ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATRIÈME LÉGISLATURE

TABLES GÉNÉRALES

des **DOCUMENTS** et **DÉBATS** parlementaires

établies par le Service des Archives

11 juillet 1968 — 1er avril 1973

1re PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

TOME II

C à J

PARIS

IMPRIMERIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

C

CABINETS DE GROUPE. — *Voy.* MÉDECINS, 2.

CABINETS DE LECTURE. — *Voy.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, 1.

CABOTAGE. — *Voy.* BUDGETS (Transports. — Marine marchande, Services du Premier Ministre).

CADASTRE.

— Intégration des personnels des services extérieurs. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3, article 16.

« CADETS DE SAUMUR ».

Interdiction du film. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 63.

CADRES. — *Voy.* ACTIONS, 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 389 ; BUDGETS (Affaires sociales et santé publique).

— Politique à l'égard des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 55.

— Reconversion. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 67-68.

— Agés. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population).

CAFÉ.

— Organisation africaine et malgache. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 1.

CAHEN-SALVADOR (M.).

— Commission. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971, p. 1511, 1516).

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1967. [15 octobre 1968] (p. 3311).

Rapport du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1968. [16 septembre 1969] (p. 2278).

Rapport du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1969. [30 juin 1970] (p. 3344).

Rapport du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1970. [2 octobre 1971] (p. 4221).

Rapport du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1971. [2 octobre 1972] (p. 3857).

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE.

— Convention entre les pharmaciens mutualistes et la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 143.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS.

— Paiements de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 106.

CAISSE NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT. — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 10.

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES MAIRES. — *Voy.* COMMUNES, 29.

CAISSES D'AIDE JUDICIAIRE. — *Voy.* ASSISTANCE JUDICIAIRE, 2 (1971, p. 4368).

CAISSES D'ASSURANCE MALADIE.

— Elections. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 14.

CAISSES D'ASSURANCE VIEILLESSE.

— Incidents dans les Caisses d'assurance vieillesse des commerçants et industriels. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 139.

CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL NON AGRICOLE.

— Exonération de la prime temporaire d'épargne. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions diverses), 4, articles additionnels.

CAISSES D'ÉPARGNE. — *Voy.* BUDGETS (Postes et Télécommunications).

CAISSES DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE.

— Impôts sur les sociétés. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 5.

CALAMITÉS.

1. — Proposition de loi créant un fonds national de garantie des calamités publiques et fixant les modalités d'indemnisation des victimes de calamités publiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Roger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 439.**

2. — Proposition de loi tendant à la création d'unités d'intervention en cas de catastrophe naturelle hors du territoire national, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par MM. Halbout, Bertrand Denis et Claudius-Petit (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1516** ; rapport le 12 juin 1971 par M. Halbout, **n° 1840.**

3. — Proposition de loi tendant à la création d'une caisse nationale des calamités publiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Olivier Giscard d'Estaing (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2245.**

4. — Proposition de loi tendant à permettre aux victimes de calamités agricoles de percevoir des acomptes sur le montant de l'indemnisation, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Bégué (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2328.**

.—.

— *Voy.* AGRICULTURE, 4 ; ECONOMIE NATIONALE, 1, art. 28 (Modification de la loi du 10-7-1964).

BUDGET 1969, 1 (Agriculture et art. 60).

BUDGET 1970, 1 (Agriculture et art. 49).

— En Guadeloupe. — *Voy.* QUESTION D'ACTUALITÉ, n° 122.

CAMBODGE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 45 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 279.

CAMIONS. — *Voy.* IMPÔTS 2, art. 3.

CAMPING. — *Voy.* BUDGETS (dispositions particulières), Tourisme, 1 ; Equipement et Logement (Tourisme).

CAMPS MILITAIRES.

— Canjuers, Fontevrault, Larzac. — *Voy.* BUDGET 1973 (Dépenses militaires).

CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU OU D'ASSAINISSEMENT. — *Voy.* EAU, 1.

CANCER. — *Voy.* HÔPITAUX, 2 ; BUDGETS (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale).

— Centre international de recherche. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 6.

CANTONS. — *Voy.* ÉLECTIONS (Législation), 34.

CARAVANIERS. — *Voy.* NOMADES, 1.

CARAVELLE. — *Voy.* BUDGETS (Transports. II. — Aviation civile).

CARBURANTS.

Voy. BUDGETS MILITAIRES ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 171, 191.

— Agricoles. — détaxation des. — *Voy.* BUDGET 1970, art. 18 ; BUDGET 1971, p. 5361 ; BUDGET 1972, p. 6860.

« **CARREFOUR** ». — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1673).

CARRIÈRES. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES.

CARTE JUDICIAIRE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 51 à 54.

CARTE NATIONALE DE PRIORITÉ. — *Voy.* PERSONNES AGÉES, 1.

CARTE DE SÉJOUR.

— de ressortissant d'un État membre de la C.E.E. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 4.

CARTE VERTE. — *Voy.* CIRCULATION ROUTIÈRE, 4.

CASIER JUDICIAIRE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 5 (1972, p. 5866, 5919 et suivantes).

CASSEURS.

Loi anti-. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2.

CATROUX (Général).

Voy. ARMÉE, 12.

— Attribution à la veuve du Général — d'un supplément exceptionnel de pension égal à sa pension de réversion. — *Voy.* BUDGET 1971 (Budgets militaires, article 70).

CAUTION HYPOTHÉCAIRE. — Voy. CONSTRUCTION 11 (1971, p. 2834).

CAVALIER BUDGÉTAIRE. — *Voy.* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1971 (p. 6436, 6440, 7010).

CENSIER.

— Centre. — *Voy.* BUDGET 1973 (Education nationale, p. 5024).

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 308.

CENSURE CINÉMATOGRAPHIQUE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5505).

CENTRALES NUCLÉAIRES. — *Voy.* PLAN, 1.

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5510).

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ANALYSE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE. — *Voy.* ROUTES, 7.

CENTRE D'ESSAIS NUCLÉAIRES DANS LE PACIFIQUE. — *Voy.* BUDGET 1969 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970 (Budgets militaires) et art. 29 (G.M.P.) ; COMMUNES, 18.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE FORMATION DES ASSISTANTS TECHNIQUES DU COMMERCE (C.E.F.A.C.). — *Voy.* BUDGET 1972 (Services financiers, p. 5973).

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 90 (1971, p. 1829).

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 90 (1971, p. 1829).

CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHES NUCLÉAIRES (C.E.R.N.). — *Voy.* ÉNERGIE NUCLÉAIRE, 2 (1971, p. 2098) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, 105.

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE. — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre. — III. — Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre. — II. — Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1972 (Jeunesse, Sports et Loisirs, p. 5487).

CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS. — *Voy.* BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre, Information) (p. 4616, 5487).

CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. (C.I.P.E.S.). — *Voy.* FORMATION PROFESSIONNELLE, 3 (1971, p. 2547).

CENTRE NATIONAL POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ.

— Suppression. — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre (X).

CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. — *Voy.* AGRICULTURE, 13 et 17.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES JUDICIAIRES. — *Voy.* JUSTICE (Organisation), 2 et 3.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (C.N.E.S.). — *Voy.* BUDGET 1973 (Développement industriel et scientifique, p. 4914).

Voy. ESPACE (Exploration), 2.

CENTRE NATIONAL D'EXPLORATION DES OCÉANS (C.N.E.X.O.). — *Voy.* BUDGET 1971 (Développement industriel et scientifique, p. 4977, 4991) ; BUDGET 1973 (Développement industriel et scientifique, p. 4917).

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (C.N.R.S.). — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 29 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 206 ; BUDGET 1971 (p. 5542).

CENTRE UNIVERSITAIRE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (C.U.C.E.S.). — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5577) ; BUDGET 1973 (Éducation nationale, p. 5029).

CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 45 à 50.

CENTRES D'ANIMATION SPORTIVE. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre. — Section II. — Jeunesse, Sports et Loisirs).

CENTRES COMPTABLES CONVENTIONNÉS. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif, p. 5934, 5947) ; BUDGET 1973 (Articles non rattachés, art. 47) ; ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1665).

CENTRES CULTURELS COMMUNAUX. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5499).

CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES (C.H.U.). — *Voy.* HOPITAUX, 2 ; BUDGET 1969 (Affaires sociales).

CENTRES SANITAIRES ET SOCIAUX RURAUX. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 3.

CENTRES DE TRANSFUSION SANGUINE. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

CÉRÉALES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 12.

CERISES.

— Marché des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 92.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (C.A.P.). — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5582).

CERTIFICAT DE SANTÉ.

— Délivrance obligatoire. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 45 à 50 (Santé publique, 13).

CERTIFICAT D'URBANISME.

— Réforme. — *Voy.* CONSTRUCTION, 3.

CHAMBRES D'AGRICULTURE. — *Voy.* ROUTES, 8 ; ÉLECTIONS, 22.

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. — *Voy.* BUDGET 1968, 3, art. 3 ; ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES, 2 ; COMMERCE, 10.

CHAMBRES DE MÉTIERS.

Voy. QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 4 ; BUDGET 1969, art. 58 (Taxe pour frais) ; FORMATION PROFESSIONNELLE, 3 (1971, p. 3325).

— Élection des Présidents. — *Voy.* ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES, 2.

CHARBON.

— Plan de récession de la production. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 259.

CHARBONNAGES DE FRANCE. — *Voy.* BUDGETS 1970.

CHARENTE-MARITIME.

— Répercussions du déficit de la Sécurité sociale. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 60.

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE. — *Voy.* IMPÔTS (Dicpositions diverses), 6, art. 18.

CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 106.

CHASSE.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 381 du Code rural, relatif à des pénalités frappant le délit de braconnage, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 141.**

2. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales de chasseurs d'engager l'action civile et d'exercer toutes poursuites devant toutes juridictions légalement appelées à connaître des infractions en matière de chasse, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 176.**

3. — Projet de loi sur la chasse maritime (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 269** ; rapport le 9 octobre 1968 par M. Rousseau, **n° 351.** Adoption 15 octobre 1968. — Projet de loi **n° 24.**

Loi n° 68.918 du 24 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1968 (p. 10069).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [15 octobre 1968] (p. 300).

Les ressources procurées par les océans ; la pratique des sports maritimes ; la chasse maritime ; les diverses précisions apportées par le Sénat au texte voté en première lecture ; l'extension de ses décisions aux autres espèces de gibier que les oiseaux ; la référence aux zones définies à l'article premier ;

(1) Pour l'adoption en première lecture, voyez Table des Matières 1967-1968 (Chasse, § 5). N° 515.

l'impossibilité pour le marin-pêcheur délinquant, privé de l'autorisation de chasse, d'obtenir un permis normal (*ibid*).

Art. 1er à 3 (p. 3301) : adoption.

Art. 10 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

4. — Proposition de loi tendant à renforcer certaines pénalités prévues en matière de braconnage et à permettre l'action civile des fédérations départementales de chasseurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Lebas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 779.**

5. — Proposition de loi tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Bricout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1096** ; rapport le 5 juin 1970 par M. Rousseau, **n° 1200.** Adoption le 4 mai 1971. — Proposition de loi **n° 394.**

Transmise au Sénat le 6 mai 1971 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 214 (année 1970-71)** ; rapport le 7 mai 1971 par M. Junillon, **n° 261 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 9 juin 1971. — Proposition de loi **n° 118 (année 1970-71).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 (2e lecture) (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1825** ; rapport le 17 juin 1971 par M. Rousseau, **n° 1854.** Adoption définitive le 28 juin 1971. — Proposition de loi **n° 461.**

Loi n° 71-552 du 9 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1971 (p. 6859).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [4 mai 1971] (p. 1630).

La lutte contre les animaux malfaisants, dangereux ou nuisibles ; son historique (p. 1630, 1631) ; le capitulaire de Charlemagne ; l'institution de la louveterie par Henri III ; la bête du Gévaudan ; la création des fonctions de grand veneur et de lieutenant de louveterie en 1804 (p. 1630) ; l'amélioratiin de la chasse sur le territoire national (p. 1631) ; la refonte et la mise à jour des dispositions disparates régissant la louveterie.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement (p. 1631) : l'intérêt de la proposition de loi ; les pouvoirs des lieutenants de louveterie ; le nombre de ces lieutenants ; la possibilité donnée au préfet de retirer sa commission à un lieutenant de louveterie.

Art. 1er : (p. 1631) : *Les fonctions de lieutenant de louveterie ;* amendement du Gouvernement tendant à placer la louveterie dans les attributions du ministère chargé de la chasse ; adoption de l'amendement (p. 1632) ; amendement rédactionnel de M. Fontaine ; rejet ; amendement de M. Fontaine ayant pour objet d'associer l'Office national des forêts à la direction départementale de l'agriculture pour le contrôle des lieutenants de louveterie ; le contrôle de la chasse ; la responsabilité de l'Office national des forêts en matière de chasse dans les départements d'outre-mer ; rejet de l'amendement ; amendement du Gouvernement donnant à l'administration et non aux préfets le pouvoir de déterminer les espèces nuisibles ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *La nomination des lieutenants de louveterie ;* amendement du Gouvernement relatif au nombre des lieutenants ; retrait d'un sous-amendement de M. Fontaine ; un amendement de M. Fontaine qui devient sans objet ; amendement du Gouvernement relatif au retrait de la commission en cas d'abus ou de faute grave.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 1633) ; l'accroissement des responsabilités des lieutenants de louveterie.

Adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement prévoyant le cas de démission ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Les conditions à satisfaire pour la nomination à la fonction de lieutenant de louveterie ;* retrait d'un amendement de M. Fontaine ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : *Les procès-verbaux ;* amendement du Gouvernement tendant à dispenser les procès-verbaux des lieutenants de louvete-

rie de la formalité désuète de l'affirmation devant le juge d'instance ou le maire ; sous-amendement rédactionnel de M. Bousseau.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 1633) ; les règles applicables aux procès-verbaux des gardes.

Adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; amendement d'harmonisation de M. Bousseau ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 1633) ; la décision relative au port d'un uniforme ; son caractère réglementaire.

Adoption de l'amendement (p. 1634) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : *L'organisation des battues ;* amendement du Gouvernement tendant à donner aux lieutenants de louveterie la direction technique des battues ; les battues communales.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 1634) ; l'article 75 du Code d'administration communale ; l'accord des maires pour les battues administratives.

Rectification de forme à l'amendement, proposée par M. Bricout ; adoption de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article 5.

Art. 6 : *L'utilisation des pièges ou du poison et le rapport d'activité des lieutenants de louveterie ;* amendement du Gouvernement tendant à la suppression du premier alinéa de l'article.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 1634) ; l'utilisation par les particuliers des pièges ou du poison sans l'assistance du lieutenant de louveterie.

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 7 : *L'honorariat ;* adoption.

Art. 8 : *L'application de la loi dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et les modalités d'application du texte ;* amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 9 (p. 1635) : *abrogation de l'ordonnance du 20 août 1814 ;* adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1635).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [28 juin 1971] (p. 3481).

Les améliorations apportées par le Sénat.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 3481) ; ses observations sur ce texte.

Art. 1er à 4 : adoption (p. 3482).

Art. 6 et 7 : suppression de l'article par le Sénat.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1585 du Code général des impôts afin de créer, au bénéfice des communes, une taxe facultative sur les propriétés permettant l'exercice du droit de chasse, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Corrèze (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1168.**

7. — Proposition de loi tendant à permettre la vente du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Sibeud (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1815.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 relative à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse agréées, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par MM. de la Verpillière et Barberot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1897.**

Voy. aussi : BUDGET 1969, art. 14 ; BUDGETS (Agriculture) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 118 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 230.

— Permis de. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (art. 4) ; BUDGET 1972 (Collectif, 1, p. 5950).

CHATELLERAULT.

— Manufacture d'Armes. — *Voy.* ARMÉE, 5.

CHAUFFEURS DE TAXIS.

— Sécurité des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, nos 131, 313.

CHEF D'ÉTAT ÉTRANGER.

— Admission aux honneurs de la séance. — *Voy.* RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE, 5, art. 159-1 (nouveau) du Règlement.

CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE.

— Prestation d'invalidité au conjoint. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 6.

CHEFS DE CLINIQUE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 176 à 180.

CHEMIN DE FER FRANCO-ÉTHIOPIEN. — *Voy.* BUDGET 1968, art. 14.

CHEMINOTS.

— Revendications des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, nos 387 et 421.

CHEMIN DE FER.

— Dispositions répressives en matière d'accidents. — *Voy.* TRANSPORTS, 1 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 84.

CHEPTEL.

— Obligation d'achat. — *Voy.* BAUX RURAUX, 12.

CHÈQUES.

Proposition de loi tendant à modifier l'article 66 du décret-loi du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèque, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Le Douarec (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 226.**

.—.

Voir aussi : CRÉDIT, 2 et 4 ; CODE PÉNAL, 4 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 175.

CHÈQUES D'ENSEIGNEMENTS. — *Voy.* ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 2, 3, 4 (1971, p. 2413, 2486).

CHÈQUES POSTAUX. — *Voy.* BUDGETS (Postes et Télécommunications).

CHINE.

— Rapports avec la France et l'U.R.S.S. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11.
— Admission de la - à l'O.N.U. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 250.

CHIROPRACTEURS. — *Voy.* MÉDECINS, 1.

CHIRURGIEN-DENTISTE. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 28.

CHOMAGE.

1. — Proposition de loi visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage prévu par l'article 11 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 au personnel des ports et aéroports concédés aux chambres de commerce et d'industrie, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Jean-Pierre Roux (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 2145**) ; rapport le 17 novembre 1972 par M. Delhalle, **n° 2651.** Adoption le 12 décembre 1972 sous le titre : « Proposition de loi visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 aux salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie ». — Proposition de loi **n° 724.**

Transmise au Sénat le 13 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 126 (année 1972-73) ;** rapport le

19 décembre 1972 par M. Rabineau, **n° 175 (année 1972-73).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 66 (année 1972-73).**

Loi n° 72-1207 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13718).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6082).

L'évolution des vocations des chambres de commerce et d'industrie (p. 6083) ; l'extension des dispositions de l'article 22 de l'ordonnance du 13 juillet 1967 aux salariés non statutaires des services industriels et commerciaux gérés par les chambres de commerce et d'industrie.

Intervention de M. Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales ; l'analyse des dispositions de l'ordonnance du 13 juillet 1967 relatives à l'assurance chômage (p. 6084) ; la situation des chambres de commerce au regard de cette ordonnance.

Art. unique : changement de titre (p. 6084) ; adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 6084).

.—.

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 1 ; PLAN 1 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 64 (1971 - p. 1122) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 240 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 123 à 127 (p. 6394, 6397, 6400) ; n°s 128 à 132 ; LOYERS, 1. BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique. I. — Section commune ; II. — Affaires sociales).

CIMETIÈRES.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 83.

— Français (en Algérie). — *Voy.* BUDGET 1969 (Intérieur et Rapatriés).

CINÉMA.

Voy. BUDGET 1969, art. 12 ; BUDGET 1970 (Affaires culturelles et art. 60 et 61) ; art. 11 (T.V.A.) et après art. 11, timbres des quittances) ; *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5685) (Affaires culturelles - p. 5495, 5497, 5509) ; (articles 60 et 61) ; SPECTACLES, 1 ; BUDGET 1973 (Affaires culturelles), art. 48.

CINQ-SEPT.

(Incendie du). — *Voy.* SAINT-LAURENT-DU-PONT.

CIRCULATION AUTOMOBILE.

— Urbaine. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 382 et 414.

— Routière. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 79.

CIRCULATION ROUTIÈRE.

1. — Proposition de loi tendant à créer la « bourse d'échange de stationnement », présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Fortuit (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1377.**

2. — Projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions, présenté au Sénat le 18 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 240 (année 1970-71)** ; rapport le 25 mai 1971 par M. Bruyneel, **n° 255 (année 1970-71).** Adoption le 27 mai 1971. — Projet de loi **n° 107 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1771** ; rapport le 2 octobre 1971 par M. Zimmermann, **n° 1992.** Adoption le 2 décembre 1971. — Projet de loi **n° 513.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 63 (année 1971-72)** ; rapport le 7 décembre 1971 par M. Bruyneel, **n° 67 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 10 décembre 1971. — Projet de loi **n° 21 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2119** ; rapport le 15 décembre 1971 par M. Zimmermann, **n° 2129.** Adoption définitive le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 548.**

Loi n° 72-5 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 153).

Renvoi de la discussion du projet de loi [2 décembre 1971] (p. 6317).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 décembre 1971] (p. 6322).

Le constat d'échec de l'actuelle procédure de répression des contraventions ; l'exemple des tribunaux de la Cour d'appel de Colmar ; la substitution du régime de l'ordonnance pénale à celui de l'amende de composition (p. 6323) ; l'allégement de la procédure en matière de contravention sur le stationnement des véhicules ; le problème de la signification extra-judiciaire (p. 6324).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : les difficultés rencontrées actuellement par les juges et les greffiers ; l'exemple de la région parisienne ; le champ d'application des procédures simplifiées ; la répercussion de l'application des textes sur les finances de l'Etat ; la substitution à la procédure de l'amende de composition d'un système simplifié de poursuites inspiré de la procédure de l'ordonnance pénale en usage en Alsace-Lorraine (p. 6324) ; le problème du stationnement des véhicules (p. 6325).

Art. 1er : *Art. 524 du Code de procédure pénale :* amendement de la Commission des lois tendant à modifier le texte de l'article 524 du Code de procédure pénale ; sous-amendement de forme du Gouvernement.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la procédure de l'ordonnance pénale (p. 6325) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; adoption de l'article 524 du Code.

Art. 525 du Code de procédure pénale : amendement de la Commission des lois tendant à présenter une nouvelle rédaction de l'article 525 (p. 6326) ; adoption de l'amendement et de l'article 525 du Code.

Art. 526 du Code de procédure pénale : amendement de la Commission tendant à modifier la forme de l'article ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 527 du Code : amendement de la Commission tendant à substituer à la notification par lettre recommandée la signification « par ministère d'huissier de justice » ; les garanties présentées par l'exploit d'huissier.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : l'ordonnance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; son opposition à l'intervention d'un huissier (p. 6327).

L'usage de la signification postale dans les départements de l'Est ; l'alourdissement des frais en cas de recours à l'huissier ; l'utilité du rôle de l'huissier (p. 6328) ; le préjudice que le texte du Gouvernement causerait aux huissiers de justice ; les garanties qui doivent être assurées au justiciable.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : le tarif des frais de justice ; l'avantage de la lettre recommandée ; le rôle des huissiers (p. 6328, 6329) ; l'application de l'article 40 de la Constitution à l'amendement de la Commission (p. 6329) ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 527.

Art. 528 du Code : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à supprimer les dispositions prévues pour la récidive ; adoption de l'amendement et de l'article 528.

Art. 528-1 du Code : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article ; art. 528-2 du Code : adoption d'un amendement de forme de la Commission et d'un sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'article 582-2 (p. 6330) ; adoption de l'article premier et de l'article 2 du projet de loi.

Art. 3 : *Art. 529 du Code de procédure pénale ;* amendement de la Commission et sous-amendement du Gouvernement tendant à rectifier une erreur matérielle ; adoption de l'amendement et du sous-amendement ; adoption de l'article 529.

Art. 530 du Code : adoption d'un amendement de forme de la Commission et d'un sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'article 529.

Art. 530 du Code : adoption d'un amendement de forme de la Commission et d'un sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'article 530.

Art. 530-1, 530-2 du Code : adoption ; adoption de l'article 3 du projet de loi.

Art. 4 : *Art. L 21-1 du Code de la route :* adoption de trois amendements de forme du Gouvernement (p. 6331) ; adoption de l'article L 21-1 du Code de la route et de l'article 4 du projet de loi.

Art. 5 : *Art. L 27 du Code de la route :* adoption d'amendements de la Commission et de sous-amendements du Gouvernement (p. 6331, 6332) ; adoption de l'article 27.

Art. L 27-1, L 27-2, L 27-3 et L 28 du Code de la route : adoption (p. 6332) ; adoption de l'article 5 du projet.

Art. 6 : adoption.

Art. 7 : adoption (p. 6333).

Art. 8 : adoption de deux amendements de forme du Gouvernement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6333).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [17 décembre 1971] (p. 6935).

Question préalable opposée par la Commission des lois (p. 6935).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : ses observations sur la question préalable ; la détermination du système de notification ; le rôle de la lettre recommandée (p. 6935) ; le problème de la réduction du personnel des études d'huissiers parisiens (p. 6936) ; la signification de l'ordonnance pénale ; l'exploit d'huissier et l'envoi de lettre recommandée (p. 6936) ; rejet de la question préalable.

TITRE 1er : Chapitre II : *De la procédure simplifiée.*

Art. 1er : (p. 6936, 6937) ; adoption (p. 6937).

TITRE II : Chapitre II *bis* : *De l'amende forfaitaire* (p. 6937).

Art. 3 : adoption.

TITRE III : *Répression des infractions sur la police de la circulation routière.*

Art. 4 et 5 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6937).

3. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les villes de plus de 10.000 habitants des amendes perçues en matière de contravention aux règlements de circulation urbaine, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1998.**

4. — Projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteurs, présenté au Sénat le 24 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 38 (année 1972-73)** ; rapport le 9 novembre 1972 par M. Mignot, **n° 58 (année 1972-73).** Adoption le 14 novembre 1972. — Projet de loi **n° 16 (année 1972-73).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2635** ; rapport le 29 novembre 1972 par M. Tisserand, **n° 2696.** Adoption dénitive le 6 décembre 1972. — Projet de loi **n° 709.**

Loi n° 72-1130 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13285).

DISCUSSION [6 décembre 1972] (p. 5931).

La suppression de la carte verte (p. 5931) ; l'assurance obligatoire couvrant les risques encourus dans tous les pays de la Communauté européenne (p. 5931).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget : la simplification de la circulation des automobiles dans les pays de la Communauté européenne (p. 5932) ; l'amélioration de la garantie des victimes d'accidents causés par des conducteurs étrangers (p. 5932).

Art. 1 à 4 adoption (p. 5932).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5932).

5. — Proposition de loi concernant la limitation de vitesse des véhicules automobiles, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Lafon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2826.**

CIRQUES.

— *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières), 6, art. 4.

CLAIRETTE. — *Voy.* VINS, 4.

CLAIRVAUX.

— Prison de. — *Voy.* BUDGET 1972 (Justice, p. 5368, 5370, 5375, 5377, 5383).

CLASSES PRATIQUES. — *Voy.* BUDGET 1971 (p 5544) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 85 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 32.

CLERMONT-FERRAND.

— Complexe scientifique. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 59.

CLIENTÈLE.

— Droits d'enregistrement sur les mutations. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 9.

CLINIQUES. — *Voy.* HOPITAUX, 2 ; QUESTION D'ACTUALITÉ, n° 123.

CODE DE L'AVIATION CIVILE. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 3.

CODE CIVIL.

1. — Projet de loi modifiant les dispositions du code civil relatives aux dispenses d'âge en vue du mariage, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1487** ; rapport le 15 décembre 1970 par M. Tisserand, **n° 1542.** Adoption le 16 décembre 1970. — Projet de loi **n° 345.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 130 (année 1970-71)** ; rapport le 16 décembre 1970 par M. Jozeau-Marigné, **n° 131 (année 1970-71).** Adoption définitive le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 45 (année 1970-71).**

Loi n° 70-1266 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1970 (p. 12148).

DISCUSSION [16 décembre 1970] (p. 6567).

L'âge légal du mariage en France (p. 6567) ; la législation en Suisse et en Allemagne (*ibid*) ; la sollicitation de l'autorisation du Président de la République (*ibid*) ; la procédure ; sa complexité ; son caractère archaïque (p. 6568) ; l'union libre (*ibid*) ; la modification de la procédure pour les autorisations de mariage lorsque les époux n'ont pas dix-huit et quinze ans ; l'intervention du procureur de la République ; le Code pénal et l'interdiction de toutes relations sexuelles avec une jeune fille qui n'aurait pas atteint l'âge de quinze ans ; les articles 162 à 164 du Code civil (p. 6568) ; les autres cas de dispense en matière matrimoniale ; les dispenses et les autorisations en matière d'adoption lorsque celle-ci est interdite ; la législation récente (*ibid*) ; la décentralisation judiciaire (p. 6568).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6568, 6569) : le rôle des procureurs de la République ; l'indication du pourcentage de demandes de dispense d'âge en vue du mariage, selon qu'il s'agit de garçons ou de jeunes filles ; le choix du procureur du lieu de célébration du mariage.

Art. 1er : *Nouvelles dispositions de l'article 145 du Code civil ;* adoption (p. 6569).

Art. 2 : *Entrée en vigueur de la loi* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6569).

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 55 du Code civil afin que les déclarations de naissance soient inscrites sur les registres d'état civil de la commune du domicile ou de résidence des parents, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 par M. Delahaye et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1957.**

3. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code civil un article 2270-1 relatif à la prescription en matière de responsabilité civile, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2148.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 363 du Code civil, présentée au Sénat le 1er juillet 1972 par M. Diligent (renvoyée à la Commission des lois constitution-

nelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 384 (année 1971-72)** ; rapport le 9 novembre 1972 par M. Marcel Nuninger, **n° 53 (année 1972-73).** Adoption le 16 novembre 1972. — Proposition de loi **n° 26 (année 1972-73).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2646.**

5. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code civil un article 301-1 prévoyant la répartition des pensions de réversion prévues par les différentes législations de Sécurité sociale et le Code des pensions civiles et militaires de retraite, entre la veuve et la femme divorcée des assurés décédés, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par MM. de Grailly et Guillermin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2723.** Non publiée.

CODE DE JUSTICE MILITAIRE. — *Voy.* ARMÉE, 29.

CODE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE. — *Voy.* ALSACE-LORRAINE, 2 (1971, p. 1787).

CODE DE LA ROUTE. — *Voy.* CIRCULATION ROUTIÈRE, 2.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

— Modification du. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 2.

CODE DU TRAVAIL.

1. — Projet de loi portant modification des dispositions du chapitre IV du titre II du Livre II du Code du travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1479** ; rapport le 2 avril 1971 par M. Falala, **n° 1625.** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 378.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 186 (année 1970-71)** ; rapport le 11 mai 1971 par M. Lemarie, **n° 225 (année 1970-71).** Adoption définitive le 25 mai 1971. — Projet de loi **n° 98 (année 1970-71).**

Loi n° 71-410 du 7 juin 1971, publiée au *J.O.* du 8 juin 1971 (p. 5492).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1125).

La directive du conseil des communautés européennes (p. 1125) ; la protection des utilisateurs de produits dangereux ; l'harmonisation du droit français avec les directives communautaires (*ibid*).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1125, 1126) ; l'interdiction de l'emploi de produits très nocifs ; les règles en matière d'étiquetage ; l'évolution technologique de l'industrie moderne ; les règles en matière d'hygiène et de sécurité ; l'harmonisation des législations sociales dans la communauté.

Adoption de l'article unique (p. 1126).

2. — Projet de loi modifiant l'article 64 du Livre II du Code du travail et abrogeant les articles 64 *c* et 64 *d* du même Livre, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1501** ; rapport le 15 décembre 1970 par M. Delong, **n° 1540.** Adoption le 16 décembre 1970. — Projet de loi **n° 342.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 128 (année 1970-71)** ; rapport le 18 décembre 1970 par M. Yves Villard, **n° 138 (année 1970-71).** Adoption définitive le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 63 (année 1970-71).**

Loi n° 70-1303 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1971 (p. 14).

DISCUSSION [16 décembre 1970] (p. 6557).

Le contrôle de l'emploi des travailleurs étrangers ; son amélioration (p. 6557) ; le contrôle au niveau de l'entreprise (*ibid*) ; les conditions d'emploi irrégulières et leurs sanctions (*ibid*) ; le rôle de l'immigration

dans la démographie et dans l'économie (*ibid*) ; le nombre des ouvriers étrangers en France ; leur répartition par catégories d'emploi (p. 6557) ; le chômage ; les conditions de vie et d'habitat ; les risques de maladie (p. 6557, 6558) ; le coût des maladies des travailleurs étrangers pour les contribuables (p. 6558) ; la constitution d'îlots étrangers en marge de la communauté nationale (p. 6567) ; leur nécessaire intégration (p. 6558) ; la variation de la réglementation actuelle en fonction du statut (p. 6557) ; les ressortissants de la C.E.E. (*ibid*) ; le ralentissement de l'immigration ; les Algériens ; l'accord franco-algérien de 1968 (p. 6557) ; les ressortissants des pays d'Afrique noire jadis sous souveraineté française ; le leurre de la liberté d'établissement ; l'absence de structures d'accueil ; l'institution d'un titre autorisant l'exercice d'une activité salariée ; la suppression des articles 64 c et 64 *d* du Code du travail ; l'immigration clandestine ; la publication rapide de la liste des divers titres valant autorisation de travail ; la possibilité de transfert de la totalité du salaire pour les travailleurs étrangers et ses conséquences (p. 6557, 6558) ; la définition d'un statut du travailleur migrant à l'échelon européen (p. 6557) ; le statut des travailleurs étrangers en France (p. 6557, 6558).

Intervention de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6557, 6558, 6559) ; ses observations sur ce texte ; la politique en matière d'immigration ; l'importance de la contribution des travailleurs étrangers aux progrès de l'économie française ; le problème des transferts de salaires ; ses observations sur les accords internationaux ; la portée de l'article 64 du Code du travail ; l'importance de l'immigration portugaise ; ses observations sur l'accord d'Evian et l'accord conclu en décembre 1968 avec le gouvernement algérien ; le problème des sanctions ; le travail clandestin de certains immigrants.

Art. 1er : *Modification de l'art. 64 du Livre II du Code du travail* (p. 6559) : le titre autorisant à exercer une activité salariée en France ; la condition actuelle de la main-d'œuvre immigrée ; augmentation annuelle de la population et l'immigration étrangère ; l'augmentation de l'immigration clandestine ; le recrutement par l'intermédiaire de l'Office national de l'immigration ; son coût ; l'extension du chômage et l'accroissement du nombre de licenciements ; la lutte des travailleurs immigrés contre la fraude patronale ; la poursuite des contrevenants devant le tribunal d'instance ; la proposition de loi communiste tendant à instituer un statut des travailleurs immigrés (p. 6559).

Intervention de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6559) ; les études faites depuis un certain nombre de mois par le Ministère du Travail ; le dépôt d'autres textes devant le Parlement ; les sanctions contre le patronat ; la source de l'immigration clandestine ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Abrogation des articles 64 c et 64 d du Livre II du Code du travail ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Projet de loi modifiant l'article 44 du Livre 1er du Code du travail, relatif à la périodicité du paiement des salaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1620** ; rapport le 22 avril 1971 par M. Sourdille, **n° 1671.** Adoption le 29 avril 1971. — Projet de loi **n° 391.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 210 (année 1970-71)** ; rapport le 19 mai 1971 par M. Souquet, **n° 248 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 25 mai 1971. — Projet de loi **n° 97 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1765** ; rapport le 1er juin 1971 par M. Sourdille, **n° 1779.** Adoption définitive le 17 juin 1971. — Projet de loi **n° 435.**

Loi n° 71-487 du 24 juin 1971, publiée au *J.O.* du 25 juin 1971 (p. 6124).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [29 avril 1971] (p. 1546).

La généralisation de la mensualisation (p. 1546) ; la situation des ouvriers horaires (*ibid*) ; la régularité des ressources (*ibid*) ; la sécurité des ressources (p. 1547) ; la garantie de l'emploi (p. 1547) ; la progression des ressources selon l'ancienneté ; le coût de la mensualisation ; les conventions de

mensualisation ; les acomptes (p. 1547, 1548) ; le paiement des salaires par chèque (p. 1548).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1548) : le statut social des employés payés au mois et celui des ouvriers payés à l'heure ; la portée de la mensualisation (p. 1548) ; le régime d'indemnité journalière en matière de congé de maternité ; l'inégalité de la répartition de la main-d'œuvre féminine selon les professions ; l'extension d'un accord interprofessionnel conclu entre les grandes centrales patronales et ouvrières (p. 1549).

Art. unique : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Berthelot ; le second, par la Commission des affaires culturelles relatifs au paiement mensuel des salaires des ouvriers bénéficiant d'une convention ou d'un accord collectif (p. 1550) ; rejet de l'amendement de M. Berthelot ; adoption de l'amendement de la commission ; amendement de la commission relatif à la mensualisation du paiement du travail aux pièces en cas de convention ; adoption ; amendement de la commission tendant à insérer les mots : « des salaires » après les mots : « paiement mensuel » ; adoption (p. 1550) ; amendement de M. Berthelot tendant à faire accorder par les conventions la totalité des avantages accordés aux salariés payés mensuellement (p. 1550) ; la rigidité d'une clause interdisant l'attribution d'une partie des avantages (p. 1551) ; rejet de l'amendement ; amendements de M. Berthelot et de la commission relatifs au paiement des acomptes (p. 1551) ; l'extension du droit aux acomptes à tous les salariés ; la nécessité de fixer par convention le droit aux acomptes ; adoption de l'article unique, modifié (p. 1551).

Articles additionnels : amendement de la commission tendant à insérer un nouvel article (p. 1551) ; le relèvement à 1.500 F de la limite du paiement obligatoire par chèque ; les difficultés du paiement par chèque pour les travailleurs étrangers ; les émissions de chèques sans provision ; retrait de l'amendement (p. 1552) ; amendement de M. Sourdille tendant à obliger le Gouvernement à déposer un rapport annuel sur les conventions de mensualisation.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1552) : le problème du dépôt par le Gouvernement d'un rapport rendant compte de l'application des conventions et accords collectifs de mensualisation ; la fixation à 1972 du point de départ de l'application du règlement ; adoption de l'amendement modifié (p. 1552).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Vote sans débat, en deuxième lecture : [17 juin 1971] (p. 3029).

Art. 1er : *Nouvelles dispositions de l'article 44 du Livre 1er du Code du travail* (p. 3029, 3030) : adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3030).

4. — Projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du Livre 1er du Code du travail relatives aux conventions collectives de travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1645** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Marcenet, **n° 1704.** Adoption le 14 mai 1971 sous le titre : « Projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre 4 bis du titre II du Livre 1er du Code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation. » — Projet de loi **n° 407.**

Transmis au Sénat le 18 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 244 (année 1970-71)** ; rapport le 9 juin 1971 par M. Aubry, **n° 294 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 156 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1932** ; rapport le 29 juin 1971 par M. Marcenet, **n° 1933.** Adoption définitive le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 464.**

Loi n° 71-561 du 13 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1971 (p. 6939).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [14 mai 1971] (p. 1902).

Les mauvaises conditions de l'examen du texte par l'Assemblée (p. 1902, 1903) ; l'historique des conventions collectives (p. 1905, 1906) ; la représentativité des nouvelles cen-

trales syndicales (p. 1905, 1907) ; la surveillance de l'application des lois sociales (p. 1905, 1906, 1909) ; la grève des usines Renault (p. 1906) ; le caractère de compromis des conventions collectives (p. 1906) ; la défense du pluralisme syndical (p. 1907, 1909) ; les accords d'entreprise (p. 1907, 1908) ; l'augmentation des cas d'extension (p. 1908) ; l'intensification de la vie contractuelle (p. 19088) ; la représentativité des syndicats (p. 1909) ; la transformation du syndicalisme français (p. 1909) ; le développement des conventions collectives et des avenants (p. 1910) ; l'augmentation des conventions d'entreprise (p. 1910) ; l'augmentation des accords sur des questions professionnelles précises (p. 1910) ; l'inadaptation de la loi de 1950 (*ibid*) ; le règlement des conflits collectifs (*ibid*).

Interventions de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1903, 1910) : la consultation des intéressés au sein de la commission supérieure des conventions collectives ; l'insuffisance du cadre traditionnel de la convention collective ; le rôle de la convention collective nationale de branche ; la fixation des salaires ; la discussion interprofessionnelle (p. 1903) ; l'élargissement du champ ouvert par les conventions collectives ; la réunion d'une commission mixte nationale en vue d'envisager la possibilité d'élaborer une convention collective lorsque deux organisations en ont fait la demande ; la protection des droits acquis ; la périodicité des négociations salariales ; le rôle de la commission supérieure des conventions collectives (p. 1904) ; (p. 1910 à 1913) : l'élaboration du projet de loi ; la consultation des partenaires sociaux ; le problème de la représentation de certaines catégories de travailleurs jeunes ou immigrés ; les critères de la représentativité des syndicats ; la question du règlement des conflits collectifs du travail ; le problème de la Régie Renault ; l'attachement des organisations syndicales au système de libre discussion des salaires ; la désignation des membres des instances représentatives du personnel ; la disparition des sanctions en cas de refus de certaines organisations de participer à des commissions mixtes convoquées par le Ministre du Travail pour l'élaboration d'une convention collective (p. 1911) ; la convergence des différentes législations européennes ; la libre circulation des travailleurs ; le problème de l'élection aux instances représentatives du personnel dans les entreprises (p. 1912) ; le cas des accords d'entreprise (p. 1913) ; les discriminations concernant le droit de présentation aux élections professionnelles (p. 1913).

Art. 1er : amendement de M. Carpentier tendant à affirmer le droit des travailleurs à la négociation collective de leurs garanties sociales (p. 1913) ; rejet de l'amendement (p. 1914) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article par les mots : « et de leurs garanties sociales » (p. 1914) ; le sens des termes « garanties sociales » (p. 1914) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 2 : amendement de M. Carpentier tendant à limiter l'application du texte aux organisations syndicales représentatives (p. 1914) ; amendement de la Commission tendant à harmoniser les règles de représentativité avec la loi du 27 décembre 1968 (*ibid*) ; retrait de l'amendement de M. Carpentier (p. 1915) ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission tendant à obliger le syndicat à faire la preuve de sa représentativité professionnelle et territoriale ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Berthelot ; retrait ; les problèmes posés par la jeunesse ou la nationalité étrangère des salariés (p. 1915) ; l'abaissement à dix-huit ans de l'âge de l'éligibilité ; amendement de M. Carpentier ; retrait ; amendement de M. Bouchacourt tendant à faire signer les conventions d'entreprise par les comités d'entreprise (p. 1915) ; la compétence des comités d'entreprise (p. 1915, 1916).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1915, 1916) : le respect des dispositions d'ordre public ; ses observations sur la loi relative au droit syndical dans l'entreprise ; la nécessité de ne pas confondre la mission propre du comité d'entreprise et celle des délégués du personnel et des sections syndicales ; la place du comité d'entreprise.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par la Commission et le second, par M. Musmeaux sur les dispositions contenues dans

les conventions d'entreprise (p. 1916, 1917) ; les clauses devant obligatoirement être insérées dans les conventions d'entreprises (p. 1917).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1917) : son souhait que dans les accords d'entreprise les clauses obligatoires ne soient pas trop nombreuses.

Adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; l'amendement de M. Musmeaux devient sans objet ; amendement de M. Poudevigne tendant à substituer le mot : « peuvent » au mot : « doivent » ; l'adaptation des conventions collectives aux conditions particulières de l'entreprise (p. 1917) ; adoption de l'amendement par assis et levé ; deux amendements identiques de la Commission et de M. Musmeaux tendant à rendre obligatoire l'adaptation des conventions d'entreprise aux dispositions plus favorables des autres conventions (p. 1917) ; adoption du texte commun des deux amendements (p. 1918) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : adoption.

Art. 5 : amendement de la Commission tendant à porter de six mois à un an ou plus la prolongation des effets d'une convention dénoncée (p. 1918) ; la possibilité de fixer par convention un délai plus long ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission relatif au maintien des effets des conventions en cas de changement dans le statut de l'entreprise (p. 1918).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1919) : le problème des avantages individuels résultant d'accords ou de conventions collectives ; le cas de concentration d'entreprises.

Le sort des avantages acquis en cas de fusion ou de cession (p. 1919).

Adoption de l'amendement (p. 1919) ; retrait de deux amendements de M. Berthelot ; amendement de la Commission tendant à considérer comme faisant partie du contrat de travail les avantages individuels résultant des conventions collectives ; la création de régimes particuliers dans le personnel d'une même entreprise ; la sécurité des travailleurs transférés.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1920) : le problème des licenciements collectifs.

Rejet de l'amendement (p. 1920) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à permettre l'adhésion à une convention des groupements d'employeurs (p. 1921) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire la notification aux signataires ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (*ibid*).

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission tendant à augmenter le nombre d'exemplaires du texte et à prévoir leur destination ; retrait.

Art. 7 : adoption.

Art. 8 : amendement de M. Berger tendant à prévoir des procédures de règlement des problèmes posés par le principe « à travail égal, salaire égal » (p. 1921).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1922) : les écarts entre le salaire payé aux hommes et celui versé aux femmes occupant un emploi équivalent.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prévoir dans les clauses obligatoires la formation permanente du personnel ; adoption ; amendement de la Commission tendant à faire figurer dans les clauses obligatoires l'emploi à temps partiel (p. 1922) ; adoption ; amendement de M. Musmeaux tendant à faire figurer dans les clauses obligatoires le maintien des avantages acquis ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Berthelot, le deuxième, par la Commission tendant à faire figurer dans les clauses facultatives les conditions d'emploi temporaire (p. 1922) ; retrait de l'amendement de M. Berthelot ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'article, ainsi modifié (p. 1923).

Art. 9 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Carpentier ; le deuxième, par M. Berthelot tendant à prévoir des sanctions pour les organisations qui refuseraient de se présenter à la commission mixte (p. 1923) ; retrait des deux amendements ; adoption de l'article.

Art. 10 : adoption (p. 1923).

Art. 11 : amendement de M. Musmeaux tendant à supprimer la référence aux personnels particuliers soumis à des conditions de travail spéciales (p. 1924) ; rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Berthelot ; amendement de la Commission tendant à ne pas rendre obligatoire la signature des accords nationaux par toutes les organisations syndicales.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1924) : les conditions de l'émission de l'avis de la commission supérieure des conventions collectives.

Adoption de l'amendement ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 11 : amendement de M. Carpentier relatif à l'extension des avenants (p. 1924), l'automaticité de l'extension (*ibid*).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1925) : les règles en matière d'extension ; le rôle de la commission supérieure des conventions collectives ; l'augmentation des effectifs de la direction générale du travail et de l'emploi.

Retrait de l'amendement (p. 1925).

Art. 12 à 14 : adoption (*ibid*).

Après l'Art. 14 : amendement de M. Carpentier tendant à faciliter l'exercice du droit d'ester en justice pour les groupements professionnels ; le respect des droits de l'individu par rapport à ceux du syndicat (p. 1925).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1926) : le projet de loi instituant une juridiction sociale.

Retrait de l'amendement ; retrait de deux amendements de M. Carpentier ; amendement de M. Berger tendant à améliorer le règlement des conflits relatifs aux conventions collectives (p. 1926) ; adoption de l'amendement.

TITRE : amendement de M. Berger tendant à mentionner dans le titre les procédures de médiation ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1926).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [29 juin 1971] (p. 3508).

Les avantages individuels résultant des accords ou conventions : partie du contrat de travail ; l'adoption du texte voté par le Sénat.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3508) : ses observations sur ce texte.

Art. 8 : adoption.

Art. 10, 11 et 14 *bis* : adoption (p. 3508, 3509).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3509).

5. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 29 du Livre 1er du Code du travail en vue de renforcer la protection contre les licenciements abusifs des femmes salariées en état de grossesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1900.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 14 et 76 du Livre II du Code du travail afin d'améliorer les conditions de travail des femmes salariées, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1903.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 54 B du Livre II du Code du travail afin d'aménager le temps de repos de certaines mères de famille à l'intérieur des entreprises privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1905.**

8. — Projet de loi relatif au Code du travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2224** ; rapport le 1er décembre 1972 par M. René Caille, **n° 2703.** Adoption le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 723.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972

(renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 135 (année 1972-73)** ; rapport le 14 décembre 1972 par M. Souquet, **n° 140 (année 1972-73).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 67 (année 1972-73).**

Loi n° 73-4 du 2 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1973 (p. 52).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6080).

Le caractère formel de la refonte du Code (p. 6080) ; la clarification facilitant l'utilisation du Code par les salariés, les syndicats et les employeurs (p. 6080) ; la protection des travailleurs en matière de discipline du travail et de licenciement ; l'exercice des libertés syndicales dans l'entreprise (p. 6081).

Intervention de M. Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des affaires sociales : la remise en ordre des textes actuellement en vigueur en matière de droit du travail (p. 6081) ; la rénovation profonde du droit du travail ; la réforme du décret de juillet 1913 sur l'hygiène et la sécurité (p. 6081).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 6082).

Art. 3 : amendement de forme de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; adoption (p. 6082) ; amendement du Gouvernement : introduction dans le Code des textes relatifs au droit du travail votés par le Parlement après les derniers travaux de codification ; adoption (p. 6082) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 6082).

Art. 4 : amendement de la Commission (codification, incorporation annuelle dans les codes) ; adoption (p. 6082) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 6082).

Art. 5 : adoption (p. 6082).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6082).

9. — Proposition de loi tendant à compléter le Livre 1er du Code du travail par un article 29 *u* en vue de faire bénéficier les journalistes « pigistes » des dispositions prévues par la loi du 29 mars 1935 relative au statut professionnel des journalistes, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Cressard (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2252.**

CODE DU TRAVAIL MARITIME. — *Voy.* TRANPORTS MARITIMES, 3.

CODE ÉLECTORAL. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 187 à 191 (1971, p. 4432) ; ÉLECTIONS (Législation).

CODE MINIER. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 2 et 4.

CODE PÉNAL.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 5 du Code pénal relatif au cumul des peines, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1799.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier le quatrième alinéa de l'article 453 du Code pénal relatif aux courses de taureaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par MM. Poudevigne et Commenay (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1802.**

3. — Proposition de loi visant à condamner à la peine maximum prévue par le Code pénal toute personne se livrant à la production, à l'importation, à l'exportation et à l'offre de substances ou à la culture de plants classés vénéneux par voie réglementaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1818.**

4. — Projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1975 ;** rapport le 2 octobre 1971 par M. Bernard Marie, **n° 1989.** Adoption le 2 décembre 1971. — Projet de loi **n° 512.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 61** (année 1971-72) ; rapport le 7 décembre 1971 par M. Marcilhacy, **n° 65 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 16 décembre 1971. — Projet de loi **n° 34 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2164 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Marie, **n° 2174.** Adoption le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 554.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 138 (année 1971-72) ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Marcilhacy, **n° 140 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 51 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971, **n° 2186** ; rapport le 20 décembre 1971 par M. Foyer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2192.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 20 décembre 1971.

Rapport le 20 décembre 1971 par M. Marcilhacy au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 141 (année 1971-72).** Adoption le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 69 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-10 du 3 janvier 1972, publiée au *J. O.* du 5 janvier 1972 (p. 161).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [24 novembre 1971] (p. 6068), [2 décembre 1971] (p. 6312).

La gravité du problème des chèques sans provision (p. 6068) ; l'accroissement du nombre des chèques sans provision ; les mesures pour accroître la fiabilité des chèques ; la distinction à faire entre les chèques sans provision émis par négligence et ceux qui sont émis sciemment ; la publicité abusive des banques (p. 6069, 6070) ; l'obligation pour les banques de consulter le fichier de la Banque de France avant d'ouvrir un compte (p. 6069) ; la contraventionalisation des peines pour émission de chèques sans provision inférieurs à mille francs par un délinquant primaire ; la possibilité pour le tribunal d'interdire l'utilisation d'un chéquier ; la sauvegarde des intérêts des personnes qui ont reçu des chèques sans provision (p. 6070) ; l'information des clients qui reçoivent pour la première fois un carnet de chèques.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : l'amélioration du recouvrement des amendes ; le développement de l'utilisation des chèques ; la distinction entre les tireurs qui obéissent à l'injonction qui leur est faite de payer le montant du chèque dans le délai de dix jours et ceux qui ne le font pas ; la répartition des procédures entre les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police (p. 6071) ; la possibilité pour les tribunaux de retirer au condamné le droit d'utiliser un carnet de chèques pendant un certain temps ; l'information du public ; ses observations sur le Code des postes et télécommunications ; l'application du projet de loi dans les T.O.M. (p. 6071, 6072).

Art. 1er : *Modification du décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques* (p. 6073) ; adoption.

Art. 2 : amendement de la Commission des lois tendant à supprimer les mots : « sur la demande du bénéficiaire » ; adoption ; amendement de la Commission tendant à préciser la nature du document officiel exigé ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à obliger le tiré à payer en cas d'insuffisance de la provision à concurrence du montant disponible figurant à son compte ; la possibilité pour le bénéficiaire d'appréhender une partie de la somme due ; adoption de l'amendement et de l'article.

Après l'Art. 3 : retrait de deux amendements du Gouvernement ; amendement de la Commission tendant à donner force exécutoire au protêt dressé faute de paiement d'un chèque ; adoption de l'amendement (p. 6075).

Art. 4 : adoption.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à obliger le banquier à mentionner sur chaque chèque le nom et l'adresse de son client ; l'alourdissement des obligations imposées aux établissements bancaires ; la difficulté de modifier le matériel ; le droit d'exiger que le tireur d'un chèque inscrive son adresse sur celui-ci ; le cas des personnes utilisant peu leur ché-

quier et changeant fréquemment de domicile (p. 6076) ; adoption de l'amendement.

Art. 5 : art. 66 du décret-loi du 31 octobre 1935 : amendement de M. Delachenal tendant à lier les poursuites au montant de l'insuffisance de provision ; l'application difficile du système proposé (p. 6077) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à soumettre aux poursuites toute émission frauduleuse de chèques ; la complication des tâches de la justice ; le risque d'ôter au projet son efficacité (p. 6078) ; adoption du texte de l'article 66.

Art. 67 du décret du 30 octobre 1935 : amendement d'harmonisation de M. Delachenal ; adoption de l'amendement et de l'article 5 du projet de loi.

Art. 6 : la nécessité de tenir compte des retards qui surviennent dans le virement des salaires et pensions.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la possibilité d'un découvert involontaire (p. 6079).

Art. 68 du décret du 30 octobre 1935 : amendement de la Commission tendant à écarter la règle de non-cumul des peines ; adoption de l'amendement (p. 6080) ; adoption du texte de l'article 68.

Art. 69 du décret susvisé : adoption du texte.

Art. 70 du décret susvisé : amendement de la Commission tendant à prévoir la possibilité pour le tribunal de publier la décision d'interdiction d'utiliser des chèques ; adoption de l'amendement et de l'article 70, modifié.

Art. 71 et 72 du décret de référence : adoption.

Art. 73 du décret : amendement de la Commission tendant à permettre à la victime d'obtenir du tribunal un extrait du jugement sans se constituer partie civile (p. 6081) ; amendement de forme du Gouvernement ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 6082) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 73.

Art. 74 du décret : amendement de la Commission tendant à égaliser l'amende forfaitaire à un taux de 10 % et à un montant minimum de 50 F ; amendement du Gouvernement tendant à ramener le montant minimum à 20 F ; sous-amendement de la Commission tendant à relever le montant minimum à 50 F (p. 6083) ; retrait de l'amendement de la Commission ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 74.

Art. 75 du décret : adoption.

Avant l'Art. 76 du décret: amendement de la Commission tendant à accorder la compétence au tribunal de police de la résidence du prévenu ; adoption de l'amendement.

Art. 76 du décret : adoption du texte proposé ; adoption de l'article 6 du projet de loi.

Reprise de la discussion [2 décembre bre 1971] (p. 6312).

Art. 7 : *Modification du Code des P.T.T. :* amendements de coordination de la Commission des lois avec des dispositions déjà votées (p. 6312) ; adoption des amendements ; adoption de l'article 7.

Art. 8 : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement (p. 6313) ; adoption d'un amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'article 8.

Art. 9 et 10 : adoption.

Art. 11 : *Dispositions diverses :* amendement de la Commission tendant à préciser que la délivrance des chèques est gratuite.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : le problème de la gratuité des formules de chèques ; le désir de l'administration des P.T.T. d'abandonner cette gratuité (p. 6313).

Le rétablissement du droit de timbre au profit du Trésor ; rejet de l'amendement ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article 11 (p. 6314).

Art. 12 : adoption.

Art. 13 : l'application dans les T.O.M. ; amendement du Gouvernement relatif à la non-application dans les T.O.M. de l'article 75 A du décret de 1935 ; adoption de l'amendement.

Art. 67 du décret du 30 octobre 1935 : amendement de M. Delachenal tendant à coordonner les dispositions de l'article avec

les dispositions déjà votées ; adoption de l'amendement (p. 6315) ; adoption de l'article 67.

Art. 68 du décret du 30 octobre 1935 : amendement de coordination de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article 68.

Art. 70 du décret : amendement de coordination de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 70.

Art. 72 du décret : adoption.

Art. 74 du décret : amendement du Gouvernement tendant à coordonner les dispositions du texte de cet article avec les dispositions déjà votées ; adoption de l'amendement et de l'article 74 ; adoption de l'article 13 du projet de loi.

Art. 14 et 15 du projet de loi : adoption.

Art. 16 : *Dispositions transitoires* (p. 6316) ; amendement du Gouvernement tendant à coordonner le texte de l'article avec les dispositions déjà votées ; adoption de l'amendement ; adoption d'amendements de coordination de M. Delachenal ; amendement de M. Delachenal tendant à accorder les avantages de la nouvelle loi à ceux qui émettraient des chèques sans provision avant l'entrée en vigueur de la présente loi ; retrait d'un amendement du Gouvernement (p. 6317) ; adoption de l'amendement de M. Delachenal ; l'intention du rapporteur de déposer un amendement tendant à la suppression du troisième alinéa de l'article 34 du décret ; l'incompatibilité de cet amendement avec les accords de Genève ; la demande de la Chancellerie d'un délai de réflexion ; l'engagement du Garde des Sceaux d'étudier le problème posé par cet amendement ; adoption de l'article 16.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6317).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [18 décembre 1971] (p. 6960).

La force exécutoire du protêt dressé en cas de défaillance ou de défaut de provision.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 6960).

Art. 2 : amendement de la Commission des lois ; la justification de l'identité du tireur ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 6960).

Art. 3 : amendement de la Commission ; la priorité du premier chèque en cas d'insuffisance de la provision ; le paiement partiel du chèque (p. 6960) ; la règle du marc-le-franc (p. 6961) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article (p. 6961).

Après l'Art. 3 : retrait de l'amendement de coordination déposé par la Commission (p. 6961).

Art. 3 *bis* : amendement de la Commission concernant la signification du protêt ; la procédure de la saisie-exécution (p. 6962) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 6962).

Après l'Art. 3 *bis* : amendement de coordination de la Commission ; adoption de cet amendement (p. 6963).

Art. 4 *bis* : amendement de la Commission tendant à obliger les banques à mentionner sur chaque formule les nom, prénoms et adresse de la personne à laquelle celle-ci est délivrée (p. 6963) ; rejet de l'amendement (p. 6964).

Art. 5 : *Art. 66 du décret du 30 octobre 1935* : amendement de la Commission déterminant les limites entre l'incrimination d'escroquerie et la poursuite pour contravention (p. 6964) ; rejet de l'amendement (p. 6965) ; adoption de l'article.

Art. 67 du décret du 30 octobre 1935 : adoption de ce texte ; adoption de l'article 5 du projet de loi (p. 6965).

Art. 6 : *Art. 70 du décret du 30 octobre 1935 :* amendement de la Commission concernant l'interdiction d'émettre des chèques pendant une certaine durée ; adoption de cet amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 6965).

Art. 74 du décret : amendement de la Commission relatif au caractère de l'amende (p. 6965) ; adoption de cet amendement, ainsi que de deux autres amendements déposés par la Commission (p. 6966) ; adoption de cet article (*ibid.*).

Art. 75 du décret : amendement de la Commission ; le caractère de l'indication erronée ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 6 du projet de loi (p. 6966).

Art. 7 du projet de loi : amendement de

coordination de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 7 *bis* : amendement de la Commission concernant la signification faite au tireur du certificat de non-paiement établi pour défaut ou insuffisance de provision (p. 6966) ; adoption de deux sous-amendements déposés par le Gouvernement (p. 6967) ; adoption de l'article 7 *bis*, ainsi modifié.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à ne pas indiquer que les formules de chèques seront remises gratuitement (p. 6967) ; la suppression de la gratuité des chèques postaux (p. 6967, 6968) ; la situation des caisses de crédit mutuel (p. 6968) ; amendement de la Commission concernant l'administration des postes et télécommunications (p. 6968) ; adoption de cet amendement (p. 6969) ; retrait d'un amendement déposé par la Commission ; nouvel amendement de la Commission ; adoption de cet amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 6969).

Art. 13 : *Art. 67 du décret du 30 octobre 1935 :* adoption de ce texte (p. 6969).

Art. 68 du décret : adoption de ce texte.

Art. 70 du décret : adoption de l'amendement de coordination déposé par la Commission (p. 6969).

Art. 74 du décret : adoption d'un amendement de coordination de la Commission (p. 6970) ; adoption de deux amendements de la Commission et de l'article, ainsi modifié (p. 6970).

Art. 16 du projet de loi : amendement de la Commission relatif au cas où le prévenu apporte la preuve qu'il s'est acquitté du montant du chèque et de l'amende (p. 6970, 6971).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, sur le délai de dix jours (p. 6970).

Retrait de l'amendement de la Commission (p. 6971) ; adoption de cet article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6971).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1971] (p. 6999).

La possibilité d'une saisie-exécution après le protêt ; la gratuité de la remise des formules de chèques (p. 6999).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : ses remerciements à l'Assemblée en raison du travail effectué au cours de la présente session ; l'hommage rendu à M. Foyer et à plusieurs parlementaires ; la valeur de la discussion parlementaire (p. 6999, 7000).

5. — Proposition de loi portant réforme des articles 328 et 329 du Code pénal afin de préciser la notion de légitime défense, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 par MM. Briot, Delhalle et Granet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2025.**

6. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions du Code pénal relatives aux interdictions, déchéances et incapacités professionnelles, et à modifier les dispositions du Code de procédure pénale relatives au casier judiciaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. de Grailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2337 ;** rapport le 15 novembre 1972 par M. de Grailly, **n° 2637.**

7. — Projet de loi insérant un article 418-1 dans le Code pénal, présenté au Sénat le 20 décembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 153 (année 1971-72) ;** rapport le 9 mai 1972 par M. Rosselli, **n° 187 (année 1971-72).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 87 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2359 ;** rapport le 16 juin 1972 par M. Charles Bignon, **n° 2438.** Adoption le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 633.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 319 (année 1971-72) ;** rapport le 28 juin 1972 par M. Rosselli, **n° 337 (année 1971-72).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 145 (année 1971-72).**

Loi n° 72-593 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7108).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2828).

La protection des installations et secrets ; la modernisation de cette législation

(p. 2828) ; y a-t-il encore secret ? : construction en coopération, O.T.A.N., ventes d'armements ; risques d'atteinte aux libertés et droits syndicaux (p. 2829).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la consultation du Ministère de la Défense nationale par les entreprises fournissant des informations à l'étranger (p. 2828) ; respect des libertés syndicales (p. 2829).

Art. 1er : *Nature de l'infraction et sanctions ;* amendement rédactionnel de M. Gerbet ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2829).

Art. 2 : *Application aux T.O.M. ;* adoption (p. 2829).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2830) ; vote hostile du groupe communiste.

8. — Proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 199 et 200 du Code pénal, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois), **n° 2374.**

9. — Proposition de loi tendant à compléter le troisième alinéa de l'article 357-1 du Code pénal relatif à l'abandon de famille, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Michel Jacquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2517.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 80 du Code pénal, l'article 216 du Code de justice militaire et l'article 35 de la loi n° 63-23 du 15 janvier 1963 afin de mieux assurer le respect des libertés individuelles dans le cas d'infraction contre la sûreté de l'Etat, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Riviérez (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2622.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET (1973, Justice, p. 4515).

CODE RURAL.

1. — Proposition de loi complétant et modifiant le Code rural en ce qui concerne l'industrie de l'équarrissage, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1381 ;** rapport le 2 décembre 1971 par M. Chambon, **n° 2094.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 799 du Code rural, relatif aux conditions d'exercice du droit de préemption en cas d'aliénation, à titre onéreux, de biens ruraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Bégué (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1415.**

3. — Projet de loi complétant le Code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles nationales vétérinaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1668 ;** rapport le 29 avril 1971 par M. Arthur Moulin, **n° 1678.** Adoption le 4 mai 1971. — Projet de loi **n° 392.**

Transmis au Sénat le 6 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 216 (année 1970-71) ;** rapport le 27 mai 1971 par M. Golvan, **n° 262 (année 1970-71).** Adoption définitive le 9 juin 1971. — Projet de loi **n° 116 (année 1970-71).**

Loi n° 71-450 du 16 juin 1971, publiée au *J.O.* du 17 juin 1971 (p. 5819).

DISCUSSION [4 mai 1971] (p. 1615).

La création de la première école vétérinaire du monde (p. 1615) ; la réglementation de l'exercice de la profession de vétérinaire depuis 1938 ; la loi de 1938 et les droits acquis ; la création du diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ; les études pour l'obtention du diplôme d'Etat ; la loi du 26 juillet 1941 ; la dérogation pour les élèves sortant de 3e année pendant la durée d'une épizootie ; le mécanisme prévu de l'autorisation préalable par le ministre de l'agriculture ; la possibilité ouverte aux étudiants et aux anciens élèves d'effectuer des stages d'assistant ; les besognes administratives des vétérinaires et leurs activités saisonnières ; le complément de l'enseignement théorique dispensé dans les écoles (p. 1616) ; les dispositions du pro-

jet de loi ; l'abrogation de la loi du 26 juillet 1941 ; la notion « d'assistanat » par les élèves de troisième année ; la notion de remplacement pour les élèves ayant subi avec succès les examens de quatrième année ; le remplacement de l'autorisation préalable du ministre de l'agriculture par une déclaration à l'administration de l'intéressé et une déclaration auprès du conseil régional de l'ordre des vétérinaires ; les cas d'épizooties et les opérations de prophylaxie ; les règles de discipline ; l'augmentation nécessaire du nombre des étudiants vétérinaires et l'amélioration des conditions de formation ; le projet de loi sur les pharmaciens vétérinaires ; la nécessité de modifier la loi du 26 juillet 1941 ; la reconnaissance du droit de prescrire et d'utiliser des médicaments aux assistants et aux remplaçants ; l'association des anciens élèves d'Alfort ; la limite de six mois ou de neuf mois imposée aux élèves et anciens élèves pour les fonctions d'assistant ou de remplaçant ; l'alignement par une diminution de la valeur du diplôme; le monopole des vétérinaires ; le rôle des vétérinaires et la santé des hommes ; l'implantation d'une nouvelle école nationale vétérinaire à Rennes (p. 1617) ; les difficultés des communes de moyenne importance ; les promesses faites à Nantes (p. 1617, 1618) ; la politique d'industrialisation du pays (p. 1618) ; l'implantation des établissements du Ministère de l'Agriculture dans les villes moyennes ou dans les petites villes ; les établissements d'enseignement supérieur et la proximité d'une faculté ; les écoles vétérinaires et la proximité d'un abattoir ; l'implantation d'une école vétérinaire à Bazas.

Interventions de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1616, 1617) : les problèmes posés par les élèves des écoles vétérinaires ; le nombre des enseignés par rapport au nombre d'enseignants ; le problème d'une quatrième école vétérinaire ; les raisons de son choix en faveur de Rennes ; le projet de loi relatif à la formation vétérinaire (p. 1618) ; la localisation de la nouvelle école vétérinaire.

Art. 1er : *Insertion dans le Code rural d'articles nouveaux nos 309-1 à 309-8* (p. 1618) ;

Art. 309-1 nouveau du Code rural : amendement de la Commission de la production relatif aux conditions de nationalité (p. 1618) ; l'amélioration des études ; amendement de la Commission tendant à réserver l'exercice de la profession comme assistant ou remplaçant aux élèves pouvant par la suite soutenir une thèse de doctorat d'Etat.

Intervention de M. Cointat, Ministre (p. 1619) : son opposition aux deux amendements ; la hiérarchie juridique et la supériorité des conventions ou réglementations internationales par rapport aux lois nationales ; la réciprocité internationale.

La qualité de l'enseignement reçu par les élèves étrangers en France ; les éléments juridiques liant les étudiants en stage à leur école d'origine ; les liens de responsabilité entre les praticiens et les stagiaires qu'ils recevraient ; la création de stages.

Intervention de M. Cointat, Ministre (p. 1619) : les élèves, originaires du Marché commun ; les élèves en provenance des pays francophones.

Réserve du premier amendement de la Commission (p. 1620) ; rejet du deuxième amendement de la Commission ; rejet de l'amendement précédemment réservé ; adoption du texte proposé pour l'article 309-1 du Code rural.

Art. 309-2 du Code rural : amendement de la Commission tendant à supprimer les conditions de nationalité ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prolonger certains délais.

Intervention de M. Cointat, Ministre (p. 1620) : le délai de neuf mois et la préparation d'une thèse de doctorat ; les obligations afférentes au service national ; l'exclusion du bénéfice du sursis pour les étudiants vétérinaires ; le texte concernant les vétérinaires biologistes et le droit à sursis pour les étudiants vétérinaires (p. 1621).

Adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 309-2 du Code rural, ainsi modifié.

Art. 309-3, 309-4, 309-5 du Code rural : adoption.

Art. 309-6 du Code rural : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 1621) ; la suppression de la subvention d'un franc par unité accordée pour la vaccination anti-aphteuse obligatoire ; l'indemnisation de l'abattage des animaux atteints de brucellose ; le non-emploi des crédits destinés à la lutte contre

la brucellose ; la disparition de la fièvre aphteuse ; l'existence d'un plan de lutte contre les maladies du bétail ; l'extension du champ d'application de la loi ; la responsabilité civile et administrative des vétérinaires ou docteurs vétérinaires.

Intervention de M. Cointat, Ministre (p. 1621, 1622) : le rôle d'incitation de l'Etat et son réengagement ultérieur dans des actions nouvelles ; l'éventualité de la suppression de la subvention pour la vaccination ; la lutte contre la brucellose ; la peste aviaire et la lutte contre la cysticercose ; l'urgence en cas d'épizootie ; la reprise des termes de l'article premier de la loi du 26 juillet 1941.

L'intervention des élèves et anciens élèves sous les ordres stricts de l'administration et en dehors de l'intervention de la profession ; rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 309-6.

Art. 309-7 du Code rural : amendement de la Commission tendant à limiter les peines pouvant frapper les élèves aux seuls avertissements de la chambre de discipline ou à l'interdiction de bénéficier des dispositions des articles 309-1, 309-2 et 309-6 du Code rural ; les compétences de la chambre de discipline (p. 1623) ; les infractions graves à la législation sur les stupéfiants.

Intervention de M. Cointat, Ministre (p. 1623) : les conséquences des « erreurs de jeunesse » sur l'avenir des nouveaux venus dans la profession ; la difficulté pour la chambre de discipline de juger des infractions éventuelles.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 309-8 du Code rural : adoption du texte proposé ; adoption de l'ensemble de l'article premier du projet de loi (p. 1623).

Art. 2 du projet : *Insertion, après le paragraphe 2 de l'article 340 du Code rural, d'un nouvel alinéa ;* adoption de l'article 2.

Art. 3 : *Abrogation de la loi du 26 juillet 1941 ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

4. — Projet de loi tendant à compléter certaines dispositions du Livre VII du Code rural, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1769 ;** rapport le 2 octobre 1971 par M. Gissinger, **n° 1987.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 506.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 45 (année 1971-72) ;** rapport le 29 novembre 1971 par M. Cathala, **n° 47 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 9 décembre 1971 sous le titre : « Projet de loi tendant à compléter certaines dispositions du Livre VII du Code rural relatives notamment aux travailleurs handicapés relevant du travail protégé ». — Projet de loi **n° 16 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2117 ;** rapport le 15 décembre 1971 par M. Gissinger, **n° 2127.** Adoption définitive le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 556.**

Loi n° 72-4 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 152).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [23 novembre 1971] (p. 6047).

L'emploi et la protection des salariés handicapés agricoles (p. 6047) ; la situation avant mai 1968 ; l'alignement du S.M.A.G. sur le S.M.I.G. ; la subvention de l'assiette « salaire réel » à l'assiette « salaire forfaitaire » en matière de cotisations agricoles (p. 6047, 6048) ; l'augmentation des charges sociales des employeurs (p. 6047) ; la nécessité d'un salaire forfaitaire réduit pour le calcul des cotisations (p. 6047, 6048) ; l'absence de référence aux prestations de vieillesse (p. 6047, 6048) ; l'harmonisation du texte avec la législation applicable en Alsace-Lorraine (p. 6047, 6048) ; le classement des ouvriers handicapés (p. 6047) ; le danger de l'application du principe de paiement des cotisations sociales sur le salaire réel (p. 6047) ; le gain minimum journalier à retenir pour le calcul des indemnités journalières de maladie ou de maternité (p. 6048) ; le coût de la mesure envisagée et le nombre de bénéficiaires ; la distinction entre « ouvriers relevant du travail protégé » et ouvriers à « capacité professionnelle réduite » ; le problème social posé par le nombre important d'ouvriers handicapés en agriculture ; le rôle d'ateliers protégés des exploitations agricoles ; l'interdiction aux administrateurs des caisses de mutualité

sociale agricole frappés de sanctions administratives de postuler pendant un délai de quatre ans aux mêmes fonctions (p. 6048, 6049).

Intervention de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture : le régime social des travailleurs handicapés employés en agriculture (p. 6047) ; ses observations sur les cotisations et les prestations ; les exemples des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (p. 6048).

Art. 1er : *Assiette des cotisations dues pour les travailleurs handicapés* (p. 6048) ; le règlement par décret de ce problème ; amendement du Gouvernement tendant à asseoir ces cotisations sur le salaire réel ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif au calcul de la prestation (p. 6048) ; la fixation du gain minimum journalier en fonction du S.M.I.C. (p. 6049) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : *Application à l'Alsace-Lorraine de ces dispositions* (p. 6049) ; amendement du Gouvernement prévoyant le calcul des cotisations sur la rémunération réelle des intéressés ; retrait ; adoption de l'article.

Art. 3 : *Interdiction aux administrateurs révoqués de postuler pendant un délai de quatre ans* (p. 6048, 6049) ; adoption.

Art. 4 : *Application de l'article 1033-1 du Code rural en Alsace-Lorraine ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6049).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [18 décembre 1971] (p. 6973).

La modification du titre du projet de loi par le Sénat (p. 6973).

Art. 1er à 3 : adoption de ces articles (p. 6973, 6974).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6974).

5. — Projet de loi relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1986 ;** rapport le 4 avril 1972 par M. Bousseau, **n° 2220.** Adoption le 2 octobre 1972. — Projet de loi **n° 672.**

Transmis au Sénat le 5 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 7 (année 1972-73) ;** rapport le 19 octobre 1972 par M. Golvan, **n° 26 (année 1972-73).** Adoption définitive le 2 novembre 1972. — Projet de loi **n° 8 (année 1972-73).**

Loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972, publiée au *J.O.* du 16 novembre 1972 (p. 11876).

DISCUSSION [2 octobre 1972] (p. 3849).

Les préjudices causés à la modernisation de l'élevage par les déficiences sanitaires du cheptel (p. 3849) ; le renforcement des opérations de dépistage et de contrôle ; l'octroi au personnel des services vétérinaires de pouvoirs analogues à ceux attribués aux services d'inspection sanitaire par la loi du 8 juillet 1965 ; la lutte contre la brucellose (p. 3849, 3850) ; la protection des animaux instituée par l'article 276 du Code rural ; le problème de la réforme des études vétérinaires ; le classement indiciaire des préposés sanitaires.

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural : la protection sanitaire du cheptel (p. 3850) ; la prophylaxie ; le report des crédits affectés à la vaccination contre la fièvre aphteuse ; les méthodes d'abattage ; l'école vétérinaire de Lyon (p. 3851) ; la situation des préposés sanitaires.

Art. 1er : Insertion après l'article 215 du Code rural des articles 215-1 à 215-5.

Art. 215-1, 215-2, 215-3 du Code rural : adoption (p. 3851).

Art. 215-4 : amendement de Mme Thome-Patenôtre (extension du texte aux animaux de compagnie) ; la lutte contre la rage ; la surveillance des établissements clandestins ; retrait de l'amendement (p. 3851) ; adoption de l'article 215-4 (p. 3852).

Art. 215-5 du Code rural (p. 3852) ; adoption de l'article 1er du projet de loi.

Art. 2, 3, 4 : adoption (p. 3852).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3852).

6. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 188-1 et 188-7 du Code rural relatifs aux cumuls ou réunions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Joanne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2314.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 188-1 et 188-7 du Code rural, relatifs aux cumuls ou réunions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2324.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 188-1 et 188-7 du Code rural, relatifs aux cumuls ou réunions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Ramette et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2336.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 188-1, 188-3 et 188-8 du Code rural, relatifs aux cumuls ou réunions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 par M. Halbout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2420.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 188-1 et 188-7 du Code rural relatifs aux cumuls ou réunions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2510.**

11. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 188-8 du Code rural et relative à certaines créations et extensions d'exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Dronne (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2533.**

CODER (Entreprise).

— Difficultés d'emploi des travailleurs des Etablissements CODER de Marseille. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 124.

COIFFEURS. — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 1.

COLLECTIVITÉS LOCALES.

1. — Proposition de loi tendant à compléter le régime de sécurité sociale des agents des collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Longequeue et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 232.**

2. — Proposition de loi tendant à ce qu'aucune dépense ne soit imposée aux départements et aux communes sinon par la loi, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. René Pleven et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 238.**

3. — Projet de loi définissant les conditions d'exercice de la responsabilité civile des collectivités locales dans certaines sociétés anonymes d'économie mixte, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 426 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Zimmermann, **n° 678.** Adoption le 8 mai 1969. — Projet de loi **n° 120.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 171 (année 1968-69) ;** rapport le 4 novembre 1969 par M. Mignot, **n° 37 (année 1969-70).** Adoption avec modifications le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 18 (année 1969-70).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 868 ;** rapport le 20 novembre 1969 par M. Zimmermann, **n° 895.** Adoption définitive le 25 novembre 1969.

Loi n° 69-1092 du 6 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 7 décembre 1969 (p. 11884).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [8 mai 1969] (p. 1318).

L'obligation pour les sociétés constituées antérieurement au 1er avril 1967 de mettre leurs statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions de la loi du 24 juillet 1966 (p. 1319) ; la nécessité d'un texte dérogatoire pour les sociétés d'économie mixte ; les conditions d'exercice de la responsabilité civile des collectivités locales dans ces dernières sociétés ; le caractère particulier de leur régime ; les dispositions dérogatoires au droit commun du régime des sociétés d'économie mixte ; les administrateurs qui y représentent les collectivités locales ; le maintien de principe pour ce type de sociétés des dispositions législatives antérieures ; les raisons du dépôt du présent projet ; la nécessité d'éviter toute difficulté d'interprétation ; l'exonération de responsabilité civile des représentants élus des collectivités locales ; l'extension des règles régissant les sociétés d'économie mixte aux nouveaux types de sociétés anonymes créés par la loi du 24 juillet 1966 ; la présidence du conseil d'administration de certaines de ces sociétés exercée par les collectivités locales ; la situation particulière des départements d'Alsace-Lorraine ; la nécessité de doter ultérieurement les sociétés d'économie mixte d'un statut particulier.

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 1319, 1320) ; l'octroi d'un statut particulier aux sociétés d'économie mixte ; le décret du 24 mars 1960 ; le problème de la représentation des collectivités locales ; le maintien du régime actuel de substitution de responsabilité civile de la collectivité locale à celle de ses représentants ; la non-abrogation du régime particulier applicable aux sociétés en cause ; la présidence du conseil d'administration ; l'application éventuelle aux sociétés d'économie mixte des règles du droit commun, notamment en ce qui concerne la responsabilité civile des administrateurs qui représentent les collectivités actionnaires ; l'inconvénient de cette solution ; l'extension des dispositions du projet de loi aux sociétés à créer dans les départements d'Alsace-Lorraine.

Art. 1er à 3 (p. 1320) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [25 novembre 1969] (p. 4339).

La décision de la Commission des lois d'accepter les dispositions votées par le Sénat.

Art. 1er à 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

4. — Proposition de loi tendant à accélérer les travaux déclarés d'utilité publique dont l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif sont maîtres d'œuvre, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Duval (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1522.** Retirée le 5 mai 1971 (p. 1668).

5. — Proposition de loi portant création et organisation des régions, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Abelin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1586.**

6. — Proposition de loi sur l'organisation régionale, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1690.**

7. — Proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la T.V.A. payée sur leurs travaux et fournitures par les collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1691.**

8. — Proposition de loi tendant à permettre aux salariés des entreprises concessionnaires du service des eaux de s'affilier à la caisse nationale des agents des collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1907.**

9. — Proposition de loi tendant à appliquer à certains travaux entrepris par les collectivités locales un taux réduit de T.V.A.,

présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par MM. Rossi et Cazenave (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1999.**

. — .

Voir aussi : BUDGET 1968 (Discussion générale) ; BUDGET 1969 (Intérieur et rapatriés), art. 68, (Emprunts) et 70, (Fonds pour la formation des agents) ; BUDGET 1970 (Discussion générale, Agriculture, Education nationale, Intérieur 1, Equipement et Logement, Transports : I) ; BUDGET 1970 (Collectif 1) ; BUDGET 1971 (p. 5421 à 5423, 5427, 5431, 5441) ; COMMUNES, 19 ; EXPROPRIATIONS, 3 ; PLAN 1.

— Application de la T.V.A. aux travaux d'équipement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 110.

— Crédits aux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 22.

— Equipements scolaires. — *Voy.* EXPROPRIATION, 1.

— Finances. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale et art. 5).

— Œuvres sociales du personnel. — *Voy.* COMMUNES, 3.

— Problèmes d'enseignement. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Education nationale).

— Coût des travaux des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 312.

— Responsabilité des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 216.

— Remboursement de la T.V.A. aux. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), 171 à 175.

— Aide de l'Etat aux. — *Voy.* BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5523).

COLLÈGES.

Voy. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2.

— Nationalisations. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5543, 5549, 5560, 5562, 5584).

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

— Nationalisation de 100. — *Voy.* BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5523, 5526).

— Frais de fonctionnement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 239.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

— Frais de fonctionnement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 239.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (C.E.T.).

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 10 ; BUDGET 1971 (p. 5569, 5570, 575, 5582).

— Professeurs de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 385.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5495, 5508).

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ACTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (C.I.A.N.E.). — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 102 à 106 (1971, p. 2396).

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'INFORMATION. — *Voy.* BUDGETS (Services du Premier Ministre, Information).

COMITÉ INTERNATIONAL DES POIDS ET MESURES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 37.

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 170.

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE L'HORTICULTURE. — *Voy.* BUDGET 1973 (Taxes parafiscales).

COMITÉS DE CONCILIATION. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1489).

COMITÉS DE DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE. — *Voy.* ASSOCIATIONS, 1.

COMITÉS D'ENTREPRISE.

1. — Proposition de loi tendant à permettre aux comités d'entreprise, ou à tout autre organisme qui serait appelé dans l'avenir à se substituer à eux, d'intervenir dans les opérations d'accession à la propriété intéressant un ou plusieurs membres du personnel de l'entreprise, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Dassault (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 673.**

2. — Projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles, présenté au Sénat le 30 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 418 (année 1970-71) ;** rapport le 28 octobre 1971 par M. Aubry **n° 15 (année 1971-72).** Adoption le 4 novembre 1971. — Projet de loi **n° 8 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2055 ;** rapport le 17 novembre 1971 par M. Caille, **n° 2061.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 505.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 46 (année 1971-72) ;** rapport le 2 décembre 1971 par M. Aubry, **n° 55 (année 1971-72).** Adoption définitive le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 15 (année 1971-72).**

Loi n° 71-1014 du 21 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1971 (p. 12508).

DISCUSSION [23 novembre 1971] (p. 6044).

L'ordonnance du 22 février 1945 (p. 6044, 6045) ; le but des comités d'entreprises (p. 6044) ; l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés (p. 6044, 6045) ; la nécessité d'inclure dans le champ d'application de la loi les salariés agricoles (p. 6044, 6045, 6046) ; le protocole de Varenne de 1968 (p. 6045) ; le champ d'application de la loi ; le nombre d'entreprises et de salariés concernés (p. 6045, 6046) ; l'abaissement du seuil de cinquante salariés nécessaire pour la constitution d'un comité d'entreprise (p. 6045) ; l'établissement de la parité entre les salaires de l'agriculture et ceux des autres secteurs économiques (p. 6045, 6046) ; l'application de la loi de quarante heures aux salariés agricoles (p. 6045) ; la parité en matière de couverture des accidents du travail (p. 6045, 6046).

Intervention de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture : ses observations sur l'ordonnance du 22 novembre 1945 ; le champ d'application de la législation ; le cas des établissements occupant plus de 50 salariés (p. 6045) ; la conséquence d'un licenciement (p. 6046).

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture ; ses observations sur le projet de loi relatif aux accidents du travail des salariés agricoles (p. 6046).

Art. 1er : *Institution de comités d'entreprise dans les exploitations agricoles* (p. 6046) ; amendement de M. Henri Lucas prévoyant cette institution dans les exploitations occupant au moins vingt salariés ; rejet de l'amendement ; rejet de l'article au scrutin (p. 6046) ; liste des votants (p. 6065, 6066).

Art. 2 : *Abrogation de l'avant-dernier alinéa de l'art. 1er de l'ordonnance du 22 février 1945 relatif aux attributions des inspecteurs des lois sociales en agriculture ;* amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 2.

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission des affaires culturelles relatif au rôle des inspecteurs des lois sociales en agriculture (p. 604) ; adoption de l'amendement (p. 6047).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6047).

3. — Projet de loi modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 2204;** rapport le 28 avril 1972 par M. Marcenet, **n° 2287.** Adoption le 9 mai 1972. — Projet de loi **n° 578.**

Transmis au Sénat le 16 mai 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 199 (année 1971-72) ;** rapport le 1er juin 1972 par M. Schwint, **n° 234 (année 1971-72).** Adoption définitive le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 101 (année 1971-72).**

Loi n° 72-497 du 22 juin 1972, publiée au *J.O.* du 23 juin 1972 (p. 6427).

DISCUSSION [9 mai 1972] (p. 1438).

La situation des jeunes apprentis (p. 1438) ; le nombre de jeunes de moins de 18 ans, susceptibles d'être des délégués du personnel (p. 1439) ; l'âge d'éligibilité (p. 1439, 1441, 1442) ; les attributions des comités d'entreprise (p. 1440, 1442) ; la situation des travailleurs étrangers (p. 1440).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : âge électoral ; rapport de M. Delamotte, directeur du centre de formation des inspecteurs du travail (p. 1439, 1440).

Article unique : amendement de M. Rolland tendant à porter l'âge électoral à dix-sept ans (p. 1442) ; retrait de cet amendement et adoption de l'article unique (p. 1443).

Après l'article unique : amendement de la Commission des affaires culturelles (âge d'éligibilité) ; rejet de cet amendement au scrutin public (p. 1443) ; liste des votants (p. 1475, 1476) ; amendement de M. Rocard (p. 1444) (désignation éventuelle de délégués étrangers) (p. 1443) ; l'éligibilité des travailleurs immigrés ; retrait de cet amendement (p. 1444).

TITRE : amendement de la Commission qui devient sans objet.

Adoption du projet de loi (p. 1444).

4. — Projet de loi relatif à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2282 ;** rapport le 23 mai 1972 par M. Gissinger, **n° 2344.** Adoption le 1er juin 1972. — Projet de loi **n° 588.**

Transmis au Sénat le 7 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 239 (année 1971-72) ;** rapport le 15 juin 1972 par M Viron, **n° 276 (année 1971-72).** Adoption définitive le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 112 (année1971-72).**

Loi n° 72-517 du 27 juin 1972, publiée au *J.O.* du 28 juin 1972 (p. 6622).

DISCUSSION [1er juin 1972] (p. 2081).

Les salariés étrangers vivant en France ; leur apport pour notre économie ; la proposition de loi de M. Marette (p. 2081, 2082) ; le taux d'accroissement de la population dû à la venue d'étrangers naturalisés (p. 2081, 2085) ; les travailleurs frontaliers du Haut-Rhin travaillant en Suisse (p. 2081) ; l'immigration clandestine (p. 2081, 2084) ; les conditions de travail de ces travailleurs (p. 2081) ; leur manque de formation (p. 2081) ; les mesures prises en leur faveur dans le domaine social (p. 2081) ; l'amélioration de leur accueil (p. 2082) ; les interprètes ; l'alphabétisation ; la scolarisation des enfants d'immigrés ; les élections de délégués mineurs ou des membres des conseils de prud'hommes (p. 2082).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : Les mesures prises par le Gouvernement après concertation avec les organisations syndicales en faveur des travailleurs immigrés (p. 2082) ; les catégories de salariés étrangers électeurs pour les comités d'entreprise (p. 2082) ; les travailleurs étrangers éligibles à ces comités (p. 2083) ; l'électorat de tous les étrangers pour les délégués du personnel ; l'éligibilité aux fonctions de délégués du personnel ; l'importante proportion de main-d'œuvre étrangère dans les secteurs du bâtiment et de la transformation des métaux ; l'égalité des étrangers avec les Français apportée par le projet de loi en ce qui concerne l'électorat et l'éligibilité.

Reprise de la discussion générale : la condition pour être éligible de la connaissance de la langue française écrite et parlée (p. 2083) ; la proposition de loi communiste tendant à instituer un statut des travailleurs immigrés (p. 2084) ; les mesures de contrôle pour l'entrée en France de ces travailleurs ; les propositions de la C.G.T. concernant l'égalité des travailleurs français et étrangers ; la connaissance de la langue française qui n'est exigée ni pour la venue en France ni pour la mise au travail ; la participation des travailleurs étrangers à la gestion du Fonds d'action sociale et aux travaux du Conseil économique et social ; la formation des travailleurs étrangers (p. 2084) ; les auditions auxquelles a procédé la Commission des affaires culturelles

sur le problème des bidonvilles (p. 2085) ; les solutions envisagées par cette commission pour assurer un logement décent aux travailleurs.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'obligation de fourniture du logement par l'employeur ; l'effort à faire dans le domaine du logement social ; le développement des subventions (p. 2085, 2086).

Reprise de la discussion générale : les conventions de réciprocité entre les étrangers travaillant en France et les Français travaillant à l'étranger (p. 2085) ; les dispositions pour les travailleurs immigrés (p. 2086).

Art. 1er concernant les électeurs aux comités d'entreprise ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à remplacer les mots : « dix-huit ans » par les mots : « seize ans » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2086).

Art. 2 concernant l'éligibilité aux comités d'entreprise ; amendement de la Commission tendant à ajouter le mot « conjoint » à la liste des alliés non éligibles du chef d'entreprise ; adoption de l'amendement ; trois amendements : l'un de M. Berthelot tendant à supprimer les mots : « sachant lire et écrire », l'autre de M. Virgile Barel tendant à ajouter après les mots : « sachant lire et écrire », les mots : « dans leur langue maternelle » ; le troisième, présenté par la Commission et M. Mainguy tendant à ajouter après les mots : « sachant lire et écrire », les mots : « en français » ; la possibilité pour les travailleurs étrangers de se faire aider d'un interprète ; les ressortissants de la Communauté (p. 2086) ; la question des dialectes (p. 2087) ; le comité d'entreprise, tour de Babel.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : le rôle du délégué du personnel ; la connaissance des textes législatifs et réglementaires ; l'effort d'alphabétisation nécessaire ; la jurisprudence et l'interprétation des mots : « sachant lire et écrire » (p. 2087).

La langue basque (p. 2087) ; la langue bretonne (p. 2088) ; les travailleurs venant des pays du Marché commun.

Les amendements de M. Berthelot et Virgile Barel sont repoussés ; l'amendement de la Commission et de M. Mainguy est adopté (p. 2089) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : l'éligibilité des délégués du perpersonnel ; amendement de la Commission tendant à introduire le mot « conjoint » ; adoption ; trois amendements de MM. Berthelot et Virgile Barel, de la Commission et de M. Mainguy concernant l'usage du français.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : compétence du juge d'instance en cas de difficultés au sujet de la connaissance du français des candidats étrangers.

Rejet des amendements de MM. Berthelot et Virgile Barel ; adoption de l'amendement de la Commission et de M. Mainguy et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 3 : amendement de M. Michel Rocard tendant à supprimer la condition de nationalité française prévue par la loi du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises ; l'hostilité de la Commission à cet amendement.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : la condition de réciprocité prévue par la loi du 27 décembre 1968 ; l'arrêt du 18 mai 1971 de la Cour de cassation concernant l'impossibilité pour les travailleurs algériens d'être désignés comme délégués syndicaux (p. 2089).

La représentation des étrangers par des délégués syndicaux plutôt que par des délégués du personnel (p. 2090) ; les législations étrangères ; la Suède ; les travailleurs du Marché commun ; les exilés politiques (p. 2090) ; la politique de naturalisation en France.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : la possibilité pour les ressortissants de tous les pays du Marché commun d'être délégués syndicaux en France (p. 2090).

Rejet de l'amendement de M. Michel Rocard.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2091).

5. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n°2649** ; rapport le 24 novembre 1972 par M. René Caille, **n°2686.** Adoption le 30 novembre 1972. — Projet de loi **n° 705.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 98 (année 1972-73)** ; rapport le 6 décembre 1972 par M. Rabineau, **n°106 (année 1972-73).** Adoption avec modifications le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 35 (année 1972-73).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 2772** ; rapport le 14 décembre 1972 par M. René Caille, **n° 2774.** Adoption définitive le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 749.**

Loi n° 72-1225 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13782).

DISCUSSION [30 novembre 1972] (p. 5771).

La modification de l'ordonnance du 22 février 1945 créant les comités d'entreprise ; l'absence d'un représentant des cadres au comité d'entreprise jusqu'en 1946 ; la création d'un collège spécial pour les cadres dans les entreprises comportant plus de 25 cadres ; la réforme prévue par le projet de loi ; le renforcement de la représentation au conseil d'administration ou de surveillance ; le renforcement et la représentation des cadres au comité central d'entreprise ; le cas des entreprises à établissements multiples (p. 5771) ; les problèmes qui préoccupent actuellement les cadres (p. 5772) ; la participation ; les ingénieurs et cadres dont le nombre atteint près de deux millions ; la hâte manifestée pour se les concilier ; l'emploi des cadres ; la compression de leurs salaires (p. 5772) ; la fiscalité qui les frappe ; l'absence de pouvoir de décision ; le besoin d'une information objective ; le régime de Vichy et le renforcement de l'autonomie des cadres (p. 5773) ; l'alliance des cadres avec la classe ouvrière.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : (p. 5773, 5774) : ce projet, pièce essentielle de l'économie de participation ; l'importance des cadres, phénomène récent ; l'entreprise, « mécanisme doté d'une finalité, mais pas encore doté d'une conscience » (Bachelard) ; la revalorisation des tâches ; le rôle du comité d'entreprise, non seulement social mais d'ouverture vers l'échange de points de vue et d'informations économiques (p. 5774) ; l'accès des ouvriers et employés à la compétence économique ; l'avis du Conseil économique et social.

Art. 1er : (p. 5775) ; amendement de M. Carpentier et du groupe socialiste tendant à ne pas restreindre l'application de la loi aux sociétés anonymes mais à l'étendre à toutes les sociétés ; accepté par le Gouvernement et la Commission, l'amendement est adopté (p. 5775) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à porter de 3 à 4 membres la délégation du comité d'entreprise au sein du conseil d'administration, deux membres appartenant à la catégorie des ingénieurs (p. 5775) ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 5776).

Art. 2 : adoption.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à assurer, pour l'ensemble d'une entreprise, la représentation des cadres au comité central d'entreprise ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption de l'article 3, ainsi modifié ; l'absence de moyens de contrôle pour les délégués des cadres ; les insuffisances du projet de loi aux yeux des groupes communiste et socialiste (p. 5776).

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre : l'élaboration actuelle du projet de sociétés de gestion participative et les possibilités d'intervention dans l'élaboration des décisions

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5776).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [18 décembre 1972] (p. 6308).

La simple modification de forme adoptée par le Sénat.

Art. 1er : adoption (p. 6038).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6308).

— *Voy.* aussi : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, 1 ; SYNDICATS, 2.

— Consultation sur l'affectation de la contribution de 1 %. — *Voy.* CONSTITUTION, 6.

COMMANDOS.

— Répression des actions de. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2.

COMMÉMORATION.

1. — Proposition de loi relative à la commémoration du centième anniversaire de la proclamation de la IIIe République, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par MM. Dronne et Rossi (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1173.**

.—.

Voy. aussi : Commération de l'appel du 18 juin 1940 (18 juin 1970, p. 2819).

COMMERÇANTS.

Voy. BUDGET 1969, 2 ; AMNISTIE, 11 ; COMMERCE, 19, Artisans et commerçants.

— Assurance-maladie. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers).

— Expulsion. — *Voy.* BAUX COMMERCIAUX, 1.

— Forfaits fiscaux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 2.

— Petits. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 195 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 286.

— Et artisans. — *Voy.* RAPPELS AU RÈGLEMENT, nos 127 et 128.

COMMERCE.

1. — Proposition de loi tendant à sanctionner le dumping commercial sur le plan interne en conformité des dispositions du traité de Rome, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Tomasini et Dusseaulx (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 61.**

2. — Proposition de loi portant réglementation du crédit à la consommation des particuliers par l'institution de « ratios d'engagements » et la possession d'une carte personnelle de crédit, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 193.**

3. Proposition de loi modiant la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service, présentée à l'Assemblée Nationale le 36 octobre 1968 par M. Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 424.**

4. — Proposition de loi tendant à réglementer la création des grandes unités de distribution, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 649.**

5. — Proposition de loi tendant à la création d'un fonds d'indemnisation commerciale en faveur du petit commerce, financé par les magasins à grande surface de vente, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Olivier Giscard d'Estaing (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1125.**

6. — Proposition de loi tendant à créer un fonds d'action sociale pour l'artisanat et le commerce (F.A.S.A.C.), présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par MM. Maurice Faure et Robert Fabre (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1160.**

7. — Proposition de loi tendant à créer un établissement public national dénommé : « Office de réorganisation du commerce de distribution » (Orédis), présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Modiano et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1163.**

8. — Proposition de loi relative au démarchage à domicile, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par MM. Bertrand Denis et Brocard (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1212 ;** rapport le 24 juin 1971 par M. Jean-Claude Petit, **n° 1889** sous le titre : « Proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile ». Adoption le 2 octobre 1971. — Proposition de loi **n° 489.**

Transmise au Sénat le 6 octobre 1971 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 3 (année 1971-72) ;** rapport le 6 avril 1972 par M. Chavanac, **n° 163 (année 1971-72) ;** avis 27 avril 1972 par M. Henri Caillavet au nom de la Commission des affaires culturelles, **n° 174 (année**

1971-72). Adoption le 4 mai 1972. — Proposition de loi **n° 73 (année 1971-72).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1972 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges, **n° 2297**) ; rapport le 25 mai 1972 par M. Jean-Claude Petit, **n° 2355.** Adoption le 18 octobre 1972. — Proposition de loi **n° 682.**

Transmise au Sénat le 24 octobre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 33 (année 1972-73);** rapport le 14 novembre 1972 par M. Malassagne, **n° 62 (année 1972-73).** Adoption avec modifications le 16 novembre 1972. — Proposition de loi **n° 27 (année 1972-73).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1972, **n° 2645** ; rapport le 30 novembre 1972 par M. Jean-Claude Petit au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2700.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 12 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 715.**

Rapport le 30 novembre 1972 par M. Malassagne au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 90 (année 1972-73).** Adoption le 12 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 33 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1137 du 22 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1972 (p. 13348).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 octobre 1971] (p. 4212).

La nécessité de protéger les consommateurs ; la répression des abus entraînés par le démarchage à domicile ; l'égalisation des conditions de concurrence ; l'élimination des démarcheurs malhonnêtes ; le faible intérêt économique du démarchage (p. 4213) ; l'impossibilité pour le client de comparer les prix et les qualités ; l'interdiction totale de toute forme de vente à domicile ; la nécessité, pour l'acheteur, de disposer d'un délai ; les conditions de travail des vendeurs à domicile ; les atteintes au statut des V.R.P. (p. 4214) ; l'amélioration de leur statut.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4214) : l'appui du Gouvernement à la proposition de M. Jean-Claude Petit et aux dispositions en discussion ; la protection du consommateur ; la législation antérieure ; la nécessité d'assainir le démarchage par une réglementation efficace.

Art. 1er : (p. 4214) ; amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption du texte, qui devient l'article premier (p. 4215).

Art. 2 : trois amendements rédactionnels du Gouvernement ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à ajouter les dispositions de l'article 5 aux mentions obligatoirement inscrites dans le contrat ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à interdire les clauses attributives de compétence ; adoption ; amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 (p. 4215) : amendement de M. Hoguet tendant à ramener de sept à quatre jours le délai de réflexion ; les conséquences sur l'économie de l'allongement du délai de réflexion ; l'harmonisation avec le délai envisagé par la réglementation du Marché commun ; amendement de M. Hoguet tendant à exclure du calcul des délais les jours fériés (p. 4216).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4216) : ses observations sur les amendements de M. Hoguet ; le délai de réflexion des clients ; leur interprétation des textes ; la nécessité d'un délai d'une semaine pour permettre à l'acheteur de faire des comparaisons.

Adoption du premier amendement ; le deuxième devient sans objet ; amendement de la Commission des lois tendant à substituer au mot : « francs » les mots : « jours fériés compris » ; adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement de M. Hoguet tendant à autoriser la perception d'une caution en cas de dépôt d'un appareil ; rejet de l'amendement (p. 4217) ; adoption de l'article.

Art. 5 : adoption.

Art. 6 : amendement du Gouvernement tendant à permettre au client de réclamer devant le tribunal correctionnel les paiements déjà effectués ; adoption ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 : deux amendements rédactionnels du Gouvernement ; adoption des amendements et de l'artilce 7, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de M. Hoguet tendant à supprimer l'obligation de reprise du véhicule usagé (p. 4218) ; les raisons de l'excep-

tion faite en faveur des ventes de véhicules.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4218) : le désaccord du Gouvernement sur l'amendement.

Rejet de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à prévoir une exception pour les produits provenant de la fabrication personnelle du démarcheur ; adoption ; amendement de M. Hoguet tendant à prévoir une exception pour les fournitures de pièces détachées et d'accessoires de matériel principal ; adoption (p. 4219) ; amendement du Gouvernement tendant à exclure de l'application de la loi l'activité des V.R.P. ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 9 : adoption.

Après l'Art. 9 : amendement du Gouvernement tendant à étendre les dispositions des articles 6 et 7 aux T.O.M ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4219), sous le titre : « Proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile ».

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [18 octobre 1972] (p. 4215).

La vente à domicile prêtant à des abus et pouvant concurrencer le petit commerce ; la réglementation réclamée par les organisations de consommateurs et les professionnels eux-mêmes (p. 4215) ; l'exemple suédois (l'ombudsman) (p. 4216).

Intervention de M. Yvon Bourges, Ministre du Commerce et de l'Artisanat : technique utile de vente mais prêtant à des abus ; interdiction du versement d'arrhes ; le délai de réflexion accordé à l'acheteur (p. 4216).

Art. 1er : adoption (p. 4216).

Art. 1er *bis* : organisation de la profession de démarcheur (carte d'identité professionnelle) ; amendement de suppression de la Commission de la production ; adoption ; en conséquence, l'article 1er *bis* est supprimé ; p. 4217).

Art. 2 : contrat remis au client ; amendement de la Commission (l'obligation d'y faire figurer le taux d'intérêt) (p. 4217) ; adoption (p. 4218) ; les modifications apportées par le Sénat (p. 4217, 4218 ; amendement de la Commission tendant à supprimer l'alinéa relatif au formulaire de renonciation ; adoption (p. 4218) ; amendement de M. Poudevigne interdisant le dumping et les ventes à perte (p. 4218) ; son retrait à la demande du Gouvernement (p. 4219) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : faculté de renonciation ; amendement de la commission étendant de cinq à sept jours, jours fériés compris, le délai de renonciation ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 4219).

Art. 4 : amendement de la commission interdisant tout versement d'argent (acompte ou cautionnement) ; vente à l'essai au risque du vendeur (p. 4219, 4220) ; scrutin public à la demande de la Commission (p. 4220) ; la liste des votants (p. 4233, 4234) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 4221).

Art. 8 : *exceptions ;* amendement de M. Chauvet excluant des dispositions de la loi les négociants-voyageurs afin de ne pas jeter la suspicion sur une profession honnête (p. 4221, 4222) ; adoption (p. 4222) ; amendement de M. Bousseau excluant du champ d'application de la loi le démarchage pour la vente d'appareils de haute technicité d'une valeur unitaire élevée et exigeant une installation préalable ou un apprentissage gratuit d'utilisation, participation aux frais d'installation (p. 4222, 4223, 4224) ; les articles de charité (p. 4222) ; les marchands d'automobiles (p. 4224) ; rejet de l'amendement (p. 4224) ; amendement de M. Barrot tendant à exclure des dispositions de la loi les « gens du voyage » (p. 4224, 4225) ; son retrait après que M. Yvon Bourges eut rappelé que l'article 8, paragraphe c, excluait les produits de fabrication personnelle ou familiale (p. 4225) ; amendement de M. Gissinger interdisant le démarchage pour des documents ou matériels répondant aux mêmes besoins que des prestations de services pour lesquelles le démarchage est prohibé en raison de son objet (p. 4225, 4226) ; adoption (p. 4226) ; les risques de fraude par les techniques audiovisuelles ; le voyageur-représentant-placier (p. 4226) ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 4226).

Art. 9 : *modalités d'application ;* amendement de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 4226).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [12 décembre 1972] (p. 6073).

L'adoption par la Commission mixte paritaire de l'article 2 de la disposition votée par le Sénat concernant le formulaire détachable ; les ventes réalisées par des commerçants assujettis, au 1er décembre 1972, à la patente en qualité de négociant voyageur et par leurs successeurs ; la protection accrue des droits du consommateur (p. 6073).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6074).

9. — Proposition de loi tendant à modifier le calcul du prix de revient, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par MM. Fortuit, Hoguet et Neuwirth (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1216.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'organisation des chambres de commerce et d'industrie, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Charles Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1218.**

11. — Proposition de loi tendant à assurer le développement du commerce indépendant et de l'artisanat et la réglementation des magasins à grande surface de vente, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Houël et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1295.**

12. — Proposition de loi tendant à faciliter l'évolution des structures commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1509.**

13. — Proposition de loi tendant à réserver, dans les centres commerciaux d'une surface supérieure à 3.000 mètres carrés, des emplacements de ventes destinés aux artisans, commerçants et prestataires de services indépendants, ainsi qu'à fixer les loyers de ces emplacements, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1660.**

14. — Proposition de loi tendant à réglementer la vente à domicile, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1699.**

Voy. COMMERCE, 8.

15. — Proposition de loi tendant à assurer un prix minimum garanti aux producteurs de viande, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Védrines et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1893.**

16. — Proposition de loi instituant un fonds pour l'adaptation du commerce indépendant, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1906.**

17. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Claude Martin (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2076 ;** rapport le 27 avril 1972 par M. Claude Martin, **n° 2285.** Adoption le 18 octobre 1972. — Proposition de loi **n° 681.**

Transmise au Sénat le 24 octobre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 32 (année 1972-73) ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Crozé, **n° 105 (année 1972-73).** Adoption avec modifications le 12 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 32 (année 1972-73).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1972 (renvoyée à la Commission de la production), **n° 2756 ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Claude Martin, **n° 2757.** Adoption le 13 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 731.**

Transmise au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 134 (année 1972-73) ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Crozé, **n° 160 (année 1972-73).** Adoption définitive le 18 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 56 (année 1972-73).**

Loi n° 72-1221 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13780).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [18 octobre 1972] (p. 4212).

Le projet conforme aux conclusions du comité de la concurrence et aux recommandations du VIe Plan ; l'éducation et la protection du consommateur ; les effets nocifs des primes sur la concurrence (p. 4212, 4214) ; les lacunes de la loi de 1951 comblées par ce texte (primes accordées par les prestataires de services et primes consistant en prestations de services) (p. 4212) ; les problèmes posés par l'application de la loi de 1951 : carte de fidélité, coût des objets publicitaires (p. 4213) ; souci du Gouvernement de renforcer les contrôles ; l'étude d'un projet de loi réprimant la publicité mensongère (p. 4214).

Art. 1 : amendement de forme de la Commission de la production ; deux amendements de forme du Gouvernement ; adoption de ces trois amendements (p. 4215) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 et 3 : adoption (p. 4215).

Après l'Art. 3 : amendement du Gouvernement excluant des interdictions le service après vente et les facilités de stationnement ; adoption (p. 4215).

TITRE : adoption du titre proposé par la Commission.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4215).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [13 décembre 1972] (p. 6121).

Art. 1er et 3 *bis* : adoption (p. 6122).

Art. 4 : amendement de la Commission (prestations de services après-vente, facilités de stationnement) ; adoption (p. 6122) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 6122).

Art. 5 : adoption de l'amendement de suppression proposé par la Commission (p. 6113) ; en conséquence, l'article 5 est supprimé.

Adoption de la proposition de loi (p. 6123).

18. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 56-277 du 20 mars 1956 relative à la location-gérance des fonds de commerce et des établissements artisanaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Boyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2243.**

19. — Proposition de loi tendant à dégager la responsabilité des commerçants en ce qui concerne les sommes reçues de leur clientèle, à titre d'avance, sur le prix d'un produit fabriqué à livrer, lorsque ces sommes ont été transmises par leurs soins au fabricant ou au distributeur de ce produit, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2259.**

20. — Proposition de loi portant modification de l'article 17 de la loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969, relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier afin de préciser la durée de validité de l'avis de la Commission départementale d'urbanisme commercial, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par MM. J.-P. Roux, Santoni et Bérard (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2261.**

21. — Proposition de loi portant modification de l'article 17 de la loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969, relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier, afin de soumettre à l'avis de la Commission départementale d'urbanisme commercial la création de magasins ayant une surface de vente supérieure à 500 mètres carrés, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par MM. J.-P. Roux, Santoni et Bérard (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2262.**

22. — Proposition de loi relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants, présentée au Sénat le 20 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 145 (année 1971-72) ;** rapport le 31 mai 1972 par M. Jacques Piot, **n° 230 (année 1971-72).** Adoption le 6 juin 1972 après déclaration d'urgence. — Proposition de loi **n° 98 (année 1971-72).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le juin 1972 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2393 ;** rapport le 15 juin 1972 par M. Claude Martin, **n° 2431.** Adoption le 20 juin 1972. — Proposition de loi **n° 618.**

Transmise au Sénat le 21 juin 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 291 (année 1971-72) ;** rap-

port le 22 juin 1972 par M. Jacques Piot, **n° 302 (année 1971-72).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Proposition de loi **n° 147 (année 1971-72).**

Loi n° 72-652 du 11 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1972 (p. 7373).

DISCUSSION [20 juin 1972] (p. 2667).

Objet des sociétés coopératives ; procédure d'exclusion ; droits d'un associé quittant une coopérative volontairement (p. 2667, 2668).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : constitution d'un fonds mutuel de garantie ; situation du coopérateur qui est exclu ou se retire (p. 2668, 2669).

Art. 1er : objet des sociétés coopératives de commerçants détaillants ; problème de la taxation des grandes surfaces ; application de l'aide spéciale compensatrice ; adoption de l'article premier (p. 2669).

Art. 2 et 3 : adoption (p. 2669).

Art. 4 : amendement de coordination du Gouvernement ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : constitution d'unions entre les sociétés (p. 2669) ; amendement de la Commission de la production précisant qu'un décret indiquera les conditions dans lesquelles les coopératives de commerçants détaillants ou leurs unions pourront organiser le contrôle de leur comptabilité financière et analytique ; sous-amendement de M. Hubert Rochet (rôle des commissaires aux comptes) ; retrait du sous-amendement de M. Rochet ; vote du groupe P.D.M. contre l'amendement de la Commission ; adoption de celui-ci ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 2670).

Art. 6 : caractère nominatif des parts sociales représentatives du capital des sociétés coopératives des commerçants de détail ; adoption de cet article (p. 2670).

Art. 7 : situation des administrateurs ou membres du directoire du conseil de surveillance ; amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 2670).

Art. 8 : indication que chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale (p. 2670) ; amendement de la Commission tendant à supprimer le second alinéa de cet article ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2671).

Art. 9 : conditions de valadité des délibérations de l'assemblée générale ; amendement de la Commission ; délais de forclusion ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Art. 10 : indication que les délibérations de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés ; amendement de la Commission concernant la majorité requise pour modification des statuts ; adoption de cet amendement ; nouvel amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 et 12 (p. 2671) : adoption de ces articles (p. 2672).

Art. 13 : constitution d'un fonds national mutuel de garantie ; amendement de la Commission (p. 2672) ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 13 (p. 2673).

Art. 14 : pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire ; adoption de cet article (p. 2673).

Art. 15 : rôle de la caisse centrale de crédit coopératif ; amendements identiques de la Commission et du Gouvernement ; retrait de celui du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 15 (p. 2673).

Art. 16 : cas de dissolution d'une société coopérative ou d'une union régie par la présente loi ; adoption de cet article (p. 2673).

Après l'Art. 16 : amendement du Gouvernement concernant les pénalités ; sous-amendement de la commission ; adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 2673).

Art. 17 : cas de coopératives d'achat en commun de commerçants détaillants ; situation de leurs unions constituées sous l'empire de la loi du 2 août 1949 ; amendement de la commission ; son adoption ; adoption de l'article 17, ainsi modifié (p. 2673).

Explications de vote : vote favorable du groupe communiste, du groupe U.D.R. et du groupe P.D.M. (p. 2674) ; vote favorable du groupe socialiste.

Observations de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce (p. 2674) : satisfaction du Gouvernement devant l'unanimité de l'Assemblée.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2674).

23. — Projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants, pré-

senté au Sénat le 23 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 167 (année 1971-72);** rapport le 30 mai 1972 par M. Jacques Piot, **n° 227 (année 1971-72) ;** avis le 31 mai 1972 par M. Pierre Croze au nom de la Commission des affaires économiques et du Plan, **n° 229 (année 1971-72).** Adoption le 6 juin 1972 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 97 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2398) ;** rapport le 16 juin 1972 par M. Claude Martin, **n° 2434.** Adoption le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 617.**

Transmis au Sénat le 21 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 293 (année 1971-1972) ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Jacques Piot, **n° 303 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 146 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2493 ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Claude Martin, **n° 2499.** Adoption le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 665.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 373 (année 1971-72) ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Jacques Piot, **n° 374 (année 1971-72).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 163 (année 1971-72).**

Loi n° 72-651 du 11 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1972 (p. 7371).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [20 juin 1972] (p. 2658).

Nature des apports des membres du magasin collectif ; règlement intérieur du magasin (p. 2658, 2659).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : évolution de l'appareil commercial ; crise du commerce traditionnel ; détermination de la propriété des fonds de commerce dans le cadre des magasins collectifs ; problème de l'exclusion (p. 2659, 2660).

Art. 1er : application des dispositions de la présente loi ; amendement de la Commission de la production ; son adoption ; nouveaux amendements de la Commission ; détermination de l'enseigne ; adoption de l'un de ces sous-amendements, le second devenant sans objet ; nouvel amendement de la Commission, modifié par un sous-amendement du Gouvernement ; leur adoption (p. 2660) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 2661).

Art. 2 : forme du groupement ; amendement du Gouvernement ; son adoption ; nouvel amendement du Gouvernement (propriété de tout ou partie des sols et bâtiments) ; amendement de la Commission interdisant au groupement d'intérêt économique ou à la société propriétaire de rétrocéder tout ou partie de ces biens immobiliers à ses membres pendant l'existence dudit magasin ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ; nouvel amendement de la Commission (application du statut juridique fixé par le présent projet de loi) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2661).

Art. 2 *bis* : cas où le groupement d'intérêt économique ou la société prend à bail les sols, bâtiments et aires annexes du bâtiment collectif ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article (p. 2661) ; en conséquence, l'article 2 *bis* est supprimé (p. 2662).

Après l'Art. 2 *bis* : amendement de la Commission (recours au crédit-bail) ; adoption de cet amendement (p. 2662).

Art. 3 : indication que chaque membre du groupement d'intérêt économique ou de la société est titulaire de parts non négociables ; amendement de la Commission ; son adoption ; nouvel amendement rédactionnel de la commission ; son adoption ; adoption de **l'article 3.**

Art. 3 *bis* : réserve de cet article (p. 2662).

Art. 4 : cas de transfert d'un fonds de commerce ou d'une entreprise artisanale dans un magasin collectif ; représentation des parts du groupement ou de la société ; amendement de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement ; leur adoption ; nouvel amendement de la Commission et du Gouvernement (p. 2662) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; nouvel amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ; détermination de la proportion des

membres du groupement ou de la société qui doivent avoir été commerçants ou artisans ; adoption de cet amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : cas de location-gérance du fonds de commerce ; amendement de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement ; leur adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 2563).

Art. 6 : cas du propriétaire d'un fonds de commerce grevé du privilège ou d'un nantissement prévu par la loi de 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce ; son adoption (p. 2663).

Art. 7 : conditions de validité du contrat constitutif ou des statuts ; son adoption (p. 2663).

Art. 8 : annexe au contrat constitutif ou aux statuts d'un règlement intérieur ; amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2663).

Art. 3 *bis* (suite) : indication que chaque membre du magasin collectif dispose d'une voix à l'assemblée générale du groupement ou de la société ; amendement de suppression de la Commission ; son adoption ; en conséquence, l'article 3 *bis* est supprimé (p. 2664).

Art. 9 : objet du règlement intérieur ; amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 2664).

Art. 10 supprimé par le Sénat (p. 2664).

Art. 11 : conditions de cession des parts ; amendement de la Commission ; son adoption ; nouvel amendement de la Commission relatif à l'agrément donné en vue de la cession des parts ; son adoption (p. 2664) ; adoption de l'article 11, ainsi modifié (p. 2664).

Art. 12 : opposabilité de la clause de l'agrément ; adoption (p. 2664).

Art. 13 : mise en location-gérance (p. 2664) ; adoption (p. 2665).

Art. 14 : cas d'infraction au règlement intérieur ; amendement de la Commission ; son adoption ; nouvel amendement de la Commission concernant l'exclusion d'un membre ; son adoption ; nouvel amendement de la Commission permettant aux membres exclus de présenter un ou plusieurs cessionnaires ; sous-amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 14, ainsi modifié (p. 2665).

Art. 15 : rôle du tribunal de grande instance ; amendement de la Commission ; son adoption ; nouvel amendement de la Commission modifié par un sous-amendement du Gouvernement ; leur adoption ; adoption de l'article 15, ainsi modifié (p. 2665).

Art. 16 : cas d'exclusion ou de départ provoqué par le refus d'agrément du cessionnaire ou des successeurs (p. 2665) ; amendements du Gouvernement et de la Commission (nature juridique du magasin collectif) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; en conséquence, l'amendement de la Commission devient sans objet ; adoption de l'article 16 ainsi modifié (p. 2666).

Art. 17 : conditions d'installation d'un nouvel attributaire ; adoption (p. 2666).

Art. 18 : cas où les personnes physiques ou morales entre lesquelles doit être constitué un groupement d'intérêt économique ou une société à capital variable sont propriétaires des sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article (p. 2666) ; son adoption ; en conséquence, l'article 18 est supprimé (p. 2667).

Art. 19 supprimé par le Sénat (p. 2667).

Avant l'Art. 20 : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption (p. 2667).

Art. 20 : conséquences du règlement judiciaire ou de la liquidation des biens de l'un des membres ; adoption de cet article (p. 2667).

Art. 21 : situation des magasins collectifs de commerçants indépendants déjà créés ; amendements du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'article 21, ainsi modifié (p. 2667).

Explications de vote : vote favorable du groupe socialiste et du groupe P.D.M.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2667).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [30 juin 1972] (p. 3093).

Art. 1er : adoption (p. 3094).

Art. 2 *bis* : amendement de suppression de la Commission de la production (durée du bail) ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article est supprimé (p. 3094).

Art. 3 et 8 : adoption (p. 3094).

Art. 11 : amendement de la Commission de la production tendant à prévoir l'agrément des éventuels successeurs d'un commerçant décédé, membre d'un magasin collectif ; adoption de l'amendement et de l'article 11, ainsi modifié (p. 3094).

Art. 15 et 16 : adoption (p. 3094, 3095).

Art. 20 : adoption (p. 3095).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3095).

24. — Proposition de loi d'orientation du commerce, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2419 ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Ansquer, **n° 2862.**

25. — Proposition de loi relative à la libre concurrence et à la défense du consommateur contre les monopoles, les oligopoles, les ententes abusives et les abus de positions dominantes, dans le commerce et la distribution (10 novembre 1972, p. 5034), présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par MM. Peyret et Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2595.**

26. — Projet de loi d'orientation du commerce, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la commission spéciale), **n° 2750.**

27. — Proposition de loi tendant à interdire la création de magasins à grande surface, à l'exception des magasins collectifs d'indépendants, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Modiano (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2833.**

28. — Proposition de loi d'orientation pour le commerce et l'artisanat, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Houël et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2849.**

.—.

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 77 à 81 (1971, p. 1192) ; PLAN 1.

— Extérieur. — *Voy.* BUDGET 1968 (Discussion générale) ; BUDGET 1969 (Discussion générale, Economie et finances, Services financiers) ; BUDGET 1971 (p. 5662, 5666) ; BUDGET 1972 (Services financiers, p. 5860, 5863) ; BUDGET 1973 (Economie et finances, Services financiers).

— Intérieur. — *Voy.* BUDGET 1969 (Economie et finances, II. — Services financiers) ; BUDGET 1970 (Développement industriel et scientifique, II. — Services financiers).

— Création d'un fonds spécial pour la modernisation du. — *Voy.* BUDGET 1973 (Economie et finances, 1. — Charges communes).

— *Voy. aussi :* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 9.

COMMISSAIRES AUX COMPTES. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4 et 10 ; ORDRES PROFESSIONNELS, 10.

COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (C.E.A.). — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, 1) ; BUDGET 1970 (Développement industriel et scientifique) ; BUDGET 1971 (Développement industriel et scientifique, p. 4962, 4966, 4997, 5002) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 118 ; BUDGET 1973 (Développement industriel et scientifique, p. 4914, 4918).

COMMISSARIAT AU PLAN. — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, X) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, IX).

COMMISSION BATTIFOL. — *Voy.* NATIONALITÉ FRANÇAISE, 1 (p. 4010).

COMMISSION CONSULTATIVE.

— Modification de la composition. — *Voy.* COMMUNES, 34.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'URBANISME COMMERCIAL.

— Durée de validité. — *Voy.* COMMERCE, 20.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (C.O.D.E.R.). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 1 et 6.

COMMISSION LAVAL. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9.

COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE (C.O.B.). — *Voy.* SERVICES FINANCIERS (p. 5859) ; SOCIÉTÉS, 10.

COMMISSION RÉGIONALE. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 912).

COMMISSION SUPÉRIEURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES. — *Voy.* SALAIRES, 3, art. 1er.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 65.

COMMISSIONS. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (Réunions, art. 40, 41 et 43 du Règlement, Publicité des travaux, art. 46 du Règlement, Avis, art. 87 du Règlement, Rapport écrit des membres des Assemblées européennes, art. 27 *bis* et 29 du Règlement).

COMMISSIONS « AD HOC ».

Commission « ad hoc » chargée d'étudier la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député (M. Bonhomme) (n° 2683).

Sont nommés membres : MM. Bressolier, Bricout, Chazelle, Dassié, Delachenal, Delorme, Gerbet, Habib-Deloncle, Krieg, Labbé, Musmeaux, Mme Ploux, MM. Sanguinetti, Tiberi, Tisserand.

[29 novembre 1972] (p. 5743).

Bureau.

Président : M. Gerbet ; *Vice-Président :* M. Dassié ; *Secrétaire :* Mme Ploux.

[6 décembre 1972] (p. 5961).

Séances.

[6, 12 et 14 décembre 1972.]

COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE.

1. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête en vertu de l'article 139 du Règlement sur les conditions de fonctionnement et les résultats obtenus par l'agence de défense des biens créée par l'article 4 de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer et par l'ordonnance n° 62-1106 du 19 septembre 1962, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 33.** Retirée le 25 septembre 1968 (p. 2845).

2. — Proposition de résolution tendant à créer, en vertu de l'article 139 du Règlement, une commission de contrôle chargée d'examiner les conditions de fonctionnement et les résultats obtenus par l'agence de défense des biens créée par l'article 4 de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961, relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, et par l'ordonnance n° 62-1106 du 19 septembre 1962, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 261.**

3. — Proposition de résolution tendant à créer, en vertu de l'article 139 du Règlement, une commission d'enquête sur la spéculation et les transferts de fonds à l'étranger, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1968 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée a la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 478.**

4. — Proposition de résolution tendant à créer, en vertu de l'article 139 du Règlement, une commission d'enquête sur la politique générale, la distribution et le coût du crédit, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968 par M. Marie et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 555 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Bernard Marie, **n° 607.**

5. — Proposition de résolution instituant une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des sociétés d'économie mixte chargées de l'aménagement et de la gestion du marché d'intérêt national de Paris-La Villette et du marché d'intérêt national de Paris-Rungis, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1969 par

M. Brugnon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 985** ; rapport le 14 mai 1970 par M. Mazeaud, **n° 1138.**

6. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles les Français des zones frontalières sont amenés à travailler à l'étranger et sur les conséquences économiques et sociales qui en découlent, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Gissinger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la Républiue), **n° 1019.** Retrait de cette proposition le 2 octobre 1970.

7. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de l'intervention militaire française au Tchad, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1970 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1109** ; rapport le 11 juin 1970 par M. Tisserand, **n° 1241.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 6, alinéa 5, de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, présentée au Sénat le 11 juillet 1968 par MM. Marcel Prélot, Louis Gros et Etienne Dailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 209 (année 1967-68)** ; rapport le 28 mai 1970 par M. Prélot, **n° 238 (année 1969-70)**. Adoption le 2 juin 1970. — Proposition de loi **n° 103 (année 1969-70).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1186.**

9. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, en vue de préciser les moyens d'actions des commissions d'enquête et de contrôle, présentée au Sénat le 28 mai 1970 par M. Dailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 240 (année 1969-1970)** ; rapport le 28 mai 1970 par M. Dailly, **n° 241 (année 1969-1970).** Adoption le 11 juin 1970. — Proposition de loi **n° 120 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1242.**

10. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée de procéder à une étude sur la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 3 juillet 1962, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Boyer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1808.**

11. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1974** ; rapport le 28 octobre 1971 par M. Bernard Marie, **n° 2031.** Adoption le 10 décembre 1971 .— Proposition de résolution **n° 526.**

DISCUSSION [10 décembre 1971] (p. 6638).

La critique de la proposition de résolution ; la suspicion à l'égard des parlementaires ; les raisons de forme poussant à rejeter la proposition de résolution ; l'article 141 du Règlement de l'Assemblée Nationale interdisant la mise en discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête si le Garde des Sceaux fait connaître que les poursuites judiciaires sont en cours sur les faits ayant motivé le dépôt de la proposition ; les poursuites judiciaires en cours (p. 6639) ; les liens entre les sociétés en cause et le pouvoir politique ; la décision de la Com-

mission de conclure à la constitution d'une commission d'enquête ; le projet de loi visant à réglementer les sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne ; la création de « la Garantie foncière » en décembre 1967 ; les enquêtes sur cette société et sur d'autres analogues, entreprises à l'instigation du Ministère de la Justice dès 1968 ; le dépôt par le Gouvernement, deux ans à peine après la constitution de cette société, du projet de loi tendant à la réglementer ; les dispositions du projet de loi qui ont permis d'engager les poursuites (p. 6640) ; le refus du Gouvernement de surseoir à l'application de cette loi ; la mise en cause du travail parlementaire de M. François Mitterrand ; la limitation à 21 du nombre des membres de cette commission d'enquête ; le délai de quatre mois donné à cette commission pour établir son rapport (p. 6641) ; l'examen de la législation en vigueur afin de savoir si elle facilite les opérations répréhensibles d'une société ; la collusion entre les sociétés civiles et les pouvoirs politiques (p. 6642) ; le délai mis par l'Assemblée pour accepter la discussion de la proposition de résolution déposée le 12 juillet ; les commissions d'enquête demandées depuis treize ans à l'Assemblée et qui n'ont pu être créées ; les difficultés que rencontrera la commission d'enquête (p. 6442) ; le rôle du Gouvernement et de la majorité en ce qui concerne les éclaircissements à obtenir sur les scandales en cours (p. 6443).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6644) : la liberté laissée à l'Assemblée par le Gouvernement de juger de l'opportunité de donner suite à la proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête ; l'article 141 du Règlement et l'impossibilité pour la commission d'enquête de discuter de faits qui font actuellement l'objet de poursuites ; l'impossibilité pour la commission de prendre connaissance des dossiers ouverts sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Article unique : amendement de MM. Foyer et Bernard Marie tendant à fixer à 21 le nombre des membres de la commission ; adoption de l'amendement ; adoption au scrutin public de l'article unique, ainsi complété (p. 6645) ; liste des votants (p. 6657, 6658).

Composition de la commission d'enquête sur le fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier et sur leurs rapports avec le pouvoir politique (n° 1974).

Membres.

MM. Jacques Barrot, Charles Bignon, Cressard, Ducray, Feix, Foyer, Gerbaud, Gerbet, Hubert Germain, Griotteray, Labbé, Lagorce, Le Douarec, Marcus, Marette, Bernard Marie, Massot, Mazeaud, Jacques Richard, Michel Rocard, Stehlin.

[14 décembre 1971] (p. 6737).

Bureau.

Président : M. Gerbet ; *Vice-Président :* M. Charles Bignon ; *Secrétaire :* M. Massot ; *Rapporteur :* M. Le Douarec.

[16 décembre 1971] (p. 6875).

Séances.

[16 décembre 1971, 12, 19, 25, 26 janvier, 1er, 2, 9, 22, 29 février, 1er et 21 mars 1972.]

Publication du rapport de la commission d'enquête sur les sociétés civiles de placement immobilier et sur leurs rapports avec le pouvoir exécutif ; décision favorable de l'Assemblée [28 avril 1972] (p. 1190). Rapport (n° 2290) de M. Le Douarec.

12. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur l'Office de radiodiffusion-télévision française, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 novembre 1971 par M. Louis-Alexis Delmas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2056 ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Neuwirth, **n° 2190.** Adoption le 20 décembre 1971. — Proposition de résolution **n° 557.**

DISCUSSION [20 décembre 1971] (p. 6986).

Le rôle des commissions de contrôle ; l'adoption par la Commission des lois de la proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur l'Office de radiodiffusion-télévision française en portant le nombre des membres de la commission de 11 à 21.

Article unique : deux amendements de M. Peyrefitte tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas de l'article unique relatifs aux stipulations du contrat

de programme envisagé entre l'Office et l'Etat et les suites données aux conclusions du rapport de la commission d'étude du statut dudit Office ; le maintien de l'examen de la publicité clandestine ; la commission de contrôle créée par la loi du 27 juin 1964 portant statut de l'O.R.T.F. et qui comporte cinq députés et trois sénateurs ; l'inopportunité de dessaisir cette commission au profit d'une autre ; la création au sein de l'Office d'une commission d'enquête appelée commission Riou et consacrée à la publicité clandestine (p. 6987).

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement : la commission créée par la loi de 1964 ; l'aide apportée par cette commission aux rapporteurs des deux Assemblées : M. le député Delmas et M. le sénateur Diligent (p. 6987) ; l'approbation par le Gouvernement des amendements de M. Peyrefitte ; la nécessité pour une commission composée de parlementaires de s'intéresser à un problème auquel se consacre une commission qui fonctionne au sein de l'O.R.T.F. mais qui ne comprend pas de parlementaires.

Rappel au Règlement de M. Marc Jacquet concernant les paroles du Ministre sur la présence de parlementaires dans certaines commissions administratives (p. 6987) ; l'intérêt de consacrer le travail de la commission de contrôle à la publicité clandestine (p. 6988) ; la nécessité d'associer le Parlement tout entier, par l'intermédiaire d'une commission de contrôle, aux vérifications de l'O.R.T.F. ; la mission d'information créée par le Sénat qui s'intéressera notamment à l'Agence Havas ; la filiale créée par l'Office en liaison avec la Maison Hachette pour la vente de vidéocassettes ; retrait des amendements de M. Peyrefitte (p. 6989) ; la modification du titre de la proposition de résolution à la demande de la commission.

Adoption de l'article unique de la proposition de résolution (p. 6989).

Composition de la commission de contrôle de la gestion de l'Office de radiodiffusion-télévision française (n° 2056).

Membres.

MM. Achille-Fould, Boinvilliers, Caldaguès, Chapalain, Delachenal, Louis-Alexis Delmas, Delorme, Dominati, Ducoloné, Fouchier, Gerbaud, Griotteray, Lebas, Le Tac, Marette, Neuwirth, Nungesser, Pasqua, de Préaumont, Jacques Richard, Saint-Paul.

[*J.O.* du 21 décembre 1971] (p. 12484).

Bureau.

Président : M. Griotteray ; *Vice-Président :* M. Louis-Alexis Delmas ; *Secrétaire :* M. Delorme ; *Rapporteur :* M. Le Tac.

[*J.O.* du 22 décembre 1971] (p. 12547).

Séances.

[21 décembre 1971, 6, 13, 20, 27 janvier, 3, 9, 10, 16, 17, 24 février, 1er, 2, 9, 16, 23 et 30 mars 1972.]

Publication du rapport de la commission de contrôle de la gestion de l'O.R.T.F. ; décision favorable de l'Assemblée [28 avril 1972] (p. 1190, 1191) ; scrutin public (p. 1191) ; liste des votants (p. 1192, 1193). Rapport **(n° 2291)** de M. Le Tac.

13. — Proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1971 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2088 ;** rapport le 4 mai 1972 par M. Magaud, **n° 2292.**

14. — Proposition de résolution tendant à instituer une commission de contrôle sur le fonctionnement du service public des pompes funèbres, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 décembre 1971 par MM. Foyer et Alain Terrenoire (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2130** ; examen par la Commission le 27 avril 1972 ; rapport le 28 avril 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2288.**

15. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les procédés frauduleux auxquels recourent les sociétés pour échapper à l'imposition et sur la législation permettant l'évasion fiscale, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues

(renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 2160;** rapport le 16 mai 1972 par M. Gerbet, **n° 2308.**

16. — Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative à l'existence et aux activités de polices patronales, milices privées et autres groupes parallèles armés, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Boulloche et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2210;** rapport le 4 mai 1972 par M. Bozzi, **n° 2293.**

17. — Proposition de loi tendant à la création de commissions parlementaires de vérification des patrimoines et revenus des membres du Gouvernement, des députés et des sénateurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Servan-Schreiber (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2244.**

18. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le problème de la drogue, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Mazeaud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 2555;** rapport le 18 octobre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2605.**

19. — Proposition de loi tendant à modifier le 4e alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relatif au mode de désignation des membres des commissions d'enquête et de contrôle, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2575.**

20. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 octobre 1972 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), **n° 2591;** rapport le 22 novembre 1972 par M. Tiberi, **n° 2677.**

21. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur la gestion des Offices publics d'habitations à loyer modéré, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 octobre 1972 par M. Griotteray et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2606;** rapport le 22 novembre 1972 par M. Lepage, **n° 2676.**

.—.

Voy. aussi : RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 139 du Règlement).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES.

I. — CRÉATION ET COMPOSITION

1. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3).**

Création : [22 juillet 1968] (p. 2399).

Composition : [22 juillet 1968] (p. 2456).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Danel, Germain, Paquet, Rivain, Ruais, Sabatier, Taittinger.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Masteau, Lachèvre, Coudé du Foresto, Carous, Descours Desacres.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Souchal, Billecocq, Godefroy, Ansquer, Collette, Fossé, Baudis.

Sénateurs. — MM. Courrière, Raybaud, Marcel Martin, Armengaud, Kistler, de Montalembert, Monichon.

Bureau : [23 juillet 1968] (p. 2509).

Président : M. Taittinger ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* M. Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

2. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 6).**

Création : [22 juillet 1968] (p. 2400).

Liste des membres : [22 juillet 1968] (p. 2456).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Ansquer, Bailly, Griotteray, Jacques Richard, Rivain, Souchal, Taittinger.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Masteau, Lachèvre, Coudé du Foresto, Carous, Descours Desacres.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Caldaguès, Papon, André-Georges Voisin, Chauvet, Louis Sallé, Edouard Charret, Christian Bonnet.

Sénateurs. — MM. Courrière, Raybaud, Marcel Martin, Armengaud, Kistler, de Montalembert, Monichon.

Bureau : [23 juillet 1968] (p. 2509).

Président : M. Taittinger ; Vice-Président : M. Roubert ; *Rapporteurs :* M. Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

3. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale, prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social (n° 5).**

Création : [24 juillet 1968] (p. 2523).

Composition : [25 juillet 1968] (p. 2618).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Ribadeau-Dumas ; Beraud, Berger, Herman, Lepage, Mirtin, Peyret.

Sénateurs. — MM. Darras, Jean Gravier, Henriet, Menu, Lambert, Marie-Anne, Plait.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Bonhomme, Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Giscard d'Estaing (Olivier), Gissinger, Menu (Robert), de la Verpillière.

Sénateurs. — MM. Bernier, Bossus, Bruneau, Abel Gauthier, Grand, Lemarié, Soudant.

Bureau : [25 juillet 1968] (p. 2618).

Président : M. Menu ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Ribadeau-Dumas à l'Assemblée Nationale, M. Henriet au Sénat [25 juillet 1968] (p. 2618).

4. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du Code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments (n° 36).**

Création : [22 juillet 1968] (p. 2400).

Composition : [22 juillet 1968] (p. 2456).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Vertadier, Buot, Paul Caillaud, Delong, Grondeau, Lepage, Peyret.

Sénateurs. — MM. Bernier, Jean Gravier, Henriet, Lambert, Lemarie, Menu, Plait.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Berger, Bonhomme, Pierre Bonnel, Gissinger, Joanne, Mme Troisier, M. Vandelanoitte.

Sénateurs. — MM. Bossus, Bruneau, Darras, Abel Gauthier, Grand, Marie-Anne, Soudant.

Bureau : [23 juillet 1968] (p. 2509).

Président : M. Plait ; *Vice-Président :* M. Peyret ; *Rapporteurs :* M. Vertadier à l'Assemblée Nationale, M. Jean Gravier au Sénat.

5. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement (n° 260).**

Création : [1er octobre 1968] (p. 2948).

Composition : [1er octobre 1968] (p. 2952).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Jean Taittinger, Philippe Rivain, Ansquer, Louis Sallé, Edouard Charret, de Rocca Serra, Griotteray.

Sénateurs. — MM. Armengaud, Coudé du Foresto, Descours Desacres, Fosset, Pellenc, Raybaud, Roubert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Caldaguès, Ribes, Louis-Alexis Delmas, Baudis, Danel, Billecocq, Robert-André Vivien.

Sénateurs. — MM. Bousch, Martial Brousse, Kistler, Marcel Martin, de Montalembert, Schleiter, Tron.

Bureau : [1er octobre 1968] (p. 2952).

Président : — M. Taittinger ; *Vice-Président :* M. Coudé du Foresto ; *Rapporteurs :* M. Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

6. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 266).**

Création : [28 octobre 1968] (p. 3639).

Composition : [5 novembre 1968] (p. 3959).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Peyrefitte, Capelle, de Préaumont, Charbonnel, Léo Hamon, Baumel, Olivier Giscard d'Estaing.

Sénateurs. — MM. Lamousse, Caillavet, Chauvin, de Bagneux, Giacobbi, Mlle Rapuzzi, M. Rastoin.

Membres suppléants.

Députés. — Mme Troisier, MM. Flornoy, Sourdille, Aubert, Gissinger, Jacques Barrot, Claude Guichard.

Sénateurs. — MM. Vérillon, Schleiter, Tinant, Pelletier, Minot, Carat, Noury.

Bureau : [5 novembre 1968] (p. 3959).

Président : M. Lamousse ; *Vive-Président :* M. Peyrefitte ; *Rapporteurs :* M. Capelle à l'Assemblée Nationale, M. Caillavet au Sénat [5 novembre 1968] (p. 3959).

7. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 (n° 359).**

Création : [6 décembre 1968] (p. 5175).

Composition : [9 décembre 1968] (p. 5248).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Billecocq, Griotteray, Marc Jacquet, Jacques Richard, Rivain, Jean Taittinger, Robert-André Vivien.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Dulin, Monichon, de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. de Rocca Serra, Feuillard, Ruais, Ribes, Danel, Ansquer, Paquet.

Sénateurs. — MM. Armengaud, Descours Desacres, Lucien Gautier, Kistler, Monory, Raybaud, Tournan.

Bureau : [10 décembre 1968] (p. 5513).

Président : M. Jean Taittinger ; *Vice-Président :* M. Alex Roubert ; *Rapporteurs :* M. Philippe Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Marcel Pellenc au Sénat.

8. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du Code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole (n° 488).**

Création : [13 décembre 1968] (p. 5475).

Composition : [16 décembre 1968] (p. 5565).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Lemaire, Cointat, Lelong (Pierre), Le Bault de la Morinière, Denis (Bertrand), Commenay, Beylot.

Sénateurs. — MM. Bertaud, Bajeux, Molle, Brun, Guillaumot, Vadepied, Durieux.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Fouchier, Halgouet (du), Poulpiquet (de), Charles (Arthur), Gastines (de), Cormier, Bizet.

Sénateurs. — MM. Pauzet, Bouloux, Chauty, Lalloy, Vernueil, Laucournet, Delagnes.

Bureau : [17 décembre 1968] (p. 5597).

Président : M. Bertaud ; *Vice-Président :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* M. Cointat à l'Assemblée Nationale, M. Bajeux au Sénat.

9. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises (n° 475).**

Création : [18 décembre 1968] (p. 5614).

Composition : [19 décembre 1968] (p. 5708).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Peyrefitte, Marcenet, Préaumont (de), Baumel, Ribadeau Dumas, Lebas, Giscard d'Estaing (Olivier).

Sénateurs. — MM. Grand, Gravier (Jean), Menu, Brun (Pierre), Viron, Gauthier (Abel), Henriet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Lepage, Herman, Buron (Pierre), Gissinger, Sourdille, Grondeau, Bichat.

Sénateurs. — MM. Darou, Lambert, Mme Goutmann, MM. Soudant, Lemarié, Blanchet, Terre.

Bureau : [19 décembre 1968] (p. 5708).

Président : M. Peyrefitte ; *Vice-Président :* M. Grand ; *Rapporteurs :* M. Marcenet à l'Assemblée, M. Gravier (Jean) au Sénat.

10. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie (n° 400).**

Création : [18 décembre 1968] (p. 5614).

Composition : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Membres titulaires.

Députés. — M. Lemaire, Renouard, Fontaine, Chambon, Krieg, Dupont-Fauville, Vendroux (Jacques-Philippe).

Sénateurs. — MM. Bertaud, Jager, Chauty, Louvel, Mistral, Vadepied, Lafleur.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Grailly (de), Rives-Henrys, Valleix, Stirn, Leroy-Beaulieu, Fortuit, Hoffer.

Sénateurs. — MM. Bouloux, Isautier, Lalloy, Delagnes, Coutrot, Sambron, Prêtre.

Bureau : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Président : M. Lemaire ; *Vice-Président :* M. Bertaud ; *Rapporteurs :* M. Dupont-Fauville à l'Assemblée Nationale, M. Jager au Sénat.

11. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi (n° 401) relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.**

Création : [18 décembre 1968] (p. 5615).

Composition : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Grailly (de), Magaud, Pidjot, Riviérez, Sablé, Terrenoire (Alain), Tiberi.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, Dailly, Guillard, Molle, de Montigny, Poudonson, Soufflet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Barillon, Bénard (Mario), Bérard, Bressolier, Krieg, Marie, Mazeaud.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, Esseul, de Félice, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Massa, Noury.

Bureau : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Président : M. Bonnefous (Raymond) ; *Vice-Président :* M. de Grailly ; *Rapporteurs :* M. Riviérez à l'Assemblée Nationale, M. Dailly au Sénat.

12. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 402).**

Création : [18 décembre 1968] (p. 5614).

Composition : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Feuillard, Fontaine, Krieg, Chambon, Helène, Grailly (de), Vendroux (Jacques-Philippe).

Sénateurs. — MM. Coudé du Foresto, Descours Desacres, Dulin, Jager, Louvel, Marcel Martin, de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Cornet (Pierre), Dupont-Fauville, Renouard, Rives-Henrÿs, Rocca Serra (de), Stirn, Vivien (Robert-André).

Sénateurs. — MM. Armengaud, Yves Durand, Kistler, Lafleur, Monichon, Raybaud, Schmitt.

Bureau : [19 décembre 1968] (p. 5709).

Président : M. Coudé du Foresto ; Vice-Président : M. Vendroux (Jacques-Philippe) ; *Rapporteurs :* M. Krieg à l'Assemblée Nationale, M. Louvel au Sénat.

13. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal (n° 764).**

Création : [16 septembre 1969] (p. 2352).

Composition : [20 septembre 1969] (p. 2368).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Caldaguès, Griotteray, Marc Jacquet, Ribes, Jacques Richard, Rivain, Weinman.

Sénateurs. — MM. Diligent, Driant, Dulin, Monichon, de Montalembert, Portmann, Roubert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Louis-Alexis Delmas, de Rocca Serra, Feuillard, Poudevigne, Poirier, Souchal, Christian Bonnet.

Sénateurs. — MM. Marcel Martin, Talamoni, Tournan, Yves Durand, Descours Desacres, Kistler, Raybaud.

Bureau : [20 septembre 1969] (p. 2368).

Président : M. Marc Jacquet ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* M. Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Driant au Sénat.

14. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822).**

Création : [10 décembre 1969] (p. 4768).

Composition : [11 décembre 1969] (p. 4863).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Jean Taittinger, Guy Sabatier, Jacques Richard, Hubert Germain, Roger Fossé, Jean Charbonnel, Alain Griotteray.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Descours Desacres, Monichon, de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Jean-Paul de Rocca Serra, André-Georges Voisin, Roger Souchal, Louis-Alexis Delmas, Mario Bénard, Henri Torre, Michel Poniatowski.

Sénateurs. — MM. Tournon, Héon, Monory, Armengaud, Yves Durand, Marcel Martin, Schmitt.

Bureau : [11 décembre 1969] (p. 4863).

Président : M. Alex Roubert ; *Vice-Président :* M. Jean Taittinger ; *Rapporteurs :* M. Guy Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

15. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 803).**

Création : [16 décembre 1969] (p. 4941).

Composition : [16 décembre 1969] (p. 4984).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Vincent Ansquer, Charles Bignon, Jean Bozzi, André Boulloche, Hubert Dupont-Fauville, Fernand Icart, Georges Peizerat.

Sénateurs. — MM. Coudé du Foresto, Pellenc, Georges Portmann, Dulin, Monichon, de Montalembert, Tournan.

Membres suppléants.

Députes. — MM. Edmond Garcin, Christian Bonnet, Jean Delachenal, Augustin Chauvet, Jacques Dominati, Hector Riviérez, Jacques Bouchacourt.

Sénateurs. — MM. Descours Desacres, Héon, Marcel Martin, Monory, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Schmitt.

Bureau : [16 décembre 1969] (p. 4984).

Président : M. Jean Bozzi ; *Vice-Président :* M. Coudé du Foresto ; *Rapporteurs :* M. Vincent Ansquer à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

16. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée relative à l'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles (n° 893).**

Création : [16 décembre 1969] (p. 4942).

Composition : [17 décembre 1969] (p. 5028 et 5029).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Ribadeau Dumas, de Préaumont, Aubert, Berger, Grondeau, Hoguet, Olivier Giscard d'Estaing.

Sénateurs. — MM. Grand, Henriet, de Wazières, Mathy, Lambert, Abel Gauthier, Lemarié.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Pierre Bas, Mme Solange Troisier, MM. Godon, Le Tac, Sourdille, Joanne, Bichat.

Sénateurs. — MM. Souquet, Messaud, Blanchet, Mme Cardot, MM. Barbier, Levacher, Jean Gravier.

Bureau : [18 décembre 1969] (p. 5059).

Président : M. Lambert ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Ribadeau Dumas à l'Assemblée Nationale, M. Grand au Sénat.

17. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une contribution de solidarité au profit de certains régimes de protection sociale des travailleurs non salariés (n° 907).**

Création : [18 décembre 1969] (p. 5038).

Composition : [19 décembre 1969] (p. 5106).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Alain Peyrefitte, Ribadeau Dumas, de Préaumont, Aubert, Berger, Icart, Couderc.

Sénateurs. — MM. Grand, Jean Gravier, Soudant, Mathias, Abel Gauthier, Aubry, Menu.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Grondeau, Pierre Bas, Mme Solange Troisier, MM. Godon, Le Tac, Claude Guichard, Hubert Martin.

Sénateurs. — MM. Souquet, Travert, Blanchet, Martial Brousse, Marie-Anne, Messaud, de Wazières.

Bureau : [19 décembre 1969] (p. 5106).

Président : M. Peyrefitte ; *Vice-Président :* M. Grand ; *Rapporteurs :* M. Ribadeau Dumas à l'Assemblée Nationale, M. Grand au Sénat.

18. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1969 (n° 904).**

Création : [18 décembre 1969] (p. 5038).

Composition : [19 décembre 1969] (p. 5105).

Membres titulaires.

Députés. — M. Ansquer, Charret, Chauvet, Griotteray, Jacques Richard, de Rocca Serra, Sabatier.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Dulin, Descours Desacres, Monichon.

Membres suppléants.

Députés. — M. Sallé, Fossé, Danel, Godefroy, Icart, Caldaguès, Torre.

Sénateurs. — MM. Armengaud, Kistler, Legouez, Marcel Martin, de Montalembert, Raybaud, Tournan.

Bureau : [19 décembre 1969] (p. 5106).

Président : M. Roubert ; *Vice-Président :* M. Ansquer ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

19. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du salaire minimum garanti et création d'un salaire minimum de croissance (n° 912).**

Création : [18 décembre 1969] (p. 5039).

Composition : [19 décembre 1969] (p. 5105).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Alain Peyrefitte, Herman, Cressard, Gissinger, Sourdille, Ribadeau Dumas, Claude Guichard.

Sénateurs. — MM. Grand, Jean Gravier, Soudant, Mathias, Abel Gauthier, Aubry, Menu.

Membres suppléants.

Députés. — MM. de Montesquiou, Pierre Bas, Mme Solange Troisier, MM. Godon, Le Tac, Schnebelen, Joanne.

Sénateurs. — MM. Souquet, Travers, Blanchet, Martial Brousse, Marie-Anne, Messaud, de Wazières.

Bureau : [19 décembre 1969] (p. 5106).

Président : M. Peyrefitte ; *Vice-Président :* M. Grand ; *Rapporteurs :* M. Herman à l'Assemblée Nationale, M. Jean Gravier au Sénat.

20. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la Régie nationale des usines Renault (n° 942).**

Création : [19 décembre 1969] (p. 5094).

Composition : [20 décembre 1969] (p. 5119).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Marcenet, René Caille, Ribadeau Dumas, Lecat, de Préaumont, Berger, Hubert Martin.

Sénateurs. — MM. Grand, Pierre Brun, Cathala, Mme Cardot, MM. Gauthier, Henriet, Soudant.

Membres suppléants.

Députés. — MM. de Montesquiou, Pierre Bas, Mme Solange Troisier, MM. Godon, Le Tac, Olivier Giscard d'Estaing, Caillaud.

Sénateurs. — MM. Barbier, Bouneau, Levacher, Mathy, Menu, Méric, Messaud.

Bureau : [20 décembre 1969] (p. 5119).

Président : M. Grand ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Marcenet à l'Assemblée Nationale, M. Pierre Brun au Sénat.

21. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance (n° 1153).**

Création : [22 mai 1970] (p. 1884).

Composition : [27 mai 1970] (p. 2020).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Claudius-Petit, Delachenal, Foyer, Bozzi, de Grailly, Magaud, Tiberi.

Sénateurs. — MM. Bonnefous (Raymond), Dailly, Garet, Le Bellegou, Mignot, Piot, Poudonson.

Membres suppléants.

MM. Le Douarec, Mazeaud, Mme Ploux, MM. Bérard, Gerbet, Krieg, Terrenoire (Alain).

Sénateurs. — MM. Carous, de Félice, Geoffroy, Guillard, de Hauteclocque, de Montigny, Schiélé.

Bureau : [3 juin 1970] (p. 2217).

Président : M. Foyer ; Vice-Président : M. Raymond Bonnefous ; *Rapporteurs :* M. Claudius-Petit à l'Assemblée Nationale, M. Jacques Piot au Sénat.

22. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre (n° 1183).**

Création : [23 juin 1970] (p. 2976).

Composition : [23 juin 1970] (p. 2950).

Membres titulaires.

Députés. — MM. de Grailly, Mazeaud, Claudius-Petit, Gerbet, Krieg, Delachenal, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Bonnefous (Raymond), Geoffroy, Guillard, Mignot, Piot, Poudonson, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — Mme Ploux, MM. Bozzi, Tisserand, Foyer, Charles Bignon, Riviérez, Zimmermann.

Sénateurs. — MM. de Félice, de Hauteclocque, Molle, de Montigny, Namy, Sauvage, Soufflet.

Bureau : [24 juin 1970] (p. 3018).

Président : M. Raymond Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Delachenal ; *Rapporteurs :* M. Mazeaud à l'Assemblée Nationale, M. Schiélé au Sénat.

23. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service national (n° 1189).**

Création : [25 juin 1970] (p. 3040).

Composition : [25 juin 1970] (p. 3114).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Sanguinetti, Le Theule, Brocard, d'Aillières, Longequeue, Mourot, Mignon (Albert).

Sénateurs. — M. Taittinger, Giraud, Carrier, de Chevigny, Boucheny, Boin, Vassor.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Mauger, Tricon, Didier, Quentier, Rivière (Paul), de Vitton, Missoffe.

Sénateurs. — MM. de Lachomette, Yver, Repiquet, Louis Martin, Morève, Parisot, Boulangé.

Bureau : [25 juin 1970] (p. 3114).

Président : M. d'Aillières ; *Vice-Président :* M. Carrier ; *Rapporteurs :* M. Le Theule à l'Assemblée Nationale, M. de Chevigny au Sénat.

24. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France (n° 1188).**

Création : [25 juin 1970] (p. 3040).

Composition : [25 juin 1970] (p. 3114).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Aubert, Bénard (Mario), Bressolier, Charret, Giscard d'Estaing (Olivier), Marie, Pasqua.

Sénateurs. — MM. Armengaud, Carrier, Collomb, Dailly, Gros, Jozeau-Marigné, Le Bellegou.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Hoguet, Gardeil, Baudis, Icart, Quentier, Krieg, Mme Troisier.

Sénateurs. — MM. Bethouart, Motais de Narbonne, Carous, Souquet, Filippi, Guy Petit, Rastoin.

Bureau : [26 juin 1970] (p. 3218).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Marie ; *Rapporteurs :* MM. Bénard (Mario) à l'Assemblée Nationale, M. Gros au Sénat.

25. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de tendant à modifier et à compléter la loi**

n° 488-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (n° 1245).

Création : [25 juin 1970] (p. 3040).

Composition : [25 juin 1970] (p. 3114).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Gerbet, de Grailly, Claudius-Petit, Delachenal, Krieg, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, Geoffroy, Guillard, Mignot, Piot, Poudonson, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Alain Terrenoire, Lepage, Magaud, Ducray, Charles Bignon, Bérard, Mercier.

Sénateurs. — MM. de Félice, de Hauteclocque, Molle, de Montigny, Namy, Sauvage, Soufflet.

Bureau : [26 juin 1970] (p. 3218).

Président : M. Foyer ; *Vice-Président* : M. Raymond Bonnefous ; *Rapporteurs* : M. de Grailly à l'Assemblée Nationale ; M. Mignot au Sénat.

26. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 1er de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 (n° 1237).**

Création : [25 juin 1970] (p. 3070).

Composition : [26 juin 1970] (p. 3217).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Gerbet, de Grailly, Claudius-Petit, Delachenal, Krieg, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, de Félice, Geoffroy, Mignot, Molle, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Alain Terrenoire, Lepage, Magaud, Ducray, Charles Bignon, Bérard, Mercier.

Sénateurs. — MM. Carous, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Namy, Poudonson, Schiélé.

Bureau : [26 juin 1970] (p. 3218).

Président : M. Delachenal; *Vice-Président :* M. Raymond Bonnefous ; *Rapporteurs* : M. Krieg à l'Assemblée Nationale, M. Molle au Sénat.

27. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire (n° 1238).**

Création : [25 juin 1970] (p. 3070).

Composition : [26 juin 1970] (p. 3218).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Gerbet, de Grailly, Claudius-Petit, Delachenal, Krieg, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, de Félice, Geoffroy, Mignot, Molle, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Alain Terrenoire, Lepage, Magaud, Ducray, Charles Bignon, Bérard, Mercier.

Sénateurs : MM. Carous, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Namy, Poudonson, Schiélé.

Bureau : [26 juin 1970] (p. 3218).

Président : M. Delachenal; *Vice-Président :* M. Raymond Bonnefous ; *Rapporteurs* : M. Fontaine à l'Assemblée nationale ; M. Molle au Sénat.

28. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relative au statut des magistrats (n° 1239).**

Création : [25 juin 1970] (p. 3079).

Composition : [26 juin 1970] (p. 3218).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Gerbet, de Grailly, Claudius-Petit, Delachenal, Krieg, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, de Félice, Geoffroy, Mignot, Molle, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Alain Terrenoire, Lepage, Magaud, Ducray, Charles Bignon, Bérard, Mercier.

Sénateurs — MM. Carous, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Namy, Poudonson, Schiélé.

Bureau : [26 juin 1970] (p. 3218).

Président : M. Delachenal ; *Vice-Président :* M. Raymond Bonnefous ; Rapporteurs : M. Gerbet à l'Assemblée Nationale, M. Molle au Sénat.

29. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré (n° 955).**

Création : [29 juin 1970] (p. 3236).

Composition : [29 juin 1970] (p. 3311).

Membres titulaires.

Députés. — MM. de Grailly, Zimmermann, Mazeaud, Gerbet, Mme Ploux, MM. Tisserand, Fontaine.

Sénateurs. — MM. de Félice, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Mignot, Molle, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Krieg, Delachenal, Hoguet, Dassié, Brial, Mercier, Terrenoire (Alain).

Sénateurs. — MM. Carous, Garet, Guillard, de Hauteclocque, Mailhe, Namy, Schiélé.

Bureau : [29 juin 1970] (p. 3311).

Président : M. Molle ; Vice-Président : M. de Grailly ; *Rapporteurs :* M. Mazeaud à l'Assemblée Nationale, M. Mignot au Sénat.

30. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1154).**

Création : [29 juin 1970] (p. 3236).

Composition : [29 juin 1970] (p. 3310).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Ansquer, Griotteray, Lelong (Pierre), Richard (Jacques), Rivain, de Rocca Serra, Ruais.

Sénateurs. — MM. Roubert, Armengaud, Coudé du Foresto, de Montalembert, Monory, Kistler, Durand (Yves).

Membres suppléants.

Députés. — MM. Bonnet (Christian), Caldaguès, Dumas, Bénard (Mario), Ribes, Germain, Poirier.

Sénateurs. — MM. Courrière, Raybaud, Schmitt, Driant, Gautier (Lucien), Legouez, Ribeyre.

Bureau : [29 juin 1970] (p. 3311).

Président : M. de Rocca Serra ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* M. Rivain à l'Assemblée Nationale, M. Armengaud au Sénat.

31. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1490).**

Création : [4 décembre 1970] (p. 6180).

Composition : [4 décembre 1970] (p. 6232).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Vincent Ansquer, Christian Bonnet, Edouard Charret, Jacques Richard, Philippe Rivain, Guy Sabatier, Jean Taittinger.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Dulin, de Montalembert, Driant.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Louis Sallé, Augustin Chauvet, Henri Collette, Alain Griotteray, Michel Caldaguès, Pierre Ribes, Pierre Vertadier (1).

(1) M. Delmas (au lieu de M. Vertadier) [8 décembre 1970] (p. 6278).

Sénateurs. — MM. Armengaud, Descours Desacres, Héon, Monory, Raybaud, Schmitt, Tournan.

Bureau : [8 décembre 1970] (p. 6278).

Président : M. Roubert ; *Vice-Président :* M. Taittinger ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

32. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la gestion municipale et les libertés communales (n° 1428).**

Création : [16 décembre 1970] (p. 6567).

Composition : [16 décembre 1970] (p. 6583).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Charles Bignon, Delachenal, Tisserand, Waldeck L'Huillier, Mme Ploux, M. Gerbet.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, Carous, Eberhard, Geoffroy, Mignot, de Montigny, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Claudius-Petit, Magaud, Hoguet, Alain Terrenoire, Krieg, de Grailly, Bernard Marie.

Sénateurs. — MM. Blanc, de Bourgoing, Guillard, Lefort, Nayrou, Piot, Poudonson.

Bureau : [17 décembre 1970] (p. 6629).

Président : M. Foyer ; *Vice-Président :* M. Carous ; *Rapporteurs :* M. Charles Bignon à l'Assemblée Nationale, M. Mignot au Sénat.

33. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1430).**

Création : [16 décembre 1970] (p. 6582).

Composition : [17 décembre 1970] (p. 6629).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Peyret, Berger, de Préaumont, Beraud, Mme Troisier, MM. Guichard, Barrot.

Sénateurs. — MM. Grand, Blanchet, Aubry, Cathala, Collery, Guislain, Henriet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Grondeau, Sourdille, Delhalle, Mirtin, Toutain, Delong, Caillaud (Paul).

Sénateurs. — MM. Courroy, Lambert, Levacher, Mathy, Souquet, Travert, Villard.

Bureau : [17 décembre 1970] (p. 6629).

Président : M. Grand ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Peyret à l'Assemblée Nationale, M. Blanchet au Sénat.

34. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1970 (n° 1448).**

Création : [16 décembre 1970] (p. 6604).

Composition : [17 décembre 1970] (p. 6630).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Ansquer, Bisson, Bonnet (Christian), Richard (Jacques), Sabatier, Taittinger (Jean), Weinman.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Descours Desacres, de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Charret (Edouard), Vertadier, Dumas, Chauvet, Griotteray, Ribes, de Rocca Serra.

Sénateurs. — MM. Armengaud, Gautier (Lucien), Héon, Monichon, Monory, Raybaud, Tournan.

Bureau : [17 décembre 1970] (p. 6630).

Président : M. Jean Taittinger ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

35. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux avantages sociaux des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (n° 632).**

Création : [17 décembre 1970] (p. 6628).

Composition : [18 décembre 1970] (p. 6707).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Mainguy, Berger, Herman, Buron, Vernaudon, Peizerat, Hubert Martin.

Sénateurs. — MM. Grand, Blanchet, Cathala, Pierre Brun, Lambert, Soudant, Villard.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Ribadeau Dumas, Bonhomme, Delong, Macquet, Gissinger, Barrot, Bonnel.

Sénateurs. — Mme Cardot, MM. Collery, Courbatère, Jean Gravier, Guislain, Henriet, Romaine.

Bureau : [18 décembre 1970] (p. 6707).

Président : M. Grand ; Vice-Président : M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Mainguy à l'Assemblée Nationale, M. Blanchet au Sénat.

36. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements fonciers agricoles (n° 1207).**

Création : [18 décembre 1970] (p. 6682).

Composition : [19 décembre 1970] (p. 6734).

Membres titulaires.

Députés. — M. Bécam, Beylot, Bousseau, Cointat, Collette, Commenay, Bertrand Denis.

Sénateurs. — MM. Blondelle, de Hauteclocque, Geoffroy, Piot, Jozeau-Marigné, Pauzet, Bajeux.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Arthur Charles, de Gastines, Gerbet, Hoguet, Hunault, Le Bault de la Morinière, Thorailler.

Sénateurs. — MM. de Montalembert, Molle, Marcilhacy, Jean Gravier, Léon David, Dulin, Durieux.

Bureau : [19 décembre 1970] (p. 6734).

Président : M. Cointat ; *Vice-Président :* M. Blondelle ; *Rapporteurs :* M. Beylot à l'Assemblée Nationale, M. Geoffroy au Sénat.

37. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de la loi du 24 juillet 1970 sur les sociétés commerciales (n° 1440).**

Création : [19 décembre 1970] (p. 6716).

Composition : [19 décembre 1970] (p. 6734).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Magaud, Delachenal, Claudius-Petit, Guilbert, Riviérez, Dassié.

Sénateurs. — MM. Dailly, de Félice, Guillard, Jozeau-Marigné, Poudonson, Prelot, Soufflet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Fontaine, Krieg, Mazeaud, de Grailly, Le Douarec, Mme Ploux, M. Gerbet.

Sénateurs. — MM. Garet, Geoffroy, de Hauteclocque, Marcilhacy, de Montigny, Namy, Piot.

Bureau : [19 décembre 1970] (p. 6734).

Président : M. Marcel Prelot ; Vice-Président : M. Jean Delachenal ; *Rapporteurs :* M. Foyer à l'Assemblée Nationale, M. Dailly au Sénat.

38. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés (n° 1211).**

Création : [19 décembre 1970] (p. 6717).

Composition : [19 décembre] 1970 (p. 6734).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Magaud, Delachenal, Claudius-Petit, Guilbert, Riviérez, Dassié.

Sénateurs. — MM. Dailly, de Félice, Guillard, Jozeau-Marigné, Poudonson, Prelot, Soufflet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Fontaine, Krieg, Mazeaud, de Grailly, Le Douarec, Mme Ploux, M. Gerbet.

Sénateurs. — MM. Garet, Geoffroy, de Hauteclocque, de Montigny, Namy, Piot.

Bureau : [19 décembre 1970] (p. 6734).

Président : M. Marcel Prelot ; *Vice-Président :* M. Jean Delachenal ; *Rapporteurs :* M. Magaud à l'Assemblée Nationale, M. Dailly au Sénat.

39. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement (n° 585).**

Création : [15 juin 1971] (p. 2909).

Composition : [18 juin 1971] (p. 3133).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Gissinger, Fraudeau, Berger, Falala, Godon, Flornoy, Chazalon.

Sénateurs. — MM. Caillavet, Cornu, Gros, Lamousse, Pelletier, Rougeron, Schleiter.

Membres suppléants.

Députés. — M. de Préaumont, Mme Troisier, MM. Le Tac, Couderc, Sourdille, Vernaudon, Peyrefitte.

Sénateurs. — M. Chauvin, Mme Crémieux, MM. Pierre Maille, Miroudot, Tailhades, Tinant, Vérillon.

Bureau : [23 juin 1971] (p. 3357).

Président : M. Berger ; *Vice-Président :* M. Gros ; *Rapporteurs :* M. Gissinger à l'Assemblée Nationale, M. Caillavet au Sénat. [23 juin 1971] (p. 3357).

40. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction (n° 1758).**

Création : [23 juin 1971] (p. 3310).

Composition : [24 juin 1971] (p. 3407).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Claudius-Petit, Dassié, Fontaine, Gerbet, Lepage, Tisserand.

Sénateurs. — M. Raymond Bonnefous, Molle, Geoffroy, de Félice, Dailly, de Montigny, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Charles Bignon, Bozzi, Ducray, Hoguet, Magaud, Mme Ploux, M. Alain Terrenoire.

Sénateurs. — MM. Piot, Jozeau-Marigné, Massa, Esseul, de Bourgoing, Guillard, de Hauteclocque.

Bureau : [25 juin 1971] (p. 3460).

Président : M. Raymond Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Foyer ; *Rapporteurs :* M. Tisserand à l'Assemblée Nationale, M. Molle au Sénat.

41. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation-logement (n° 1762).**

Création : [22 juin 1971] (p. 3246).

Composition : [24 juin 1971] (p. 3407).

Membres titulaires.

Députés. — MM. de Préaumont, Berger, Le Tac, Mainguy, Vernaudon, Fraudeau, Marcenet.

Sénateurs. — MM. Grand, Armengaud, Brayard, Mme Cardot, MM. Collery, Dailly, Abel Gauthier.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Rabourdin, Jacques Richard, Neuwirth, Caille, Macquet, Delong, Lecat.

Sénateurs. — MM. Cathala, Lemarié, Mathy, Messaud, Souquet, Travert, de Wazières.

Bureau : [28 juin 1971] (p. 3490).

Président : M. Armengaud ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. de Préaumont à l'Assemblée Nationale, M. Grand au Sénat.

42. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le Code de l'urbanisme et de l'habitation (n° 1761).**

Création : [22 juin 1971] (p. 3247).

Composition : [24 juin 1971] (p. 3407 et 3408).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Bouchacourt, Carter, Cornet (Pierre), Fortuit, Lemaire, Royer, Wagner.

Sénateurs. — MM. Bertaud, Chatelain, Chauty, Chavanac, Dubois (Hector), Laucournet, Pauzet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Chambon, Cornette (Maurice), Denis (Bertrand), Fouchier, de Gastines, Martin (Claude), Volumard.

Sénateurs. — MM. Bouneau, Bouquerel, Brun (Raymond), Coutrot, Durieux, Pinton, Voyant.

Bureau : [28 juin 1971] (p. 3490).

Président : M. Lemaire ; *Vice-Président :* M. Chauty ; *Rapporteurs :* M. Carter à l'Assemblée Nationale, M. Laucournet au Sénat.

43. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière (n° 1478).**

Création : [23 juin 1971] (p. 3354).

Composition : [24 juin 1971] (p. 3408).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Vincent Ansquer, Christian Bonnet, Jean Charbonnel, Augustin Chauvet, Louis-Alexis Delmas, Jean-Paul de Rocca Serra, Guy Sabatier.

Sénateurs. — MM. Roubert, Pellenc, Coudé du Foresto, Portmann, Dulin, Monichon, de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Robert Bisson, Edouard Charret, Pierre Ribes, Louis Sallé, Alain Griotteray, Pierre Ruais, Guy Bégué.

Sénateurs. — MM. Armengaud, André Colin, Descours Desacres, Driant, Raybaud, Schmitt, Tournan.

Bureau : [29 juin 1971] (p. 3528).

Président : M. Roubert ; *Vice-Président :* M. Ansquer ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Pellenc au Sénat.

44. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière (n° 1760).**

Création : [23 juin 1971] (p. 3315).

Composition : [24 juin 1971] (p. 3408).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Bouchacourt, Carter, Cornet (Pierre), Fortuit, Lemaire, Royer, Wagner.

Sénateurs. — MM. Bertaud, Chauty, Chavanac, Golvan, Lalloy, Laucournet, Pauzet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Chambon, Cornette (Maurice), Denis (Bertrand), Fouchier, de Gastines, Martin (Claude), Volumard.

Sénateurs. — MM. Barroux, Brun (Raymond), Chatelain, Colin (Jean), Jager, Junillon, Vadepied.

Bureau : [28 juin 1971] (p. 3490).

Président : M. Lemaire ; *Vice-Président :* M. Lalloy ; *Rapporteurs :* M. Carter à l'Assemblée Nationale, M. Chauty au Sénat.

45. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 1835).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3503).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3527).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Lecat, Berger, Gissinger, Sourdille, Fraudeau, Capelle, Charles Bignon.

Sénateurs. — MM. Chauvin, Lamousse, Pelletier, Vérillon, Schleiter, Caillavet, Berthoin.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Bordage, Grondeau, Delhalle, de Préaumont, Richoux, Toutain, Claude Guichard.

Sénateurs. — MM. Miroudot, Pierre Maille, Minot, Noury, Poignant, Carat, Habert.

Bureau : [29 juin 1971] (p. 3528).

Président : M. Berger ; *Vice-Président :* M. Lamousse ; *Rapporteurs :* M. Lecat à l'Assemblée Nationale, M. Chauvin au Sénat.

46. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'apprentissage (n° 1753).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3503).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3527).

Membres titulaires.

Députés. — M. Chazalon, Sallenave, Berger, Neuwirth, Lelong, Hoguet, Brocard.

Sénateurs. — MM. Chauvin, Cornu, Lamousse, Mme Lagatu, MM. Miroudot, Yves Durand, Mathias.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Gissinger, Richoux, Caille, Toutain, Fraudeau, Grondeau, Delhalle.

Sénateurs. — MM. Poudonson, Pelletier, Vérillon, Pierre Maille, Poignant, Noury, Carat.

Bureau : [29 juin 1971] (p. 3528).

Président : M. Lamousse ; *Vice-Président :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Chazalon à l'Assemblée Nationale, M. Chauvin au Sénat.

47. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle permanente (n° 1754).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3503).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3528).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Sallenave, Berger, Capelle, Gissinger, Olivier Giscard d'Estaing, Claude Guichard, Caille.

Sénateurs. — MM. Chauvin, Cornu, Lamousse, Mme Lagatu, MM. Miroudot, Kistler, Blanchet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Chazalon, Richoux, Toutain, Fraudeau, Girondeau, Delhalle, Le Tac.

Sénateurs. — MM. Pondonson, Pelletier, Vérillon, Pierre Maille, Poignant, Noury, Carat.

Bureau : [29 juin 1971] (p. 3529).

Président : M. Lamousse ; *Vice-Présidents :* M. Berger ; *Rapporteurs :* M. Sallenave à l'Assemblée Nationale, M. Chauvin au Sénat.

48. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique (n° 1752).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3503).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3528).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Capelle, Sallenave, Gissinger, Olivier Giscard d'Estaing, Berger, Richoux, Toutain.

Sénateurs. — MM. Chauvin, Cornu, Lamousse, Mme Lagatu, MM. Miroudot, Lemarié, Fleury.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Grondeau, Fraudeau, Caille, Bordage, Marcenet, Couderc, de Montesquiou.

Sénateurs. — MM. Caillavet, Pelletier, Vérillon, Pierre Maille, Poignant, Noury, Carat.

Bureau : [29 juin 1971] (p. 3529).

Président : M. Lamousse ; *Vice-Président :* M. Berger ; Rapporteurs : M. Capelle à l'Assemblée Nationale, M. Chauvin au Sénat.

49. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour un projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (n° 1834).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3504).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3528).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Charles Bignon, Bozzi, Chazalon, Delachenal, Gerbet, Mme Ploux.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, de Félice, Geoffroy, Marcilhacy, Massa, Mignot, Poudonson.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Baudouin, Claudius-Petit, Dassié, Hoguet, Magaud, Terrenoire (Alain), de Grailly.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Champeix, Dailly, de Hauteclocque, Jozeau-Marigné, Guy Petit, Schiélé.

Bureau : [30 juin 1971] (p. 3587).

Président : M. Foyer ; *Vice-Président :* M. Bonnefous ; *Rapporteurs :* M. Gerbet à l'Assemblée Nationale, M. Bonnefous, au Sénat (nommé en remplacement de M. Geoffroy, démissionnaire en cours de séance).

50. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes (n° 1730).**

Création : [29 juin 1971] (p. 3504).

Composition : [29 juin 1971] (p. 3528).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Charles Bignon, Bozzi, Chazalon, Delachenal, Mme Ploux, M. Zimmermann.

Sénateurs. — MM. Raymond Bonnefous, Champeix, Dailly, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Mignot, Petit.

Membres suppléants.

Députés. — Baudouin, Claudius-Petit, Dassié, des Garets, Hoguet, Magaud, Terrenoire (Alain).

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Deguise, de Félice, Geoffroy, de Hauteclocque, Massa, Molle.

Bureau : [30 juin 1971] (p. 3587).

Président : M. Foyer ; *Vice-Président :* M. Bonnefous ; *Rapporteurs :* M. Zimmermann à l'Assemblée Nationale, M. Mignot au Sénat.

51. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 (n° 2010).**

Création : [9 décembre 1971] (p. 6565).

Composition : [9 décembre 1971] (p. 6609).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Charbonnel, Fossé, Griotteray, Jacques Richard, Ruais, Sabatier, Sallé.

Sénateurs. — MM. Pellenc, Coudé du Foresto, Driant, de Montalembert, Monichon, Lacoste, Armengaud.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Louis-Alexis Delmas, Torre, Collette, Christian Bonnet, Vertadier, Ribes, Pasqua.

Sénateurs. — MM. Descours Desacres, Diligent, Dulin, Legouez, Henneguelle, Marcel Martin, Reybaud.

Bureau : [10 décembre 1971] (p. 6705).

Président : M. Pellenc ; *Vice-Président :* M. Charbonnel ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Coudé du Foresto au Sénat.

52. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 (n° 2065).**

Création : [15 décembre 1971] (p. 6776).

Composition : [15 décembre 1971] (p. 6809).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Christian Bonnet, Jean Charbonnel, Edouard Charret, Jacques Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Guy Sabatier, Paul Vertadier.

Sénateurs. — MM. Marcel Pellenc, Yvon Coudé du Foresto, Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, André Armengaud.

Membres suppléants.

Députés. — MM. André-Georges Voisin, Charles Pasqua, Guy Bégué, Pierre Baudis, Jean Poudevigne, Henri Torre, Pierre Ribes.

Sénateurs. — MM. Jacques Descours Desacres, André Diligent, André Dulin, Roger Houdet, Henri Tournon, Yves Durand, Michel Kistler.

Bureau : [16 décembre 1971] (p. 6875).

Président : M. Charbonnel ; *Vice-Président :* M. Pellenc ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Coudé du Foresto au Sénat.

53. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation (n° 1624).**

Création : [16 décembre 1971] (p. 6831).

Composition : [16 décembre 1971] (p. 6875).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Delachenal, Fontaine, Foyer, Gerbet, de Grailly, Mazeaud, Zimmermann.

Sénateurs. — MM. de Félice, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Mignot, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Beaudouin, Bérard, Ducray, Krieg, Massot, Mercier, Sablé.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Carous, Garet, Namy, Guy Petit, Rosselli, Schiélé.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Zimmermann ; *Vice-Président :* M. de Félice ; *Rapporteurs :* M. Foyer à l'Assemblée Nationale, M. Jozeau-Marigné au Sénat.

54. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 1836).**

Création : [16 décembre 1971] (p. 6831).

Composition : [16 décembre 1971] (p. 6875).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Delachenal, Fontaine, Foyer, Gerbet, de Grailly, Mazeaud, Zimmermann.

Sénateurs. — MM. de Félice, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Mignot, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Baudouin, Bérard, Ducray, Krieg, Massot, Mercier, Sablé.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Bruyneel, Garet, Namy, Guy Petit, Rosselli, Schiélé.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Foyer ; *Rapporteurs :* M. Zimmermann à l'Assemblée Nationale, MM. Le Bellegou et Piot au Sénat.

55. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire (n° 1770).**

Création : [16 décembre 1971] (p. 6832).

Composition : [16 décembre 1971] (p. 6875).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Delachenal, Fontaine, Foyer, Gerbet, de Grailly, Mazeaud, Zimmermann.

Sénateurs. — MM. de Félice, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Mignot, de Montigny, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Baudouin, Bérard, Ducray, Krieg, Massot, Mercier, Sablé.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Bruyneel, Garet, Namy, Guy Petit, Rosselli, Schiélé.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Jean Foyer ; *Vice-Président :* M. Jozeau-Marigné ; *Rapporteurs :* M. de Grailly à l'Assemblée Nationale, M. de Montigny au Sénat.

56. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française (n° 1418).**

Création : [17 décembre 1971] (p. 6894).

Composition : [17 décembre 1971] (p. 6942).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Delachenal, Fontaine, Foyer, Gerbet, de Grailly, Mazeaud, Zimmermann.

Sénateurs. — MM. de Félice, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Mignot, Piot.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Baudouin, Bérard, Sanford, Krieg, Massot, Magaud, Sablé.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Bruyneel, Garet, Namy, Guy Petit, Rosselli, Schiélé.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Foyer ; *Rapporteurs :* M. Mazeaud à l'Assemblée Nationale, M. Piot au Sénat.

57. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles (n° 2029).**

Création : [17 décembre 1971] (p. 6929).

Composition : [17 décembre 1971] (p. 6942).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Hoffer, Delong, Bressolier, Caille, Peyret, Sanglier, Helène.

Sénateurs. — MM. Grand, Jean Gravier, Abel Gauthier, Mathias, Mézard, Sirgue, Touzet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Fraudeau, Bordage, Kédinger, Peizerat, Chazalon, Peyrefitte, de Préaumont.

Sénateurs. — MM. Blanchet, Souquet, Lambert, Marie-Anne, Lemarié, Pierre Brun, Viron.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Bordage ; *Vice-Président :* M. Gravier ; *Rapporteurs :* M. Hoffer à l'Assemblée Nationale, M. Grand au Sénat.

58. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles (n° 2030).**

Création : [18 décembre 1971] (p. 6949).

Composition : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Chazalon, Delong, Bressolier, Caille, Peyret, Sanglier, Helène.

Sénateurs. — MM. Grand, Jean Gravier, Abel Gauthier, Mathias, Mézard, Sirgue, Touzet.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Fraudeau, Bordage, Kédinger, Peizerat, Hoffer, Peyrefitte, de Préaumont.

Sénateurs. — MM. Blanchet, Souquet, Lambert, Marie-Anne, Lemarié, Pierre Brun, Viron.

Bureau : [18 décembre 1971] (p. 6975).

Président : M. Grand ; *Vice-Président :* M. Peizerat ; *Rapporteurs :* M. Chazalon à l'Assemblée Nationale, M. Jean Gravier au Sénat.

59. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques (n° 1975).**

Création : [20 décembre 1971] (p. 6986).

Composition : [20 décembre 1971] (p. 7023).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Krieg, Delachenal, Neuwirth, Tiberi, Dassié, Fontaine.

Sénateurs. — MM. Dailly, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Nayrou, Piot, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Zimmermann, Gerbet, Charles Bignon, Marie, Bricout, Magaud, Mazeaud.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, de Félice, Fosset, Mignot, de Montigny, Namy, Rosselli.

Bureau : [20 décembre 1971] (p. 7023).

Président : M. Delachenal; *Vice-Président :* M. Jozeau-Marigné ; *Rapporteurs :* M. Foyer à l'Assemblée Nationale, M. Marcilhacy au Sénat.

60. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2226).**

Création : [22 juin 1972] (p. 2722).

Composition : [23 juin 1972] (p. 2838).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Vincent Ansquer ; Christian Bonnet, Jean Charbonnel, Edouard Charret, Jacques Marette, Jacques Richard, Guy Sabatier.

Sénateurs. — MM. Pellenc, Coudé du Foresto, Driant de Montalembert, Lacoste, Armengaud, Martial Brousse.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Henri Collette, Jean-Paul de Rocca Serra, Pierre Vertadier, Mario Bénard, Pierre Ruais, Fernand Icart, Pierre Godefroy.

Sénateurs. — MM. Yves Durand, Descours Desacres, Dulin, Tournan, Schmitt, André Colin, Henneguelle.

Bureau : [29 juin 1973] (p. 3017).

Président : M. Marcel Pellenc ; *Vice-Président :* M. Charbonnel ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Coudé du Foresto au Sénat.

61. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du Code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal (n° 1701).**

Création : [27 juin 1972] (p. 2877).

Composition : [29 juin 1972] (p. 3017).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Delachenal, Zimmermann, Fontaine, Gerbet, Magaud, Cressard.

Sénateurs. — MM. Dailly, Eberhard, Jozeau-Marigné, Mignot, de Montigny, Nayrou, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Mazeaud, Tisserand, Tiberi, Lepage, Mme Ploux, MM. Barillon, Dassié.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, Carous, Champeix, Garet, Genton, Mailhe, Marcilhacy.

Bureau : [29 juin 1972] (p. 3017).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Foyer ; *Rapporteurs :* M. Delachenal à l'Assemblée Nationale, M. Schiélé au Sénat.

62. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi portant statut de la Radiodiffusion-télévision française (n° 2410).**

Création : [27 juin 1972] (p. 2878).

Composition : [28 juin 1972] (p. 2979).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Edgar Faure, Peyrefitte, de Préaumont, Le Tac, Boinvilliers, Dominati, J.-P. Vendroux.

Sénateurs. — MM. Diligent, Caillavet, Dailly, Ciccolini, Souquet, Lhospied, Schmaus.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Aymar, Sanglier, Gerbaud, Fraudeau, Rabourdin, Buron, Godon.

Sénateurs. — MM. Barroux, Coudé du Foresto, Tinant, Pellenc, Mme Lagatu.

Bureau : [29 juin 1972] (p. 3018).

Président : M. Alain Peyrefitte ; *Vice-Président :* M. Lhospied ; *Rapporteurs :* M. Edgar Faure à l'Assemblée Nationale, M. Caillavet au Sénat.

63. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction (n° 2428).**

Création : [28 juin 1972] (p. 2909).

Composition : [28 juin 1972] (p. 2979).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Zimmermann, Tisserand, Gerbet, Barillon, Claudius-Petit, Fontaine, Brial.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Carous, Garet, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, de Montigny.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Delachenal, Lepage, Massot, Nungesser, Ducray, Mme Ploux, M. Krieg.

Sénateurs. — MM. de Félice, Genton, Mailhe, Namy, Nayrou, Piot, Talon.

Bureau : [29 juin 1972] (p. 3018).

Président : M. Zimmermann ; *Vice-Président :* M. Jozeau-Marigné ; *Rapporteurs :* M. Tisserand à l'Assemblée Nationale, M. Carous au Sénat.

64. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions (n° 2067).**

Création : [28 juin 1972] (p. 2937).

Composition : [29 juin 1972] (p. 3017).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Foyer, Delachenal, Zimmermann, Fontaine, Gerbet, Magaud, Cressard.

Sénateurs. — MM. Carous, Champeix, Dailly, de Hauteclocque, Jozeau-Marigné, Mignot, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Mazeaud, Tisserand, Tiberi, Lepage, Mme Ploux, MM. Barillon, Dassié.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Eberhard, de Félice, Geoffroy, Marcilhacy, de Montigny, Talon.

Bureau : [29 juin 1972] (p. 3018).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Zimmermann ; *Rapporteurs :* M. Foyer à l'Assemblée Nationale, M. Schiélé au Sénat.

65. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme (n° 2322).**

Création : [28 juin 1972] (p. 2937).

Composition : [29 juin 1972] (p. 3017).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Berger, Delhalle, Peyret, Mme Troisier, MM. Beauverger, Couderc, Barrot.

Sénateurs. — MM. Darou, Blanchet, Aubry, Grand, Henriet, Maury, Mézard.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Delong, Toutain, Martin (Hubert), Santoni, Bonhomme, Mainguy, Valenet.

Sénateurs. — MM. Barbier, Gaudon, Gauthier (Abel), Gravier (Jean), Lambert, Robini, Souquet.

Bureau : [30 juin 1972] (p. 3101).

Président : M. Mainguy ; *Vice-Président :* M. Lambert ; *Rapporteurs :* M. Berger à l'Assemblée Nationale, M. Blanchet au Sénat.

66. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (n° 2229).**

Création : [28 juin 1972] (p. 2977).

Composition : [29 juin 1972] (p. 3017).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Brocard, Guillermin, Hoguet, Martin (Claude), Peyret, Poudevigne, Ribière (René).

Sénateurs. — MM. Pellenc, Coudé du Foresto, Armengaud, Braconnier, Descours Desacres, de Montalembert, Tournan.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Berger, Denis (Bertrand), Deprez, Laudrin, Neuwirth, Rochet (Hubert), Sallenave.

Sénateurs. — MM. Brousse (Martial), Dulin, Durand (Yves), Monichon, Monory, Schmitt, Henneguelle.

Bureau : [30 juin 1972] (p. 3101).

Président : M. Pellenc ; *Vice-Président :* M. Claude Peyret ; *Rapporteurs :* M. Claude Martin à l'Assemblée Nationale, M. Armengaud au Sénat.

67. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre premier du Livre IV du Code de la santé publique, l'article L. 404 du Code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales (n° 2321).**

Création : [28 juin 1972] (p. 2978).

Composition : [29 juin 1972] (p. 3017).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Delhalle, Berger, Peyret, Mme Troisier, MM. Beauverger, Couderc, Barrot.

Sénateurs. — MM. Darou, Blanchet, Aubry, Grand, Henriet, Maury, Mézard.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Delong, Toutain, Martin (Hubert), Santoni, Bonhomme, Mainguy, Valenet.

Sénateurs. — MM. Barbier, Gaudon, Gauthier (Abel), Gravier (Jean), Lambert, Robini, Souquet.

Bureau : [30 juin 1972] (p. 3101).

Président : M. Berger ; *Vice-Président :* M. Lambert ; *Rapporteurs :* M. Delhalle à l'Assemblée Nationale, M. Blanchet au Sénat.

68. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile (n° 1212).**

Création : [23 novembre 1972] (p. 5604).

Composition : [28 novembre 1972] (p. 5718).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Lemaire, Bertrand Denis, Fouchier, de Gastines, Claude Martin, Miossec, Jean-Claude Petit.

Sénateurs. — MM. Bertaud, Malassagne, Laucournet, Lucotte, Yvon, Chauty, Chatelain.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Bécam, Dardé, Rolland, Jarrige, Murat, Chambon, Bouchacourt.

Sénateurs. — MM. Billiemaz, Lalloy, Alliès, Pintat, Kieffer, Raymond Brun. Caillavet.

Bureau : [29 novembre 1972] (p. 5743).

Président : M. Bertaud ; *Vice-Président :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* M. Jean-Claude Petit à l'Assemblée Nationale, M. Malassagne au Sénat.

69. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582).**

Création : [12 décembre 1972] (p. 6063).

Composition : [12 décembre 1972] (p. 6086).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Pierre Dumas, Alain Griotteray, Maurice Papon, Pierre Ribes, Jacques Richard, Guy Sabatier, Pierre Vertadier.

Sénateurs. — MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, André Dulin.

Membres suppléants.

Députés. — MM. André-Georges Voisin, Pierre Godefroy, Jean Poudevigne, Fernand Icart, Louis-Alexis Delmas, Louis Sallé, Pierre Cornet.

Sénateurs. — MM. Henri Tournan, Gustave Héon, André Diligent, Jacques Descours Desacres, Robert Schmitt, Yves Durand, Joseph Raybaud.

Bureau : [12 décembre 1972] (p. 6086).

Président : M. Maurice Papon ; *Vice-Président :* M. Edouard Bonnefous ; *Rapporteurs :* M. Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Coudé du Foresto au Sénat.

70. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le Code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française (n° 1870).**

Création : [14 décembre 1972] (p. 6202).

Composition : [15 décembre 1972] (p. 6286).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Krieg, Mazeaud, Claudius-Petit, Delachenal, Gerbet, Magaud, Mme Ploux.

Sénateurs. — MM. Jozeau-Marigné, de Bourgoing, de Félice, Geoffroy, de Montigny, Namy, Rosselli.

Membres suppléants.

Députés. — M. Charles Bignon, Boileau, Marie, Mercier, Hunault, Nungesser, Tiberi.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, Genton, de Hauteclocque, Marcilhacy, Nayrou, Piot, Schiélé.

Bureau : [19 décembre 1972] (p. 6367).

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Krieg ; *Rapporteurs :* M. Mazeaud à l'Assemblée Nationale, M. Geoffroy au Sénat.

71. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1°) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1°) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée de ce territoire (n° 2553).**

Création : [18 décembre 1972] (p. 6291).

Composition : [18 décembre 1972] (p. 6314).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Krieg, Gerbet, Claudius-Petit, Delachenal, Magaud, Mazeaud, Mme Ploux.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, de Félice, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Piot, Schiélé.

Membres suppléants.

Députés. — M. Charles Bignon, Boileau, Marie, Mercier, Hunault, Nungesser, Tiberi.

Sénateurs. — MM. de Bourgoing, Mailhe, de Montigny, Namy, Nayrou, Sauvage, Soufflet.

[18 décembre 1972] (p. 6314).

Bureau.

Président : M. Jozeau-Marigné ; *Vice-Président :* M. Krieg ; *Rapporteurs :* M. Gerbet à l'Assemblée Nationale, M. Marcilhacy au Sénat [19 décembre 1972] (p. 6367).

72. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tandant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances (n° 2552).**

Création : [19 décembre 1972] (p. 6339).

Composition : [19 décembre 1972] (p. 6366).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Michel Caldaguès, Jacques Dominati, Maurice Papon, Guy Rabourdin, Jacques Richard, Pierre Ruais, Guy Sabatier.

Sénateurs. — MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Paul Driant, Max Monichon, Robert Lacoste, Etienne Dailly, Pierre Brun.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Augustin Chauvet, Jacques Marette, Charles Pasqua, Jean-Marie Poirier, Alain Griotteray, Jacques Barrot, François Missoffe.

Sénateurs. — MM. Henri Tournan, André Armengaud, André Dulin, René Monory, Jacques Descours Desacres, Robert Schmitt, Yves Durand.

Bureau : [19 décembre 1972] (p. 6367).

Président : M. Maurice Papon ; *Vice-Président :* M. Edouard Bonnefous ; *Rapporteurs :* M. Guy Sabatier à l'Assemblée Nationale, M. Yvon Coudé du Foresto au au Sénat.

73. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur (n° 2746).**

Création : [19 décembre 1972] (p. 6354).

Composition : [19 décembre 1972] (p. 6416).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Krieg, Gerbet, Charles Bignon, Delachenal, Hunault, Mercier, Tisserand.

Sénateurs. — MM. Jozeau-Marigné, Schiélé, Soufflet, Geoffroy, Bruyneel, Mignot, Fosset.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Lepage, Marie, Mazeaud, Claudius-Petit, Mme Ploux, MM. Tiberi, Boileau.

Sénateurs. — MM. Rosselli, Namy, Genton, de Montigny, Guillard, Dailly, Montpied.

Bureau : [20 décembre 1972] (p. 6416).

Président : M. Krieg ; *Vice-Président :* M. Jozeau-Marigné ; *Rapporteurs :* M. Gerbet à l'Assemblée Nationale, M. Schiélé au Sénat.

74. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale (S.N.I.A.S.) et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avion (S.N.E.C.M.A.) (n° 2708).**

Création : [20 décembre 1972] (p. 6378).

Composition : [20 décembre 1972] (p. 6416).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Brocard, Carrier, Grimaud, Lacagne, Maujoüan du Gasset, Sers, Thillard.

Sénateurs. — MM. Pierre Brun, Dailly, Abel Gauthier, Lambert, Mézard, Rabineau, Schwint.

Membres suppléants.

Députés. — MM. d'Aillières, Chassagne, Corrèze, Halbout, Le Theule, Mourot, Paul Rivière.

Sénateurs. — MM. Aubry, Blanchet, de Bourgoing, Grand, Lemarié, Mathy, Maury.

Bureau : [20 décembre 1972] (p. 6416).

Président : M. Lambert ; *Vice-Président :* M. Thillard ; *Rapporteurs :* M. Brocard à l'Assemblée Nationale, M. Pierre Brun au Sénat.

75. **Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (n° 2710).**

Création : [20 décembre 1972] (p. 6378).

Composition : [20 décembre 1972] (p. 6416).

Membres titulaires.

Députés. — MM. Krieg, Hunault, Gerbet, Charles Bignon, Delachenal, Mercier, Tisserand.

Sénateurs. — MM. Jozeau-Marigné, Mignot, de Bourgoing, Champeix, Piot, Schiélé, Fosset.

Membres suppléants.

Députés. — MM. Lepage, Marie, Mazeaud, Claudius-Petit, Mme Ploux, MM. Tiberi, Boileau.

Sénateurs. — MM. Bruyneel, Rosselli, Nayrou, Geoffroy, Eberhard, Dailly, Guillard.

Bureau : [20 décembre 1972] (p. 6416).

Président : M. Krieg ; *Vice-Président :* M. Jozeau-Marigné ; *Rapporteurs :* M. Gerbet à l'Assemblée Nationale, M. Mignot au Sénat.

II. — NOMINATION DES MEMBRES

Voy. RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 111 du Règlement).

III. — ROLE

Voy. DROITS DE L'HOMME, 3 [20 décembre 1972] (p. 6394).

COMMISSION PARLEMENTAIRE CONSULTATIVE.

— instituée par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la Radiodiffusion-télévision française. — *Voy.* O.R.T.F., 10.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

1968 :

Composition.

MM. Alloncle, Aubert, Aymar, Barel (Virgile), Barrot (Jacques), Bas (Pierre), Baumel, Beauguitte (André), Benoist, Beraud, Berger, Bernasconi, Berthelot, Beucler, Bichat, Billères, Boinvilliers, Bonhomme, Bonnel (Pierre), Bordage, Bourdellès, Bourgoin, Bressollier, Buot, Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Caille (René), Capelle, Carpentier, Cassagne, Chazalon, Clavel, Comiti, Corrèze, Couderc, Cressard, Darchicourt, Dechartre, Degraeve, Delahaye, Delong (Jacques), Mlle Dienesch, MM. Dominati, Ducos, Dumas, Dupuy, Duraffour (Paul), Fagot, Fajon, Faure (Gilbert), Feït (René), Flornoy, Fontanet, Frys, Georges, Gerbaud, Giacomi, Giscard d'Estaing (Olivier), Gissinger, Godon, Grondeau, Mme Hauteclocque (de), MM. Helène, Herman, Hunault, Ihuel, Jacquet (Michel), Joanne, Kédinger, Lafay (Bernard), Laudrin, Lavielle, Lehn, Lepage, Leroy, Le Tac, Liogier, Macquet, Mainguy, Malaud, Marcenet, Marcus, Martin (Hubert), Médecin, Menu, Mercier, Meunier, Mirtin, Montesquiou (de), Moron, Narquin, Nilès, Nungesser, Petit (Camille), Peyrefitte, Peyret, Poujade (Robert), Préaumont (de), Mme Prin, MM. Privat (Charles), Rabourdin, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Rousset (David), Saint-Paul, Sallenave, Santoni, Schnebelen, Sourdille, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Tondut, Mmes Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Valenet, Vandelanoitte, Ver (Antonin), Verpillière (de la), Vertadier, Vignaux, Vitter, Voisin (Alban), Weber [13 juillet 1968] (p. 2211 et 2212).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Tomasini [18 juillet 1968] (p. 2333), Belcour, Léo Hamon, Verkindère [26 septembre 1968] (p. 2922), Claude Guichard [3 octobre 1968] (p. 3045), Durbet [18 octobre 1968] (p. 3417), Dassault [29 octobre 1968] (p. 3703), Madrelle [22 novembre 1968] (p. 4826).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Dechartre [18 juillet 1968] (p. 2333), Comiti, Dumas, Malaud, Mlle Dienesch (nommés ministres) [*J.O.* du 14 août 1968] (p. 7917), MM. Menu [17 octobre 1968] (p. 3417), Bernasconi [29 octobre 1968] (p. 3703), Cassagne (décédé) [14 novembre 1968] (p. 4435).

Bureau.

Président : M. Peyrefitte ; *vice-présidents :* MM. Berger, Caille René, Le Tac, Mme Troisier ; *secrétaires :* MM. Bordage, Herman, Lepage, Valenet [16 juillet 1968] (p. 2251).

Séances.

[16, 18, 19, 22, 23, 25 juillet ; 5, 17, 18, 19, 25, 26 septembre ; 1er, 4, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 31 octobre ; 5, 7, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 28 novembre ; 4, 5, 12, 16 et 20 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Alloncle, Aubert, Aymar, Barel (Virgile), Barrot (Jacques), Bas (Pierre), Baumel, Beauguitte (André), Belcour, Benoist, Beraud, Berger, Bernasconi, Berthelot, Bichat, Billères, Boinvilliers, Bonhomme, Bonnel (Pierre), Bordage, Bourdellès, Bourgoin, Bressolier, Buot, Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Caille (René), Capelle, Carpentier, Chapalain, Chazalon, Clavel, Couderc, Cressard, Degraeve, Delahaye, Delhalle, Delong (Jacques), Dominati, Ducos, Dupuy, Duraffour (Paul), Durbet, Fabre (Robert), Fagot, Fajon, Falala, Faure (Gilbert), Feït (René), Flornoy, Fontanet, Frys, Georges, Gerbaud, Giacomi, Giscard d'Estaing (Olivier), Gissinger, Godon, Grondeau, Guichard (Claude), Hamon (Léo), Mme Hauteclocque (de), MM. Helène, Herman, Ihuel, Jacquet (Michel), Joanne, Kédinger, Lafay (Bernard), Laudrin, Lavielle, Lehn, Leroy, Le Tac, Liogier, Macquet, Madrelle, Mainguy, Marcenet, Marcus, Martin (Hubert), Médecin, Meunier, Mirtin, Montesquiou (de), Moron, Narquin, Nilès, Nungesser, Petit (Camille), Peugnet, Peyrefitte, Peyret, Poujade (Robert), Préaumont (de), Mme Prin, MM. Privat (Charles), Rabourdin, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Rousset (David), Saint-Paul, Sallenave, Santoni, Schnebelen, Sourdille, Spénale, Stasi, Tomasini, Tondut, Mmes Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Valenet, Vandelanoitte,

Ver (Antonin), Verkindère, Verpillière (de la), Vertadier, Vignaux, Vitter, Voisin (Alban), Weber [4 avril 1969] (p. 850).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Georges Peizerat [*J.O.* 30 juillet 1969] (p. 7666), Morellon [19 septembre 1969] (p. 2355), Fraudeau, Sanglier, Vendroux (Jacques-Philippe) [3 octobre 1969] (p. 2492), Dumas (Pierre), Faure (Edgar), Toutain [7 novembre 1969] (p. 3567).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Fontanet, Hamon (Léo), Lafay (Bernard) (nommés ministres) [24 juillet 1969] (p. 7452), Durbet [16 septembre 1969] (p. 2279), Feït (René) [19 septembre 1969] (p. 2355), Nungesser, Mme de Hauteclocque [7 novembre 1969] (p. 3567).

Bureau.

Président : M. Peyrefitte ; *vice-présidents :* MM. Berger, Caille (René), Couderc, Le Tac ; *secrétaires :* MM. Delong (Jacques), Gissinger, Martin (Hubert), Schnebelen [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[19 mars ; 3, 16, 29, 30 avril ; 7 mai ; 25 juin ; 4, 10, 18 septembre ; 1er, 2, 8, 9, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30 octobre ; 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 18, 19, 26, 27 novembre ; 2, 4, 5, 10, 11, 12 et 16 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Alloncle, Aubert, Aymar, Barel (Virgile), Barrot (Jacques), Bas (Pierre), Beauguitte (André), Belcour, Benoist, Beraud, Berger, Bernasconi, Berthelot, Bichat, Billères, Boinvilliers, Bonhomme, Bonnel (Pierre), Bordage, Bourdellès, Bourgoin, Bressolier, Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Caille (René), Capelle, Carpentier, Chazalon, Clavel, Collière, Couderc, Cressard, Degraeve, Delahaye, Delhalle, Delong (Jacques), Dominati, Ducos, Dumas, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Fagot, Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Flornoy, Fraudeau, Frys, Georges, Gerbaud, Giacomi, Giscard d'Estaing (Olivier), Gissinger, Godon, Grondeau, Guichard (Claude), Helène, Herman, Hoffer, Ihuel, Jacquet (Michel), Joanne, Kédinger, Laudrin, Lavielle, Lehn, Leroy, Le Tac, Liogier, Macquet, Madrelle, Mainguy, Marcenet, Marcus, Martin (Hubert), Médecin, Mirtin, Montesquiou (de), Morellon, Moron, Musmeaux, Narquin, Nilès, Peizerat, Petit (Camille), Peugnet, Peyrefitte, Peyret, Poujade (Robert), Préaumont (de), Mme Prin, MM. Privat (Charles), Rabourdin, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Rocard (Michel), Rousset (David), Saint-Paul, Sallenave, Sanglier, Santoni, Schnebelen, Sourdille, Stasi, Tomasini, Tondut, Toutain, Mmes Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Valenet, Vandelanoitte, Vendroux (Jacques-Philippe), Ver (Antonin), Vernaudon, Verpillière (de la), Vignaux, Vitter, Voisin (Alban), Weber [2 avril 1970] (p. 750).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Andrieux [15 avril 1970] (p. 1082), Valade [4 novembre 1970] (p. 5131), Massoubre [18 novembre 1970] (p. 5770), Gabas [3 décembre 1970] (p. 6140), Donnadieu [17 décembre 1970] (p. 6629).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Dumas [21 mai 1970] (p. 1855), Frys [18 juin 1970] (p. 2830), Marcus [20 novembre 1970] (p. 5855).

Bureau.

Président : M. Peyrefitte ; *vice-présidents :* MM. Berger, Caille (René), Couderc, Ribadeau Dumas ; *secrétaires :* MM. Herman, Martin (Hubert), Schnebelen, Valenet [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[11 mars ; 3, 8, 9, 15, 16, 23, 29, 30 avril ; 5, 6, 13, 14, 20, 21, 27, 28 mai ; 2, 4, 9, 10, 11, 18, 24, 26 juin ; 22, 30 septembre ; 1er, 7, 8, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 27, 29 octobre ; 3, 4, 5, 18, 19, 25, 26 novembre ; 1er, 3, 4, 8, 10, 15, 16, 17, 19 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Alloncle, Andrieux, Aubert, Aymar, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Beauguitte (André), Beauverger, Belcour, Benoist, Beraud, Berger, Bernasconi, Berthelot, Bichat, Billères, Boinvilliers, Bonhomme, Bonnel

(Pierre), Bordage, Bourdellès, Bressolier, Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Caille (René), Capelle, Carpentier, Chazalon, Clavel, Collière, Couderc, Degraeve, Delahaye, Delhalle, Delong (Jacques), Dominati, Donnadieu, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Fagot, Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Flornoy, Fraudeau, Gabas, Georges, Gerbaud, Giacomi, Giscard d'Estaing (Olivier), Gissinger, Godon, Grondeau, Guichard (Claude), Helène, Hoffer, Ihuel, Jacquet (Michel), Joanne, Kédinger, Laudrin, Lavielle, Lehn, Leroy, Le Tac, Liogier, Macquet, Madrelle, Mainguy, Marcenet, Martin (Hubert), Massoubre, Médecin, Mirtin, Montesquiou (de), Morellon, Moron, Musmeaux, Narquin, Nilès, Peizerat, Péronnet, Petit (Camille), Peugnet, Peyrefitte, Peyret, Préaumont (de), Privat (Charles), Rabourdin, Rabreau, Raynal, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Richoux, Robert, Rousset (David), Saint-Paul, Sallenave, Sanglier, Santoni, Schnebelen, Servan-Schreiber (Jean-Jacques), Sourdille, Stasi, Tomasini, Tondut, Toutain, Mmes Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Valade, Valenet, Vandelanoitte, Vendroux (Jacques-Philippe), Ver (Antonin), Verpillière (de la), Vignaux, Vitter, Voisin (Alban), Weber [2 avril 1971] (p. 837).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Lecat [11 mai 1971] (p. 1796), Tomasini [8 octobre 1971] (p. 4451), Destremau [9 décembre 1971] (p. 6609), Briane [*J.O.* 21 décembre 1971] (p. 12485).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Servan-Schreiber (J.-J.) [16 avril 1971] (p. 1215), Tomasini [11 mai 1971] (p. 1796), Lecat [8 octobre 1971] (p. 4451), Rousset (David) [16 novembre 1971] (p. 5806), Giscard d'Estaing (Olivier) [9 décembre 1971] (p. 6609).

Bureau.

Président : M. Peyrefitte ; *vice-présidents :* MM. Berger, Caille (René), Couderc, Le Tac ; *secrétaires :* MM. Macquet, Martin (Hubert), Schnebelen, Valenet [6 avril 1971] (p. 923).

Séances.

[23 mars ; 6, 8, 15, 20, 22, 27, 28, 29 avril ; 6, 12, 13, 14, 18, 19, 25, 26, 27 mai ; 1er, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 29, 30 juin ; 22, 29 septembre ; 6, 7, 13, 14, 20, 21, 28 octobre ; 3, 10, 17, 18, 24, 25, 30 novembre ; 1er, 2, 8, 9, 14, 15, 16, 18 et 20 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Alloncle, Andrieux, Aubert, Aymar, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Beauguitte (André), Beauverger, Belcour, Beraud, Berger, Bernasconi, Berthelot, Bichat, Billères, Boinvilliers, Bonhomme, Bonnel (Pierre), Bordage, Bourdellès, Bressolier, Briane (Jean), Buron (Pierre), Caillaud (Paul), Caille (René), Capelle, Carpentier, Chazalon, Clavel, Collière, Couderc, Degraeve, Delahaye, Delhalle, Delong (Jacques), Destremau, Dominati, Donnadieu, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Fagot, Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Flornoy, Fraudeau, Gabas, Georges, Gerbaud, Giacomi, Gissinger, Godon, Guichard (Claude), Helène, Hoffer, Hoguet, Ihuel, Jacquet (Michel), Joanne, Kédinger, Laudrin, Lavielle, Lehn, Leroy, Le Tac, Liogier, Macquet, Madrelle, Mainguy, Marcenet, Martin (Hubert), Massoubre, Médecin, Mirtin, Montesquiou (de), Morellon, Moron, Musmeaux, Narquin, Nilès, Peizerat, Péronnet, Petit (Camille), Peugnet, Peyrefitte, Peyret, Préaumont (de), Privat (Charles), Rabourdin, Rabreau, Raynal, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Richoux, Robert, Saint-Paul, Sallenave, Sanglier, Santoni, Schnebelen, Sourdille, Stasi, Tomasini, Tondut, Toutain, Mmes Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Valade, Valenet, Vallon (Louis), Vandelanoitte, Vendroux (Jacques-Philippe), Ver (Antonin), Verpillière (de la), Vignaux, Voisin (Alban), Weber [5 avril 1972] (p. 788).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Giscard d'Estaing (Olivier), Herman, Stirn, Caillaud [2 octobre 1972] (p. 3860), Mme Stéphan [4 octobre 1972] (p. 3922), MM. Capelle [10 octobre 1972] (p. 4037), Chalopin [19 octobre 1972] (p. 4248).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Beauverger, décédé le 14 septembre 1972 [2 octobre 1972] (p. 3859), Rabourdin, Caillaud, Giscard d'Estaing (Olivier) [2 octobre 1972] (p. 3860), Dominati [4 octobre 1972] (p. 3992) ; Médecin [6 octobre 1972] (p. 3992) ; Capelle [10 octobre 1972] (p. 4037).

Bureau.

Président : M. Peyrefitte (Alain) (1) ; *vice-présidents :* MM. Berger, Caille, Couderc, Le Tac ; *secrétaires :* MM. Beraud, Gissinger, Martin (Hubert), Schnebelen [6 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[8 mars ; 5, 6, 26, 27 avril ; 9, 10, 17, 18, 24, 31 mai ; 1er, 6, 8, 13, 15, 21, 22, 27, 28, 29, 30 juin ; 3, 5, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 25 octobre ; 2, 7, 9, 16, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre ; 6, 7, 12, 13, 14, 18, 19, 20 décembre 1972.]

Commission des affaires étrangères.

1968 :

Composition.

MM. Achille-Fould, Bettencourt, Billotte, Billoux, Borocco, Boscher, Broglie (de), Chamant, Chambrun (de), Chandernagor, Chapalain, Coumaros, Cousté, Dassié, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Destremau, Douzans, Ehm (Albert), Faure (Maurice), Feïx (Léon), Gorse, Guille, Guillermin, Habib-Deloncle, Jacquinot, Jacson, Jamot (Michel), Joxe, Julia, Lipkowski (de), Malène (de la), Massoubre, Mollet (Guy), Moulin (Arthur), Musmeaux, Nessler, Notebart, Odru, Ornano (d'), Ortoli, Péronnet, Pianta, Poirier, Pompidou, Poniatowski, Pons, Radius, Réthoré, Ritter, Rossi, Schumann (Maurice), Sibeud, Stehlin, Terrenoire (Louis), Thorailler, Tremeau, Vendroux (Jacques), Westphal [13 juillet 1968] (p. 2212).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Bousquet, Delhalle, Glon, Vancalster [26 septembre 1968] (p. 2922), Chedru et Mondon [3 octobre 1968] (p. 3045).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Poirier [17 juillet 1968] (p. 2281), Bettencourt, Chamant, Lipkowski (de), Ortoli, Schumann (Maurice) (nommés ministres) [*J.O.* 14 août 1968] (p. 7917).

(1) Donne sa démission [2 octobre 1972] (p. 3860). Président : M. Berger [5 octobre 1972], (p. 3946) ; vice-président : M. Peyret en remplacement de M. Berger [12 octobre 1972] (p. 4125).

Bureau.

Président : M. Vendroux (Jacques) ; *vice-présidents :* MM. Boscher, Chambrun (de), Deniau (Xavier) ; *secrétaires :* MM. Delatre, Jacson, Tremeau [16 juillet 1968] (p. 2251).

Séances.

[16, 18, 25 juillet ; 29 août ; 2, 10, 15, 17, 24, 31 octobre ; 14, 21, 28 novembre ; 4, 12 et 18 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Achille-Fould, Billotte, Billoux, Borocco, Boscher, Bousquet, Broglie (de), Chambrun (de), Chandernagor, Chedru, Coumaros, Cousté, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Destremau, Dijoud, Douzans, Ehm (Albert), Faure (Maurice), Feix (Léon), Fouchet, Glon, Gorse, Guille, Guillermin, Habib-Deloncle, Icart, Jacquinot, Jacson, Jamot (Michel), Joxe, Julia, Malène (de la), Massoubre, Mollet (Guy), Moulin (Arthur), Musmeaux, Nessler, Notebart, Odru, Ollivro, Ornano (d'), Péronnet, Pianta, Pompidou, Poniatowski, Pons, Pouyade (Pierre), Radius, Réthoré, Ribière (René), Ritter, Rossi, Stehlin, Terrenoire (Louis), Thorailler, Tremeau, Vancalster, Vendroux (Jacques), Westphal [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Deprez, Feït (René) [19 septembre 1969] (p. 2355), Offroy, Plantier, Mme Aymé de la Chevrelière [3 octobre 1969] (p. 2492).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Pompidou [25 juin 1969] (p. 1720), Pons (Bernard) [24 juillet 1969] (p. 7452), Icart, Poniatowski [19 septembre 1969] (p. 2355), Moulin (Arthur) [3 octobre 1969] (p. 2492).

Bureau.

Président : M. Vendroux (Jacques) (1) ; *vice-présidents :* MM. Boscher, Broglie (de), (2), Deniau (Xavier) ; *sècrétaires :* MM. Des-

(1) Donne sa démission de Président [7 mai 1969] (p. 1263).

(2) Est élu Président [27 juin 1969] (p. 1800) ; M. Jacson est nommé vice-président [6 novembre 1969] (p. 3483).

tremau, Julia, Ornano (d') [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[23 janvier ; 12 mars ; 3, 17, 30 avril ; 27 juin ; 16, 25 septembre ; 8, 15, 16, 23, 24, 31 octobre ; 5, 6, 20, 27 novembre ; 3, 4 et 12 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Billotte, Billoux, Borocco, Boscary-Monsservin, Boscher, Bousquet, Broglie (de), Chamant, Chambrun (de), Chandernagor, Coumaros, Cousté, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Deprez, Destremau, Douzans, Ehm (Albert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Feix (Léon), Fouchet, Glon, Gorse, Guille, Guillermin, Habib-Deloncle, Hunault, Jacquinot, Jacson, Jamot (Michel), Joxe, Julia, Malène (de la), Massoubre, Mollet (Guy), Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Ornano (d'), Péronnet, Pianta, Plantier, Pouyade (Pierre), Radius, Réthoré, Ribière (René), Ritter, Stehlin, Sudreau, Terrenoire (Louis), Thorailler, Tremeau, Vendroux (Jacques), Westphal [2 avril 1970] (p. 750).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Marcus [20 novembre 1970] (p. 5855), Guille [3 décembre 1970] (p. 6140).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Faure (Maurice) [6 octobre 1970] (p. 4123), Guille [7 octobre 1970] (p. 4160), Massoubre [18 novembre 1970] (p. 5770), Fouchet, Vendroux (Jacques) [*J.O.* 13 février 1971] (p. 1519).

Bureau.

Président : M. Broglie (de) ; *vice-présidents :* MM. Chambrun (de), Deniau (Xavier), Julia ; *secrétaires :* MM. Destremau, Ornano (d'), Thorailler [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[9 février ; 3, 9, 30 avril ; 14, 28 mai ; 3, 4, 18, 23 juin ; 24 septembre ; 21, 22, 28 octobre ; 4, 26 novembre ; 3 et 10 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Billotte, Billoux, Borocco, Boscary-Monsservin, Boscher, Bousquet, Broglie (de), Chambrun (de), Chandernagor, Coumaros, Cousté, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Deprez, Destremau, Douzans, Ehm (Albert), Fajon, Feït (René), Feix (Léon), Fouchet, Frys, Glon, Gorse, Guille, Guillermin, Habib-Deloncle, Jacquinot, Jacson, Jamot (Michel), Joxe, Julia, Malène (de la), Marcus, Missoffe, Mollet (Guy), Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Ornano (d'), Paquet, Pianta, Pouyade (Pierre), Radius, Réthoré, Ribière (René), Ritter, Rossi, Stehlin, Stirn, Terrenoire (Louis), Thorailler, Tremeau, Vals (Francis), Vendroux (Jacques), Westphal [2 avril 1971] (p. 837).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Durieux [27 octobre 1971] (p. 5004), Giscard d'Estaing (Olivier) [9 décembre 1971] (p. 6609).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Guille [*J.O.* 29 septembre 1971] (p. 9696), Boscary-Monsservin, devenu sénateur [15 octobre 1971] (p. 4633), Deprez [27 octobre 1971] (p. 5004), Destremau [9 décembre 1971] (p. 6609).

Bureau.

Président : M. Broglie (de) ; *vice-présidents :* MM. Boscher, Deniau (Xavier), Julia ; *secrétaires :* MM. Achille-Fould, Destremau, Marcus [6 avril 1971] (p. 923).

Séances.

[25 mars, 1er, 6, 22 avril ; 5 mai ; 3, 24 juin ; 2 juillet ; 7, 14, 22, 28 octobre ; 4 novembre ; 2, 8 et 16 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Billotte, Billoux, Borocco, Boscher, Bousquet, Broglie (de), Chambrun (de), Chandernagor, Coumaros, Cousté, Defferre, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Douzans, Durieux, Ehm (Albert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Feix (Léon),

Fouchet, Giscard d'Estaing (Olivier), Glon, Gorse, Habib-Deloncle, Jacquinot, Jacson, Jamot (Michel), Joxe, Julia, Malène (de la), Marcus, Missoffe, Mollet (Guy), Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Ornano (d'), Paquet, Pianta, Plantier, Pouyade (Pierre), Radius, Réthoré, Ribière (René), Ritter, Rossi, Stehlin, Stirn, Terrenoire (Louis), Thorailler, Tremeau, Vals (Francis), Vendroux (Jacques), Vitter, Westphal [4 avril 1972] (p. 789).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Chaumont, Figeat, Genevard, Le Marc'hadour, Roux [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303), M. Giscard d'Estaing (Olivier [*J.O.* du 1er octobre 1972] (p. 10391).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Giscard d'Estaing (Olivier) [*J.O.* du 15 septembre 1972] (p. 9871), Stirn, Glon [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303), Giscard d'Estaing (Olivier), Missoffe, Plantier [2 octobre 1972] (p. 3860), Stehlin [18 octobre 1972] (p. 4228), Figeat [8 novembre 1972] (p. 4895), Rossi [10 novembre 1972] (p. 5034).

Bureau.

Président : M. Broglie (de) ; *vice-présidents :* MM. Achille-Fould, Boscher, Deniau (1) ; *secrétaires :* MM. Feït, Julia, Marcus (2) [5 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[9 mars ; 5, 27 avril ; 18, 25 mai ; 1er, 7, 8, 15, 22, 27, 28 juin ; 1er juillet ; 12, 19 octobre ; 2, 9, 23, 30 novembre ; 7 et 19 décembre 1972.]

Commission de la défense nationale et des forces armées.

1968 :

Composition.

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Aillières (d'), Bénard (François), Bennetot (de), Bignon (Albert), Brettes, Brocard, Brugerolle, Cerneau, Chaban-Delmas, Chirac, Clostermann, Debré, Deprez, Didier (Emile), Dronne, Duhamel, Duroméa, Duvillard, Fiévez, Fouchet, Frey, Garcin, Gernez, Guéna, Guichard (Olivier), Hébert, Icart, Jarrot, Le Theule, Longequeue, Luciani, Marcellin, Maujoüan du Gasset, Messmer, Michelet, Missoffe, Montalat, Mourot, Pasqua, Perrot, Planeix, Plantier, Pouyade (Pierre), Quentier (René), Rey (Henry), Rivière (Paul), Roux (Claude), Saïd Ibrahim, Sanford, Sanguinetti, Spénale, Stasi, Tomasini, Tricon, Villon (Pierre), Vitton (de), ... (trois postes ont été laissés vacants par le groupe d'Union des démocrates pour la République) [13 juillet 1968] (p. 2212).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Arnaud, Chassagne, Dehen, Durbet, Genevard, Garets (des), Pailler, Rabreau, Richoux, Sers, Vendroux (Jacques-Philippe) [26 septembre 1968] (p. 2622), Grimaud, Buffet [3 octobre 1968] (p. 3045), Mauger [4 octobre 1968] (p. 3087), Menu [18 octobre 1968] (p. 3417).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Tomasini [17 juillet 1968] (p. 2281), Chirac, Debré, Duvillard, Frey, Guéna, Guichard (Olivier), Le Theule, Marcellin, Messmer (nommés ministres) [14 août 1968] (p. 7917), Garets (des) [26 septembre 1968] (p. 2922), Dehen [4 octobre 1968] (p. 3087), Durbet [18 octobre 1968] (p. 3417).

Bureau.

Président : M. Sanguinetti ; *Vice-présidents :* MM. Bignon (Albert), Clostermann, Hébert ; *secrétaires :* MM. Luciani, Rivière (Paul), Tricon [16 juillet 1968] (p. 2252).

Séances.

[16, 17, 24 juillet ; 4, 18, 25 septembre ; 9, 16, 23, 24, 30 octobre ; 6, 14, 20, 27 novembre ; 3, 11, 18 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Aillières (d'), Bayle, Bénard (François), Bennetot (de), Bignon (Albert), Brettes, Brocard, Brugerolle, Buffet, Cerneau, Chaban-Delmas

(1) Vice-présidents : M. Marcus en remplacement de M. Deniau.

(2) Secrétaires : M. Thorailler en remplacement de M. Marcus [12 octobre 1972] (p. 4125).

Chassagne (Jean), Clostermann, Deprez, Didier (Emile), Dronne, Duhamel, Duroméa, Fiévez, Garcin, Genevard, Gernez, Grimaud, Hébert, Jarrot, La Combe, Lejeune (Max), Longequeue, Luciani, Mauger, Maujoüan du Gasset, Menu, Michelet, Missoffe, Montalat, Mourot, Pailler, Pasqua, Perrot, Pierrebourg (de), Planeix, Plantier, Quentier (René), Rabreau, Rey (Henry), Richoux, Rivière (Paul), Roux (Claude), Saïd Ibrahim, Sanford, Sanguinetti, Sers, Sibeud, Tricon, Vendroux (Jacques-Philippe), Villon (Pierre), Vitton (de), ... (un poste laissé vacant par le groupe d'Union des Démocrates pour la République) [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Halbout [26 juin 1969] (p. 1780), Carrier [19 septembre 1969] (p. 2355), Colibeau, Lacagne, Raynal, Toutain (Jean-Marie), Bolo, Chabrat [3 octobre 1969] (p. 2492), Le Theule, Hauteclocque (Mme de) [7 novembre 1969] (p. 3567), M. Rocard [15 novembre 1969] (p. 3824).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Hébert [*J.O.* du 20 avril 1969] (p. 3993), [29 avril 1969] (p. 1135), Duhamel [26 juin 1969] (p. 1780), Chaban-Delmas [*J.O.* du 22 juillet 1969] (p. 7384), Michelet, Rey (Henry) [*J.O.* du 24 juillet 1969] (p. 7452), Clostermann [19 septembre 1969] (p. 2354), Deprez [19 septembre 1969] (p. 2355), Genevard, Pailler [16 septembre 1969] (p. 2279), Plantier [3 octobre 1969] (p. 2492), Vendroux (Jacques-Philippe) [3 octobre 1969] (p. 2492), Toutain [7 novembre 1969] (p. 3567).

Bureau.

Président : M. Sanguinetti ; *vice-Présidents :* MM. Aillières (d'), Bignon (Albert), Hébert (1) ; *secrétaires :* MM. Grimaud, Menu, Mourot [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[15 janvier ; 5 février ; 20 mars ; 3, 30 avril ; 18, 25 juin ; 3, 17 septembre ; 1er, 8, 14, 15, 22, 29 octobre ; 5, 12, 19, 26, 27 novembre ; 3, 9 et 17 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Aillières (d'), Bayle, Bénard (François), Bennetot (de), Bignon (Albert), Bolo, Brettes, Brocard, Brugerolle, Buffet, Buot, Carrier, Cerneau, Chabrat, Chassagne (Jean), Colibeau, Didier (Emile), Dronne, Duroméa, Fiévez, Garcin, Gernez, Grimaud, Halbout, Mme Hauteclocque (de), MM. Hébert, Jarrot, Lacagne, La Combe, Lejeune (Max), Le Theule, Longequeue, Luciani, Mauger, Maujoüan du Gasset, Menu, Missoffe, Montalat, Mourot, Pasqua, Perrot, Pierrebourg (de), Planeix, Quentier (René), Rabreau, Raynal, Richoux, Rivière (Paul), Roux (Claude), Saïd Ibrahim, Sanford, Sanguinetti, Sers, Sibeud, Tricon, Vals (Francis), Vancalster, Villon (Pierre), Vitton (de),... (un poste laissé vacant par le groupe d'Union des démocrates pour la République) [2 avrill 1970] (p. 750).

Sont nommés membres de cette Commission :

M. Dahalani (Mohamed) [4 novembre 1970] (p. 5131), en remplacement de M. Ibrahim Saïd.

Cessent d'appartenir à cette Commission :

M. Vancalster [15 décembre 1970] (p. 6540).

Bureau.

Président : M. Sanguinetti ; *vice-Présidents :* MM. Aillières (d'), Bennetot (de), Bignon (Albert) ; *secrétaires :* MM. Bayle, Grimaud, Tricon [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[21 janvier ; 3, 8, 9, 16, 23, 30 avril ; 6, 14, 20, 21, 26, 28 mai ; 2, 4, 5, 9, 10, 17, 18, 24 juin ; 3, 10, 24 septembre ; 1er, 6, 8, 15, 20, 21, 22, 29 octobre ; 5, 19, 25 novembre ; 3, 10 et 17 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Aillières (d'), Bayle, Bénard (François), Bennetot

(1) Démission de M. Hébert [*J.O.* du 20 avril 1969] (p. 3993) [29 avril 1969] (p. 1135), remplacé par M. Clostermann [17 septembre 1969] (p. 2335), démissionne de son mandat [19 septembre 1969] (p. 2354), remplacé par M. de Bennetot [2 octobre 1969] (p. 2434).

(de), Bénouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Blas (René), Bolo, Brettes, Brocard, Brugerolle, Buffet, Buot, Carrier, Cerneau, Chassagne (Jean), Colibeau, Corrèze, Dahalani (Mohamed), Didier (Emile), Dronne, Duroméa, Fiévez, Garcin, Gernez, Grimaud, Halbout, Mme Hauteclocque (de), MM. Hébert, Hermann, Lacagne, Lejeune (Max), Leroy-Beaulieu, Le Theule, Longequeue, Luciani, Mauger, Maujoüan du Gasset, Menu, Montalat, Mourot, Neuwirth, Pasqua, Perrot, Pierrebourg (de), Planeix, Plantier, Quentier (René), Rivière (Paul), Rocard (Michel), Sanford, Sanguinetti, Sers, Sibeud, Thillard, Tricon, Vernaudon, Villon (Pierre), Vitton (de), ... un poste laissé vacant par le groupe d'Union des démocrates pour la République [2 avril 1971] (p. 837).

Est nommé membre de cette Commission :

M. Boudon (Paul) [*J.O.* 29 avril 1971] (p. 4149).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Plantier [8 avril 1971] (p. 1026), Pasqua [5 mai 1971] (p. 1636), Neuwirth [20 octobre 1971] (p. 4705), Didier (Emile), devenu sénateur [8 octobre 1971] (p. 4426).

Bureau.

Président : M. Sanguinetti ; *Vice-Présidents :* MM. Aillières (d'), Bennetot (de), Bignon (Albert) ; *Secrétaires :* MM. Bayle, Grimaud, Menu [6 avril 1971] (p. 923).

Séances.

[28 janvier ; 18 février ; 25 mars ; 6, 22, 29 avril ; 6, 13, 26, 27 mai ; 3, 10, 17, 24 juin ; 2, 30 septembre ; 7, 14, 21, 27, 28 octobre ; 4, 10, 18, 25 novembre ; 2, 7, 9 et 16 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Aillières, (d'). Bayle, Bénard (François), Bennetot (de) Bénouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Blas (René), Bolo, Boudon, Brettes, Brocard, Brugerolle, Buffet, Buot, Carrier, Cerneau, Chassagne (Jean), Colibeau, Corrèze, Crespin, Dahalani (Mohamed), Dronne, Duroméa, Fiévez, Garcin, Gernez, Grimaud, Grondeau, Halbout, Mme Hauteclocque (de), MM. Hébert, Herman, Lacagne, Lejeune (Max), Le Theule, Longequeue, Luciani, Mauger, Maujoüan du Gasset, Menu, Mourot, Noilou, Perrot, Pierrebourg (de), Planeix, Quentier (René), Rivière (Paul), Rocard (Michel), Sanford, Sanguinetti, Schloesing, Sers, Sibeud, Spénale, Thillard, Tricon, Vernaudon, Villon (Pierre), Vitton (de) [4 avril 1972] (p. 789).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Ceyrac [*J.O.* 29 septembre 1972] (p. 10303), Commenay [11 octobre 1972] (p. 4092).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Sanford [2 juin 1972] (p. 2165), Herman [*J.O.* 29 septembre 1972] (p. 10303), Sibeud [3 octobre 1972] (p. 3888), Beucler [11 octobre 1972] (p. 4092), Ceyrac [8 novembre 1972] (p. 4895), Noilou [13 décembre 1972] (p. 6151).

Bureau.

Président : M. Sanguinetti (Alexandre) ; *Vice-Présidents :* MM. Aillières (d'), Bennetot (de), Bignon (Albert) ; *Secrétaires :* MM. Bayle, Grimaud, Menu [5 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[26 janvier ; 10 février ; 9, 22 mars ; 5, 13, 20, 26, 27 avril ; 2, 3, 4, 18, 25 mai ; 1er, 7, 14, 21, 29 juin ; 6, 27 septembre ; 5, 12, 19, 26 octobre ; 2, 8, 16, 30 novembre ; 6, 7, 19 et 20 décembre 1972.]

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

1968 :

Composition.

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Baudis, Billecocq, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Boulloche, Caldaguès, Cazenave, Chalandon, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Collette, Conte (Arthur), Danel, Denvers, Dusseaulx, Faure (Edgar), Feuil-

lard, Fossé, Gaillard (Félix), Germain, Giscard d'Estaing (Valéry), Godefroy, Gosnat, Griotteray, Inchauspé, Jacquet (Marc), Jeanneney, Lamps, Larue (Tony), Lucas, Palewski (Jean-Paul), Papon, Paquet, Pierrebourg (de), Poudevigne, Ramette, Regaudie, Richard (Jacques), Rieubon, Rivain, Rocca Serra (de), Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Schloesing, Souchal, Sudreau, Taittinger, Vallon (Louis), Vivien (Robert-André), Voilquin, Voisin (André-Georges), Weinman [13 juillet 1968] (p. 2212).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Poirier, Sprauer [18 juillet 1968] (p. 2333), Ribes, Delmas (Louis-Alexis) [24 septembre 1968] (p. 2849).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Chalandon, Faure (Edgar) [18 juillet 1968] (p. 2333), Inchauspé, Jeanneney (nommés ministres) [*J.O.* du 14 août 1968] (p. 7917).

Bureau.

Président : M. Taittinger ; *Rapporteur général :* M. Rivain ; *Vice-Présidents :* MM. Jacquet (Marc), Sabatier, Vivien (Robert-André) ; *Secrétaires :* MM. Bailly, Charret (Edouard), Fossé [16 juillet 1968] (p. 2252).

Séances.

[16, 17, 18, 19, 23, 24 juillet ; 3, 4, 5, 6, 18, 19, 25, 26 septembre ; 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 23 octobre ; 5, 13, 15, 18, 19, 27, 28 novembre ; 4, 5, 13 et 18 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Baudis, Billecocq, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Boulloche, Caldaguès, Cazenave, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Collette, Conte (Arthur), Danel, Delmas (Louis-Alexis), Denvers, Dusseaulx, Feuillard, Fossé, Gaillard (Félix), Germain, Giscard d'Estaing (Valéry), Godefroy, Gosnat, Griotteray, Jacquet (Marc), Lamps, Larue (Tony), Lelong (Pierre), Lucas, Palewski (Jean-Paul), Papon, Paquet, Poirier, Poudevigne, Ramette, Regaudie, Ribes, Richard (Jacques), Rieubon, Rivain, Rocca Serra (de), Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Schloesing, Souchal, Sprauer, Sudreau, Taittinger, Vallon (Louis), Vivien (Robert-André), Voilquin, Voisin (André-Georges), Weinman [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Icart, Poniatowski [19 septembre 1969] (p. 2355), Bénard (Mario), Marette, Torre [3 octobre 1969] (p. 2492).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Anthonioz, Billecocq, Giscard d'Estaing (Valéry), Vivien (Robert-André) (nommés ministres) [*J.O.* du 24 juillet 1969] (p. 7452).

Bureau.

Président : M. Taittinger ; *Rapporteur général :* M. Rivain ; *Vice-Présidents :* MM. Boisdé (Raymond), Jacquet (Marc) (1), Vivien (Robert-André) (1) ; *Secrétaires :* MM. Lucas, Voilquin, Weinman [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[5, 19 mars ; 3, 17, 29 avril ; 26 juin ; 3, 10, 17, 19 septembre ; 8, 9, 10, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 29 octobre ; 6, 20, 21, 22 novembre ; 3, 4, 9, 10, 11 et 18 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger (Robert), Baudis, Bénard (Mario), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Boulloche, Caldaguès, Cazenave, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Collette, Conte (Arthur), Delmas (Louis-Alexis), Denvers, Dijoud, Dusseaulx, Feuillard, Fossé, Gaillard (Félix), Germain, Godefroy, Gosnat, Griotteray, Icart, Jacquet (Marc), Lamps, Larue (Tony), Lelong (Pierre), Lucas, Marette, Palewski (Jean-Paul), Papon, Poirier, Poniatowski, Poudevigne, Ramette, Regaudie, Ribes, Richard (Jacques), Rieubon,

(1) MM. Ansquer et Charret (Edouard) sont nommés vice-présidents en remplacement de MM. Jacquet (Marc) et Vivien (Robert-André) [8 octobre 1969] (p. 2548).

Rivain, Rocca Serra (de), Rossi, Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Schloesing, Souchal, Sprauer, Taittinger (Jean), Torre, Vertadier, Voilquin, Voisin (André-Georges), Weinman [2 avril 1970] (p. 750).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

M. Souchal : démission de son mandat de député [19 mai 1970] (p. 1789) ; M. Gaillard (Félix) décédé le 9 juillet 1970.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Dumas [21 mai 1970] (p. 1855), Faure (Maurice) [9 octobre 1970] (p. 4123).

Bureau.

Président : M. Taittinger (Jean) ; *Rapporteur général :* M. Rivain (Philippe) ; *Vice-Présidents :* MM. Ansquer (Vincent), Boisdé (Raymond), Charret (Edouard) ; *Secrétaires :* MM. Sallé (Louis), Bénard (Mario), Voilquin (Albert) [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[17 février ; 3, 9, 16, 21, 22, 23, 29, 30 avril ; 13, 14, 19, 20, 21, 27, 28 mai ; 2, 3, 4, 18, 24, 29 juin ; 10 juillet ; 3, 9, 15, 29, 30 septembre ; 1er, 2, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 29 octobre ; 4, 5, 17 novembre ; 1er, 2, 8, 10 et 16 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger (Robert), Barrot (Jacques), Baudis, Bégué, Bénard (Mario), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Boulloche, Caldaguès, Cazenave, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Collette, Conte (Arthur), Delmas (Louis-Alexis), Denvers, Dijoud, Dumas, Dusseaulx, Feuillard, Fossé, Germain, Godefroy, Gosnat, Griotteray, Icart, Jacquet (Marc), Lamps, Larue (Tony), Lelong (Pierre), Lucas (Pierre), Marette, Palewski (Jean-Paul), Papon, Poirier, Poniatoswki, Poudevigne, Ramette, Regaudie, Ribes, Richard (Jacques), Rieubon, Rivain, Rocca Serra (de), Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Sprauer, Sudreau, Torre, Vallon (Louis), Vertadier, Voilquin, Voisin André-Georges), Weinmann [2 avril 1971] p. 837).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Rivain, décédé le 21 avril 1971 [23 avril 1971] (p. 1430).

Est nommé membre de cette Commission :

M. Pasqua [4 mai 1971] (p. 1636).

Bureau.

Président : M. Charbonnel ; *Rapporteur général :* M. Sabatier ; *Vice-Présidents :* MM. Ansquer, Boisdé (Raymond), Sallé (Louis) ; *Secrétaires :* MM. Charret (Edouard), Fossé, Voilquin [6 avril 1971] (p. 924).

Séances.

[26 janvier ; 6, 7, 22, 28 avril ; 5, 12, 18, 19, 26, 27 mai ; 2, 3, 7, 8, 9, 10, 14, 17, 24, 29, 30 juin ; 2, 15 septembre ; 1er, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 28 octobre ; 4, 16, 18, 24, 25, 30 novembre ; 7, 9, 15, 17 et 20 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger (Robert), Barrot (Jacques), Baudis, Bégué, Bénard (Mario), Benoist, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Boulloche, Caldaguès, Cazenave, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Collette, Conte (Arthur), Delmas (Louis-Alexis), Denvers, Dijoud, Dumas, Dusseaulx, Feuillard, Fossé, Germain, Godefroy, Gosnat, Griotteray, Icart, Jacquet (Marc), Lamps, Larue (Tony), Lelong (Pierre), Lucas (Pierre), Marette, Palewski (Jean-Paul), Papon, Pasqua, Poirier, Poniatowski, Poudevigne, Ramette, Regaudie, Ribes, Richard (Jacques), Rieubon, Rocca Serra (de), Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Sprauer, Sudreau, Torre, Vertadier, Voilquin, Voisin (André-Georges), Weinman [4 avril 1972] (p. 789).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Missoffe, Plantier, Rabourdin [*J.O.* du 13 septembre 1972] (p. 9792), Dominati [4 octobre 1972] (p. 3922), Beucler [11 octobre 1972] (p. 4092), Cornet (Pierre) [19 octobre 1972] (p. 4248).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Charret [*J.O.* du 15 septembre 1972] (p. 9871), Abelin [6 octobre 1972] (p. 3992).

Bureau.

Président : M. Charbonnel (1) ; *Rapporteur général :* M. Sabatier ; *Vice-Présidents :* MM. Ansquer, Boisdé (Raymond), Sallé (Louis) ; *Secrétaires :* MM. Charret (Edouard) (2), Fossé, Voilquin (Albert) [5 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[27 janvier ; 14 mars ; 5, 26 avril ; 4, 24, 31 mai ; 1er, 8, 13, 14, 22, 27, 28, 30 juin ; 1er juillet ; 15 septembre ; 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25 octobre ; 2, 8, 15, 16, 18, 23, 28, 29 novembre ; 5, 6, 7, 12, 13, 18, 19, 20 décembre 1972.]

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

1968 :

Composition.

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Barbet (Raymond), Baudouin, Bénard (Mario), Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Boulin (Robert), Bozzi, Brial, Bricout, Bustin, Capitant, Chazelle, Claudius-Petit, Defferre, Delachenal, Delelis, Dijoud, Ducoloné, Ducray, Durafour (Michel), Falala, Fanton, Foyer, Gerbet, Grailly (de), Guilbert, Hamon (Léo), Hersant, Hinsberger, Hoguet, Krieg, Lacavé, La Combe, Le Douarec, L'Huillier (Waldeck), Limouzy, Marie, Massot, Mazeaud, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Mondon, Morison, Neuwirth, Peretti, Pic, Pidjot, Pleven (René), Mme Ploux, MM. Ribes, Ribière (René), Rives-Henrys, Riviérez, Sablé, Terrenoire (Alain), Tisserand, Trorial, Ziller, Zimmermann [13 juillet 1968] (p. 2212).

S'inscrivent à cette Commission :

MM. Grandsart, Jarrige, Magaud, Tiberi [26 septembre 1968] (p. 2922), Barillon [3 octobre 1968] (p. 3045), Mme Chonavel [10 octobre 1968] (p. 3257), M. Ducoloné [24 janvier 1969] (p. 816).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Capitant, Trorial, Boulin (Robert) (nommés ministres) [*J.O.* du 14 août 1968] (p. 7917), Ribes [24 septembre 1968] (p. 2849), Ducoloné (élection annulée) [3 octobre 1968] (p. 3044), Mondon [3 octobre 1968] (p. 3045), Barbet [10 octobre 1968] (p. 3257).

Bureau.

Président : M. Foyer ; *Vice-Présidents :* MM. Grailly (de), Hoguet, Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Baudouin, Bignon (Charles), Brial [16 juillet 1968] (p. 2252).

Séances.

[6, 17, 18, 23, 24, 25 juillet ; 9, 10, 16, 17, 23, 24, 31 octobre ; 6, 7, 13, 20, 21, 28 novembre ; 4, 9, 12, 17, 18, 19 et 20 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Barillon, Baudouin, Bénard (Mario), Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bozzi, Brial, Bricout, Bustin, Chazelle, Mme Chonavel, MM. Claudius-Petit, Dassié, Defferre, Delachenal, Deliaune, Ducoloné, Ducray, Durafour (Michel), Fanton, Foyer, Gerbet, Grailly (de), Grandsart, Guilbert, Hersant, Hoffer, Hoguet, Hunault, Krieg, Lacavé, Le Douarec, Lepage, L'Huillier (Waldeck), Limouzy, Magaud, Marie, Massot, Mazeaud, Mercier, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Mondon, Morison, Neuwirth, Peretti, Pic, Pleven (René), Mme Ploux, MM. Rickert, Rives-Henrys, Rivière (Joseph), Riviérez, Sablé, Terrenoire (Alain), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tiberi, Tisserand, Zimmermann [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Pidjot [26 juin 1969] (p. 1780), Nass [19 septembre 1969] (p. 2355), Robert, Vernaudon, Donnadieu [3 octobre 1969] (p. 2492), Nungesser [7 novembre 1969] (p. 3567).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Pleven (René) [26 juin 1969] (p. 1780), Fanton, Limouzy, Mondon (nommés ministres) [*J.O.* du 24 juillet 1969] (p. 7452), Barillon [16 septembre 1969] (p. 2279),

(1) Président : M. Papon en remplacement de M. Charbonnel nommé Ministre [*J.O.* du 16 septembre 1972] (p. 9903).

(2) Secrétaire : M. Bégué en remplacement de M. Charret [11 octobre 1972] (p. 4092).

Bénard (Mario) [3 octobre 1969] (p. 2492), Mme Aymé de la Chevrelière [3 octobre 1969] (p. 2492).

Bureau.

Président : M. Foyer ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Grailly (de), Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Limouzy (1), Marie, Sablé [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[3 avril ; 6, 8, 13 mai ; 25, 26, 27 juin ; 1er, 7, 9, 16, 23, 24, 29, 30 octobre ; 6, 12, 13, 19, 20, 25, 26, 27 novembre ; 3, 4, 10, 11, 16, 17, 18 et 19 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bozzi, Brial, Bricout, Bustin, Chazelle, Mme Chonavel, MM. Claudius-Petit, Dassié, Defferre, Delachenal, Donnadieu, Ducoloné, Ducray, Durafour (Michel), Fontaine, Foyer, Gerbet, Grailly (de), Grandsart, Guilbert, Hersant, Hoguet, Krieg, Lacavé, Lecat, Le Douarec, Le Marc'hadour, Lepage, L'Huillier (Waldeck), Magaud, Marie, Massot, Mazeaud, Mercier, Meunier, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Morison, Nass, Neuwirth, Nungesser, Paquet, Peretti, Pic, Pidjot, Mme Ploux, MM. Poulpiquet (de), Rives-Henrys, Riviérez, Robert, Sablé, Spénale, Terrenoire (Alain), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tiberi, Tisserand, Zimmermann [2 avril 1970] (p. 750).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Jouffroy [12 juin 1970] (p. 2618), Pidjot [2 octobre 1970] (p. 4051).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Pidjot [12 juin 1970] (p. 2618), Jouffroy [2 octobre 1970] (p. 4051), Donnadieu [17 décembre 1970] (p. 6629).

Bureau.

Président : M. Foyer ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Grailly (de), Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Hoguet, Gerbet, Magaud [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[18, 19, 26 février ; 7, 8, 9, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 29 avril ; 5, 6, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 27, 28 mai ; 4, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 29, 30 juin ; 1er, 8, 14, 15, 16, 21, 22, 28, 29 octobre ; 5, 17, 18, 19, 24, 25, 26 novembre ; 2, 3, 9, 10, 15, 16, 17, 18 et 19 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Barillon, Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bozzi, Brial, Bricout, Bustin, Chazelle, Mme Chonavel, MM. Claudius-Petit, Cressard, Dassié, Defferre, Delachenal, Ducoloné, Ducray, Durafour (Michel), Fontaine, Foyer, Gerbet, de Grailly, Grandsart, Guilbert, Herman, Hersant, Hoguet, Hunault, Krieg, Lacavé, La Combe, Lecat, Le Douarec, Le Marc'hadour, Lepage, L'Huillier (Waldeck), Marie, Massot, Mazeaud, Mercier, Meunier, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Morison, Nass, Nungesser, Peretti, Pic, Pidjot, Mme Ploux, MM. Rives-Henrys, Riviérez, Sablé, Spénale, Terrenoire (Alain), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tiberi, Tisserand, Zimmermann [2 avril 1971] (p. 837).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Plantier [9 avril 1971] (p. 1026), Tomasini [11 mai 1971] (p. 1796), Lecat [8 octobre 1971] (p. 4451), Neuwirth [20 octobre 1971] (p. 4705), Lagorce (Pierre) [26 octobre 1971] (p. 4928), Commenay [*J.O.* du 21 décembre 1971] (p. 12485), Pidjot [*J.O.* du 29 janvier 1972] (p. 1172).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Herman [8 avril 1971] (p. 982), Meunier [9 avril 1971] (p. 1026), Lecat [11 mai 1971] (p. 1796), Tomasini, Pic [8 octobre 1971] (p. 4451), Rives-Henrÿs [2 décembre 1971] (p. 6362), Pidjot [*J.O.* du 21 décembre 1971] (p. 12485), Commenay [*J.O.* du 29 janvier 1972] (p. 1172).

(1) M. Magaud est nommé secrétaire en remplacement de M. Limouzy [9 octobre 1969] (p. 2586).

Bureau.

Président : M. Foyer ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal (1), Grailly (de), Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Gerbet (2), Hoguet, Magaud [6 avril 1971] (p. 924).

Séances.

[21 janvier ; 18 février ; 2, 6, 14, 15, 22, 28, 29 avril ; 5, 6, 7, 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26, 27 mai ; 1er, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 28, 29, 30 juin ; 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre ; 5, 6, 7, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 27, 28 octobre ; 4, 16, 17, 18, 23, 24, 25 novembre ; 1er, 2, 8, 9, 14, 15, 16, 17 et 20 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Barillon, Baudouin, Bérard, Bernard-Reymond, Bignon (Charles), Boulay, Bozzi, Brial, Bricout, Bustin, Cassabel, Chazelle, Mme Chonavel, MM. Claudius-Petit, Cressard, Dassié, Delachenal, Ducoloné, Ducray, Durafour (Michel), Fontaine, Foyer, Gerbet, Grailly (de), Guilbert, Guillermin, Hersant, Hunault, Jousseaume, Krieg, Lacavé, La Combe, Lagorce (Pierre), Lecat, Le Douarec, Le Marc'hadour, Lepage, L'Huillier (Waldeck), Magaud, Marie, Massot, Mazeaud, Mercier, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Morison, Nass, Neuwirth, Nungesser, Peretti, Pidjot, Mme Ploux, MM. Rivièrez, Sablé, Terrenoire (Alain), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tiberi, Tisserand, Zimmermann, ... (un poste laissé vacant par le groupe d'Union des démocrates pour la République [4 avril 1972] (p. 789).

Sont nommés membres de cette Commission :

M. Boileau [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Le Marc'hadour [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303), Pidjot (Roch) [2 octobre 1972] (p. 3860), Durafour (Michel) [6 octobre 1972] (p. 3992), Bernard-Reymond, Dassié [11 octobre 1972] (p. 4092).

Bureau.

Président : M. Foyer (1) ; *Vice-Présidents :* MM. Gerbet, Grailly (de), Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Ducray, Magaud, Marie [5 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[19 janvier ; 2, 10 février ; 14, 15, 22 mars ; 5, 25, 26, 27 avril ; 3, 4, 9, 10, 17, 18, 24, 25, 30, 31 mai ; 1er, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30 juin ; 1er juillet ; 3, 5, 10, 11, 12, 17, 19, 24, 25, 26 octobre ; 2, 8, 9, 15, 16, 21, 22, 23, 28, 29, 30 novembre ; 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 décembre 1972.]

Commission de la production et des échanges.

1968 :

Composition.

MM. Andrieux, Arnould, Barberot, Bayle, Bayou (Raoul), Bégué, Berthouin, Beylot, Bizet, Blary, Bord, Boscary-Monsservin, Bouchacourt, Boudet, Bourgeois (Georges), Bourges, Bousseau, Boutard, Boyer, Briot, Brugnon, Caill (Antoine), Caillau (Georges), Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Chambon, Charié, Charles (Arthur), Chaumont, Cointat, Collière, Commenay, Cormier, Cornet (Pierre), Cornette (Maurice), Couveinhes, Damette, Danilo, Dardé, Darras, Deliaune, Delmas (Louis-Alexis), Denis (Bertrand), Dumortier, Dupont-Fauville, Durieux, Duval, Fabre (Robert), Favre (Jean), Fontaine, Fortuit, Fouchier, Galley, Gardeil, Gastines (de), Gaudin, Granet, Grussenmeyer, Halbout, Halgouët (du), Hauret, Herzog, Hoffer, Houël, Jalu, Janot (Pierre), Jenn, Kaspereit,

(1) M. Delachenal donne sa démission de vice-président [29 octobre 1971] (p. 5142). M. Gerbet est nommé vice-président [4 novembre 1971] (p. 5339).

(2) M. Ducray est nommé secrétaire [19 novembre 1971] (p. 5997).

(1) M. Krieg est élu Président en remplacement de M. Foyer nommé Ministre [3 octobre 1972] (p. 3888).

Labbé, Lacagne, Lagorce (Pierre), Lainé, Lassourd, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Lecat, Lejeune (Max), Lelong (Pierre), Lemaire, Leroy-Beaulieu, Lolive, Marette, Martin (Claude), Masse (Jean), Mathieu, Mauger, Miossec, Modiano, Offroy, Ollivro, Petit (Jean-Claude), Philibert, Poncelet, Poulpiquet (de), Renouard, Rivière (Joseph), Rochet (Waldeck), Roger, Rolland, Roucaute, Royer, Sarnez (de), Sauzedde, Schvartz, Soisson, Sprauer, Stirn, Thillard, Tissandier, Torre, Triboulet, Valleix, Vals (Francis), Védrines, Vendroux (Jacques-Philippe), Wagner [13 juillet 1968] (p. 2212).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Duboscq, Hamelin, Lavergne, Rickert, Volumard [26 septembre 1968] (p. 2922), Garets (des) [1er octobre 1968] (p. 2952), Dehen [4 octobre 1968] (p. 3087), Barbet [10 octobre 1968] (p. 3527).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Sprauer [17 juillet 1968] (p. 2281), Delmas (Louis-Alexis) [24 septembre 1968] (p. 2849), Bourges, Galley, Faure (Edgar), Inchauspé, Jeanneney (nommés ministres) [*J.O.* du 14 août 1968] (p. 7917), Mauger [4 octobre 1968] (p. 3087).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Fouchier, Le Bault de la Morinière, Poncelet ; *Secrétaires :* MM. Catry, Leroy-Beaulieu, Thillard [16 juillet 1968] (p. 2252).

Séances.

[16, 24 juillet ; 19, 24, 26 septembre ; 2, 3, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23 octobre ; 7, 13, 14, 20, 27, 28 novembre ; 4, 6, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19 et 20 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Andrieux, Arnaud (Henri), Arnould, Barberot, Barbet (Raymond), Bayou (Raoul), Bégué, Berthouin, Beucler, Beylot, Bizet, Blary, Boscary-Monsservin, Bouchacourt, Boudet, Bourgeois (Georges), Bousseau, Boutard, Boyer, Briot, Brugnon, Caill (Antoine), Caillau (Georges), Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Chambon, Charié, Charles (Arthur), Chaumont, Cointat, Collière, Commenay, Cormier, Cornet (Pierre), Cornette (Maurice), Corrèze, Couveinhes, Damette, Danilo, Dardé, Darras, Dehen, Delelis, Denis (Bertrand), Duboscq, Dumortier, Dupont-Fauville, Durieux, Duval, Favre (Jean), Fontaine, Fortuit, Fouchier, Gardeil, Garets (des), Gastines (de), Gaudin, Granet, Grussenmeyer, Halbout, Halgouët (du), Hamelin (Jean), Hauret, Herzog, Hinsberger, Houël, Jalu, Janot (Pierre), Jarrige, Jenn, Kaspereit, Labbé, Lacagne, Lagorce (Pierre), Lainé, Lassourd, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Lecat, Lemaire, Leroy-Beaulieu, Marette, Martin (Claude), Masse (Jean), Mathieu, Miossec, Modiano, Offroy, Petit (Jean-Claude), Philibert, Pidjot, Poncelet, Poulpiquet (de), Renouard, Rochet (Waldeck), Roger, Rolland, Roucaute, Roux (Jean-Pierre), Royer, Sarnez (de), Sauzedde, Schvartz, Soisson, Stirn, Thillard, Tissandier, Torre, Triboulet, Valleix, Vals (Francis), Védrines, Volumard, Wagner, Ziller [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Henri Jouffroy, Ernest Rouxel [*J.O.* du 20 août 1969] (p. 8396), MM. Moulin (Arthur), Murat, Bécam, Marquet, Rochet (Hubert) [3 octobre 1969] (p. 2492), Messmer [7 novembre 1969] (p. 3567).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Halbout, Pidjot [25 juin 1969] (p. 1720), Kaspereit [*J.O.* du 24 juillet 1969] (p. 7452), Jarrige [16 septembre 1969] (p. 2279), Offroy, Lacagne, Torre, Marette [3 octobre 1969] (p. 2492).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Bertrand Denis, Fouchier, Le Bault de la Morinière, Poncelet ; *Secrétaires :* MM. Dupont-Fauville, Duval, Grussenmeyer, Lebas [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[3, 30 avril ; 8 mai ; 25 juin ; 9, 18, 24, 25 septembre ; 1er, 2, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29 octobre ; 20, 26 novembre ; 3, 4, 9, 11, 12 et 17 décembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Andrieux, Arnaud (Henri), Arnould, Barberot, Barbet (Raymond), Bayou (Raoul), Bécam, Bégué, Berthouin, Beucler, Beylot, Bizet, Blary, Bouchacourt, Boudet, Bourgeois (Georges), Bousseau, Boutard, Boyer, Briot, Brugnon, Caill (Antoine), Caillau (Georges), Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Chambon, Charié, Charles (Arthur), Chaumont, Chedru, Cointat, Commenay, Cormier, Cornet (Pierre), Cornette (Maurice), Corrèze, Couveinhes, Damette, Danilo, Dardé, Darras, Dehen, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Duboscq, Dumortier, Dupont-Fauville, Durieux, Duval, Favre (Jean), Fortuit, Fouchier, Gardeil, Garets (des), Gastines (de), Gaudin, Granet, Grussenmeyer, Halgouët (du), Hamelin (Jean), Hauret, Herzog, Hinsberger, Houël, Jalu, Janot (Pierre), Jenn, Jouffroy, Labbé, Lagorce (Pierre), Lainé, Lassourd, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Lemaire, Leroy-Beaulieu, Marquet (Michel), Martin (Claude), Masse (Jean), Mathieu, Messmer, Miossec, Modiano, Moulin (Arthur), Murat, Petit (Jean-Claude), Philibert, Poncelet, Renouard, Rickert, Rivière (Joseph), Rochet (Hubert), Rochet (Waldeck), Roger, Rolland, Roucaute, Roux (Jean-Pierre), Rouxel, Royer, Sarnez (de), Sauzedde, Schvartz, Soisson, Stirn, Thillard, Tissandier, Triboulet, Valleix, Védrines, Verkindère, Volumard, Wagner, Ziller [2 avril 1970] (p. 750).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Lucas [15 avril 1970] (p. 1082), Pidjot [12 juin 1970] (p. 2618), Jouffroy [2 octobre 1970] (p. 4051).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Andrieux [15 avril 1970] (p. 1082), Jouffroy [12 juin 1970] (p. 2618), Pidjot [2 octobre 1970] (p. 4051).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Denis (Bertrand), Fouchier, Le Bault de la Morinière, Poncelet ; *Secrétaires :* MM. Bousseau, Damette, Duval, Fortuit [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[3, 9, 16, 23, 30 avril ; 14, 21, 27, 28 mai ; 4, 5, 10, 18, 25, 30 juin ; 1er, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 28 octobre ; 3, 5, 19, 26 novembre ; 3, 8, 10, 15 et 17 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Henri Arnaud, Arnould, Barberot, Raymond Barbet, Raoul Bayou, Bécam, Berthouin, Beylot, Bizet, Blary, Bouchacourt, Boudet, Georges Bourgeois, Bousseau, Boutard, Boyer, Briot, Brugnon, Antoine Caill, Georges Caillau, Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Chambon, Charié, Charles (Arthur), Chaumont, Chedru, Commenay, Cormier, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Couveinhes, Crespin, Damette, Danilo, Dardé, Darras, Dehen, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Duboscq, Dumortier, Dupont-Fauville, Durieux, Duval, Maurice Faure, Jean Favre, Fortuit, Fouchier, Gardeil, des Garets, de Gastines, Gaudin, Granet, Grussenmeyer, du Halgouët, Jean Hamelin, Hauret, Herzog, Hinsberger, Houël, Jalu, Pierre Janot, Jarrige, Jarrot, Jenn, Jouffroy, Labbé, Lafon, Pierre Lagorce, Lainé, Lassourd, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Lemaire, Henri Lucas, Michel Marquet, Martin (Claude), Jean Masse, Mathieu, Miossec, Modiano, Arthur Moulin, Murat, Jean-Claude Petit, Philibert, Poncelet, de Poulpiquet, Renouard, Rickert, Joseph Rivière, Hubert Rochet, Waldeck Rochet, Roger, Rolland, Roucaute, Claude Roux, Jean-Pierre Roux, Rouxel, Royer, de Sarnez, Sauzedde, Schloesing, Schvartz, Soisson, Tissandier, Triboulet, Valleix, Vancalster, Védrines, Verkindère, Volumard, Wagner, Ziller [2 avril] (p. 837).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Lucien Meunier [18 juin 1971] (p. 3133), Jean Vinatier [26 octobre 1971] (p. 4928), Deprez [27 octobre 1971] (p. 5004), Pidjot [*J.O.* 21 décembre 1971] (p. 12485), Commenay [*J.O.* 29 janvier 1972] (p. 1172).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Ziller [18 juin 1971] (p. 3133), Pierre Lagorce [26 octobre 1971] (p. 4928), Durieux

[27 octobre 1971] (p. 5004), Commenay [*J.O.* 21 décembre 1971] (p. 12485), Pidjot [*J.O.* 29 janvier 1972] (p. 1172).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Denis (Bertrand), Fouchier, Le Bault de la Morinière, Poncelet ; *Secrétaires :* MM. Bousseau, Duval, Martin (Claude), Rochet (Hubert) [6 avril 1971] (p. 924).

Séances.

[25 mars ; 6, 8, 22, 29 avril ; 4, 13, 24, 25, 26, 27, 28 mai ; 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 22, 23, 24, 30 juin ; 22, 29 septembre ; 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 27, 28 octobre ; 9, 17, 18, 23, 25 novembre ; 1er, 2, 7, 8, 9, 15, 16 et 18 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Arnaud (Henri), Arnould, Barberot, Barbet (Raymond), Bayou (Raoul), Bécam, Berthouin, Beylot, Bizet, Blary, Bouchacourt, Boudet, Bourgeois (Georges), Bousseau, Boutard, Boyer, Briot, Brugnon, Caill (Antoine), Caillau (Georges), Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Chambon, Charié, Charles (Arthur), Chaumont, Chédru, Commenay, Cormier, Cornet (Pierre), Cornette (Maurice), Couveinhes, Damette, Danilo, Dardé, Darras, Dehen, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Deprez, Duboscq, Dumortier, Dupont-Fauville, Duval, Favre (Jean), Fortuit, Fouchier, Frys, Gardeil, Garets (des), Gastines (de), Gaudin, Granet, Grussenmeyer, Halgouët (du), Hamelin (Jean), Hauret, Herzog, Hinsberger, Houël, Jalu, Janot (Pierre), Jarrige, Jarrot, Jenn, Jouffroy, Labbé, Lafon, Lainé, Lassourd, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Lemaire, Leroy-Beaulieu, Lucas (Henri), Marquet (Michel), Martin (Claude), Masse (Jean), Mathieu, Meunier, Michel, Miossec, Modiano, Moulin (Arthur), Murat, Petit (Jean-Claude), Philibert, Poncelet, Poulpiquet (de), Renouard, Rickert, Rivière (Joseph), Rochet (Hubert), Rochet (Waldeck), Roger, Rolland, Roucaute, Roux (Claude), Roux (Jean-Pierre), Rouxel, Royer, Sarnez (de), Sauzedde, Schvartz, Soisson, Tissandier, Triboulet, Valleix, Vancalster, Védrines, Verkindère, Vinatier, Volumard, Wagner [4 avril 1972] (p. 789).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Commenay [*J.O.* 29 janvier 1972] (p. 1172), Desanlis [*J.O.* du 23 avril 1972] (p. 4313), Chalopin Glon, Moine, Turco [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303), Bernard-Reymond, Dassié [11 octobre 1972] (p. 4092), Figeat, Ceyrac [8 novembre 1972] (p. 4895).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Pidjot [*J.O.* 29 janvier 1972] (p. 1172), Chaumont, Roux (Claude) [*J.O.* du 29 septembre 1972] (p. 10303), Boudet [6 octobre 1972] (p. 3992), Commenay [11 octobre 1972] (p. 4092), Chalopin, Pierre Cornet [19 octobre 1972] (p. 4248), Modiano [20 octobre 1972] (p. 4283).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Bertrand Denis, Fouchier, Le Bault de la Morinière, Poncelet (1) *Secrétaires :* MM. Bouchacourt, Bousseau, Duval, Martin (Claude) [5 avril 1972] (p. 804).

Séances.

[30 mars ; 5, 19, 27 avril ; 18, 25 mai ; 8, 15, 20, 22, 27, 29, 30 juin ; 28 septembre ; 2, 5, 11, 12, 18, 19, 24, 25, 26, 27 octobre ; 9, 16, 22, 23, 29, 30 novembre ; 6 et 13 décembre 1972.]

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée :

— Nomination et pouvoirs — *Voy. :* RÈGLEMENT, A.N., 5 (art. 14 du Règlement), RÈGLEMENT A.N., 6.

1968 :

Composition.

MM. Ansquer, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Bayou (Raoul), Bernasconi, Charret (Edouard), Deprez, Gerbaud, Guillermin, Halbout, Herzog, Lagorce (Pierre), Roux (Claude), Tricon, Voilquin [13 juillet 1968] (p. 2212).

(1) Vice-président : M. Lebas en remplacement de M. Poncelet nommé ministre [2 octobre 1972] (p. 3860).

Bureau.

Président : M. Bas (Pierre) ; *Vice-Président :* M. Charret (Edouard) ; *Secrétaire :* M. Gerbaud [16 juillet 1968] (p. 2252).

Séances.

[16 juillet ; 21 novembre et 12 décembre 1968.]

1969 :

Composition.

MM. Ansquer, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Bayou (Raoul), Bernasconi, Charret (Edouard), Deprez, Gerbaud, Guillermin, Halbout, Herzog, Lagorce (Pierre), Roux (Claude), Tricon, Voilquin [4 avril 1969] (p. 851).

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Cornet (Pierre) [29 avril 1969] (p. 1135), Terrenoire (Alain) [21 novembre 1969] (p. 4234).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Herzog [4 avril 1969] (p. 852), Bernasconi, Charret (Edouard) [20 novembre 1969] (p. 4118).

Bureau.

Président : M. Bas (Pierre) ; *Vice-Président :* M. Charret (Edouard) (1) ; *Secrétaire :* M. Voilquin [4 avril 1969] (p. 851).

Séances.

[3 avril, 23 octobre et 20 novembre 1969.]

1970 :

Composition.

MM. Barel (Virgile), Bas (Pierre), Bayou (Raoul), Cornet (Pierre), Deprez (Charles), Gerbaud (François), Guillermin (Henri), Halbout (Emile), Lagorce (Pierre), Lepage (Pierre), Roux (Claude), Sanglier (Jacques), Terrenoire (Alain), Tricon, Voilquin [3 avril 1970] (p. 786).

Bureau.

Président : M. Bas (Pierre) ; *Vice-Président :* M. Cornet (Pierre) ; *Secrétaire :* M. Deprez [3 avril 1970] (p. 786).

Séances.

[3, 16 avril ; 25 novembre et 9 décembre 1970.]

1971 :

Composition.

MM. Barel (Virgile), Bas (Pierre), Bayou (Raoul), Cornet (Pierre), Deprez, Durafour (Michel), Guillermin, Hinsberger, Lagorce (Pierre), Lepage, Roux (Claude), Sanglier Terrenoire (Alain), Tricon, Voilquin [6 avril 1971] (p. 923).

Bureau.

Président : M. Bas (Pierre) ; *Vice-Président :* M. Sanglier ; *Secrétaire :* M. Deprez [7 avril 1971] (p. 982).

Séances.

[7 avril ; 16 juin ; 24 novembre et 16 décembre 1971.]

1972 :

Composition.

MM. Barel (Virgile), Bas (Pierre), Bayou (Raoul), Catalifaud, Cornet (Pierre), Deprez, Durafour (Michel), Hinsberger, Lagorce (Pierre), Lepage, Roux (Claude), Sanglier, Terrenoire (Alain), Tricon, Voilquin [5 avril 1972] (p. 804).

Sont nommés membres de cette Commission :

M. Halbout [11 octobre 1972] (p. 4092).

(1) Donne sa démission de vice-président [23 octobre 1969] (p. 2896). M. Pierre Cornet est nommé vice-président [20 novembre 1969] (p. 4118).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

M. Durafour (Michel) [6 octobre 1972] (p. 3992).

Bureau.

Président : M. Bas (Pierre) ; *Vice-Président :* M. Deprez (Charles) ; *Secrétaire :* M. Hinsberger (Etienne) [25 avril 1972] (p. 1021).

Séances.

[6 avril, 15 juin et 14 décembre 1972.]

COMMISSIONS SPÉCIALES.

1. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de résolution (n° 261) de M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues, tendant à créer, en vertu de l'article 139 du Règlement, une commission de contrôle chargée d'examiner les conditions de fonctionnement et les résultats obtenus par l'Agence de défense des biens créée par l'article 4 de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961, relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer et par l'ordonnance n° 62-1106 du 19 septembre 1962 [1er octobre 1968] (p. 2947).

Opposition du Président de la Commission des lois [1er octobre 1968] (p. 2949).

Discussion sur la constitution de cette commission [17 octobre 1968] (p. 3356).

Rejet au scrutin [17 octobre 1968 (p. 3357). Liste des votants (p. 3405 et 3406).

2. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de résolution (n° 399) de MM. Chaban-Delmas, Rey (Henry), Mondon (Raymond), Defferre (Gaston) et Duhamel (Jacques), tendant à modifier et à compléter le Règlement de l'Assemblée Nationale [5 novembre 1968] (p. 3918).

Liste des membres.

MM. Achille-Fould, Ballanger (Robert), Bayou (Raoul), Bozzi, Cermolacce, Chandernagor, Charret (Edouard), Delachenal, Duhamel, Fanton, Foyer, Gerbaud, Gerbet, Habib-Deloncle, Mme de Hauteclocque, MM. Jalu, Labbé, Lagorce (Pierre), Lecat, Lemaire, Magaud, Massot, Mondon, Mourot, Peyrefitte, Préaumont (de), Sanguinetti, Taittinger, Vendroux (Jacques) [8 novembre 1968] (p. 4217), M. Denis (Bertrand) [9 novembre 1968] (p. 4274).

M. Cointat en remplacement de M. de Préaumont [*J.O.* du 5-2-69] (p. 1349).

M. Rivain en remplacement de M. Fanton [*J.O.* du 14-8-69] (p. 8186).

M. Barrot en remplacement de M. Duhamel [*J.O.* du 26-8-69] (p. 8593).

M. Paquet en remplacement de M. Mondon [*J.O.* du 3-9-69] (p. 8883).

M. d'Aillières en remplacement de M. Paquet [*J.O.* du 13-9-69] (p. 9192).

M. de Grailly en remplacement de M. Taittinger [19 septembre 1969] (p. 2355).

Bureau.

Président : M. Habib-Deloncle ; *Vice-Président :* M. Delachenal ; *Secrétaire :* M. Lecat (1) ; *Rapporteur :* M. Fanton [14 novembre 1968] (p. 4435) (2).

Séances.

[14 novembre ; 5 et 11 décembre 1968 ; 4 février ; 4, 17, 18 septembre ; 2, 9, 22 octobre ; 2 décembre 1969 (pour l'examen des articles adoptés par l'Assemblée le 23 octobre et déclarés inconstitutionnels par le Conseil Constitutionnel).

Rapports.

Rapport n° 824 déposé le 14 octobre 1969.

Rapport supplémentaire n° 962 déposé le 11 décembre 1969.

3. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 402) tendant à favoriser le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie [14 novembre 1968] (p. 4435).

(1) M. Mourot est nommé secrétaire en remplacement de M. Lecat [3 octobre 1969] (p. 2492).

(2) M. Lecat est nommé rapporteur le 17 septembre 1969 en remplacement de M. Fanton, nommé membre du Gouvernement.

Liste des membres.

MM. Bas (Pierre), Chambon, Chazelle, Commenay, Cornet (Pierre), Dupont-Fauville, Fabre (Robert), Feuillard, Flornoy, Fontaine, Grailly (de), Helène, Krieg, Lamps, Odru, Petit (Camille), Pidjot, Renouard, Rives-Henrys, Riviérez, Rocca Serra (de), Sablé , Saint-Paul, Sers, Soisson, Spénale, Stirn, Vendroux (Jacques-Philippe), Vivien (Robert-André), Voilquin [18 novembre 1968] (p. 4672).

Bureau.

Président : M. Vendroux (Jacques-Philippe) ; *Vice-Président :* M. Renouard ; *Secrétaire :* M. Feuillard ; *Rapporteur :* M. Krieg [20 novembre 1968] (p. 4765).

Séances.

[20, 28 novembre ; 5, 9, 17 et 20 décembre 1968.]

Rapports.

N° 510 déposé le 6 décembre 1968, n°s 563 déposé le 19 décembre 1968 et 603 déposé le 20 décembre 1968.

4. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 803) portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [2 octobre 1969] (p. 2434).

Liste des membres.

MM. Alduy, Ansquer, Bignon (Charles), Bonnet (Christian), Bouchacourt, Boulloche, Bozzi, Capelle, Carpentier, Chauvet, Delachenal, Dominati, Dupont-Fauville, Flornoy, Garcin, Guilbert, Halbout, Icart, Lamps, Lebas, Massot, Nessler, Peizerat, Peyret, Ribadeau Dumas, Ribes, Riviérez, Sabatier, Souchal, Voisin (André-Georges) [7 octobre 1969] (p. 2510).

M. Foyer (Jean) en remplacement de M. Sabatier (Guy) [10 octobre 1969] (p. 2633).

M. Bustin en remplacement de M. Lamps [16 octobre 1969] (p. 2718).

Bureau.

Président : M. Bozzi ; *Vice-Président :* M. Icart ; *Secrétaire :* M. Halbout ; *Rapporteur :* M. Ansquer [8 octobre 1969] (p. 2548).

Séances.

[8 octobre ; 13, 18, 20, 26 novembre et 12 décembre 1969.]

Rapports.

N° 906 déposé le 22 novembre 1969 et n° 980 C.M.P. déposé le 10 décembre 1969.

5. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Bégué et plusieurs de ses collègues portant réparation des dommages causés aux biens français perdus ou spoliés outre-mer (n° 1113) [20 mai 1970] (p. 1810).

Retrait de cette demande [22 mai 1970] (p. 1903).

6. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France (n° 1188) [4 juin 1970] (p. 2238).

Liste des membres.

MM. Alduy, Aubert, Baudis, Bayou (Raoul), Bégué, Bénard (Mario), Bressolier, Charret (Edouard), Couveinhes, Defferre, Dusseaulx, Gardeil, Germain, Giscard d'Estaing (Olivier), Hoguet, Houël, Icart, Krieg, Lucas (Pierre), Marie, Menu, Pasqua, Poudevigne, Préaumont (de), Quentier (René), Rieubon, Sabatier, Sallenave, Schloesing, Tisserand, Mme Troisier [5 juin 1970] (p. 2302).

Bureau.

Président : M. Marie ; *Vice-Président :* M. Baudis ; *Secrétaire :* M. Sallenave ; *Rapporteur :* M. Bénard (Mario) [9 juin 1970] (p. 2383).

Séances.

[8, 9, 10, 11, 12, 25, 26, 29 et 30 juin 1970.]

Rapports.

N°s 1233 déposé le 10 juin 1970, 1329 déposé le 25 juin 1970, 1323 C.M.P. déposé le 25 juin 1970, n° 1342 déposé le 30 juin 1970.

7. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen des textes suivants :

1° projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du Livre VI du Code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole (n° 1204) ;

2° projet de loi relatif au bail rural à long terme (n° 1205) ;

3° projet de loi relatif aux sociétés agricoles d'investissement foncier (S.A.I.F) (n° 1206) ;

4° projet de loi relatif aux groupements fonciers agricoles (n° 1207) [9 juin 1970] (p. 2383).

Liste des membres.

MM. Bayou (Raoul), Bécam, Beylot, Bousseau, Brugnon, Chazelle, Clavel, Cointat, Collette, Commenay, Delachenal, Delmas (Louis-Alexis), Deniau (Xavier), Denis (Bertrand), Didier (Emile), Durieux, Gastines (de), Gerbet, Godefroy, Hoguet, Ihuël, Jalu, Le Bault de la Morinière, Mirtin, Moulin (Arthur), Ramette, Santoni, Stirn, Thorailler, Villon (Pierre), Weinman [10 juin 1970] (p. 2476), Charles (Arthur), Hunault [11 juin 1970] (p. 2515), Duboscq (Franz) [*J.O.* 22 janvier 1971], Hamelin (Jean) [16 avril 1971] (p. 1215).

Démissionnent de cette commission :

MM. Moulin (Arthur) [1er décembre 1970], Cointat, nommé ministre [7 janvier 1971].

Bureau.

Président : M. Cointat (Michel) ; *Vice-Président :* M. Denis (Bertrand) ; *Secrétaire :* M. Commenay (Jean-Marie) ; *Rapporteur du projet de loi n° 1204 :* M. Moulin (Arthur) ; *Rapporteur du projet de loi n° 1205 :* M. Collette (Henri) ; *Rapporteur du projet de loi n° 1206 :* M. Durieux (Jean) ; *Rapporteur du projet de loi n° 1207 :* M. Beylot (Pierre) [11 juin 1970] (p. 2515).

Président : M. Collette en remplacement de M. Cointat, nommé Ministre [16 décembre 1971] (p. 6875).

Rapporteur du projet de loi n° 1204 : M. Bousseau, en remplacement de M. Moulin (Arthur) [1er décembre 1970].

Rapporteur du projet de loi n° 1206 : M. Deniau, en remplacement de M. Durieux [5 mai 1972] (p. 1413).

Rapporteur du projet de loi n° 1206 : M. Godefroy, en remplacement de M. Deniau, nommé Ministre [8 novembre 1972] (p. 4896).

Séances.

[11, 16, 17, 18, 23, 24, 26 juin, 29 octobre, 25, 26 novembre ; 1er, 2, 9, 11 décembre 1970, 21 janvier ; 16 février ; 16 décembre 1971 ; 9 mars ; 4, 17, 24 mai ; 1er juin ; 8 novembre 1972.]

Rapports.

1° sur le projet n° 1204 : rapport n° 1304 déposé le 24 juin 1970 ;

2° sur le projet n° 1205 : rapport n°s 1305 déposé le 24 juin 1970 et 1482 déposé le 2 décembre 1970 ;

3° sur le projet n° 1206 : rapport n° 1306 déposé le 24 juin 1970 ;

4° sur le projet n° 1207 : rapport n° 1307 déposé le 24 juin 1970 et n° 1603 C.M.P. déposé le 19 décembre 1970.

8. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de résolution (n° 1981) de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le Règlement de l'Assemblée Nationale par la création d'une commission, élue à la proportionnelle des groupes, chargée d'examiner régulièrement la situation des députés au regard des incompatibilités attachées à leur mandat [19 octobre 1971] (p. 4647).

Opposition du Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation

et de l'administration générale de la République [20 octobre 1971] (p. 4705).

Discussion sur la constitution de cette commission [21 octobre 1971] (p. 4764).

Rejet au scrutin [21 octobre 1971] (p. 4781).

9. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi organique (n° 2054) modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [9 novembre 1971] (p. 5590).

Opposition du Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [9 novembre 1971] (p. 5590).

Discussion sur la constitution de cette commission et rejet [10 novembre 1971] (p. 5638).

10. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi portant création et organisation des régions (n° 2067) [26 novembre 1971] (p. 6152).

Opposition du Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [30 novembre 1971] (p. 6182).

Discussion sur la constitution de cette commission et rejet [1er décembre 1971] (p. 6274).

Rejet au scrutin [1er décembre 1971] (p. 6291).

11. — Demande de commission spéciale chargée d'examiner :

1° le projet de loi portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales (n° 2228) ;

2° le projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (n° 2229) ;

3° le projet de loi relatif à l'exercice clandestin d'activités artisanales (n° 2230) [27 avril 1972] (p. 2126).

Liste des membres.

MM. Andrieux, Ansquer, Barbet (Raymond), Bayou (Raoul), Berger, Brocard, Chazelle, Delong (Jacques), Denis (Bertrand), Deprez, Duraffour (Paul), Dusseaulx, Fagot, Giscard d'Estaing (Olivier), Grondeau, Guillermin, Hoguet, Labbé, Laudrin, Lejeune (Max), Liogier, Martin (Claude), Neuwirth, Pasqua, Peyret, Poudevigne, Ribière (René), Rochet (Hubert), Roux (Jean-Pierre), Sallenave, Vertadier [28 avril 1972] (p. 1219).

Bureau.

Président : M. Peyret (Claude) ; *Vice-Président :* M. Sallenave (Pierre) ; *Secrétaire :* M. Brocard (Jean) ; *Rapporteur du projet de loi n° 2228 :* M. Berger (Henry) ; *Rapporteur du projet de loi n° 2229 :* M. Martin (Claude) ; *Rapporteur du projet de loi n° 2230 :* M. Desprez (Charles) [3 mai 1972] (p. 1327).

Séances.

3, 4, 9, 10, 16, 17, 18, 19 mai, 7, 13, 15 et 22 juin 1972.

Rapports.

1° sur le n° 2228 : rapports nos 2300 déposé le 10 mai 1972 et 2418 déposé le 14 juin 1972 ;

2° sur le n° 2229, rapports nos 2301 déposé le 10 mai 1972, 2436 déposé le 13 juin 1972 et 2490 C.M.P. déposé le 29 juin 1972 ;

3° sur le n° 2230, rapports nos 2296 déposé le 5 mai 1972 et 2417 déposé le 14 juin 1972.

12. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues, d'orientation du commerce (n° 2419) [22 juin 1972] (p. 2765).

Liste des membres.

MM. Andrieux, Ansquer, Barbet (Raymond), Bayou (Raoul), Berger, Bignon (Charles), Blas (René), Bressolier, Briane, Chazelle, Corrèze, Denis (Bertrand), Deprez, Dumas, Dupont-Fauville, Duraffour (Paul), Giscard d'Estaing (Olivier), Guillermin, Icart, Jouffroy, Julia, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lebon, Liogier, Marcenet, Martin

(Claude), Peyret, Poudevigne, Richard (Jacques), Rochet (Hubert), Weinmann [28 juin 1972] (p. 2979).

M. Bolo en remplacement de M. Bressolier [*J.O.* du 1er juillet 1972] (p. 6768).

Bureau.

Président : M. Peyret (Claude) ; *Vice-Président :* M. Giscard d'Estaing (Olivier) ; *Secrétaire :* M. Poudevigne ; *Rapporteur :* M. Ansquer [29 juin 1972] (p. 3018).

Séances.

29 juin, 20 septembre, 4, 11, 18, 25 octobre, 8, 15 novembre et 20 décembre 1972.

Rapport.

N° 2862 déposé le 20 décembre 1972.

13. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues, d'orientation pour le secteur des métiers (n° 2423) [27 juin 1972] (p. 2881).

Liste des membres.

MM. Aubert, Barrot (Jacques), Bayou (Raoul), Beylot, Bolo, Bouchacourt, Brocard, Capelle, Chambon, Chazelle, Cornette (Maurice), Cressard, Delong (Jacques), Duraffour (Paul), Fagot, Fouchier, Gissinger, Glon, Grondeau, Houël, Hunault, Janot (Pierre), Jarrige, Joanne, Lamps, Lebon, Leroy-Beaulieu, Marquet (Michel), Neuwirth, Petit (Jean-Claude), Renouard, Richoux, Vertadier [28 juin 1972] (p. 2980).

M. Bressolier en remplacement de M. Bolo [*J.O.* 1er juillet 1972] (p. 6768).

Bureau.

Président : M. Neuwirth ; *Vice-Président* : M. Brocard ; *Secrétaire* : M. Fouchier ; *Rapporteur* : M. Fagot [30 juin 1972] (p. 3102).

Séances.

30 juin, 20 et 27 septembre, 4 octobre, 22 novembre et 20 décembre 1972.

Rapport.

N° 2854 déposé le 20 décembre 1972.

14. — Demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Neuwirth tendant à créer un office national d'information et d'éducation familiale (n° 2498) [1er juillet 1972] (p. 3115).

Liste des membres.

MM. Baudouin, Bégué, Benoist, Berger, Bourdelles, Charret (Edouard), Corrèze, Delhalle, Deprez, Destremau, Dominati, Durafour (Michel), Fraudeau, Griotteray, Jalu, Labbé, Madrelle, Neuwirth, Odru, Peyret, Mme Ploux, MM. de Préaumont, Rickert, Saint-Paul, Schvartz, Stirn, Mmes Thome-Patenôtre (Jacqueline), Troisier, Vaillant-Couturier, MM. Vernaudon, Westphal [1er juillet 1972] (p. 3123).

M. Charret donne sa démission [*J.O.* du 20 septembre 1972] (p. 10010).

M. Boudet en remplacement de M. Durafour (Michel) [2 octobre 1972] (p. 3860).

M. Aymar en remplacement de M. Boudet [4 octobre 1972] (p. 3923).

Bureau.

Président : M. Berger ; *Vice-Président* : M. Deprez ; *Secrétaire* : M. Bourdellès ; *Rapporteur* : M. Neuwirth [*J.O.* du 5 juillet 1972] (p. 6997).

Président : M. Vernaudon en remplacement de M. Berger [12 octobre 1972] (p. 4125).

Séances.

4 juillet, 19 et 28 septembre, 12 octobre, 7 et 12 décembre 1972.

Rapports.

N° 2633 déposé le 13 novembre 1972, n° 2734 déposé le 7 décembre 1972 et n° 2899 déposé le 20 décembre 1972.

15. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation de l'artisanat (n° 2749).

Liste des membres.

MM. Aubert, Barrot (Jacques), Bayou (Raoul), Beylot, Bouchacourt, Bressolier, Brocard, Chambon, Cornette (Maurice),

Cressard, Delong (Jacques), Duraffour (Paul), Fagot, Fouchier, Gissinger, Glon, Grondeau, Houël, Janot (Pierre), Jarrige, Joanne, Lamps, Lebon, Lejeune (Max), Leroy-Beaulieu, Marquet (Michel), Neuwirth, Petit (Jean-Claude), Mme Ploux, MM. Renouard, Vertadier [12 décembre 1972] (p. 6085), MM. Briane et Hunault [13 décembre 1972] (p. 6151).

Bureau.

Président : M. Neuwirth ; *Vice-Président* : M. Brocard ; *Secrétaire* : M. Fouchier ; *Rapporteur* : M. Fagot [13 décembre 1972] (p. 6151).

Séances.

13, 14 et 19 décembre 1972.

16. — Demande de constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation du commerce (n° 2750) [12 décembre 1972] (p. 6062).

Liste des membres.

MM. Alduy, Andrieux, Ansquer, Barbet (Raymond), Benoist (Daniel), Berger, Bignon (Charles), Blas (René), Bolo, Briane, Chazelle, Corrèze, Denis (Bertrand), Deprez, Dumas, Dupont-Fauville, Duraffour (Paul), Giscard d'Estaing (Olivier), Guillermin, Icart, Jouffroy, Julia, Lebas, Le Bault de la Morinière, Liogier, Marcenet, Martin (Claude), Peyret, Poudevigne, Richard (Jacques), Rochet (Hubert), Weinman [12 décembre 1972] (p. 6085).

Bureau.

Président : M. Peyret ; *Vice-Président* : M. Giscard d'Estaing (Olivier) ; *Secrétaire* : M. Poudevigne ; *Rapporteur* : M. Ansquer [13 décembre 1972] (p. 6151).

Séances.

13, 14 et 19 décembre 1972.

.—.

Voy. aussi : CONSTITUTION, 4 ; RÈGLEMENT A.N., 5 ; PROCÉDURES DE CONSTITUTION (art. 30, 31 et 32 du Règlement) ; EFFECTIFS (art. 33 du Règlement) ; PROCÉDURES DE NOMINATION ET DE REMPLACEMENT DES MEMBRES (art. 34 du Règlement) ; DISPOSITIONS DIVERSES (art. 39, 43, 48 du Règlement).

COMMUNAUTÉ.

Voy. CONSTITUTION, 2 ; RÈGLEMENT A.N., 4.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C.E.E.). — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 33, 44, 55 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 15 (1971, p. 2613) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 209 à 212.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C.E.C.A.) — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 96.

COMMUNAUTÉS URBAINES.

1. — Projet de loi autorisant la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines à recouvrer des impôts directs en 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1146** ; rapport le 28 mai 1970 par M. Zimmermann, **n° 1174.** Adoption le 3 juin 1970. — Projet de loi **n° 241.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 262 (année 1969-1970)** ; rapport le 10 juin 1970 par M. Joseph Raybaud, **n° 276 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 132 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-553 du 27 juin 1970, publiée au *J.O.* du 28 juin 1970 (p. 6075).

DISCUSSION [3 juin 1970] (p. 2190).

L'autorisation donnée à la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines de recouvrer des impôts directs en 1970 (p. 2191) ; la création de cette communauté par un décret du 13 janvier 1970 ; le principe général de l'annualité de l'impôt direct ; la nécessité d'une autorisation expresse du législateur pour lui apporter une dérogation ; la mise en place de cette communauté au début de l'année 1970 sans qu'il y ait eu l'unanimité des communes visées ; l'absence de raisons d'autoriser une telle pratique exorbitante du droit commun ; le caractère antidémocratique des dispositions proposées ; les autres solutions

possibles ; l'opposition du groupe communiste aux communautés urbaines ; son vote favorable sur le projet de loi (*ibid*).

Article unique : (p. 2192) ; adoption.

.—.

Voy. aussi : ÉCONOMIE NATIONALE, 1, art. 15 (Adaptation des charges fiscales) ; BUDGET 1968, 2, art. 5 II ; GRÈVES 1, art. 8 *ter ;* BUDGET 1969, 5, art. 6 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 199.

COMMUNE DE PARIS.

— Centième anniversaire — *Voy.* COMMUNES, 21.

COMMUNES.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 62 du Code de l'administration communale en vue de faire cesser l'incompatibilité existant entre les fonctions de géomètre du cadastre et le mandat de maire ou d'adjoint.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 29** (1).

2. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions du Livre IV du Code de l'administration communale relatives aux traitements des agents communaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Jamot et Georges Bourgeois (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 97.**

Voy. COMMUNES, 11.

3. — Proposition de loi tendant à la création d'un comité central des œuvres sociales pour le personnel des collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Michel Durafour et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 129.**

(1) Pour l'adoption en première lecture, voyez Table matières 1962/1967 (Collectivités locales § 22).

4. — Proposition de loi portant création d'un « Comité national de gestion des œuvres sociales du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux », présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 153.**

5. — Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 59-31, du 5 janvier 1959 relative aux modifications des limites territoriales des communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Cazenave (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 249.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du Livre IV du Code de l'administration communale relatives aux traitements du personnel communal, aux échelles indiciaires et à l'avancement (agents à temps complet et personnel permanent à temps non complet), présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 310.**

Voy. COMMUNES, 11.

7. — Proposition de loi tendant à démocratiser les procédures de fusion et de modification des limites territoriales des communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 311.**

8. — Proposition de loi tendant à instituer des « communautés d'agglomération » dans les agglomérations multicommunales, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Houël et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 314.**

9. — Proposition de loi portant création d'un « comité national de gestion des œuvres du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux », présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Duroméa et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 322.**

10. — Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 94 du Code municipal aux communes de 80.000 à 120.000 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Alduy (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 578.**

11. — Projet de loi relatif à la rémunération du personnel communal, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 618** ; rapport le 29 avril 1969 par M. Delachenal, **n° 680.** Adoption le 9 octobre 1969. — Projet de loi **n° 132.**

Transmis au Sénat le 14 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 7 (année 1969-1970) ;** rapport le 4 novembre 1969 par M. Schiélé, **n° 36 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 17 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 867** ; rapport le 19 novembre 1969 par M. Delachenal, **n° 894.** Adoption le 25 novembre 1969. — Projet de loi **n° 153.**

Transmis au Sénat le 27 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 63 (année 1969-1970)** ; rapport le 7 décembre 1969 par M. Schiélé, **n° 90 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 39 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1137 du 20 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1969 (p. 12437).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [9 octobre 1969] (p. 2572).

Le souhait de la Commission des lois d'assurer au personnel communal une rémunération correspondant à celle des fonctionnaires d'Etat (p. 2572, 2575, 2577) ; le caractère d'administrateurs des élus locaux (p. 2572) ; les nouvelles missions des conseillers municipaux ; la nécessité de disposer d'un personnel compétent (*ibid*) ; la rémunération de ce personnel selon ses capacités (p. 2572, 2578) ; la définition de la situation actuelle des agents communaux à temps complet par les décrets du 12 août 1959 et du 20 février 1958 ; l'appréciation laissée aux conseils municipaux et l'inégalité qui en résulte entre les communes (*ibid*) ; la proportion de personnel communal concerné par le projet (p. 2573) ; la situation des agents permanents à temps non complet (p. 2573, 2574, 2577) ; la solution intermédiaire retenue par la Commission (p. 2573) ; les dispositions relatives à l'avancement d'échelon ; les trois amendements adoptés par la Commission des lois ; (*ibid*) ; l'allocation temporaire d'invalidité (p. 2573, 2578) ; l'opposition par la Commission des finances de l'article 40 de la Constitution aux amendements de la Commission des lois (p. 2573) ; la reprise par le Gouvernement de ces amendements ; l'adoption du projet de loi par la Commission des lois ; le caractère réglementaire ou législatif des dispositions concernant la rémunération du personnel communal (p. 2573, 2575) ; les longs atermoiements du Gouvernement à ce sujet ; le souci d'ouvrir à chaque fonctionnaire communal des perspectives de carrière identiques quel que soit le lieu de ses activités ; l'augmentation nécessaire des traitements des cadres supérieurs de la hiérarchie communale (p. 2573) ; la réglementation des conditions de recrutement (p. 2574) ; la nécessité de donner un caractère obligatoire aux échelles indiciaires et aux traitements ; les syndicats de communes pour le personnel institués par la loi du 28 avril 1952 ; l'obligation de la notation par les maires ; les actions multiples actuellement menées par la corporation du personnel communal (*ibid*) ; les conclusions de la Commission mixte paritaire nationale (p. 2574, 2575) ; l'urgence de soumettre à l'Assemblée Nationale un pro-

jet de réforme des finances locales (p. 2574, 2575, 2576, 2577) ; le vote favorable du groupe communiste (p. 2575) ; la difficulté de l'élaboration du budget de 1970 pour chacun des maires de France ; le projet de création d'un établissement public à caractère intercommunal chargé de la formation et du perfectionnement du personnel des collectivités locales ; la nécessité d'abroger formellement les articles du projet de loi auxquels d'autres se sont substitués ; l'application de l'article 40 de la Constitution en matière de dépenses communales ; le vote favorable du groupe P.D.M. (*ibid*) ; le dévouement du personnel communal (p. 2575, 2576) ; le contentieux qui l'oppose à l'autorité de tutelle (p. 2575) ; les charges supplémentaires qui vont résulter des dispositions nouvelles pour les communes (p. 2576) ; les problèmes qui restent en suspens ; les mesures complémentaires à prendre (*ibid*) ; la simplification des règles communales au bénéfice du pouvoir par arrêté au détriment du pouvoir par délibération (p. 2577) ; les catégories d'emploi et les règles de promotion ; le vote favorable du groupe des républicains indépendants ; l'accord de l'association des maires de France en faveur du projet gouvernemental ; le supplément familial de traitement et le fonds de compensation ; le problème des catégories d'emplois ; le tableau indicatif ; le vote favorable du groupe socialiste (*ibid*) ; la révision nécessaire de l'assiette de l'impôt ainsi que la répartition de la charge entre l'Etat et les communes (p. 2578) ; la libre discussion des traitements et salaires entre les organismes représentatifs des maires et des personnels communaux ; le préjudice que subissent ces personnels par rapport aux salariés du secteur privé (*ibid*) ; l'impossibilité pour les communes de recruter certains agents spécialisés tels que les ingénieurs d'informatique (p. 2579).

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (p. 2579 à 2581) : la conformité du projet de loi avec les préoccupations fort légitimes, exprimées de longue date par les fonctionnaires municipaux ainsi qu'avec plusieurs initiatives d'origine parlementaire ; le souci de donner aux agents titulaires des communes et des établissements publics les mêmes avantages que ceux accordés en matière de rémunération aux fonctionnaires de l'Etat ; le caractère obligatoire des éléments de la rémunération des agents communaux ; l'absence de modification qui en résultera pour la majorité des personnels municipaux ; les exceptions ; le discrédit injustifié qui en résulte pour la carrière communale ; la politique d'ensemble poursuivie par le Gouvernement en faveur de la revalorisation de la fonction communale ; la complexité sans cesse accrue des tâches ; l'hommage aux fonctionnaires municipaux ; le dispositif du texte ; les deux points distincts du projet du Gouvernement ; la valeur des éléments de la rémunération ; le droit dû aux titulaires des emplois communaux de bénéficier du classement indiciaire fixé par le Ministre de l'Intérieur ; le supplément familial de traitement ; les agents permanents à temps non complet ; la fixation de la liste des catégories d'emplois bénéficiaires ; les inconvénients du second alinéa de l'article 2 proposé par la Commission ; le calcul de la rémunération des agents à temps non complet par référence aux échelles de traitement des agents à temps complet ; l'intérêt de l'Assemblée pour les problèmes des collectivités locales ; l'Association nationale d'études municipales ; la promotion actuelle par le Gouvernement des actions poursuivies par cette Association ; ses difficultés financières actuelles ; les autres actions envisagées ultérieurement pour la revalorisation de la carrière municipale ; le reclassement des catégories C et D ; la titularisation des auxiliaires ; le personnel des offices d'H.L.M ; le régime de compensation du supplément familial de traitement entre les différentes communes ; le maintien aux municipalités de leur pouvoir de création des emplois municipaux ; la non-opposition de l'article 40 de la Constitution aux dispositions conférant un caractère obligatoire aux traitements et compléments de rémunération ; l'amendement présenté par la Commission des lois ; la concertation permanente avec les principaux intéressés ; l'absence de projet du Gouvernement en ce qui concerne les finances locales et les problèmes de structures dans l'attente de problèmes de structures dans l'attente de rapport d'orientation de l'ancienne commission Mondon.

Avant l'Art. 1er : (p. 2581) ; adoption d'un amendement de la Commission (caractère obligatoire des éléments de la rémunération des agents communaux) modifié par un

sous-amendement du Gouvernement restreignant l'application de l'amendement.

Art. 1er : la détermination par les conseils municipaux de l'effectif des différents emplois ; le caractère réglementaire des modalités de détermination des tableaux d'effectifs ; le droit maintenu aux conseils municipaux de déterminer la liste des effectifs des emplois communaux (*ibid*) ; adoption de l'article avec modifications (p. 2582).

Après l'Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (avancement d'échelon) ; la fixation par la loi du 10 juillet 1965 d'un temps maximum et d'un temps minimum pour l'avancement ; le caractère trop restrictif des dispositions de la loi pour les petites communes ; le maintien du critère de la note obtenue ; adoption de l'amendement.

Art. 2 : le problème difficile des agents communaux permanents à temps non complet (*ibid*) ; adoption de l'article avec modifications (p. 2583).

Article additionnel : retrait d'un amendement de la Commission ; adoption d'un amendement du Gouvernement tendant à conférer un caractère obligatoire à l'allocation temporaire d'invalidité.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2583).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE : [25 novembre 1969] (p. 4340).

Les modifications qui ont été apportées par le Sénat ; l'avancement du personnel ; le système de péréquation générale des notes ; la rémunération des agents à temps non complet ; le caractère remarquable des travaux qui ont été menés par les Commissions des lois des deux Assemblées et par les Assemblées elles-mêmes.

Art. 1er : adoption.

Art. 1er *bis* (*ibid*) ; retrait d'un amendement de la Commission ; amendement de la Commission tendant à établir une égalité de situation entre les agents à temps complet selon qu'il existe un ou plusieurs agents du même grade ; retrait ; adoption de l'article premier *bis*.

Art. 1er *ter* et 2 : adoption.

Explication de vote de M. Jamot : l'hommage aux personnalités qui ont permis de mener à son terme un texte déposé il y a plus de quatre ans, notamment à M. Couve de Murville, ex-Premier Ministre ; la correspondance de cette loi avec les besoins d'une profession méconnue (*ibid*) ; le rôle de l'Association nationale des études municipales (A.N.E.M.) (p. 4342) ; la péréquation générale des notes ; l'absence de syndicats de communes dans une cinquantaine de départements.

Seconde délibération de l'article premier *bis* du projet de loi en vertu de l'article 101 du Règlement, à la demande de la Commission ; amendement de la Commission tendant à insérer les mots : « dans le département », après les mots : « de son grade » (*ibid*) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifiés.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4343).

12. — Proposition de loi relative au financement et à la gestion des équipements collectifs des communes dortoirs, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Arnould (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1010.**

13. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1065.**

14. — Proposition de loi relative à l'élection des conseillers municipaux dans les villes de plus de 50.000 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Gabriel Péronnet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1162.**

15. — Proposition de loi tendant à augmenter le nombre des conseillers municipaux dans les communes ayant plus de 100.000 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par MM. Michel Durafour et Médecin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1164.**

16. — Proposition de loi relative à l'organisation communale, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Jean-Pierre Roux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1383.**

17. — Projet de loi remplaçant l'article 340 du Code d'administration communale relatif aux archives communales, présenté au Sénat le 23 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 192 (année 1969-1970)** ; rapport le 4 juin 1970 par M. de Montigny, **n° 261 (année 1969-1970).** Adoption le 8 octobre 1970. — Projet de loi **n° 2 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1393** ; rapport le 17 novembre 1970 par M. Delachenal, **n° 1434.** Adoption avec modifications le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 312.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 64 (année 1970-1971)** ; rapport le 8 décembre 1970 par M. de Montigny, **n° 86 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 34 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1200 du 21 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1970 (p. 11803).

DISCUSSION [18 novembre 1970] (p. 5760).

Les difficultés de la conservation des archives communales ; l'insécurité des locaux ; les nouvelles dispositions applicables aux communes de moins de 2.000 habitants ; le dépôt obligatoire aux archives départementales (*ibid*) ; la mise en service du cadastre rénové ; la situation des communes de plus de 2.000 habitants ; le financement du maintien des archives communales par le département.

Intervention de M. André Bettencourt, Ministre des Affaires culturelles, par intérim (p. 5760) : ses observations sur le dépôt aux archives départementales ; la notion d'« archives historiques » ; l'objet du texte.

Art. unique : le transfert des archives communales aux archives départementales (p. 5761) ; amendement de la Commission des lois ; adoption ; amendement de forme de la Commission des lois ; adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à donner au préfet, pour les documents présentant un intérêt historique, la possibilité de mettre la commune en demeure de les protéger (p. 5761) ; la subjectivité des critères ; l'importance de la commune et la date du document ; adoption de l'amendement complété par le Gouvernement ; les fusions de communes (p. 5761) ; les communes propriétaires de leurs archives.

Adoption de l'article unique du projet de loi, ainsi modifié (*ibid*).

18. — Proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Magaud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1418** ; rapport le 17 décembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1550.** Adoption le 17 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 355.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 143 (année 1970-1971)** ; rapport le 19 octobre 1971 par M. Piot, **n° 8 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 21 octobre 1971. — Proposition de loi **n° 5 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2027** ; rapport le 3 décembre 1971 par M. Mazeaud, **n° 2104.** Adoption avec modifications le 8 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 519.**

Transmise au Sénat le 10 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 84 (année 1971-1972)** ; rapport le 14 décembre 1971 par M. Piot, **n° 96 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 16 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 32 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971, **n° 2156 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Mazeaud au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2183.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 20 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 560.**

Rapport le 18 décembre 1971 par M. Piot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 130 (année 1971-1972).** Adoption le 20 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 67 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1971 (p. 12690).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [18 décembre 1970] (p. 6668).

La création et l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française (p. 6668) ; la demande d'avis envoyée à l'Assemblée territoriale de Papeete (p. 6668, 6678, 6679) ; le délai supplémentaire (p. 6668, 6679) ; l'absence de réponse (p. 6668, 6669) ; la demande d'ajournement présentée par une délégation de l'Assemblée territoriale (p. 6668, 6679) ; la promotion des populations polynésiennes (p. 6668, 6678, 6679) ; la bonne administration de ce territoire d'outre-mer (p. 6668) ; la création et l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie ; le succès de la réforme (*ibid*) ; la vocation de l'Assemblée Nationale à délibérer sur ce texte ; les articles 72 et 74 de la Constitution (p. 6668, 6676, 6678, 6679) ; les précédents législatifs (p. 6668) ; l'article 34 de la Constitution (*ibid*) ; le retrait de la surveillance de la gestion et des finances des communes à l'Assemblée territoriale (*ibid*) ; les quatre communes existant actuellement en Polynésie française (p. 6668, 6675) ; la configuration géographique (p. 6668) ; les circonscriptions administratives ; les districts (p. 6668) ; leur grand nombre et leur intérêt humain (p. 6677) ; les conseils de district (p. 6668) ; l'absence de finances propres de ces districts (p. 6668, 6677) ; l'absence de services administratifs propres aux districts (p. 6669) ; le rôle du président du conseil du district (*ibid*) ; la suppression des liens de dépendance des districts à l'égard de l'Assemblée territoriale ; la création et le contrôle des communes par l'Etat ; l'assurance donnée aux communes de ressources stables hors de l'emprise de l'Assemblée territoriale ; l'autonomie financière ; la promotion communale (p. 6668, 6669) ; le principe de l'institution d'un régime communal (p. 6669) ; la détermination des limites territoriales et du chef-lieu des communes (*ibid*) ; la rétrocession d'une partie du domaine du territoire aux communes ; le partage de la pénurie (p. 6677) ; l'institution d'un fonds intercommunal de péréquation (p. 6669, 6677) ; l'attribution aux communes d'une quote-part entre les communes (p. 6669, du territoire (p. 6669) ; la répartition de la quote-part entre les communes (p. 6669, 6677) ; la création de subdivisions administratives (p. 6669) ; la déconcentration des pouvoirs de tutelle du gouverneur en faveur des chefs des subdivisions administratives (*ibid*) ; l'impossibilité de rassembler en un seul texte l'ensemble des dispositions qui régissent la matière (p. 6669, 6678) ; la représentation de sections de communes dans les conseils municipaux ; le particularisme géographique et démographique (p. 6669) ; leurs conséquences ; l'aide financière nécessaire à la réussite de la réforme (p. 6669, 6677, 6679) ; l'établissement de budgets prévisionnels pour les nouvelles communes (p. 6677) ; la fausse image de l'importance actuelle de l'organisation communale en Polynésie (p. 6675) ; la répartition des électeurs inscrits dans les communes et dans les districts (p. 6675) ; la volonté de l'Assemblée territoriale de voir créer des communes (p. 6675, 6679) ; les études entreprises par l'administration pour la création de 7 nouvelles communes, à la demande de l'Assemblée territoriale (p. 6675) ; la demande de transformation des districts en collectivités rurales de l'Assemblée territoriale (p. 6675) ; la création de conseils de circonscription ; les difficultés de la communalisation de la Polynésie (p. 6675, 6676) ; la prudence conseillée par l'administration (p. 6675, 6676) ; les réticences de la population (p. 6676) ; la proposition de la transformation des seuls districts d'Arue et de Punaauia en communes en 1969 (p. 6676) ; la faible densité démographique et l'éloignement des districts les uns des autres (p. 6676) ; la fixation des hommes dans leur village ; les structures administratives et les ressources économiques ; la création artificielle des communes : la multiplication de fonctionnaires sous-employés et l'édification de structures administratives coûteuses (p. 6676, 6677) ; la nécessité de promouvoir la communalisation sur place (p. 6676) ; l'association des habi-

tants à la gestion des affaires et la cité et la libéralisation du statut territorial de la Polynésie ; le transfert des compétences de Papeete à Paris et le rapprochement de l'administration et des administrés (p. 6676) ; l'augmentation des charges publiques liée à cette proposition de loi (p. 6676, 6677) ; la réduction de la part consacrée aux investissements (p. 6677) ; la consultation de l'Assemblée territoriale et celle du Conseil d'Etat (p. 6676) ; la possibilité pour les instances locales de créer des communes et des subdivisions administratives actuellement (p. 6677) ; l'aggravation de la situation à laquelle les auteurs de la proposition veulent porter remède (p. 6677) ; le sort des communes existantes ; leur poids financier (p. 6677) ; les prérogatives de l'Assemblée territoriale (p. 6677, 6678, 6679) ; la déconcentration et la décentralisation (p. 6677, 6678, 6679) ; les vertus du dialogue et de la concertation (p. 6677) ; le centralisme de la réforme ; la hâte et les études insuffisantes qui ont présidé à la réforme (p. 6677, 6679) ; le regroupement des îles et la création d'une authentique communauté (p. 6677) ; le transfert des charges du territoire vers la commune (*ibid*) ; l'institution de nouveaux impôts ; la création d'un secrétariat administratif et ses conséquences ; l'existence d'un personnel compétent ; l'environnement technique nécessaire ; le recours au Conseil d'Etat (p. 6678) ; le procès à l'administration, au Gouvernement et à la France (*ibid*) ; la politique menée par les amis de M. Sanford à l'Assemblée territoriale (p. 6678) ; la répartition des crédits d'investissement par l'Assemblée territoriale (p. 6678, 6679) ; les subventions du F.I.D.E.S. (p. 6679) ; les attaques personnelles contre M. Sanford ; la composition de la majorité de l'Assemblée territoriale polynésienne (p. 6679).

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 6670, 6671, 6672) : la démocratisation des structures administratives ; ses observations sur le rôle du district ; les arguments avancés contre l'extension du régime communal ; la nécessité de mettre un terme à toute différenciation des Polynésiens entre eux sur le plan de l'organisation politique ; les prérogatives de l'Assemblée territoriale ; la création d'un fonds de péréquation ; la répartition des ressources fiscales du territoire ; les activités du Centre expérimental du Pacifique (p. 6670) ; l'aide financière de la République ; le rôle du F.I.D.E.S. ; les compétences de l'adjoint au maire placé à la tête de la section de commune ; ses observations sur l'article 72 de la Constitution (p. 6671) ; ses observations sur les dispositions d'ordre électoral ; l'organisation des élections municipales ; la réforme communale de la Nouvelle-Calédonie (p. 6672).

Question préalable opposée par M. Sanford, en application de l'article 91, alinéa 4, du Règlement (p. 6672) : l'article 74 de la Constitution ; la consultation de l'Assemblée territoriale (p. 6672) ; les raisons de l'absence de réponse ; la mission des représentants de l'Assemblée territoriale ; la violation de l'article 74 de la Constitution en raison du défaut d'avis de l'Assemblée territoriale ; l'opposition de la question préalable ; la prolongation du délai à la demande de l'Assemblée territoriale (p. 6673) ; la paralysie de l'action de la République par un territoire ; le précédent de 1967 (p. 6673) ; la brièveté du délai ; l'absence de comparaison entre la Polynésie et un département français ; les limites territoriales ; la non-intervention du Parlement ; le principe communal ; l'audition des membres de l'Assemblée territoriale et les amendements qui en découlent ; le désir de l'Assemblée territoriale de créer des communes ; les vœux de la population ; la connaissance du territoire ; les armes employées par le Gouvernement (p. 6674) ; la précipitation législative de la fin de session ; l'insuffisance d'information ; les délais nécessaires ; le sous-développement de la Polynésie ; la nécessité de doter la Polynésie d'une organisation administrative plus adéquate ; le non-report des élections municipales dans les quatre communes existantes ; l'organisation d'élections pour les nouvelles communes en 1972 ; les dangers de l'uniformité dans la conception et dans la réglementation (p. 6675) ; l'administration particulière aux territoires faiblement peuplés ; la réforme de la loi de 1884 ; l'éventualité du découpage de toute la Polynésie en communes ; le retrait du projet après le vote des articles premier et 2 (p. 6675) ; son report à la session d'avril ; l'adoption du principe et le report des modalités.

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-

mer (p. 6673, 6674) : son opposition à la question préalable ; la compétence du Parlement ; ses observations sur l'Assemblée territoriale.

Scrutin public sur la question préalable, à la demande du Gouvernement (p. 6675).

Rejet de la question préalable ; liste des votants (p. 6692, 6693).

Motion de renvoi en Commission, à la demande de M. Claudius-Petit, en vertu de l'article 91, alinéa 6, du Règlement (p. 6679) : les attaques personnelles (p. 6679, 6680) ; les leçons de l'histoire (p. 6679) ; les mal-aimés et les mal-compris des T.O.M. ; les difficultés de faire évoluer une population (p. 6680) ; la suppression des communes de moins de 50 habitants ; la suppression des communes qui n'ont que 7 conseillers municipaux ; la commune aux trois maires ; la motion de renvoi en raison de la mauvaise méthode employée ; les délais ; les défauts et les susceptibilités des assemblées ; les discussions juridiques (p. 6680, 6681) ; le maintien des actuels conseils de district comme conseils consultatifs (p. 6680) ; la démocratisation en Polynésie ; les problèmes spécifiques ; l'institution du fonds de péréquation ; l'administration des communes de moins de 100 habitants par les agents départementaux du pouvoir central ; la prise en charge de l'enseignement primaire par l'Etat ; la capacité des Polynésiens à s'administrer ; l'information de l'Assemblée territoriale et celle de la Commission des lois (p. 6680, 6681) ; l'avis circonstancié de l'Assemblée territoriale avant le 2 avril ; l'expédition de sacs de ciment par avion à Mururoa (p. 6681) ; le vote des mesures impopulaires mais utiles ; le respect des populations de ce territoire ; les nombreuses réunions de la Commission des lois ; les auditions de la délégation de l'Assemblée territoriale et le vote favorable émis par la Commission ; la souplesse du texte ; le principe de la création et de l'organisation des communes mais non leur délimitation ; la déconcentration ; la communalisation, forme polynésienne d'une véritable régionalisation (p. 6681).

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 6681, 6682) : son opposition à la motion de renvoi ; le vote des articles premier et 2 (p. 6681, 6682) ; l'opposition, en décembre 1968, du Gouverneur de la Polynésie française, à la création de certaines communes (p. 6681, 6682) ; la pénurie de personnel (p. 6682) ; les raisons du changement d'attitude du Gouvernement (p. 6682) ; le renvoi en Commission après le vote des articles premier et 2 dans l'attente de la réponse de l'Assemblée territoriale (*ibid*).

Rejet de la motion de renvoi en Commission au scrutin public (*ibid*) ; liste des votants (p. 6693, 6694).

Art. 1er : *Institution du régime communal en Polynésie française* (p. 6682) ; adoption.

Art. 2 : *Les limites territoriales et les chefs-lieux des communes ;* deux amendements pouvant être soumis à discussion commune (p. 6683) ; le premier, présenté par M. Fontaine tendant à laisser à l'Assemblée territoriale les droits et prérogatives qu'elle détient en vertu du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 et à ne faire référence au décret pris en Conseil d'Etat que si cette Assemblée se trouve dans l'impossibilité de modifier les limites territoriales et les chefs-lieux des communes du territoire ; le deuxième, présenté par M. Delachenal tendant à ce que l'Assemblée territoriale présente des propositions pour déterminer les limites territoriales et les chefs-lieux des communes et qu'à défaut de proposition, la décision revienne au ministre ; la création de collectivités locales de la République et non du territoire (p. 6683) ; la fusion ou le remodelage des communes en métropole ; l'association des élus locaux à la réforme ; les prérogatives actuelles de l'Assemblée territoriale ; la création de communes par arrêté du Gouverneur à la suite d'un avis pris à la majorité absolue des membres de l'Assemblée territoriale ; l'opposition de la Commission et du Gouvernement aux deux amendements ; rejet de l'amendement de M. Fontaine au scrutin public (p. 6684) ; liste des votants (p. 6694, 6695) ; retrait de l'amendement de M. Delachenal ; adoption de l'article 2 (p. 6684).

Rappel au Règlement de M. Bertrand Denis relatif à une demande de lever la séance à 20 heures pour permettre aux parlementaires de prendre un peu de repos et de se restaurer avant la séance du soir (p. 6684).

Art. 3 : *Les districts et leur transformation éventuelle en sections de communes* (p. 6684) ; amendement de M. Fontaine tendant à ce que l'organisation et le fonc-

tionnement de ces sections soient déterminés par décret en Conseil d'Etat après consultation de l'Assemblée territoriale ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : *Modification des limites territoriales des communes et le transfert de leur chef-lieu* (p. 6684) ; adoption.

Art. 5 : *Fusion de deux ou plusieurs sections de communes en communes* (p. 6685) ; adoption.

Art. 6 : *Domaine des communes de la Polynésie ;* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Fontaine tendant à une nouvelle rédaction de l'article et attribuant au chef de territoire, après avis du Conseil de Gouvernement et consultation de l'Assemblée territoriale, la détermination du domaine des communes ; le deuxième, de M. Delachenal tendant à ajouter un nouvel alinéa permettant à l'Assemblée territoriale de conserver dans son territoire une partie du domaine qui lui appartient actuellement, afin de réaliser des équipements qui peuvent intéresser l'ensemble du territoire ; rejet de l'amendement de M. Fontaine ; adoption de l'amendement de M. Delachenal ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 : *Le budget municipal* (p. 6685) ; adoption.

Art. 8 : *Recettes des sections ordinaires du budget communal ;* adoption.

Art. 9 : *Recettes de la section extraordinaire du budget communal ;* adoption.

Art. 10 : *Fonds intercommunal de péréquation* (p. 6686) ; amendement de M. Delachenal tendant à faire bénéficier le fonds de péréquation des taxes à percevoir au profit de l'Assemblée territoriale ; adoption ; deux amendements identiques ; le premier, de M. Delachenal, le deuxième, de M. Fontaine tendant, dans le premier alinéa de l'article, à supprimer les mots : « y compris l'octroi de mer qui prend le caractère d'une recette territoriale » ; adoption des deux amendements ; amendement de M. Delachenal tendant à ce que le taux de 25 % ne soit exigible qu'à partir de la création de l'ensemble des communes du territoire de la Polynésie ; le droit pour le fonds de péréquation de faire des propositions au ministre pour modifier le pourcentage des recettes affectées aux communes ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Riviérez tendant à abaisser le plancher de la quote-part des ressources affectées au fonds de péréquation à 15 % (p. 6686).

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 6686) : le pourcentage fixé dans la loi portant création de communes en Nouvelle-Calédonie ; la quote-part au niveau des charges effectivement transférées aux communes.

Adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement prévoyant que le fonds intercommunal de péréquation peut recevoir des subventions de l'Etat.

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 6687) : l'aide directe à l'équilibre économique et social des communes par l'intermédiaire du F.I.D.E.S.

Adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Delachenal tendant à ce que les représentants des collectivités locales soient majoritaires au fonds de péréquation ; le deuxième, de M. Fontaine tendant à ce que la représentation des collectivités locales ne soit pas inférieure à celle de l'Etat ; le fonds d'action locale (p. 6687) ; retrait de l'amendement de M. Fontaine ; adoption de l'amendement de M. Delachenal ; amendement de M. Delachenal tendant à ce que les conditions d'élection des représentants des communes et de l'Assemblée territoriale au fonds de péréquation soient déterminées par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 : *Création de syndicats de communes ;* adoption.

Art. 12 : *Nombre de conseillers municipaux ;* adoption.

Art. 13 : *Dissolution des conseils municipaux* (p. 6688) ; adoption.

Art. 14 : *Le maire et les adjoints ;* amendement de MM. Delachenal et Claudius-Petit tendant à maintenir le conseil consultatif existant actuellement ; l'application trop stricte de la loi de 1884 sur les collectivités locales ; rectification rédactionnelle de M. Foyer ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; adoption de l'article 14, ainsi modifié.

Art. 15 : *Réunions du conseil municipal ;* adoption.

Art. 16 : *Réunion du conseil municipal dont les sections sont dispersées sur plusieurs îles ;* adoption.

Art. 17 : *Indemnités des maires, des adjoints et de certains conseillers municipaux ;* adoption.

Art. 18 : *Suspension et révocation des maires et des adjoints* (p. 6688) ; amendement d'harmonisation de M. Fontaine fixant pour la suspension du maire le même délai que pour la suspension du conseil municipal ; adoption (p. 6689) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 : *Subdivisions administratives ;* retrait d'un amendement de M. Fontaine ; adoption de l'article.

Art. 20 : *Tutelle des délibérations du conseil municipal et des actes du maire ;* amendement rédactionnel de M. Fontaine ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 21 : *Avis de l'Assemblée territoriale ;* amendement de M. Fontaine tendant à préciser qu'il s'agit des avis demandés pour l'exécution de la présente loi (p. 6689) ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 22 : *Application de différents articles du Code électoral à la Polynésie ;* adoption.

Art. 23 : *Régime actuellement en vigueur dans les communes existantes ;* adoption.

Art. 24 : *Abrogation des dispositions contraires à la présente loi* (p. 6690) ; adoption.

Art. 25 : *Premières élections aux conseils municipaux ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 6690) ; liste des votants (p. 6695, 6696).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [8 décembre 1971] (p. 6502).

La généralisation du régime communal en Polynésie française ; la mission sénatoriale en Polynésie ; la progressivité de l'application de la loi adoptée par le Sénat ; la participation de l'Etat au soutien financier des communes en Polynésie ; le rappel de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 (p. 6503).

Art. premier : *Institution progressive du régime communal en Polynésie ;* amendement de la Commission des lois tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée et supprimant la notion de progressivité ; adoption de l'amendement.

Art. 2 : *Modalités de mise en place du régime communal déterminées par des décrets du Conseil d'Etat après consultation de l'Assemblée territoriale ;* amendement de la Commission des lois tendant à insérer la notion de progressivité ; adoption ; amendement de la Commission des lois et de M. Krieg concernant le regroupement des communes avec les districts (p. 6504) ; sous-amendement du Gouvernement harmonisant la procédure prévue par l'amendement précédent ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 6 : *Détermination du domaine des communes ;* adoption.

Art. 7 : *Budget communal ;* adoption.

Art. 8 : *Recettes de la section de fonctionnement du budget communal* (p. 6504) ; adoption.

Art. 9 : *Recettes de la section d'investissement du budget communal ;* amendement de M. Delachenal, précisant l'emploi des subventions de l'Assemblée territoriale ; adoption de l'amendement, rectifié par le Gouvernement (p. 6505).

Intervention de M. Messmer, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ; ses observations sur l'amendement de M. Delachenal ; le problème de la participation de l'Etat et du territoire.

Adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 10 : *Fonds intercommunal de péréquation ;* adoption.

Art. 11 : *Création, organisation et fonctionnement des syndicats de communes ;* adoption.

Art. 15 : *Sessions du conseil municipal ;* adoption.

Art. 16 : *Fonctionnement des sessions ;* adoption.

Art. 17 : *Indemnités pour le maire et les adjoints imputées sur les ressources ordinaires de la commune ;* amendement de M. Claudius-Petit mettant les indemnités à la charge du budget du territoire.

Intervention de M. Messmer, Ministre : les frais de déplacement des conseillers municipaux (p. 6505) ; la répartition des subventions ; le rôle du fonds intercommunal de péréquation (p. 6506) ; modification de l'amendement proposée par la Commission tendant à imputer les indemnités sur le fonds intercommunal (p. 6506).

Adoption de l'amendement corrigé ; adoption de l'article 17, ainsi modifié.

Art. 21 : *Délai accordé à l'Assemblée territoriale pour émettre ses avis ;* adoption.

Art. 24 : *Abrogation de certaines dispositions* (p. 6506) ; adoption de l'article (p. 6507).

Art. 25 : *Fixation par décrets des dates d'élection des premiers conseils municipaux des communes créées par la présente loi ;* amendement de la Commission fixant la date d'élection dans un délai de deux mois à compter de l'institution des communes ; modification du Gouvernement proposant un délai de quatre mois ; adoption de l'amendement modifié (p. 6507) ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6507).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE
[20 décembre 1971] (p. 6998).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la priorité à donner à l'examen du texte afin de hâter sa discussion au Sénat (p. 6898) ; l'accord intervenu entre le Sénat et l'Assemblée pour la rédaction du texte de la Commission mixte paritaire.

M. Messmer, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, donne son accord sur ce texte.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6998, 6999).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6999).

19. — Projet de loi sur la gestion municipale et les libertés communales, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1428** ; rapport le 20 novembre 1970 par M. Charles Bignon, **n° 1447** ; rapport supplémentaire le 25 novembre 1970 par M. Charles Bignon, **n° 1450.** Adoption le 25 novembre 1970. — Projet de loi **n° 318.**

Transmis au Sénat le 28 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 71 (année 1970-1971) ;** rapport le 14 décembre 1970 par M. Mignot, **n° 100 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 16 décembre 1970. — Projet de loi **n° 37 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1970, **n° 1547 ;** rapport le 17 décembre 1970 par M. Bignon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1551.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 347.**

Rapport le 16 décembre 1970 par M. Mignot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 124 (année 1970-1971)** ; Adoption le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 50 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1971 (p. 3).

DISCUSSION : [24 novembre 1970] (p. 5865), [25 novembre 1970] (p. 5898, 5914).

Le peu de temps laissé à la Commission pour examiner le texte (p. 5865, 5869, 5876, 5879, 5908) ; la nécessité de continuer la réforme des communes (p. 5866, 5867, 5874) ; la création à l'Assemblée d'un groupe d'études des problèmes des collectivités locales (p. 5866) ; les insuffisances de la réforme proposée (p. 5902) ; les travaux des commissions Mondon et Pianta (p. 5866) ; le statut spécial des communes en Alsace-Lorraine (p. 5905, 5906) ; la nécessité de conserver les petites communes rurales (p. 5866, 5875) ; le statut spécial de la ville de Paris (p. 5898) ; le degré de liberté à accorder aux communes selon leur importance (p. 5867) ; les difficultés entraînées par l'uniformité du statut des maires (p. 5867) ; le principe de l'uniformité des communes et celui de l'unité de la tutelle (p. 5867, 5875) ; la dégradation du principe de l'indépendance des collectivités locales (5868) ; le développement des actions obligatoires pour les communes (p. 5868) ; l'uniformisation des méthodes de gestion (p. 5868) ; les principes

définis par le Président de la République (p. 5868, 5874) ; l'allégement de la tutelle et le contrôle *a posteriori* (p. 5868, 5869, 5874, 5876, 5878, 5899, 5900, 5901) ; l'accroissement des responsabilités conférées aux élus (p. 5869, 5874) ; les dangers possibles de l'affaiblissement de la tutelle (p. 5904) ; la persistance de la tutelle financière (p. 5869, 5877, 5900) ; les responsabilités des municipalités en matière d'équipement (p. 5875) ; la modernisation de la gestion des communes (p. 5869) ; la mise à la disposition des maires de moyens de gestion (p. 5900) ; la création d'un collège composé du maire et des adjoints (p. 5869, 5875, 5879) ; le renforcement des pouvoirs des maires (p. 5874, 5878) ; les délégations accordées aux maires (p. 5869, 5877, 5900, 5903) ; l'élection des maires au suffrage universel (p. 5879, 5900) ; le principe de la gratuité des fonctions municipales (p. 5899) ; le recrutement et la qualification des fonctionnaires municipaux (p. 5875, 5901) ; la réforme des finances locales (p. 5873, 5878, 5899, 5900, 5903, 5907) ; l'accroissement des impôts locaux (p. 5873, 5904) ; l'autonomie financière des communes (p. 5899) ; la réforme des impôts locaux (p. 5899, 5907) ; la complexité des procédures d'emprunt et de subventions (p. 5873) ; la création d'une caisse autonome de prêts (p. 5900) ; les mesures pour faciliter la coopération intercommunale (p. 5869, 5877, 5879, 5900, 5903, 5907) ; les difficultés des syndicats intercommunaux (p. 5869) ; le rôle important de ces syndicats (p. 5898) ; les mesures pratiques concernant les fusions de communes (p. 5869) ; les obstacles aux fusions de communes (p. 5873) ; la répartition des dépenses scolaires (p. 5869, 5904) ; le rôle de conseiller des préfets auprès des maires (p. 5873, 5878) ; les délégations de responsabilités par le préfet aux chefs de service (p. 5901) ; la lourdeur des structures administratives (p. 5905) ; l'augmentation des tâches confiées aux préfets de région et les retards qui peuvent en résulter (p. 5874).

Interventions de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5870 à 5873) : la modernisation des structures communales dans le respect du principe de liberté ; l'allégement de la tutelle préfectorale en matière budgétaire ; le caractère exécutoire de plein droit des budgets quinze jours après leur dépôt à la préfecture ou à la sous-préfecture ; le lien entre cette décision du Gouvernement et l'exigence de l'équilibre du compte administratif de l'année précédente ; la distinction entre les communes de moins de 9.000 habitants et les communes de plus de 9.000 habitants ; la suppression de l'approbation préalable des délibérations des conseils municipaux ; la suppression de la tutelle sur les emprunts auprès des caisses publiques de crédit ; les interventions municipales en matière sociale et économique (p. 5870) ; le régime juridique propre à Paris ; la suppression de toute approbation du budget de fonctionnement de la ville de Paris et du budget spécial de la préfecture de police ; le contrôle sur le budget d'investissement de la ville de Paris ; la modernisation des règles de fonctionnement des institutions communales ; la solidarité entre les adjoints et les maires ; les sessions des conseils municipaux ; la coopération intercommunale ; ses observations sur les syndicats intercommunaux, les districts, les syndicats mixtes et les fusions de communes ; le nombre des membres du conseil municipal dans une nouvelle commune ; la création de sections électorales ; la création de postes d'adjoint spécial pour les anciennes communes regroupées (p. 5871) ; la carte des secteurs de coopération intercommunale qui doivent constituer les syndicats à vocation multiple ; le problème des finances locales ; la constitution des communautés urbaines ; ses observations sur la réforme des « quatre vieilles » ; la substitution à la taxe locale du versement représentatif de la taxe sur les salaires ; l'équilibre des budgets des collectivités locales ; la déconcentration des décisions de l'Etat en matière d'équipements publics ; l'allégement du contrôle financier sur les dépenses de l'Etat ; la carrière des personnels communaux (p. 5872, 5873) ; (p. 5877) : le problème des emprunts non contractés auprès des caisses publiques.

TITRE PREMIER : *Allégement de la tutelle administrative* (p. 5908).

Art. 1er : *Remplacement des articles 46, 47 et 48 du Code de l'administration communale par de nouvelles dispositions* (p. 5908) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par la Commission des lois ; le deuxième par M. Fontaine tendant à fixer le point de départ du délai de quinze jours en cas de non-délivrance du récépissé par le sous-préfet.

Intervention de M. Raymond Marcellin,

Ministre de l'Intérieur (p. 5909) : ses observations sur l'amendement de la Commission des lois.

Retrait de l'amendement de M. Fontaine : adoption de l'amendement de la Commission (p. 5909).

Art. 46 du Code de l'administration communale : adoption d'un amendement de la Commission (p. 5909).

Art. 47 du Code de l'administration communale : amendement de la Commission des lois tendant à ne prendre en compte que le déficit de la balance générale du compte administratif dans le cas où l'approbation du budget est obligatoire (p. 5909) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Capelle soumettant à approbation les budgets des communes de moins de 1.000 habitants (p. 5909) ; la différence entre communauté affective et communauté budgétaire ; la tutelle préfectorale, guide de la gestion municipale ; la responsabilité du receveur municipal (p. 5909) ; rejet de l'amendement (p. 5910) ; adoption de l'article 47 (p. 5910).

Art. 48 du Code de l'administration communale : amendement de forme de la Commission des lois (p. 5910) ; adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à dispenser les communes de l'approbation pour les emprunts conformes à des conditions types fixées par décret (p. 5910) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à fixer les conditions des emprunts non pas chaque année mais seulement en cas de changement du marché financier (p. 5910) ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ; amendement — non soutenu — de M. Claudius-Petit tendant à supprimer le cinquième alinéa du texte proposé ; amendements de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer les alinéas 6 et 7 du texte proposé ; la nécessité de ne plus soumettre à approbation des interventions des communes dans le domaine industriel et commercial et dans le domaine des foires et marchés (p. 5911) ; l'opposition du Gouvernement aux amendements de M. L'Huillier ; rejet des amendements ; amendement de la Commission des lois tendant à supprimer les mots : « la suppression » dans le septième alinéa (6°) (*ibid*) ; adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à supprimer le mot : « spéciale » dans le septième alinéa ; adoption ; adoption de l'article 48.

Adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 2 : *Art. 49 du Code de l'administration communale :* remplacement de l'article par de nouvelles dispositions (p. 5914) ; amendement de forme de la Commission des lois ; adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à ajouter à la fin du deuxième alinéa les mots : « qui doit avoir lieu... dans un délai de quinze jours » et modifiant la rédaction de cet alinéa (p. 5914) ; sous-amendement du Gouvernement supprimant les mots : « qui doit avoir lieu dans un délai de quinze jours » (*ibid*).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5914) : le problème de la réunion du conseil municipal à la demande du préfet ou du sous-préfet.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement ; amendement de forme de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à substituer au sixième alinéa aux mots : « délai de trois mois », les mots : « délai de un mois » ; rejet ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer le dernier alinéa ; rejet ; adoption de l'article 2 (p. 5915).

Après l'Art. 2 : amendement de M. Bertrand Denis tendant à insérer un nouvel article après l'article 2 ; le calcul de la majorité absolue sur le nombre des conseillers en exercice ; la gêne apportée par les conseillers absents ; la nécessité de ne prendre en compte que les présents ; la question des votes par pouvoir ; le risque de voir une minorité de présents prendre une décision par surprise ; adoption de l'amendement.

Après l'Art. 2 : amendement de MM. Gerbet et Bertrand Denis tendant à insérer un nouvel article relatif à la fixation du prix de l'eau par les maires (p. 5915) ; la revalorisation du prix de l'eau en fonction des coûts ; les difficultés qui peuvent résulter de l'ordonnance de 1945 (*ibid*) ; adoption de l'amendement (p. 5916).

TITRE II : *Modernisation des règles de fonctionnement des institutions communales.*

Art. 3 : adoption.

Après l'art. 3 : amendement de M. Fontaine tendant à interdire les fonctions de maire aux personnes âgés de plus de soixante-dix ans dans les communes de plus

de 10.000 habitants ; la nécessité de rajeunir les équipes dirigeantes ; l'élection du maire au second degré, véritable cooptation (p. 5916) ; rejet de l'amendement.

Art. 4 : amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer l'article (*ibid*) ; la nécessité de ne pas imposer une nouvelle élection des adjoints en cas de changement de maire ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 5 : amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer cet article (p. 5917) ; la réduction des pouvoirs des conseils municipaux par les délégations de pouvoirs aux maires ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Dumas tendant à accorder les délégations aux maires ou à une commission composée du maire et des adjoints ; l'institutionalisation de la commission formée du maire et des adjoints ; l'obligation pour les maires de travailler avec une équipe ; l'autorité du maire ; rejet de l'amendement (*ibid*) ; 2 amendements de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa et au troisième alinéa les mots : « de stationnement » ; le caractère brûlant du problème du stationnement dans certaines villes ; les inconvénients d'une délégation du maire dans ce domaine (p. 5918) ; rejet des amendements ; amendement de M. Dumas tendant à insérer un nouvel alinéa ; la nécessité de donner délégation au maire pour vendre de gré à gré jusqu'à 30.000 F ; le problème des aliénations foncières et immobilières ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Dumas tendant à ajouter un nouvel alinéa au texte proposé ; la possibilité de transmettre la délégation de pouvoirs à un adjoint en cas d'empêchement du maire ; retrait de l'amendement ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à ajouter un nouvel alinéa ; la nécessité pour le maire de rendre compte de l'utilisation de ses délégations auprès du conseil municipal ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouveau paragraphe (p. 5919) ; le décalage dans le temps pour la couverture des travaux d'investissement ; les dépenses d'investissements ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 7 : amendement de M. Bustin tendant à revenir au vote du budget municipal par article et non par chapitre ; la liberté laissée au conseil municipal de revenir au vote par article ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5919).

Art. 8 : amendement de la Commission des lois tendant à porter à quinze jours le délai pour la seconde délibération du conseil municipal ; adoption ; amendement de forme de la commission ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 9 et 10 : adoption (*ibid*).

Après l'Art. 10 : neuf amendements de la Commission des lois tendant à harmoniser certains articles du Code de l'administration communale avec les nouvelles dispositions (p. 5920) ; adoption des neuf articles nouveaux, ainsi introduits par les amendements.

Avant l'Art. 11 : amendement de M. des Garets tendant à insérer un nouvel article (*ibid*) ; les difficultés à fusionner les communes rurales ; la possibilité de créer une « association » ; la transformation de cette association ensuite par la fusion ; la possibilité de faire connaître des affinités entre communes ; le petit nombre de fusions réalisées avec les textes existants (p. 5921) ; rejet de l'amendement.

TITRE III : *Dispositions tendant à faciliter la coopération intercommunale.*

Art. 11 : les difficultés dans les syndicats de communes en ce qui concerne les imputations de certaines subventions ; l'impossibilité de faire des transferts (p. 5921).

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5922) : le problème de la réalisation en zone industrielle des équipements nécessaires au fur et à mesure de l'installation des industriels (*ibid*).

Amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à modifier la procédure de création d'un syndicat de communes (p. 5922) ; rejet ; amendement du Gouvernement prévoyant la consultation du conseil général pour les créations de syndicats de communes ; adoption de l'amendement (*ibid*) ; amendement du Gouvernement tendant à l'abrogation de l'article 142 du Code de l'administration communale ; adoption.

Après l'Art. 11 : amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (p. 5922) ; la modernisation des conditions de création des syndicats de communes ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Bustin tendant à insérer un nouvel article ; les conditions d'extension du syn-

dicat aux communes qui n'en faisaient pas partie initialement ; l'impossibilité de se référer à des textes qui viennent d'être abrogés (*ibid*) ; rejet de l'amendement ; (p. 5923) ; amendement de M. Bustin ; retrait.

Art. 12 : amendement de la Commission tendant à autoriser les comités à se former en comités secrets (p. 5923) ; l'harmonisation du fonctionnement des syndicats avec celui des conseils municipaux ; la formation en comité secret ; l'obligation que la demande soit formulée par le tiers des présents ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 13 : deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier ; présenté par M. Waldeck L'Huillier ; le second, par la Commission des lois, modifiant la rédaction de l'article 146 du Code de l'administration communale (p. 5923) ; la nécessité de tenir une réunion trimestrielle (p. 5924) ; retrait de l'amendement de M. Waldeck L'Huillier ; la question de la délégation de certaines affaires ; adoption de l'amendement de la Commission des lois et de l'article ainsi modifié.

Après l'Art. 13 : amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à insérer un nouvel article ; rejet ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à insérer un nouvel article ; la définition de la durée et des conditions de dissolution des syndicats de communes ; rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Flornoy ; le second, par M. Foyer (p. 5924) ; la création de districts en milieu rural ; l'incitation au regroupement volontaire en milieu rural (p. 5925) ; retrait de l'amendement de M. Flornoy ; adoption de l'amendement de M. Foyer ; retrait d'un amendement de M. Spénale qui devient sans objet (*ibid*).

Art. 14 : amendement de la Commission des lois tendant à ce que les délibérations du conseil de district visant à étendre ses compétences soient désormais prises à la majorité qualifiée (p. 5925) ; les dangers que présente l'extension des attributions du district à la majorité simple ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 5926).

Art. 15 : amendement de M. Foyer tendant à supprimer l'épithète « urbains » à la suite du mot : « districts » ; adoption de l'amendement et de l'article 15, ainsi rectifié.

Art. 16 : adoption.

Art. 17 : la situation des établissements scolaires des villes frontières recevant des élèves résidant à l'étranger ; la nécessité d'une participation de l'Etat pour ces élèves ; les contributions des communes dont aucun enfant ne fréquente les établissements scolaires (p. 5926) ; la création d'un syndicat chargé d'effectuer la répartition des dépenses de fonctionnement des établissements publics d'enseignement entre les collectivités intéressées (p. 5926, 5927) ; le cas des établissements scolaires déjà construits (p. 5927).

Amendement de la Commission des lois tendant à prévoir la constitution de syndicats intercommunaux pour assumer les dépenses de construction et de fonctionnement des établissements scolaires (*ibid*) ; la répartition des charges par le syndicat ; le problème des lycées non étatisés ; les établissements situés à l'intérieur du périmètre de communautés urbaines (p. 5927) ; la révision de la répartition des charges des établissements scolaires entre les communes ; le danger de cristalliser la répartition (*ibid*) ; adoption de l'amendement qui devient l'article 17 (p. 5928).

Après l'Art. 17 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article (p. 5928) ; la division des départements en secteurs intercommunaux d'études par le conseil général.

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5928, 5929) : l'établissement d'une carte des secteurs de coopération ; la constitution de syndicats à vocation multiple ; le rôle du conseil général ; les syndicats d'études, premier stade avant la transformation en syndicat à vocation multiple ; les incitations financières au regroupement ; le caractère impératif du texte proposé ; l'impossibilité de trouver une solution unique (p. 5929) ; le problème de la passation de contrats de plan (*ibid*).

Retrait de l'amendement.

Avant l'Art. 18 (p. 5930) : amendement de M. Cointat tendant à insérer un nouvel article ; le grand nombre de communes à faible nombre d'habitants ; les faibles résultats des incitations aux fusions ; la suppression des communes de moins de 50 habitants ; le caractère non contraignant de la

réforme proposée et le caractère impératif de cet amendement (*ibid*).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5930) : le cas des petites communes des régions forestières ; ses observations sur la valeur des centimes.

Rejet de l'amendement (*ibid*).

Art. 18 : amendement de M. Grandsart tendant à insérer un nouveau paragraphe (p. 5931) ; la représentation des fractions de communes rattachées à une autre ; le cas des conseillers représentant une fraction de commune (*ibid*) ; rejet de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à autoriser l'augmentation du nombre des conseillers en cas de fusion de communes.

Sous-amendement de M. Chazalon tendant à maintenir cette augmentation du nombre des conseillers pendant le mandat suivant la fusion ; la nécessité de ne pas limiter l'augmentation au mandat en cours (*ibid*) ; sous-amendement de M. Cazenave tendant à fixer le nombre maximum des conseillers à 55 ; la nécessité d'un nombre impair de conseillers (p. 5932) ; rejet du sous-amendement de M. Chazalon ; adoption du sous-amendement de M. Cazenave ; adoption de l'amendement du Gouvernement, modifié par le sous-amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à prévoir la création d'annexes à la mairie (p. 5932) ; adoption ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lebon ; le second, par la Commission des lois tendant à insérer de nouveaux paragraphes ; l'attribution à la nouvelle commune du domaine privé en cas de fusion (p. 5932) ; la fusion de Charleville-Mézières (p. 5933) ; retrait de l'amendement de M. Lebon ; le problème des biens des communes fusionnées (*ibid*) ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Longequeue tendant à insérer un nouveau paragraphe ; les difficultés dans les communes en expansion en cas d'existence de parcelles appartenant à une autre commune (*ibid*) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 18 ainsi modifié.

Après l'Art. 18 : amendement de M. Gerbet tendant à insérer un nouvel article ; retrait.

Art. 19 : amendement de M. Gerbet tendant à compléter l'article L 260 du Code électoral ; retrait ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des lois ; le deuxième, par M. Dumas tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé (p. 5933) ; sous-amendement de forme du Gouvernement (p. 5934) ; retrait de l'amendement de M. Dumas ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'article 19, ainsi modifié.

Art. 20 : amendement de suppression de cet article ; adoption ; en conséquence, l'article 20 est supprimé.

Art. 21 : adoption de l'article.

Après l'Art. 21 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article (p. 5934) ; les travaux de la commission Pianta.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 5934) : la redistribution des charges entre l'Etat et les collectivités territoriales ; le retard de la publication des travaux de la commission Pianta (p. 5935).

Retrait de l'amendement ; amendement de M. Chazalon tendant à insérer un nouvel article ; l'abaissement à vingt et un ans de l'âge minimum pour la candidature aux fonctions de conseiller municipal ; rejet ; amendement de M. Boulay tendant à insérer un nouvel article (*ibid*) ; le paiement de la T.V.A. sur les travaux et les investissements des communes (*ibid*) ; retrait.

Explications de vote : l'insuffisance de la réforme proposée ; la libération des communes de la tutelle administrative ; le véritable rôle de la commune ; la nécessité de présenter rapidement un véritable projet de réforme communale (p. 5935).

Demande de scrutin public par le groupe P.D.M. *sur l'ensemble du projet de loi* (p. 5936) ; liste des votants (p. 5951, 5952).

Adoption (p. 5936) ; liste des votants (p. 5951 et 5952).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [17 décembre 1970] (p. 6605).

La suppression de la délégation donnée au maire de désigner les hommes de l'art appelés à participer aux travaux communaux (p. 6605) ; la conclusion et la révision des baux ; la durée limite de douze ans (p. 6605) ; le pouvoir donné au maire de passer des baux et de déterminer les loyers

et les redevances diverses (*ibid*) ; l'aliénation de gré à gré pour les seuls biens immobiliers (*ibid*) ; le texte proposé pour l'article 75 *bis* du Code de l'administration communale ; les modalités de constitution des syndicats intercommunaux (*ibid*) ; les tutelles (*ibid*) ; les pouvoirs de gestion par délégation accordés au président et au bureau du syndicat (*ibid*) ; la gestion administrative et financière des établissements scolaires ; le ramassage scolaire (p. 6608) ; la participation des collectivités locales (p. 6605, 6606, 6607, 6608) ; les écoles intercommunales (p. 6607) ; les difficultés éventuelles (p. 6607) ; les syndicats (p. 6606, 6607) ; la dévolution des biens en cas de fusion (p. 6605) ; l'allégement de la tutelle administrative (p. 6605, 6606) ; la modernisation des règles de fonctionnement des institutions communales (p. 6605) ; l'amélioration de la coopération intercommunale (*ibid*) ; l'adoption du texte de la Commission mixte paritaire (*ibid*) ; le dévouement, les compétences, et les possibilités de carrière du personnel communal (p. 6606) ; le statut du personnel communal (*ibid*) ; les districts ruraux (*ibid*) ; la délégation accordée au maire pour la passation des baux de moins de dix-huit ans et les aliénations de gré à gré jusqu'à 30.000 F (*ibid*) ; la non-application aux nouvelles communes de 30.000 habitants des dispositions permettant aux anciennes communes fusionnées de constituer des sections électorales (p. 6606, 6607) ; les obstacles à la fusion pour les petites communes (p. 6606, 6607) ; les syndicats intercommunaux (p. 6607) ; leur prolifération (*ibid*).

Interventions de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 6605, 6606) : les rapports entre l'Etat et les communes ; les attributions des conseils généraux ; la politique en matière de réserves foncières des communes ; le problème du personnel communal; (p. 6606): ses observations sur les paroles de M. Pierre Dumas ; (p. 6607) : le cas des districts ruraux ; les charges résultant de la construction et du fonctionnement des C.E.G. et des C.E.S. ; le cas des fusions de communes ; (p. 6608) : le champ d'application de l'article 17.

Texte de la commission mixte paritaire : (p. 6608 à 6610).

Abstention des groupes socialiste et communiste sur le vote.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6610).

20. — Proposition de loi relative au transfert du patrimoine des communes en cas de fusion, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Lebon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1471.**

21. — Proposition de loi tendant à commémorer le centième anniversaire de la Commune de Paris qui fut le premier gouvernement socialiste du monde, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1971 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1590.**

22. — Proposition de loi tendant à assurer l'indemnisation des biens des communes et des populations placées sous les cônes d'envol de l'aéroport de Paris-Nord à Roissy-en-France et l'aménagement des communes concernées, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Léon Feix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1687.**

23. — Proposition de loi tendant à modifier le mode de désignation des délégués du personnel communal à la commission paritaire nationale, aux commissions paritaires communales et intercommunales, présentée à l'Assemblée Nationale par M. Rabreau le 5 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1697.**

24. Projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal, présenté au Sénat le 19 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 155 (année 1970-71) ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Schiélé, **n° 169 (année 1970-71).** Adoption le 29 avril 1971. — Projet de loi **n° 77 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1701 ;** rapport le 25 mai 1971 par

M. Delachenal, **n° 1751 ;** rapport supplémentaire le 4 mai 1972 par M. Delachenal **n° 2294.** Adoption le 31 mai 1972 sous le titre : « Projet de loi portant modification du Code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal ». — Projet de loi **n° 587.**

Transmis au Sénat le 6 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 238 (année 1971-72) ;** rapport le 8 juin 1972 par M. Pierre Schiélé, **n° 245 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 15 juin 1972. — Projet de loi **n° 109 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2442 ;** rapport le 21 juin 1972 par M. Delachenal, **n° 2446.** Adoption le 22 juin 1972. — Projet de loi **n° 624.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1972, **n° 306 (année 1971-72)** ; rapport oral de M. Schiélé. Adoption le 30 juin 1972, **n° 165.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2503** ; rapport le 30 juin 1972 par M. Delachenal, **n° 2504.** Adoption le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 661.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 375 (année 1971-72) ;** rapport oral par M. Schiélé. Adoption avec modifications le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 165 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2538 ;** rapport le 1er juillet 1972 par M. Delachenal, **n° 2539.** Adoption définitive le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 668.**

Loi n° 72-658 du 13 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1972 (p. 7421).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [30 mai 1972] (p. 1998) [31 mai 1972] (p. 2026, 2043).

Le dévouement du personnel communal ; les besoins des municipalités en juristes, ingénieurs, techniciens (p. 1998) ; l'élaboration du texte depuis 1952 ; le travail du Centre des hautes études administratives en 1961 sous la présidence de M. Hourtic, conseiller d'Etat (p. 2007) ; le projet Fouchet déposé le 15 mai 1968 ; les lois du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés locales et du 16 juillet 1971 sur les fusions et groupements de communes ; le travail accompli par l'Association des maires de France et le colloque de Boulogne-Billancourt ; le projet de loi établi en 1969 par une commission mixte : maires-personnel communal, et soumis le 20 mai 1970 à la commission paritaire nationale (p. 2007) ; le maintien d'une embauche locale prévu par la Commission des lois ; l'organisation d'un concours par le centre de formation pour les emplois de direction (p. 2003, 2005, 2006, 2008, 2010) ; la possibilité pour le maire de choisir des candidats parmi ceux inscrits sur la liste d'aptitude par la commission paritaire (p. 1998, 2010) ; le principe des commissions paritaires ; l'approbation du rapport de M. Delachenal par l'Association nationale des maires et par l'ensemble du personnel communal ; les amendements déposés en décembre 1971 par le Gouvernement (p. 1998) ; la dualité du concours (p. 1999) ; la suppression de la commission paritaire ; la composition du conseil d'administration du centre de perfectionnement (p. 1999).

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur : l'hommage au personnel communal ; la volonté de ne pas séparer le maire de son personnel (p. 1999) ; la décentralisation ; l'allégement de la tutelle ; les regroupements et fusions de communes ; l'amélioration de la carrière des personnels communaux ; leurs rémunérations ; la loi du 20 décembre 1969 ; les mesures réglementaires prises en faveur des agents communaux ; le projet relatif au personnel communal soumis au Sénat (p. 2000) ; les modifications apportées par le Sénat à ce texte ; le nouveau projet déposé le 17 décembre dernier par le Gouvernement sous la forme d'amendements ; les concours internes ; le recrutement direct du secrétaire général par le maire ; les dispenses de stage ; la bourse de l'emploi ; la promotion sociale ; l'organisation entre les communes de filières permettant l'avancement du personnel ; la liste des personnalités composant les jurys ; la publicité des emplois vacants ; la création de cadres intercommunaux ; le monopole de l'organisation des concours confié aux centres de formation (p. 2000) ; la liste d'aptitude unique, départementale, régionale ou nationale ; ses inconvénients (p. 2001) ; les dangers d'une formation unique ; la politisation des listes d'aptitude ; l'organisation de la carrière communale ; la technocratie ;

la préservation de l'autonomie municipale et les garanties de carrière du personnel.

Reprise de la discussion générale (p. 2001) : les arrêtés d'application du texte et l'avis de la commission nationale paritaire ; les commissions paritaires locales (p. 2002) ; les rémunération (p. 2002, 2008, 2010, 2028, 2030) ; les débuts de carrière ; les emplois de qualification (p. 2002) ; l'allégement de la tutelle du Gouvernement ; le malaise au niveau de la catégorie B ; les indemnités et les primes ; l'article 78 ; les échelles de traitements ; la création rapide du Comité national de gestion des œuvres sociales ; les divergences d'interprétation de l'arrêté du 4 août 1970 relatif à la durée de carrière des emplois administratifs supérieurs communaux (p. 2003) ; les particularités de la commune ; le rôle des élus qui la dirigent et l'administrent ; le rôle des députés-maires (p. 2003) ; le danger du monopole de la formation des personnels communaux ; les maires ruraux et la possibilité d'organiser des cycles de formation correspondant à leurs besoins ; la mobilité des carrières ; l'établissement de listes d'aptitude ; la possibilité du concours organisé par le maire président du jury (p. 2003) ; les garanties de compétence et d'objectivité du jury (p. 2004) ; la question écrite restée sans réponse du 7 avril 1972 sur les « critères d'évaluation de l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires allouée aux agents communaux » ; les personnels communaux responsables de la bonne exécution du Plan, du bon emploi des ressources publiques et des conditions de vie des Français ; la formation professionnelle de ces personnels (p. 2004) ; la distinction du crédit et de l'emploi (p. 2005) ; l'organisation d'une véritable carrière communale (p. 2005) ; l'unicité de carrière et l'unicité de composition de jury ; la parité entre maires et personnels dans les organismes statutaires du personnel communal (p. 2005) ; l'avancement ; l'autonomie communale (p. 2006) ; la nature de l'organisme chargé du recrutement et de la formation du personnel communal ; les garanties d'indépendance données à la fonction publique municipale et l'arbitraire de la politique (p. 2006) ; les perspectives de carrière hors du cadre de la seule commune d'origine (p. 2007) ; l'absence d'un personnel de valeur menant à rechercher soit les services de tiers privés, soit les services de fonctionnaires de l'Etat (p. 2007) ; le rôle du maire, chef d'entreprise (p. 2008) ; ses tâches multiples ; le rôle des secrétaires de mairie et des secrétaires généraux (p. 2008, 2009) ; les dangers de collaborateurs théoriquement qualifiés, analogues aux administrateurs sortis de l'Ecole nationale d'administration (p. 2008) ; les indemnités de déménagement ; les horaires de travail ; les indemnités kilomètriques ; les indices bruts de carrière ; la désaffection envers les emplois communaux (p. 2008, 2010) ; la liberté du choix des maires parmi les candidats reçus aux concours (p. 2009) ; les communes rurales ; les efforts de l'association nationale des études municipales ; la carrière d'administrateur fonctionnaire des villes de France (p. 2009) ; le déroulement intercommunal, interdépartemental ou national de carrière (p. 2010) ; la promotion sociale (p. 2010) ; la renaissance des libertés locales ; l'équilibre futur des sociétés urbaines (p. 2010) ; l'élaboration des décrets d'application en concertation avec le Parlement ; le risque de pouvoirs illégitimes se substituant au pouvoir municipal ; la dégradation qui se manifeste dans la fonction communale ; le manque de rédacteurs, de chefs de bureau, d'assistantes sociales (p. 2010) ; les échelles de traitement concernant les emplois relatifs aux piscines, aux centres culturels, restaurants scolaires et ateliers d'informatique.

Reprise de la discussion (p. 2026) ; la notion de cadre ; les catégories supérieures ; la mobilité professionnelle, facteur de liberté ; la mobilité à accorder aux employés d'entretien ou ouvriers municipaux ; la disposition d'un personnel de qualité, vrai fondement de l'autonomie communale (p. 2026) ; le cumul des mandats de maire et de député (p. 2027) ; la nécessité de faire des employés communaux des agents publics à part entière ; l'organisation du stage de début de carrière ; le licenciement pour insuffisance professionnelle (p. 2027) ; la gestion directe et paritaire par les élus et par les représentants du personnel du centre de formation et de perfectionnement agréé ; le monopole de l'organisation des concours ; l'égalisation des conditions de recrutement d'une commune à l'autre ; le formalisme des concours administratifs ; leur conformité aux schémas politiques et culturels d'une société de classe (p. 2027) ; l'expérience nécessaire pour organiser un concours de recrutement ; l'organisation de véritables garanties professionnelles pour les agents communaux (p. 2027) ; l'association nationale d'études municipales (p. 2028) ; les centres

universitaires régionaux d'études administratives municipales (C.U.R.E.A.M.) ; l'établissement d'un programme de concours commun établi d'après une liste de sujets agréés par le centre de formation des personnels communaux ; les traitements ; les différences de rémunération dans les divers pays du Marché commun ; le rôle des hommes qui animent les structures d'accueil et qui rendent possibles les fusions ou associations de communes (p. 2029) ; la limitation de l'objet du projet de loi à certains secrétaires généraux et directeurs techniques ; les communes rurales ; l'évasion des meilleurs éléments du monde rural ; les lenteurs dans les mécanismes suggérés analogues à ceux utilisés pour la nomination des directeurs d'hôpitaux ruraux ; le rôle du maire, « maître Jacques » de sa commune ; le recrutement artisanal du personnel communal ; le « folklore communal » : le curé et l'instituteur ; les valeurs humaines opposées aux connaissances techniques ; l'agrément de l'Association des maires de France au projet adopté par le Sénat ; l'Association nationale d'études municipales (p. 2029) ; la création d'un centre financier pour les collectivités locales et chargé d'assurer la formation et le perfectionnement des personnels communaux (p. 2030) ; l'attachement des maires des communes urbaines au recrutement par la voie de concours organisés à l'échelon local (p. 2030) ; les majorations d'indices promises aux catégories A et B ; la compétence donnée au conseil général de la Guadeloupe ; l'avis du Conseil d'Etat en date du 27 mai 1947 ; les relations de la Guadeloupe avec les pays du Marché commun et avec les pays anglo-saxons ; le statut de ports francs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ; les cours de formation du personnel communal dispensés à l'Institut Vizioz ; l'opinion politique des candidats (p. 2030) ; l'accomplissement en métropole de stages pratiques ; la continuité de carrière des agents communaux (p. 2031) ; leur promotion fondée sur le mérite ; la promotion interne ; l'autorité des cadres ; le tassement dans la hiérarchie entre l'encadrement et le personnel d'exécution ; le maintien de l'esprit d'équipe ; la possibilité pour le maire de désigner des collaborateurs de valeur non nécessairement issus d'un concours de portée nationale ; le jugement du personnel selon la qualité du service public (p. 2031) ; le sens de l'humain nécessaire ; la publicité pour les carrières communales faite auprès des élèves et des étudiants (p. 2032) ; l'organisation des cadres supérieurs à l'échelon municipal ; les carrières supérieures du cadre municipal ouvertes à certains étudiants de l'Ecole nationale d'administration ; la création dans les grandes villes de postes d'adjoints permanents ; le dévouement du personnel municipal ; le regret du long délai écoulé pour étudier ces problèmes (p. 2032) ; la sélection par la qualité et l'impossibilité de toute ingérence politique (p. 2033) ; l'installation à la tête de chaque canton d'un secrétaire de mairie cantonal (p. 2033) ; la création d'un service de renseignements à l'usage des populations concernées ; l'installation de services de renseignements dans les préfectures (p. 2033).

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat : les problèmes de carrière et de formation (p. 2034) ; l'insuffisance de rémunération des emplois de début ; les efforts du Ministre de l'Intérieur ; la loi du 31 décembre 1937 et l'égalité entre les rémunérations des agents communaux et celles des agents de l'Etat occupant des emplois équivalents ; les emplois des catégories B ; la réponse à une question écrite de M. Offroy ; l'étude de l'adaptation des carrières dans les corps de la catégorie B ; les adjoints techniques ; les contremaîtres ; la réforme des emplois des catégories C et D de l'Etat ; la réduction du nombre des échelles de rémunérations ; les fusions d'emplois au 1er janvier 1974 ; la maîtrise ouvrière ; les indemnités de déménagement ; l'indemnité kilométrique de déplacement ; la consultation obligatoire de la commission nationale paritaire ; l'institution éventuelle d'un monopole pour la formation du personnel communal ; les mairies rurales ; l'expérience faite en Aquitaine ; l'action de formation dans les départements d'outremer (p. 2034) ; le contrôle des qualités et des connaissances des candidats (p. 2035) ; les perspectives de carrière à offrir aux agents communaux ; le respect du droit du maire d'assurer la gestion de son personnel communal et d'éviter la politisation de la carrière communale ; la création d'un centre de formation de personnel communal et le renforcement parallèle des jurys des concours communaux.

Art. 1er A : amendements de la Commission des lois et du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; adoption de ces

amendements ; en conséquence l'article premier A est supprimé (p. 2035).

Avant l'Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à modifier l'intitulé du chapitre III du titre I du Livre IV du Code de l'administration communale ; adoption de cet amendement (p. 2035).

Art. 1er : appartenance d'un agent à l'un des cadres de l'administration communale.

Art. 500 du Code de l'administration communale : amendement du Gouvernement relatif aux pouvoirs du maire pour la nomination aux emplois communaux ; adoption de cet amendement, qui devient l'article 1er (p. 2036).

Après l'Art. 1er : *Art. 501 du Code :* amendement du Gouvernement fixant les pouvoirs du conseil municipal ou du comité du syndicat de communes en ce qui concerne la gestion du personnel ; sous-amendements de la Commission et de M. Longequeue ; adoption de ces deux sous-amendements ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié, qui devient l'article 501 du Code.

Art. 502 du Code : amendement du Gouvernement concernant les conditions générales d'accès aux emplois communaux et précisant que les limites d'âge sont fixées par décret (p. 2026) ; adoption de cet amendement qui devient l'article 502 du Code (p. 2037).

Art. 503, 504, 504-1 et 504-2 du Code : réserve de ces articles (p. 2037).

Art. 505 du Code : amendement du Gouvernement (caractère conditionnel de la nomination) ; sous-amendement de M. Rocard (garanties des postulants fonctionnaires pendant la période de stage) (p. 2037) ; rejet de ce sous-amendement ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient l'article 505 du Code (p. 2038).

Art. 506 du Code : amendement du Gouvernement tendant à faciliter la mobilité des agents et la continuité de leur carrière ; adoption de cet amendement, qui devient l'article 506 du Code.

Art. 507 du Code : amendement du Gouvernement (recrutement direct) ; sous-amendements de la Commission et du Gouvernement (p. 2038) ; réserve de ces sous-amendements et de l'amendement (p. 2039).

Art. 507-1 du Code : amendement du Gouvernement tendant à créer une bourse de l'emploi ; sous-amendement de la Commission ; réserve du sous-amendement et de l'amendement (p. 2039).

Art. 508 du Code : amendement du Gouvernement relatif aux modes spéciaux de nomination ; adoption de cet amendement, qui devient l'article 508 du Code (p. 2039).

Avant l'Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à créer au chapitre III du titre premier du Livre IV du Code, une section II intitulée : « Promotion sociale des personnels communaux » ; adoption de cet amendement (p. 2039).

Art. 2 : promotion sociale des agents ; *Art. 508-1 du Code :* amendement du Gouvernement tendant à assurer cette promotion sociale ; sous-amendement de la Commission (p. 2039) ; réserve de ce sous-amendement et de l'amendement du Gouvernement (p. 2040).

Après l'Art. 2 : *Art. 508-2 du Code :* amendement du Gouvernement tendant à permettre de compléter, au titre de la promotion sociale, les listes d'aptitude ; réserve de cet amendement (p. 2040).

Avant l'Art. 1er (suite) : *Art. 503 du Code* (suite) : amendement du Gouvernement relatif à l'organisation de carrière sur le plan intercommunal ; réunion de la Commission des lois (p. 2043) ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient l'article 503 du Code (p. 2044).

Art. 503 bis *du Code :* amendement du Gouvernement concernant les modalités de recrutement aux emplois de début de l'administration communale (p. 2044) ; adoption de cet amendement qui devient l'article 503 *bis* du Code (p. 2045).

Art. 504 du Code : réserve de cet article (p. 2045).

Art. 504-1 du Code : amendement de M. Plantier relatif à la nomination à un emploi supérieur ; amendement du Gouvernement concernant le même problème ; sous-amendement du Gouvernement et de M. Dumas à l'amendement du Gouvernement ; le recrutement des agents communaux A et B (p. 2045) ; rôle des commissions paritaires ; établissement de listes d'aptitude ; adoption des deux sous-amendements ; adoption de l'amendement du Gouvernement, qui devient l'article 504-1

du Code ; nouvel amendement du Gouvernement prévoyant qu'à titre transitoire, les agents occupant un emploi visé à l'article 504 du Code bénéficient des dispositions de l'article 504-I du même Code ; réserve de cet amendement (p. 2046).

Art. 504-1 bis *du Code :* amendement de M. Jousseaume qui n'est pas soutenu ; amendement de la Commission qui n'a plus d'objet (p. 2046).

Art. 504-2 du Code : amendement de la Commission (commission nationale de la fonction communale) (p. 2046) ; sous-amendement de M. Dumas à cet amendement ; cet amendement et ce sous-amendement n'ont plus d'objet (p. 2047).

Art. 507 du Code (suite) : retrait du sous-amendement de la Commission ; adoption du sous-amendement du Gouvernement qui devient l'article 507 du Code (p. 2047).

Art. 507-1 du Code (suite) : retrait du sous-amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient l'article 507-1 du Code (p. 2047).

Art. 2 (suite) : *Art. 508-1 du Code :* adoption du sous-amendement de la commission et de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 2.

Après l'Art. 2 : *Art. 508-2 du Code* (suite) : amendements du Gouvernement et de la commission tendant à permettre de compléter, au titre de la promotion sociale, les listes d'aptitudes ; dépôt d'un sous-amendement par la commission ; retrait de l'amendement de la commission ; adoption du sous-amendement et de l'amendement du Gouvernement, ainsi modifié ; en conséquence ce texte devient l'article 508-2 (p. 2048).

Art. 508-3 du Code : amendement du Gouvernement (p. 2048) ; amendement de la commission ; transformation de cet amendement en sous-amendement à l'amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; ce texte devient l'article 508-3 du Code (p. 2049).

Art. 2 *bis*, 2 *ter*, 2 *quater* : amendements du Gouvernement tendant à supprimer ces articles (p. 2049).

Avant l'Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à créer dans le chapitre III du titre premier du Livre IV, une section III intitulée : « Formation des personnels communaux » ; adoption de cet amendement (p. 2049).

Art. 3 : centre de formation des personnels communaux.

Art. 508-4 du Code : amendement du Gouvernement concernant ce centre de formation ; sous-amendements de la commission, de M. Longequeue, de M. Dumas (p. 2050), de M. Fontaine et nouveaux sous-amendements de la commission (p. 2051) ; retrait des sous-amendements de la commission et de M. Fontaine (p. 2052) ; adoption de deux sous-amendements de la commission, du sous-amendement de M. Dumas (p. 2053) ; retrait d'un sous-amendement de la commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié, qui devient le texte de l'article 3 (p. 2054).

Après l'Art. 3 : *Art. 508-5 du Code :* amendement du Gouvernement concernant la nature juridique du centre de formation des personnels communaux ; son adoption ; ce texte devient l'article 508-5 du Code (p. 2054).

Art. 4 : administration du centre ; *Art. 508-6 du Code :* amendement de la commission relatif à l'administration du centre de formation des personnels communaux par un conseil d'administration ; sous-amendement de la commission ; amendement du Gouvernement concernant le même problème (p. 2054) ; retrait du sous-amendement de la commission ; rejet de l'amendement de la commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement, qui devient l'article 4 (p. 2054).

Art. 5 : ressources du centre (p. 2055) ; *Art. 508-7 du Code :* amendement du Gouvernement relatif aux ressources du centre ; sous-amendement de M. Charles Bignon ; adoption de ce sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié, dont le texte devient l'article 5 du projet.

Art. 6 : approbation du budget par le Ministre de l'Intérieur ; *Art. 508-8 du Code :* amendement du Gouvernement ; son adoption ; ce texte devient l'article 6 (p. 2056).

Art. 7 : nomination du directeur et du directeur adjoint du centre (p. 2056) ; *Art. 508-9 du Code :* amendement du Gouvernement concernant ces nominations ; adoption de cet amendement, dont le texte devient l'article 7 (p. 2057).

Après l'Art. 7 : amendement de M. Ducoloné relatif à la composition de la commission nationale paritaire ; rejet de cet amendement ; amendement de Mme Chonavel tendant à préciser la composition des commissions paritaires locales ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Tricon relatif aux structures départementales de la région parisienne ; adoption de cet amendement ; rejet d'un amendement de M. Bustin (p. 2057) ; amendement de M. Fontaine précisant les congés des agents régionaux des départements d'outre-mer ; adoption de cet amendement (p. 2058).

Art. 8 : modalités d'application de la présente loi ; péréquation générale des notes : amendement de la commission ; son adoption ; adoption de l'article 8 (p. 2058).

Après l'Art. premier (suite) : *Art. 504 du Code :* amendement du Gouvernement (recrutement et avancement sur le plan intercommunal) (p. 2058) ; sous-amendements de MM. Dumas, Fontaine, Longequeue ; sous-amendements de la commission ; nouvel amendement de la commission ; retrait de ce dernier ; retrait du sous-amendement de M. Dumas ; adoption d'un sous-amendement de la commission ; en conséquence, les autres sous-amendements n'ont plus d'objet ; adoption de l'amendement du Gouvernement, ainsi modifié, qui devient l'article 504 du Code ; discussion d'un amendement du Gouvernement précédemment réservé concernant les agents occupant un emploi visé à l'article 504 du Code ; son adoption (p. 2060).

TITRE : amendement de la commission tendant à rédiger ainsi le titre du projet de loi : « Projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière d'un personnel communal » ; son adoption ; en conséquence, le titre du projet de loi est ainsi rédigé (p. 2060).

Explications de vote des groupes communiste et socialiste (p. 2060).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2060).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [22 juin 1972] (p. 2752).

L'accord réalisé entre les deux Assemblées pour appliquer le système qui prévoit une réglementation du recrutement et du déroulement de carrière pour les seuls emplois communaux ayant une vocation intercommunale (p. 2752) ; l'exclusion du champ d'application de cette loi des secrétaires de mairie et du personnel de direction collaborant directement avec le maire ; les points de divergence subsistants ; les concours (p. 2752) ; la promotion sociale ; (p. 2753) le conseil d'administration du centre de formation professionnelle ; le comité dit « de Boulogne-Billancourt » ; l'historique du projet de loi ; les souhaits de l'association des maires de France (p. 2753) ; les souhaits du personnel communal (p. 2754) ; les 57 présidents de syndicats de communes.

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat : le ralliement du Gouvernement aux amendements proposés par la commission.

Art. 1er *bis* : adoption (p. 2754).

Art. 1er *quater* : la création de cadres intercommunaux (p. 2755) ; l'autonomie communale ; amendement de la Commission des lois tendant à reporter les deux premiers alinéas du texte proposé à l'article 54 du Code de l'administration communale ; la position du groupe communiste ; adoption au scrutin de l'article (p. 2755) ; liste des votants (p. 2797, 2798) ; amendement de la Commission des lois tendant à rétablir le texte voté en première lecture par l'Assemblée ; adoption ; adoption de l'article premier *quater*, ainsi modifié.

Art. 1er *quinquies* : adoption.

Art. 1er *sexies* : amendement de la commission (p. 2756) ; cinq sous-amendements à l'amendement de la commission présentés par MM. Bustin, Dassié (non soutenu), Paquet (retrait), Zimmermann et Paquet ; l'organisation sur le plan intercommunal des emplois dont la liste sera fixée par des arrêtés du ministre de l'intérieur ; la prononciation par le maire des nominations aux emplois de début parmi les candidats inscrits sur une liste départementale ou interdépartementale ; la création de cadres intercommunaux (p. 2756).

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat : la crainte du détachement de fonctionnaires de l'Etat dans des emplois communaux ; le souci du Gouvernement d'éviter qu'un tel recours soit nécessaire.

Rejet au scrutin du sous-amendement de M. Bustin (p. 2757) ; liste des votants (p. 2798, 2799) ; rejet au scrutin du sous-

amendement de M. Paquet (p. 2757) ; liste des votants (p. 2799, 2800) ; adoption du sous-amendement de M. Zimmermann ; adoption de l'amendement de la commission, ainsi modifié ; adoption de l'article premier *sexies*, ainsi complété (p. 2757).

Art. 1er *septies* : amendement de la commission reprenant le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale ; adoption de l'amendement et de l'article premier *septies*, ainsi modifié (p. 2758).

Art. 1er *octies* : amendement de la commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; adoption de l'amendement qui devient l'article premier *octies* (p. 2758).

Art. 1er *nonies* : amendement de forme de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 1er *decies* : amendement de forme de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2758).

Art. 1er *undecies* : amendement d'harmonisation de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2759).

Art. 1er *duodecies* : adoption.

Art. 2 : amendement de la commission concernant le recours à un décret pour prévoir la promotion sociale de certains agents (p. 2759) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2-1 : amendement de la commission prévoyant la fixation par arrêté du Ministre de l'Intérieur des conditions et des modalités d'inscription ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2-2 : adoption (p. 2759).

Art. 3 : amendement d'harmonisation de la commission ; trois amendements de la commission concernant le rétablissement de la possibilité pour les communes d'organiser leurs propres concours ; acceptés par le Gouvernement, les trois amendements de la commission sont adoptés ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 2760).

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale et proposant que le conseil d'administration du centre de formation des personnels communaux soit tripartite (p. 2760).

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat : le rôle important que jouera ce conseil d'administration ; (p. 2761) ; la représentation plus importante des personnels qualifiés dans le texte proposé par le Gouvernement.

Adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la commission ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2761).

Art. 5 : amendement de la commission et de M. Charles Bignon tendant à exonérer les petites communes rurales du paiement des cotisations annuelles destinées à alimenter un centre de formation dont elles profiteront rarement (p. 2761) ; adoption de l'amendement, repoussé par le Gouvernement ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 2762).

Art. 7 *bis* : supprimé par le Sénat.

Art. 7 *ter* : amendement de la commission et de M. Fontaine concernant l'octroi des avantages prévus en matière de congé aux fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer (p. 2762) ; l'octroi du congé dans la mesure où le budget communal le permettra ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 7 *ter*, ainsi modifié.

Explications de vote : les trente amendements du Gouvernement ; le refus de l'innovation qu'aurait été la création de cadres permettant de faire carrière dans la fonction communale (p. 2763) ; la position défavorable du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2763).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1972] (p. 3084).

Le déroulement d'une carrière intercommunale ; la nécessité de satisfaire les intérêts du personnel et de maintenir les prérogatives essentielles des maires (p. 3084).

Art. 1er *quater* : adoption (p. 3085).

Art. 1er *sexies* : pouvoirs du maire au titre de la promotion (p. 3085) ; amendement de M. Tricon (suppression des mots : « et les promotions de grade » ; adoption de l'amendement et de l'article 1er *sexies*, modifié (p. 3086).

Art. 1er *septies* : amendement de M. Tricon, conséquence de l'amendement précédent ; adoption de l'amendement et de l'article premier *septies*, ainsi modifié (p. 3086).

Art. 1er *octies, nonies, decies* ; adoption (p. 3086).

Art. 2, 2-1, 3 à 5 et 7 *ter* : adoption (p. 3087).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3087).

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [1er juillet 1972] (p. 3114).

La composition du conseil d'administration des centres de formation des personnels communaux (p. 3114) ; la possibilité d'une carrière intercommunale (p. 3114, 3115).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3116).

25. — Projet de loi sur les fusions et regroupements de communes, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1730 ;** rapport le 27 mai 1971 par M. Zimmermann, **n° 1768.** Adoption le 3 juin 1971. — Projet de loi **n° 421.**

Transmis au Sénat le 8 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 293** (année 1970-71) ; rapport le 11 juin 1971 par M. Mignot, **n° 305 (année 1970-71) ;** avis le 11 juin 1971 par M. Raybaud au nom de la Commission des finances, **n° 306 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 16 juin 1971. — Projet de loi **n° 124 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1850 ;** rapport le 18 juin 1971 par M. Zimmermann, **n° 1858.** Adoption le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 451.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 361 (année 1970-1971) ;** rapport le 25 juin 1971 par M. Mignot, **n° 369 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 157 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1971 (3e lecture), **n° 1945 ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Zimmermann au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1947.** Adoption le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 481.**

Rapport au Sénat le 29 juin 1971 par M. Mignot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 393 (année 1970-71).** Rejet le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 179 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 (3e lecture), renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1945 ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Zimmermann, **n° 1963.** Adoption le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 484.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 413 ;** rapport oral par M. Mignot. Rejet le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 184 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1965 ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Zimmermann, **n° 1970.** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 488.**

Loi n° 71-588 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 18 juillet 1971 (p. 7091).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [1er juin 1971] (p. 2234, 2257) [2 juin 1971] (p. 2282, 2322).

La décadence de l'institution communale (p. 2234) ; l'extension des besoins collectifs (*ibid*) ; l'absence d'autonomie véritable dans les petites communes (p. 2234, 2266) ; la crise communale dans les autres pays (p. 2235) ; le recours au référendum (p. 2235) ; la fusion par décret en Conseil d'Etat (p. 2235) ; les incitations financières et fiscales (p. 2235, 2245) ; l'imputation des subventions aux communes fusionnées sur une ligne budgétaire spéciale (p. 2235) ; la création de communautés urbaines (p. 2235, 2236) ; la création de districts (p. 2236, 2241) ; la création de syndicats à vocation multiple (p. 2236) ; la nécessité de la réforme des finances communales (p. 2236, 2249, 2251).

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 2237, 2239) : l'inégalité dans la répartition de la population sur l'ensemble du territoire ; le refus de suppression de communes par voie autoritaire ; l'hypothèse d'un quadrillage du territoire par des syndicats d'études et de programmation (p. 2237) ; l'établissement d'une carte départementale des solidarités intercommunales ; le rôle et la composition de la Commission consultative chargée d'établir le plan des fusions de communes ; le rôle des préfets ; l'hypothèse d'un désaccord entre les communes ; la possibilité d'une consultation populaire ; le statut des communes associées ; les mesures d'ordre financier ; la majoration, pendant cinq ans, de 50 % des subventions de l'Etat pour les équipements réalisés par la nouvelle commune ; la possibilité, à cet effet, de prévoir une ligne spéciale dans le budget de l'Etat ; les groupements communaux ; les arguments présentés contre le projet de loi (p. 2238) ; le problème de la taxe sur la valeur ajoutée ; la répartition des ressources et des dépenses entre les communes et l'Etat ; l'expérience consécutive au décret du 27 août 1964 ; la possibilité d'opérer des fusions de communes par décret en Conseil d'Etat (p. 2239).

Question préalable opposée par M. Pic et les membres du groupe socialiste (p. 2239) ; la précipitation du Gouvernement pour présenter cette réforme (p. 2239, 2251) ; l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les élus locaux (p. 2239, 2246, 2248) ; l'insuffisance de la réforme de la structure des communes (p. 2240, 2249) ; la confusion et la mauvaise articulation du texte (p. 2240) ; les contradictions entre le caractère volontariste de l'exposé des motifs et les dispositions du texte (p. 2240, 2241) ; la situation financière des communautés urbaines (p. 2241) ; la procédure des mini-référendums (p. 2241) ; les limitations à la création de communes annexes (p. 2241) ; la fragmentation par le Gouvernement de la réforme communale d'ensemble (p. 2242, 2243).

Rejet au scrutin public de la question préalable (p. 2243) ; liste des votants (p. 2254, 2255).

Suite de la discussion générale : l'inadaptation des communes (p. 2244) ; les dangers présentés par la création de nouveaux organismes (p. 2244) ; la création de programmes pluriannuels de subventions (p. 2245) ; la création pour les communes de comptes courants auprès des caisses publiques (p. 2245) ; le problème de la T.V.A. payée par les communes (p. 2245, 2246, 2249, 2262) ; la révision des indemnités des maires (p. 2245) ; les exemples étrangers (p. 2246) ; la réduction de l'autonomie municipale (p. 2248) ; la diminution de la part de l'Etat dans les investissements communaux (*ibid*) ; l'insuffisance des crédits pour les incitations financières (*ibid*) ; l'accroissement du pouvoir des préfets (p. 2249, 2259) ; la méfiance du Gouvernement à l'égard des élus locaux (p. 2250, 2253) ; les inconvénients du découpage en communes dans les agglomérations urbaines (p. 2251) ; le cas des communes qui peuvent assurer seules leur développement (p. 2251, 2252) ; la composition de la Commission des élus chargés de présenter au préfet les réformes (p. 2252) ; la durée d'application des incitations financières (p. 2252) ; les inconvénients de la dispersion de la population entre la ville centre et les communes suburbaines (p. 2257) ; les inconvénients de la juxtaposition des communes dans les syndicats (p. 2257) ; les résistances aux fusions (*ibid*) ; les moyens de faciliter les fusions (p. 2258) ; le doublement des subventions d'infrastructure (p. 2258, 2261) ; la revalorisation du traitement des personnels communaux (p. 2258) ; l'établissement de la carte des fusions (p. 2259) ; l'introduction du référendum en matière de fusion (p. 2259) ; la nécessité d'accorder les incitations financières aux syndicats à vocation multiple (p. 2260, 2263, 2264) ; l'autorité morale des maires (p. 2261) ; la différence entre la liberté locale et la gestion locale (p. 2262) ; l'indifférence vis-à-vis des problèmes communaux des habitants des quartiers périphériques (p. 2265) ; la création de commissions consultatives de quartiers (p. 2265).

Avant l'Art. 1er : amendement de M. des Garets tendant à ramener à 25.000 habitants le seuil d'application du texte sur la constitution des communautés urbaines (p. 2282) ; réserve.

TITRE 1er : *Dispositions relatives à des procédures de fusion et de regroupement communal.*

Art. 1er : la colonisation des communes par l'administration centrale (p. 2283) ; deux amendements identiques de M. Achille-Fould et de M. Pic tendant à porter le délai de six mois à deux ans (p. 2283) ; la durée des travaux préalables.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 2283) : le délai envisagé pour la concrétisation de la réforme.

Rejet des deux amendements ; amendement de M. Charles Bignon tendant à préciser le point de départ du délai de six mois ; adoption ; amendement de M. Michel Durafour tendant à lier le vote de cette réforme à la réforme des finances locales (p. 2283).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2284) : la réforme des finances locales ; la réforme des centimes.

L'influence des regroupements communaux sur la réforme des finances locales (p. 2284).

L'étude de l'ensemble du problème des finances locales ; le problème des subventions ; le rôle du groupe présidé par M. Iehlé ; la question de la globalisation des subventions ; la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales ; le problème de la compensation de l'augmentation de la T.V.A. (p. 2284).

Rejet de l'amendement de M. Michel Durafour au scrutin public (p. 2285) ; liste des votants (p. 2307, 2308) ; amendement de forme de la Commission (p. 2285) ; adoption ; amendement de M. de Broglie tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte (p. 2285) ; l'inexistence de communes capables d'assurer seules leur développement.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2285) ; les syndicats à vocation unique.

Retrait de l'amendement (p. 2285) ; amendement de M. Achille-Fould tendant à énumérer quelques critères définissant les communes dont le développement pourrait être suffisant ; le danger de donner lieu à un contentieux administratif important.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2285, 2286) : le cas des communes dont le développement paraît suffisant.

Retrait de l'amendement : trois amendements ; le premier de M. Pic ; le deuxième de la Commission ; le troisième de Mme Chonavel tendant à supprimer l'obligation de fusion pour en faire une recommandation ; retrait de l'amendement de M. Pic ; adoption du texte commun des deux autres amendements. Adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : l'association des élus aux plans de fusions de communes (p. 2286) ; la composition de la Commission (p. 2286, 2287) ; la création de nouveaux cantons (p. 2287) ; la situation du département du Pas-de-Calais ; la modification des limites communales ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Delachenal ; le deuxième, par M. Achille-Fould ; le troisième, par Mme Chonavel ; le quatrième, par M. Pic tendant à faire dresser par une commission d'élus le plan de fusion de communes (p. 2287).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2288) : la constitution d'une commission d'élus ; la variation de la représentation des communes suivant les départements : l'assistance du préfet aux réunions de la commission (p. 2288).

Le rôle du préfet ; la présidence de la commission d'élus ; la collaboration entre le préfet et la commission ; l'impossibilité pour le préfet de présider ou de faire partie d'une commission d'élus.

Retrait des amendements de MM. Achille-Fould et Delachanal (p. 2289) ; rejet de l'amendement de Mme Chonavel (p. 2290) ; rejet de l'amendement de M. Pic au scrutin public (p. 2290) ; liste des votants (p. 2308, 2309) ; amendement de M. de Broglie tendant à définir la finalité de la réforme (p. 2290).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2290) : ses observations sur l'amendement de M. de Broglie.

Retrait de l'amendement ; la révision des limites de cantons.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2290) : la conséquence d'une fusion de communes sur une limite cantonale ; la différence entre les communes qui peuvent assurer par elles-mêmes leur développement et celles qui peuvent assurer leurs missions essentielles (p. 2290) ; l'exemple d'une commune de 120 habitants ; le pouvoir de la Commission consultative ; la procédure de modification des limites de cantons (p. 2291).

Réserve d'un amendement de la Commission ; deux amendements identiques de la Commission et de M. Pic tendant à supprimer la participation d'office du maire du chef-lieu du département (p. 2291) ; adoption du texte commun des deux amendements ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le second, par la Commission tendant à porter à 10 ou 8 le nombre des maires membres de la

commission ; retrait de l'amendement de la Commission ; l'adaptation de la composition de la commission aux conditions du département (p. 2291) ; adoption de l'amendement (p. 2292) ; amendement de M. Charles Bignon tendant à prévoir la représentation au sein de la commission des présidents de syndicats de communes (p. 2292).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2292) : l'enchevêtrement des syndicats sur le territoire.

Retrait de l'amendement ; deux amendements identiques de la Commission et de M. Achille-Fould tendant à harmoniser le texte avec les amendements adoptés ; adoption ; amendement de Mme Chonavel tendant à faire fixer les modalités d'élection des maires par le Conseil général (p. 2292) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Dumas tendant à faire prendre en compte les critères géographiques et de peuplement dans le mode de désignation des maires (p. 2292).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2292, 2293) : la nécessité de tenir compte de la géographie et du peuplement du département.

Le danger des recours pour excès de pouvoir (p. 2293) ; la diversité du nombre d'habitants des communes ; retrait de l'amendement ; adoption de l'amendement de la Commission, qui avait été précédemment réservé ; amendement de M. de Broglie (introduction des parlementaires dans la commission d'élus) ; rejet ; amendement de M. Achille-Fould tendant à prévoir la consultation des maires et des conseillers généraux des secteurs touchés (p. 2293).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2293) : les consultations demandées par la commission.

L'obligation pour la commission de consulter les élus intéressés (p. 2294) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Achille-Fould (p. 2294) ; liste des votants (p. 2309, 2310) ; amendement de M. Charles Bignon (p. 2294) ; réserve ; amendement de M. des Garets tendant à permettre à des communes voisines, sans être limitrophes, de fusionner ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le second, par M. Charles Bignon tendant à ce que les syndicats de communes puissent participer à des regroupements (p. 2294) ; rejet des amendements ; réserve d'un amendement de M. des Garets ; amendement de M. Massot tendant à supprimer les limitations d'attribution pour les syndicats à vocation multiple (p. 2294) ; l'évolution dans les attributions des syndicats de communes (p. 2294).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2295) : les attributions des syndicats à vocation multiple ; la fixation des attributions minimales des syndicats de communes (p. 2295).

Adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission ; le deuxième, de M. Delachenal tendant à faire demander obligatoirement l'avis des conseillers généraux intéressés par la fusion (p. 2295) ; retrait de l'amendement de M. Delachenal ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Achille-Fould tendant à permettre à la commission de proposer les modifications de limites cantonales rendues nécessaires pour les fusions.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2295) : la fusion de deux communes situées dans des cantons différents.

Rejet de l'amendement ; réserve de l'article.

Après l'Art. 2 : amendement de M. de Broglie tendant à insérer un nouvel article (p. 2295) ; l'emploi des secrétaires de mairie à temps complet ; l'obligation de choisir un membre du conseil municipal comme délégué aux syndicats à vocation multiple (p. 2296) ; l'appartenance de droit du conseiller général à des syndicats de communes.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2296) : la situation du secrétaire de mairie ; le cas des délégués communaux au syndicat à vocation multiple.

Retrait de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Achille-Fould.

Art. 3 : amendement de M. Bustin tendant à faire transmettre les propositions aux conseils municipaux par la Commission d'élus ; l'amendement n'a plus d'objet ; quatre amendements de M. Bustin et de M. Pic n'ont plus d'objet (p. 2297) ; amendement de M. Delachenal tendant à donner au conseil général la possibilité de recourir

à la consultation des populations intéressées (p. 2297).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2297) : l'impossibilité pour le conseil général de provoquer une consultation populaire contre l'avis des conseils municipaux.

La difficulté pour le conseil général de prendre une décision contraire à celle des conseils municipaux (p. 2297) ; les pouvoirs du préfet et du conseil général (p. 2298) ; adoption de l'amendement ; trois amendements de M. Bustin, M. Delachenal et M. Pic tendant à la suppression du quatrième alinéa de l'article ; l'impossibilité de prendre par décret en Conseil d'Etat une décision contraire à la volonté des élus locaux (*ibid*) ; adoption du texte commun des trois amendements ; un amendement de M. Joanne devenu sans objet ; trois amendements de M. Ducray, de la Commission et de M. Paquet devenus sans objet (p. 2298) ; adoption de deux amendements de forme de la Commission (p. 2298) ; amendement de M. Pic tendant à exclure de l'application du texte les communes faisant partie d'une communauté urbaine ; rejet ; adoption de l'article, modifié (p. 2299).

Art. 4 : réserve d'un amendement de M. des Garets (p. 2299) ; deux amendements identiques tendant à supprimer la constitution obligatoire de districts ; le premier, de M. Michel Durafour ; le deuxième, de M. Waldeck L'Huillier (p. 2299).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2299) : la création d'une communauté urbaine ou d'un district.

Rejet du texte commun des deux amendements au scerutin public (p. 2299) ; liste des votants (p. 2311, 2312) ; amendement sans objet de M. Pic ; amendement de la Commission tendant à compléter les compétences du district par certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1966 ; (p. 2300) ; adoption de l'amendement ; retrait de deux amendements de M. Michel Durafour et M. Waldeck L'Huillier ; amendement sans objet de M. Pic ; réserve de l'article 4.

Art. 5 ; adoption (p. 2300).

Après l'Art. 5 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif aux fusions de communes de départements différents (p. 2300) ; adoption.

Avant l'Art. 6 : amendement de M. Royer tendant à faciliter la fusion des communes suburbaines avec la ville-centre (p. 2322) ; l'établissement d'un protocole d'accord avant la fusion ; les clauses de ces protocoles ; retrait de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Foyer ; le second, par le Gouvernement concernant le protocole d'accord entre les communes fusionnant volontairement (p. 2323).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2323) : ses observations sur son amendement.

Retrait de l'amendement de M. Foyer ; adoption de l'amendement du Gouvernement.

TITRE II : *Dispositions tendant à faciliter les fusions de communes.*

Art. 6 : amendement de M. Ducray tendant à permettre à un conseil municipal de consulter les habitants sur l'opportunité d'une fusion (p. 2323) ; l'organisation d'un pouvoir de blocage au profit d'une commune (p. 2324).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2324) : le recours au référendum ; les conditions de la publication du décret en Conseil d'Etat ; les référendums non prévus par la loi (p. 2324).

Retrait de l'amendement ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer le recours au suffrage universel à l'initiative du préfet.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2324) : ses observations sur l'amendement de M. Waldeck L'Huillier.

Rejet de l'amendement du scrutin public (p. 2324) ; liste des votants (p. 2376, 2377) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Michel Durafour ; le deuxième par la Commission ; le troisième, par M. Pic tendant à autoriser le recours au référendum par décision du conseil général (p. 2325) ; retrait des amendements de M. Durafour et de M. Pic (p. 2325).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2325) : ses observations sur la possibilité donnée au conseil général de provoquer un référendum ; la politisation de certains conseils généraux.

Adoption de l'amendement de la Commission au scrutin public (p. 2325) ; liste des votants (p. 2377, 2378) ; adoption de l'article 6.

Art. 7 : trois amendements identiques de la Commission, de M. de Broglie et de M. Delachenal tendant à remplacer les mots : « commune-annexe » par les mots « commune associée » (p. 2326) ; adoption du texte commun des amendements ; trois amendements soumis à la discussion commune ; le premier, présenté par la Commission ; le deuxième, par M. Achille-Fould ; le troisième, par M. Delachenal et deux sous-amendements du Gouvernement tendant à donner à l'adjoint spécial le titre de maire délégué (p. 2326) ; retrait de l'amendement de M. Achille-Fould.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2326) : ses observations sur ses divers sous-amendements ; l'indemnité des maires délégués (p. 2327).

L'indemnité du maire de la commune associée ; l'indemnité de l'adjoint spécial.

Adoption des sous-amendements; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission et du Gouvernement relatifs à la création de commissions consultatives dans les communes associées (p. 2327).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2327) : ses observations sur l'amendement du Gouvernement.

Retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; deux amendements de M. Waldeck L'Huillier et de M. Pic tendant à supprimer la possibilité pour le préfet de supprimer des communes associées (p. 2327) ; retrait des amendements (p. 2328) ; amendement de la Commission tendant à supprimer le droit pour le conseil municipal de faire supprimer la commune associée ; amendement de M. Delachenal tendant à n'autoriser cette suppression que si la population a donné un avis favorable ; retrait d'un amendement de M. Achille-Fould ; adoption de l'amendement ; deux amendements de la Commission et de M. Pic tendant à étendre les dispositions de l'article aux communes ayant fusionné pendant les dix dernières années ; retrait de l'amendement de M. Pic ; sous-amendement de M. Longequeue tendant à faire bénéficier les fractions de communes instituées depuis dix ans des dispositions de l'article (p. 2328).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2329) : la situation des fractions de communes où a été nommé un adjoint spécial ; la création de communes annexes ; la modification du nombre des conseils municipaux ; le problème de l'extension du système de l'adjoint spécial et de la commission consultative aux quartiers nouveaux ; le problème de l'application du système de la commune annexe aux fusions de communes opérées au cours des dix dernières années.

Retrait du sous-amendement de M. Longequeue (p. 2329) ; rejet au scrutin de l'amendement de la commission ; liste des votants (p. 2378, 2379) ; adoption de l'article (p. 2329).

Après l'Art. 7 : amendement de la Commission et de M. Charles Bignon concernant la situation des personnels communaux en cas de fusion (p. 2330) ; les garanties et les indemnisations qui doivent être accordées aux personnels ; retrait de l'amendement de M. Bignon ; adoption de l'amendement de la Commission ; deux amendements du Gouvernement et de M. Achille-Fould et un sous-amendement à l'amendement du Gouvernement présenté par M. Charles Bignon (p. 2331 ; réserve de deux amendements et du sous-amendement.

Art. 8 : les subventions en capital et les bonifications d'intérêt pour les communes déjà équipées (p. 2331) ; le cas des équipements non subventionnés (p. 2332) ; les dépenses qui résulteront des fusions ; la réforme des finances locales ; amendement d'harmonisation de M. Charles Bignon (p. 2332) ; adoption ; amendement de M. d'Ornano tendant à accorder les majorations de subventions aux opérations ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention dans les cinq ans (p. 2333) ; la difficulté de réaliser certains équipements en cinq ans.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2333) : la fixation de la date pour l'obtention du bénéfice de la majoration de la subvention.

Retrait de l'amendement ; amendement de M. d'Ornano ; adoption ; amendement de M. Charles Bignon tendant à supprimer les limitations prévues pour les communes de plus de 100.000 habitants ; amendement de M. Pic tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2333) : la dotation d'une ligne spéciale

du budget pour le supplément de subvention ; le montant moyen de la subvention. Observations sur les paroles de M. Dumortier.

Rejet de l'amendement de M. Pic au scrutin public (p. 2334) ; liste des votants (p. 2380, 2381) ; deux amendements de M. Peizerat et du Gouvernement relatifs à l'imputation des subventions prévues par le décret du 27 août 1964.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 2334) : le problème des augmentations de subventions pour les districts et les syndicats à vocation multiple.

Retrait de l'amendement de M. Peizerat (p. 2335) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Belcour tendant à garantir aux communes fusionnées une subvention au moins égale à celle qu'elles auraient eue sans la fusion (p. 2335) ; la différence de taux de subventions entre les communes rurales et les communes urbaines.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2335) : le calcul de la subvention sur les travaux réalisés lorsqu'ils sont effectués sur le territoire formé par la fusion de deux ou trois communes.

Retrait de l'amendement de M. Belcour ; amendement du Goupernement étendant le bénéfice de l'article 8 aux communes ayant récemment fusionné ; adoption : adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 9 : (p. 2335) ; adoption (p. 2336).

Après l'Art. 9 : amendement de la Commission tendant à faire insérer les articles 6 et 9 dans le code d'administration communale (p. 2336) ; adoption.

Art. 10 : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article.

Après l'Art. 10 : reprise des amendements réservés du Gouvernement et de M. Achille-Fould tendant à ne pas modifier la composition du corps électoral du Sénat ; sous-amendement de M. Charles Bignon tendant à confier à la commission consultative le choix des délégués sénatoriaux ; retrait de l'amendement de M. Achille-Fould ; le passage d'un scrutin à quatre degrés (p. 2337).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2336) : la détermination du nombre des délégués ; la composition du corps électoral du Sénat (p. 2336, 2337).

Retrait du sous-amendement de M. Charles Bignon ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de la Commission tendant à compléter le Code d'administration communale (p. 2337) ; adoption ; deux amendements de Mme Chonavel et de M. Charles Bignon tendant à à permettre l'augmentation du nombre des conseillers municipaux (p. 2337) ; la sous-représentation des grandes villes (p. 2338) ; la faible rémunération des élus municipaux.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2338) : le problème des effectifs des conseils municipaux ; le dépôt de deux projets de loi, l'un, concernant les communautés urbaines, l'autre, tendant à moderniser le Code municial.

Retrait de l'amendement de M. Charles Bignon ; scrutin sur la recevabilité de l'amendement de Mme Chonavel (p. 2338) ; liste des votants (p. 2381, 2382) ; l'amendement est déclaré irrecevable (p. 2339) ; amendement de Mme Chonavel tendant à obliger les employeurs à laisser aux conseillers municipaux le temps nécessaire pour exercer leur fonction ; l'amendement est déclaré irrecevable ; amendements de M. des Garets et de M. Charles Bignon tendant à abaisser à 25.000 le seuil de population à partir duquel on peut constituer une communauté (p. 2339) ; retrait des amendements.

Art. 2 (suite) : adoption (p. 2339).

Art. 4 (suite) : adoption (p. 2340).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Pic tendant à rendre obligatoire le dépôt du rapport de la Commission Pianta au début de la prochaine session.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2340) : la répartition des responsabilités entre l'Etat et les diverses collectivités locales ; le résultat des travaux de la Commission Pianta ; les charges de fonctionnement des tribunaux de prud'hommes ; l'accélération de la nationalisation des collèges d'enseignement technique et des collèges d'enseignement général ; le problème de la voirie de deuxième catégorie.

La position de la Commission des lois : rejet de l'amendement (p. 2341).

Seconde délibération de l'article 3

(p. 2341) : l'élection des maires à la Commission chargée d'établir la carte des fusions ; amendement du Gouvernement tendant à autoriser le préfet à prononcer la fusion en cas d'avis favorable du conseil général (p. 2342).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 2341, 2342) : l'établissement de la carte de fusion ; l'exemple du département du Pas-de-Calais ; la mauvaise représentation des maires dans certains départements surpeuplés (p. 2343) ; l'organisation des élection à la Commission.

Adoption de l'amendement au scrutin public ; liste des votants (p. 2382, 2383) ; amendement du Gouvernement tendant à permettre la fusion par décret en Conseil d'Etat, en cas d'avis défavorable du conseil général si cette fusion est demandée par des conseils municipaux représentant au moins un tiers de la population (p. 2343) ; sous-amendement de M. Foyer tendant à substituer aux mots « un tiers » les mots : « la moitié » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié ; amendement du Gouvernement tendant à permettre le versement des indemnités aux adjoints spéciaux ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3 ainsi modifié ; le caractère contraignant de la réforme (p. 2344).

Adoption au scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 2345) ; liste des votants (p. 2383, 2384).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3327).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 3327) ; la substitution de l'autorité du conseil général à celle du préfet pour arrêter le projet de plan ; la suppression par le Sénat des fusions par décret en Conseil d'Etat.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 3328) : l'établissement d'une carte par département ; le recours au référendum ; la fusion de communes prononcée par décret en Conseil d'Etat.

Suite de la discussion généale : l'urgence d'une réforme des finances locales ; l'opposition des élus à la réforme communale ; les difficultés de fonctionnement des districts et des communautés urbaines (p. 3329) ; le peu d'intérêt des incitations financières prévues ; l'augmentation des charges de fonctionnement dans les grandes communes ; le caractère antidémocratique des procédures suivies (p. 3330) ; le caractère démocratique du texte du Sénat ; le maintien du bureau d'aide sociale dans la commune annexe ; le rôle du conseil général dans la tutelle des communes (p. 3331) ; la réforme du statut des personnels communaux ; art. 1er ; amendement de la Commission des lois tendant à reprendre le texte adopté en première lecture (p. 3331).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3331) : ses observations sur l'amendement de la Commission.

Adoption de l'amendement, qui devient l'article premier.

Art. 2 : les indemnités de déplacement pour les maires (p. 3332) ; amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture ; sous-amendement de M. Delachenal tendant à faire arrêter la carte par le conseil général avec le concours du préfet (p. 3332) ; sous-amendement de M. Charles Bignon et de M. du Halgouët tendant à faire représenter dans la Commission les syndicats.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3333) : la création d'une Commission en vue de l'établissement de la carte départementale ; la consultation des élus du département ; le rôle des syndicats d'électrification ou d'adduction d'eau à vocation départementale.

Scrutin public sur le sous-amendement de M. Delachenal (p. 3334) ; rejet ; liste des votants (p. 3369, 3370).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3334) : la représentation des présidents des syndicats.

Retrait du sous-amendement de M. Charles Bignon ; reprise du sous-amendement par M. Massot ; rejet (p. 3334) ; retrait du sous-amendement de M. du Halgouët ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 2.

Art. 2 *bis* : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; adoption.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture (p. 3335) ; sous-amendement de M. Delachenal tendant à permettre au préfet de prononcer la fusion même après avis défavorable du conseil général ; la dis-

position de la loi de 1884 contraire au sous-amendement.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3336) : les fusions prononcées par décret en Conseil d'Etat ; le recours au référendum.

Retrait du sous-amendement.

Art. 3 *bis* : amendement de la Commission tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 3 *bis*.

Art. 4 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission ; amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission (p. 3337) ; amendement de la Commission tendant à substituer au deuxième alinéa le texte adopté en première lecture ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 *bis* : supprimé par le Sénat.

Art. 5 *ter* : adoption d'un amendement de la Commission tendant à la suppression de l'article.

Art. 6 A : amendements de la Commission et de M. Foyer tendant à reprendre le texte adopté en première lecture ; les deux types de communes résultant de deux types de fusion ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de M. Foyer, qui devient l'article 6 A.

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture (p. 3337) ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 6 (p. 3338).

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à reprendre pour le paragraphe I le texte adopté en première lecture ; sous-amendement de M. Bustin, tendant à prévoir la création d'un bureau d'aide sociale, se substituant à l'ancien sous-amendement de M. Foyer tendant à prévoir la création d'une section du bureau d'aide sociale recueillant le patrimoine de l'ancien bureau ; sous-amendement du Gouvernement tendant à faire organiser par décret le fonctionnement et l'organisation du nouveau bureau d'aide sociale ; le maintien du bureau d'aide sociale le plus près possible des intéressés ; l'avantage de la création de sections du bureau d'aide sociale (p. 3339).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3339) : ses observations sur le sous-amendement du Gouvernement.

Rejet au scrutin public du sous-amendement de M. Bustin (p. 3339) ; liste des votants (p. 3370, 3371) ; adoption au scrutin public du sous-amendement de M. Foyer (p. 3339) ; liste des votants (p. 3371, 3372) ; amendement de la Commission tendant à reprendre, pour le paragraphe II, le texte adopté en première lecture (p. 3339) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à reprendre, pour le paragraphe III, le texte adopté en première lecture (p. 3340) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à autoriser les subventions aux communes fusionnées par référendum : adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 *bis* et 9 : adoption.

Art. 9 *bis* : adoption d'un amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à reprendre pour l'article L 290-1 du Code électoral le texte adopté en première lecture ; adoption de l'amendement.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3341) : le dépôt d'un texte concernant le personnel communal.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3341).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3562).

Les points de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée (p. 3562) ; l'intervention du conseil général dans l'élaboration du plan de fusion ; la fusion par décret en Conseil d'Etat ; la réforme préalable des finances locales (p. 3563).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3563) : le rôle du décret en Conseil d'Etat ; les attributions du préfet ; le recours au référendum.

La suppression des communes de moins de 100 habitants.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3564, 3565).

Le mode de calcul de la majorité lors des référendums (p. 3566).

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 3566) ; liste des votants (p. 3572, 3573).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3576).

Le refus par le Sénat des conclusions de la Commission mixte paritaire.

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3576) : ses observations sur ce texte.

Art. 1 : amendement de la Commission des lois tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et proposé par la Commission mixte paritaire (p. 3576) ; adoption ; (p. 3577).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte proposé par la Commission mixte paritaire ; adoption.

Art. 2 *bis* : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; adoption.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte de la Commission mixte paritaire (p. 3578) ; adoption.

Art. 3 *bis* : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et repris par la Commission mixte paritaire (p. 3578).

Art. 5 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et repris par la Commission mixte paritaire (p. 3579) ; adoption.

Art. 5 *ter* : amendement de suppression de l'article présenté par la Commission ; adoption.

Art. 6 A : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et proposé par la Commission mixte paritaire (p. 3579) ; adoption.

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte proposé par la Commission mixte paritaire ; adoption.

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 3579) ; adoption (p. 3580).

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et proposé par la Commission mixte paritaire ; adoption.

Art. 9 *bis* A : adoption.

Art. 9 *bis* : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 3580) ; adoption.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture et proposé par la Com

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3581) ; vote hostile des groupes communiste et socialiste.

DISCUSSION EN QUATRIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3583).

La demande du Gouvernement à l'Assemblée Nationale de statuer définitivement (p. 3583).

Intervention de M. Marcellin, Ministre (p. 3584) : ses observations sur ce texte.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3586) ; vote hostile des groupes communiste et socialiste.

26. — Proposition de loi tendant à faciliter la gestion, la mise en valeur et le regroupement des biens appartenant aux sections de communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Regaudie et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1738.**

27. — Proposition de loi relative à l'exercice des pouvoirs de police des maires, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1892.**

28. — Proposition de loi relative à la composition des conseils municipaux dans les communes de moins de 200 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Icart (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1899.**

29. — Proposition de loi tendant à instituer une caisse nationale de retraite des maires, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Douzans (renvoyée à la Commission des lois.

30. — Proposition de loi tendant à ramener de 120.000 à 30.000 le nombre minimum d'habitants d'une commune à partir duquel le conseil municipal de celle-ci est autorisé à voter des indemnités de fonction aux conseillers municipaux autres que le maire et les adjoints, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2039.**

31. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter certaines dispositions de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. André-Georges Voisin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2241.**

32. — Proposition de loi tendant à modifier l'article premier de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, présentée au Sénat le 20 décembre 1971 par MM. Jean Colin et Jacques Pelletier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 158 (année 1971-1972)** ; rapport le 4 mai 1972 par M. Mignot, **n° 179 (année 1971-1972).** Adoption le 10 mai 1972. — Proposition de loi **n° 77 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 16 mai 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 2302** ; rapport le 24 mai 1972 par M. Zimmermann, **n° 2352.** Adoption définitive le 14 juin 1972. — Proposition de loi **n° 610.**

Loi n° 72-508 du 23 juin 1972, publiée au *J.O.* du 25 juin 1972 (p. 6523).

DISCUSSION [14 juin 1972] (p. 2444).

Examen des caractéristiques de chaque commune en vue de l'établissement d'un plan de fusion de communes ou d'un plan de coopération intercommunal (p. 2444) ; prorogation du délai imparti par la loi de 1971 (p. 2445, 2446, 2447) ; opérations de transfert partiel (p. 2446, 2447) ; résultats acquis par la loi de 1971 (p. 2446, 2447) ; situation en Gironde (p. 2447) ; modification des limites communales (p. 2447, 2448).

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur : prorogation du délai (p. 2445) ; modifications territoriales espérées de la loi de 1971 ; situation en Gironde (p. 2447) ; modifications des limites communales (p. 2448).

Adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 2448).

33. — Proposition de loi tendant à modifier l'article premier de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes afin de proroger les délais de procédure, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Rabreau (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2339.**

34. — Proposition de loi tendant à modifier la composition de la commission consultative prévue au paragraphe II de l'article 9 de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Capelle (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2566.**

35. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 62 du Code de l'administration communale afin de permettre aux agents de l'administration des Douanes d'exercer les fonctions de maire ou d'adjoint dans une des communes du département où ils sont affectés, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2615.**

.—.

— Situation financière des communes. — *Voy.* BUDGET 1971 paragraphe 1 (p. 5430).

— DORTOIRS - *Voy.* BUDGET 1970 paragraphe 1 (Intérieur et Rapatriés) ; COMMUNES, 12.

— MINIÈRES. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1, p. 5949) ; BUDGET 1973 (Art. additionnels non rattachés, après art. 52) ; MINES ET CARRIÈRES, 2.

— RURALES.

— Urbanisme. — *Voy.* CONSTRUCTION, 3.

— SINISTRÉES.

— Délai pour la présentation de demandes de subvention. — *Voy.* BUDGET 1969, 5, art. 19.

— URBAINES. — *Voy.* COMMUNES, 25 (1971, p. 2339, 2999).

COMMUNICATIONS DU PREMIER MINISTRE.

— Communication du Premier Ministre, (M. Couve de Murville) faisant part au Président de l'Assemblée Nationale de la démission du général de Gaulle de ses fonctions de Président de la République [29 avril 1969] (p. 1114).

— Communication du Premier Ministre (M. Jacques Chaban-Delmas) faisant part de sa démission de ses fonctions de Président de l'Assemblée Nationale, en raison de sa désignation en qualité de Premier Ministre, par le Président de la République [24 juin 1969] (p. 1680).

— Communication du Premier Ministre (M. Jacques Chaban-Delmas) informant le Président de l'Assemblée qu'il a soumis à l'examen du Conseil constitutionnel la question de savoir si les engagements internationaux relatifs aux ressources financières de la Communauté européenne sont conformes à la Constitution [11 juin 1970] (p. 2509).

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Hommage du Président de l'Assemblée Nationale (M. Chaban-Delmas) au général de Gaulle, Président de la République démissionnaire [29 avril 1969] (p. 1114).

COMORES.

Voy. BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, V).

— Délais. — *Voy.* GRÈVES, 1, art. 9 ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IV).

COMPAGNIES NATIONALES DE NAVIGATION.

Voy. BUDGETS (Transports).

— Droit de grève. — *Voy.* GRÈVES, 2.

COMPÉTENCE JUDICIAIRE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTION, 29.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

1. — Projet de loi relatif à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 338** ; rapport le 21 novembre 1968 par M. Baudouin, **n° 468**. Adoption le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 58.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 69 (année 1968-1969)** ; rapport le 12 décembre 1968 par M. Mignot, **n° 98 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 53 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 76).

DISCUSSION [28 novembre 1968] (p. 4931).

La prescription de quatre ans pour les créances de l'Etat ; les critiques auxquelles a donné lieu l'application de ce principe ; l'innovation du présent projet ; les avantages qui en résulteront pour les créanciers de l'Etat et des collectivités publiques ; la fixation au 1er janvier du début de la prescription ; le caractère général de celle-ci ; son interruption dans certains cas (*ibid*) ; l'impossibilité actuelle pour le Ministre des Finances de se substituer au Ministre ordonnateur (p. 4932) ; l'opposition de la prescription *in limine litis* ; le respect de l'autorité de la chose jugée ; la procédure ; le juge de l'action, juge de l'exception ; l'application des dispositions aux créances non encore frappées de déchéance au jour de l'entrée en vigueur de la loi ; le régime exorbitant du droit commun dont bénéficie l'Etat en matière de prescription de ses dettes ; le très grand progrès dans

la voie de la justice que représente le présent projet de loi ; les iniquités qui se produisaient jusqu'à présent.

— Art. 1er : *Prescription de quatre ans pour les créances de l'Etat ;* adoption avec modification.

— Art. 2 : *Interruption de la prescription ;* adoption (*ibid*).

— Art. 3 : *Dérogation à la règle de la prescription* (*ibid*) ; adoption (p. 4933).

— Art. 4, 5, 6 : *Dérogations ;* adoption.

— Art. 7 : *Date à laquelle la prescription doit être invoquée par l'Administration ;* l'inopposabilité de la prescription pour la première fois en cause d'appel ; adoption de l'article avec modification.

— Après l'Art. 7 : amendement tendant à préciser qu'en la matière, le juge de l'action est juge de l'exception ; adoption.

— Art. 8 : *Date d'application de la présente loi ;* l'application de la loi aux créances non encore prescrites ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 8 (*ibid*).

— Art. 9 : *Abrogation des dispositions contraires* (p. 4934) ; adoption avec modification.

— Art. 10 : *Application dans les T.O.M. ;* adoption.

— Art. 11 : *Date d'entrée en vigueur ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

COMPTES BANCAIRES.

— Prélèvement fiscal. — *Voy.* Budget 1970, après art. 6.

CONCARNEAU. — *Voy.* Budget 1971 (p. 5652, 5658).

CONCENTRATIONS INDUSTRIELLES. — *Voy.* Budget 1969 (Industrie) ; Budget 1970 (Discussion générale ; Développement industriel et scientifique) ; Questions d'actualité n° 70 ; Plan 1.

CONCERTATION. — *Voy.* Déclarations du Gouvernement, n° 13.

CONCHYLICULTEURS.

— Permissions militaires. — *Voy.* Armée. 14.

CONCIERGES.

— Obligations des employeurs envers les. — *Voy.* Congés payés, 1.

CONCORDE.

— Avion. — *Voy.* Budget 1969, 1 (II. — Aviation civile) Diminution des crédits ; Economie nationale, 2 (Discussion générale), 5, art. 31 (Prêts du Trésor) ; Budget 1970, 1 (Transports, II. — Aviation civile) ; Budget 1971, 1 (p. 5468, 5470) ; Loi de finances rectificative pour 1971 (p. 6439) ; Budget 1972 (Transports, III, p. 5680, 5682, 5686, 5688, 5689, 5692) ; Budget 1972 (Collectif, 1, p. 5928, 5934) ; Budget 1973, 1 (Transports, III. — Aviation civile). Questions d'actualité n° 159.

CONCOURS ADMINISTRATIFS.

— Validation des. — *Voy.* Economie nationale, 7 (p. 1362, 1363).

CONCOURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES. — *Voy.* Economie nationale, 1, art. 7.

CONCOURS DE PRONOSTICS. — *Voy.* Budgets (Services du Premier Ministre, II) ; Sports, 7, 10 (1971, p. 3239, 3272).

CONCUBINE.

— Entretien au domicile conjugal. — *Voy.* Adultère, 1.

CONCURRENCE. — *Voy.* Artisans et commerçants, 8 (p. 1664) ; Commerce, 25.

CONDITIONNEMENT.

Proposition de loi tendant à taxer les emballages plastiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Modiano et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois consti-

tutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1514.**

CONDUCTEURS ROUTIERS.

— Classement. — *Voy.* ROUTES, 7.

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU TRAVAIL (C.F.T.). — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Affaires sociales, I. — Section commune, II. — Affaires sociales, p. 4709, 4735).

CONFÉRENCE DE BONN.

— Novembre 1968. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES CONTROLES D'ASSURANCES DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE.

— Contribution de la France. — *Voy.* BUDGET 1970, I. — Economie et finances, II. — Services financiers.

CONFÉRENCE DE LA HAYE. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères) ; déclarations du Gouvernement, 11.

CONFÉRENCE PANEUROPÉENNE. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 11.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS.

— Composition. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5, art. 48 du Règlement.

CONFÉRENCE DE YAOUNDÉ. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 33 ; BUDGET 1970 (Affaires étrangères).

CONFLIT INDO-PAKISTANAIS. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 290, 291, 292, 293, 294.

CONGÉ.

— Délai. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION.

— De formation. — *Voy.* FORMATION PROFESSIONNELLE, 3 (1971, p. 2547, 3556).

CONGÉS PAYÉS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi du 13 janvier 1939 relatif aux obligations des employeurs envers les concierges à l'occasion des congés annuels (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 30.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 54 *g*, 54 *h*, 54 *i* et 54 *j* du Livre II du Code du travail, de façon à faire bénéficier tous les travailleurs visés à l'article 54 *f* du même Livre d'un congé annuel minimum de quatre semaines (2).

Transmise au Sénat le 7 mai 1968 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 138 (année 1967-1968) ;** rapport le 21 mai 1968 par M. Hector Viron, **n° 179 (année 1967-1968) ;** *nouveau titre :* « Proposition de loi tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés annuels et à prévoir les majorations applicables en raison de l'âge des travailleurs salariés ou de leur ancienneté dans l'entreprise ». Adoption avec modifications le 18 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 77 (année 1967-1968).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 18 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 48 ;** rapport le 2 avril 1969 par M. Herman, **n° 630.** Adoption le 29 avril 1969. — Proposition de loi **n° 110.**

Transmise au Sénat le 6 mai 1969 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 155 (année 1968-1969) ;** rapport le 7 mai 1969 par M. Viron, **n° 160 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 7 mai 1969. — Proposition de loi **n° 77 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-434 du 16 mai 1969, publiée au *J.O.* du 17 mai 1969 (p. 4926 et 4927).

(1) Pour l'adoption en première lecture voyez Table matières 1962-1967 (Immeubles, § 6) n° 1876.

(2) Pour l'adoption en première lecture voyez Table matières 1967-1968 (3e législature) n° 732. (Congés payés, § 1).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 avril 1969] (p. 1115).

Les trois modifications introduites par le Sénat ; la question de l'octroi de la cinquième semaine de congé payé aux jeunes de moins de dix-huit ans (p. 1115, 1116, 1117) ; l'accroissement des charges des entreprises qui résulterait du texte du Sénat (p. 1115) ; l'absence d'augmentation automatique du congé des jeunes en 1956 ; l'étalement des congés ; la proposition déposée en 1967 par le groupe communiste ; la position réactionnaire du Gouvernement et de sa majorité (*ibid*) ; les problèmes de l'emploi (p. 1116) ; la nationalisation souhaitable des secteurs clés de l'économie ; l'opportunité d'une promulgation très rapide du présent texte ; les obstacles à l'embauchage des jeunes, notamment la perspective du service militaire ; les congés d'ancienneté (p. 1117) ; le problème général de la durée du travail ; l'abaissement de l'âge de la retraite et le retour à la semaine de quarante heures (*ibid*).

Intervention de M. Schumann, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales (p. 1115) : le ralliement pur et simple du Gouvernement au texte proposé par la Commission ; (p. 1118).

L'utilité de l'initiative parlementaire en matière législative ; les congés des jeunes travailleurs ; l'exemple des législations étrangères : l'Allemagne, l'Italie, la Suède ; l'antériorité du premier vote émis sur ce texte sous la précédente législature par rapport aux événements de mai et juin 1968 (*ibid*).

Reprise de la discussion (p. 1119).

Art. 2 : la nécessité impérieuse de fixer à cinq semaines la durée des congés payés annuels pour les apprentis et les jeunes travailleurs (*ibid*) ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 1120) ; liste des votants (p. 1164) ; en conséquence, le texte de l'amendement devient l'article 2.

Art. 3 (*ibid*) : les jours de congé supplémentaires accordés par de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprises ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; en conséquence, le texte de l'amendement devient l'article 3 (*ibid*).

Art. 4 et 5 : adoption (p. 1121).

Art. 7 : le problème de l'étalement des vacances ; adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 8 et 9 : adoption.

Art. 10 : l'application rapide du texte ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

TITRE : adoption d'un amendement de la Commission tendant à rédiger différemment le titre de la proposition de loi.

Explications de vote sur l'ensemble : le vote favorable du groupe communiste (p. 1121) ; et du groupe socialiste (p. 1122):

Adoption au scrutin de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1122) ; liste des votants (p. 1165).

3. — Proposition de loi tendant à assurer aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités locales le droit aux congés payés annuels, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Michel Durafour (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 298.**

4. — Proposition de loi tendant à assurer aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités locales le droit aux congés payés annuels, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Baudis et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 305.**

5. — Proposition de loi tendant à assurer aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités locales le droit aux congés payés annuels, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par MM. Peretti et Cousté (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 335.**

6. — Proposition de loi tendant à généraliser le bénéfice d'un congé annuel payé de cinq semaines pour les apprentis et les jeunes travailleurs de moins de vingt et un ans, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Leroy et

plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 381.**

7. — Proposition de loi relative à l'extension aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités locales de la législation des congés payés, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Tremeau (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 501.**

8. — Proposition de loi relative à l'étalement des congés, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Fortuit (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1506.**

9. — Proposition de loi tendant à étendre à toutes les mères de famille les congés supplémentaires dont bénéficient les salariées âgées de moins de vingt et un ans, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1902.**

10. — Proposition de loi tendant à accorder aux mères de famille salariées des congés payés pour soigner un enfant malade, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1904.**

11. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 54-G du Livre II du Code du travail afin de préciser les modalités de calcul des congés payés, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Cousté (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2836.**

.—.

— Etalement. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 202.

— Vacances scolaires. — *Voy.* questions orales (sans débat) n° 77 ; question d'actualité n° 322.

— Non rémunérés. — *Voy.* JEUNESSE, 1.

CONGO. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 16.

CONJOINT.

Voy. ACCIDENTS DU TRAVAIL ; SUCCESSIONS, PENSIONS.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 26 et 38.

CONNAISSEMENT. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 92.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

1. — Proposition de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 relative au Conseil constitutionnel, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1971 par M. Guille et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1664.**

.—.

Communication de requêtes relatives à des contestations électorales. Elections des 23 et 30 juin 1968, [11 juillet 1968] (p. 2188 et 2197 [1re liste]). [12 juillet 1968] (p. 2205 et 2207 [2e liste]). [16 juillet 1968] (p. 2249 et 2252 [3e liste]). [2 octobre 1970] (p. 4047, 4051) [30 octobre 1970] (p. 4971).

— Communications. —

En application de l'article LO 137 du Code électoral, il est pris acte de la vacance du siège de député de MM. Emile Didier et Maurice Pic [8 octobre 1971].

En application de l'article LO 137 du Code électoral, il est pris acte de la vacance du siège de député de M. Boscary-Monsservin [15 octobre 1971] (p. 4616).

.—.

— DECISIONS. —

1. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [25 septembre 1968] (p. 2829 à 2853). Savoie 1re et 3e circonscriptions, ensemble des élections, Haut-Rhin 3e, Seine-et-Marne 5e, Landes 1re, Nord 14e, 16e et 22e, Aude 1re, Allier 2e, Seine-Saint-Denis 1re, Bouches-du-Rhône 6e, Haute-Garonne 2e.

2. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [1er octobre 1968] (p. 2951 et 2952). Var 1re, Bouches-du-Rhône 11e.

3. — Décisions de rejet et décision d'annulation sur des requêtes en contestation

d'opérations électorales. [3 octobre 1968] (p. 3044 et 3045). Hauts-de-Seine 11e, Bouches-du-Rhône 11e.

4. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [15 octobre 1968] (p. 3312, 3313, 3314). Hauts-de-Seine 3e, Alpes-Maritimes 5e, Gironde 6e, Gard 3e.

5. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [18 octobre 1968] (p. 3417 à 3419). Alpes-Maritimes 4e, Bouches-du-Rhône 4e et 7e.

6. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [24 octobre 1968] (p. 3575 à 3577). Corse 2e, Gard 4e.

7. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [4 novembre 1968] (p. 3891 et 3892). Guadeloupe 2e et 3e, Paris 13e et 21e.

8. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [8 novembre 1968] (p. 4217 à 4219). Rhône 4e, Martinique 2e, La Réunion 1re.

9. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [15 novembre 1968] (p. 4521 à 4524). La Réunion 2e, Bouches-du-Rhône 3e et 10e, Guadeloupe 1re.

10. — Décision de rejet sur une requête en contestation d'opération électorale. [22 novembre 1968] (p. 4828 et 4829). Dordogne 3e.

11. — Décision de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales. [29 novembre 1968] (p. 4994 à 4997). Rhône 6e, Basses-Alpes 1re, Territoire de Belfort 1re.

12. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales. [20 décembre 1968] (p. 5764 à 5769). Haute-Loire 2e, Alpes-Maritimes 2e, Hautes Alpes 1re, Isère 5e.

13. — Décision de rejet relative à des contestations électorales. [2 avril 1969] (p. 816, 817). Territoire des Afars et des Issas.

14. — Décision du 20 novembre 1969 sur la résolution modifiant et complétant le Règlement de l'Assemblée Nationale. [21 novembre 1969] (p. 4234).

15. — Décision du 15 janvier 1970 sur la résolution tendant à modifier les articles 31, 32, 34, 41, 50 et 147 du Règlement de l'Assemblée Nationale [*J.O.* 18 janvier 1970] (p. 676 et 677) ; [2 avril 1970] (p. 746 et 750).

16. — Décision du 19 juin 1970, déclarant que le traité modifiant certaines dispositions budgétaires des traités qui ont institué les communautés européennes et la décision relative aux ressources financières de ces communautés ne contiennent aucune clause contraire à la Constitution [23 juin 1970] (p. 2912 et 2950).

17. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations de l'ordre et en annulation du remplacement d'un député [13 novembre 1970] (p. 5512 et 5513). Gironde 2e.

18. — Décision du 20 juin 1971 concernant le texte de la loi organique modifiant l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [21 juin 1971] (p. 3150).

19. — Décisions du 18 juillet 1971 : 1° concernant la loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats d'association (texte déféré par M. le Président du Sénat conformément aux dispositions de l'article 61 de la Constitution) ; 2° concernant la loi organique complétant l'article 21 de la loi organique n 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats (texte déféré par M. le Premier Ministre conformément aux dispositions des articles 46 et 61 de la Constitution) [2 octobre 1971] (p. 4210).

20. — Décision du 20 janvier 1972 concernant la loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires (texte déféré par M. le Premier Ministre en application des articles 46 et 61 de la Constitution) [4 avril 1972] (p. 786).

21. — Décision du 29 juin 1972 concernant la loi organique modifiant les dispositions du Code électoral relatives à la composition de l'Assemblée Nationale [29 juin 1972] (p. 2986).

. — .

Prise d'acte de la démission du général de Gaulle de ses fonctions de Président de

la République ; exercice de ces fonctions par le Président du Sénat ; ouverture du délai pour l'élection du nouveau Président de la République [*J.O.* 29 avril 1969] (p. 4283).

.—.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 187 à 191 (1971, p. 4435) ; ELECTIONS (législation) 3.

CONSEIL DE RÉVISION.

Voy. SERVICE NATIONAL, 5.

CONSEIL DE SURVEILLANCE. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 10, 15 et 16.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

1. — Proposition de loi organique visant à compléter les dispositions de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 mai 1972 par M. Godon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2365.**

2. — Proposition de loi organique, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Billotte (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2554.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, IX) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, VIII) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6 ; CONSTITUTION, 5 et 8.

— Elargissement de la composition du. — des Nations unies. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 89.

Voy. CONSTITUTION, 5, 8, 12.

CONSEIL FAMILIAL. — *Voy.* DIVORCE, 4.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. — *Voy.* ÉDUCATION NATIONALE, 1, art. 6, 8 et 34.

CONSEIL SOCIAL. — *Voy.* PROFESSIONS LIBÉRALES, 1.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 31.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE. — *Voy.* ARMÉE 7 ; BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1973, 1 (Dépenses militaires).

CONSEILS D'ADMINISTRATION.

Voy. SOCIÉTÉS, 15.

— Limite d'âge des présidents. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 22.

CONSEILS DE CLASSE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 208 ; BUDGET 1971, 1 (p. 5563).

CONSEILS DE FACULTÉS. — *Voy.* ÉDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1970 (Collectif 1).

CONSEILS GÉNÉRAUX.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 23 de la loi du 10 août 1871 fixant la date des sessions ordinaires des conseils généraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Bricout, Michel Jacquet, Neuwirth (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 143 ;** rapport le 21 novembre 1968 par M. Bricout, **n° 469.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 23 de la loi du 10 août 1871 fixant la date des sessions ordinaires des conseils généraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de

l'administration générale de la République), **n° 214.**

Voy. CONSEILS GÉNÉRAUX, 1.

3. — Proposition de loi tendant à modifier la composition et le mode d'élection des conseils généraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Sanguinetti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 778.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du Code de l'administration communale, et à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, présentée au Sénat le 12 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 124 (année 1969-1970) ;** rapport le 20 décembre 1969 par M. Carous, **n° 179 (année 1969-1970).** Adoption le 16 avril 1970. — Proposition de loi **n° 89 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1080.**

. — .

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6 ; ÉLECTIONS, 10.

CONSEILS MUNICIPAUX. — *Voy.* COMMUNES, 30 ; ÉLECTIONS (Législation), 7 et 10.

CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. — *Voy.* ÉDUCATION NATIONALE, 1, art. 5 et 8.

CONSEILLERS FUNÉRAIRES. — *Voy.* POMPES FUNÈBRES, 1.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX. — *Voy.* ÉLECTIONS (Législation), 5, 9, 10 et 12.

CONSEILLERS JURIDIQUES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 51 à 54 ; ORDRES PROFESSIONNELS, 8. Justice, 4. Budgets 1969 et 1970 (Justice).

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

— Age d'éligibilité. — *Voy.* ÉLECTIONS (Législation), 9, 10 et 11 ; COMMUNES, 4 et 13.

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Services du Premier Ministre, Jeunesse, Sports et Loisirs), (p. 4636, 4638).

CONSIGNATAIRES.

— De navire. — *Voy.* TRANSPORTS MARITIMES, 1, après l'art. 11.

CONSOMMATEURS.

— Protection des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 388 ; COMMERCE, 8, 17 et 25 ; ASSOCIATIONS, 4 et 7.

CONSOMMATION MÉDICALE. — *Voy.* MÉDECINS, 4.

CONSTITUTION.

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 23 de la Constitution (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 24 ;** rapport le 11 juin 1970 par M. Delachenal, **n° 1234.**

2. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à supprimer les titres XII et XIII de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par MM. Michel Durafour, Jacques Barrot et Cazenave (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 242.**

3. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser la Constitution en vue d'instaurer un régime présidentiel, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1968 par M. Peretti et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 337.**

(1) Pour la première transmission voyez Table matières 1967-1968, Constitution, § 5.

4. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 43 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 1968 par M. Sanguinetti et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 506.**

5. — Proposition de loi organique tendant à confirmer la représentativité politique et la compétence législative du Sénat en élargissant son recrutement et en organisant sa collaboration avec le Conseil économique et social, présentée au Sénat le 4 octobre 1968 par M. Marcel Prelot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 2 (année 1968-1969) ;** rapport le 11 décembre 1968 par M. Prelot, **n° 88 (année 1968-1969).** Adoption le 19 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 47 (année 1968-1969).**

Transmise è l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 569.**

6. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à ce que tout projet de loi soumis au référendum ne puisse être adopté que par la majorité absolue des électeurs inscrits, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1969 par MM. Michel Durafour et Franck (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 718.**

7. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 28-3° et 4° de la Constitution du 4 octobre 1958, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 756.**

8. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser les articles 39, 40, 44, 45 et 69 de la Constitution pour accorder aux membres du Conseil économique et social, l'initiative des lois et le droit d'amendement, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Cousté (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 760.**

9. — Proposition de loi constitutionnelle portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1971 par M. Stirn (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1883.**

10. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 28 et 48 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1979.**

11. — Proposition de loi constitutionnelle complétant l'article 10 de la Constitution et tendant à imposer des délais pour la publication des décrets d'application des projets et propositions de loi adoptés par le Parlement, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 juin 1972 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2413.**

12. — Proposition de loi constitutionnelle révisant les articles 69, 70 et 71 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 juin 1972 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2414.**

13. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les titres VII et VIII de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 juin 1972 par M. Icart (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2415.**

14. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier le titre VII de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2557.**

15. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser l'article 23 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2855.**

16. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier le titre VII de la Constitution et à créer une cour suprême constitutionnelle, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2856.**

.—.

Voy. aussi : Président de la République. — Interprétation de la Constitution. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 906 et suivantes) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 16 (p. 1816) ; n° 18 (p. 3880, 3902, 2914, 2920, 2934, 3939).

CONSTRUCTION

1. — Proposition de loi relative à la mise en œuvre d'une catégorie de logements d'intérêt social par les sociétés d'économie mixte, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Jamot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 98.**

2. — Proposition de loi tendant à simplifier la procédure de délivrance du permis de construire, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Peretti (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 500.**

3. — Projet de loi modifiant et complétant le Code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1968 par M. Couve de Murville Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 508 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Carter, **n° 529.** Adoption le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 80.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 109 (année 1968-1969) ;** rapport le 18 décembre 1968 par M. Laucournet, **n° 113 (année 1968-1969) ;** Adoption avec modifications le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 46 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges) ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Carter, **n° 564.** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 100.**

Loi n° 69-9 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 202 et 203).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [17 décembre 1968] (p. 5570, 5580).

La lourdeur excessive de la procédure du permis de construire (p. 5570, 5584) ; les précédentes tentatives de suppression de ce permis (p. 5570) ; la loi d'orientation foncière votée en 1967 (p. 5570, 5573, 5581, 5583) ; la portée du présent projet ; la substitution du contrôle *a posteriori* au contrôle *a priori* actuel (p. 5570, 5580, 5582, 5583) ; les inconvénients financiers du système en vigueur (p. 5570, 5571) ; l'initiative qui sera laissée désormais à l'usager et au constructeur (p. 5571, 5580) ; les limitations à la suppression envisagée du permis de construire (p. 5571, 5581) ; les opérations auxquelles elle s'appliquera (p. 5571) ; la réforme du certificat d'urbanisme (p. 5571) ; l'architecte ; son rôle actuel et futur (p. 5571, 5576, 5580, 5581, 5583, 5584) ; les travaux portant sur les clôtures (p. 5571) ; les sanctions (p. 5571, 5580, 5581, 5582) ; les risques de la réforme ; le respect des règles d'urbanisme (p. 5571, 5573, 5574 à 5576, 5577, 5581, 5582, 5583) ; le vote par la Commission des lois d'un autre texte proposé par M. Peretti et d'une motion de renvoi (p. 5573) ; la définition de l'homme de l'art (p. 5573) ; la politique sociale du logement à promouvoir (p. 5573, 5574) ; la publicité faite autour du projet ; les illusions entretenues dans l'opinion publique (p. 5573, 5574, 5575, 5582) ; la spéculation foncière (p. 5573, 5574) ; les H.L.M. ; la politique du Gouvernement en ce qui les concerne (p. 5574, 5575) ; la place excessive faite aux promoteurs privés (p. 5574) ; les plans d'occupation des sols (p. 5574, 5581) ; le nombre des villes concernées par le projet (p. 5574, 5575, 5578) ; le cas de la ville de Marseille (p. 5575) ; le caractère extrêmement réduit et fallacieux de la réforme (p. 5575, 5581, 5582) ; les constructions inesthétiques construites par les administrations dispensées du permis de construire (p. 5576, 5584) ; les risques de procès résultant de l'application du nouveau texte (p. 5577) ; les inconvénients pour les tiers et les collectivités locales (p. 5577) ; le système proposé par M. Peretti (p. 5577, 5578) ; la codification simplifiée des

normes de construction (p. 5581) ; les assouplissements précédemment apportés à la procédure du permis de construire (p. 5581, 5582, 5583) ; la délivrance d'une attestation préalable d'urbanisme (p. 5581) ; l'incapacité du permis de construire à préserver l'esthétique de la construction (p. 5583, 5584) ; la durée de délivrance du permis de construire à Paris et en province (p. 5586) ; la suppression des D.T.U. (p. 5587).

Interventions de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 5574 et 5584) : les villes dotées de plans d'occupation des sols ; (p. 5584 à 5587) : la confusion commise par certains intervenants entre des notions et des problèmes distincts ; l'importance du point de vue des maires ; le problème essentiel : celui de l'action de l'administration responsable ; les impératifs d'une politique globale ; l'objectif du Ministre : construire le plus de logements possible pour l'ensemble des Français ; les fausses réformes proposées par MM. Peretti et Claudius-Petit ; le choix politique et presque philosophique à faire ; la nécessité de la réforme ressentie aujourd'hui par l'opinion publique ; le subjectivisme de ceux qui exercent le contrôle des constructeurs ; les contradictions internes de notre système ; la loi foncière de 1967 ; la proposition d'étendre la suppression du permis de construire à tout ce qui concerne l'extérieur des immeubles et l'urbanisme ; les raisons de se hâter ; la crise actuelle dans le bâtiment ; la possibilité de baisses continues et importantes des prix de la construction ; les marchés témoins et les baisses qu'ils traduisent ; l'industrialisation du bâtiment ; la renaissance indispensable des initiatives et des responsabilités ; l'obstacle que constitue le permis de construire, notamment du point de vue des coûts ; le manque d'homogénéité des décisions administratives ; l'effet déprimant de la tutelle de l'administration ; le rétablissement de la responsabilité des constructeurs ; la suppression nécessaire du contrôle *a priori* et de l'appréciation subjective ; l'impossibilité d'une suppression totale, immédiate et absolue ; la suppression conditionnelle effectuée par le projet de loi ; la question des servitudes existantes ; le projet actuel, élément d'un tout ; l'existence requise de solides garanties pour tous les intéressés ; le certificat d'urbanisme ; sa nouvelle rédaction ; la simplification et la codification des règles de construction ; la disparition du C.P.T.F.M.U. ; les documents techniques unifiés (D.T.U.) ; la simplification et la codification des règles de construction ; la destruction de l'incroyable désordre qui règne dans le domaine des règles d'urbanisme ; l'objectif : réaliser très rapidement les plans d'occupation des sols ; les garanties protégeant les collectivités ; celles prévues à l'égard des tiers ; la possibilité maintenue du recours administratif ; les sanctions ; le caractère novateur de la présente loi.

Motion de renvoi à la Commission présentée par M. Claudius-Petit en vertu de l'article 91, alinéa 5 du Règlement (p. 5587) ; les intentions louables mais les solutions inapplicables du texte en discussion ; la nécessité de remettre en cause non les formalités du permis de construire mais les techniques du financement et du coût de la construction ; la responsabilité du prix du terrain dans le maintien du coût élevé de la construction (*ibid*) ; le marasme du bâtiment (p. 5588) ; la confiance de la nation au Gouvernement, condition indispensable de la crédibilité du projet de loi ; le renvoi à la session prochaine de la discussion du présent projet, après la parution des décrets annoncés en vue de simplifier la réglementation ; la question des personnes habilitées à signer l'engagement ayant valeur de permis de construire ; les conditions dans lesquelles sera délivré le certificat de conformité ; l'étude approfondie du texte par la Commission de la production ; les conditions d'examen de ce texte ; le caractère incomplet du rapport de la Commission fondé uniquement sur les statistiques de la région parisienne ; le risque de tomber d'un abus administratif dans un autre (*ibid*).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 5588, 5589) : la mauvaise situation économique dans le secteur de la construction ; les batailles livrées par le Ministre pour la baisse des prix ; l'effort de libération de l'esprit d'entreprise ; le financement ; la correspondance du projet de loi à une nécessité de l'heure.

Rejet de la motion de renvoi au scrutin (p. 5589) ; liste des votants (p. 5608).

Avant l'Art. 1er (p. 5589) ; amendements tendant à introduire des articles nouveaux ; l'oppression du citoyen par une adminis-

tration toute-puissante ; les excès centralisateurs de l'Etat ; le pouvoir discrétionnaire du Ministre ; la proposition transactionnelle formulée par M. Peretti (*ibid*) ; le délai très court accordé à l'administration préfectorale ou municipale pour faire valoir sa position par arrêté motivé (p. 5590) ; réserve des amendements (*ibid*).

Art. 1er : l'organisation ou administration auprès de laquelle doivent être déposés la déclaration et l'engagement ; la réduction indispensable des délais d'autres procédures ; (*ibid*) ; l'autorisation de construction d'une clôture (p. 5591) ; la protestation du groupe des républicains indépendants contre la réserve des votes des amendements à un texte qui ne présente aucun caractère financier ou politique ; le refus de ce groupe de participer plus longtemps au débat ; le non-assujettissement des travaux d'aménagement qui n'ont pas pour but de modifier les volumes extérieurs à la délivrance d'un permis de construire ; réserve (*ibid*).

Art. 2 (*ibid*) ; les cas dans lesquels le permis de construire n'est pas exigé ; la signification de la rédaction de l'article ; le maintien en fait du permis de construire (p. 5592) ; la question des lotissements ; le cas des communes ou villes retenues comme stations classées touristiques, thermales, balnéaires et climatiques (*ibid*) ; les stations de sports d'hiver et d'alpinisme (p. 5593) ; la responsabilité conjointe des architectes, techniciens, entrepreneurs et autres personnes responsables de l'exécution des constructions ; la définition par un architecte, avec une certaine précision, du gros œuvre des ouvrages qu'il doit construire ; l'assurance obligatoire contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et professionnelle ; les effets du dépôt de la déclaration (p. 5594) ; réserve (*ibid*).

Art. 3 : les intentions des auteurs du projet sur les modalités envisagées pour établir la conformité des travaux avec le permis de construire ; réserve.

Après l'Art. 3 (*ibid*) ; la transformation éventuelle en amendes civiles des actuelles peines correctionnelles prévues à l'article 103 du Code de l'urbanisme ; retrait des quatre amendements (p. 5595).

Art. 4 : réserve.

Art. 5 : réserve.

Après l'Art. 5 : retrait d'un amendement.

Art. 6 : réserve.

Art. 7 : l'erreur que constituerait la suppression du permis de démolir ; réserve.

Art. 8 : le droit au maintien dans les lieux ; réserve.

Art. 9 : (p. 5596) ; réserve.

Art. 10 : réserve.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte du Gouvernement modifié par les amendements nos 1 à l'article premier, 25, 2, 3, 13, 4 et 28 à l'article 2, 16 à l'article 7, 21 à l'article 8.

Explications de vote (*ibid*) ; la position personnelle de M. Claudius-Petit ; son opinion suivant laquelle le vote du texte a été rendu inévitable par une mise en condition de l'ensemble de la population en faveur d'un projet de loi qui constitue davantage une apparence qu'une réalité ; la position du groupe des républicains indépendants ; l'insuffisant examen du texte par les commissions intéressées ; la mauvaise méthode de travail suivie ; l'abstention du groupe des républicains indépendants ; la protestation du groupe F.G.D.S. contre le recours au vote bloqué ; l'abstention de ce groupe ; abstention du groupe communiste.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 5609, 5702) : l'acceptation par le Ministre des

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5698).

Les modifications peu importantes apportées par le Sénat au texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; leur caractère restrictif (*ibid*) ; le droit au maintien dans les lieux (p. 5698, 5699) ; les moyens dont disposeront les maires à l'avenir pour assurer le respect des règles d'urbanisme (p. 5698, 5699, 5702) ; la mise en cause de l'administration (p. 5698) ; les résultats qu'elle a obtenus et les services qu'elle a rendus (p. 5698) ; la protection des zones « sensibles » ; les modalités du contrôle *a posteriori* ; la procédure du permis de construire en zone rurale (p. 5701) ; la protection des plantations (p. 5702) ; la

position de l'administration quand elle refusera les permissions de voirie ; la sanction immédiate des infractions (*ibid*).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 5699 à 5702) : l'acceptation par le Ministre des amendements proposés par le Sénat ; l'aménagement des bâtiments en zone rurale ; la conformité de la réalisation non seulement avec la réglementation mais encore avec la déclaration elle-même ; la protection des droits des tiers ; le calcul de la taxe locale d'équipement et autres redevances éventuelles sur la déclaration ; le maintien des locataires dans les lieux ; le recours à la disposition de l'administration municipale pour empêcher la poursuite de travaux dispensés du permis de construire et irréguliers ; l'existence de recours identiques à ceux prévus dans le cas où il y a permis de construire ; la mesure d'interruption des travaux ; le recours judiciaire ; le recours administratif ; les sanctions pénales ; la certification inexacte de la conformité du projet aux règlements ; les sanctions professionnelles ; les possibilités d'action des maires sur le plan juridique et lors de la préparation des règles d'urbanisme ; les communes rurales ; le problème des sites et des zones sensibles ; le rôle des maires dans la définition de ces zones ; l'instauration d'un contrôle sur les constructions individuelles isolées à la campagne ; les modalités du contrôle *a posteriori ;* l'hommage rendu à l'administration de l'équipement et du logement ; la nécessité de créer pour elle des conditions de travail plus humaines ; la question des plantations ; les permissions de voirie ; les sanctions.

Art. 1er et 3 (p. 5702) ; adoption.

Art. 8 : supprimé par le Sénat.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; abstention du groupe communiste (p. 5702).

4. — Proposition de loi tendant à faciliter l'acquisition de logements par certaines catégories de locataires, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par MM. Tisserand et Ruais (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 633.**

5. — Proposition de loi tendant à modifier le neuvième alinéa de l'article 4 *bis* de la loi du 28 juin 1938 relative au statut de la copropriété des immeubles divisés en appartements, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Mercier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 740.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance du 22 février 1945, modifiée, instituant des comités d'entreprise afin que ces comités aient à se prononcer obligatoirement sur l'affectation, au bénéfice des salariés de chaque établissement distinct d'une entreprise, de la moitié au moins de la contribution de 1 % sur les salaires collectée par chacun des établissements en cause, afin de participer à l'effort de construction, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Lebas (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 775.**

7. — Proposition de loi relative à la rémunération des personnels des offices publics d'H.L.M., présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 788.**

8. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 7-1 de la loi n° 53-6111 du 11 juillet 1953 afin que les fonds provenant de la participation des employeurs à l'effort de construction de logements soient partiellement utilisés pour la construction, au profit des personnes âgées, de logements ou de maisons individuelles, hors des grands centres urbains, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par MM. Berger et Massot (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1060.**

9. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 7-1, quatrième alinéa, de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier, afin qu'un certain pourcentage des fonds provenant de la participation des employeurs à la construction de logements soit utilisé pour la construction, au profit des personnes âgées, de logements ou de maisons individuelles hors des grands centres urbains, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Massot (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1095.**

10. — Projet de loi portant réforme du régime fiscal des profits de construction, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1717** ; rapport le 2 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1783.** Adoption le 14 juin 1971. — Projet de loi **n° 432.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 316 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Pellenc, **n° 328 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 141 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-506 du 29 juin 1971, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1971 (p. 6355).

Voy. aussi : IMPOTS DIRECTS, 9, **n° 1731** ; CRÉDIT, 5, **n° 1729.** Discussion générale commune à ces trois textes.

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE AUX TROIS TEXTES, **n°s 1717, 1731** et **1729** [14 juin 1971] (p. 2886).

Les objectifs du projet n° 1717 (p. 3886) ; l'exemption temporaire de contribution foncière en faveur des locaux d'habitation ; la participation de l'Etat aux pertes de récoltes ; le caractère temporaire de la mesure prévue (p. 2887) ; les raisons pour l'Etat de ce caractère temporaire ; la pénalisation des constructions terminées avant le 1er janvier 1973 ; l'importance du crédit différé ; les réticences à l'égard des sociétés de crédit différé ; les moyens de favoriser l'épargne préalable ; les avantages du contrat « ouvert » (p. 2888) ; le risque de détournement des ressources des circuits traditionnels d'épargne ; les précautions prises par le Gouvernement pour éviter la concurrence avec les autres formes de placement de l'épargne ; les profits trop élevés du secteur bancaire ; la nécessité d'une réforme de l'organisation des circuits financiers.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2888 à 2891) : le désir du Gouvernement de ne pas déposer, pendant dix-huit mois, de nouveaux projets modifiant la législation fiscale (p. 2888) ; le crédit différé ; le régime fiscal des profits de construction ; l'investissement de l'épargne par le canal de sociétés de promotion à capitaux permanents ; l'imposition des profits de construction ; le taux de prélèvement ; l'importance de la notion de placement ; le problème de la réserve d'autofinancement (p. 2889) ; les profits réalisés lors de la construction d'immeubles commerciaux ou industriels ; la situation des immeubles construits depuis le 31 décembre 1945 ; les finances des collectivités locales ; l'aide au logement (p. 2890) ; le relèvement des bonifications d'intérêt versées par l'Etat ; le crédit différé (p. 2891).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2891) : ses observations sur les paroles de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Question préalable opposée par M. Gosnat, Barbet et les membres du groupe communiste (p. 2891) ; le caractère insuffisant des réformes proposées (p. 2892) ; le retard de la France dans le secteur du logement ; la concrétisation du droit au logement ; la mise à la disposition des communes des moyens financiers pour exercer la préemption ; l'insuffisance des équipements collectifs ; la nécessité d'un plan-programme de construction ; l'augmentation du rythme de construction des H.L.M. ; la protection des copropriétaires contre les scandales immobiliers (p. 2893) ; l'inégalité des rapports dans les discussions des conventions locatives ; la part des loyers dans les salaires ; l'aide de l'Etat en faveur du logement.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre (p. 2894) : son opposition à la question préalable déposée par le groupe communiste.

Rejet de la question préalable (p. 2894).

Question préalable opposée par MM. Gosnat, Barbet et les membres du groupe communiste sur le projet de loi portant suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière, **n° 1731** ; *rejet.*

Question préalable opposée par MM. Gosnat, Barbet et les membres du groupe communiste sur le projet de loi modifiant la loi du 24 mars 1952 relatives aux entreprises de crédit différé, **n° 1729** ; *rejet.* (p. 2894).

Suite de la discussion générale commune : les avantages substantiels accordés aux sociétés par les exemptions d'impôt ; l'effi-

cacité contestable des mesures d'exemption fiscale (p. 2894) ; l'aggravation des inégalités fiscales (p. 2894, 2895) ; l'accroissement de l'aide de l'Etat (p. 2895) ; le nouvel aspect du problème du logement ; l'importance du secteur non aidé de la construction ; la lutte contre l'enchérissement des sols ; la réforme du régime fiscal des profits de la construction (p. 2896) ; l'incitation à la création de sociétés de construction de dimensions suffisantes (p. 2896) ; la nature des profits soumis à réemploi ; l'importance des exonérations accordées.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre (p. 2896) : ses observations sur la pause législative fiscale de dix-huit mois.

La complexité et la portée véritable du texte (p. 2897) ; l'accélération de la concentration des entreprises de construction ; l'inadaptation de la construction privée aux besoins des mal-logés ; la construction de logements avec des loyers abordables ; la proposition de loi du groupe communiste pour favoriser la construction de logements sociaux (p. 2897, 2898) ; les incidences fâcheuses de la loi de 1963 sur les plus-values immobilières (p. 2898).

Discussion des articles (p. 2898).

Art 1er : deux amendements de M. Boulloche tendant à modifier le taux d'exonération ; rejet (p. 2899) ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : amendement de la Commission des finances tendant à relever à 500.000 F le plafond des exonérations (p. 2899).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre (p. 2899, 2900) : la fixation d'un plafond pour les exonérations au titre du prélèvement libératoire (p. 2900) ; la nécessité de réduire ce plafond.

Rejet de l'amendement ; amendement de M. Boulloche tendant à ramener le plafond d'exonération à 100.000 F (p. 2900) ; amendement de M. Boulloche tendant à ramener la date limite des exonérations au 31 décembre 1975 ; rejet ; amendement de la Commission tendant à étendre le bénéfice des dispositions d'exonération aux cessions d'immeubles dont le permis de construire est antérieur au 31 décembre 1971 et postérieur au 1er juin 1971 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2901).

11. — Projet de loi relatif à diverses opérations de construction, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1758 ;** rapport le 7 juin 1971 par M. Tisserand, **n° 1797.** Adoption le 12 juin 1971 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 429.**

Transmis au Sénat le 14 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 314 (année 1970-1971) ;** rapport le 18 juin 1971 par M. Molle, **n° 338 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 22 juin 1971. — Projet de loi **n° 139 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1882 ;** rapport le 25 juin 1971 par M. Tisserand au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1916.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 462.**

Rapport le 25 juin 1971 par M. Molle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 367 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 165 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7047).

Voy. Discussion générale commune à LOGEMENT, 16.

DISCUSSION [11 juin 1971] (p. 2776), [12 juin 1971] (p. 2803).

TITRE 1er : *Sociétés civiles constituées en vue de la vente d'immeubles.*

Art 1er : l'utilisation de la loi du 28 juin 1938 par des promoteurs peu scrupuleux (p. 2776) ; le mécanisme des escroqueries commises par l'intermédiaire des sociétés civiles de construction (p. 2776, 2777) ; les exemples d'escroqueries sur la Côte d'Azur (p. 2777) ; adoption d'un amendement de forme de la Commission des lois constitutionnelles ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : adoption de quatre amendements de forme de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2778).

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à permettre d'arrêter les opérations sociales quand une partie divisible du programme a été exécutée ; adoption ; adoption de deux amendements de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à substituer à l'alinéa 3 un texte juridiquement mieux adapté (p. 2779) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

TITRE II : *Sociétés coopératives de construction.*

Art. 4 : la construction de pavillons individuels par les sociétés coopératives de construction ; amendement de la Commission tendant à préciser le but des sociétés coopératives de construction ; sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption (p. 2780) ; adoption de l'amendement, qui devient le texte de l'article 4.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à définir la notion de programme ; adoption.

Art. 5 : amendement du Gouvernement tendant à interdire à une société coopérative de confier tout ou partie de son programme à un tiers sans contrat conforme au titre III ; amendement de la Commission tendant à ne pas soumettre aux obligations du texte les opérations d'études préalables ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à préciser les conditions de financement et de souscription sans lesquelles une société coopérative ne peut commencer un programme (p. 2780) ; la garantie de bonne fin d'un établissement financier ou bancaire (p. 2781) ; la possibilité de substituer la garantie de bonne fin à l'obligation de la souscription préalable de deux tiers des locaux (p. 2781) ; la limitation à un tiers des locaux (p. 2781) ; la limitation à un tiers des souscriptions préalables ; la différence entre le tiers des associés et le tiers des logements souscrits (p. 2781).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2781) : la détermination de la présence d'une certaine proportion de coopérateurs.

Réserve des amendements et de l'article (p. 2782).

Art. 7 : amendement de forme de la Commission (p. 2782) ; adoption ; deux amendement de la Commission et du Gouvernement tendant à préciser les règles spéciales applicables aux H.L.M. ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 7, ainsi modifié.

Reprise de la discussion (p. 2803).

Art. 6 (suite) : sous-amendement du Gouvernement tendant à ramener à 20 % le nombre des souscriptions préalables au commencement d'un programme (p. 2803) ; adoption de l'amendement modifié du Gouvernement, qui devient le texte de l'article 6.

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire une assemblée générale avant le commencement des travaux (p. 2804) ; adoption ; sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'amendement qui devient l'article 8 (p. 2804).

Art. 9 : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; le rassemblement des textes dans un code unique de la construction ; adoption de l'article.

Art. 10 : amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à interdire les versements avant la signature du contrat de vente (p. 2804, 2805).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2805) : ses observations sur l'amendement du Gouvernement.

Retrait de l'amendement de la Commission et adoption de l'amendement du Gouvernement, qui devient l'article 10.

Art. 11 : adoption de quatre amendements de forme de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2806).

Art. 12 : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à rendre la résolution du contrat de vente inopposable aux tiers qui ont acquis des sûretés ; adoption ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à interdire la cession des droits sociaux pendant l'opération de construction ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : adoption de deux amendements de forme de la Commission (p. 2806, 2807) , adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 : adoption d'un amendement de forme de la Commission (p. 2807) ; adoption de l'article.

Après l'Art. 14 : amendement de M. Ducoloné tendant à exclure de l'application du texte les organismes d'H.L.M. ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à rendre les dispositions du titre II d'ordre public ; adoption ; amendement de la Commission tendant à insérer un titre II *bis* relatif à la modification de la loi du 28 juin 1938 (p. 2808) ; les risques de fraudes rendus possibles par la loi du 28 juin 1938 ; la nécessité de réformer cette loi.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2808, 2809) : les garanties données aux acquéreurs ; l'application de la loi du 28 juin 1938 ; le rythme de la construction ; l'obligation faite aux sociétés régies par la loi de 1938 de passer un contrat de construction avec un promoteur pour réaliser son programme.

L'utilité de la loi de 1938 (p. 2810) ; le non-respect de la loi, véritable cause des scandales ; la faiblesse des sanctions contre les coupables ; l'obligation du contrat de construction ; l'utilité des actes notariés (p. 2811) ; la fixation du pourcentage des majorations permises ; la possibilité pour le promoteur de disposer d'une marge de sécurité.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à insérer les dispositions du titre II dans la loi du 28 juin 1938 ; adoption ; amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à définir l'objet et le rôle des sociétés ayant pour objet la construction d'immeubles à usage principal d'habitation (p. 2811) ; l'obligation de conclure avec les promoteurs un contrat de construction (p. 2812) ; les garanties en cas de construction par la société elle-même.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2812) : la généralisation du contrat de promotion ; l'obligation de recourir à un tiers promoteur (p. 2812).

Réserve des amendements.

TITRE III : *Contrat de construction.*

Avant l'Art. 15 : amendement de la Commission tendant à substituer au titre « Contrat de construction » les mots : « contrat de promotion immobilière » ; adoption.

Art. 15 : la modification de l'article 1779 du code civil (p. 2813) ; l'obligation de résultat dans les contrats de louage ; le remplacement des contrats de louage et de mandat par contrat de promotion immobilière (p. 2813) ; l'obligation pour les promoteurs d'assurer la bonne fin matérielle et financière des opérations de construction. (p. 2813) ; réserve de l'article 15.

Avant l'Art. 16 : amendement de la Commission tendant à répartir le texte en deux chapitres : dispositions générales et dispositions applicables à la construction d'immeubles à usage d'habitation ; adoption.

Art. 16 : réserve d'un amendement de la Commission.

Art. 1799-1 du Code civil : amendement de la Commission et du Gouvernement tendant à substituer un nouveau texte au texte proposé ; les fonctions et obligations des promoteurs (p. 2814, 2815) ; les deux aspects de la fonction du promoteur (p. 2815) ; le mélange des obligations du contrat de louage et du contrat de mandat ; l'aspect prédominant des contrats de promotion ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article 1799-1 du Code civil (p. 2815).

Art. 1799-2 du Code civil : amendement de la Commission tendant à définir les pouvoirs dévolus aux promoteurs en vertu du contrat de promotion immobilière (p. 2816) ; retrait d'un sous-amendement du Gouvernement (p. 2816) ; adoption de l'amendement.

Art. 1799-3 du Code civil : amendement de la Commission tendant à souligner le caractère *intuitu personae* du contrat ; adoption ; amendement de M. Henri Collette tendant à rendre obligatoire la publication du contrat de promotion au bureau des hypothèques (p. 2816) ; la nécessité d'avertir les tiers de l'existence du contrat ; sous-amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire la publication du contrat au journal d'annonces légales (p. 2816) ; les sanctions au défaut de publication (p. 2817).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2817) : la nécessité de ne pas augmenter le coût de la construction ; la conséquence du contrat de construction.

L'absence de transfert de droits réels ; l'obligation de ne transmettre au fichier

immobilier que des actes authentiques ou déposés chez un notaire ; le coût des actes notariés.

Rejet de l'amendement (p. 2818).

Art. 1799-4 du Code civil : amendement de la Commission tendant à préciser les conditions dans lesquelles s'achève la mission du promoteur ; adoption de l'amendement.

Art. 1799-5 du Code civil : amendement de la Commission tendant à supprimer le texte de l'article ; la continuation du contrat en cas de faillite ou de règlement judiciaire ; adoption de l'amendement ; adoption de l'amendement de la Commission, précédemment réservé ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Art. 15 (suite) : adoption de l'amendement de la Commission (p. 2818) ; en conséquence, l'article 15 est supprimé.

Art. 17 : amendement de la Commission tendant à la suppression de l'article (p. 2818) ; adoption de l'amendement (p. 2819).

Avant l'Art. 18 : réserve de l'article et des amendements qui s'y rapportent.

Art. 19 : amendement de la Commission tendant à affirmer la nécessité d'un écrit constatant l'existence du contrat de promotion ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prévoir un poste pour imprévu de 10 % ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer la disposition prévue par l'amendement (p. 2820) ; la nécessité de prévoir une marge d'imprévu en raison de la durée de la construction.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2820, 2821) : le principe d'un prix garanti par le promoteur ; le régime de la vente.

Le régime de révision des prix institué par la loi de 1967.

Rejet du sous-amendement et de l'amendement (p. 2821) ; retrait de trois amendements de la Commission devenus sans objet ; amendement de la Commission tendant à prévoir la possibilité de constater le contrat par plusieurs actes séparés ; la conclusion du contrat par tranches ; adoption de l'amendement ; adoption de trois amendements de forme de la Commission (p. 2822) ; adoption de l'article 19, ainsi modifié.

Art. 20 : amendements rédactionnels de la Commission ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art 21 : adoption d'un article rédactionnel de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 22 : amendement de la Commission relatif aux exonérations de garantie en faveur des organismes de H.L.M. et des sociétés d'économie mixte ; sous-amendement de M. Denvers étendant cette exonération aux personnes privées mandataires d'organismes de H.L.M. ; adoption du sous-amendement et de l'amendement qui deviennent l'article 22 (p. 2823).

Après l'Art. 22 : amendement du Gouvernement tendant à étendre au promoteur la responsabilité des vices cachés ; l'inutilité juridique de la mesure proposée ; retrait de l'amendement.

Art. 23 : amendement de la Commission tendant à rendre les dispositions de cet article d'ordre public ; adoption ; amendement de M. Denvers tendant à étendre les dispositions de l'article aux personnes privées mandataires d'organismes de H.L.M. ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article (p. 2824).

TITRE IV : *Dispositions pénales.*

Art. 24 : amendement de la Commission tendant à rectifier une erreur matérielle ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 25 : adoption d'un amendement de forme de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 : adoption d'un amendement de forme de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 27 et 28 : adoption (p. 2825).

Titre V : *Dispositions diverses.*

Art. 29 : amendements de forme de la Commission ; adoption ; amendement rédactionnel de M. Denvers.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2825) : ses observations sur l'amendement de M. Denvers.

Retrait de l'amendement de M. Denvers.

Amendement de M. Tisserand tendant à rendre obligatoire le dépôt chez un notaire du document d'ensemble de l'opération en cas de vente d'une partie d'immeuble

(p. 2825) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2826).

Après l'Art. 29 : amendement de M. Denvers tendant à exonérer de T.V.A. les contrats de location-vente de locaux d'habitation consentis par une collectivité locale, par une société d'économie mixte ou par un organisme de H.L.M. ; rejet de l'amendement.

Art. 30 : amendement de la Commission tendant à remplacer le mot : « certification » par le mot : « affirmation » ; adoption ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à rendre les dispositions de l'article d'ordre public (p. 2827) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à abroger les dispositions du décret du 8 octobre 1958 ; sous-amendement du Gouvernement tendant à proroger l'application du décret pour les contrats conclus avant l'entrée en vigueur de la présente loi (p. 2827) ; l'inutilité juridique du sous-amendement ; retrait ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 30 : amendement du Gouvernement tendant à faciliter les prêts hypothécaires (p. 2827).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2827) : la nécessité de faciliter les prêts hypothécaires ; les difficultés juridiques posées par l'application de l'amendement.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2827) : la réforme des prêts du Crédit foncier.

Réserve de l'amendement (p. 2827).

Reprise de la discussion (p. 2830) ; rappel au Règlement de M. Eugène Claudius-Petit demandant une seconde délibération sur l'article 19 à la suite d'une confusion dans le vote des amendements (p. 2830).

Après l'Art. 30 (suite) : amendement du Gouvernement précédemment réservé et relatif aux privilèges et hypothèques ; sous-amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction de l'amendement ; le report des privilèges et hypothèques grevant les biens de l'ancien débiteur sur les biens du nouveau débiteur (p. 2831) ; amendement de la Commission tendant à compléter l'article 2103 du Code civil ; adoption ; amendement de M. Tisserand ; disjonction de l'amendement, à la demande du Gouvernement ; amendement de M. Ducoloné tendant à permettre le contrôle des sociétés de construction (p. 2831) ; retrait ; amendement de M. Ducoloné tendant à rendre obligatoire la publication du contrat de promotion dans le journal d'annonces légales (p. 2832) ; retrait.

Art. 31 : adoption.

Art. 32 : amendement de la Commission tendant à étendre les dispositions relatives aux conseils de surveillance aux sociétés de la loi de 1938 et aux sociétés coopératives ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 33 : amendement de la Commission tendant à fixer au 1er janvier 1972 la date d'entrée en application de la loi ; adoption ; retrait d'un amendement de M. Gardeil (p. 2833).

Art. 34 : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est supprimé.

Après l'Art. 34 : amendement de la Commission tendant à rendre les dispositions de la loi caduques si le Gouvernement ne présentait pas un projet de codification du droit de la construction et tendant à faire constituer une commission d'études devant rendre ses conclusions avant le 10 septembre 1971 ; retrait de l'amendement.

Après l'Art. 14 (suite) : amendement de la Commission tendant à compléter la loi du 28 juin 1938 et à définir l'objet des sociétés coopératives de construction (p. 2834) ; retrait d'un amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission relatif aux cautions hypothécaires données par la société en garantie des emprunts contractés (p. 2835) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à faire répartir la charge financière des emprunts au prorata des avantages que les associés en retirent ; rejet ; amendement de la Commission tendant à rendre applicables aux sociétés de construction les dispositions du décret de 1954 relatif au conseil de surveillance ; adoption.

Art. 18 (suite) : amendements de forme de la Commission ; adoption des amendements et de l'article, ainsi modifié (p. 2836).

Seconde délibération des articles 16, 19, 22, 24 du projet de loi, à la demande de la Commission et de M. Claudius-Petit (p. 2836).

Art. 16 : amendement du Gouvernement relatif à la fin de la mission du promoteur (p. 2837) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 : amendement de M. Claudius-Petit tendant à autoriser la création d'un poste pour imprévu n'excédant pas 10 %.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2837, 2838) : le problème de la fixité du prix.

Les régions où les fondations sont soumises à des aléas ; la prévision de ces aléas dans les contrats (p 2838) ; retrait de l'amendement.

Art. 22 : amendement de la Commission tendant à supprimer le paragraphe II de l'article ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 24 : adoption d'un amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 29 : amendement d'harmonisation de M. Denvers (p. 2839) ; adoption.

Les insuffisances du projet de loi ; l'opposition du groupe communiste au vote du projet.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2839) : ses remerciements avant le vote sur l'ensemble du projet de loi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2839).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [28 juin 1971] (p. 3482).

Le texte élaboré par la Commission mixte paritaire (p. 3482) ; la refonte de la loi du 28 juin 1938 sur les sociétés de construction par le Sénat ; le désir du Gouvernement de voir disparaître à terme les sociétés de la loi de 1938 ; l'élaboration d'une législation plus protectrice des droits des souscripteurs ; les conditions et la procédure de retrait d'un associé (p. 3482, 3483) ; la procédure de dissolution de la société et de transfert de propriété aux associés (p. 3483) ; les sociétés civiles de vente ; les sociétés coopératives ; le contrat de promotion immobilière ; l'utilité d'une publication du contrat de promotion au fichier immobilier ; les dispositions transitoires ; la codification des textes concernant la construction.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 3483) : ses observations sur la loi de 1938.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3483 à 3487).

Amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article 3 *decies* ; adoption (p. 3488) ; amendement du Gouvernement tendant à une rédaction plus claire de l'article 7 ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à une rédaction plus explicite du premier alinéa de l'article 18 ; l'intervention dans les opérations de construction des organismes de crédit ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article 29 *bis* ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article 32 par de nouvelles dispositions en raison de la suppression de l'article 3 *decies* ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à éviter l'application de l'article 33 aux sociétés soumises à la législation de 1938 ; les moyens techniques permettant aux sociétés de passer de l'ancien système au nouveau ; adoption de l'amendement ; amendement de coordination du Gouvernement ; adoption ; amendement du Gouvernement renvoyant dans un troisième alinéa à l'article 33 le problème posé par les sociétés régies par la loi du 28 juin 1938 à un règlement d'administration publique ; adoption (p. 3489).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire, ainsi amendé : vote hostile du groupe communiste (p. 3489).

12. — Proposition de loi tendant à rectifier et compléter les dispositions de la loi du 16 juillet 1971 relative aux diverses opérations de construction, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Tisserand (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2072 ;** rapport le 8 décembre 1971 par M. Tisserand, **n° 2108.** Adoption le 9 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 525.**

Transmise au Sénat le 10 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 83 (année 1971-1972) ;** rapport le 15 décembre 1971 par M. Paul Guillard, **n° 100 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 62 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1054 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1971 (p. 12851).

DISCUSSION [9 décembre 1971] (p. 6606).

La nécessité de reporter au 1er juillet 1972 l'application des dispositions qui nécessitent quelques retouches.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement : la préparation, en liaison avec le Parlement, des décrets d'application de la loi du 16 juillet 1971 ; les obligations imposées par la loi aux sociétés coopératives dont le programme avait reçu un commencement d'exécution avant l'application de la loi.

Article unique : adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6606).

13. — Projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction, présenté au Sénat le 9 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 191 (année 1971-1972) ;** rapport le 7 juin 1972 par M. Carous, **n° 241 (année 1971-1972).** Adoption le 13 juin 1972 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 103 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2428 ;** rapport le 23 juin 1972 par M. Tisserand, **n° 2469.** Adoption le 27 juin 1972. Projet de loi **n° 640.**

Rapport le 28 juin 1972 par M. André Tisserand au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2480.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 651.**

Transmis au Sénat, **n° 336 (année 1971-1972) ;** rapport le 28 juin 1972 par M. Carous au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 338 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 154 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-649 du 11 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1972 (p. 7364).

DISCUSSION [27 juin 1972] (p. 2857). Date de mise en vigueur de la loi du 16 juillet 1971 ; détermination de la notion d'immeuble destiné « principalement » à l'habitation (p. 2857) ; régime des sociétés coopératives non H.L.M. ; principe de la coopération : « un homme, une voix » (p. 2859).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement : caractère de la production du logement ; formules juridiques pour accéder à la propriété du logement ; vente par un promoteur, construction en commun par des acquéreurs groupés au sein d'une société, construction par l'entrepreneur au moyen d'un marché de travaux ; garantie de sincérité de la publicité imposée au constructeur de maisons individuelles (p. 2858, 2859).

Art. 1er A à 1er H : leur adoption (p. 2859, 2860).

Art. 1er I : règles pendant la période de liquidation ; détermination du pourcentage ; discussion de trois amendements de la Commission des lois ; problème de la nécessité d'un acte authentique pour les opérations de partage permettant l'envoi en toute propriété des différents copartageants (p. 2860) ; publication du projet de partage au fichier immobilier ; abaissement des coûts ; rejet des deux amendements ; le troisième devenant sans objet ; adoption de l'article premier-I (p. 2861).

Art. 1er J et K : leur adoption (p. 2861).

Art. 1er : son adoption (p. 2861).

Art. 2 : obligations des sociétés qui ont pour objet la construction d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation (p. 2861) ; amendement de la Commission ; obligations des associés ; possibilité donnée à la société d'acheter le terrain et d'entreprendre des études avant la conclusion du contrat de promotion ; rejet de cet amendement ; amendement du Gouvernement ; interdiction de la perception de fonds par la société avant l'approbation de l'écrit conférant à son représentant légal ou statutaire la qualité de promoteur ; adoption de cet amendement ; nouveaux amendements de la Commission (consignation par les signataires entre les mains d'un notaire des fonds destinés à l'achat du terrain) ; amendement du Gouvernement (versement par les associés souscripteurs du capital initial des sommes nécessaires au paiement des études techniques et financières du programme et à l'achat du ter-

rain) (p. 2862) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2863).

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission précisant la liceité des conventions ; situation du promoteur appelé à travailler pour le compte d'une société financière ; rejet de cet amendement (p. 2863).

Art. 2 *bis* : son adoption (p. 2863).

Après l'Art. 2 *bis* : amendement de M. Zimmermann tendant à remplacer l'intitulé du titre III de la loi du 16 juillet 1971 par les mots : « sociétés coopératives d'habitation » (p. 2864) ; situation des coopératives qui ont pour mission de construire en vue de loger ; substitution de la notion d'habitation à celle de construction ; régime actuel de la location coopérative ; constitution de sociétés coopératives d'habitation dont l'objet sera de louer à leurs membres des logements construits par une société de construction (p. 2864) ; distinction entre les sociétés de construction et les sociétés coopératives ; retrait de l'amendement de M. Zimmermann (p. 2865).

Art. 2 *ter* : sociétés coopératives de construction ayant pour objet la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur division par lots ou d'un ensemble de maisons individuelles groupées à usage d'habitation ou à usage professionnel d'habitation ; retrait d'un amendement de M. Zimmermann ; déposé à cet article ; adoption de cet article (p. 2865).

Art. 2 *quater* : garanties de financement ; amendement de M. Claudius-Petit (conditions nécessaires pour qu'une société coopérative de construction puisse entreprendre chaque tranche du programme prévu par les statuts) ; valeur des garanties données aux souscripteurs (p. 2865) ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 2 *quater* (p. 2866).

Après l'Art. 2 *quater* : amendement de M. Zimmermann conternant les mandataires sociaux ; rejet de cet amendement (p. 2866).

Art. 2 *quinquies* : retrait d'un amendement de M. Zimmermann relatif à la modification des conditions techniques et financières d'exécution (p. 2866) ; adoption de cet article (p. 2867).

Art. 2 *sexies* et *septies* : leur adoption (p. 2867).

Art. 2 *octies* : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; indication que le jugement sera exécutoire par provision ; adoption de cet amendement ; en conséquence l'article 2 *octies* est supprimé (p. 2867).

Après l'Art. 2 *octies* ; retrait d'un amendement de M. Zimmermann ; discussion de deux amendements identiques de MM. Fortuit et Zimmermann précisant que l'article 30 de la loi du 16 juillet 1971 est abrogé ; principe : « un homme, une voix » (p. 2867) ; rejet de ces amendements (p. 2868).

Art. 2 *nonies* : garantie des vices cachés ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; obligations du promoteur immobilier ; adoption de cet amendement ; en conséquence, l'article 2 *nonies* est supprimé (p. 2868).

Après l'Art. 2 *nonies* : amendement de M. Claudius-Petit (obligations du cédant) ; son adoption (p. 2868).

Art. 3 : situation des organismes d'H.L.M. et des sociétés d'économie mixte (p. 2869) : amendement de la Commission tendant à supprimer le paragraphe III de cet article : cas où un organisme d'H.L.M. constitue une société de programme (p. 2870) ; location coopérative ; rejet de cet amendement : nouvel amendement de la Commission et discussion d'un amendement du Gouvernement ; possibilité donnée au propriétaire de terrain de transformer leurs parts immobilières sur le terrain en parts immobilières de construction ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 2871) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Claudius-Petit ; son adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 2872).

Art. 4 à 6 : leur adoption (p. 2872).

Art. 7 : amendement de la Commission ; pourcentage du volume des logements destinés à l'habitation dans un ensemble comportant des logements professionnels et d'habitation et des constructions destinées au commerce et à l'industrie ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 2870).

Art. 8 : amendement de la Commission ; son adoption ; retrait d'un nouvel amendement de la Commission ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2873).

Art. 9 : éléments du contrat par lequel

une personne se charge de la construction d'un immeuble à usage d'habitation ou d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation ; amendements de M. Claudius-Petit et de M. Jacques Richard ; situation des petites entreprises et des artisans du bâtiment en milieu rural ; protection des acquéreurs de maisons individuelles (p. 2873) ; l'amendement de M. Claudius-Petit devient sans objet ; adoption de l'amendement de M. Jacques Richard ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 2874).

Art. 10 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commision ; adoption de cet article, ainsi modifié (p. 2874).

Art. 11 : modalités d'application de la présente loi ; amendement de M. Claudius-Petit concernant les modalités de règlement du prix au fur et à mesure de l'avancement de la construction ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 11 (p. 2874).

Art. 12 : amendement de M. Claudius-Petit ; son adoption ; retrait de deux amendements de la Commission déposés à cet article ; adoption de l'article 12, ainsi modifié (p. 2875).

Art. 13 et 14 : leur adoption (p. 2875).

Après l'Art. 14 : amendement de M. Zimmermann concernant les sociétés coopératives d'habitation à loyer modéré constituées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; retrait de cet amendement (p. 2876).

Explications de vote du groupe communiste (p. 2876).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2876).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1972] (p. 2986).

Les obligations mises à la charge des constructeurs d'immeubles pour les entreprises ne participant pas à la construction de l'ensemble (p. 2986) ; les pourcentages des locaux d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation (p. 2987).

Intervention de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement : ses observations sur le texte de la Commission mixte paritaire (p. 2987).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2987, 2988).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (p. 2988).

.—.

Voy. aussi : IMPOTS DIRECT, 9 ; CRÉDIT, 5 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 37 ; LOGEMENT, 15 et 16.

— Abaissement du coût. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 20.

— Amortissement exceptionnel. — *Voy.* BUDGET 1970, 1, art. 51.

— Codification des textes. — *Voy.* URBANISME, 10.

— Définition des terrains à bâtir. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1365).

— Participation des employeurs à la. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1371).

— Politique sociale. — *Voy.* LOGEMENT, 14.

— Primes à la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 102 et 155.

— Régime fiscal. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4, art. 2.

— de tours à L'Hay-les-Roses. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 367.

CONSTRUCTION NAVALE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1970, 1 (Transports III) ; BUDGET 1972 (Transports, IV, Marine marchande) (p. 5668) ; BUDGET 1973, (Transports. IV. — Marine marchande) (p. 5669, 5673).

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1972, 1 (Education nationale) (p. 5559, 5581) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 15. ORALES (sans débat), n° 27.

— Programmation. — *Voy.* QUESTIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8.

CONSULS HONORAIRES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22.

CONTINGENT.

— Appel du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 145.

— Libération anticipée. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 8.

CONTRACEPTION. — *Voy.* BUDGETS (Santé publique) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 176 à 180 ; NAISSANCES, FAMILLE, 9.

CONTRATS.

— d'apprentissage. — *Voy.* ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2, 3, 4 (1971, p. 2518).

— d'association. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1450).

— pluriannuel entre l'Etat et l'O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5600).

— simple. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1450, 1451, 1484).

— de travail. — *Voy.* ASSISTANCE JUDICIAIRE, 1, V.R.P., 4.

CONTRATS D'ASSURANCES.

— Durée et résiliation. — *Voy.* ASSURANCES, 11.

— de formation professionnelle par correspondance. — *Voy.* EMPLOI, 3.

— de promotion immobilière. — *Voy.* CONSTRUCTION, 11 (1971, p. 2813).

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ. — *Voy.* TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, 3.

CONTRIBUTION FONCIÈRE. — *Voy* CONSTRUCTION, 10 (1971, p. 2886).

CONTRIBUTION MOBILIÈRE.

— Répartition. — *Voy.* BUDGET 1968, 3, art. 2.

CONTROLE DES CHANGES.

— Rétablissement. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 4 et n° 12.

CONTROLE FINANCIER.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1, après art. 65.

— dans l'enseignement supérieur. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale et art. 20).

CONTROLE JUDICIAIRE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1.

CONTROLE MÉDICAL.

— de la Sécurité sociale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 130.

CONTROLES RADIOÉLECTRIQUES.

— Groupement des. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, VIII) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, VII).

CONTROLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971, p. 1510).

CONTUMAX.

— Biens confisqués appartenant à des. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 3.

CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME.

Voy. QUESTION ORALES (sans débat), n° 127.

— Ratification. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; PROCÉDURE PÉNALE, 1 et 2.

Voy. BUDGET 1973 (Affaires étrangères, p. 5278, 5303) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 106.

CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 64.

CONVENTION DE TOKYO. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 36.

CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 4.

COOPÉRATION. — *Voy.* BUDGET 1970 (Affaires étrangères) ; BUDGET 1971 (Affaires étrangères et Coopération, 5 novembre, p. 5192, 5202) ; BUDGET 1973 (Affaires étrangères) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 et 14 (1971, p. 1240) ; SERVICE NATIONAL, 9 (1971, p. 1793).

COOPÉRATION EUROPÉENNE.

— scientifique. — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, I) ; BUDGET 1970 (Développement industriel et scientifique).

COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 311.

COOPÉRATION INTERNATIONALE.

1. — Projet de loi relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers, présenté à l'Assemblée Nationale le 10 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2298** ; rapport le 30 mai 1972 par M. Julia, **n° 2366.** Adoption le 8 juin 1972. — Projet de loi **n° 596.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 255 (année 1971-72) ;** rapport le 15 juin 1972 par M. Carrier, **n° 279 (année 1971-72)** ; avis 20 juin 1972 par M. Gros (affaires culturelles), **n° 285 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 118 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2455** ; rapport le 27 juin 1972 par M. Julia, **n° 2471**; Adoption le 28 juin. — Projet de loi **n° 649.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 348 (année 1971-72)** ; rapport le 30 juin 1972 par M. Carrier, **n° 372 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 169 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1972 (3e lecture) (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2542 ;** rapport le 1er juillet 1972 par M. Julia, **n° 2543.** Adoption définitive le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 670.**

Loi n° 72-659 du 13 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1972 (p. 7423).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [7 juin 1972] (p. 2296), [8 juin 1972] (p. 2327).

Intervention de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : les coopérants des domaines culturel, scientifique ou technique ; l'application de la loi à tous les Etats avec lesquels la France a établi et établira des relations de coopération ; les 33.000 professeurs et experts français à la disposition des pays en voie de développement ; le tiers des coopérants exerçant dans les Etats africains francophones au sud du Sahara (p. 2296) ; la proportion des enseignants qui est passée du tiers des coopérants il y a douze ans aux deux tiers de ceux-ci aujourd'hui (p. 2297, 2298) ; la déflation des personnels des anciens corps d'outre-mer qui ne sont plus que 15 % de l'effectif global (p. 2297, 2298) ; les déclarations du président de la République sur la coopération de la France et d'autres pays (p. 2297) ; le nombre des boursiers africains et malgaches ; les structures universitaires mises en place en Afrique noire francophone et à Madagascar; le développement accéléré de la scolarisation en Afrique du Nord ; la nécessité à laquelle répond le projet de loi de donner aux coopérants, fonctionnaires ou non, des garanties ; la diminution des effectifs des volontaires du service national servant en coopération ; les détachements de fonctionnaires ; la durée limitée des missions ; le volontariat ; le caractère de service public des missions de coopération ; la situation des coopérants vis-à-vis d'un Etat étranger ; les obligations et devoirs résultant pour les agents d'un service auprès d'Etats étrangers et souverains ; la possibilité d'interruption de la mission en coopération (p. 2297) ; la conservation de leurs postes en France pour les personnels des enseignements supérieurs (p. 2298) ; les bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires et la garantie de déroulement normal de leur carrière ; le droit à la Sécurité sociale ; l'octroi de garanties accordées aux Français en cas de privation d'emploi ; les cinq décrets d'application prévus.

Discussion générale : l'importance de l'effort de coopération de la France ; la primauté du contact humain sur l'aide en capitaux ; l'absence d'un texte législatif précisant les obligations et les garanties des coopérants ; la stabilité du nombre des coopérants depuis 1960 ; les solutions envisagées : les inconvénients de la création d'un corps de coopérants (p. 2298) ; la participation de tous les départements ministériels aux tâches de coopération par le détachement de fonctionnaires et d'agents (p. 2299); le décret du 2 mai 1961 assurant des garanties de carrière au personnel détaché ; la nécessité de prévoir des mesures en faveur des agents contractuels de coopération ; l'absence de garanties d'emploi à leur retour ; les risques courus par les fonctionnaires détachés pour servir en coopération ; les difficultés de recrutement rencontrées ; la limitation de l'application de la loi au personnel civil de coopération à l'exclu-

sion du personnel militaire (p. 2299) ; le rôle et l'état d'esprit des coopérants ; le souhait que les hommes d'action et les animateurs puissent s'épanouir dans la fonction publique comme dans la coopération ; la relève par des experts nationaux ; les volontaires du Progrès (p. 2300) ; l'information des coopérants ; le souhait de la publication de textes concernant la situation du personnel militaire et d'un certain nombre d'organismes créés par les ministères, notamment le bureau pour le développement de la production agricole ; le regret de l'absence d'un service central responsable de l'action de coopération ; le souhait d'un débat public sur les conclusions du rapport Gorse (p. 2300, 2302) ; l'attitude du Gouvernement français à la troisième Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (p. 2300) ; le volontariat (p. 2301) ; le rapatriement des coopérants demandé par un Etat (p. 2301, 2302) ; les sanctions éventuelles (p. 2301) ; la différence des mesures prises en faveur des professeurs de l'enseignement supérieur et les autres fonctionnaires ; la priorité pour le choix du poste à accorder à un coopérant à son retour ; les garanties de reclassement à prévoir en faveur des agents contractuels de la coopération ; la nécessité pour un coopérant de connaître la population du pays où il va travailler et de recevoir une formation analogue à celle que dispensait l'Ecole nationale de la France d'outre-mer ; les stages d'information à organiser pour les coopérants (p. 2301, 2302) ; l'insuffisance de l'information actuellement donnée ; le décret en préparation à ce sujet (p. 2302) ; le souhait de la création auprès des postes diplomatiques français de commissions mixtes paritaires composées de représentants de l'administration et de représentants des coopérants ; ces commissions et leur rôle en cas d'expulsion.

Intervention de M. Bourges, Secrétaire d'Etat : la fin de la mission d'un coopérant (p. 2302) ; les décisions de rejet des demandes formulées par des candidats à un poste de coopérant.

Les amendements déposés par le groupe communiste et acceptés par la Commission des affaires étrangères concernant l'exercice par des coopérants de fonctions supérieures aux leurs et concernant les maladies contractées pendant la durée du séjour (p. 2303) ; le souhait que le Gouvernement donne connaissance des projets de décrets d'application à la Commission des affaires étrangères.

Reprise de la discussion générale : la réinsertion professionnelle des coopérants (p. 2327).

Art. 1er : amendement de M. Rocard reporté à l'article 2 (p. 2328).

Art. 2 : adoption de l'article ; amendement de forme de la Commission des affaires étrangères ; adoption (p. 2328) ; amendement de M. Rocard (cas des agents des instituts de recherche spécialisés outre-mer et des sociétés de développement bénéficiaires de fonds publics (p. 2328) ; retrait (p. 2329) ; amendement de M. Deniau ayant le même objet ; rejet (p. 2330) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2330).

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à préciser les garanties et les devoirs des coopérants ; adoption (p. 2330) ; amendement de forme de la Commission, conséquence de l'amendement précédent ; adoption ; amendements de MM. Feix et Delorme tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 3 (dérogations au statut général des fonctionnaires) ; non-ingérence dans les affaires des Etats étrangers ; rejet (p. 2331, 2332) ; amendement de M. Rocard tendant à créer une juridiction paritaire ; rejet (p. 2332) ; amendements de la Commission (garanties données aux coopérants) ; adoption (p. 2332) ; adoption de l'article 3, modifié (p. 2332).

Après l'Art. 3 : amendements de MM. Delorme et Feix (protection des coopérants, situation des coopérants au Burundi) ; rejet (p. 2332).

Art. 4 : retrait d'amendements rédactionnels de MM. Feix et Delorme (p. 2332) ; rejet d'amendements rédactionnels de MM. Feix et Delorme (p. 2333) ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission (p. 2333) ; adoption ; amendement de M. Deniau (préparation des coopérants à leur mission ; leur formation professionnelle permanente) ; sous-amendement de la Commission à l'amendement de M. Deniau (p. 2333) ; rejet (p. 2335) ; amendement de M. Rocard (réinsertion professionnelle après coopération) (p. 2334) ; retrait de la première partie de son amendement ; transformation de la deuxième partie en sous-amendement à l'amendement Deniau ; rejet (p. 2335) ; rejet de l'amendement de M. Deniau (p. 2335) ; amendement de M. Feix (formation profes-

sionnelle des coopérants ; rejet de l'amendement de M. Feix ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2335).

Art. 5 : amendement de M. Delorme concernant les services correspondant aux emplois auxquels les coopérants ont été affectés avant leur départ en mission de coopération (p. 2335) ; cas des enseignants ; retrait (p. 2335) ; amendement de la Commission (cas des fonctionnaires appartenant au corps des enseignements supérieurs (p. 2335) ; adoption (p. 2336) ; adoption de l'article 5, modifié (p. 2336).

Art. 6 : retrait d'un amendement de M. Feix (p. 2337) ; rejet d'un amendement de la Commission (p. 2337) ; amendement du Gouvernement ; situation des coopérants à leur retour en France ; problème de leur nomination (p. 2336, 2337) ; adoption ; adoption de l'article 6, ainsi modifié (p. 2337).

Art. 7 : amendement de la Commission (maladies contractées pendant la durée du séjour et pouvant être considérées comme maladies professionnelles) (p. 2337) ; le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution à cet amendement ; celui-ci n'est pas opposable ; rejet de l'amendement (p. 2338) ; adoption de l'article 7 (p. 2339).

Art. 8 : trois amendements identiques de MM. Feix, Hauret et Delorme tendant à supprimer les mots : « le cas échéant », au premier alinéa de l'article ; adoption (p. 2339) ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2339).

Après l'Art. 8 : amendement de M. Rocard (représentation légale des coopérants) ; rejet.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2339).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [28 juin 1972] (p. 2968).

Réinsertion des cadres d'outre-mer dans la fonction publique française ; situation des personnels annexes de coopération (p. 2968).

Intervention de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : ses observations (p. 2968).

Art. 3 : (p. 2968) ; amendement de la Commission des affaires étrangères ; son adoption ; amendement de M. Fontaine tendant à compléter le dernier alinéa de cet article ; compétence du Conseil d'Etat en cas de litiges ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 2969).

Art. 5 : son adoption (p. 2969).

Art. 6 : (p. 2969) ; amendement de M. Triboulet tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Ils ont, en tout état de cause, priorité pour occuper le premier poste vacant équivalant à leur fonction antérieure » ; principe du reclassement ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 6, ainsi modifié (p. 2970).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2970).

DISCUSSION EN TROISIEME LECTURE [1er juillet 1972] (p. 3121).

La formation des fonctionnaires civils de coopération (p. 3121, 312).

Art. 6 : adoption (p. 3122).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3122).

.—.

Voy. aussi : BUDGETS MILITAIRES (p. 4753, 4767) ; EDUCATION NATIONALE, 1, art. 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 108.

COOPÉRATION MONÉTAIRE.

— Banque des Etats de l'Afrique Centrale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 107.

COOPÉRATIVES AGRICOLES.

1. — Proposition de loi tendant à accorder aux coopératives d'utilisation de matériel agricole la possibilité d'acquérir leur matériel à un taux réduit sur les emprunts contractés par elles à cet effet, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 par M. du Halgouet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1955.**

2. — Proposition de loi tendant à accorder aux coopératives d'utilisation de matériel agricole un taux réduit de T.V.A. pour leur équipement et à les faire bénéficier des prêts à bas taux d'intérêt, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2038.**

.—.

Voy. aussi AGRICULTURE, 7 et 9 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971 (p. 6440 7003).

— Patente. — *Voy.* AGRICULTURE, 9.

Voy. BUDGET 1973 (Articles additionnels non rattachés, après art. 50).

— Coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (C.U.M.A.). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5330, 5380) ; ECONOMIE NATIONALE, 4.

COPROPRIÉTÉ.

— des immeubles. — *Voy.* CONSTRUCTION, 5 ; IMMEUBLES, 2 et 5.

CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

1. — Proposition de loi tendant à réintégrer les agents diplomatiques et consulaires déportés ou internés de la Résistance ou révoqués pour leur attitude patriotique, ou engagés volontaires, des guerres 1914-1918 et 1939-1945, ou grands mutilés, qui ont été l'objet d'une mise à la retraite par anticipation, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Clostermann (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 145.**

. — .

— Indemnisation des dommages matériels subis par les personnels diplomatiques et consulaires en services à l'étranger. — *Voy.* BUDGET 1973 (Affaires étrangères, p. 5242, 5308, 5309).

CORPS PRÉFECTORAL. — *Voy.* BUDGET 1969 (Intérieur) ; BUDGET 1970 (Intérieur) ; BUDGET 1972 (Intérieur et rapatriés, p. 5604, 5634).

CORSE.

— Chaptalisation des vins. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (après l'art. 10).

— Desserte aérienne. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Transports, II. — Aviation civile) ; BUDGET 1973 (Transports, III. — Aviation civile).

— Fonds d'expansion économique. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1, art. additionnel. BUDGET 1968, 3, art. 10.

— T.V.A. applicable au trafic maritime. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, art. 19.

— Fiscalité sur les alcools. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions générales), 3.

— Reconnaissance de la langue. — *Voy.* LANGUES RÉGIONALES, 4.

COTE-D'IVOIRE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 19.

COTE-D'OR.

— Limites. — *Voy.* DÉPARTEMENTS, 1.

COTES.

— Défense contre la mer. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 17.

COTISATIONS AGRICOLES. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 5, art. additionnels ; ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 4.

COTISATIONS D'ASSURANCES SOCIALES. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3, art. 10.

COUR D'ASSISES.

— Organisation dans la région parisienne. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 4.

COUR DES COMPTES.

1. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission d'application des observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1468.**

2. — Proposition de loi relative aux rapports annuels de la Cour des comptes, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1511.**

3. — Proposition de loi portant application de l'article 47 (dernier alinéa) de la Constitution et modification de la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Sauzedde et plusieurs

de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° **1652.** Non publiée.

4. — Proposition de loi tendant à modifier à l'article 12 de la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes et à étendre la compétence de cette Cour, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Griotteray (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° **2375.**

·—·

Voy aussi : LOIS DE RÈGLEMENT, 1 et 2 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 131.

— Dépôt du rapport. — [24 juillet 1968 et 1969] (p. 2524), [30 juin 1970] (p. 3335 et 3344), [29 juin 1971] (p. 3504), [30 juin 1972] (p. 4050).

COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

1. — Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° **1478.** Rapport le 7 avril 1971 par M. Sabatier, n° **1641.** Adoption le 22 avril 1971. — Projet de loi n° **382.**

Transmis au Sénat le 27 avril 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), n° **195 (année 1970-71)** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Marcel Pellenc, n° **217 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 27 mai 1971. — Projet de loi n° **100 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° **1774** ; rapport le 17 juin 1971 par M. Sabatier, n° **1848.** Adoption le 22 juin 1971. — Projet de loi n° **440.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), n° **348 (année 1970-71)** ; rapport le 23 juin 1971 par M. Armengaud (au nom de M. Pellenc), n° **357 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 23 juin 1971. — Projet de loi n° **145 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1971 (3e lecture) (renvoyé à la Commission des finances), n° **1885** ; rapport le 29 juin 1971 par M. Sabatier au nom de la Commission mixte paritaire, n° **1935.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1971. — Projet de loi n° **475.**

Rapport le 29 juin 1971 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, n° **385 (année 1970-71).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1971. — Projet de loi n° **176 (année 1970-71).**

Loi n° 71-564 du 13 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1971 (p. 6944).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [22 avril 1971] (p. 1321).

Les compétences de la cour de discipline budgétaire (p. 1321) ; l'extension de sa compétence aux ministres et aux maires ; la réforme envisagée (p. 1321, 1322) ; le large éventail des sanctions proposées (p. 1322).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1322) ; le contrôle de l'exécution du budget ; l'activité de la Cour ; la liaison entre la Cour et les instances hiérarchiques de l'administration ; la saisine de cette Cour.

Art. 1er : adoption (p. 1322).

Art. 2 : amendements de la Commission des finances tendant à supprimer la référence aux sous-secrétaires d'Etat (p. 1323 ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer les mots « juridictionnel ou administratif » (p. 1323) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à soumettre les présidents de conseils généraux aux dispositions de la loi (*ibid.*) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à substituer le mot : « ou » au mot : « et » entre les mots : « législatives et réglementaires » ; adoption (p. 1323) ; amendement de la Commission tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa (*ibid.*) ; la limitation des effets de texte aux associations visées ; sous-amendement du Gouvernement tendant à limiter l'application du texte aux associations inscrites sur une liste (p. 1323).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1323, 1324) : le cas des associations

inscrites sur une liste établie par arrêté du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1324) ; adoption de l'article 2.

Art. 3 à 8 : adoption (p. 1324).

Art. 9 : amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 10 : adoption.

Art. 11 : amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 1325).

Art. 12 à 17 : adoption.

Art. 18 : amendement de la Commission tendant à autoriser l'assistance des avocats et des avoués ; la suppression du monopole des avocats au Conseil d'Etat ; adoption ; amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction du dernier alinéa (p. 1325) ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 : amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à permettre la continuation de la procédure en cas de silence des Ministres au bout du délai ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 19 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (p. 1326) ; adoption.

Art. 20 : deux amendements d'harmonisation du texte présentés par le Gouvernement ; adoption des amendements et du texte de l'article, ainsi complété.

Art. 21 : amendement de la Commission tendant à ajouter les mots : « assortie de toutes les justifications utiles » (p. 1326) ; adoption ; amendement d'harmonisation du texte présenté par le Gouvernement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 21 : amendement du Gouvernement tendant à faire adresser la notification de la décision au Ministre de tutelle éventuel ; adoption (p. 1326).

Art. 22 à 26 : adoption (p. 1326, 1327).

Après l'Art. 26 : amendement de la Commission tendant à harmoniser la numérotation des titres de la loi ; adoption (p. 1327).

Art. 27 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1327).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [22 juin 1971] (p. 3223).

Les modifications apportées par le Sénat.

Art. 2 : amendement de la Commission des finances tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; l'adjonction par le Sénat, à la liste des personnes non justiciables de la Cour de discipline budgétaire des administrateurs élus des organismes de protection sociale ; les associations de bienfaisance et les organismes de protection sociale ; la distinction entre les agents élus par un collège électoral politique et ceux élus par un collège restreint ou de caractère professionnel ; le corps électoral : juge naturel (p. 3224) ; le contrôle de la Cour de discipline budgétaire sur les organismes financés par des ressources parafiscales ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à préciser le texte adopté par le Sénat ; adoption de l'amendement et de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 17, 17 *bis*, 19 *bis* et 21 *bis* : adoption.

Art. 27 : amendement de la Commission des finances tendant à revenir, sous réserve d'une modification, au texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; la loi du 25 septembre 1948 et l'inscription automatique ; l'inscription au *Journal officiel* à la demande de la Cour de discipline budgétaire ; adoption de l'amendement et de l'article 27, ainsi modifié (p. 3225).

Explications de vote : la position du groupe des républicains indépendants : la situation des administrateurs des caisses de mutualité agricole exerçant leurs fonctions à titre bénévole ; leur exclusion de la responsabilité devant la Cour de discipline budgétaire ; la responsabilité des élus devant leurs mandants ; l'abstention du groupe ; la position du groupe P.D.M. : les fondements de la Cour de discipline budgétaire ; la rigueur pour le conseil d'administration des caisses de mutualité agricole ; l'abstention des P.D.M.

Adoption du projet de loi au scrutin public (p. 3225) ; liste des votants (p. 3228, 3229).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3547).

Le contrôle juridictionnel de la Cour de discipline budgétaire ; la soumission à la juridiction des caisses de mutualité agricole et des organismes de protection sociale ; l'origine des fonds des caisses de mutualité agricole ; la non-soumission au contrôle de la Cour de discipline budgétaire des administrateurs des caisses de mutualité sociale (p. 3547, 3548).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3548).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

COUR SUPRÊME.

1. — Proposition de loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour suprême constitutionnelle, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2857.**

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT. — *Voy.* AMNISTIE 1 ; PROCÉDURE PÉNALE, 1 (IIe Partie).

COURS SOCIALES. — *Voy.* BUDGET 1969 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population) ; BUDGET 1971 (p. 5637).

COURTAGES D'ASSURANCES.

T.V.A. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3, art. 1er.

COURTIERS INTERPRÈTES ET CONDUCTEURS DE NAVIRES. — *Voy.* TRANSPORTS MARITIMES, 1, art. 10.

CRÉANCES.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 57-756 du 4 juillet 1957 relative au recouvrement de certaines créances, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Fortuit (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2329.**

.—.

— Privilégiées. — *Voy.* PRIVILÈGES, 1.

— Recouvrement. — *Voy.* PROCÉDURE CIVILE, 1.

— Sur l'Etat. — *Voy.* DÉLAIS, 1.

CRÈCHES.

1. — Proposition de loi tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 650.**

.—.

Voy. BUDGET 1972 (Santé publique et travail).

CRÉDIT.

1. — Proposition de loi relative à la publicité des opérations de crédit-bail, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 175.**

2. — Projet de loi modifiant l'article 31 de l'ordonnance n° 67-838 du 28 septembre 1967 portant réforme du crédit aux entreprises, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 949 ;** rapport le 6 octobre 1970 par M. Magaud, **n° 1375.** Adoption le 14 octobre 1970. — Projet de loi **n° 307.**

Transmis au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 24 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 novembre 1970 par M. Poudonson, **n° 52 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 33 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1187 du 18 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 20 décembre 1970 (p. 11707).

DISCUSSION [14 octobre 1970] (p. 4269).

La législation sur les chèques sans provision ; l'extension de cette législation aux départements et territoires d'outre-mer ; les étapes de cette législation.

Article unique (p. 4270) ; amendement de la Commission (modification de la rédaction du titre) ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

3. — Proposition de loi portant réglementation du crédit à la consommation des particuliers par l'institution de « ratios d'engagements » et la possession d'une carte personnelle de crédit, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Dupont-Fauville (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1007.**

4. — Proposition de loi tendant à limiter l'émission de chèques sans provision et à rendre plus efficaces les sanctions prises contre leurs auteurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1287.**

5. — Projet de loi modifiant la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1729 ;** rapport le 11 juin 1971 par M. Marie, **n° 1837.** Adoption le 14 juin 1971. Projet de loi **n° 434.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 322 (année 1970-1971) :** rapport le 21 juin 1971 par M. Dailly, **n° 343 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 143 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-510 du 1er juillet 1971, publiée au *J.O.* du 2 juillet 1971 (p. 6419).

Voy. Discussion générale commune à CONSTRUCTION, 10.

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [14 juin 1971] (p. 2904).

Amendement de la Commission des lois tendant à faire mentionner dans le contrat les frais de gestion (p. 2905) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à faire mentionner « le cas échéant » ; les frais de gestion.

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget (p. 2905) : la limitation des frais de gestion.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*).

Adoption de l'article unique (p. 2905).

6. — Projet de loi portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2307 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. de Rocca Serra, **n° 2796.** Adoption le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 754.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 191 (année 1972-1973) ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Coudé du Foresto, **n° 234 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [19 décembre 1972] (p. 6341).

Le leasing, l'intérêt de cette technique de financement dans le domaine commercial, dans celui des travaux publics et des équipements touristiques (p. 6341).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer (p. 6342) : l'extension de l'activité des sociétés spécialisées dans les opérations de crédit-bail.

Art. 1er : adoption.

Art. 2 : adoption d'un amendement de forme de la Commission des finances ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 6342).

Art. 3 et 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6343).

. — .

Voy. aussi : COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 7 ; BUDGET 1968-3 et 1969 (Discussion générale) ; BUDGET 1970 (Collectif, 1) ; IMPOTS (Dispositions diverses), 4.

— Encadrement. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 5, 7, 19, 56, 91 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 106 ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale, Agriculture, Développement industriel et scientifique, Economie et Finances, II. — Services financiers).

CRÉDIT AGRICOLE. — *Voy.* AGRICULTURE, 9 (p. 6037) ; BAUX RURAUX, 19 (p. 5943) ; BAUX RURAUX, 20 (p. 6507, 6508) ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture, Charges communes) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture, Charges communes) ; QUESTIONS ORALES (avec débat, 77 à 81 (1971, p. 1199, 1204, 1210) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 120 ; URBANISME 6 et 8 (1971, p. 2870).

CRÉDIT-BAIL. — *Voy.* IMPOTS 2, art. 5, et Commerçants et Artisans, 23.

CRÉDIT FONCIER.

— Prêts du. — *Voy.* BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5054, 5096, 5100, 5109, 5110).

CRÉDIT MUTUEL. — *Voy.* BUDGET 1970, après art. 6.

CRÉDITS MILITAIRES.

— Plan d'économies. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 5.

CRÉDITS OPTIONNELS. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8.

CRIMES ET DÉLITS.

1. — Projet de loi modifiant les articles 132, 133 et 136 du Code pénal, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 263 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Krieg, **n° 357.** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 38.**

Transmis au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlemnet et d'administration générale), **n° 18 (année 1968-1969) ;** rapport le 7 novembre 1968 par M. de Montigny, **n° 31 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 20 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1035 du 27 novembre 1968; publiée au *J.O.* du 28 novembre 1968 (p. 11163).

DISCUSSION [17 octobre 1968] (p. 3381).

Les articles 132 et suivants du Code pénal punissant la fabrication et la mise en circulation de fausses monnaies ; la différence considérable de valeur entre l'or en barre ou en lingot et l'or en pièce ; la fabrication des « vraies » fausses pièces d'or ; les monnaies d'origine étrangère.

Art. 1er : adoption avec modification (p. 3381).

ART. 2 : adoption avec modification (*ibid*).

Art. 3 à 5 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

2. — Projet de loi tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1072 ;** rapport le 28 avril 1970 par M. Claudius-Petit, **n° 1105.** Adoption le 29 avril 1970. — Projet de loi **n° 215.**

Transmis au Sénat le 5 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 196 (année 1969-70) ;** rapport le 19 mai 1970 par M. Piot, **n° 215 (année 1969-70).** Adoption avec modifications le 21 mai 1970. — Projet de loi **n° 95 (année 1969-70).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1153 ;** rapport le 3 juin 1970 par M. Claudius-Petit, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1187.**

Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 244.**

Rapport le 3 juin 1970 par M. Piot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 255 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 109 (année 1969-70).**

Loi n° 70-480 du 8 juin 1970, publiée au *J.O.* du 9 juin 1970 (p. 5324).

DISCUSSION [29 avril 1970] (p. 1381, 1400).

La défense de la « majorité silencieuse » contre les minorités destructives (p. 1381, 1410) ; le maintien de la liberté de réunion et de la liberté de manifester (p. 1381, 1395, 1396, 1401, 1402, 1405, 1407) ; la répression (p. 1381, 1400, 1402, 1403, 1406, 1407, 1409, 1411, 1412, 1413) ; les nouvelles formes de délinquance ; les actions de « commandos » dites « à force ouverte » (p. 1382, 1400, 1401, 1405, 1406) ; les modifications apportées par la Commission à l'article premier (p. 1382, 1400, 1407, 1414) ; la responsabilité collective et solidaire de la réparation pécuniaire des dommages (p. 1382, 1396, 1401, 1402, 1403, 1404, 1412) ; les violations de domicile, privé ou public (p. 1382, 1400) ; la correctionnalisation des infractions (p. 1382); la répression de la séquestration (p. 1382, 1400) ; la procédure du flagrant délit (p. 1382) ; la nécessité d'une application prudente de la loi (p. 1382, 1407, 1414) ; l'opposition que rencontre le projet dans le pays (p. 1395, 1402, 1403) ; les menaces que fait peser le texte sur les manifestations pacifiques des ouvriers et des syndicats (p. 1395, 1403, 1404, 1407, 1408) ; l'origine fasciste des attentats (p. 1395, 1396) ; la violation par le texte de principes fondamentaux du droit français (p. 1396, 1403, 1404, 1405, 1407, 1408, 1412, 1413) ; la lutte contre les fonctions (p. 1400) ; la nécessité du texte ; l'insuffisance, l'archaïsme ou l'inadaptation des textes répressifs actuels en la matière (p. 1400, 1401, 1402, 1406, 1413, 1414) ; les violences contre les fonctionnaires (p. 1401) ; les précédents en droit français de la responsabilité collective (p. 1401, 1402, 1403) ; le problème de la provocation (p. 1402) ; les textes existants qui permettent une répression suffisante ; l'inertie du Gouvernement (p. 1403, 1412) ; le désir de la population de voir cesser les actes de violence (p. 1403, 1407, 1411, 1413, 1414, 1415) ; l'interdiction en France des manifestations (p. 1408) ; la nécessité de l'ordre républicain (p. 1409, 1410, 1413) ; l'aspiration de la société à un renouvellement profond (p. 1410) ; la situation à la Guadeloupe (p. 1411) ; le cas des passants et des témoins de manifestations (p. 1412) ; le caractère de la loi d'exception du présent texte (p. 1413) ; la nécessité de l'acceptation populaire et de la fermeté du Gouvernement (p. 1414) ; le régime des libertés publiques dans les démocraties populaires (p. 1415).

Interventions de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1383 à 1386) : le problème des bandes armées ; les objectifs du texte du projet de loi ; l'adaptation de la loi pénale aux tactiques nouvelles ; la mise à la disposition d'un candidat à la présidence de la République de tous les moyens de propagande officiels, alors qu'il préconisait la destruction de la société ; l'incompatibilité de la violence avec la République et la liberté ; le maintien de la politique de concertation poursuivie par le Gouvernement ; la multiplication et l'aggravation des provocations ; les déprédations et le vandalisme ; l'insuffisance des textes en vigueur ; la nécessité d'un nouveau texte ; les nombreuses incriminations prévues dans le Code pénal et dans d'autres lois ; la lourdeur des sanctions prévues par la loi ; l'article 440 du Code pénal punissant le pillage ; l'article 313 réprimant les violences exercées dans le cadre d'une réunion séditieuse ; l'article 314 du Code pénal relatif aux crimes de séquestration arbitraire ; l'article 231 du Code pénal donnant compétence à la Cour d'assises pour les violences exercées contre les agents de la force publique ; les articles 93 et suivants du Code pénal réprimant les crimes tendant à troubler l'Etat par le massacre et la dévastation ; les lacunes de notre législation ; l'article 4 du décret-loi du 23 octobre 1935 punissant les organisateurs de manifestations interdites ; les articles 104 à 108 du Code pénal réprimant la participation aux attroupements armés ; le système de sommations préalables ; son application difficile ; la forme nouvelle de trouble apporté à l'ordre public que constitue l'occupation de locaux ou autres lieux ; les dégradations et destructions qui accompagnent de telles occupations ; l'inadaptation de la législation à saisir tous les aspects de la délinquance de groupe ; la quasi-impunité dont bénéficient les individus coupables de ces violences ; la mise à la charge des contribuables des communes des dom-

mages causés ; l'adaptation nécessaire de l'arsenal répressif aux méthodes nouvelles; la violation d'un domicile privé prévue par l'article 184 du Code pénal ; l'assimilation de la violation et de l'occupation irrégulière d'un lieu affecté à un service public ; la correctionnalisation des poursuites exercées contre les auteurs d'une séquestration de personne ; les polémiques soulevées par l'article premier ; la correctionnalisation des poursuites en vertu de l'article 314 nouveau ; la condamnation à la réparation pécuniaire des dommages corporels et matériels résultant des actions violentes ; la possibilité pour le tribunal de limiter le montant de la réparation ; l'acceptation consciente d'un risque que constitue la participation plus ou moins active à un rassemblement illicite ; les critiques qu'ont suscitées ces dispositions ; l'incrimination égale pour les faits commis dans le cadre d'un groupe menant une action violente et les faits commis dans le cadre d'un rassemblement illicite ; les craintes qui ont été exprimées en ce qui concerne les violences et les dégâts commis au cours d'un rassemblement ; la prétendue atteinte aux libertés publiques et plus particulièrement au droit de réunion ; l'acceptation du Gouvernement de la disposition proposée par la Commission des lois d'après laquelle l'interdiction du rassemblement ne pourra être prononcée que par l'autorité administrative ; la suggestion de la Commission des lois tendant à limiter l'application du texte aux cas de crimes ou délits ; la situation des personnes qui pourraient se trouver mêlées à un rassemblement par simple hasard ou par force ; la nécessité de ne pas faire au Gouvernement un procès d'intention ; les précautions habituellement prises par les organisateurs de manifestations pour éviter les provocations ; le caractère intentionnel du délit de l'article 314 ; l'inutilité juridique d'un adverbe quelconque pour définir un délit par essence intentionnel ; l'acceptation néanmoins par le Gouvernement des mots : « volontairement » et « sciemment » introduits par la Commission des lois ; la concertation entre le Gouvernement et les élus ; les brutalités caractéristiques de tous les fascismes ; l'opposition du Gouvernement non à des idéologies, si absurdes qu'elles puissent paraître, mais à la violence de leurs partisans ; le souhait du peuple français, dans son immense majorité, de lutter contre de tels agissements ; l'absence de contradiction entre le projet en discussion et le projet du Gouvernement relatif au renforcement de la garantie des droits individuels ; le désir du pays que le Gouvernement fasse preuve d'autorité et d'énergie ; la volonté et le courage des élus qui doivent correspondre à la détermination du Gouvernement ; la tradition républicaine française et la répression rigoureuse des recours à la violence, cause de la disparition des régimes libéraux ; la haine profonde de notre peuple pour la violence.

Question préalable opposée par M. Mitterrand en vertu de l'article 91, alinéa 4 du Règlement (p. 1386) ; l'affirmation du Gouvernement selon laquelle les « casseurs seront les payeurs » ; les personnes visées par le projet ; les nouvelles formes de délinquance ; les exemples récents d'actions de commandos ; l'« amalgame » fait par le Gouvernement entre l'action de quelques violents et le droit de réunion (*ibid*) ; l'inquiétude qu'a inspirée cet amalgame à un certain nombre de membres de la majorité au sein de la Commission (p. 1387, 1389) ; l'amendement présenté par M. Delachenal (p. 1387) ; l'atteinte que porte le projet du Gouvernement à certaines normes de notre droit (*ibid*) ; la question de la nécessité d'un nouveau texte répressif (p. 1387, 1388) ; l'affirmation selon laquelle les textes en vigueur seraient trop lourds ; l'exemple de l'article 440 du Code pénal (*ibid*) ; les actions à force ouverte (p. 1388) ; le jury supplémentaire accordé par le droit reconnu ; l'indépendance douteuse de la Cour de sûreté ; la répression, affaire de police et non de justice ; la volonté du Gouvernement de se « défausser » sur les magistrats, sur l'opinion publique et sur l'Assemblée ; le danger de ce texte (*ibid*) ; les altérations graves qu'il apporte au droit de rassemblement (p. 1388, 1389, 1390) ; la contradiction entre les dispositions contenues dans les textes préexistants et celui proposé aujourd'hui (p. 1388) ; la disparition des garanties pour les justiciables (p. 1389) ; la démolition de l'équilibre de notre droit pénal ; les protestations des organisations politiques, professionnelles et syndicales contre ce texte ; le cas des badauds et des passants ; la présomption de culpabilité qui existera contre eux ; les atteintes portées au droit de réunion ; le danger du principe de la responsabilité civile solidaire ; les graves conséquences qui peuvent en résulter pour les manifestants pacifiques (*ibid*) ;

les précédents de responsabilité collective ; l'incompatibilité d'un tel principe avec un type de civilisation moderne ; la portée trop vaste du texte ; le désir du Gouvernement d'impressionner l'opinion et de lui plaire ; les maladies de notre droit : la détention préventive et l'internement administratif ; le « supplément d'âme » dont notre société a tant besoin ; les raisons du recours à la question préalable ; l'impossibilité de faire adopter les amendements nécessaires ; la possibilité d'un seul refus en bloc du texte (*ibid*) ; les doutes qui existent sur le désir de l'opposition de voir cesser les troubles universitaires ; les dangers de la violence ; le risque d'engendrer un système de répression totalitaire ; l'inscription du présent texte dans la ligne d'une évolution normale de la législation ; les articles 105 et 108 du Code pénal ; le système des sommations ; son archaïsme ; la possibilité pour le juge de limiter la réparation à une partie seulement des dommages ; la nécessité du projet de loi ; le cas des spectateurs de manifestations ; la polémique qui a dénaturé le texte du Gouvernement ; l'application du qualificatif « scélérat » non aux auteurs de la loi mais aux auteurs de dégradations (*ibid*) ; les positions différentes de M. Mitterrand suivant qu'il est ou non membre du Gouvernement ; le maintien du droit de réunion ; le caractère critiquable du terme « amalgame » ; le maintien du droit de manifestation ; la création d'un mythe pour tenter de passionner l'opinion publique ; la limitation de la question préalable en fait aux deuxième et troisième alinéas de l'article premier ; l'usage impossible des articles du Code pénal dans les hypothèses aujourd'hui visées ; leur archaïsme ; l'adaptation nécessaire de la loi pénale à la situation ; les exemples concrets qui en fournissent la preuve ; l'amélioration du texte par la Commission des lois ; sa modération (*ibid*) ; les lois de répression auxquelles s'est associé M. Mitterrand comme Garde des Sceaux ; les raisons pour lesquelles il a toujours été dans l'opposition ; son désaccord avec un projet qui ne limite pas la répression des commandos ; le caractère inadmissible de « l'amalgame » ; la question de savoir s'il est porté atteinte aux textes de 1935 et de 1960 insérés dans le Code pénal ; les précautions élémentaires que constituaient jusqu'alors les sommations ; l'appréciation du point de départ de la violence ; l'opposition des socialistes à la violence (*ibid*) ; le malaise général qui existe actuellement dans le pays (p. 1394) ; l'arrestation possible des responsables syndicaux ou politiques alors qu'ils n'auraient pas la possibilité matérielle d'empêcher la violence de se déchaîner ; rappel au Règlement de M. Marc Jacquet ; l'application équitable du Règlement par le président.

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 1395) ; liste des votants (p. 1397).

Art. 1er (p. 1415) : *Insertion dans le Code pénal après l'article 313 d'un article 314* (responsabilité des chefs ou organisateurs d'un rassemblement illicite ou interdit) ; l'importance de la discussion qui va s'instaurer sur ce problème (p. 1416) ; l'accord de tous les groupes pour réprimer l'action des commandos, les déprédations et les violences ; l'arsenal répressif important qui existe déjà contre les actions à force ouverte ; l'atteinte qui risque d'être portée par le texte au droit de rassemblement ; la création d'un délit collectif ; l'institution d'une présomption de responsabilité à l'encontre des participants du fait de leur seule présence ; la redoutable menace que fait peser le projet sur les syndicats des associations diverses et des salariés ; l'amélioration sensible du texte par la Commission ; le large esprit de coopération montré par le Gouvernement ; le désir de la grande majorité du pays de voir réprimer les opérations de commandos ; la tentation que pourraient donner les dispositions de l'article premier à certains groupes extrémistes de saboter n'importe quelle manifestation ; les manifestations, exutoire nécessaire en période troublée ; l'indépendance de la magistrature, condition nécessaire d'une application correcte de la loi ; les quelques craintes que le texte primitif de l'article premier avait suscitées chez certains ; le risque de voir réduire la liberté d'expression (*ibid*) ; l'amendement déposé par le rapporteur faisant la synthèse des textes en présence (p. 1417) ; la triple condition exigée désormais pour que la responsabilité du participant à une manifestation puisse être retenue : participation volontaire, connaissance des crimes et délits commis au cours de la manifestation, maintien « sciemment » de la présence ; la charge de la preuve incombant au procureur de la République ; le cas de dégradations et voies de fait qui seraient la conséquence du rassemblement ; le risque de la provocation ; l'opportunité de supprimer tout risque dans le texte qui a trait aux rassemblements ; la portée de la

responsabilité civile instituée par le dernier alinéa ; le rétablissement éventuel de la contrainte par corps (p. 1417) ; le bilan des travaux de la Commission des lois ; le travail positif qu'elle a effectué ; l'amalgame fait par le Gouvernement entre l'action des commandos et les rassemblements sur la voie publique ; le cas des personnes participant aux manifestations ; les garanties qui leur étaient précédemment accordées ; le système des deux sommations ; les garanties qui risquent d'être arrachées aux justiciables éventuels ; les sanctions sans sommation prévues par certains textes, notamment l'alinéa 3 de l'article 104 ; l'absence de lien juridique entre ce cas particulier et les conséquences qu'en tire le Ministre ; l'importance capitale de cette décision (*ibid*) ; la nécessité pour l'autorité administrative de prendre ses responsabilités (p. 1419).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1419) : l'acceptation par le Gouvernement du texte amendé par la Commission.

L'opposition « assise entre deux chaises » dans le présent débat ; l'absence de contre-projet ; l'intérêt uniquement historique des « pièces d'artillerie » juridiques dont dispose le Gouvernement ; l'arrêt de la Cour de cassation en date du 12 décembre 1963 d'après lequel il n'est pas nécessaire de recourir aux sommations en cas de violences ; l' « amalgame » prétendu entre les actions à force ouverte et les rassemblements générateurs de violence ; la distinction très nette entre ces deux hypothèses ; les conditions générales requises pour l'incrimination dans le cas de rassemblement générateur de violence ; le maintien intact du droit de réunion.

Amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article 314 du Code pénal (*ibid*) ; la distinction très nette opérée par ce texte entre l'action menée à force ouverte et les violences commises lors d'un rassemblement illicite ou interdit (p. 1420) ; le « crime » ou « délit » que doit constituer l'infraction ; la possibilité pour certains chefs et participants du rassemblement d'échapper aux poursuites ; l'absence d'atteinte au droit de réunion et au droit de manifestation ; l'intoxication puissante à laquelle est soumise l'opinion sur ce sujet ; la France, pays de la liberté ; l'exemple de M. Théodorakis (*ibid*) ; sous-amendement tendant à supprimer les sanctions contre les participants à certains types de rassemblement (*ibid*) ; retrait du sous-amendement, repris par M. Mitterrand ; les craintes que le texte serve un jour à entraver le libre exercice des droits syndicaux et des droits de réunion (p. 1421) ; les garanties considérables dont jouiront les personnes mises en cause ; le danger du principe de la responsabilité collective (*ibid*) ; rappel au Règlement de M. de Grailly ; sous-amendement tendant à faire référence aux textes fondamentaux définissant la notion de rassemblement et le droit de réunion (p. 1422) ; sous-amendement tendant à ouvrir un droit de repentir au bénéfice des chefs ou organisateurs de rassemblements interdits ; sous-amendement tendant à prévoir que les sanctions ne seront appliquées que lorsque les intéressés auront agi « sciemment » ; la comparaison de la situation faite aux chefs et aux organisateurs par rapport aux participants (*ibid*) ; le précédent d'octobre 1948 (p. 1423) ; la déclaration de M. Mitterrand, Ministre de l'Information de l'époque ; sous-amendement tendant à ajouter au mot : « sciemment » les mots : « et activement » ; retrait de ce dernier sous-amendement ; sous-amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa (2°) du texte proposé par l'amendement de la Commission (*ibid*) ; rejet au scrutin du sous-amendement repris par M. Mitterrand (p. 1424) ; liste des votants (p. 1456) ; rejet de trois sous-amendements ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; sous-amendement tendant à faire peser sur l'accusation la charge de faire la preuve de la participation des personnes visées ; retrait ; trois sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Delachenal tendant à donner à la victime la possibilité de se retourner contre les communes et l'Etat ; retrait (*ibid*) ; le souci du Gouvernement de permettre au juge de graduer sa responsabilité (p. 1425) ; les avantages que présentait la disposition de l'article 108 du Code pénal sur celle que proposait le Gouvernement ; la résurrection du bénéfice de compétence connue du droit romain ; retrait du sous-amendement ; adoption d'un sous-amendement du Gouvernement ; deux sous-amendements tendant à permettre au juge de limiter la réparation civile à une partie seulement des dommages (*ibid*) ; adoption (p. 1426) ; sous-amendement tendant à prévoir la possibilité pour le juge de prononcer l'exclusion définitive ou temporaire de toutes facultés ou universités ; les violences et

les destructions par lesquelles certains étudiants font obstacle au travail de leurs camarades ; les obligations particulières auxquelles devraient être soumis les étudiants à l'intérieur des locaux auxquels ils ont seuls accès ; la comparaison à faire avec les conducteurs d'automobiles ; les suspensions de permis de conduire ; la discrimination dont ces derniers sont victimes ; l'impossibilité pour l'autorité judiciaire de se substituer à l'autorité disciplinaire ou administrative ; rejet du sous-amendement ; adoption au scrutin de l'amendement de la Commission (p. 1427) ; liste des votants (p. 1457) ; en conséquence, le texte de l'amendement devient l'article premier du projet de loi.

Après l'art. 1er : retrait d'un amendement de la Commission.

Art. 2 : *Violation de domicile. — Occupation des lieux affectés à un service public ;* l'aggravation des dispositions relatives à la violation de domicile ; l'application éventuelle de sanctions à l'occupation de locaux en cas de grève ; l'imprécision et le danger du terme « manœuvres » proposé par la Commission ; le cas des entreprises privées ; deux amendements rédactionnels soumis à discussion commune ; adoption ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission (*ibid*) ; adoption au scrutin de l'article ainsi modifié (p. 1428) ; liste des votants (p. 1458).

Art. 3 : *Peines applicables en cas de blessures* (p. 1428) ; adoption.

Art. 4 : *Séquestration arbitraire ;* adoption.

Art. 5 : *Procédure de flagrant délit ;* l'extension de cette institution jusqu'alors inapplicable en matière politique ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 6 : *Application dans les T.O.M. ;* adoption.

Intervention de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 1428) : la concertation préalable au débat ; la suppression grâce à la Commission compétente de certaines ambiguïtés fâcheuses du texte primitif ; l'inutilité ou le danger de ce texte selon l'opposition ; le caractère imaginaire de ce danger tant qu'un Gouvernement démocratique exercera le pouvoir ; la défense des libertés collectives et individuelles ; l'intention du Gouvernement d'apporter discernement et fermeté dans la mise en application de ce texte (*ibid*).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 1429) ; liste des votants (p. 1460).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [4 juin 1970] (p. 2240).

Le texte commun auquel est parvenue la Commission ; l'article premier seul en discussion ; la divergence essentielle qui séparait les deux Assemblées sur le premier alinéa de cet article réprimant les actions de commando ; le remaniement par un amendement de M. de Grailly des dispositions de l'article 314 du Code pénal ; la prise du texte de la Commission des lois et du Sénat comme base de discussion de la Commission mixte paritaire ; le nouveau texte proposé modifié par plusieurs amendements ; l'adjonction de la notion d' « action concertée » à celle de « force ouverte » ; les « organisateurs » et les « instigateurs » ; la décision de la Commission d'écarter du champ d'application de la loi les organisateurs ou participants qui se seront dissociés des violences ; la condition d'une participation « active » au rassemblement ; la punition des provocateurs (*ibid*) ; la possibilité pour le juge de dispenser les condamnés de la solidarité prévue à l'article 55 du Code pénal (p. 2241) ; la possibilité pour la victime d'obtenir réparation intégrale sur la base de la responsabilité des communes et de l'Etat ; les provocations gauchistes, qui servent les intérêts du pouvoir ; la gravité des nouvelles incriminations pénales qui sont établies ; la réintroduction par la Commission mixte paritaire de toutes les dispositions dangereuses et antidémocratiques du projet initial (*ibid*) ; la méfiance du Gouvernement envers les magistrats (p. 2242) ; le vote défavorable du groupe communiste sur cette « loi scélérate » ; les désordres scandaleux dont le citoyen français commence à être lassé ; les jeunes casseurs « fils à papa » ; la composition des groupuscules ; le souhait des membres mêmes de l'opposition que les troubles cessent ; l'autorisation des manifestations des partis politiques et des syndicats (*ibid*) ; le devoir du Parlement d'assurer la protection de l'Etat (p. 2243) ; le défilé auquel a participé M. Théodorakis ; la France pays de la liberté de l'esprit ; le rétablissement dans le texte des dispositions touchant les organisateurs et les participants de rassemblements illicites ou interdits, sur lesquels pèse une menace redoutable ; la dan-

gereuse équivoque qui subsiste dans le texte ; les armes suffisantes dont dispose le Gouvernement pour lutter contre le désordre (*ibid*).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 2241) : la persistance des actions violentes menées par des groupes ; la propagande qui n'a cessé de se répandre au cours des derniers jours à l'encontre du projet de loi ; le caractère absolument injustifié des craintes exprimées ; la reconnaissance officielle du droit syndical ; la solution transactionnelle mise au point par la Commission mixte paritaire ; l'intention du Gouvernement de ne déposer aucun amendement ; l'équilibre suffisant entre la sauvegarde de l'ordre public et celle des libertés des citoyens que réalisent les dispositions actuelles ; le prix qu'attache le Gouvernement à l'approbation la plus large possible du texte par les deux Assemblées ; (p. 2244) : le projet de réforme du service national déposé par le Gouvernement et qui constitue une importante réforme démocratique ; l'effet de dissuasion de la loi que l'expérience fera apparaître ; la voix de l'opinion populaire.

Texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 2244).

Adoption au scrutin (*ibid*) ; liste des votants (p. 2255).

3. — Proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 dite loi « anti-casseurs », présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2841.**

. — .

Voy. aussi : TRANSPORTS AÉRIENS 1, 4, 5, 6, 7.

CRIMES DE GUERRE.

Voy. PRESSE, 5 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 147.

— Klaus Barbie. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 235 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 196.

CRISE MONÉTAIRE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (2e délibération, BUDGET 1970 : Discussion générale ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 15 (1971, p. 2593) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 193.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 243 (1971, p. 4617).

CUMUL.

— Cumul d'un emploi et d'une retraite. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 8.

— en agriculture. — *Voy.* BUDGET 1969 (Agriculture) ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

— d'emplois. — *Voy.* TRAVAIL (Règlement), 1.

— d'exploitations agricoles. — *Voy.* CODE RURAL, 6, 7, 8, 9, 10.

CURES THERMALES. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

CYCLE MOYEN. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 32.

CYSTICERCOSE. — *Voy.* ANIMAUX, 6.

D

DALADIER (M. le Président).

— 15 octobre 1970 (p. 4306). — Hommage à la mémoire du Président.

DANEMARK. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 85.

DÉBATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Procédure. — *Voy.* RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE, 5, art. 49, 56 et 91 (présentation des rapports et avis), 54, 95 et 100 (interventions sur les articles et les amendements), 66 (durée des scrutins publics à la tribune), 88, 91, 99 et 118 (exercice du droit d'amendement), 101 (secondes délibérations), 103 à 105 (votes sans débat), 106 et 107 (débats restreints), 132 et 149 (déclarations du Gouvernement), 151 (motions de censure).

— Restreint. — *Voy.* RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE, 5, art. 106 et 107.

DÉBITS DE BOISSONS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 39 du Code des débits de boissons, relatif au transfert des débits, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 74** ; rapport le 19 juin 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1266.**

2. — Proposition de loi tendant à permettre l'équipement normal des hôtels de tourisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 76.**

3. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme un article L 23-1 instituant une « licence touristique » qui permet de vendre pour consommer sur place, à l'occasion d'un service de spécialités gastronomiques, les boissons régionales traditionnelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Bourdellès et Ollivro (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 184.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 39 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Kaspereit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 220** ; rapport le 19 juin 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1267.**

5. — Proposition de loi relative au transfert des débits de boissons, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Bousquet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 376.** Retirée le 2 avril 1969 [3 avril 1969] (p. 814).

6. — Proposition de loi relative au transfert des débits de boissons, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M.

Bousquet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 644** ; rapport le 19 juin 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1268.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 58 du Code des débits de boissons relatif à l'emploi des femmes de moins de vingt et un ans, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par MM. Hoguet et Mourot (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 658**; rapport le 19 juin 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1269.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 41 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par MM. Berger, Couderc, Delong et Beraud (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1380** ; rapport le 20 novembre 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1446.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 52 du Code des débits de boissons afin de permettre la création de débits de deuxième catégorie dans les zones protégées déterminées par l'article L 49, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Weinman (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1688.**

DÉBITS DE TABAC.

— Activité de la Commission centrale de classement. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 29.

DEBRÉ (M. Michel).

— Lois. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 et 7 ; LOGEMENT, 6 (bidonvilles).

DÉCENTRALISATION.

Voy. PLAN, 1 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76.

— Administrative. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

— Industrielle. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (X), Industrie) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IX).

DECHARTRE (M. Philippe).

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 138 à 142.

DÉCLARATIONS CONJOINTES.

— *Voy.* RÉGIMES MATRIMONIAUX, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

1. — *Déclaration du Gouvernement sur sa politique générale* [17 juillet 1968] (p. 2258).

M. Couve de Murville, Premier Ministre (p. 2258 à 2260) : Les élections des 23 et 30 juin derniers ; l'hommage du Premier Ministre à son prédécesseur, M. Pompidou ; le désir du Gouvernement d'une collaboration étroite entre lui et le Parlement ; l'association du plus grand nombre possible de parlementaires à l'œuvre nationale de redressement ; l'ordre public et la sécurité des citoyens ; l'économie et les finances ; les conséquences de la crise de mai-juin ; le rétablissement aussi rapide que possible de l'équilibre ; le délai de dix-huit mois nécessaire pour y parvenir ; l'exclusion des moyens de la facilité ; la relance de la consommation par la hausse des salaires résultant des accords de Grenelle ; les problèmes monétaires ; le dynamisme et l'expansion ; le respect par la France des échéances tarifaires du 1er juillet 1968 ; la lutte contre l'inflation d'une part, le chômage d'autre part ; la hausse des prix ; l'intention du Gouvernement de renoncer à leur blocage ; les dangers du sous-emploi ; l'existence d'investissements accélérés ; le projet de loi en préparation à ce sujet ; la session extraordinaire du Parlement en septembre ; le second « collectif » de l'exercice en cours ; le budget et la loi de finances pour 1969 ; l'agriculture ; le besoin de grandes transformations et d'une modernisation de la réforme de l'Université ; la crise actuelle de la jeunesse ; le vaste débat qui sera organisé sur ce thème au cours de la présente session ; la préparation de la rentrée scolaire et universitaire ; les grands principes qui inspireront la réforme ; la transformation de l'enseignement supérieur ; le rajeunissement de l'organisation politique et administrative ; la politique régionale ; la déconcentration et la décentralisation ; le dialogue à l'intérieur des régions et entre les régions et le pouvoir central ; la réunion en une assemblée unique des représentants des

collectivités locales et de ceux des grands organismes économiques et sociaux ; les C.O.D.E.R. ; les rapports sociaux ; la participation ; le rôle de l'Etat ; les comités d'entreprise ; l'ordonnance de 1967 sur la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises ; l'exercice du droit syndical dans les entreprises ; la nécessité d'une information ouverte et complète ; la transformation souhaitable des rapports sociaux ; la direction de l'entreprise par ceux qui sont responsables ; la justification du profit ; la réorganisation de l'O.R.T.F. ; le souci d'une information accrue et objective ; la politique extérieure ; sa continuité ; la poursuite de la construction européenne ; la tâche immense et rude qui attend le nouveau Gouvernement ; le soutien nécessaire de la nation et d'abord de l'Assemblée ; le désarroi né de la crise ; la voie tracée le 30 mai par le Président de la République.

Débat sur cette déclaration (p. 2260 à 2275, p. 2277 à 2278) : les résultats des élections ; la majorité renforcée qui en est sortie ; l'injustice de la loi électorale (p. 2260, 2263, 2268, 2270) ; le départ de M. Pompidou (p. 2260, 2261, 2263, 2264) ; le non-renouvellement de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la Commission des finances (p. 260, 2266) ; les rapports du Gouvernement et du Parlement (p. 2260, 2263 à 2267, 2277) ; la monopolisation par la majorité des postes dans les bureaux des Commissions parlementaires (p. 2260) ; l'absence de vote de confiance pour clôturer le débat (p. 2261) ; les rapport de l'U.D.R. et des Indépendants (p. 2261, 2267) ; le rôle de l'opposition (p. 2261) ; les événements de mai et leurs causes (p. 2261, 2265 à 2268) ; la situation de l'emploi ; le chômage (p. 2261, 2262, 2265, 2269) ; la nécessité d'un dialogue (p. 2262, 2267, 2273) ; la réforme de l'enseignement et de l'Université (p. 2262, 2264, 2265, 2268, 2270) ; celle de l'O.R.T.F. (p. 2262, 2264, 2269, 22275) ; la rentrée scolaire et universitaire (p. 2264, 2265) ; la santé publique (p. 2264) ; la « participation dans l'entreprise (p. 2262, 2264, 2266, 2269, 2270, 2275) ; l'agriculture ; les exploitations agricoles (p. 2262, 2266, 2272) ; les difficultés des petites et moyennes entreprises, résultant de la crise de mai (p. 2262, 2265, 2278) ; la régionalisation et la décentralisation, les C.O.D.E.R (p. 2262, 2267, 2271, 2278) ; la politique monétaire (p. 2262) ; la construction de l'Europe (p. 2263, 2266, 2271) ; les dépenses militaires ; l'armement atomique (p. 2263, 2266, 2269) ; le rôle de la majorité (p. 2263, 2267) ; la confiance du pays à l'égard du général de Gaulle (p. 2263, 2264) ; le maintien indispensable de l'ordre public (p. 2263, 2268, 2277) ; les dangers du technocratisme (p. 2263, 2264) ; la nécessité de l'information (p. 2264, 2275) ; le désarroi de la jeunesse (p. 2265) ; la place du Parlement dans la société actuelle (*ibid*) ; la réforme du Sénat (*ibid*) ; la relance de l'économie par les investissements (p. 2265, 2266) ; la révision du Plan (p. 2266) ; la hausse des prix (p. 2268, 2269) ; l'impôt sur le revenu (p. 2269) ; l'attitude du parti communiste (p. 2270) ; les entreprises nationalisées ; le climat social dans ces entreprises (p. 2271) ; l'attitude du Gouvernement et de la majorité à l'égard de l'Europe (p. 2271) ; les répercussions pour l'agriculture des accords de Grenelle et de Varenne (p. 2272, 2276) ; les prix agricoles ; les interventions du F.E.O.G.A. (p. 2272) ; la question des cumuls (p. 2273) ; l'âge de la retraite (*ibid*) ; la formation professionnelle (*ibid*) ; l'apprentissage (*ibid*) ; la situation des D.O.M. ; leur spécificité (p. 2273 à 2275) ; la création d'un secrétariat d'Etat aux D.O.M. (p. 2273, 2274) ; le F.I.D.O.M. (p. 2274) ; le chômage dans les D.O.M. (*ibid*) ; les problèmes de la Bretagne (p. 2278) ; la compétitivité des entreprises françaises (p. 2278).

Réponse de M. Couve de Murville, Premier Ministre (p. 2278 à 2280) : les départements et territoires d'outre-mer ; l'agriculture ; les prix à la production ; le F.E.O.G.A. ; la Bretagne ; le prochain débat sur l'éducation nationale ; la politique européenne ; la question des méthodes ; la conviction des Français que tout est aujourd'hui transformé sinon bouleversé ; le Gouvernement actuel n'est ni un gouvernement de mutation ni un gouvernement de transition ; la nécessité du dialogue et de la consultation mais aussi de la décision et de l'action ; la collaboration étroite et confiante entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale ; la vaste majorité dont dispose le Gouvernement ; l'union indispensable.

2. — *Déclaration de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education Nationale, sur l'éducation nationale* [24 juillet 1968] (p. 2524 à 2532) : la « participation » ; l'objet du présent débat ; la « révision déchirante » qui s'impose au Ministère ; les causes des mouvements d'étudiants ; le malaise profond de l'étudiant ; l'effondrement des anciennes

structures ; le caractère dramatique et exaltant de l'évolution de la société ; la transformation profonde de la jeunesse ; la construction européenne ; la recherche scientifique ; l'ère de la mobilité ; le grand passage de la nécessité à la liberté ; la conception napoléonienne de l'Université ; la participation de l'éducation nationale à la vie de toute la Nation ; la démocratisation de l'enseignement ; les grandes difficultés de ce problème ; la politique d'aide matérielle aux familles et aux étudiants ; les programmes d'enseignement ; l'introduction des disciplines scientifiques dans l'enseignement du premier et du second degré ; l'enseignement supérieur ; le problème de la rentrée ; l'augmentation considérable du nombre des étudiants ; l'œuvre accomplie par les précédents gouvernements ; les résultats du baccalauréat ; les examens ; les locaux ; la nouvelle affectation du grand immeuble de l'O.T.A.N. ; les divers types d'implantation ; les postes supplémentaires d'enseignants ; le problème des bibliothèques ; l'utilisation des moyens audiovisuels ; la sélection ; la meilleure adaptation de l'enseignement secondaire à sa fonction ; les propositions déjà anciennes de rénovation de l'enseignement supérieur ; l'établissement de nouvelles relations entre enseignés et enseignants ; le travail considérable qui s'est effectué au moment même des événements de mai-juin ; les modifications apportées par les grands progrès de la science et de la technologie ; l'immense développement des moyens d'information ; la mobilité des connaissances ; la remise en cause permanente des idées ; le travail en équipe ; la révolte de l'étudiant contre le cours magistral ; la situation révolutionnaire créée par le déficit de « puissance » et par le déficit de « considération » ; la loi-cadre qui sera déposée à l'automne ; le désir de discussion du Ministre et de ses collaborateurs ; le contenu de la loi-cadre ; la grande liberté qui sera laissée aux établissements ; la question des chaires ; la notion de département universitaire ; le thème et les modalités de la participation ; l'association à la gestion des établissements universitaires de personnalités extérieures à compétence économique et sociale ; le contenu de l'autonomie ; la pédagogie ; la question financière ; le problème des libertés ; la libre remise en cause du contenu et des formes de certains enseignements ; la grande concertation souhaitable à l'échelle européenne pour examiner l'ensemble de ces problèmes ; l'enseignement du second degré ; la nouvelle conception de l'examen ; le « décloisonnement » ; l'abolition de la différence traditionnelle entre le littéraire et le scientifique ; la désaffection croissante pour les sciences et la technique ; l'introduction d'un enseignement totalement unifié dans le premier cycle ; l'enseignement des idées politiques et économiques dans les classes terminales ; le principal vice de l'enseignement français : solliciter essentiellement la mémoire et n'accorder qu'une part accessoire à l'intelligence et à la réflexion ; les méfaits du « bachotage » ; le rapport enseignant-enseigné ; le cours magistral, ses avantages et ses défauts ; les habitudes d'esprit en matière d'enseignement ; la modification des méthodes et des sanctions ; la nécessité de l'imagination ; la lourde charge du Ministère de l'Education Nationale ; les oppositions qui se manifestent dans la politique de participation du Gouvernement : celle des conservateurs, celle des « extrémistes » ; la notion de « révolution » ; les propositions des contestataires : le caractère attardé de certaines de leurs critiques ; le désir de provoquer un changement dans la société ; la notion d'aliénation ; le changement de la société par la participation, seule entreprise valable ; le modèle trotskyste et le modèle maoïste ; les risques que comportent ces solutions dans l'optique même de leurs promoteurs ; la contribution de la France au problème de la jeunesse d'un temps nouveau.

Débat sur cette déclaration [24 juillet 1968] (p. 2532 à 2544, 2549 à 2560), [25 juillet 1968] (p. 2570 à 2589, 2600 à 2607, 2609 à 2612) : les problèmes de la prochaine rentrée scolaire et universitaire (p. 2533, 2552, 2579, 2580, 2587, 2588) ; les locaux (p. 2533, 2551) ; le monitorat (p. 2533) ; les examens (p. 2533, 2535, 2538, 2539, 2543, 2553, 2579, 2580, 2588) ; la « participation » dans l'Université (p. 2533, 2541, 2559, 2572, 2585, 2603, 2604) ; la réforme des programmes et des méthodes d'enseignement (p. 2533, 2536, 2538, 2541, 2554, 2587, 2603, 2604) ; la réforme de l'enseignement secondaire et supérieur (p. 2533, 2534, 2540, 2580, 2588, 2603, 2604) ; le dépôt d'une loi-cadre sur l'enseignement ; sa discussion au Parlement en septembre prochain (p. 2533, 2534, 2559, 2560) ; l'autonomie de gestion dans les universités ; la cogestion des étudiants (p. 2534, 2537, 2539, 2540, 2542, 2544, 2571, 2575, 2577, 2583, 2585, 2603, 2604) ; la

structure des Universités nouvelles (p. 2534) ; l'éloignement entre enseignants et enseignés ; l'obligation de résidence (p. 2534, 2540) ; le recrutement et la formation des enseignants ; le recyclage (p. 2535, 2551, 2553, 2573, 2577) ; l'orientation, la sélection et l'information (p. 2535, 2540, 2541, 2552 à 2554, 2573, 2576, 2578, 2581, 2602, 2606) ; l'articulation entre l'enseignement d'une part, l'économie et l'emploi d'autre part (p. 2535, 2541, 2553, 2585) ; la garantie du premier emploi pour les jeunes (p. 2535) ; la crise de la civilisation (p. 2536, 2551, 2557) ; l'institution d'un âge limite pour la candidature aux fonctions parlementaires (p. 2536) ; la « société de consommation » (p. 2536, 2572, 2576) ; l'enseignement et la construction européenne ; les équivalences de diplômes (p. 2536, 2557, 2585) ; la responsabilité du pouvoir gaulliste dans la crise actuelle de l'enseignement (p. 2537, 2549, 2555) ; l'insuffisance des crédits (p. 2537, 2549, 2551, 2555) ; la démocratisation nécessaire de l'enseignement, notamment de l'enseignement supérieur (p. 2537, 2550, 2556, 2576, 2600, 2601) ; le problème des débouchés (p. 2537, 2567, 2579, 2588) ; la réforme Fouchet (p. 2537) ; les propositions du groupe communiste (p. 2537, 2555) ; le caractère subversif des événements de mai-juin 1968 (p. 2538, 2543) ; la non-représentabilité de l'U.N.E.F. et du S.N.E.S.U.P. (p. 2538) ; les responsabilités de l'Etat dans l'organisation de l'enseignement public (p. 2538, 2585) ; la décentralisation et la régionalisation des universités (p. 2540, 2554, 2571, 2572, 2576, 2603) ; la « concertation » et la « contestation » (p. 2542, 2577, 2583, 2588) ; la crise de confiance de la jeunesse ; la recherche d'un idéal (p. 2542, 2557) ; le respect nécessaire des consciences ; la neutralité politique à l'école ; la liberté d'enseignement (p. 2543, 2553, 2574, 2587) ; le rôle des associations de parents d'élèves (p. 2543, 2587) ; la définition du statut de la fonction d'enseignant (p. 2543) ; le cycle moyen dans les C.E.T. et C.E.S. (p. 2543) ; les écoles maternelles (p. 2543, 2573) ; la représentativité des délégués des étudiants aux conseils d'Université (p. 2544) ; la création d'universités techniques (*ibid*) ; l'enseignement technique : les C.E.T. ; les instituts universitaires de technologie (p. 2544, 2553, 2576, 2579 à 2581, 2603) ; la nécessité d'une réforme globale de l'enseignement et de l'Université (p. 2549, 2575, 2615) ; la formation professionnelle (p. 2549) ; la scolarité prolongée (p. 2549 à 2551) ; la formation insuffisante des techniciens (p. 2550) ; les objectifs de l'enseignement d'après la Fédération de la gauche (*ibid*) ; les enfants infirmes, handicapés ou inadaptés (p. 2550, 2586, 2587) ; l'instruction civique (p. 2551) ; la rentabilité des investissements éducatifs (p. 2551) ; l'organisation administrative, la liaison entre les Services, la tutelle des commissions (p. 2552, 2557) ; le rôle du contrôleur financier du Ministère (p. 2552) ; l'acquisition nécessaire des automatismes de base dans le premier degré (p. 2552) ; l'abstraction excessive de la sociologie (*ibid*) ; les classes à mi-temps pédagogique (p. 2553) ; l'intégration nécessaire de l'étudiant dans la vie sociale (p. 2553) ; la réforme des écoles normales (p. 2553, 2573) ; la formation des médecins omnipraticiens (p. 2554, 2559) ; l'indemnité de résidence des maîtres de C.E.G. et C.E.S. (p. 2554) ; l'enseignement primaire ; le ramassage scolaire (p. 2556) ; la création de classes terminales pratiques (p. 2557) ; l'autorité des chefs d'établissement (p. 2558) ; l'enseignement médical ; son évolution actuelle ; ses caractères originaux (p. 2558, 2559) ; l'inamovibilité du corps professoral (p. 2571) ; les méfaits du mandarinat (*ibid*) ; l'introduction de la notion de concurrence dans les structures universitaires (p. 2572) ; les fermetures d'écoles (p. 2573) ; la faillite des méthodes traditionnelles d'enseignement (p. 2575, 2576) ; le rôle nouveau de l'enseignement (p. 2576) ; la nécessité d'une formation permanente (p. 2576) ; la réhabilitation souhaitable du corps enseignant aux yeux de la nation (p. 2577, 2585) ; les relations du ministère avec les enseignants (p. 2577) ; la sous-administration actuelle des facultés (*ibid*) ; la diversification des facultés (p. 2578) ; la création d'une université européenne (*ibid*) ; d'instituts de hautes études (*ibid*) ; l'institution d'un présalaire étudiant (p. 2579) ; les centres d'études littéraires supérieures appliquées (C.E.L.S.A.) (p. 2579) ; les sections d'enseignement technique (p. 2580) ; l'enseignement agricole public (p. 2581) ; les rapports entre étudiants et maîtres (p. 2582, 2585) ; l'hostilité des étudiants à l'égard des barrages artificiels contre l'accès à l'enseignement supérieur (p. 2582, 2583) ; le rôle excessif de la mémoire dans les examens (p. 2583) ; les conclusions que tirent les étudiants de l'étude de Marx et Hégel (*ibid*) ; le caractère œcuménique du mouvement étudiant (p. 2584) ; la dissolution de certaines formations poli-

tiques étudiantes (*ibid*) ; la réhabilitation souhaitable des métiers manuels (p. 2600, 2601) ; l'importance à donner au dessin industriel (p. 2601) ; l'esthétique dans l'Université et à l'école (p. 2601) ; la contradiction entre le libre accès aux études supérieures et la garantie de débouchés (p. 2601) ; les vertus de l'enseignement magistral (p. 2603) ; les méthodes nouvelles de pédagogie (*ibid*) ; les œuvres universitaires ; l'historique de leur développement ; la parité (p. 2604, 2605) ; le projet d'un nouveau modèle de « campus » universitaire (p. 2605) ; le sport universitaire (p. 2605) ; le B.U.S. (p. 2605).

Réponse de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 2535) : l'allégement des programmes ; (p. 2573) : l'unification de l'enseignement des classes de 6e et 5e ; (p. 2578) : l'européanisation de l'enseignement ; (p. 2581) : l'enseignement agricole ; (p. 2583) : l'économie politique et la philosophie ; (p. 2586) : la délégation par l'Etat de ses pouvoirs en matière d'enseignement ; (p. 2587) : les parents d'élèves ; les programmes ; (p. 2602) : l'orientation et la sélection ; (p. 2606) : les bureaux d'orientation agricole ; (p. 2606, 2607) : la participation sur le plan parlementaire ; l'immensité des problèmes de l'Education Nationale ; l'objectivité générale des intervenants dans le débat ; le problème de la rentrée scolaire ; l'aide des collectivités locales ; l'utilisation des locaux ; les moyens audiovisuels ; (p. 2609 à 2612) : le « monitorat » ; l'effort accompli depuis quelques années pour les locaux et le personnel ; l'enseignement supérieur ; la question médicale ; la « médicalisation » du certificat préparatoire aux études médicales ; les études pratiques ; la formation psychologie et psychiatrique ; le « décloisonnement » ; le corps unique que forment les enseignants ; l'enseignement dans les écoles maternelles ; l'école élémentaire ; ce problème en milieu rural ; les critères d'attribution des bourses ; la prolongation de la scolarité au-delà de 16 ans ; le développement de la part des activités formatrices de la personnalité ; l'activité « d'éveil » dans l'enseignement élémentaire ; la question des maîtres ; la rénovation de l'école normale ; l'enseignement technique ; la création d'un enseignement technique supérieur long ; l'enseignement du second degré ; la disparition de la différence entre C.E.G. et C.E.S. ; la généralisation souhaitable de la technologie ; les épreuves du baccalauréat ; la nécessité de mêler l'enseignement et la vie ; la politique dans l'enseignement ; l'interdiction de certains journaux dans les lycées ; l'orientation et l'information ; la distinction entre le diplôme et l'emploi ; la condition étudiante ; l'éducation permanente ; le problème des crédits ; la définition nécessaire au préalable d'une doctrine et d'un projet : les universités autonomes régionales et concurrentielles ; la prudence indispensable en cette matière ; l'adaptation de l'Université à une société de promotion ; les préjugés très anciens de la formation française ; l'ouverture nécessaire de l'Université sur le monde.

3. — *Déclaration de M. Michel Debré, Ministre des Affaires étrangères sur la politique étrangère* [2 octobre 1968] (p. 2976 à 2978) : la pénétration de troupes étrangères sur le territoire tchécoslovaque ; les changements intervenus en Tchécoslovaquie depuis janvier dernier ; la période d'espérance connue par ce pays ; son désir de renouer avec la tradition démocratique ; la pression de l'Union soviétique ; les conférences de Cierna et de Bratislava ; l'invasion du territoire tchécoslovaque par les membres du pacte de Varsovie ; la violation du principe de l'indépendance de chaque peuple ; la politique d'hégémonie ; la nocivité politique des blocs ; le communiqué diffusé par la Présidence de la République après l'annonce de la violation des frontières ; le « vœu ardent » voté par le Conseil des Ministres le 24 août pour le retrait des troupes du Pacte de Varsovie ; la question de savoir si on assiste à un renouveau de la guerre froide ; la division du monde en zones d'influence ; la nocivité de cette conception ; le risque permanent d'instabilité et de conflit qui en résulte ; le mépris des droits de la personne humaine dans l'Europe de l'Est ; la détermination de l'avenir par la voie que choisiront les dirigeants soviétiques ; le processus de détente, seule espérance possible ; le problème allemand ; la division de l'Allemagne ; son dynamisme commercial ; les tendances à la revanche ; la sincère volonté de paix qui anime les dirigeants actuels de ce pays ; le traité signé en janvier 1963 entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer ; la détente et l'accord entre Washington et Moscou ; le caractère restreint et partiel de cet accord ; la reconnaissance indispensable du génie national de chaque peuple européen ; les autres

événements sanglants de l'été 1968 ; le Vietnam ; la poursuite des conversations de Paris ; les occasions perdues ; le Moyen-Orient ; l'évacuation par Israël des territoires conquis par la force ; le Biafra ; l'aide apportée aux populations par le Gouvernement français en matière de ravitaillement et d'assistance médicale ; les dix millions que compte le peuple des Ibos ; la méconnaissance actuelle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; les heureux résultats obtenus sur d'autres points par la politique extérieure française, notamment sur le plan de l'expansion économique, des relations culturelles et de la collaboration politique ; le prestige qu'ont donné à la France les progrès accomplis depuis 1968.

Débat sur cette déclaration (p. 2978 à 2985) : l'analyse des événements par le Ministre des Affaires étrangères (p. 2978) ; l'orientation nouvelle qu'il convient de donner à la politique étrangère de la France (p. 2978) ; la poursuite par le Gouvernement d'une politique de détente avec l'Est et plus spécialement avec l'Union soviétique (p. 2978, 2980, 2982 à 2984) ; l'Alliance atlantique (p. 2979 à 2980) ; la construction européenne ; l'impulsion nouvelle à lui donner (p. 2979, 2980, 2983, 2984) ; l'impuissance de la France à peser sur les événements internationaux (p. 2978, 2980) ; la persistance de l'Union soviétique dans ses intentions de conquête et d'hégémonie (p. 2978) ; le caractère fallacieux et inexact de la théorie dite de l'existence des blocs (p. 2978, 2982, 2984) ; la progression continue de l'Union soviétique vers l'Ouest (p. 2978) ; la prétendue libéralisation dans les pays satellites (p. 2979) ; l'agression contre la Tchécoslovaquie (p. 2980 à 2983) ; les dangers de la stratégie directe et indirecte de l'Union soviétique (p. 2979) ; la présence en Méditerranée d'une puissante flotte de ce pays (*ibid*) ; la thèse française de la valeur absolue de sa défense nationale (p. 2979) ; le renforcement du pacte de Varsovie (p. 2980) ; l'impuissance de la « conscience universelle » (p. 2981) ; la désapprobation du parti communiste à l'égard de l'intervention des forces armées du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie (*ibid*) ; le développement nécessaire de la coopération entre la France et l'Union soviétique (p. 2981) ; les dangereux foyers de tension qui subsistent dans le monde (*ibid*) ; le problème du Moyen-Orient (p. 2981) ; l'Amérique latine (*ibid*) ; le Biafra (p. 2981) ; le Vietnam (p. 2982) ; l'Allemagne ; la politique militariste suivie par ses dirigeants (*ibid*) ; l'institution souhaitable d'un système européen de sécurité collective ; le point de vue en ce domaine du Parti communiste (*ibid*) ; l'acceptation résignée par l'ensemble des nations du forfait perpétré par l'Union soviétique (p. 2982) ; les réactions individuelles (*ibid*) ; l'aide nécessaire aux satellites tchécoslovaques (*ibid*) ; la préparation minutieuse de l'invasion de la Tchécoslovaquie (*ibid*) ; la leçon à tirer du drame tchèque (p. 2983) ; la nécessité de repenser notre politique militaire (*ibid*) et de progresser vers l'Europe confédérale ou fédérale (p. 2883) ; les répercussions du drame tchécoslovaque à l'intérieur du monde soviétique (*ibid*) ; la condamnation par le groupe des Républicains indépendants de l'action menée en Europe centrale par l'Union soviétique et ses satellites du pacte de Varsovie (*ibid*) ; l'impuissance des nations européennes à empêcher l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, même dans l'hypothèse où l'armée française aurait été intégrée à une C.E.D. ou à l'O.T.A.N. (p. 2984) ; la vocation purement défensive des organisations atlantiques ou européennes (p. 2984) ; l'admiration du groupe de l'U.D.R. pour l'esprit de liberté du peuple tchèque (*ibid*) ; la nécessité de briser l'esprit de Yalta (*ibid*).

Réponse de M. Debré, Ministre des Affaires étrangères (p. 2985, 2986) : l'unanimité des réactions des membres de l'opposition et de la majorité ; le souci de toutes les formations parlementaires de voir respecter la loi internationale et le droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin ; l'intérêt et les préoccupations que suscite cette affaire en France ; le mythe de l'Europe unie ; le souci du Gouvernement français de ne pas voir nos voisins disposer de l'arme atomique ; l'échec prétendu de la politique de détente ; la seule autre solution possible : la guerre froide ; ses redoutables conséquences ; l'importance du problème allemand ; l'Union soviétique et le militarisme allemand ; l'instauration nécessaire du sentiment de la solidarité en fonction d'une vocation pacifique de l'Allemagne ; l'appel aux opinions populaires ; l'attitude des jeunes générations ; le mouvement libéral qui soulève l'Europe de l'Est ; la politique commune européenne ; les dangers de l'orthodoxie communiste ; la doctrine du Gouvernement et de la très grande majorité de l'Assemblée ; son réalisme ; les liens étroits entre une politique

extérieure orientée vers la détente et une politique intérieure d'expansion et de progrès.

4. — *Déclaration de M. Couve de Murville, Premier Ministre, sur la situation économique, financière et monétaire* [26 novembre 1968] (p. 4842 à 4845) : la bataille gagnée par la France dans la guerre du franc ; les conséquences à en tirer par le Gouvernement et le Parlement et le pays tout entier ; le dénouement-surprise ; l'action des spéculateurs ; leur consternation ; la joie de l'immense majorité du peuple ; les délibérations du conseil des ministres le samedi 23 novembre ; la décision du Président de la République : le maintien de la valeur actuelle du franc ; le caractère international de la crise ; l'étonnante conférence de Bonn convoquée à l'initiative du gouvernement allemand ; les vices du système monétaire international ; la fréquence d'incroyables mouvements spéculatifs ; la solidarité générale entre Etats ; le concours apporté à la France sous forme de crédits des banques nationales ; les droits de tirages conditionnels ; la masse de manœuvre dont nous disposons ; les graves inconvénients qui auraient résulté de la dévaluation ; les immenses conséquences de cette décision ; la défense de la monnaie ; le rétablissement du contrôle des changes ; les contraintes et sujétions rigoureuses qui en résulteront ; l'obligation pour les Français de passer leurs vacances dans leur pays ; la nécessité absolue pour la France de redevenir vigoureuse et concurrentielle ; la suppression définitive de la taxe sur les salaires ; son remplacement par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ; les inconvénients de la taxe sur les salaires ; l'avantage de la solution retenue notamment à propos de nos importations ; les prix ; la suppression de la taxe de circulation sur la viande ; la baisse des prix de vente ; l'absence de préjudice pour les collectivités locales du fait de la suppression de la taxe sur les salaires ; la discipline rigoureuse à observer en matière de prix ; la stabilisation des salaires ; la volte-face du Parti communiste ; les problèmes du crédit ; les finances publiques ; le retour à l'équilibre national dans son ensemble grâce à celui du budget ; l'erreur consistant à prétendre que l'inflation est la condition de l'expansion ; la proscription du terme « impasse » ; les économies ; les réductions résultant d'un article additionnel à la loi de finances ; les économies forfaitaires ; l'annulation de la campagne de tirs dans le Pacifique pour 1969 ; les recettes ; le déficit comparé en 1958 et 1968 ; la poursuite de l'expansion économique ; l'immensité de l'effort nécessaire ; la grande épreuve nationale à laquelle la France fait face ; l'approbation de l'opinion quasi unanime ; l'adhésion indispensable du pays tout entier.

Débat sur cette déclaration (p. 4844 à 4857) : la lutte contre la spéculation monétaire (p. 4845, 4848, 4849, 4855, 4856) ; la décision du général de Gaulle et du Gouvernement de ne pas dévaluer (p. 4845, 4853) ; l'approbation générale de cette décision (p. 4845, 4850) ; la crise de l'information (p. 4845) ; les inconvénients qu'aurait eus une dévaluation (p. 4845, 4846, 4850) ; la responsabilité des événements de mai-juin dans la crise actuelle (p. 4846, 4847, 4851, 4852, 4855) ; le système monétaire international ; ses défauts ; la nécessité d'une réforme (p. 4846, 4851, 4854) ; les mesures maladroites prises par le Gouvernement, telle l'augmentation des droits de succession (p. 4846, 4853) ; la conférence de Bonn ; ses résultats ; l'octroi d'un prêt à la France (p. 4846, 4848, 4851) ; la spéculation, les pertes qu'elle a subies (p. 4846, 4853) ; le rétablissement du contrôle des changes (p. 4847, 4851, 4854, 4856) ; le contrôle des prix (p. 4847, 4849) ; le freinage des rémunérations (p. 4847, 4854) ; la diminution du découvert budgétaire (p. 4847) ; la suppression de la taxe sur les salaires (p. 4847, 4854, 4856) ; l'augmentation des taux de la T.V.A. (p. 4847, 4854, 4856) ; les économies (p. 4847, 4856) ; la nouvelle conception du rôle économique de l'Etat (p. 4847) ; la solidarité internationale (p. 4847, 4852, 4854) ; la solidité de nos institutions (p. 4847) ; l'incohérence de l'action gouvernementale (p. 4848, 4853) ; les conséquences pour les travailleurs des mesures d'austérité décidées par le Gouvernement (p. 4849, 4851, 4855, 4856) ; la nécessité d'une planification accrue (p. 4849) ; la suppression de la campagne de tirs dans le Pacifique en 1969 (p. 4850) ; les effets déflationnistes de l'austérité (p. 4851) ; le rétablissement nécessaire de la confiance (p. 4851, 4854) ; les conséquences de la crise monétaire sur la construction européenne (p. 4852, 4854) ; la lutte contre la fraude fiscale (p. 4854) ; la hausse des prix (p. 4854) ; la stagnation du pouvoir d'achat des travailleurs sous la Ve République (p. 4855) ; les conquêtes sociales du printemps 1968 (p. 4855) ; l'échelle mobile des salaires

(p. 4856) ; les entreprises nationalisées (p. 4856) ; le programme du Parti communiste (p. 4857).

5. — *Déclaration de M. Messmer, Ministre des Armées sur la politique militaire* [5 décembre 1968] (p. 5128, 5129) : les principes de la politique de défense française ; l'adaptation aux circonstances ; l'intégrité du territoire et de l'indépendance nationale ; le respect des engagements internationaux ; le maintien de la paix ; la priorité donnée par le Gouvernement à la constitution de forces nucléaires stratégiques ; la justification militaire et la politique de cette décision ; la dissuasion ; le maintien des moyens de combattre classiques ; l'armement nucléaire tactique ; le coût élevé des forces dites classiques ; la compatibilité de notre politique de défense avec des alliances ; l'alliance atlantique ; les accords de défense signés avec les Etats d'Afrique ; le refus français de l'intégration ; le contrôle indispensable de l'armement nucléaire par l'autorité politique ; les deux méthodes possibles en matière de préparation militaire ; l'improvisation, chère à notre peuple et la planification de la politique militaire dans son ensemble ; la politique à long terme qui caractérise notre politique militaire ; son maintien aussi longtemps que nous serons en paix ; la programmation fonctionnelle ; le rôle de chef des armées confié au chef de l'Etat par la Constitution de la Ve République ; la personnalité du général de Gaulle inséparable de notre politique de défense ; l'adaptation de cette politique aux circonstances présentes ; l'abattement de 400 millions de F sur les crédits militaires pour 1969 en fonction de la rigueur financière décidée par le Gouvernement ; l'impossibilité de réaliser complètement la totalité des programmes ; le réexamen annuel des lois de programme ; les économies imposées aux armées ; l'absence de motif de revision dans les changements de la situation politique et militaire survenus depuis quelques mois ; l'inefficacité d'une réintégration dans l'O.T.A.N. ; l'impuissance de celle-ci au moment de la crise de Tchécoslovaquie et face à la présence navale soviétique en Méditerranée ; la volonté du Gouvernement de s'associer à un véritable désarmement.

Débat sur cette déclaration (p. 5129 à 5141 et 5143 à 5151) : l'aggravation de la situation internationale (p. 5129) ; l'invasion de la Tchécoslovaquie (p. 5129, 5140, 5149) ; l'entrée de la flotte russe en Méditerranée (p. 5129, 5130, 5140, 5141, 5149) ; le Moyen-Orient ; la pénétration russe (p. 5129, 5130) ; l'O.T.A.N. ; l'attitude de la France à son égard (p. 5129, 5130, 5132) ; la politique militaire française ; la nécessité d'informer l'opinion (p. 5129, 5134, 5138, 5148) ; l'Alliance atlantique (p. 5129, 5131, 5135, 5150) ; la politique des blocs (p. 5129, 5150) ; le Pacte de Varsovie (p. 5129, 5130, 5150) ; la politique de détente (p. 5129, 5150) ; l'Algérie ; la base de Mers-el-Kébir (p. 5130) ; la force de frappe stratégique ; son coût ; sa justification (p. 5130, 5135, 5138, 5141, 5148) ; le retard croissant de la France en matière atomique sur les U.S.A. et l'U.R.S.S. (p. 5130, 5133) ; les forces conventionnelles françaises ; le corps de bataille (p. 5130, 5131, 5132, 5133, 5134, 5135, 5139, 5141, 5148) ; la dissuasion ; le caractère dissuasif de la force nucléaire française (p. 5130, 5131, 5136, 5140, 5148, 5150) ; les accords de non-dissémination des armes atomiques (p. 5131, 5137, 5138) ; la nécessité de construire une Europe unie ; la coopération européenne sur le plan militaire (p. 5131, 5132, 5134, 5135, 5136, 5141, 5149) ; l'action bénéfique du Ministre des Armées, M. Messmer, depuis six ans (p. 5131) ; la loi de programme militaire ; l'utilisation des crédits (p. 5132, 5134) ; l'environnement des avions stratégiques (p. 5133) ; les radars à longue portée (p. 5133) ; les avions de reconnaissance (p. 5133) ; les engins balistiques (p. 5134, 5148) ; les sous-marins atomiques (p. 5134, 5148) ; les incidences économiques et sociales des dépenses militaires (p. 5134, 5137) ; l'industrie aéronautique ; les concentrations nécessaires (p. 5134, 5139) ; la recherche militaire, notamment dans le domaine spatial et atomique (p. 5134) ; la nécessité d'avoir une défense nationale (p. 5134) ; les économies décidées par le Gouvernement ; leur bien-fondé ; leurs conséquences (p. 5135, 5138, 5149) ; la crise morale de l'armée ; la revalorisation de la condition militaire (p. 5135) ; la défense opérationnelle du territoire (D.O.T.) ; son rôle (p. 5135, 5138, 5139, 5141, 5144, 5145) ; la réforme du service national (p. 5135 5143, 5144, 5146) ; les inconvénients d'une armée de métier (p. 5135, 5137, 5144) ; l'excès des dépenses militaires ; ses conséquences nocives pour l'économie (p. 5136, 5149) ; l'existence de crédits militaires dans les budgets civils (p. 5136) ; les dangers pour la paix de l'orientation politique actuelle de l'Allemagne (p. 5136, 5137,

5150) ; les « retombées » civiles des fabrications nucléaires militaires (p. 5137, 5149) ; la réduction de la durée du service national (p. 5137, 5139, 5145) ; la démocratisation de l'armée (p. 5137) ; le choix de matériels trop dispendieux (p. 5138) ; la création de trois ensembles de forces : forces nucléaires stratégiques, corps de bataille ; défense opérationnelle du territoire (p. 5138, 5140) ; la constitution d'un corps spécial interarmes pour les engins sol-sol (p. 5139) ; la préparation psychologique de la population (p. 5139) ; la création d'une direction technique des télécommunications et de l'électronique (p. 5139) ; la politique séparée du C.N.E.S. (p. 5139) ; les doctrines stratégiques du général Ailleret ; la « défense tous azimuts » (p. 5140, 5148) ; l'évolution dans la nature des forces de l'U.R.S.S. et ses conceptions stratégiques (p. 5140) ; la guerre du Vietnam ; ses enseignements (p. 5140) ; le conflit israélo-arabe (p. 5140) ; les études scientifiques et stratégiques à l'Université (p. 5140) ; le renforcement de la marine nationale (p. 5141, 5146, 5147) ; le recrutement ; la loi du 9 juillet 1965 (p. 5143, 5144) ; les centres de sélection ; leur utilisation à des fins civiles (p. 5145, 5146) ; la sélection et l'orientation du contingent (p. 5146) ; la fermeture de l'entrepôt de l'armée de l'Air de la ville du Blanc (p. 5146) ; le caractère modéré des dépenses militaires françaises (p. 5147, 5149) ; le degré d'autonomie de notre défense (p. 5149) ; la réanimation récente de la solidarité occidentale (p. 5150).

Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées (p. 5150, 5151) : la sérénité des orateurs intervenus dans le débat ; l'absence de critiques à l'égard des principes sur lesquels est fondée notre politique de défense ; les critiques sur les modalités d'application ; la renaissance souhaitable du patriotisme ; le rôle non exclusif de l'armée pour revivifier ce sentiment ; la mission de l'Education nationale en ce domaine ; l'absence de critiques sérieuses sur le volume global des dépenses militaires, à l'exception de celles du Parti communiste ; les propositions de réduction sélective ; la justification de la force nucléaire stratégique française ; le plaidoyer en faveur de l'Alliance atlantique et de la construction de l'Europe ; le maintien nécessaire de la France dans l'Alliance atlantique ; les critiques qu'appelle le fonctionnement actuel de l'O.T.A.N. ; les propositions faites par la France en vue de la construction de l'Europe politique : le plan Fouchet ; le refus de nos partenaires ; l'erreur selon laquelle l'Europe pourrait être une source d'économie sur les budgets militaires ; le simple espoir que constitue aujourd'hui l'Europe politique ; les perspectives d'avenir ; les difficultés de la marine ; son développement actuel ; le maintien de la politique de détente et de nos alliances sans aliéner notre indépendance ; l'absence de défense nationale sans un effort national.

6. — *Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la région et du Sénat* [11 décembre 1968] (*MM. Jeanneney, Ministre d'Etat, et Guichard, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire.*)

M. Jeanneney (p. 5323 à 5329) ; l'insuffisante adaptation de nos structures sociales et administratives aux exigences du monde moderne ; le progrès des techniques et la diffusion des connaissances ; la propension à l'anarchisme et à la centralisation technocratique ; la nécessité de combiner l'autorité des dirigeants et la participation des intéressés ; l'absence de formule magique en ce domaine ; la variété des solutions applicables à l'intérieur des entreprises ; celles qui ont été retenues à l'étranger ; les leçons à en retirer ; la modification des mentalités ; l'effort nécessaire de compréhension mutuelle des emlpoyeurs et des salariés ; l'objectif civique et pratique des réformes ; l'adaptation aux exigences de notre époque des méthodes de confection des lois et l'action administrative ; la centralisation technocratique et démocratique à combattre ; l'association des représentants des groupes socio-professionnels ; le complément du plan par des programmes régionaux ; les buts que Georges Clemenceau assignait déjà en octobre 1906 à la réforme administrative ; l'idée de participation ; l'inspiration commune des diverses réformes actuellement projetées ; la limitation du présent débat aux réformes concernant le Sénat et les régions ; le maintien des départements ; l'application aux deux réformes projetées de chacun des principes ou moyens retenus ; l'exécutif ; l'absence de changement quant aux pouvoirs et responsabilités du Président de la République et quant à l'exécutif des communes ; le problème de l'exécutif régional ; préfets de région ou exécutif élu ; l'absence de menace pour l'unité nationale ; la création de collectivités publiques régionales ; l'erreur qui consisterait à n'attribuer aux régions que

la compétence pour des affaires sans grande importance ; la préparation et l'exécution par un préfet de région des décisions prises par les collectivités publiques régionales ; la décentralisation et non la simple déconcentration recherchée par la réforme ; l'absence d'effet psychologique de la déconcentration ; son caractère précaire ; la complexité des problèmes relatifs au pouvoir régional délibérant ; la question de savoir qui sera habilité à prendre des délibérations emportant décision ; le vote de l'impôt par les représentants élus des contribuables ; l'approbation par les élus de la nature et du montant des dépenses publiques ; l'absence de budget des organisations régionales, notamment des C.O.D.E.R. ; le vote du budget régional par des représentants des habitants de la région élus au suffrage universel ; la composition du conseil régional ; la représentation directe des habitants dans ce conseil et indirecte par l'intermédiaire de ceux qu'ils ont élus pour gérer les départements et les communes ; la participation des députés élus dans la région ; l'incompatibilité des fonctions parlementaires et de celles de conseiller régional ; les inconvénients des cumuls de fonctions ; les avantages de la présence de députés dans les conseils régionaux ; leur utilité pour faire comprendre aux régions les impératifs nationaux ; l'utilité de la combinaison des fonctions ; la représentation au conseil régional des élus départementaux et communaux ; la représentation des plus grandes villes, distincte de celle des autres communes du même département ; l'institution de liens personnels entre le conseil régional et les conseils municipaux de ces grandes villes ; l'intention du Gouvernement de ne se réserver aucun droit de désignation ni au Sénat ni dans les assemblées régionales ; la possibilité de s'en remettre soit au suffrage universel, soit à la libre désignation par des organismes qualifiés ; le double recrutement envisagé pour le Sénat ; le soin confié aux conseillers municipaux, conseillers généraux, etc., d'élire une partie du Sénat ; l'élection des sénateurs dans le cadre de la région ; la représentation des activités économiques, sociales, familiales ou culturelles ; les critiques formulées par certains à l'égard de leurs dirigeants ; la capacité d'influence acquise en fait par les organismes tels que les chambres de commerce ou les syndicats ; le caractère consultatif des avis et propositions qui seront demandés aux représentants de ces organismes ; l'institution proposée d'une sorte de petits sénats régionaux ; les raisons pour lesquelles cette solution a été écartée ; la constitution de représentants d'organismes socio-professionnels en une assemblée distincte ; la solution préférable du conseil régional unique ; la méthode à suivre pour que les avis des sénateurs et conseillers régionaux socio-professionnels soient de bonne qualité et qu'ils soient entendus ; l'approbation, le rejet ou la proposition d'amendements que devra prononcer le futur Sénat sur chaque article des textes soumis à son examen ; la publication des rapports et la publicité des débats du Sénat ; le vote de tous les membres des conseils régionaux ; le caractère obligatoire de la consultation ; l'expérience du Conseil économique et social ; le mécanisme suggéré pour qu'une attention suffisante soit apportée aux avis émis ; la majorité exigée ; l'audience par l'Assemblée Nationale des délibérations nécessairement distinctes du Sénat ; la procédure actuelle ; l'absence pour le Sénat du droit de veto absolu ; la procédure de la commission mixte paritaire ; le dépôt par priorité sur le bureau de l'Assemblée Nationale de la quasi-totalité des projets de loi ; le maintien du bicamérisme parlementaire ; la modification des compétences du Sénat et de la procédure de ses interventions ; la réforme de la procédure législative ; le pouvoir conféré à l'Assemblée Nationale de décider par son seul vote : l'avis du Sénat ; de l'influence du Sénat ; la délibération préalable de celui-ci sur des textes ration préalable de celui-ci sur des textes de sa compétence ; le cas des projets de loi d'une portée politique majeure ; le vote par l'Assemblée Nationale de la prise en considération de ces projets ; la désignation par le Sénat d'une délégation de trois membres chargés d'exposer son avis devant l'Assemblée Nationale ; la participation du Sénat par l'entremise de cette délégation au travail législatif au sein même de l'Assemblée Nationale ; la possibilité de consulter les conseils régionaux et le Sénat chaque fois qu'il sera nécessaire ; la compétence des régions ; l'impossibilité de leur reconnaître une compétence générale ; les régions, collectivités spécialisées à compétence d'attribution ; leur intervention en matière économique et sociale ; les équipements ; l'instruction par les autorités de l'Etat dans la région de toutes les opérations réalisées ou subventionnées par elle ; les ressources propres de la région ; la compétence du Sénat ; les compléments à

apporter à l'article 34 de la Constitution ; le référendum ; le caractère constitutionnel de certains articles du projet de loi référendaire ; le caractère de loi organique ou de loi ordinaire de certains autres ; la possibilité d'une modification ultérieure de la loi référendaire par le Parlement ; la définition d'une carte des régions ; le cas de la région parisienne ; ses problèmes spécifiques ; les départements d'outre-mer ; leur dispersion géographique ; la recherche d'une meilleure association des populations aux décisions concernant leur développement économique et social ; les territoires d'outre-mer ; les enseignements à tirer de la vaste consultation organisée par le Gouvernement ; les craintes éprouvées par certains ; la nostalgie du Sénat, contrepoids politique ; l'équilibre des pouvoirs qui résulte maintenant des attributions et du mode d'élection du Président de la République ; les inconvénients d'un prétendu monocamérisme ; l'accroissement en fait de l'influence du Sénat ; les appréhensions à l'égard de la représentation au Sénat des intérêts particuliers et la menace que fera peser la création des régions sur l'unité du pays ; la voie de la participation suivie par le Gouvernement.

M. Guichard, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (p. 5329 à 5334) : la volonté actuelle d'expansion économique ; la diversification des catégories sociales ou régionales ; le désir de participation de chaque catégorie ; l'envahissement de l'administration centralisée ; l'effet des techniques modernes ; la création de centres de décision nouveaux et diversifiés ; la déconcentration et la décentralisation ; la participation et la réintégration du fait économique dans nos institutions ; l'aire territoriale des régions ; les ambitions de la réforme régionale ; la réalisation d'un équilibre nouveau ; la préparation de la réforme pendant plus de dix ans par les gouvernements successifs ; les deux grandes étapes de l'évolution : 1954-1955, élaboration des programmes d'action régionale et création d'organismes moteurs dans la région ; 1958-1964, actions administratives ; l'installation des C.O.D.E.R. ; le discours de Lyon du Chef de l'Etat ; la circulaire envoyée aux préfets de région le 28 août 1968 par le Premier Ministre et la note intitulée : « Thème de réflexions et d'examen » ; les deux niveaux de la consultation ; les questions posées ; l'énorme intérêt soulevé par cette consultation ; ses résultats ; la méthode employée en ce qui concerne le dépouillement des avis et leur synthèse ; le recours à la Société d'économie et de mathématiques appliquées (S.E.M.A.) ; l'identification selon trois critères des organismes auteurs des avis ; le dépouillement sur ordinateurs ; les résultats globaux ; la péréquation des tableaux et du second rapport de la S.E.M.A. ; l'hétérogénéité des avis recueillis ; la consultation de toutes les couches de la population et de l'ensemble des secteurs d'activité ; le classement des différents points en sept catégories de thèmes ; les dimensions de la région ; le souhait du Gouvernement que le Parlement puisse éventuellement dans l'avenir opérer des modifications dans les limites ou le nombre des régions ; le pouvoir réglementaire ; les équipements publics ; l'aménagement du territoire et la planification ; l'élaboration par les régions de leurs perspectives de développement et de leurs propres programmes d'investissements publics ; les moyens financiers ; les principales tendances dégagées en cette matière ; les deux types de ressources propres à la région : l'impôt régional et l'emprunt régional ; les ressources fournies par l'Etat ; l'affectation automatique d'une fraction des revenus de certains impôts de l'Etat aux régions ; le système de subvention unique globale ; les grandes difficultés d'application de ces deux systèmes ; les subventions sectorielles ; les bouleversements profonds que ces règles apporteront dans la technique budgétaire actuelle ; le souci d'éviter toute remontée de dossiers à Paris ; les organes représentatifs ; la composition du conseil régional ; les élus du sol ; les représentants des activités ; l'administration ; l'unité ou la pluralité de l'exécutif régional ; l'avenir des départements ; les trois principes généraux qui paraissent devoir être retenus : décentralisation et déconcentration liées, cohérence de l'action des collectivités locales, régionales et nationales; l'évolution progressive et continue des institutions régionales ; le processus continu de création et d'évolution ainsi rendu possible; l'erreur grave, selon certains, d'une réforme qui doit aboutir à la création d'unités de décision décentralisées ; la nécessité selon eux de maintenir une centralisation complète ; la politique de régionalisation menée depuis dix ans ; l'efficacité diminuée de nos structures administratives ; le stade d'anonymat et d'irresponsabilité auquel est parvenu notre système administratif ; le dan-

ger résultant pour l'unité nationale des abus de la centralisation ; l'organisation des prises de décision dans les grands ensembles ; le danger des conceptions fédérales ; la cohérence de la politique nationale ; la discussion par le Parlement d'une réforme des structures communales ; les réformes profondes qui auront été amorcées en 1969 pour les communes et les régions ; le département ; sa place essentielle dans nos institutions ; la solidarité nationale ; les régions fortes et les régions faibles ; le problème de la cohérence nécessaire des planifications régionales et de la planification nationale ; les procédures nouvelles dans un domaine complexe que suppose la planification ; la révolution profonde des habitudes et des modes de pensée impliquée par la réforme régionale ; la confiance qui sera demandée au peuple au moment du référendum.

Débat sur cette déclaration : [11 décembre 1968] (p. 5334 à 5346, 5348 à 5370) ; [12 décembre 1968] (p. 5380 à 5402, 5403 à 5419) ; [13 décembre 1968] (p. 5461 à 5474, 5475 à 5491) ; [14 décembre 1968] (p. 5507 à 5523) : l'unité nationale ; sa solidité ; les atteintes que pourrait lui porter la régionalisation ; le fédéralisme (p. 5335, 5339, 5340, 5342, 5350, 5352, 5354, 5357, 5364, 5388, 5396, 5399, 5400, 5410, 5461, 5463, 5464, 5469, 5482, 5484) ; la centralisation administrative ; ses avantages et ses inconvénients (p. 5335, 5337, 5339, 5340, 5342, 5355, 5357, 5359, 5388, 5391, 5392, 5393, 5398, 5401, 5407, 5409, 5417, 5462, 5469, 5480, 5484) ; la politique de développement régional poursuivie par le Gouvernement (p. 5335, 5339, 5481) ; l'inconvénient qu'il y aurait à faire de la région un échelon administratif supplémentaire (p. 5335, 5339, 5340, 5342, 5344, 5355, 5358, 5360, 5392, 5393, 5399, 5473) ; les préfets de région (p. 5335, 5339, 5345, 5350, 5351, 5368, 5392, 5398, 5404, 5415, 5418, 5469, 5483, 5490) ; les C.O.D.E.R. (p. 5335, 5339, 5415); le développement de la conscience régionale (p. 5335, 5368, 5413) ; la participation (p. 5335, 5349, 5352, 5354, 5357, 5359, 5391, 5397, 5398, 5415, 5416, 5463, 5487) ; la réforme communale ; sa nécessité et son urgence (p. 5335, 5336, 5351, 5357, 5358, 5362, 5368, 5383, 5393, 5407, 5418, 5468, 5478, 5481, 5511) ; le découpage des régions ; le problème de leur nombre et de leurs dimensions (p. 5335, 5340, 5344, 5350, 5353, 5362, 5368, 5392, 5397, 5400, 5405, 5406, 5409, 5410, 5415, 5416, 5468, 5469, 5471, 5479, 5487, 5489, 5511, 5512, 5513, 5517) ; la composition des futures assemblées régionales (p. 5336, 5344, 5387, 5388, 5397, 5400, 5403, 5410, 5418, 5419, 5462, 5483) ; la représentation des catégories socio-professionnelles (p. 5336, 5393, 5397, 5406, 5410, 5418, 5419, 5462, 5483, 5489) ; la participation des députés aux Comités régionaux ; les cumuls et les incompatibilités (p. 5336, 5341, 5358, 5364, 5394, 5400, 5401, 5403, 5404, 5411, 5412, 5415, 5419, 5464, 5474, 5480, 5489, 5518) ; l'unité ou la dualité des assemblées régionales (p. 5336, 5344, 5392 à 5394, 5397, 5403, 5404, 5405, 5473, 5488) ; les finances et la fiscalité de la région (p. 5336, 5337, 5338, 5341, 5343, 5349, 5351, 5352, 5353, 5359, 5360, 5369, 5383, 5384, 5385, 5388, 5392, 5393, 5397, 5399, 5400, 5410, 5415, 5469, 5470, 5479, 5484, 5486, 5490, 5511, 5513, 5517, 5518) ; l'absence de liens entre la réforme du Sénat et la régionalisation ; l'équivoque du référendum envisagé (p. 5337, 5349, 5359, 5362, 5382, 5387, 5404) ; les consultations auxquelles a procédé le Gouvernement (p. 5337, 5348, 5349, 5359, 5399, 5486) ; l'absence de vote au Parlement à l'issue du présent débat (p. 5337, 5348, 5359, 5403, 5471, 5475, 5486) ; le système actuel de subventions aux collectivités locales ; les abus de la tutelle administrative (p. 5337, 5360, 5382, 5383, 5416, 5484) ; la décentralisation et la déconcentration (p. 5338, 5340, 5341, 5342, 5343, 5350, 5352, 5354, 5355, 5360, 5361, 5388, 5392, 5397, 5401, 5405, 5408, 5409, 5462, 5478, 5517) ; la conciliation de l'autonomie régionale et de la solidarité nationale (p. 5338, 5342, 5361) ; la nécessité d'une péréquation en faveur des régions ou départements pauvres (p. 5338, 5357, 5369, 5469, 5480, 5484, 5490, 5513, 5517) ; régionalisation et planification (p. 5338, 5341, 5343, 5352, 5353, 5355, 5357, 5405, 5406, 5415, 5474, 5484) ; le rôle des capitales régionales (p. 5379) ; le cas de l'Alsace et de la Lorraine (p. 5340, 5362, 5394, 5395, 5396, 5414) ; la création éventuelle de « régions suprafrontalières » (p. 5340) ; l'exécutif régional ; désignation ou élection (p. 5341, 5397, 5404, 5482, 5483) ; la réforme du Sénat ; sa composition (p.5341, 5349, 5353, 5359, 5362, 5363, 5364, 5380, 5381, 5385, 5386, 5387, 5389, 5393, 5417, 5418, 5464, 5465, 5468, 5471, 5472, 5476) ; le pouvoir législatif du Sénat ; maintien ou suppression (p. 5341, 5362, 5363, 5380, 5381, 5385, 5386, 5389, 5418, 5464, 5471, 5475, 5476) ; les « navettes » ; la procédure de la commission mixte paritaire ; leur utilité (p. 5341, 5342, 5362, 5363, 5380, 5389, 5418, 5464, 5471, 5475, 5476) ; le référendum envisagé ; son opportunité politique (p. 5342, 5345, 5348, 5352, 5353, 5370, 5387, 5391, 5394, 5399, 5482) ; le processus actuel de concentration des services extérieurs (p. 5343) ; les compétences

de la région, notamment en matière économique et culturelle (p. 5343, 5361, 5388, 5392, 5397, 5415, 5416, 5469, 5474, 5479) ; le coût de la réforme ; les inquiétudes de la population à ce sujet (p. 5343, 5386, 5390) ; les rapports de la région avec les autres collectivités territoriales (p. 5344, 5368, 5470, 5471) ; le rôle des conseils généraux ; leur avenir (p. 5344, 5418, 5470, 5471, 5489) ; le choix du chef-lieu de la région (p. 5344, 5369) ; l'élection directe ou à deux degrés de l'assemblée régionale (p. 5344, 5351, 5394, 5397, 5405, 5469, 5470, 5474, 5483, 5488, 5489, 5490, 5518) ; la démocratisation nécessaire des institutions ; la lutte contre les monopoles ; les nationalisations (p. 5348, 5350) ; les atteintes portées par le présent projet aux prérogatives des départements et des communes (p. 5349, 5351, 5360) ; la suppression de la taxe sur les salaires ; les répercussions sur les collectivités locales (p. 5349) ; la conception du Parti communiste en matière de régionalisation (p. 5350, 5351, 5352, 5486) ; le rôle du département (p. 5350, 5360, 5370, 5392, 5398, 5399, 5470, 5471, 5479, 5489, 5490) ; la régionalisation de la patente (p. 5351) ; la régionalisation dans les D.O.M. (p. 5352, 5367, 5368, 5491, 5507, 5508, 5509, 5510, 5513, 5515, 5516, 5517, 5519, 5520, 5521) ; « Jacobins » et « Girondins » : le caractère dépassé de cette opposition (p. 5352, 5356, 5384, 5388, 5400, 5401, 5413, 5489) ; les conceptions : « Etat-nation » et « Etat-communautés » (p. 5353) ; l'opposition entre Paris et le reste du territoire ; la revendication permanente de la province contre Paris (p. 5354, 5407, 5408, 5461, 5462, 5469) ; les excès de la bureaucratie ; la nécessité d'une réforme administrative profonde (p. 5354, 5357, 5388, 5397, 5400, 5401, 5414, 5415, 5416, 5417, 5418, 5462, 5469) ; les risques de déception que comporte la réforme régionale (p. 5357) ; les problèmes spécifiques de la région parisienne ; le district (p. 5358, 5365, 5366, 5393, 5405, 5464, 5473, 5474, 5519, 5520) ; la voirie ; l'absence d'une voirie « régionale » (p. 5360) ; les syndicats intercommunaux ; l'exemple de Saint-Dié (p. 5361, 5362, 5368) ; monocaméralisme et bicaméralisme (p. 5362, 5363, 5386, 5464, 5465, 5471, 5472) ; le rôle du Sénat sous la IIIe, la IVe et la Ve République (p. 5363) ; l'attribution de sièges aux suppléants des députés dans les assemblées régionales (p. 5364, 5419) ; l'excessive « montée vers Paris » des cadres (p. 5365, 5409) ; le cas de l'aire métropolitaine marseillaise (p. 5366, 5367) ; celui de la Réunion (p. 5367, 5368, 5507, 5508) ; la fusion des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées (p. 5369, 5370) ; le système bancaire provincial ; ses insuffisances (p. 5369, 5398) ; les langues et cultures régionales (p. 5370) ; la discrimination difficile entre les affaires purement ou hautement politiques, soumises par priorité à l'Assemblée Nationale (p. 5380, 5381, 5471, 5476) ; le caractère corporatiste du futur Sénat et de la région (p. 5381, 5400, 5463) ; les responsabilités nouvelles qui résulteront de la régionalisation pour tous les citoyens (p. 5384) ; les conditions hâtives du présent débat (p. 5387, 5388) ; le cas de la Corse et de la région Provence - Côte d'Azur (p. 5390, 5391, 5467, 5468, 5485, 5513, 5514) ; l'aménagement du territoire ; ses résultats (p. 5391, 5406, 5408, 5510, 5511, 5512) ; l'association des jeunes à la vie régionale (p. 5392, 5393, 5394, 5397, 5400, 5401, 5414, 5415) ; la réunion de la Haute et de la Basse-Normandie en une seule région (p. 5396, 5407, 5470, 5471, 5480) ; la création d'une banque régionale d'informations (p. 5397) ; l'émission d'emprunts régionaux (p. 5398, 5469) ; l'arbitraire de certains conseils généraux (p. 5399) ; la politisation du problème de la régionalisation (p. 5399) ; la réanimation financière de la région (p. 5401) ; le cas de la région Montluçon-Commentry et de la ville de Vichy (p. 5402) ; la constitution souhaitable d'une commission régionale auprès du préfet (p. 5404) ; les comités d'expansion (p. 5406) ; la régionalisation et les populations rurales ; les communications et l'industrialisation des campagnes (p. 5406, 5407) ; la création d'un département de Sambre-Thiérache (p. 5408) ; le problème des Pays de la Loire et de la Bretagne (p. 5410, 5413) ; l'attribution aux régions et aux communes de subventions globales (p. 5410, 5411, 5484) ; la représentation de la mutualité dans les Assemblées régionales (p. 5411) ; celle des villes moyennes (p. 5411) ; le cas du département des Vosges (p. 5414) ; la représentation des intérêts familiaux dans les Assemblées régionales (p. 5415) ; la dépolitisation souhaitable des élections aux Assemblées régionales (p. 5415) ; la publication de Journaux officiels régionaux (p. 5415) ; le divorce actuel entre le pays et l'administration (p. 5415, 5416) ; la région du Nord (p. 5416, 5417) ; la nocivité économique de la régionalisation ; la répartition de la pénurie (p. 5462) ; le changement complet de mentalité que suppose la participation (p. 5463) ; le contenu de la future loi référendaire ; la distinction à établir entre ses dispositions constitutionnelles et les autres (p. 5463) ; le maintien souhaitable de la compétence actuelle du Parlement (p.

5463) ; l'adaptation de la fonction parlementaire (p. 5463) ; l'importance de la notion d'« influence », du droit à la consultation (p. 5464) ; l'association à la réforme des élites locales (p. 5469) ; l'équilibre des pouvoirs résultant des attributions du Président de la République et de son élection au suffrage universel (p. 5471) ; la situation en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale (p. 5472) ; la revalorisation souhaitable du rôle du Conseil économique (p. 5472, 5476) ; le droit de saisine du futur Sénat (p. 5476) ; le contrôle actuel de l'exécutif et de l'administration par le Sénat, notamment par sa Commission des finances (p. 5476) ; l'effort économique sans précédent à réaliser par la France (p. 5478) ; l'amélioration souhaitable des rapports entre l'Etat et les collectivités locales traditionnelles (p. 5478) ; le recours au référendum communal pour le regroupement des communes (p. 5478) ; la définition des missions régionales en matière d'équipement (p. 5479) ; la notion de « villes d'appui » (p. 5479) ; la région Rhône-Alpes (p. 5480) ; la diversité des régions françaises (p. 5481) ; la place à laisser à l'empirisme (p. 5481) ; l'individualisme français (p. 5482) ; la nécessité accrue de l'éducation civique (p. 5482) ; la formule de la loi-cadre pour la réforme de la région (p. 5482) ; le choix possible du préfet de région parmi des personnalités du secteur privé (p. 5483) ; le pouvoir réglementaire ; l'adaptation régionale des décrets (p. 5484) ; les charges fiscales des collectivités locales (p. 5486, 5511) ; le problème de la Sarthe (p. 5488) ; la Champagne (p. 5489, 5490) ; le rôle à redonner à l'arrondissement (p. 5490) ; la situation aux Antilles ; leur revendication d'un statut d'autonomie (p. 5491, 5509, 5510, 5516, 5517) ; l'abandon du Ve Plan ; les déficiences de la politique économique et financière du Gouvernement (p. 5510) ; les insuffisances de l'équipement des régions (p. 5510, 5511).

Interventions de M. Jeanneney, Ministre d'Etat (p. 5345 et 5346) : l'intention du Gouvernement de traiter sous la forme de lois de finances débattues par le Parlement les questions concernant les ressources des régions ; les trois parties dans la composition des conseils régionaux ; le renforcement de l'unité nationale par la réforme régionale ; les risques d'une temporisation excessive ; la précarité de tout effort de déconcentration ; le transfert de technocratie que constitue en effet cette dernière ; la remontée clandestine des dossiers à Paris ; la nécessité de commencer par la décentralisation et de créer des institutions régionales ; les obstacles inévitables de tous ordres que rencontrera une telle réforme ; la suppression éventuelle du département ; l'inutilité d'ajouter des difficultés supplémentaires à la réforme audacieuse envisagée ; le transfert opportun de certaines compétences de l'Etat aux départements plutôt qu'à la région ; l'absence de concordance entre le département et la région ; les mérites du département ; (p. 5349) : l'évaluation de la masse des salaires pour la détermination du versement aux collectivités locales ; (p. 5356) : la régionalisation souhaitée par les provinciaux ; l'erreur qu'il y aurait à prétendre qu'ils jugent le département ou les communes trop petits ; leur regret de ne point participer à la vie pratique ; la revendication permanente de la province contre Paris ; les métropoles d'équilibre ; le nouvel argument en faveur de la régionalisation que constitue la possibilité de gérer dans le détail les affaires de la province grâce à une machine électronique située à Paris ; le morcellement des centres de décision impliqué par la réforme administrative ; le danger de la déplanification ; les charges supplémentaires prétendues qui résulteraient de la régionalisation pour l'économie française ; le problème d'Etat que constitue l'opposition entre les objectifs nationaux et régionaux ; (p. 5361) : les centimes additionnels ; (p. 5381 et 5382) : le Sénat ; l'indication expresse dans le texte constitutionnel des règles ou principes législatifs qui relèvent ou non de la compétence obligatoire du Sénat ; la possibilité pour le Gouvernement de demander l'avis du Sénat même lorsque cette consultation n'est point obligatoire et pour le président du Sénat de saisir le Conseil constitutionnel, les risques d'abus de la part du Gouvernement du droit d'ouvrir devant l'Assemblée Nationale avant le débat sénatorial une large discussion sur les principes généraux des projets de loi ; les critères utilisés pour déterminer les organismes socio-professionnels appelés à désigner les membres du Sénat ; le sens de l'expression « socio-professionnels » ; les difficultés qu'il y a pour choisir ces organismes ; la juste expression dans cette assemblée de la diversité des opinions et des intérêts français ; le maintien au Sénat du caractère d'assemblée politique à compétence générale ; l'impossibilité de reconnaître un pouvoir politique à une assemblée aussi hétérogène ; la situa-

tion ambiguë du Conseil de la République et du Sénat au cours de la IVe et de la Ve République ; le contrepoids politique qu'était le Sénat sous la IIIe République ; la philosophie différente de la Ve République ; le nouvel équilibre des pouvoirs ; le maintien du régime bicaméraliste ; les moyens donnés au Sénat pour remplir sa mission d'avis et de proposition ; (p. 5383) : les subventions aux communes ; (p. 5389) : le dépôt simultané des textes sur le bureau du Sénat et sur celui de l'Assemblée Nationale ; (p. 5389, 5390) : la procédure envisagée de discussion des textes de loi à l'Assemblée et au Sénat ; ses avantages par rapport au système actuel de la Commission mixte paritaire ; (p. 5404 et 5405) ; le système d'Assemblée régionale unique avec deux sections ; le système gouvernemental ; (p. 5412) : les députés et la région ; la représentation des catégories socio-professionnelles dans les Assemblées régionales et le Sénat ; la mutualité ; les finances et la fiscalité de la région ; (p. 5472, 5473) : la consultation du Sénat ; les matières exclusivement politiques qui échappent à sa compétence ; les objections présentées quant à la validité d'un système consistant à réunir dans une même Assemblée des sénateurs ayant des origines très différentes ; le comportement des sénateurs socio-professionnels ; le mandat impératif ; l'exemple du cas du sénateur désigné par une centrale syndicale et qui, en cours de mandat, démissionne de cette centrale ; le problème du droit de révocation ; les deux formules de l'amalgame et de la séparation des deux Assemblées ; la qualité des rapports du Conseil économique ; leur faible influence ; les raisons de cet état de choses ; l'intention du Gouvernement de faire une réforme très profonde mais non un bouleversement ; (p. 5476 à 5478) : les motifs de la réforme ; l'impossibilité pour le Sénat, dans le régime de la Ve République, « d'enterrer » les transformations législatives ; le changement très important intervenu entre 1958 et 1968 des données du problème constitutionnel ; l'élection du président de la République au suffrage universel proposée au peuple français au lendemain de l'indépendance de l'Algérie ; le réalisation depuis 1962 de l'équilibre des pouvoirs ; les pouvoirs législatifs du Sénat ; les diverses hypothèses techniques envisagées par le ministre au mois de juillet au cours de conversations privées ; le droit pour le Sénat d'amender des textes ou seulement de voter des propositions d'amendement à la loi de finances ; l'impossibilité pour le Sénat de se saisir de tout problème ; la saisine actuelle du Conseil économique et social ; le pouvoir législatif du Sénat et son pouvoir d'influence législative ; l'absence de pouvoir de contrôle du Sénat sur le Gouvernement ; l'identification impossible de la démocratie, doctrine politique, au régime bicaméraliste ; (p. 5485) : la ventilation définitive, après ce débat seulement, de la loi référendaire et des lois parlementaires ultérieures ; l'autorité dont dépendra le préfet de région ; les responsabilités de ce dernier en matière d'ordre public ; le recrutement des préfets de région dans le corps préfectoral ; la démographie, élément important mais non unique quant à la répartition du nombre des sièges des conseillers régionaux ; la définition des « grandes villes » ; la solution du quotient ; la représentation des catégories socio-professionnelles ; la distinction de six ou sept catégories ; (p. 5521 à 5523) : l'utilité et la richesse de ce long débat ; la qualité des interventions et la variété des opinions exprimées ; le fait que les problèmes en débat et les solutions à apporter dépassent le cadre des positions politiques traditionnelles ; l'accueil très largement favorable fait par les orateurs au projet du Gouvernement ; le Sénat ; la région ; les trois catégories d'intervenants ; les inconvénients pratiques du système des deux Assemblées ; la place de la jeunesse dans la réforme ; l'autonomie financière de la région ; la mobilisation de l'épargne régionale ; le marché financier et le marché monétaire ; leur caractère unique et international ; les relations plus étroites à établir entre l'effort d'épargne accompli par les habitants d'une région et les réalisations effectuées dans cette même région ; la réalisation du développement régional au profit de l'ensemble de la Nation et non pas aux dépens des régions les plus avancées ; la réforme administrative indispensable ; la nécessité de doter la région d'un appareil administratif léger et d'humaniser les méthodes administratives ; la région, cadre de relations humaines ; l'union des deux Normandies ; le problème des régions du nord-est de la France, notamment de la Lorraine et de l'Alsace ; les Antilles ; l'accroissement de la fragilité de la Nation par la centralisation ; l'objectif politique de la réforme ; le principe de l'indivisibilité de la République ; le risque d'être envoûté par l'histoire à trop l'invoquer ; la surprenante capacité du général de Gaulle de sentir et de faire

comprendre les exigences de l'avenir ; les craintes injustifiées que les réformes envisagées réintroduisent des forces conservatrices, que la régionalisation aboutisse à la dispersion des crédits et qu'elle perpétue une mentalité préindustrielle en décentralisant ; les reproches de timidité faits parfois au Gouvernement ; le désir de voir se créer de très grandes régions ; les dépenses qui pourraient en résulter pour l'unité nationale ; l'Europe à construire : Europe des Etats et non Europe sans Etat ; le problème du maintien des départements dans leurs limites actuelles ; les mérites de notre administration départementale.

Intervention de M. Guichard, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (p. 5339) : la patente dans la région Midi-Méditerranée ; (p. 5485) : le problème du pouvoir réglementaire ; les catégories d'équipements qui pourraient devenir régionales ; la faveur du ministre aux subventions par grands secteurs du Plan ; la souplesse financière à laisser aux régions ; les subventions globales par secteur ; les bouleversements qui résulteront de la régionalisation pour la planification nationale.

Intervention de M. Couve de Murville, Premier Ministre (p. 5465 à 5467) : le grand débat qui se poursuit devant l'Assemblée Nationale ; l'importance de la participation des citoyens à la gestion de leurs affaires ; les événements que la France a vécus il y a six mois, qui ont révélé la nécessité d'une réforme profonde ; l'immense désir de stabilité et de retour à la normale qu'éprouvent actuellement les Français ; l'absence de décision définitive du Gouvernement pour la réforme régionale ; la réforme des institutions déjà engagée dans les esprits ; le Sénat ; la loi suivant laquelle les institutions évoluent d'elles-mêmes ; la conception de la Haute Assemblée en 1876 et au cours de la IIIe République ; la Constitution de 1958 accordant le dernier mot à l'Assemblée Nationale en matière législative ; la composition envisagée de la deuxième Assemblée ; la nécessité de sortir à la fois des équivoques et de l'anachronisme ; la composition du Sénat ; l'accroissement de sa représentativité ; l'insuffisante prise en considération des avis du Conseil économique ; la fusion des deux institutions ; les fonctions du Sénat transformé ; l'amélioration de son rôle dans l'élaboration de la loi ; la réforme régionale ; la participation ; l'évolution dans les faits et les esprits ; la réaction contre une centralisation jugée excessive et contre la bureaucratie ; l'unité nationale en question ; l'évolution économique des temps modernes ; les féodalités actuelles ; l'intervention croissante de l'Etat dans la vie et l'activité des hommes et des entreprises ; les risques pour l'unité nationale du refus de décentraliser la fonction économique de l'Etat ; les modalités de la réforme ; les compétences définies par la loi des nouvelles collectivités territoriales ; leurs attributions ; leur budget ; la ferme volonté du Gouvernement de ne pas augmenter au départ les dépenses ou les impôts de la Nation ; la composition équilibrée des futurs conseils régionaux ; la présence en leur sein des députés de la Nation ; la procédure envisagée par le Gouvernement ; le référendum ; le caractère constitutionnel de la réforme du Sénat ; la réforme régionale justiciable de la loi ordinaire ; l'étape nouvelle et essentielle de l'évolution de nos institutions politiques que constituera la réforme en discussion ; la centralisation séculaire en France ; l'intérêt que suscite partout l'idée régionale ; l'attribution aux régions de compétences bien déterminées, étape essentielle d'une œuvre qui évoluera ; les perspectives et les espoirs.

7. — *Déclaration de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre* [26 juin 1969] (p. 1728 à 1734) : l'émotion qu'éprouve le Premier Ministre à se retrouver à la tribune de l'Assemblée après plus de dix années consacrées à sa présidence ; les objectifs et les orientations du Gouvernement ; les difficultés présentes ; les incertitudes de la conjoncture ; l'absence de crise dans le pays après le départ du général de Gaulle ; la continuité et l'ouverture ; la composition du Gouvernement, l'appel à des hommes connus pour leurs compétences et leur efficacité ; l'augmentation du nombre des secrétaires d'Etat ; l'intention du Gouvernement de proposer prochainement au Parlement de modifier les modalités d'exercice de l'incompatibilité entre mandat parlementaire et fonction ministérielle ; la politique extérieure ; la règle d'or de l'indépendance ; le rétablissement et le maintien de la paix ; l'Alliance atlantique ; la politique de coopération avec les pays de l'Est, principalement l'Union soviétique ; la construction européenne ; le traité d'amitié avec l'Allemagne fédérale ; l'élargissement du Marché commun à de nouveaux membres ; l'agriculture européenne ; le Marché commun ; la coopération avec les pays d'outre-mer et les pays

d'Amérique latine ; les liens culturels avec les nations francophones ; les problèmes économiques et financiers ; la conjoncture sans précédent existant en Occident ; l'instabilité du système monétaire international ; les tensions inflationnistes ; la hausse des prix de détail ; les fragilités structurelles de notre économie ; l'industrie ; la trop faible dimension d'un très grand nombre de nos entreprises ; l'insuffisance de nos ressources en main-d'œuvre industrielle qualifiée ; le ressort de l'économie française ; la limitation de la hausse des prix ; les conséquences des événements de l'année passée ; le ralentissement de l'épargne et l'accélération de la demande ; le caractère passager des déséquilibres actuels ; la nécessité de la confiance ; la sincérité et la détermination du Gouvernement ; l'action d'assainissement rigoureuse qui s'impose ; l'opposition du Gouvernement à l'idée d'une modification de la parité monétaire ; les dangers et l'inefficacité d'une dévaluation éventuelle ; le redressement possible de la situation par le rétablissement de la confiance ; les raisons d'ordre national et social pour lesquelles la parité du franc doit être maintenue ; les raisons qui tiennent à l'existence de la C.E.E. ; l'idée de mise en commun des risques sur le plan de la Communauté ; le crédit ; l'exécution de la loi de finances pour 1969 ; les restrictions de dépenses que le Gouvernement proposera en cas d'évolution de la situation ; le budget de 1970 ; la volonté du Gouvernement de revenir vers l'équilibre budgétaire ; les crédits à caractère optionnel ; la rationalité de l'action budgétaire ; l'encouragement et le renforcement de l'épargne ; l'impératif social ; la préservation du pouvoir d'achat des travailleurs salariés ; l'action contre les hausses abusives des prix ; la libre négociation des salaires ; la mensualisation progressive de ces derniers ; le secteur public ; la poursuite ultérieure de l'expansion ; les mesures recommandées par le Président de la République : fiscalité, indemnisation des rapatriés, situation des commerçants et artisans, sort des personnes âgées et des handicapés, politique agricole ; les orientations majeures de l'action du Gouvernement ; les deux priorités retenues : politique industrielle et politique de l'emploi ; l'essor de l'industrie ; l'harmonisation des diverses interventions de l'Etat ; la formation professionnelle ; la mise en place d'infrastructures adaptées ; la réduction des démarches administratives ; la restructuration des diverses branches de l'industrie ; la défense de l'entreprise moyenne ; les investissements étrangers ; la politique du Gouvernement à l'égard de la pénétration d'entreprises étrangères de très grande dimension ; l'agriculture ; les disparités régionales ; les exploitations de type familial ; les aides sociales en matière agricole ; la politique de préférence européenne ; l'aménagement du territoire ; la politique sociale ; l'emploi ; la formation professionnelle ; les indemnités de chômage ; la concertation permanente dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle ; la construction patiente et progressive d'une nouvelle société ; les libertés publiques ; l'information ; la suppression du secrétariat d'Etat à l'Information ; la réforme du statut de l'O.R.T.F. ; l'indépendance de l'O.R.T.F. garantie personnellement par le Premier Ministre ; la magistrature ; les décisions judiciaires ; la promotion de la participation ; l'école et l'Université ; la participation dans ce domaine ; le caractère intolérable des désordres ; le centralisme excessif ; la régionalisation ; la remise à l'ordre du jour de cette question par les voies parlementaires, si les représentants de la Nation le demandent ; les transformations qui s'imposent ; la participation dans le domaine de l'entreprise ; le climat général des relations sociales en France ; la concertation permanente avec les organisations professionnelles, syndicales et sociales ; la solidarité à l'égard des mal-logés, des handicapés et des veuves ; les travailleurs étrangers ; l'humble vie quotidienne ; les logements sociaux ; la réforme et la simplification de l'administration ; la « décolonisation » administrative ; la répression de l'usage abusif des contrôles financiers *a priori* ; la refonte des structures gouvernementales elles-mêmes ; la mise à l'étude d'un mécanisme destiné à permettre aux organismes représentatifs de toute nature de présenter aux pouvoirs publics toutes critiques et suggestions sur l'organisation et le fonctionnement des administrations ; la relance du sport à l'école ; la mise à profit par le Gouvernement des prochains mois pour dresser un plan d'action global qu'il présentera à l'automne ; la convocation du Parlement en session extraordinaire avant la date de rentrée constitutionnelle ; le développement des relations entre l'Assemblée et le Gouvernement ; la volonté de ce dernier d'être le Gouvernement de la réconciliation et de l'action ; l'union nécessaire de tous ; le rôle de la majorité

et de l'opposition ; la nécessité d'un travail en équipe ; le style de pensée et d'action à créer ; les immenses efforts indispensables.

Discussion sur cette déclaration (p. 1734 à 1748) : la composition du Gouvernement ; la présence d'une seule femme parmi les ministres ; l'augmentation du nombre des secrétaires d'Etat (p. 1734, 1735, 1739) ; l'absence de vote à la fin du débat, en violation de l'article 49 de la Constitution (p. 1734) ; le rejet du projet de loi soumis au référendum ; la signification politique de ce rejet (p. 1735, 1736, 1743) ; l'éducation nationale ; la réforme de l'enseignement supérieur ; l'agitation dans les universités et les lycées (p. 1735, 1739, 1745) ; la politique étrangère ; la construction de l'Europe ; l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun (p. 1735, 1738, 1739, 1743, 1746) ; la défense nationale (p. 1735) ; le Moyen-Orient ; l'embargo sur les armes destinées à Israël (p. 1735, 1739, 1743) ; le désarmement (p. 1735) ; le déficit budgétaire (p. 1735) ; les économies (p. 1735, 1745) ; l'information ; l'O.R.T.F. ; la réintégration des journalistes licenciés (p. 1735, 1736, 1741, 1744, 1746) ; les comités de défense de la République (p. 1736, 1741) ; le recours aux ordonnances (p. 1736) ; le vote bloqué (p. 1736) ; la régionalisation (p. 1736, 1744) ; les problèmes monétaires ; la situation du franc (p. 1736, 1738, 1740, 1743, 1745) ; les commerçants et artisans ; leur régime fiscal (p. 1736, 1741) ; les entreprises nationales (p. 1736, 1745) ; la hausse des prix (p. 1736) ; la politique industrielle (p. 1736, 1744) ; la régularité et la légitimité de l'élection de M. Pompidou en qualité de Président de la République (p. 1736, 1740, 1743) ; le refus de M. Pinay de participer au Gouvernement (p. 1737, 1739) ; les conceptions capitalistes du Président de la République et du Gouvernement (p. 1737) ; le socialisme moderne ; les excès de la société de consommation (p. 1737) ; la solidité des institutions de la Ve République (p. 1737) ; l'hommage au général de Gaulle (p. 1737, 1742) ; la continuité et l'ouverture (p. 1737, 1743, 1745) ; les rapports entre l'exécutif et le législatif (p. 1738, 1746) ; la bureaucratie et la technocratie ; la réforme administrative (p. 1738, 1744) ; l'indépendance nationale (p. 1738) ; la voie à trouver entre libéralisme et assistance généralisée (p. 1738, 1745) ; la solidarité à l'égard des vieillards et des handicapés (p. 1738) ; le bilan de onze ans de gaullisme (p. 1740) ; la politique économique du Gouvernement (p. 1740, 1741, 1742) ; le chômage (p. 1740) ; les sorties de capitaux (p. 1740) ; la fiscalité (p. 1740, 1741, 1744, 1745) ; les promesses de M. Pompidou pendant la campagne présidentielle (p. 1741, 1742) ; les rapatriés (p. 1741) ; l'enfance inadaptée (p. 1741) ; les autoroutes (p. 1741) ; le téléphone (p. 1741) ; la mensualisation des salaires (p. 1741) ; l'agriculture ; le Marché commun agricole (p. 1741, 1743, 1744) ; les « polices parallèles » (p. 1741) ; le programme communiste (p. 1742) ; la politique d'austérité (p. 1742) ; le rapprochement avec les Etats-Unis (p. 1743) ; le Plan (p. 1744) ; la politique sociale (p. 1744) ; la société nouvelle à construire (p. 1744) ; la signification politique de l'élection de M. Pompidou comme Président de la République (p. 1743, 1745) ; l'ouverture croissante de l'éventail des salaires (p. 1745) ; le rôle de l'opposition (p. 1746).

8. — *Déclaration de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, sur la politique générale du Gouvernement* [16 septembre 1969] (p. 2250 à 2255) : le rôle que la France peut aspirer à jouer dans le monde ; les moyens pour réaliser nos raisonnables ambitions ; l'accès de la France au rang de véritable puissance industrielle ; la nécessité de changements profonds ; l'ajustement monétaire ; le redressement de la conjoncture ; les problèmes de fond ; la société bloquée dans laquelle nous vivons ; la fragilité de notre économie ; l'insuffisance de notre industrie ; le rapport du comité du développement industriel ; la nécessité de développer notre base industrielle ; le fonctionnement défectueux de l'Etat ; l'archaïsme de nos structures sociales ; le système fiscal ; ses défauts ; les subventions économiques et sociales ; la France, pays de castes ; l'extrémisme des idéologies qui en résulte ; la réalisation de réformes par des semblants de révolutions ; la faiblesse de la vie collective dans notre pays ; l'inorganisation et la représentation insuffisantes des groupes sociaux et des groupes professionnels ; les forces de résistance au changement ; les choses excellentes à conserver dans notre pays ; les changements nécessaires ; les deux raisons principales de ces changements ; la construction d'une nouvelle société prospère, jeune, généreuse et libérée ; la préparation du VIe Plan les premières mesures proposées par le Gouvernement ; l'augmentation des crédits de l'Education nationale ; l'application de la loi d'orientation ; l'information scolaire et professionnelle ; la priorité donnée à l'en-

seignement technique et professionnel à tous les niveaux : l'O.R.T.F. ; son autonomie ; la fixation par des textes prochainement déposés des droits et obligations réciproques de l'Office et de l'Etat en matière financière ; le comité d'entreprise et les commissions paritaires de l'Office ; sa décentralisation ; la création de deux unités autonomes d'information ; la possibilité pour les formations politiques et les organisations socio-professionnelles de s'exprimer régulièrement ; les modifications à apporter aux statuts de l'Office ; la publication des études et rapports effectués par l'administration à l'intention du Gouvernement ; les collectivités locales ; les entreprises publiques ; le nouveau projet de convention de la S.N.C.F. ; la contractualisation des rapports entre l'Etat et les entreprises publiques ; la réforme des missions et de l'organisation des administrations ; la rationalisation des choix budgétaires ; la présentation par les Ministres, dans les trois mois, d'un plan de réorganisation de l'administration centrale ; la plus grande mobilité des personnels de l'Etat ; l'affectation des diplômés de l'E.N.A. à certains Ministères ; les équipes administratives ; la limitation de la progression des dépenses budgétaires à un taux inférieur à celui de la croissance de la production nationale ; les dépenses d'équipement ; l'amélioration de la compétitivité nationale ; l'emploi et la formation professionnelle ; le recyclage et le réemploi des travailleurs âgés ; la libération par anticipation d'une fraction du contingent ; la réduction à douze mois de la durée du service militaire ; la mise en chantier de 300 kilomètres d'autoroutes ; la progression de 40 % des investissements consacrés au téléphone ; la baisse importante des prix d'installation ; le logement ; la diminution des coûts ; la redistribution de l'aide de l'Etat ; l'aménagement du territoire ; le développement des métropoles régionales ; l'assainissement des bases financières de notre développement ; la compression des dépenses publiques ; l'équilibre du budget ; les mesures d'encouragement à l'épargne ; la diversification des titres de placement ; l'égalisation des conditions de concurrence ; le renforcement de l'information due aux actionnaires ; l'agriculture ; l'aide aux personnes plutôt que le soutien des produits ; le développement industriel ; la restructuration dans ce domaine ; les aides ; la création de l'Institut de développement industriel ; les objectifs d'exportation par branches ; la recherche ; l'augmentation du pourcentage de notre production intérieure brute consacré à celle-ci ; la mobilité des chercheurs ; l'aménagement rationnel des congés ; l'intéressement des cadres au développement des sociétés ; les « *stock-options* » ; les entreprises artisanales ; le rajeunissement des structures sociales ; la transformation des relations professionnelles ; la rénovation du cadre et des modalités des conventions collectives ; la mise en place de chambres sociales auprès des tribunaux de grande instance ; le développement de l'intéressement et le bon fonctionnement des comités d'entreprise ; les nouvelles procédures de détermination des salaires ; l'intéressement des travailleurs du secteur public ; l'amélioration des conditions de participation des fonctionnaires à la solution des problèmes qui les concernent ; la revalorisation de la condition ouvrière ; la mensualisation ; la réduction de la durée hebdomadaire du travail ; la revalorisation des bas salaires ; la programmation, dans le cadre du VIe Plan, des cotisations et prestations sociales ; les handicapés et inadaptés ; le minimum vieillesse ; les veuves et les orphelins ; l'allocation de salaire unique ; l'aménagement de l'impôt sur le revenu ; la limitation à quelques mois de la phase d'austérité ; les revendications ; la concertation permanente ; les arrêts brusques de travail insupportables pour les usagers ; la volonté du Gouvernement qu'il ne soit pas porté atteinte à des services d'intérêt général et que les revendications professionnelles ne soient pas un prétexte pour contester et menacer les autorités démocratiquement élues ; la nécessité de la confiance et du concours de tous les Français.

Débat sur cette déclaration (p. 2255 à 2268) : le vote à l'issue du présent débat ; le retour à une pratique constitutionnelle abandonnée depuis sept ans (p. 2255, 2258) ; la dévaluation ; sa réussite technique ; ses conséquences (p. 2255, 2256, 2259, 2260, 2263, 2266) ; l'opposition du Gouvernement à tout ajustement monétaire, en juin dernier (p. 2255, 2256, 2263) ; le réquisitoire dressé par le Gouvernement actuel contre la politique de ses prédécesseurs (p. 2256, 2263) ; le retard apporté par le Gouvernement à informer la Commission des finances (p. 2256) ; la situation extrêmement mauvaise de la France (p. 2256, 2263) ; l'absence de bilan d'ensemble (p. 2256) ; le plan d'assainissement ; ses mérites ; ses lacunes ; son injustice (p. 2256, 2260, 2261, 2265) ; la

fiscalité ; son injustice ; la réforme de l'impôt sur le revenu (p. 2256) ; les dépenses militaires (p. 2257, 2264) ; les investissements collectifs ; leur diminution (p. 2257, 2259, 2261, 2264, 2265, 2267) ; les dépenses de prestige (p. 2257, 2262) ; les sociétés immobilières d'investissement ; leurs avantages fiscaux (p. 2257) ; la hausse des prix ; les contrôles administratifs (p. 2257, 2261, 2267) ; les problèmes de l'emploi ; le chômage (p. 2257) ; les exportations (p. 2257, 2262, 2264, 2268) ; la planification (p. 2257) ; les commerçants et artisans (p. 2258, 2265) ; la confiance, sa nécessité (p. 2258, 2263) ; les grèves et mouvements revendicatifs (p. 2258, 2259, 2265) ; la politique de classe poursuivie par le Gouvernement (p. 2258, 2265) ; la « nouvelle société » (p. 2258, 2259, 2263) ; les réformes de structure (p. 2258, 2259, 2261, 2267) ; l'information ; l'O.R.T.F. ; les journalistes licenciés (p. 2258, 2259, 2262) ; les erreurs commises depuis cinquante ans (p. 2259) ; le bilan de l'action de la Vᵉ République (p. 2259) ; les événements de mai 1968 ; leurs conséquences (p. 2259, 2260, 2265) ; l'industrialisation ; son retard (p. 2259, 2262, 2263, 2267) ; la réforme de l'administration (p. 2259, 2262) ; les menaces de subversion d'origine communiste (p. 2259, 2260, 2262) ; les réformes et la révolution (p. 2260) ; le Plan de stabilisation de 1963 et ses effets (p. 2260, 2266) ; les graves conséquences déflationnistes qu'aurait eues le refus de dévaluer en août (p. 2260) ; l'encadrement du crédit ; ses répercussions (p. 2260, 2261, 2265, 2267) ; les entreprises de travaux publics (p. 2261) ; le fonds d'action conjoncturelle (p. 2261) ; les dépenses publiques, leur limitation (p. 2261) ; les économies possibles (p. 2261) ; le domaine privé de l'armée (p. 2261) ; les entreprises publiques ; les filiales (p. 2261, 2267) ; la politique agricole ; les subventions (p. 2261, 2262) ; la régionalisation (p. 2262, 2266) ; la politique européenne ; le Marché commun (p. 2262, 2268) ; les déclarations de M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T. (p. 2262) ; l'absence de programme de l'opposition (p. 2262) ; la spéculation contre la monnaie (p. 2264, 2265) ; les charges prétendues de l'industrie française (p. 2264) ; la notion de profit ; ses méfaits (p. 2264) ; la balance commerciale ; sa dégradation (p. 2264) ; le programme économique du parti communiste ; la nationalisation des banques (p. 2265) ; le dialogue entre Gouvernement et Parlement (p. 2266) ; le Conseil économique et social (p. 2266) ; les réformes sociales qui accompagnent le plan d'assainissement (p. 2267) ; les encouragements à l'épargne (p. 2267) ; l'éducation du consommateur (p. 2267) ; la création d'un Institut de développement industriel (p. 2268) ; la formation professionnelle (p. 2268) ; la politique de paix ; le Moyen-Orient (p. 2268).

Réponse de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2269 à 2272) : l'absence d'obligation pour le Gouvernement, d'après la Constitution, de demander, lors de sa formation, un vote de confiance ; les deux raisons pour lesquelles le Gouvernement a estimé opportun d'inviter l'Assemblée à prendre position par un vote à l'issue du présent débat ; la surchauffe qui affecte l'économie française ; ses vices de structure ; le redressement monétaire, économique et financier de 1958 ; l'incidence des événements de mai 1968 ; la nécessité d'un effort d'industrialisation ; la philosophie de l'action du Gouvernement ; l'erreur de l'opinion d'après laquelle l'impôt sera l'an prochain plus lourd ; l'élargissement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; les nombreux allégements proposés par le Gouvernement pour l'année 1970 ; le problème de la fraude ; les crédits optionnels ; l'encadrement du crédit ; le chômage ; l'interprétation des indices ; le système d'assurance chômage ; les logements sociaux ; la lutte contre la hausse des prix ; les contrôles ; les relations indispensables avec les professions ; les dépenses de prestige ; les dépenses de coopération ; les dépenses militaires ; les équipements collectifs ; le Plan ; le déblocage éventuel en 1970 des crédits du fonds d'action conjoncturelle ; le débat qui aura lieu au printemps prochain sur les grandes options du Plan ; la création prochaine de l'Institut de développement industriel ; les expériences étrangères en cette matière ; la régionalisation ; sa reprise éventuelle par la voie parlementaire ; les travailleurs du secteur nationalisé ; la volonté du Gouvernement de défendre le pouvoir d'achat des salariés ; l'élaboration de nouvelles procédures de discussion des salaires dans le secteur public ; les contrats de progrès pluriannuels ; les attaques contre le général de Gaulle ; l'inspiration de la politique gouvernementale ; l'avenir meilleur recherché pour tous les Français ; la question en cause : savoir si le Parlement va ouvrir au Gouvernement les chemins de l'action.

Explications de vote (p. 2272) : la position du groupe communiste ; les responsabilités

de la politique suivie depuis dix ans dans la situation désastreuse de la France d'aujourd'hui ; l'opposition du journal *La Nation* au principe d'une dévaluation, à la veille des élections présidentielles ; les conséquences de la dévaluation ; la politique de classe poursuivie par le Gouvernement ; les répercussions de la dévaluation sur les finances des collectivités locales et sur leurs possibilités d'équipement; le blocage de 5 milliards et demi de francs de programmes d'investissements publics ; la situation financière difficile des communes ; le triplement des impôts locaux depuis 1958 (*ibid*) ; la diminution des subventions (p. 2273) ; le recours obligatoire aux emprunts privés ; le manque d'établissements scolaires et universitaires ; l'absence d'installations sportives ; le retard de l'équipement hospitalier ; le vote défavorable du groupe communiste ; la position du groupe des Républicains indépendants ; la remise en cause d'un ensemble d'habitudes et de comportements traditionnels ; l'avenir industriel de la France ; la bataille de l'économie, grande cause nationale ; l'exemple du courage à donner (*ibid*) ; les handicapés, les veuves (p. 2274) ; l'attribution des bourses scolaires ; la modulation des prestations sociales ; le vote favorable du groupe des Républicains indépendants ; la nécessité absolue de réaliser le grand dessein auquel le Gouvernement s'attache ; la position du groupe de la fédération de la gauche ; la condamnation par le Gouvernement d'une politique que son parti a approuvé depuis onze ans et d'une société qui est la sienne ; l'absence d'audace et d'imagination de la majorité ; le ton et le contenu différent du programme présenté par le Premier Ministre par rapport à celui qu'il exposait lors de la présentation de son Gouvernement au Parlement ; l'équilibre budgétaire ; la recherche scientifique ; la réduction du service militaire à douze mois ; la création d'un Institut de développement industriel ; le changement de la politique de subventions à l'agriculture ; l'aide à la personne et non au produit ; les rapatriés ; les mots sévères utilisés par le Premier Ministre pour stigmatiser l'état de choses actuel ; la vérité apportée par le Premier Ministre lors des récents débats télévisés sur la situation réelle de la France, notamment sur les hémorragies de devises (*ibid*) ; la dépendance de notre pays à l'égard du bon vouloir des pays étrangers (p. 2275) ; le contenu de l'expression « nouvelle société » ; le Plan ; la sélection du crédit ; la politique de classe suivie en ce domaine ; le sens véritable de la condamnation portée sur la société dite de consommation ; les mesures prises sur tous les points à l'encontre de l'intérêt du plus grand nombre ; l'absence de confiance dans le Gouvernement des travailleurs et des producteurs ; le vote défavorable du groupe de la fédération de la gauche ; la position du groupe de l'U.D.R. ; la confiance de ce groupe dans le Gouvernement et dans la personne du Premier Ministre ; le retour à la procédure abandonnée depuis longtemps de clore le débat par un vote (*ibid*) ; les différences entre la dévaluation de 1958 et celle de 1969 (p. 2276) ; les facteurs intervenus depuis ; l'ouverture du Marché commun et les difficiles problèmes qu'elle pose à la France ; l'opportunité de la dévaluation ; le souci de préserver le stock d'or de la Banque de France ; l'indépendance nationale par la coopération internationale ; la participation ; le souci du groupe de l'U.D.R. d'assurer l'ordre dans la liberté et le progrès dans l'ordre ; les propos menaçants de M. Séguy ; « la nouvelle société » proposée à la nation ; l'affirmation de l'autorité de l'Etat (*ibid*) ; la position du groupe P.D.M. ; le langage de vérité parlé par le Premier Ministre ; l'indépendance nationale ; le rang de puissance industrielle auquel doit accéder la France ; les changements de mentalité nécessaires ; l'incivisme des Français ; le réapprentissage de la liberté et de la démocratie ; la redéfinition du rôle de l'Etat ; la réforme communale par la décentralisation ; la nécessité de revoir les conditions de la liberté ; le conservatisme actuel ; la jeunesse et son avenir (*ibid*) ; la construction de villes nouvelles (p. 2277) ; la qualité insuffisante de nos logements construits, P.L.R. ou H.L.M. ; le problème de la solidarité nationale et internationale ; la revalorisation de la condition ouvrière ; le vote favorable du plus grand nombre de députés du groupe P.D.M.

Approbation de la déclaration du Gouvernement par scrutin public à la tribune (*ibid*) ; liste des votants (p. 2294, 2295).

9. — *Déclaration de M. Raymond Mondon, Ministre des Transports, sur la réforme de la S.N.C.F.* [15 octobre 1969] (p. 2665 à 2669) : le problème des transports ; la contradiction des critiques adressées à la S.N.C.F. ; le déficit supporté par le budget de l'Etat ; le prétendu démantèlement de la société nationale ; le rôle que doit jouer la S.N.C.F., service public important et la définition

nécessaire d'une politique des transports aboutissant à un meilleur rendement des moyens ; la mise des entreprises publiques en mesure d'ouvrir à l'économie de notre pays des services meilleurs et moins coûteux ; la nouvelle coordination des transports ; les problèmes difficiles qu'elle pose ; le caractère non satisfaisant de la situation actuelle ; l'adaptation souhaitable des transports et de la S.N.C.F. à la vie et à l'économie modernes ; les cinq groupes d'actions prioritaires ; les orientations à retenir dans l'immédiat : égalisation des conditions de concurrence, plus grande liberté de gestion, responsabilité financière véritable ; la puissance de la S.N.C.F. en matière de transports terrestres de marchandises ; la comparaison avec les autres chemins de fer de la Communauté européenne ; la gestion de l'entreprise ferroviaire ; la très bonne gestion technique de la S.N.C.F. ; la paralysie de la gestion commerciale par les interventions de l'Etat ; l'absence d'un partage des rôles entre l'Etat et la S.N.C.F. ; l'emploi excessif de la notion de service public ; la nationalisation de 1937 ; l'étatisation qui lui a été substituée ; les critiques adressées à la S.N.C.F. ; leur caractère contradictoire ; le vote hostile des députés communistes lors de l'adoption par le Parlement d'une taxe à l'essieu ; l'absence d'autonomie financière et d'autonomie de gestion de la S.N.C.F. ; l'utilisation de la société nationale par l'Etat comme outil d'intervention économique ; l'importance du déficit ; l'avenir du chemin de fer ; la liberté des responsables dans la direction de leur entreprise ; la charge croissante que fait peser l'équilibre financier de la S.N.C.F. sur le budget de l'Etat : 5 milliards pour le budget de 1969 ; la fragilité croissante de la position du chemin de fer pour le transport des marchandises ; le caractère alarmant de l'évolution des prix ; les aspects positifs ; l'accroissement des vitesses des trains sur les grandes lignes ; les dessertes cadencées ; l'automatisation des acheminements de marchandises ; le rôle important que peut jouer le chemin de fer français à l'avenir ; le long cheminement qui a abouti à la nouvelle politique des transports ; le rapport Rueff-Armand de 1960 ; le rapport Nora de 1966 ; les 17 tables rondes qui se sont réunies en 1968 ; les modifications apportées à la convention de 1937 liant la S.N.C.F. à l'Etat ; le projet d'avenant adopté par le Gouvernement et admis le 23 juillet dernier par le conseil d'administration de la S.N.C.F. ; l'égalité de traitement et la normalisation des comptes ; les retraites du personnel cheminot ; les frais d'entretien des passages à niveau ; les soins de santé ; les dépenses d'infrastructure ; la mise en place d'un système réalisant une égalisation correcte entre les différents modes de transports terrestres ; le principe de la couverture totale de toutes les charges d'infrastructure pour chaque mode de transport en ce qui concerne le transport des voyageurs ; le remboursement par l'Etat à la S.N.C.F. des sommes correspondant aux servitudes imposées en matière de réductions tarifaires ; les moyens du rétablissement de l'équilibre financier ; le problème difficile du transfert sur route des services de transport omnibus de voyageurs ; le maintien des divers avantages tarifaires et réductions actuellement existants ; la consultation des assemblées départementales ; les objections qui ont été soulevées concernant en particulier le brouillard et le verglas ; la communication aux élus locaux et aux parlementaires des fiches établies par le Ministère et par la S.N.C.F. mettant en évidence le déficit de certaines lignes ; le transfert du rail vers la route d'ici à 1974 de 800 millions de voyageurs-kilomètre ; l'affectation prioritaire des crédits aux réparations nécessaires des routes nationales sur lesquelles seront opérés ces transferts ; la mise au point d'autres programmes de réorganisation ; les conséquences sur le plan des effectifs de cheminots ; l'intéressement du personnel à la réforme ; la politique commerciale plus active et plus dynamique que devra pratiquer la S.N.C.F. ; l'absence de délivrance de nouvelles licences de transports routiers en zone longue ; le mécanisme du rétablissement de l'équilibre financier ; la diminution du déficit ; les conventions à passer entre l'Etat et la S.N.C.F. dans le cas où les pouvoirs publics seraient amenés à demander des mesures particulières ; la mise de la S.N.C.F. en mesure de soutenir la concurrence avec les transports routiers ; la mise en place d'une structure décentralisée, voire régionalisée ; le but de cette réforme : ne pas démanteler la S.N.C.F. mais lui permettre de vivre et d'être un véritable service public ; le rôle moteur du chemin de fer dans le développement économique de notre pays.

Débat sur cette déclaration [15 octobre 1969] (p. 2669 à 2684) [16 octobre 1969] (p. 2694 à 2712) : la coordination des transports ; les efforts à faire en ce domaine ; le respect des conditions de la concurrence

(p. 2669, 2672, 2674, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2684, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2705, 2707, 2710, 2711, 2712) ; la réforme et le nouveau statut de la S.N.C.F. (p. 2669, 2675, 2676, 2680, 2697, 2699, 2700, 2705) ; le gaspillage dans le domaine des transports ; la nécessité d'un contrôle (p. 2669, 2706, 2707) ; le fonctionnement technique modèle de la S.N.C.F. ; ses progrès actuels (p. 2670, 2672, 2674, 2675, 2676, 2678, 2705) ; la construction d'autoroutes transversales (p. 2670) ; la fermeture de 10.000 kilomètres de petites lignes non rentables ; ses inconvénients pour les régions déshéritées (p. 2670, 2673, 2675, 2679, 2680, 2694, 2697, 2700, 2702, 2703, 2704, 2708, 2710, 2712) ; les réalisations techniques à l'étranger dans le domaine des chemins de fer (p. 2670, 2677, 2681) ; le recours au financement privé pour la construction de nouvelles lignes à grand trafic (p. 2670) ; les dangers de la circulation routière ; le coût des accidents (p. 2671, 2677, 2707, 2712) ; la responsabilité de la vitesse dans les accidents (p. 2671, 2672) ; le déficit croissant de la S.N.C.F. ; son montant réel (p. 2672, 2680, 2683, 2697, 2710) ; la tarification des transports de marchandises ; la liberté tarifaire ; la dépéréquation des tarifs (p. 2673, 2675, 2698, 2704, 2707, 2709, 2711) ; la réduction des effectifs (p. 2673, 2679, 2697, 2703) ; l'interdiction de l'usage des véhicules chargés de 13 tonnes à l'essieu (p. 2674) ; la dénationalisation et le démantèlement de la S.N.C.F. (p. 2674, 2678, 2704) ; la notion de service public ; son abandon progressif (p. 2674, 2679, 2704, 2707, 2710, 2711) ; la fortune domaniale de la S.N.C.F. (p. 2675) ; son autonomie (p. 2675, 2676, 2678, 2681, 2699) ; le contrôle a posteriori de l'Etat (p. 2676) ; la gestion commerciale de la S.N.C.F. (p. 2676, 2683, 2696, 2705) ; le personnel ; l'aspect social de la réforme (p. 2676, 2679, 2682, 2697, 2698, 2699, 2712) ; la vocation du rail (p. 2676, 2677, 2712) ; le conflit rail-route, son caractère dépassé (p. 2676, 2678) ; la nécessité des investissements ; la diminution des subventions (p. 2677, 2682, 2683, 2696, 2706, 2711) ; le renouveau du système ferroviaire dans le monde (p. 2677) ; la création souhaitable d'un comité interministériel des transports (p. 2678) ; les avantages particuliers consentis par la S.N.C.F. à ses gros clients (p. 2678, 2709) ; le trafic en wagons complets isolés (p. 2679) ; la taxe à l'essieu (p. 2679, 2707) ; la réglementation des conditions de travail des routiers ; l'application des lois sociales (p. 2679) ; le programme du Parti communiste en matière de transports (p. 2680, 2704) ; la compensation des charges imposées par l'Etat à la S.N.C.F. (p. 2681, 2698) ; la coordination des transports en zone longue (p. 2681, 2682, 2683) ; la ligne Tours-Châteauroux (p. 2682) ; la confiance à redonner aux cheminots (p. 2683, 2696, 2697) ; les critiques adressées à la S.N.C.F. (p. 2684, 2697) ; l'aménagement du territoire ; les incidences régionales de la réforme (p. 2684, 2696, 2708) ; les fermetures de lignes en Auvergne (p. 2694, 2695, 2696) ; la ligne Abbeville-Eu (p. 2696) ; la nécessité de correctifs régionaux (p. 2698) ; la planification ; ses inconvénients (p. 2698) ; l'égalisation des charges des différents modes de transport (p. 2698, 2706, 2707) ; les charges d'assurance-maladie (p. 2698) ; l'entretien des passages à niveau (p. 2698) ; la participation des cheminots à la modernisation de la S.N.C.F. (p. 2699) ; la consultation des intéressés par le Gouvernement (p. 2700) ; les lignes ferroviaires du Bas-Rhin (p. 2700) ; du Loiret (p. 2703) ; de la Picardie maritime (p. 2703) ; l'accueil des usagers, notamment des trains de banlieue (p. 2705, 2706) ; le contrôle de la capacité (p. 2707) ; la part des transports de marchandises dans le déficit de la S.N.C.F. (p. 2706) ; les charges diverses imposées à la S.N.C.F. par l'Etat, notamment en matière d'infrastructure (p. 2706, 2709) ; les améliorations à apporter au trafic (p. 2709) ; la ligne Dax - Mont-de-Marsan (p. 2710) ; les bénéfices de la sidérurgie (p. 2713) ; le désaccord des syndicats avec le projet de réforme (p. 2715).

Réponse de M. Mondon, Ministre des Transports (p. 2678) : le montant du déficit de la S.N.C.F. ; (p. 2680) : la taxe à l'essieu ; (p. 2682) : la coordination des transports en zone longue ; l'application des lois sociales aux chauffeurs routiers ; (p. 2683) : les investissements de la S.N.C.F. et la clause de sauvegarde ; (p. 2700) : la commission Laval ; la possibilité pour tous les parlementaires de se prononcer sur la politique du Gouvernement en matière de transport lors du vote sur le budget des travaux publics ; (p. 2701) : l'accident de la route survenu à Hambach ; la fermeture de la ligne Steinbourg-Haguenau ; (p. 2712 à 2713) : les enseignements qui se dégagent du débat ; les critiques portant sur l'esprit de la réforme ; les prétendus dénationalisation et démantèlement de la S.N.C.F. ; la nécessité absolue de la réforme ; les investissements ; les surinvestissements dans les pays voisins ; l'augmentation du trafic marchandises de la S.N.C.F. ; la mise au compte

du budget de l'Etat de la moitié de la charge d'entretien des passages à niveau ; l'absence d'intention du Gouvernement d'appliquer la taxe kilométrique sur les transports routiers pratiquée en Allemagne ; la taxe à l'essieu ; la commission Laval ; la politique tarifaire ; l'augmentation des tarifs de transport du minerai de fer préconisée par le Parti communiste ; la politique domaniale de la S.N.C.F. ; le problème des vitesses et des grandes vitesses ; les turbo-trains ; l'aérotrain ; la politique des containers ; le transfert de certains trains omnibus sur la route ; les suppressions de lignes de voyageurs proposées par la S.N.C.F. elle-même ; l'intention du ministre de recevoir tous les élus qui désirent l'entretenir de ces questions ; l'atelier de réparation de Périgueux ; le transfert des lignes omnibus sur des routes déjà encombrées ; les multiples suppressions de trains omnibus réalisées sous la IIIe et la IVe République ; l'aménagement du territoire ; le maintien des trains de marchandises sur certaines lignes sur lesquelles est supprimé le trafic voyageurs ; l'évolution depuis cinq ans dans le domaine des transports de marchandises ; la disparition du quasi-monopole de la S.N.C.F. ; le taux de progression comparé de la S.N.C.F. et des transports par route ; les incidences sociales de la réforme ; l'accord-cadre conclu entre la direction et les syndicats ; l'association des cheminots à tous les échelons aux efforts de productivité et de rentabilité ; la sécurité routière ; la difficulté du problème ; le tempérament individualiste des Français ; l'harmonisation des charges pour les transports routiers et ferroviaires entre les pays du Marché commun ; les paliers nécessaires ; la politique commune des transports ; la tarification des transports routiers internationaux ; la normalisation des comptes ; la réglementation des obligations de service public imposées par l'Etat et les méthodes communes de compensation ; les réalisations qui restent à faire en ce domaine ; les points de convergence et les points de divergence entre le Gouvernement, la S.N.C.F. et les syndicats.

10. — *Déclaration de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale, sur les problèmes de l'enseignement* [14 avril 1970] (p. 997 à 1002) : la nécessité ressentie par le Gouvernement d'une déclaration sur les problèmes qui sont au cœur même du débat politique ; l'explosion irrationnelle de mai 1968 ; l'utilité d'exposer au grand jour les manœuvres de ceux qui ne songent qu'à brouiller les cartes ; le problème de l'ordre ; la protection et le développement des conditions de l'ordre ; l'équilibre à réaliser entre des exigences nombreuses et parfois contradictoires ; les trois fondements de la politique de l'enseignement : promotion collective et personnelle, orientation démocratique, adaptation des contenus et des formes de l'enseignement ; la formation continue ; le problème de l'organisation du service public d'éducation ; l'affaire des langues vivantes ; la connaissance de deux langues pour l'accès en seconde ; les travaux de la commission de rénovation de la pédagogie ; la grève et les protestations qui ont accueilli l'annonce du Ministre en la matière ; l'affaire de l'arrêté sur les études médicales ; l'illogisme d'une grève d'étudiants ou d'élèves qui sont les seuls à en souffrir ; l'aptitude du milieu d'éducation à toutes les manœuvres ; l'immense capacité de méfiance et de doute qu'il a accumulée ; l'exploitation par certains manœuvriers d'un terrain si favorable ; les nostalgiques et les politiques ; le profit qu'en retire le Parti communiste ; l'inutilité de l'agitation qui n'est pas une méthode de discussion ; la réorganisation de l'administration centrale ; l'éducation nationale française, le plus grand problème d'administration du monde ; l'inadaptation de notre système administratif à sa tâche ; la création d'une direction de la prévision et d'un service des relations publiques ; la possibilité ainsi donnée à l'administration « d'organiser le mouvement » ; la politique des bourses d'études ; la mise au point d'une meilleure répartition de l'ensemble des sommes qui leur sont actuellement consacrées ; la gratuité totale des livres et des fournitures scolaires ; la formation des maîtres ; la formation des professeurs certifiés et agrégés du second degré ; le nombre de candidats au C.A.P.E.S. et à l'agrégation ; la création d'instituts spécialisés pour les futurs enseignants ; le maintien du cadre actuel des agrégés ; l'ouverture en 1971 du premier concours de recrutement au niveau du D.U.E.L. et du D.U.E.S. ; les nombreux problèmes qui restent à résoudre ; la constitution des soixante-trois universités françaises ; les difficultés les plus grandes qui se rencontrent à Paris ; la difficulté de construire des universités pluridisciplinaires ; les consultations rectorales à Paris ; les critiques qui se sont élevées ; la conformité des universités à la loi ; la prochaine rentrée universitaire ; la mise en place des structures supérieures prévues

par la loi ; les diplômes ; les trois catégories de diplômes qui peuvent être imaginées : les diplômes nationaux professionnels, les diplômes d'université, les diplômes nationaux homologués ; le problème de l'ordre, spécialement dans les universités ; l'autonomie et la participation ; le rôle des présidents des universités en matière de maintien de l'ordre ; l'absence de raison de rien changer à la loi ; la nécessité que les universités prennent elles-mêmes en mains les responsabilités de l'ordre ; la difficulté qui résulte de la conception que certaines universités se font de leurs propres responsabilités quant à l'ordre public ; la mise de 300 hommes à la disposition du recteur de Paris ; l'élément important que pourrait constituer cette police universitaire ; les mécomptes qui accompagnent toujours l'apprentissage de la démocratie élective ; le sens des responsabilités que crée l'exercice de ces responsabilités ; la nécessité que le souci obsessionnel de l'ordre public ne soit pas un miroir déformant.

Débat sur cette déclaration [14 avril 1970] (p. 1002 à 1012) [15 avril 1970] (p. 1045 à 1066, 1068 à 1076) : les dépenses de l'Education nationale ; leur croissance ; la part qu'elles représentent du revenu national (p. 1002, 1010, 1049, 1065) ; le transfert de charges au détriment des collectivités locales (p. 1002, 1052) ; la T.V.A. frappant les constructions scolaires (p. 1002) ; l'augmentation des frais d'internat et de demi-pension (p. 1002, 1003, 1048, 1056, 1066) ; la gratuité de l'enseignement et des fournitures scolaires (p. 1003, 1004, 1048) ; l'attribution de bourses d'étude (p. 1003, 1047, 1048, 1069) ; l'école maternelle (p. 1004, 1049, 1052, 1065) ; l'éducation physique (p. 1004) ; la question des langues vivantes (p. 1004, 1053, 1056, 1065) ; le programme scolaire des socialistes et des radicaux (p. 1004) ; la formation des maîtres ; la rénovation pédagogique (p. 1004, 1005, 1007, 1008, 1053, 1066) ; l'hommage au Ministre (p. 1005, 1048, 1061, 1068, 1072) ; la loi d'orientation ; sa mise en application ; la nécessité d'une révision (p. 1005, 1007, 1010, 1011, 1051, 1060, 1061, 1069) ; l'enseignement supérieur ; les universités ; l'autonomie ; la pluridisciplinarité (p. 1005, 1006, 1009, 1012, 1046, 1051, 1055, 1057, 1058, 1060, 1061, 1069, 1072) ; l'évolution des esprits à propos des problèmes universitaires ; le désir de fermeté de l'opinion publique (p. 1005, 1047) ; l'agitation dans les universités étrangères (p. 1005) ; les troubles qui se sont produits dans diverses universités françaises ; le maintien de l'ordre (p. 1005, 1007, 1012, 1051, 1061, 1062, 1063, 1064, 1069, 1070, 1076) ; Nanterre (p. 1005, 1055) ; le formalisme bureaucratique en France (p. 1005, 1006, 1076) ; la participation (p. 1006, 1046, 1047, 1051, 1052, 1055, 1071) ; l'agitation dans les lycées (p. 1006, 1058, 1059, 1063, 1064, 1074) ; la formation des chefs d'établissement (p. 1006, 1076) ; la concurrence entre les universités (p. 1006, 1051, 1068) ; la création d'une université pilote (p. 1006) ; les universités américaines (p. 1007, 1051, 1076) ; la réforme des écoles normales (p. 1008) ; l'objectivité souhaitable des enseignants ; leurs devoirs (p. 1008, 1055, 1075) ; l'enseignement technique ; les C.E.T. (p. 1008, 1009, 1053, 1054, 1063) ; l'enseignement du second degré (p. 1009, 1074) ; l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (p. 1009) ; les diplômes ; la création de nouvelles catégories (p. 1009, 1054, 1057, 1073, 1074) ; le financement des universités (p. 1009) ; la question de la sélection (p. 1009, 1012, 1046, 1050, 1054, 1069, 1073) ; la place trop faible faite dans l'enseignement supérieur aux étudiants issus des classes modestes ; la démocratisation nécessaire (p. 1010, 1048, 1060) ; le « tronc commun » (p. 1010, 1050, 1053) ; le programme du Parti communiste en matière d'enseignement (p. 1010) ; le système des « fondations » ; ses inconvénients (p. 1011) ; les méfaits de l'« historisme » (p. 1012) ; les diverses formes de la culture (p. 1012) ; la nécessité d'un véritable débat sur l'Education nationale (p. 1046) ; les instituts universitaires de technologie (p. 1046) ; l'ordre établi par les communistes dans diverses universités (p. 1047) ; les déprédations et les vols ; la réparation des dégâts causés par les groupes gauchistes (p. 1047, 1055, 1064, 1070, 1071) ; la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans (p. 1049) ; l'enseignement élémentaire (p. 1050) ; les écoles à plusieurs classes (p. 1050) ; l'enseignement du latin (p. 1050, 1053, 1070) ; le problème de la croissance économique (p. 1052) ; l'enfance inadaptée (p. 1052) ; l'éducation surveillée (p. 1052) ; le problème du baccalauréat (p. 1053) ; la culture générale et l'emploi (p. 1055) ; la politisation de l'enseignement secondaire ; les foyers socio-éducatifs (p. 1055, 1063, 1064, 1074) ; les entorses à la loi d'orientation (p. 1055, 1061) ; la création d'un service d'ordre universitaire (p. 1055, 1056, 1060, 1071, 1075) ; les grandes écoles (p. 1056) ; le rôle des parents d'élèves dans les conseils

d'administration (p. 1056) ; le problème de l'autorité dans les universités et dans les établissements d'enseignement secondaire (p. 1056, 1057, 1062, 1064, 1071, 1072, 1073) ; l'équivalence des diplômes ; la dépréciation des diplômes français (p. 1057) ; la notion d'examen (p. 1057) ; l'inconvénient de la méthode de contrôle continu des connaissances (p. 1057) ; l'extension de la loi d'orientation à l'enseignement secondaire (p. 1059) ; les incertitudes de la politique gouvernementale en matière d'enseignement (p. 1060) ; la grève organisée par la Fédération Cornec (p. 1062) ; le tiers-temps pédagogique (p. 1063) ; les conseils de classe (p. 1063) ; les études médicales (p. 1063, 1072) ; la situation des instructeurs (p. 1066) ; le monopole du Ministère de l'Education nationale sur l'éducation de la nation (p. 1068) ; la prolongation de la scolarité obligatoire (p. 1068) ; la carte scolaire (p. 1068, 1071) ; l'enseignement privé (p. 1069) ; la transformation des bourses en prêts d'honneur (p. 1069) ; la constitution d'une commission de bons offices pour réconcilier le Gouvernement et les enseignants (p. 1069) ; l'exploitation abusive des « franchises universitaires » (p. 1070) ; les méfaits des « révolutionnaires bourgeois » dans l'enseignement supérieur (p. 1070, 1071) ; l'internat en médecine (p. 1072) ; la finalité de l'enseignement supérieur et des universités (p. 1073) ; les fermetures d'écoles primaires (p. 1074) ; l'indifférence qu'inspire ce débat aux étudiants (p. 1075) ; l'unité d'enseignement et de recherche médicale à Paris (p. 1076) ; la mise aux postes de responsabilité d'hommes de caractère (p. 1076).

Intervention de M. Pierre Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1076 à 1078) : les enseignements technique et professionnel ; le programme du Gouvernement et ses lignes directrices ; le développement par l'accroissement des capacités d'accueil ; l'effort particulier à accomplir dans la région parisienne ; l'extension du recrutement des C.E.T. ; le recrutement et la formation des personnels ; l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ; la démocratisation ; les changements d'emploi; la préparation à la vie active ; la diversification des filières ; les « passerelles » ; l'enseignement technique court ; le développement de l'enseignement en trois ans ; l'adaptation, la définition des contenus de formation ; la modernisation ; le baccalauréat de technicien ; l'orientation vers un système de capitalisation des diplômes ; la programmation triennale ; la construction de C.E.S. et de C.E.T. ; la programmation dans la région parisienne ; les nombreuses places encore disponibles dans cette région ; les enfants handicapés et l'allusion de mauvais goût de M. Rocard.

Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1078 à 1081) : l'intérêt profond qu'ont montré les intervenants pour le problème de l'enseignement ; les mécanismes de l'opposition systématique ; la question des écoles maternelles ; l'affaire des langues ; la déformation par M. Leroy des propos du Président de la République concernant l'Université ; la nocivité profonde de toute philosophie de droite ou de gauche fondée sur l'oppression de l'individu ; l'augmentation des droits de pension et d'internat ; la répartition entre les familles d'un contingent supplémentaire de parts de bourse ; l'étude entreprise d'une meilleure répartition du volume de l'aide ; le principe de la gratuité ; la situation des chefs d'établissement ; leurs responsabilités en ce qui concerne les unités de base ; l'intention du Ministre de fonder sur eux son action dans les lycées ; le soutien qu'il leur apporte dans leur effort pour réaliser une authentique rénovation pédagogique ; la formation du personnel ; l'organisation des stages ; la participation dans les conseils de classe ; la circulaire qui va être adressée aux chefs d'établissement leur demandant de limiter aux seuls enseignants les participants aux délibérations qui prononcent l'admission des élèves à la classe supérieure ; les conseils de discipline et leurs décisions ; la séparation souhaitable du premier et du second cycle ; les fermetures de classes ; les critiques qui ont été adressées au corps des instituteurs et des professeurs ; le dévouement de ceux-ci ; l'université et l'autonomie ; sa réalisation lente mais progressive ; les problèmes d'ordre et de discipline ; la publication du décret d'application de l'article 37 de la loi d'orientation ; l'élection des présidents ; l'organisation des forces de police universitaires ; les risques et les difficultés de cette création ; les limites de la participation ; le climat de confiance que suppose la participation étudiante ; la notion du contrat ; l'orientation ; la nécessité de la faire entrer dans la pratique car elle est la clé et l'équilibre du système ; la sélection ; le baccalauréat ; la nécessité de ne pas abuser des réformes ; l'installation lente

de la démocratie dans l'université ; les répercussions de ces transformations ; la question des franchises universitaires ; la volonté du Ministre de s'efforcer de répondre à l'attente des jeunes ; la société nouvelle qui s'édifie sous nos yeux ; l'université : « conscience critique de la société ».

11. — *Déclaration de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, relative à la politique étrangère* [28 avril 1970] (p. 1320 à 1324) : l'immensité des moyens de destruction détenus par les « supergrands » ; les « conflits marginaux » ; le sens des initiatives de la diplomatie française ; la nécessité d'une France indépendante ; le pouvoir bloquant de la conjonction des extrémismes ; le 30e anniversaire de l'appel du 18 juin ; les conséquences de cet appel grâce auquel la France est actuellement l'un des membres permanents du Conseil de sécurité ; le rythme à imprimer à notre politique extérieure ; le caractère irrémédiable et définitif de la cassure de l'Europe et du monde ; la volonté d'indépendance de notre politique extérieure ; les trois points en lesquels peuvent se résumer les métamorphoses du monde au cours des quinze dernières années ; la fin de l'invulnérabilité du territoire américain ; la solidarité des Etats-Unis avec ses alliés d'outre-Atlantique ; la « nouvelle race dirigeante » apparue aux Etats-Unis ; les obligations stratégiques de ce pays ; l'existence d'une force atomique que suppose la protection de la France ; la nécessité d'une force française de dissuasion pour assurer l'indépendance nationale ; le procès du Marché commun instruit par deux personnalités américaines ; les réponses qui peuvent être faites ; l'apparition d'un troisième Grand : l'Europe, sur la scène économique du monde libre ; les rapports russo-chinois ; les relations diplomatiques établies par la France avec la Chine ; sa politique d'ouverture à l'égard de l'Europe de l'Est ; les efforts de l'U.R.S.S. pour consolider ses frontières occidentales ; les conditions de sa sécurité ; la grave confusion à dissiper en ce qui concerne les tentatives de négociations du chancelier Brandt avec Moscou et Varsovie ; la transformation nécessaire en vue de la détente des rapports germano-soviétiques et germano-polonais; la recherche par l'U.R.S.S. de la consécration du statu quo européen ; la convocation par elle d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération ; l'entrée de la République démocratique allemande sur la scène internationale ; la situation de Berlin ; la confirmation indispensable du statut de cette ville ; la fin des empires coloniaux et la naissance du tiers-monde ; la politique dite « de coopération » ; les initiatives de la France à propos de l'Indochine ; la nécessité de revenir aux accords de Genève de 1954 et 1962 ; le Cambodge ; les victimes innocentes ; le sort de la Communauté vietnamienne du Cambodge ; l'initiative prise le 1er avril par le Gouvernement français ; l'établissement indispensable en Indochine d'une zone de neutralité authentique ; la substitution de la concertation générale à l'escalade de la violence ; la politique française à l'égard du Proche-Orient et de la Méditerranée ; les efforts de la France pour que le bassin méditerranéen ne devienne pas un théâtre de la guerre froide ; la coopération ; les liens qui unissent la France avec l'Afrique francophone et les Etats d'Afrique du Nord ; la Libye ; les livraisons d'armes ; les aléas de l'opération ; les conditions strictes dont est assorti le contrat d'armement ; les clauses de non-réexportation et de non-utilisation sur des aéroports étrangers ; la négociation à nouer ; le sort des territoires occupés par Israël et d'un million d'Arabes ; le droit d'Israël à l'existence ; l'évacuation des territoires occupés ; l'établissement entre Israël et ses voisins de zones démilitarisées ; les réfugiés de 1967 ; le problème palestinien ; la proposition de concertation à quatre faite par la France voici un an et l'accueil qui lui a été réservé par les différents intéressés ; l'indépendance de l'Europe ; la nécessité de rendre l'Europe économique irréversible ; l'achèvement des communautés à Luxembourg ; le dernier grand règlement agricole ; la signature de l'acte modifiant le Traité de Rome en ce qui concerne le mode de financement des communautés et le rôle de l'assemblée de Strasbourg dans l'approbation du budget européen ; la procédure de ratification ; le vote du projet pendant la présente session ; le renforcement et l'approfondissement de la Communauté ; le mécanisme de soutien monétaire à court terme qui fait l'objet d'un accord entre les gouverneurs des banques centrales ; la définition des étapes de l'Union économique et monétaire ; le mémorandum déposé par le Ministre le 20 mars à Bruxelles ; les préalables à la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle ; les secteurs de pointe ; l'intérêt de la génération qui prépare l'an 2000 pour la question de savoir si

l'Europe jouera le rôle qui lui revient dans la conquête de l'espace ; l'élargissement de la Communauté ; les conditions à l'entrée de l'Angleterre : la définition d'une position commune de négociation des Six, le choix d'un interlocuteur communautaire, l'absence d'une organisation séparée parallèle de la Communauté ; la politique de concertation et de dialogue, appel à la réflexion.

Débat sur cette déclaration [28 avril 1970] (p. 1324 à 1341) (p. 1343 à 1357) : la clarté et l'efficacité de la politique étrangère du Gouvernement (p. 1325) ; la montée et l'escalade de la violence dans le monde (p. 1325, 1327, 1337) ; la politique pacifique de la France ; la recherche de la détente (p. 1325) ; la Tchécoslovaquie (p. 1325) ; le Biafra (p. 1325) ; la Grèce ; la dictature des colonels (p. 1325, 1332, 1337) ; la politique américaine dans ce pays (p. 1325, 1326) ; le Cambodge (p. 1326, 1327, 1328, 1331, 1334, 1336) ; le Moyen-Orient ; le conflit israélo-arabe (p. 1327, 1332, 1333, 1334, 1336, 1339, 1340, 1345, 1349, 1350) ; la concertation des quatre grandes puissances sur ce problème (p. 1327, 1328, 1333, 1334, 1340, 1345, 1350) ; l'adaptation nécessaire de la nouvelle politique extérieure de la France (p. 1328, 1345) ; la situation en Méditerranée (p. 1328, 1340, 1347) ; la Libye ; les livraisons d'armes (p. 1328, 1332, 1334, 1337, 1347) ; le Vietnam, l'Indochine ; l'Extrême-Orient ; le discours de Pnom-Penh (p. 1328, 1330, 1331, 1332, 1334, 1350) ; la coopération ; son évolution actuelle (p. 1328, 1329) ; la politique française en Afrique ; la Conférence de Yaoundé (p. 1329, 1336, 1350, 1351) ; l'Europe ; le Marché commun (p. 1329, 1335, 1336, 1338, 1339, 1340, 1343, 1345, 1346, 1347, 1348) ; le retour de la France dans l'U.E.O. ; l'historique de cette institution (p. 1329, 1340, 1346, 1347) ; le Marché commun agricole ; le rôle de J. Duhamel (p. 1329) ; l'élargissement et l'approfondissement de la C.E.E. ; l'adhésion de la Grande-Bretagne (p. 1329, 1335, 1338, 1343, 1344, 1346, 1348) ; la continuité de la politique étrangère française (p. 1329, 1332, 1333, 1337, 1345) ; l'Allemagne ; les négociations entre les deux Allemagnes (p. 1330, 1335, 1349) ; la Conférence des Etats européens sur la sécurité proposée par l'U.R.S.S. (p. 1330, 1348) ; la reconnaissance souhaitable de la R.D.A. par la France (p. 1330) ; les exportations françaises vers les pays de l'Est (p. 1330) ; les relations franco-israéliennes ; les livraisons d'armes à Israël ; l'embargo (p. 1332, 1339, 1340) ; la dépendance de la politique française à l'égard des monopoles (p. 1332) ; l'hommage au Ministre des Affaires étrangères (p. 1333) et à Michel Debré, Ministre de la Défense nationale (p. 1333) ; le voyage de M. Pompidou aux Etats-Unis (p. 1333, 1349) ; son prochain voyage à Moscou (p. 1334) ; le lancement récent d'un satellite chinois (p. 1334) ; le problème du désarmement (p. 1334) ; les difficultés sino-soviétiques ; l'impérialisme chinois (p. 1335, 1337) ; la non-ratification par la France de la Convention des Droits de l'homme (p. 1337, 1340, 1341) ; les menaces contre notre indépendance économique (p. 1338) ; les investissements américains en France (p. 1338, 1348) ; le contrôle des ententes a l'échelon européen (p. 1339) ; la recherche nucléaire et spatiale européenne (p. 1344) ; les satellites de télécommunications ; le système Intelsat (p. 1344) ; l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la C.E.E. (p. 1344) ; les Nations unies et la France (p. 1345) ; l'admission de la Chine à l'O.N.U. (p. 1345) ; l'abandon d'une politique de grandeur disproportionnée avec nos moyens (p. 1346) ; la Conférence de La Haye (p. 1348) ; l'organisation monétaire européenne (p. 1348) ; le rapprochement germano-russe (p. 1349) ; les réfugiés palestiniens (p. 1349) ; l'intervention française au Tchad (p. 1350, 1351) ; les relations franco-guinéennes, franco-maliennes et franco-nigériennes (p. 1351) ; les livraisons d'armes au Portugal et à l'Afrique du Sud (p. 1351).

Réponse de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères (p. 1330) : l'ignorance où était le Gouvernement français du coup d'Etat qui se préparait au Cambodge ; (p. 1332) : le discours de Pnom-Penh ; (p. 1351 à 1356) : la ratification du Traité de Luxembourg ; le C.E.R.N. et la construction du grand accélérateur de 300 milliards d'électrons-volts ; la position du Gouvernement français sur cette question ; le site du grand accélérateur ; la politique spatiale ; la coopération européenne indépendante en ce domaine ; l'effort national français ; la revision de la Charte des Nations unies ; l'existence d'une Chine qui sera peuplée dans trente ans d'un milliard d'hommes ; la politique de la France au Moyen-Orient ; le droit à l'existence de tous les Etats ; la résistance à la tentation annexionniste ; l'ouverture de négociations avec l'Angleterre ; le rôle de l'Union de l'Europe occidentale ; le retour de la France à cet organisme ; la légitimité de la condition posée par elle ; la nécessité que l'U.E.O.

ne soit pas une juridiction d'appel par rapport à la C.E.E. ; le préjugé systématiquement défavorable de certains hommes politiques français à l'égard des positions françaises ; la politique des investissements étrangers ; l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. ; la situation européenne ; la conférence, dite « de sécurité européenne » ; la concertation à quatre dans le Proche-Orient ; la proposition française ; la mission de M. Jarring ; l'hommage rendu au Président de la République ; les événements du Tchad ; le concours accordé par la France à ce pays pour une période limitée ; les obligations de la France à l'égard de la République du Tchad qui découlent des accords de Brazzaville et de l'accord d'assistance mutuelle de 1964 ; la normalisation progressive souhaitable des relations entre la Guinée et la France ; les contacts déjà pris ; le Mali ; les relations franco-nigérianes ; la politique de livraison d'armes de la France ; le maintien des relations amicales avec la grande majorité des Etats indépendants d'Afrique noire ; le problème grec ; l'attitude de M. de Lipkowski ; le discours prononcé par lui au comité des ministres du Conseil de l'Europe du 12 décembre ; les raisons pour lesquelles la France n'a pas pris part au vote sur la résolution du 12 décembre ; l'hommage aux Ministres P.D.M. ; la solidarité de l'équipe ministérielle française ; l'ignorance du gouvernement français d'un complot contre le prince Sihanouk ; la position du Gouvernement en matière d'aide au Cambodge ; les relations avec la R.D.A. ; la non-validité des passeports est-allemands ; les visas sur feuilles distinctes ; les échanges français avec les pays de l'Est ; leur augmentation spectaculaire ; les échanges franco-soviétiques ; la proposition française du 1er avril relative au Sud-Est asiatique ; l'inexactitude de l'opinion selon laquelle la France tendrait à créer un « rideau de fumée » autour de la conférence de Paris ; l'élargissement de cette conférence ; l'hommage à Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense ; la vanité du jeu des oppositions artificielles entre ministres ; le développement de l'organisation politique de l'Europe ; la conférence de La Haye ; la coopération politique européenne ; l'Union économique et monétaire ; l'élargissement des communautés européennes ; la nécessité de ne rien faire en matière de coopération politique qui soit de nature à rendre plus difficile l'adhésion des pays candidats ; l'établissement d'une corrélation obligatoire entre l'adhésion aux Communautés européennes et l'union politique ; les négociations avec le Royaume-Uni dans le cadre de l'U.E.O. ; les graves divergences qui avaient opposé la France à ses partenaires quant au rôle de cet organisme dans la construction européenne ; le bien-fondé de la position française et sa reconnaissance par ses partenaires européens ; le mémorandum sur la coopération européenne en matière de développement industriel et scientifique déposé par la France le 20 mars ; le très large accord qui existe à l'Assemblée sur le renforcement et le développement de la Communauté ; le discours de M. Pompidou, président de la République, le 2 mars 1970 à l'hôtel Waldorf Astoria à New York ; les propos du président américain sur les investissements ; les relations franco-israéliennes ; la nostalgie d'une amitié ; la politique française de livraisons d'armements ; l'embargo décidé le 3 juin 1967 ; la mauvaise foi qui consisterait à parler d'un embargo unilatéral ; l'application de l'embargo aux pays qui, sans appartenir au champ de bataille sont engagés dans la querelle ; les conditions dont est assorti le contrat de vente d'avions *Mirage* à la Libye ; la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme ; les difficultés juridiques qui s'y opposent ; la définition que donne la Convention de certains droits qu'elle protège ; les dispositions relatives à la procédure pénale qui ne correspondent pas à l'esprit de notre propre droit ; le problème des techniques juridiques à surmonter ; le fonctionnement des mécanismes de contrôle de la Convention ; les relations entre l'article 16 de la Constitution de 1958 et l'article 15 de la Convention ; l'attachement du Gouvernement aux droits de l'homme, tels que les définit la Convention ; la meilleure compréhension actuelle d'une certaine politique d'indépendance ; la continuité et l'ouverture de notre politique extérieure.

12. — *Déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la politique économique et financière* [12 mai 1970] (p. 1614 à 1621) : la présentation pour la première fois par le Gouvernement de sa politique économique ; le retour à l'équilibre ; la recherche par le Gouvernement d'une croissance régulière, sans inflation ; le redressement depuis le printemps 1969 ; les difficultés particulières de l'action à entreprendre ; la situation mo-

nétaire externe à l'époque ; la dette à court terme ; le montant des réserves nettes ; le commerce extérieur ; son équilibre ; le changement très rapide du rythme d'évolution de nos échanges ; l'amélioration de leur composition ; la gestion budgétaire ; le solde de gestion du Trésor public ; son redressement ; l'exécution en équilibre de la loi de finances pour 1970 ; les prix ; leur rythme de croissance ; l'extension récente du « clignotant » des prix ; les prix des produits manufacturés ; la précision avec laquelle ont été fixés les objectifs ; les perspectives des mois prochains ; le maintien de l'activité à un niveau élevé ; la révision en hausse de la prévision de croissance de la production intérieure brute ; les dépenses d'investissement des entreprises ; la surveillance par le Gouvernement des situations particulières de certains secteurs tels que l'industrie du meuble, l'électroménager, le bâtiment ; l'accroissement prochain du contingent des primes ; la situation de l'emploi ; la réalisation du plein emploi ; les tensions qui subsistent ; la progression continue des rémunérations ; les trois facteurs qui ont permis d'obtenir ces résultats ; les éléments décisifs à cet égard ; la désinflation qui est en voie d'achèvement ; la consolidation des résultats acquis ; la France, « Robinson Crusoé » de la désinflation ; les problèmes permanents de l'économie française ; l'inadaptation dans l'équilibre de nos ressources et de nos emplois ; les dix dévaluations qui jalonnent les derniers cinquante ans ; le remplacement nécessaire des contraintes par des règles nouvelles et permanentes ; les quatre équilibres fondamentaux ; la politique monétaire ; l'importance de l'encadrement du crédit ; les assouplissements auxquels le Gouvernement a procédé concernant successivement l'agriculture, l'exportation et l'équipement ; le maintien de la croissance de la masse monétaire française à un taux stable et modéré ; le crédit bancaire ; la nécessité pour l'Institut d'émission de disposer de moyens d'action efficaces sur la liquidité des banques ; le contrôle de l'expansion globale du crédit à redonner progressivement aux autorités monétaires ; l'action par le jeu des taux d'intérêt ; la possibilité d'une réduction légère du coût de la fonction d'intermédiaire financier ; l'utilisation flexible de l'encadrement monétaire ; le contrôle des changes ; son assouplissement progressif ; l'impossibilité de le supprimer antérieurement ; l'instabilité du système financier international ; les faveurs à réserver à l'investissement en France ; la comparaison des situations d'un épargnant français qui aurait investi son épargne le 8 août dernier en France et à l'étranger ; l'insertion du marché financier français dans le dispositif international ; la politique des prix ; le remplacement des contraintes par des règles du jeu permanent ; l'efficacité de l'action administrative ; la discipline et la sagesse des industriels et des commerçants ; l'attitude efficace et la parfaite correction des agents chargés du contrôle ; le retour progressif au libre jeu des contrats de programme ; le maintien d'un encadrement des prix dans certains secteurs commerciaux ; la substitution à la contrainte administrative de la règle du jeu de la concurrence ; les problèmes du commerce ; les causes de son malaise : l'augmentation du prélèvement fiscal, la mise en recouvrement des premières cotisations sociales d'assurance maladie, le ralentissement des ventes ; l'évolution de la structure de la consommation, le développement des grandes surfaces de ventes ; les actions que le Gouvernement compte poursuivre ; la modération nécessaire des charges ; la traduction par le prochain budget du principe : « à revenu réel égal, impôt égal » ; le freinage indispensable par les collectivités locales de l'augmentation de leurs centimes ; la normalisation du rythme des ventes par le redressement économique culturel ; l'évolution des données démographiques ; les deux orientations possibles : « l'euthanasie » commerciale ou l'octroi au petit commerce de chances de survie ; l'immense intérêt de ce secteur pour notre pays ; la possibilité pour la majorité actuelle d'ouvrir au monde du petit commerce un contrat de survie ; l'hypocrisie consistant à prendre pour modèle l'économie de pays dont les rues ne contiennent plus une seule boutique individuelle ; la réglementation de la vente à perte ; l'interdiction d'annonces de rabais illusoires ; la vérification de l'égalité fiscale ; le dépôt d'un texte par le Gouvernement rétablissant l'égalité ; l'affectation des ressources attendues de cette mesure à l'amélioration du sort des commerçants âgés ; le crédit ; le rétablissement d'une ligne de prêts du F.D.E.S. en faveur de l'équipement commercial ; la concertation des différentes formes de distribution ; l'équilibre budgétaire ; l'intérêt de cette notion ; les trois raisons qui la justifient ; la limitation de la progression des dépenses publiques que suppose l'équilibre budgétaire ; la limite psy-

chologique à la pression fiscale ; les deux règles retenues par le Gouvernement dans la préparation du budget de 1971 en vue d'un effort de modération fiscale ; la réorientation de la structure des dépenses, les efforts pour accroître l'efficacité de l'administration ; le Fonds d'action conjoncturelle ; la détermination des besoins prioritaires ; l'élimination de la fraude ; l'épargne ; les résultats de 1969 en ce qui concerne les excédents de dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne ; le taux d'épargne des ménages ; la part très faible des institutions d'épargne en France dans le financement de nos investissements ; l'accroissement nécessaire de l'épargne des ménages ; les conditions de cet accroissement ; la sécurité de l'épargne ; les précautions à prendre contre certains excès du démarchage ; la situation techniquement saine du marché financier français ; l'absence de raisons pour qu'il soit entraîné par l'évolution de Wall Street ; la consolidation de l'épargne ; l'épargne-logement ; le développement des contrats d'assurance-vie à capital variable ; l'existence de réseaux très divers de drainage de l'épargne ; l'établissement envisagé d'un statut fiscal privilégié pour la petite épargne familiale ; l'imposition réduite de l'ensemble des comptes d'épargne sur livrets ; le financement d'équipements collectifs au moyen d'une partie des dépôts ; l'exportation ; les réalités décevantes en cette matière ; le pourcentage de couverture des importations par les exportations ; la structure de nos exportations ; les exportations de biens de consommation, notamment de l'automobile ; la détérioration incessante depuis 1959 du solde des échanges de produits finis ; l'attirance de l'économie française pour les marchés protégés ; l'orientation souhaitable vers d'autres zones du monde ; la position très faible des exportations françaises dans les pays en voie de développement ; l'acceptation automatique par le Gouvernement des demandes de transfert concernant des investissements commerciaux à l'étranger ; le commerce extérieur, élément indispensable de référence pour chaque décision ; l'aspect social ; le maintien d'un haut niveau d'emploi ; l'amélioration qualitative de l'emploi régional et sectoriel ; le partage entre revenus directs et revenus indirects ; la nécessité de ne pas avantager exagérément les seconds ; les transferts ; les moyens d'en limiter la progression ; la politique de revalorisation relative des bas salaires et des salaires ouvriers ; l'effort à accomplir en vue d'une meilleure information des travailleurs sur la vie et les problèmes de l'entreprise ; le dépôt cette année d'un projet du Gouvernement introduisant l'actionnariat des salariés dans le secteur des assurances nationalisées ; le redressement économique et financier de la France, première œuvre de la présidence de M. Pompidou et du Gouvernement Chaban-Delmas ; la jeunesse française ; l'objectif économique du Gouvernement : une société non pas de consommation mais délivrée des besoins matériels, une société humaniste ; la préoccupation de la misère dans le monde ; l'utilité de regarder la France du dehors ; la vocation singulière de la France, pays de la mesure et de l'équilibre.

Débat sur cette déclaration [12 mai 1970] (p. 1621 à 1632), [13 mai 1970] (p. 1662 à 1681), [14 mai 1970] (p. 1700 à 1717) : le plan de redressement économique et financier ; le rétablissement des équilibres fondamentaux ; l'hommage au Ministre des Finances (p. 1621, 1624, 1625, 1626, 1629, 1662, 1664, 1669, 1671, 1672, 1674, 1677, 1678, 1679, 1680, 1704, 1705, 1706, 1707, 1709, 1710, 1712) ; le commerce extérieur (p. 1621, 1626, 1629, 1662, 1675, 1680) ; les effets de la dévaluation (p. 1621, 1629, 1704, 1706, 1707) ; l'agriculture (p. 1622, 1670, 1712) ; les exportations agricoles (p. 1622) ; les prix, leur évolution ; le blocage ; les contrats de programme (p. 1622, 1625, 1626, 1629, 1662, 1665, 1672, 1674, 1678, 1705, 1706, 1707) ; la politique du crédit ; son « encadrement » (p. 1622, 1662, 1670, 1672, 1675, 1700, 1704, 1706) ; les mesures de relâchement prises récemment ; la nécessité de nouvelles (p. 1622, 1680, 1700, 1701, 1709) ; les difficultés grandissantes de certains secteurs (p. 1622, 1625, 1704) ; la réévaluation des bilans (p. 1622) ; les commerçants et artisans ; le malaise en ce secteur ; ses causes (p. 1622, 1628, 1629, 1666, 1667, 1668, 1671, 1672, 1674, 1679, 1680, 1711) ; la nécessité de réformes structurelles (p. 1622, 1672) ; les conditions de la compétitivité (p. 1623, 1708) ; les questions monétaires internationales (p. 1623, 1624, 1663, 1675) ; les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) (p. 1623) ; l'épargne ; sa rémunération (p. 1623, 1625, 1629, 1631, 1666, 1675, 1702) ; le « management » (p. 1623, 1668, 1680) ; le système monétaire international ; le rôle de l'or (p. 1623, 1707, 1708) ; le malaise actuel ; les manifestations (p. 1623) ; la situation de l'économie en 1969 (p. 1623, 1624) ; les questions d'em-

ploi ; le « plein emploi » (p. 1624, 1627, 1629, 1630, 1662, 1704) ; la formation professionnelle ; le reclassement (p. 1624, 1631, 1665) ; les équipements collectifs ; leur insuffisance (p. 1624, 1626, 1627, 1663, 1668, 1669, 1673, 1678, 1707) ; le logement ; les H.L.M. (p. 1624, 1626, 1662, 1665, 1675) ; les hôpitaux (p. 1624) ; la politique industrielle (p. 1624, 1625, 1627, 1629, 1630) ; les concentrations ; le maintien souhaitable des entreprises moyennes (p. 1625, 1628, 1631, 1704) ; les entreprises publiques (p. 1625) ; l'Institut de développement industriel (I.D.I.) (p. 1625, 1627) ; l'Europe ; la construction européenne (p. 1625, 1628, 1669, 1676) ; l'absence de vote à la fin du débat (p. 1625, 1710) ; les taux d'intérêt (p. 1626, 1666, 1675) ; les salaires ; leur retard (p. 1626) ; la progression des investissements productifs (p. 1626, 1703) ; le réseau routier (p. 1627, 1630) ; le système d'attribution des bourses d'enseignement (p. 1627) ; les dépenses d'éducation ; l'insuffisance des crédits (p. 1627, 1630, 1631, 1675) ; la situation dans le secteur du bâtiment (p. 1627, 1629, 1631, 1708, 1709) ; le Fonds d'action conjoncturelle (F.A.C.) ; le déblocage de ses crédits (p. 1627, 1663, 1665, 1666, 1675, 1701, 1704) ; la réforme de la fiscalité ; l'aménagement de l'I.R.P.P. (p. 1627, 1663, 1670, 1673, 1674, 1681, 1704, 1705) ; l'institution d'une taxe statistique sur la fortune (p. 1627) ; le problème de la T.V.A. (p. 1628, 1711) ; l'impôt sur les sociétés (p. 1628) ; les finances locales ; leur réforme nécessaire (p. 1628, 1666, 1669) ; la création d'une monnaie européenne (p. 1628) ; la politique des revenus (p. 1629) ; les exportations ; la conquête de nouveaux marchés (p. 1629, 1680) ; les difficultés de l'industrie textile (p. 1629) ; l'établissement du budget de 1971 ; la sélectivité (p. 1630) ; la rénovation rurale (p. 1630) ; les P.T.T. (p. 1630) ; les échecs économiques et sociaux de la Ve République (p. 1630, 1631, 1703) ; la réapparition du chômage (p. 1631) ; la situation de l'industrie charbonnière (p. 1631) ; le programme économique du Parti communiste (p. 1631, 1632) ; la situation inflationniste mondiale (p. 1662, 1664, 1665, 1678, 1707) ; les taux de change flexibles (p. 1663, 1708) ; le contrôle des changes ; son maintien (p. 1663) ; la préparation du VIe Plan (p. 1663) ; la situation économique à Marseille ; le complexe de Fos (p. 1663, 1664) ; la fragilité des équilibres économiques actuels (p. 1664, 1665, 1672, 1677, 1678, 1707, 1710) ; le crédit à long terme en matière de construction sociale (p. 1666) ; les dépenses de fonctionnement des services administratifs de l'Etat (p. 1666) ; l'économie contractuelle (p. 1668) ; les dépenses culturelles (p. 1668) ; les méfaits du dirigisme bureaucratique (p. 1668) ; les actions de productivité (p. 1668) ; l'échec du Ve Plan d'équipement (p. 1669) ; la fixation du taux d'expansion du VIe Plan (p. 1669, 1670) ; la Sécurité sociale (p. 1670) ; l'aménagement du territoire (p. 1670) ; la hausse des tarifs d'assurances (p. 1671) ; la situation en Bretagne (p. 1671) ; la nécessité de la croissance économique (p. 1671) ; les personnes âgées (p. 1672) ; la participation des salariés à la gestion (p. 1672) ; la nécessité d'un certain déficit budgétaire (p. 1673) ; la situation des bassins miniers du Nord et du Pas-de-Calais (p. 1673, 1674) ; l'information économique (p. 1674) ; les taux de la T.V.A. (p. 1674, 1681, 1702, 1711) ; la patente (p. 1674, 1675, 1679, 1702) ; les accords du G.A.T.T. (p. 1675) ; les sociétés européennes (p. 1675) ; la création d'une monnaie européenne (p. 1675) ; les rôles respectifs du secteur privé et du secteur public (p. 1676) ; l'interdépendance des économies occidentales (p. 1676) ; la situation économique de la région parisienne (p. 1676, 1677) ; la crise permanente de l'économie américaine (p. 1678) ; la place des petites et moyennes entreprises (p. 1680) ; la voirie, notamment en Alsace (p. 1702) ; la déductibilité des impôts payés l'année précédente (p. 1703) ; la baisse du pouvoir d'achat et du niveau de vie des familles (p. 1706, 1707, 1714) ; la position du dollar (p. 1708) ; le prix du pain (p. 1708) ; la situation à Redon et Decazeville (p. 1710, 1711) ; l'inégalité entre les entreprises et les entreprises et les régions (p. 1711) ; la situation de la viticulture (p. 1712, 1713).

Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des finances (p. 1664) : la limitation à 4 % de la hausse des prix en 1970 ; (p. 1702) : la hausse du prix de l'essence ; (p. 1703) : les impôts sur les spectacles ; la déductibilité des impôts versés l'année précédente ; (p. 1711) : la situation à Redon ; (p. 1713 à 1717) : l'absence de vote à la fin du débat ; le très grand intérêt de celui-ci ; les enseignements que le Gouvernement va en retirer ; les remerciements du Ministre aux membres de la majorité, au rapporteur général et aux intervenants les plus jeunes ; l'apparition d'une nouvelle génération capable de s'exprimer avec talent sur les difficiles problèmes économiques et sociaux ; les critiques présentées ; leur expression en des

termes opposés ; les observations faites à la fois sur la fragilité du redressement et sur l'opportunité de desserrer le dispositif ; les prix ; les éléments positifs ; le gain enregistré dans nos prévisions à la fin du mois de mars ; les anticipations de prix des producteurs ; la part importante des prix alimentaires dans cette période de l'année ; le ralentissement de la hausse des prix en France ; l'objectivité parfaite des études de l'I.N.S.E.E. ; l'inconvénient qu'il y aurait à décrire les prix français exclusivement par les prix d'origine alimentaire ; l'augmentation de 6 % des prix en 1969 ; le progrès de 1970 par rapport à 1969 ; la marge très étroite entre l'inflation et la récession ; l'existence entre les deux d'une plage de recouvrement ; la forte compétitivité de l'économie française ; la désinflation dans le plein emploi ; l'accroissement de notre potentiel de production ; la mise en place de l'Institut de développement industriel (I.D.I.) ; le Fonds d'action conjoncturelle en 1970 ; l'inutilité d'une stimulation globale de l'économie française ; les problèmes sectoriels et régionaux qui se posent ; l'intervention du F.A.C. pour faire face à des situations particulières ; les investissements collectifs ; l'inquiétude exprimée par certains que le Gouvernement considère ces investissements comme un solde ; les investissements purement administratifs et les actions socio-économiques ; les problèmes du logement ; l'attribution de la moitié du total des primes initialement prévues pour l'année entière dans un délai très court ; les prêts spéciaux du Crédit foncier ; le souhait de la disparition du financement bancaire ; la diminution de l'enveloppe financière globale de la construction qui en résulterait ; le réexamen indispensable du problème du financement de la construction dans ses principes fondamentaux ; le régime fiscal des profits tirés de la construction ; le régime général du financement bancaire et du financement à long terme de la construction ; l'importance pour résoudre ce problème du mouvement de l'épargne ; les problèmes fiscaux ; les suggestions du rapporteur général : égalité d'imposition à identité de revenu, allégement des premières tranches du barème de l'I.R.P.P. ; la T.V.A. ; l'amélioration des conditions de fixation forfaitaire de la T.V.A. ; l'élimination de la fraude ; la question des forfaits et de leur établissement ; le malentendu qui subsiste à cet égard ; les séances de travail entre l'administration et les organisations professionnelles ; le conseil donné aux services des finances d'examiner les demandes de remise gracieuse avec le maximum de compréhension lorsqu'elles intéressent les contribuables qui posent de véritables cas sociaux ; le commerce ; l'égalité de chances à donner à tous ; le crédit ; les taux d'intérêt ; les raisons du prix du crédit hypothécaire ; le paiement de leurs ressources par les emprunteurs au prix de l'argent au jour le jour ; les taux d'intérêt allemands plus élevés que les nôtres ; les progrès à faire dans le sens d'une certaine modération de ces taux ; l'environnement international de notre action ; ses dangers du point de vue économique et du point de vue monétaire ; la probabilité d'une certaine reprise de l'activité économique mondiale vers la fin de 1970 ; le « surplomb » monétaire sous lequel nous vivons à l'heure actuelle ; les quarante milliards de dollars d'euromonnaies ; l'attitude du Gouvernement français à cet égard, attitude de coopération mais aussi de précaution ; la part apportée par la France à l'assainissement du système international ; le contrôle des changes et des mouvements de capitaux ; la fluctuation éventuelle des taux de change ; la réussite du redressement économique et financier ; l'action du Gouvernement pour tenir la France à l'écart des périls contraires de l'inflation et de la récession ; la transformation, qui se traduira dans le budget de 1971, de la politique de redressement en une politique permanente de croissance sans inflation.

13. — *Déclaration de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, sur la politique générale* [15 octobre 1970] (p. 4307 à 4313) : la concertation ; la poursuite de la politique tracée par le général de Gaulle ; ses observations sur la paix ; le traité conclu entre l'Allemagne fédérale et l'U.R.S.S. ; la volonté d'indépendance de la France ; le voyage du président de la République aux Etats-Unis et en U.R.S.S. ; le prestige de la France ; la coopération envers le tiers-monde ; la ratification des accords relatifs au régime financier définitif des communautés ; le vote de la troisième loi de programme militaire ; la durée du service national ; l'importance de l'arme nucléaire ; la construction d'une société plus efficace dans la conquête du bien-être ; le critère de l'efficacité ; l'emprise tentaculaire de l'Etat sur la vie sociale ; le rôle de l'Etat ; les liens entre la réforme

et la gestion ; les relations entre les administrations et les citoyens ; le problème du logement ; ses observations sur la Sécurité sociale ; les conditions de vie des salariés ; l'allocation de salaire unique ; l'indemnisation sociale des rapatriés ; le problème de la mensualisation ; le développement de l'intéressement des travailleurs ; les expériences de l'actionnariat ; la formation professionnelle ; l'unification des conditions d'imposition ; la création d'universités nouvelles ; la consolidation de notre monnaie ; le fonds d'action conjoncturelle ; la compétitivité de notre économie ; ses observations sur les « blocages » de notre société ; les difficultés de vivre dans les villes ; l'inégalité des conditions et la rigidité des structures sociales ; l'insuffisance de la formation ; l'inégalité de l'accès à la culture ; l'extension du rôle des caisses d'épargne et du crédit agricole dans le financement du logement ; (p. 4310) : la productivité du bâtiment ; la spéculation foncière ; l'augmentation des superficies constructibles ; l'accroissement des crédits de voirie urbaine du ministère de l'équipement ; la politique de réserves foncières ; les procédures d'acquisition ou de réservation du sol ; la répartition des aides personnelles ; le débat sur la politique foncière et le financement du logement ; les déplacements quotidiens des travailleurs ; le problème des transports collectifs ; les conditions de transport dans le métro parisien et les chemins de fer de banlieue ; la contribution des entreprises aux charges que constituent les transports parisiens ; (p. 4310) : l'aménagement des vacances ; la transformation du monde rural ; la protection de la nature ; le problème de l'environnement ; la solidarité entre les Français ; l'amélioration de leur genre de vie ; la situation des personnes âgées ; le problème de l'anticipation de la retraite ; la situation des femmes seules ; (p. 4311) : l'allocation de salaire unique ; la formation professionnelle des femmes ; le bilan de l'expérience des comités d'entreprise ; le développement de l'effort de formation ; l'enseignement technique ; la réforme de l'apprentissage ; la création, par les établissements d'enseignement, de cycles pour adultes ; l'inégalité devant la culture ; la mission de service public de l'O.R.T.F. ; la redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales ; la suppression de la tutelle administrative sur les budgets des communes de France ; la compétence et les moyens du Conseil de Paris ; la conclusion des contrats de plans ; les mesures de déconcentration vers les administrations régionales et départementales ; la réforme régionale ; ses observations sur le fait que le Gouvernement est le guide de la majorité ; l'élargissement de la majorité actuelle ; les problèmes de l'assistance judiciaire, de la filiation et de la nationalité ; l'association de l'action gouvernementale et du travail parlementaire ; le rôle du chef de l'Etat.

Débat sur cette déclaration [15 octobre 1970] (p. 4313 à 4337), (p. 4313, 4315, 4316, 4318, « société bloquée » (p. 4313, 4315, 4316, 4318, 4319, 4329) ; la nouvelle société (p. 4313, 4315, 4316, 4317, 4318, 4319, 4327, 4330, 4333, 4334, 4335) ; la crise de civilisation (p. 4335) ; la civilisation des loisirs (p. 4320, 4326, 4336) ; la culture (p. 4315, 4316, 4317, 4326, 4327, 4336) ; l'avenir de la jeunesse (p. 4315, 4316, 4317, 4323, 4326, 4327, 4333, 4334, 4335, 4337) ; la femme (p. 4317) ; le régime politique (p. 4315, 4317, 4318, 4319, 4321, 4322, 4325, 4326, 4332) ; les rapports exécutif-législatif (p. 4315, 4320) ; le rôle du Parlement (p. 4315, 4317, 4318, 4320, 4325, 4326, 4332, 4333, 4334) ; le rôle de la majorité (p. 4315, 4318, 4319, 4320, 4321, 4332, 4333) ; le rôle de l'opposition (p. 4315, 4319, 4321) ; l'ouverture (p. 4314, 4316, 4318, 419, 425) ; le secteur présidentiel (p. 4321) ; la politique extérieure (p. 4314, 4317, 4328, 4330, 4331, 4337) ; les relations franco-soviétiques (p. 4317, 4321, 4322, 4323, 4331) ; la construction européenne (p. 4314, 4321, 4323, 4327, 4328, 4331, 4334) ; la politique agricole commune (p. 4314, 4331) ; l'aide aux pays sous-développés (p. 4313, 4314, 4328, 4331) ; le Tchad (p. 4323) ; la force de frappe (p. 4316, 4320) ; les armements nucléaires (p. 4323) ; la situation économique et financière (p. 4313, 4315, 4320, 4332) ; la concertation entre les partenaires sociaux (p. 4313, 4315, 4319, 4331, 4333) ; le rôle et les méthodes d'intervention de l'Etat (p. 4313, 4314, 4321) ; le budget (p. 4313, 4314) ; les subventions et les interventions publiques (p. 4313, 4314) ; les dépenses de fonctionnement (p. 4313, 4314) ; les prix (p. 4313, 4316, 4320, 4323, 4334) ; les équipements collectifs (p. 4315, 4316, 4320, 4321, 4324, 4327, 4328, 4336, 4337) ; les équipements hospitaliers (p. 4314, 4316, 4321, 4334) ; le logement (p. 4314, 4316, 4320, 4324, 4326, 4327, 4328, 4337) ; les routes (p. 4314, 4316, 4320, 4324, 4328, 4334, 4337) ; les télécommunications (p. 4314, 4316, 4320, 4324) ; le chômage (p. 4316, 4323) ; la progression du niveau de vie (p. 4313, 4316) ; la répartition des reve-

nus (p. 4314, 4316, 4323) ; le S.M.I.C. (p. 4314, 4320, 4334) ; la mensualisation (p. 4319, 4320, 4326, 4333, 4336) ; l'actionnariat (p. 4319, 4320) ; la réforme fiscale (p. 4317, 4318, 4320, 4329, 4333) ; le VIe Plan (p. 4315, 4324, 4334) ; 4333) ; les nationalisations (p. 4317) ; les contrats de progrès (p. 4315, 4320, 4326, 4333, 4336) ; la participation (p. 4319, 4321, 4329, 4330, 4335, 4336) ; la politique agricole (p. 4316, 4320) ; les cadres (p. 4320, 4333) ; les technocrates (p. 4319, 4321, 4325, 4335, 4336) ; les rapatriés (p. 4323) ; la solidarité sociale (p. 4313, 4314, 4320) ; les défavorisés (p. 4313, 4316, 4320, 4326, 4331) ; les personnes âgées (p. 4315, 4316, 4334, 4336) ; la Sécurité sociale (p. 4314) ; la réforme régionale (p. 4314, 4321, 4331, 4336) ; la déconcentration (p. 4314, 4321, 4325, 4326, 4336) ; la décentralisation (p. 4314, 4321, 4325, 4326) ; les départements (p. 4314, 4317, 4321) ; les communes (p. 4314, 4317, 4321, 4324) ; la réforme des finances locales (p. 4324, 4327) ; l'urbanisation (p. 4314, 4320, 4324, 4326, 4327, 4328, 4336) ; l'environnement (p. 4320, 4324, 4327, 4336) ; la pollution (p. 4314, 4324) ; la spéculation foncière (p. 4320, 4324, 4326) ; la maîtrise des sols (p. 4314, 4320, 4324) ; l'impôt foncier (p. 4314, 4324, 4326, 4327) ; l'humanisation des villes (p. 4320, 4326, 4334, 4336, 4337) ; les transports (p. 4316, 4320, 4324, 4327, 4337) ; l'éducation nationale (p. 4316, 4317, 4319) ; la formation permanente (p. 4316) ; l'enseignement technique (p. 4314, 4319) ; la formation des hommes (p. 4313, 4314, 4320, 4326) ; l'amélioration qualitative de la vie (p. 4313, 4314, 4315, 4316, 4317, 4320, 4324, 4326, 4327, 4333, 4334, 4335, 4336) ; l'humanisation des conditions de travail (p. 4320, 4323, 4324, 4336) ; l'information (p. 4317, 4322, 4333, 4336).

Réponse de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 4337 à 4339) : le débat sur la vie moderne ; ses observations sur le fait que la qualité de la vie est au cœur de la question de la nouvelle société ; la politique budgétaire ; l'augmentation des dépenses de fonctionnement ; la compression des dépenses de transfert ; le maintien des transferts sociaux ; le développement des équipements collectifs ; le problème du plein emploi ; l'augmentation des prix ; l'importance de la solidarité entre les Français ; la question des bas salaires ; les petites catégories, dites C et D de la fonction publique ; les contrats de progrès ; le problème des entreprises publiques ; la situation des commerçants âgés ; le cas des retraites ; la taxation des revenus des personnes âgées ; la politique étrangère ; ses observations sur le Tchad ; l'avenir de l'Europe des Six ; le domaine réservé ; le problème du rôle d'orientation de la politique gouvernementale du président de la République ; la question de savoir si le président de la République ne serait pas lui-même soumis au contrôle parlementaire en ayant suggéré au Gouvernement d'engager sa responsabilité ; les conséquences d'une éventuelle décision du Premier Ministre de rester à la tête du Gouvernement malgré la volonté du président de la République ; le jeu de nos institutions ; le rôle de l'Assemblée Nationale.

Explications de vote (p. 4339 à 4345) : la position du groupe des Républicains indépendants ; la meilleure information du pays (p. 4340) ; le dessaisissement des élus (p. 4340, 4341) ; la redéfinition du rôle des élus et des organisations syndicales (p. 4340) ; vote favorable de ce groupe ; la position du groupe communiste : la concentration des monopoles (p. 4341) ; l'implantation des intérêts étrangers (p. 4341) ; l'augmentation du coût de la vie (p. 4341) ; les personnes âgées ; le S.M.I.C. ; l'avenir des jeunes ; le logement ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4342) ; la position du groupe P.D.M. : la qualité de la vie (p. 4342) ; la réhabilitation de l'architecte (p. 4342) ; vote favorable du groupe des Républicains indépendants ; la position du groupe socialiste ; la hausse des prix (p. 4343) ; l'injustice fiscale ; les agglomérations urbaines ; l'insuffisance des crédits destinés aux équipements collectifs ; la Sécurité sociale ; le chômage (*ibid*) ; vote défavorable du groupe socialiste (p. 4344) ; la position du groupe U.D.R. : le contrat entre le Gouvernement et la majorité (p. 4344) ; vote favorable du groupe, sauf deux abstentions ; les investissements étrangers (p. 4344) ; la politique étrangère ; les réformes (*ibid*) ; les régions défavorisées (p. 4345).

Approbation de la déclaration de politique générale par scrutin public (p. 4345) ; liste des votants (p. 4367, 4368).

14. — *Déclaration (sans débat) de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre* [20 avril 1971] (p. 1240 à 1245) : la coopération entre la France et les Etats africains ; le voyage en France du général Mobutu ; les rapports de la France avec l'Algérie ; les activités des compagnies pétrolières en Algérie ; le problème de leur indemnisation ; la coopération culturelle et technique avec l'Algérie ; l'accord relatif à l'immigration ; la politique européenne ; la conférence de

La Haye (p. 1240) ; le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; la Communauté européenne sur le plan politique ; l'expansion économique de la France ; le problème de l'emploi ; la formation professionnelle ; le pouvoir d'achat ; l'aide en faveur des handicapés ; l'équilibre des finances publiques ; la politique de l'énergie nucléaire, de l'électronique et de la mécanique ; les relations entre l'Etat, l'E.D.F. et la S.N.C.F. ; la réduction des horaires de travail ; la participation des syndicats et des travailleurs à la vie des entreprises ; le développement de la politique contractuelle dans le secteur privé ; l'évolution des prix (p. 1421) ; les exportations françaises ; la crise des formes traditionnelles de l'autorité ; le rôle de l'opinion ; son information ; le rôle des organisations professionnelles ; les partis politiques ; l'attitude du parti communiste ; le problème posé par le désordre dans les lycées (p. 1242) ; le problème de la violence dans les sociétés industrialisées ; la transformation de la société française ; les réformes communale et régionale ; la création de nouveaux cantons ; le regroupement des communes ; le statut de Paris ; la création d'établissements publics à l'échelon régional et dotés de deux assemblées, l'une émanant des élus, l'autre à caractère consultatif ; la formation permanente ; l'apprentissage ; l'enseignement technique ; les lacunes du système actuel d'aide à la personne en matière de logement ; la réduction du coût de la construction (p. 1243) ; le prix des terrains ; les transports urbains, et en particulier parisiens ; le rôle du district de Paris ; le développement des équipements collectifs ; la situation des personnes âgées ; l'action du général de Gaulle (p. 1244) ; ses observations sur les oppositions ; l'avenir de la majorité (p. 1245).

Motion de censure déposée par le groupe socialiste : Discussion : [20 avril 1971] (p. 1245, 1263, 1275), [21 avril 1971] (p. 1287) : texte de la motion de censure (p. 1245, 1246) ; la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée (p. 1246, 1249, 1258) ; les raisons du dépôt de la motion de censure (p. 1246, 1249, 1250, 1268, 1276) ; le libellé de la motion (p. 1256, 1259, 1268, 1269, 1276) ; le rôle du Parlement (p. 1246, 1249, 1251, 1255, 1256, 1259, 1270, 1276) ; le rôle de l'opposition (p. 1256, 1276) ; son absence de programme (p. 1250, 1256, 1269) ; le rôle de l'administration (p. 1255, 1276) ; le bilan de l'action du Gouvernement (p. 1246, 1253) ; la responsabilité de l'Etat (p. 1256) ; les élections municipales (p. 1249, 1253, 1275) ; la morosité (p. 1248, 1250, 1251, 1255, 1256, 1257, 1264, 1265, 1268) ; la crise de la société (p. 1248, 1250, 1251, 1256, 1257, 1264, 1265, 1269, 1276) ; le malaise de la civilisation (p. 1250, 1251, 1256, 1257, 1265) ; les causes de démoralisation des Français (p. 1246, 1251, 1257, 1264, 1265) ; la société de consommation (p. 1246, 1251) ; la société bloquée (p. 1249, 1255, 1268, 1276) ; la nouvelle société (p. 1246, 1252, 1253, 1254, 1257, 1264, 1267, 1269, 1270) ; la société idéale (p. 1249, 1252, 1265) ; l'information (p. 1249, 1253, 1257, 1265, 1266, 1275, 1276) ; l'insuffisance d'information de la part du Gouvernement (p. 1250, 1257, 1266) ; les problèmes de l'enseignement (p. 1264, 1265, 1266, 1293) ; le budget de l'Education nationale (p. 1251) ; la réduction des crédits pour les constructions scolaires (p. 1264, 1293) ; la construction de « classes à caractère provisoire » (p. 1264) ; la loi d'orientation (p. 1275) ; la révision de certains de ses aspects (p. 1266) ; la situation dans les établissements secondaires (p. 1266, 1293) ; la responsabilité des parents (p. 1266) ; la fermeté nécessaire (p. 1266) ; les enseignants et la responsabilité (p. 1266, 1275) ; les conséquences de l'autonomie des universités (p. 1266) ; la politique à l'Université (p. 1275) ; la valeur des diplômes et les tests (p. 1266) ; la sélection (p. 1275) ; la non-gratuité de l'enseignement secondaire et la multiplication des bourses (p. 1266) ; le malaise de la jeunesse ; l'agitation scolaire et universitaire (p. 1249, 1256, 1258, 1264, 1265, 1266, 1269, 1275) ; la formation de la jeunesse (p. 1257, 1265, 1266) ; l'Affaire Guiot (p. 1248) ; l'Ecole normale (p. 1265, 1275) ; la loi d'aide à l'enseignement privé (p. 1247, 1264) ; le maintien de l'ordre (p. 1248, 1249, 1250, 1251, 1253, 1256, 1264, 1265, 1266, 1268, 1275, 1277) ; l'action violente des différentes catégories sociales (p. 1248, 1251, 1255, 1264, 1265, 1266, 1269, 1275) ; les menaces pesant sur les libertés (p. 1248, 1250, 1253, 1275, 1276) ; les magistrats (p. 1248, 1275) ; le respect de la loi (p. 1251, 1265) ; les délais de garde à vue (p. 1248) ; la notion de responsabilité collective (p. 1249) ; la Cour de Sûreté de l'Etat (p. 1249) ; la répression syndicale (p. 1250) ; la répression policière (p. 1253, 1264, 1268, 1275) ; le cycle provocation-répression-agitation (p. 1275, 1276) ; Ordre nouveau (p. 1253) ; la formation civique (p. 1251, 1257, 1275) ; la violence et l'opposition (p. 1250) ; l'organisation des désordres par le Gouvernement (p. 1248, 1250, 1275) ; les D.O.M. ; le joug

colonial et les élections municipales (p. 1254); les principes de la politique extérieure française (p. 1259) ; les négociations avec l'Algérie (p. 1247, 1248, 1250, 1251, 1254, 1255, 1260, 1266, 1267, 1270, 1276, 1293) ; les Accords d'Evian (p. 1247, 1260, 1261, 1270, 1276) ; la hausse du prix des carburants (p. 1270) ; la coopération culturelle-technique et l'aide économique (p. 1248, 1251, 1254, 1261, 1267, 1276) ; les travailleurs algériens en France (p. 1248, 1254, 1261) ; les malades algériens en France (p. 1276) ; les rapatriés (p. 1255, 1260, 1276) ; la politique méditerranéenne (p. 1250, 1258, 1261, 1267, 1270, 1293) ; le Moyen-Orient (p. 1254, 1255, 1261, 1262) ; les ventes d'armes au Moyen-Orient (p. 1255, 1270, 1276) ; l'amélioration des termes de l'échange avec les pays sous-développés (p. 1261) ; les principes de la politique extérieure française (p. 1259) ; l'Europe (p. 1250, 1253, 1254, 1255, 1259, 1260, 1270) ; l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 1256, 1260) ; les progrès de la C.E.E. (p. 1260) ; la Conférence de La Haye (p. 1260, 1270) ; l'O.T.A.N. (p. 1276) ; le Viet-Nam (p. 1254, 1259) ; Berlin (p. 1259, 1260) ; la reconnaissance de la R.D.A. (p. 1254) ; le système de sécurité en Europe (p. 1254) ; le désarmement (p. 1254) ; l'armement nucléaire (p. 1254) ; l'indépendance nationale (p. 1254) ; l'expansion (p. 1250) ; la finalité de la croissance (p. 1255, 1266, 1267) ; la participation (p. 1254, 1269, 1271, 1274) ; la concertation (p. 1253, 1255, 1271, 1273, 1274) ; la mensualisation (p. 1247, 1250, 1256, 1271) ; la politique contractuelle (p. 1250) ; les contrats de progrès (p. 1253, 1256) ; les Accords de Grenelle (p. 1247) ; le partage des fruits de la croissance (p. 1247, 1255) ; l'intéressement (p. 1250) ; l'actionnariat ouvrier (p. 1250, 1253) ; l'extension des droits et des prérogatives des organisations syndicales dans l'entreprise (p. 1254) ; l'accord du 9 juillet 1970 sur la formation professionnelle (p. 1250) ; la formation professionnelle (p. 1256) ; la formation permanente (p. 1254) ; les salaires (p. 1246, 1247, 1253, 1256, 1258, 1265, 1271) ; la progression du pouvoir d'achat (p. 1256) ; l'augmentation des bénéfices des sociétés (p. 1247) ; l'accroissement des disparités de revenus (p. 1257) ; le profit (p. 1247, 1249) ; le S.M.I.C. (p. 1250, 1256, 1258, 1271) ; l'augmentation des prix (p. 1246, 1247, 1250, 1252, 1253, 1255, 1256, 1258, 1265) ; les grèves (p. 1276) ; les propositions de loi du groupe U.D.R. en matière sociale (p. 1272, 1273) ; l'emploi (p. 1246, 1267) ; le chômage (p. 1246, 1253, 1258, 1268) ; le droit au travail des jeunes (p. 1268) ; la charge des inactifs (p. 1270) ; l'année de travail de l'ouvrier français ; sa longueur (p. 1253) ; la journée continue (p. 1266) ; le travail en série (p. 1246) ; la qualité de vie et l'industrialisation (p. 1266) ; les conditions et la durée du travail (p. 1253, 1273) ; les retraites (p. 1253, 1267, 1272, 1273) ; leur mode de calcul (p. 1273, 1274) ; l'âge de la retraite (p. 1253, 1267, 1271, 1272, 1273, 1274) ; le décret sur la « pénibilité » (p. 1272) ; l'aide aux catégories défavorisées (p. 1267, 1270, 1275) ; les personnes âgées (p. 1247, 1258, 1267, 1271, 1272, 1290) ; le troisième âge (p. 1249) ; l'action en faveur des handicapés (p. 1250, 1267, 1271, 1272) ; les artisans et commerçants (p. 1258, 1274) ; les paysans (p. 1247, 1258) ; le revenu agricole (p. 1247, 1250, 1258) ; la politique agricole (p. 1252, 1256) ; la politique agricole commune (p. 1252, 1260) ; le crédit agricole mutuel (p. 1247, 1250) ; l'exploitation-type en agriculture (p. 1252) ; l'assurance des salaires agricoles contre les accidents (p. 1272) ; l'inégalité sociale (p. 1246, 1247, 1267) ; l'allocation-orphelin (p. 1271) ; l'effort en faveur de la famille (p. 1272) ; la réforme de la Sécurité sociale (p. 1274) ; la Sécurité sociale et les régimes complémentaires (p. 1267, 1274) ; le déficit de la Sécurité sociale (p. 1276) ; la politique sociale antérieure (p. 1256) ; le VIe Plan (p. 1253, 1255, 1258) ; l'industrialisation (p. 1269) ; les objectifs du Ve Plan et les équipements publics (p. 1251) ; la monnaie (p. 1250, 1251, 1268) ; les réserves de devises (p. 1250) ; le commerce extérieur et la balance des paiements (p. 1250, 1252, 1265, 1274) ; le développement de l'épargne (p. 1250, 1251, 1276) ; la sélection des priorités (p. 1251, (1269, 1276) ; la rigidité des dépenses publiques (p. 1251, 1264) ; leur utilisation actuelle (p. 1251, 1276) ; les subventions (p. 1251, 1252, 1276) ; l'exemple économique allemand (p. 1276) ; les améliorations fiscales (p. 1271) ; la fraude fiscale (p. 1247, 1258, 1269) ; la spéculation immobilière et foncière (p. 1247, 1269) ; l'absence de loi foncière (p. 1267) ; la maîtrise des sols (p. 1252) ; l'impôt foncier (p. 1259) ; la politique énergétique (p. 1248, 1251) ; les investissements étrangers (p. 1253, 1254) ; les privilèges pour l'exportation des capitaux (p. 1253) ; les nationalisations (p. 1253, 1254) ; le capitalisme monopoliste d'Etat (p. 1252, 1253, 1254) ; la prospérité des trusts et des entreprises privées (p. 1252, 1253) ; les équipements collectifs prioritaires (p. 1276) ; l'insuffisance des équipements hospitaliers

(p. 1253) ; le logement (p. 1246, 1247, 1252, 1253, 1266, 1267, 1268, 1293) ; les bidonvilles (p. 1267) ; les transports (p. 1246, 1247, 1249, 1253, 1266) ; le téléphone (p. 1247, 1268) ; l'urbanisme (p. 1267) ; l'environnement (p. 1249, 1264, 1266, 1267, 1268, 1269) ; les autoroutes (p. 1276) ; les services collectifs (p. 1249, 1266) ; la décentralisation (p. 1251, 1276) ; l'extension des droits et prérogatives des collectivités locales (p. 1254) ; les régions (p. 1269) ; la réforme des finances locales (p. 1276) ; les charges pesant sur les budgets communaux (p. 1264).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 1259) : le problème de la suppression du remboursement à 100 % pour la longue maladie ; ses relations avec les députés de la majorité ; (p. 1288 à 1292) : les relations entre la France et l'Algérie ; la question des fournitures d'avions à la Libye au moment de la publication du projet de fédération entre l'Egypte, la Syrie et la Libye ; la situation des exploitants agricoles ; le développement de l'organisation économique des agriculteurs ; l'indemnité viagère de départ ; l'aide à ceux qui sont atteints par les mutations économiques ; la situation des petits commerçants ; le développement des moyens de l'aide à la modernisation des entreprises ; le cas des salariés ; le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement ; la politique du troisième âge (p. 1288) ; ses observations sur l'opposition ; le taux de croissance ; la crédibilité des chiffres et statistiques des pays de l'Est ; le problème des prix ; la hausse du pouvoir d'achat des personnes âgées (p. 1289) ; le S.M.I.C. ; la mensualisation des salaires ; la politique des transferts sociaux ; la situation des handicapés adultes ; la formation professionnelle ; la lutte contre le chômage ; la contribution des entreprises parisiennes au financement des transports en commun ; la généralisation de l'allocation-logement à tous les Français dont le rapport entre le montant de leur loyer et leurs revenus le justifiera ; le lien entre la politique sociale et l'expansion économique ; ses observations sur la majorité actuelle ; ses observations sur les paroles de MM. Boulloche et Mitterand (p. 1291) ; la réforme de la Sécurité sociale (p. 1292).

Explications de vote sur la motion de censeure (p. 1292 à 1302) : la position du groupe socialiste ; la morosité (p. 1292, 1293) ; l'attaque de l'opposition (p. 1292) ; les remous de la majorité ; la déclaration du Gouvernement sans vote (p. 1292) ; la censure (p. 1292, 1293) ; l'article 20 de la Constitution et la dyarchie (p. 1293) ; les rapports franco-algériens ; la politique méditerranéenne ; le rétablissement de l'ordre ; les crédits à l'Education nationale ; le logement et le financement des H.L.M. ; le vote favorable du groupe sur la motion de censure ; la position du groupe P.D.M. : la volonté réformatrice du Premier Ministre (p. 1293) ; l'ouverture (p. 1294) ; l'Europe (p. 1294) ; l'amélioration du cadre de vie ; les problèmes d'une démocratie moderne ; la bureaucratie ; l'insuffisance des moyens financiers ; le contrôle de l'exécution des lois et des décisions ; la réforme régionale ; le logement et les entreprises du secteur du bâtiment ; les équipements collectifs ; la remise en cause des priorités ; les rapatriés ; la concertation et la contestation ; la Grande-Bretagne et le Marché commun ; l'esprit de La Haye ; la motion de censure et l'absence de programme du Gouvernement ; les rapports franco-algériens ; l'absence d'une véritable opposition ; l'importance de l'action (p. 1295) ; la position du groupe communiste : le meilleur des mondes capitalistes (p. 1295) ; la mauvaise situation économique ; la répression policière ; l'anticommunisme ; l'intérêt général et l'intérêt des grands monopoles ; la fiscalité excessive ; la concurrence déloyale des grandes surfaces ; la hausse du coût de la vie ; les personnes âgées ; l'insuffisance des salaires ; les crédits pour les constructions scolaires ; la formation professionnelle (p. 1295, 1296) ; l'effort financier nécessaire pour l'Education nationale (*ibid*) ; le chômage (p. 1296) ; l'ordre et l'épanouissement de la jeunesse (p. 1296) ; le mécontentement général ; les revendications des différentes catégories de travailleurs ; la grève contre l'aide à l'enseignement privé ; le double jeu de la majorité ; les élections municipales ; l'inquiétude de la majorité; vote favorable du groupe communiste à la motion de censure (p. 1297) ; la position du groupe des Républicains indépendants : le refus de voter la censure (p. 1297) ; les excès des auteurs de la motion de censure ; la richesse et les insuffisances du bilan de l'action gouvernementale ; les propositions du Gouvernement ; les suggestions des Républicains indépendants (p. 1297, 1298) ; les priorités (p. 1298) ; l'utilisation actuelle des ressources budgétaires ; l'enseignement ; le besoin d'information du pays ; les réformes et l'ordre ; la position des non-inscrits : M. Royer ; son refus de voter la censure (p. 1298) ; l'opposition sectorielle :

les conséquences du vote de la censure ; le malaise et le renforcement de l'efficacité de l'Etat ; la nécessité d'un supplément de rigueur (p. 1299) ; le rôle de l'Etat ; le développement économique ; l'intégration sociale ; la délégation des pouvoirs aux communes ; les logements ; la suppression des campus ; le contrôle de l'administration ; le VIe Plan et les réformes des structures préalables ; le Parlement et le contrôle budgétaire ; le loyer de l'argent ; l'indexation des prêts à long terme sur l'évolution des revenus du travail ; M. Frys : le blocage de la continuité du gaullisme (p. 1299) ; l'ouverture (p. 1299, 1300) ; la négociation franco-algérienne (p. 1299) ; l'absence de grands desseins et de volonté politique ; l'étrangeté de la nouvelle société ; les gaullistes orthodoxes ; la force directrice du Gouvernement et la peur du vide du pays (p. 1300) ; M. Rocard : son vote favorable à la motion de censure (p. 1300) ; l'élection de la présente assemblée ; la majorité et la bourgeoisie ; l'expansion et la productivité du travail ; la distribution équitable des fruits de l'expansion ; l'augmentation des bénéfices des sociétés et le pouvoir d'achat des travailleurs ; le logement et les équipements collectifs ; le contrôle des prix et la lutte contre l'inflation ; la spéculation foncière ; la position de M. Bonhomme, apparenté U.D.R. : la montée de l'agitation (p. 1301) ; l'autorité de l'Etat bafouée ; les désordres et les déprédations des catégories privilégiées ; l'application de la loi anticasseurs ; la suppression des aides aux étudiants qui saccagent ; le régime d'assemblée dans les établissements d'enseignement ; l'hommage officiel à un monopole de la presse écrite d'opposition ; la garantie des libertés ; sa confiance au Gouvernement ; la position du groupe U.D.R. : la confiance du groupe (p. 1301) ; la déception devant les négociations franco-algériennes ; un livre blanc sur l'historique de la négociation ; la hausse des prix ; l'accoutumance à l'inflation ; la recrudescence des violences (p. 1301, 1302) ; l'attitude des enseignants (p. 1302) ; les trafics de drogue ; la carence du sens de la responsabilité civique ; le ralentissement de l'action gouvernementale ; les dangers de la concertation ; la domination anonyme des administrations et des technocrates ; la morosité et l'industrialisation de la France ; la crispation des groupes sociaux ; la croissance, la mutation et ses victimes ; les réflexes protectionnistes ; la « censure constructive » (p. 1303) ; le chômage en France (*ibid*).

Rejet de la motion de censure au scrutin public (p. 1303) ; liste des votants (p. 1317).

15. — *Déclaration de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, sur la politique étrangère* [9 juin 1971] (p. 2585 à 2589) : le programme européen du Gouvernement ; l'achèvement, l'approfondissement, l'élargissement de la Communauté ; ses observations sur l'accord du 22 avril ; l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun (p. 2585, 2586) ; la rencontre Heath-Pompidou ; le rôle international de la livre sterling ; la nécessité de reconnaître les solidarités de fait ; la cohésion monétaire des communautés ; le problème de l'union économique et monétaire ; le maintien des règles et des perspectives confédérales ; les accords de Yaoundé ; la crise du Proche-Orient (p. 2587) ; la situation en Méditerranée ; le rôle de la France à l'égard d'Israël et des pays arabes ; ses observations sur la Libye ; les rapports franco-algériens ; les rapports entre la République fédérale et la France (p. 2588) ; l'indépendance de la politique française ; l'affaire de Berlin ; ses observations sur l'idée directrice de la politique américaine (p. 2589).

Débat sur cette déclaration [9 juin 1971] (p. 2589 à 2606) (p. 2608 à 2628) : la politique européenne (p. 2589, 2590, 2593, 2594, 2598, 2601, 2602, 2604, 2615, 2617) ; la construction européenne (p. 2590, 2592, 2593, 2594, 2599, 2601, 2604) ; la différence entre les problèmes de l'Union économique et ceux de l'Union politique (p. 2617) ; l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 2590, 2592, 2593, 2594, 2596, 2599, 2601, 2602, 2604, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2614, 2615, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621) ; les crises de la C.E.E. (p. 2594, 2601, 2610) ; son inexistence (p. 2613, 2614) ; la crise monétaire internationale (p. 2590, 2592, 2593, 2594, 2596, 2599, 2601, 2605, 2609, 2610, 2612, 2617, 2620, 2621) ; la réforme du système monétaire international (p. 2621) ; le déficit des paiements américains et le marché de l'eurodollar (p. 2593, 2601, 2609, 2610, 2612, 2614, 2621) ; le démantèlement des accords de Bretton-Woods (p. 2593, 2601) ; la détention de la force nucléaire nationale (p. 2590, 2592) ; le problème de la force multilatérale de l'O.T.A.N. (p. 2608) ; l'équilibre de la terreur atomique (p. 2600) ; la politique de défense commune (p. 2602, 2620) ; les nouvelles qualités et la nouvelle vocation de l'Europe (p. 2590, 2592, 2594, 2599, 2601, 2602, 2615, 2621) ; la règle de

l'unanimité (p. 2604, 2612) ; l'accord franco-allemand (p. 2590, 2599, 2600, 2614) ; le rapport de Brejnev au 24e congrès du Parti communiste en U.R.S.S. (p. 2590) ; le discours de Nixon sur l'Etat de l'Union (p. 2590) ; la double tutelle des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. sur le monde (p. 2590, 2591, 2592, 2598, 2600, 2613) ; la Conférence de la sécurité européenne (p. 2591, 2596, 2598, 2601, 2609, 2614, 2616, 2618, 2620, 2621) ; Berlin (p. 2591, 2598, 2609, 2611, 2614, 2615, 2621) ; le traité germano-soviétique (p. 2591, 2596) ; les relations franco-soviétiques (p. 2619) ; les relations entre la France et la R.D.A. (p. 2591, 2596, 2621) ; la crise des relations franco-algériennes (p. 2591, 2594, 2597, 2598, 2600, 2601, 2611, 2616, 2619, 2620) ; la sécurité de la France et l'abandon des installations militaires en Algérie (p. 2594) ; la négociation et la coopération (p. 2616) ; le Moyen-Orient (p. 2591, 2597, 2598, 2610, 2619, 2620) ; la politique méditerranéenne (p. 2602, 2611, 2619, 2620, 2620, 2621) ; la Communauté européenne de la deuxième génération (p. 2592) ; l'élargissement du Marché commun (p. 2602, 2610, 2612, 2614, 2615, 2620) ; la nécessité d'un système monétaire européen (p. 2612, 2613, 2614, 2617, 2618) ; le Plan Werner (p. 2592, 2604, 2605, 2612, 2614) ; la résorption des balances — sterling (p. 2618) ; le renforcement des institutions européennes (p. 2592, 2599, 2612, 2620) ; ses dangers (p. 2604, 2605) ; la création d'un Ministère des Affaires européennes (p. 2592) ; l'union économique et monétaire (p. 2592, 2593, 2599, 2601, 2602, 2610, 2612, 2613, 2618) ; le Marché commun de l'industrie (p. 2592, 2593) ; la création d'une agence européenne de défense (p. 2592) ; l'européanisation de la défense européenne et le retrait des troupes américaines (p. 2592, 2594, 2595, 2602, 2609, 2610, 2611, 2617) ; la maîtrise par le Gouvernement de la parité du franc (p. 2593) ; l'Europe politique (p. 2594, 2595, 2612, 2614, 2617, 2619) ; la vente de *Mirages* à la Libye (p. 2595) ; le conflit Israélo-Arabe (p. 2595, 2598, 2619) ; l'attitude hostile de la France à l'égard d'Israël (p. 2595, 2619) ; la conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'Alliance atlantique à Lisbonne (p. 2595, 2596, 2597, 2598, 2609, 2612, 2614, 2615, 2618) ; la course aux armements et les propositions russes de réduction ; l'équilibre des armements et des forces armées (p. 2596, 2598, 2609, 2613, 2617) ; la politique extérieure et le grand capital (p. 2596) ; les prérogatives accordées aux organismes supranationaux du Marché commun (p. 2596) ; le désarmement (p. 2596, 2597) ; les capitaux étrangers en France (p. 2597) ; l'alignement sur la politique américaine (p. 2597) ; l'Indochine et le Vietnam (p. 2597, 2598, 2621) ; la lutte contre le colonialisme portugais (p. 2597) ; les ventes d'armes du Gouvernement français et de l'O.T.A.N. au Portugal et à l'Afrique du Sud (p. 2597, 2602) ; le programme de politique étrangère du Parti communiste (p. 2597) ; les caractéristiques de la politique étrangère française (p. 2598, 2599, 2600, 2602, 2610) ; la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance nationales (p. 2604) ; l'expansion économique du Japon (p. 2598) ; la fin de l'isolement de la Chine (p. 2598, 2599) ; l'hostilité sino-soviétique (p. 2610) ; les relations entre les pays riches et les pays pauvres (p. 2599) ; la convention de Yaoundé (p. 2599) ; l'organisation du marché des matières premières (p. 2599) ; la situation au Pakistan oriental (p. 2599) ; la défense du français (p. 2600, 2602) ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (p. 2598, 2600) ; la faim dans le monde (p. 2600) ; l'« Afrique profonde » (p. 2600) ; les réfugiés basques espagnols (p. 2602) ; la supranationalité (p. 2604, 2605, 2612, 2613, 2617) ; l'installation à Washington d'une mission d'information de la Communauté (p. 2605) ; la Cour de justice européenne et la compétence de la commission des Communautés européennes pour la signature d'accords internationaux (p. 2605) ; la possibilité d'un Gouvernement européen (p. 2605, 2612) ; l'institution d'intérêts négatifs sur les capitaux spéculatifs (p. 2609) ; l'impuissance des Nations unies (p. 2610) ; l'adhésion de l'Espagne au Marché commun (p. 2610) ; l'Amérique latine (p. 2611) ; l'insuffisance des installations culturelles de l'Alliance française à Haïti (p. 2611)) ; la C.E.D. (Communauté européenne de défense) (p. 2613) ; le statut juridique de la société européenne (p. 2613) ; l'existence d'un marché mondial (p. 2614) ; l'interdépendance économique et sociale et les solutions aux problèmes concrets (p. 2614) ; l'article 108 du Traité de Rome (p. 2614) ; la Conférence paneuropéenne (p. 2614) ; les liens avec les pays africains et la zone franc (p. 2614) ; la réouverture de la négociation Kennedy (p. 2615, 2621) ; la préférence commerciale européenne (p. 2615) ; les secousses monétaires et l'inégalisation des charges fiscales, sociales et des prix de transports (p. 2617) ; l'avenir de l'U.E.O. (p. 2620).

Intervention de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères (p. 2601) :

ses observations sur les paroles de M. Mitterrand ; le droit de l'Algérie à s'approprier ses richesses naturelles ; la nature de l'indemnité consécutive à la nationalisation ; (p. 2605, 2606) : le rapport Werner ; ses observations sur l'accord du 9 février ; la nomination d'un ancien ambassadeur d'Italie à la tête de la représentation à Washington de la Communauté ; ses observations sur un arrêt rendu à Luxembourg par la Cour de justice européenne le 31 mars dernier ; l'accord du 22 avril 1970 ; le problème de la supranationalité ; (p. 2611, 2612) : ses observations sur le livre posthume de Robert Schuman ; son opinion à l'égard de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne ; l'attitude du général de Gaulle devant la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun ; (p. 2621 à 2628) : le problème algérien ; la situation de nos compatriotes résidant en Algérie ; la sécurité des travailleurs algériens en France ; le renforcement des institutions du Marché commun ; le rôle du Conseil des Ministres ; les propositions de M. Pompidou à la conférence de La Haye ; l'agence européenne de défense ; la coopération nucléaire franco-britannique ; l'idée d'un référendum européen ; la notion d'indépendance nationale ; ses observations sur la Libye ; la politique française à l'égard d'Israël (p. 2622) ; la conférence de Lisbonne ; ses observations sur le Sud-Est asiatique ; les accords de Genève ; les aspirations des peuples indochinois (p. 2623) ; ses observations sur le discours de M. Mitterrand ; l'absence de définition d'une politique de rechange ; l'absence de contestation sérieuse de notre politique extérieure ; le problème de la continuité de cette politique ; la question du désarmement ; ses observations sur les conversations Salt relatives à la limitation des armements stratégiques (p. 2624) ; le traité de non-prolifération ; le traité sur la non-militarisation des fonds sous-marins ; la conférence de Lisbonne ; l'affaire de Berlin ; l'assemblée parlementaire européenne ; l'évolution des rapports franco-algériens ; ses observations sur l'Amérique latine et Haïti ; la garantie nucléaire franco-anglaise (p. 2625) ; l'importance de la politique agricole commune et du règlement financier ; l'abandon progressif du rôle de monnaie de réserve de la livre sterling (p. 2626) ; le traité entre l'U.R.S.S. et la République fédérale allemande ; le problème de l'indemnisation par l'Algérie ; la coopération franco-algérienne ; ses observations sur le Proche-Orient (p. 2627) ; l'embargo sur les *Mirage* ; la reconnaissance et la consécration des réalités dans l'ensemble de l'Europe ; le drame du Pakistan (p. 2628).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2603, 2604) : le fonctionnement du système monétaire international ; les principes de notre politique ; notre attachement au système des parités fixes ; la politique de création mesurée de liquidités internationales ; le marché de l'eurodollar ; l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ; l'aspect monétaire de cette adhésion (p. 2603) ; l'incompatibilité entre le rôle de monnaie de réserve internationale que joue la livre sterling et les obligations consécutives à la construction de l'union économique et monétaire ; l'attitude du Gouvernement britannique (p. 2604).

16. — *Déclaration de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, sur la politique générale* [23 mai 1972] (p. 1810, 1826), [24 mai 1972] (p. 1858) : l'ordre ; le respect de l'autorité de l'Etat ; l'école au service des enseignés ; l'hôpital au service des malades ; l'administration au service des administrés (p. 1810) ; les accusations contre des parlementaires et contre des agents de l'O.R.T.F. ; les scrupules du Gouvernement ; les commissions d'enquête et de contrôle ; leur rôle ; les contradictions des oppositions (p. 1810) ; la passion de la France et celle de son indépendance (p. 1811) ; la politique étrangère de la France ; l'inefficacité de l'intervention des grandes puissances pour assurer la police dans le monde ; l'Indochine ; le Moyen-Orient ; la Conférence des Nations unies à Santiago du Chili ; les marchés internationaux de matières premières ; les Etats du Tiers monde ; la défense nationale et son prix ; le développement des armes nucléaires ; la coopération économique et culturelle avec l'Union soviétique et les pays socialistes ; l'élargissement de la C.E.E. à quatre nouveaux pays ; l'Union économique et monétaire des pays membres de la Communauté économique européenne (p. 1811) ; la conférence au sommet qui se tiendra à Paris en octobre ; le développement économique ; la solidité de la monnaie ; la hausse des prix ; la viande de bœuf ; la hausse des prix agricoles ; la nécessité d'une politique concertée des prix et des revenus (p 1812) ; l'emploi ; la jeunesse ; l'effort de formation ; l'accueil des jeunes ; la mise des

services de placement à la disposition des établissements d'enseignement secondaire ; l'allocation d'attente en faveur des titulaires d'un diplôme professionnel (p. 1812) ; l'aide à la mobilité en faveur des jeunes (p. 1813) ; l'allocation logement accordée aux jeunes ; l'effort de solidarité en faveur des travailleurs âgés ; le taux d'épargne des Français ; la modernisation de l'agriculture ; le Marché commun agricole ; l'excédent de la balance agricole ; la création de 310.000 emplois dans l'industrie (p. 1813) ; l'accroissement de l'investissement industriel ; l'octroi par le Crédit national de crédits à un taux d'intérêt favorable aux entreprises désireuses d'investir ; le téléphone et les routes ; l'accélération de la réalisation du Plan ; le domaine sanitaire et social (p. 1814) ; la modernisation de l'administration ; la déconcentration ; les mesures en faveur des handicapés, des familles, des personnes âgées ; l'augmentation du minimum vieillesse ; la mensualisation ; l'étude d'un projet de loi s'inscrivant dans le cadre d'une politique des patrimoines et encourageant la distribution d'actions au personnel et l'épargne volontaire des salariés ; l'étude d'un projet de loi destiné à faciliter le recouvrement des pensions alimentaires accordées aux femmes divorcées (p. 1815) ; la réforme du salaire unique ; la loi sur la contraception ; la condition féminine ; l'étude d'un projet de loi tendant à assurer dans les faits l'égalité des salaires masculins et féminins (p. 1815) ; l'étude par le Parlement de mesures destinées à accorder aux veuves remplissant certaines conditions d'âge une garantie de ressources ; l'amélioration des relations sociales ; les accords interprofessionnels conclus dans le secteur privé ; la reconnaissance du fait syndical ; la crédibilité du Gouvernement ; la qualité de la vie quotidienne ; la protection des espaces verts et des ensembles boisés ; la concertation européenne contre les nuisances et les pollutions ; la maîtrise des terrains ; le développement des transports ; l'amélioration des logements, H.L.M. et grands ensembles anciens ; le développement de l'école maternelle ; la mise en place de la réforme de l'Université ; l'hygiène et la sécurité dans les entreprises ; la réforme, qui sera soumise au Parlement, du fonctionnement des assurances accidents du travail (p. 1816) ; le renforcement des pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité qui siègent dans les entreprises ; le recyclage des agents de maîtrise ; la participation ; la création de la fondation pour l'amélioration des conditions de travail et le développement de la participation (p. 1816) ; la société à conseil de surveillance et à directoire ; l'étude d'un projet de loi ouvrant les conseils de surveillance ou à défaut les conseils d'administration à deux représentants des salariés de l'entreprise ; l'application de l'article 49 de la Constitution ; la *demande faite à l'Assemblée de se prononcer par un vote sur la présente déclaration ;* l'équilibre des pouvoirs (p. 1816) ; la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement ; le rôle du Président de la République ; la campagne sur le référendum européen ; la cohésion de la majorité ; l'unité d'action de la majorité et du Gouvernement.

Débat sur cette déclaration : la consultation référendaire (p. 1817) ; l'attitude des membres de la majorité ; l'allusion de M. Ballanger à des scandales récents ; demande de rappel au Règlement de M. Marc Jacquet (p. 1817, 1821, 1825) ; la recherche des responsabilités ; le mécontentement général (p. 1818) ; la faible crédibilité des promesses gouvernementales ; les déclarations du Premier Ministre à l'O.R.T.F. sur le chômage ; le nombre des chômeurs ; la situation en Lorraine ; les jeunes chômeurs ; contestation du Premier Ministre sur les chiffres donnés par M. Ballanger (p. 1819) ; les jeunes diplômés de l'enseignement scientifique ; la hausse continuelle des prix; la consommation dans les foyers ouvriers (p. 1819) ; l'augmentation de la productivité ; la ségrégation sociale ; le logement ; les taudis ; les mariages et les besoins en H.L.M. locatives (p. 1820) ; le nombre des médecins en France ; la durée du travail ; l'impôt sur les sociétés ; les impôts sur la consommation ; l'avoir fiscal ; les scandales ; M. Rives-Henrys ; le S.D.E.C.E. ; le S.A.C. ; les C.D.R. ; le passage d'hommes du pouvoir aux affaires privées (p. 1820) ; la démission de deux dirigeants de l'O.R.T.F. (p. 1821) ; la démission d'un Secrétaire d'Etat (p. 1821) ; le rôle excessif de l'administration ; l'impossibilité d'appliquer la loi tant que les décrets d'application ne sont pas publiés (p. 1822, 1829) ; la société catégorielle ; les revendications catégorielles (p. 1822) ; la réconciliation de la jeunesse et des procédures de la démocratie ; les inquiétudes de bon nombre de citoyens (p. 1825, 1836) ; le Vietnam (p. 1825) ; la morosité (p. 1826) ; les scandales (p. 1826, 1827, 1833, 1834) ; le retard des mesures d'assainissement prises (p. 1826, 1827, 1833, 1834) ; le « punch » et

la « vertu » ; le Parlement, guide de la politique nationale ; la « nouvelle société » (p. 1828, 1830, 1831, 1834) ; la baisse de popularité du chef du Gouvernement (p. 1826) ; la spéculation sur les terrains à bâtir (p. 1827) ; les collectivités locales ; la réforme hospitalière ; les problèmes fiscaux, l'avoir fiscal, le chômage, la hausse des prix, l'O.R.T.F. ; les « copains et les coquins » (p. 1827, 1828) ; le désenchantement des Français (p. 1827, 1836, 1837) ; la qualité de la vie (p. 1822, 1827, 1829, 1831) ; l'opinion du général de Gaulle sur le capitalisme (p. 1828).

Rappel au Règlement de M. Arthur Moulin au sujet de l'organisation des débats (p. 1828).

La contestation du pouvoir et les mécontentements sectoriels (p. 1829) ; les différences trop marquées de niveau de vie ; l'absence de primauté du pouvoir politique sur le pouvoir administratif ; le rôle des députés (p. 1830) ; le point de vue des services ; la réforme de l'administration ; la déconcentration souhaitée ; la fiscalité ; le traitement différent des revenus du capital et du travail ; le bon fonctionnement des circuits d'opinion (p. 1831) ; la participation ; la politique étrangère ; l'entraînement du pays par des thèmes mobilisateurs ; la souveraineté et l'indépendance de la France (p. 1831) ; la détente, l'entente et la coopération en Europe ; la confédération de dix Etats capitalistes ; le contenu réel des entretiens entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de la République française aux Açores en 1971 (p. 1832) ; la préparation de la Conférence des Etats de toute l'Europe en vue d'un traité européen de sécurité (p. 1832) ; l'accumulation des stocks de bombes ; les budgets militaires ; la reconnaissance de la République démocratique allemande ; le respect de la frontière Oder-Neisse ; les rapports colonialistes ; Madagascar ; le Vietnam (p. 1833) ; la transformation de la condition ouvrière (p. 1833, 1834) ; l'Europe des Dix (p. 1833) ; l'abaissement souhaitable de la majorité électorale (p. 1834) ; la technocratie étouffante et inhumaine (p. 1834) ; la mort d'un militant communiste à Hirson ; l'inflation électoraliste (p. 1834) ; la manifestation pour l'emploi dans les départements du Nord ; demande de rappel au Règlement de M. Arthur Moulin : sa protestation contre les déclarations de M. Vancalster à propos d'un débat au Conseil général du Nord (p. 1835) ; l'éthique gaulliste (p. 1835) ; la rigueur morale en politique ; le choix des alliances (p. 1836) ; le phénomène majoritaire ; le malaise actuel ; la liberté ; la restauration de l'Etat ; la détermination d'une politique du Gouvernement ; la coopération entre les Ministres, l'administration et la majorité ; les défauts de l'information ; le besoin d'un chef (p. 1837) ; le testament spirituel de la Résistance française (p. 1837).

Reprise de la discussion : la durée du Gouvernement (p. 1858) ; la « nouvelle société » (p. 1858, 1865) ; l'interprétation de l'article 8 de la Constitution (p. 1858) ; le vote de l'Assemblée Nationale et le Président de la République (p. 1858) ; l'autorité du Premier Ministre (p. 1858) ; la « société bloquée » ; la fragilité de notre économie ; la hausse des prix ; le prochain budget ; les équipements collectifs ; l'emploi (p. 1858, 1861, 1863) ; le nombre des chômeurs (p. 1859) ; l'injustice de la répartition ; l'éventail des salaires et des revenus (p. 1859) ; la politique fiscale ; les impôts indirects ; l'intégralité des chances agricoles ; le pouvoir de l'argent ; le fonctionnement défectueux de l'Etat ; l'omniprésence de l'administration ; les textes attendus sur l'égalisation des salaires féminins et masculins ; la loi Neuwirth ; la réforme de la patente ; l'impôt foncier ; les sociétés civiles immobilières ; l'affairisme ; les « coquins » (p. 1859, 1862) ; les moyens du pouvoir (p. 1859) ; la cohésion de la majorité (p. 1860) ; l'augmentation de la production industrielle ; la hausse du niveau de vie ; le logement en France et en U.R.S.S. ; les investissements français à l'étranger (p. 1861) ; le pouvoir d'achat de l'ouvrier spécialisé en chômage en France et en Russie ; les rentrées fiscales (p. 1861) ; le bilan de l'action gouvernementale en matière sociale (p. 1861) ; la comparaison avec les gouvernements précédents ; la calomnie (p. 1861) ; les scandales en 1946, 1947 et 1949 (p. 1862) ; le Parti socialiste et le Parti radical ; la liberté et le régime communiste (p. 1862, 1863) ; le Centre (p. 1863) ; le niveau de l'expansion (p. 1863) ; l'emploi, les prix (p. 1863) ; les exigences de dignité, de moralité publique et d'autorité de l'Etat (p. 1864) ; le respect des règles juridiques et les lenteurs dans les sanctions (p. 1864) ; les pouvoirs publics et le monde des affaires ; la dignité du Parlement (p. 1864, 1865) ; les catégories défavorisées de la population ; la concertation ; l'aménagement de l'ordre du jour prioritaire (p. 1865) ; l'amélioration des services

d'information et de documentation ; les commissions d'enquête et de contrôle ; la déclaration du Président de la République à Versailles le 2 septembre 1971 aux parlementaires du monde entier ; la publication des décrets d'application (p. 1865) ; le respect des libertés individuelles et collectives (p. 1866).

Réponse de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre : la responsabilité devant le Parlement (p. 1866) ; les documents établis par le Gouvernement en octobre 1970 et 1971 pour comparer les orientations annoncées et les réalisations effectuées ; la politique menée à l'égard des entreprises publiques exposé en réponse à des questions écrites (p. 1866) ; le confort ménager en 1960 et en 1971 (p. 1867) ; l'économie de la France ; l'excédent de la balance des paiements ; l'expansion ; le niveau de vie des ouvriers ; les équipements collectifs ; le budget de 1973 et le Plan ; les transferts sociaux ; la formation permanente ; la politique européenne ; l'indépendance et la coopération en Europe ; la paix en Indochine (p. 1867) ; la recherche d'institutions nouvelles destinées à faire progresser la participation (p. 1868) ; les mesures nouvelles et leur financement extrabudgétaire ; l'autorité de l'Etat ; la déconcentration et les pouvoirs des préfets ; la mission d'enquête créée au sujet des délégations de crédits ; les délais d'élaboration des textes réglementaires ; la majorité et les états-majors des partis (p. 1868) ; les sanctions des fautes commises (p. 1869) ; la qualité de la vie ; les perspectives ouvertes aux jeunes ; le vote que la majorité va émettre.

Explications de vote (p. 1869) ; la reprise en main de la majorité à l'Assemblée Nationale ; le crédit moral de l'Etat (p. 1869) ; la vignette ; les sociétés civiles immobilières ; le Parc des Princes (p. 1870) ; le domaine réservé du général de Gaulle défini par le Premier Ministre.

Intervention de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre : l'expression « domaine réservé » employée à l'adresse des seuls militants gaullistes (p. 1870).

La confusion des pouvoirs ; l'article 8 de la Constitution ; les technocrates et les élus (p. 1870) ; les investissements collectifs (p. 1871) ; le chômage ; le refus de la confiance du groupe socialiste ; le Centre (p. 1871) ; l'administration ; l'approche des élections législatives (p. 1872) ; la cohésion de la majorité ; la confiance du groupe P.D.M. ; les salaires féminins et Ambroise Croizat ; les jeunes (p. 1873) ; les mal-logés ; les personnes âgées ; le programme de gouvernement démocratique d'union populaire proposé par le Parti communiste français ; le refus de la confiance (p. 1874) ; l'apostrophe du président Félix Gaillard à M. Pierre Cot le 5 novembre 1957 ; le bilan de l'action du Gouvernement ; la nécessité d'un regain d'autorité gouvernementale (p. 1875) ; le vote favorable des indépendants ; le vote sur la confiance, ni épreuve pour le Gouvernement ni test pour la majorité ; la solution de rechange et le Parti communiste (p. 1875) ; la confiance du groupe U.D.R. ; l'éventualité d'une crise et d'une dissolution de l'Assemblée Nationale (p. 1876) ; la fragilité de l'Etat ; les lois pluriannuelles de programme ; « l'esprit des lois » ; la confiance du groupe des Républicains indépendants ; le régime pompidolien (p. 1876) et la nécessité d'une politique active de rénovation ; le refus de la confiance de M. Louis Vallon ; la fidélité de la majorité (p. 1877) ; le rapport sur l'Europe sociale et le système de cogestion appliqué en Allemagne (p. 1877, 1878) ; la liberté d'expression en France (p. 1878) ; les régions frontalières ; les émigrations de travailleurs français (p. 1878) ; les corps intermédiaires et l'Etat ; l'inflation ; les élections (p. 1878) ;

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement par scrutin public à la tribune (p. 1879) ; liste des votants (p. 1893, 1894).

17. — *Déclaration sans débat du Gouvernement sur les questions monétaires* [28 juin 1972] **(p. 2912).**

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances : rappel des récents accords internationaux sur les problèmes monétaires ; crise de la livre sterling ; attitude du Gouvernement français (p. 2912) ; problème de la lire ; maintien de la solidarité monétaire des membres actuels du Marché commun (p. 2913) ; ses observations sur l'hégémonie de l'économie américaine ; réforme du système monétaire international (p. 2914) ; rapport Werner.

Réponse de M. Gaston Defferre au Gouvernement : hégémonie de l'économie américaine (p. 2913) ; réforme du système international ; rapport Werner (p. 2914).

18. — *Déclaration de M. Pierre Messmer, Premier Ministre, sur la politique générale :* [3 octobre 1972] (p. 3880), [octobre 1972] (p. 3901), [5 octobre 1972] (p. 3930) ; l'interprétation de la Constitution (p. 3880) ; le programme du Gouvernement pour les prochaines années (p. 3880) ; la campagne d'intoxication et de calomnies (p. 3881) ; la France de demain ; l'efficacité et le libéralisme (p. 3881) ; une société plus juste, plus responsable et plus humaine ; les personnes âgées ; les salaires ; la mensualisation ; la réunion de la Commission supérieure des conventions collectives ; l'accroissement du S.M.I.C. selon les secteurs et les régions ; l'amnistie pour les commerçants et artisans (p. 3881) ; le premier emploi ; l'indemnité d'attente et les primes de mobilité ; l'indemnisation du chômage partiel ; la mensualisation du S.M.I.C. ; l'égalité entre les hommes et les femmes dans les salaires, objet d'un projet de loi ; l'enseignement ; l'éducation nationale, premier budget de la nation ; la formation continue ; la coopération, la francophonie (p. 3882) ; l'institution d'un système international de stabilisation des prix des matières premières d'origine tropicale (p. 3882) ; les régions ; la création de cantons nouveaux ; la subvention globale d'équipement aux communes ; la jeunesse ; l'abaissement de l'âge du droit de vote ; la création de comités de liaison entre les jeunes et les pouvoirs publics ; la réunion de ces comités en une commission nationale ; les consommateurs ; un projet de loi organique prévoyant leur représentation au Conseil économique et social (p. 3882) ; l'intéressement depuis 1967 ; l'association des cadres à la marche de l'entreprise ; le dépôt d'un projet de loi élargissant le troisième collège dans les élections professionnelles et instituant, au titre des cadres, un troisième représentant du personnel auprès des conseils d'administration des grandes sociétés ; les nouvelles procédures contractuelles de détermination des salaires (p. 3883) ; la création, en 1973, d'un organisme pour l'étude et l'amélioration des conditions de travail ; la revalorisation du travail manuel ; la réforme du droit de licenciement ; l'humanisation de la société ; les priorités choisies ; les autoroutes et le téléphone ; les transports en commun urbains ; les villes moyennes ; les logements et la maison individuelle ; la création, dans chaque préfecture, d'un bureau d'accueil et d'orientation (p. 3884) ; la désignation d'une personnalité apte à remplir le rôle de médiateur entre l'administration et les citoyens; la conférence au sommet et la conférence européenne de sécurité ; la politique de défense : la dissuasion et le refus des blocs ; la fonction parlementaire (p. 3884) ; les moyens à donner au Parlement ; le sort des propositions de loi ; les réponses aux questions d'actualité ; l'amélioration des conditions de travail des députés ; les missions temporaires auprès des principaux Ministres qui seront confiées à des députés et à des sénateurs ; leur accès aux dossiers ; le progrès de la productivité horaire (p. 3885) ; les exportations ; la création de 300.000 emplois dans l'industrie au cours des trois dernières années ; les industries de pointe ; aérospatiale, atome, informatique ; l'agriculture ; les besoins en viande et en céréales ; la modernisation de l'exploitation familiale ; un projet de loi sur le marché de la viande (p. 3885) ; les petits commerçants et artisans ; les petites et moyennes entreprises ; les projets de loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat ; la hausse des prix ; la réunion du Fonds monétaire international ; la réunion des partenaires du Marché commun ; l'équilibre du budget ; la surveillance de la direction générale des prix ; la restauration de la concurrence (p. 3886) ; la lutte contre les ententes ; l'appel à la modération — à la fois des prix et des revendications (p. 3886) ; les priorités dans le choix des objectifs ; les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer, partie intégrante de la République ; l'exercice de la liberté ; la démocratie ; les contraintes que la richesse cherche à exercer sur le pouvoir ; la renonciation des hommes politiques et des fonctionnaires à l'enrichissement ; la rigueur du Premier Ministre ; la limitation des dépenses électorales ; la comptabilité par les candidats des frais exposés et des aides reçues ; la défense par le Gouvernement des parlementaires ou fonctionnaires calomniés ; le maintien des institutions ; la cohésion de la majorité (p. 3887) ; le programme commun de ses adversaires ; les dépenses prévues à ce programme ; sa politique étrangère et sa politique de défense ; l'amélioration du sort des Français depuis quatorze ans ; la grandeur et la dignité de la France (p. 3887).

Motion de censure déposée par 49 membres de l'Assemblée (p. 3887) ; texte de la motion de censure (*ibid*).

Discussion sur la motion de censure [4 octobre 1972] (p. 3901) ; [5 octobre 1972] (p. 3930) : les responsabilités du Gou-

vernement devant l'Assemblée Nationale ; le comité consultatif constitutionnel (p. 3902, 3920) ; le respect de la Constitution (p. 3903) ; la modification constitutionnelle de 1962 (p. 3903, 3914) ; le programme commun de la gauche et le programme proposé par le Premier Ministre ; l'inflation (p. 3903, 3908, 3918) ; les scandales (p. 3903, 3911, 3915) ; la spéculation immobilière (p. 3904) ; la tactique de la majorité (p. 3904, 3913) ; la morale et la politique (p. 3909) ; les hommes du « quart monde » (p. 3905) ; la destruction des bidonvilles (p. 3905) ; l'Europe (p. 3905, 3908) ; le système des rémunérations (p. 3906) ; l'œuvre économique et sociale des quatre dernières années (p. 3907) ; l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté (p. 3908) ; la participation aux frais de l'entreprise et aux responsabilités (p. 3908, 3916, 3919) ; un Parlement européen élu (p. 3908) ; les moyens à donner au Parlement français (p. 3909) ; l'amélioration de ses services d'information et de documentation (p. 3909) ; l' «ombudsman» ou «médiateur»; la création d'une Cour suprême (p. 3909) ; la publication des décrets d'application (p. 3910) ; les nationalisations (p. 3911, 3916) ; les libertés (p. 3910) ; les privilèges fiscaux des grandes sociétés (p. 3911, 3912) ; Dassault et la Cour des Comptes (p. 3912) ; la commission sur les ventes d'armes à l'étranger (p. 3912) ; les monopoles (p. 3912) ; les destructions de produits alimentaires (p. 3913) ; les chômages des jeunes ; le plan Edgar Faure ; la hausse des prix (p. 3916, 3917, 3918) ; la situation des travailleurs (p. 3917) ; le projet de budget (p. 3918) ; la sélectivité des aides (p. 3918) ; l'œuvre du Gouvernement de M. Chaban-Delmas (p. 3918) ; le droit de licenciement (p. 3919).

Réponse de M. Pierre Messmer, Premier Ministre (p. 3930) : le problème constitutionnel de la présentation du Gouvernement ; l'article 49 de la Constitution ; les différentes interprétations données de cet article ; les travaux préparatoires ; l'opinion de M. Guy Mollet (p. 3931) ; l'innovation apportée par l'élection du Président de la République au suffrage universel (p. 3931) ; la hausse des prix (p. 3931, 3932) ; les investissements des banques dans l'immobilier (p. 3932) ; la fiscalité ; les inconvénients d'une mesure de blocage des prix ; les hausses de salaires ; la politique sociale du Gouvernement ; les personnes âgées ; les veuves ; les jeunes ; les rapatriés ; les salariés ; les immigrés ; les bidonvilles (p. 3932, 3933) ; une civilisation de la qualité (p. 3933) ; les expériences en matière d'horaires et de conditions de travail (p. 3933) ; l' « isolement » de la France ; la Ve République et le suffrage universel (p. 3933).

Explications de vote sur la motion de censure (p. 3934 à 3945) : le vote de la censure par le groupe socialiste (p. 3936) ; l'article 49 de la Constitution ; les travaux préparatoires (p. 3934) ; la direction de l'O.R.T.F. confiée à un député de la majorité ; le médiateur — l'ombudsman — promis par le Gouvernement ; l'utilisation des couleurs du drapeau sur les affiches électorales (p. 3934) ; l'utilisation des stations régionales par les candidats de la majorité (p. 3934, 3944) ; l'affaiblissement excessif du rôle du Parlement (p. 3935) ; les commissions d'enquête et de contrôle ; les parlementaires en mission auprès de Ministres ; les structures de la société ; le poids des intérêts financiers sur l'Etat, la presse, le Parlement, l'administration ; les inconvénients de l'absence d'alternance au pouvoir (p. 3935) ; le refus du groupe P.D.M. de voter la censure (p. 3936) ; la rigueur du Premier Ministre ; les réformes à entreprendre ; la publication trop tardive des décrets d'application ; les critiques nécessaires à la majorité ; le refus du groupe des républicains indépendants de voter la censure (p. 3936) ; l'Europe (p. 3937) ; la Constitution ; la hausse des prix ; les défaillances individuelles de certains membres de la majorité (p. 3937, 3940) ; le vote de la censure par le groupe Communiste (p. 3937) ; le chômage (p. 3938) ; le programme commun du Parti communiste et du Parti socialiste (p. 3939) ; la confiance du groupe U.D.R. (p. 3942) ; la révision constitutionnelle de 1962 (p. 3939) ; l'action économique du Gouvernement ; la campagne de scandales (p. 3939) ; la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les ressources des partis (p. 3941) ; le marché des céréales vers la Russie ; les ressources des municipalités communistes (p. 3941) ; la proposition de loi de M. Guille sur la limitation et le contrôle des dépenses électorales (p. 3941) ; M. Frys : les problèmes monétaires ; un plan international de coopération (p. 3942) ; M. Louis Vallon : son vote de la censure (p. 3942) ; l'U.D.R. et la peur du communisme (p. 3942) ; M. Rocard : son vote de la motion de censure (p. 3943) ; l'affairisme ; la hausse des prix (p. 3943) ; M. Jean-Jacques Servan-Schreiber: le mouvement réformateur ; son rejet du texte de la motion de censure (p. 3943) ; son vote de la censure

(p. 3944) ; M. Pierre Abelin : sa démission du groupe P.D.M. (p. 3944) ; son refus de voter la motion de censure ; M. Triboulet : le général de Gaulle et la passion pour un idéal (p. 3944).

Rejet de la motion de censure au scrutin public (p. 3945) ; liste des votants (p. 3968).

.—.

Voy. aussi : RÈGLEMENT A.N., 5, art. 132, 149 du Règlement.

DÉCONCENTRATION.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76.

— administrative. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

— Fonction publique. — *Voy.* BUDGET, 1 (p. 5486).

DÉCORATION.

— des grands ensembles. — *Voy.* ŒUVRES D'ART, 2.

— travaux de. — *Voy.* BATIMENTS PUBLICS, 1.

DÉCORATIONS.

1. — Proposition de loi tendant à créer le « Mérite du sang », présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Charret et Tomasini (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 93.**

2. — Proposition de loi tendant à instituer une promotion spéciale de la Légion d'honneur pour commémorer le cinquantième anniversaire de la victoire de 1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Dusseaulx (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 104.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer une promotion spéciale de la Légion d'honneur pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Beauguitte (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 170.**

4. — Proposition de loi tendant à rétablir le Mérite social, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Michel Jacquet et Boudet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 187.**

5. — Proposition de loi tendant à créer, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, un contingent de croix de la Légion d'honneur au profit des Anciens combattants de 1914-1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Stehlin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 233.**

6. — Proposition de loi tendant à l'institution d'une promotion spéciale de la Légion d'honneur pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'armistice de la guerre 1939-1945, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par MM. Voilquin et Dusseaulx (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1009.**

7. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 344 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, afin de permettre aux anciens combattants, réformés à 100 %, de bénéficier d'un droit de priorité pour leur nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Schloesing (renvoyée à la Commission de la défense et des forces armées), **n° 1093;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Albert Bignon, **n° 1592.** Ce document n'a pas été publié.

8. — Proposition de loi relative à l'attribution de la médaille d'honneur du travail, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Ducray (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2323.**

.—.

— Réintégration dans les Ordres. — *Voy.* AMNISTIE, 1.

DÉCRETS D'AVANCE. — *Voy.* LOIS DE RÈGLEMENT, 1

DÉFENSE (La). — *Voy.* BUDGET, 1973 (Equipement et urbanisme, p. 5388).

DÉFENSE NATIONALE.

1. — Projet de loi modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 2709 ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Albert Bignon, **n° 2714.** — Adoption le 7 décembre 1972 après déclaration d'urgence. — projet de loi **n° 712.**

Transmis au Sénat le 8 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 117 (année 1972-73) ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Taittinger, **n° 148 (année 1972-73).** Adoption définitive le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 60 (année 1972-73).**

Loi n° 72-1149 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13480).

DISCUSSION [7 décembre 1972] (p. 5978).

La création de secteurs de sécurité dans lesquels, en cas de menace constatée par décret en Conseil des Ministres, l'autorité civile pourrait être dessaisie au profit de l'autorité militaire. La politique de dissuasion ; la création de secteurs de sécurité tels que Pierrelatte, le Centre de Rosnay, l'Ile-longue, le plateau d'Albion, (p. 5978) ; la compétence des juges naturels et non pas des juridictions militaires (p. 5979).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : le commandement militaire responsable, pendant la durée du danger, de l'ordre public et de la coordination des mesures de défense ; les juridictions ordinaires compétentes en cas de litige ; la crédibilité de la dissuasion (p. 2979).

Question préalable opposée par M. Chandernagor et les membres du groupe socialiste ; le peu de délai (48 heures) accordé à l'Assemblée pour examiner ce texte ; les motifs de cette hâte ; l'ordonnance du 7 janvier 1959 (p. 5979) ; le contrôle de l'ordre public confié en temps de paix à l'autorité militaire (p. 5980) ; le problème des garanties du citoyen ; la notion de menace, notion qui n'a jamais été définie ; l'état de siège prévu par la Constitution ; le fait que Pierrelatte est une usine civile ; la détermination des installations prioritaires de défense (p. 5980) ; l'institutionnalité du projet de loi ; la responsabilité de la Défense nationale donnée par l'article 21 de la Constitution au Premier Ministre (p. 5981) ; le projet de loi qui laisse au Président de la République le choix des lieux à protéger ; le principe du droit français de la prééminence de l'autorité civile en temps de paix (p. 5981).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : le périmètre de protection exigé par les installations de la force nationale de dissuasion ; l'avis du Conseil d'Etat (p. 5981) ; le changement de juridiction prévu lorsqu'il y a état de siège (p. 5982).

Rejet de la question préalable, repoussée par la Commission et par le Gouvernement (p. 5982).

La critique de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ; le programme commun de la gauche et la demande d'abrogation de cette ordonnance ; l'opposition du groupe Communiste et du groupe Socialiste au texte en discussion (p. 5982).

Article unique : Adoption (p. 5983).

— .

Voy. aussi : CODE PÉNAL, 7.

— Reclassement des fonctionnaires d'Etat. — *Voy.* BUDGET 1969, 5, art. 22.

DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires), BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires), BUDGET 1971, 1 (Budgets militaires), DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, charges communes, deuxième délibération) ; BUDGET 1969, 2.

ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; LOIS DE RÈGLEMENT, 1 ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale).

DÉFRICHEMENT. — BUDGET 1969, 5, art. 9, 10.

DÉLAIS.

— Report de divers —. — *Voy.* GRÈVES, 1. Suspension : RAPATRIÉS.

— de remise des déclarations fiscales. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4, art. additionnels.

— de réponse ouverts aux contribuables. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières), 10, art. 13.

— DE COMPARUTION.

— après citation. — *Voy.* T.O.M., 8.

— DE PROCÉDURE.

— Inopposabilité. — *Voy.* PROCÉDURE CIVILE, 2.

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ÉTRANGÈRES ET MEMBRES DE GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

Réception à l'Assemblée Nationale.

1° Délégation du Soviet suprême [13 novembre 1969] (p. 3643).

2° Délégation du Parlement suédois. — [2 juin 1970] (p. 2168).

3° Délégation du Parlement turc. — [23 juin 1970] (p. 2917).

4° Délégation du Parlement de la République d'Uruguay [7 avril 1971] (p. 940).

5° M. Bourassa, Premier Ministre au Québec [20 avril 1971] (p. 1725).

6° Délégation du Parlement danois conduite par M. Karl Skytte, président du Folketing [8 juin 1971] (p. 2482).

7° M. Joseph Ouedraogo, Président de l'Assemblée Nationale de la République de Haute-Volta [8 octobre 1971] (p. 4426).

8° Représentants du Congrès des Etats-Unis, conduits par MM. Railsback et Caffery [4 avril 1972] (p. 786).

9° Délégation du Parlement sud-coréen, conduite par M. Chung, député à l'Assemblée Nationale, ancien Premier Ministre [30 mai 1972] (p. 2004).

10° Délégation du Parlement mexicain conduite par M. Ducoing Gamba, Président de la Commission permanente du Congrès de l'Union [1er juin 1972] (p. 2082).

11° Délégation du Parlement canadien [30 juin 1972] (p. 3053).

12° Délégation de l'Assemblée Nationale tunisienne [21 novembre 1972] (p. 5557).

DÉLÉGUÉ PARLEMENTAIRE A LA LIBERTÉ. — *Voy.* DROITS DE L'HOMME, 2.

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

1. — Proposition de loi tendant à prévenir les licenciements abusifs à l'occasion des élections des délégués du personnel et des membres des comités d'entreprise, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Jacson (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 215.**

2. — Proposition de loi tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel contre les licenciements (1).

Transmise au Sénat. Rapport le 21 novembre 1968 par M. Lambert, **n° 46 (année 1968-69).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi tendant à renforcer la protection des représentants du personnel engagés par un contrat de travail à durée déterminée. » Proposition de loi **n° 26 (année 1968-69).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 517** ; rapport le 12 décembre 1968 par M. René Caille, **n° 528.** Adoption en deuxième lecture le 14 octobre 1969. — Proposition de loi **n° 135.**

Transmise au Sénat le 16 octobre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 8 (année 1969-70)** ; rapport le 22 octobre 1969 par M. Lambert, **n° 14 (année 1969-70).** Adoption définitive en deuxième lecture le 30 octobre 1969. — Proposition de loi **n° 13 (année 1969-70).**

Loi n° 69-1013 du 13 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 14 novembre 1969 (p. 1115).

(1) Pour l'adoption en première lecture voyez Table matières 1967-1968 (3e législature) n° 261 (année 1967). Délégués du personnel § 1.

DISCUSSION [14 octobre 1969] (p. 2642).

Les trois caractéristiques essentielles de la proposition de loi ; la possibilité pour l'employeur de ne refuser à son salarié le renouvellement de son contrat de travail que pour un motif « sérieux et légitime » ; le dépôt du texte depuis plus de quatre ans ; la proposition du Sénat de modifier l'intitulé et de scinder en deux l'article unique du texte initial ; l'accord avec ce texte de la grande majorité des membres de la commission des affaires culturelles et de nombre de militants syndicaux.

Art. 1er : (*ibid*) ; adoption avec modifications.

Art. 2 : (p. 2643) ; adoption avec modifications.

Explications de vote : la position du groupe socialiste ; le problème essentiel de la preuve ; la trop grande limitation du champ d'application du texte ; son extension souhaitable à tous les travailleurs saisonniers ; le vote favorable du groupe socialiste et du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

3. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'article 126 du Livre II du Code du travail, section II, fonction du délégué mineur, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Henri Lucas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1385.**

4. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge requis pour accéder aux fonctions de délégué du personnel, membre du comité d'entreprise et délégué syndical, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 par M. Marcenet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2024.**

5. — Projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières, présenté au Sénat le 30 juin 1971 par M. Chaban Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales, **n° 419, (année 1970-1971) ;** rapport le 26 octobre 1971 par M. Viron, **n° 13 (année 1971-1972).** Adoption le 28 octobre 1971. — Projet de loi **n° 7 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2032 ;** rapport le 2 décembre 1971 par M. Gissinger, **n° 2097.** Adoption le 14 décembre 1971. — Projet de loi **n° 529.**

Transmis au Sénat le 15 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 101 (année 1971-1972) ;** rapport le 16 décembre 1971 par M. Hector Viron, **n° 114 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 63 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1131 du 31 décembre 1971, publiée au *J. O.* du 5 janvier 1972 (p. 139).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6710).

Le mode de paiement de la rémunération des délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières ; l'harmonisation des conditions de participation à l'élection des délégués (p. 6710) ; les droits des délégués en matière d'avantages sociaux et de Sécurité sociale ; la loi du 18 juillet 1890 ; les attributions des délégués ; les conditions de sécurité et d'hygiène des mineurs de fond ; les infractions à la réglementation du travail ; les conditions à remplir pour être électeur ; l'âge requis abaissé à 18 ans ; les conditions d'ancienneté, de moralité et de nationalité (p. 6710, 6711) ; les conditions d'éligibilité des délégués mineurs ; l'âge requis : vingt-cinq ans ; les conditions de moralité, de santé, d'ancienneté et de compétence (p. 6710, 6711) ; la connaissance des dangers de la mine (p. 6710) ; les cas d'inéligibilité : la condamnation, l'inaptitude au travail, égale à 60 % (p. 6710) ; les droits à rémunération directe ; le remboursement des frais de déplacement (p. 6711) ; la procédure de rémunération ; la garantie d'indépendance ; l'affiliation des délégués au régime général de Sécurité sociale (p. 6711) ; la nécessité d'une révision du statut (p. 6711, 6712) ; la modernisation et l'évolution des méthodes d'exploitation des mines (p. 6711) ; l'emploi de nouveaux explosifs et de nouveaux schémas de tir ; la difficulté de l'examen des fonctions ; la concentration du personnel ; le manque de délégués ; l'insuffisance des liaisons entre les délégués et le Service des Mines ; la sécurité et l'hygiène ; la diminution des effectifs ; l'augmentation du nombre des accidents mortels ; le nombre des silicosés ; la nécessité de visites plus nombreuses des délégués (p. 6711) ; le dédoublement des circonscriptions (p. 6712) ; la consultation des délégués pour l'octroi de déroga-

tions (p. 6712) ; l'extension de leurs pouvoirs ; la formation des délégués ; les expériences pour une meilleure sécurité ; l'augmentation du nombre des visites de chantiers ; le problème du recrutement des mineurs ; la revalorisation des salaires et des retraites (p. 6712, 6713).

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'État auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : le droit de vote des ouvriers étrangers ; la réforme du statut des délégués mineurs (p. 6712, 6713).

Article premier A : *art. 134 du Livre II du Code du travail :* l'élection des députés mineurs et des délégués suppléants ; la fixation des collèges électoraux par arrêté conjoint du Ministre du Travail et du Ministre de l'Industrie ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à substituer au Ministre de l'Industrie, le Ministre chargé des Mines ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Article 1er : *art. 135 du Livre II du Code du travail :* la qualité d'électeur ; adoption.

Art. 2 : *Les conditions d'éligibilité des délégués ;* adoption (p. 6713, 6714).

Art. 3 : *art. 137 a du Livre II du Code du travail :* l'inéligibilité des délégués pour invalidité permanente supérieure à 60 % ou affection silicotique ; les pouvoirs du préfet (p. 6714) ; amendement de la Commission des affaires culturelles ouvrant une possibilité de recours devant le Ministre chargé du travail, par tout intéressé (p. 6714) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à réserver seulement à l'intéressé la possibilité de recours ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de la Commission, prévoyant la fixation par décret des conditions d'application de l'article ; adoption de l'amendement et de l'article 3, modifié.

Art. 4 : *art. 153 du Livre II du Code du travail ;* adoption.

Art. 5 : *art. 154 du Livre II du Code du travail :* le paiement des visites et des séances d'information des délégués ; les congés payés ; les avantages sociaux (p. 6714) ; amendement de la commission tendant à prévoir le remboursement des frais de déplacement des délégués (p. 6715) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : *art. 156 du Livre II du Code du travail :* les modalités de paiement des rémunérations et des indemnités ; adoption de l'article.

Art. 7 : *art. L 242 du Code de la sécurité sociale :* l'affiliation au régime général de Sécurité sociale des délégués ne relevant pas du régime spécial des mines ; adoption de l'article.

Art. 8 : *art. L 242 du Code de la sécurité sociale :* les obligations des employeurs en matière de sécurité sociale (p. 6715) ; adoption de l'article.

Art. 9 : *Entrée en vigueur des art. 5, 6, 7 et 8 au 1er janvier 1972 ;* adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6715).

6. — Proposition de loi tendant à assurer la réintégration des représentants du personnel illégalement licenciés, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Roger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2372.**

•—•

Voy. aussi : COMITÉS D'ENTREPRISES, 3.

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX. — *Voy.* SYNDICATS, 2.

DÉLINQUANCE.

Formes nouvelles. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2.

DÉLITS.

Voy. CRIMES ET DÉLITS.

DÉMARCHAGE.

Voy. VALEURS MOBILIÈRES, 1 ; ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 2 (1971, p. 1130).

— financier. — *Voy.* ASSURANCES, 12.

— et vente à domicile. — *Voy.* COMMERCE, 8.

DÉMINAGE.

Personnels. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 10.

DÉMOGRAPHIE.

— de la France. — *Voy.* POPULATION, 1.

DÉMOLITION.

Voy. RÉGION PARISIENNE, 6 (1971, p. 1000, 1008).

— Permis de —. *Voy.* IMMEUBLES, 1.

DENRÉES ALIMENTAIRES.

— Distribution. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 5, art. 9.

DÉPARTEMENTS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les limites administratives entre le département de la Côte-d'Or et le département du Jura, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Berger (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 744.**

2. — Proposition de loi tendant à simplifier l'emploi des dons et legs faits aux départements, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Charles Bignon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 794.**

3. — Proposition de loi tendant à détacher la commune de Seraincourt du département du Val-d'Oise pour la rattacher au département des Yvelines, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Jean-Paul Palewski et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 854.**

4. — Proposition de loi portant suppression du département du Pas-de-Calais et création de deux nouveaux départements, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1355.**

— Rôle — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

— Contrôle sur les emprunts. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4, art. 15.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

1. — Projet de loi portant extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de modifications apportées au Code civil et précisant les conditions d'application de certains articles de ce Code dans les mêmes départements (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 270,** rapport le 7 novembre 1968 par M. Riviérez, **n° 428.** Adoption définitive le 20 novembre 1968. — Projet de loi **n° 45.**

Loi n° 68-1092 du 4 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1968 (p. 11427).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 novembre 1968] (p. 4756).

Le seul point restant en discussion entre les deux Assemblées concernant les eaux fluviales et les eaux de source.

Art. 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

2. — Projet de loi relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les Départements d'outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 287,** rapport le 9 octobre 1968 par M. Fortuit, **n° 353.** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 36.**

Transmis au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 16 (année 1968-1969) ;** rapport le 4 décembre 1968 par M. Isautier, **n° 72 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 13 décembre 1968. — Projet de loi **n° 38 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1144 du 19 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 21 décembre 1968 (p. 11979).

DISCUSSION [17 octobre 1968] (p. 3370).

La définition du cadre juridique nécessaire à l'exploitation à des fins industrielles

(1) Pour l'adoption en première lecture voyez Table matières 1967-1968 (D.O.M., 1) n° 98.

des gîtes souterrains d'eaux chaudes ou de vapeurs d'eau situés dans les D.O.M. ; le caractère de relative urgence de ce projet de loi ; le complet accord des conseils généraux de la Martinique et de la Guadeloupe (*ibid*) ; le développement de la géothermie (p. 3370, 3372) ; le chauffage dans certaines villes de maisons par les eaux chaudes naturelles ; la production d'énergie électrique à partir de ces eaux ; l'état des recherches portant sur l'exploitation des gîtes ; la campagne de prospection entreprise par le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) ; le cas de la Guyane (*ibid*) ; et de la Réunion ; les indices décelés en Martinique et en Guadeloupe (p. 3370 à 3372) ; les deux formules possibles pour le statut juridique de ces gîtes (p. 3371) ; la domanialité des eaux souterraines (p. 3371, 3372) ; la portée juridique très réduite du projet (p. 3371) ; le retour gratuit à l'Etat des gîtes découverts et des installations ; la sauvegarde du tourisme ; l'inclusion dans le thermalisme de l'énumération des objectifs protégés ; les vertus des sources thermales des D.O.M. ; la disparition progressive des usines à sucre ; le drame économique épouvantable que connaissent les D.O.M. ; la nécessité absolue d'un effort d'industrialisation ; l'effort financier souhaitable de la part de l'Etat en faveur d'une société d'économie mixte (*ibid*) ; le caractère législatif de l'institution d'un régime juridique spécial pour les eaux chaudes et les vapeurs d'eau souterraines (p. 3372) ; la nécessité de ne pas limiter les sondages à des profondeurs insuffisantes ; la chance que constitue cette source d'énergie pour les D.O.M. et pour la France (*ibid*).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie (p. 3372) : l'absence de définition dans les D.O.M. du régime des eaux et vapeurs d'eau souterraines ; la limitation à cinquante années du droit ouvert à l'exploitant ; la quantité de kilowatts-heure mise à la disposition de chaque habitant à la Martinique et à la Guadeloupe ; l'exploitation de cette nouvelle source d'énergie par plusieurs pays ; les possibilités nouvelles qui vont ainsi s'offrir à des régions qui en ont le plus grand besoin.

Article unique : la possibilité offerte aux départements et aux communes de prendre eux-mêmes des initiatives (p. 3372, 3373) ; l'analogie du régime de ces gîtes avec celui des concessions d'hydrocarbures ; l'attribution aux élus des collectivités locales du tiers des sièges et des voix délibératives au sein de l'organe de direction et de gestion ; la nécessité pour le Gouvernement d'intéresser le département à la réalisation du projet ; adoption de l'article unique (p. 3373).

3. — Proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office, par le Ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires constituant les Départements d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Lacavé et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 318.**

4. — Proposition de loi tendant à permettre l'attribution gratuite aux communes des terrains domaniaux de la zone dite des cinquante pas géométriques, à la Guadeloupe, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par MM. Lacavé, Odru et Waldeck L'Huillier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 323** ; rapport le 18 décembre 1969 par M. Lacavé, **n° 993.**

5. — Projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du Livre 1er du Code rural dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane, présenté au Sénat le 11 juillet 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 205 (année 1967-1968) ;** rapport le 24 juillet 1968 par M. Baudouin de Hauteclocque, **n° 233 (année 1967-1968).** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 6 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 390 ;** rapport le 26 novembre 1968 par M. Fontaine, **n° 477.** Adoption définitive le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 62.**

Loi n° 68-1093 du 4 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1968 (p. 11427).

DISCUSSION [28 novembre 1968] (p. 4943).

Le double souhait des D.O.M., auquel répond le présent projet ; l'unification du droit en vigueur en métropole et dans les départements sur la nécessité de trouver un support juridique valable pour l'application des lois d'orientation agricole (p. 4944) ; les raisons du retard dans le dépôt de ce texte ; la difficulté de distinguer les dispositions législatives des dispositions réglementaires dans le Livre 1er du Code rural ; la limitation de l'extension aux seules dispositions de caractère législatif ; l'application outre-mer du Livre 1er du Code rural à l'exception de trois séries de dispositions ; la difficulté du classement des cours d'eau dans les D.O.M. ; les travaux d'une commission interministérielle sur cette question ; la limitation de l'extension outre-mer du régime applicable aux cours d'eau non domaniaux de la métropole ; la possibilité pour le Gouvernement d'apporter les adaptations nécessaires ; l'intérêt évident du projet ; les bonnes intentions de ce dernier, aboutissement d'une longue série de revendications ; son caractère de texte de circonstance ; le souci de dégager la S.A.F.E.R. des sujétions causées par le maintien du colon sur les parcelles (*ibid*) ; les difficultés des colons partiaires de la Guadeloupe ; la nécessité de la réforme agraire aux Antilles ; les différends qui se dénouent dans la violence ; l'inventaire indispensable des sources d'eau potable existantes ; la question des terres des « cinquante pas géométriques » ; la disparition souhaitable du terme de « colon ».

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 4944 et 4945) : l'extension progressive de la législation relative à l'agriculture aux D.O.M. ; la dissociation des dispositions législatives et réglementaires du Titre 1er du Code rural ; les dispositions importantes que couvre ce Livre 1er ; le dépôt prochain par le Gouvernement d'un projet de loi sur le régime des eaux ; le projet du Gouvernement concernant le colonat partiaire ; la discussion prochaine de la question des « cinquante pas géométriques ».

Art. 1er : (p. 4945) ; *Extension aux D.O.M. des dispositions législatives du Livre 1er du Code rural ;* adoption.

Art. 2 : *Décrets en Conseil d'Etat ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4945).

6. — Projet de loi modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion, présenté au Sénat le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 240 (année 1967-68)** ; rapport le 24 octobre 1968 par M. Baudouin de Hauteclocque, **n° 24 (année 1968-69).** Adoption le 7 novembre 1968. — Projet de loi **n° 11 (année 1968-69).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 431** ; rapport le 6 décembre 1968 par M. Fontaine, **n° 512**. Adoption définitive le 9 décembre 1968. — Projet de loi **n° 68.**

Loi n° 68-1147 du 20 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1968 (p. 12036 et 12037).

DISCUSSION [9 décembre 1968] (p. 5243).

Le colonat partiaire (p. 4244) ; la répartition des produits de la terre ; la reconsidération nécessaire des termes de l'association propriétaires-colons ; l'officialisation de la notion d'agriculture à plein temps ; le colonat partiaire, formule voisine du métayage ; l'amélioration de la situation du colon ; le droit de renouvellement du bail (*ibid*) ; la modification du taux de partage des produits (p. 5244, 5246) ; l'augmentation de la part du colon (p. 5244) ; l'adoption d'un taux unique ; la diminution de la part faite au propriétaire et à l'apport technique; le risque de déplacement des activités agricoles et l'obstacle apporté à la diversification des cultures ; la transformation automatique du colonat partiaire en bail (p. 5244, 5245, 5246) ; les problèmes ardus qui attendent les colons passant du stade assisté à celui de chefs d'entreprise ; la formation professionnelle ; le crédit agricole mutuel (*ibid*) ; la réforme foncière indispensable (p. 5245) ; la vente des terres cultivables par les sociétés détentrices de grandes propriétés ; la création à encourager de coopératives d'exploitation et de matériel ; l'aide technique et financière de l'Etat ; les problèmes de l'emploi ; les

recherches d'eau ; les subventions pour les chemins ruraux ; l'électrification rurale et l'habitat rural ; le présent projet, texte de progrès (*ibid*) ; les allocations familiales agricoles (p. 5246) ; les deux sortes d'exploitants agricoles bénéficiant ou non des prestations sociales ; l'institution en trois années du nouveau régime ; le dépôt devant le Parlement du projet de loi sur les allocations familiales agricoles étendant le bénéfice aux exploitants des Départements d'outre-mer.

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5245) : l'objet du projet de loi ; l'amélioration du statut actuel du colonat partiaire sur trois points : la fixation d'une superficie minimale, le droit au renouvellement du bail ; l'augmentation de la part du colon ; le cas particulier de la S.A.F.E.R. ; les conditions de conversion du colonat en fermage ; le projet de loi, base de départ pour la création d'une véritable paysannerie dans les D.O.M. ; le souci du Gouvernement de développer la formation professionnelle.

Art. 1er : la compétence du préfet en matière de colonat partiaire (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 5247).

Art. 2, 2 *bis* et 3 : adoption.

Art. 4 : l'hypothèse du partage des lots par la S.A.F.E.R. ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 5 à 8 : adoption (p. 5248).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

7. — Projet de loi instituant un régime d'allocations familiales des exploitants agricoles dans les Départements d'outre-mer et modifiant les chapitres III-2 et IV-1 du titre II du Livre VII du Code rural, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 571** ; rapport le 29 avril 1969 par M. Camille Petit, **n° 676 ;** avis le 2 octobre 1969 de M. Fontaine au nom de la commission de la production et des échanges **n° 804.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 165.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 77 (année 1969-70)** ; rapport le 4 décembre 1969 par M. Marie-Anne, **n° 86 (année 1969-70).** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 37 (année 1969-70).**

Loi n° 69-1162 du 24 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1969 (p. 12650).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4406).

L'intérêt du Gouvernement dont témoigne le présent projet de loi en faveur de nos agriculteurs des D.O.M. ; la décision par un conseil restreint du 28 novembre 1967 de mettre en place un régime d'allocations familiales agricoles dans les D.O.M. (*ibid*) ; la question du fonds d'action sanitaire et sociale (p. 4406, 4408) ; le fondement légal du projet de loi (p. 4406) ; l'aide au logement (*ibid*) ; les nombreux bénéficiaires de cette loi (p. 2407) ; l'absence de cotisation pour les exploitations d'une superficie pondérée insuffisante pour ouvrir droit aux allocations familiales ; l'échelonnement sur plusieurs années budgétaires de l'application de la loi ; la rectification par la Commission des amendements initialement retenus ; la fixation au 1er janvier 1970 de la date de mise en vigueur de la loi ; l'espoir que l'on peut avoir que cette loi contribue à l'abaissement du taux de natalité dans les départements insulaires ; les lois du 30 décembre 1963 et du 12 juillet 1967 étendant à ces départements le régime d'assurance vieillesse et le régime d'assurance-maladie invalidité-maternité ; la publication des décrets d'application concernant l'assurance-maladie et les allocations familiales ; la demi-mesure qui a été prise ; la disparité choquante à faire disparaître à l'intérieur de la profession agricole ; les disparités existant entre les exploitants agricoles et les salariés ; l'avis favorable de la Commission de la production (*ibid*).

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture (p. 4408) : les conditions d'affiliation; la fixation de la superficie minimum à deux hectares pondérés ; le taux des prestations ; l'acceptation par le Gouvernement des amendements proposés par la Commission des affaires culturelles tendant à diminuer l'échelonnement prévu des étapes de fonctionnement du régime ; le régime des cotisations pendant la période transitoire ; les décrets d'application ; le lien souhaité par le Gouvernement entre la mise en vigueur de l'AMEXA d'outre-mer et celle des allocations familiales.

Intervention de M. Henry Rey, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (*ibid*) : l'aspect politique et social du projet de loi ; la politique du Gouvernement en matière de développement de la protection sociale dans les D.O.M. ; l'extension considérable au cours de ces dernières années de la sécurité sociale des salariés du régime général ; la disparité excessive qui existe dans les revenus ; l'existence de deux catégories d'exploitations agricoles (*ibid*) ; les principes directeurs de la réforme ; (p. 4409) ; l'accord du Gouvernement pour ramener de cinq à trois ans la période transitoire de mise en œuvre du nouveau régime ; la publication des décrets d'application simultanément avec ceux de l'assurance-maladie.

Art. 1er : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de l'article.

Art. 1142-12, 1142-13, 1142-14 du Code rural : adoption du texte proposé.

Art. 1142-15 du Code rural : amendement de la Commission de la production tendant à prévoir que la proportion sera fixée selon la répartition déterminée pour le partage des fruits ; retrait ; adoption du texte proposé (*ibid*).

Art. 1142-16 à 1412-24 du Code rural : adoption du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article premier qui avait été réservé ; adoption de l'ensemble de l'article.

Art. 2 (*ibid*) : les remerciements au Gouvernement d'avoir fait inscrire ce projet de loi à l'ordre du jour (p. 4411) ; l'intégration des D.O.M. dans le système social de la métropole ; le caractère incomplet du texte ; les prestations complémentaires d'action sociale spécialisée ; la parution urgente des décrets d'application ; l'opportunité de reconnaître la qualité d'exploitant agricole au titre des allocations familiales à toute personne exploitant au minimum une superficie de un hectare ; deux amendements de la Commission des affaires culturelles concernant la date de mise en vigueur de la loi ; adoption des deux amendements et de l'article ainsi modifié.

Art. 3 : adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 4 : adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 5 (*ibid*) ; adoption (p. 4412).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

8. — Projet de loi rendant applicables aux Départements et Territoires d'outre-mer les dispositions d'ordre pénal du décret modifié du 25 août 1937 portant réglementation des bons de caisse, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 619** ; rapport le 8 octobre 1969 par M. Rivain, **n° 816.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 164.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 76 (année 1969-1970)** ; rapport le 2 décembre 1969 par M. Louvel, **n° 83 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 12 décembre 1969. — Projet de loi **n° 52 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1163 du 24 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1969 (p. 12652).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4405).

Article unique : adoption (p. 4406).

9. — Proposition de loi instituant des mesures sociales en faveur des travailleurs antillais, guyanais et réunionnais émigrant en France métropolitaine, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 697.**

10. — Proposition de loi relative à l'application de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans le département de la Réunion, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Fontaine (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 736.**

11. — Proposition de loi relative à la législation applicable dans les Départements d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Fontaine (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1115.**

12. — Proposition de loi tendant à valider le décret n° 60-278 du 25 mars 1960 étendant à la Guadeloupe les dispositions relatives à l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 par M. Helène (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1959 ;** rapport le 8 décembre 1971 par M. Helène, **n° 2110.**

Adoption le 16 décembre 1971 sous le titre : « Proposition de loi relative à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière dans les Départements d'outre-mer ». — Proposition de loi **n° 543.**

Transmise au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 116 (année 1971-1972)** ; rapport le 18 décembre 1971 par M. Viron, **n° 134 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 56 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1112 du 31 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1971 (p. 4), rectificatif *J.O.* du 20 février 1972 (p. 1883).

DISCUSSION [16 décembre 1971] (p. 6868).

La non-réglementation de l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière en Guadeloupe (p. 6868) ; l'historique du problème juridique ; l'exercice de la profession depuis 1946 ; les mesures transitoires prévues en mars 1960 ; les conséquences de l'annulation du décret de mars 1960 en Guadeloupe ; le recrutement et la formation du personnel hospitalier et psychiatrique (p. 6868) ; l'opportunité d'une réglementation de la profession (p. 6869) ; la nécessité de rétablir une stricte législation ; l'organisation d'un nouvel examen de compétence ; la cessation de l'exercice de la profession en cas d'échec.

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : ses observations sur les mesures applicables dans les Départements d'outre-mer (p. 6870).

Art. 1er : Nouvelle rédaction de l'article L 486 du Code de la santé publique : application aux D.O.M. des dispositions des articles L 473 à L 485 ; l'exercice continu pendant trois ans de la profession d'infirmier et le succès de l'examen de compétence ; adoption de l'article 1er (p. 6870).

Art. 2 : Dispositions relatives à l'exercice définitif de la profession ; adoption (p. 6870).

Art. 3 : Cessation d'exercice de la profession deux ans après la publication de la présente loi ; adoption de l'article (p. 6870).

TITRE : Nouvelle rédaction proposée par la Commission ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6870).

13. — Proposition de loi tendant à ériger le département de la Réunion en une circonscription d'action régionale, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 par M. Fontaine (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2021.**

14. — Proposition de loi tendant à étendre aux Départements d'outre-mer les dispositions de la loi n° 63-1178 du 28 novembre 1963, relative au domaine public maritime, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 par M. Fontaine (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2023.**

15. — Projet de loi relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2280** ; rapport le 25 mai 1972 par M. Renouard, **n° 2356.** Adoption le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 616.**

Transmis au Sénat le 21 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 292 (année 1971-1972)** ; rapport le 26 juin 1972 par M. Francou, **n° 304 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 124 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-620 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7178).

DISCUSSION [20 juin 1972] (p. 2656).

Décision du Brésil de porter ses eaux territoriales à 200 milles ; importance de la pêche à la crevette pour l'économie guyanaise ; problème des moyens matériels pour faire respecter les décisions du Gouvernement (p. 2656, 2657).

Intervention de M. Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer : l'élargissement des eaux territoriales du Brésil ; problème du contrôle (p. 2657).

Art. 1er : amendement de la Commission de la production ; son adoption ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 2657).

Art. 2 : amendement de la Commission ; protection des tortues de mer ; adoption de cet amendement ; nouvel amendement de la Commission (p. 2657) ; droits des pêcheurs des pays du Marché commun ; retrait de cet amendement (p. 2658) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2658).

Art. 3 : son adoption (p. 2658).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2658).

16. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 329 du Code électoral, en ce qui concerne la tenue du fichier général des électeurs et électrices des départements d'outre-mer et à supprimer l'article L 333 prévoyant un représentant du préfet pour assister au déroulement des opérations électorales dans les départements d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Fontaine (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2518.**

17. — Projet de loi portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2546** ; rapport le 5 octobre 1972 par M. Sablé, **n° 2579.** Adoption le 10 octobre 1972. — Projet de loi **n° 674.**

Transmis au Sénat le 12 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 16 (année 1972-1973)** ; rapport le 26 octobre 1972 par M. Pierre Garet, **n° 47 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 9 novembre 1972. — Projet de loi **n° 13 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1034 du 17 novembre 1972, publiée au *J.O.* du 18 novembre 1972 (p. 11673).

DISCUSSION [10 octobre 1972] (p. 3998).

Les réserves quant à l'opportunité de cette ordonnance ; les différentes demandes d'abrogation de ce texte : juin 1964 (M. Sablé) (p. 3999) ; du groupe communiste (p. 4000, 4001) ; la réintégration des fonctionnaires sanctionnés (p. 3999, 4000, 4002) ; l'amendement irrecevable du groupe communiste (reconstitution de carrière) (p. 4001, 4003) ; l'application identique d'un statut de la fonction publique dans tous les départements français (p. 4000, 4005) ; l'égalité des droits entre les D.O.M. et la métropole (p. 4001, 4002, 4003, 4004, 4005) ; l'affectation des fonctionnaires originaires des D.O.M. après enquête de police (p. 4003, 4004).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : l'abrogation d'une loi devenue désuète, ratifiée selon la procédure constitutionnelle ; son application (p. 4001).

Art. unique abrogeant ladite ordonnance (p. 4006) : amendement adopté par la Commission des lois mais irrecevable (réintégration des fonctionnaires radiés avec reconstitution de carrière mais sans réaffectation automatique à l'ancien poste (p. 3999) ; amendement non repris par le Gouvernement (p. 4006).

Adoption de l'article unique du projet de loi, à l'unanimité (p. 4006).

18. — Projet de loi rendant applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions des statuts des notaires et des huissiers de justice, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2706** ; rapport le 14 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2769.** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 750.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 177 (année 1972-1973)** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. Jacques Piot, **n° 181 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 63 (année 1972-1973).**

Loi n° 73-1 du 2 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1973 (p. 51).

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6308).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : l'assimilation des notaires et des huissiers des départements d'outre-mer à ceux de la métropole (p. 6309) ; l'organisation professionnelle et la garantie de la responsabilité ; la date d'application de la loi.

Art. 1er : amendement de la Commission des lois (application automatique de la législation aux D.O.M.) ; adoption (p. 6310) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 6310).

Art. 2 : adoption (p. 6310).

Art. 3 : date d'application de la présente loi (p. 6310).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6310).

.—.

Voy. aussi AMNISTIE, 1, 6 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 1 ; BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, IV et art. 20 T.V.A.) ; BUDGET 1970, art. 13 (T.V.A. - Services du Premier Ministre, III, Plan 2 (1971, p. 3074).

Délais. — *Voy.* GRÈVES, 1, art. 9.

Organisation régionale. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

Régime fiscal. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2, art. 3.

Taxe spéciale sur les carburants. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2, art. 21.

Régime des eaux. — *Voy.* EAUX, 4.

S.M.I.C. — *Voy.* SALAIRES, 3, art. 2, art. 31.

DÉPARTEMENTS ET COMMUNES.

— Ressources. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5460, 5462).

DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT. — *Voy.* LOIS DE RÈGLEMENT, 3 (1971, p. 1327).

DÉPENSES PUBLIQUES. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 14 (1971, p. 1251).

DÉPORTÉS ET INTERNÉS.

1. — Proposition de loi tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail », présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 373.**

2. — Proposition de loi tendant à remplacer, dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Bustin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 791.**

3. — Projet de loi relatif à la mise à parité des pensions des déportés politiques et des déportés résistants, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1103** ; rapport le 28 mai 1970 par M. Valenet, **n° 1175.** Adoption le 2 juin 1970. — Projet de loi **n° 240.**

Transmis au Sénat le 4 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 260 (année 1969-1970) ;** rapport de Mme Marie-Hélène Cardot, **n° 279 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 16 juin 1970. — Projet de loi **n° 126 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1252 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Valenet, **n° 1259.** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 284.**

Loi n° 70-594 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6460).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 juin 1970] (p. 2176).

Les lois des 6 août et 9 septembre 1948 instituant respectivement les statuts des déportés résistants et des déportés politiques ; l'écart existant entre les deux régimes de pensions ; la parité réalisée par le présent projet ; la non-attribution aux déportés politiques des suppléments de pension attachés au statut des grands mutilés ; la promesse qu'a tenue le Gouvernement ; les avantages accordés aux déportés politiques dans les budgets de 1968, 1969, 1970 (*ibid*) ; le coût de la parité proposée par le projet (p. 2177) ; l'unanimité réalisée entre les associations ; la réalisation intégrale de l'égalité de traitement des déportés à partir du 1er janvier 1974 ; l'adoption à l'unanimité du projet de loi par la Commission des affaires culturelles ; les deux notions différentes à distinguer : les statuts et le droit à réparation (p. 2178) ; la Résistance, le respect dont elle doit continuer à faire l'objet ; les propos inadmissibles tenus par un membre de la gauche révolutionnaire devant un tribunal ; l'effort accompli par le Gouvernement depuis dix ans et son ampleur (*ibid*) ; l'opportunité de raccourcir le délai de quatre ans envisagé pour la mise à parité (p. 2179, 2180, 2181) ; l'unanimité qui s'est réalisée sur les revendications des anciens internés (p. 2179) ; la présomption d'origine (p. 2179, 2180) ; la réunion souhaitable d'une commission d'étude tripartite pour étudier les problèmes concernant les anciens internés (p. 2179) ; les économies qui ont été réalisées au titre IV du budget du Ministère des Anciens combattants ; le dépôt trop tardif de ce projet (*ibid*) ; l'action inlassable des résistants pour obtenir la parité (p. 2180) ; les efforts du Premier ministre, de MM. Beraud, Fossé et Bignon pour obtenir cette mesure ; le poids moral et social des déportés ; la situation des ayants-cause des personnes tuées au cours du bombardement, par l'aviation alliée, de la prison d'Amiens ; le camp de Struthof-Natzweiller (p. 2180, 2181) ; les jeunes gens incorporés de force dans l'armée allemande (p. 2181) ; l'augmentation des pensions des victimes de guerre de 42 % depuis trois ans ; les améliorations considérables apportées par les gouvernements de la Ve République ; la concertation et le dialogue ; leur utilisation pour le règlement d'autres problèmes intéressant le monde des anciens combattants (*ibid*) ; la situation des veuves (p. 2182) ; la leçon des camps de concentration ; le malaise indéfinissable que ressent notre pays révélé par le nouveau sondage de la S.O.F.R.E.S. ; l'importance que revêt dans l'équilibre et la sagesse française la masse des combattants de 1939-1940 ; les souffrances et les frustrations des anciens prisonniers (*ibid*).

Intervention de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 2177, 2178) : la mise à parité par étape des pensions des déportés politiques et de celles des déportés résistants ; la participation à cette initiative des deux rapporteurs du budget et du président de l'Amicale parlementaire des déportés ; l'exceptionnelle importance de cette mesure ; le groupe de travail réuni en février 1967 par M. Sanguinetti ; la première amélioration dans le budget de 1968 des droits à pension des déportés politiques ; la dépense totale qu'exigera la mise à parité ; les méthodes de travail qui ont présidé à l'élaboration de ce texte ; l'accord total des intéressés ; la concertation ; les groupes de travail réunis pour examiner les problèmes particuliers des diverses catégories de victimes de guerre ; l'acceptation par le Ministre des amendements de la Commission des affaires culturelles ; l'article premier posant le principe de la mise à parité des pensions des déportés ; le statut des grands mutilés dont ils bénéficieront ; l'étalement de la réalisation complète de la parité sur les quatre prochains budgets ; l'absence dans le texte de dispositions relatives aux pensions des internés politiques et à la fusion des statuts des déportés politiques et des déportés résistants ; les 2500 déportés politiques qui seront concernés par le texte ; la commémoration cette année du 25e anniversaire de la victoire de 1945 et de la libération des camps de concentration ; la place privilégiée des déportés dans la communauté nationale ; la reconnaissance de la nation tout entière envers les déportés.

Article premier (p. 2182) : *Parité entre les pensions des déportés politiques et celles des déportés résistants ;* réserve de l'article.

Art. 2 : *Application par tranches annuelles* (*ibid*) ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission dont le texte devient l'article 2 (p. 2183).

Art. 3 : *Abrogation ;* adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 4 : *Révision par décret du Code des pensions ;* adoption.

Article premier (suite) : adoption avec modification.

Intervention de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 2183) : le montant forfaitaire de la pension des veuves ; le problème relatif à la prison d'Amiens ; la polémique regrettable qu'a soulevée l'orateur du groupe socialiste ; les économies réalisées au titre IV du budget des Anciens combattants.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2184).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1970] (p. 3277).

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; les remerciements du ministre à son prédécesseur, M. Sanguinetti, ainsi qu'aux rapporteurs de la Commission ; la grave injustice commise depuis 1948 envers les déportés, qui va pouvoir enfin être réparée.

Articles premier et 2 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

4. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les personnels militaires de carrière titulaires de la carte de déporté ou d'interné de la Résistance, en retraite antérieurement au 8 août 1948, date de publication de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, des dispositions de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance, ainsi que la loi n° 58-347 du 4 avril 1958 relative à l'application de ces deux lois aux personnels militaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Stehlin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1411.**

5. — Proposition de loi tendant à fixer à soixante ans l'âge du droit à une pension de vieillesse pour les anciens prisonniers de guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1657.**

6. — Proposition de loi tendant à remplacer, dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail », présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Arthur Conte et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2073.** Retirée le 4 avril 1972 (p. 787).

— Pensions de vieillesse. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 1, art. 22.

BUDGET 1969, 1 (Anciens combattants et après art. 62, deuxième délibération) ; BUDGET 1970, 1 (Anciens combattants, avant art. 58, et art. 6 *septiès,* texte C.M.P., admission au bénéfice des prestations de l'Office national) ; BUDGET 1971 (Anciens combattants, p. 4688, 4694).

DÉPUTÉS.

Proposition de loi organique fixant une limite d'âge pour l'exercice du mandat de député, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Douzans (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 763.**

I. — Décédés.

1. — M. Jean-Auguste Lolive (Seine-Saint-Denis, 6e circonscription), décédé le 6 septembre 1968. Allocution de M. le Président, 24 septembre 1968 (p. 2843) ; M. Frey, Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

2. — M. René Cassagne (Gironde, 4e circonscription), décédé le 12 novembre 1968. Allocution de M. le Président, le 19 novembre 1968 (p. 4723) ; M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, associe le Gouvernement.

3. — M. Fernand Darchicourt (Pas-de-Calais, 14e circonscription), décédé le 23 décembre 1968. Allocution de M. le Président,

[2 avril 1969] (p. 812) ; M. Frey, Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

4. — M. Liévin Danel (Nord, 3e circonscription), décédé le 2 janvier 1970. Allocution de M. le Président [2 avril 1970] (p. 746) ; M. Frey, Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

5. — Mme Jeannette Prin (Pas-de-Calais, 11e circonscription), décédée le 6 avril 1970. Allocution de M. le Président [7 avril 1970] (p. 807) ; M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, associe le Gouvernement.

6. — M. Pierre Bourgoin, député démissionnaire, décédé le 11 mai 1970. Hommage à sa mémoire, de M. le Président, le 12 mai 1970 (p. 1613) ; M. Frey, Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

7. — M. Félix Gaillard (Charente, 2e circonscription), décédé le 9 juillet 1970. Hommage à sa mémoire le 2 octobre 1970 (p. 4046) ; M. Chaban-Delmas, Premier ministre, associe le Gouvernement.

8. — M. Jacques Chabrat (Gironde, 2e circonscription), décédé le 26 juillet 1970. Hommage à sa mémoire le 2 octobre 1970 (p. 4046) ; M. Chaban-Delmas, Premier ministre, associe le Gouvernement.

9. — M. Hippolyte Ducos (Haute-Garonne, 6e circonscription), décédé le 14 novembre 1970. Hommage à sa mémoire, le 16 novembre 1970 (p. 5595, 5596). M. Chaban-Delmas, Premier ministre, associe le Gouvernement.

10. — M. Philippe Rivain (Maine-et-Loire, 3e circonscription), décédé le 21 avril 1971. Hommage à sa mémoire, le 27 avril 1971 (p. 1447, 1448) ; M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget, associe le Gouvernement.

11. — M. Montalat Jean (Corrèze, 1re circonscription), décédé le 22 septembre 1971, [2 octobre 1971], (p. 4210). Hommage à sa mémoire, le 6 octobre 1971 (p. 4271, 4272) ; M. Chirac, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

12. — M. Raymond Grandsart (Charente-Maritime, 5e circonscription), décédé le 9 novembre 1971 [9 novembre 1971] (p. 5541). Hommage à sa mémoire, le 16 novembre 1971 (p. 5753, 5754) ; M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères associe le Gouvernement.

13. — M. Pierre Ziller (Alpes-Maritimes, 6e circonscription), décédé le 17 décembre 1971 [18 décembre 1971] (p. 6955). Hommage à sa mémoire, le 20 décembre 1971 (p. 6983) ; M. Chirac, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

14. — M. Paul Cormier (Loir-et-Cher, 3e circonscription), décédé le 13 avril 1972 [*J.O.* 15 avril 1972] (p. 4018). Hommage à sa mémoire, le 25 avril 1972 (p. 989, 990) ; M. Chaban-Delmas, Premier ministre, associe le Gouvernement.

15. — M. Robert Lavergne (Hauts-de-Seine, 2e circonscription), décédé le 17 août 1972. [*J.O.* 17 août 1972] (p. 8852), [2 octobre 1972] (p. 3840). Hommage à sa mémoire, le 3 octobre 1972 (p. 3879, 3880) ; M. Pierre Messmer, Premier ministre, associe le Gouvernement.

16. — M. Auguste Beauverger (Ille-et-Vilaine, 5e circonscription), décédé le 14 septembre 1972 [*J.O.* 16 septembre 1972] (p. 9903) [2 octobre 1972] (p. 3840). Hommage à sa mémoire, le 3 octobre 1972 (p. 3880) ; M. Pierre Messmer, Premier Ministre, associe le Gouvernement.

17. — M. Louis-Alexis Delmas (Aveyron, 3e circonscription), décédé le 4 février 1973 [*J.O.* du 6 février 1973] (p. 1435). Hommage à sa mémoire, le 2 avril 1973 (p. 730).

18. — M. Pierre Charié (Loiret, 3e circonscription), décédé le 12 mars 1973 [*J.O.* du 14 mars 1973] (p. 2784). Hommage à sa mémoire, le 2 avril 1973 (p. 730).

II. — **Démissionnaires.**

M. Barillon (Yonne, 2e circonscription) ; M. Durbet (Savoie, 3e circonscription) ; M. Genevard (Doubs, 3e circonscription) ; M. Jarrige (Moselle, 8e circonscription) ; M. Pailler (Sarthe, 4e circonscription) [16 septembre 1969] (p. 2250, 2279).

M. Clostermann (Yvelines, 4e circonscription) [19 septembre 1969] (p. 2351, 2354).

M. Saïd Ibrahim (Comores) [15 avril 1970] (p. 1082) (1).

M. Bourgoin (Paris, 12e circonscription) [6 mai 1970] (p. 1544).

M. Souchal (Meurthe-et-Moselle) [19 mai 1970] (p. 1780).

M. Rives-Henrys (Paris, 29e circonscription) [16 mai 1972] (p. 1523).

M. Arthur Conte (Pyrénées-Orientales, 2e circonscription) [*J.O.* 22 juillet 1972] [2 octobre 1972] (p. 3840) (2).

III. — **Elu Président de la République.**

M. Georges Pompidou [25 juin 1969] (p. 1720).

IV. — **Elus sénateurs.**

MM. Roland Boscary-Monsservin ; Emile Didier ; Maurice Pic ; élus sénateurs le 26 septembre 1971 [2 octobre 1971] (p. 4210).

V. — **Poursuites.**

Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (M. Bonhomme) présentée à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 1972 par M. René Pleven, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux (n° 2683) (renvoyée à une commission « ad hoc ») ; rapport de M. Tiberi, le 14 décembre 1972 (n° 2780). (Voir rappel au Règlement n° 141 de M. Bonhomme) [28 novembre 1972] (p. 5672, 5673).

(1) Nommé Président du Conseil de Gouvernement du territoire des Comores.

(2) Nommé Président-Directeur général de l'Office de radiodiffusion-télévision française.

VI. — **Remplacements.**

1. — M. Adrien Verkindère remplace M. Maurice Schumann (Nord, 10e circonscription) ; M. Charles Magau remplace M. Roger Frey (11e circonscription de Paris) ; M. Pierre Volumard remplace M. Jean-Marcel Jeanneney (2e circonscription de l'Isère) ; M. Jean Tiberi remplace M. René Capitant (3e circonscription de Paris) ; M. Henry Sers remplace M. Michel Debré (1re circonscription de la Réunion) ; M. Jean Grimaud remplace M. Raymond Marcellin (1re circonscription du Morbihan) ; M. Maurice Jarrige remplace M. Pierre Messmer (8e circonscription de la Moselle) ; M. Gabriel Vancalster remplace M. François Ortoli (1re circonscription du Nord) ; M. Christian Genevard remplace M. Edgar Faure (3e circonscription du Doubs) ; M. Michel Rabreau remplace M. Olivier Guichard (7e circonscription de la Loire-Atlantique) ; M. Jacques Delhalle remplace M. Robert Galley (2e circonscription de l'Aube) ; M. Robert Lavergne remplace M. Albin Chalandon (2e circonscription des Hauts-de-Seine) ; M. Georges Chedru remplace M. André Bettencourt (5e circonscription de la Seine-Maritime) ; M. Bertrand des Garets remplace M. Robert Boulin (9e circonscription de la Gironde) ; M. Georges Barillon remplace M. Jean Chamant (2e circonscription de l'Yonne) ; M. Jean Chassagne remplace M. Henri Duvillard (1re circonscription du Loiret) ; M. Claude Guichard remplace M. Yves Guéna (1re circonscription de la Dordogne) ; M. René Pailler remplace M. Joël Le Theule (4e circonscription de la Sarthe) ; M. Romain Buffet remplace M. Philippe Malaud (1re circonscription de Saône-et-Loire) ; M. Henri Arnaud remplace M. Joseph Comiti (1re circonscription des Bouches-du-Rhône) ; M. Franz Duboscq remplace M. Michel Inschauspé (3e circonscription des Basses-Pyrénées) ; M. André Glon remplace Mlle Marie-Madeleine Dienesch (3e circonscription des Côtes-du-Nord) ; M. Léopold Durbet remplace M. Pierre Dumas (3e circonscription de la Savoie) ; M. Jean Hamelin remplace M. Yvon Bourges (6e circonscription d'Ille-et-Vilaine) ; M. Raymond Grandsart remplace M. Jean de Lipkowski (5e circonscription de la Charente-Maritime) ; M. Ernest Rickert remplace M. André Bord (2e circonscription du Bas-Rhin) ; M. Henri Belcour remplace M. Jacques Chirac (3e circonscription de la Cor-

rèze) ; M. Robert Richoux remplace M. Jacques Trorial (7e circonscription de Meurthe-et-Moselle) ; M. Albert Dehen remplace M. Philippe Dechartre (1re circonscription de la Charente-Maritime),

les titulaires précédents ayant accepté des fonctions gouvernementales [24 septembre 1968] (p. 2844, 2847 et 2848).

2. — Mme Jacqueline Chonavel remplace M. Jean Lolive (Seine-Saint-Denis, 6e circonscription), décédé [24 septembre 1968] (p. 2844 et 2848).

3. — M. Philippe Madrelle remplace M. René Cassagne (Gironde, 4e circonscription), décédé [14 novembre 1968] (p. 4435).

4. — M. Alfred Peugnet remplace M. Fernand Darchicourt (Pas-de-Calais, 14e circonscription), décédé [*J.O.* 27 décembre 1968] (p. 12260) [2 avril 1969] (p. 812).

5. — M. Marc Bécam remplace M. Edmond Michelet (Finistère, 1re circonscription) ; M. Ernest Rouxel remplace M. René Pleven (Côtes-du-Nord, 2e circonscription) ; M. Jean Morellon remplace M. Valéry Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme, 2e circonscription) ; M. Alexandre Bolo remplace M. Henry Rey (Loire-Atlantique, 1re circonscription) ; M. Henri Jouffroy remplace M. Jacques Duhamel (Jura, 2e circonscription) ; M. Armand Nass remplace M. Raymond Mondon (Moselle, 1re circonscription) ; M. Georges Peizerat remplace M. Joseph Fontanet (Savoie, 2e circonscription) ; M. Maurice Fraudeau remplace M. Léo Hamon (Essonne, 4e circonscription) ; M. Jean-Marie Toutain remplace M. Jacques Baumel (Hauts-de-Seine, 8e circonscription) ; M. Michel Marquet remplace M. André Fanton (Paris, 9e circonscription) ; M. Louis Donnadieu remplace M. Jacques Limouzy (Tarn, 2e circonscription) ; M. Paul Robert remplace M. Jean Bailly (Territoire de Belfort, 2e circonscription) ; M. Hubert Rochet remplace M. Pierre Billecocq (Nord, 2e circonscription) ; M. Raymond Colibeau remplace M. Gabriel Kaspereit (Paris, 7e circonscription) ; M. Jacques Sanglier remplace M. Bernard Lafay (Paris, 22e circonscription) ; M. Michel Carrier remplace M. Marcel Anthonioz (Ain, 2e circonscription) ; M. Roland Vernaudon remplace M. Robert-André Vivien (Val-de-Marne, 7e circonscription) ; M. Guy Murat remplace M. Bernard Pons (Lot, 2e circonscription),

les titulaires précédents ayant accepté des fonctions gouvernementales [16 septembre 1969] (p. 2250 et 2279).

6. — M. Pierre Raynal est élu en remplacement de M. Georges Pompidou (Cantal, 2e circonscription), élu Président de la République [2 octobre 1969] (p. 2427, 2433).

7. — M. Edgar Faure est élu en remplacement de M. Christian Genevard (Doubs, 3e circonscription) ; M. Pierre Messmer est élu en remplacement de M. Maurice Jarrige (Moselle, 8e circonscription) ; M. Joël Le Theule est élu en remplacement de M. René Pailler (Sarthe, 4e circonscription) ; M. Pierre Dumas est élu en remplacement de M. Léopold Durbet (Savoie, 3e circonscription) ; M. Jean Chamant est élu en remplacement de M. Georges Barillon (Yonne, 2e circonscription) ; les titulaires précédents ayant démissionné [21 octobre 1969] (p. 2772, 2797).

8. — M. Michel Rocard est élu en remplacement de M. Pierre Clostermann, démissionnaire (Yvelines, 4e circonscription) [28 octobre 1969] (p. 2959, 2991).

9. — M. Alain Le Marc'hadour remplace M. Liévin Danel (Nord, 3e circonscription), décédé [2 avril 1970] (p. 746).

10. — M. Henri Lucas remplace Mme Jeannette Prin (Pas-de-Calais, 11e circonscription), décédée [7 avril 1970] (p. 808).

11. — M. Pierre de Benouville est élu en remplacement de M. Pierre Bourgoin (Paris, 12e circonscription), démissionnaire [15 juin 1970] (p. 2637).

12. — M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est élu en remplacement de M. Roger Souchal (Meurthe-et-Moselle, 1re circonscription), démissionnaire [29 juin 1970] (p. 3256).

13. — M. Mohamed Dahalani est élu en remplacement de M. Adeham Saïd Ibrahim (Comores), démissionnaire [*J.O.* 23 juillet 1970] (p. 6926) [2 octobre 1970] (p. 4047, 4051).

14. — M. Jean Lafon remplace M. Félix Gaillard (Charente, 2e circonscription), décédé [*J.O.* 18 juillet 1970] (p. 6734) [2 octobre 1970] (p. 4047, 4050).

15. — M. Jacques Chaban-Delmas est élu en remplacement de M. Jacques Chabrat (Gironde, 2e circonscription), décédé [*J.O.* 23 septembre 1970] (p. 8887) [2 octobre 1970] (p. 4047, 4051).

16. — M. Jacques Valade est élu en remplacement de M. Chaban-Delmas, nommé Premier ministre (Gironde, 2e circonscription) [21 octobre 1970] (p. 4453, 4491).

17. — M. François Gabas remplace M. Hippolyte Ducos (Haute-Garonne, 6e circonscription), décédé [*J.O.* 17 novembre 1970] (p. 10581) [17 novembre 1970] (p. 5596).

18. — M. Blas remplace M. Poujade (Côte-d'Or, 1re circonscription) [2 avril 1971] (p. 832, 834, 835) ; M. Beauverger remplace M. Cointat (Ille-et-Vilaine, 5e circonscription) [2 avril 1971] (p. 832, 834, 835) ; M. Barillon remplace M. Chamant (Yonne, 2e circonscription) [2 avril 1971] (p. 832, 834, 835) ; M. Crespin remplace M. Jean Taittinger (Marne, 1re circonscription) [2 avril 1971] (p. 832, 834, 835) ; M. Jarrige remplace M. Messmer (Moselle, 8e circonscription) [2 avril 1971] (p. 832, 834, 835), les titulaires précédents ayant accepté des fonctions gouvernementales.

19. — M. Boudon remplace M. Philippe Rivain (Maine-et-Loire, 3e circonscription), décédé [23 avril 1971] (p. 1416, 1430).

20. — M. Jean Vinatier remplace M. Jean Montalat (Corrèze, 1re circonscription), décédé [2 octobre 1971] (p. 4210).

21. — M. Jean Briane est élu en remplacement de M. Boscary-Monsservin, élu sénateur (Aveyron, 1re circonscription) [7 décembre 1971] (p. 6432).

22. — M. Pierre Bernard-Reymond est élu en remplacement de M. Didier, élu sénateur (Hautes-Alpes, 1re circonscription) [7 décembre 1971] (p. 6432).

23. — M. Henri Michel est élu en remplacement de M. Pic, élu sénateur (Drôme, 2e circonscription) [7 décembre 1971] (p. 6432).

24. — M. Jean-Noël de Lipkowski remplace M. Raymond Grandsart (Charente-Maritime, 5e circonscription), décédé [14 décembre 1971] (p. 6729).

25. — M. Louis Noilou remplace M. Ziller (Alpes-Maritimes, 6e circonscription), décédé [20 décembre 1971] (p. 6983).

26. — M. Claude Jousseaume remplace M. Jean-Noël de Lipkowski (Charente-Maritime, 5e circonscription), nommé membre du Gouvernement, à partir du 13 janvier 1972 [*J.O.* 14 janvier 1972] (p. 642) [4 avril 1972] (p. 786).

27. — M. Jean Desanlis remplace M. Paul Cormier (Loir-et-Cher, 3e circonscription), décédé [25 avril 1972] (p. 990).

28. — M. Henri Moine remplace M. Jean-Philippe Lecat (Côte-d'Or, 3e circonscription), nommé membre du Gouvernement, à partir du 15 mai 1972 [16 juin 1972] (p. 2572).

29. — M. Christian Genevard remplace M. Edgar Faure (Doubs, 3e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

30. — M. Charles Ceyrac remplace M. Jean Charbonnel (Corrèze, 2e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1973] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

31. — M. Jean Chalopin remplace M. Jean Foyer (Maine-et-Loire, 2e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

32. — M. Jean Turco remplace M. Hubert Germain (Paris, 14e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

33. — M. Robert Figeat remplace M. Xavier Deniau (Loiret, 4e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972]

34. — M. André Boileau remplace M. Christian Poncelet (Vosges, 3e circonscription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

35. — Mme Yvonne Stéphan remplace M. Christian Bonnet (Morbihan, 2e circons-

cription), nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571) [2 octobre 1972] (p. 3840).

36. — M. Gabriac remplace M. Delmas (Aveyron, 3e circonscription), décédé [*J.O.* 7 février 1973] (p. 1461).

37. — M. Girard remplace M. Charié (Loiret, 3e circonscription), décédé [*J.O.* 5 mars 1973] (p. 281).

.—.

— *Voy. aussi :* AGE D'ÉLIGIBILITÉ. — MAJORITÉ (Age de la), 5 ; ELECTIONS (législation), 9, 15.

— Incompatibilités. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 9.

— Moyens de travail. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5.

— Statut des suppléants. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 151.

— Remplacement des députés dont le siège est devenu vacant. — *Voy.* ELECTIONS, 1 ; RÈGLEMENT A.N., 5, art. 7.

— Rôle dans les assemblées régionales. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

— Vérification des patrimoines et revenus. — *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 16.

Voy. PARLEMENTAIRES.

DÉSAVEU DE L'ENFANT. — *Voy.* FILIATION, 2.

DÉSARMEMENT. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 15 (1971, p. 2624).

DÉSINTOXICATION. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 7 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 192 et 193 (1971, p. 4441).

DÉTENTION PRÉVENTIVE.

— Réforme. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Justice) ; PROCÉDURE PÉNALE, 1 (IIe partie).

DETTE RUSSE. — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

DÉVALUATION.

— Effets. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; BUDGET 1969, 5, avant l'article premier.

— du franc (éventualité). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 4, 7 et 8 ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; IMPÔTS (Dispositions particulières), 4.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 150 ; RÉGIONS, 2.

DIFFAMATION. — *Voy.* RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 1.

DIPLOMES.

Voy. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 10,

— Equivalence. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

— Nationaux. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 5 (1971, p. 3183).

— Valeur des. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5559).

DIRECTEURS D'ÉCOLE.

— Statut. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale).

— Décharge de classe. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 73.

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS.

— Créations d'emplois. — *Voy.* BUDGET 1970 (Economie et finances, II. — Services financiers).

DISCRIMINATION RACIALE.

— Elimination de la. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 63.

DISPENSAIRES.

— Gestion. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 116.

DISPENSE.

— des obligations militaires. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 112 et 113.

Voy. SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 906, 948).

DISSUASION. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

DISTILLATION. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 77 à 81 (1971, p. 1194).

DISTRIBUTION. — *Voy.* COMMERCE, 8 et 17.

DISTRICT DE LA RÉGION DE PARIS.

Voy. ECONOMIE NATIONALE, 1, art. 16.

— Financement de grands travaux. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 64 ; BUDGET 1970, art. 47.

DISTRICTS URBAINS. — *Voy.* RÉGION DE PARIS, 1 ; COMMUNES, 19.

DIVIDENDES.

— Versement anticipé. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4.

DIVISION « DAS REICH ».

— Amicale des anciens de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 248.

DIVORCE ET SÉPARATION DE CORPS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 234 et 235 du Code civil relatifs à la procédure du divorce (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (2e lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 28** ; rapport le 8 avril 1970 par M. Krieg.

Sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier les articles 234, 235 et 307 du Code civil relatifs à la procédure du divorce et de la séparation de corps ». Adoption le 5 mai 1970. — Proposition de loi **n° 223.**

Transmise au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 200 (année 1969-70)** ; rapport le 26 juin 1970 par M. de Montigny, **n° 332 (année 1969-70).** Adoption avec modifications le 15 octobre 1970. — Proposition de loi **n° 7 (année 1970-71).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1402** ; rapport le 17 novembre 1970 par M. Krieg, **n° 1436.** Adoption définitive le 19 novembre 1970. — Proposition de loi **n° 315.**

Loi n° 70-1107 du 3 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 4 décembre 1970 (p. 11076).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [5 mai 1970] (p. 1507).

Le conflit entre les deux Assemblées sur certaines dispositions du texte (p. 1508) ; l'alignement de la procédure du divorce sur la procédure actuelle de la séparation de corps sur un point très particulier ; la disparition de l'intérêt que présentait cette formalité à l'origine ; la surcharge que connaissent actuellement les magistrats ; le dérangement que cause ce déplacement aux justiciables ; l'opinion quasi-unanime des professionnels sur ce sujet ; le caractère apparemment minime de la réfor-

(1) Pour l'adoption en première lecture voyez Table matières 1962-1967 (Code civil, § 23).

me ; l'opinion selon laquelle le texte aurait pour effet de favoriser les divorces ; les amendements adoptés par la commission des lois ; l'obligation de la comparution personnelle du demandeur en divorce ; l'utilité que l'époux demandeur en instance de séparation de corps qui sollicite des mesures provisoires ou conservatoires soit tenu de se présenter lui-même devant le magistrat ; le caractère parfaitement équilibré du texte ; les déplacements inutiles à éviter (*ibid*).

Art. 1er : (p. 1509) ; amendement tendant à prévoir la comparution en personne lorsque le demandeur sollicite des mesures provisoires ou conservatoires ; les encouragements qui risquent d'être donnés aux « rabatteurs au divorce » ; la citation en conciliation, acte souvent irréversible ; les mesures provisoires que prend fréquemment le président lors de la présentation de la requête ; le problème complexe de la modernisation et de l'amélioration de toute la procédure du divorce (*ibid*) ; l'opportunité d'user de plus de modération en matière de citation en conciliation (p. 1510) ; le danger de ce texte au point de vue de la politique familiale ; adoption de l'amendement ; adoption d'un amendement tendant à compléter l'article par un paragraphe 2 nouveau ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : adoption.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du titre.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [19 novembre 1970] (p. 5781).

La modification des articles 234, 235 et 307 du Code civil relatifs à la procédure du divorce et de la séparation de corps ; la suppression de la présentation personnelle de la requête en divorce par l'époux demandeur ; l'obligation de la présentation personnelle ; les mesures provisoires (p. 5781, 5782) ; les modifications apportées par le Sénat (p. 5781, 5782) ; l'indication dans la requête des motifs de la demande (p. 5782) ; la séparation par consentement mutuel ou par simple déclaration (p. 5782).

Art. 1er : la comparution personnelle quand le demandeur sollicite des mesures provisoires (p. 5782) ; amendement de la Commission des lois et de M. Tisserand tendant à compléter le texte de l'article 234 du Code civil en supprimant dans la requête toute référence aux griefs du demandeur ; la conception du divorce en France (*ibid*) ; l'exagération des griefs et les textes actuels (p. 5782) ; les dangers de la procédure (p. 5783) ; la suppression des griefs dans la requête ; la conciliation ; ses chances ; la modification de la procédure du divorce ; le divorce par consentement mutuel ; le caractère contradictoire de la procédure ; l'autorisation d'une résidence séparée ; la prise de mesures conservatoires (*ibid*).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 5783, 5784) : ses observations sur l'amendement de la Commission des lois, soutenu par M. Tisserand ; les dangers de l'exposé initial des griefs pour la tentative de conciliation ; les difficultés résultant d'une modification de la procédure du divorce ; l'utilité discutable de l'exigence de la requête préalable ; la mauvaise volonté de l'un des conjoints et les procédures de divorce (p. 5784) ; la simplification de la procédure initiale ; la justice et la façon dont elle est rendue (p. 5785) : les travaux de la Chancellerie en matière de divorce ; la nécessité de simplifier les procédures.

Retrait de l'amendement.

Adoption de l'article premier et de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5785).

2. — Proposition de loi tendant à autoriser la séparation de corps contractuelle quand l'un des époux est atteint de maladie mentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 56.** Retrait le 25 septembre 1968 (p. 2902).

3. — Proposition de loi tendant à autoriser la séparation de corps contractuelle quand l'un des époux est atteint de maladie mentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par MM. Collette et Tomasini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 374.**

4. — Proposition de loi tendant à l'institution d'un conseil familial appelé à huma-

niser le règlement des problèmes posés par les droits de garde et de visite au cours et à la suite d'une procédure de divorce, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Bernard Lafay (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 657.**

5. — Proposition de loi portant modification de l'article 303 du Code civil relatif au droit de garde et de visite, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Bonhomme et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 795.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier les règles de la citation en conciliation en matière de divorce ou de séparation de corps, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Tisserand (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1458.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions des articles 238, 239, 240, 248 et 302 du Code civil relatifs à la procédure et aux effets du divorce, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Zimmermann (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° **1581.**

— Réouverture des délais. — *Voy.* GRÈVES, 1, art. 8 *sexies.*

— Situation des enfants dont les parents sont en instance de. — *Voy.* BUDGET 1973 (Justice, p. 4524).

DIX-HUIT JUIN 1940.

— Appel. — *Voy.* COMMÉMORATION.

DJIBOUTI. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 43 et 44.

DOCTORAT.

— Modalités de délivrance du titre. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1, art. 15.

DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE.

1. — Proposition de loi portant création d'un centre d'études et de promotion des petites et moyennes entreprises, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Cazenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 237.**

2. — Proposition de loi tendant à la création d'un établissement public chargé de l'information et des études économiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1814.**

DOMAINE PUBLIC.

1. — Proposition de loi tendant à proroger le délai prévu à l'article 3 de la loi du 19 octobre 1919 portant déclassement de l'enceinte de la Place de Lille, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Menu et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 855**; rapport le 16 décembre 1969 par M. Bozzi, **n° 978.** Adoption le 17 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 201.**

Transmise au Sénat le 17 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 145 (année 1969-70)**; rapport le 19 décembre 1969 par M. Prost, **n° 161 (année 1969-70).** Adoption définitive le 19 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 79 (année 1969-70).**

Loi n° 70-12 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 146).

DISCUSSION [17 décembre 1969] (p. 5027)

La nouvelle prorogation qui est demandée pour dix ans du délai imparti à la munici-

palité de Lille en 1919 pour procéder à l'expropriation et à l'acquisition de terrains déclassés ; la première prorogation résultant de l'acte dit loi du 12 juillet 1941 ; le délai nécessaire pour mener à leur terme les opérations d'acquisition des terrains ; le vœu de la Commission que le Gouvernement veuille bien faire établir le plus rapidement possible l'inventaire général des terrains et bâtiments militaires qui ne sont plus utilisés à des fins militaires.

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (p. 5028) : la loi du 19 octobre 1919 concernant l'enceinte fortifiée de la place de Lille ; la délibération du conseil municipal de Lille en date du 4 novembre 1966 ; la mise à l'étude de l'inventaire des terrains militaires qui ne sont plus utilisés.

Article unique : adoption.

2. — Proposition de loi concernant l'équipement et l'exploitation des plages, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par MM. Olivier Giscard d'Estaing et Renouard (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1122.**

Voy. aussi : TAXE : ECONOMIE NATIONALE, 4, art. 12.

Militaire : *voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, n° 11.

Fluvial : *voy.* VOIES NAVIGABLES, 2, URBANISME, 10.

DOMICILE CONJUGAL.

— Choix du. — *Voy.* FAMILLE, 4.

DOMMAGES DE GUERRE.

1. — Projet de loi relatif au contentieux des dommages de guerre, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban Delmas, Premier ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2205** ; rapport le 4 avril 1972 par M. Tisserand, **n° 2217.** Adoption le 2 mai 1972. — Projet de loi **n° 571.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 180 (année 1971-72)** ; rapport le 10 mai 1972 par M. de Bourgoing, **n° 194 (année 1971-72).** Adoption définitive le 18 mai 1972. — Projet de loi **n° 80 (année 1971-72).**

Loi n° 72-439 du 30 mai 1972, publiée au *J.O.* du 31 mai 1972 (p. 54443).

Vote sans débat du projet de loi [2 mai 1972] (p. 1230).

DONATIONS.

1. — Proposition de loi tendant à limiter la durée des clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation, un testament ou une convention, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Olivier Giscard d'Estaing (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1012** ; rapport le 18 juin 1970 par M. Delachenal, **n° 1262.** Adoption le 14 octobre 1970. — Proposition de loi **n° 301.**

Transmise au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 19 (année 1970-71)** ; rapport le 2 décembre 1970 par M. Geoffroy, **n° 77 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 47 (année 1970-71).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1970 (2e lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1562** ; rapport le 6 avril 1971 par M. Delachenal, **n° 1636.** Adoption en deuxième lecture le 14 avril 1971. — Proposition de loi **n° 372.**

Transmise au Sénat le 15 avril 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 178 (année 1970-71)** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Geoffroy, **n° 212 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 13 mai 1971. — Proposition de loi **n° 83 (année 1970-71).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1724** ; rapport le 21 juin 1971 par M. Delachenal, **n° 1861.** Adoption définitive le 28 juin 1971. — Proposition de loi **n° 459.**

Loi n° 71-526 du 3 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1971 (p. 6572).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [14 octobre 1970] (p. 4258).

L'initiative parlementaire (p. 4258) ; les inconvénients des clauses d'inaliénabilité (p. 4258, 4259, 4260) ; la nécessité de les limiter à vingt et un ans (p. 4259, 4260) et de ne les valider que si elles sont justifiées par un motif sérieux et légitime (p. 4259) ; l'état actuel de la loi et de la jurisprudence (p. 4259).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4259) : l'opportunité de la proposition de loi ; ses observations sur les clauses d'inaliénabilité contenues dans les libéralités consenties à des personnes physiques ; le délai de vingt et un ans pour mettre fin à l'inaliénabilité ; ses observations sur le domaine de l'Etat ; l'exemple des fondations qui ne répondent plus à des besoins actuels ; les conditions de validité d'une clause d'inaliénabilité.

Article unique : la limitation de la durée des clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament ; rejet d'un sous-amendement de M. Guilbert ; adoption d'un amendement de la Commission qui devient l'article unique de la proposition de loi (p. 4260).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 avril 1971] (p. 1093).

La validité des clauses d'inaliénabilité (p. 1093) ; la limitation de leur durée (p. 1094) ; les modifications apportées par le Sénat : le caractère arbitraire de la durée maximale de 21 ans ; la jurisprudence actuelle ; l'innovation apportée par la possibilité d'un recours devant le tribunal ; le rétablissement de l'article initial rendant la loi nouvelle applicable aux donations faites antérieurement à sa publication ; les changements apportés par l'Assemblée : la reprise des dispositions de l'article 900 du Code civil ; les clauses d'inaliénabilité perpétuelle réputées non écrites ; l'intérêt sérieux et légitime de la donation ; l'extension aux personnes morales de la possibilité de demander au tribunal l'autorisation de disposer du bien sous certaines conditions ; l'annulation possible des clauses d'inaliénabilité par les tribunaux.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1094) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : *Insertion dans le Code civil d'un article 900-1* (p. 1094) : la clause d'inaliénabilité temporaire ; amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article 900 du Code civil (le recours possible devant le tribunal) ; deux sous-amendements du Gouvernement ; le premier, modifiant la fin du dernier alinéa du texte de l'amendement ; le second, tendant à compléter le texte de l'amendement (p. 1095).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1095) : ses observations sur les deux sous-amendements du Gouvernement ; le problème des libéralités adressées à des personnes morales ou à des personnes physiques à charge de constituer des personnes morales.

La notion d'intérêt supérieur ; adoption du premier sous-amendement du Gouvernement, modifié.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1095) : le problème de la preuve ; ses observations sur la notion « d'intérêt supérieur » ; le problème des fondations ; le cas de donations faites à certaines communes par des personnes qui veulent protéger un site.

Le recours devant le tribunal dans le cas « d'intérêt plus important » (p. 1095, 1096) ; l'assouplissement souhaitable des dispositions du Code d'administration communale.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1096) : la psychologie des donateurs éventuels.

Adoption du deuxième sous-amendement du Gouvernement, et de l'amendement modifié, dont le texte devient l'article premier.

Art. 2 : *Application des dispositions de la présente loi aux libéralités entre vifs ou testamentaires consenties avant la date de*

son entrée en vigueur (p. 1096) ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 2, ainsi modifié ; nouvelle rédaction de la proposition de loi, sur proposition de la Commission.

Adoption de l'ensemble du texte (p. 1096).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [28 juin 1971] (p. 3480).

L'adoption du texte voté par le Sénat ; la validité des clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament ; l'application du texte aux personnes morales et aux fondations ; la modification de la législation sur les fondations.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3480, 3481) : la modification des dispositions du Code de l'administration communale concernant les libéralités.

Art. 1er : (p. 3481) : adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

·—·

— Entre vifs. — *Voy.* SUCCESSIONS, 1 (1971, p. 1083).

— Donations-partages. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 7.

DONS ET LEGS.

Proposition de loi tendant à compléter l'article 906 du Code civil, pour permettre de disposer en faveur d'établissements existants ou à créer, sous la condition qu'ils obtiennent la reconnaissance d'utilité publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1126.**

·—·

Voy. aussi : SANTÉ PUBLIQUE, 21 (1971, p. 1941, 1948, 1952).

— aux départements. — *Voy.* DÉPARTEMENTS, 2.

DOPING. — *Voy.* SPORTS, 1.

DOSSIER INDIVIDUEL. — *Voy.* ARMÉE, 33 (p. 1293).

DOSSIERS DE SANTE. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

DOUANES.

1. — Projet de loi portant ratification du décret n° 68-705 du 31 juillet 1968 modifiant le décret n° 66-296 du 11 mai 1966 qui a fixé le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 254** ; rapport le 9 octobre 1968 par M. Jean Favre, **n° 354.** Adoption le 16 octobre 1968. — Projet de loi **n° 29.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 11 (année 1968-69)** ; rapport le 7 novembre 1968 par M. Bouloux, **n° 28 (année 1968-69).** Adoption définitive le 14 novembre 1968. — Projet de loi **n° 14 (année 1968-69).**

Loi n° 68-1002 du 20 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 21 novembre 1968 (p. 10907).

DISCUSSION [16 octobre 1968] (p. 3331).

Adoption de l'article unique.

2. — Projet de loi portant réforme de l'expertise douanière et modifiant diverses dispositions du Code des douanes, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 271** ; rapport le 7 décembre 1968 par M. Bouchacourt, **n° 429.** Adoption le 20 novembre 1968. — Projet de loi **n° 46.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 49 (année 1968-69)** ; rapport le 18 décembre 1968 par M. Raymond Brun, **n° 110 (année 1968-69).** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 49 (année 1968-69).**

Loi n° 68-1247 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 70 à 73).

DISCUSSION [20 novembre 1968] (p. 4756).

Le sens et la portée des principales dispositions nouvelles ; le respect des législations et réglementations nationales et de certaines dispositions de caractère communautaire ; la notion de « libre circulation » ; la transformation, du fait du Marché com-

mun, des conditions de l'activité de la douane ; le surcroît de travail qui en résulte pour elle (*ibid*) ; la complexité de la réglementation applicable aux produits agricoles (p. 4757) ; les fraudes nombreuses et importantes en matière de T.V.A. ; les réformes nécessaires ; les diverses tâches nouvelles de la douane ; l'opportunité de lui voir confier l'application aux frontières de la réglementation française relative aux normes techniques ; l'historique de la réforme douanière et ses causes ; le comité supérieur du tarif des douanes ; le procès-verbal de saisie ; le caractère civil et non plus pénal de tout différend relatif à la valeur en douane ; le rôle de l'expert judiciaire rempli par la Commission (*ibid*).

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 4757, 4758) : la portée économique de la présente réforme ; la simplification de la formalité de la déclaration en douane proposée par l'amendement gouvernemental ; l'augmentation rapide et constante du trafic international des marchandises ; la mutation des échanges internationaux ; la période difficile que traverse actuellement l'administration des douanes ; l'accroissement incessant de ses tâches ; la mise à jour des lois douanières ; les conséquences de la réalisation de l'union douanière par les institutions de Bruxelles ; la modernisation de la législation et des procédures ; les deux directions : technique et humaine que doit prendre la modernisation ; le caractère libéral des réformes ; le rôle d'arbitre de la commission de conciliation et d'expertise douanière ; la réforme de la déclaration de la valeur en douane ; l'amendement gouvernemental ; le remplacement de la traditionnelle déclaration en douane par une « déclaration d'échange » ; l'application possible de cette procédure d'ici à quelques mois ; la renonciation possible par la douane de la déclaration en termes tarifaires dans les relations avec les pays du Marché commun ; l'accord du Ministre avec les 14 amendements proposés par la Commission de la production.

TITRE PREMIER. — *Réforme de l'expertise douanière.*

Art. 1er : (p. 4759) ; adoption.

Art. 2 : l'impossibilité pour la Commission des lois d'examiner le projet de loi et d'émettre un avis en temps utile (p. 4760).

Art. 441 du Code des douanes : la possibilité pour le propriétaire de marchandises ou son mandataire de demander la mainlevée des marchandises litigieuses non prohibées ; la collaboration apportée par M. de Grailly à la rédaction du présent texte ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 442 du Code des douanes : adoption.

Art. 443 du Code des douanes : adoption avec modification (*ibid*).

Art. 444 du Code des douanes : adoption avec modification (*ibid*).

Art. 445 et 446 du Code des douanes : adoption.

Art. 447 du Code des douanes : adoption avec modification.

Art. 448 du Code des douanes : adoption ; adoption de l'ensemble de l'article 2 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 3 : adoption avec modifications.

Art. 4 à 6 : adoption (*ibid*).

TITRE II : *Déclaration et contentieux de la valeur en douane.*

Art. 7 : adoption avec modifications (*ibid*).

Art. 8 (p. 4762) : la question de savoir qui sera jugé de la faute ou de la négligence ; la pratique courante pour l'administration de ne pas sanctionner systématiquement ou sévèrement les erreurs vénielles ; adoption avec modification (*ibid*).

TITRE III : *Dispositions diverses* (p. 4763).

Art. 9 à 14 : adoption.

Art. 15 : adoption avec modification.

Art. 16 : adoption.

Art. 17 et 18 : adoption avec modification.

Art. 19 (*ibid*) ; adoption (p. 4764).

Articles additionnels : amendement de la Commission de la production tendant à insérer un article additionnel : (le contrôle *a posteriori* par la commission de conciliation et d'expertise douanière) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à introduire un article additionnel (l'utilisation des numéros de codification statistique repris dans la nomenclature générale des produits) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4764).

3. — Projet de loi portant ratification du décret n° 69-450 du 21 mai 1969 modifiant le

décret n° 66-296 du 11 mai 1966 et le décret n° 68-705 du 31 juillet 1968 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 719.**

4. — Projet de loi modifiant diverses dispositions du Code des douanes, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1431** ; rapport le 26 novembre 1970 par M. Ziller, **n° 1475.** Adoption le 22 avril 1971. — Projet de loi **n° 384.**

Transmis au Sénat le 27 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 197 (année 1970-71)** ; rapport le 25 mai 1971 par M. Gargar, **n° 256 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 27 mai 1971. — Projet de loi **n° 105 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1971 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1773** ; rapport le 10 juin 1971 par M. Ziller, **n° 1827.** Adoption définitive le 22 juin 1971. — Projet de loi **n° 441.**

Loi n° 71-545 du 8 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1971 (p. 6755).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [22 avril 1971] (p. 1361).

L'harmonisation du Code des douanes avec les directives de la C.E.E. (p. 1361) ; l'augmentation du délai de séjour des marchandises en entrepôt (p. 1362) ; le perfectionnement ; le régime des zones franches ; les inconvénients de ces zones franches ; l'extension de ces nouvelles dispositions aux autres pays européens.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 1362, 1363) : les directives du Conseil de la Communauté économique européenne ; le problème de l'admission temporaire ; le régime des zones franches.

Art. 1er, alinéa 1er : modification de différents articles du Code des douanes ; réserve de cet alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article 1er ; amendement de forme du Gouvernement (p. 1364) ; adoption ; adoption du premier alinéa du projet, qui avait été réservé ; adoption de l'article premier (p. 1366).

Art. 2 et 3 : adoption (p. 1366).

Art. 4 : amendement du Gouvernement (p. 1367).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 1367) : le rôle dévolu aux chambres de commerce et aux ports autonomes.

Sous-amendement de M. Bouchacourt tendant à mettre au pluriel les mots : « de la collectivité locale » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à compléter le texte du premier alinéa ; sous-amendement de M. Bouchacourt tendant à substituer aux mots : « la collectivité », les mots : « une des collectivités locales » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction du deuxième alinéa (p. 1367).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 1368) : les organismes appelés à se prononcer sur le projet de création de la zone franche.

Sous-amendement de M. Bouchacourt tendant à ajouter le mot : « locale », après le mot : « collectivité » (p. 1368) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; adoption de l'article 4 (p. 1369).

Art. 5 : adoption (p. 1369) ; la liberté du choix du bureau de dédouanement ; la concurrence entre les bureaux de douane des frontières et les bureaux intérieurs.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 1369) : ses observations sur les explications de vote de M. Pierre Dumas : la création de bureaux de dédouanement à l'intérieur du territoire.

Adoption du projet de loi (p. 1369).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [22 juin 1971] (p. 3225).

Les modifications apportées par le Sénat ; la création d'une zone franche après avis des établissements publics concernés ; l'adoption du texte du Sénat (p. 3226).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 3226) : ses observations sur ce texte.

Art. 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3226).

5. — Projet de loi portant ratification du décret n° 72-231 du 27 mars 1972 relatif au régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2222.**

·—·

Voy. aussi : BUDGET 1971, 1 (p. 5661).

— Exercice des fonctions de maire ou d'adjoint par les agents des. — *Voy.* COMMUNES, 35.

DOUANIERS.

— Conséquences de la grève. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 67.

DROGUE. — *Voy.* BUDGET 1970 (Intérieur et Rapatriés, Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; BUDGET 1972 (Services financiers) (p. 5867) ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre. — Section II. — Jeunesse, sports et loisirs. — Intérieur et Rapatriés, p. 4791) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 21 à 26 - (Rapports d'Information, 12) ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 155 - 192, 193 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 278 et 307 ; SANTÉ PUBLIQUE, 7 et 22 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 17.

DROIT D'AFFUT. — *Voy.* BUDGET 1969, 5, art. 22 ; BUDGET 1970 (Agriculture, Suppression).

DROIT D'ASSOCIATION. — *Voy.* ARMÉE, 33 (p. 1241).

DROIT DE BAIL.

— Modification. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, art. 8.

DROIT DE CHASSE. — *Voy.* BAUX RURAUX, 16.

DROIT D'ESSAI.

— des métaux précieux. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions générales), 3, art. 8.

DROIT DE GARDE ET DE VISITE. — *Voy.* DIVORCE, 5.

DROIT DE LA MER. — *Voy.* T.O.M., 15.

DROIT DE POURSUITE. — *Voy.* PÊCHE, 5.

DROIT DE PRÉEMPTION.

Voy. QUESTIONS ORALES avec débat, n°s 39 à 44.

— au profit des agriculteurs français. — *Voy.* AGRICULTURE, 10 et 11.

DROIT DE RÉPONSE. — *Voy.* RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION FRANÇAISE, 1.

DROIT DE REPRISE. — *Voy.* BAUX DE LOCATION D'HABITATION, 8, 12, 13 ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

DROIT SYNDICAL.

Voy. TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971, p. 1516).

— dans les entreprises. — *Voy.* SYNDICATS, 1 et 2 ; BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales).

DROIT DU TRAVAIL.

— pénalités. — *Voy.* TRAVAIL, 15.

DROIT DE VOTE.

— accordé aux jeunes gens ayant accompli le service national actif avant leur majorité. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5, art. 3.

DROITS CIVILS ET CIVIQUES. — *Voy.* MAJORITÉ (Age de la), 7.

DROITS D'ENREGISTREMENT.

— en matière de partage. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 94.

— Réforme. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières diverses), 6.

DROITS INDIVIDUELS.

— Garantie. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 et 2.

DROITS DE L'HOMME.

1. — Proposition de loi tendant à la création d'un haut-commissariat à la défense des droits de l'homme, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Poniatowski et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1472.**

Voy. DROITS DE L'HOMME, 3.

2. — Proposition de loi tendant à la création d'un délégué parlementaire à la liberté, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2715.**

Voy. DROITS DE L'HOMME, 3.

3. — Projet de loi instituant un médiateur, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2746**; rapport le 13 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2761.** Adoption le 14 décembre 1972. — Projet de loi **n° 740.**

Transmis au Sénat le 15 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 154 (année 1972-1973)** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. Schiélé, **n° 173 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2809**; rapport le 20 décembre 1972 par M. Gerbet au nom de la commission mixte paritaire, **n° 2819.** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 772.**

Rapport le 20 décembre 1972 par M. Schiélé au nom de la commission mixte paritaire, **n° 203 (année 1972-73).** Rejet le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 91 (année 1972-73).**

Transmis à l'Assemblée Nationale, nouvelle lecture (renvoyé à la Commission des lois) ; rapport le 20 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2865.** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 774.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1972 (renvoyé à la Commision des lois), **n° 225 (année 1972-73)** ; rapport oral par M. Schiélé. Adoption avec modifications le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 92 (année 1972-73).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2868**; rapport le 20 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2869.** Adoption définitive le 20 décembre 1972. Projet de loi **n° 777.**

Loi n° 73-6 du 3 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1973 (p. 165) ; rectificatif : *J.O.* du 6 janvier 1973 (p. 291).

DISCUSSION [14 décembre 1972] (p. 6203, 6222).

Le dépôt de la proposition de loi de M. Poniatowski le 24 novembre 1970 (p. 6203) ; le dépôt de la proposition de loi de M. Chandernagor ; le projet de loi ; la protection du citoyen contre l'administration, problème d'actualité ; l'ombudsman qui ne doit ni supplanter ni concurrencer le juge ; les erreurs de l'administration ; le droit de pétition ; le droit d'interpellation ; les questions ; les expériences étrangères (p. 6203) ; le choix par l'ombudsman de ses collaborateurs (p. 6204) ; ses pouvoirs d'enquête ; la magistrature d'influence qu'il exerce ; la saisine de l'ombudsman par des parlementaires ; le droit de cette saisine d'office ; l'indépendance du médiateur et sa désignation (p. 6204) ; le dépôt d'un rapport annuel et sa publication (p. 6205) ; la nouvelle charge donnée aux députés et aux sénateurs ; les moyens matériels et d'assistance technique qui leur seront nécessaires (p. 6205 et 6209) ; le projet de loi organique qui prévoit l'inéligibilité du médiateur dans toutes les circonscriptions (p. 6205, 6208) ; l'incompatibilité de ses fonctions avec celles de membre du Conseil économique et social (p. 6205) ; les incompatibilités avec son mandat ; son immunité totale ; le vocable à donner à l'ombudsman français (p. 6205) ; l'étendue de sa mission (p. 6206) ; la prolifération bureaucratique ; les tendances autoritaires et technocratiques du régime actuel ; la longueur et le coût des procédures (p. 6206) ; le délégué parlementaire ; la liberté proposée par le programme socialiste et par le programme commun (p. 6207) ; le respect de la personne privée ; les moyens d'action du médiateur ; la connaissance du dossier et les limitations

du secret ; les autorisations ministérielles préalables aux interrogatoires des fonctionnaires (p. 6207) ; l'association du Parlement à l'œuvre du médiateur ; la nécessité d'un environnement favorable (p. 6207) ; l'approbation par les députés communistes de l'institution d'un médiateur élu par le Parlement (p. 6208) ; l'approbation par les républicains indépendants de l'institution d'un médiateur indépendant du Gouvernement (p. 6208).

M. René Pleven, Garde des Sceaux : l'administration et les conséquences humaines ou sociales de ses décisions (p. 6209) ; les nombreux contrôles qui pèsent sur l'administration ; le Conseil d'Etat ; la création d'un intercesseur gracieux entre le médiateur et l'administration (p. 6209) ; l'autorité morale du médiateur ; la soif de participation de notre époque (p. 6210).

Art. 1er : concernant le rôle du médiateur (p. 6210) ; amendement de la Commission et de M. Krieg tendant à ajouter, après les mots « un médiateur », les mots : « défenseur des droits et libertés » (p. 6211).

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son hostilité à l'amendement ;

Retrait de l'amendement ; sous-amendement du rapporteur prévoyant les cas dans lesquels s'exercera cette saisine (p. 6211).

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son hostilité au sous-amendement ; le sous-amendement n'est pas adopté ; l'amendement est adopté ; l'article premier ainsi modifié est adopté.

Art. 2 : concernant la nomination du médiateur par décret en Conseil des Ministres ; amendement de M. Chandernagor tendant à prévoir l'élection du médiateur par une commission mixte paritaire (p. 6212) ; hostilité de la Commission et du Ministre à cet amendement qui n'est pas adopté (p. 6213) ; amendement de la Commission tendant à prévoir que le médiateur est choisi sur une liste de 3 noms établie par un collège de 6 membres ; sous-amendement de M. Delachenal prévoyant la présence à cette commission du Président du Conseil économique et social au lieu de celle du Président du Conseil constitutionnel.

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son hostilité à l'amendement ; l'audience qu'il faut donner au médiateur (p. 6213).

Le sous-amendement n'est pas adopté ; l'amendement est adopté ; amendement de la Commission tendant à prévoir que le mandat du médiateur n'est renouvelable qu'une fois (p. 6214) ; hostilité du Gouvernement ; l'amendement est retiré ; l'article 2 ainsi modifié est adopté (p. 6214) ; (Voir 2e délibération).

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission prévoyant que le médiateur ne peut être poursuivi à l'occasion des actes de sa fonction ; l'amendement est adopté.

Art. 3 : concernant l'impossibilité pour le médiateur d'être candidat à un mandat de conseiller général s'il n'exerçait déjà ce mandat (p. 6214) ; amendement de la Commission et de M. Krieg tendant à prévoir qu'en aucun cas le médiateur ne pourra être candidat à ce mandat.

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son hostilité à l'amendement.

L'amendement est adopté ; l'article 3 ainsi modifié est adopté (p. 6215) ; (Voir 2e délibération).

Après l'Art. 3 : amendement du rapporteur tendant à prévoir que le mandat de conseiller général est incompatible avec l'exercice des fonctions de médiateur ; l'amendement est adopté (p. 6215) ; (Voir 2e délibération).

Art. 4 : concernant l'impossibilité pour le médiateur d'être candidat à un mandat de conseiller municipal s'il n'exerçait déjà le même mandat ; amendement de la Commission et de M. Krieg tendant à interdire cette candidature de toute manière ; l'amendement est adopté ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 6215) ; (Voir 2e délibération).

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à prévoir l'incompatibilité du mandat de conseiller municipal avec les fonctions de médiateur ; l'amendement est adopté ; (Voir 2e délibération) ; amendement de la Commission tendant à rendre incompatibles les fonctions de membre d'un comité économique régional avec les fonctions de médiateur ; l'amendement est adopté (p. 6215) ; amendement de la Commission tendant à déclarer incompatibles les fonctions de médiateur avec toute activité professionnelle.

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son opposition à cet amendement ; sa demande de scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté ; liste des votants (p. 6253, 6254).

Art. 5 : la saisine du médiateur (p. 6216) ; amendement de la Commission tendant à

permettre aux étrangers résidant en France de saisir le médiateur de la même manière que les Français.

M. René Pleven, Garde des Sceaux : son opposition à cet amendement et sa demande de scrutin public ; le sérieux du travail de la Commission (p. 6217).

L'Assemblée n'a pas adopté ; liste des votants (p. 6254, 6255) ; amendement de MM. Chandernagor et Lagorce concernant les communications des détenus avec le médiateur ; la position du Ministre ; l'amendement est retiré ; l'article 5 est adopté (p. 6217).

Art. 6 : les démarches auprès des administrations précédant la réclamation ; amendement de la Commission et de M. Bignon apportant une précision sur la preuve des démarches accomplies (p. 6217) ; la position du Gouvernement ; l'amendement est retiré (p. 6218) ; amendement de la Commission concernant la non-interruption des délais de recours devant les juridictions compétentes (p. 6218) ; l'amendement modifié à la demande du Gouvernement est adopté (p. 6218).

Art. 7 et 8 : adoption.

Art. 9 : les démarches permises au médiateur ; amendement de la Commission tendant à prévoir le respect d'un délai fixé par le médiateur pour obtenir une réponse; l'amendement est adopté ; l'article 9 ainsi modifié est adopté (p. 6218).

Art. 10 : sur les moyens donnés au médiateur ; amendement de MM. Chandernagor et Lagorce concernant notamment les auditions des fonctionnaires ainsi que la possibilité d'intenter une action devant les juridictions administratives ou judiciaires (p. 6219) ; opposition de la Commission et du Gouvernement ; l'amendement n'est pas adopté ; amendement de la Commission concernant les convocations du médiateur aux fonctionnaires et amendement de la Commission et de M. Bérard concernant les vérifications et enquêtes demandées par le médiateur au corps de contrôle ; les appréciations données par le Garde des Sceaux ; les deux amendements sont retirés ; l'article 10 est adopté (p. 6219).

Après l'Art. 10 : amendement du rapporteur tendant à prévoir la possibilité, pour le médiateur, d'engager des procédures disciplinaires (p. 6220) ; l'amendement, accepté par le Gouvernement, est adopté.

Art. 11 : concernant les communications des dossiers au médiateur ; amendement de suppression de M. Chandernagor ; l'amendement est retiré ; l'article 11 est adopté.

Art. 12 : prévoyant la présentation d'un rapport annuel du médiateur au Président de la République ; amendement de M. Chandernagor étendant cette présentation au Parlement ; amendement de la Commission et de M. Krieg ayant le même objet (p. 6220) ; opposition du Gouvernement à l'amendement de M. Chandernagor ; son acceptation de l'amendement de la Commission ; l'amendement de M. Chandernagor est repoussé ; l'amendement de la Commission est adopté et devient l'article 12 (p. 6221).

Art. 13 : concernant la nomination par le médiateur de ses collaborateurs ; adoption ;

Demande par le Gouvernement d'une deuxième délibération des articles 1°, 2, 3, 3 *bis*, 4 et 4 *bis* du projet de loi (p. 6221).

Seconde délibération du projet de loi.

Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à supprimer le dernier alinéa qui prévoit que le médiateur peut se saisir d'office ; demande d'un scrutin public ; adoption de l'amendement (p. 6221) ; liste des votants (p. 6255, 6256).

Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer la deuxième phrase de l'article (choix sur une liste de cinq noms) ; protestation de la Commission à qui il est demandé de revenir sur les votes antérieurs ; abstention du groupe socialiste et du groupe communiste sur tous les amendements restant en discussion ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 6222).

Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à revenir au texte du projet de loi ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 3 *bis* : amendement de suppression proposé par le Gouvernement ; adoption.

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à revenir sur le vote précédemment émis ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 4.

Art. 4 *bis* : amendement de suppression proposé par le Gouvernement ; adoption de l'amendement.

Explications de vote ; l'effondrement de la Commission après un baroud d'honneur ; la docilité de la majorité ; la propagande électorale que constitue ce texte ; abstention du groupe socialiste et du groupe communiste.

Adoption du projet de loi (p. 6222).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1972] (p. 6394).

L'autorité et l'indépendance nécessaires au médiateur ; le regret du peu de temps donné au Parlement ; la nomination du médiateur par le Gouvernement ; le vote par la Commission mixte paritaire d'un texte demandant au Gouvernement de choisir sur une liste de trois noms établie par un certain nombre d'autorités ; le recours au médiateur permis aux étrangers (p. 6394).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : son regret de l'absence d'un représentant du Gouvernement au sein des Commissions mixtes paritaires (p. 6394-95) ; son acceptation de l'intervention du médiateur en faveur des étrangers et son acceptation de l'action du médiateur sur le plan disciplinaire et sur le plan judiciaire (p. 6395) ; le profil du médiateur ; la limitation de la liberté du Gouvernement par un choix entre trois personnalités désignées (p. 6395).

Le pouvoir excessif donné au Conseil constitutionnel s'il devait jouer le rôle d'arbitre ; le pouvoir politique et le médiateur (p. 6395) ; la dignité du Parlement (p. 6396).

Art. 2 : amendements du Gouvernement tendant à supprimer la disposition relative à la liste des trois noms établie par un collège de six membres ; le rôle des Commissions mixtes paritaires (p. 6396) ; l'intérêt de faire présenter les candidats au poste de médiateur par un collège impartial (p. 6397).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : le rôle des Commissions mixtes paritaires dont les travaux ne lient pas le Gouvernement ; les réserves sur la conception selon laquelle les votes des députés absents perdraient leur valeur (p. 6397).

Le parlementaire comme médiateur ; le Président de la République médiateur entre les pouvoirs publics et les citoyens (p. 6397) ; adoption de l'amendement du Gouvernement au scrutin public ; liste des votants (p. 6400-6401).

Art. 2 *bis* A : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article qui traite de l'incompatibilité des fonctions de médiateur avec l'exercice de tout mandat électif ; les inconvénients que présenterait, dans un conseil général ou une municipalité, la présence du médiateur (p. 6397-6398) ; ses responsabilités énormes et les inconvénients de leur cumul avec un autre mandat ; la loi organique qui sera déposée et qui interdira au médiateur d'être sénateur, député ou candidat à l'une de ces fonctions.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : la difficulté de trouver un médiateur ; son attachement possible à un mandat de conseiller municipal ou de conseiller général ; demande de scrutin public sur l'amendement.

Adoption de l'amendement au scrutin public (p. 6398) ; liste des votants (p. 6401 et 6402).

Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à rétablir l'article 3 de façon à interdire au médiateur d'être candidat à un mandat de conseiller général s'il n'exerçait ce mandat antérieurement à sa nomination ; cet amendement, conséquence des précédents, est adopté et devient l'article 3 (p. 6398).

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à établir l'article 4 de façon à interdire au médiateur d'être candidat à un mandat de conseiller municipal s'il n'exerçait le même mandat antérieurement à sa nomination ; adoption de l'amendement qui devient l'article 4.

Art. 9 *bis :* amendement du Gouvernement tendant à permettre au médiateur d'engager une procédure disciplinaire ou de saisir d'une plainte la juridiction répressive, à défaut d'autorité compétente ; les inconvénients de ce texte ; l'amendement est adopté et devient l'article 9 *bis.*

L'ensemble du projet de loi est adopté après modification du texte de la C.M.P.

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1972] (p. 6405).

Les amendements de la Commission des lois tendant à reprendre les dispositions

proposées par la Commission mixte paritaire ; le caractère inadmissible du désir du Gouvernement de ne pas tenir compte de la volonté des sénateurs et des députés ; le caractère inadmissible du refus opposé par le Gouvernement à accorder au Parlement un rôle dans la désignation du médiateur.

M. René Pleven, Garde des Sceaux : le maintien de la position du Gouvernement (p. 6406).

Art. 1er : amendement de la Commision des lois tendant à rétablir le texte de la Commission mixte paritaire et spécifiant que « dans la limite de ses attributions le médiateur ne reçoit d'instructions d'aucune autorité » ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 6406).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte de la Commission mixte paritaire ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer la proposition d'un candidat par le Conseil constitutionnel ; l'amendement de la Commission est repoussé ; l'amendement du Gouvernement est adopté ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 6407).

Art. 2 *bis* A : amendement de suppression proposé par le Gouvernement ; amendement de la Commission des lois tendant à rendre incompatibles les fonctions du médiateur avec l'exercice de tout mandat électif, de toute fonction publique et de toute activité professionnelle ; l'amendement de suppression du Gouvernement est adopté ; l'amendement de la Commission devient sans objet (p. 2407).

Art. 3 : supprimé par le Sénat ; amendement du Gouvernement tendant à le rétablir ; l'amendement est adopté et devient l'article 3.

Art. 4 : supprimé par le Sénat ; amendement du Gouvernement tendant à le rétablir ; adoption de l'amendement qui devient l'article 4 (p. 6407).

Art. 4 *bis :* supprimé par le Sénat (p. 6408).

Art. 5 : adopté.

Art. 8 : supprimé par le Sénat.

Art. 9 : adopté.

Après l'Art. 9 : amendement de la Commission tendant à insérer un article 9 *bis* A concernant la procédure que pourra engager le médiateur ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté et devient l'article 9 *bis* A.

L'Art. 9 *bis* est adopté.

Art. 10 *bis :* supprimé par le Sénat.

Art. 11 : adopté.

Art. 12 : amendement de la Commission tendant à supprimer le dépôt du rapport du médiateur au Conseil constitutionnel ; l'amendement accepté par le Gouvernement est adopté ; l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 6408).

Art. 13 : adopté.

L'opposition du groupe socialiste et du groupe communiste au projet de loi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6409).

TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1972] (p. 6411).

La reprise par la Commission des lois des amendements tendant à l'adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire ; l'opposition du Gouvernement à cette reprise ; mise aux voix du texte de la Commission mixte paritaire ; ce texte n'est pas adopté (p. 6412).

Mise aux voix du dernier texte voté par l'Assemblée Nationale ; ce texte est adopté (p. 6412).

DROITS DE RECHERCHE.

— Harmonisation. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4, art. 11.

DROITS DE SCEAU. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Justice, art. 72).

DROITS DE SUCCESSION.

— Majoration. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Discussion générale et Agriculture, art. 7 et art. 30).

— Réduction du délai de paiement. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale et art. 6).

DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT.

— Majoration. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale, art. 4 et 5).

DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX. — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 2.

DUMPING COMMERCIAL INTERNE. — *Voy.* COMMERCE, 1.

DUNKERQUE.

— Port. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Equipement).

DURANCE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), 173 (1971, p. 1657).

DURÉE DU TRAVAIL.

— Réduction de la. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales, Industrie) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population, Industrie) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5630, 5634).

DYSLEXIE. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 2 (1971, p. 1137).

E

EAU.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article premier de la loi n° 62-904 du 4 août 1962 instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Longequeue et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1054.**

2. — Proposition de loi tendant à la nationalisation de l'eau potable et à la création d'une « Régie française des eaux », présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Berthouin (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1058.**

3. — Proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi du 22 juillet 1927, au non-renouvellement de la convention entre l'Etat et la compagnie fermière de Vichy, à l'extension du domaine thermal de l'Etat et à la constitution d'un organisme intercommunal de gestion, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Védrines et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1348.**

4. — Projet de loi relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2551** ; rapport le 12 décembre 1972 par M. Sablé, **n° 2752.** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 751.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972, **n° 180 (année 1972-73).**

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6310).

L'utilisation au mieux de l'intérêt général des ressources en eau de toute nature dans les D.O.M. ; la définition du domaine public de l'Etat (cas des sources et des eaux pluviales) ; les besoins immenses de la population en eau potable et à usage agricole à la Guadeloupe (p. 6311) ; la nécessité de l'application de la réglementation métropolitaine en matière des eaux ; l'exploitation des sources thermales ; le tourisme ; la lutte contre la pollution ; la nécessité d'un vaste programme d'eau potable et agricole et d'un programme d'hygiène et de défense de la santé publique (p. 6312).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : la définition du domaine public de l'Etat (p. 6311) ; les sources ; les eaux souterraines ; les eaux pluviales ; la possibilité de les utiliser à des fins domestiques et pour les besoins d'une exploitation agricole (p. 6311).

Art. 1er : amendement de la Commission des lois (domaine public, cas des eaux accumulées artificiellement) ; adoption (p. 6312) ; amendement de M. Riviérez (dispositions

spéciales en matière d'irrigation à la Guyane) ; retrait (p. 6312) ; amendement du Gouvernement (dispositions spéciales en matière d'irrigation) ; adoption (p. 6312) ; adoption de l'article premier, modifié (p. 6313).

Art. 2 : adoption (p. 6313).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6313).

.—.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 5 à 9 ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, IX) ; BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5373) ; BUDGET 1973 (Aménagement du territoire, p. 5407).

— Prix de l'. — *Voy.* COMMUNES, 19.

— Redevance sur consommation. — *Voy.* BUDGET 1968, 1, art. 12.

— Défense contre les. — *Voy.* BUDGET 1969, art. 55.

EAUX MINÉRALES.

— Majoration des droits. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Discussion générale).

EAUX TERRITORIALES FRANÇAISES. — *Voy.* T.O.M., 15.

ÉCHANGES CULTURELS FRANCO-SOVIÉTIQUES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 267.

ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 4.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (E.N.A.). — *Voy.* BUDGET 1969 ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, I) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5481, 5485, 5486).

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE. — *Voy.* BUDGET 1972 (Justice, p. 5378); JUSTICE (Organisation), 2 et 3 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 51 à 54.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 2.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE MAISONS-ALFORT.

— Transfert de l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 273.

Voy. aussi : CODE RURAL, 3.

ÉCOLES MATERNELLES. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 10 ; BUDGET 1969 (Education nationale) ; BUDGET 1970 (Education nationale) ; BUDGET 1971 (p. 5553, 5561, 5583) ; BUDGET 1972 (Education nationale, p. 5555, 5558, 5559, 5562, 5576, 5580, 5586).

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES. — *Voy.* CODE RURAL, 3 (1971, p. 1615).

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 163.

— Durée de la scolarité dans les. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 298.

ÉCOLES PRIMAIRES.

— Sport. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 13 et 14.

ÉCONOMIE NATIONALE.

1. — Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 5** ; rapport le 18 juillet 1968 par M. Rivain, **n° 45.** Adoption le 19 juillet 1968. — Projet de loi **n° 4.**

Transmis au Sénat le 20 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 218 (année 1967-68)** ; rapport le 20 juillet 1968. Adoption avec modifications le 20 juillet 1968. — Projet de loi **n° 83 (année 1967-68).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 202** ; rapport le 23 juillet 1968 par M. Rivain au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 205.** Adoption le 23 juillet 1968. — Projet de loi **n° 12.**

Rapport le 23 juillet 1968 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 225 (année 1967-68).** Adoption définitive le 24 juillet 1968. — Projet de loi **n° 90 (année 1967-68).**

Loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 1er août 1968 (p. 7470).

DISCUSSION [19 juillet 1968] (p. 2373).

Les trois projets analogues qui ont été présentés au Parlement au cours des vingt dernières années ; le caractère non de loi de finances rectificative, mais de loi ordinaire du présent projet ; le rejet de la méthode des « cavaliers budgétaires » ; les empiétements du pouvoir exécutif sur le domaine législatif qui se rencontrent dans le présent texte.

TITRE 1er : *Dispositions relatives aux personnels.*

Art. 1er : *Intégration dans les corps des personnels scientifiques du laboratoire de recherches vétérinaires* (p. 2373) ; adoption (p. 2374).

Art. 2 : *Intégration des personnels technique et administratif ;* la station expérimentale d'aviculture de Ploufragan ; adoption.

Art. 3 : *Intégration des agents spéciaux supérieurs du Ministère de l'Intérieur ;* adoption.

Art. 4 : *Titularisation des chargés de mission contractuels en fonction au service national de la protection civile ;* adoption.

Art. 5 : *Validation de certaines mesures d'intégration et des nominations intervenues dans le corps des contrôleurs divisionnaires et des surveillantes en chef des P. et T. ;* adoption.

Art. 6. : *Validation des nominations dans certains postes de l'administration des P. et T. demeurés vacants en Algérie ;* adoption.

Art. 7 : *Validation des nominations prononcées à la suite des concours hospitalo-universitaires ;* adoption.

TITRE II : *Dispositions d'ordre fiscal.*

Art. 8 : *Abrogation de l'article 127 du Code général des impôts* (retenue à la source sur les produits de certains emprunts obligataires des sociétés de caution mutuelle et des banques populaires) ; adoption.

Art. 9 : *Abrogation de l'article 214-3° du Code général des impôts* (impôt sur les sociétés de banques populaires) ; adoption.

Art. 10 : *Abrogation de l'article 220-3° du Code général des impôts* (impôt sur les sociétés dû par les sociétés ou organismes coopératifs ou de crédit mutuel) ; adoption.

Art. 11 : *Plus-values réalisées à la suite de l'indemnisation des sinistres ou d'expropriation (ibid)* ; l'extension de cette disposition aux plus-values à long terme ; adoption de l'article avec modification (p. 2375).

Art. 12 : *T.V.A. - Opérations effectuées et prestations fournies pour les besoins des aéronefs et des transports aériens internationaux ;* la disparité existant entre la compagnie Air France et la compagnie Air Inter ; la T.V.A. applicable à l'industrie du tourisme (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 2376).

Art. 13 : *T.V.A. - Exonération de certains prêts ;* adoption (*ibid*).

Art. 14 : *T.V.A. - Imposition des livres ;* adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 15 : *Adaptation des charges fiscales au sein des communautés urbaines ;* adoption d'un amendement de suppression (*ibid*).

Art. 16 : *District de la région de Paris. — Modification de l'art. 41-3 de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme de la T.C.A. ;* les pénalisations de la région parisienne (*ibid*).

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 2377) : le compromis réalisé en ce qui concerne l'attribution de la taxe sur les salaires du district de la région parisienne ; adoption.

Art. 17 : *Taxe spéciale d'équipement créée au profit de l'établissement public d'aménagement de la Basse-Seine ;* adoption d'un amendement de suppression (p. 2378).

TITRE III : *Dispositions d'ordre douanier.*

Art. 18 : *Renforcement de la surveillance en mer. — Modification de certains articles du code douanier ;* adoption.

Art. 19 : *Délimitation de la zone maritime du rayon douanier ;* adoption.

TITRE IV : *Dispositions relatives aux D.O.M. et T.O.M.*

Art. 20 : *Extension à certains T.O.M. de la compétence de l'institut d'émission d'outre-mer ;* adoption.

Art. 21 : *Taxe spéciale de consommation applicable aux carburants dans les D.O.M. ;* adoption.

TITRE V. — *Dispositions diverses d'ordre social.*

Art. 22 : *Pension de vieillesse des anciens déportés et internés titulaires de la carte de déportés et internés de la Résistance ;* adoption (*ibid*).

Art. 23 : *Sanctions encourues par les employeurs en cas de retard de versement des cotisations de sécurité sociale ;* adoption.

Art. 24 : *Certificats et attestations ;* adoption.

Art. 25 : *Modification de l'article 131 du Code de l'urbanisme* (limitation des exonérations de remboursement des prêts consentis par les caisses départementales à certains transferts de propriété) ; adoption.

Après l'art. 25 : deux amendements de M. Peyret tendant à insérer deux articles nouveaux (contribution des établissements d'hospitalisation à la charge financière des traitements servis aux stagiaires) ; l'unification de tous les hôpitaux psychiatriques (p. 2379) ; adoption du 1er amendement et adoption avec modification du second (p. 2380).

TITRE VI : *Dispositions diverses d'ordre économique.*

Art. 26 : *Validation du décret du 27 octobre 1960 concernant les cotisations dues au centre technique de la salaison ;* adoption (p. 2381).

Art. 27 : *Transfert à la Régie nationale des Usines Renault de l'actif de l'atelier militaire de construction d'Irigny ;* adoption.

Art. 28 : *Modification de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles ;* adoption.

Articles additionnels : (*ibid*) ; amendement de la Commission des finances (droit global d'attribution d'emplacement municipal pour les producteurs vendeurs de fruits, légumes ou de fleurs) ; adoption ; amendement de la Commission des finances (dotation du fonds d'expansion économique de la Corse) ; les sommes trop importantes que le Trésor est tenu de restituer à la Corse en raison de l'appréciation trop restrictive de la portée du décret impérial du 24 avril 1811 (*ibid*) ; l'affectation de ces sommes au fonds d'expansion économique de la Corse ; adoption (p. 2382) ; amendement tendant à insérer un nouvel article (prise en charge pour les collectivités locales de la totalité des dépenses afférentes au classement des voies privées) ; adoption ; amendement tendant à insérer un nouvel article (opérations de rénovation urbaine) (*ibid*) ; les charges qui risquent d'en résulter pour certains propriétaires (p. 2383) ; l'absence de liens de cette question avec les dispositions d'ordre financier ; la discussion qui a déjà eu lieu à ce sujet devant l'Assemblée ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2383).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE : 23 juillet 1968 (p. 2505).

Les neuf articles restant en discussion (p. 2506) ; le rejet par le Sénat de l'article relatif à la validation d'intégrations et de nominations au ministère des postes et télécommunications ; l'hostilité du Sénat aux trop nombreuses propositions de validations demandées par le Gouvernement ; les certificats et attestations ; les établissements d'hospitalisation et les hôpitaux psychiatriques ; le centre technique de la salaison ; l'attribution d'emplacements de vente sur les marchés municipaux ; la prise en charge par les collectivités locales des dépenses afférentes au classement des voies privées ; la rénovation urbaine.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2506, 2507).

Amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article 22 *bis* ; la réouverture du droit à pension en faveur d'assurés sociaux qui recommencent à travailler ; les inconvénients d'une telle disposition ; son incompatibilité avec l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 22 *bis* est supprimé ; amendement du Gouvernement tendant à reprendre pour l'article 24 le texte adopté en première lecture par l'Assemblée (renseignements fournis par les divers organismes chargés de l'application de la législation sociale) ; adoption de l'amendement dont le texte

devient l'article 24 ; adoption avec modification de l'ensemble du projet de loi (p. 2508).

2. — Projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 476** ; rapport le 27 novembre 1968 par M. Philippe Rivain, rapporteur général, **n° 479.** Adoption le 27 novembre 1968. — Projet de loi **n° 55.**

Transmis au Sénat le 28 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 62 (année 1968-69)** ; rapport le 28 novembre 1968 par M. Armengaud, **n° 63 (année 1968-69).** Adoption définitive le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 62 (année 1968-69).**

Loi n° 68-1043 du 29 novembre 1968 publiée au *J.O.* du 30 novembre 1968 (p. 11228).

DISCUSSION [27 novembre 1968] (p. 4874, 4882).

Les conséquences qu'aurait entraînées une dévaluation (p. 4874, 4882) ; les répercussions, sur l'économie, des événements de mai-juin et des accords de Grenelle (p. 4874, 4884, 4885) ; la suppression de la taxe sur les salaires (p. 4874, 4878, 4885) ; l'augmentation des taux de la T.V.A. ; ses effets (p. 4874, 4875, 4878, 4882, 4885) ; ses effets sur le niveau des prix (p. 4874, 4878, 4882, 4885) ; l'expansion (p. 4874, 4875, 4878) ; la révision des hypothèses économiques du budget de 1969 (p. 4875) ; la franchise et la décote des commerçants et artisans (p. 4875) ; les ventes de locaux achevés affectés à l'habitation (p. 4875) ; les conséquences du projet de loi pour les finances des collectivités locales (p. 4875, 4878, 4883, 4884) ; l'accord du groupe P.D.M. avec le programme proposé (p. 4877, 4878) ; l'excès des charges publiques (p. 4878) ; la situation des agriculteurs au forfait (p. 4878, 4883) ; les personnes âgées (p. 4878) ; les entreprises nationales ; le rapport Nora (p. 4878, 4883) ; le contrôle des changes (p. 4879, 4882) ; la réforme fiscale nécessaire (p. 4879) ; la création d'une unité monétaire européenne (p. 4879) ; la spéculation ; les mesures à prendre (p. 4879, 4884) ; les conséquences du relèvement de la T.V.A. pour la situation de la viticulture (p. 4879, 4880, 4883) ; les économies (p. 4882) ; la suppression de la taxe de circulation sur les viandes (p. 4883) ; la hausse des tarifs des services publics (p. 4883) ; la suppression de la campagne de tir dans le Pacifique en 1969 (p.4884) ; la réduction des crédits pour l'avion *Concorde* (p. 4884) ; les incertitudes et variations de la politique gaulliste (p. 4884) ; la construction européenne (p. 4884) ; le programme du groupe communiste (p. 4885) ; les raisons de l'afflux des capitaux étrangers en France avant mai 1968 (p. 4886) ; les erreurs commises par les banques dans le domaine du crédit (p. 4886) ; la création d'une banque nationale d'investissements (p. 4886).

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4875 à 4877) : la défense du franc ; les risques qu'aurait entraînés une dévaluation ; le rétablissement de l'équilibre de nos échanges extérieurs et de l'équilibre intérieur de notre économie ; le programme d'économies ; la réduction massive du découvert ; les conclusions que l'on peut tirer des événements de la semaine précédente ; la solidarité internationale face aux troubles monétaires ; la nécessité de compenser les effets des mouvements spéculatifs par de nouveaux mécanismes ; le maintien de la parité des grandes monnaies ; la fin de l'équivoque sur une éventuelle réévaluation du mark ; le rétablissement du contrôle des changes ; son renforcement par rapport à celui qui avait été mis en place aux mois de mai et juin ; la responsabilité des banques dans le contrôle ; la limitation des allocations de devises aux voyageurs ; les sanctions prévues ; l'effet de la disparition du versement forfaitaire sur les salaires ; les mesures prises du côté allemand ; le résultat en ce qui concerne les importations et les exportations ; la nécessité d'un effort accru de promotion de ces dernières ; le soutien de l'expansion par elles ; le maintien de la taxe sur les salaires pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à la T.V.A. ; la garantie absolue donnée aux collectivités locales de recevoir des ressources équivalentes ; l'augmentation de la T.V.A. ; le problème des prix ; la politique du Gouvernement en ce domaine ; le maintien de la concurrence ; la suppression de la taxe de circulation sur les viandes ; l'action concertée entre les pouvoirs publics et les entreprises en matière de prix ; le mécanisme des contrats de programme ; les prix industriels ; les marges

commerciales ; le régime en ce qui concerne la liberté surveillée ; les prestations de services ; le personnel supplémentaire mis à la disposition de la direction générale du commerce intérieur et des prix ; le refus de la facilité ; la réduction massive du découvert budgétaire ; l'accélération des paiements d'acompte en matière de T.V.A. ; les économies ; le projet de budget pour 1970 ; les objectifs très clairs du présent projet de loi ; les réalisations dont la nation est capable dans l'unité.

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 4883) : l'effet de la suppression de la taxe de circulation sur les viandes.

Avant l'Art. 1er : (p. 4886) ; amendement du groupe communiste tendant à frapper les spéculateurs, à supprimer les mesures d'allégements fiscaux prises en septembre au profit des entreprises, à réduire les dépenses militaires, à modifier l'impôt sur les sociétés et le barème de l'I.R.P.P. ; les conséquences des mesures envisagées pour l'ensemble de la population laborieuse (p. 4887) ; la nécessité de prendre des dispositions contre les spéculateurs et de supprimer le cadeau fait en septembre dernier aux sociétés capitalistes ; la réduction des dépenses militaires ; le divorce qui s'est établi entre la progression de l'I.R.P.P. et celle de l'impôt sur les sociétés.

Rejet au scrutin de l'amendement ; liste des votants (p. 4922) ; amendement tendant à prévoir l'obligation pour certains établissements de fournir le détail des transferts de capitaux vers l'étranger effectués entre le 1er juillet 1968 et le 23 novembre 1968 et pour certaines entreprises de fournir le détail de leurs opérations financières et comptables pendant la même période (*ibid*) ; l'absence de changement dans les ressources des collectivités locales en vertu du présent texte (p. 4888) ; la raison des recettes fiscales supplémentaires demandées à l'Assemblée ; les spéculateurs français et étrangers ; la nécessité absolue de leur imposer également des sacrifices (*ibid*) ; la demande par le groupe de la Fédération de la gauche de la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet.

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4888, 4889) : le maintien de la parité du franc, meilleure réponse possible à la vague de spéculation ; les enquêtes auxquelles le Gouvernement envisage de procéder.

Retrait de l'amendement, repris par les groupes communiste et de la Fédération de la gauche ; rejet au scrutin, liste des votants (p. 4923).

Art. 1er : (p. 4889) : *Suppression de la taxe sur les salaires ;* le cas des entreprises d'imprimerie de presse (p. 4890) ; l'impossibilité pour elles de récupérer la T.V.A. ; les trois catégories de mesures de faveur dont elles bénéficient ; les deux autres mesures dont elles ne bénéficient pas ; amendement du groupe communiste tendant à rendre obligatoire la baisse des prix résultant de la suppression de la taxe sur les salaires ; l'espoir du Gouvernement de rogner l'élévation des taux de la T.V.A. et le pouvoir d'achat nouvellement acquis par les travailleurs.

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4890) : la politique des prix suivie par le Gouvernement ; l'impossibilité d'appliquer pratiquement les dispositions soutenues par le groupe communiste ; la réunion prochaine du comité national des prix.

Rejet au scrutin de l'amendement (p. 4891 ; liste des votants (p. 4924) ; amendement du Gouvernement concernant les débiteurs de pensions alimentaires ; le cas des organismes débiteurs de pensions de retraite ; l'accord du Gouvernement pour examiner rapidement la majoration de la ristourne sur le matériel de presse ; adoption de l'amendement (*ibid*) ; amendement du groupe communiste tendant à exonérer de la taxe sur les salaires certains organismes sociaux, ainsi que les associations de la loi de 1901 (*ibid*) ; la limitation de la suppression de taxe sur les salaires au secteur industriel, commercial et artisanal soumis à la T.V.A. (p. 4892) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid*).

Art. 2 : *Suppression de la taxe de circulation sur les viandes ;* adoption.

Art. 3 : *Modification du taux de la T.V.A. ;* amendement du groupe communiste tendant à supprimer l'article ; l'incidence réelle sur les prix de la modification des taux ; réserve ; amendement du groupe P.D.M. et amendement du groupe de la Fédération de la gauche tendant à modifier les taux proposés ; la distinction à faire entre la

manipulation fiscale portant sur la T.V.A. et l'impôt sur les salaires, et la création d'impôts nouveaux ; la diminution proposée d'un demi-point ; les chiffres retenus par le Gouvernement ; le risque d'emballement des prix qui pourrait résulter d'un déséquilibre entre les créations et suppressions d'impôts envisagées ; l'aggravation des impôts sur la consommation, donc sur les ménages résultant du présent article ; le but poursuivi par le Gouvernement : développer nos exportations et accentuer l'assainissement de nos dépenses publiques ; le délai nécessaire à trouver pour le grand règlement monétaire international escompté (p. 4894) ; réserve des deux amendements ; deux amendements tendant à retarder au 1er janvier 1969 l'application du premier alinéa ; l'inquiétude des commerçants ; les raisons du report de la date d'application ; le cas des ventes conclues fermes avant le 1er décembre (*ibid*) ; les conversations envisagées avec les représentants des professions en vue de résoudre avec eux les problèmes de trésorerie résultant du changement des taux de la T.V.A. (p. 4895) ; réserve ; amendement du Gouvernement (taux applicables dans les D.O.M.) ; le taux spécifique applicable à la taxe sur les salaires dans les D.O.M. ; l'importation massive de biens d'équipement et de biens de consommation dans ces départements ; l'opportunité d'une refonte totale du régime fiscal des D.O.M. ; le développement du mouvement touristique vers ces contrées ; réserve ; deux amendements concernant le relèvement du taux de la T.V.A appliqué aux vins d'appellation contrôlée et aux V.D.Q.S. (p. 4895, 4896) ; la situation des viticulteurs girondins (p. 4896) ; les inconvénients résultant de la création d'impôts supplémentaires se situant entre le taux réduit et le taux intermédiaire ; le scandale de la fiscalité frappant le vin (*ibid*) ; réserve ; amendement tendant à réduire la taxe de circulation sur les vins d'appellation d'origine contrôlée (p. 4897) ; réserve ; amendement du Gouvernement (forfaits applicables aux entreprises) ; la fixation des forfaits pour toute l'année sur la base des anciens taux ; l'application du coefficient de majoration aux échéances postérieures au 30 novembre 1968 ; réserve ; amendement de la Commission des finances (taux applicable aux ventes de locaux d'habitation) ; la disparition de la justification pour la dérogation qui avait été admise en 1967 ; le coût très élevé de la mesure proposée ; réserve ; le régime de la T.V.A. applicable à l'agriculture (p. 4897, 4898) ; amendement du groupe communiste ; taux applicable aux travaux exécutés pour le compte des collectivités locales (p. 4898) ; réserve ; amendement concernant les mesures transitoires en ce qui concerne certaines ventes conclues à prix ferme ; réserve ; réserve du vote sur l'article (*ibid*).

Art. 4 : *Déclaration des redevables de la T.V.A.* ; adoption.

Art. 5 : *Versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires pour les collectivités locales ;* les avantages de l'ancienne taxe locale ; l'affaiblissement de l'autonomie de ces collectivités qui résultera du nouveau système (*ibid*) ; les risques pour l'avenir (p. 4899) ; le désir des maires de suivre mois par mois l'évolution de la taxe locale puis de la taxe sur les salaires ; les inconvénients, dans l'optique de la régionalisation, d'instituer une subvention globale ; le caractère transitoire et provisoire des dispositions de cet article ; le problème technique et non politique qui se pose ; les nombreux centimes additionnels votés chaque année par les municipalités ; amendement du groupe communiste tendant à supprimer les trois derniers alinéas ; le transfert de charges réalisé au détriment des collectivités locales ; la nécessité de leur assurer les ressources promises ; les manipulations successives subies autrefois par la taxe locale ; l'avenir incertain des ressources affectées au fonds d'action sociale (p. 4899) ; la réforme générale indispensable des finances locales (p. 4900) ; l'utilisation des fonds libres des communes ; l'absence de difficultés techniques en ce qui concerne les garanties données aux collectivités locales ; la déduction du montant des économies réalisées du fait de la suppression de la taxe sur les salaires ; la possibilité de consentir à ces collectivités un accroissement de ressources ; le maintien des modalités de la répartition de la ressource affectée ; la différence fondamentale entre le régime proposé et celui de la subvention : son indexation sur le montant de l'impôt sur les salaires versés ; l'absence de base meilleure pour garantir les intérêts des collectivités locales ; la confusion dans les déclarations des employeurs de certains émoluments soumis à la taxe sur les salaires et d'autres qui n'y sont pas ; le calcul du produit de la taxe sur l'ensemble des

émoluments ; le versement aux collectivités locales des 11/12e au moins de la taxe calculée sur l'ensemble des rémunérations de l'année 1968 ; réserve de l'amendement (*ibid*) ; amendement du groupe communiste (rajustement annuel du versement proportionnellement à la majoration de la masse salariale) ; réserve ; deux amendements tendant à instituer au profit des collectivités locales une ressource fiscale spécifique ; les discussions qui ont abouti au vote de la loi de janvier 1966 ; la nécessité pour les communes d'une certaine garantie de ressources, garante de leur indépendance ; la reconsidération nécessaire du problème avant le dépôt du projet de budget pour 1970 ; la création par le présent projet d'un nouveau principal fictif (*ibid*) ; l'importance et la gravité du problème (p. 4902) ; les nombreuses réserves formulées en juin 1965 au cours de la discussion du projet de loi portant suppression de la taxe locale et extension de la T.V.A. ; la difficulté d'assurer le paiement des acomptes avec le système prévu ; le problème des investissements ; l'inquiétude des collectivités locales (*ibid*) ; réserve des amendements et sous-amendements et de l'article (p. 4903).

Art. 6 : *Maintien en vigueur des textes législatifs et réglementaires non mentionnés dans la présente loi ;* amendement de la Commission des finances (maintien aux salariés et retraités du bénéfice de la réduction de 5 % sur le revenu imposable) ; le cas des frontaliers du Rhin et de la Moselle ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement (modalités techniques relatives à la suppression de la taxe de circulation sur les viandes) ; la marge de manœuvre étroite dont dispose le Gouvernement ; l'intention annoncée par le Gouvernement de déposer dans le courant de l'année 1969 un texte aménageant l'I.R.P.P. (*ibid*) ; adoption de l'amendement (p. 4904) ; adoption de l'article ainsi complété.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article premier modifié par l'amendement 22 du Gouvernement, adopté par l'Assemblée, sur l'article 3 modifié par les amendements du Gouvernement n° 4, sous-amendé par l'amendement n° 32 et n° 5 et par l'amendement n° 21 de M. Hoguet, sous-amendé par l'amendement du Gouvernement n° 30, sur l'article 5 dans le texte du Gouvernement et sur l'ensemble du projet de loi (p. 4904).

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4904) : les nombreuses propositions d'origine parlementaire retenues par le Gouvernement ; les raisons du vote unique ; l'association de l'Assemblée par un acte politique solennel à l'action définie par le général de Gaulle et le Premier Ministre ; la volonté du Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que le redressement soit effectivement entrepris ; le choix bien posé et clairement défini.

Explications de vote sur l'ensemble : la la position des républicains indépendants ; les avertissements qu'ils n'ont cessé de prodiguer au Gouvernement depuis plusieurs années ; le relâchement progressif des disciplines qui avaient permis d'assurer les grands équilibres fondamentaux ; l'erreur commise dans le choix des mesures de stimulation de la demande ; le rejet des mécanismes d'incitation fiscale ; les conséquences des événements du printemps ; l'augmentation excessive du découvert ; la détérioration du solde extérieur ; la prolongation par le Gouvernement de ses errements antérieurs ; les fautes commises sur le plan psychologique ; le jeu des spéculateurs ; le rôle joué par la détermination du Chef de l'Etat ; les périls qui auraient résulté d'une dévaluation imposée par la spéculation ; la nécessité d'une politique d'ensemble audacieuse et cohérente ; la contradiction entre la stimulation des exportations et les charges supplémentaires imposées à l'économie ; l'absence de trace dans le discours du Premier Ministre de la volonté de la France de poursuivre la construction européenne (p. 4904) ; les incidences sur les prix de l'élévation des taux de la T.V.A. (p. 4905) ; les conséquences supportées par les consommateurs ; le maintien du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées ; l'opportunité d'un grand emprunt national ; le rôle de la confiance ; le nouveau climat dans les rapports entre la France et les Etats-Unis d'Amérique ; le vote favorable du groupe des Républicains indépendants ; la position du groupe de la Fédération de la gauche ; les inconvénients du mécanisme du vote bloqué ; l'absence de moyens réglementaires pour exercer un contrôle sévère sur les prix ;

l'augmentation très sensible de la part des impôts indirects ; l'absence de volonté profonde de lutte contre la spéculation ; la création d'une commission d'enquête sur cette question ; la garantie des ressources des collectivités locales ; les répercussions sur les municipalités de la majoration des taux de la T.V.A. ; le vote défavorable du groupe de la Fédération de la gauche (*ibid*) ; la position du groupe communiste (p. 4906) ; la condamnation de la dévaluation ; le transfert de charge des patrons sur les consommateurs résultant de l'augmentation de la T.V.A. ; la non-traduction dans les prix à la consommation de la suppression de la taxe sur les salaires ; l'utilisation faite par les sociétés capitalistes des prêts qui leur avaient été consentis pour investir ; le refus du Gouvernement de lutter contre les spéculateurs (*ibid*) ; le vote défavorable du groupe communiste ; la position du groupe P.D.M. ; le règlement monétaire international escompté ; le risque d'une hausse des prix pour les produits de consommation courante ; la certitude du ralentissement de l'expansion ; les économies ; le chômage ; les exportations ; l'importance de la confiance ; les inconvénients du vote bloqué ; le vote favorable du groupe P.D.M. (*ibid*) ; la position du groupe de l'U.D.R. ; la sensibilité des régions frontières aux événements qui nous préoccupent ; le contrôle des changes à la frontière (*ibid*) ; le courage et la dignité qu'exigent les circonstances actuelles (p. 4907) ; la détermination de l'U.D.R. de suivre la voie tracée par le Chef de l'Etat ; le vote favorable de l'U.D.R.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 4925).

3. — Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1969, par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à une Commission spéciale, **n° 803** ; rapport le 22 novembre 1969 par M. Ansquer, **n° 906**. Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 158.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 70 (année 1969-1970)** ; rapport le 2 décembre 1969 par M. Pellenc, **n° 81 (année 1969-1970).**

Adoption avec modifications le 12 décembre 1969. — Projet de loi **n° 48 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1969 **n° 972** ; rapport le 16 décembre 1969 par M. Ansquer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 980.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 17 décembre 1969. — Projet de loi **n° 195.**

Rapport le 16 décembre 1969 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 135 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 61 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 132).

DISCUSSION [26 novembre 1969] (p. 4360, 4371), [27 novembre 1969] (p. 4396).

L'aspect hétéroclite du projet (p. 4360, 4361) ; les questions d'ordre général posées par ce projet ; l'opportunité de présenter les dispositions en cause dans un texte séparé ; les limites de l'initiative parlementaire ; les sujets étrangers au projet du Gouvernement qui ont été évoqués en Commission par certains collègues ; les dispositions rétroactives ; l'effacement des effets des décisions d'annulation prises par la juridiction administrative ; les diverses thèses en présence sur ce point ; l'incompatibilité du fait de procéder par la loi à des nominations rétroactives avec le principe de la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire (*ibid*) ; le cas des chargés d'enseignement d'éducation physique (p. 4361) ; les enseignants ayant exercé en Tunisie ; les dérogations à l'obligation scolaire ; les dispositions fiscales ; l'application de la T.V.A. ; la taxe locale d'équipement ; la patente ; la prolongation de la scolarité obligatoire et le retard de l'âge d'accès à l'apprentissage ; le sens de l'expression « élèves les moins doués » ; la possibilité de donner un enseignement pratique utile pour des élèves de 14 ans qui n'ont pas réussi dans la voie scolaire (*ibid*) ; le cas de trois fonctionnaires du secrétariat général de la marine marchande (p. 4362) ; l'abrogation de la loi du 14 septembre 1951 concernant la Guyane et le territoire de l'Inini ; la volonté du Gouvernement de

procéder par la voie de l'assimilation à l'intégration de populations tribales ; les graves inconvénients de la « francisation » de ces populations ; l'exonération de la T.V.A. des travaux de construction entrepris par les collectivités locales ; les conséquences néfastes pour les finances locales de l'application de la T.V.A. (*ibid*).

TITRE Ier : *Dispositions d'ordre fiscal.*

Art. 1er : *Courtages d'assurances. — Modalités de paiement de la T.V.A. ;* adoption.

Art. 2 : *T.V.A. applicable aux travaux de construction et d'entretien des lieux du culte ;* les deux catégories d'édifices cultuels : ceux construits avant 1905 et les autres ; l'accroissement de la proportion des édifices cultuels d'appropriation privée ; adoption (*ibid*).

Art. 3 : *Taxe sur les activités financières — Parts de fonds commun de placement* (p. 4364) ; adoption.

Art. 4 : *Impôt sur les spectacles. — Cabarets d'auteurs et cirques ;* le cas des spectacles de variétés ; l'attribution du produit de l'impôt sur les spectacles aux communes sur le territoire desquelles les spectacles sont donnés ; l'accord de la ville de Paris avec les dispositions proposées ; le cas des salles de concert ; l'assujettissement des salles de cinéma à la T.V.A. (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 4365).

Art. 5 : *Cotisation à la production sur les sucres ;* adoption.

Art. 6 : *Perception des taxes forestières ;* adoption.

Art. 7 : *Allocation temporaire aux exportateurs ;* l'erreur que contenait le décret du 29 juin 1968 (*ibid*) ; adoption de l'article.

Après l'art. 7 : amendement tendant à prévoir que le preneur supportera une fraction de l'impôt foncier dans les communes où la taxe des prestations et la taxe de voirie ne sont pas perçues ; adoption de l'amendement modifié par deux sous-amendements ; deux amendements tendant à permettre aux conseils municipaux de renoncer à percevoir la taxe locale d'équipement sur certaines constructions (*ibid*) ; les problèmes posés aux communes par l'application de la taxe locale d'équipement (p. 4367) ; les mesures d'assouplissement prises par le Gouvernement (*ibid*) ; la fixation par décret de la taxe au lieu de la faire porter sur la valeur réelle (p. 4368) ; la taxe locale d'équipement supportée en définitive par l'acquéreur ; les délais accordés pour le paiement des taxes ; la novation importante qu'a représentée la création de la taxe locale d'équipement dans le domaine de la construction ; les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter (*ibid*) ; la nécessité pour cela de disposer de toutes les données permettant de dresser un bilan complet (p. 4369) ; adoption du premier amendement ; le second devient sans objet ; amendement tendant à prévoir que le taux de la taxe locale d'équipement fixé par les conseils municipaux pourra faire l'objet d'une modification exceptionnelle (*ibid*) ; rejet de l'amendement (p. 4370).

Reprise de la discussion (p. 4371) ; amendement du groupe communiste tendant à prévoir la possibilité pour les conseils municipaux de majorer le taux des patentes des assujettis dont la valeur locative est supérieure à 200.000 francs (*ibid*) ; la difficulté d'opérer la réforme de la patente par le biais d'un amendement de cette nature (p. 4372) ; la date à laquelle la réforme sera soumise au Parlement par le Gouvernement ; la possibilité d'atteindre le but visé par l'auteur de l'amendement dans le cadre de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels ; l'examen des problèmes posés par la patente au sein d'une commission composée de représentants des professions ; rejet de l'amendement.

TITRE II : *Dispositions diverses d'ordre social.*

Art. 8 : *Dérogations à l'obligation scolaire ;* l'ordonnance du 6 janvier 1959 ; la possibilité pour les enfants âgés de quatorze ans d'être admis en apprentissage s'ils obtiennent une dérogation scolaire ; le maintien du système des dérogations sans modification entre 1967 et 1970 ; sa disparition progressive entre 1970 et 1972 ; les opinions divergentes qui se sont manifestées au sein de la Commission (*ibid*) ; la possibilité de satisfaire les uns et les autres par un système d'enseignement à mi-temps (p. 4373) ; l'adoption du texte gouvernemental par la Commission ; la situation actuelle pour les enfants âgés de quatorze ans ; la prolongation anormale de la scolarité aboutissant à détourner les collèges d'enseignement technique de l'objet pour lequel ils avaient été conçus ; la création indispensable de C.E.S.

dans toute la France ; l'accélération de la formation des maîtres ; le développement de la notion d'enseignement technique ; amendement présenté par M. Capelle proposant d'adopter comme compromis l'âge de quinze ans (p. 4373) ; l'engagement du Gouvernement de déposer un projet de loi relatif à l'apprentissage, tenant compte notamment de la prolongation de la scolarité (p. 4374) ; la nécessité de considérer la réalité actuelle ; rejet de l'amendement (*ibid*) ; rejet d'un amendement tendant à échelonner sur quatre ans la période transitoire nécessaire à l'aménagement de la scolarité des C.E.T. et des classes pratiques (p. 4375) ; adoption de l'article.

Art. 9 : *Majoration des rentes viagères servies par la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires ;* adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Taux de cotisations d'assurances sociales des assurés placés sous le régime général ; Validation de l'arrêté du 29 juillet 1966 ;* l'annulation de cet arrêté par un arrêt du Conseil d'Etat du 13 juillet 1968 (*ibid*) ; les deux inconvénients de ce texte : la violation du principe de l'autorité de la chose jugée et de celui de la non-rétroactivité des lois (p. 4376) ; amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; l'exposé de la situation ; les problèmes juridiques et pratiques posés par l'annulation décidée en Conseil d'Etat ; les conséquences financières du refus de validation ; le vice de forme qui a motivé la décision du Conseil d'Etat ; l'injustice de priver la Sécurité sociale d'une ressource importante alors qu'elle a supporté les charges correspondantes ; le taux de 10 % pour la cotisation imposé par le Gouvernement alors que, par la suite, le taux de 8,85 % a été retenu ; (p. 4377) ; rejet au scrutin de l'amendement de la Commission ; liste des votants (p. 4392) ; adoption de l'article (p. 4377) ; vote défavorable du groupe socialiste.

Après l'Art. 10 : amendement tendant à ouvrir à certaines sociétés ne poursuivant pas des fins lucratives la possibilité de décider leur dissolution et la dévolution de leur actif à certaines personnes morales ; l'avantage d'une dévolution directe des biens ; la nouvelle possibilité qui serait ainsi offerte aux sociétés créées par les lois sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour assurer la gestion de certains de leurs biens (*ibid*) ; les incidences fiscales de la mesure suggérée (p. 4378) ; l'engagement du Gouvernement de reprendre cette disposition à son compte dans le collectif budgétaire de 1969 ; retrait de l'amendement ; amendement relatif à l'équivalence des examens des facultés libres ; la situation des étudiants de ces facultés ; les trois arrêtés pris par le secrétaire d'Etat à l'Education nationale accordant des équivalences d'examens dans le cadre du premier cycle ; l'annulation de ces arrêtés par le Conseil d'Etat ; les deux solutions possibles ; la prise de nouveaux arrêtés ou l'organisation en octobre ou novembre de sessions se substituant aux sessions normales ; le choix de cette deuxième solution ; l'impossibilité d'apprécier le taux global des échecs, les résultats n'étant pas encore connus (*ibid*) ; l'intention du Gouvernement d'examiner les cas particuliers et de tenir compte de l'aspect humain du problème (p. 4379) ; retrait de l'amendement ; amendement tendant à créer une taxe à la charge des établissements de soins et de cure afin de permettre la gratuité des études pour la préparation aux professions d'auxiliaires médicaux ; l'opportunité d'examiner le problème de la création d'une telle taxe dans le cadre du débat sur la réforme hospitalière (*ibid*) ; l'alourdissement des charges des établissements publics et privés de soins et de cure qui résulterait de l'instauration de cette taxe (p. 4380) ; adoption de l'amendement ; amendement tendant à réglementer la profession d'ambulancier ; retrait (*ibid*).

TITRE III : *Dispositions diverses d'ordre économique* (p. 4381).

Art. 11 : *Accord franco-roumain du 9 février 1959 ;* adoption.

Art. 12 : *Contrôle sur les garanties d'emprunts accordées par les départements ;* amendement de la Commission tendant à permettre aux conseils généraux de statuer définitivement sur les garanties de certains emprunts ; rejet ; adoption de l'article.

Après l'Art. 12 : amendement de la Commission relatif à l'acceptation des dons et legs dans les départements et à compléter la loi du 10 août 1871 (*ibid*) ; retrait (p. 4382).

Art. 13 : *Marché hypothécaire* (ibid) ; l'admission au marché hypothécaire des billets de mobilisation portant sur des créances non transmissibles par voie d'endossement ; le risque que ne soient méconnus les mécanismes utilisés actuellement et qui rendent

inapplicables les dispositions prévues ; la solution préférable tendant à demander aux établissements financiers d'organiser un classement distinct et regroupé de tous les contrats concernant les crédits éligibles au marché hypothécaire (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 4384).

TITRE IV : *Dispositions relatives aux personnels.*

Art. 14 : *Reclassement de fonctionnaires du corps de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre ;* adoption.

Art. 15 : *Intégration des trésoriers-payeurs des T.O.M. dans le corps métropolitain homologue des trésoriers-payeurs généraux ;* adoption.

Art. 16 : *Intégration des personnels des services extérieurs du cadastre dans les corps homologues des services extérieurs des impôts* (*ibid*) ; la constitution d'un service foncier regroupant des fonctionnaires issus de divers services : domaine, cadastre, etc. (p. 4385) ; adoption.

Après l'Art. 16 : amendement du Gouvernement tendant à autoriser l'intégration de trois attachés de la marine marchande dans le corps des agents supérieurs ; le caractère rétroactif de la disposition qui avait été primitivement proposée par M. Christian Bonnet ; adoption de l'amendement.

Reprise de la discussion (p. 4396).

Art. 17 : *Validation des inscriptions aux tableaux d'avancement et nominations à la classe fonctionnelle du grade d'inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes ;* le regret de la Commission que l'administration ait recours une fois de plus au pouvoir législatif pour réparer des erreurs sanctionnées par les tribunaux administratifs ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 17.

Art. 18 : *Validation de nominations de chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive* (*ibid*) ; le problème administratif et humain d'une grande complexité qui est posé ; adoption de l'article (p. 4397).

Art. 19 : *Rémunération des services rendus par l'Etat aux greffiers ;* amendement de la Commission tendant à supprimer la rétroactivité de cette mesure ; la nécessité que le nouveau régime de reproduction des pièces de procédure pénale soit appliqué à compter du 1er décembre 1967 ; le reversement par le Trésor des sommes qui lui ont été versées au profit des fonctionnaires qui ont rendu des services aux greffes ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article (*ibid*).

Après l'Art. 19 : (p. 4398) ; amendement relatif à l'application des nouvelles dispositions du code des pensions aux fonctionnaires des préfectures des trois départements de l'Est, étatisés en 1945 (p. 4398) ; adoption.

Titre V : *Dispositions relatives aux D.O.M. et T.O.M.*

Art. 20 : *Abrogation de la loi du 14 septembre 1951 portant organisation de la Guyane française ;* le problème des Indiens de la Guyane ; l'histoire de ce département (*ibid*) ; la loi du 14 septembre 1951 dont le Gouvernement demande aujourd'hui l'abrogation (p. 4399) ; les deux catégories entre lesquelles se partagent les Indiens de Guyane ; le problème de la rencontre de civilisations ; les missions qui doivent s'occuper de l'état sanitaire des Indiens ; le prétendu génocide indirect des Indiens (*ibid*) ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste ; (p. 4400).

Art. 21 : *Abrogation de l'article L. 331 du Code électoral ;* la prise en charge par l'Etat des frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales ; adoption de l'article.

Art. 22 : *Frappe de monnaies métalliques pour les territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ;* le pouvoir libératoire des pièces ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [17 décembre 1969] (p. 5014).

Le problème de la taxe locale d'équipement ; le dépôt par le Gouvernement de deux dispositions nouvelles ; les redevances des agences financières de bassin ; le financement de la formation professionnelle des infirmières ; le marché hypothécaire (*ibid*) ; le problème posé par les grandes surfaces de vente ; l'amendement voté par le Sénat en cette matière ; l'incompatibilité de la solution retenue par le Sénat avec les exigences de la compétition économique et avec la notion que nous avons de la liberté (p. 5014, 5015) ; les incitations financières à prévoir au profit des groupements de commerçants ; la charge fiscale indirecte pro-

portionnellement plus lourde pour les petits commerçants ; la réforme de la patente (p. 5014, 5015) ; la création d'une contribution de solidarité au profit de certains régimes de prestations sociales des travailleurs non salariés (p. 5014) ; la disposition proposée par la Commission mixte paritaire concernant les créations de surfaces de vente supérieures à trois mille mètres carrés ; la consultation nécessaire en ce cas de la commission départementale d'urbanisme commercial ; la concertation ainsi organisée entre pouvoirs publics et organisations professionnelles ; la validation rétroactive de certains actes administratifs annulés par le Conseil d'Etat (*ibid*) ; l'adoption des articles en cause par la Commission mixte paritaire compte tenu de considérations humaines ; l'adjonction d'un nouvel article réglant la situation d'un agent du ministère des anciens combattants (p. 5015) ; l'accord donné par le Gouvernement à l'ensemble des dispositions arrêtées par la Commission mixte paritaire ; les vives félicitations qu'il adresse à la Commission ; l'inconvénient de voir l'anarchie présider à l'éclosion d'ensembles commerciaux dans les quartiers nouveaux ou à la périphérie des agglomérations ; la mise en place souhaitable d'un système de crédit et de financement en faveur des commerçants individuels (*ibid*).

Texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 5015, 5016).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5016).

4. — Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1154 ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Rivain, **n° 1181.** Adoption le 3 juin 1970. — Projet de loi **n° 243.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 264 (année 1969-1970) ;** rapport le 10 juin 1970 par M. Marcel Pellenc, **n° 278 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 24 juin 1970. — Projet de loi **n° 136 (année 1969-1970).**

Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, transmis à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1312 ;** rapport le 24 juin 1970 par M. Rivain, **n° 1313.** Adoption le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 268.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 317 (année 1969-1970) ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Pellenc, **n° 319 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 27 juin 1970. — Projet de loi **n° 141 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1333 ;** rapport le 29 juin 1970 par M. Rivain au nom de la Commission mixte paritaire **n° 1336 ;** adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 293.**

Rapport le 29 juin 1970 par M. Armengaud au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 347 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 157 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-601 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6466).

DISCUSSION [3 juin 1970] (p. 2202).

La grande variété de dispositions que comporte ce projet ; le régime de la T.V.A. due par les industries alimentaires ; la prorogation des régimes actuellement en vigueur dans le domaine de la construction (*ibid*) ; les droits indirects ; les dispositions visant les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et les collectivités locales (p. 2203) ; les amendements adoptés par la Commission des finances ; la protestation du président et de plusieurs commissaires contre les conditions dans lesquelles la Commission a dû travailler ; l'organisation matérielle des liaisons entre le Gouvernement et les Commissions de l'Assemblée ; la bonne volonté que devraient manifester les imprimeries qui assurent la publication des textes ; les problèmes des « grandes surfaces » ; la prolifération des supermarchés et des hypermarchés (*ibid*) ; l'attitude du Gouvernement à l'égard des dispositions déjà votées dans ce domaine (p. 2204) ; l'exonération de la T.V.A. du combustible attribué aux mineurs retraités des houillères natio-

nales ; l'arrêt du Conseil d'Etat jugeant « anormale » la taxation de ce charbon.

Interventions de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 2203) : les mesures fiscales que comporte le projet ; les allégements substantiels qu'il tend à procurer aux industries alimentaires et au secteur des spectacles ; le texte relatif aux comptes courants des associés ; l'aménagement de la fiscalité des revenus fonciers ; les divers articles qui tendent à améliorer le fonctionnement de l'Administration ; le travail législatif ; les délais dont doit disposer la Commission des finances pour examiner les textes ; l'effort qui sera réalisé en ce qui concerne le dépôt des fascicules budgétaires ; les problèmes de mise au point qui expliquent le retard subi pour l'impression du projet de loi et sa transmission (p. 2204) ; la circulaire adressée par le Premier Ministre aux préfets leur demandant d'accorder la priorité aux centres commerciaux comportant des commerces indépendants ; la complexité du problème de la livraison à soi-même par les charbonnages du charbon attribué aux mineurs.

I. — *Dispositions intéressant la T.V.A.*

Art. 1er : *T.V.A. — Remboursement de crédits non imputables* (p. 2204) ; le précédent que constitue cet article (p. 2205) ; la proposition du Gouvernement de lever la règle du butoir lorsque certaines conditions sont réunies ; la possibilité d'étendre par décret les mesures proposées aux affaires portant sur la fabrication d'autres produits soumis au taux réduit de la T.V.A. ; l'ambiguïté de cet article ; la discrimination qui existe quant au taux de la T.V.A. entre les produits alimentaires solides et les produits alimentaires liquides ; l'absence de règle du butoir dans la législation de la République fédérale d'Allemagne ; la situation des producteurs de sel ; l'hôtellerie ; les coopératives d'utilisation de matériel agricole (C.U.M.A.) (*ibid*) ; la taxation des produits avicoles (p. 2206), des produits de confiturerie et de conserves de viande (*ibid*). (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances : les problèmes de butoir de T.V.A. ; la taxation de certaines industries alimentaires.

Adoption de l'article.

II. — *Dispositions intéressant la fiscalité de la construction.*

Art. 2 : *Prorogation du régime fiscal des profits de construction ;* adoption.

Après l'Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à modifier les avantages fiscaux dont bénéficient les sociétés foncières d'investissements et à réduire l'abattement dont bénéficient les propriétaires de logements neufs loués ; la contradiction de cet amendement et de l'article 3 du projet (*ibid*) ; la taxation paradoxale des petits épargnants (p. 2207) ; les incidences de ce texte sur le secteur de la construction (*ibid*).

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur son amendement, à l'exclusion de tout sous-amendement (p. 2208) ; rejet.

Art. 3 : *Prorogation du régime fiscal des sociétés immobilières d'investissement ;* adoption.

Art. 4 : *Contrats de location-attribution et de location-vente. — Régime fiscal ;* adoption.

III. — *Dispositions intéressant les droits indirects.*

Art. 5 : *Transfert à l'administration des douanes de l'assiette et du recouvrement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers ;* adoption.

Art. 6 : *Définition des vins doux naturels ;* adoption.

Après l'Art. 6 : amendement concernant la législation en matière de vins de haute qualité (*ibid*) ; adoption (p. 2209).

Art. 7 : *Allégement de la fiscalité sur les spectacles de variétés ;* les deux catégories différentes de spectacles que frappait jusqu'à maintenant l'impôt sur les spectacles : les théâtres et les spectacles de variétés ; le fondement de cette classification sur une sorte de jugement moral ; les graves difficultés financières que subissent les entreprises de spectacles de variétés ; le geste que la ville de Paris est prêt à faire, à la condition que cette mesure ait un caractère transitoire ; la disparition progressive de l'impôt sur les spectacles et son remplacement par un assujettissement à la T.V.A. ; le calcul en 1970 de la recette garantie

comme si l'impôt avait joué normalement toute l'année ; la date d'application de la mesure ; le cas particulier posé par le principe de la détaxation pour création ; la détaxation pendant la période d'été ; adoption de l'article.

Art. 8 : *Droit de timbre. — Carte de séjour de ressortissant d'un Etat membre de la Communauté économique européenne ;* adoption.

IV. — *Dispositions diverses.*

Art. 9 : *Augmentation de la durée de validité des passeports ;* adoption (*ibid*).

Art. 10 : (p. 2210) ; *Imposition des intérêts servis aux associés des sociétés ;* l'utilisation des dispositions de l'article 125-A-1 du C.G.I. à des fins d'évasion fiscale ; le découragement par ce texte de certaines initiatives contestables d'appel à l'épargne publique ; les objections de caractère économique qui ont été présentées ; la prolongation souhaitable des délais ; l'utilité pour les sociétés que les associés mettent à leur disposition certaines sommes, notamment dans les sociétés à caractère familial (*ibid*) ; l'intérêt de l'autofinancement des associés des sociétés de personnes (p. 2211) ; la possibilité pour les associés de bénéficier du prélèvement libératoire de 25 % pour les revenus des sommes placées en compte courant (p. 2212) ; les conséquences de ce texte pour certains contribuables qu'aucune intention de fraude fiscale n'anime (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 2211) : les réactions surprenantes provoquées par ce texte ; le caractère dans bien des cas scandaleux pour détournement manifeste de procédure que permet l'article 125-A-1 du C.G.I. ; l'assujettissement au régime d'imposition de droit commun du produit des sommes déposées par les associés en compte courant dans leur entreprise ; la non-remise en cause du prélèvement de 25 % aux intérêts versés avant la publication de la loi ; (p. 2212) : l'indépendance du régime du prélèvement libératoire sur les produits de placements à revenus fixes de celui du prélèvement applicable aux profits de la construction ; la situation discriminatoire qu'il convient d'éviter au profit des associés des sociétés immobilières.

Adoption avec modification d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 10.

Art. 11 : *Harmonisation des droits de recherche* (ibid) ; adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 12 : *Aménagement des taux et modalités de recouvrement de taxes, prélèvements et redevances* en matière domaniale ; adoption.

Art. 13 : *Indemnité ou intérêt de retard en matière fiscale. — Conditions d'exonération ;* la nécessité de préciser la portée de l'article 1728, deuxième alinéa du C.G.I. ; le sens de l'expression : « indication expresse » ; adoption de l'article (p. 2214).

Art. 14 : *Emission d'obligations par les établissements financiers ;* adoption ;

Art. 15 : *Allégement du contrôle sur les emprunts contractés par les départements ;* adoption.

Art. 16 : *Attribution de la part locale de la taxe sur les salaires ;* l'utilité d'enlever au texte de l'article son caractère impératif ; adoption de l'article avec modification ;

Art. 17 : *Taxes assimilées aux impôts directs. — Arrondissement des tarifs par élément imposable ;* adoption.

Articles additionnels : amendement de la commission relatif au tableau d'avancement des administrateurs civils et la nécessité de lui donner la base légale qui lui manque (*ibid*) ; adoption (p. 2215) ; amendement de la Commission des finances relatif au cas où le redevable a appliqué un texte fiscal selon l'interprétation donnée par l'administration ; adoption ; amendement de la Commission des finances ayant pour objet de rapprocher le régime des délais accordés en matière de déclaration fiscale de celui de nos partenaires européens ; les conditions de travail désastreuses imposées aux experts-comptables et comptables agréés du fait de la brièveté des délais impartis aux contribuables ; l'effort de compréhension et de bienveillance à demander au Ministre des Finances ; la proposition de loi n° 1067 tendant à modifier la législation fiscale en matière de délais ; les délais de remise des déclarations (*ibid*) ; les délais infiniment plus longs dont bénéficient les pays voisins (p. 2216).

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances : l'alimentation du Trésor dans les pays européens par une retenue à la source sur les salaires ; l'effort déjà accompli dans ce

domaine ; l'impossibilité de procéder à un report systématique et permanent de l'ensemble des délais ; la nécessité d'assurer les rentrées fiscales prévues et de ne pas désorganiser les travaux des services fiscaux ; l'engagement du Gouvernement d'étudier la possibilité d'allonger certains délais pour le dépôt des déclarations, à l'occasion de l'élaboration de la loi de finances pour 1971 ; le report éventuel de quinze jours du délai de dépôt des déclarations des membres des professions non encore soumises au régime de l'évaluation administrative et sur la prolongation du délai pour les contribuables qui choisiraient le régime du « réel simplifié ».

Retrait de l'amendement ; amendement relatif aux impositions à recouvrer pour les chambres de métiers ; retrait ; amendement du Gouvernement relatif au montant de la taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement public d'aménagement de la Basse-Seine (*ibid*) ; adoption de l'amendement avec modification (p. 2217).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1970] (p. 3012).

L'allégement de la fiscalité sur les spectacles et taxation des sommes laissées par les associés d'une personne morale à la disposition de celle-ci.

Art. 1er (*ibid*) : adoption avec modification (p. 3013).

Art. 4 *bis* : adoption.

Art. 6 *bis* : supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement concernant les vins dont le degré alcoolique excède 15° dont le texte devient l'article 6 *bis*.

Art. 7 : l'extension aux spectacles de variétés et aux concerts du bénéfice du tarif de l'impôt sur les spectacles prévu en faveur des théâtres de 1re catégorie A (*ibid*) ; la condition proposée que les communes n'aient pas fait usage de la faculté qui leur est faite de réduire le tarif d'imposition de la catégorie A ; adoption avec modification.

Art. 10 : l'exonération pour les comptes courants inférieurs à 100.000 F ; la substitution des mots : « à la souscription des droits sociaux » aux mots : « à la qualité d'associé » (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 3015).

Art. 12 et 13 : adoption.

Art. 14 *bis* : le cas des anciens salariés de Tunisie de nationalité française affiliés à l'A.N.A.P.T. ; adoption.

Art. 16 : adoption.

Art. 21 à 24 : adoption.

Art. 25 (*ibid*) : le problème des ciné-clubs (p. 3016) ; l'exonération de la T.V.A. dont ils bénéficient ; les formalités compliquées pour bénéficier de cette exonération ; la qualité de distributeurs de films des ciné-clubs ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1970] (p. 3328).

Les deux dispositions restant en discussion : l'article premier (remboursement de crédits non imputables au titre de la T.V.A. et de l'art. 10) (régime des intérêts versés par des personnes morales à leurs membres) ; les propositions de la Commission mixte paritaire : adopter à l'article premier la rédaction du Sénat étendant les dispositions relatives à la règle dite « du butoir », à l'article 10, porter de 100.000 à 200.000 F le montant des avances susceptibles de porter des intérêts soumis au prélèvement fiscal de 25 %.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3328).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste.

5. — Rapport de M. le Premier Ministre sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques [17 juin 1970] (p. 2793).

6. — Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques, en application de l'article 38, alinéa 3, de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre [7 juin 1971] (p. 2449).

7. — Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril

1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2226 ;** rapport le 26 avril 1972 par M. Sabatier, **n° 2234.** Adoption le 4 mai 1972. — Projet de loi **n° 575.**

Transmis au Sénat le 9 mai 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 190 (année 1971-72) ;** rapport le 18 mai 1972 par M. Yvon Coudé du Foresto, **n° 207 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 23 mai 1972. — Projet de loi **n° 84 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 mai 1972 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2353 ;** rapport le 31 mai 1972 par M. Sabatier, **n° 2371.** Adoption le 14 juin 1972. — Projet de loi **n° 613.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 274 (année 1971-72) ;** rapport le 20 juin 1972 par M. Coudé du Foresto, **n° 286 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 114 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 2454 ;** rapport le 29 juin 1972 par M. Sabatier au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2483.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1972. Projet de loi **n° 655.**

Rapport le 29 juin 1972 par M. Coudé du Foresto au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 339 (année 1971-1972).** — Rejet le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 161 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission des finances), **n° 2454 ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Sabatier, **n° 2535.** Adoption le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 667.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 377 (année 1971-72) ;** rapport le 1er juillet 1972 par M. Coudé du Foresto, **n° 378 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 166 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1972 (4e lecture) (renvoyé à la Commission des finances), **n° 2540 ;** rapport le 1er juillet 1972 par M. Sabatier, **n° 2541.** Adoption définitive le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 669.**

Loi n° 72-650 du 11 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1972 (p. 7368).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [4 mai 1972] (p. 1352).

La diversité des matières traitées par ce projet (p. 1352, 1353, 1354) ; le problème de l'expropriation (p. 1353) ; la réforme du régime de l'émission des titres monétaires dans le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon ; le franc C.F.A. (p. 1353) ; l'admission au régime du forfait pour le calcul de la T.V.A. de certains organismes sans but lucratif ; le remboursement de la T.V.A. payée par les communes sur leurs travaux et leurs achats ; le délai accordé aux rapatriés pour le dépôt de leur dossier d'indemnisation (p. 1354).

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget : la diversité des problèmes traités par les différents articles du projet de loi (p. 1353).

Art. 1er : Détermination des affaires faites hors de France ; vote défavorable du groupe communiste ; adoption de cet article (p. 1355).

Art. 2 : Déclarations faites à la Recette des impôts ; l'assujettissement à la taxe de publicité foncière sur la valeur de l'actif net social ; adoption de cet article (p. 1355).

Art. 3 : Système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ; adoption de cet article (p. 1355).

Art. 4 : Application des dispositions de la loi du 3 juillet 1970 aux organismes à caractère social des départements et communes et aux groupements constitués qui ne poursuivent pas un but lucratif ; amendements identiques de M. Charles Bignon et de la Commission des lois (p. 1355) ; application du taux réduit de la T.V.A. en faveur de certaines associations ou organismes ; cas des associations qui donnent plusieurs bals dans l'année (p. 1356) ; fiscalité pesant sur les associations de bienfaisance ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; fiscalité pesant sur les associations sportives (p. 1357) ; retrait de l'amendement de M. Charles Bignon ; adoption de l'article 4 (p. 1358).

Après l'Art. 4 : amendement du Gouvernement (possibilité pour les baux à construction conclus à partir du 1er janvier 1972 d'être soumis à la T.V.A. selon le régime applicable aux ventes de terrains à bâtir) ; adoption de cet amendement (p. 1358).

Art. 5 : Non-imposition à la patente des personnes physiques qui donnent en location les fonds de commerce ou d'industrie qu'elles exploitaient précédemment (p. 1358); réforme de la patente ; retrait de cet article (p. 1359).

Art. 6 : Liste des actes de cession à publier au bureau des hypothèques ; adoption de cet article (p. 1359).

Art. 7 : Recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires (p. 1359) ; amendement de la Commission des lois (détermination des tranches de salaires insaisissables) ; procédure de la saisie-arrêt (p. 1360); rejet de cet amendement ; adoption d'un nouvel amendement ; dépôt d'un nouvel amendement de la Commission (cas d'opposition antérieure à la libération du tiers détenteur) (p. 1361) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 1362).

Art. 8 à 12 : adoption de ces articles (p. 1362).

Art. 13 : Validation des nominations prononcées dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du Ministère des Armées (p. 1362) ; adoption de cet article (p. 1363).

Après l'Art. 13 : amendement de la Commission des finances (validation des nominations et promotions au grade d'attaché et d'attaché principal d'administration centrale) ; adoption de cet amendement (p. 1363).

Art. 14 : son adoption (p. 1363).

Art. 15 : Détermination d'un nouveau dispositif de bouchage des bouteilles de spiritueux ; amendements identiques de la Commission des finances, de M. Capelle et de M. Charles Bignon tendant à supprimer cet article (p. 1363) ; retrait de l'article 15 (p. 1364) ;

Art. 16 : Régularisation de la situation des entreprises qui ont utilisé des droits à déduction supérieurs au crédit de taxe sur la T.V.A. instituée par un décret de 1967 (p. 1364) ; adoption de cet article (p. 1365).

Art. 17 : Définition des terrains à bâtir grâce au critère de la desserte par des voies et réseaux divers (p. 1365, 1366, 1367) ; dépôt de 3 amendements de la Commission des lois, de M. Pierre Dumas et de la Commission des finances et d'un sous-amendement de M. Boulloche à ce dernier amendement ; prix des terrains (p. 1368) ; discussion de ces amendements (p. 1369) ; rejet des amendements de la Commission des lois et de M. Pierre Dumas ; adoption de l'amendement de la Commission des finances et du sous-amendement de M. Boulloche (p. 1370) ; adoption de l'article 17, ainsi modifié (p. 1371).

Art. 18 et 19 : adoption de ces articles (p. 1371).

Art. 20 : Taux de la participation des employeurs à l'effort de construction ; amendement rédactionnel de la Commission des finances ; son adoption ; amendement de M. Boulloche déterminant la participation des employeurs au Fonds national d'aide au logement (p. 1371) ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 20, ainsi modifié (p. 1372).

Art. 21 : Entrée en vigueur des dispositions des titres premier et II de la loi de décembre 1966 sur l'élevage ; amendement rédactionnel de la Commission des finances; son adoption ; adoption de l'article 21 (p. 1372).

Art. 22 : Service de l'émission dans le territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ; son retrait à la caisse centrale de coopération économique ; rôle de l'institut d'émission d'outre-mer ; franc C.F.A. (p. 1372) ; amendement rédactionnel de la Commission des finances (p. 1373) ; son adoption ; adoption de l'article 22, ainsi modifié (p. 1373).

Art. 23 : son adoption (p. 1373).

Art. 24 : Autorisation donnée à l'Ordre de la Légion d'honneur de mettre par bail emphytéotique à la disposition de l'Etat le château d'Ecouen ; adoption de cet article (p. 1373).

Art. 25 : Validation des unités de valeur et titres correspondants délivrés dans les unités pédagogiques d'architecture créées depuis 1968 ; retrait de cet article (p. 1374).

Après l'Art. 25 : amendement du Gouvernement (prorogation du dépôt des demandes d'indemnisation à raison des biens

situés en Algérie) ; adoption de cet amendement (p. 1374).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1374) ; vote défavorable des groupes communiste et socialiste.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 juin 1972] (p. 2469).

Interventions de M. Sabatier, rapporteur général, et de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat, sur ce texte (p. 2469, 2470).

Art. 4 : Possibilités offertes aux agents de change de se grouper en sociétés anonymes ; institution de sociétés financières d'innovation ; amendement du Gouvernement permettant aux agents de change de constituer des sociétés dont l'objet exclusif est l'exploitation de l'office (p. 2470, 2471) ; possibilité pour les agents de change d'être contrepartistes ; adoption de cet amendement ; amendement du Gouvernement relatif aux sociétés financières d'innovation (p. 2472) ; rôle de l'Agence nationale de valorisation (A.N.V.A.R.) ; adoption de cet amendement ; amendement du Gouvernement tendant à réduire les droits de mutation sur les fonds de commerce ; sous-amendement de M. Boulloche (p. 2474) ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; ressources des collectivités locales provenant de la taxe additionnelle ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2475).

Art. 7 : Possibilité d'assurer par voie d'opposition administrative le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires prononcées en matière pénale ; critiques du rapporteur pour avis de la Commission des lois (p. 2476, 2477) ; simplification des tâches des services chargés du recouvrement des amendes (p. 2478) ; application de cet article au seul refus de payer (p. 2479) ; deux amendements de la Commission des finances ; leur adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à compléter la première phrase de cet article par les mots : « à l'exception des employeurs pour les traitements et salaires et des débiteurs de pensions alimentaires » ; amendement de M. Mario Bénard précisant que les dispositions de l'article 61 du Livre premier du Code du travail sont applicables aux recouvrements effectués conformément au paragraphe I du présent article (p. 2479) ; règles concernant la quotité insaisissable des salaires ; rejet au scrutin public de l'amendement de la Commission des lois (p. 2480) ; liste des votants (p. 2503, 2504) ; adoption de l'amendement de M. Mario Bénard ; nouvel amendement de la Commission des lois concernant la notification de l'opposition (p. 2480) ; rejet au scrutin de cet amendement (p. 2481) ; liste des votants (p. 2504, 2505) ; retrait d'un nouvel amendement de la Commission des lois ; explications de vote de M. Mario Bénard et de M. Bernard Marie.

Art. 21 : Entrée en vigueur des dispositions des titres 1er et 2 de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage ; adoption de cet article (p. 2482).

Art. 25 : Validation de la création de 21 unités pédagogiques d'architecture.

Intervention de M. Duhamel, Ministre des Affaires culturelles (p. 2482).

Amendement de M. Capelle (constitution de la régularité, de la composition et du fonctionnement des jurys par une commission dont la composition et le fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'Etat) ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Pierre Bas (enseignement de l'architecture) (p. 2483) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 25, ainsi modifié (p. 2484).

Art. 27 : Vérifications demandées par les Commissions des finances du Parlement à la commission de vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques ; amendement de la Commission des finances tendant à supprimer le paragraphe II de cet article ; amendement de M. Boulloche relatif à la publication des enquêtes demandées à la Cour des comptes et à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (p. 2484) ; relations entre la Commission des finances et la Cour des comptes ; rejet de l'amendement de M. Boulloche ; adoption de l'amendement de la Commission des finances ; adoption de l'article 27, ainsi modifié (p. 2485).

Art. 28 : Rapports établis par chaque contrôleur financier sur l'exécution du budget d'un département ministériel ; adoption de cet article (p. 2485).

Vote du groupe socialiste contre l'ensemble du projet de loi.

Adoption du projet de loi (p. 2485).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1972] (p. 2994).

La date d'application de la loi (p. 2994) ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 2994, 2995) ; amendement du Gouvernement à l'article 4 ; la date d'application de la loi ; adoption (p. 2995) ; amendement du Gouvernement à l'article 27 : l'extension du contrôle des membres du Parlement aux entreprises ou sociétés soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques ; adoption (p. 2995) ; adoption de l'ensemble du projet de loi, ainsi modifié (p. 2995).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1972] (p. 3097).

La compétence des rapporteurs spéciaux du Parlement chargés du contrôle des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte (p. 3097).

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à fixer la date d'application de cette disposition au 1er octobre 1972 ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 3097).

Art. 7 : adoption de deux amendements de la commission des finances (p. 3098) ; amendement de la Commission des finances (procédure de l'opposition administrative) ; adoption ; adoption de l'article 7, modifié (p. 3098).

Art. 27 : amendement de la Commission des finances (contrôle parlementaire des sociétés ou entreprises dans lesquelles les capitaux d'origine publique représentant plus de 50 %) ; adoption d'un sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission des finances (p. 3098) ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article 27 (p. 3098).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3098).

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [1er juillet 1972] (p. 3116).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3117).

8. — Rapport fait par le Premier Ministre, en application de l'article 40 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier, sur le financement des budgets locaux par le versement représentatif de la taxe sur les salaires [18 décembre 1972] (p. 6313).

·—·

Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

ÉCONOMIES.

— Plan. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale et avant art. 1er et après art. 21) ; BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 - 2 - 5 (Discussion générale et art. 29 *bis*, 2e délibération) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 4 et 7) ; ÉCONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; LOIS DE RÈGLEMENT, 3 (1971, p. 1328).

ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES.

— Allocations de loyer. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 76.

ÉCOUEN.

— Château d'. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1373).

ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (avant l'art. 14) et 2.

ÉDUCATION NATIONALE.

1. — Proposition de loi portant réforme de l'éducation nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 333.**

2. — Projet de loi relatif au personnel enseignant de l'école polytechnique, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 480** ; rapport le 12 décembre 1968 par M. Hebert, **n° 534.** Adoption le 16 décembre 1968. — Projet de loi **n° 77.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étran-

gères, de la défense et des forces armées), **n° 104 (année 1968-69)** ; rapport le 18 décembre 1968 par M. Giraud, **n° 111 (année 1968-69).** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 51 (année 1968-69).**

Loi n° 68-1246 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 70).

DISCUSSION [16 décembre 1968] (p. 5542).

La définition de la liste des emplois du personnel enseignant de l'Ecole polytechnique par les deux décrets du 26 novembre 1956 ; l'assouplissement du recrutement du personnel apporté par ces décrets ; le régime transitoire instauré à l'intention du personnel enseignant déjà en service à l'Ecole ; la possibilité d'option (*ibid*) ; l'effet du présent projet de soumettre l'ensemble du personnel enseignant de l'Ecole polytechnique au régime unique du contrat renouvelable (p. 5543) ; le renouvellement à assurer de l'enseignement et son adaptation à l'évolution constante de la science ; le problème des enseignants de plein exercice.

Intervention de M. Messmer, Ministre des Armées (*ibid*) ; les craintes non fondées de voir la généralisation du régime de 1956 porter atteinte à la valeur du corps professoral de l'Ecole polytechnique ; l'organisation à l'intérieur du Ministère des Armées d'un système de contrat permettant aux professeurs âgés de moins de soixante ans de s'employer après qu'ils auront cessé de professer à l'Ecole.

Art. 1er à 4 : adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5544).

3. — Proposition de loi tendant à l'intégration des instituteurs handicapés dans le cadre des attachés des services administratifs académiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 634.**

4. — Proposition de loi relative aux titres admis en équivalence de certains diplômes ou examens de l'enseignement supérieur, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Foyer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 772.**

5. — Proposition de loi relative à la structure des enseignements fondamentaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Capelle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1018.**

6. — Proposition de loi tendant à la création d'un service public unique, laïc et gratuit de l'éducation nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Leroy et plusieurs de ses collègues, renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1739.**

7. — Proposition de loi tendant à créer un service public de l'éducation nationale, gratuit, laïc et géré démocratiquement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Guy Mollet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1740.**

8. — Proposition de loi visant à assurer la gratuité effective des livres et fournitures scolaires pour les élèves des C.E.G., C.E.S. et C.E.T., présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Dupuy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2042.**

9. — Projet de loi relatif à la situation de différents personnels relevant du Ministre de l'Education nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er décembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2091** ; rapport le 2 décembre 1971 par M. Capelle, **n° 2093.** Adoption le 10 décembre 1971 (après déclaration d'urgence). — Projet de loi **n° 527.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 89 (année 1971-72)** ; rapport le 15 décembre 1971 par M. Chauvin, **n° 102 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 64**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2193 ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Capelle, **n° 2194.** Adoption

définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 564.**

Loi n° 72-2 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 145).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [10 décembre 1971] (p. 6684).

Le statut des personnels d'information et d'orientation ; la situation des psychologues scolaires ; l'urgence de conseils d'orientation ; la situation du personnel du B.U.S. ; l'intégration de l'ancien sous-directeur du B.U.S. dans le corps des inspecteurs généraux des services administratifs (p. 6684) ; l'intégration dans le corps des sous-bibliothécaires de certains fonctionnaires qui exercent des fonctions analogues ; le problème du concours spécial d'anesthésiologistes ; la mise en place d'un service public d'information et d'orientation scolaires ; la situation des élèves conseillers en cours de formation et qui s'engageraient à servir l'Etat dans certaines conditions (p. 6685) ; le statut des conseillers d'information et d'orientation (p. 6686).

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des Relations avec le Parlement : validation d'un concours administratif ; reclassement du directeur-adjoint de l'ancien B.U.S. (p. 6686) ; validation des opérations du premier concours spécial d'anesthésiologie organisé en 1965 ; la situation des personnels enseignants de la Principauté d'Andorre (p. 6687).

Art. 1er : amendement de M. Virgile Barel ; retrait de cet amendement ; amendement de M. Capelle ; retrait de celui-ci ; reprise de cet amendement par le groupe communiste ; possibilités de carrière du personnel actuel de l'orientation scolaire et professionnelle ; la situation du personnel actuel du B.U.S. (p. 6687) ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Barel concernant le statut des personnels de formation et d'orientation ; amendement du Gouvernement relatif au statut des corps des personnels d'information et d'orientation ; retrait de l'amendement de M. Barel ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Capelle ; retrait de celui-ci ; amendement du Gouvernement concernant l'intégration des personnels du B.U.S. dans l'un des corps des personnels d'information et d'orientation ; sous-amendement de M. Capelle (p. 6688) ; modification de ce sous-amendement ; adoption de l'amendement modifié par ce sous-amendement ; amendement de M. Dupuy concernant les élèves conseillers d'orientation scolaire qui s'engagent à servir l'Etat ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Dupuy permettant aux fonctionnaires de conserver, dans les grades d'intégration, leur ancienneté théorique de grade acquise dans le grade d'origine ; principe du reclassement à indice égal ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article premier modifié (p. 6689).

Art. 2 : adoption de cet article (p. 6689).

Art. 3 : amendement de M. Capelle relatif à la régularisation de la situation des maîtres de conférences agrégés d'anesthésiologie (p. 6689) ; adoption de cet amendement qui devient l'article 3 (p. 6690).

Art. 4 : adoption de cet article (p. 6690).

Art. 5 : adoption de cet article (p. 6690).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6690).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1971] (p. 7010).

La régularisation de la situation des maîtres de conférences d'anesthésiologie issus du concours de 1965 ; l'application de l'article 21 de la Constitution ; la situation du sous-directeur du B.U.S. (p. 7011).

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat (p. 7011).

Art. 3 : adoption de cet article (p. 7011).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 7011).

— ·

Voy. aussi : BUDGET 1968, 1 (Discussion générale, art. 20) ; BUDGET 1970 (Discussion générale) ; BUDGET 1971 (p. 5541, 5582) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (nos 7 et 8) ; PLAN, 1.

— Constructions démontables. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5542).

— Inspecteurs. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5543).

— Professeurs certifiés. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5543).

— Réunion des ministres européens. — (Création de l'Institut universitaire de Florence). *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 274.

ÉDUCATION PERMANENTE. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale et art. 19) ; TRAVAIL, 2.

ÉDUCATION PHYSIQUE.

Voy. BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, III. — Jeunesse et Sports) ; SPORT, 4 ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, II. — Jeunesse et Sports).

— Enseignants. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Serv. du Premier Ministre — Jeunesse, sports et loisirs, p. 4644, 4654, 4660).

— Recrutement de professeurs d'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 194.

— Situation de l' - dans les C.E.G. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 241.

ÉDUCATION SURVEILLÉE. — *Voy.* BUDGET 1969 ; BUDGET 1970 (Justice) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie) ; BUDGET 1971 (Justice, p. 4921, 4928, 4934, 4935).

ÉLECTIONS (Annulations).

Voy. aussi « ELECTIONS PARTIELLES ».

M. Ducoloné (Hauts-de-Seine, 11e) [3 octobre 1968] (p. 3023, 3044).

ÉLECTIONS (Incidents).

— Campagne référendaire. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 305.

— de Sarcelles. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 323.

— Majorité électorale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 220.

— cantonales. — *Voy.* ELECTIONS (Législation 34).

ÉLECTIONS (Législation).

1. — Proposition de loi organique tendant à modifier certains articles du Code électoral de façon à prévoir le remplacement, par des élections partielles, des membres du Parlement dont le siège devient vacant.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 23.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier certains articles du Code électoral.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 25.**

3. — Proposition de loi organique tendant à déclarer inéligibles, pour les élections à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les membres du Conseil constitutionnel, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1968 par M. Michel Durafour (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 38.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter le Code électoral, en vue de la prise en considération des bulletins blancs dans le calcul de la majorité absolue, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1966 par M. Rossi (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 236.**

5. — Projet de loi modifiant certaines dispositions du Code électoral, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 283 ;** rapport le 13 novembre 1968 par M. Fanton, **n° 434.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 52.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 55 (année 1968-1969) ;** rapport le 11 décembre 1968 par M. Prelot, **n° 92 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 12 décembre 1968. — Projet de loi **n° 34 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 536 ;** rapport le 18 décembre 1968 par M. Fanton, **n° 557.** Adoption en deuxième lecture le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 93.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 133 (année 1968-1969) ;** rapport le 7 mai 1969 par M. Prelot, **n° 161 (année 1968-1969).**

Adoption définitive le 7 mai 1969. — Projet de loi **n° 79 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-419 du 10 mai 1969, publiée au *J.O.* du 11 mai 1969 (p. 4723).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [21 novembre 1968] (p. 4776).

Le but réel du présent projet : la répression plus sévère de la fraude électorale ; les trois objets différents du présent texte ; le vote par correspondance (p. 4776, 4777) ; l'application peu fréquente par les tribunaux de la peine correctionnelle de la privation des droits civiques ; le caractère automatique de cette peine accessoire ; l'introduction de la machine à voter (*ibid.*) ; l'intérêt de cette machine (p. 4777) ; ses deux inconvénients : son prix et son inadaptation à certains modes de scrutin ; les fraudes en matière de vote par correspondance ; l'exemple trop souvent cité du département de la Corse ; le vote d'électeurs fictifs et la substitution de votes ; la délivrance de certificats médicaux de complaisance ; la collecte des votes dans les hôpitaux, asiles de vieillards et hospices ; la fraude par la substitution d'enveloppes ; les moyens de lutte contre ces fraudes ; le régime différent envisagé pour les élections législatives et pour les élections locales (*ibid.*) ; le rejet par la Commission des lois de tous les articles concernant le vote par correspondance ; la nécessité de faire porter la réforme sur les listes électorales elles-mêmes (p. 4778, 4779) ; l'amendement tendant à étendre la période d'inscription sur les listes électorales (p. 4778) ; le désir de la Commission de voir le Gouvernement se pencher sérieusement sur l'ensemble du problème (*ibid.*) ;

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 4779, 4780) ; la nécessité de revoir le problème de l'établissement des listes électorales, le souci du Gouvernement d'atteindre avec plus de rigueur les personnes qui commettent des fraudes ; la privation des coupables de leurs droits électoraux, l'application des règles de droit commun applicables à la réhabilitation ; l'introduction des machines à voter ; la disposition proposée rendant obligatoire le dépôt des candidatures pour les élections cantonales ; le caractère réglementaire de l'amendement tendant à étendre la période de revision des listes électorales ; le vote par correspondance ; les deux réformes proposées ; les raisons du régime différent selon les élections ; les difficultés que pourrait avoir le juge ou le président de la commission à statuer dans les délais voulus ; le risque de recours massifs pour tenter d'empêcher le juge de statuer à temps.

Art. 1er et 2 : *Radiations des listes électorales ;* adoption (p. 4780) ;

Après l'art. 2 : Amendement de la Commission des lois (revision des listes électorales du 1er septembre au 20 décembre de chaque année) ; le caractère réglementaire de la mesure proposée ; l'absence d'inconvénient de cette mesure ; l'impossibilité d'invoquer des délais administratifs ; l'opportunité de prendre cette disposition par décret ; l'inscription sur les listes électorales des jeunes gens ayant atteint l'âge de 21 ans le jour du scrutin (*ibid.*) ; l'accord du Gouvernement pour prendre par décret des mesures permettant d'étendre la période d'inscription sur les listes électorales et d'assurer la participation des jeunes ayant 21 ans lors du scrutin ; retrait de l'amendement (p. 4781) ; amendement tendant à constituer une commission administrative pour l'établissement de la liste générale des électeurs de la commune ; les difficultés que soulèverait cette réforme (*ibid.*) ; adoption (p. 4782) ;

Art. 3 : *Utilisation des machines à voter ;* la modernisation des conditions d'exercice du vote dans les communes de moins de 30.000 habitants ; amendement de la Commission des lois tendant à régler le problème de l'utilisation des clés ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*) ;

Art. 4 : *Machine à voter ;* adoption.

Art. 5 : *Vote par correspondance dans les bureaux de vote dotés d'une machine à voter ;* adoption.

Art. 6 : *Constatation de l'identité de l'électeur dans les bureaux de vote dotés d'une machine à voter ;* adoption.

Art. 7 : *Fonctionnement de la machine à voter ;* adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 7.

Art. 8 : *Utilisation de la machine à voter par les électeurs infirmes ;* adoption.

Art. 9 : *Constatation des résultats dans les bureaux de vote dotés d'une machine à voter ;* adoption.

Art. 10 : *Vote par correspondance des électeurs inscrits dans les bureaux dotés d'une machine à voter ;* adoption.

Art. 11 : *Communication des listes d'émargement ;* amendement de la commission (conservation pendant huit jours des listes d'émargement au secrétariat de la mairie) ; l'opportunité de joindre aux procès-verbaux tous les documents concernant le vote par correspondance ; le caractère réglementaire de cette proposition (*ibid.*) ; les inconvénients du délai de huit jours ; la nécessité que les mêmes listes servent au premier tour comme au second (*ibid.*) ; retrait de l'amendement (p. 4785) ; adoption de l'article avec modification (*ibid.*).

Art. 12 : *Prise en charge par l'État des frais de fourniture des enveloppes et de ceux afférents aux machines à voter :* adoption.

Art. 13 : *Demandes de vote par correspondance ;* les nombreuses critiques qu'a suscitées ce mode de votation ; l'intérêt évident qu'il présente néanmoins ; la nécessité de l'encourager (*ibid.*) ; l'extension de ce mode de votation (p. 4785, 4786) ; la suppression demandée par la Commission de cet article ainsi que des articles 14, 15, 17 et 20 ; la distinction injustifiée établie entre les élections législatives et les élections locales (*ibid.*) ; la nécessité pour le Gouvernement de soumettre dans des délais rapides un projet plus cohérent ; (p. 4786) ; adoption d'un amendement de suppression d'un amendement de suppression de l'article (*ibid.*).

Art. 14 : *Affichage de la liste des électeurs votant par correspondance, réclamations ;* (*ibid.*).

Art. 15 : (p. 4787) ; *Vote par correspondance ;* adoption d'un amendement de suppression.

Art. 16 : *Pénalités en cas d'atteinte au fonctionnement d'une machine à voter ;* adoption.

Art. 17 : *Vote par correspondance ;* adoption d'un amendement de suppression.

Après l'art. 17 : Amendement tendant à rendre inéligibles certains ingénieurs dans les cantons de leur ressort ; l'inadaptation actuelle du régime des inéligibilités ; la nécessité pour le Gouvernement de reprendre tout le problème des inéligibilités et des incompatibilités (*ibid.*) ; les interprétations données par la jurisprudence sur les points les plus délicats ; l'absence en pratique de graves contestations (p. 4788) ; la revision souhaitable de l'ensemble du problème ; adoption de l'amendement avec modification.

Art. 18 : *Inéligibilités ;* adoption.

Après l'art. 18 : Amendement de la Commission concernant l'inéligibilité d'un conseiller général ; la perte du droit électoral pour un conseiller général condamné pour fraude électorale ; adoption ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoires les déclarations de candidatures pour les élections au conseil général ; adoption (p. 4789).

Art. 19 : *Législation électorale dans les D.O.M. ;* adoption.

Art. 20 : *Vote par correspondance dans les D.O.M. ;* adoption d'un amendement de suppression.

Après l'art. 20 : Amendement concernant l'extension de la procédure du vote par correspondance dans les T.O.M. ; le cas des travailleurs des T.O.M. retenus loin de leur commune d'inscription par leurs obligations professionnelles ; le vote par procuration (*ibid.*) ; retrait de l'amendement (p. 4790).

Art. 21 : *Application de certains articles du Code électoral dans les T.O.M. ;* retrait d'un amendement ; adoption d'un amendement du Gouvernement modifié dont le texte devient l'article 21.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4790).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5670). Les modifications introduites par le Sénat ; la question des sanctions ; l'inscription sur les listes électorales ; l'extension de la période d'inscription ; les fraudes électorales ; l'institution d'une seule commission administrative par commune ; le mode de vérification des listes après la clôture des inscriptions ; le nouveau système proposé ; la suppression par le Sénat de toutes les dispositions concernant les machines à voter ; les trois raisons invoquées : dépense considérable (*ibid.*), impossibilité de recourir à ces machines pour certains modes de scrutin, déshumanisation des opérations électorales (p. 5671) ; les dispositions relatives aux listes

d'émargement ; l'envoi des documents à la sous-préfecture au lieu de la préfecture ; les inéligibilités; la révision complète souhaitable du problème ; l'application aux D.O.M. des systèmes de révision des listes électorales ; les frais d'impression à la Guadeloupe ; les territoires d'outre-mer ; le vote par procuration.

Art. 1er (*ibid.*) : Supprimé par le Sénat ;

Art. 2 : Adoption (*ibid.*).

Art. 2 *bis* (p. 5672) : Adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 2 *bis*.

Art. 2 *ter* à 2 *quinquies* : Adoption.

Art. 3 : Supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 4 : Supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (*ibid.*).

Art. 5 et 6 : Supprimés par le Sénat ; adoption de deux amendements tendant à reprendre pour ces articles le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 7 : Adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 8 à 10 : Supprimés par le Sénat ; adoption d'amendements de la Commission tendant à reprendre pour ces articles le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 11 : Supprimé par le Sénat (*ibid.*) ; retrait d'un amendement du Gouvernement ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre cet article avec une nouvelle rédaction (p. 5674).

Art. 12 et 13 : Supprimés par le Sénat ; adoption d'amendements de la Commission tendant à rétablir ces articles dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 17 *bis* ; adoption.

Art. 18 : Supprimé par le Sénat.

Art. 19 : Supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 21 : Retrait d'un amendement de la Commission ; adoption d'un amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; l'extension aux T.O.M. du vote par procuration (p. 5675) ; l'application du neuvième paragraphe L 71 du Code électoral ; adoption de l'article avec modification.

Art. 22 : Adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

6. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code électoral, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Peretti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 656.**

7. — Proposition de loi tendant à autoriser exceptionnellement l'inscription sur les listes électorales du 19 au 24 mai 1969, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 711.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 27 du Code électoral afin de préciser la procédure relative aux pourvois formés contre les jugements rendus en matière électorale par les tribunaux d'instance, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Dusseaulx (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 799.**

9. — Proposition de loi tendant à abaisser de 23 ans à 21 ans l'âge d'éligibilité des députés, des conseillers généraux et des conseillers municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. des Garets (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1156.**

10. — Proposition de loi tendant à abaisser l'âge de l'éligibilité pour les élections aux conseils généraux et aux conseils municipaux, présentée au Sénat le 9 avril 1969 par MM. Marcel Nuninger, Roger Poudonson, Pierre Schiélé, André Diligent et René Monory (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suf-

frage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 183 (année 1969-1970) ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Blanc, **n° 242 (année 1969-1970).** Adoption le 2 juin 1970. — Proposition de loi **n° 104 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1185 ;** rapport le 16 décembre 1970 par M. Alain Terrenoire, **n° 1546.** Adoption le 17 décembre 1970 sous le titre : « Proposition de loi tendant à abaisser l'âge de l'éligibilité des conseillers municipaux et des conseillers généraux ». — Proposition de loi **n° 348.**

Loi n° 70-1220 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1970 (p. 1156).

DISCUSSION : [17 décembre 1970] (p. 6610).

La participation (p. 6610, 6612) ; son rajeunissement (*ibid.*) ; la proposition de loi du Sénat relative à l'abaissement de l'âge de l'éligibilité pour les élections aux conseils généraux et aux conseils municipaux à 21 ans (p. 6610) ; la proposition de loi Fortuit relative à l'abaissement de l'âge de l'éligibilité pour les élections aux conseils municipaux (p. 6610, 6611) ; l'historique de l'âge de l'éligibilité (p. 6610) ; l'augmentation de la population jeune de la France (p. 6610, 6612) ; la loi d'orientation universitaire et la participation aux conseils des universités (p. 6610, 6613) ; l'âge de l'éligibilité et celui des obligations militaires (p. 6610, 6612) ; la loi relative au service national (p. 6610) ; l'automaticité du droit à être électeur après avoir accompli son service national (*ibid*) ; la participation à la gestion municipale (p. 6610, 6611, 6613) ; la difficulté de trouver des candidats aux conseils municipaux (p. 6610) ; l'intégration et la formation de la jeunesse (p. 6610, 6611, 6612, 6613) ; la pédagogie politique (p. 6612) ; la modification de l'article L 44 du Code électoral (p. 6610, 6611) ; ses inconvénients (p. 6610) ; l'article 25 de la Constitution (p. 6610) ; l'ordonnance du 24 octobre 1958 (p. 6610) ; l'absence de codification de l'âge de l'éligibilité à l'Assemblée Nationale dans le Code électoral (p. 6610) ; l'abaissement à 21 ans de l'âge d'éligibilité au mandat de député (*ibid*) ; la modification du premier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance portant loi organique du 24 octobre 1958 ; l'introduction dans le Code électoral d'un article de caractère organique relatif à l'élection au mandat de député ; la nécessité d'une proposition ou d'un projet de loi organique (p. 6610, 6611) ; la signification d'article de référence de l'article L 44 (p. 6611) ; son maintien ; la loi du 6 novembre 1962 (p. 6611) ; les conséquences d'une modification de l'article L 44 sur l'âge de l'éligibilité à la Présidence de la République (p. 6611) ; la nécessité de dispositions particulières pour chaque mandat électif (p. 6611) ; la modification des conditions d'éligibilité des conseillers municipaux (p. 6611, 6612) ; l'article L 228 (p. 6611) ; l'abaissement de l'âge de l'éligibilité pour les autres mandats électifs (p. 6611, 6612, 6613) ; la moindre urgence du problème (p. 6611) ; le rajeunissement des structures du pays (p. 6611) ; les raisons de la limite de cette mesure d'abaissement de l'éligibilité aux conseillers municipaux (p. 6611) ; l'abaissement de la majorité électorale (p. 6611, 6612, 6613) ; l'effectif des conseillers municipaux (p. 6611) ; le renouveau communal (p. 6612) ; le large débat sur la participation de la jeunesse française à la vie politique (p. 6612) ; l'exclusion des conseillers généraux du champ d'application de la loi (p. 6612, 6613) ; l'intérêt de la jeunesse pour les problèmes politiques et sociaux (p. 6612, 6613) ; l'exploitation des jeunes travailleurs (p. 6612) ; la loi du 16 mai 1946, le droit de vote pour l'élection des comités d'entreprises et l'article 8 de l'ordonnance du 22 février 1945 sur l'âge d'éligibilité à ces comités (6612, 6613) ; le droit de vote à 18 ans dans de nombreux pays européens (p. 6612) ; l'ajustement de la majorité électorale à la majorité politique (p. 6612) ; la crise de la jeunesse (p. 6613) ; l'idéal nécessaire en temps de paix (p. 6613) ; la maturité de la jeunesse (p. 6613) ; la gestion municipale et le problème du logement (p. 6613) ; les problèmes de la circulation (p. 6613).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 6611) : l'utilité de cette proposition de loi.

Art. unique : *Nouvelle rédaction de l'article L 44 du Code électoral* (p. 6613) ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des lois tendant à insérer au début de l'article L 228 du Code électoral un nouvel alinéa relatif à l'âge d'éligibilité au mandat de conseiller municipal ; le deuxième, du groupe communiste tendant à ramener dans l'article L 44 l'âge de l'éligibilité au mandat de député à 21 ans ; l'introduction d'une dispo-

sition de caractère organique ; l'irrecevabilité de l'amendement du groupe communiste (p. 6614) ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article unique.

Articles additionnels : amendement du groupe communiste tendant à insérer un article additionnel relatif à l'abaissement à 18 ans de la majorité électorale (p. 6614).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur (p. 6614) : l'irrecevabilité de l'amendement du groupe communiste (p. 6614) ; l'article 3 de la Constitution qui lie la majorité civile et la majorité électorale.

Deux amendements identiques, le premier rectifié, de M. Louis Vallon, le deuxième, de M. des Garets, tendant à introduire un article additionnel insérant au début de l'article L 194 du Code électoral une disposition abaissant à 21 ans l'âge de l'éligibilité pour un conseiller général ; retrait de l'amendement de M. Louis Vallon ; la loi sur le service national et la non-modification de la Constitution (p. 6615) ; adoption de l'amendement de M. des Garets.

Titre : amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction du titre ; adoption.

Explications de vote : la position du groupe socialiste ; la confiance en la jeunesse ; sa maturité ; l'abaissement de l'âge de la majorité électorale ; le vote favorable du groupe ; la position du groupe U.D.R. ; l'importance du problème de l'abaissement de la majorité électorale ; vote favorable.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6615).

11. — Proposition de loi tendant à abaisser à 21 ans l'âge de l'éligibilité des députés, conseillers généraux et conseillers municipaux, présentée au Sénat le 14 avril 1970 par M. Jean-Baptiste Mathias (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 184 (année 1969-1970).**

Voy. ELECTIONS (LÉGISLATION) § 10.

12. — Proposition de loi tendant à rétablir le scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle pour les élections législatives, cantonales, municipales et, éventuellement, régionales, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1214.**

13. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 6 du Code électoral fixant le régime des incapacités électorales à titre temporaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Dupont-Fauville (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1225.**

14. — Proposition de loi tendant à modifier les conditions d'exercice du vote par correspondance, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Giacomi (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1228.**

15. — Proposition de loi relative à l'abaissement de l'âge d'éligibilité des députés et des sénateurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Soisson (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1345.**

16. — Proposition de loi tendant à modifier le Code électoral afin de limiter à 70 ans l'âge des candidats à l'Assemblée Nationale et au Sénat, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par MM. Laudrin, Grussenmeyer et Missoffe (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1461.**

17. — Proposition de loi relative à l'abaissement de l'âge d'éligibilité aux conseils municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Fortuit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1507.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 137 (année 1970-1971)** ; rapport le 18 décembre 1970 par M. Poudonson, **n° 142 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 60 (année 1970-1971).**

Voy. ELECTIONS (Législation) § 10.

18. — Proposition de loi tendant à assurer l'égalité des chances des candidats aux élections législatives et à réglementer la propagande électorale, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1971 par M. Guille et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1663.**

19. — Proposition de loi tendant à supprimer l'article L 230 (3°) du Code électoral en vue de permettre à ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales et à ceux qui sont secourus par les bureaux d'aide sociale d'être conseillers municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1742.**

20. — Proposition de loi relative aux conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Richoux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1807.**

21. — Proposition de loi tendant à frapper d'une amende les abstentionnistes aux élections présidentielles, législatives, cantonales et municipales et aux consultations par référendum, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Jean Boyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1996.**

22. — Proposition de loi tendant à modifier les règles de dépôt de candidature pour les élections législatives et à instaurer une limitation des dépenses de campagne électorale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Commenay et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2043.**

23. — Proposition de loi tendant à modifier le Code électoral en vue d'instituer le scrutin majoritaire uninominal à un tour, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Alain Terrenoire (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2075.**

24. — Projet de loi organique modifiant les dispositions du Code électoral relatives à la composition de l'Assemblée Nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2305** ; rapport le 1er juin 1972 par M. Zimmermann, **n° 2389.** Adoption le 8 juin 1972. — Projet de loi **n° 598.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 256 (année 1971-1972)** ; rapport le 14 juin 1972 par M. Marcilhacy, **n° 261 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 15 juin 1972. — Projet de loi **n° 108 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-521 du 29 juin 1972, publiée au *J.O.* du 30 juin 1972 (p. 6699).

Décision du Conseil constitutionnel du 28 juin 1972, *J.O.* du 29 juin 1972 (p. 6660).

DISCUSSION : [8 juin 1972] (p. 2344). Le nombre des députés composant l'Assemblée Nationale à la suite de la modification des circonscriptions électorales (p. 2345).

Article unique du projet de loi : adoption.

25. — Projet de loi portant modification des dispositions du Code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 mai 1972 par M. Chaban-Delmas Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2306** ; rapport le 1er juin 1972 par M. Zimmermann, **n° 2390.** Adoption le 8 juin 1972. — Projet de loi **n° 597.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 257 (année 1971-1972)** ; rapport le 14 juin 1972 par M. Marcilhacy, **n° 262 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 15 juin 1972. — Projet de loi **n° 107 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-522 du 29 juin 1972, publiée au *J.O.* du 30 juin 1972 (p. 6699).

DISCUSSION [8 juin 1972] (p. 2339). L'adaptation des circonscriptions législatives à la délimitation départementale (p. 2339) ;

la création de trois circonscriptions électorales nouvelles (p. 2340, 2342) ; la révision périodique des circonscriptions électorales (p. 2340, 2342) ; l'amélioration des conditions de représentation des habitants du Rhône ; la nécessité de modifier un système électoral à la représentation proportionnelle ; la modification souhaitable de la 12e circonscription du Rhône.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur : le caractère du découpage ; le problème du remodelage en raison du recensement de 1968 ; le problème du système de la révision périodique (p. 2340 à 2342).

Art. 1er : réservé jusqu'au vote du tableau annexé ; amendement de M. Lagorce (modification de la composition des 8e et 9e circonscriptions électorales de la Gironde (canton de Branne (p. 2343) ; rejet (p. 2344) ; deux amendements identiques de la Commission des lois et de M. Danilo (modification de la 12e circonscription du Rhône) (p. 2344) ; adoption (p. 2344) ; adoption du tableau annexé modifié).

Art. 1er : adoption.

Art. 2 et 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2344).

26. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code électoral un article L 7 *bis* ayant pour effet de rayer des listes électorales temporairement ou définitivement quiconque, sans motif valable, se sera abstenu de prendre part à certains scrutins électoraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Nessler (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2326.**

27. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 12 du Code électoral afin de permettre à tous les Français et toutes les Françaises, établis hors de France, de pouvoir s'inscrire sur une liste électorale, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Marc Jacquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2380 ;** rapport le 17 octobre 1972 par M. Bozzi, **n° 2592.** Adoption le 19 octobre 1972 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier les articles L 12 et L 13 du Code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis à l'étranger ». — Transmise au Sénat le 24 octobre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 34 (année 1972-1973)** ; rapport le 9 novembre 1972 par M. Rosselli, **n° 56 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 15 novembre 1972 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier les articles L 12 et L 13 du Code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ». — Proposition de loi **n° 19 (année 1972-1973).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2634** ; rapport le 21 novembre 1972 par M. Bozzi, **n° 2661.** Adoption définitive le 23 novembre 1972. — Proposition de loi **n° 691.**

Loi n° 72-1071 du 4 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1972 (p. 12556).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [19 octobre 1972] (p. 4236).

Permettre aux Français de l'étranger ne remplissant pas les conditions prévues aux articles L 12 et L 14 pour leur inscription sur une liste électorale de s'inscrire sur la liste électorale d'une commune de 50.000 habitants et plus (p. 4236) ; fixation par le Gouvernement du pourcentage d'inscriptions imparti aux Français de l'étranger par rapport au nombre des électeurs inscrits dans une ville déterminée, problème de la fraude électorale, réforme des modalités du vote par correspondance, dépôt d'une proposition de loi sur le contrôle des opérations de vote, contrôle de l'identité réelle des électeurs dans les communes de 5.000 habitants et plus, réforme du régime des inéligibilités et des incompatibilités en matière de mandats locaux (p. 4237).

M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur : l'objet du texte ; la proposition de loi et la commission d'étude au Ministère de l'Intérieur sur les fraudes électorales. En vertu de l'article 34 de la Constitution le Parlement doit fixer lui-même le pourcentage de Français de l'étranger par commune ; sa proposition de 2 % (p. 4237).

Art. 1er : amendement du Gouvernement fixant à 2 % des électeurs inscrits les inscriptions des Français de l'étranger ; adoption (p. 4238).

Art. 2 : amendement de M. Fontaine abrogeant l'article L 329 du Code électoral

afin d'appliquer l'article 37 (fichier des électeurs par l'I.N.S.E.E.) aux D.O.M. ; retiré (p. 4238).

Titre (p. 4238) : modification proposée par la Commission ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4238).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 novembre 1972] (p. 5610).

La proposition de la Commission des lois d'adopter le texte du Sénat.

Art. 1er : adoption (p. 5610).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5610).

28. — Proposition de loi relative à la radiation d'office des listes électorales des abstentionnistes, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2381.**

29. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 71 du Code électoral relatif au vote par procuration, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2509.**

30. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du Code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Pierre Lagorce et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2529.**

31. — Proposition de loi tendant à modifier le code électoral en vue d'instituer une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20.000 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Nungesser (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2531.**

Retirée le 9 novembre 1972 (p. 4967).

32. — Proposition de loi tendant à organiser les conditions de l'abstention et les modalités de fonctionnement de l'article L 123 du Code électoral, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 novembre 1972 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2573.**

33. — Proposition de loi tendant à modifier le Code électoral en vue d'instituer une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20.000 habitants, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Nungesser (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2617 ;** rapport le 7 décembre 1972 par M. Bozzi, **n° 2738.** Adoption le 12 décembre 1972 sous le titre : « Proposition de loi tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du Code électoral spéciales aux départements d'outre-mer ». — Proposition de loi **n° 714.**

Transmise au Sénat le 13 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 124 (année 1972-1973 ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Guillard, **n° 163 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 72 (année 1972-1973).**

Loi n° 73-2 du 2 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1973 (p. 51).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6063). L'extension de la fraude électorale (p. 6063-6066) ; l'institution d'une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20.000 habitants (p. 6063) ; la nature réglementaire des dispositions relatives à la composition des bureaux de vote (p. 6063-6067) ; le rôle des commissions de contrôle : dissuasion, témoignage, conseil (p. 6064) ; la nécessité de réprimer l'affichage électoral en dehors des emplacements spéciaux réservés à cet effet pendant les campagnes électorales (p. 6064) ; l'augmentation du nombre et de la surface des panneaux officiels (p. 6064) ; la modification de l'article L 51 du Code électoral (application de l'interdiction de l'affichage non officiel à compter de l'application du décret de convocation des électeurs) (p. 6065) ; la position du groupe communiste (p. 6066) ; la nécessité d'une réforme d'ensemble (mode de scrutin, recours des candidats, origine des fonds électoraux) (p. 6065-6068) ; les opérations électorales dans les départements d'outre-mer (p. 6065-6066) ; la néces-

sité pour le Gouvernement de veiller à la régularité des élections municipales à Sainte-Anne (Guadeloupe) (p. 6066-6069) ; la répartition des fonctions dans le bureau de vote (p. 6066) ; la composition des commissions de contrôle (p. 6067) ; la moralisation des élections ; l'extension de la compétence de la commission de contrôle à toutes les communes (p. 6068) ; l'abaissement du droit de vote à 18 ans ; l'usage de la télévision régionale (face à face avec table ronde organisés entre les différents candidats d'un département) (p. 6068).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur : la limitation de l'intervention des commissions de contrôle aux villes de plus de 30.000 habitants (p. 6068) ; les difficultés d'application ; le pouvoir d'appréciation des commissions dans l'exercice de leur mission (p. 6068) ; les dispositions reprises dans un décret ayant déjà fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'Etat (contrôle de l'identité des votants, paraphe de l'assesseur, répartition des diverses opérations incombant aux membres du bureau) (p. 6069) ; les élections dans les D.O.M., le financement des partis politiques, l'inefficacité de la représentation proportionnelle (p. 6169).

Art. unique : commission de contrôle des opérations de vote : amendement du Gouvernement (dans les communes de plus de 30.000 habitants (p. 6069-6070) ; adoption de l'amendement (p. 6071) ; amendement de M. Bozzi devenu sans objet (p. 6071).

Adoption de l'article unique ainsi modifié (p. 6071).

Art. additionnel : amendement du Gouvernement (désignation d'un témoin administratif dans les communes de moins de 30.000 habitants des départements d'outre-mer) ; adoption (p. 6071) ; amendement du Gouvernement (abrogation de l'article L 342 du Code électoral) ; adoption (p. 6071) ; amendement de M. Icart (affichage pendant les périodes électorales) (p. 6071) ; retrait (p. 6073).

Modification du titre (p. 6073).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6073).

34. — Projet de loi relatif aux élections cantonales, présenté au Sénat le 12 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 15 (année 1972-1973)** ; rapport le 9 novembre 1972 par M. Genton), **n° 55 (année 1972-1973).** Adoption le 15 novembre 1972. — Projet de loi **n° 18 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 1972 par M. Genton, **n° 55 (année** lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2640** ; rapport le 21 novembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2662.** Adoption définitive le 23 novembre 1972. — Projet de loi **n° 690.**

Loi n° 72-1070 du 4 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1972 (p. 12555).

DISCUSSION [23 novembre 1972] (p. 5605).

Le report des élections cantonales en octobre 1973 afin d'éviter la concomitance des deux élections générales (p. 5605) ; la modification des circonscriptions cantonales ; la date de renouvellement des conseillers généraux ; l'application de la réforme régionale ; la nécessité de procéder au remodelage partiel de la carte cantonale des Bouches-du-Rhône (p. 5606) ; l'importance du découpage des cantons ; l'étude d'un découpage plus logique et plus démocratique (p. 5607) ; le problème des conseillers généraux non renouvelables dont les cantons ont été supprimés (p. 5607) (exemple du 5e canton de la ville de Nantes) (p. 5608).

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur : les raisons ayant motivé le dépôt de ce projet de loi (p. 5606) ; le découpage des cantons (avis du Conseil général, proposition du préfet, décret en Conseil d'Etat) ; la meilleure représentation des villes (p. 5607).

Avant l'article unique : amendement de la Commission des lois tendant à reporter à titre définitif les dates des élections entre le 15 septembre et le 15 octobre (p. 5608) ; la possibilité d'organiser les élections législatives et les élections cantonales en même temps (p. 5609) ; rejet de l'amendement.

Article unique : la prorogation jusqu'en octobre 1973 du mandat des conseillers généraux soumis à renouvellement en mars 1973 ; amendement de la Commission devenu sans objet.

Articles additionnels : amendement de M. Neuwirth tendant à éviter que des campagnes électorales se « télescopent » ; le

cas des élections partielles ; retrait de l'amendement (p. 5609) ; amendement de la Commission (désignation des représentants des conseillers généraux aux conseils régionaux après renouvellement en octobre 1973) ; retrait de l'amendement (p. 5609).

Adoption de l'article unique (p. 5609).

35. — Projet de loi modifiant les articles L 71, 3° et L 80, 1° du Code électoral, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2760 ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Bozzi, **n° 2789.** Adoption le 18 décembre 1972 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 745.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 170 (année 1972-1973)** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. de Bourgoing, **n° 182 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 73 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1153 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13482).

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6297).

Le vote par correspondance des militaires français stationnés sur le territoire de la République fédérale allemande et à Berlin-Ouest (p. 6297).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur : les difficultés du vote par procuration (p. 6297) ; le régime postal particulier à l'armée.

Art. 1er et 2 : adoption (p. 6297).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6297).

ELECTIONS GÉNÉRALES.

Elections des 23 et 30 juin 1968.

Liste des députés.

I. — DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE

Ain

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Barberot (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Anthonioz (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2192).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. de la Verpillière (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Aisne

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Sabatier (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Bricout (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2192).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. Brugnon (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2192).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. Catalifaud (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2192).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. Rossi (André) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Allier

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Rolland (Hector) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Védrines (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection par M. Berthon [11 juillet 1968] (p. 2197).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. Villon (Pierre) (Ginsburger dit Villon) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection par M. Gaston Paul [12 juillet 1968] (p. 2207).

Contestation de l'élection par M. Fernand Demasse [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête de M. Berthon le 12 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2851, 2852).

Rejet des requêtes de M. Gaston Paul et de M. Demasse le 3 octobre 1968 [3 octobre 1968] (p. 3045).

Alpes (Basses)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Massot (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection par MM. Savornin et Chabot [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 28 novembre 1968 [29 novembre 1968] (p. 4995, 4996).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DELORME (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2192).

ALPES (HAUTES)

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DIDIER (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection par M. Bernard Givaudan et autres [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 19 décembre 1968 [20 décembre 1968] (p. 5766, 5767).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DIJOUD (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2192).

ALPES-MARITIMES

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BAREL (Virgile) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MÉDECIN (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection par M. Pic [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 19 décembre 1968 [20 décembre 1968] (p. 5766).

3e *circonscription.* — Notification de l'élecde M. ICART (Fernand) [11 juillet 1968] (p. 2192).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. AUBERT (Emmanuel) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection : 1° par M. Vecker ; 2° par M. Palmero [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet des requêtes le 17 octobre 1968 [18 octobre 1968] (p. 3417, 3418).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. GISCARD D'ESTAING (Olivier) [11 juillet 1968] (p. 2192).

Contestation de l'élection : 1° par M. Fillioux ; 2° par M. Foucard ; 3° par M. Moncho [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection : 1° par M. Pierre Carboni ; 2° par M. Lucien Legendre [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet des cinq requêtes le 11 octobre 1968 [15 octobre 1968] (p. 3313).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. ZILLER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2192).

ARDÈCHE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. CORNET (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. TORRE (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2192).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LIOGIER (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2192).

ARDENNES

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MEUNIER (Lucien) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LEBON (André) [11 juillet 1968] (p. 2192).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SOURDILLE (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2192).

ARIÈGE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FAURE (Gilbert) [11 juillet 1968] (p. 2192).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SAINT-PAUL (André) [11 juillet 1968] (p. 2192).

AUBE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BRIOT (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. GALLEY (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. GRANET (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2193).

AUDE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. GUILLE (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. VIÉ [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 12 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2851).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. VALS (Francis) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CASSABEL (Jean-Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

AVEYRON

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BOSCARY-MONSSERVIN (Roland) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. FABRE (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DELMAS (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2193).

BOUCHES-DU-RHÔNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. COMITI (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LUCAS (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DEFERRE (Gaston) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Félicien GRIMALDI [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 14 novembre 1968 [15 novembre 1968] (p. 4522, 4523).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. BILLOUX (François) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. BIRRI [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 17 octobre 1968 [18 octobre 1968] (p. 3418).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. GARDEIL (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

6e ciconscription. — Notification de l'élection de M. GARCIN (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. HERMOUET [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 12 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2852, 2853).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. CERMOLACCE (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Donat TAFANI [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 17 octobre 1968 [18 octobre 1968] (p. 3418, 3419).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. MASSÉ (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. PHILIBERT (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2193).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIEUBON (René) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Rejet de la requête le 14 novembre 1968 [12 juillet 1968] (p. 2207).

Contestation de l'élection par M. TRISTANI [15 novembre 1968] (p. 4522).

11e circonscription. — Notification de l'élection de M. PRIVAT (Charles) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par Mme Marie-Madeleine FOURCADE [16 juillet 1968].

Rejet de la requête le 25 septembre 1968 [1er octobre 1968] (p. 2252, 2952).

CALVADOS

1re circonscription. — Notification de l'élection par M. BUOT (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BISSON (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. d'ORNANO (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. TRIBOULET (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. STIRN (Olivier) [11 juilet 1968] (p. 2193).

CANTAL

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAUVET (Augustin) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. POMPIDOU (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CHARENTE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. RÉTHORÉ (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. GAILLARD (Félix) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. ALLONCLE (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CHARENTE-MARITIME

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DECHARTRE (Philippe) (DUPRAT-GENEAU dit Dechartre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BIGNON (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BRUGEROLLE (André) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. JOANNE (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. de LIPKOWSKI (Jean-Noël) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CHER

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BOISDÉ (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOINVILLIERS (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. PAPON (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CORRÈZE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MONTALAT (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHARBONNEL (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHIRAC (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CORSE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Bozzi (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. GIACOMI (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par MM. Zuccarelli, Giudicelli et Viale [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 24 octobre 1968 [24 octobre 1968] (p. 3575, 3576).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. de ROCCA SERRA (Jean-Paul) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CÔTE D'OR

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. POUJADE (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BERGER (Henry) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. LECAT (Jean-Philippe) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. MATHIEU (Gilbert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CÔTES-DU-NORD

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CHARLES (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PLEVEN (René) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de Mlle DIENESCH (Marie-Madeleine) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. OLLIVRO (Edouard) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOURDELLÈS (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

CREUSE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. HARTY DE PIERREBOURG (Olivier) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHANDERNAGOR (André) [11 juillet 1968] (p. 2193).

DORDOGNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. GUÉNA (Yves) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CAPELLE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BEYLOT (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Bonnet [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 21 novembre 1968 [22 novembre 1968] (p. 4828, 4829).

4e circonscription. — Notification de l'élec-

tion par M. JANOT (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

DOUBS

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. WEINMAN (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOULLOCHE (André) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. FAURE (Edgar) [11 juillet 1968] (p. 2193).

DRÔME

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. RIBADEAU DUMAS (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PIC (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. SIBEUD (Gérard) [11 juillet 1968] (p. 2193).

ESSONNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. FORTUIT (Jean-Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOSCHER (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. MERCIER (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. HAMON (Léo) [11 juillet 1968] (p. 2196).

EURE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. de BROGLIE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LAINÉ (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DELAHAYE (André) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. TOMASINI (René) [11 juillet 1968] (p. 2193).

EURE-ET-LOIR

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. GERBET (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. THORAILLER (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. HOGUET (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

FINISTÈRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MICHELET (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. de BENNETOT (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. de POULPIQUET (Gabriel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. LELONG (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. CAILL (Antoine) [11 juillet 1968] (p. 2193).

6e circonscription. — Notification de l'élection de Mme PLOUX (Suzanne) [11 juillet 1968] (p. 2193).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. MIOSSEC (Gabriel) [11 juillet 1968] (p. 2193).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. PETIT (Jean-Claude) [11 juillet 1968] (p. 2193).

GARD

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. TONDUT (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. POUDEVIGNE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. ROUCAUTE (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Etienne [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 11 octobre 1968 [15 octobre 1968] (p. 3314).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. JALU (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Millet [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 24 octobre 1968 [24 octobre 1968] (p. 3576, 3577).

Garonne (Haute)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Sanguinetti (Alexandre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Baudis (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. René Segond [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 19 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2853).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. Moron (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. Dardé (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. Douzans (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. Ducos (Hippolyte) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Gers

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Vigneux (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. de Montesquiou (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Gironde

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. Valleix (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2193).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Chaban-Delmas (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. Grondeau (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2193).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. Cassagne (René) [11 juillet 1968] (p. 2193).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. Achille-Fould (Aymar) [11 juillet 1968] (p. 2193).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. Brettes (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Contestation de l'élection par M. Dalbos [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 11 octobre 1968 [15 octobre 1968] (p. 3313, 3314).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. Cazenave (Franck) [11 juillet 1968] (p. 2193).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. Lagorce (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2193).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. Boulin (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2193).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. Deliaune (Gérard) [11 juillet 1968] (p. 2193).

Hauts-de-Seine

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. L'Huillier (Waldeck) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. Chalandon (Albin) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. Tricon (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestatation de l'élection par M. Veissid [11 juillet 1968] (p. 2197).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. Pasqua (Charles) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. Gérard Deprez (Charles) [11 juillet 1968] (p. 2196).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. Peretti (Achille) [11 juillet 1968] (p. 2196).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. Barbet (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2196).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. Baumel (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. Labbé (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. Gorse (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2196).

11e circonscription. — Notification de l'élection de M. Ducoloné (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestatation de l'élection par M. Barberot [11 juillet 1968] (p. 2197).

Annulation de l'élection le 3 octobre 1968 [3 octobre 1968] (p. 3044).

12e circonscription. — Notification de l'élection de M. MAZEAUD (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

13e circonscription. — Notification de l'élection de M. MAINGUY (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2196).

HÉRAULT

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. COUVEINHES (René) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CLAVEL (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. COLLIÈRE (André) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. LEROY-BEAULIEU (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. BAYOU (Raoul) [11 juillet 1968] (p. 2194).

ILLE-ET-VILAINE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CRESSARD (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LE DOUAREC (François) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. LASSOURD (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. RENOUARD (Isidore) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. COINTAT (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOURGES (Yvon) [11 juillet 1968] (p. 2194).

INDRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. GERBAUD (François) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. TISSANDIER (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. MOUROT (Jean-Paul) [11 juillet 1968] (p. 2194).

INDRE-ET-LOIRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. ROYER (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LEPAGE (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BERTHOUIN (Fernand) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. VOISIN (André) [11 juillet 1968] (p. 2194).

ISÈRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. PAQUET (Aimé) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. JEANNENEY (Jean-Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. AYMAR (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. FAGOT (Alban) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. ROUSSET (David) [11 juillet 1968] (p. 2194).

Contestation de l'élection par M. Louis Mermaz [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 19 décembre 1968 [20 décembre 1968] (p. 5767, 5768, 5769).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOYER (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. CATTIN-BAZIN (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2194).

JURA

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. FEIT (René) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUHAMEL (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LANDES

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MIRTIN (André) [11 juillet 1968] (p. 2194).

Contestation de l'élection par MM. Pimienta et R. Labastie [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 12 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2850, 2851).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LAVIEILLE (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. COMMENAY (Jean-Marie) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOIR-ET-CHER

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. SUDREAU (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CORRÈZE (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CORMIER (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOIRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DURAFOUR (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. NEUWIRTH (Lucien) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAZALON (André) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. CLAUDIUS-PETIT (Eugène) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. TERRENOIRE (Alain) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIVIÈRE (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2194).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. JACQUET (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOIRE (Haute)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BARROT (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAZELLE (René) [11 juillet 1968] (p. 2194).

Contestation de l'élection par M. Raffier [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 19 décembre 1968 [20 décembre 1968] (p. 5764, 5765, 5766).

LOIRE-ATLANTIQUE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. REY (Henry) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DASSIÉ (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. MACQUET (Benoît) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. MAUJOUAN DU GASSET (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. HUNAULT (Xavier) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. CARPENTIER (Georges [11 juillet 1968] (p. 2194).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. GUICHARD (Olivier) [11 juillet 1968] (p. 2194).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. RICHARD (Lucien) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOIRET

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DUVILLARD (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. SALLÉ (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHARIÉ (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. DENIAU (Xavier) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOT

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. FAURE (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PONS (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOT-ET-GARONNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CAILLEAU (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BÉGUÉ (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. SCHLOESING (Edouard) [11 juillet 1968] (p. 2194).

LOZÈRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. COUDERC (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DE CHAMBRUN (Charles) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MAINE-ET-LOIRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. NARQUIN (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. FOYER (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIVAIN (Philippe) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. HAURET (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. LE BAULT DE LA MORINIÈRE (René) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. LA COMBE (René) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MANCHE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. GUILBERT (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BIZET (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BAUDOUIN (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. GODEFROY (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. HEBERT (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MARNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. TAITTINGER (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. FALALA (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DEGRAEVE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. STASI (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MARNE (HAUTE)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. FAVRE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DELONG (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MAYENNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BURON (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. de GASTINES (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DENIS (Bertrand) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MEURTHE-ET-MOSELLE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. SOUCHAL (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. JACSON (William) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. WEBER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. BICHAT (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. FOUCHET (Christian) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARTIN (Hubert) [11 juillet 1968] (p. 2194).

7e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. TRORIAL (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MEUSE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. JACQUINOT (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BEAUGUITTE (André) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MORBIHAN

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MARCELLIN (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2194).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BONNET (Christian) [11 juillet 1968] (p. 2194).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LAUDRIN (Hervé) [11 juillet 1968] (p. 2194).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. de POULPIQUET DU HALGOUET (Yves) DU) [11 juillet 1968] (p. 2194).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. de VITTON (Roger de PEYRUS) [11 juillet 1968] (p. 2194).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. IHUEL (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2194).

MOSELLE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MONDON (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. KÉDINGER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. ARNOULD (Léon) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SCHNEBELEN (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SCHVARTZ (Julien) [11 juillet 1968] (p. 2195).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. COUMAROS (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2195).

7e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. HINSBERGER (Etienne) [11 juillet 1968] (p. 2195).

8e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MESSMER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

NIÈVRE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BENOIST (Daniel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BOUCHACOURT (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e *circonscription.* — Notification de l'électoin de M. MITTERRAND (François) [11 juillet 1968] (p. 2195).

NORD

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. ORTOLI (François) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BILLECOCQ (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DANEL (Liévin) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MENU (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. NOTEBART (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2195).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. VANDELANOITTE (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

7e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FRYS (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2195).

8e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. HERMAN (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

9e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BLARY (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2195).

10e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SCHUMANN (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

11e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DENVERS (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

12e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. CORNETTE (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

13e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DAMETTE (Auguste) [11 juillet 1968] (p. 2195).

14e circonscription. — Notification de l'élection de M. ROGER (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. Schlicklin [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 19 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2851).

15e circonscription. — Notification de l'élection de M. RAMETTE (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2195).

16e circonscription. — Notification de l'élection de M. GERNEZ (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. Jacques Ramon [16 juillet 1968] (p. 2252).

Décision du Conseil constitutionnel déclarant qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la requête [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7845) [24 septembre 1968] (p. 2853).

17e circonscription. — Notification de l'élection de M. DURIEUX (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2195).

18e circonscription. — Notification de l'élection de M. BUSTIN (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2195).

19e circonscription. — Notification de l'élection de M. MUSMEAUX (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2195).

20e circonscription. — Notification de l'élection de M. FIEVEZ (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2195).

21e circonscription. — Notification de l'élection de M. MOULIN (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2195).

22e circonscription. — Notification de l'élection de M. LEBAS (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. Pipart [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 26 juillet 1968 [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7845) [24 septembre 1968] (p. 2851).

23e circonscription. — Notification de l'élection de M. VOISIN (Alban) [11 juillet 1968] (p. 2195).

OISE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DASSAULT (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. NESSLER (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. HERSANT (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. QUENTIER (René) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. BÉNARD (François) [11 juillet 1968] (p. 2195).

ORNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. TERRENOIRE (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOUDET (Roland) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. HALBOUT (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2195).

PARIS

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. KRIEG (Pierre-Charles) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DOMINATI (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CAPITANT (René) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. BAS (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. CALDAGUÈS (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. COUVE DE MURVILLE (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2196).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. KASPEREIT (Gabriel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARCUS (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. FANTON (André) [11 juillet 1968] (p. 2196).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARTIN (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

11e circonscription. — Notification de l'élection de M. FREY (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2196).

12e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOURGOIN (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

13e circonscription. — Notification de l'élection de M. MODIANO (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestation de l'élection par M. Cot [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 31 octobre 1968 [4 novembre 1968] (p. 3892).

14e circonscription. — Notification de l'élection de M. GERMAIN (Hubert) [11 juillet 1968] (p. 2196).

15e circonscription. — Notification de l'élection de M. de GRAILLY (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

16e circonscription. — Notification de l'élection de M. de la MALÈNE (Christian LUNET) [11 juillet 1968] (p. 2196).

17e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARETTE (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

18e circonscription. — Notification de l'élection de Mme de HAUTECLOCQUE (Nicole) [11 juillet 1968] (p. 2196).

19e circonscription. — Notification de l'élection de M. ROUX (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

20e circonscription. — Notification de l'élection de M. HABIB-DELONCLE (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

21e circonscription. — Notification de l'élection de M. STEHLIN (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestation de l'élection par M. LEPEU [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 31 octobre 1968 [4 novembre 1968] (p. 3891).

22e circonscription. — Notification de l'élection de M. LAFAY (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2196).

23e circonscription. — Notification de l'élection de M. de PRÉAUMONT (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2196).

24e circonscription. — Notification de l'élection de M. MISSOFFE (François) [11 juillet 1968] (p. 2196).

25e circonscription. — Notification de l'élection de M. VALLON (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2196).

26e circonscription. — Notification de l'élection de M. LE TAC (Joël) [11 juillet 1968] (p. 2196).

27e circonscription. — Notification de l'élection de M. BERNASCONI (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2196).

28e circonscription. — Notification de l'élection de M. RUAIS (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

29e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIVES-HENRYS (André), (RIVES de LAVAYSSE dit RIVES-HENRYS) [11 juillet 1968] (p. 2196).

30e circonscription. — Notification de l'élection de M. CARTER (Roland-Charles) [11 juillet 1968] (p. 2196).

31e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARCENET (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2196).

PAS-DE-CALAIS

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MOLLET (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAMBON (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BONNEL (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. BERAUD (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUMORTIER (Jeannil) [11 juillet 1968] (p. 2195).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. COLLETTE (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2195).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. VENDROUX (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2195).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. CATRY (Benjamin) [11 juillet 1968] (p. 2195).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUPONT-FAUVILLE (Hubert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. ANDRIEUX (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

11e circonscription. — Notification de l'élection de Mme PRIN (Jeannette) [11 juillet 1968] (p. 2195).

12e circonscription. — Notification de l'élection de M. DARRAS (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2195).

13e circonscription. — Notification de l'élection de M. DELELIS (André) [11 juillet 1968] (p. 2195).

14e circonscription. — Notification de l'élection de M. DARCHICHOURT (Fernand) [11 juillet 1968] (p. 2195).

PUY-DE-DÔME

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BOULAY (Arsène) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. GISCARD D'ESTAING (Valéry) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. PLANEIX (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. SAUZEDDE (Fernand) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUVAL (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

PYRÉNÉES (BASSES-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. SALLENAVE (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PLANTIER (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. INCHAUSPÉ (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. MARIE (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

PYRÉNÉES (HAUTES-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BILLÈRES (René) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. THILLARD (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2195).

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. ALDUY (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CONTE (Arthur) [11 juillet 1968] (p. 2195).

RHIN (BAS-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. RADIUS (René) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BORD (André) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. RITTER (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. EHM (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. LEHN (Gérard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. WESTPHAL (Alfred) [11 juillet 1968] (p. 2195).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. GRUSSENMAYER (François) [11 juillet 1968] (p. 2195).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. SPRAUER (Germain) [11 juillet 1968] (p. 2195).

RHIN (HAUT-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BOROCCO (Edmond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOURGEOIS (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. JENN (Alphonse) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. HOUGLET [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 26 juillet 1968 [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7845) [24 septembre 1968] (p. 2850).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. ZIMMERMANN (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. GISSINGER (Antoine) [11 juillet 1968] (p. 2195).

RHÔNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CAILLE (René) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. GUILLERMIN (Edouard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHARRET (Edouard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. JOXE (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. G. TERRENOIRE [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. TERMET [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet des requêtes de MM. TERRENOIRE et TERMET le 7 novembre 1968 [8 novembre 1968] (p. 4217).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. COUSTÉ (Pierre-Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. HOUEL (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par M. GARNIER [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 27 novembre 1968 [29 novembre 1968] (p. 4995).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. DANILO (Philippe) [11 juillet 1968] (p. 2195).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. MORISON (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

9e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIVIÈRE (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2195).

10e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUCRAY (Gérard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

SAÔNE (HAUTE-)

1er circonscription. — Notification de l'élection de M. VITTER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BEUCLER (Jean-Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2195).

SAÔNE-ET-LOIRE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MALAUD (Philippe) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DURAFFOUR (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. LACAGNE (Henri) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. JARROT (André) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. TREMEAU (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2195).

SARTHE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAPALAIN (Jean-Yves) [11 juillet let 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAUMONT (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DRONNE (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2195).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. LE THEULE (Joël) [11 juillet 1968] (p. 2195).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. AILLIÈRES (Michel d') [11 juillet 1968] (p. 2195).

SAVOIE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DELACHENAL (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par Mme BAILLERGEAU [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7844) le 26 juillet 1968 [24 septembre 1968] (p. 2849).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. FONTANET (Joseph) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUMAS (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2195).

Contestation de l'élection par Mme BAILLERGEAU [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 26 juillet 1968 [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7844) [24 septembre 1968] (p. 2849).

SAVOIE (HAUTE-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BROCARD (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2195).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PIANTA (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2195).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. HERZOG (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2195).

SEINE-MARITIME

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DUSSEAULX (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LARUE (Tony) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LEROY (Roland) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. SARNEZ (Olivier de) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BETTENCOURT (André) [11 juillet 1968] (p. 2196).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. GEORGES (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2196).

7e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DUROMÉA (André) [11 juillet 1968] (p. 2196).

8e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FOSSÉ (Roger) [11 juillet 1968] (p. 2196).

9e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. OFFROY (Maurice-Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2196).

10e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. DELATRE (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2196).

SEINE-ET-MARNE

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. JACQUET (Marc) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. RABOURDIN (Guy) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FLORNOY (Bertrand) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. PEYREFITTE (Alain) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. JULIA (Didier) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestation de l'élection par M. MORENNE [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 12 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2850).

SEINE - SAINT-DENIS

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FAJON (Etienne) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Bonneville [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 19 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 2852).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BERTHELOT (Marcelin) [11 juillet 1968] (p. 2197).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. ROCHET (Waldeck) [11 juillet 1968] (p. 2197).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. NILÈS (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2197).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. CALMEJANE (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2197).

6e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LOLIVE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2197).

7e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. ODRU (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2197).

8e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BALLANGER (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2197).

9e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. VALENET (Raymond) [11 juillet 1968] (p. 2197).

DEUX-SÈVRES

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de Mme AYMÉ de la CHEVRELIÈRE (Marie-Madeleine) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. FOUCHER (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BORDAGE (Augustin) [11 juillet 1968] (p. 2196).

SOMME

1re *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LAMPS (René) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. MASSOUBRE (Jean-Louis) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. BIGNON (Charles) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LEJEUNE (Max) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e *circonscription.* — Notification de l'élection de M. LUCIANI (Emile) [11 juillet 1968] (p. 2196).

TARN

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BRESSOLIER (Henry) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LIMOUZY (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. SPÉNALE (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2196).

TARN-ET-GARONNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. BONHOMME (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. VER (Antonin) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VAR

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. GAUDIN (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestation de l'élection par M. GERMAN [12 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 25 septembre 1968 [1er octobre 1968] (p. 2951, 2952).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BÉNARD (Mario) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. POUYADE (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. BAYLE (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VAUCLUSE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. ROUX (Jean-Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. SANTONI (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. BÉRARD (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VENDÉE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. CAILLAUD (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOUSSEAU (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. MAUGER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. ANSQUER (Vincent) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VIENNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. VERTADIER (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. ABELIN (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. PEYRET (Claude) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VIENNE (HAUTE-)

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. REGAUDIE (René) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BOUTARD (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. LONGEQUEUE (Louis) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VOSGES

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. HOFFER (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LEMAIRE (Maurice) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. PONCELET (Christian) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. VOILQUIN (Albert) [11 juillet 1968] (p. 2196).

YONNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. SOISSON (Jean-Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CHAMANT (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. PERROT (Gaston) [11 juillet 1968] (p. 2196).

YVELINES

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. JAMOT (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2196).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. PALEWSKI (Jean-Paul) [11 juillet 1968] (p. 2196).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. GODON (Gérard) [11 juillet 1968] (p. 2196).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. CLOSTERMANN (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. DESTREMAU (Bernard) [11 juillet 1968] (p. 2196).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. WAGNER (Robert) [11 juillet 1968] (p. 2196).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIBES (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2196).

8e circonscription. — Notification de l'élection de Mme THOME-PATENÔTRE (Jacqueline) [11 juillet 1968] (p. 2196).

TERRITOIRE DE BELFORT

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. TISSERAND (André) [11 juillet 1968] (p. 2196).

Contestation de l'élection par M. Michel DREYFUS-SCHMIDT [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 28 novembre 1968 [29 novembre 1968] (p. 4996, 4997).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. BAILLY (Jean-Marie) [11 juillet 1968] (p. 2196).

VAL-DE-MARNE

1re circonscription. — Notification de l'élection de Mme VOGEL, épouse GINSBURGER, dite VAILLANT-COUTURIER (Marie-Claude) [11 juillet 1968] (p. 2197).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. DUPUY (Fernand) [11 juillet 1968] (p. 2197).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. GOSNAT (Georges) [11 juillet 1968] (p. 2197).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. GRIOTTERAY (Alain) [11 juillet 1968] (p. 2197).

5e circonscription. — Notification de l'élection de M. BILLOTTE (Pierre) [11 juillet 1968] (p. 2197).

6e circonscription. — Notification de l'élection de M. NUNGESSER (Roland) [11 juillet 1968] (p. 2197).

7e circonscription. — Notification de l'élection de M. VIVIEN (Robert-André) [11 juillet 1968] (p. 2197).

8e circonscription. — Notification de l'élection de M. POIRIER (Jean-Marie) [11 juillet 1968] (p. 2197).

VAL-D'OISE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. PONIATOWSKI (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2197).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. RICHARD (Jacques) [11 juillet 1968] (p. 2197).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. FEIX (Léon) [11 juillet 1968] (p. 2197).

4e circonscription. — Notification de l'élection de M. RIBIÈRE (René) [11 juillet 1968] (p. 2197).

5e circonscription. — Notification de l'élection de Mme TROISIER (Solange) [11 juillet 1968] (p. 2197).

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

GUADELOUPE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. HÉLÈNE (Léopold) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par MM. Raoul, Georges Nicolo [16 juillet 1968] (p. 2252).

Contestation de l'élection par M. Hegesippe Ibéné [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet des requêtes de MM. Nicolo et Ibéné le 14 novembre 1968 [15 novembre 1968] (p. 4523, 4524).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. LACAVÉ (Paul) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Banaias [11 juillet 1968] (p. 2197), par MM. Lacoma et Lisette [12 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet des requêtes précédentes le 31 octobre 1968 [4 novembre 1968] (p. 3891).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. FEUILLARD (Gaston) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par Mme Archimède [11 juillet 1968] (p. 2207).

Rejet de la requête le 31 octobre 1968 [4 novembre 1968] (p. 3891, 3892).

GUYANE

Notification de l'élection de M. RIVIÉREZ (Hector) [11 juillet 1968] (p. 2197).

MARTINIQUE

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. PETIT (Camille) [11 juillet 1968] (p. 2197).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. CÉSAIRE (Aimé) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Emile Maurice [11 juillet 1968] (p. 2197) et [16 juillet 1968] (p. 2252).

Rejet de la requête le 7 novembre 1968 [8 novembre 1968] (p. 4217, 4218).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. SABLÉ (Victor) [11 juillet 1968] (p. 2197).

RÉUNION

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. DEBRÉ (Michel) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Ponama [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 7 novembre 1968 [8 novembre 1968] (p. 4218, 4219).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. FONTAINE (Jean) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Vergès [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 14 novembre 1968 [15 novembre 1968] (p. 4521).

3e circonscription. — Notification de l'élection de M. CERNEAU (Marcel) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par M. Payet [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 3 octobre 1968 [3 octobre 1968] (p. 3044, 3045).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

COMORES

1re circonscription. — Notification de l'élection de M. MOHAMED (Ahmed) [11 juillet 1968] (p. 2197).

2e circonscription. — Notification de l'élection de M. SAÏD IBRAHIM (Adeham) [11 juillet 1968] (p. 2197).

TERRITOIRES FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

Notification de l'élection de M. ABDOULKADER (Moussa Ali) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation de l'élection par MM. Youssouf Ahmed et Ahmed Mohamed Issa, dit Cheiko [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet des deux requêtes le 14 janvier 1969 [2 avril 1969] (p. 816, 817).

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES ET NOUVELLES-HÉBRIDES

Notification de l'élection de M. PIDJOT (Roch) [11 juillet 1968] (p. 2197).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Notification de l'élection de M. SANFORD (Francis) [11 juillet 1968] (p. 2197).

ILES WALLIS ET FUTUNA

Notification de l'élection de M. BRIAL (Benjamin) [11 juillet 1968] (p. 2197).

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Notification de l'élection de M. VENDROUX (Jacques-Philippe) [11 juillet 1968] (p. 2197).

Contestation contre l'ensemble des élections : M. Blanchard [11 juillet 1968] (p. 2197).

Rejet de la requête le 26 juillet 1968 [*J.O.* 11 août 1968] (p. 7845) [24 septembre 1968] (p. 2849).

ÉLECTIONS PARTIELLES.

HAUTS-DE-SEINE

11e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Guy DUCOLONÉ [16 décembre 1968] (p. 5532) (1).

CANTAL

2e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Pierre RAYNAL [2 octobre 1969] (p. 2427, 2433) (2).

(1) Election précédemment annulée par le Conseil constitutionnel.

(2) En remplacement de M. Pompidou, élu Président de la République.

DOUBS

3e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Edgar FAURE [21 octobre 1969] (p. 2772 et 2797) (3).

MOSELLE

8e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Pierre MESSMER [21 octobre 1969] (p. 2772 et 2797) (4).

SARTHE

4e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Joël LE THEULE [21 octobre 1969] (p. 2772 et 2797) (5).

SAVOIE

3e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Pierre DUMAS [21 octobre 1969] (p. 2772 et 2797) (6).

YONNE

2e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Jean CHAMANT [21 octobre 1969] (p. 2772 et 2797) (7).

YVELINES

4e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Michel ROCARD [28 octobre 1969] (p. 2959 et 2991) (8).

PARIS

12e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Pierre de BENOUVILLE (9) [15 juin 1970] (p. 2637).

(3) En remplacement de M. Genevard, démissionnaire.

(4) En remplacement de M. Jarrige, démissionnaire.

(5) En remplacement de M. Pailler, démissionnaire.

(6) En remplacement de M. Durbet, démissionnaire.

(7) En remplacement de M. Barillon, démissionnaire.

(8) En remplacement de M. Clostermann, démissionnaire.

(9) En remplacement de M. Bourgoin, démissionnaire.

MEURTHE-ET-MOSELLE

1re circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER [29 juin 1970] (p. 3256) (10).

COMORES

Proclamation de l'élection de M. Mohamed DAHALANI [23 juillet 1970] (p. 6926) [2 octobre 1970] (p. 4051) (11).

GIRONDE

2 circonscription. — Notification de l'élection de M. Jacques CHABAN-DELMAS [20 septembre 1970] (p. 8887) [2 octobre 1970] (p. 4051) (12).

Contestation de l'élection par M. Paysa [2 octobre 1970] (p. 4051), rejet de la requête [13 novembre 1970] (p. 5512, 5513).

Contestation de l'élection par M. Bourgeois [2 octobre 1970] (p. 4051).

Réclamation de M. Taïx tendant à l'annulation de la proclamation de M. Valade, remplaçant M. Chaban-Delmas, nommé Premier Ministre [30 octobre 1970] (p. 5013).

Rejet de la requête [13 novembre 1970] (p. 5513).

HAUTES-ALPES

1re circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Pierre BERNARD-REYMOND [7 décembre 1971] (p. 6432) (13).

AVEYRON

1re circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Jean BRIANE [7 décembre 1971] (p. 6432) (14).

DRÔME

2e circonscription. — Proclamation de l'élection de M. Henri MICHEL [7 décembre 1971] (p. 6432) (15).

(10) En remplacement de M. Roger Souchal, démissionnaire.

(11) En remplacement de M. Adeham Saïd Ibrahim, démissionnaire.

(12) En remplacement de M. Jacques Chabrat décédé.

(13) En remplacement de M. Didier, élu sénateur.

(14) En remplacement de M. Boscary-Monsservin, élu sénateur.

(15) En remplacement de M. Pic, élu sénateur.

CHARENTE-MARITIME

5e *circonscription.* — Proclamation de l'élection de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI [14 décembre 1971] (p. 6729) (16).

TERRITOIRE DES COMORES

Notification de l'élection de M. Mohamed DAHALANI [12 juillet 1970] [2 octobre 1970] (p. 4051).

Contestation de l'élection par M. Ali M'Roujal [2 octobre 1970] (p. 4051).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES.

1. — Proposition de loi tendant à organiser la préparation des élections extra-politiques et à instituer pour ces élections le vote par correspondance, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. André Voisin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 156 ;** rapport le 3 décembre 1969 par M. Lepage, **n° 938.**

2. — Proposition de loi relative à l'élection au suffrage direct des présidents des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres des métiers et des Chambres d'agriculture, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Jean-Pierre Roux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2008.**

3. — Proposition de loi tendant à préciser les conditions de participation des syndicats aux élections professionnelles et les conditions de représentativité des organisations syndicales sur le plan national, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Louis-Alexis Delmas (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2149.**

·—·

Voy. COMITÉS D'ENTREPRISE, 3.

(16) En remplacement de M. Raymond Grandsart, décédé.

ÉLECTRICITÉ.

1. — Projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, présenté au Sénat le 30 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan), **n° 370 (année 1971-1972 ;** rapport le 19 octobre 1972 par M. Michel Chauty, **n° 27 (année 1972-1973).** Adoption le 26 octobre 1972. — Projet de loi **n° 5 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 octobre 1972 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2610 ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Lebas, **n° 2699.** Adoption le 13 décembre 1972 sous le titre : « Proposition de loi autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, en conformité avec la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ». — Projet de loi **n° 732.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 143 (année 1972-1973) ;** rapport le 15 décembre 1972 par M. Chauty, **n° 153 (année 1972-1973).** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 59 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1152 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13482).

DISCUSSION [13 décembre 1972] (p. 6123, 6130).

L'importance de ce projet de loi (p. 6123, 6131) ; le développement de la capacité de production d'électricité en France (p. 6123) ; les différentes filières que la France est à même d'exploiter dans le cadre des centrales nucléaires (la filière uranium-graphite-gaz; la filière uranium enrichi avec utilisation de l'eau ordinaire — centrales franco-belges de Chooz et de Tihange — la technique Westinghouse, dite à eau sous pression retenue pour les programmes de Fessenheim et de Bugey, la filière « haute température », la filière à neutrons rapides, dite des réacteurs surgénérateurs) (p. 6124); le choix de l'efficacité et de l'indépendance énergétique (p. 6125); l'industrialisation des surgénérateurs et l'expérience du C.E.A. dans ce domaine (Rapsodie, Phénix (p. 6125, 6138, 6341, 6342); notre avance technologique

(p. 6125, 6141); le contrôle politique sur le développement énergétique du pays (p. 6131); la création de la Compagnie nucléaire française dans laquelle Westinghouse détient 45 % des actions; le plan européen de Westinghouse (p. 6132, 6133. 6132, 6138, 6141 ; la succession des décisions menant à remettre les moyens matériels et financiers entre les mains des sociétés multinationales; la création de la « compagnie internationale pour le financement de l'énergie nucléaire » (p. 6132); les craintes de M. Michel Rocard : voir la France entrer dans le processus du sous-développement progressif par rapport à l'économie nord-américaine (p. 6135); la nécessité de ne pas ralentir nos efforts en faveur de la surgénération et d'y associer d'autres nations européennes (p. 6136) ; la pérennité de la loi de nationalisation de 1946; l'absence d'une politique européenne de l'énergie et d'une politique française de coordination et de répartition des tâches entre l'E.D.F. et le C.E.A.; les inquiétudes du groupe socialiste devant la vague de « privatisation »; les modifications apportées au texte par le Sénat à la suite de la réaction du personnel de l'E.D.F. et de ses syndicats (p. 6137); le contrôle des développements de l'électronucléaire; la nouvelle rédaction de l'article 1er ; la réduction du rôle de l'E.D.F. et du C.E.A.; l'échec de la politique électronucléaire du gouvernement (p. 6138); le programme commun de la gauche; rendre au C.E.A. et à l'E.D.F. leur mission de service public, création d'une puissante industrie nationale thermonucléaire; nationalisation de Péchiney-Ugine-Kuhlmann, de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et de la Compagnie générale d'électricité, prise de participation dans Schneider (p. 6139); la nationalisation et les rôles respectifs de l'E.D.F. et du C.E.A. (p. 6140); les filières nucléaires et la stratégie française en matière énergétique; la structure des sociétés multinationales, l'E.D.F. conservant son rôle de maître d'œuvre et le C.E.A. celui de fournisseur conseiller technique; les raisons ayant amené E.D.F. à s'intéresser aux filières américaines à uranium enrichi (p. 6141, 6142); l'excellente position de la France dans le domaine des réacteurs surgénérateurs.

Intervention de M. Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique : la qualité du travail parlementaire (p. 6130, 6131); les conditions dans lesquelles un accord de principe sur les centrales à réacteurs surgénérateurs a été arrêté par l'E.D.F. avec deux entreprises étrangères (établissement italien E.N.E.L., société allemande R.W.E.); la nécessité de procéder à un aménagement des dispositions de la loi de nationalisation; ses observations à M. Michel Rocard à propos du surgénérateur (p. 6142), à M. Boulloche concernant la collaboration entre E.D.F. et le C.E.A., à M. Cermolacce sur le risque de privatisation du commissariat à l'énergie atomique et de dénationalisation d'E.D.F. (p. 6142).

Art. 1er : l'objet des sociétés visées par le projet, leur forme, les modalités essentielles de leur statut, la limitation à la production nucléaire d'électricité, la notion de prototype (p. 6143, 6144); amendement de la Commission de la production et des échanges tendant à remplacer « construction » par les mots : « faire construire »; le rôle d'architecte industriel joué par Electricité de France; la participation du C.E.A. aux études (p. 6144, 6145); sous-amendement de M. Boulloche tendant à préciser que l'étude des ouvrages devra être confiée à l'E.D.F. (p. 6144, 6145); rejet (p. 6146); le sous-amendement de M. Roger devient sans objet (p. 6146); l'amendement de la Commission est adopté (p. 6146) et devient l'article 1er.

Après l'art. 1er : amendement de la Commission tendant à insérer le nouvel article suivant : (conditions de construction et d'exploitation des ouvrages et des séries issus des prototypes visés à l'art. 1er) (p. 6146); sous-amendement de M. Lebas tendant à substituer aux mots : « les ouvrages et les séries » les mots : « toutes les centrales nucléaires »; adoption (p. 6146); adoption de l'amendement de la Commission modifié (p. 6146); amendement de la Commission tendant à insérer le nouvel article (statut des sociétés visées à l'art. 1er); le principe de la dérogation à la législation sur les sociétés anonymes; possibilité d'un accord avec un partenaire britannique ; adoption (p. 6146).

Art. 1er *bis* et 2 : adoption (p. 6146).

Après l'article 2 : amendement de la Commission : (la constitution des sociétés visées à l'article premier de la présente loi et l'application de leur statut font l'objet d'un décret en Conseil d'Etat); adoption (p. 6146).

Titre : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du titre

(réaffirmation des principes de la nationalisation de l'électricité et du gaz); adoption (p. 6147).

Explications de vote : la minorité de blocage (p. 6147).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6147).

·—·

Voy. aussi BUDGET 1969, (Industrie).

(Taxation). — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 7).

Centre régional du Massif Central. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 186.

— *Voy.* GRÈVE, 3. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, Economie et finances (I. — Charges communes).

Cahier des charges. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 18).

ÉLECTRIFICATION RURALE.

Voy. BUDGET 1969, (Agriculture). — BUDGET 1970, (Agriculture) (Comptes spéciaux du Trésor).

ÉLEVAGE.

1. — Proposition de loi portant réforme de la commercialisation des produits agricoles d'origine végétale destinés à l'alimentation des animaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ansquer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 79.**

2. — Proposition de loi relative à la création d'un label du veau élevé au lait, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Xavier Deniau et Charié (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 86 ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Bizet, **n° 1177.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer le crédit privé à l'élevage bovin, chevalin et ovin, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Dusseaulx et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 105.**

Retirée le 15 avril 1970 (p. 1081).

4. — Proposition de loi tendant à généraliser la lutte contre la brucellose bovine, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Védrines et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 190** ; rapport le 29 avril 1969 par M. Bizet, **n° 684.**

5. — Proposition de loi tendant à organiser la lutte contre la brucellose bovine, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Bousseau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 411.**

6. — Proposition de loi tendant à ajouter la brucellose à la liste des vices rédhibitoires, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2246.**

Voy. ÉLEVAGE, 9.

7. — Proposition de loi tendant à l'interprétation de l'article 18 de la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par MM. Delachenal et Beylot (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2254.**

8. — Proposition de loi d'orientation de l'élevage, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Maurice Papon (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2276.**

9. — Projet de loi relatif à la lutte contre la brucellose, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2626 ;** rapport le 22 novembre 1972 par M. Lainé, **n° 2678.** Adoption le 30 novembre 1972. — Projet de loi **n° 702.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 96 (année 1972-1973) ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Golvan, **n° 101 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 36 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1129 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13284).

DISCUSSION [30 novembre 1972] (p. 5761). Les dommages causés par la brucellose, affection transmissible à l'homme; la proposition de loi déposée en 1965 par M. Bousseau (p. 5761); et celle déposée en 1967 par M. Maroselli (p. 5763); le groupe d'études spécial constitué en 1969 au sein de la Commission de la production (p. 5761); les modifications proposées par la Commission de la production; le procédé d'identification de la brucellose latente ; le problème des animaux vaccinés; la mise au point de vaccins non agglutinogènes (p. 5761).

Intervention de M. Jacques Chirac, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (p. 5761, 5762) : la nécessité de disposer d'une carte de la maladie; le dépistage obligatoire au moyen du ring-test; les laboratoires interprofessionnels laitiers mis en place dans le cadre de la loi Godefroy; l'expérimentation sur les vaccins entreprise à Fougères; la politique d'abattage des animaux infectés; l'inscription de la brucellose sur la liste des vices rédhibitoires.

Reprise de la discussion : la suppression de la subvention pour la vaccination antiaphteuse ; l'annulation de la vente d'un animal contaminé ; les fraudes ; la fixation du délai de rédhibition (p. 5762) ; l'emploi souhaitable de jeunes vétérinaires du service vétérinaire des armées (p. 5763) ; l'augmentation souhaitable de la prime d'abattage pour chaque vache abattue successivement dans une même étable ; les vaccinations avec un vaccin non agglutinogène : le P.B. 19 ; l'accord du groupe socialiste au projet de loi.

Article unique (p. 5764) : adoption d'un amendement de forme de la Commission de la production; adoption d'un amendement de la Commission prévoyant la définition du procédé par lequel sera réalisée l'identification de la brucellose latente (p. 5764) ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté; adoption de l'article unique, ainsi modifié (p. 5764).

Après l'article unique : amendement de la Commission tendant à fixer à trente jours le délai pour intenter l'action pour vice rédhibitoire.

Intervention de M. Chirac, Ministre : la fixation du délai (mesure appartenant au domaine réglementaire).

Retrait de l'amendement ; reprise de l'amendement par M. Gerbet afin d'assurer la défense des droits du Parlement ; la fixation d'un délai durant lequel on pourra remettre en cause un contrat d'ordre législatif ; la technicité du problème ; la difficulté de déterminer s'il y a ou non brucellose latente (p. 5765) ; retrait de l'amendement, étant donné les considérations d'ordre technique exposées.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5765).

.—.

Voy. aussi BUDGET 1968, 1 (Agriculture). — BUDGET 1970, (Agriculture). — BUDGET 1971, (Agriculture, p. 5327, 5378). — QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44, 181 à 185. — QUESTION ORALE (sans débat), n° 21. — Application de la loi de 1966 à l' — . — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1372).

Régime fiscal des élevages sans sol. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 408.

— Elèves étrangers. — *Voy.* CODE RURAL, 3 (1971) (p. 1619).

ÉLEVEURS.

— Situation des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 117.

ELF.

— Société. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Développement industriel et scientifique, p. 4958, 5009).

ÉLOGES FUNÈBRES

— Députés. — *Voy.* DÉPUTÉS (décédés.)

— Ministres.

1. M. MICHELET, Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles, décédé le 9 octobre 1970. Eloge funèbre le 15 octobre 1970 (p. 4305, 4306).

2. M. MONDON, Ministre des Transports, décédé le 31 décembre 1970. Eloge funèbre le 6 avril 1971 (p. 904).

— Autres personnalités.

1. M. Henri QUEUILLE, ancien Président du Conseil, décédé le 15 juin 1970. Eloge funèbre le 18 juin 1970 (p. 2819).

2. M. DALADIER, ancien président du Conseil, décédé le 10 octobre 1970. Eloge funèbre le 15 octobre 1970 (p. 4306).

3. Général de GAULLE, ancien Président de la République, décédé le 9 novembre 1970. Séance levée en signe de deuil le 10 novembre 1970 (p. 5449).

EMBALLAGE.

Voy. CODE DU TRAVAIL, 1 (1971 - p. 1126). Plastiques. — *Voy.* CONDITIONNEMENT.

EMBARGO.

— sur les livraisons d'armes au Moyen-Orient. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11).

ÉMIGRATION.

— des Antilles. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre) (III) (D.O.M.).

EMPLACEMENT MUNICIPAL.

— Droit d' — pour les producteurs de fruits, légumes et fleurs. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 1 (art. additionnel).

EMPLOI.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement (1).

Transmis au Sénat. Rapport, le 19 novembre 1968 par M. Gravier, **n° 38 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 11 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 27 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1125 du 17 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 18 décembre 1968 (p. 11835).

2. — Proposition de loi tendant à assurer la garantie de l'emploi et à protéger les salariés contre les licenciements arbitraires, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Fernand Dupuy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 123.**

3. — Proposition de loi tendant à la création, dans le cadre du Fonds national de l'emploi, d'une caisse autonome de garantie des emprunts contractés, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Claude Guichard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 447.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967 créant une Agence nationale de l'emploi (1).

Transmise au Sénat le 21 mai 1968 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 172 (année 1967-1968) ;** rapport le 10 décembre 1968 par M. Blanchet, **n° 80 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance ». — Proposition de loi **n° 28 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1968 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 519 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Bichat, **n° 527.** Adoption en deuxième lecture le 18 décembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse ». — Proposition de loi **n° 91.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1968 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 118 (année 1968-1969) ;** rapport le 27 juin 1969 par M. Blanchet, **n° 185 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 16 octobre 1969 sous le titre : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnels par correspondance ». — Proposition de loi **n° 3 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 1969 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles,

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table matières (1967-1968) n° 748 (Emploi, 5).

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table matières (1967-1968) n° 749 (Emploi, 6).

familiales et sociales), **n° 834 ;** rapport le 2 décembre 1969 par M. Bichat, **n° 925.** Adoption le 11 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 185.**

Transmise au Sénat le 12 décembre 1969 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 119 (année 1969-1970) ;** rapport le 13 octobre 1970 par M. Blanchet, **n° 10 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 15 octobre 1970. — Proposition de loi **n° 4 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1970 (quatrième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1403 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Bichat, **n° 1931.** Adoption le 30 juin 1971. — Proposition de loi **n° 478.**

Transmise au Sénat le 30 juin 1971 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 408 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 (oral) par M. Blanchet. Adoption définitive le 30 juin 1971. — Proposition de loi **n° 178 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-558 du 12 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1971 (p. 6910).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5650).

Le souhait du Sénat de rattacher directement cette proposition de loi à l'ordonnance du 24 mai 1947 ; l'obligation faite aux directeurs de publications de transmettre les offres d'emploi aux directions départementales du travail et de la main-d'œuvre ; l'interdiction de la publication des offres d'emploi qui comporteraient des conditions d'âge fixant une limite supérieure; les avantages de cette solution pour les travailleurs en quête d'emploi qui ont dépassé l'âge de quarante ans; les préoccupations de la Commission de mettre un terme au scandale de certaines offres de cours par correspondance, assorties de l'espoir de situations aussi mirifiques qu'imaginaires.

Art. 1er (*ibid.*); supprimé par le Sénat.

Art. 2 (*ibid.*); l'obligation permanente supplémentaire manifestement excessive pour la presse qui résulterait du texte du Sénat (p. 5651); le désir du Gouvernement de connaître les auteurs de certaines annonces anonymes pour mettre fin à des pratiques abusives ; l'inconvénient de la rédaction adoptée par le Sénat; l'excès de travail qui en résulterait pour certains journaux et pour les services qui sont appelés à recevoir ces documents; la solution préférable de laisser à l'administration la possibilité de demander communication de tous les renseignements sur les annonces anonymes lorsqu'elle le désirera; adoption de l'article avec modification.

Art. 3 : adoption d'un amendement de suppression.

Titre : adoption d'un amendement du Gouvernement tendant à modifier la rédaction du titre.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5651).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4838).

Le ralliement du Sénat au texte du quatrième alinéa de l'article 2 ; la possibilité pour les directions départementales du travail et de la main-d'œuvre d'obtenir du directeur la publication des renseignements sur l'employeur dans le cas d'offres d'emplois anonymes ; l'amendement adopté par le Sénat étendant à l'Agence nationale pour l'emploi la possibilité de demander les renseignements susvisés ; l'article 3 ajouté par le Sénat ; l'amendement de suppression de la Commission.

Art. 2 (*ibid.*) : amendement tendant à reprendre le quatrième alinéa de l'article dans le texte adopté par l'Assemblée en première lecture (p. 4839); la question de savoir quelles seront les charges réelles des directeurs de journaux; la grande inquiétude qui s'est manifestée dans la presse à ce sujet; la simple exigence pour les journaux de la communication d'un exemplaire de leur communication; retrait de l'amendement; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission et de l'article 2 ainsi modifié.

Art. 3 : adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer l'article.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

DISCUSSION EN QUATRIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3559).

La suppression des dispositions introduites

par le Sénat et relatives aux organismes privés dispensant un enseignement à distance (p. 3559).

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 3559) : ses observations sur ce texte.

Art. 3 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer cet article (p. 3560); adoption.

Amendement de la Commission tendant à rédiger ainsi le titre : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse » (p. 3560) ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3560).

5. — Rapport de M. le Premier Ministre sur la situation de l'emploi, les activités du Fonds national de l'emploi et les activités en matière d'aide aux travailleurs privés d'emploi (année 1969) [17 juin 1971] (p. 3080).

·—·

Voy. aussi BUDGET 1968, 1 (Discussion générale). — BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales). — (Services du Premier Ministre) (X). — DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (nos 1, 7, 8, 12). — PLAN, 1. — PLAN, 2. — BUDGET 1970, (Discussion générale) (Affaires sociales) (Travail, Emploi et Population) (Services du Premier Ministre) (IX). — BUDGET 1970 (Collectif). — BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et Première partie) (Services du Premier Ministre - D.O.M. - p. 4718, 4729, 5616, 5619, 5634). — BUDGET 1973, 1 (Affaires sociales et Santé publique) (I. — Section commune. — II. Affaires sociales). — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2, 3, 4 (1971 - p. 2420).

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 123 à 127, nos 128 à 132. — QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 240 (1971 - p. 4430).

— Au Mans. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 261.

— En Lorraine. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 262.

— A Montbrison. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 413.

— Dans la région parisienne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 410. — QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 233. — *Voy.* RÉGION PARISIENNE, 6 (1971 - p. 992). — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Services du Premier Ministre - Section VII - D.O.M.).

— des handicapés. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 245.

— Dans la région de Douai. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 201.

— Bourse d'échange. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 137.

— Créations. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 51.

EMPLOIS RÉSERVÉS.

1. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les invalides de guerre et assimilés du droit aux emplois réservés de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales sans condition de délai, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1420.**

2. — Projet de loi tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1628 ;** rapport le 8 avril 1971 par M. Valenet, **n° 1643.** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 379.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 187 (année 1970-1971) ;** rapport le 22 avril 1971 par Mme Cardot, **n° 191 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 22 avril 1971. — Projet de loi **n° 75 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-317 du 27 avril 1971, publiée au *J.O.* du 29 avril 1971 (p. 4131).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1126).

La reconduction pour trois ans de la législation sur les emplois réservés (p. 1126) ; l'impossibilité de fixer des délais pour les demandes (p. 1127) ; la lenteur de l'examen des dossiers (p. 1128); la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord (*ibid.*).

Intervention de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 1127) : le nombre des candidats qui postulent leur reclassement dans

un emploi public; la durée d'application du texte.

Article unique (p. 1128) : amendement de M. Berthelot tendant à supprimer toute condition de délai pour déposer les demandes ; rejet ; retrait d'un amendement de M. Gilbert Faure; amendement de la Commission tendant à substituer à la date du 27 avril 1974 la date du 27 avril 1976 ; adoption; adoption de l'article unique, ainsi modifié (*ibid.*).

Articles additionnels : amendement de M. Gilbert Faure tendant à limiter à un an le délai d'examen des demandes d'emplois réservés (p. 1128).

Intervention de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 1128, 1129) : la procédure suivie en matière d'emplois réservés; le placement des intéressés.

Retrait de l'amendement (p. 1129); amendement de M. Gilbert Faure tendant à faire bénéficier de la législation sur les emplois réservés les militaires ayant servi en Afrique du Nord (p. 1129); retrait de l'amendement ; retrait de deux amendements de M. Berthelot.

Adoption du projet de loi (p. 1129).

Voy. aussi : PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ, 4.

Voy. MÉDECINE SOCIALE, 1.

EMPLOYÉS DE MAISON. — *Voy.* MÉDECINE SOCIALE. 1.

EMPLOYEURS.

— Participation à l'effort de construction. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières, 10).

— De la région parisienne (Versement à la charge des). — *Voy.* RÉGION PARISIENNE, 9.

EMPRUNT PINAY.

— Exonération fiscale. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 7 et après art. 7).

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 66.

EMPRUNTS.

Voy. BUDGET 1971, 1 (p. 5678).

— Remise d'annuités accordée par le Président de la République. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1) (p. 5935).

ENCADREMENT DU CRÉDIT. — *Voy.* BUDGET 1969, 5. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44.

ÉNERGIE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Industrie).

— Politique de l'. — *Voy.* PLAN, 1.

— Taxe municipale. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 7).

ÉNERGIE NUCLÉAIRE.

1. — Projet de loi relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (1).

Transmis au Sénat. — Adoption définitive le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 4 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-943 du 30 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 31 octobre 1968 (p. 10195 et 10196).

2. — Projet de loi portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires, présenté au Sénat le 6 juin 1968 par M. Pompidou, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 192 (année 1967-1968) ;** rapport le 11 juillet 1968 par M. Pierre Mailhe, **n° 204 (année 1967-1968).** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 5 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 389 ;** rapport le 13 novembre 1968 par M. Foyer, **n° 436.** Adoption définitive le 20 novembre 1968. — Projet de loi **n° 43.**

Loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 30 novembre 1968 (p. 11229).

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table matières 1967-1968 (Énergie nucléaire, § 1) n° 642.

DISCUSSION [20 novembre 1968] (p. 4754).

L'adoption du texte du Sénat sans modification par la Commission des lois ; l'harmonisation de notre législation avec celle des Etats-Unis.

Art. 1er et 2 : adoption (*ibid*).

Art. 3 à 5 (p. 4755) : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Projet de loi tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.), présenté à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1728** ; rapport le 26 mai 1971 par M. Herzog, **n° 1764.** Adoption le 26 mai 1971. — Projet de loi **n° 416.**

Transmis au Sénat le 1er juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 274 (année 1970-1971)** ; rapport le 17 juin 1971 par M. Chauty, **n° 331 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 170 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-568 du 15 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 16 juillet 1971 (p. 7003).

DISCUSSION [26 mai 1971] (p. 2098).

La mise à disposition de terrains pour la construction d'un grand accélérateur de particules à Meyrin (p. 2098) ; le C.E.R.N. : son organisation, ses tâches (p. 2098, 2099) ; la construction d'accélérateurs ; la constitution d'équipes de chercheurs internationaux (p. 2099) ; les échanges scientifiques ; la construction d'un accélérateur de 300 Gev (p. 2099, 2100) ; le projet Adams (p. 2099, 2100) ; la mise à disposition de 412 hectares (p. 2099) ; le français, langue de travail dans le domaine scientifique ; les retombées économiques de l'implantation de l'accélérateur en France ; l'emploi de la main-d'œuvre locale ; les précédents en matière de procédure exceptionnelle d'expropriation ; la nécessité d'un texte plus général réglant définitivement le problème ; le maintien des exploitations agricoles en surface (p. 2100) ; les études en vue de déterminer l'emplacement ; la déception des Varois.

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2100) : l'acquisition des terrains à l'amiable ; l'application de la loi du 4 août 1962 ; le champ d'application de la loi du 23 décembre 1970.

Article unique : *l'application dans l'arrondissement de Gex, en vue de l'acquisition par l'Etat de terrains non bâtis, des dispositions de l'article 58 modifié de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 ;* deux amendements rédactionnels de la Commission de la production ; adoption (p. 2101) ; amendement de la Commission prévoyant que la prise de possession ne peut avoir lieu qu'après paiement provisionnel d'une somme égale à l'évaluation du service des domaines ou à l'offre de l'autorité expropriante ; l'article 545 du Code civil (p. 2101, 2102).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat (p. 2101) : l'acceptation par le Gouvernement des premier et dernier alinéas de l'amendement ; la différence entre l'opération juridique de possession d'urgence et l'opération d'acquisition ; l'article 58 de l'ordonnance susvisée ; le système institué par la loi du 23 décembre 1970 ; le calendrier précis vis-à-vis du C.E.R.N. ; la règle du paiement provisionnel et les règles budgétaires ; la publication à la conservation des hypothèques.

Le Parlement et les exigences de l'administration financière (p. 2102) ; le principe de l'indemnité préalable et la généralisation des expropriations suivant des procédures exceptionnelles.

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat (p. 2102) : le versement d'un acompte ou de l'indemnité complète dans les trois mois.

Vote par division pour chaque alinéa, demandé par le Gouvernement ; adoption des trois alinéas ; adoption de l'ensemble de l'amendement.

Adoption de l'article unique du projet de loi, ainsi modifié (p. 2102).

.—.

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Industrie) Services du Premier Ministre (I). — BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique).

ENFANCE.

1. — Proposition de loi tendant à assurer aux enfants handicapés physiques ou mentaux le bénéfice des dispositions de la loi du 28 mars 1882.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 16.**

2. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 378 du Code pénal en vue de la défense de l'enfance martyre, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par Mme Jacqueline Thome-Patenôtre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 371** ; rapport le 21 avril 1971 par M. Chazelle, **n° 1667.** Adoption le 7 mai 1971. — Proposition de loi **n° 397.**

Transmise au Sénat le 11 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 221 (année 1970-1971)** ; rapport le 3 juin 1971 par M. Guillard, **n° 279 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 8 juin 1971. — Proposition de loi **n° 111 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-446 du 15 juin 1971, publiée au *J.O.* du 16 juin 1971 (p. 5787).

DISCUSSION [7 mai 1971] (p. 1758).

Le silence, obstacle à la lutte contre les tortionnaires d'enfants (p. 1758) ; l'obligation du secret professionnel des médecins (p. 1758, 1761) ; l'histoire du secret médical (p. 1759) ; la portée de ce secret (p. 1759, 1761, 1763) ; les exceptions existantes (p. 1759, 1760) ; la circulaire du Conseil de l'Ordre (p. 1760, 1761) ; les mesures préventives à prendre (p. 1761, 1762, 1766) ; le manque d'assistantes sociales (p. 1762) ; l'action des comités de vigilance pour l'enfance malheureuse (p. 1761, 1762) ; l'information des autorités administratives (p. 1763).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1763, 1764) : le secret professionnel du médecin ; le rôle de prévention des Pouvoirs publics ; ses observations sur l'article 378 du Code pénal (p. 1763) ; les recommandations du Conseil de l'Europe (p. 1764).

Art. 1er : réservé jusqu'après la discussion de l'article 2 (p. 1764).

Art. 2 : amendement de suppression de l'article présenté par le Gouvernement ; réservé ; amendement de M. de Grailly faisant obligation d'informer les autorités administratives des mauvais traitements à des enfants (p. 1764) ; la différence entre l'information des autorités administratives et celle des autorités judiciaires ; l'extension du champ d'application de l'article 62 du Code pénal ; adoption de l'amendement qui devient l'article 2 ; l'amendement du Gouvernement est donc devenu sans objet.

Art. 1er (reprise) : amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction de l'article (p. 1765).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1765) : les recommandations du Conseil de l'Europe.

Sous-amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à rendre obligatoire l'information des autorités administratives (p. 1765) ; la différence avec l'amendement du Gouvernement qui n'impose pas l'obligation de révéler les sévices.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1765) : ses observations sur le sous-amendement de Mme Thome-Patenôtre ; la nécessité de faire référence aux autorités administratives et médicales.

Retrait du sous-amendement de Mme Thome-Patenôtre (p. 1766) ; adoption de l'amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article premier.

Titre : nouvelle rédaction proposée par la Commission.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1766).

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 378 du Code pénal afin d'assurer une meilleure protection des enfants dont la santé pourrait être gravement compromise par de mauvais traitements ou par un défaut de soins, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 672.**

Voy. ENFANCE, 2.

4. — Proposition de loi tendant à la protection de l'enfance en danger, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2726.**

Voy. ENFANCE, 2 et 3.

ENFANTS.

— Prestations de l'assurance-maladie aux — de plus de 16 ans sans emploi. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 7 ; PRESTATIONS FAMILIALES, 2.

ENFANTS INADAPTÉS.

— Scolarisation des —. *Voy.* BUDGET 1972 (Education nationale) (p. 5545, 5550, 5559, 5578, 5584, 5586).

— Maisons de santé. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 33.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 45 à 50 ; BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales, Education nationale, Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale), Education nationale, Jeunesse et Sports et après art. 6 (2e délibération) (Contrats d'assurances) ; BUDGET 1973, 1 (Santé publique) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 28 et 33.

— Collecte en faveur des - Croisade du cœur. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 140.

Voy. ENFANCE, 1 ; BUDGET 1971, 1 (p. 5567).

ENFANTS INFIRMES. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 38 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 2.

ENFANTS NATURELS. — *Voy.* FAMILLE, 4 ; FILIATION, 1 et 4 ; OBLIGATION ALIMENTAIRE, 1 ; SUCCESSIONS, 4 et 5 ; BUDGET 1971, 1 (p. 5668).

ENGINS BALISTIQUES. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5 ; BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

ENREGISTREMENT.

— Droits. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 9).

ENSEIGNANTS.

— Revendications de certains professeurs du second degré. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 136.

— Statut. — *Voy.* ÉDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale et art. 8, 21).

— Associés. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (art. 21 et 22).

ENSEIGNE DE VAISSEAU. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1) (p. 5949).

ENSEIGNEMENT.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 10.

— Arrêts de travail dans l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 238.

— Gratuité des études du premier cycle. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 136 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 61 à 66.

— Maîtres auxiliaires de l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 373.

— Enseignement (Unités d'— et de recherche de Paris V). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 442.

— A distance. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 2.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les modalités de répartition entre les communes intéressées des frais d'établissement et de fonctionnement des centres d'enseignement agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Lucien Richard (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2523.**

.—.

Voy. aussi. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 39 à 44 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture, Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5264) ; BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5524).

— Public. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 204.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

— Création de nouveaux emplois. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (art. 20).

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 394.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 2 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 6.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Éducation nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Éducation nationale).

ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

1.— Projet de loi portant modification de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignements privés, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 570.**

2. — Proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des écoles, cours et autres organismes privés dispensant un enseignement à domicile, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 585** ; rapport le 2 décembre 1969 par M. Gissinger, **n° 926.**

Adoption le 11 décembre 1969 sous le titre : « Proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement ». Proposition de loi **n° 184.**

Transmise au Sénat le 12 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 118 (année 1969-1970)** ; rapport le 27 octobre 1970 par M. Caillavet, **n° 36 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 29 octobre 1970. — Proposition de loi **n° 13 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1970 (2e lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1424.** Adoption en deuxième lecture le 15 avril 1971. — Proposition de loi **n° 380.**

Transmise au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, **n° 181 (année 1970-1971)** ; rapport le 3 juin 1971 par M. Caillavet, **n° 282 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 14 juin 1971. — Proposition de loi **n° 123 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1971, **n° 1841** ; rapport le 23 juin 1971 par M. Gissinger au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1881.** Adoption le 28 juin 1971. — Proposition de loi **n° 456.**

Transmise au Sénat le 23 juin 1971 ; rapport le 23 juin 1971 par M. Caillavet, **n° 350 (année 1970-1971)** ; rejet le 28 juin 1971. — Proposition de loi **n° 152 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), rapport le 29 juin 1971 par M. Gissinger, **n° 1936.** Adoption en troisième lecture le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 463.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 392 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 (oral) par M. Caillavet. Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 169 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-556 du 12 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1971 (p. 6907).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [11 décembre 1969] (p. 4832).

L'enseignement par correspondance ; son développement constant ; sa souplesse ; son caractère complémentaire de l'enseignement classique ; les moyens et les méthodes employés ; les cours publics de l'Etat ; les organismes privés ; l'objet de la présente proposition de loi tendant à réglementer l'enseignement privé ; l'accroissement du nombre des écoles privées ; les annonces publicitaires aussi alléchantes que mensongères ; le tri à opérer entre les écoles sérieuses et celles qui ne le sont pas ; la surveillance par l'Etat du développement de cet enseignement ; les nombreux amendements examinés par la Commission ; l'illustration par cette proposition de loi de la

carence du Gouvernement en matière d'éducation nationale ; l'opposition du groupe communiste au principe des subventions d'Etat en faveur d'établissements d'enseignement privé (p. 4833) ; les futures modalités d'application de cette loi ; le très grand pragmatisme qui s'impose dans son application ; la distinction à établir entre les capacités indispensables pour l'enseignement donné en présence des élèves et celles qui sont nécessaires pour procéder à l'enseignement à distance ; les responsabilités du Ministère de l'Education nationale et de l'enseignement public à cet égard ; le cas des infirmes moteurs et personnes atteinte de surdité qui ont obtenu les titres universitaires pour enseigner.

Titre 1er : *Enseignement à distance.*

Art. 1er : *Définition de l'enseignement à distance ;* adoption.

Art. 2 : *Déclaration obligatoire ;* adoption.

Art. 3 : *Contrôle pédagogique ;* amendement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le caractère injustifié du contrôle financier ; l'élargissement souhaitable de la composition de la commission de contrôle ; (*ibid*) les inconvénients de la création d'une telle commission (p. 4834) ; retrait de l'amendement ; amendement tendant à limiter le contrôle aux organismes qui bénéficient des subventions ou d'aides en nature des collectivités locales ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 4 : *Composition du conseil académique ;* amendement tendant à supprimer l'article ; retrait ; amendement tendant à modifier la rédaction de l'article ; retrait ; adoption.

Art. 5 : *Conditions auxquelles doivent satisfaire les personnels d'administration, de direction et d'enseignement ;* amendement tendant à supprimer les mots : « d'administration » ; retrait (p. 4835) ; amendement du Gouvernement tendant à modifier la fin de l'article ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 6 : *Incapacités ;* les trois modes de responsabilités encourues dans l'organisation et l'exécution de ce type d'enseignement ; la différence dans les conditions requises lorsqu'il s'agit d'un enseignement à distance ou d'une présence physique ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 7 : *Résiliation des contrats ;* adoption d'un amendement rédactionnel ; deux amendements relatifs à la stipulation d'une indemnité de résiliation (*ibid*) ; adoption du texte commun des amendements (p. 4836) ; amendement relatif aux conditions de paiement des cours par correspondance ; les inconvénients de l'utilisation de traites ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission relatif à la protection des intérêts des organismes privés d'enseignement à distance en cas de résiliation ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Avant l'Art. 8 : amendement du Gouvernement concernant le champ d'application du titre II ; adoption.

Titre II : *Publicité et démarchage.*

Art. 8 : *Publicité :* deux amendements soumis à discussion commune relatifs aux modalités de la publicité ; la distinction à établir entre la publicité et la brochure spécialisée (*ibid*) ; retrait des deux amendements (p. 4837) ; adoption de l'article.

Art. 9 : *Démarchage :* amendement tendant à supprimer l'article ; la pratique couramment admise que constitue le démarchage dans les pays étrangers ; le projet soumis à l'Assemblée tendant à réglementer la vente à domicile ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 10 : *Champ d'application du titre II :* amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; adoption ; en conséquence, l'article 10 est supprimé.

Titre III : *Dispositions diverses.*

Art. 11 : *Délai d'accomplissement des formalités ;* adoption.

Art. 12 : *Compétence du conseil académique ;* adoption.

Art. 13 : *Répression des infractions* (*ibid*) amendement tendant à modifier le premier alinéa (p. 4838) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 14 : *Conventions ;* adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 15 : *Textes abrogés ;* adoption.

Titre : amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du titre.

Abstention des groupes communiste et socialiste.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4838).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 avril 1971] (p. 1129).

Les positions du Sénat sur ce problème (p. 1129) ; les dangers du démarchage à domicile (*ibid*) ; l'institution d'un conseil de l'enseignement à distance (p. 1130) ; le rôle du Conseil supérieur de l'Education nationale ; l'interdiction du démarchage (p. 1130, 1131) ; les subventions aux organismes privés d'enseignement à distance (p. 1130).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1130) : l'importance de l'enseignement à distance ; l'action du centre national de télé-enseignement ; le Conseil supérieur de l'enseignement à distance ; le problème de la nécessité pour les organismes d'enseignement de s'assurer contre le risque d'interruption de leurs cours ; la question du démarchage ; les conditions de dénonciation du contrat.

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à supprimer les mots : « adressée au recteur de l'académie » (p. 1131) ; les instances compétentes pour recevoir les déclarations ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 3 : amendement du Gouvernement (p. 1131).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1131) : la compétence du comité académique.

Adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction de l'article ; les sanctions des conseils académiques ; adoption de l'amendement (p. 1132) ; amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à supprimer les troisième, quatrième et cinquième alinéas ; adoption des textes communs des amendements du Gouvernement et de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement de la Commission tendant à prévoir deux représentants de l'enseignement à distance dans le conseil académique statuant à l'égard d'un organisme privé (p. 1132) ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 4.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à porter à six le nombre des représentants de l'enseignement privé au conseil supérieur de l'éducation nationale ; adoption (p. 1132).

Art. 5 : amendement de la Commission tendant à supprimer les conditions de nationalité pour la direction des établissements d'enseignement à distance ; adoption ; amendement de la Commission permettant à des étrangers d'assurer des postes de direction (p. 1132).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1132) : l'application du droit communautaire.

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (p. 1133) ; sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à ajouter le mot : « éventuels » après les mots : « et les débouchés » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement.

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à fixer les conditions de rupture du contrat (p. 1133) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à limiter à 30 % le prix payé par anticipation ; sous-amendement de la Commission tendant à substituer aux mots : « la vente », les mots : « la fourniture » ; adoption des sous-amendements et de l'amendement qui devient l'article 7 (p. 1134).

Art. 7 *bis* : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; l'impossibilité d'exiger l'assurance du risque de cessation anticipée des cours (p. 1134) ; adoption de l'amendement.

Art. 8 B : amendement de la Commission tendant à obliger les établissements privés à indiquer ce caractère privé (p. 1134) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa ; adoption ; amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction du deuxième alinéa ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à remplacer le visa par un simple dépôt préalable (p. 1134) ; adoption de

l'amendement, qui devient l'article 8 (p. 1135).

Art. 9 : amendement de la Commission tendant à interdire le démarchage ; sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à ajouter les mots : « à l'improviste » après les mots : « de se rendre » ; deux sous-amendements de M. Fraudeau tendant à renforcer l'interdiction du démarchage ; la nécessité de lutter contre les abus entraînés par le démarchage ; rejet du sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; adoption des deux sous-amendements de M. Fraudeau ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 9 (p. 1135).

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à supprimer la fin du premier alinéa (p. 1136) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa devenu sans objet ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : amendement de la Commission tendant à autoriser le dépôt de plaintes par les syndicats et associations ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 : amendement de forme du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1136).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [28 juin 1971] (p. 3474).

La nécessité d'accorder des garanties réelles et efficaces aux souscripteurs de contrats d'enseignement (p. 3474) ; les législations étrangères (p. 3475) ; le sort de la proposition de loi ; l'importance des points de désaccord entre les deux Assemblées ; la création d'un conseil de l'enseignement à distance ; l'article 11 de la loi du 27 février 1880 ; l'abandon de l'alignement systématique sur les conditions en vigueur dans l'enseignement privé ; l'information des élèves ; la nouvelle rédaction de l'article 7 ; la publicité ; l'interdiction du démarchage ; l'autorisation de la publicité à domicile ; le double délai de réflexion pour les contrats signés au domicile du souscripteur (p. 3475).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 3475) : ses observations sur ce texte.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3475, 3476).

Amendement du Gouvernement tendant à supprimer les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 3.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3476) : la représentation de l'enseignement à distance au sein du Conseil supérieur de l'éducation nationale ; le caractère réglementaire de la disposition.

Adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant dans le deuxième alinéa de l'article 9 à supprimer les mots : « à l'improviste ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3476) : l'ambiguïté de la formule.

Adoption de l'amendement ; retrait d'un amendement du Gouvernement.

Explications de vote : groupe communiste, vote hostile à la proposition de loi.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire et des amendements (p. 3476).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [29 juin 1971] (p. 3504).

La nécessité absolue d'accorder des garanties réelles et efficaces aux souscripteurs de contrat (p. 3505) ; les amendements du Gouvernement au texte de la Commission mixte paritaire (p. 3505) ; l'encouragement aux efforts de formation personnelle.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3505) : ses observations sur ce texte.

Art. 3 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée en deuxième lecture ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3505) : la création d'un comité de surveillance de l'enseignement à distance par décret.

Art. 4 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée, en deuxième lecture ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 4 (p. 3506).

Art. 5 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 *bis* : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article prévoyant un système de contrat unique pour l'enseignement et les fournitures ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 6 *bis*.

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à faire en sorte que le contrat ne puisse être signé, à peine de nullité, qu'au terme d'un délai de six jours francs après la réception ; adoption de l'amendement (p. 3507) ; amendement de la Commission relatif aux conditions de paiement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ; adoption de l'amendement et de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 9 : amendement de la Commission tendant à supprimer les mots : « à l'improviste » ; l'autorisation de la publicité ; l'envoi du contrat par la poste ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à supprimer les deux derniers alinéas de l'article ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3507).

3. — Projet de loi modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1606** ; rapport le 6 avril 1971 par M. Olivier Giscard d'Estaing, **n° 1635.** Adoption le 27 avril 1971. — Projet de loi **n° 836.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 202 (année 1970-1971)** ; rapport le 13 mai 1971 par M. Minot, **n° 232 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 19 mai 1971. — Projet de loi **n° 93 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-400 du 1er juin 1971, publiée au *J.O.* du 3 juin 1971 (p. 5339).

DISCUSSION [27 avril 1971] (p. 1448, 1470).

Une loi de constat (p. 1148, 1476) ; les rapports entre l'Etat et les établissements privés du premier et du deuxième degrés (p. 1449, 1465) ; les dix années d'expérience (p. 1448, 1449, 1450, 1452, 1475, 1478) ; l'existence d'enseignements privés et l'opinion publique (p. 1449, 1472, 1474) ; le contenu de la loi Debré du 31 décembre 1959 (p. 1449, 1450, 1465, 1477, 1478) ; la loi d'aide à l'enseignement privé et le respect de la Constitution (p. 1449, 1464, 1465, 1475, 1477) ; l'extension de la loi Debré aux T.O.M. (p. 1451, 1464, 1475) ; la multiplication des écoles en fonction du nombre des familles spirituelles (p. 1465) ; la ségrégation entre les différentes catégories de jeunes Français (p. 1478) ; les liaisons entre le système scolaire et le système économique (p. 1479) ; la structure de l'enseignement et celle de la société (p. 1451) ; l'école unique et la dictature (p. 1473) ; le droit à l'existence des établissements privés du second degré (p. 1451) ; le renforcement du caractère propre des établissements privés (p. 1465) ; la coopération des enseignements privés et publics (p. 1451, 1464, 1474) ; la concurrence des établissements privés et publics (p. 1465, 1471, 1474, 1477, 1478) ; la sous-traitance (p. 1470) ; la coexistence pacifique des enseignements privés et publics (p. 1450, 1474, 1475, 1476) ; le risque de division dans les petites localités (p. 1470) ; l'articulation entre le programme scolaire de l'école primaire et l'éducation religieuse (p. 1470) ; la qualité des enseignements (p. 1465, 1473) ; les intentions du Gouvernement sur l'enseignement secondaire (p. 1471) ; la nature des établissements privés du secondaire (p. 1480) ; son « caractère propre » (p. 1473) ; les établissements privés laïcs (p. 1449) ; les effectifs des enseignements privés et publics (p. 1450, 1465, 1473, 1474) ; la diversité du milieu social des élèves de l'enseignement privé (p. 1471, 1474, 1475) ; les enseignements privés et les programmes nationaux (p. 1449, 1471, 1474) ; la qualité et la formation des enseignants (p. 1449, 1450, 1451, 1452, 1470, 1471, 1474, 1475, 1479) ; la prise en charge de la formation des maîtres du privé (p. 1465) ; la déontologie de la profession d'enseignant (p. 1479) ; la qualification et le recyclage des enseignants des établissements sous contrat (p. 1473) ; la responsabilité et le rôle des chefs d'établissements (p. 1473, 1474) ; le personnel enseignant des établissements privés ;

les effectifs (p. 1450, 1471) ; les diplômes (p. 1474) ; le contrôle de l'Etat sur l'enseignement privé (p. 1470, 1471, 1474, 1475, 1477); la réorganisation et l'autonomie des établissements publics de l'Etat (p. 1450, 1476) ; la diminution de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics (p. 1450, 1476) ; l'activité personnelle de l'élève (p. 1470) ; l'expérience du collège Stanislas (p. 1470) ; la participation dans les établissements privés (p. 1473) ; la loi d'orientation et la participation dans les établissements scolaires (p. 1473) ; le frein mis à l'expérimentation pédagogique dans le secteur public de l'Education nationale (p. 1477, 1478) : l'orientation scolaire (p. 1451, 1465, 1479) ; les erreurs de l'orientation autoritaire et prématurée (p. 1451) ; la libération du samedi et la suppression du jeudi en matière de congés scolaires (p. 1470) ; la critique de l'enseignement public (p. 1465, 1470, 1472) ; la promotion de l'enseignement privé (p. 1465, 1472, 1474, 1477, 1480) ; l'innovation dans l'enseignement privé (p. 1475) ; la participation des établissements privés à la recherche pédagogique (p. 1470, 1476) ; les désordres sporadiques des lycées ; le recours à l'enseignement privé et le préjudice porté à l'enseignement public (p. 1470, 1472) ; la destruction des appareils scolaires (p. 1481) ; le coût de la remise en état annuelle des lycées et des universités (p. 1472) ; le Manifeste P.S.U.-lycéens des 24 et 25 octobre (p. 1471, 1478, 1479) ; la maturité plus précoce des jeunes (p. 1479) ; la politisation de certains enseignants (p. 1472) ; la loi du lynch dans les universités (p. 1472) ; l'enseignement primaire (p. 1476) ; l'enseignement technique (p. 1479) ; la formation civique (p. 1479) ; la formation professionnelle privée (p. 1480) : ses dangers (p. 1480) ; Michelin à Clermont-Ferrand (p. 1480) ; I. B. M. à Montpellier (p. 1480) ; la formation professionnelle des adultes ; les possibilités de conventions (p. 1477) ; l'éducation permanente (p. 1476) ; les organisations syndicales et politiques et le refus de pérennisation du système de 1959 (p. 1465) ; le contrat d'association (p. 1449, 1450) ; le contrat simple (p. 1449, 1450, 1477) ; la pérennisation des contrats simples pour les établissements du premier degré (p. 1449, 1450, 1470) ; la liberté d'option pour les établissements du premier degré (p. 1450) ; les contrats d'association pour les établissements du deuxième degré (p. 1450) ; les différences de choix dans le contrat entre le premier et le deuxième degré (p. 1450) ; la suppression du contrat simple à partir de 1980 pour les établissements du deuxième degré ; ses conséquences (p. 1451, 1480) ; le contrat d'association et le niveau pédagogique dans le deuxième degré (p. 1451) ; le comité national de conciliation (p. 1449, 1450) ; le remplacement des comités départementaux de conciliation par des comités régionaux (p. 1451) ; la réussite du contrat d'association en Alsace (p. 1475) ; la formation des jeunes syndicalistes agricoles bretons (p. 1474); le besoin scolaire reconnu; sa définition; la notion qualitative (p. 1451, 1465, 1473, 1475); la réalisation de la carte scolaire (p. 1451, 1476); le risque de double emploi (p. 1470); le monopole du ministère de l'Education nationale sur l'éducation de la Nation (p. 1476); ses dangers (p. 1476); la liberté fondamentale de l'enseignement (p. 1449, 1450, 1465, 1471, 1472, 1477) ; la liberté de l'enseignement et le monopole de l'Etat (p. 1470) ; le droit à l'enseignement (p. 1473); le droit au choix des familles (p. 1449, 1450, 1452, 1465, 1474, 1475, 1480); les responsabilités de la famille (p. 1472, 1473, 1481); l'égalité des chances (p. 1456) ; le pluralisme scolaire (p. 1473, 1475, 1476, 1480); la gratuité dans l'enseignement obligatoire (p. 1450, 1465); le budget de l'Education nationale (p. 1465, 1474, 1481); la charge financière de l'enseignement privé (p. 1449, 1465, 1474) ; le coût moindre de l'enseignement privé (p. 1449, 1465, 1473, 1474); la distribution à tous les fonds publics (p. 1471, 1473); l'augmentation des crédits pour les deux enseignements (p. 1465, 1474); le coût d'une nationalisation de l'école privée (p. 1473); l'exploitation rationnelle des équipements existants (p. 1481) ; l'allocation Barangé (p. 1450); l'aide de l'Etat aux syndicats (p. 1471); l'aide de l'Etat aux journaux (p. 1471, 1474); les garanties d'emprunt pour les investissements des établissements libres (p. 1481).

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1452 à 1454) : la coexistence de l'enseignement public et de l'enseignement privé; la place de ce dernier par rapport à l'enseignement public; le nombre des établissements qui n'ont passé aucun contrat avec l'Etat; l'évolution selon les différents ordres d'enseignement; le contrat simple; le régime de l'association; le problème de l'orientation; la formation des maîtres; l'aménagement des instances de conciliation; l'extension

aux territoires d'outre-mer du régime de la loi (p. 1453, 1454).

Exception d'irrecevabilité du groupe socialiste (p. 1454 à 1460) : le débat de 1959 (p. 1454, 1457); l'exception d'irrecevabilité pour anticonstitutionnalité (p. 1454, 1455, 1456, 1457, 1459); la volonté du Président de la République (p. 1454, 1455, 1457); l'article 20 de la Constitution (p. 1454); l'inauguration à titre définitif de l'instruction laïque gratuite et obligatoire par la Commune (p. 1455, 1457); l'atteinte à la laïcité (p. 1455, 1457, 1458); le contrôle financier des dépenses de l'Etat en matière scolaire et le contrat simple (p. 1455); les exigences de la carte scolaire (p. 1455); l'accroissement incontrôlable des subventions à l'enseignement privé (p. 1455) ; l'aspect de complémentarité quantitative de l'enseignement privé (p. 1455); l'unité de l'Education nationale (p. 1455); le Comité national de conciliation (p. 1455); la pérennisation du contrat simple dans le premier degré (p. 1455, 1457); la formation des enseignants catholiques (p. 1455, 1456); le besoin scolaire qualitatif et le choix des familles (p. 1456) ; le « lobby » laïque (p. 1457, 1458); l'obligation pour le Gouvernement de revenir devant l'Assemblée (p. 1457); la paix scolaire et la loi du 31 décembre 1959 (p. 1457, 1459); le caractère laïque de l'enseignement public (p. 1457); le seul contrôle pédagogique de l'Etat sur les établissements privés (p. 1457); l'école privée, la liberté de conscience et le libre accès de tous les enfants (p. 1457); l'utilisation des deniers publics (p. 1458) ; l'enseignement de la doctrine marxiste et la laïcité (p. 1458); la liberté d'enseignement et la notion de monopole (p. 1458, 1459); la nationalisation laïque de l'enseignement (p. 1459); la hiérarchie catholique et le pluralisme dans le domaine scolaire (p. 1459); les libertés fondamentales (p. 1459); l'aide à l'école libre et l'opinion publique (p. 1459) ; *rejet de l'exception d'irrecevabilité* au scrutin public (p. 1460) ; liste des votants (p. 1466, 1467).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 1460) : les nécessités du développement national et de la formation des citoyens (p. 1460); une loi de développement de l'enseignement privé (p. 1460, 1461) ; l'enseignement public et les milliards consacrés à l'enseignement privé (p. 1460) ; les garanties de qualité de l'enseignement privé (*ibid*) ; l'absence de diplômes des instituteurs de l'enseignement privé et des enseignants du second degré; la grève scolaire contre le projet en discussion; la solution du problème scolaire et la nationalisation; le caractère sélectif de la liberté d'enseignement; les intérêts du grand capital et la politique économique et sociale (p. 1460, 1461); l'école privée et la ségrégation sociale (p. 1461); l'accumulation des retards scolaires; la privatisation d'une partie du système d'éducation et la pérennisation des contrats simples pour l'enseignement primaire privé; le VIe Plan; le C.N.P.F. et la formation professionnelle; l'abandon de l'enseignement privé aux grandes sociétés capitalistes (p. 1461, 1462); le programme de refonte démocratique de l'Education nationale du parti communiste (p. 1461); le développement de l'école maternelle (p. 1461); les classes de rattrapage; la formation des maîtres; la gratuité totale et l'allocation d'études; la formation professionnelle et le développement de l'enseignement technique; les méthodes gauchistes et l'opposition enseignants-enseignés (p. 1461, 1462); les moyens financiers nécessaires (p. 1462); les revendications des personnels de l'Education nationale ; la liberté d'enseignement; le besoin de décentralisation et de diversité (p. 1462, 1463); l'autonomie des universités (p. 1462) ; la laïcité (p. 1462, 1463); la liberté de la presse et l'argent (p. 1462); la liberté de la famille; l'exclusivité des fonds publics aux actions de l'Etat (p. 1463); la limitation des actions de l'Etat (p. 1463); son rôle d'incitation et de soutien; la loi Debré et la fin de la période « sauvage » de l'enseignement privé; la coordination; l'orientation scolaire et professionnelle; le rejet de la question préalable par la Commission des affaires culturelles; la suppression du Ministère de l'Education nationale (p. 1461, 1463) ; *rejet de la question préalable* au scrutin public (p. 1463); liste des votants (p. 1467, 1468).

Avant l'article premier (p. 1481) : amendement du groupe socialiste tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article supprimant la disposition relative à la notion de caractère propre de l'établissement; l'impossibilité de contrôle sur le respect de la liberté de conscience; le contrôle de l'exécution des contrats simples ou des contrats d'association; l'autonomie et la notion de caractère propre de l'établissement (p. 1482).

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1482) : le principe même de la liberté de l'enseignement.

L'école Decroly à Saint-Mandé ; rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune; le premier, du groupe socialiste tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article relatif aux « besoins scolaires reconnus », le deuxième, de M. Olivier Giscard d'Estaing, relatif aux besoins scolaires reconnus en liaison avec le choix des familles; le « besoin scolaire reconnu » et les possibilités d'accueil de l'enseignement public; la suppression du contrat simple après 1980 pour le second degré; le choix et la responsabilité des familles.

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1482) : la définition partielle du « besoin scolaire reconnu »; la croissance du nombre de contrats accordés; le choix laissé aux autorités locales; l'amélioration du fonctionnement des instances de conciliation; la composition du Comité national de conciliation; les éléments constitutifs des besoins scolaires.

L'attachement du Gouvernement aux principes de la loi du 31 décembre 1959 (p. 1483) ; la loi Debré et l'évolution vers le contrat d'association ; les deux ordres d'enseignement et les deux ordres de contrats ; le principe du libre choix des établissements dans le premier et dans le second degré ; les principes de l'article premier de la loi du 31 décembre 1959.

Sous-amendement de M. Habib-Deloncle relatif à l'appréciation du « besoin scolaire reconnu » ; la diversité des critères à l'exclusion du seul critère quantitatif ; rejet de l'amendement du groupe socialiste ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing, ainsi modifié ; amendement de M. Buron tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article, abrogeant et remplaçant l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 (p. 1484) ; les expériences pédagogiques ; les classes bilingues ; le système de notation.

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1484) : le décret du 9 septembre 1970.

Adoption de l'amendement.

Article premier : *Abrogation et remplacement des alinéas 1 et 2 de l'art. 5 de la loi de référence* (p. 1484) ; le contrat simple; la pérennisation sans limite de la possibilité pour les établissements du 1er degré de souscrire un contrat simple ; amendement du groupe socialiste tendant à remettre en discussion l'ensemble du problème posé par le régime contractuel de l'enseignement privé; l'exécution du VIe Plan; la dispersion des finances publiques et l'aide à l'enseignement privé ; la réserve demandée par la Commission ; amendement du groupe socialiste tendant à limiter l'application du régime en question à la fin de l'année scolaire 1974-1975 (p. 1485) ; la suppression du Comité régional de conciliation ; la continuité de l'Education nationale ; rejet des deux amendements du groupe socialiste ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à donner au Ministre de l'Education nationale le pouvoir exceptionnel d'accorder un contrat simple à certains établissements du second degré au-delà de l'année scolaire 1979-1980.

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 1485, 1486) : l'esprit de 1959 ; l'acheminement des établissements vers le contrat d'association par l'intermédiaire du contrat simple.

Retrait de l'amendement (p. 1486) ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : adjonction à la loi de référence d'un article 5 *bis* relatif à l'orientation scolaire et professionnelle ; l'Office national sur les enseignements et les professions et l'orientation dans les établissements privés ; le principe de l'application de l'orientation à tous les ordres d'enseignement ; les structures nécessaires à l'orientation ; amendement rédactionnel de M. Caldaguès ; le caractère propre reconnu aux établissements privés ; adoption de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Caldaguès (p. 1487) ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à ce que les nouvelles dispositions concernant l'orientation scolaire ne risquent pas d'imposer aux établissements privés de nouvelles charges financières; retrait de l'amendement ; amendement de M. Buron tendant à éviter les affectations d'office des élèves ; le libre choix des familles.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education

nationale (p. 1487) : les objectifs de l'orientation ; l'adaptation de l'enseignement à l'évolution de la société et de l'économie.

Le caractère autoritaire de l'orientation ; retrait de l'amendement; amendement du groupe socialiste relatif à l'établissement de la carte scolaire; l'élaboration d'une seule carte scolaire concernant l'enseignement public en fonction des besoins ; la communication de la carte aux établissements privés (p. 1488); l'émulation; rejet de l'amendement; adoption de l'article 2, anisi modifié.

Après l'article 2 : deux amendements soumis à discussion commune; le premier, de M. Capelle tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article relatif aux expériences de recherche pédagogique; le deuxième, de M. Le Douarec, tendant à insérer un nouvel article relatif au statut particulier des centres d'éducation expérimentaux; les classes d'application associées aux écoles normales dans l'enseignement primaire; les expériences pédagogiques dans le second degré; le colloque de Caen et les efforts des universités pour créer des centres d'études pédagogiques et des centres de recherche au niveau du troisième cycle; les expériences sur la psychologie de l'enfance ; les dérogations nécessaires ; l'adaptation continue des méthodes d'enseignement à la vie moderne; les procédures d'innovation pédagogique et les deux ordres d'enseignement.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1488,1489) : le décret de 1970; les dérogations relatives aux horaires; les conditions minima de titres et de qualification; les inspections effectuées dans les centres expérimentaux ; la préparation des textes réglementaires en vue de créer des établissements publics à forme dérogatoire; l'obligation d'avoir un C.A.P. pour bénéficier des avantages de la loi de 1959; les conditions d'affectation dans les établissements expérimentaux.

Adoption de l'amendement de M. Capelle ; retrait de l'amendement de M. Le Douarec.

Art. 3 : *Nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi de référence* (p. 1489); les comités de conciliation ; amendement du groupe socialiste tendant à abroger les dispositions de l'article 6 (p. 1490); le refus des représentants des enseignants de siéger dans les comités de conciliation; les douze dernières années d'expérience.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1490) : la composition du Comité national de conciliation; l'amélioration du fonctionnement par l'institution de comités régionaux.

Rejet de l'amendement ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ayant trait aux comités régionaux et aux comités départementaux ; le maintien exceptionnel des comités départementaux dans la mesure où ce maintien facilite l'exercice des travaux de conciliation.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1490) : la déconcentration et la simplification administrative; la jurisprudence du Comité national de conciliation; le rôle à jouer par les comités régionaux.

Adoption de l'amendement.

Amendement de M. Olivier Giscard-d'Estaing ayant pour objet de créer une procédure d'appel (p. 1491) ; l'uniformité de la jurisprudence nationale ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *Abrogation de l'article 9 de la loi de référence;* adoption.

Art. 5 : *Abrogation et nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de référence;* l'application de la loi aux T.O.M. à la demande des autorités compétentes de chaque territoire ; retrait d'un amendement du groupe socialiste; adoption de l'article 5.

Après l'article 5 : amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article tendant à ce que les dépenses de l'enseignement privé n'augmentent pas plus rapidement que les dépenses de l'enseignement public; la non-concurrence à l'enseignement public; la limitation de la progression de l'aide à l'enseignement privé à un taux équivalent à celui des dépenses de l'enseignement public; le nombre des élèves de l'enseignement privé; la dépense par élève dans l'enseignement privé et dans l'enseignement public; rejet de l'amendement; retrait d'un amendement du groupe socialiste.

Explications de vote : la position du parti communiste; le bien-fondé de l'opposition des démocrates au projet gouvernemental de prorogation et de revision de la loi anti-laïque (p. 1491); l'aggravation de 1959 à 1970 de la loi Debré; la ségrégation sociale à l'école et par l'école (p. 1492); les entreprises de privatisation au profit des puissances d'argent; les conditions d'élaboration de la carte scolaire; les lenteurs de la nationalisation des C.E.S.; la réforme démocratique de l'éducation nationale; l'élévation du niveau de l'école de base; la gratuité réelle ; la création d'établissements techniques publics; la nécessité d'un collectif budgétaire ; le vote défavorable du groupe communiste; la position du groupe P.D.M. : le vote favorable du projet ; la liberté de l'enseignement ; la convention européenne des droits de l'homme ; le VIe Plan et l'épanouissement de l'Education nationale; les impôts supplémentaires; la solidarité nationale des établissements privés; les expériences européennes similaires; les dangers de l'uniformisation de l'enseignement pour le progrès; la formation des maîtres de l'enseignement privé; la position du groupe socialiste; les droits des parents et les droits de la famille (p. 1493); les devoirs des parents; l'agression contre l'enseignement public; la tentative de privatisation; le vote défavorable du groupe; observations de M. Olivier Giscard d'Estaing sur la formation des maîtres de l'enseignement privé.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 1493) : l'effort entrepris par le Gouvernement dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Adoption du projet de loi au scrutin public (p. 1494) ; liste des votants (p. 1505, 1506).

.—.

— Aide à l'. — *Voy.* BUDGET 1972 (Education nationale, p. 5544, 5556, 5579, 5582).

— Agricole. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Agriculture et art. 25, 2e délibération).

Voy. aussi : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2; BUDGET 1970, 1 (Education nationale); BUDGET 1970 (Collectif 1); BUDGET 1971, 1 (p. 5556, 5558, 5582).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

1. — Proposition de loi concernant l'organisation de l'orientation et des études dans le premier cycle de l'enseignement du second degré, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Ducos (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 848.**

2. — Proposition de loi relative au financement de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des collèges destinés à l'enseignement du cycle moyen, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Capelle (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1222.**

3. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire la gestion par un syndicat de communes de certains établissements scolaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1379.**

4. — Proposition de loi portant nationalisation des collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2507.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 31 et 32.

— Examens dans l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 168.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

1. — Projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 266 ;** avis le 1er octobre 1968 de M. Charbonnel au nom de la Commission des finances, **n° 275 ;** rapport le 2 octobre 1968 par M. Capelle, **n° 288 ;** rapport supplémentaire le 8 octobre 1968 par M. Capelle, **n° 340.** Adoption le 10 octobre 1968. — Projet de loi **n° 23.**

Transmis au Sénat le 15 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 5 (année 1968-1969) ;** rapport le 17 octobre 1968 par M. Cornu, **n° 8 (année 1968-1969) ;** avis le 23 octobre 1968 par Mlle Rapuzzi au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, **n° 15 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 25 octobre 1968. Projet de loi **n° 8 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 396 ;** rapport le 5 novembre 1968 par M. Capelle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 427.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 7 novembre 1968. — Projet de loi **n° 41.**

Transmis au Sénat. Rapport le 7 novembre 1968 par M. Caillavet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 26 (année 1968 1969).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 7 novembre 1968. — Projet de loi **n° 12 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 13 novembre 1968 (p. 10579 à 10584).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [3 octobre 1968] (p. 3000 à 3023), [4 octobre 1968] (p. 3066), [8 octobre 1968] (p. 3095, 3104), [9 octobre 1968] (p. 3142, 3167), [10 octobre 1968] (p. 3199, 3230).

Les travaux et les décisions de la Commission des affaires culturelles (p. 3000, 3001, 3008) ; le caractère fondamental de la loi en discussion (p. 3000) ; la liberté d'information des étudiants ; l'introduction de la politique à l'Université (p. 3000, 3008, 3011, 3013 à 3036, 3039, 3066, 3067, 3080, 3084) ; l'autonomie des universités ; la cogestion ; la définition des programmes d'études (p. 3001 à 3036, 3067, 3068, 3073 à 3086) ; la participation des étudiants (p. 3001, 3008, 3013. 3032, 3033, 3067, 3074, 3080, 3081, 3086) ; la restauration de la notion de responsabilité (p. 3001, 3002) ; la composition des conseils de faculté ; la représentation des enseignants ; la parité (p. 3001, 3003, 3004, 3020, 3024, 3025, 3027, 3029, 3068, 3083) ; la participation de la société dans la vie universitaire ; l'ouverture de l'Université sur l'extérieur (p. 3001, 3003, 3013, 3023, 3024, 3025, 3085) ; le problème des débouchés pour les étudiants (p. 3001, 3003) ; la sélection et l'orientation (p. 3001, 3004, 3005, 3009 à 3066, 3086) ; la nécessité d'une planification globale et d'une loi de programme (p. 3001) ; le contrôle financier *a priori* et *a posteriori* des établissements (p. 3002, 3006, 3007, 3011, 3024, 3036, 3073, 3082, 3086) ; les établissements universitaires privés (p. 3002) ; le cours magistral ; ses inconvénients (p. 3002, 3080) ; le pourcentage élevé des échecs aux examens (p. 3002) ; la réforme de l'Université (p. 3002, 3003, 3007, 3008) ; les instituts universitaires de technologie (p. 3003, 3036, 3078, 3085) ; l'association entre l'Université et la recherche (p. 3003, 3015) ; la création d'universités pluridisciplinaires (p. 3003) ; la question de l'élection du Président de l'établissement (p. 3003, 3034) ; la formule du vote obligatoire des étudiants ; ses avantages et ses inconvénients (p. 3004, 3024, 3025, 3027, 3032, 3083, 3084) ; l'institution d'un conseil scientifique (p. 3004, 3027) ; le contrôle national des diplômes (p. 3004) ; les chaires professorales (p. 3004, 3075) ; l'information universitaire (p. 3005) ; l'« éducation permanente » et post-scolaire (p. 3005, 3010, 3015) ; l'autonomie financière (p. 3005, 3006, 3007, 3011, 3036, 3080, 3082, 3083, 3086) ; l'aide matérielle aux étudiants (p. 3005) ; les « franchises universitaires » (p. 3005) ; l'interdiction d'accès à la police dans les locaux universitaires (p. 3005) ; les dispositions financières du projet (p. 3005, 3006) ; le coût de la réforme ; la nécessité de moyens financiers importants (p. 3006, 3010, 3011, 3081) ; l'hommage à l'enseignement supérieur français (p. 3007) ; l'opposition traditionnelle de certaines organisations syndicales à toute réforme (p. 3007) ; la formation des maîtres (p. 3010, 3016, 3070, 3075) ; l'ouverture de l'enseignement sur l'Europe ; la réalisation de l'Europe technologique et culturelle (p. 3010, 3025, 3070) ; la difficulté de la mise en œuvre de la réforme (p. 3012, 3068, 3084) ; le risque de nouveaux troubles étudiants (p. 3012), 3071 ; la création de réflexes collectifs étudiants (p. 3012) ; la mutation culturelle actuelle (p. 3013) ; la nécessité d'une culture scientifique (p. 3013) ; la révolte de l'homme contre les conditionnements de la vie moderne (p. 3014) ; le plan Langevin-Wallon (p. 3014) ; l'ampleur de l'évolution actuelle ; la nécessité d'une démocratisation de l'enseignement (p. 3014, 3082, 3083) ; les consultations auxquelles a donné lieu le projet (p. 3014) ; l'élargissement de la vocation de

l'enseignement supérieur (p. 3014) ; les grandes écoles (p. 3014) ; l'évolution de la culture ; l'importance de l'enseignement technologique (*ibid.*) ; le choix des personnalités adjointes à la gestion de l'enseignement supérieur (p. 3016, 3080, 3084) ; l'effort nécessaire sur l'enseignement élémentaire et celui du second degré (p. 3016) ; l'institution d'une allocation d'études (p. 3016, 3030, 3036) ; la mise en accusation injustifiée des prétendus « mandarins » (p. 3017) ; les conditions dans lesquelles se passent les examens en 1968 (p. 3018, 3027) ; le respect nécessaire de la liberté des enseignants et enseignés (p. 3019, 3020) ; le problème des débouchés (p. 3020, 3034, 3040, 3074, 3085) ; les facultés de médecine (p. 3021) ; la réforme de l'enseignement du second degré (p. 3023, 3086) ; la question des diplômes nationaux (p. 3024, 3069, 3086) ; la concurrence entre les universités (p. 3024, 3079, 3083) ; les conseils régionaux de l'enseignement supérieur (p. 3026) ; les accords d'équivalence de titres universitaires (p. 3026) ; la représentation dans les conseils des enseignants de rang magistral (p. 3027) ; la révolte des étudiants contre l'Université monolithique (p. 3028) ; l'organisation de stages pour les jeunes (p. 3028) ; la situation à la Faculté de médecine de Toulouse (p. 3028) ; les événements de mai-juin ; leurs causes et leurs conséquences (p. 3029, 3071, 3072, 3079, 3086) ; les problèmes d'éducation (p. 3031) ; la participation des enseignants aux activités culturelles, sportives et sociales des étudiants (p. 3031) ; le rôle de l'éducation physique et du sport dans l'enseignement supérieur (p. 3031, 3036, 3037, 3081) ; l'orientation des jeunes dans le monde agricole (p. 3031, 3086) ; le cas des jeunes médecins possesseurs de diplômes étrangers (p. 3033) ; la « fiche sociale » exigée pour certains examens (p. 3034) ; les dangers politiques du projet ; la nécessité de le démarquer par rapport à certaines organisations révolutionnaires (p. 3034, 3035, 3069, 3073, 3084, 3085) ; la réforme nécessaire de l'enseignement technique (p. 3035, 3083) ; et de l'ensemble de l'Education nationale (p. 3035) ; la création d'une commission parlementaire de la jeunesse (p. 3037) ; l'utilisation des moyens audiovisuels (p. 3038) ; l'importance du milieu familial et de l'influence des parents (p. 3038) ; le renouvellement du sursis de J. Sauvageot (p. 3038) ; l'U.N.E.F. (p. 3039) ; le maintien de M. Edgar Faure à la tête de l'Education Nationale (p. 3040) ; l'enseignement supérieur dans les T.O.M. et D.O.M. (p. 3040) ; le respect nécessaire du passé (p. 3067) ; l'éducation civique (p. 3067) ; la nécessité d'éviter le retour des événements de mai-juin (p. 3068) ; la rédaction défectueuse du texte de la loi (*ibid.*) ; la mise au point des textes d'application (p. 3068) ; la suppression de l'enseignement du latin en 6e (p. 3069, 3072, 3083) ; le recrutement des assistants et maîtres assistants dans l'enseignement supérieur (p. 3070, 3082) ; la défaveur de l'enseignement spécialisé (p. 3070) ; la volonté exprimée par le peuple français à l'occasion des élections de voir restaurer l'ordre et respecter l'autorité de l'Etat (p. 3071, 3082) ; la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (p. 3071) ; ses répercussions sur l'apprentissage (p. 3072) ; la loi d'orientation, texte de circonstance (p. 3072, 3073) ; la disparition de la neutralité universitaire et de la laïcité (p. 3073) ; la sélection en U.R.S.S. et aux Etats-Unis (p. 3074, 3075) ; le statut des enseignants ; la nécessité d'une réforme (p. 3075, 3076) ; l'obligation de résidence (p. 3075) ; la discipline nécessaire du corps enseignant (p. 3076) ; la confiance faite par le présent texte aux enseignants et aux enseignés (p. 3081, 3086) ; les étapes de la réforme de l'enseignement (p. 3081) ; l'imprécision du texte du projet (*ibid.*) ; le respect de la liberté des examens (p. 3082) ; la réforme des programmes (*ibid.*) ; l'allégement des méthodes administratives, notamment dans le domaine des constructions scolaires (p. 3082) ; l'échec des expériences de cogestion à l'étranger (p. 3084) ; les inquiétudes du monde francophone (*ibid.*) ; les risques du projet en matière de gestion des crédits (p. 3085) ; la nécessité de réformes prudentes et progressives (*ibid.*).

Interventions de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3003) : doyen, recteur et chancelier; (3008 et 3011) : la solidarité gouvernementale; (p. 3011 et 3012) : l'enseignement des idées politiques et économiques; (p. 3018) : la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur; le baccalauréat 1968 et les autres examens; (p. 3020) : la parité dans les conseils d'établissements; (p. 3026, 3027) : les discussions politiques dans l'enseignement; la valeur des examens de 1968; (p. 3028) : les étudiants en médecine; (p. 3030) : l'enseignement et les emplois; (p. 3032) : le vote obligatoire ; l'orientation dans l'agriculture ; (p. 3035) : les effets libérateurs de la loi; (p. 3037) : le mi-temps pédagogique ;

(p. 3038) : le sursis de Jacques Sauvageot; (p. 3067) : le problème du latin; l'instruction civique; (p. 3068) : la rédaction du projet; (p. 3069) : les diplômes nationaux et la spécialisation des universités; (p. 3071) : les assistants et maitres assistants; l'enseignement et l'Europe; (p. 3077 à 3079) : la nécessité d'éviter les malentendus; la sélection; le corps enseignant; la capacité des enseignants et leur dévouement à leur métier; l'obligation de résidence; le rapprochement du maître et des étudiants; les fonctions de tuteur des professeurs ; les chaires magistrales; l'importance de la formation familiale; l'utilisation des moyens techniques; le problème de la sélection; le cas des Etats-Unis et de l'Union soviétique; l'ouverture de l'éducation vers la vie; la réorganisation et l'orientation complète à tous les étages de l'enseignement; les instituts universitaires de technologie créés par M. Fouchet; la place de la science dans un monde moderne; le rôle bouleversant de l'informatique; le calcul des possibilités d'emploi des docteurs et licenciés; la variation du nombre des emplois d'après le nombre de personnes capables de les occuper; (p. 3080) : l'interprétation des textes universitaires; (p. 3081) : la nécessité d'un texte de loi souple; (p. 3082) : les assistants et maîtres assistants; (p. 3095 à 3101) : la « crise de civilisation »; la participation; la déclaration du 24 juillet du Ministre de l'Education nationale; la limitation du présent projet à l'enseignement supérieur; ses raisons; la première étape que constitue la présente loi; l'importance des problèmes de l'enseignement élémentaire et du second degré; le plan général préparé par le Gouvernement; la série de consultations préalables au dépôt du présent projet; les critiques qui ont été adressées au Ministre à propos de ces consultations; la politique du dialogue; l'extension de la consultation à l'ensemble du pays; l'équipe d'informateurs constituée par M. Ortoli; l'audition des recteurs et des délégations constituées par eux; la représentativité de ces délégations; l'examen du projet par le Conseil des ministres ; les auditions du Ministre par la Commission des affaires culturelles et sociales; l'avis du Conseil de l'enseignement supérieur, du Conseil supérieur de l'Education nationale et du Conseil d'Etat; la préparation sérieuse de la loi; la discussion générale ; l'aspect politique du débat; les critiques formulées au sein de la majorité; la marge d'incertitude que comporte la loi pour l'avenir; l'absence de contreprojet; l'approbation nuancée manifestée par l'opposition; l'accord de M. Billères; la formule de M. Roland Leroy; la nécessité d'une majorité et d'une opposition aux contours précis; la possibilité d'un « bipartisanship » sur certains problèmes d'intérêt national ; l'unanimité souhaitable pour les problèmes de la jeunesse ; l'autonomie ; le contrôle *a posteriori* des dépenses ; la prétendue restauration d'un gouvernement d'assemblée dans les universités ; la notion de crédit global de fonctionnement ; son caractère essentiel; la spécialisation des universités; les programmes pluriannuels; l'autonomie pédagogique; la question des diplômes nationaux; les inquiétudes suscitées par la participation; le recours à des personnes extérieures à l'Université ; la transformation des rapports entre enseignants et enseignés; la maturation plus rapide des jeunes; les élections loyales sur lesquelles repose la participation; la nécessité d'éviter une impression de défiance notamment en renonçant au vote obligatoire; la solution acceptable du quorum effectif; la composition du corps enseignant ; l'unification souhaitable de la formation de l'enseignement supérieur actuellement trop disparate ; le choix et la confiance qu'implique la réforme ; la philosophie générale du problème; le rapport qui doit exister entre la société moderne et son université; le faux problème du nombre; la crise de la culture; la démocratisation; l'afflux d'étudiants dans l'Université, sujet de fierté; l'effort d'équipement énorme réalisé par la Ve République; le caractère injuste et cruel de la sélection; la continuité nécessaire de l'enseignement ; la résiliation unilatérale des engagements pris par l'Etat que serait la sélection ; l'orientation; le problème de l'inadaptation; l'engorgement des carrières littéraires et la dangereuse pénurie de scientifiques à l'Université; la crise d'une culture immobile dans un monde en transformation; la nécessité de reconsidérer la conception de notre enseignement; l'enseignement et la recherche; la remise en honneur de la technique; les instituts universitaires de technologie ; la technique et la science; l'initiation nécessaire de l'homme au monde où il vit; l'éducation permanente; les liens entre l'évolution démographique

et la révolution industrielle et technique; la fin du taylorisme; la grande révolution de l'informatique et de l'ordinateur ; l'homme devenu un interrogateur créateur; la prétendue utopie de la loi; la question du maintien de l'autorité par l'Etat; l'Etat débiteur et non pas fournisseur de l'enseignement; le caractère mal fondé de la critique selon laquelle la réforme consacrerait un démembrement de la puissance publique.

Titre 1er : *Mission de l'enseignement supérieur* (p. 3104).

Art. 1er : *Mission des universités ;* le sens du mot « procurer »; la sélection basée sur les moyens financiers des étudiants; le réexamen des bourses de l'enseignement supérieur; le sort des œuvres universitaires (*ibid.*); les moyens offerts pour la promotion et la reconversion des personnes qui sont déjà dans la vie professionnelle (p. 3105) ; la « formation » des maîtres (*ibid*) ; la pratique des activités physiques et sportives (p. 3105 à 3107) ; les activités culturelles et sociales (p. 3105) ; les grandes écoles ; l'opportunité d'un débat sur la formation des maîtres (p. 3105) ; le statut des maîtres de l'enseignement supérieur (p. 3106) ; le cas des établissements privés ; la formation par l'Université d'hommes qui soient des citoyens responsables (p. 3107) ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 3108) ; liste des votants (p. 3138) ; trois rappels au règlement.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3109) : les maîtres de l'enseignement primaire et le mouvement général d'unification ; le recyclage ; les grandes écoles ; le cas des anciens étudiants qui, ayant quitté l'Université, voudraient y revenir.

Art. 2 (p. 3109) : *Coopération universitaire internationale ;* la distinction souhaitable entre la coopération universitaire universelle, celle qui s'applique aux universités de langue française et celle concernant les six pays de la Communauté, et déjà prévue par le Traité de Rome (p. 3109 à 3111) ; l'ouverture internationale de notre enseignement supérieur (p. 3110) ; les équivalences de diplômes ; les universités de langue française.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3110, 3111) : la possibilité pour la langue française de devenir une langue de culture internationale ; les réunions envisagées entre les universités elles-mêmes, maintenant qu'elles seront autonomes ; l'effort de spécialisation ; la nécessité d'un grand échange des esprits.

Adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 2.

Titre II : *Les institutions universitaires* (p. 3111).

Art. 3 : *Nature juridique des universités ;* les universités ; les unités d'enseignement et de recherche et les établissements publics (p. 3111, 3112) ; les incertitudes dans la terminologie (p. 3112) ; les raisons du choix du mot « unité », plutôt que « département » ; la catégorie à part que constituent les établissements publics universitaires ; l'intérêt des établissements publics; le schéma (p. 3112) ; l'existence dans une université d'organismes autres que les unités de caractère scientifique ou pédagogique ; l'avis du Conseil de l'enseignement supérieur avant la fixation de la liste des établissements publics d'enseignement supérieur relevant de la loi ; les établissements privés (p. 3113) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Après l'Art. 3 (p. 3114) : adoption au scrutin d'un amendement de la Commission tendant à donner aux établissements privés la possibilité d'être associés par des conventions aux nouvelles structures de l'université ; liste des votants (p. 3139).

Art. 4 : *Universités pluridisciplinaires ;* la question du monopole géographique des universités (p. 3114 à 3116) ; la liberté des étudiants et des familles (p. 3115 et 3116) ; les perspectives de décentralisation très larges de l'enseignement supérieur ; la spécialisation souhaitable ; la liberté pour les universités et unités d'enseignement de décider elles-mêmes de leur mode de recrutement (p. 3116) ; la répartition des étudiants ; le critère du domicile ; les inconvénients de cette solution (*ibid*) ; l'accord du Ministre pour que d'autres critères soient éventuellement retenus (p. 3117) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Après l'Art. 4 : adoption d'un amendement modifié du groupe P.D.M. tendant à prévoir la création de services communs.

Art. 5 (p. 3117) : *Conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ;* la représentation dans ces conseils de personnels non enseignants notamment de membres d'organisations syndicales (p. 3117) ; les catégories de personnalités extérieures susceptibles de figurer dans les conseils (p. 3118) ; la représentation des établissements publics ou privés associés à une université ; la présence de personnalités extérieures représentatives des collectivités territoriales et des activités régionales ; le caractère réglementaire de cette question (*ibid*) ; le problème de la représentation des enseignants (p. 3119) ; la compétence en matière de répartition des crédits ; adoption de l'article avec modification (p. 3120).

Art. 6 : *Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;* l'introduction des représentants du Parlement au sein du Conseil national (*ibid*) ; la compétence du Conseil en matière de planification ; la décentralisation et la déconcentration nécessaires (p. 3121) ; le caractère purement consultatif du Conseil (p. 3122) ; la nécessité de lui donner des moyens d'action ; la formule exécutoire ; « prévision » et « prospective » ; adoption de l'article avec modification (p. 3122).

Après l'Art. 6 : adoption d'un amendement de la Commission concernant le recteur d'académie (p. 3123) ; reprise de la discussion (p. 3142).

Titre III : *Autonomie administrative et participation.*

Art. 7 : *Statuts des établissements publics et des unités ;* adoption de l'article avec modification.

Art. 8 : *Administration* (p. 3143) ; le respect du principe de la participation ; l'ouverture de l'université sur le monde extérieur (p. 3143) ; la présence de personnalités extérieures dans le Conseil national et dans les conseils régionaux (p. 3143, 3144) ; la nécessité de faire appel à des représentants des collectivités locales (p. 3143, 3144) ; le cas des professeurs étrangers (p. 3144) ; celui des futurs dirigeants des complexes économiques et des anciens étudiants (*ibid*) ; la limitation du nombre des membres des différents conseils (p. 3145) ; l'adjonction de deux conseils supplémentaires ; un conseil scientifique et un conseil d'enseignement (*ibid*) ; l'appel à des personnalités étrangères à l'université (p. 3146 à 3150) ; la procédure d'agrément des personnalités extérieures (p. 3146, 3147) ; la possibilité laissée aux universités de demander elles-mêmes cette introduction (p. 3146) ; l'intervention de la région dans l'Université (p. 3147) ; le caractère obligatoire de l'admission de personnes extérieures dans les conseils (p. 3148 à 3150) ; le cas des conseils des unités d'enseignement ; la limitation aux universités de cette obligation (p. 3149, 3150) ; la représentation des associations de diplômés ou d'anciens élèves (p. 3150, 3151) ; la constitution par les conseils de commissions restreintes (p. 3151) ; la représentation des enseignants ; la parité (p. 3151 à 3153) ; l'inquiétude que fait naître le texte du Gouvernement parmi les enseignants (p. 3152) ; l'absence de statut pour les assistants proprement dits ; la notion d'enseignant permanent (*ibid*) ; réserve de l'article et des amendements (p. 3153).

Art. 9 : *Election des représentants au suffrage universel ;* la date des élections ; la représentation féminine (*ibid*) ; le vote obligatoire (p. 3153 et 3156) ; la question du deuxième tour de scrutin et du quorum à atteindre (p. 3154 à 3160) ; la régularité et la représentativité du scrutin ; la crainte des réactions d'étudiants particulièrement engagés ; les affrontements qui risquent de se produire au sein de l'Université (*ibid*) ; l'organisation des élections (p. 3158) ; le vote par procuration (*ibid*) ; la nationalité française des représentants (p. 3160) ; le risque de subversion provenant d'éléments étrangers dans l'université française (p. 3161) ; la participation aux élections des étudiants de 1re année (p. 3161 à 3163) ; reprise de la discussion (p. 3167).

Art. 9 (suite) : le vote des étudiants de 1re année (p. 3167 à 3171) ; le droit de participation des lycéens ; l'importance de l'époque à laquelle auront lieu les élections (p. 3168) ; l'éligibilité des étudiants étrangers (p. 3171) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3172).

Art. 10 : *Election du président du conseil de l'établissement public à caractère scientifique et culturel ;* les craintes éprouvées par les enseignants au sujet de la désignation des chefs d'établissement ; la durée du mandat de directeur d'unité (p. 3175) ; rappel au règlement (p. 3175) ; la majorité des deux tiers pour l'élection du président et du directeur (*ibid*) ; la délégation par ceux-

ci d'une partie de leurs pouvoirs (p. 3176) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 8 (suite) (p. 3176) : l'imprécision de la notion d'assimilation (p. 3177) ; la représentation des personnalités qui feront partie des conseils scientifiques.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3177 à 3170) : les stratifications du corps de l'enseignement supérieur ; les professeurs titulaires, les assistants et les maîtres-assistants; la difficulté de la question ; le personnel technique, administratif et comptable ; le cas des chercheurs ; l'idée de rang magistral ; l'importance numérique de chacune des catégories ; le cas des assistants qui sont agrégés ; l'enseignement des agrégés dans le secondaire ; le cas des disciplines où n'existe pas d'agrégation ; celui des facultés de médecine ; la constitution ultérieure d'un seul corps de l'enseignement supérieur ; les assistants qui sont assimilés aux enseignants ; le monitorat ; l'espoir du Ministre qu'on ne votera jamais dans les conseils de faculté ; les situations très différentes selon les facultés ; les difficultés financières qui résulteront de cet article 8 ; l'intention du Gouvernement d'élaborer un statut du corps enseignant.

Adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 3182).

Après l'Art. 10 : adoption d'un amendement de la Commission concernant les conditions de gestion des services communs (*ibid*).

Art. 11 (*ibid*) : *Recteur d'académie ;* adoption d'un amendement de suppression (p. 3183).

Art. 12 (*ibid*) : *Incompatibilités ;* adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 12.

Art. 13 : *Mesures conservatoires prises par le recteur ;* adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Après l'Art. 13 : retrait d'un amendement concernant le recours contre les décisions du conseil ; reprise de la discussion (p. 3199).

Titre IV : *Autonomie pédagogique et participation.*

Art. 14 : *Activités des établissements publics et des unités d'enseignement ;* adoption.

Art. 15 : *Définition des programmes des études* (*ibid*) ; la définition des programmes, tâche fondamentale des conseils ; la coopération nécessaire entre les enseignants ; la préservation du haut niveau des diplômes nationaux (*ibid*) ; les conditions de délivrance du titre de docteur (p. 3200 à 3205) ; la soutenance de thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux originaux ; les travaux collectifs ; le caractère personnel d'un mémoire de thèse (p. 3200) ; la définition sur le plan national des grades, titres et diplômes fondamentaux (*ibid*) ; la contradiction entre les articles 14 et 15 (p. 3201) ; l'exercice de l'autonomie dans le domaine pédagogique ; les garanties nationales pour les diplômes nationaux ; les diplômes d'université (*ibid*) ; le caractère réglementaire des modalités de délivrance du doctorat (p. 3202) ; le maintien nécessaire de la valeur du titre de docteur (*ibid*); le risque de dévaluer les thèses de doctorat (p. 3204) ; la valeur des diplômes délivrés en 1968.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3203, 3204) : la très grande importance de la question des modalités de délivrance du doctorat ; la différence existant entre les facultés de droit et de médecine sous ce rapport ; la valeur du travail d'équipe ; la thèse phénoménale qui est exigée dans les facultés de lettres ; les quinze années de travail requises ; la thèse complémentaire ; le caractère individuel du mémoire de thèse ; l'adoption souhaitable de méthodes modernes ; le caractère inséparable de l'enseignement et de la recherche.

Adoption de l'article avec modification (p. 3205).

Art. 16 : *Stages d'orientation* (p. 3205) ; le problème de la liberté du choix de l'université par les étudiants (p. 3205 à 3212) ; le problème des bourses et des admissions en cités (p. 3205) ; la reconnaissance des droits et de la responsabilité des établissements dans le recrutement de leurs étudiants et de leurs enseignants (p. 3206) ; la fixation par un décret des modalités de l'orientation ; le principe d'une orientation obligatoire (p. 3206, 3207) ; le droit pour l'étudiant de rester dans son académie (p. 3207) ; la substitution éventuelle des critères de spécialisation aux critères du domicile (p. 3208) ; l'incompatibilité entre

les deux dispositions de l'article dont l'une laisse aux universités la responsabilité du recrutement et l'autre garantit au bachelier le droit de solliciter son inscription (*ibid*) ; la confusion à éviter entre la sélection et l'orientation (p. 3209, 3210) ; l'orientation à l'intérieur et non à l'extérieur de l'Université (p. 3209) ; la reprise du texte du Gouvernement afin d'éviter toute équivoque sur ce sujet capital (p. 3211) ; adoption de l'article (p. 3212).

Art. 17 : *Information des étudiants :* le problème de l'harmonisation des diplômes et des débouchés éventuels ; l'inadaptation actuelle de la culture universitaire (*ibid*) ; les facilités que doit apporter la présente loi à l'orientation générale des étudiants (p. 3213) ; l'utilisation des moyens d'action de l'informatique ; les problèmes de l'emploi ; adoption de l'article avec modification (p. 3213).

Art. 18 (*ibid*) : *Organisation de l'accueil aux candidats déjà engagés dans la vie professionnelle ;* adoption (p. 3214).

Art. 19 : *Education permanente ;* adoption (*ibid*).

Après l'Art. 19 : l'allocation d'études ; adoption d'un amendement concernant la pratique de l'éducation physique et des sports (*ibid*).

Titre V : *Autonomie financière.*

Art. 20 : *Ressources des établissements* (*ibid*) ; les personnels administratifs et techniques (p. 3215) ; la répartition des crédits entre les universités (p. 3215 à 3217) ; les modalités du contrôle financier ; le contrôle *a posteriori ;* l'inadaptation actuelle du système des bourses (*ibid*) ; le caractère complémentaire des financements privés (p. 3216) ; les droits d'inscription ; la communication du programme des crédits de paiement (*ibid*) ; l'impossibilité pour l'Etat d'imposer la création d'un établissement contre la décision des conseils (p. 3218) ; le vote par les établissements de leur budget ; la répartition des ressources qui ne proviennent pas de l'Etat ; l'utilisation du crédit de fonctionnement (*ibid*) ; le recrutement et la rémunération des personnels contractuels (p. 3217) ; les crédits d'équipement ; le recouvrement des recettes ; la désignation du comptable de chaque établissement par le Ministre de l'Education nationale (*ibid*) ; le contrôle financier *a posteriori* (p. 3219 à 3221) ; la distinction nécessaire entre les tâches de contrôle financier assumées par l'inspection des finances et par la Cour des comptes (p. 3220) ; la précision dans la loi des cas où les budgets des établissements sont soumis à approbation (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3221).

Titre VI : *Les enseignants.*

Art. 21 : *Personnel assurant l'enseignement* (*ibid*) ; la réforme du statut des enseignants (*ibid*) ; le manque de rapports de ceux-ci avec leurs étudiants (p. 3222) ; l'enseignement à plein temps ; l'inutilisation partielle des locaux de l'Université ; le système dit des « trois continuités » : journée continue, année continue, notation continue ; la question des heures de service des professeurs ; la diminution souhaitable de l'importance du rôle du cours ; (*ibid*) ; les conditions en France de l'édition et de la rémunération des publications (p. 3223) ; l'appel à des étudiants qualifiés comme auxiliaires de l'enseignement ; le recrutement des enseignants en dehors même des personnels permanents ; le recrutement des professeurs de la nouvelle faculté de Vincennes ; l'absence de préoccupation politique dans les décisions du ministre (p. 3224) ; la commission des « vingt-trois » ; son rôle ; le personnel contractuel (*ibid*) ; l'appel aux enseignants associés (p. 3224 et 3225) ; la nomination dans l'enseignement supérieur des enseignants de nationalité étrangère (p. 3225) ; adoption de l'article avec modification (p. 3226).

Art. 22. : *Déclaration d'aptitude* (*ibid*) ; la responsabilité des établissements publics en matière de recrutement de leurs enseignants ; les personnels enseignants associés ; les assistants (*ibid*) ; les personnels assimilés ; les chercheurs ; adoption de l'article avec modification.

Art. 23 (p. 3227) ; *Choix des enseignants permanents* ; reprise de la discussion (p. 3230) ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 23.

Art. 24 : *Chaires. — Répartition des enseignements* ; l'introduction d'une véritable participation au sein de l'Université (*ibid*) ; l'association des étudiants au contrôle des connaissances acquises (p. 3232) ; le caractère sérieux de ce problème ; le souci du Ministre de ne pas dévaloriser les diplômes (*ibid*) ; l'attribution au chef d'établissement du pouvoir de prendre des sanctions (p.

3233) ; l'intervention d'une commission paritaire pour les décisions de licenciement ; l'obligation de résidence (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3234).

Art. 25 : *Liberté d'expression des enseignants ;* adoption.

Titre VII : *Des franchises universitaires.*

Art. 26 : *Objectivité et tolérance* ; adoption ;

Après l'art. 26 : la reconnaissance aux étudiants du droit syndical ; la mise de locaux à leur disposition (*ibid*) ; la nécessité d'un syndicalisme étudiant plus vigoureux (p. 3235) ; rejet d'un amendement du groupe communiste ;

Art. 27 : *Liberté d'information des étudiants* ; le problème des libertés et de l'information politique dans les établissements universitaires (p. 3235 à 3241) ; l'utilisation réelle de ces libertés à l'intérieur des établissements ; les troubles qui se sont produits au cours d'une épreuve récente de l'agrégation de droit public ; la réforme de l'enseignement secondaire ; la nécessité d'un grand débat sur ce sujet (*ibid*) ; le respect nécessaire de l'objectivité au déroulement des enseignements et des études (p. 3236) ; l'importance des décrets d'application à intervenir ; les mesures que compte prendre le ministre pour aider les responsables de l'Université qui se laisseraient déborder ; la liberté d'expression (p. 3238) ; la fixation par arrêté du ministre de l'Education nationale des conditions générales d'exercice de la liberté d'information et d'expression (*ibid*) ; l'attribution aux étudiants de locaux pour l'exercice de ces libertés ; la limitation de l'accès de ces locaux aux seuls étudiants de l'établissement concerné (*ibid*); le respect du droit à l'enseignement (p. 3240).

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale (p. 3236 à 3238) : les citations de Barrès et de Barrère ; la citation par M. Fouchet d'une phrase de Chateaubriand dont l'auteur était en réalité Fayolle ; la petite agitation qui s'est produite lors du concours d'agrégation de droit public ; la mission de la future organisation universitaire d'assurer l'ordre elle-même ; l'opposition de l'opinion publique à l'idée qu'un fonctionnaire de la police pénètre dans une université ; la vigilance du ministre et de ses collaborateurs à l'égard des divers incidents qui peuvent se produire ; la question de la liberté politique ; le préjugé défavorable du ministre envers toute position qui s'analyse en refus de cette liberté ; l'inexistence de la liberté politique dans les usines ; les différences entre les deux situations ; l'exemple à tirer des événements de mai et juin ; l'absence, à l'époque, d'organisation de la liberté de l'information et de l'expression politique ; l'invénient qu'il y aurait à accumuler des amendements qui ressembleraient à des barrières.

Adoption de l'article avec modification (p. 3241).

Art. 28 : *Responsabilité en matière de maintien de l'ordre ;* adoption au scrutin d'un amendement précisant les conditions dans lesquelles s'exerce cette mission ; liste des votants (p. 3274, 3275) ; adoption de l'article avec modification (p. 3241).

Art. 29 : *Pouvoir disciplinaire* ; adoption (p. 3242).

Titre VIII : *Mise en œuvre de la réforme.*

Art. 30 : *Liste provisoire des unités* ; l'importance des décrets d'application ; les inquiétudes qu'inspire l'avenir ; la substitution de la date du 31 décembre 1968 à celle du 1er décembre ; l'association du conseil national de l'enseignement à la consultation prévue à cet article (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3243).

Art. 31 : *Devoirs des délégués ;* adoption avec modification (*ibid*).

Art. 32 : *Assemblée constitutive provisoire de l'Université ;* adoption avec modification (p. 3244).

Art. 33 : *Transfert aux établissements publics des droits et obligations des anciens établissements* ; adoption (*ibid*).

Après l'art. 33 : retrait d'un amendement concernant l'association et l'intégration progressive des grandes écoles aux universités (*ibid*) ;

Art. 34 : *Constitution du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche* ; adoption avec modification (p. 3245).

Art. 35 : *Mesures provisoires* ; la fixation de ces mesures par décret en conseil des ministres ; la reconnaissance des organismes de fait ; le refus du ministre de valider ou d'invalider de tels organismes ; l'interdiction de nominations de personnel en-

seignant en dérogation aux règles normales (p. 3245, 3246); les activités sociales des établissements ; le maintien provisoire de leurs pouvoirs aux autorités prévues par la législation antérieure ; l'incompatibilité d'une telle disposition avec la loi et la situation de fait ; adoption de l'article avec modification.

Après l'art. 35 : (*ibid*) ; rejet d'un amendement tendant à prévoir une procédure de révision des statuts (p. 3245).

Titre IX : *Dispositions finales.*

Art. 36 : *Professions médicales* ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 36.

Art. 37 : *Application de la loi à la recherche ;* adoption ; Articles additionnels : les bibliothèques universitaires ; l'allocation d'études (p. 3247 à 3249) ; la démocratisation de l'enseignement (p. 3247) ; le système des bourses (p. 3248) ; la révision totale souhaitable de la pédagogie et de la conception de l'enseignement ; les avantages du système du tronc commun dans le sens de la démocratisation ; le projet de réforme des enseignements élémentaire et du second degré (*ibid*) ; l'aménagement de la semaine et des horaires scolaires (p. 3249).

Intervention de M. Couve de Murville, Premier Ministre (p. 3249) : L'importance qu'attache le Gouvernement au vote qui va être émis ; la réforme de l'enseignement supérieur, grande affaire nationale ; sa nécessité ; l'autonomie et la participation ; l'absence d'une solution de rechange ; le caractère complet, animé et toujours libre de la discussion parlementaire ; les multiples amendements présentés ; l'adoption de ceux qui ne défiguraient pas le projet du Gouvernement ; l'accord réalisé entre l'Assemblée et le Gouvernement sur tous les articles ; la responsabilité principale de la majorité ; les satisfactions et les regrets qu'ont éprouvés certains de ses membres ; la conclusion politique des débats ; le premier grand vote politique de la législature ; la solidarité qui unit le Parlement et le Gouvernement en ce qui concerne la jeunesse du pays.

Explications de vote (p. 3249) ; le point de vue du groupe communiste ; la double contrainte sous laquelle a été élaboré le projet de loi ; l'inadaptation profonde de l'Université ; la pression des luttes sociales ; l'approbation du groupe communiste à certains aspects du projet (*ibid*) ; les amendements inacceptables émanant des éléments réactionnaires de la majorité (p. 3249, 3250) ; les lacunes de la loi (p. 3249); les grandes écoles ; les établissements privés ; le financement privé par le biais des fondations ; les obstacles à la participation des étudiants ; les personnels d'établissements contractuels (*ibid*) ; les allocations d'études (p. 3250) ; la nécessité de crédits très importants ; abstention du groupe communiste ; son programme en matière d'enseignement ; la volonté de faire triompher une éducation nationale publique, laïque, gratuite et profondément démocratique ; la position du groupe de la Fédération de la gauche ; le rôle des événements de mai et du nouveau Ministre de l'Education nationale (*ibid*) ; les mérites de la présente loi (p. 3251) ; les perspectives nouvelles qu'elle ouvre ; les relations nouvelles à instaurer entre les professeurs et les étudiants ; la réforme de l'enseignement secondaire ; les résistances que suscitera la mise en application de la loi ; le vote favorable du groupe de la Fédération de la gauche ; le point de vue du groupe P.D.M. (p. 3251) ; l'esprit du projet de loi (p. 3251, 3252) ; son humanisme démocratique ; l'autonomie et la participation ; l'ouverture de l'université sur le monde (p. 3252, 3253) ; les rapports de l'étudiant avec la politique ; la nécessité d'un statut pour les enseignants ; les nombreux et importants amendements présentés par tous les groupes ; les risques indéniables de l'expérience entreprise ; ses ennemis déclarés ; le devoir du Gouvernement dans ce climat difficile ; la position du groupe U.D.R. ; la gravité de l'enjeu ; la fraction très large de l'électorat français que représente le groupe U.D.R. ; la participation ; les libertés exceptionnelles dont vont disposer étudiants et enseignants ; les deux devoirs majeurs qui incombent désormais à l'université ; l'application de la loi d'orientation ; les responsabilités très graves pesant sur le Ministre (*ibid*) ; la position des républicains indépendants (p. 3253) ; leur approbation au projet ; les amendements qu'ils ont déposés ; le respect de l'autonomie nouvellement créée ; la définition et l'organisation des statuts des universités et des établissements d'enseignement ; les clauses d'adaptation et de révision ; la préparation du débat qui aura lieu à ce sujet au sein des universités ; l'or-

ganisation de l'exécutif universitaire ; les programmes et les méthodes ; la sélection ; le caractère réactionnaire de sa philosophie ; la complexité du problème de l'orientation (*ibid*) ; la réforme du système des bourses (p. 3254) ; la substitution à ce système du « contrat d'enseignement » (*ibid*).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 3275).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [7 novembre 1968] (p. 4079).

La contribution du Sénat à la mise au point du projet de loi (p. 4080) ; les points d'accord et les divergences entre les deux Assemblées ; l'effectif des conseils d'établissement ; la participation de membres extérieurs aux conseils d'université ; la distinction maintenue en ce qui concerne la recherche entre les deux ordres de responsabilités ; l'organisation des élections (*ibid*) ; le vote par procuration des étudiants (p. 4080, 4081) ; le choix des directeurs d'unités (p. 4080) ; les conditions de contrôle des études et des examens ; la liberté d'information des étudiants ; l'affectation des locaux ; les demandes d'éclaircissement ou de confirmation que la Commission a souhaité adresser au Gouvernement (*ibid*) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (p. 4080, 4081) ; les grandes écoles (p. 4081) ; le recours systématique aux fondations ; les inconvénients qui risquent d'en résulter pour l'indépendance des universités ; les limitations apportées à la représentation des étudiants dans les conseils ; l'allocation d'études ; la réintégration dans l'enseignement supérieur des enseignants servant à titre permanent dans la coopération (*ibid*).

Texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 4081 à 4084).

Art. 5 : adoption avec modification (p. 4085).

Art. 6 : (p. 4084) ; adoption avec modification.

Art. 8 *bis* : la participation facultative aux conseils de personnes extérieures ; adoption avec modification (p. 4085).

Art. 9 (p. 4085) : le vote par procuration ; adoption.

Art. 10 (p. 4086) : la possibilité pour le directeur d'unité d'être soit un professeur ou un maître de conférences, soit un maître-assistant (p. 4086, 4087) ; adoption de l'article avec modification (p. 4087).

Art. 15 et 16 : adoption avec modification.

Art. 20 *bis* : adoption.

Art. 24 *bis* : adoption d'un amendement de suppression.

Art. 35 : adoption avec modification.

Explications de vote : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et le C.N.R.S. ; abstention du groupe communiste (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, ainsi modifié.

2. — Projet de loi relatif à l'École polytechnique, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1131** ; rapport le 28 mai 1970 par M. d'Aillières, **n° 1179.** Adoption le 2 juin 1970. — Projet de loi **n° 239.**

Transmis au Sénat le 4 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 259 (année 1969-1970)** ; rapport le 10 juin 1970 par M. Maurice Carrier, **n° 273 (année 1969-1970)** ; rejet le 11 juin 1970. — Projet de loi **n° 116 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 juin 1970 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1244** ; rapport le 17 juin 1970 par M. d'Aillières, **n° 1251.** Adoption le 17 juin 1970. — Projet de loi **n° 252.**

Transmis au Sénat le 18 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 291 (année 1969-1970)** ; rapport (oral) par M. Maurice Carrier. Adoption avec modifications le 22 juin 1970. — Projet de loi **n° 286.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1970 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des formes armées), **n° 1273** ; rapport le 24 juin 1970 par M. d'Aillières, **n° 1283.** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 286.**

Loi n° 70-631 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6603).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [2 juin 1970] (p. 2169).

Le prestige incontesté de l'Ecole polytechnique ; la direction de cette école ; le conseil de l'école ; le conseil d'instruction et le conseil de perfectionnement ; la non-consultation de ce dernier lors de la préparation de ce texte; le recrutement de l'« X »; la durée des études; la légère décroissance du nombre des candidats; la diminution du nombre des emplois choisis à la sortie de l'école dans les armées; le grand nombre de démissions à la sortie de l'école; les motifs de la réforme; les principales orientations qui ont affecté la vie et l'administration de l'école depuis 1956; les conditions d'entrée; le statut des professeurs; la rénovation de certaines méthodes d'enseignement ; le transfert de l'école à Saclay-Palaiseau ; le rapport de la commission Lhermitte ; l'objet du projet de loi : donner à l'école un statut d'établissement public autonome ; les motifs profonds du projet (*ibid.*) ; la mission de l'école ; son nouveau statut ; son autonomie financière ; la situation d'active des élèves qui cessent d'être des engagés ; le statut militaire de l'école qui a tendance à s'estomper ; l'accès des femmes à l'Ecole polytechnique ; les emplois qui leur seront offerts à la sortie de l'« X » ; la constatation de la vocation plus générale des polytechniciens ; l'application du projet ; l'importance de la teneur des décrets ; les conditions d'admission des élèves (*ibid.*) ; le succès qui risque d'être organisé pour les plus vieux ; les débouchés qui devront être clairement indiqués aux candidates (p. 2171, 2173) ; l'importance de l'enseignement économique à dispenser aux élèves (p. 2071) ; le problème de l'égalité réelle de la femme (p. 2071, 2073).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 2171 à 2173) : les raisons de la présentation du projet de loi ; la transformation progressive de l'Ecole polytechnique d'école d'officiers en école d'ingénieurs civils ; le conseil de défense qui s'est penché sur le problème à la fin de l'année 1967 ; les premières mesures prises par M. Messmer ; l'enseignement ; le projet de loi en date du 3 janvier 1969 ; la possibilité pour les élèves de choisir entre les différentes disciplines ; l'élargissement de la mission de l'école au-delà du service de l'Etat ; le statut des élèves ; le remboursement des frais d'études ; le statut des élèves au regard de la loi militaire ; le problème de la limite d'âge ; l'emplacement de l'école ; la modification de son statut ; le maintien de son caractère de grande école ; la qualité de l'instruction ; le niveau du concours d'entrée ; le maintien du caractère d'école militaire ; ses raisons ; la tradition ; le recrutement des ingénieurs de l'armement par l'Ecole polytechnique ; la transformation de cette école en établissement public à caractère administratif ; la participation active d'hommes de qualité ; l'ouverture des concours d'entrée à des candidates ; les carrières qui peuvent être ouvertes aux jeunes filles et aux jeunes femmes et celles qui ne le peuvent pas ; le caractère sérieux de la réforme de cette institution ; les responsabilités qu'auront à prendre les personnalités siégeant au conseil ; le maintien de la valeur éminente d'une école comme l'Ecole polytechnique ; et de sa tradition.

Art. 1er : *Mission de l'Ecole polytechnique* (p. 2173) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Statut d'établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière* (p. 2174) ; l'opportunité d'un contrôle *a posteriori*.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (*ibid.*) ; l'impossibilité d'autoriser le conseil d'administration à utiliser les crédits de fonctionnement pour recruter, rémunérer des personnels autres que ceux figurant dans la loi de finances ; le contrôle ; les critiques présentées contre le contrôle *a priori* ; la disparition du contrôle à laquelle aboutirait le contrôle *a posteriori* ; la souplesse à donner à l'administration de l'établissement public (*ibid.*).

Adoption de l'article (p. 2175).

Art. 3 : *Recrutement par voie de concours* ; adoption.

Art. 4 : *Situation d'activité dans les armées* ; adoption.

Art. 5 : *Elèves étrangers* ; adoption.

Art. 6 : *Elèves quittant l'école avant l'achèvement de la scolarité* ; adoption.

Art. 7 : *Grade des élèves nommés dans un corps d'officier d'active* ; adoption.

Art. 8 : *Accès à l'école de candidats du sexe féminin* (*ibid.*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2176).

Art. 9 : *Abrogations ;* adoption.

Art. 10 : *Elèves admis à l'école antérieurement à la date de promulgation de la loi ; adoption.*

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [17 juin 1970] (p. 2771).

Le vote par le Sénat d'une question préalable dans sa séance du 11 juin dernier, à une assez large majorité ; la demande de la Commission de confirmer le vote émis en première lecture (*ibid.*).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 2772) ; les méthodes de discussion employées ces derniers temps ; le vote sans désemparer de textes mal étudiés ; les dangers du présent projet, notamment le changement de catégorie juridique de l'Ecole polytechnique et le bouleversement de la situation de son personnel ; les informations à obtenir sur les conséquences du projet de loi ; le risque d'une mainmise de l'industrie privée sur l'Ecole ; le droit de regard qu'aurait dû avoir le Ministère de l'Education nationale.

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 2772, 2773) : les nombreuses études qui ont été consacrées au projet de loi ; la transformation de l'Ecole polytechnique en établissement public ; le sort des ouvriers de l'Ecole ; le désir d'immobilisme total de certains anciens polytechniciens ; la présidence du conseil de perfectionnement assumée par le Ministre de l'Education nationale ; le maintien à l'Ecole polytechnique de son statut d'école militaire ; le dialogue qui pourra s'ouvrir entre les deux assemblées et le Gouvernement.

Rejet de la question préalable (p. 2773).

Art. 1er à 9 : adoption (*ibid.*).

Art. 10 (p. 2774) : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [29 juin 1970] (p. 3278).

L'orientation prioritaire de l'Ecole polytechnique vers les services publics ; les conditions d'administration de l'Ecole (*ibid*).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 3279) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Proposition de loi relative à l'application de la loi d'orientation universitaire du 12 novembre 1968 aux facultés privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Habib-Deloncle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1227** ; rapport le 26 juin 1970 par M. Pierre Buron, **n° 1324.**

4. — Proposition de loi relative aux équivalences de diplômes, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Peyrefitte (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1346.**

5. — Proposition de loi relative à l'enseignement de la biologie, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1971 par MM. Jacques Delong et Claude Guichard (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1785** ; rapport le 16 juin 1971 par M. Delong, **n° 1842.** Adoption le 21 juin 1971 sous le titre : « Proposition de loi relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie. » — Proposition de loi **n° 438.**

Transmise au Sénat le 22 juin 1971 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 345** (année 1970-71) ; rapport le 28 juin 1971 par M. Verillon, **n° 381** (année 1970-71). Adoption définitive le 28 juin 1971. — Proposition de loi **n° 154** (année 1970-71).

Loi n° 71-536 du 7 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1971 (p. 6699).

DISCUSSION [21 juin 1971] (p. 3193).

Le caractère professionnel de l'enseignement pharmaceutique (p. 3194) ; les progrès des sciences ; l'utilisation des connaissances en biologie et en biochimie dans les laboratoires d'analyses ; le nombre important d'étudiants en pharmacie faisant les certificats spéciaux de biologie ; l'inadaptation de la loi à la situation des pharmaciens biologistes et des étudiants des pharmaciens biologistes et des étudiants en biologie en ce qui concerne l'enseignement hospitalier ; la validation des décrets du 31 janvier 1969 annulés par le Conseil d'Etat ; l'ordonnance du 30 décembre 1958 ; l'article 5 de la loi d'orientation ; l'exclu-

sion des pharmaciens biologistes de la direction des laboratoires de biologie des C.H.R. (p. 3194) ; le grand nombre de biologistes pharmaciens parmi les praticiens hospitaliers ; la vocation des médecins biologistes à diriger des laboratoires de biologie hospitalière ; les droits acquis des pharmaciens biologistes ; le refus de créer un corps de pharmaciens et biologistes hospitalo-universitaires ; l'organisation de l'enseignement de la biologie dans les établissements hospitaliers ; la situation des laboratoires de biologie placés hors C.H.U. ; le mode de règlement des contestations ; la rétroactivité de la loi ; la biologie et ses rapports avec trois disciplines ; la machine à faire des analyses médicales (p. 3194, 3195) ; les différentes sortes de laboratoires de biologie (p. 3195); la limitation de la proposition au problème des étudiants en pharmacie et à la biochimie (*ibid.*).

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 3194) : la participation des étudiants et des enseignants en pharmacie à l'activité hospitalière.

Art. 1er : *les stages des étudiants en pharmacie dans les laboratoires de biologie et leurs conditions au sein du C.H.U.* (p. 3195) ; amendement de M. Mainguy tendant à limiter les stages à la biochimie ; la prépondérance des étudiants en pharmacie dans les disciplines biologiques ; l'accord entre les pharmaciens biologistes et les médecins biologistes ; rejet de l'amendement ; amendement de forme de M. Claude Guichard tendant à rectifier une incompatibilité entre le début et la fin de l'article premier ; l'égalité entre les médecins biologistes et les pharmaciens biologistes (p. 3196) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *la mise hors C.H.U. des laboratoires de biologie du C.H.R.* : amendement de M. Claude Guichard tendant à réintégrer la référence au statut prévu par le décret du 11 mars 1970 pour le chef de service responsable des laboratoires ne faisant pas partie des C.H.U.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3196) : son opposition à l'amendement ; l'exclusion des C.H.U. d'un laboratoire sur deux.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : *le règlement des contestations ;* amendement de M. Claude Guichard tendant à préciser que l'accord visé au deuxième alinéa doit intervenir entre la Commission et le directeur de l'U.E.R. de sciences pharmaceutiques ; adoption ; retrait d'un amendement de M. Mainguy (p. 3197) ; la possibilité pour les étudiants en médecine de continuer des études de biologie ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *la rétroactivité de la loi du 31 janvier 1969 ;* adoption.

Art. 5 : *les conditions d'application de la loi ;* adoption.

Titre : rédaction du titre.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3197).

6. — Projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1835** ; rapport le 16 juin 1971 par M. Lecat, **n° 1843.** Adoption le 21 juin 1971. — Projet de loi **n° 437**.

Transmis au Sénat le 22 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 346 (année 1970-71)** ; rapport le 25 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 374 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 153 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales **n° 1937) ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Lecat au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1939 ;** adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 472.**

Rapport le 29 juin 1971 par M. Chauvin au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 388 (année 1970-71).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 175 (année 1970-71).**

Loi n° 71-557 du 12 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1971 (p. 6908).

DISCUSSION [21 juin 1971] (p. 3150, 3174).

L'aménagement de certaines dispositions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (p. 3150, 3151, 3154, 3155, 3158, 3163, 3164, 3166, 3167) ; l'autonomie des univer-

sités (p. 3150, 3151, 3154, 3155, 3165, 3166, 3167) ; les enseignants (p. 3150) ; les étudiants (p. 3150) ; leur nombre (p. 3164. 3165) ; l'égalité des chances (p. 3150, 3151, 3163, 3166) ; la loi du 12 novembre 1968 (p. 3150, 3154, 3155, 3158, 3160, 3161, 3162, 3163) ; la politique de la formation (p. 3150) ; l'application de la réforme (p. 3150, 3151, 3154, 3155, 3160, 3162) ; la participation (p. 3150, 3151, 3154, 3155, 3161, 3162, 3165, 3166) ; le caractère dérogatoire des statuts de certains établissements d'enseignement supérieur (p. 3151, 3154, 3155, 3158, 3160) ; la protection et la définition des diplômes nationaux (p. 3151, 3156, 3158, 3159, 3160, 3161, 3167) ; la loi du 18 mars 1880 (p. 3159) ; l'accès aux études médicales et dentaires et la sélection (p. 3151, 3154 à 3158, 3162 à 3168) ; les principes de la loi d'orientation (p. 3151) ; les établissements expérimentaux (p. 3151) ; l'enseignement supérieur privé (p. 3151, 3156) ; le manque de médecins en France (p. 3151, 3156, 3158, 3165, 3168, 3190) ; les filières nouvelles vers les carrières paramédicales (p. 3151, 3168) ; le crédit d'étude (p. 3155) ; les ressources des universités et la qualité des études (p. 3151, 3157, 3167) ; la nécessité d'une loi d'ensemble pour l'Education nationale (p. 3154) ; les rapports entre l'Etat et les établissements privés (p. 3154, 3156) ; le formation technologique (p. 3154) ; le rôle de l'Etat dans l'enseignement (p. 3154, 3155, 3160) ; la démocratisation de l'enseignement supérieur (p. 3154, 3163) ; le maintien de l'ordre et de la liberté (p. 3154, 3161, 3162, 3165, 3166, 3168) ; le contrôle des naissances (p. 3155, 3159 à 3161, 3165, 3167, 3168) ; la nécessité des épreuves terminales ; les problèmes d'équivalence sur le plan européen (p. 3167) ; l'existence de l'enseignement supérieur privé (p. 3155, 3156) ; l'Université et les exigences du capitalisme monopolistique (p. 3155, 3156, 3159, 3160) ; l'absence de moyens administratifs et matériels dans les universités (p. 3155) ; la restructuration des universités parisiennes (p. 3155) ; la pluridisciplinarité (p. 3155) ; la parité entre les enseignants magistraux et non dans les conseils (p. 3155) ; l'abaissement du quorum pour les étudiants (p. 3155, 3162) ; la concertation (p. 3155) ; l'opposition des organisations étudiantes au projet de loi (*ibid.*) ; l'article 3 du projet de loi et les pouvoirs des recteurs en matière de formation des maîtres (p. 3156, 3159, 3160) ; l'arrêté Guichard-Boulin de 1969 (p. 3156) ; la réforme hospitalière et le démantèlement du service public d'hospitalisation (p. 3156, 3158) ; la réalisation du Ve Plan en matière de constructions hospitalières (p. 3156) ; les propositions communistes en matière d'enseignement médical (*ibid.*) ; le VIe Plan et le freinage des dépenses à caractère collectif et social (p. 3157) ; la création de collèges de premier cycle (p. 3157) ; les garanties d'emploi et de carrière des enseignants et des chercheurs (p. 3157) ; la mauvaise organisation du travail parlementaire (p. 3157, 3166) ; la longueur de la mise en place des établissements d'enseignement supérieur (p. 3158) ; les stages d'orientation (p. 3158) ; la formation permanente (*ibid.*) ; l'entrée des travailleurs à l'Université (p. 3158, 3165) ; la réduction de la consommation médicale (p. 3156, 3158) ; les ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale (p. 3158) ; les droits universitaires et l'égalité des candidats devant les charges publiques (p. 3159) ; la privatisation de l'Education nationale et la délivrance de diplômes par le secteur privé de l'enseignement (p. 3159, 3160) ; les lois fondamentales de la République (p. 3159) ; la constitutionnalité du projet de loi ; le fonctionnement interne des institutions universitaires (p. 3159) ; la création de conseils régionaux de l'enseignement supérieur (*ibid.*) ; le financement des universités et le secteur privé (p. 3160) ; les instituts universitaires de technologie (*ibid.*) ; la création d'un conseil pédagogique (p. 3161) ; les franchises universitaires (p. 3161, 3162, 3165) ; le caractère polyvalent ou médical du premier cycle des études médicales (p. 3162) ; la relation maître-étudiant (p. 3162) ; la relation Université-Economie (p. 3162) ; le désordre universitaire (p. 3162, 3163) ; la politisation (p. 3162, 3165, 3166) ; la qualité des diplômes (p. 3163 à 3168) ; la sélection et l'orientation (p. 3163, 3165, 3166, 3168) ; les troubles dans les lycées (p. 3163, 3166) ; la nécessaire réforme de l'enseignement secondaire (p. 3164, 3165, 3168) ; les universités économiques (p. 3164) ; la généralisation de la formation pratique hospitalière (p. 3164) ; le problème de l'autorité dans les universités (p. 3166) ; les élections dans l'Université (p. 3166, 3168) ; les comités de coordination prévus par la réforme hospitalière (p. 3167) ; la définition d'une véritable politique de la santé (p. 3168) ; l'ordonnance de 1958 et la combinaison au sein de l'hôpital des soins et de l'enseignement (*ibid.*) ;

la création d'un cycle préparatoire à l'Université (*ibid.*).

Interventions de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 3152 à 3154) : le principe de l'autonomie des établissements ; le principe de la participation; l'application de la loi d'orientation ; la pluridisciplinarité ; l'indication des vrais problèmes de l'Université (p. 3152) ; la limitation du nombre des étudiants en médecine ; le problème de la sélection ; les aménagements en matière de diplômes ; la compétence des conseils dans la détermination des modalités de contrôle des connaissances ; l'évolution de la notion de grade ; la sanction des études menées dans un établissement d'enseignement supérieur libre ; le principe du monopole de la collation des grades par les établissements de l'Etat (p. 3153) ; la création d'établissements nouveaux ; le problème des établissements expérimentaux ; ses observations sur les I.U.T. ; la création de conseils interrégionaux ; la possibilité pour les universités de compléter leurs ressources en passant avec l'Etat des conventions ; le rôle de coordination du recteur (p. 3154) ; (p. 3159) : le monopole de la collation des grades universitaires par les établissements publics ; (p. 3167) : la valeur des diplômes ; (p. 3169, 3170) : ses observations sur le comité de coordination ; l'adaptation de l'enseignement du second degré ; le quorum des étudiants nécessaire pour obtenir une représentation complète dans les conseils d'unités d'enseignement et de recherche ; le problème des conventions passées entre universités ; le problème des examens et des diplômes ; le choix entre l'examen terminal et le contrôle continu ; le taux de succès aux examens ; le problème de la dévalorisation des diplômes (p. 3169) ; l'orientation des étudiants et des études ; la politisation de l'Université (p. 3170).

Avant l'Art. 1er (p. 3170) : amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'étendre les règles de la loi d'orientation à toutes les grandes écoles à partir du 1er octobre 1972 ; l'Ecole polytechnique ; l'opposition de la Commission (p. 3171).

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3171) : l'aménagement du statut des grandes écoles et leurs objectifs particuliers.

Rejet de l'amendement.

Art. 1er : *Dispositions complémentaires à l'article 4 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968* : l'existence d'établissements dérogatoires ; amendement de M. Capelle relatif aux I.U.T. ; retrait de l'amendement amendement de la Commission des affaires culturelles relatif aux établissements expérimentaux ; retrait ; deux amendements identiques ; le premier, de M. Capelle ; le deuxième, du groupe socialiste tendant à supprimer la dernière phrase du texte proposé (p. 3172) ; retrait de l'amendement de M. Capelle ; la création d'un enseignement parallèle à l'Université ; le statut dérogatoire permanent des instituts.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3172) : l'atteinte au statut des I.U.T.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'ar-3177).

Après l'Art. 1er (p. 3174) : amendement de la Commission précisant les conditions dans lesquelles les étudiants de l'enseignement supérieur privé seraient admis à faire contrôler leurs connaissances pour l'accès aux diplômes nationaux ; sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à compléter le texte (p. 3175) ; la liberté de l'enseignement ; le monopole de la collation des grades ; l'égalité d'accès aux diplômes nationaux ; l'introduction de la notation continue et l'enseignement supérieur privé ; l'intervention du Ministre pour la signature des conventions ; sous-amendement du Gouvernement précisant la date du contrôle et la composition des jurys en l'absence de conventions ; la qualification des enseignants privés ; leur participation aux jurys (p. 3176).

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3176) : la loi de 1880 et la composition du jury ; les possibilités conventionnelles ; l'abrogation de l'article 5 de la loi de 1880 ; l'incitation au conventionnement (p. 3176, 3177) ;

Retrait du sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing; adoption du sous-amendement du Gouvernement; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 2 : *Nouvelles dispositions du premier alinéa de l'article 8 de la loi de référence* (p. 3177) ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement du groupe socialiste tendant à la consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la création des

conseils régionaux ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 3178).

Après l'Art. 2 (p. 3178) : amendement de M. Capelle tendant à insérer un nouvel article complétant les dispositions de l'article 8 ; adoption.

Art. 3 : *Modification du premier alinéa de l'article 10 de la loi de référence* (p. 3178) : amendement de suppression de l'article présenté par le groupe socialiste ; la compétence des universités dans le domaine de la formation des maîtres ; l'autonomie des universités ; le rôle de coordination du recteur d'académie en matière de formation des maîtres ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : Modification de l'article 12 de la loi de référence (p. 3178) ; amendement de M. Collière tendant à introduire la règle du quorum dans toute élection ayant pour objet la mise en place de tout conseil ou organe de direction (p. 3179) ; la participation des étudiants ; ses modalités d'exercice ; l'autonomie ; la transmission du quorum des électeurs au quorum d'élus.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3179) : l'arrêt du Conseil d'Etat ; le choix laissé aux universités entre le scrutin direct et le scrutin indirect ; la règle du quorum et le scrutin direct pour l'élection du conseil d'université.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Après l'Art. 4 : amendement de M. Capelle tendant à introduire un nouvel article précisant que seuls, les maîtres assistants ayant une expérience de recherche pourront être nommés au conseil de discipline.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3180) : le caractère réglementaire de la notion de liste d'aptitude ; les difficultés d'une classification interne des maîtres assistants.

Rectification de son amendement, par M. Capelle ; retrait ; amendement rectifié de M. Capelle tendant à insérer un nouvel article complétant l'article 13 de la loi de référence et constituant les conseils pédagogiques compétents pour l'organisation du contrôle des connaissances et des examens ; réserve sur l'amendement demandée par la Commission ; retrait d'un amendement de M. Capelle devenu sans objet en raison du vote d'un amendement précédent ; amendement de M. Capelle tendant à insérer un nouvel article complétant l'article 19 de la loi de référence ; réserve demandée par la Commission.

Art. 5 : *Complément aux dispositions du premier alinéa de l'article 20 de la loi de référence* (p. 3181) ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, rectifié, de M. Capelle maintenant la nécessité d'un examen terminal éventuellement allégé par la prise en compte du contrôle continu des connaissances ; le deuxième, rectifié, de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à maintenir l'obligation des examens terminaux à côté du contrôle continu des connaissances ; le troisième, du groupe socialiste prévoyant un choix fait par les étudiants entre le contrôle continu des connaissances et les examens périodiques ou terminaux ; le quatrième, de M. Stehlin tendant à ce que les examens terminaux comptent au moins pour le tiers des points dans la combinaison « contrôle continu - examens terminaux » ; retrait de l'amendement de M. Capelle ; la dévalorisation des diplômes français en l'absence d'un examen final ; le choix « étudiant » et la notion de règles communes.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3182) : l'opposition du Gouvernement à l'amendement socialiste ; le maintien des trois possibilités prévues par l'article compte tenu des particularités des différentes disciplines ; le caractère dérogatoire des I.U.T. ; la notion d'examen terminal ; la rigueur du contrôle continu des connaissances (p. 3182) ; l'examen terminal pour les étudiants sala- examens partiels et le terminal.

Rejet de l'amendement socialiste ; retrait de l'amendement de M. Stehlin (p. 3183) ; rejet de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing au scrutin public (p. 3183) ; liste des votants (p. 3213, 3214) ; retrait d'un amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; adoption de l'article 5.

Art. 6 : *Nouvelles dispositions du deuxième alinéa de l'article 20 de la loi de référence :* amendement de M. Capelle ayant pour objet de définir les diplômes nationaux et établissant un lien étroit avec l'exercice d'une profession.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3183) : les modalités d'établissement de

la liste des diplômes nationaux ; l'extension du secteur des diplômes d'université ; la liste restrictive des diplômes nationaux ; l'accès aux professions libérales et aux concours de recrutement ; la diminution de l'autonomie universitaire.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 6.

Art. 7 : *Nouvelles dispositions du deuxième alinéa de l'article 21 de la loi de référence* (p. 3184) ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing visant à offrir aux élèves de l'enseignement supérieur ayant accompli une ou deux années d'études des « passerelles » vers d'autres branches avec un crédit d'enseignement ; la pluridisciplinarité ; l'obligation générale d'orientation.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3184) : la réorientation par convention ; l'expression « équivalence ».

Modification rédactionnelle du Gouvernement (p. 3185) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *Complément à l'article 23 de la loi de référence* : amendement du groupe socialiste relatif aux candidats démunis d'activité professionnelle pour des raisons indépendantes de leur volonté ; les travailleurs en chômage temporaire ; les handicapés physiques ; les femmes exerçant des activités familiales ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à faciliter une harmonisation entre le projet de loi sur la formation professionnelle permanente et le texte en discussion.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3185) : l'inutilité de l'amendement et l'article 24 de la loi de référence ; la participation des universités à la formation permanente.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 8.

Art. 9 : *Modification de l'article 28 de la loi de référence ;* amendement du groupe socialiste tendant à exclure des ressources des universités les fonds privés (p. 3186).

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3186) : les contrats de recherche passés entre les universités et les organismes privés.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 9.

Art. 10 : *Modification du troisième alinéa de l'article 33 de la loi de référence :* deux amendements soumis à discussion commune; le premier, de M. Stehlin ; le deuxième, de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à une nouvelle rédaction du texte ; reprise des amendements de M. Capelle précédemment réservés après l'article 4 ; l'institution d'un conseil pédagogique ; les prérogatives des seuls enseignants en matière de détermination des modalités de contrôle des connaissances ; la participation de personnalités qualifiées extérieures à l'établissement aux délibérations du jury ; retrait de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing (p. 3187) ; la sévérité des dispositions de l'article 33 et la prise de décisions par un corps d'enseignants trop restreint ; le conseil pédagogique : solution intermédiaire.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3187) : l'article 19 de la loi d'orientation ; l'introduction des étudiants dans les conseils d'université et les prérogatives des conseils d'université ; le contrôle des connaissances, réservé aux enseignants.

Les conditions de passation des examens ; la participation ; l'avis et la décision dans la participation (p. 3188) ; rejet au scrutin public du premier amendement de M. Capelle (p. 3188) ; liste des votants (p. 3214, 3215) ; rappel au Règlement de M. Dronne relatif au non-respect du deuxième amendement de M. Capelle et de celui de M. Stehlin ; amendement de la Commission tendant à ce que les modalités de contrôle et de vérification des connaissances soient connues au début de l'année universitaire ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à éviter la participation aux délibérations du jury de gens dont ce n'est pas le rôle ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à éviter que des personnalités du secteur privé ne participent aux jurys.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3188) : l'ouverture des jurys de l'enseignement technique aux membres des professions.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Après l'Art. 10 : amendement de M. Capelle tendant à introduire un nouvel article supprimant dans le second alinéa de l'article 36 de la loi de référence, les mots : « dans la mesure du possible » (p. 3189) ; l'exercice des libertés politiques et les troubles qui en résultent.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3189) : l'article 36 de loi d'orientation ; l'organisation de l'information dans les locaux distincts de ceux destinés à l'enseignement et à la recherche ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement.

Adoption de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Capelle.

Art. 11 : *Nouvel article 42 de la loi de référence ;* adoption.

Art. 12 : *Modification de l'article 44 de la loi de référence* (p. 3189) ; amendement du groupe socialiste tendant à limiter la période transitoire au 1er octobre 1972 ; amendement du Gouvernement limitant la période transitoire au 1er octobre 1973 ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 12, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 13 : *Nouvel alinéa à l'article 45 de la loi de référence relatif aux études médicales* (p. 3189) ; amendement du groupe socialiste tendant à supprimer cet article (p. 3190) ; le VIe Plan ; la loi hospitalière et la réduction de la consommation médicale ; la sélection ; le manque de médecins et de spécialistes ; l'opposition du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'article ; les nécessités de la pratique hospitalière ; les possibilités de pratique hospitalière en dehors des C.H.U. ; la marge d'autonomie des U.E.R. (unités d'enseignement et de recherche) ; la participation.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3190, 3191) : les conventions avec les cliniques privées et la pratique hospitalière ; la médecine rurale et les possibilités de stage ; la liberté laissée aux universités ; l'avis des commissions de coordination des C.H.U.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 3191) ; liste des votants (p. 3215, 3216) ; amendement rectifié de M. Capelle tendant à substituer aux mots : « poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la première année » ; les mots : « effectuer des études médicales ou dentaires » ; la responsabilité des unités dans le recrutement des étudiants.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3191) : le terme de la première année.

Adoption de l'amendement ; amendement de M. Claude Guichard ayant pour objet d'étendre l'application de l'article aux étudiants en pharmacie ; l'article 45 de la loi d'orientation ; la réforme des études de pharmacie ; l'opposition de la Commission à l'amendement.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3191, 3192) : l'absence de contraintes de formation professionnelle dans les études pharmaceutiques ; le stage dans l'enseignement pharmaceutique ; l'option pharmacie-biologie ; l'ouverture de services de biologie des hôpitaux aux pharmaciens biologistes ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement.

Adoption de l'amendement (p. 3192) et de l'article 13, ainsi modifié.

Art. 14 : *Abrogation des articles premier, 2 et 5 de la loi du 18 mars 1880 ;* amendement rectifié du groupe socialiste tendant à introduire une modification de forme dans le texte de l'article premier précisant que les droits universitaires sont fixés à un taux uniforme et maintenant l'article 5 ; le contrôle continu des connaissances ; la collation des grades et l'enseignement public ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 14.

Seconde délibération du projet de loi à la demande du Gouvernement (p. 3192) :

Art. 13 : amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 13 tenant compte de l'adoption de l'amendement de M. Capelle ; adoption de l'amendement au scrutin public (p. 3193) ; liste des votants (p. 3217, 3218).

Explications de vote : la position du groupe P.D.M. : la concertation et les aménagements de la loi d'orientation ; la participation ; le vote favorable du groupe ; la position du groupe socialiste : le désaccord sur différentes dispositions ; les atteintes aux principes de l'autonomie et de la participation ; l'intrusion du secteur privé dans l'université publique ; les moyens en locaux et en maîtres ; le problème médical ; l'opposition du groupe socialiste au projet ; la position du groupe des Républicains indé-

pendants ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement sur les examens terminaux ; l'obligation des examens terminaux et la qualité des diplômes nationaux ; le vote hostile du groupe ; la position du parti communiste : l'ouverture à l'enseignement privé ; le frein à la formation des médecins ; l'opposition du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 3193) ; liste des votants (p. 3218, 3219).

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3542).

La modification introduite par le Sénat dans le système de conventions établi entre les établissements privés et les établissements publics d'enseignement supérieur ; la suppression de la disposition touchant au quorum pour les élections au conseil universitaire ; la dignité particulière de l'examen ; l'obligation de la décision d'orientation ; les difficultés résultant des transferts d'un bien non divisible en cas de création d'universités diverses ; l'organisation de la limitation d'accès aux études médicales ; la limitation et l'orientation ; le diplôme universitaire de biologie.

Intervention de M. Guichard, Ministre (p. 3542, 3543) : ses observations sur l'amendement déposé à l'article 13 par le Gouvernement.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3543, 3544).

Amendement du Gouvernement reprenant le texte adopté par la Commission des affaires culturelles en première lecture (p. 3544) ; adoption de l'amendement au scrutin public (p. 3544) ; liste des votants (p. 3550, 3551).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire, amendé au scrutin public (p. 3544) ; liste des votants (p. 3551, 3552).

7. — Proposition de loi tendant à assurer l'égalité entre tous les étudiants qui préparent des diplômes nationaux d'enseignement supérieur, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par MM. Bertrand Denis, Olivier Giscard d'Estaing et Michel Jacquet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2829.**

·—·

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 Education nationale art. 36 (p. 4897).

BUDGET 1970, 1. Education nationale.

— Réforme. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 10 ; PLAN, 1 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 60.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

1. — Proposition de loi relative à l'intégration de l'enseignement technique dans l'obligation éducative et à son articulation avec la vie active, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Capelle (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1578.**

2. — Projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1752 ;** rapport le 1er juin 1971 par M. Capelle, **n° 1780.** Adoption le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 422.**

Transmis au Sénat le 10 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 297 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 325 (année 1970-1971.** Adoption avec modifications le 18 juin 1971. — Projet de loi n° **125 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1857 ;** rapport le 22 juin 1971 par M. Capelle, **n° 1879.** Adoption le 24 juin 1971. — Projet de loi **n° 453.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 370 (année 1970-1971) ;** rapport le 28 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 379 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 150 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1928 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Capelle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1943.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 473.**

Rapport le 29 juin 1971 par M. Chauvin au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 390 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 167 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-577 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7044).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [7 juin 1971] (p. 2410, 2433), [8 juin 1971] (p. 2466, 2482).

Discussion générale commune de quatre projets de loi :

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 2, **n° 1752.**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 3, **n° 1753** (voir plus loin).

FORMATION PROFESSIONNELLE 3, **n° 1754.**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 4, **n° 1755.**

Intervention de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2410, 2411) : ses observations sur l'ordre du jour de l'Assemblée (p. 2410) ; la revalorisation de l'enseignement technique ; la situation des jeunes, entrés tôt dans la vie professionnelle ; la nécessité de faciliter à chacun la maîtrise de son métier ; la revalorisation des diplômes de l'enseignement technique ; l'indépendance des travailleurs vis-à-vis du marché du travail ; la possibilité de permettre l'accès à la culture à différentes périodes de l'existence ; l'objectif de l'expansion économique ; la réduction du déficit de la main-d'œuvre qualifiée ; l'importance de la concertation ; l'accord passé le 9 juillet 1970 entre le C.N.P.F. et le C.G.P.M.E. (p. 2410) ; le rôle de l'Etat (p. 2411) ; l'éducation permanente, obligation nationale (p. 2411, 2424, 2427, 2440) ; l'importance des moyens nécessaires (p. 2411, 2413, 2425 à 2428, 2442) ; la mobilisation nationale de toutes les institutions, de tous les organismes engagés dans une opération éducative (p. 2411, 2425, 2430, 2440) ; l'action des chambres de métiers en matière d'apprentissage (p. 2411, 2428, 2430, 2436, 2437) ; la suppression des divisions entre les disciplines générales et les disciplines technologiques (p. 2411, 2441, 2444) ; la suppression des divisions entre les différentes phases de la vie scolaire et de la vie professionnelle (p. 2411) ; l'importance de l'acquisition de la capacité à exercer une activité professionnelle dans l'organisation de l'enseignement (p. 2411, 2440) ; la place éminente de l'enseignement technologique (p. 2411, 2428, 2429, 2430, 2437, 2444) ; la spécificité de l'enseignement technique et le risque de ségrégation (p. 2411, 2413, 2429)) ; la terminologie « enseignement technique » et « enseignement technique et professionnel » (p. 2411) ; la prééminence de la philosophie de la technique (p. 2411) ; l'enseignement général (p. 2411, 2440) ; son lien avec la formation professionnelle (p. 2424, 2429, 2440, 2441) ; la formation professionnelle continue (p. 2411, 2424, 2430, 2435, 2437) ; l'actualisation (p. 2411, 2420, 2430, 2437) ; la reconversion (p. 2411, 2420, 2430) et la promotion (p. 2411, 2420, 2430, 2437) ; les décrets de qualification professionnelle pris en application de la loi du 31 juillet 1959 (p. 2411) ; le « cycle moyen » (p. 2411, 2412, 2424) ; sa vocation (p. 2412, 2424) ; sa diversification (p. 2413) ; l'égalité des chances (p. 2412, 2424, 2426, 2430, 2434, 2435, 2441) ; la démocratisation de l'enseignement et l'ordonnance du 6 janvier 1959 (p. 2412) ; le rapport Langevin-Wallon (p. 2412) ; la décision du général de Gaulle du 4 avril 1963 (p. 2412) ; la formation professionnelle à la suite du cycle moyen (p. 2412) ; le décret du 3 août 1963 (p. 2412) ; l'échec des classes pratiques (p. 2412, 2424) ; leur réforme (p. 2443, 2444) ; l'absence de débouchés vers les établissements de formation professionnelle (p. 2412) ; l'entrée d'un tiers d'une classe d'âge dans la vie active sans formation professionnelle (p. 2412, 2442) ; l'élitisme scolaire et social, la pédagogie et le monopole des maîtres de l'enseignement général pour les cycles moyens (p. 2442) ; la proportion de « mauvais élèves » dirigés vers un apprentissage rapide (*ibid*) ; la qualification des maîtres affectés à la formation préprofessionnelle (p. 2412, 2425, 2435, 2442) ; l'importance de la technologie et de la formation pratique des élèves (p. 2412, 2429) ; la nomination de maîtres spécialisés de l'enseignement technique dans les établissements responsables du cycle moyen (p. 2412, 2425, 2444) ; la présence de maîtres spécialisés dans les C.E.G. et C.E.S. (p. 2412, 2425, 2444) ; le service « après vente » et les cours d'adulte des écoles primaires du début du siècle (p. 2412) ; l'enseignement technique supérieur (p. 2412, 2427, 2429) ; la création de véritables universités techniques (p. 2412) ; les instituts polytechniques de Nancy, Grenoble et Toulouse et l'I.N.S.A. de Lyon (p. 2413) ; la formation scientifique appliquée (p. 2412) ; la

formation des maîtres des disciplines technologiques (p. 2412, 2413, 2427, 2443, 2444) ; le développement des relations de l'enseignement technique avec le milieu professionnel (p. 2413, 2425, 2429, 2445) ; la participation des établissements d'enseignement technique à temps plein à l'apprentissage et à la formation continue (p. 2413) ; les stages (p. 2413, 2441) ; les formateurs (p. 2442) ; leur absence de statut (p. 2442) ; la possibilité pour les maîtres de l'enseignement technique d'accepter un contrat d'une durée limitée avec les entreprises (p. 2413, 2442) ; la possibilité de faire appel à des personnels des entreprises en vue d'assurer un service à temps plein ou partiel au sein des établissements d'enseignement (p. 2413, 2442) ; la responsabilité des chambres de métiers, des compagnies consulaires en ce qui concerne l'enseignement, l'organisation des programmes et le contrôle (p. 2413) ; la qualité de la vie ; l'amélioration du niveau de vie et la promotion sociale (p. 2413, 2425, 2442) ; l'apprentissage (p. 2416, 2427, 2428, 2430, 2434, 2437, 2444) ; son évolution (p. 2413, 2427, 2428, 2434) ; sa revalorisation (p. 2417, 2428) ; son caractère de complément de l'enseignement technique (p. 2416, 2418, 2428, 2429, 2437) ; sa souplesse (p. 2416, 2428) ; la foule des salariés sans qualification (p. 2416, 2424, 2429) ; le nécessaire aménagement des méthodes de la conception de la qualification (p. 2416) ; la loi Astier de 1919 (p. 2416, 2437) ; la loi Walter Paulin de 1937 (p. 2416) ; les initiatives et les efforts des responsables professionnels et des chambres de métiers (p. 2416, 2428) ; leur expérience (p. 2417, 2428, 2429) ; le développement simultané des cours professionnels et de la formation pratique (p. 2416, 2437) ; la situation actuelle de l'apprentissage dans le contexte de la formation professionnelle (p. 2416, 2428, 2429, 2437) ; l'importance du nombre des contrats d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat et du commerce (p. 2416, 2428) ; l'incertitude des débouchés (p. 2416) ; la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle des adultes (F.P.A.) (p. 2416, 2443) ; les faibles gains des apprentis (p. 2416, 2430) ; l'absence de liaison entre la formation donnée dans l'entreprise et les cours professionnels (p. 2437) ; la création de centres de formation pour apprentis (p. 2417, 2428, 2436, 2437) ; l'option pédagogique de l'alternance (p. 2417) ; l'apprentissage et la notion de l'équivalence (p. 2417, 2437) ; le diplôme sanctionnant l'apprentissage (p. 2417, 2444) ; les options professionnelles relevant de l'apprentissage (p. 2417, 2428) ; la revalorisation du C.A.P. (p. 2417, 2443) ; son adaptation (p. 2443) ; le contrat d'apprentissage (p. 2417, 2418, 2428, 2444) ; l'accord du 9 juillet 1970 (p. 2417, 2420, 2427, 2428, 2436, 2440, 2444) ; l'avenant-cadre du 30 avril 1971 (p. 2420, 2440, 2441, 2444) ; la rémunération et l'insertion sociale de l'apprenti (p. 2417, 2437) ; les modalités et les conditions d'âge d'admission en apprentissage (p. 2417) ; la prolongation de la réforme de la scolarité (p. 2441) ; les conditions de la scolarité sur l'apprentissage (p. 2429, 2437) ; le système des dérogations (p. 2412, 2417, 2424, 2429) ; l'intégration des élèves dans les sections d'éducation professionnelle (p. 2417) ; l'organisation de la scolarité dans les C.E.S. (p. 2417) ; l'articulation entre le premier cycle de l'enseignement des C.E.S. et l'enseignement technique (p. 2417) ; le financement de l'apprentissage (p. 2417, 2430, 2442) ; le produit de la taxe d'apprentissage assise sur les salaires (p. 2417, 2418) ; l'exonération des entreprises en raison de leurs actions sur la formation professionnelle (p. 2417) ; les multiples exonérations consenties au patronat (p. 2442) ; l'affectation à l'apprentissage d'une fraction minimale fixe du produit de la taxe (p. 2417) ; le versement de salaires aux apprentis ou la participation au financement des centres de formation (p. 2417) ; le coût de l'apprentissage (*ibid*) ; la refonte du système de répartition de la taxe (*ibid*) ; les droits acquis des centres de formation privés ou publics (p. 2417, 2428) ; le financement des premières formations technologiques et professionnelles (p. 2418, 2442) ; la réforme de la taxe d'apprentissage (p. 2418) ; la réduction du taux de la taxe (p. 2418, 2442) ; la simplification des obligations des redevables (p. 2419) ; l'efficacité des mécanismes d'exonération (p. 2419) ; les modalités de recouvrement de la taxe (*ibid*) ; l'évolution de la notion de formation permanente depuis le système corporatif (p. 2419, 2420) ; les centres de formation accélérée et de rééducation des chômeurs en 1936 (p. 2419) ; la formation professionnelle des adultes (p. 2420, 2431, 2435, 2439) ; la loi du 31 juillet 1959 sur la promotion sociale (p. 2420) ; la loi du 31 décembre 1968 (p. 2420, 2447) ; la loi du 3 décembre 1966 (p. 2420, 2421, 2444) ; le principe du droit au congé de formation (p. 2420, 2427) ; la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

(p. 2420, 2437, 2444) ; le rapide essor de la formation professionnelle (p. 2420) ; l'augmentation du nombre des stagiaires et la progression du crédit (p. 2420) ; la situation préoccupante de l'emploi et l'inadaptation de la demande à l'offre (p. 2420, 2435) ; le VIe Plan ; l'accroissement de la population active et la priorité donnée à la formation professionnelle (p. 2420) ; l'accord du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi (*ibid*); la contribution financière des pouvoirs publics à la formation professionnelle permanente (p. 2420, 2424, 2436, 2439) ; la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle permanente (p. 2420, 2424, 2436, 2439) ; l'excès des moyens financiers (p. 2436, 2439, 2440) ; les possibilités de formation professionnelle et de perfectionnement ouvertes aux fonctionnaires de l'Etat (p. 2420, 2428, 2431) ; les besoins en matière de formation permanente (p. 2421, 2430, 2437, 2444) ; les bénéficiaires (p. 2421) ; les méthodes de la formation professionnelle et de la promotion sociale (p. 2421) ; les moyens (*ibid*) ; l'incitation (*ibid*) ; le processus de déductibilité des frais de formation réellement engagés (p. 2421) ; l'efficacité par la souplesse (p. 2421, 2439) ; la généralisation de la convention (p. 2421, 2439) ; la coordination (p. 2443) ; la sélectivité (p. 2421) ; la concertation et la participation (p. 2421, 2441, 2442) ; leur insuffisance dans l'élaboration des textes (p. 2430); la progressivité dans l'action (p. 2439, 2440) ; les comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (p. 2424, 2427, 2436, 2441, 2443) ; le Conseil national de la formation professionnelle (p. 2441) ; l'institution d'une commission spéciale de formation professionnelle au sein des entreprises de plus de 300 ouvriers (p. 2421) ; le fonds d'assurance formation (p. 2421, 2427, 2431) ; la déconcentration des actions et la décentralisation des initiatives (p. 2421, 2426, 2441) ; l'insuffisante régionalisation (p. 2442); le rôle des comités d'entreprises (p. 2429, 2431) ; le rôle des syndicats ouvriers et les syndicats d'enseignants (p. 2431) ; la vie contractuelle et la maturité des partenaires sociaux (p. 2420, 2421) ; la comparaison entre le projet de loi et l'accord du 9 juillet 1970 (p. 2421, 2436, 2439, 2444) ; le jeu de la négociation contractuelle et son éventuelle compromission par une extrapolation hâtive et trop extensive du législateur (p. 2421, 2422, 2436) ; la non-inclusion dans la loi du droit au congé pour enseigner (p. 2422) ; la responsabilité de l'Etat et l'extension du champ d'application de l'accord du 9 juillet 1970 (p. 2422, 2439) ; les jeunes et les travailleurs de plus de 60 ans (p. 2422, 2444) ; le coût de la politique de formation pour les entreprises (p. 2422) ; la compétitivité des entreprises (p. 2422) ; le choix de l'assiette (*ibid*) ; la non-remise en cause du taux d'objectif de 2 % (p. 2422) ; le niveau du taux (*ibid*) ; l'exclusion des entreprises de moins de 10 salariés du champ d'application de la loi (*ibid*) ; le cas des entreprises non encore engagées dans une politique de formation (p. 2422, 2435) ; la nécessaire révolution des systèmes éducatifs (p. 2424, 2441) ; la nouvelle politique de la formation et l'adaptation de l'économie (p. 2424, 2427, 2429, 2430, 2431, 2439, 2440, 2442) ; les rigueurs de la pédagogie traditionnelle (p. 2424) ; l'insuffisante protection des apprentis ; le contrat de travail des apprentis (p. 2424, 2427, 2430, 2437) ; le développement des moyens en personnel et en bâtiments de l'Education nationale (p. 2424, 2437) ; la généralisation de l'initiation technologique (p. 2425, 2427) ; l'équivalence des diplômes techniques et généraux (p. 2425, 2429) ; la reconnaissance par les conventions collectives des formations attestées (p. 2425) ; les facteurs psychologiques de la réussite de la réforme (p. 2425) ; l'information des familles des enseignants et la conversion des mentalités (p. 2425, 2429, 2434, 2438, 2443) ; l'aide, le soutien et le contrôle légal de l'apprentissage (p. 2425) ; la gestion des subventions et des taxes (p. 2425) ; l'importance du rôle des formateurs et des enseignants (p. 2425, 2442) ; les nouvelles responsabilités des employeurs (p. 2425) ; le droit à la culture (p. 2425, 2426) ; la simplification du langage p. 2426) ; l'unité de la culture (*ibid*) ; la multiplication des établissements techniques et la création d'entreprises industrielles en Bretagne (p. 2426) ; l'aménagement du territoire (*ibid*) ; mai 1968 (p. 2427) ; le « chèque d'enseignement » (p. 2427, 2441) ; l'adaptation de la formation aux besoins des industriels (p. 2427, 2428, 2431, 2437, 2442) ; le droit de regard du patronat sur l'enseignement dispensé (p. 2427, 2431) ; la reconduction de l'aide à l'enseignement privé (p. 2427) ; le manque de place et d'enseignants dans l'enseignement technologique (p. 2427, 2429, 2435, 2442) ; l'avenir en France du système de fondations existant aux Etats-Unis (p. 2427) ; les centres de

formation patronaux (p. 2442) ; les exonérations et les réductions de la taxe d'apprentissage et de la taxe de formation (p. 2427) ; la part du prix de leur formation payée par les travailleurs (p. 2427, 2431) ; la mauvaise situation dans les C.E.T. (p. 2442) ; le nombre des maîtres auxiliaires en poste dans les C.E.T. (p. 2427, 2442) ; l'amélioration de la situation des personnels des C.E.T. (p. 2444) ; la proposition de loi du groupe communiste (p. 2427, 2428) ; la situation des filles au regard de la formation professionnelle (p. 2428) ; la transformation des C.E.S. (p. 2428) ; la création d'un corps unique d'enseignants pour l'école de base et pour le second cycle du second degré (*ibid*) ; l'accroissement des prérogatives syndicales ; le progrès des droits des comités d'entreprises et l'organisation d'une partie de la formation pratique au sein des entreprises (*ibid*) ; les « passerelles » et le rattrapage (*ibid*) ; les inquiétudes des chambres de métiers devant certaines dispositions relatives à l'apprentissage (p. 2428, 2436) ; l'association des chambres de métiers à l'élaboration des décrets d'application (p. 2428, 2430) ; leur rôle au regard de la réglementation et de la surveillance de l'apprentissage (p. 2428, 2429) ; les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (p. 2429) ; le secteur de l'artisanat (*ibid*) ; la remise en cause du service public de l'Education nationale (p. 2429, 2431, 2437, 2442) ; la rentabilité et le démantèlement de l'enseignement technique (p. 2429) ; la remise en cause de l'existence des C.E.T. (*ibid*) ; l'instauration d'une année préprofessionnelle (p. 2429, 2441) ; la réforme des méthodes (p. 2430) ; le travail manuel, activité marginale (*ibid*) ; les inspecteurs de l'apprentissage (*ibid*) ; les carences et les inadaptations du régime actuel de la formation professionnelle (p. 2430) ; le chômage des jeunes (p. 2430, 2434) ; l'orientation du VIe Plan (p. 2430, 2431) ; le financement de la formation permanente (p. 2431) ; la place des femmes dans la formation professionnelle et permanente (p. 2431, 2438) ; la formation permanente des enseignants (p. 2431) ; la formation permanente et les intérêts privés (p. 2431) ; le droit à la formation (p. 2433, 2434) ; la nouvelle société (p. 2433, 2441, 2444) ; la fin de l'aliénation (p. 2441) ; l'insertion des jeunes dans la vie active (p. 2434) ; les conditions de travail faites aux femmes et la spécificité de leurs problèmes (p. 2434, 2438, 2439) ; la mixité (p. 2434, 2438) ; les données du travail féminin (p. 2438, 2442) ; les possibilités offertes par les projets de loi (p. 2438) ; la réinsertion professionnelle (p. 2438, 2439) ; les équipements sociaux et les crèches (p. 2434) ; le rôle d'information de l'Agence nationale de l'emploi (p. 2434, 2435) ; les problèmes de formation professionnelle outre-mer (p. 2434, 2440) ; l'inexistence de succursales de l'Agence nationale de l'emploi dans les départements d'outre-mer (p. 2435) ; l'explosion démographique et l'arrivée des jeunes sur le marché du travail (p. 2434, 2436, 2440) ; le nombre croissant de jeunes chômeurs (p. 2434, 2435, 2440) ; la nécessité d'investissements massifs pour l'enseignement professionnel et technique outre-mer (p. 2434, 2435, 2436, 2440) ; l'exode en métropole (p. 2440) ; la préformation professionnelle (p. 2431, 2441) ; son accès difficile (p. 2435) ; la prise en charge par l'Etat des indemnités et avantages sociaux prévus en faveur des stagiaires (p. 2435) ; la désaffection de certains emplois et l'insuffisance des rémunérations (p. 2435) ; la possibilité de création d'une allocation d'attente (p. 2435) ; l'application des ordonnances sur l'emploi dans les D.O.M. (*ibid*) ; la garantie de ressources aux travailleurs privés d'emploi (p. 2435, 2436) ; l'insuffisance mondiale et nationale de la formation des Réunionnais (p. 2436) ; la multiplication des instances à consulter dans le domaine de l'apprentissage (*ibid*) ; la possibilité offerte aux entreprises d'affecter une partie du produit de la taxe de formation permanente à des organismes agréés de leur choix (*ibid*) ; l'assiduité aux cours théoriques de l'apprenti (p. 2437) ; l'importance de l'enseignement général dans la formation de l'apprenti (*ibid*) ; l'unicité du Ministère de l'Education nationale (*ibid*) ; le contrôle de l'application des circulaires Laurent (p. 2438) ; le comité d'études du travail féminin (*ibid*) ; le sursalaire de formation pour les mères de trois enfants et plus (*ibid*) ; les abus en matière de travail temporaire (p. 2438, 2439) ; les abus en matière d'enseignement par correspondance (p. 2439) ; la situation industrielle de la France (p. 2439) ; les revendications concernant l'âge de la retraite (p. 2440, 2441) ; la modification de notre système scolaire (p. 2441) ; la promotion collective (*ibid*) ; l'illusion du monopole universitaire de la formation (*ibid*) ; le préalable d'une véritable réforme régionale décentralisée (*ibid*) ; la mise en cause d'une université close (*ibid*) ; le nombre d'appren-

tis sous contrat (p. 2442) ; la réduction des crédits destinés à l'Education nationale et à la formation professionnelle dans l'enveloppe du VIe Plan (p. 2442) ; l'insuffisance des moyens des centres d'apprentissage (*ibid*) ; la création d'un Fonds national de formation et de perfectionnement (p. 2442, 2443) ; l'adaptation des pouvoirs publics aux problèmes d'orientation professionnelle des jeunes (p. 2443) ; les centres de préapprentissage organisés entre l'université et les collectivités locales pour les enfants de 12 à 16 ans (*ibid*) ; l'échec des sections d'éducation professionnelle en milieu urbain (*ibid*) ; le financement des actions de perfectionnement organisées par les chambres de commerce et d'industrie et par les instituts de gestion et de perfectionnement (p. 2443) ; les P.T.E.P. et la pratique industrielle (p. 2444) ; l'animation et la coordination de la formation professionnelle au niveau départemental par les collectivités locales (p. 2443) ; le Conservatoire des arts et métiers (p. 2444).

Intervention de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 2413 à 2416) : les finalités de nos enseignements secondaires ; l'objet de l'enseignement ; le caractère de notre culture générale ; l'information sur les professions (p. 2413) ; le moment où peut commencer une formation technologique ; les caractéristiques du premier cycle ; la préparation d'un C.A.P. à l'issue d'une cinquième ; le problème de la prise en compte des qualifications vérifiées par les diplômes pour les classifications salariales ; la formation continue ; le « chèque d'enseignement » ; la concertation permanente pour l'adaptation permanente ; le problème de la promotion ; le recrutement des enseignants ; le problème du recyclage (p. 2414) ; la crise de l'éducation reflétant une crise des valeurs ; ses observations sur la prédominance du facteur scientifique et technique et la complexité de l'organisation économique et sociale ; la réforme de l'enseignement du français ; la formation fondamentale commune ; la détermination des options complémentaires (p. 2415) ; la place de l'information culturelle variée et ouverte ; ses observations sur la nouvelle seconde (p. 2416).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 2418, 2419) : le rôle de l'apprentissage ; coordination des formations pratiques et théoriques ; la prolongation de la scolarité obligatoire ; l'organisation de la formation ; la durée de l'apprentissage ; le statut de l'apprenti ; le contrat d'apprentissage ; le rôle des chambres de métiers (p. 2418) ; le discours de M. Taittinger ; la taxe d'apprentissage ; le développement de la formation professionnelle ; le taux de cette taxe ; le rôle des chambres de commerce et d'industrie (p. 2419) ; (p. 2445 à 2447) : ses observations sur la dénomination ; l' « enseignement technologique et professionnel » ; l'application de la loi ; le rôle de la formation professionnelle ; le cloisonnement entre les diverses disciplines scolaires ; les classes pratiques ; la situation des enfants des communes rurales (p. 2445) ; les classes préparatoires et préprofessionnelles ; l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ; les problèmes propres à la Réunion et aux départements d'outre-mer ; la place des jeunes filles dans l'enseignement technique ; les problèmes de l'orientation ; le niveau des maîtres et de la pédagogie ; le problème de l'information ; ses observations sur les diplômes ; le rôle des chambres de métiers ; les organismes responsables en matière d'apprentissage ; la diversité des organismes compétents ; la création d'un nouveau comité départemental ; le statut des jeunes apprentis (p. 2446) ; les maisons familiales ; la simplification des agréments ; le problème des contrôles (p. 2447).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 2422 à 2424) : le congé-formation ; les négociations engagées entre les confédérations patronales et syndicales ; la situation des jeunes travailleurs ayant moins de deux ans d'ancienneté ; le cas des travailleurs âgés ; le problème du droit au congé ; l'amélioration du dispositif de concertation sur la formation professionnelle et l'emploi ; l'indication des mesures financières nouvelles ; la participation des entreprises au financement des formations complémentaires ; le taux de la taxe d'apprentissage (p. 2422, 2423) ; la situation des entreprises petites et moyennes ; le rôle de l'association de la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) ; l'importance de la concertation pour la politique de formation permanente (p. 2424) ; (p. 2447 à 2449) : la signification de la formation professionnelle dans les régions qui appellent un développement accru ; l'orientation professionnelle des jeu-

nes ; le rôle du centre d'études de l'emploi et du centre d'études et de recherche sur les emplois et qualifications ; le contrôle des actions privées de formation ; le problème de la formation professionnelle des femmes ; l'intérêt de la mixité dans les établissements d'enseignement professionnel ; la formation professionnelle des adultes ; la situation dans les départements d'outre-mer (p. 2447) ; l'information des partenaires sociaux ; la politique contractuelle ; le congé de formation ; le problème du financement ; le lien entre le développement de la formation permanente et l'éducation nationale ; la création d'un comité départemental de la formation professionnelle et de la promotion sociale ; la politique contractuelle (p. 2448) ; le rôle du comité régional ; le Conservatoire national des arts et métiers ; le régime des indemnités de stages (p. 2449).

DISCUSSION DES ARTICLES DU PREMIER PROJET. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2 [8 juin 1971] (p. 2466, 2483) **(n° 1752).**

Art. 1er : *l'objet de l'enseignement* (p. 2466) ; l'effort important en faveur du développement des enseignements techniques des gouvernements de la Ve République ; la croissance des effectifs de ces enseignements ; les préjugés ; le recrutement de l'enseignement technologique et professionnel ; l'attrait des disciplines littéraires ; l'emploi ; les taux d'abandon élevés dans les sections de C.A.P. en trois ans et dans les sections de B.E.P. et C.A.P. en deux ans ; les causes de la désaffection de l'enseignement technique ; les décalages entre la demande de main-d'œuvre et la formation technique dispensée ; le développement de l'économie nationale ; l'amélioration de l'information des élèves et des familles sur les débouchés ; la revalorisation des diplômes de l'enseignement technique ; les facilités accordées au corps professoral de l'enseignement technique pour actualiser ses connaissances ; le début de l'enseignement technologique et la classe de quatrième ; les classes pratiques ; l'intention des réformateurs de l'enseignement secondaire et l'organisation d'un enseignement commun à tous les enfants jusqu'à seize ans ; la démocratisation de l'enseignement ; le renforcement des moyens de l'école maternelle et de l'enseignement primaire ; l'entrée rapide des jeunes dans la vie active et la procédure du « chèque-enseignement » (p. 2467) ; la formation à l'issue du cycle moyen ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant, avant le premier alinéa de l'article premier, à insérer le nouvel alinéa suivant : « L'éducation permanente constitue une obligation nationale ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2467) : l'opposition du Gouvernement ; la volonté bien marquée du Gouvernement d'organiser la formation continue.

Adoption de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission, tendant, après le premier alinéa de l'article premier, à insérer des dispositions relatives aux prestations de l'éducation permanente ; le deuxième, de M. Ribadeau-Dumas, relatif au droit à l'éducation continue ; la terminologie « formation professionnelle » et « formation continue » ; la formation générale ; le cycle moyen (p. 2467, 2468) ; sous-amendement de M. Ducray à l'amendement de la Commission qui n'est pas soutenu (p. 2467) ; l'amendement de M. Ribadeau-Dumas n'est pas soutenu.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2468) : la nouvelle définition du premier cycle ; la formation générale associée à la formation professionnelle pour les deux dernières années du cycle moyen de quatre ans ; la possibilité pour tous les élèves qui seraient jugés aptes de préparer un C.A.P. à l'issue de la cinquième ; la prolongation de l'enseignement décidée par Jean Zay ; la préparation au C.A.P. en vertu de la législation de 1936 et 1938 ; le recrutement aux collèges d'enseignement technique en fonction de l'insuffisance des résultats scolaires ; l'âge de l'entrée en apprentissage ; la liaison de l'apprentissage et de l'enseignement technique ; le refus de scolarité ; la baisse du niveau des C.E.T. (p. 2468, 2469) ; les classes de quatrième pratique des C.E.S. (p. 2469) ; les classes de formation préprofessionnelle.

Reprise du sous-amendement de M. Ducray qui tend, dans le deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement de la Commission, après les mots : « un cycle moyen de quatre ans », à insérer les mots : « les deux dernières années peuvent être assurées par une formation générale associée à une formation

professionnelle » ; le début de l'enseignement technologique et professionnel à partir de la troisième année du second degré ; retrait du sous-amendement de M. Ducray ; rejet de l'amendement de la Commission au scrutin public (p. 2469) ; liste des votants (p. 2478, 2479) ; un amendement rectifié de la Commission devient sans objet ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *l'information des élèves, des étudiants, de leur famille et des maîtres ;* amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article et indiquant que les établissements d'enseignement sont aussi chargés de fournir la documentation ; les centres d'orientation professionnelle ; l'O.N.I.S.E.P.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2469) : la dénomination des cycles et le risque de confusion dans l'esprit des familles ; les établissements privés et l'information (p. 2469).

Sous-amendement rédactionnel de M. Halbout ; rejet ; amendement du groupe communiste tendant à supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 2 ; l'action pédagogique des maîtres.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2470) : le manque d'information et le choix motivé.

Rejet de l'amendement du groupe communiste transformé en sous-amendement à l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article 2.

Art. 3 : *l'initiation économique et technologique ;* amendement de la Commission tendant à réserver les initiations obligatoires aux élèves du cycle moyen ; sous-amendement du groupe communiste précisant que les disciplines technologiques doivent comprendre une formation mathématique des connaissances dans le domaine des sciences expérimentales, etc. ; la tentation de l'encyclopédisme pour les élèves des classes terminales ; les options spécialisées du baccalauréat ; la surcharge des programmes du baccalauréat.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2470) : le caractère contradictoire des deux amendements ; l'initiation et la discipline (p. 2471) ; l'enseignement du dessin industriel.

Rejet du sous-amendement du groupe communiste ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article 3.

Après l'Art. 3 : amendement de la Commission ayant pour objet d'affirmer l'ampleur et les responsabilités de l'enseignement technique ; le classement en trois degrés des types de formation professionnelle : la formation simultanée, la formation professionnelle à temps plein et la formation professionnelle alternée ; sous-amendement de pure forme de la Commission ; la possibilité pour les jeunes gens et les jeunes filles bénéficiant de la formation professionnelle simultanée de reprendre des études interrompues.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2471) : la classification des niveaux de qualification ; l'opposition du Gouvernement à l'article additionnel ; les classifications industrielles et les classifications scolaires (p. 2472) ; le Code de la promotion sociale et la loi du 31 décembre 1968.

Modification de l'amendement proposée par M. Neuwirth ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié, dans une nouvelle rédaction.

Art. 4 : *l'organisation de l'enseignement technologique et professionnel ;* amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction de l'article et excluant la possibilité d'aborder l'enseignement technologique proprement dit dès la troisième année, c'est-à-dire dans le cadre du premier cycle du second degré ; rejet de l'amendement ; amendement de terminologie de la Commission ; sous-amendement du groupe socialiste tendant à préciser que la disposition envisagée ne s'appliquera qu'à l'enseignement public.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2472, 2473) : le sens restrictif du mot « technique » dans l'esprit du public et les formations supérieures ; rejet du sous-amendement.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission qui tend, à la fin du premier alinéa de l'article 4, à substituer aux mots : « cycles de formation professionnelle », les mots : « moyens de formation continue » ; adoption ; retrait d'un amendement de M. Halbout ; amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 4 ; l'accès aux

moyens de formation du cycle d'observation à la fin de la classe de cinquième ; l'arrêt de la scolarité obligatoire à l'âge de treize ans ; l'apprentissage en milieu professionnel dès l'âge de treize ans.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2473, 2474) : les élèves en état de refus scolaire et les classes préparatoires des C.E.S. ou les classes préprofessionnelles ; l'échec des classes pratiques ; le rejet scolaire, manifestation d'une mauvaise organisation scolaire.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2474) ; liste des votants (p. 2479, 2480) ; amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 4 (p. 2474) ; la contribution des établissements d'enseignement aux divers aspects de la formation professionnelle et notamment à l'apprentissage ; les sections d'enseignement technique ; la référence à la formation continue ; amendement de la Commission de la production tendant à clarifier la rédaction de l'article 4 en précisant que les stages d'initiation en milieu professionnel doivent faire l'objet de contrats entre les entreprises et le Ministère de l'Education nationale (p.2475) ; l'organisation des stages : les droits et les devoirs des deux parties ; les responsabilités du Ministère de l'Education nationale et des entreprises en ce qui concerne la prise en charge des stagiaires ; leur régime juridique ; l'enseignement agricole et son Ministère de tutelle.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2475) : le manque de souplesse du système de passation de contrats entre le Ministère de l'Education nationale et les entreprises.

Retrait d'un amendement de M. Halbout ; retrait de l'amendement de la Commission ; la procédure consistant à entourer les jeunes pendant la première année de leur stage dans l'entreprise d'une certaine tutelle (p. 2475, 2476) ; la première année d'insertion dans la vie professionnelle et son caractère de stage (p. 2475).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2475) : l'indispensable maintien des stages ; le principe des stages et la liaison entre les établissements et l'industrie ; l'inefficacité des stages de huit jours ; l'amélioration des rapports entre le milieu scolaire et le milieu professionnel et l'actualisation des connaissances des maîtres de l'enseignement (p. 2476) ; la difficulté de l'organisation des stages pour tous les élèves de l'enseignement technologique et professionnel durant leur scolarité ; les problèmes de nature juridique quant aux rapport entre employeurs, salariés et établissements d'enseignement pendant l'année d'assistance.

Les décrets d'application relatifs à l'organisation des stages ; la création de centres de formation des apprentis ; les maisons familiales rurales ; l'alternance entre les stages et les études ; les « contrats types » (p. 2477).

Reprise de la discussion (p. 2483).

Article 4 (suite) ; retrait de l'amendement de la Commission et d'un autre amendement ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, de MM. Capelle et Jean-Claude Petit ; le deuxième de M. Halbout ; le troisième, de M. Ducray relatifs aux stages ; les dispositions de l'article 2, du Livre II du Code du travail et l'article 5 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 ; retrait de l'amendement de M. Halbout ; le complément de l'ordonnance de 1967 par la possibilité de stages dans l'enseignement agricole à partir de la classe de quatrième ; adoption de l'amendement de MM. Capelle et Jean-Claude Petit (p. 2484) ; l'amendement de M. Ducray devient sans objet ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Après l'Art. 4 : amendement de M. Capelle qui tend, après l'article 4, à insérer un nouvel article relatif aux responsabilités des établissements ou sections d'enseignement technique dispensant une formation à temps plein en matière d'apprentissage ; la participation des chambres de métiers dans l'apprentissage ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article instituant de véritables classes de rattrapage et des classes préparatoires et préprofessionnelles au niveau du second cycle du second degré ; la mauvaise organisation scolaire ; l'existence des classes d'accueil.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2484) : la définition du contenu des formations.

Rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste prévoyant que la mise en apprentissage ne saurait

constituer une voie normale de formation ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement ; rejet.

Art. 5 : *Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique et professionnel* (p. 2484, 2485) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste ; le deuxième, de la Commission des affaires culturelles visant à préserver la liberté d'accès aux titres et diplômes des candidats qui se présenteraient individuellement ; le deuxième ayant pour but de préciser que les titres ou diplômes de l'enseignement technique peuvent être obtenus par toutes les voies qui sont définies par le texte actuellement en discussion ; l'article 21 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 ; la compatibilité de la loi d'orientation avec les textes en discussion ;le service public de l'Education nationale ; rejet de l'amendement du groupe socialiste ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Ducray relatif à la vérification des aptitudes ; la personnalité et la valeur véritable des candidats ; l'amendement est devenu sans objet ; amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 5 ; la permission accordée aux titulaires de diplômes de poursuivre des études et l'équivalence attribuée à des diplômes techniques pour l'accès aux emplois publics ; la délivrance d'un chèque d'enseignement (p. 2486) ; la poursuite des études et la définition des équivalences ; adoption de l'amendement et de l'article 5, ainsi modifié.

Après l'Art. 5 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif aux équivalences ; adoption ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif à la mention sur les diplômes ou titres du succès aux épreuves d'actualisation ; deux sous-amendements du groupe socialiste tendant à préciser le texte ; la discrimination entre les titulaires de titres ou de diplômes suivant la voie par laquelle ils ont été obtenus ; le problème de la recertification des diplômes et l'adaptation des modalités aux responsabilités, à l'âge et à l'expérience des intéressés (p. 2487) ; adoption du premier sous-amendement du groupe socialiste ; rejet du second sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 6 : *le « chèque d'enseignement »* ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article indiquant la possibilité de poursuivre ou de reprendre des études à des conditions à fixer par le Ministère de l'Education nationale ou de l'Agriculture, sous-amendement du groupe socialiste précisant les conditions exceptionnelles et les formes adaptées permettant la poursuite ou la reprise des études ; le maintien des dispositions relatives à la poursuite ou à la reprise des études (p. 2488) ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à substituer à l'expression « chèque d'enseignement », l'expression « crédit d'enseignement » ; le contenu financier du mot « chèque » ; rejet du sous-amendement du groupe socialiste ; la reprise des études après trois ans de vie professionnelle ; rejet d'un amendement de la Commission au scrutin public (p. 2489) ; liste des votants (p. 2506, 2507) ; adoption de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Après l'Art. 6 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article relatif aux équivalences entre les diplômes des enseignements généraux et des enseignements technologiques et professionnels ;

Art. 7 : *adjonction aux dispositions obligatoires prévues pour les conventions collectives susceptibles d'être étendues par l'article 31 g du chapitre IV* bis *du titre deuxième du Livre premier du Code du travail, d'un 13° ;* amendement de la Commission tendant à simplifier la procédure ; adoption ; amendement de la Commission tendant à compléter le second alinéa de l'article 7 par les mots : « à condition que ces diplômes aient été créés depuis plus de deux ans » ; sous-amendement de M. Capelle tendant à réduire ce délai à un an ; le délai entre la création d'un diplôme et sa prise en compte dans les conventions collectives ; les conventions collectives et les rémunérations des salariés ; l'intérêt pour les travailleurs de la prise en compte des diplômes professionnels dans les conventions collectives (p. 2490) ; la création des diplômes et les commissions nationales professionnelles consultatives ; adoption du sous-amendement de M. Capelle ; adoption de l'amendement de la Commission, ainsi modifié ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Jean-Claude Petit ; le deuxième, de la Commission, relatifs au délai d'entrée en vigueur de l'article.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2490) : le délai raisonnable pour la préparation des textes d'application et la ressés.

Retrait de l'amendement de M. Jean-Claude Petit (p. 2491) ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *la concertation permanente entre l'Etat et les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés ;* amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Ducray tendant à faire participer à la concertation permanente les représentants des familles et tous les organismes jouant un rôle dans la formation des jeunes ; le deuxième, de M. Olivier Giscard d'Estaing étendant la concertation aux représentants de l'enseignement ; l'aspect très technique de l'enseignement ; la représentation des organisations d'enseignants dans les organisations professionnelles d'employeurs ou de salariés ; les chambres de métiers, les chambres de commerce et les compagnies consulaires dans les organismes institutionnels ; rejet de l'amendement de M. Ducray ; adoption de l'amendement de M. Giscard d'Estaing ; adoption de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 9 : *la concertation aux niveaux régional et départemental* (p. 2491, 2492) ; amendement de la Commission tendant, après les mots : « formation professionnelle » à substituer au mot « permanente », le mot « continue » ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Art. 10 : *le rôle des comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ;* amendement du groupe communiste relatif aux mesures de contrôle à appliquer aux établissements privés de l'enseignement technique tant que la nationalisation de cet enseignement ne sera pas accomplie ; rejet de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission (les établissements d'enseignement agricole et la loi spéciale de 1960).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2492) : l'application de la loi d'août 1960 aux enseignements agricoles ; adoption de l'amendement.

Amendement de la Commission précisant que ces comités sont substitués aux comités départementaux de l'enseignement technique, aux comités de l'enseignement de la formation professionnelle agricole et aux commissions départementales de l'emploi.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2492) : l'inclusion de la disposition dans le projet de loi relatif à la formation professionnelle permanente.

Adoption de l'amendement (p. 2493) ; amendement du groupe communiste relatif à la composition des sections spécialisées ; la réduction de la part des enseignants ; rejet de l'amendement rédactionnel de M. Neuwirth ; adoption ; amendement de M. Ducray proposant l'adjonction dans le collège des employeurs et des salariés des représentants des organisations familiales.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2493) : la non-participation des organisations familiales dans les affaires juridictionnelles.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Après l'Art. 10 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article selon lequel les disciplines technologiques seront consacrées par les grades universitaires correspondant au plus haut niveau de l'enseignement et de la recherche ; sous-amendement rédactionnel de M. Capelle.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2493) : les disciplines de l'enseignement supérieur et le terme « enseignement technologique » ; les grades et les diplômes ; les diplômes délivrés dans le cadre de la loi d'orientation ou de la loi du 10 juillet 1934 relative à la délivrance du diplôme d'ingénieur ; la nouvelle rédaction de l'amendement proposée par le Gouvernement (p. 2494).

Retrait du sous-amendement de M. Capelle ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 11 : *les fonctionnaires des corps enseignants des établissements d'enseignement technologique et professionnel ;* quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission ; le deuxième, de M. Halbout ; le troisième, de M. Ducray ;

le quatrième, de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à une nouvelle rédaction de l'article ou à une modification rédactionnelle ; la distinction entre les enseignants des techniques et ceux des disciplines ; les compétences des maîtres de l'enseignement technologique ; l'absence de différence entre les établissements publics qui font appel à des fonctionnaires et les établissements privés qui disposent d'un corps enseignant ; la transformation de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing en sous-amendement à l'amendement de la Commission.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2494, 2495) : la suppression de certaines formations spécifiques de maîtres dispensées par les écoles normales nationales d'apprentissage ; l'équivalence du niveau de recrutement ; l'allongement de la durée de formation des professeurs ; l'exclusion des maîtres de l'enseignement privé ; le C.A.P.E.S. et le C.A.P.E.T. ; la définition du niveau des maîtres de l'enseignement technique par référence à ceux de l'enseignement général ; la discrimination qualitative entre les enseignants privés et publics sur le plan de la formation.

Adoption du sous-amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; la modification rédactionnelle à l'amendement de la Commission proposée par le rapporteur ; la disparition d'établissements existants ; rejet de l'amendement ainsi modifié ; rejet de l'amendement de M. Halbout ; rejet de l'amendement de M. Ducray ; deuxième vote sur l'amendement de M. Giscard d'Estaing, précédemment transformé en sous-amendement (p. 2495, 2496) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 2496) ; liste des votants (p. 2507, 2508) ; adoption de l'article 11 (p. 2496).

Art. 12 : *la possibilité pour les professionnels d'assurer un enseignement dans les établissements publics d'enseignement technologique et professionnel ;* amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article et donnant la possibilité aux membres de l'enseignement technique de travailler sous contrat pour une durée limitée dans un milieu professionnel ; l'actualisation des connaissances ; la conservation des avantages sociaux.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2496) : le statut de la fonction publique ; l'inexistence de congés de trois ans renouvelables tous les cinq ans et la mise en disponibilité sans traitement ni avancement.

Les échanges et l'actualisation du personnel de l'enseignement technique ; retrait de l'amendement ; amendement rectifié de M. Ducray tendant à ne pas limiter aux établissements publics le concours des professionnels.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2496) : la possibilité pour les établissements privés de passer des conventions indépendamment du présent texte de loi.

Retrait de l'amendement de M. Ducray (p. 2497) ; adoption de l'article 12.

Art. 13 : *la formation et la conversion des personnels enseignants de l'enseignement technologique et professionnel ;* amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 13, ainsi modifié.

Art. 14 : *les établissements d'enseignement technologique et professionnel et la formation professionnelle permanente ;* amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article 14 est supprimé.

Après l'Art. 14 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article suivant lequel les Ministres chargés d'une tutelle d'enseignement technique devront présenter chaque année un rapport au Parlement ; adoption.

Art. 15 : *abrogation des articles premier et 2 du Code de l'enseignement technique ;* amendement du groupe communiste tendant à la suppression de cet article ; le principe de l'organisation du service public par le Ministère de l'Education nationale ; la vocation élargie de l'enseignement technique ; la création d'un comité des Ministres responsables ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 15.

Après l'Art. 15 : amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article relatif au financement de la formation technologique et professionnelle.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2497) : la participation des professionnels au développement des premières formations par le moyen de la taxe d'apprentissage ; l'Etat et les charges de la formation technologique et professionnelle.

Rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article incluant dans la loi d'orientation l'enseignement spécialisé en faveur des handicapés.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2498) : l'organisation et les moyens propres de l'enseignement pour l'enfance handicapée.

Rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article relatif à la formation générale et professionnelle des travailleurs immigrés.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2498) : la prise en charge par l'Education nationale des enfants des travailleurs immigrés.

Rejet de l'amendement.

Art. 16 : *les conditions d'application de la loi ;* l'information fournie par les services publics et par les entreprises nationales; la réflexion critique des centrales ouvrières; l'échec des classes pratiques et la suppression du tronc commun ; la préparation rapide au nouveau certificat d'études professionnelles.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2498) : l'homologation des diplômes de l'enseignement agricole.

Adoption de l'article 16.

Seconde délibération sur le projet de loi demandée par le Gouvernement sur les articles 2, 3 et 3 *bis* du projet.

Art. 2 (p. 2499) : retrait d'un amendement du Gouvernement tendant, au début du premier alinéa de cet article, à substituer aux mots : « cycle moyen », les mots : « premier cycle du second degré ».

Art. 3 : retrait d'un amendement du Gouvernement.

Art. 3 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à substituer dans l'article 3 *bis* et dans la suite du projet de loi, aux mots : « l'enseignement technique est constitué », les mots : « les enseignements technologique et professionnel sont constitués ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2499) : l'équilibre entre une formation intellectuelle et la pratique d'un métier.

Adoption de l'amendement et de l'article 3 *bis*, ainsi modifié.

Titre : retrait d'un amendement de la Commission devenu sans objet.

Explications de vote : l'opposition du parti communiste ; l'impact de mai 1968 et la puissance accrue des organisations syndicales ; l'accord du 9 juillet 1970 ; l'adaptation du système de formation professionnelle aux besoins à court terme du grand capital (p. 2500) ; le vote hostile du groupe communiste ; la position du groupe socialiste ; le nouveau grignotage de l'Education nationale ; les décrets d'application ; l'abstention du groupe socialiste ; la position du groupe P.D.M. ; l'adaptation de la réforme des structures ; des modifications de programme et d'horaires ; la revalorisation du personnel enseignant ; la documentation ; le succès de la politique d'industrialisation ; le vote favorable du groupe P.D.M.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2500).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1971] (p. 3379).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 3379) ; la terminologie et le choix de l'expression « enseignement technologique » ; l'éducation permanente ; l'expression « éducation » et l'expression « formation » ; la possibilité pour certains enfants de quitter le C.E.G. ou le C.E.S. après la classe de cinquième ; les milieux ruraux et l'obligation scolaire ; l'échec des classes pratiques ; la mentalité des classes moyennes et supérieures à l'égard du travail manuel ; la conception monolithique du modèle scolaire de l'enseignement secondaire ; l'adaptation de la pédagogie aux différentes particularités des individus ; l'appel aux maîtres de l'enseignement technique pour l'enseignement préprofessionnel (p. 3379, 3380) ; la suppression des sections sans issue dans le cycle moyen (p. 3380).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale (p. 3380) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée en pre-

mière lecture ; adoption de l'amendement, qui devient l'article premier.

Art. 1er *bis* : amendement de suppression de l'article de la Commission ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article premier *bis* est supprimé.

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à ce que l'obligation faite à tous les établissements d'enseignement de fournir de la documentation sur les carrières s'applique à partir du cycle moyen ; l'information des parents au niveau de l'école élémentaire par le biais de l'orientation professionnelle (p. 3381) ; les relations entre le primaire et le secondaire et la structuration du secteur scolaire ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; l'introduction de l'obligation d'une initiation économique et d'une initiation technologique au niveau du cycle moyen ; le second degré et le cycle moyen ; l'encyclopédisme et les différentes filières de préparation au baccalauréat.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3381) : le maintien du texte adopté par le Sénat ; l'initiation économique et sociale tout au long du second degré par l'aménagement du contenu actuel des programmes ; la nécessaire réforme de l'enseignement du second degré ; la polyvalence des programmes ; l'orientation et la sélection.

Adoption de l'amendement, qui devient l'article 3.

Art. 3 *bis* : supprimé par le Sénat ; amendement de la Commission tendant au maintien de l'article pour préciser l'ampleur des responsabilités des enseignements technologiques (p. 3382) ; sous-amendement de M. Ducray tendant à compléter le texte proposé afin que l'Assemblée reprenne l'article 3 *bis* tel qu'elle l'avait adopté en première lecture ; l'article 4 du projet adopté par le Sénat ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 3 *bis*.

Art. 4 : amendement de terminologie de la Commission.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3382, 3383) : l'égalisation des chances ; les spécialistes de l'Education nationale ; le palier d'orientation à l'issue des classes de cinquième ; la révision de la pédagogie des classes de transition et des classes de réorientation créées au niveau de la quatrième ; la réalité des passerelles ; le développement des formations de base et le départ pour l'éducation permanente ; le « laminage » des candidats aux C.E.T. ; la création des classes d'enseignement pratique dans les C.E.S.

L'enseignement technique et le changement des mentalités ; l'effort en faveur des C.E.T. et des lycées techniques dans la programmation des constructions scolaires de l'année prochaine ; la dernière année des dérogations à l'âge de quinze ans ; la filière de l'apprentissage après l'obligation scolaire ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 4 ; les dérogations aux règles du deuxième alinéa de l'article 2 du Livre II du Code du travail ; l'insertion des stages dans le cadre scolaire ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 3384).

Art. 4 *bis* : amendement de M. Neuwirth tendant à éviter de donner le monopole de l'apprentissage aux seuls établissements d'enseignement technologique à temps plein ; l'utilisation à temps plein du personnel et du matériel de l'enseignement technique ; l'indispensable coopération de l'Education nationale et du secteur privé ; retrait de l'amendement ; amendement de terminologie de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : amendement de terminologie de la Commission (p. 3385) ; adoption ; amendement de la Commission précisant le texte ; la délivrance des diplômes par tous les Ministres ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 *bis* A et 5 *bis* : adoption des articles.

Art. 5 *ter* : suppression de l'article par le Sénat.

Art. 5 *quater* : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; la notion d'équivalence pour l'accès à certains emplois et pour la poursuite d'études ; adoption de l'amendement ; l'article 5 *quater* est supprimé.

Art. 6 : amendement de pure forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 *bis* : supprimé par le Sénat.

Art. 8 : adoption.

Art. 9 : amendement de terminologie de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 10 (p. 3386) : amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à préciser le texte ; la fusion du C.A.P.E.S. et du C.A.P.E.T.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3386) : les écoles normales nationales d'apprentissage et l'uniformisation des formations ; les titres de base et la formation pédagogique ; le problème de la formation des maîtres ; la nécessaire interpénétration des enseignements.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article (p. 3387).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3387) : la formation des professeurs d'enseignement général ; l'égalisation sur le plan des rémunérations ; les chances de carrière des différents corps d'enseignants.

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 12 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer, à la fin de l'article, la référence aux établissements liés par contrat à l'Etat ; la possibilité pour les établissements privés de souscrire un contrat d'association ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3387) : la reprise du texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; le personnel de l'enseignement privé.

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 *bis* (p. 3388) ; adoption.

Explications de vote : l'opposition du groupe communiste ; l'abstention du groupe socialiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3388).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3544).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3544) ; l'accord du Gouvernement sur ce texte (p. **3545**).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (***ibid***).

3. — Projet de loi relatif à l'apprentissage, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971, par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1753 ;** rapport le 3 juin 1971 par M. Chazalon, **n° 1786.** Adoption le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 423.**

Transmis au Sénat le 10 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 298 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 324 (année 1970-1971) ;** avis 15 juin 1971 par M. Yves Durand au nom de la Commission des Finances **n° 320 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 juin 1971. — Projet de loi **n° 126 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1863 ;** rapport le 22 juin 1971 par M. Chazalon, **n° 1877.** Adoption le 24 juin 1971. — Projet de loi **n° 454.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 371 (année 1970-1971) ;** rapport le 28 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 380 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 151 (année 1970-1971.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971, **n° 1929 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Chazalon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1944.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 474.**

Rapport le 29 juin 1971 par M. Chauvin au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 391 (année 1970-1971).** Adoption définitive

le 20 juin 1971. — Projet de loi **n° 168 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-576 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7041).

Voy. Discussion générale commune à ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 2.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [8 juin 1971] (p. 2500, 2513).

Avant l'Art. 1er : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste ; le deuxième, du groupe communiste selon lesquels la mise en apprentissage ne constitue pas une voie normale de formation professionnelle de l'enfant ; les principes fondamentaux posés par les Constitutions de 1946 et 1948 ; la formation professionnelle et le service public de l'éducation nationale ; la tutelle des actions de formation professionnelle et le principe de l'unicité de l'enseignement ; rejet des deux amendements (p. 2501).

CHAPITRE PREMIER : *Généralités.*

Art. 1er : *le but de l'apprentissage ;* amendement de M. Carpentier tendant à faire disparaître du texte du Gouvernement, le mot : « travailleurs ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2501) : le statut de travailleur, de l'apprenti ; l'apprentissage, voie normale de formation professionnelle.

Rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant, dans le premier alinéa de l'article premier, après le mot : « formation » à insérer le mot : « générale » ; la formation générale et la polyvalence ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Julia qui n'est pas soutenu ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *durée de l'apprentissage* (p. 2502) ; trois amendements soumis à discussion commune tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le premier, présenté par M. Carpentier ; le deuxième, par le groupe communiste ; le troisième, par la Commission ; la durée de l'apprentissage au moins égale à quatre semaines ; la diversité des formations ; la différence entre métier et emploi.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2502) : la distinction par types de métiers ; l'apprentissage, véritable voie des enseignements technologique et professionnel ; les formations rapides avec les garanties du contrat d'apprentissage ; le rôle social de l'apprentissage.

Amendement rédactionnel du Gouvernement à son propre texte ; le minimum de qualification fixé à deux années ; le caractère exceptionnel de la réduction de l'apprentissage à un an ; rejet de l'amendement de M. Carpentier ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; rejet de l'amendement de la Commission, adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 2, ainsi modifié.

CHAPITRE II : *Des centres de formation d'apprentis.*

Art. 3 : *le rôle des centres de formation d'apprentis ;* amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction de l'article et selon lequel la formation professionnelle doit être partie intégrante de l'œuvre générale d'éducation (p. 2503).

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2503) : les origines très variées des centres de formation d'apprentis ; le contrôle de l'Etat ; la représentation des organisations syndicales au comité régional de la formation professionnelle dans les conseils de perfectionnement des centres.

Rejet de l'amendement.

Amendement de M. Carpentier, conséquence d'un amendement présenté à l'article premier ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, de M. Halbout tendant à associer formation générale et formation professionnelle théorique ; retrait de l'amendement de M. Halbout ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *création des centres de formation d'apprentis ;* amendement de la Commission tendant à ce que les établissements publics assurant un enseignement technique à temps plein pour le premier et le deuxième degrés de la qualification professionnelle soient aussi des centres de formation d'apprentis.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2503) : la possibilité pour les établissements d'enseignement technique de passer une convention avec l'Etat pour créer un centre de formation d'apprentis ;

le versement de la taxe destinée à l'apprentissage ; l'existence dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de sections à temps réduit sous le contrôle de l'Education nationale (p. 2504).

Les conventions de formation professionnelle du type A déjà passées par les établissements publics ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à substituer au premier alinéa de l'article 4 de nouvelles dispositions relatives aux organismes susceptibles de passer des conventions et autres consultations nécessaires ; rejet de l'amendement ; rejet d'un amendement de M. Ducray visant à supprimer le principe de la convention pour la création des centres de formation d'apprentis ; amendement de la Commission tendant à faire bénéficier les établissements privés sous contrat simple ou d'association des dispositions de l'article 4 ; les maisons d'orientation et d'éducation et la loi d'août 1960 ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Ducray proposant qu'un délai soit institué lorsque la demande de convention sera déposée et en cas de réponse négative, proposant qu'une procédure d'appel soit prévue (p. 2505) ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe communiste prévoyant la consultation du conseil supérieur de l'Education nationale ; l'allégement de la procédure d'instruction des dossiers ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article et selon laquelle les conventions types établies déterminent les clauses obligatoires ; la délibération des Commissions de formation professionnelle ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Calmejane qui n'est pas soutenu ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Reprise de la discussion (p. 2513).

Art. 5 : *l'horaire total réservé aux enseignements et aux autres activités pédagogiques, sa limite inférieure à 360 heures par an ;* amendement de M. Ducray tendant à une rédaction différente de l'article 5 ; la convention et les obligations respectives des parties ; le lien entre l'entreprise et le centre de formation d'apprentis ; les exigences des activités économiques concernées ; les horaires des différentes matières enseignées ; la compétence de la commission départementale de la formation professionnelle sur l'organisation, le contrôle et le déroulement de l'apprentissage (p. 2514) ; la force contraignante d'une convention signée par l'Etat et le centre de formation d'apprentis ; retrait de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à insérer, dans l'article 5, après les mots : « activités pédagogiques », les mots : « dont l'éducation physique et sportive » ; la répartition des matières enseignées et la compétence de la commission départementale professionnelle ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant, au début de l'article 5, après les mots : « hors de l'entreprise », à insérer les mots : « ou dans l'entreprise » ; les équipements de certaines entreprises et l'enseignement prévu dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ; Michelin ; amendement de la Commission tendant à adapter l'apprentissage aux réalités économiques et professionnelles.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2514) : l'article 15 ; la progression des opérations ou travaux exécutés par l'apprenti selon un accord entre le centre de formation d'apprentis et l'entreprise.

Les horaires minima réservés aux activités pédagogiques ; nouvelle rédaction du Gouvernement proposée pour la première phrase de l'article 5 ; adoption de ce texte ; les deux amendements de la Commission deviennent sans objet ; amendement du groupe communiste tendant à ce que l'horaire ne puisse en aucun cas être inférieur à 400 heures et tenant compte des périodes de vacances scolaires ; les charges nouvelles pour les petites et moyennes entreprises et pour les artisans ; rejet de l'amendement (p. 2515) ; amendement de M. Julia qui n'est pas soutenu ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : *le contrôle technique, pédagogique et financier de l'Etat sur les centres de formation d'apprentis ;* retrait d'un amendement de M. Ducray ; amendement rédactionnel du groupe communiste ; rejet ; adoption de l'article 6.

Après l'art. 6 : amendement communiste tendant à insérer un nouvel article instituant un conseil de perfectionnement dans la convention ; rejet de l'amendement.

Art. 7 : *la qualification des membres du personnel de direction, d'enseignement et d'encadrement des centres de formation d'apprentis ;* amendement rédactionnel de M. Neuwirth ; adoption (p. 2516) ; amendement de M. Neuwirth relatif au sort des

personnes participant actuellement à la formation des apprentis ; les inspecteurs de l'apprentissage.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2516) : le caractère transitoire de la disposition ; les accords provisoires concernant les cours professionnels, à l'article 36.

L'amendement est réservé jusqu'à l'examen de l'article 36 ; deux amendements tendant à la suppression du deuxième alinéa de l'article 7, le premier, de M. Ducray ; le deuxième, de M. Neuwirth ; retrait de l'amendement de M. Ducray ; l'absence de contrat direct entre l'Etat et les personnels des C.F.A. ; le contrôle de la capacité des enseignants ; les règles édictées dans le statut de la fonction publique ; le comité national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; la procédure d'appel devant le conseil supérieur de l'éducation nationale.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2516) : l'extension aux membres du personnel de direction et d'enseignement des centres de formation d'apprentis des règles en usage en matière d'enseignement technique privé (p. 2517) ; le pouvoir juridictionnel des anciens comités de l'enseignement technique ; l'éventualité d'un recours devant le Conseil d'Etat.

Adoption de l'amendement de M. Neuwirth ; amendement de la commission devenu sans objet ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *les sanctions ;* retrait d'un amendement de M. Ducray ; adoption de l'article.

Art. 9 : *la non-soumission des centres de formation d'apprentis aux dispositions du titre IV du Code de l'enseignement technique ;* adoption de l'article 9.

CHAPITRE III : *Du contrat d'apprentissage.*

Section I : *Définition et régime juridique.*

Art. 10 : *le contrat d'apprentissage ;* amendement de simplification de la Commission ; adoption ; amendement de M. Carpentier ajoutant à l'expression « formation professionnelle », les deux qualificatifs « méthodique et complète » ; le Code du travail ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 : *les règles du contrat d'apprentissage* ; adoption (p. 2518).

Section II : *Conditions du contrat.*

Art. 12 : amendement de M. Neuwirth tendant à une nouvelle rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de cet article selon laquelle les jeunes gens peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir effectué les trois premières années de l'enseignement secondaire ; l'article 4 du projet de loi n° 1752.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2518) : la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ; l'exception pour les enfants de moins de seize ans ayant achevé leur premier cycle d'enseignement secondaire ; l'enseignement du premier cycle, formation de base ; l'enseignement dispensé dans des classes préprofessionnelles ; les dérogations et le tempérament des inspecteurs d'académie ; les dérogations systématiques dès l'âge de quinze ans lorsqu'il y a un réel apprentissage chez un patron avec lequel un contrat est passé.

Le passage en classe de formation dans les C.E.S. après la classe de cinquième ; la fixation de l'âge à partir duquel les jeunes gens peuvent souscrire un contrat d'apprentissage ; l'arrêt du premier cycle en troisième ; la généralisation de l'utilisation de la main-d'œuvre juvénile (p. 2519).

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2519) ; liste des votants (p. 2579), 2580) ; amendement de M. Halbout précisant le texte.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2519) : la reconnaissance des classes préprofessionnelles ou préparatoires placées dans les C.E.T. et les C.E.S. ; la définition du premier cycle.

Les intérêts ruraux ; rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement du groupe communiste ; adoption de l'article 12.

Art. 13 : amendement de M. Ducray tendant à supprimer cet article ; le contrôle a priori des entreprises qui désirent former des apprentis.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2520) : les garanties de bonne formation données aux jeunes et à leur famille ; la rapidité de la procédure ; retrait de l'amendement.

Amendement de M. Neuwirth tendant à ce que le refus d'agrément soit motivé ;

adoption ; amendement de M. Neuwirth selon lequel les entreprises du secteur des métiers dont le chef justifie du titre d'artisan ou de maître-artisan sont considérées comme répondant aux conditions posées à l'article 13 ; la collation du titre d'artisan par l'autorité de tutelle ; la qualification et la qualité de l'équipement.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2520) : la souplesse de la procédure d'agrément ; la capacité des maîtres-artisans à dispenser l'apprentissage.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2521) ; liste des votants (p. 2580, 2581) ; amendement du groupe communiste selon lequel un avis motivé est demandé à la commission de formation du comité d'entreprise ou aux délégués du personnel ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission précisant le texte quant à la compétence de ceux qui exercent la mise en demeure ; adoption de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Neuwirth ; amendement de M. Carpentier prévoyant la communication aux inspecteurs du travail ou aux fonctionnaires qui exercent ces fonctions, des décisions d'agrément ou de retrait d'agrément prises par le comité départemental ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 13, ainsi modifié.

Art. 14 : *l'inscription obligatoire de l'apprenti dans un centre de formation professionnelle ;* amendement de la Commission tendant à ce que le choix du centre de formation d'apprentis soit précisé par le contrat d'apprentissage ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 15 : *les obligations de l'employeur en matière d'enseignement et de formation pratique* (p. 2522) ; amendement de la Commission ayant pour objet d'imposer une progression méthodique allant des tâches faciles aux tâches plus difficiles ; nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 15 dans la nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement.

Art. 16 : *le temps de travail de l'apprenti ;* deux amendements soumis à discussion commune tendant à ce que le travail de l'apprenti soit en relation directe avec la profession prévue au contrat ; le premier, du groupe communiste ; le deuxième, de la Commission ; retrait de l'amendement du groupe communiste ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Art. 17 : *la relation des tâches de l'apprenti avec la profession prévue au contrat ;* deux amendements tendant à supprimer cet article ; le premier, de la Commission ; le deuxième, du groupe communiste ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé.

Art. 18 : *l'inscription de l'apprenti aux examens ;* retrait d'un amendement de la Commission ; amendement du groupe communiste relatif au désir de l'apprenti ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2523).

Art. 19 : *le salaire de l'apprenti ;* amendement du groupe communiste proposant une nouvelle rédaction de l'article et fixant des minima pour ce salaire en fonction du S.M.I.C. et du temps d'apprentissage ; les taux de rémunération fixés par les professions dans le cadre des conventions collectives ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission supprimant les abattements de salaire fondés sur l'âge à partir de dix-huit ans ; les modalités de rémunération des heures supplémentaires et l'incompatibilité avec le Code du travail qui fixe à moins de 40 heures la durée hebdomadaire du travail des mineurs dans une entreprise ; les situations d'apprentissage au-delà de l'âge de dix-huit ans ; les dérogations ; adoption de l'amendement et de l'article 19, ainsi modifié.

Section III : *Formation et résolution de contrat.*

Art. 20 : *la formation du contrat d'apprentissage ;* amendement du groupe communiste relatif aux clauses obligatoires ; le bénéfice pour l'apprenti de toutes les dispositions de la législation sociale et des accords sociaux du fait de sa qualité de salarié.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2523) : la garantie des droits syndicaux par l'article 11.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 20.

Art. 21 : *la date du début de l'apprentissage ;* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Neuwirth ; le deuxième, de M. Brocard (p. 2524) tendant à alléger le dispositif prévu par l'article 21 ; la réintégration en temps utile

d'un tiers ou d'un quart des jeunes des classes d'âge dans un cycle normal de formation.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2524) : la meilleure organisation des cycles de formation ; l'échec au principe de l'annualité scolaire ; les dérogations en relation avec les difficultés d'organisation des stages.

Retrait des deux amendements ; amendement de la Commission tendant à faire face à d'éventuels cas de force majeure ; adoption de l'amendement et de l'article 21, ainsi modifié.

Art. 22 : *la procédure de l'enregistrement du contrat d'apprentissage ;* amendement de M. Brocard ayant pour objet de tenir compte de l'existence des inspecteurs d'apprentissage et de leur conserver le rôle qui leur est dévolu ; l'exercice de la tutelle en matière d'acceptation des contrats.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2524) : l'enregistrement du contrat par l'inspection du travail ; les prérogatives des chambres de métiers ; le maintien du Code de l'artisanat.

Retrait de l'amendement ; amendement de M. Neuwirth tendant à compléter le premier alinéa de l'article 2 et selon lequel la non-réponse a valeur d'acceptation (p. 2525) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 23 : *l'emploi de l'apprenti par un ascendant ;* amendement de M. Neuwirth tendant, au début du premier alinéa de cet article, après les mots : « un ascendant », à insérer les mots : « non inscrit au registre des métiers » ; retrait d'un autre amendement de M. Neuwirth ; amendement de M. Brocard tendant à supprimer le deuxième alinéa ; la discrimination entre deux catégories d'apprentis ; le droit au salaire de l'apprenti travaillant chez ses parents ; adoption de l'amendement de M. Brocard ; le premier amendement de M. Neuwirth est devenu sans objet ; adoption de l'article 23, ainsi modifié.

Art. 24 : *les recours en cas de refus d'agrément du contrat d'apprentissage ;* amendement de M. Carpentier tendant à une nouvelle rédaction de l'article établissant le recours hiérarchique devant le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre ; l'appel devant le tribunal administratif ; l'harmonisation de la politique suivie en matière de contrats dans les différentes branches d'activité de la région.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2526) : le conflit de jurisprudence entre tribunaux administratifs et judiciaires ; le juge judiciaire, juge naturel de la validité d'un contrat ; le tri des cas de nullité par l'inspecteur du travail.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 24.

Art. 25 : *les possibilités de résiliation du contrat ;* amendement de la Commission tendant à étendre la période probatoire à deux mois.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2526) : les raisons de la réduction du délai à un mois ; l'efficacité des cycles de formation.

Adoption de l'amendement ; amendement de M. Neuwirth tendant à prévoir les procédures amiables de résiliation du contrat ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tempérant l'expression « inaptitude » ; adoption de l'amendement ; amendement de concordance de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 25, ainsi modifié.

Art. 26 : *l'absence d'agrément et l'éventuelle exécution des contrats en cours ;* retrait d'un amendement de suppression de M. Ducray ; adoption de l'article.

Chapitre IV : *Dispositions financières.*

Art. 27 : amendement du groupe communiste tendant à supprimer cet article ; l'exonération de la taxe d'apprentissage en fonction d'une partie du salaire versé aux apprentis ; l'amélioration du fonctionnement de l'équipement des établissements de formation ; la réduction de la part reçue par l'établissement technique ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Neuwirth tendant à majorer les ristournes attribuées au secteur des métiers.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2527) : les planchers de rémunérations et les problèmes posés au secteur des métiers ; la difficile justification du niveau différent pour l'exonération accordée à une entreprise industrielle et pour la ristourne attribuée à une entreprise arti-

sanale ; l'apprentissage industriel et l'apprentissage artisanal.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2527) ; liste des votants (p. 2581, 2582) ; adoption de l'article (p. 2527).

Art. 28 : *les concours qui donnent lieu à exonération ;* amendement du groupe communiste devenu sans objet ; amendement rédactionnel de la Commission (p. 2528) ; adoption ; amendement de M. Ducray tendant à la fin de l'article 28 à supprimer les mots : « de la fraction » ; l'apprentissage sous contrat selon les professions et les métiers.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2528) : la fraction de la taxe obligatoirement affectée à l'apprentissage.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 28, ainsi modifié.

Art. 29 : *les cas d'exonérations ;* retrait d'un amendement de M. Ducray tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe communiste devenu sans objet ; amendement du groupe communiste tendant à réserver une part de la taxe au développement de l'enseignement technique ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 29, ainsi modifié.

Art. 30 : *les subventions des organismes gestionnaires des centres de formation d'apprentis* (p. 2529) ; adoption.

CHAPITRE V : *Dispositions diverses.*

Art. 31 : *Nouvelles dispositions du deuxième alinéa de l'article 2 du Livre II du Code du travail ; adoption.*

Après l'Art. 31 : amendement de M. Charles Bignon tendant à insérer un nouvel article étendant les dispositions du deuxième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 aux adolescents qui atteindront quatorze ans avant la date de la rentrée scolaire de 1971 ; les dérogations accordées aux enfants âgés de quinze ans durant le maintien des sections d'éducation professionnelle ; les demandes de dérogation et le milieu social ; rejet de l'amendement.

Art. 32 : *l'inspection de l'apprentissage ;* amendement du groupe communiste tendant à faire jouer aux conseillers d'enseignement technique un rôle d'inspection ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 32.

Art. 33 : *le rôle des chambres de métiers ;* amendement de M. Charles Bignon tendant à ce que le régime de l'apprentissage figurant dans le Code de l'artisanat continue à s'appliquer aux employeurs en nom personnel comptant moins de cinq salariés ; la nécessité d'un texte spécifique (p. 2530) ; la multiplication des formalités administratives ; l'importance des apprentis dans le milieu artisanal ; rejet de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission (les chambres de métiers et les compagnies consulaires) ; l'absence d'attributions légales en matière d'inspection pour les compagnies consulaires ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Neuwirth précisant le texte ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à ce que les chambres de métiers mettent en place un conseil d'administration à représentation paritaire ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 33, ainsi modifié.

CHAPITRE VI : *Entrée en vigueur.*

Art. 34 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe communiste ; le deuxième, de M. Gissinger demandant la suppression du dernier alinéa de l'article 34 qui institue une exception pour les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle (p. 2531) ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; adoption de l'amendement de M. Gissinger ; amendement de M. Cerneau relatif à l'application de la loi aux départements d'outremer ; rectification de concordance du Gouvernement ; adoption de l'amendement ainsi rectifié ; adoption de l'article 34, ainsi modifié.

Art. 35 : *les abrogations à la date d'entrée en vigueur de la loi ;* retrait d'un amendement de M. Charles Bignon ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Brocard ; le deuxième, de M. Neuwirth ayant le même objet et tendant à maintenir certaines dispositions antérieures ; les mesures de protection à l'égard des apprentis ; le maintien de certains articles du Code du travail ; les garanties de moralité et de compétence professionnelles prévues à l'article 13 (p. 2532) ; adoption de l'amendement de M. Brocard ; l'amendement de M. Neuwirth de-

vient sans objet ; amendement de M. Brocard tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 35 ; l'organisation du fonctionnement de l'artisanat ; amendement de M. Neuwirth tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article ; l'article 36 du Code de l'artisanat.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2532) : la contradiction entre le maintien des trois alinéas de l'article 42 du titre IV du Code de l'artisanat et l'article 32 du présent projet créant une inspection unique pour tout l'apprentissage.

Nouvelle rédaction de l'amendement de M. Neuwirth ; adoption de l'amendement ainsi rédigé ; l'amendement de M. Brocard devient sans objet ; amendement du groupe communiste tendant à maintenir les articles qui ne sont pas en contradiction avec la loi et notamment l'article 88 relatif aux peines d'amende pour les chefs d'entreprise ne présentant pas les apprentis aux examens et les articles 93 à 98 sur l'organisation des commissions locales professionnelles (p. 2533) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'Art. 35 : deux amendements identiques ; le premier de M. Brocard ; le deuxième de M. Neuwirth tendant à insérer un nouvel article selon lequel un décret en Conseil d'Etat précisera les conditions d'application du titre IV du Code de l'artisanat.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2533) : l'article 37 du projet de loi ; la limite d'âge pour les maîtres d'apprentissage ; réserve demandée sur les amendements.

Art. 36 : *les mesures provisoires d'adaptation de la présente loi pour les contrats d'apprentissage souscrits jusqu'à une date déterminée qui ne pourra dépasser le 1er juillet 1977 ;* deux amendements identiques ; le premier, de la Commission ; le deuxième, du groupe communiste tendant à substituer à la date du 1er juillet 1977, celle du 1er juillet 1975.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 2533) : la diversité des professions et la dispersion des zones rurales ; les années budgétaires.

Rejet de l'amendement de la Commission (p. 2534) ; l'amendement du groupe communiste devient sans objet ; proposition du Gouvernement tendant à substituer à la date du 1er juillet 1977, celle du 1er juillet 1976 ; adoption de cette proposition ; deux amendements tendant à la suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 36 ; le premier, de la Commission ; le deuxième, du groupe communiste ; les dérogations apportées aux horaires maximaux ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; l'amendement de la Commission devient sans objet ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Neuwirth ; le deuxième, du Gouvernement relatifs à l'exercice de leurs fonctions dans les centres de formation d'apprentis des personnes exerçant actuellement dans les cours professionnels ; les organismes de formation d'apprentis publics ou privés ; la définition des qualifications ; la limite dans le temps ; la modification de son amendement acceptée par le Gouvernement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; l'amendement de M. Neuwirth se trouve satisfait ; adoption de l'article 36, ainsi modifié.

Art. 37 : *les mesures d'application de la loi* (p. 2534) ; reprise d'un amendement de M. Neuwirth réservé après l'article 35 ; amendement de la Commission tendant à compléter le texte de l'article 37 par les mots suivants : « notamment en ce qui concerne l'article 33 » ; retrait d'un amendement de M. Neuwirth ; adoption de l'amendement de la Commission ; deux amendements identiques ; le premier, de la Commission ; le deuxième, du groupe communiste prévoyant la consultation avant la prise du décret du Conseil national de la formation professionnelle et du Conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 2435) ; adoption de l'amendement de la Commission ; l'amendement du groupe communiste est satisfait ; amendement de M. Gissinger tendant à ce que des mesures spécifiques d'application soient prises par voie réglementaire par les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; adoption ; adoption de l'article 37, ainsi modifié.

Art. 38 : *Insertion des dispositions de la présente loi dans le Code de l'enseignement technique, dans le Code du travail et dans le Code général des impôts ;* deux amendements identiques ; le premier, de M. Brocard ; le deuxième, de M. Neuwirth relatifs au Code de l'artisanat ; adoption des deux amendements et de l'article 38, ainsi modifié.

Explications de vote : la position du groupe communiste ; les exigences des organisations ouvrières et syndicats d'enseignants et des organisations démocratiques de jeunes ; la durée de l'apprentissage ; le service public de l'enseignement et l'interpénétration des services publics et des organismes privés de formation ; les conditions de fonctionnement de ces établissements techniques publics ; le salaire de l'apprenti ; la participation des conseillers d'enseignement technique aux missions d'inspection (p. 2536) ; les lacunes et les dangers du texte pour les jeunes apprentis ; le VIe Plan ; le vote hostile du groupe communiste ; la position du parti socialiste ; la nécessité d'améliorer l'apprentissage ; les garanties apportées aux apprentis en matière d'études, de salaires et de contrats d'apprentissage ; la multiplication des conventions ; la tutelle de plusieurs ministères sur l'apprentissage ; la non-participation des organisations syndicales au contrôle de l'enseignement donné aux apprentis ; les heures supplémentaires ; le lien entre le projet de loi et le système général de l'enseignement technique ; la garantie de l'intégrité du premier cycle ; l'augmentation de la durée de formation des jeunes apprentis ; l'abstention du groupe socialiste ; la position du groupe P.D.M. ; l'apprentissage, modalité de l'enseignement technique ; les moyens des chambres de métiers ; le vote favorable du groupe.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2536).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE : [24 juin 1971] (p. 3388).

Les modifications apportées par le Sénat ; — la suppression de la disposition visant à atténuer les abattements de rémunération des apprentis âgés de plus de dix-huit ans ; la notion de rémunération de l'apprenti lorsque l'apprentissage est dispensé par un ascendant ; — la « formation » et « l'éducation ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3388) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles précisant que l'apprentissage a pour objet de donner à des jeunes une formation générale théorique et pratique ; adoption ; amendement de terminologie de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article 1er, ainsi modifié.

Art. 2 et 3 : adoption.

Art. 4 : (p. 3389) : amendement de la Commission tendant à harmoniser la dénomination des organismes régionaux avec celle de l'organisme national ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 7 : amendement de M. Neuwirth tendant à insérer un nouvel alinéa accordant des garanties aux personnels en fonctions dans les cours professionnels devant être transformés en centres de formation d'apprentis, en marquant la nécessité d'un recyclage dans certains cas ; l'opposition du Gouvernement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 7 *bis* : amendement de la Commission inspiré par un souci de décentralisation et ayant pour objet d'apporter plus de souplesse aux éventuelles demandes d'appel des sanctions devant les instances régionales.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3389) : les attributions des nouveaux comités départementaux de la formation professionnelle pour les sanctions prises à l'encontre des écoles techniques privées ; l'appel devant les Conseils supérieurs de l'enseignement ; la première instance et l'appel au sein de la même juridiction (p. 3390).

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3390) : les sanctions envers les fonctionnaires en position de détachement et les garanties formelles de leur statut.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 10 : adoption.

Art. 11 : amendement de la Commission répondant à un souci de simplification et supprimant les mots : « et ces conventions collectives ».

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3390) : le caractère contractuel des conventions collectives.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 12 : amendement de M. Neuwirth tendant à autoriser l'apprentissage à la fin des deux dernières années du premier cycle, à partir de l'âge de quinze ans ; l'apprentissage, filière normale de l'enseignement technologique ; la nouvelle orientation des classes pratiques (p. 3391) ; rejet de l'amendement ; amendement de simplification de la Commission ; la délivrance par un organisme d'un avis circonstancié d'orientation ; adoption de l'amendement et de l'article 12, ainsi modifié.

Art. 12 *bis* : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; l'agrément par le comité départemental de formation professionnelle.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3391) : l'article 35 et le maintien de l'article 4 du titre 1er du Livre 1er du Code du travail.

Réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 13 : adoption.

Art. 18 : adoption.

Art. 19 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; la concurrence des centres de F.P.A. à l'égard des jeunes qui entrent en apprentissage ou qui sont en cours d'apprentissage à l'âge de dix-huit ans ; l'importance de la rémunération servie par la F.P.A. ; la condition d'apprenti et le paiement des heures supplémentaires ; l'inspection du travail et le travail des apprentis au-delà du temps légal (p. 3392) ; les travaux saisonniers ; l'apprentissage dans la boucherie et la pâtisserie ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 *bis* et 22 : adoption.

Art. 23 : amendement de M. Neuwirth tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; la distinction entre le paiement du salaire de l'apprenti selon qu'il travaille chez ses parents ou un ascendant ou à l'extérieur ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 : (p. 3393) adoption.

Art. 32 : amendement de M. Neuwirth concernant l'inspection de l'apprentissage ; les inspecteurs d'apprentissage des chambres des métiers nommés par le Ministre de l'Education nationale ; l'article 32 et les possibilités d'agrément à tous les organismes qui ont fait la preuve de leur compétence en matière d'apprentissage.

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3393) : l'intégration des inspecteurs d'apprentissage des chambres des métiers dans le corps unique de l'inspection de l'apprentissage.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 33 et 34 : adoption.

Art. 35 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; le caractère limitatif de l'énumération (p. 3394) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 12 *bis* (suite) :

Intervention de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat (p. 3394) : le maintien de l'article 12 *bis*.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 12 *bis*.

Art. 36 : amendement de la Commission tendant à préciser le texte ; les mesures transitoires et les qualifications existantes ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 37 : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture ; les modalités d'application pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par voie réglementaire et en liaison avec les responsables et les élus locaux (p. 3395) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

L'abstention du groupe socialiste ; l'opposition du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3395).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3545).

Le texte élaboré par la Commission mixte paritaire (p. 3545, 3546) ; l'accord du Gouvernement sur le texte (p. 3546).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3546, 3547).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (p. 3547).

4. — Projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1755** ; rapport le 2 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1784.** Adoption le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 424.**

Transmis au Sénat le 10 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 300 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 juin 1971 par M. Yves Durand, **n° 319 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 juin 1971). — Projet de loi **n° 128 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 1864 ;** rapport le 24 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1887.** Adoption le 24 juin 1971. — Projet de loi **n° 455.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 372 (année 1970-1971) ;** rapport oral par M. Armengaud. Adoption définitive le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 149 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-578 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7046).

Voy. DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE A ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 2.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [8 juin 1971] (p. 2536).

Avant l'article premier : amendement de M. Halbout tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'assurer un meilleur contrôle de la répartition des fonds, compte tenu de la spécificité des formations ; les obligations imposées à l'organisme collecteur ; l'affectation de la contribution versée par chaque entreprise (p. 2537).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 2537) : l'alourdissement de la procédure d'exonération.

Retrait de l'amendement.

Article premier : *les premières formations technologiques et professionnelles et les possibilités d'exonération de la taxe d'apprentissage ;* amendement de la Commission des finances tendant à faire bénéficier de la taxe d'apprentissage les futurs travailleurs indépendants, notamment les agriculteurs, les artisans et leurs aides familiaux ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Ducray ayant pour objet de faire bénéficier de la taxe d'apprentissage tous les établissements d'enseignement visés par la législation actuelle sur l'enseignement technique par le projet de loi d'orientation de l'enseignement technologique et professionnel et par le projet de loi sur l'apprentissage ; le deuxième, de la Commission des finances ayant sensiblement le même objet ; les stages de l'enseignement agricole.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 2537) : les stages dans les enseignements à temps complet ; le risque d'apprentissage au rabais ; les établissements qui pratiquent l'alternance ; les maisons familiales d'apprentissage agricole (l'affectation de la taxe à ces maisons).

Adoption de l'amendement de M. Ducray (p. 2538) ; l'amendement de la Commission des finances devient sans objet ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *les exonérations ;* adoption.

Art. 3 : *le taux de la taxe d'apprentissage ;* amendement de M. Neuwirth tendant à supprimer cet article, qui n'est pas soutenu ; amendement du groupe communiste tendant à maintenir à 0,6 % le taux de la taxe ; l'amélioration du fonctionnement et de l'équipement des établissements technologiques ; le développement prévisible des établissements d'enseignement technique et de l'apprentissage ; la taxe d'apprentissage et le paiement des salaires des apprentis ; les écoles privées d'apprentissage et l'apport de la taxe.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 2538) : l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : *le recouvrement de la taxe ;* adoption.

Art. 5 : *les demandes d'exonération ;* amendement de la Commission des finances prévoyant une nouvelle rédaction du paragraphe 2 et tendant à donner un délai de six mois en cas de décès pour les déclara-

tions des rémunérations versées ; l'article 89, l'article 201 et l'article 229 du Code général des impôts ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : *les décrets d'application ;* amendement du groupe communiste demandant la consultation du conseil national de la formation professionnelle avant la prise des décrets ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 6.

Art. 7 : *la date d'entrée en vigueur de la loi ;* adoption.

Art. 8 : *l'abrogation des dispositions législatives contraires ;* adoption.

Art. 9 : *les particularismes départementaux ;* amendement du groupe communiste tendant à supprimer cet article.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 2539) : la taxe pour frais des chambres de métiers dans les départements d'Alsace et de Moselle ; les dangers du cumul.

L'amendement n'est pas adopté ; amendement de M. Schvartz relatif au paiement de la taxe d'apprentissage dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (p. 2540) ; l'introduction dans ces départements de la fraction de la taxe réservée spécialement à l'apprentissage ; l'opposition à l'amendement des établissements intéressés du Bas-Rhin ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Art. 10 : *l'insertion des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application dans le Code général des impôts ;* adoption.

Explications de vote : l'opposition du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2540).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1971] (p. 3395).

Les modifications apportées par le Sénat.

Article premier : adoption.

Art. 9 : amendement de M. Schvartz tendant à appliquer une fraction de la taxe d'apprentissage aux trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3395).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant à reporter l'entrée en vigueur de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971, relative à l'apprentissage, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Dronne (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2508.**

.—.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 32.

Voy. BUDGET 1969, 1, Education nationale ; BUDGET 1970, 1, Education nationale ; BUDGET 1971, 1 (p. 5544, 5545, 5547, 5550, 5564, 5582) ; BUDGET 1972, Education nationale (p. 5545, 5568, 5574, 5585) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 2 et 10.

Voy. TRAVAIL, 2 ; PLAN, 1.

— Collèges d'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 385.

ENTRAINEURS.

— De chevaux de course. — *Voy.* SPORTS, 2.

ENTREPOTS. — *Voy.* DOUANES, 4 (1971, p. 1362).

ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE.

— *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif, p. 5928, 5933, 5953).

ENTREPRISES.

Voy. CRÉDIT, 2.

— Allégement de certaines charges fiscales d'. — *Voy.* IMPOTS (dispositions particulières), 2.

— Fusions d'. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 4 (1971, p. 1918).

— Petites. — *Voy.* RÉGION PARISIENNE, 6 (1971, p. 995).

— Simplification des rapports entre l'administration et les. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 212.

— Industrielles (rôle des petites et moyennes). — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Développement industriel et scientifique, p. 4912, 4933).

ENTREPRISES NATIONALES.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 7 ; BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Industrie, Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1969, 2 (Deuxième délibération, Economie nationale, Discussion générale).

ENTREPRISES DE PRESSE.

Voy. BUDGET 1968, 3 (Discussion générale et art. 8) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale et art. 6) (Matériel de composition) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre II) et art. 64 (Déductions d'impôts) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5684).

ENTREPRISES PUBLIQUES

1. — Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 aux agents des services nationalisés et concédés des régies des administrations et établissements publics à caractère industriel et commercial, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Charret et Neuwirth (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 94.**

2. — Proposition de loi relative à la réparation des préjudices de carrière subis de 1940 à 1941 par certains agents et ouvriers des services concédés ou subventionnés par les collectivités publiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. de La Malène (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 149.**

3. — 11e Rapport d'ensemble adopté par la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques [25 juin 1969] (p. 1719).

4. — Proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Poudevigne (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 786.**

5. — Projet de loi relatif à la Régie nationale des usines Renault, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 942 ;** rapport le 12 décembre 1969 par M. Marcenet, **n° 965 ;** avis le 12 décembre 1969 par M. Lecat au nom de la Commission de la production et des échanges **n° 971.** Adoption le 16 décembre 1969. — Projet de loi **n° 193.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 138 (année 1969-1970) ;** rapport le 17 décembre 1969 par M. Brun, **n° 143 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 66 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1020** ; rapport le 20 décembre 1969 par M. Marcenet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1021.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 20 décembre 1969. — Projet de loi **n° 210.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales) ; rapport par M. Pierre Brun au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 165 (année 1969-1970).** Adoption le 20 décembre 1969.

Loi n° 70-11 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 145).

DISCUSSION [16 décembre 1969] (p. 4945, 4964).

La notion de participation (p. 4945, 4947, 4957, 4964) ; le rôle important de Renault dans le domaine social (p. 4946, 4959, 4966) ; le statut de la R.N.U.R. ; l'ordonnance du 16 janvier 1945 (p. 4946, 4948, 4955) ; le conseil d'administration ; la participation des salariés (p. 4946, 4947, 4952, 4956, 4965) ; le partage des bénéfices (p. 4946, 4948, 4956) ; l'application de l'ordonnance de 1967 sur l'intéressement (p. 4946, 4955, 4957, 4960) ; le risque de dénationalisation (p. 4946, 4951, 4952, 4955, 4956) ; le pourcentage du capital distribué aux salariés (p. 4946) ; les critères de distribution : ancienneté et responsabilité (p. 4946, 4947, 4952, 4953, 4959, 4960, 4968) ; le délai de non-cessibilité des actions (p. 4947) ; la fixation d'un nombre maximum d'actions par personne (p. 4947) ;

les mesures d'application (p. 4947) ; l'effort de formation et d'information nécessaire (p. 4947, 4953, 4959, 4960, 4964, 4965) ; les données psychologiques de l'expérience entreprise (p. 4947, 4948, 4957, 4966) ; la notion de profit (p. 4948) ; le marché des actions (p. 4948, 4952, 4967) ; l'extension éventuelle de l'expérience aux autres entreprises nationales et au secteur privé (p. 4952, 4959, 4960, 4967) ; l'actionnariat ouvrier en France et à l'étranger (p. 4952, 4953, 4955, 4958, 4959) ; la mensualisation des salaires (p. 4953, 4957, 4958) ; l'absence de dialogue avec les intéressés ; le rôle excessif des décrets (p. 4953, 4955, 4957, 4967) ; les filiales de la Régie (p. 4952, 4953, 4955, 4959) ; les revendications des travailleurs de Renault (p. 4953, 4954, 4957, 4967) ; l'instauration souhaitable d'une véritable démocratie économique (p. 4953) ; le changement de mentalité indispensable des dirigeants des syndicats (p. 4953) ; le maintien du statut actuel de la Régie (p. 4953) ; le rôle du Comité d'entreprises (p. 4953) ; les exonérations fiscales (p. 4953, 4954, 4965) ; l'originalité du projet ; son caractère d'expérience exemplaire (p. 4954, 4955, 4959, 4966, 4967) ; le maintien souhaitable de la lutte des classes et la recherche d'une transformation radicale de la société (p. 4954, 4956) ; l'exploitation capitaliste (p. 4956) ; le caractère rétrograde du projet (p. 4956) ; la nationalisation de l'industrie automobile (p. 4957) ; l'aménagement des conditions d'accès à la retraite (p. 4957) ; la définition de la « nouvelle société », selon les républicains indépendants (p. 4958) ; la promotion morale du travail industriel (p. 4958) ; le fonds de dotation ; sa provenance (p. 4959, 4968) ; la « désaliénation » du salariat (p. 4964) ; la désignation des dirigeants (p. 4965) ; les droits des retraités (p. 4965, 4966, 4968) ; les dangers du précédent que constitue cette réforme (p. 4965, 4966) ; l'amélioration souhaitable de la gestion de la Régie (p. 4966) ; le piège tendu par le Gouvernement aux syndicats et aux partis politiques (p. 4967).

Intervention de M. François Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique (p. 4948 à 4950) : les objectifs du projet de loi ; la politique d'ensemble dans laquelle il s'inscrit ; la transformation des rapports sociaux souhaitée par le Gouvernement ; le caractère nouveau de l'expérience ; l'actionnariat ouvrier ; la loi du 26 avril 1917 ; l'ordonnance du 17 août 1967 sur l'intéressement ; les avantages de l'association en tant qu'actionnaires, des travailleurs à la vie de l'entreprise ; le choix de Renault pour servir d'expérience ; la distribution à titre gratuit de titres de la Régie nationale des usines Renault à ceux qui y travaillent ; la création du capital de la Régie ; la jouissance par les salariés des droits qui s'attachent à la qualité d'actionnaire : valeur patrimoniale des titres, droit à une part des bénéfices, représentation au conseil d'administration ; la nécessité d'une information individuelle et d'un très grand effort sur ce point ; les modalités de mise en place de l'actionnariat à la Régie ; le caractère progressif de cette action ; les conditions d'ancienneté et de responsabilité ; les mesures d'application ; la consultation préalable des intéressés ; les deux autres modalités d'acquisition prévues par la loi : achat de titres sur le marché, application de l'ordonnance de 1967 sur l'intéressement ; les compléments apportés au système ; la cessibilité des actions au bout d'un certain délai ; le caractère limité de cette cessibilité ; le maintien du caractère national de la Régie ; le nombre maximum d'actions que pourra posséder une personne physique ; la nominativité obligatoire des titres ; la non-remise en cause du statut de la Régie nationale ; la consultation des intéressés avant d'arrêter les modalités les plus importantes ; la philosophie du projet ; l'exploration d'une voie nouvelle pour transformer les rapports sociaux et les relations à l'intérieur de l'entreprise.

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 4950) ; l'actionnariat ouvrier, vieille idée capitaliste ; la mansuétude du Gouvernement à l'égard des spéculateurs ; les craintes du grand patronat face à l'action unie de la classe ouvrière ; son désir de préparer la dénationalisation de la Régie ainsi que des autres entreprises nationales ; le nouvel accord d'entreprise qui est réclamé par les salariés de la Régie (*ibid*) ; le caractère entièrement nouveau de l'expérience entreprise (p. 4951) ; l'attitude purement négative du groupe communiste ; l'ignorance totale par les auteurs de la question préalable du contenu du texte présenté par le Gouvernement et de ce qu'il apporte aux travailleurs de la Régie.

Rejet au scrutin de la question préalable ; liste des votants (p. 4961).

Art. 1er (p. 4968) : *Constitution d'un capital de la Régie ;* la publication éventuelle

du bilan consolidé du groupe Renault ; le rapport de gestion que publie chaque année la Régie ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Distribution d'actions à des salariés de la Régie ;* la fixation souhaitable par convention collective des modalités de distribution (*ibid*) ; la détention intégrale par l'Etat du capital de la Régie (p. 4969) ; la volonté de concertation et de dialogue du Gouvernement en cette affaire ; la nécessité de préciser les deux hypothèses dans lesquelles les actions pourront être attribuées gratuitement ; la liberté de négociation à laisser aux intéressés ; la distribution souhaitable d'actions aux retraités ; l'objet principal du texte : la transformation des rapports sociaux (*ibid*) ; le risque d'amoindrir le résultat attendu si l'on étend l'expérience aux retraités (p. 4970) ; la notion de plan d'épargne d'entreprise ; adoption de l'article avec modification.

Art. 3 : *Critères d'attribution ;* le souhait d'une distribution d'actions égalitaire ; le sens de la notion de responsabilité ; le souhait de la Commission que l'appréciation de la responsabilité exercée joue un rôle moindre que celle de l'ancienneté (*ibid*) ; la distribution d'actions gratuites aux retraités (p. 4971) ; la consistance du fonds de dotation ; adoption ; adoption de l'article.

Art. 4 : *Attribution d'actions en fonction de l'intéressement aux fruits de l'expansion ;* adoption de l'article avec modification.

Art. 5 : *Représentation des salariés au conseil d'administration ;* le maintien de la représentation actuelle des salariés au sein du conseil ; adoption de l'article.

Art. 6 : *Nominativité des actions ;* adoption.

Art. 7 : *Négociabilité ;* la méfiance de la Commission de la production à l'égard de la négociabilité sur un marché qui ne sera ni homogène ni unique (*ibid*) ; la cohérence des dispositions proposées avec celles du droit général des entreprises publiques et des sociétés privées ; le rachat des actions par le fonds spécial (p. 4972) ; le maintien à la Régie de son caractère propre non assimilable à une société de droit commun ; la création d'un compte spécial destiné à retracer l'ensemble des interventions effectuées sur des titres et à recueillir les ressources nécessaires à ces opérations ; l'alimentation de ce fonds (*ibid*) ; le marché qui va s'organiser (p. 4972, 4973) ; le prix plancher des actions ; l'importance que la valeur de l'action soit représentative de l'activité de l'entreprise ; la nécessité d'un mécanisme d'intervention (*ibid*) ; l'effondrement des cours à éviter (p. 4974) ; les avantages de la fixation d'un cours minimum ; la possibilité d'un marché unique sur lequel vont se trouver les membres du personnel de la Régie mais aussi le fonds spécial et la Régie ; les interventions régulatrices qui se manifesteront ; l'information des actionnaires (*ibid*) ; les inconvénients d'une solution qui rechercherait la facilité (p. 4974) et qui imposerait un cours forcé ; la fixation du prix minimum de négociation des actions à leur valeur nominale (p. 4975) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 8 : *Nombre maximum d'actions détenues par une même personne physique ;* adoption.

Art. 9 : *Cas de succession* (*ibid*) ; l'exigence de l'avis favorable des membres du conseil d'administration pour admettre l'entrée de nouveaux actionnaires (p. 4976) ; le cas des travailleurs de nationalité étrangère ; l'inopportunité d'introduire une distinction à leur encontre ; adoption de l'article avec modification.

Art. 10 : *Dispositions fiscales* (*ibid*) ; les droits de succession applicables à la dévolution d'actions de la Régie Renault (p. 4977) ; le souci du Gouvernement d'éviter que les unions de recouvrement exigent le versement des cotisations de sécurité sociale sur la valeur des actions ; les frais afférents aux rachats d'actions opérés par un travailleur ou par la Régie ; le maintien du régime des rémunérations et le respect des droits acquis par les travailleurs ; adoption de l'article avec modification.

Art. 11 : *Décrets d'application* (*ibid*) ; adoption (p. 4978).

Article additionnel : amendement du groupe socialiste étendant aux filiales les dispositions de la présente loi ; les raisons du choix de la R.N.U.R. par le Gouvernement ; le statut spécial de la Régie ; l'impossibilité de transposer les dispositions de la loi dans un cadre général ; les problèmes très complexes que soulèverait l'extension de la loi aux filiales ; rejet de l'amendement.

Explications de vote sur l'ensemble : la position du groupe socialiste ; la raison négative donnée par l'Assemblée à la plupart de ses amendements ; le caractère artificiel du projet de loi ; la notion de marché

propre à la Régie Renault ; le vote défavorable du groupe socialiste.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 5003).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1969] (p. 5118).

Les propositions de la Commission mixte paritaire : articles 2 et 3 ; leur reprise dans le texte du Sénat ; les augmentations de capital à titre onéreux réservées à l'Etat ; le caractère gratuit de la distribution d'actions au personnel de la Régie ; l'article 5 : la représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ; l'article 6 : le refus de la Commission mixte paritaire de définir la notion des bénéfices réalisés par la Régie qui seront répartis entre les actionnaires (*ibid*).

Texte de la Commission mixte paritaire.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste (p. 5118).

. — .

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8 ; COUR DES COMPTES, 2 ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale).

ENTREPRISES DE TRANSPORTS SANITAIRES. — *Voy.* TRANSPORTS, 2.

ENTRETIENS FRANCO-POLONAIS. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 154.

ENVIRONNEMENT.

Voy. PLAN, 1 ; PROTECTION DE LA NATURE ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 355 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 102 à 106 ; BUDGET 1972 (Logement et urbanisme) (p. 5053) ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, Section I, Services généraux, Protection de la nature et de l'environnement) ; BUDGET 1972 (Transports III, p. 5689) ; BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5511) ; RAPPORT D'INFORMATION, 30.

ÉPARGNE.

Voy. PLAN, 1 : VALEURS MOBILIÈRES, 1 ; ACTIONS, 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 7, 8 et 12 ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale et après art. 6) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et Première partie).

— Encouragement. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières), 4 ; SOCIÉTÉS, 10.

EPARGNE FONCIÈRE AGRICOLE. — *Voy.* AGRICULTURE, 16.

ÉPARGNE-LOGEMENT.

Voy. BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme et art. 60).

ÉPAVES.

Voy. AUTOMOBILES, 9.

ÉPIZOOTIES.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5375) ; CODE RURAL, 3 (1971, p. 1621) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 181 à 185.

ÉQUARRISSAGE.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5341) ; CODE RURAL, 1.

QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 230.

ÉQUIPEMENT HOSPITALIER.

— Commission nationale. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 28.

ÉQUIPEMENT RURAL.

Voy. BUDGET 1969, 1 (art. 55) ; BUDGET 1970 (Collectif 1).

ÉQUIPEMENT SPORTIF.

— Caisse d'aide à l' — *Voy.* SPORTS, 13 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 331 et 368 ; BUDGET 1973 (seconde délibération, p. 5523, 5528).

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS.

Voy. PLAN, 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; URBANISME, 3 ; BUDGET 1971 (p. 5431).

— Crédits d' — QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 378.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES.

— de la période 1971-1975. — *Voy.* ARMÉE (Loi de programme), 1 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 40.

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES.

— des collectivités locales. — *Voy.* EXPROPRIATION, 1.

ESCOMPTE.

— Taux de l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 147 et 197.

ESPACE.

1. — Rapport de M. le Premier Ministre sur l'activité du Centre national d'études spatiales pour la période du 1er juillet 1967 au 1er juillet 1968 [22 octobre 1968] (p. 3452).

2. — Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, du 27 janvier 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 391 ;** rapport le 24 avril 1969 par M. Cousté, **n° 1104.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 225.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 210 (année 1969-1970) ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Boin, **n° 243 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 juin 1970. — Projet de loi **n° 119 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-514 du 19 juin 1970, publiée au *J.O.* du 20 juin 1970 (p. 5739).

DISCUSSION [5 mai 1970] (p. 1513).

Le traité régissant les activités des Etats en la matière ; les conditions dans lesquelles il a été conclu ; l'historique de la question ; les critiques exprimées par la délégation française ; ses propositions d'amendements ; le contenu du traité (*ibid*) ; l'œuvre créatrice réalisée par le traité élaboré sous l'égide de l'O.N.U. (p. 1514) ; les trois principes de droit spatial qu'il consacre : liberté de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, absence de souveraineté nationale, obligation pour les Etats de se conformer au droit international dans leurs activités spatiales ; l'interdiction d'aménager des installations militaires ; l'obligation d'assistance aux astronautes ; la règle de la responsabilité internationale des Etats pour toutes les activités spatiales entreprises sur leur territoire ; l'originalité de ce principe ; le maintien des droits de propriété existant, lors du lancement, sur les objets envoyés dans l'espace ; le droit des Etats à restitution de ces engins ; l'obligation pour eux de fonder toutes leurs activités spatiales sur les principes de coopération et d'assistance mutuelle ; l'accès aux connaissances ou informations obtenues par d'autres ; les clauses finales ; l'ouverture du traité à tous les Etats ; le jugement de ce traité en fonction des intérêts français ; son caractère plus avantageux que gênant pour la France ; les quelques aspects plus restrictifs et moins avantageux ; les quelques contradictions contenues dans ce traité ; l'absence de dispositions permettant d'éviter que l'usage de la liberté par certains Etats ne lèse les intérêts des autres ; l'absence de toute souveraineté sur l'espace extra-atmosphérique, contrairement à l'espace aérien ; l'absence de définition de cet espace ; la non-reconnaissance de droits ou d'obligations aux organismes inter-gouvernementaux en tant que tels ; l'absence de règles précises sur la mise en jeu de la responsabilité des Etats ; la nécessité de compléter ce traité par des conventions d'application ; l'accord du 19 décembre 1967 sur l'assistance aux astronautes ; les critiques de la délégation française contre la hâte avec laquelle le texte a été débattu (*ibid*) ; l'élaboration souhaitable d'un projet de convention sur la responsabilité encourue par suite de dommages causés par les activités spatiales (p. 1515) ; le comité juridique réuni à Genève sur ce sujet ; la détermination du montant de l'indemnisation ; le caractère obligatoire ou non de la décision arbitrale ; la limitation financière de la responsabilité ; la responsabilité des organisations internationales ; la réglementation des utilisations pacifiques de l'espace ; la consultation par le comité d'un très grand nombre d'organismes spécialisés ; la définition des limites nécessaires à apporter au principe de la liberté ; la définition de l'espace extra-atmosphérique ; l'immatriculation des engins spatiaux ; la signature ap-

posée par la France ; le nombre des pays qui ont signé et ratifié le traité (*ibid*).

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1515) : l'innovation réalisée par le traité ; la création d'un droit spatial ; les trois principes sur lesquels se fonde le traité : prohibition de toute appropriation nationale, interdiction relative aux armes nucléaires et aux installations militaires, liberté de l'exploration et de l'utilisation de l'espace ; les lacunes du traité ; la garantie contre les abus des autres Etats ; l'absence de définition précise de l'espace extra-atmosphérique ; la lacune à propos de la responsabilité ; le comité de l'espace extra-atmosphérique chargé par l'O.N.U. d'élaborer le traité ; la France, troisième puissance spatiale.

Article unique : adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

ESPACES VERTS. — *Voy.* BUDGET 1973 (Equipement et Urbanisme, p. 5371, 5373, 5385, 5403) (Seconde délibération, p. 5523, 5528).

ESPAGNE.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 32, 39.

— Admission de l'— dans le Marché commun. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 200.

— Délimitation de la frontière. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 13.

— Exemptions fiscales. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 59.

ESSENCE.

— Augmentation du prix. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Discussion générale).

— Détaxation. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et première partie).

EST-AFRICAIN.

— Communauté. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 35.

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE (E.N.I.M.).

Voy. BUDGET 1969, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1970, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1972 (Transports, IV). — Marine marchande (p. 5668, 5677).

ÉTABLISSEMENTS ALLINQUANT.

Licenciements aux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 177.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX OU INSALUBRES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Industrie, après l'art. 67).

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ET DE CURE.

— Taxe. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (après l'art. 10).

ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION.

— Contribution aux traitements servis aux stagiaires. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (après l'art. 25) ; BUDGET 1968, 1 (après l'art. 16).

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS CLASSÉS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 102 à 106 (1971, p. 2401).

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 21.

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX.

1. — Proposition de loi tendant à instituer un statut du personnel des Etablissements thermaux d'Etat non concédés, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Delachenal (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2716.**

ÉTAT CIVIL.

1. — Projet de loi relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires d'outre-mer ou sous tutelle devenus indépendants. Transmis au Sénat le 7 mai 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 130 (année 1967-1968)** ; rapport par M. Geoffroy, **n° 185 (année 1967-1968).** Adoption définitive le 16 juillet 1968. — Projet de loi **n° 73 (année 1967-1968)** (1).

Loi n° 68-671 du 25 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 26 juillet 1968 (p. 7211).

ÉTATS-UNIS.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 135 ; RAPPORTS D'INFORMATION, 41.

— Rapports avec la France. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 57.

ÉTRANGERS.

1. — Proposition de loi tendant à soumettre à une juridiction judiciaire les mesures d'expulsion des étrangers, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par MM. Michel Durafour, Sanford et Jacques Barrot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 240.**

2. — Proposition de loi tendant à favoriser l'enseignement du français aux travailleurs étrangers et aux travailleurs français nés hors de la métropole, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Halbout (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 290.**

3. — Proposition de loi tendant à favoriser l'enseignement du français, l'alphabétisation et la promotion sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 319.**

4. — Proposition de loi instituant un statut des travailleurs immigrés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 325.**

5. — Proposition de loi relative à la liquidation des bidonvilles et au relogement des travailleurs immigrés, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1159.**

6. — Proposition de loi tendant à renforcer la garantie des droits individuels et des libertés publiques des travailleurs immigrés, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Léon Feix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1220.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 81 du Code de la nationalité relatif aux incapacités frappant les étrangers naturalisés, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Charles Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1389.**

8. — Proposition de loi tendant à garantir la dignité et à améliorer la qualité de la vie des travailleurs immigrés en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Marette (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1798.**

9. — Proposition de loi organique tendant à assurer la représentation des travailleurs étrangers en France au Conseil économique et social, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Marette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1806.**

— .

Voy. aussi : SANTÉ PUBLIQUE, 7 ; TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table matières 1967-1968 (Etat Civil § 1) n° 641.

ÉTUDES MÉDICALES.

Voy. BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 425 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10) ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ÉTUDIANTS.

1. — Proposition de loi tendant à la création de prestations d'études en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. de Montesquiou et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 136.**

Voy. aussi : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1 (Information, art. 17) (Liberté d'information et de discussion, art. 27) (Orientation, art. 16) (Vote obligatoire, art. 9).

— Disparité entre apprentis et. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 89.

— Logement. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 6.

— Manifestations. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 2).

— Recrutement. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5559).

— Situation des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 152.

— Désordres du Centre Censier. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 308.

— en médecine. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 5 (1971, p. 3153, 3189).

EURATOM.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, 1) ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique).

EURODEVISES.

— Marché. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Discussion générale).

Voy. RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 2.

EUROPE.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 239 (1971, p. 4429) ; BUDGET 1971, 1 (Affaires étrangères et Coopération) (5 novembre, p. 5182, 5201) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (nos 1, 3, 5, 7, 11, 14) ; BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères) ; PLAN, 1 ; ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1.

— Conférence des Neuf à Paris. — *Voy.* BUDGET 1973 (Affaires étrangères).

— Espace. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 391.

— Politique agricole. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 5).

— Politique monétaire. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 27.

— Sommet européen. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 390.

EUROPE DE L'EST.

— Echanges commerciaux. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11).

ÉVALUATION FONCIÈRE.

— Révision des évaluations cadastrales. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 42.

ÉVASION FISCALE. — *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 14.

ÉVÉNEMENTS DE MAI-JUIN 1968.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 1 et n° 2) ; ÉCONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; ÉDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale) ; GRÈVES, 1.

— Conséquences financières. — BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Affaires culturelles, Agriculture, Charges communes, Industrie, Intérieur, Budgets militaires).

ÉVIAN.

— Accords. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) nos 107 à 111 (1971, p. 4443).

ÉVRY. — *Voy.* ROUTES, 8.

EXAMEN MÉDICAL PRÉNUPTIAL. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale).

EXAMENS. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURS, 5 (1971, p. 3181) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 2.

EXAMENS MÉDICO-SCOLAIRES. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5568).

EXCÉDENTS AGRICOLES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), 77 à 81 (1971, p. 1202).

ÉXÉCUTION DES PEINES. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (quatrième partie).

EXPÉRIENCES NUCLÉAIRES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 369.

EXPERTISE DOUANIÈRE. — *Voy.* DOUANE, 2.

EXPERTS.

— En automobile. — *Voy.* AUTOMOBILES, 3.

EXPERTS AGRICOLES FONCIERS. — *Voy.* PROFESSIONS LIBÉRALES, 2.

EXPERTS FORESTIERS. — *Voy.* PROFESSIONS LIBÉRALES, 2.

EXPERTS JUDICIAIRES. — *Voy.* ORDRES PROFESSIONNELS, 3.

EXPLOITANTS AGRICOLES.

1. — Proposition de loi tendant à prolonger le délai de deux ans fixé par l'article 7 de la loi d'orientation agricole n° 60-808 du 5 août 1960 prévoyant la définition des exploitations types.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (1) (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 14.**

2. — Proposition de loi relative à l'institution d'une carte d'exploitant familial agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Xavier Deniau (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 118.**

3. — Proposition de loi relative aux conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ aux exploitants agricoles, propriétaires, fermiers ou métayers cessant leur activité, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Garcin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 448.**

4. — Proposition de loi tendant à instituer un droit de préemption au profit des agriculteurs français sur les fonds et les terrains agricoles mis en vente ou en location et à attribuer une priorité d'achat aux exploitants faisant valoir avec les membres de leur famille, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Vedrines et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 451.**

5. — Projet de loi modifiant certaines dispositions du Code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 488 ;** rapport le 10 décembre 1968 par M. Cointat, **n° 515.** Adoption le 10 décembre 1968. — Projet de loi **n° 73.**

Transmis au Sénat le 11 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 93 (année 1968-1969) ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Octave Bajeux, **n° 94 (année 1968-1969) ;** avis le 12 décembre 1968 par M. Marcel Molle, au nom de la Commission des lois, **n° 96 (année 1968-1969).** Adoption, avec modifications, le 13 décembre 1968. — Projet de loi **n° 39 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 541 ;** rapport le 17 décembre 1968 par M. Cointat au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 546.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 79.**

Rapport le 17 décembre 1968 par M. Bajeux au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 102 (année 1968-1969).** Adoption

(1) Pour l'adoption en 1re lecture *Voy.* Table matières 1962-1967 (Agriculture § 3).

définitive le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 45 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1245 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 68 et 69).

DISCUSSION [10 décembre 1968] (p. 5272).

Les deux lois d'orientation agricole ; les quatre actions fondamentales qui se sont développées au cours des dernières années (*ibid*) ; le maintien indispensable des principes posés (p. 5273) ; l'évolution extrêmement rapide de l'agriculture depuis dix ans ; le régime protectionniste du siècle dernier ; le système des tarifs mobiles préconisé par Jules Méline ; l'intensification de la production et le caractère régulièrement excédentaire de certains de ses secteurs ; le problème de l'écoulement des produits ; l'accélération du mouvement du fait du Marché commun ; le point à faire après huit ans ; la révision commencée par le Gouvernement (*ibid*) ; la réglementation des cumuls (p. 5273, 5274, 5275) ; la limitation du droit de reprise et du droit de renouvellement du bail au-delà de soixante-cinq ans (p. 5273, 5277) ; la modification du régime de l'indemnité viagère de départ (p. 5273, 5274, 5276, 5277) ; l'importance de la production du lait pour les petites exploitations (p. 5274) ; le problème posé par la poudre de lait ; les décrets d'application ; la nécessité d'une rédaction simple ; les excellents résultats obtenus par les petites et moyennes exploitations (*ibid*) ; le désir de la Commission de la production d'aider à la fois ces exploitations et le Ministre de l'Agriculture (p. 5274 et 5275) ; l'inquiétude du monde agricole ; l'octroi des avantages du crédit agricole aux jeunes agriculteurs (*ibid*) ; les appréhensions soulevées par la politique sociale de M. Mansholt (p. 5274, 5276) ; l'application des réglementations en matière de structures et de cumuls (p. 5275) ; la non-application des sanctions prévues par la loi complémentaire ; la situation des agriculteurs dont l'âge se situe entre trente-cinq et quarante-cinq ans (*ibid*) ; la définition d'une surface moyenne d'exploitation (p. 5275, 5276, 5277) ; le droit de reprise exercé contre les preneurs âgés de plus de soixante-cinq ans (p. 5276) ; le prix du maïs.

Intervention de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture (p. 5277, 5278) : l'exposé précédemment fait de la politique agricole du Gouvernement par le Ministre à l'occasion de la discussion du budget ; la prochaine promulgation des textes réglementaires visant le système de la pré-indemnité viagère de départ dans les zones de rénovation rurale, encourageant la conversion de la production laitière en production de viande et facilitant les mutations professionnelles ; le rôle du fonds d'action rurale ; les trois dispositions essentielles du présent projet : modification de la superficie minimum d'installation et du système des cumuls, attribution de l'indemnité viagère de départ à soixante ans, distribution de denrées alimentaires aux catégories les plus défavorisées ; la complexité des dispositions en vigueur relatives à la surface de référence et à la surface minimum d'installation ; la difficulté de définir cette dernière ; la simplification de la réglementation des cumuls ; l'indemnité viagère de départ ; l'absence d'innovation en la matière ; le cas des secteurs de montagne ; les modalités de la distribution gratuite ou à bas prix d'une partie des produits agricoles à des catégories défavorisées.

Reprise de la discussion (p. 5293).

Titre 1er : *Réunions et cumuls d'exploitations agricoles.*

Art. 1er : amendement de suppression présenté par la Commission : la déclaration préalable imposée par l'article 188-1 du Code rural dans certains cas de cumul ; les 4 modifications proposées par le Gouvernement (*ibid*) ; la portée relative de la nouvelle rédaction et le risque de mauvaise interprétation par les intéressés (p. 5294) ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article premier est supprimé.

Après l'Art. 1er : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article ; le désir de la Commission d'éviter le démembrement des exploitations en fixant la proportion d'un tiers de réduction de l'exploitation ; le formalisme difficilement imaginable qu'impliquerait un pareil système ; adoption de l'amendement (*ibid*) ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article ; (autorisations à demander pour les sociétés agricoles) ; adoption d'un amendement tendant à insérer un nouvel article et à imposer que la demande d'autorisation soit faite au plus tard en même temps que la notification du congé ; le système inextricable ainsi proposé ; la confusion introduite entre la notion du cumul et celle de reprise ; retrait de l'amendement (*ibid*).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; les quatre modifications apportées par le Gouvernement à l'article 188-3 du Code rural (*ibid*) ; le mode de calcul de la surface minimum (p. 5295, 5296) ; l'intervention des commissions départementales afin d'éviter que la surface minimum d'installation puisse être inférieure de plus de 40 % à la moyenne nationale (p. 5296) ; l'inconvénient de réduire la surface minimum dans des proportions trop importantes ; la tendance du projet de loi à accélérer la concentration en agriculture et la disparition d'un très grand nombre de petites et moyennes exploitations agricoles ; la rentabilité de certaines exploitations d'une superficie inférieure à 18 hectares (*ibid*) ; la question de la liaison automatique entre l'augmentation de la surface et le droit aux prêts (p. 5297) ; l'absence de lien entre la définition applicable à la polyculture et la structure d'une exploitation déterminée ; l'adaptation de la surface de référence qui servira de base au crédit agricole ; adoption de l'amendement de la Commission avec modification, dont le texte devient l'article 2 (*ibid*).

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission tendant à simplifier la procédure et à renforcer le contrôle (p. 5298) ; le remplacement du délai de deux mois par un délai d'un mois ; retrait de l'amendement ; deux amendements concernant la communication de la mise en demeure à l'exploitant et à son conjoint ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; trois amendements ayant trait au contrôle en cas de déchéance du droit d'exploitation (*ibid*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 5299).

Art. 3 et 4 : adoption.

Avant l'Art. 5 : deux amendements concernant la reprise effectuée par le bailleur au profit de ses descendants ; adoption avec modification.

Titre II : *Dispositions diverses.*

Art. 5 : le droit de reprise au profit de personnes ayant atteint l'âge de la retraite (*ibid*) ; l'abaissement du tiers au quart de la surface minimum d'installation (p. 5300) ; l'atteinte qui sera ainsi portée au droit de reprise ; la situation des agriculteurs qui atteignent l'âge de la retraite alors qu'ils ont encore de jeunes enfants à charge ; le droit pour le preneur évincé de bénéficier de l'indemnité viagère de départ (*ibid*) ; l'octroi de l'I.V.D. à tous les fermiers lorsqu'ils quittent leur exploitation et qu'ils ont 65 ans (p. 5301) ; l'octroi au preneur d'un droit de cession automatique à ses descendants qui s'engagent à continuer l'exploitation ; la possibilité pour le preneur évincé, en raison de son âge, de céder son bail à l'un de ses descendants et d'accorder au bénéficiaire de la cession le droit au renouvellement de son bail ; les difficultés jurisprudentielles auxquelles a donné lieu l'article 845-1 du Code rural (*ibid*) ; l'hostilité du Gouvernement à la formule consistant à régulariser les cessions de bail, nonobstant les décisions judiciaires passées en force de chose jugée (p. 5302) ; adoption de l'article avec modification.

Après l'Art. 5 : amendement tendant à insérer un nouvel article ; l'élargissement souhaitable des limites apportées au droit de préemption ; la question de l'exonération fiscale accordée en fonction d'une certaine surface fixée pour chaque département (*ibid*) ; retrait de l'amendement (p. 5303).

Art. 6 : adoption.

Après l'Art. 6 : quatre amendements tendant à régionaliser l'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles ; la définition souhaitable au niveau local des règles fixant la répartition des crédits du F.A.S.A.S.A. ; le respect des impératifs d'une coordination nationale grâce à la présence des préfets de région ; l'institution de méthodes de travail décentralisées ; le bouleversement ainsi introduit dans la politique d'action sociale pour l'amélioration des structures (*ibid*) ; la diversité des régions françaises (p. 5304) ; les inconvénients d'une décentralisation trop poussée ; la nécessité d'une réflexion approfondie sur le problème : la constitution prochaine d'un groupe de travail pour son étude ; la régionalisation des productions agricoles ; adoption de l'amendement de la Commission avec modification (*ibid*).

Art. 7 : trois amendements de la Commission tendant à élargir le champ d'application de l'I.V.D. ; les deux modifications apportées par le Gouvernement au régime actuel (p. 5305) ; adoption des trois amendements et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Après l'Art. 7 : amendement du groupe communiste concernant l'attribution des terres rendues disponibles ; le but de concentration capitaliste agricole poursuivi par ce texte (*ibid*) ; la contradiction entre la prétention du parti communiste d'être le

défenseur de l'exploitation familiale et des libertés et le dépôt par lui d'un texte tendant à organiser le « kolkhoze » (p. 5306) : rejet de l'amendement (*ibid*).

Art. 8 : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le cas où l'exploitation est préalablement supprimée en tant qu'unité économique indépendante ; le souci de la Commission d'éviter l'arbitraire en organisant la procédure ; le risque de favoriser la désertion des campagnes ; adoption de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 8 (p. 5307).

Après l'Art. 8 : deux amendements concernant les conditions d'attribution de l'I.V.D. ; l'harmonisation souhaitable entre le nouveau système et la réglementation précédemment en vigueur ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*).

Art. 9 : la distribution de denrées alimentaires à certaines catégories de la population ; l'extension par décret de ces dispositions à certaines collectivités ; les stocks de beurre constitués par le F.O.R.M.A. (*ibid*) ; le caractère législatif des dispositions de cet article (p. 5308) ; la contribution à demander au F.E.O.G.A. ; adoption de l'article (*ibid*).

Articles additionnels : amendement de la Commission tendant à introduire un article additionnel (baux ruraux à long terme) ; la complexité du problème ; l'accord du Gouvernement sous la réserve qu'aucune date ne lui soit imposée ; adoption de l'amendement avec modification ; amendement de la Commission tendant à introduire un article additionnel (sociétés familiales favorisant le regroupement des terres) (*ibid*) adoption (p. 5309) ; amendement de la Commission tendant à insérer un article additionnel (assujettissement au régime de la T.V.A. des agriculteurs dont l'exploitation dépasse un chiffre d'affaires de 100.000 francs) ; la disparition indispensable de la taxe de reprise (*ibid*) ; la contradiction entre l'alinéa second de l'amendement et les dispositions de l'article 34 de la Constitution (p. 5310) ; l'opposition par M. Boscher de l'inconstitutionnalité en vertu de l'article 93 du règlement ; le système voté voici deux ans par accord entre l'Assemblée et la profession : la possibilité d'opter entre le forfait et l'application de la T.V.A. des exploitations les plus importantes ; le très large débat parlementaire qui s'est instauré au moment du vote de la loi du 6 janvier 1966 ; le contrat intervenu entre le Parlement et la profession (*ibid*) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 5311) ; amendement de la Commission tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à répartir les cotisations sociales agricoles en fonction du revenu réel des assujettis ; les inconvénients du système actuel du revenu cadastral comme mode de référence pour les cotisations sociales agricoles ; la question de la date de dépôt du projet de loi ; la difficulté de déterminer pour tous les intéressés un revenu réel (*ibid*) ; la connaissance par le service des finances du bénéfice forfaitaire agricole à l'hectare selon les différentes catégories de terres (p. 5311, 5312) ; adoption de l'amendement avec modification (p. 5312).

Explications de vote : l'ensemble des problèmes posés par la mutation agricole : l'absence de détermination des sanctions applicables en cas de cumul abusif ; les problèmes qui restent à régler ; les inconvénients d'une élévation brutale de la superficie minimum d'exploitation ; adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

Adoption du projet de loi (p. 5312).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [17 décembre 1968] (p. 5568).

Les diverses modifications rédactionnelles introduites par le Sénat ; l'augmentation à 17 hectares de la surface minimum d'installation ; la préservation nécessaire des exploitations familiales ; la question de l'octroi des prêts du crédit agricole ; l'harmonisation européenne ; les petites exploitations de polyculture dans les régions Aquitaine et Midi-Méditerranée ; les régions d'arboriculture fruitière (*ibid*).

Intervention de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture (p. 5268, 5269) : l'accord du Gouvernement avec le texte commun adopté par la Commission mixte paritaire ; la question du minimum et du maximum des cumuls ; la portée limitée du texte actuellement en discussion ; l'achèvement au printemps prochain d'un certain nombre d'études en cours, en particulier dans le secteur du crédit ; le problème capital de l'organisation des marchés ; la perspective européenne et la défense de l'exploitation familiale.

Texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 5569 et 5570).

Explications de vote (p. 5570) ; le vote favorable du groupe de la Fédération de la gauche ; le souhait de ce groupe que l'indemnité viagère de départ soit considérée véritablement comme un droit et qu'elle ne puisse être liée en aucun cas à la disparition d'unités agricoles indépendantes ; la position du groupe communiste ; le rejet des mesures de garantie qu'il avait formulées au cours du précédent débat ; la nocivité de cette loi pour les exploitations familiales agricoles ; vote défavorable de ce groupe.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5570).

6. — Proposition de loi tendant à définir les caractéristiques de l'exploitation agricole familiale et à attribuer à ce type d'exploitation une priorité pour l'octroi des aides économiques et financières de l'Etat ainsi qu'un droit spécial d'acquisition ou de location sur les fonds et les terrains agricoles mis en vente ou en location, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Ramette (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 492.**

7. — Proposition de loi tendant à réduire les délais d'examen des demandes d'indemnités viagères de départ (I.V.D.), présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Chazelle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 601.**

8. — Proposition de loi relative à l'institution d'une allocation viagère de cessation d'exploitation, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Bricout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 750.**

9. — Proposition de loi tendant à simplifier le régime d'attribution de l'indemnité viagère de départ, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 781.**

10. — Proposition de loi tendant à l'institution d'un fonds national d'accession à la propriété agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Bricout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1571.**

11. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée d'élaborer un statut de l'exploitation familiale agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2521.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Agriculture, Cotisation de solidarité, art. 28 *bis*, deuxième délibération, Cotisation de vieillesse, art. 23, T.V.A., art. 18).

— Institution d'une carte. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 2.

Voy. BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie) ; *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 245 (1971, p. 4619).

— Aide aux agriculteurs. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 119.

— Assurance maladie. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 5.

— Imposition. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 91.

— Remboursement forfaitaire en matière de T.V.A. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 12).

— Revenus des agriculteurs. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), 10.

— Dans les D.O.M., allocations familiales. — *Voy.* DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, 7.

EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Voy. COMITÉS D'ENTREPRISES, 2 ; BAUX RURAUX, 16 ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; AGRICULTURE, 11.

— Attribution préférentielle. — *Voy.* SUCCESSIONS, 1 et 2.

— Calcul des cotisations d'assurance. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 2.

— Créations et extensions. — *Voy.* CODE RURAL, 11.

— Cumuls. — *Voy.* CODE RURAL, 6, 7, 8, 9 et 10.

EXPORTATEURS.

— Allocation temporaire. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 7).

EXPORTATIONS.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Discussion générale,

Economie et finances, Services financiers) ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale, Economie et Finances, Services financiers) ; BUDGET 1973 (Economie et finances, II, Services financiers) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 8 et 12) ; IMPÔTS (Dispositions particulières), 4 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44.

Exportations d'armement. — *Voy.* BUDGET 1973 (Dépenses militaires).

EXPROPRIATION.

1. — Proposition de loi tendant à autoriser la prise de possession des terrains non bâtis ou jugés tels, nécessaires à la réalisation des programmes d'équipement scolaire des collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 194.**

2. — Proposition de loi tendant à étendre aux travaux de construction et d'amélioration des routes nationales, assimilées aux grands itinéraires, la procédure de prise de possession immédiate des propriétés privées, prévue en ce qui concerne les autoroutes par l'article 2 de la loi n° 62-898 du 4 août 1962, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Jacques Barrot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 844.**

3. — Proposition de loi tendant à faciliter aux collectivités locales l'appréhension des terrains nécessaires à certaines réalisations d'intérêt général, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Mauger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1165.** Retirée le 5 mai 1971 (p. 1668).

4. — Proposition de loi tendant à accélérer les travaux déclarés d'utilité publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par MM. Duval, Gerbet et Mauger (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1700 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Gerbet, **n° 1792.** [24 juin 1971] (p. 3403).

Renvoi de la proposition de loi devant la Commission (p. 3404).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6734, 6735, 6736).

La nécessité de revoir le texte (p. 6735) ; la demande de renvoi en Commission ; retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi (p. 6736).

5. — Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er juin 1971, par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1777 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Gerbet, **n° 1791.**

DISCUSSION [24 juin 1971] (p. 3396, 3403).

L'importance de la procédure d'expropriation dans la politique foncière (p. 3396) ; le droit actuel en matière d'expropriation ; les nouvelles dispositions relatives à l'accord amiable ; les critères d'évaluation ; la fixation des critères par décret ; l'harmonisation des définitions des terrains à bâtir ; l'opposabilité des déductions fiscales et des évaluations administratives (p. 3396, 3397) ; la fixation à seize ans du délai d'application de la règle de la mutation récente (p. 3397) ; la limitation du rôle du juge ; l'application du texte pour les résidences principales ; l'évaluation des terrains agricoles ; la nécessité d'assurer à l'exproprié une indemnité équitable (p. 3398) ; l'extension des déclarations d'utilité publique non suivies d'effet ; la nécessité de redonner plus de rigueur à la notion d'utilité publique ; la lenteur des évaluations des domaines ; le faible rapport des propriétés foncières (p. 3400) ; la spéculation sur les reventes de terrains expropriés ; l'hostilité des organismes agricoles au projet de loi (p. 3401).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 3401, 3402) : le rôle de l'expropriation ; le problème des zones d'aménagement concerté ; la durée de la déclaration d'utilité publique ; le développement des accords amiables ; l'évaluation de l'indemnité d'expropriation ; les indemnités de réemploi ; le problème des

maisons individuelles constituant une résidence principale ; les terrains agricoles ; le financement des réserves foncières.

La nécessité de renvoyer le texte devant la Commission de la production (p. 3403).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 3404) : le renvoi du projet de loi et de la proposition de M. Duval tendant à accélérer les travaux déclarés d'utilité publique.

Renvoi devant la Commission du projet de loi et de la proposition de loi de M. Duval (p. 3404).

Retrait de l'ordre du jour du projet de loi : [14 décembre 1971] (p. 6736).

6. — Proposition de loi tendant à exonérer de la taxation des plus-values, sur les terrains à bâtir et biens assimilés, les terrains expropriés sur lesquels a été édifiée la maison individuelle servant à l'habitation de l'exproprié, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Raymond Barbet (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2719.**

.—.

Voy. aussi : LOGEMENT, 6 ; ROUTES, 8 ; URBANISME, 10.

EXPULSION.

1. — Proposition de loi tendant à interdire les expulsions arbitraires des travailleurs immigrés et à faciliter le renouvellement des cartes de séjour, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Léon Feix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2720.**

.—.

— de locataires. — *Voy. aussi :* LOGEMENT, 7 et 8.

EXTRACTION.

— taxe. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 7 et 8.

EXTRADITION.

— Convention d'extradition entre la France et la Belgique. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 104.

— En cas d'attentat à la vie. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 62 (1971, p. 1115).

— France - Etats-Unis d'Amérique. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 57.

F

FACULTÉS PRIVÉES.

Voy. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2.

— Equivalence des examens. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières diverses, après l'art. 10).

FAILLITE ET RÈGLEMENT JUDICIAIRE.

1. — Proposition de loi relative au paiement par privilège des salaires en cas de faillite ou de règlement judiciaire, adoptée par le Sénat le 28 juin 1962 (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 13.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Triboulet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1114.**

(1) Pour l'adoption en première lecture *voy.* Tables matières 1962-1967 (Travail § 1).

3. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes, afin d'assurer une meilleure protection des salariés, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Charles Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1460 ;** rapport le 25 mai 1971 par M. Hoguet, **n° 1756.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 67-820 du 23 septembre 1967 destinée à faciliter le redressement économique et financier de certaines entreprises, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par MM. Foyer et Charbonnel (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2317.** Non publiée.

FAITS PERSONNELS.

1. — M. Bayou conteste les chiffres avancés par le Ministre de l'Agriculture, lors de la discussion du budget de l'Agriculture, sur le volume de la récolte en vin et les disponibilités de 1957-1958 [7 novembre 1970] (p. 5340).

2. — M. Boulloche fait remarquer à M. le Ministre de l'Economie et des Finances l'insuffisance du budget de l'Education nationale par rapport à l'ensemble du budget [17 novembre 1970] (p. 5729).

3. — M. Arthur Moulin proteste contre la relation faite au Conseil général du Nord de la mort d'un militant communiste le 22 avril 1972 à Hirson [23 mai 1972] (p. 1837).

4. — M. Alain Peyrefitte proteste contre l'accusation de M. Mitterrand de provoquer une crise financière (hausse de l'or) [20 décembre 1972] (p. 6393).

5. — M. Mitterrand précise sa position en répondant à M. Peyrefitte [20 décembre 1972] (p. 6393, 6394).

FAMILLE.

1. — Proposition de loi sur l'autorité parentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par Mme Thome-Patenôtre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 642 ;** rapport le 2 avril 1970 par M. Tisserand, **n° 1032.**

Voy. FAMILLE, 4.

2. Proposition de loi tendant à modifier le titre IX du Livre premier du Code civil, ses articles 373, 374, 383, 384, 389, 477, à abroger ses articles 391, 392 et 394 et instituant l'autorité parentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 747.**

Voy. FAMILLE, 4.

3. — Proposition de loi tendant à modifier le libellé du titre IX du Livre premier du Code civil ainsi que les articles 373, 374, 383, 384, 389, 389-5, 389-6, 389-7 et 391 du Code civil afin de substituer à la notion de puissance paternelle celle d'autorité parentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 773.**

Voy. FAMILLE, 4.

4. — Projet de loi relatif à l'autorité parentale et portant réforme de différentes dispositions du Code civil concernant le droit de la famille, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 octobre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 858** ; rapport le 2 avril 1970 par M. Tisserand, **n° 1032.** Adoption le 16 avril 1970 sous le titre : « Projet de loi relatif à l'autorité parentale ». — Projet de loi **n° 212.**

Transmis au Sénat le 21 avril 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 190 (année 1969-70) ;** rapport le 5 mai 1970 par M. Jozeau-Marigné, **n° 197 (année 1969-70).** Adoption avec modifications le 13 mai 1970. — Projet de loi **n° 92 (année 1969-70).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1140 ;** rapport le 19 mai 1970 par M. Tisserand, **n° 1143.** Adoption définitive le 20 mai 1970. — Proposition de loi **n° 231.**

Loi n° 70-459 du 4 juin 1970, publiée au *J.O.* du 5 juin 1970 (p. 5227 à 5230).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [7 avril 1970] (p. 808), [8 avril 1970] (p. 848), [9 avril 1970] (p. 881), [16 avril 1970] (p. 1095).

L'importance du débat (p. 808) ; l'évolution des droits de la femme depuis la deuxième guerre mondiale (p. 808) ; le choix du domicile conjugal (p. 808, 811, 812, 816) ; la notion de mari, chef de la famille ; son maintien ou sa suppression (p. 808, 809, 811, 813, 814, 815) ; l'égalité de l'homme et de la femme dans la vie du ménage ; l'évolution des mœurs (p. 808, 810, 811, 813, 815, 816, 817, 818, 819) ; le rôle d'arbitrage du tribunal en cas de désaccord (p. 809, 813, 815, 819) ; les séparations amiables (p. 809) ; la question des enfants ; l'exigence de la signature du mari (p. 809, 811, 813, 816, 817) ; le travail des femmes (p. 810, 811, 812, 816) ; les nouvelles motivations du mariage (p. 810) ; les enfants naturels ; les mères célibataires (p. 810, 817) ; les droits des grands-parents (p. 810, 811, 817) ; l'assistance éducative (p. 810, 812, 813, 817) ; le défaut de paiement des pensions alimentaires (p. 810) ; les chambres de la famille (p. 810) ; les

inconvénients de la législation actuelle (p. 811) ; les enfants orphelins, maltraités ou abandonnés (p. 811, 817) ; la décision finale qui appartient au mari en cas de désaccord persistant (p. 811, 812) ; le père, administrateur légal (p. 812) ; le caractère périmé de la notion de puissance paternelle (p. 812, 815, 816) ; les anomalies qui subsistent dans le texte (p. 812) ; l'insuffisance des crédits du budget de la justice (p. 813) ; la situation dans les pays étrangers (p. 813, 817) ; le maintien nécessaire de la notion de puissance paternelle ; les inconvénients d'une « autorité parentale » exercée conjointement (p. 813, 814) ; l'affaiblissement de la famille qui résultera du texte (p. 815) ; la procédure de la tentative de réconciliation dans les instances en divorce (p. 815, 816) ; la possibilité de la résidence séparée pour la femme (p. 816) ; la déchéance de la puissance paternelle (p. 817) ; la restitution des droits (p. 818) ; le rôle du juge des enfants (p. 818).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 848 à 852) : l'intérêt que suscite dans l'opinion le présent projet de loi ; la place de ce projet dans la rénovation d'ensemble du Code civil ; le rôle de M. Foyer et du doyen Carbonnier ; l'esprit de collaboration qui n'a cessé d'exister au cours des travaux entre le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat ; le rôle des deux rapporteurs de l'Assemblée Nationale ; les réserves de principe qui ont été exprimées à l'encontre de l'idée même d'une autorité parentale se substituant à la puissance paternelle ; le caractère absolument périmé de cette dernière ; l'accord sur ce point des orateurs appartenant à tous les groupes de l'Assemblée ; le vote à l'unanimité des réformes successives du Code civil soumises au Parlement depuis 1964 ; l'assimilation totale des récentes grandes réformes du droit civil ; la nouvelle définition qu'apporte le projet du rôle des père et mère dans leurs rapports avec leurs enfants ; la conception romaine de la famille dont sont empreintes les dispositions actuelles du Code civil ; l'absence de correspondance entre cette conception du rôle du mari et la conception contemporaine de la famille ; le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme édicté par la Constitution de 1946 ; les législations étrangères, notamment en Allemagne et en Italie ; le rapport préliminaire rédigé il y a vingt ans par la commission du Code civil ; la lente mais sûre évolution qui s'est produite depuis le XIXe siècle dans ce domaine ; l'apparition d'une véritable conception nouvelle du couple ; l'autorité partagée, les décisions conjointes ; le partage des responsabilités fondé sur une concertation nécessaire des parents ; les conséquences sur le plan pratique ; la possibilité pour le père ou la mère d'accomplir seul les diverses formalités ou démarches qu'implique la vie de l'enfant ; la présomption d'un accord permanent et préétabli entre les père et mère pour les actes essentiels que l'un ou l'autre pourra faire à l'égard de leurs enfants communs ; le renforcement de la famille qui résultera d'une telle conception ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas proposé d'instaurer une égalité complète entre les époux ; les arguments du Conseil d'Etat sur le risque d'une immixtion trop fréquente du juge dans la vie privée des ménages ; la désunion de fait qui affecte déjà les ménages lorsque les époux doivent recourir à la justice pour régler le fonctionnement intime du foyer ; la position du Gouvernement selon laquelle ce texte constitue un texte minimum ; le problème des mères célibataires ; l'étrange permanence statistique dans le nombre des enfants naturels par rapport à l'ensemble des naissances dans notre pays ; l'attribution à la mère, et à la mère seule, de l'exercice de l'autorité parentale sur les enfants naturels quel que soit l'ordre chronologique de reconnaissance ; la protection des mères naturelles contre les chantages à l'enfant ; les rapports des enfants avec leurs grands-parents ; l'augmentation des charges de la justice qui résulterait du vote de ce projet de loi ; l'augmentation nécessaire des crédits ; les projets dont le Gouvernement va saisir l'Assemblée ; la pleine compétence qui sera donnée aux tribunaux périphériques de la région parisienne ; l'accroissement du nombre des juges ; le souhait du Gouvernement que le projet de loi trouve auprès de l'Assemblée Nationale une approbation quasi unanime ; les heureuses conséquences que devrait avoir le vote de ce projet et notamment le renforcement de l'union des conjoints ; le désir de collaboration du Gouvernement.

Art. 1er (p. 852) : réserve jusqu'après l'examen des articles 213 et 215 du Code civil figurant dans l'article 2 du projet.

Art. 2 : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 213 du Code civil : l'accord de la Commission des affaires culturelles sur cet article fondamental ; amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé (égalité totale du père et de la mère pour assurer la direction morale et matérielle de la famille) ; adoption ; adoption de deux amendements de la Commission tendant à supprimer respectivement le deuxième et le troisième alinéas du texte proposé ; adoption du texte proposé ainsi modifié (p. 853).

Après l'Art. 213 du Code civil : amendement du groupe communiste tendant à supprimer le deuxième et le troisième alinéas de l'article 214 du Code civil (contribution aux charges du ménage) rejet au scrutin ; liste des votants (p. 876).

Art. 215 du Code civil (p. 853) : l'opportunité de supprimer la prééminence du mari quant au choix de la résidence (*ibid*) ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe communiste (p. 854) ; liste des votants (p. 877) ; adoption avec modification du texte proposé (*ibid*).

Art. 1er (suite) (*ibid*) : le terme « parental » ; son origine étymologique (p. 855) ; son utilisation depuis le début du siècle par les auteurs juridiques (*ibid*) ; adoption du texte proposé pour le titre IX du Livre premier du Code civil.

Art. 371 et 371-1 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 371-2 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 371-3 du Code civil (*ibid.*) : les conflits qui risquent d'apparaître avec la législation qui régit le recrutement des armées (p. 856) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 371-4 (*ibid.*) : la question des relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents (*ibid*) ; les difficultés d'interprétation dont peut être la source la notion d'abus (p. 857) ; l'attribution d'un droit de correspondance ou de visite à d'autres personnes, parents ou non ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 372 du Code civil : les inconvénients de l'intervention obligatoire du juge en cas de désaccord permanent entre le père et la mère (*ibid*) ; l'opportunité de la réforme (p. 858) ; les relations entre les parents et les enfants ; les deux interprétations auxquelles on peut aboutir en partant du texte proposé par l'article 372 (*ibid*) ; l'inconvénient d'apporter des causes supplémentaires de trouble dans les relations entre les parents et les enfants (p. 859) ; la notion de « désaccord sur une décision nécessaire » ; les exemples donnés par les législations étrangères ; la contradiction qui existe entre le deuxième alinéa de l'article 213 et l'article 372-1 (*ibid*) ; le choix entre le juge des tutelles et le tribunal de grande instance (p. 860) ; l'intention du Gouvernement de laisser l'Assemblée libre de décider en cette matière (p. 862) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 863).

Art. 372-1 du Code civil : adoption.

Art. 373 du Code civil : le retrait provisoire de l'autorité parentale aux père et mère placés dans certains cas déterminés ; la fixation d'un « délai de pénalité » de six mois ; le lien entre la condamnation pour abandon de famille et la perte de l'exercice de l'autorité parentale (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 864).

Art. 373-1 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 373-2 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 373-3 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 373-4 du Code civil : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 373-4 du Code civil (*ibid*).

Art. 373-5 du Code civil (p. 865) : adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer cet article.

Art. 374 du Code civil : l'exercice de l'autorité parentale par la mère de l'enfant naturel même si elle n'a pas reconnu la première l'enfant ; la possibilité d'un accord entre le père et la mère sur l'exercice de cette autorité ; les inconvénients pour la mère et l'enfant de cette dernière éventualité ; l'harmonisation du Code de la nationalité avec les nouvelles dispositions du Code civil (*ibid*).

Suite de la discussion (p. 881).

Art. 374-1 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Après l'Art. 374-1 (*ibid*) : adoption d'un amendement de la Commission (p. 882).

Art. 375 du Code civil : le remaniement complet à envisager de l'assistance éducative ; l'attirance des justiciables pour l'assistance éducative ; la vaste enquête poursuivie par le centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée ; l'opportunité d'attendre la conclusion de cette enquête avant de discuter du projet sur l'autorité parentale ; la disjonction souhaitable des dispositions du projet concernant l'assistance éducative ; l'opinion du syndicat de la magistrature ; (*ibid*) ; le devoir des magistrats de laisser au pouvoir législatif le soin d'établir la loi qu'ils ont le devoir d'appliquer (p. 883) ; la limitation des mesures d'assistance éducative aux cas où les conditions d'éducation sont gravement compromises ; l'intervention du magistrat dans le seul cas de maladie grave ; la concertation qui a présidé à la mise au point du présent projet ; la possibilité pour le juge des enfants de se saisir d'office (*ibid*) ; la possibilité pour ce juge de faire procéder à une étude de la personnalité du mineur (p. 884) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 885).

Art. 375-1 et 375-2 du Code civil : réserve.

Art. 375-3 du Code civil : le problème de savoir s'il faut laisser au juge des enfants compétence totale et exclusive dès lors qu'un tribunal a déjà été amené à statuer en collégialité sur la garde de l'enfant ; le risque d'un conflit de compétences ; la confusion à ne pas commettre entre la notion de domicile et celle de milieu (*ibid*) ; l'obligation pour le juge de rechercher la conciliation, c'est-à-dire l'adhésion de la famille (p. 887) ; le problème douloureux des enfants du divorce ; le partage des compétences entre les tribunaux de droit commun et le juge des enfant (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 889).

Art. 375-1 du Code civil (suite) : la compétence du juge des enfants du domicile du mineur ; l'obligation pour celui-ci de recueillir l'adhésion de la famille à la mesure envisagée (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 890).

Art. 375-2 du Code civil (suite) : le maintien de l'enfant dans son milieu familial dans toute la mesure du possible ; l'assistance éducative en milieu ouvert ; l'augmentation indispensable du budget du ministère : adoption avec modification du texte proposé (p. 891).

Art. 375-4, 375-5 et 375-6 du Code civil : adoption.

Art. 375-7 du Code civil : le droit de correspondance et le droit de visite que doivent conserver les parents d'un enfant placé hors de chez lui ; adoption avec modification du texte proposé (p. 893).

Art. 375-8 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 376 du Code civil : adoption.

Art. 376-1 du Code civil : la question des pactes que peuvent conclure entre eux des époux relativement à la garde et à l'éducation des enfants (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 894).

Art. 377 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 377-1 du Code civil : le délai prévu pour la rétractation de la délégation de l'autorité parentale (*ibid*) ; la nécessité de prévoir que les parents seront régulièrement convoqués à l'audience (p. 895) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 377-2 du Code civil : l'impossibilité de restituer à ses parents un enfant déclaré abandonné judiciairement ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 377-3 du Code civil : adoption du texte proposé (*ibid*).

Art. 378-1 du Code civil : la compétence du « tribunal civil » ou du « tribunal de grande instance » ou de « la juridiction civile » ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 379 du Code civil : la dispense de l'obligation alimentaire lorsque le parent créancier a été déchu de la puissance paternelle ; les deux argumentations contraires qui ont été présentées en commission sur ce sujet (*ibid*) ; le droit naturel qui régit les relations entre les parents et les enfants ; le caractère réciproque de l'assistance (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 898).

Art. 379-1 et 380 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 381 du Code civil : l'assouplissement des règles relatives aux demandes de restitution de leurs droits par des parents ayant fait l'objet d'une déchéance totale ou partielle de l'autorité parentale ; le caractère regrettable de la disparition progressive des décisions de déchéance constaté depuis plusieurs années (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 899).

Art. 382 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 383 du Code civil : les prérogatives du père qui subsistent dans la pratique du droit dans la vie quotidienne ; le problème de l'environnement ; l'administration légale (*ibid*) ; le changement nécessaire du milieu social (p. 900) ; l'exercice conjoint par le père et la mère de l'administration légale des biens de l'enfant ; la possibilité de régler dans le cadre de ce projet tous les problèmes de l'administration des biens (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 901).

Art. 384 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 385 du Code civil : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 386 et 387 du Code civil : adoption du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article premier du projet de loi qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article premier ainsi modifié.

Art. 2 : (suite) : *après l'Art. 215 du Code civil :* amendement tendant à insérer un nouvel article (enquête sur la personnalité des enfants) ; (*ibid*) ; le renforcement souhaitable des garanties qui doivent entourer la décision du tribunal concernant la garde des enfants en cas de divorce ; l'importance que pourrait revêtir la dévolution du droit de garde ; l'inopportunité d'insérer dans ce projet un article concernant la procédure du divorce ; le caractère réglementaire du texte de l'amendement ; ses conséquences pratiques ; la paralysie complète des actions en divorce qui en résultera ; les conditions regrettables dans lesquelles se déroulent les préliminaires d'une procédure de divorce ou de séparation ; retrait de l'amendement (p. 903) ; adoption d'un amendement de la Commission (administration légale dans le cas de divorce ou de séparation de corps).

Art. 1384 du Code civil : la jurisprudence abondante à laquelle a donné lieu cet article ; le maintien indispensable de la responsabilité des parents dans le cas où les enfants continuent de vivre avec eux bien qu'une mesure d'assistance éducative ait été prise (*ibid*) ; l'intérêt à prendre en considération des victimes des agissements des enfants (p. 904) ; adoption du texte proposé pour l'alinéa 4 de l'article 1384 du Code civil.

Adoption du premier alinéa de l'article 2 qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article 2 du projet de loi ainsi modifié (p. 905).

Reprise de la discussion (p. 1095).

Art. 3, 4 et 5 : adoption (*ibid*).

Art. 6 et 7 : adoption (p. 1096).

Art. 8 : adoption avec modification.

Art. 9 à 12 : adoption.

Art. 13 (*ibid*) : adoption avec modification (p. 1097).

Art. 14 : la mise en harmonie de la loi civile avec les mœurs sans pour cela les dépasser ; l'introduction dans les familles de principes dangereux ; l'ironie de la presse à l'égard de cette sorte de ménage à trois qui va résulter du texte ; l'introduction de nouvelles sources de discussion et de difficultés dans les ménages ; les craintes que l'on peut éprouver quant aux effets de cette loi ; adoption de l'article.

Après l'art. 14 : adoption d'un amendement de la Commission rendant applicables aux T.O.M. les dispositions des divers articles de la loi ; amendement tendant à modifier la loi du 30 décembre 1921 relative au rapprochement des fonctionnaires ; le choix de la résidence de la famille ; les dispositions de cette loi, dite « loi Roustan » qui permet à l'épouse fonctionnaire, sous certaines conditions, d'être mutée dans le département où exerce son mari (*ibid*) ; le caractère réglementaire de la modification proposée (p. 1098) ; les milliers de ménages de fonctionnaires qui seraient intéressés par l'amendement proposé ; adoption de l'amendement (*ibid*).

Art. 15 : adoption.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction.

Explications de vote sur l'ensemble : la position du groupe P.D.M. ; son vote favorable ; la mise en harmonie du droit et du fait ; la condition nécessaire de l'esprit de dialogue et de concertation dans les ménages ; la formation psychologique et humaine que devront avoir les magistrats ; les moyens à donner à l'assistance éducative ; la position du groupe socialiste ; la satisfaction de ce groupe devant la réforme qui va être votée ; la compréhension plus large de la notion d'assistance éducative ; le vote favorable du groupe ; la position des républicains indépendants ; son vote favorable ; l'intervention du juge d'instance en cas de désac-

cord persistant entre les époux ; la confiance que le groupe fait à la famille pour trouver elle-même la solution à ses problèmes ; la position du groupe communiste ; son vote favorable (*ibid*) ; son regret que ses amendements n'aient pas été retenus, notamment ceux relatifs au choix du domicile (p. 1099) ; abstention de M. Krieg.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : ses remerciements à l'Assemblée pour le vote qu'elle vient d'émettre ; l'importance de ce texte ; sa contribution à l'harmonie dans de nombreux ménages ; l'exemple que donne ce débat d'une bonne coopération et d'une vraie concertation entre le Gouvernement et le Parlement (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 mai 1970] (p. 1804).

Le travail très efficace et diligent qui a été accompli par la Haute Assemblée ; les modifications proposées par le Sénat ; l'amélioration de la présentation linguistique du texte ; l'adoption par le Sénat d'un amendement aux termes duquel il y a lieu de tenir compte des habitudes et des usages de la famille en cas de désaccord entre les époux sur les modalités d'éducation des enfants (*ibid*) ; le tribunal compétent en matière d'exercice de l'autorité parentale (p. 1805) ; l'autorité parentale exercée sur l'enfant naturel ; l'assistance éducative ; la délégation de l'autorité parentale ; le ralliement complet du Sénat à la position de l'Assemblée Nationale en ce qui concerne la stricte égalité du père et de la mère.

Article 1er (*ibid*) : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 371-3 du Code civil : adoption.

Art. 372 et 372 bis *du Code civil :* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission ; le second, par M. de Grailly (*ibid*) ; les deux particularités du texte retenu par le Sénat (p. 1806) ; l'article 372, centre autour duquel s'articule toute la philosophie du projet de loi ; la difficulté de donner une définition de la « politique antérieure » ; les inconvénients du recours systématique au juge ; la nécessité d'une décision conjointe des parents (*ibid*) ; la solution initiale du Gouvernement d'après laquelle en cas de désaccord entre les parents, le père prend la décision, quitte pour la mère à saisir la juridiction compétente en cas d'abus ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 1807) et de l'amendement de M. de Grailly (p. 1808) ; adoption du texte proposé pour l'article 372 *bis* ; retrait d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé pour l'article 372.

Art. 373-1 du Code civil : adoption.

Art. 373-3 : rejet d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 374-1 : adoption du texte proposé.

Art. 375 du Code civil : le souhait du rapporteur du Sénat que le juge des enfants ne puisse se saisir d'office qu'exceptionnellement ; la nécessité de laisser agir ce magistrat (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 1809).

Art. 375-2 du Code civil : retrait d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 375-3 du Code civil : retrait d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 375-4 du Code civil : adoption.

Art. 375-5 du Code civil : adoption.

Art. 376-1 du Code civil (*ibid*) : retrait d'un amendement de la Commission (p. 1810) ; adoption du texte proposé.

Art. 377, 377-1, 377-2 et 386 du Code civil : adoption.

Adoption du premier alinéa de l'article premier qui avait été réservé ; adoption de l'ensemble de l'article premier ; abstention de MM. Krieg et Mazeaud sur le vote de cet article ainsi que sur le vote des articles suivants.

Art. 2 et 7 *bis* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1810).

5. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 336 à 339 du Code pénal en vue d'établir l'égalité entre les époux et de préserver la dignité du foyer familial, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Gerbet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1577.**

6. — Proposition de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans la direction de la famille et la gestion de la communauté, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 dé-

cembre 1970 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1587.**

7. — Proposition de loi relative à l'attribution de certains congés aux parents adoptifs à l'occasion de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par MM. Jouffroy et Poudevigne (renvoyée à la Commission des affaires culturelles familiales et sociales), **n° 1809.**

8. — Projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2030 ;** rapport le 25 novembre 1971 par M. Chazalon, **n° 2069.** Adoption le 30 novembre 1971. — Projet de loi **n° 508.**

Transmis au Sénat le 3 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 59 (année 1971-1972) ;** rapport le 14 décembre 1971 par M. Jean Gravier, **n° 87 (année 1971-1972).** Adoption le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 46 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1971 **n° 2172 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Chazalon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2173.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 551.**

Rapport le 17 décembre 1971 par M. Jean Gravier au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 128 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 54 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-8 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 158).

DISCUSSION [30 novembre 1971] (p. 6182, 6202).

Conception de la politique familiale (p. 6182) ; l'évolution de la famille et l'intégration dans la société (p. 6183) ; avantages donnés aux familles par la législation antérieure (p. 6183, 6189, 6190) ; le groupe « Politique familiale » du Commissariat au Plan, Commission des prestations sociales du VIe Plan (p. 6183) ; l'ajustement du revenu des familles et la création des conditions correspondant aux besoins spécifiques et nouveaux de la vie familiale ; les objectifs du projet : la création et l'octroi sans condition de ressource de nouvelles prestations ; la reconnaissance du statut social de la mère de famille ; le logement et la famille (p. 6183, 6189, 6190) ; la réforme des allocations de salaire unique en fonction des ressources des ménages (p. 6183, 6188, 6189, 6190, 6196) ; l'allocation pour frais de garde des enfants (p. 6183, 6190) ; la construction de crèches (p. 6183, 6190) ; le statut social de la mère de famille (p. 6184, 6195, 6198) ; l'enquête de l'I.N.S.E.E. en 1969 (p. 6184) ; la prestation sociale destinée à compenser l'absence d'un revenu professionnel (p. 6184, 6195, 6196) ; la notion de salaire reconnue à la prestation permettant l'affiliation à l'assurance-vieillesse du régime général (p. 6184, 6195) ; l'extension de l'allocation-logement (p. 6184, 6196) ; les mesures en faveur des jeunes ménages (p. 6184) ; la part du capital national brut consacrée par la France à sa politique sociale (p. 6187) ; la volonté de redressement face à une dégradation de la natalité (p. 6187, 6190) ; la justice familiale, élément fondamental de la justice sociale (p. 6187, 6191) ; le meilleur équilibre souhaitable entre les ressources des familles (p. 6188) ; l'organisation du travail à mi-temps pour la mère de famille (p. 6188) ; les adaptations spécifiques en faveur des enfants handicapés (p. 6190) ; la possibilité de cumul de l'allocation de garde avec l'allocation de salaire unique pour les femmes seules (p. 6190) ; la rationalisation de toutes les aides aux familles (p. 6191) ; l'amendement présenté par le groupe communiste tendant à augmenter de 25 % l'ensemble des prestations familiales (p. 6193) ; la politique familiale proposée par le programme communiste pour un gouvernement démocratique d'union populaire (p. 6193) ; les problèmes posés par les veuves (p. 6197, 6198) ; le décret n° 68-150 du 16 février 1968 maintenant un abattement de zone pour les prestations sociales (p. 6199).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : la politique familiale du Gouvernement ; le rôle du comité consultatif de la famille ; la garantie du pouvoir d'achat des allocations familiales ; la réforme de l'allocation de salaire unique et de l'allocation

de la mère au foyer ; l'âge de la retraite des femmes ; le doublement de l'allocation de salaire unique au profit de la mère qui élèvera au foyer des enfants âgés de moins de trois ans (p. 6184, 6185) ; l'allocation de frais de garde ; le coût de garde dans les crèches ; la retraite des mères de famille ; le montant des cotisations de retraite vieillesse des mères de famille bénéficiant de l'allocation de salaire unique rénové (p. 6186) ; l'élargissement du bénéfice de l'allocation de logement ; la nécessité d'encourager les jeunes ménages à avoir des enfants ; les moyens financiers des fonds d'action sociale des caisses d'allocations familiales ; le problème de l'imposition sur le revenu des personnes physiques (p. 6187) ; ses observations sur les paroles de M. Billoux (p. 6191) ; la situation des veuves ; la pension de réversion ; la situation de la femme qui, devenue veuve à soixante ans, doit attendre d'avoir soixante-cinq ans pour toucher sa pension ; le problème du plafond de ressources ; la relation entre les diverses prestations et le S.M.I.C. ; la suppression des abattements de zones pour les allocations familiales ; ses observations sur la prise en compte des personnes âgées à charge pour l'attribution de l'allocation de logement (p. 6202, 6203).

Intervention de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre : ses observations sur son discours du 16 septembre 1969 ; la justice sociale ; l'examen des politiques de la famille et de la vieillesse (p. 6193) ; la situation des personnes âgées ; le caractère de la politique familiale ; l'ampleur des réalisations ; la nature et la signification des réformes du Gouvernement (p. 6194) ; le développement de la solidarité ; l'attribution de l'allocation de salaire unique ; l'allocation pour frais de garde ; la situation des salariés âgés (p. 6195).

TITRE PREMIER : *Réforme de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer.*

Article 1er : *article L 533 du Code de la sécurité sociale :* l'allocation de salaire unique (p. 6203) ; amendements rédactionnels de MM. Sallenave et Boudet (p. 6203) ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles (précision sur le plafond des ressources) (p. 6204) ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : *art. L 535-1 du Code de la sécurité sociale ;* l'allocation de la mère au foyer ; amendements rédactionnels de la Commission ; adoption ; adoption de cet article.

Art. 3 : *art. L 544 du Code de la sécurité sociale* (montant mensuel de l'allocation de salaire unique) ; adoption ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission et de M. Ribadeau Dumas (le montant des majorations tiendra compte de l'évolution du S.M.I.C.) (p. 6204) ; retrait ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *l'art. 1092-1 du Code rural* est complété par un alinéa modifiant les conditions d'attribution de l'allocation de la mère au foyer ; amendements rédactionnels de la Commission (p. 6105) ; adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission modifiant l'art. 1092-2 du Code rural ; (calcul de l'allocation et de la majoration visées à l'art. 1092-1 sur les mêmes bases que l'allocation de salaire unique et la majoration visées à l'art. L 533 du Code de la sécurité sociale) ; adoption (p. 6205).

Titre II. — *Allocation pour frais de garde.*

Art. 5 : *art. L 150 du Code de la sécurité sociale* complété par « allocation pour frais de garde » ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : un chapitre IV-2 « Allocation pour frais de garde » est inséré au titre II du Livre V du Code de la sécurité sociale.

Art. L 535-5 du Code de la sécurité sociale : conditions d'attribution de l'allocation pour frais de garde (p. 6206) ; amendement de M. Aubert apportant des précisions à l'article L 535-5 et ayant pour objet d'assimiler le stage de formation ou recyclage à une activité professionnelle ; retrait ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'art. L 535-5.

Art. L 535-6 du Code de la sécurité sociale : application des art. L 550 et L 533 du présent Code à l'allocation pour frais de garde ; adoption.

Art. L 535-7 du Code de la sécurité sociale (modalités de détermination du montant de l'allocation) (p. 6206) ; amendement rédactionnel de la Commission (p. 6207) ; adoption ; adoption de l'article 6 du projet de loi.

Art. 7 : *modification de l'art. 1090 du Code rural ;* adoption.

Titre III : *Assurance vieillesse des mères de famille.*

Art. 8 : *art. L 242-2 du Code de la sécurité sociale :* affiliation à l'assurance vieillesse du régime général des mères bénéficiaires de l'allocation de salaire unique (p. 6207) ; amendement de la Commission tendant à étendre les dispositions de l'art. L 242-2 à « toutes personnes » ayant recueilli et assuré l'éducation d'enfants ; rejet ; amendement du Gouvernement tendant à étendre les dispositions susvisées aux « femmes ayant assuré l'éducation d'enfants » ; adoption ; adoption de l'article 8 (p. 6207).

Titre IV : *Extension de l'allocation de logement.*

Art. 9 : *art. L 536 du Code de la sécurité sociale :* la liste des personnes bénéficiaires de l'allocation de logement ; deux amendements de M. Herman non soutenus ; amendement rédactionnel de la Commission et de M. Peyret ; retrait (p. 6208).

Art. 10 : *art. L 538 du Code de la sécurité sociale :* détermination du taux de l'allocation en fonction du nombre de personnes à charge et du pourcentage des ressources ; amendement de M. Herman non soutenu ; adoption de l'article 10.

Art. 11 : *art. L 554 du Code de la sécurité sociale :* incessibilité et insaisissabilité de la créance du bénéficiaire de l'allocation de logement ; amendement de M. Herman, non soutenu ; adoption de l'article 11.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6208).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE : [18 décembre 1971] (p. 6951).

La faculté donnée aux mères de famille de s'assurer volontairement ; le paiement de l'allocation de logement ; l'entrée en vigueur de la présente loi ; l'application de la loi aux départements d'outre-mer (p. 6951).

Interventions de M. Boulin, Ministre : ses observations sur le texte de la commission mixte paritaire (p. 6951) ; les prestations familiales dans les D.O.M. ; la non-application de la présente loi aux D.O.M. (p. 6952).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6952, 6953).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6953).

9. — Proposition de loi tendant à créer un office national d'information et d'éducation familiale, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Neuwirth (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, puis à une Commission spéciale), **n° 2498 ;** rapport le 13 novembre 1972 par M. Neuwirth, **n° 2633 ;** rapport supplémentaire le 7 décembre 1972 par M. Neuwirth, **n° 2734.** Adoption le 14 décembre 1972. — Titre : « Proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale ». — Proposition de loi **n° 739.**

Transmise au Sénat le 15 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 155 (année 1972-1973) ;** rapport oral par M. Schwint. Rejet le 20 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 81 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [7 décembre 1972] (p. 5988), [14 décembre 1972] (p. 6191).

La nécessité d'une large information dans le domaine de la transmission de la vie et de la contraception ; l'indépendance de l'office à l'égard de l'Etat (p. 5989) : la composition de son conseil d'administration qui désignera lui-même son directeur général ; propos de M. Pierre Messmer, Premier Ministre, sur l'information au sujet de la contraception (p. 5989) ; l'opposition entre une démocratie de progrès et le fait de considérer les citoyens comme des objets ; les exemples des drames causés par l'absence d'information ; le fait que les informations dans le domaine de la contraception sont l'apanage des favorisés de la fortune et de l'éducation ; la morale officielle de l'Etat ; la difficulté d'obtenir la publication des décrets et arrêtés de la loi de 1967 (p. 5989).

Le rapport sur la situation démographique de la France en 1970-71 (p. 5990) ; la stabilisation de la fécondité en France ; les mentalités qui se rattachent trop aux modes de pensée du XIXe siècle.

Intervention de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique : les principes de la loi du 28 décembre 1967 ; le retard de la publication des textes d'application ; le trop long délai écoulé ; le dernier texte en attente concernant l'application de la loi aux Départements d'outre-mer ; l'absence d'excuses pour d'aussi longs délais pour l'élaboration de textes qui ne présentaient aucune

difficulté sérieuse (p. 5990) ; la contraception reconnue comme une liberté par la loi de 1967 ; la nécessité de créer et de développer des centres d'information à l'intérieur du dispositif hospitalier de protection maternelle et infantile ; (p. 5990) ; la licence des mœurs actuelles ; les abîmes d'ignorance ; la recrudescence des maladies vénériennes ; la nécessité d'une éducation sexuelle sérieuse dont la responsabilité primordiale incombe aux familles (p. 5991) ; l'institution prévue par décret d'un conseil chargé de suivre l'application des législations en matière d'orthogénie ; le secrétariat permanent de ce conseil assuré par un nouveau bureau du Ministère de la Santé publique ; le bureau des problèmes de la naissance ; les conditions d'agrément des centres de planification ou d'éducation familiale ; la prise en charge à 83 % par l'Etat des consultations sur les problèmes de la naissance ; la nécessité d'adapter la formation universitaire du corps médical aux nouveaux problèmes à traiter ; les problèmes de la naissance et la formation post-universitaire des médecins ; la révision des programmes de formation des personnels de santé ; le rôle des travailleurs sociaux et des conseillers conjugaux ; l'éducation sexuelle ; l'élaboration d'un avant-projet par le comité français d'éducation sanitaire, (p. 5991) ; les crédits destinés au profit des associations familiales ; la publication d'un recueil des dispositions applicables en la matière avec la liste des centres agréés (p. 5992) ; la nécessité d'une politique familiale d'ensemble ; les objections soulevées par l'institution d'un office ; les difficultés d'ordre constitutionnel soulevées par cette création ; le financement de l'office ; le souhait d'un nouvel examen de textes par la commission (p. 5992).

La situation anarchique créée par les retards inadmissibles dans la publication des décrets d'application de la loi de 1967 alors que des médecins prescrivaient des contraceptifs (p. 5993) ; la culpabilité qui serait celle du Gouvernement s'il n'acceptait pas la proposition de loi Neuwirth ; les drames provoqués par l'ignorance ; la nécessité d'une éducation sexuelle (p. 5993, 5994) ; les risques causés par l'avortement clandestin (p. 5994, 5995 et 5999) ; le rôle joué par le mouvement français pour le planning familial (p. 5995) ; la déclaration du Ministre sur « les vices des riches qui ne doivent pas devenir les vices des pauvres » (p. 5995) ; les classes sociales auxquelles appartiennent les femmes condamnées pour avortement (p. 5996) ; le changement d'opinion de M. Rocard qui votera la proposition de loi (p. 5996) ; le financement de l'office ; les manœuvres dilatoires freinant l'application de la loi (p. 5996) ; la nécessité d'un pluralisme total (p. 5997) ; la position du groupe communiste sur la liberté de choisir le nombre d'enfants désirés ; la possibilité qui doit être donnée aux couples de remplir leur rôle de parents et de choisir le moment de la maternité ; le programme commun de la gauche (p. 5997) ; le rôle de la famille et celui de l'école dans l'éducation sexuelle (p. 5998) ; la dignité de la femme ; la nécessité de revoir la loi de 1920 (p. 5998) ; l'information sur les conséquences de l'avortement ; le caractère destructeur et négateur de l'avortement ; le dégoût des médecins devant cette intervention ; l'impossibilité de créer une spécialité médicale qui serait celle de l'avortement ; la responsabilité qui doit être laissée au corps médical de pratiquer des avortements lorsqu'ils sont nécessaires ; l'amnistie à envisager pour les médecins qui ont enfreint, de bonne foi, la loi de 1920 (p. 5999) ; l'introduction de l'éducation sexuelle dans l'enseignement, dans toutes les couches de la société, même en milieu carcéral (p. 5999) ; les propositions de loi concernant la régulation des naissances déposées depuis 1961, et jamais discutées (p. 5999) ; l'anarchie des mœurs (p. 6000) ; la démission des adultes ; le rôle de la médecine libérale ; la nécessité de laisser décanter les idées ; la désintégration des cellules familiales ; l'abandon des valeurs morales et spirituelles (p. 6000) ; le respect de la vie ; la suggestion de créer une association de la loi de 1901 pour coordonner les travaux relatifs à la liberté des naissances (p. 6001).

Intervention de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique (p. 6002) : les problèmes juridiques posés par la création d'une telle association et l'ordonnance de 1945 accordant certaines prérogatives à l'U.N.A.F.

Le contre-projet présenté par l'U.N.A.F. ; l'utilisation des crédits des allocations familiales (p. 6002) ; les incidents survenus au lycée mixte de Belfort concernant le commentaire d'un tract rédigé par un médecin (p. 6003) ; les problèmes de l'éducation sexuelle.

Intervention de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique : son souhait d'une

nouvelle réunion de la commission spéciale ; son désir d'être entendu lors de cette réunion (p. 6003) ; le financement de l'organisme créé (p. 6004) ; l'interprétation de l'article 41 de la Constitution ; l'engagement pris par le Gouvernement d'inscrire la suite de cette discussion à un prochain ordre du jour. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance (p. 6004).

Reprise de la discussion (p. 6191) : le souhait de la création dans les hôpitaux de services spécialisés de consultation ; la formation du personnel médical et paramédical ; l'information médicale ; le remplacement de l'établissement public initialement prévu par un Conseil supérieur.

Avant l'Art. 1er : (p. 6192) : amendement de MM. Claudius-Petit et Neuwirth (l'information de la population sur les problèmes de la vie) ; l'aide apportée par l'Etat aux associations et organismes qui se proposent cet objet ; l'évolution des mœurs ; la mission d'information du conseil supérieur ; manifestations dans les tribunes ; approuvé par le Gouvernement et par la commission, l'amendement est adopté (p. 6192).

Art. 1er : création d'un office national d'information et d'éducation familiale placé sous la tutelle du Premier Ministre ; amendement de MM. Claudius-Petit et Neuwirth indiquant la composition de ce conseil supérieur ; sous-amendement du Gouvernement tendant à préciser que ce conseil s'occupe aussi d'éducation familiale ; adoption de l'amendement et du sous-amendement (p. 6193) ; retrait de deux amendements, l'un de M. Claudius-Petit, l'autre, de M. Neuwirth ; rappels au règlement de MM. Brocard, de Poulpiquet et Carpentier sur les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ; l'interversion de de l'ordre du jour ; sous-amendement de M. Briane tendant à faire figurer le mot : « unions », après le mot : « associations ».

Intervention de M. Foyer, Ministre de la Santé publique : le conseil supérieur, organisme de représentation collective d'un ensemble de mouvements auprès des pouvoirs publics et organisme de coordination, d'études et de recherches ; les dépenses de fonctionnement de ce conseil supérieur, à la charge du Budget de l'Etat et non plus de la Sécurité sociale (p. 6194).

Reprise de la discussion : l'absence de personnalité juridique du conseil supérieur ; le rôle des associations.

Adoption de l'article 1er résultant de l'adoption de l'amendement de MM. Claudius-Petit et Neuwirth, sous-amendé par le Gouvernement et par M. Briane (p. 6194).

Art. 2 : les missions de l'Office national d'information et d'éducation familiale ; amendement de M. Neuwirth et de M. Claudius-Petit, sous-amendé par M. Briane ; adoption du sous-amendement de M. Briane concernant le droit des parents, repoussé par le Gouvernement et la commission ; adoption de l'amendement de MM. Neuwirth et Claudius-Petit, ainsi modifié (p. 6195) ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : concernant l'Office national d'information et d'éducation familiale ; amendement de M. Claudius-Petit tendant à supprimer cet article ; accepté par le Gouvernement et la commission, cet amendement est adopté ; l'article 3 est supprimé.

Art. 4 : le financement de l'Office ; amendement du Gouvernement mettant à la charge du budget de l'Etat les organes de fonctionnement du conseil supérieur et ses missions ; amendement de M. Claudius-Petit concernant la participation de la Sécurité sociale au financement du conseil supérieur ; retrait de l'amendement de M. Claudius-Petit ; adoption de l'amendement du Gouvernement, qui devient l'article 4 (p. 6195).

Après l'Art. 4 : amendement de MM. Claudius-Petit et Neuwirth concernant les conventions à passer entre l'Etat et les associations et organismes visés à l'article 2 ; amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'amendement de M. Claudius-Petit, sous-amendé par le Gouvernement (p. 6196).

Art. 5 : concernant les décrets d'application de la loi ; amendement de M. Benoist concernant le délai de publication de ces décrets ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 5, ainsi complété.

Titre : amendement du Gouvernement tendant à rédiger comme suit le Titre : « Proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale » ; retrait d'un amendement de M. Claudius-Petit ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 6196) ; vote favorable des groupes socialistes et U.D.R. ; le rôle donné aux associations familiales ; la responsabilité de l'homme ; l'opinion du rapporteur (p. 6197).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6197).

Voir rappel au Règlement 149.

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1973 — (Affaires sociales et Santé publique p. 4704, 4732, 4733, 4736, 4743, 4750).

— (Problèmes de la). — *Voy.* PLAN, 1.

FASCISME. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 1.

FAUX-MONNAYAGE. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 1.

FÉDÉRALISME. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE. — Dissolution de la. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 5336, 6866).

FEMMES.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), 90, 91 à 95 (1971, p. 1993).

— Travail des. — *Voy.* BUDGET 1969. — Affaires sociales, n°s 128 à 132 ; BUDGET 1970 — Affaires sociales ; BUDGET 1971 — Discussion générale et première partie ; BUDGET 1973 — Affaires sociales et Santé publique, I. — Section commune, II. — Affaires sociales, p. 4720, 4721, 4723, 4733, 4736, 4745, 4749.

FAMILLE, 4. CODE DU TRAVAIL, 6. TRAVAIL 2, 4, 7, 20, 21 ; FORMATION PROFESSIONNELLE, 1.

— Admission à l'Ecole polytechnique. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.

— Condition de la. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 13.

— Rôle économique. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 11.

— Service national volontaire. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 (art. 24).

— Assurées sociales (Retraite à soixante ans. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 9 et 23.

— de moins de vingt et un ans (Emploi). — *Voy.* DÉBITS DE BOISSONS, 7.

— Mariées (Gestion des biens). — *Voy.* USUFRUIT, 1.

— Salariées (Droit à pension). — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 11 et 15.

— Repos hebdomadaire. — *Voy.* TRAVAIL, 6.

— Retraite. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 107.

FEMMES FONCTIONNAIRES.

Voy. BUDGET 1970 (Collectif 1).

— Affectation prioritaire. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 17.

— Décédées (pension de réversion). — *Voy.* PENSIONS, 41 ; BUDGET 1970, 1 (Economie et finances, I. — Charges communes). Services du Premier Ministre (I. — Fonction publique).

— Jouissance immédiate de la pension. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 27.

— Mères d'un enfant incurable. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 9.

— Pension de réversion du mari. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 13.

FÊTES LÉGALES.

1. — Proposition de loi tendant à faire chaque année du 8 mai un jour férié, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 119.**

2. — Proposition de loi tendant à faire du 8 mai une journée fériée, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1968 par M. Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 346.**

3. — Proposition de loi tendant à faire du 8 mai un jour férié, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Corrèze et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1094.**

4. — Proposition de loi tendant à faire du 8 mai un jour férié, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par MM. Rolland et de Gastines (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1804.**

FIAT-CITROEN.

— Accord. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 68.

FILIATION.

1. — Proposition de loi tendant à abroger l'article 337 du Code civil relatif à la reconnaissance faite, durant le mariage, par un époux, d'un enfant naturel né avant le mariage, d'un autre que de son conjoint, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par MM. Foyer et Mazeaud (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 407 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Mazeaud, **n° 682.** Adoption le 6 mai 1969 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil sur la reconnaissance des enfants naturels ».

Transmise au Sénat le 7 mai 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, **n° 163 (année 1968-1969) ;** rapport le 13 novembre 1969 par M. Jozeau-Marigné, **n° 48 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 20 novembre 1969. — Proposition de loi **n° 29 (année 1969-70).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 20 novembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 901 ;** rapport le 4 décembre 1969 par M. Mazeaud, **n° 941.** Adoption en deuxième lecture le 11 décembre 1969 ; reprise de l'ancien titre : « Proposition de loi tendant à abroger l'article 337 du code civil relatif à la reconnaissance faite, durant le mariage, par un époux, d'un enfant naturel né avant le mariage, d'un autre que de son conjoint ». — Proposition de loi **n° 188.**

Transmise au Sénat le 12 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 121 (année 1969-70) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Jozeau-Marigné, **n° 331 (année 1969-70).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 44 (année 1970-71).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1557 ;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1565.** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 360.**

Loi n° 70-1323 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 78).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [6 mai 1969] (p. 1260).

L'objet du présent projet : l'abrogation de l'article 337 du Code civil et son remplacement par un nouveau texte ; les critiques unanimes que soulève actuellement cet article (*ibid*) ; la privation des droits de succession qui en résulte en réalité pour l'enfant (p. 1261) ; le devoir impérieux pour le père ou pour la mère de reconnaître leurs propres enfants ; la possibilité pour l'enfant d'attenter une action en recherche de maternité ou de paternité naturelle ; le caractère déclaratif de la reconnaissance ; l'interprétation des tribunaux ; les restrictions qu'ils ont apportées aux conséquences de ce texte injuste ; la nécessité d'abroger purement et simplement cet article ; le texte proposé par M. Foyer et déclarant que l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance vaut reconnaissance ; les objections qui avaient été présentées contre une telle disposition ; leur caducité depuis le vote de la loi du 11 juillet 1966, concernant l'adoption.

Article unique (*ibid*) ; adoption.

Articles additionnels : deux amendements soumis à discussion commune présentés, le premier, par la commission, le deuxième, par le Gouvernement et concernant l'application des dispositions du nouvel article 337 aux enfants nés avant l'entrée en vigueur de la présente loi (*ibid*) ; retrait de l'amen-

dement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 1262).

Titre : adoption d'un amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction ; adoption de l'ensemble de la proposition.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1262).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4849).

L'amendement de M. Foyer dont a été saisie ce jour la Commission des lois tendant à remplacer l'article 337 par une nouvelle disposition ainsi conçue : « l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance vaut reconnaissance ».

Art. 1er : amendement de M. Foyer tendant à reprendre pour cet article la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture ; la tradition qui existait antérieurement dans le droit civil soumettant la preuve de la filiation maternelle aux mêmes règles qu'il s'agisse d'un enfant légitime ou d'un enfant naturel (*ibid*) ; les interprétations données par la jurisprudence (p. 4850) ; la convention internationale signée sur ce sujet ; les objections tirées de la réglementation de l'adoption ; la réforme intervenue en ce domaine ; l'opinion de M. Jozeau-Marigné, rapporteur au Sénat ; l'objection tirée du fait que la mère aurait en vertu de ce texte l'autorité parentale ; la refonte souhaitable de l'ensemble du titre de la filiation qui est profondément vieilli.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4850) : l'accord du Sénat et de la doctrine pour abroger l'article 337 ; l'opportunité d'examiner la disposition proposée par M. Foyer dans le cadre d'une réforme d'ensemble du droit de la filiation ; le souhait du Gouvernement que la seconde partie de la proposition de loi soit reportée au moment où il pourra saisir le Parlement d'une réforme d'ensemble.

Adoption de l'amendement de M. Foyer ; en conséquence l'article premier est ainsi rétabli.

Art. 2 : supprimé par le Sénat : amendement de M. Foyer tendant à reprendre cet article dans la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture (*ibid*) ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 2 est ainsi rétabli (p. 4851).

Titre : amendement de M. Foyer tendant à reprendre le titre adopté en première lecture ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIEME LECTURE [18 décembre 1970] (p. 6702).

L'abrogation de l'article 337 du Code civil (p. 6702) ; l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance d'un enfant naturel et la filiation maternelle ; le dépôt d'un projet de refonte de l'ensemble du titre de la filiation.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6702) : ses observations sur le projet relatif à la filiation.

Art. 1er : *Abrogation de l'article 337 du Code civil ;* adoption.

Art. 2 : supprimé par le Sénat.

Titre : Nouvelle rédaction proposée par le Sénat ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 313 du Code civil relatif au désaveu de l'enfant, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Bernard Lafay (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 647.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 312 et suivants du Code civil concernant les conditions dans lesquelles peut intervenir le désaveu de paternité, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Tisserand (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'Administration de la République), **n° 1457.**

4. — Projet de loi sur la filiation, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1624** ; rapport le 28 juin 1971 par M. Foyer, **n° 1926.** Adoption le 6 octobre 1971. — Projet de loi **n° 490.**

Transmis au Sénat le 12 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitu-

tionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 6 (année 1971-72)** ; rapport le 4 novembre 1971 par M. Jozeau-Marigné, **n° 16 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 9 novembre 1971. — Projet de loi **n° 10 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2059 ;** rapport le 30 novembre 1971 par M. Foyer, **n° 2086.** Adoption le 2 décembre 1971. — Projet de loi **n° 514.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 62 (année 1971-72) ;** rapport le 10 décembre 1971 par M. Jozeau-Marigné, **n° 73 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 28 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 décembre 1971, **n° 2131 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Foyer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2176.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 552.**

Rapport le 17 décembre 1971 par M. Jozeau-Marigné au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 127 (année 1971-72).** Adoption définitive le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 49 (année 1971-72).**

Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 145).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [5 octobre 1971] (p. 4272), [6 octobre 1971] (p. 4297, 4329).

L'instauration de l'égalité entre les enfants, quelle que soit la qualité de leur filiation (p. 4272) ; la hiérarchie des filiations dans le Code civil ; l'historique du droit des enfants naturels (p. 4273) ; les oppositions aux projets de réforme ; l'incohérence de la position des traditionnalistes (p. 4274) ; l'extension abusive de la présomption de paternité du mari de la mère ; la nécessité d'une adoption à l'unanimité de la réforme ; les atteintes aux droits de la famille légitime ; les conclusions de la Cour de cassation après l'examen du projet de réforme (p. 4275) ; l'obligation d'entretien par les parents éventuels ; l'interprétation de la loi allemande de 1969 ; la transmission du patrimoine à la famille légitime ; les demi-mesures prises en faveur des enfants adultérins ; la transformation de la situation d'enfant naturel en celle d'enfant légitime (p. 4276) ; la légitimation sans mariage des parents ; les incohérences du projet ; l'instauration du divorce par consentement mutuel (p. 4276, 4278) ; l'évolution de la notion de famille (p. 4277) ; les atteintes à la stabilité du mariage ; les injustices envers le conjoint innocent et les enfants légitimes (p. 4277) ; l'accroissement du nombre des cas de divorce ; l'impossibilité d'imposer à son conjoint l'enfant adultérin au foyer conjugal ; l'extension des conditions d'ouverture de l'action en contestation de paternité (p. 4278) ; les insuffisances du projet de loi en matière successorale ; l'égalité complète des droits successoraux entre tous les enfants ; la création d'un fonds se substituant aux époux défaillants pour le paiement de la pension alimentaire ; les inégalités culturelles ou sociales entre les enfants ; l'élaboration d'une grande politique nationale de l'enfance ; l'opposition de certains professeurs de droit (p. 4279) ; l'ouverture à d'autres personnes qu'au père des actions en désaveu de paternité ; les dispositions du droit comparé (p. 4279, 4280) ; les possibilités de fraudes offertes par la pluripaternité (p. 4280) ; les dangers de la création d'une responsabilité collective en matière de paternité.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4280 à 4283) : l'indication de diverses réformes réalisées en Europe occidentale ; le maintien de l'institution du mariage ; l'indication des iniquités actuelles (p. 4280) ; l'interprétation des dispositions constitutionnelles ; le cas de l'enfant adultérin ; la distinction entre la justice due à l'enfant et le jugement porté sur la conduite des parents (p. 4281) ; la position prise par l'O.N.U. sur ce problème ; l'action en recherche de paternité ; la protection de la famille légitime (p. 4282) ; l'importance du droit de la filiation pour les enfants (p. 4283).

Art. 1er : Titre VII : *De la filiation.*

Chapitre 1er : *Section I : Des présomptions relatives à la filiation.*

Art. 311 du Code civil (p. 4298) : amendement de M. Mazeaud tendant à donner un caractère irréfragable à la présomption ; amendement de la Commission des lois tendant à autoriser la preuve contraire à la présomption.

Intervention de M. René Pleven, Ministre (p. 4298) : la définition de la période légale de conception ; le caractère irréfragable de la présomption.

Retrait de l'amendement de M. Mazeaud ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 311-1 du Code civil (p. 4299) ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 311-2 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 311-3 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 311-4 du Code civil : Section II : Des actions relatives à la filiation ; adoption du texte proposé.

Art. 311-5 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; retrait d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 311-6 du Code civil : la compétence exclusive des tribunaux de grande instance en matière de filiation ; les critères de choix par le juge de la filiation la plus vraisemblable ; adoption du texte proposé.

Art. 311-7 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à substituer au mot : « termes » le mot : « délais » ; rejet de l'amendement (p. 4300) ; adoption du texte proposé.

Art. 311-8 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 311-9 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 311-10 du Code civil : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé.

Art. 311-11 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à permettre au juge de statuer dans l'intérêt de l'enfant en l'absence d'autre preuve de la filiation ; la nécessité de laisser à l'enfant la filiation qui correspond à sa possession d'état (p. 4301).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4301) : la priorité à donner à la possession d'état dans l'intérêt de l'enfant ; la possession d'état, moyen de preuve particulier.

Retrait de l'amendement ; adoption du texte.

Art. 311-12 du Code civil : adoption du texte proposé.

Après l'Art. 311-12 du Code civil : amendement de la Commission tendant à insérer une section nouvelle concernant les conflits des lois relatives à l'établissement de la filiation ; la détermination de la loi applicable à l'établissement de la filiation en l'absence d'un acte juridique ; la règle du rattachement de la loi personnelle à la mère ; l'option laissée aux parents qui veulent légitimer un enfant (p. 4302) ; l'option laissée à l'enfant qui agit en recherche de paternité.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4302) : ses observations sur l'amendement de M. Foyer ; sous-amendement de M. Tisserand tendant à l'application de la loi la plus favorable à l'enfant lors du mariage des parents ; adoption du sous-amendement ; le cas dans lequel le père et la mère de l'enfant ont des résidences séparées ; le choix du critère de la résidence au lieu de celui de domicile.

Adoption de l'amendement de la Commission.

Chapitre II : *De la filiation légitime.*

Section I : *De la présomption de paternité.*

Les atténuations à la présomption de paternité (p. 4303) ; la suppression de la présomption s'appliquant à l'enfant conçu pendant une période de séparation des époux ; la suppression de la présomption pour l'enfant inscrit à l'état civil sans indication du nom du mari.

Art. 312 du Code civil : amendement de M. Delachenal tendant à apporter certaines restrictions à l'action en désaveu de paternité ; la gravité du désaveu pour un enfant ayant le statut d'enfant légitime ; la reconnaissance par le juge de l'impossibilité de paternité.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4303) : l'action en désaveu de paternité ; retrait de l'amendement.

Adoption du texte proposé.

Art. 313, art. 313-1 du Code civil : adoption du texte proposé (p. 4304).

Art. 314 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement de la Commission tendant à conserver la possibilité de désaveu au mari qui se serait tacitement comporté comme le père ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 315 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 316 du Code civil : deux amendements rédactionnels de M. Mazeaud ; rejet des amendements (p. 4305) ; amendement de la Commission tendant à ramener le délai de l'action de six à trois mois.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4305) : le délai de désaveu.

Rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 316-1 du Code civil : amendement de forme de M. Mazeaud ; rejet ; adoption du texte proposé.

Art. 316-2 du Code civil : adoption.

Art. 317 du Code civil : adoption.

Art. 318 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à la suppression du texte ; le droit de la mère de désavouer l'enfant pour pouvoir le légitimer par un second mariage (p. 4306) ; l'obligation pour la mère d'apporter la preuve que le père véritable de l'enfant n'est pas le premier mari.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4306) : l'action en contestation de paternité ; ses délais ; les difficultés de l'interprétation de l'article ; la difficulté d'éviter les fraudes dirigées contre le premier mari afin de le priver d'un enfant ; les inconvénients du retrait d'un enfant d'un foyer qui était jusque-là le sien ; les conditions très strictes du recours à l'article 318.

Rejet au scrutin de l'amendement de M. Mazeaud (p. 4307) ; liste des votants (p. 4325, 4326) ; amendement de M. Ducoloné tendant à permettre la contestation de la paternité sans obligation de remariage de la mère (p. 4307) ; le danger de créer une absence de filiation (p. 4308).

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 318-1 du Code civil : retrait de deux amendements de M. Mazeaud et M. Ducoloné tendant à supprimer la limite de cinq ans pour l'exercice de l'action en contestation de paternité.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4308, 4309) : la durée des procédures de divorce.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé (p. 4309).

Art. 318-2 du Code civil : retrait de deux amendements de MM. Mazeaud et Ducoloné ; adoption du texte proposé.

Section II : *Des preuves de la filiation légitime.*

Les preuves non contentieuses de la filiation légitime (p. 4309) ; l'action « en réclamation d'état » ; l'établissement par le mari de la mère de la non-paternité à l'égard de l'enfant.

Art. 319 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 320 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 321 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud.

Art. 322 et 322-1 : adoption du texte proposé.

Art. 323 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé (p. 4310).

Art. 324 du Code civil : amendement de la Commission tendant à retenir l'absence ou le refus de répondre à une comparution comme équivalant à un commencement de preuve par écrit ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi complété.

Art. 325 du Code civil : amendement de forme de M. Mazeaud ; adoption ; amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 326 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 327 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 328 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé (p. 4311).

Section III : *De la légitimation.*

La suppression de l'énumération des en-

fants qui peuvent être légitimés ; l'introduction de la légitimation par autorité de justice.

Art. 329 du Code civil : adoption.

Art. 330 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à ne pas donner la possibilité au juge de conférer la légitimité à des enfants dont les parents ne sont pas mariés ; réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 331 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à maintenir l'interdiction de légitimer les enfants adultérins qui n'ont pas été désavoués par le mari ; retrait de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 331-1 (p. 4312) : adoption de deux amendements de forme de M. Mazeaud et du texte proposé.

Art. 331-2, 332, 332-1 du Code civil : adoption des textes proposés.

Avant l'art. 333 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer l'intitulé « de la légitimation par autorité de justice » ; le danger de favoriser indirectement l'union libre ; le contrôle de l'autorité judiciaire ; l'adoption des enfants naturels pour leur conférer les avantages de la légitimité ; l'impossibilité d'adopter un enfant lorsqu'on a des descendants (p. 4313) ; le véritable sens de l'institution de l'adoption.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4313) : la légitimation par jugement ; la légitimation des enfants adultérins ; l'impossibilité de la légitimation sans mariage subséquent.

Rejet de l'amendement.

Art. 333 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 333-1 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 333-2 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement de la Commission tendant à substituer aux mots : « l'autorisation », les mots : « le consentement » ; adoption de l'amendement (p. 4314) ; adoption du texte proposé.

Art. 333-3 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 333-4 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 333-5 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement rédactionnel de la Commission ; la légitimation d'un même enfant par les deux parents séparés ; la création d'un état de légitimation double ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié (p. 4315).

Art. 333-6 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 330 du Code civil (suite) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Chapitre III : *De la filiation naturelle.*

Section I : *Des effets de la filiation naturelle.*

L'établissement de la filiation par l'un des deux auteurs en cas d'inceste « absolu » ; amendement de la Commission tendant à compléter le titre par les mots : « et des modes d'établissement en général » ; adoption de l'amendement.

Art. 334 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à limiter les liens de parenté de l'enfant naturel aux seuls père et mère (p. 4316) ; l'impossibilité d'imposer un enfant naturel aux autres membres de la famille ; l'absence dans le droit actuel de lien de parenté entre l'enfant naturel et ses grands-parents ; le cas des grands-parents d'enfants adoptifs.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4316) : l'opposition du Gouvernement à l'amendement de M. Mazeaud ; le nombre des enfants naturels élevés par leurs grands-parents ; l'acte de reconnaissance par la mère, distinct de l'acte de naissance (p. 4317) ; le cas d'un enfant mineur, père d'un enfant naturel ; la suppression de l'autorisation de mariage pour les mineurs.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 334-1 du Code civil : adoption.

Art. 334-2 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 334-3 du Code civil : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article ; retrait d'un amendement de la Commission.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4317) : la meilleure intégration de l'enfant dans le milieu où il est appelé à être élevé ; la possibilité pour celui-ci, s'il ne désire pas continuer à porter le nom du mari de sa mère, d'intenter une action en justice dans les deux années suivant sa majorité, afin de reprendre le nom de sa mère.

Adoption de l'amendement ; en conséquence, suppression de l'article 334-3 du Code civil.

Art. 334-4 du Code civil (p. 4318) : retrait de deux amendements de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 334-5 du Code civil : adoption du texte.

Après l'Art. 334-5 du Code civil : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article ; adoption de deux sous-amendements de forme de la Commission ; la substitution du nom du mari de la mère ; adoption de l'amendement.

Art. 334-6 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 334-7 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Après l'Art. 334-7 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article ; réserve de l'amendement.

Art. 334-8, 334-9 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 334-10 (p. 4319) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement de Mme Chonavel tendant à préciser que l'interdiction ne s'applique pas aux alliés ; retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Après l'Art. 334-10 du Code civil : amendement de M. de Poulpiquet qui n'est pas soutenu.

Section II : *De la reconnaissance des enfants naturels.*

La reprise pour l'essentiel des règles de droit en vigueur ; la reconnaissance par la mention du nom de la mère sur l'acte de naissance.

Art. 335 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 336 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à expliciter ce texte.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4320) : ses observations sur l'amendement de M. Mazeaud.

Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 337 du Code civil : amendement de la Commission tendant à supprimer l'obligation de la possession d'état ; la nécessité d'aligner les deux types de filiation.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4320) : l'indication du nom de la mère dans l'acte valant reconnaissance lorsqu'elle est corroborée par la possession d'état ; la possibilité d'un mode simplifié de preuve de la possession d'état par acte de notoriété délivré par un juge des tutelles ; les obstacles aux adoptions.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 338 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 339 du Code civil (p. 4321) : retrait de deux amendements de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Section III : *Des actions en recherche de paternité et de maternité.*

Le caractère restrictif du droit français en ce domaine ; les fins de non-recevoir dans la loi du 12 novembre 1912 ; le modèle donné par le droit allemand ; l'action alimentaire des enfants naturels, adultérins et incestueux ; le maintien de la dualité d'action.

Art. 340 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud (p. 4322) ; adoption du texte proposé.

Art. 340-1, 340-2, 340-3, 340-4 du Code civil : adoption des textes proposés.

Art. 340-5 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 340-6 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 340-7 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer les mots : « si les relations entre la mère et le défendeur ont été démontrées » ; rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 341 du Code civil (p. 4323) : amendement devenu sans objet de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Section IV : *De l'action à fins de subsides.*

La responsabilité de l'homme ayant entretenu des relations avec la mère durant la période légale de conception.

Art. 342 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à n'autoriser l'action à fins de subsides que si la réalité de la filiation de fait est prouvée ; la suppression de la liaison entre la recherche en paternité et l'action à fins de subsides ; le problème posé par la paternité virtuelle.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux (p. 4323, 4324) : la contradiction interne du texte ; ses observations sur l'amendement de M. Mazeaud ; la notion de filiation de fait.

Retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à autoriser l'enfant à intenter l'action pendant les deux années qui suivent sa majorité.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4324) : le délai de l'action alimentaire ; l'harmonisation des délais entre l'action en recherche de paternité et l'action à fins de subsides.

Réserve de l'amendement et du texte proposé ;

Reprise de la discussion (p. 4329).

Art. 1er (suite) : *Art. 342-1 du Code civil :* réserve d'un amendement de M. Mazeaud et du texte proposé.

Art. 342-2 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 342-3 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer le texte proposé pour cet article (p. 4330) ; la liaison entre le lien alimentaire et le problème de fond de la filiation ; l'obligation d'entretenir les enfants d'une femme alors que la paternité n'est pas établie ; les possibilités de chantage ou de fraudes ; le refus de la Commission d'ouvrir sans limites l'action en recherche de paternité ; la nécessité d'admettre une action entraînant des effets plus réduits ; la faculté donnée au tribunal de prononcer une condamnation contre plusieurs codébiteurs.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4330, 4331) : le cas de la femme qui aurait eu pendant la période légale de la conception des relations avec plusieurs hommes ; le cas d'espèce d'un viol collectif.

L'opposition entre la notion de responsabilité collective et des principes essentiels du droit pénal (p. 4331, 4332) ; le versement de subsides par l'Etat avec recours contre les personnes ayant eu des relations avec la mère ; le problème de la considération de l'enfant pour sa mère.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4332, 4333) : l'opinion de l'enfant sur sa mère s'il vient à apprendre que celle-ci l'a élevé grâce aux subsides de deux ou trois hommes.

Rejet de l'amendement (p. 4333) ; adoption du texte proposé.

Art. 342-1 du Code civil (suite) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé (p. 4334).

Art. 342-4 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 342-5 du Code civil : amendement de M. de Grailly tendant à supprimer le texte proposé pour cet article ; l'obligation de donner aux créanciers de subsides un droit véritable ; l'inconvénient d'obliger le conjoint survivant à assumer la charge de l'obligation.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4334) : l'opposition du Gouvernement au vote de l'amendement.

Rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 342-6 du Code civil : réserve d'un amendement de la Commission et de l'article.

Art. 342 du Code civil (suite) : amendement de la Commission tendant à préciser que l'action doit être intentée pendant toute la minorité de l'enfant et pendant les deux années qui suivent sa majorité ; l'harmonisation des délais de prescription contre l'action à fins de subsides et l'action en recherche de paternité naturelle ; la possibilité d'exercer d'action contre les héritiers (p. 4335) ; retrait d'un amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 342-6 du Code civil (suite) : retrait d'un amendement de la Commission et d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 342-7 : adoption du texte proposé.

Art. 342-8 du Code civil : retrait de deux amendements de M. Mazeaud ; adoption du

texte proposé ; réserve du vote sur l'article 1er du projet de loi.

Art. 2 du projet de loi : adoption.

Art. 3 du projet de loi : *art. 72 du Code civil* (p. 4336) ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 163 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 197 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer le texte proposé pour cet article ; la possession d'état d'enfant légitime par un enfant dont les parents vivant en concubinage passaient pour mariés ; le consentement, élément essentiel du mariage ; l'intérêt des enfants nés de cette union libre.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4336) : la preuve du mariage par la possession d'état ; le cas où l'un des parents a disparu.

Retrait de l'amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 201 du Code civil : adoption du texte proposé (p. 4337).

Art. 202 du Code civil : adoption du texte proposé (p. 4337).

Art. 205 du Code civil : amendement de la Commission tendant à supprimer les mots : « légitimes ou naturels » ; le report au titre de la filiation d'un article relatif à l'obligation alimentaire entre parents et enfants naturels ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 207 du Code civil : amendement de M. Delachenal tendant à laisser au juge la possibilité de réduire la dette alimentaire sans la supprimer totalement ; amendement de la Commission tendant à décharger le débiteur de tout ou partie de son obligation si le créancier n'a pas lui-même satisfait à cette obligation ; amendement de forme du Gouvernement.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4337, 4338) : ses observations sur l'amendement du Gouvernement ; l'obligation alimentaire, obligation fondamentale du droit français (p. 4338) ; retrait des amendements de M. Delachenal et de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption du texte proposé.

Art. 207-1 du Code civil : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé ; adoption de l'article 3 du projet de loi.

Art. 1er (suite) : *art. 334-7 du Code civil :* amendement de la Commission tendant à étendre les règles de l'obligation alimentaire aux enfants naturels ; adoption de l'amendement et de l'article premier du projet de loi.

Art. 4 : *art. 733, alinéa premier du Code civil :* adoption.

Art. 744 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud (p. 4339) ; adoption du texte proposé ; adoption de l'article 4 du projet de loi.

Art. 5 : les droits de l'enfant adultérin en concours avec le conjoint de son auteur ou ses descendants légitimes ; la vocation successorale réduite des enfants adultérins.

Section VI : *Des droits successoraux résultant de la filiation naturelle.*

Art. 756 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 757 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer le texte proposé pour cet article ; retrait ; amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à assurer l'égalité de tous les enfants, qu'ils soient légitimes ou naturels.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4339) : le conflit entre les droits de l'enfant adultérin et les droits de l'épouse et de ses enfants ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé.

Art. 758 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 759 du Code civil (p. 4340) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud et d'un amendement de Mme Vaillant-Couturier ; amendement de la Commission tendant à préciser que les parents de l'enfant naturel, autres que les père et mère, ne pourront exercer les actions en nullité contre les libéralités faites par l'enfant.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4340) : l'accord du Gouvernement sur l'amendement ; adoption de l'amendement et du texte proposé.

Art. 760 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement de la Commission tendant à organiser le calcul

de la répartition de la succession ligne par ligne ; le cas du conjoint survivant succédant en pleine propriété ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à réserver au conjoint survivant l'usufruit de la totalité des biens ; la garantie des enfants du conjoint survivant.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux (p. 4340, 4341) : les relations successorales entre le conjoint survivant et l'enfant adultérin.

Adoption de l'amendement et du texte proposé (p. 4341).

Art. 761 du Code civil (p. 4342) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud et d'un amendement de Mme Vaillant-Couturier ; adoption du texte proposé.

Avant l'art. 762 du Code civil : amendement de M. de Grailly tendant à faire reconnaître au conjoint survivant et aux enfants légitimes un droit d'attribution préférentiel à charge de soulte ; sous-amendement du Gouvernement tendant à limiter l'attribution préférentielle aux maisons d'habitation et aux exploitations agricoles artisanales.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4342) : l'opposition du Gouvernement à l'amendement de M. de Grailly ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié.

Art. 762 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption d'un l'amendement de M. de Grailly.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié.

Art. 763 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé (p. 4343).

Art. 763-1 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 763-2 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; deux amendements de rectification grammaticale de la Commission ; adoption des amendements ; adoption du texte proposé.

Art. 763-3 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 764 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Section VII : *Des droits du conjoint survivant.*

Art. 765 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 766 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 767 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; deux amendements de M. Delachenal tendant à maintenir les droits du conjoint survivant en présence d'un enfant adultérin (p. 4343).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4344) : la nécessité de reprendre la rédaction des amendements.

Réserve des amendements et du texte.

Art. 6 du projet de loi : *art. 908 du Code civil :* retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 908-1 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 908-2 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 913 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 913-1 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 913-2 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé (p. 4345).

Art. 914 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 915 du Code civil : amendement de M. Mazeaud tendant à supprimer le texte proposé pour le premier alinéa ; l'attribution à l'enfant adultérin de la moitié de la part de succession qu'il aurait eue s'il était légitime.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4345) : l'obligation d'un compromis entre les intérêts des enfants issus du mariage et ceux de l'enfant adultérin ; le droit de l'enfant adultérin dans la succession ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que la part de réserve des enfants adultérins ne s'impute pas sur la réserve globale mais sur la quotité disponible ; le risque de se trouver en face de successions entièrement réservées, sans quotité disponible ; rejet de l'amendement (p. 4346) ; adoption du texte proposé.

Art. 915-1, 915-2, 1094 du Code civil : adoption des textes proposés.

Art. 1094-1 du Code civil : retrait de deux amendements de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 1094-2 du Code civil : adoption du texte proposé.

Art. 1094-3 du Code civil : amendement de forme de la Commission ; l'accord du Gouvernement sur cet amendement ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 1097 du Code civil (p. 4347) : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission ; adoption du texte proposé.

Art. 1097-1 du Code civil : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption du texte proposé.

Art. 1098 du Code civil : adoption du texte proposé ; adoption de l'article 6 du projet de loi (p. 4347).

Art. 7 à 12 du projet de loi : adoption.

Art. 13 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 : trois amendements de la Commission tendant à substituer aux mots : « entrée en vigueur », les mots : « sa promulgation » ; retrait des trois amendements ; amendement de M. de Grailly tendant à permettre à l'enfant adultérin de participer à la succession ouverte avant l'entrée en vigueur de la présente loi s'il n'y a pas d'héritier réservataire et de conjoint survivant.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4348) : l'opposition du Gouvernement aux divers amendements déposés à cet article ; l'application de la nouvelle loi concernant les dispositions successorales.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 15 et 16 : adoption.

Art. 17 : adoption d'un amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 18 : retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; amendement de la Commission tendant à porter de six mois à un an le délai de l'action en contestation de légitimité (p. 4349) ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 19 : deux amendements de la Commission et de M. Mazeaud tendant à la suppression de l'article ; l'application des règles successorales à la même époque que les autres dispositions de la loi (p. 4349).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 4349) : le délai pour l'entrée en vigueur des règles successorales relatives aux droits du conjoint.

Retrait des amendements ; adoption de l'article.

Art. 20 : adoption.

Art. 5 (suite) : *Art. 767 du Code civil* (suite) : deux amendements de M. Delachenal ; rejet des amendements ; adoption du texte proposé.

Explications de vote : l'approbation du texte par le groupe socialiste malgré des insuffisances et des imperfections (p. 4350) ; l'approbation du groupe P.D.M.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 décembre 1971] (p. 6333).

Les points de désaccord entre les deux Assemblées ; l'opposition entre les droits successoraux des enfants adultérins et ceux du conjoint survivant ; la possibilité de condamner plusieurs hommes au versement de subsides ; les atteintes aux droits des enfants légitimes ; le sacrifice de la famille légitime au profit de l'égalitarisme ; le rôle important du mariage (p. 6334) ; les améliorations apportées au texte par le Sénat ; les progrès en faveur de l'égalité juridique des enfants ; les délais supplémentaires accordés à la mère pour contester la paternité ; les nouvelles conditions de versement de la pension alimentaire (p. 6335).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 6335) : le rôle du mariage ; le fondement de la famille légitime.

Article 1er (p. 6336) : adoption des articles 311-5 et 311-6 du Code civil.

Après l'art. 311-10 du Code civil : réserve d'un amendement du Gouvernement.

Art. 311-12 du Code civil : amendement de la Commission des lois relatif aux motivations du droit de visite ; adoption de l'amendement et de l'article 311-12.

Art. 311-14 du Code civil : deux amendements de la Commission tendant à introduire une rédaction intermédiaire entre la

première rédaction et celle du Sénat en ce qui concerne la possession d'état ; adoption des amendements et de l'article 311-14.

Art. 313 et 313-2 du Code civil : adoption (p. 6336).

Art. 316 du Code : adoption (p. 6337).

Art. 318-1 du Code : la possibilité donnée à une mère de retirer un enfant de son foyer ; amendement de la Commission tendant à ramener la limite du désaveu de sept à cinq ans après la naissance ; le vote conforme par le Sénat de l'article 318 ; l'insuffisance du délai de cinq ans (p. 6338) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 318-1.

Art. 324 du Code : adoption.

Art. 327 du Code : adoption d'un amendement de forme de la commission ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 333-2, 333-4, 333-5 du Code : adoption.

Art. 334 du Code : réserve.

Art. 334-4 du Code : adoption.

Art. 334-9 du Code : amendement de la Commission tendant à revenir au texte adopté en première lecture par l'Assemblée (p. 6339) ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 340 et 340-1 : adoption.

Art. 342 : amendement de M. de Grailly tendant à n'autoriser l'action à fins de subsides que s'il existe des présomptions, des indices graves ou des commencements de preuves par écrit ; les conclusions du rapport de la Cour de cassation sur l'action à fins de subsides ; adoption de l'amendement et de l'article 342.

Art. 342-3 du Code : les raisons de la suppression par le Sénat de cet article ; les possibilités de fraude ouvertes par le texte ; amendement du Gouvernement tendant à rétablir le texte supprimé par le Sénat.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la possibilité pour le juge de mettre une indemnité à la charge des défendeurs ; le recouvrement de cette indemnité par une œuvre qui la reversera au représentant légal de l'enfant (p. 6341) ; le problème de la « pluripaternité » (p. 6341) ; le rôle des directions départementales de l'action sanitaire et sociale ; le champ d'application de l'action à fins de subsides (p. 6341) ; la possibilité de n'engager une action à fins de subsides que lorsqu'il existe une faute (p. 6341) ; les difficultés d'interprétation du texte ; la nécessité pour les parlementaires de connaître les conclusions du rapport de la Cour de cassation (p. 6342).

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 342-3.

Art. 342-4 du Code : adoption ; réserve du vote sur l'article premier du projet de loi (p. 6342).

Art. 3 du projet de loi : amendement du Gouvernement tendant à permettre au juge d'assortir la pension alimentaire d'une clause de variation ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : réserve des articles 760 et 761 bis du Code civil (p. 6343).

Art. 763 et 763-1 du Code : adoption.

Art. 767 du Code : amendements de la Commission et de M. Delachenal tendant à empêcher que le conjoint survivant soit pénalisé en cas d'existence d'enfants adultérins ; les inconvénients de l'usufruit total.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : les droits successoraux du conjoint survivant en présence de l'enfant naturel conçu pendant le mariage ; la protection du conjoint survivant ; l'imputation sur la partie correspondant au patrimoine du père des aliments versés à l'enfant adultérin.

Adoption de l'amendement de M. Delachenal (p. 6345) ; rejet de l'amendement de la Commission ; les contradictions résultant du vote sur ces amendements ; adoption de l'article 767.

Art. 760 du Code (suite) : amendement de la Commission tendant à sauvegarder les droits du conjoint survivant ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 760.

Art. 761 bis du Code civil (suite) : amendement de M. de Grailly tendant à supprimer toute référence à l'article 832 du Code ; rejet de l'amendement (p. 6346) ; amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté lors de la première lecture ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 761 *bis* ; adoption de l'article 5 du projet de loi.

Art. 6 : adoption des articles 913, 913-1 du Code civil.

Art. 913-2 : adoption d'un amendement de suppression proposé par la Commission.

Art. 1er (suite) : *art. 334 du Code civil :*

adoption d'un amendement de coordination (p. 6347) ; adoption de l'article premier.

Art. 6 (suite) : *art. 914 du Code :* adoption de deux amendements de coordination de la Commission ; adoption de l'article 914.

Art. 915-2 : adoption.

Adoption de l'article 6 du projet de loi.

Art. 18 : amendement de la Commission tendant à revenir au texte adopté en première lecture ; sous-amendement du Gouvernement tendant à reprendre une partie du texte du Sénat ; adoption de l'amendement, du sous-amendement et de l'article 18.

Deuxième délibération : (p. 6347) :

Art. 1er : *art. 342-3 du Code civil* (p. 6348) : les intentions du Sénat lors de la suppression de l'article ; amendement du Gouvernement tendant à reprendre l'amendement rejeté lors de la première lecture ; sous-amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et du sous-amendement.

Art. 311-10 du Code civil : adoption d'un amendement de coordination du Gouvernement.

Adoption de l'article premier du projet de loi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6349).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [18 décembre 1971] (p. 6955).

L'accord entre l'Assemblée et le Sénat sur les points qui restaient en discussion.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la possibilité pour le juge de tenir compte des engagements pris antérieurement par le défendeur (p. 6955).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6956).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6956).

FILMS.

— Contrôle des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 122.

— Pornographiques. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 96 à 101 (1971, p. 2201).

FILOUTERIE.

— en matière de camping et caravaning. — *Voy.* CAMPING, 1.

FINANCES.

— Grève des Services — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 74.

FINANCES LOCALES.

Voy. PLAN, 1 ; BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés, p. 5606, 5607, 5620, 5626, 5631, 5636).

— Réforme. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 3.

FINANCES PUBLIQUES. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 5 et 7.

FINEXTEL. — *Voy.* BUDGET 1971 (Postes et Télécommunications, p. 4895, 4901, 4907).

FISCALITÉ.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 7 et 8 ; BUDGET 1969 ; BUDGET 1971, (Tourisme, p. 4799).

— Régime fiscal du « Réel simplifié ». — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions générales), 3 (art. 14).

FISCALITÉ DIRECTE. — *Voy.* BUDGET 1969, 5.

FLAGRANT DÉLIT. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2.

FLÉAUX SOCIAUX.

— Ratification des ordonnances. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

FLEURY-MÉROGIS. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Justice, p. 4919).

FLOTTE SOVIÉTIQUE.

Entrée en Méditerranée. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; BUDGET 1970, 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 5).

FONCTIONNAIRES.

1. — Proposition de loi relative au statut de la fonction publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Cointat (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 109.**

2. — Proposition de loi tendant à titulariser dans les emplois permanents des administrations de l'Etat, les agents et ouvriers de l'Etat, contractuels ou auxiliaires, invalides de guerre à 100 %, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Bourgoin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 144.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer une position d'activité à mi-temps dans la fonction publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par MM. Bernard Lafay et Tomasini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 216.**

4. — Proposition de loi tendant à créer un comité chargé de proposer toutes dispositions tendant à l'intégration de l'indemnité de résidence dans la rémunération soumise à retenue pour pension des personnels civiles et militaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Voilquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 231.**

5. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 décembre 1921, dite « du rapprochement des conjoints », présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Cazenave (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 248.**

6. — Proposition de loi tendant à compléter l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général de la fonction publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Charles Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 590.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 8 de la loi de finances rectificative pour 1965, n° 65-1154 du 30 décembre 1965, afin de faciliter la réintégration dans leur corps français d'origine des anciens fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics, originaires d'Algérie, ayant bénéficié de la reconnaissance de la nationalité française, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 776.**

8. — Proposition de loi tendant à compléter l'ordonnance n° 62-401 du 11 avril 1962, relative aux conditions d'intégration dans les services publics métropolitains de fonctionnaires et agents des services publics algériens et sahariens, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par MM. Michel Durafour et Jacques Boutard (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 852.**

9. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 8 de la loi de finances rectificative pour 1965 (n° 65-1154 du 30 décembre 1965) afin de permettre la réintégration des fonctionnaires de l'Etat et des agents titulaires des collectivités locales originaires d'Algérie et de statut civil de droit local, radiés des cadres en application de cet article, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par M. Lelong et Mme Ploux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 936.**

10. — Projet de loi relatif à certains personnels du service du déminage du Ministère de l'Intérieur, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 948** ; rapport le 15 avril 1970 par M. Dassié, **n° 1076.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 224.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 209 (année 1969-70)** ; rapport le 12 mai 1970 par M. Guillard, **n° 213 (année 1969-70).** Adoption définitive le 14 mai 1970. — Projet de loi **n° 95 (année 1969-70).**

Loi n° 70-432 du 25 mai 1970, publiée au *J.O.* du 26 mai 1970 (p. 4891).

DISCUSSION [5 mai 1970] (p. 1510).

L'intégration dans les corps techniques du Ministère de l'Intérieur des agents du service de déminage ; les raisons du maintien de ce service ; sa tâche ; ses activités périlleuses ; le nombre des victimes ; la diminution sensible du nombre des démineurs ; le statut actuel des services ; les difficultés de recrutement ; les diverses solutions possibles ; celle qu'a retenue le Gouvernement consistant à rattacher le personnel à des corps existants *(ibid)* ; l'intégration du personnel non titulaire dans ce corps et le détachement du personnel titulaire (p. 1511) ; la titularisation par la voie législative des personnels temporaires et des ouvriers du déminage ; l'intervention nécessaire du législateur ; la prise en charge au 1er mai des agents par le ministère de l'intérieur ; le souhait de la Commission que la solution retenue n'entraîne pas une diminution des rémunérations ; le maintien de la prime compensatrice ; l'absence d'incidence financière de ce texte qui n'opère qu'une transformation d'emplois ; le caractère équitable de la solution proposée ; l'hommage particulier à rendre au corps des démineurs ; la mise au point par ce corps d'un appareil permettant de détecter le porteur d'une bombe ; l'importance du service de déminage dans les départements normands ; les dettes d'honneur contractées à l'égard de ce personnel ; la tâche remarquable qu'il a accomplie et accomplit encore tous les jours *(ibid)*.

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (p. 1511, 1512) : le contexte général dans lequel se situe la réforme ; la diminution des effectifs du service du déminage ; la moyenne annuelle des engins neutralisés ; mille tonnes d'explosifs par an ; l'ancienneté des engins découverts ; les autres missions qui incombent aux démineurs ; l'inadaptation des dispositions statutaires actuelles ; le statut souhaité par l'amicale des démineurs ; la complexité de la réforme proposée ; la diversité des situations ; la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création du service du déminage ; le dévouement de ces hommes ; l'intention du ministre de suivre personnellement l'application des textes ; la cérémonie solennelle qui se déroulera le 14 juin prochain au monument du ballon d'Alsace dédié aux démineurs morts dans l'exercice de leurs activités.

Art. 1er : *Intégration d'agents non titulaires dans le corps des ingénieurs des travaux des services du matériel du Ministère de l'Intérieur ;* amendement de la Commission donnant la possibilité aux agents de conserver leur statut actuel ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Intégration d'agents non titulaires dans le corps des contrôleurs des services techniques du matériel du Ministère de l'Intérieur (ibid) ;* adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié (p. 1513).

Art. 3 : *Décrets d'application ;* amendement de la Commission prévoyant la possibilité de déroger au statut général des fonctionnaires ; adoption ; retrait d'un amendement du groupe socialiste prévoyant la consultation du conseil supérieur de la fonction publique ; adoption de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid)*.

11. — Projet de loi relatif à l'exercice de fonctions à mi-temps par les fonctionnaires de l'Etat présenté à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1022 ;** rapport le 15 avril 1970 par M. Tiberi, **n° 1077.** Adoption le 21 mai 1970. — Projet de loi **n° 232.**

Transmis au Sénat le 26 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 229 (année 1969-70) ;** rapport le 9 juin 1970 par M. Pierre Schiélé, **n° 268 (année 1969-70).** Adoption définitive le 11 juin 1970. — Projet de loi **n° 114 (année 1969-70).**

Loi n° 70-523 du 19 juin 1970, publiée au *J.O.* du 21 juin 1970 (p. 5788).

DISCUSSION [21 mai 1970] (p. 1828).

Le régime du travail en France ; sa rigidité (p. 1828, 1833) ; l'absence de situation intermédiaire entre le travail permanent à temps plein et l'absence totale de situation professionnelle (p. 1829) ; l'adaptation nécessaire du travail à temps partiel, solution au problème des handicapés ; l'intérêt économique du travail à temps partiel ; les infirmières ; le gaspillage qu'entraîne la rigidité des mécanismes du travail ; l'encadrement

nécessaire de cette formule qui n'est pas une panacée, dans des garanties sociales ; l'écueil à éviter : en faire une sorte de travail au rabais ; la souplesse et la plasticité à apporter à notre système social et économique ; l'introduction du service à mi-temps dans les services publics ; sa double motivation ; l'accroissement de la stabilité de l'emploi féminin qui en résultera ; la définition stricte du nombre et de la qualité des fonctionnaires concernés ; l'exclusion des fonctionnaires occupant un emploi hors de la métropole des dispositions du projet de loi ; la limitation du bénéfice de cette formule aux personnels déjà en place (*ibid*) ; les « nécessités de fonctionnement » du service (p. 1830, 1831) ; la conciliation des intérêts de la collectivité nationale avec ceux des fonctionnaires (p. 1830) ; la nécessité d'une application libérale par l'Administration ; l'octroi du bénéfice du travail à mi-temps aux seules catégories du personnel pour lesquelles peuvent être dégagés des critères précis d'un caractère social évident ; les deux cas essentiels prévisibles ; l'application du travail à mi-temps à d'autres catégories ; les garanties sociales offertes à ceux qui l'exercent ; l'interdiction du cumul (*ibid*) ; la rémunération (p. 1830, 1831) ; les cotisations du fonctionnaire (p. 1830) ; l'avancement *(ibid)* ; la constitution des droits à pension de retraite (p. 1830, 1831, 1832) ; le décompte des services à mi-temps comme services actifs ou de la catégorie B *(ibid)* ; les prestations sociales (p. 1830) ; les prestations familiales ; le salaire unique ; l'assurance-maladie (*ibid*) ; l'innovation que représente le projet de loi (p. 1830, 1831) ; la souplesse du cadre de travail et la liberté de l'homme (p. 1830) ; l'approbation du texte par la commission des lois *(ibid)* ; le progrès que constituera la reconnaissance juridique du travail à mi-temps dans la fonction publique (p. 1831) ; la question de la réintégration dans un emploi à temps complet du fonctionnaire ayant occupé un emploi à mi-temps ; les propositions du rapport Rueff-Armand de 1960 ; la probabilité d'une aggravation prochaine de la crise de l'emploi ; les dérogations que devrait demander le Ministre des P.T.T. à l'application du présent texte pour lui permettre de résoudre les problèmes posés par l'automatisation du téléphone ; les incertitudes et les points négatifs du projet ; la remise en cause de la notion même du volontariat *(ibid)* ; l'introduction dans la fonction publique d'un noyau de fonctionnaires sous-rémunérés (p. 1832) ; l'absence de crédit nouveau pour la mise en place de cette réforme ; la campagne de dénigrement de la fonction publique dans la presse et dans la radio ; les propositions de loi du groupe communiste tendant à améliorer la vie des travailleuses ; la nature réelle des intentions sociales du régime ; la politique d'équipements et d'organisation sociale du pays à promouvoir ; le développement souhaitable des moyens devant permettre à une mère de famille de travailler normalement ; les personnes âgées ; les avantages de ce texte pour certaines catégories de fonctionnaires ; les limitations injustifiées du texte (p. 1832, 1833) ; son inapplicabilité aux D.O.M. et T.O.M. (p. 1832) ; les fonctionnaires détachés (p. 1833) ; les fonctionnaires en disponibilité ; les inégalités et les discriminations qui vont être créees selon les services ; les prestations sociales durant les congés de longue maladie ; le régime indemnitaire ; la place à réserver aux femmes dans la fonction publique ; le cas de la femme fonctionnaire dont le mari est muté dans une ville voisine (*ibid*) ; les mesures à prendre, particulièrement dans l'administration des P.T.T. (p. 1833, 1834).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (p. 1834 à 1836) : l'écho très favorable qu'a reçu ce texte dans l'opinion ; la définition du travail à temps partiel : travail régulier, volontaire et d'une durée simplement plus courte que la durée normale ; l'importance du travail à temps partiel dans certains pays voisins : Royaume-Uni, Allemagne fédérale, Suède, Belgique ; son application tout à fait exceptionnelle en France ; l'augmentation légère du nombre des travailleurs à temps partiel en valeur absolue ; sa diminution en pourcentage de la population active ; les réserves soulevées par cette formule ; la conception que l'on a du rôle de la femme ; le caractère précaire qui entoure certaines formes de travail ; la nécessité de garanties ; l'accord des organisations syndicales de fonctionnaires avec le système proposé ; le maintien d'une seule catégorie de fonctionnaires ; le caractère général de ce problème ; les dispositions positives du projet ; les inconvénients de la mise en disponibilité ; la rupture totale qu'elle entraîne avec la fonction publique ; la certitude pour les intéressés de retrouver un emploi à temps plein dans la solution proposée par le Gouvernement ; la réinsertion dans le service actif complet des fonction-

naires qui auront momentanément servi à mi-temps ; l'application du texte aux fonctionnaires détachés ; le cas des fonctionnaires en disponibilité ; la nécessité d'une période d'ajustement ; le caractère d'expérience mesurée de la réforme ; la limitation des cas permettant de postuler un emploi à mi-temps ; la limitation dans sa durée du bénéfice du travail à mi-temps ; le maintien aux intéressés des dispositions du statut général ; la rémunération ; les indemnités ; le calcul des durées prévues dans les statuts particuliers pour l'avancement d'échelon et de grade ; les avantages sociaux ; la retraite ; la portée de ce texte, innovation très importante ; les « nécessités du service » ; l'extension éventuelle de cette formule à d'autres secteurs que celui de la fonction publique ; l'application dans les D.O.M. et T.O.M. ; les perspectives nouvelles offertes par ce texte en ce qui concerne les conditions d'emploi des fonctionnaires.

Art. 1er (p. 1836) : *Service à mi-temps des fonctionnaires titulaires ;* le cas des fonctionnaires titulaires exerçant dans les D.O.M. ; deux amendements présentés, le premier par la Commission ; le second, par le Gouvernement concernant les fonctionnaires en service détaché ; retrait de l'amendement de la Commission *(ibid)* ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de la Commission concernant les fonctionnaires d'outre-mer ; adoption ; deux amendements relatifs au compte à tenir des « nécessités de fonctionnement du service » ; la souplesse avec laquelle cette notion doit être appliquée ; l'impossibilité d'introduire dans le texte une disposition instituant un droit strict au travail à mi-temps *(ibid)* ; rejet des deux amendements (p. 1838) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Droit à pension* ; adoption

Art. 3 : *Emoluments de base* ; adoption.

Art. 4 : *Absence de prise en compte des services à mi-temps comme services actifs ou de la catégorie B ;* rejet de deux amendements tendant à la suppression de l'article ; adoption de l'article.

Art. 5 : *Cumul ;* adoption.

Articles additionnels : amendement du groupe communiste tendant à introduire un article additionnel (réintégration dans un emploi à plein temps) *(ibid) ;* l'impossibilité d'introduire dans le texte un principe d'automaticité (p. 1839) ; la souplesse à conserver au système ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission concernant les fonctionnaires en service hors du territoire métropolitain ; sous-amendement prévoyant l'application de plein droit du texte si le décret n'a pas été publié dans le délai d'un an ; la procédure des décrets d'application dans les D.O.M. ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement.

Explications de vote (*ibid*) ; la position du groupe P.D.M. ; son empressement à voter ce texte, première expérience tentée dans le secteur public ; son souhait que ces dispositions soient étendues aux personnels actuellement en disponibilité et qu'elles soient appliquées d'une manière aussi généreuse et libérale que possible ; la position du groupe des républicains indépendants ; son vote favorable ; les catégories de personnels qui en bénéficieront (*ibid*) ; l'extension de cette expérience au secteur privé (p. 1840) ; la position du groupe de l'U.D.R. ; l'action positive du Gouvernement pour l'amélioration du sort des personnels de la fonction publique ; l'intérêt et la sollicitude du groupe pour ces personnels ; les instructions nettes et précises à adresser aux administrations pour l'application du texte.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

12. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 2006 du Code général des impôts relatif au secret professionnel auquel sont tenus certains agents de l'administration fiscale, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1223.**

13. — Projet de loi relatif au reclassement de certains fonctionnaires de l'administration des postes et télécommunications, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1358** ; rapport le 8 octobre 1970 par M. Fontaine, **n° 1390.** Adoption le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 314.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 66 (année 1970-71)** ; rapport le 8 décembre 1970 par M. Schiélé, **n° 83 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 32 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1970 (renvoyé à la Commission

le reclassement des intéressées dans des emdes lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1536**; rapport le 15 décembre 1970 par M. Fontaine, **n° 1543.** Adoption définitive le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 352.**

Loi n° 70-1209 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1970 (p. 11892).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [18 novembre 1970] (p. 5765).

L'automatisation des centraux téléphoniques (p. 5765, 5766, 5767) ; les suppressions d'emplois (p. 5765, 5766) ; les déplacements (p. 5765, 5767) ; l'article 26 de la loi de finances rectificative de 1969 (p. 5765, 5766) ; le reclassement du personnel (p. 5765) ; ses difficultés (p. 5766) ; ses modalités (p. 5766, 5767) ; les garanties au personnel (p. 5766) ; la dérogation aux règles statutaires d'accès dans certains corps (p. 5765) ; la règle du numerus clausus (p. 5765) ; les opératrices du téléphone (p. 5765, 5766, 5767) ; leur temps de trajet (p. 5767) ; les chèques postaux (p. 5766) ; l'atteinte au principe de l'égalité d'accès aux emplois publics (p. 5765) ; les cours de réadaptation professionnelle et de recyclage à la charge du ministère des P. et T. (p. 5765, 5766) ; les limites du texte aux seuls fonctionnaires des P. et T. (p. 5765) ; le personnel auxiliaire (p. 5765, 5766, 5767) ; l'atteinte à la situation des personnels des administrations où l'intégration est envisagée (p. 5767) ; les problèmes de l'intégration hors de la fonction publique (p. 5766) ; la protection en matière de retraites (p. 5766) ; le manque de personnel au sein de l'administration des P. et T. (p. 5766) ; l'amélioration de cette administration (p. 5766, 5767) ; l'utilisation d'un volant de personnel (p. 5766, 5767) ; l'absence d'un accord-cadre (p. 5766) ; l'amélioration des conditions de travail des téléphonistes et des postiers (p. 5767) ; la finalité du progrès technique (p. 5767) ; Finextel et Codetel (p. 5767) ; les perspectives d'accueil (p. 5767) ; le principe des surnombres (*ibid*) ; le départ anticipé à la retraite (*ibid*).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (p. 5765, 5766) : l'automatisation du réseau des télécommunications (p. 5765) ; la situation des opératrices manuelles exerçant leurs fonctions dans des localités de petite et moyenne importance ; plois relevant d'autres administrations (p. 5767) : les difficultés d'intégration dans la seule administration des P. et T. ; le problème de la réintégration de ces personnels dans leur administration d'origine.

Art. 1er : le principe de l'intégration et le reclassement des fonctionnaires des P. et T. (p. 5768) ; amendement de MM. Fontaine et Gerbet tendant à étendre ce principe aux fonctionnaires du service des poudres et de différents établissements de la défense nationale ; l'harmonisation des dispositions de l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 1969 avec le projet de loi en discussion ; les fonctionnaires de la caisse nationale militaire de Sécurité sociale et ceux du service des Poudres ; leur petit nombre ; les déplacements autoritaires ; la disponibilité sans solde.

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (p. 5768) : l'intérêt du Gouvernement pour le sort des agents du service des Poudres et de la caisse nationale militaire de Sécurité sociale ; son intervention ; le détachement et la permutation en dehors des cadres normaux du Ministère de la Défense nationale ; l'habitation dans les grandes villes ; l'argument de l'habitation dans les grandes villes ; les fonctionnaires des arsenaux ; la réorganisation de nombreux établissements de la Défense nationale (p. 5769) ; l'absence d'études préalables (*ibid*) ; l'application de la loi du 29 décembre 1969 et la dégradation de l'ambiance familiale ; rejet de l'amendement (p. 5770) ; adoption de l'article 1er.

Art. 2 : la dérogation aux dispositions relatives au recrutement du personnel des établissements publics à caractère industriel et commercial (p. 5770) ; amendement de M. Fontaine devenu sans objet en raison du rejet du précédent ; adoption de l'article 2.

Titre : amendement de MM. Fontaine et Gerbet devenu sans objet.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5770).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [17 décembre 1970] (p. 6627).

Les mesures dérogatoires aux règles de reclassement ; les changements de résidence du personnel féminin ; la modification rédactionnelle apportée par le Sénat ; l'adoption du projet dans le texte du Sénat.

Art. 2 : *La dérogation aux dispositions relatives au recrutement du personnel des établissements publics à caractère industriel et commercial ; les conventions passées entre l'Etat et les sociétés nationales ;* adoption ; la création de 330 emplois d'ouvriers de quatrième catégorie ; l'accessibilité à ces emplois aux ouvriers de troisième catégorie ; l'accession des ouvriers de deuxième catégorie occupant des emplois incombant à des ouvriers de troisième catégorie aux postes vacants.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6627).

14. — Projet de loi relatif à la situation des fonctionnaires affectés aux tâches du traitement automatisé de l'information, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1365** ; rapport le 9 octobre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1394** ; rapport supplémentaire le 5 novembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1429.** Adoption le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 310.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 62 (année 1970-71)** ; rapport le 8 décembre 1970 par M. Schiélé, **n° 82 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 30 (année 1970-71).**

Tranmis à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1535** ; rapport le 15 décembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1539.** Adoption définitive le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 351.**

Loi n° 70-1211 du 23 décembre 1970 (*J.O.* du 24 décembre 1970) (p. 11893).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [18 novembre 1970] (p. 5750).

L'importance grandissante, dans la gestion administrative, des informaticiens (p. 5753) ; une meilleure gestion des personnels affectés aux tâches du traitement de l'information (p. 5750, 5753) ; les règles traditionnelles de la fonction publique et l'évolution des techniques (p. 5750, 5753) ; la diversification actuelle de la situation administrative des agents (p. 5753) ; le statut des personnels des ateliers mécanographiques (p. 5750) ; sa modification en 1962 (p. 5751) ; l'existence nouvelle des dactylocodeurs (p. 5750) ; les analystes et les programmeurs (p. 5750) ; la bivalence des emplois administratifs et techniques (p. 5751, 5753) ; les dérogations aux règles de concours du statut général des fonctionnaires (p. 5751, 5753, 5754) ; l'inquiétude suscitée (p. 5753) ; l'intégration et le reclassement des fonctionnaires et des agents contractuels occupant des emplois techniques (p. 5751, 5753, 5754) ; les revendications des personnels et des organisations syndicales (p. 5753 5754) ; le respect du statut de la fonction publique (p. 5753) ; le stage complémentaire et ses conséquences sur la titularisation (p. 5753) ; les dispositions transitoires permettant le passage des techniciens sans statut et des contractuels dans des corps administratifs (p. 5753) ; le manque de précision sur le classement (p. 5754) ; la représentation du personnel à la commission des personnels de l'informatique (p. 5753) ; la situation dans l'administration des postes et télécommunications (p. 5754) ; la non-application de la loi aux P. et T. (p. 5754).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (p. 5751 à 5753) : l'utilisation par l'administration de nouveaux matériels de traitement de l'information ; la place des spécialistes de l'informatique dans l'administration actuelle ; ses observations sur le décret du 15 septembre 1962 ; la carrière des agents (p. 5751) ; le recensement des tâches se rapportant au traitement de l'information ; la nécessité pour les jeunes diplômés en informatique d'avoir des compétences techniques et administratives ; ses observations sur la carrière dans les centres de traitement de l'information ; la possibilité de filières de promotion interne ; l'ouverture de concours spéciaux ; la situation des personnels actuellement en fonction dans les centres de traitement de l'information ; la dérogation aux règles statutaires classiques (p. 5752, 5753).

Art. 1er (p. 5754) : *les conditions d'affectation des fonctionnaires à des tâches de traitement automatisé de l'information ;* amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article (principe de la vocation des fonctionnaires à occuper éventuellement des emplois techniques) ;

adoption de l'amendement qui devient l'article premier.

Après l'Art. 1er : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article relatif aux concours et examens spéciaux ; sous-amendement du Gouvernement tendant à simplifier la procédure ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; opposition du groupe communiste (p. 5754) ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article relatif au stage préalable à la titularisation (p. 5755) ; adoption.

Art. 2 : *Reclassement des fonctionnaires et agents actuellement affectés à des tâches de traitement de l'informatique* (p. 5755) ; amendement de la Commission des lois tendant à préciser le texte ; l'article 40 et le surnombre dans le reclassement (p. 5755) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à supprimer la dernière phrase de l'article 2 ; les personnels des collectivités locales ; la tradition de l'extension aux personnels des collectivités locales des textes concernant les personnels soumis au statut général de la Fonction publique ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à compléter l'article 2 ; adoption ; adoption de l'article 2 ainsi modifié.

Art. 3 : *L'accès aux concours ou examens professionnels pour les fonctionnaires actuellement affectés à des tâches de traitement automatisé de l'information par dérogation aux règles statutaires ;* amendement de forme de la Commission des lois ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3 ainsi modifié.

Après l'Art. 3 : amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article excluant l'administration des P. et T. du champ d'application de la loi (p. 5755) ; la remise en question des droits acquis.

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des réformes administratives (p. 5756) : l'application du système préconisé par le projet de loi par anticipation au Ministère des P. et T. ; son opposition à l'amendement.

Rejet de l'amendement.

Titre : amendement de la Commission des lois tendant à modifier la rédaction du titre ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4756).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [17 décembre 1970] (p. 6626).

Les modifications apportées par le Sénat ; l'adoption du texte du Sénat sans modification.

Art. 1er : *Vocation des fonctionnaires de l'Etat et de ceux des établissements publics de l'Etat n'ayant pas le caractère industriel et commercial à être affectés au traitement de l'information* (p. 6627) ; adoption.

Art. 1er *ter* : suppression de l'article par le Sénat.

Art. 2 : *Les intégrations et les reclassements ;* adoption.

Art. 3 : *Les possibilités d'accès aux concours et examens professionnels pour les bénéficiaires de l'article précédent, par dérogation aux règles statutaires ;* adoption.

Explications de vote : la position du groupe communiste ; le principe d'une option informatique en matière de concours ; la suppression des dispositions relatives aux stages complémentaires ; les agents des postes et télécommunications ; vote favorable du groupe.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6627).

15. — Proposition de loi tendant à faire prendre en compte, dans le calcul des années de service effectif accomplies dans les administrations et établissements publics de l'Etat et des collectivités locales, tout ou partie de la durée des services militaires ou de résistance accomplis par les fonctionnaires et agents, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1914.**

16. — Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2214** ; rapport le 16 mai 1972 par M. Ti-

beri, **n° 2309.** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 583.**

Transmis au Sénat le 30 mai 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 226 (année 1971-72)** ; rapport le 1er juin 1972 par M. Robini, **n° 236 (année 1971-72).** Adoption avec modifications le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 102 (année 1971-72).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2426** ; rapport le 27 juin 1972 par M. Tiberi, **n° 2470.** Adoption le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 643.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 346 (année 1971-72)** ; rapport le 29 juin 1972 par M. Victor Robini, **n° 355 (année 1971-72).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 159 (année 1971-72).**

Loi n° 72-594 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7108).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [25 mai 1972] (p. 1897).

L'amélioration du régime des congés de longue maladie pour les fonctionnaires (p. 1897, 1898, 1899) ; la fixation par décret de la liste des maladies ouvrant droit à ces congés (p. 1897, 1898, 1899) ; la coordination des dispositions de ce projet avec celles qui concernent le travail à mi-temps (p. 1898) ; l'action menée par l'union générale des fédérations de fonctionnaires ; la date d'application de la loi (p. 1898) ; les charges nouvelles supportées par les collectivités locales pour l'application de ce texte (p. 1899).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique : la modernisation et la simplification des dispositions relatives aux congés de maladie de longue durée ; le contrôle lors des renouvellements de congé ; le travail à temps partiel (p. 1898) ; le personnel des collectivité locales ; la liste des maladies donnant droit au bénéfice des nouvelles dispositions ; l'admission de plusieurs catégories de handicapés dans la fonction publique (p. 1899).

Art. 1er : congé de maladie ; disponibilité (p. 1900) ; adoption.

Art. 2 : adoption (p. 1900).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1900).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [28 juin 1972] (p. 2954).

Situation des agents titularisés des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux (p. 2954).

Art. 3 : amendement du Gouvernement (affiliation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) ; adoption de cet amendement et de l'article 3, ainsi modifié (p. 2954).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2954).

17. — Proposition de loi tendant à accorder à la femme fonctionnaire, dont le mari militaire, fait l'objet d'une mutation, un droit de priorité en matière d'affectation lui permettant de recevoir un poste dans la ville où exerce son conjoint, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Hébert (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2236.**

— .

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (1), BUDGET 1970, 1, Services du Premier Ministre (1).

— Allocation de salaire unique. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5491).

— Handicapés. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5484, 5491, 5493).

— Majoration des traitements. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5482, 5483, 5490, 5492).

— Primes de rendement. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5481).

— Travail à mi-temps. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5484, 5488).

— Zones de salaires. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5491, 5492, 5493).

ALSACE LORRAINE, 1.

Fonctionnaires d'Algérie. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5491, 5493).

— D'outre-mer. — (Cas d'un fonctionnaire de la Réunion). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 316.

— Indemnité de résidence des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 377.

— Personnels. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 11.

— Rapprochement. — *Voy.* FAMILLE, 4 (après l'art. 14).

— Revendications des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 83 à 87.

FONDATION DE FRANCE. — *Voy.* BUDGET 1973 (seconde délibération, p. 5524, 5530).

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE (F.A.C.). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif 1) ; *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Discussion générale et art. 22), EQUIPEMENT ET LOGEMENT (Equipement, Logement et urbanisme) ; BUDGET 1971, (Discussion générale et première partie et p. 5542) ; *Voy.* BUDGET 1973 (Service du Premier Ministre, Section I, Services Généraux, formation professionnelle).

FONDS D'ACTION SOCIALE.

— Création d'un - pour le commerce et l'artisanat. — *Voy.* COMMERCE, 6.

FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES (F.A.S.A.S.A.). — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5349).

FONDS D'ACTION SOCIALE ET DE RÉNOVATION RURALE (F.A.S.R.). — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture et article 32, deuxième délibération), BUDGET 1970, 1 (Agriculture), EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION (F.A.C.). — *Voy.* BUDGETS (Affaires étrangères, Coopération).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.

— Taxe sur les activités financières. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 3 (art. 3).

FONDS DE COMMERCE.

— Droit d'enregistrement sur les mutations. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 9).

— Location-gérance. — *Voy.* COMMERCE, 18.

— Fiscalité de la location des. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1358).

FONDS DE CONCOURS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (F.D.E.S.). — *Voy.* BUDGET 1969, (Services du Premier Ministre et Comptes spéciaux du Trésor).

Voy. BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique).

FONDS EUROPÉEN D'ORGANISATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (F.E.O.G.A.). — *Voy.* BUDGET 1969 (Agriculture) ; BUDGET 1970 (Agriculture) ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5349) ; ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1.

FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE. — *Voy.* ROUTES, 6 (art. 1er).

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 25) ; BUDGET 1970, 1 (art. 10).

FONDS D'INDEMNISATION COMMERCIALE. — *Voy.* COMMERCE, 5.

FONDS D'INTERVENTION CULTURELLE. — BUDGETS (Affaires culturelles).

FONDS D'INTERVENTION ET D'ACTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (F.I.A.N.E.). — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 102 à 106 (1971, p. 2396) ; BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5514, 5528).

FONDS D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (F.I.D.O.M.). — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, IV. — D.O.M.) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, III. — D.O.M.) ; BUDGET 1972 (D.O.M., p. 4902).

FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (F.I.D.E.S.). — *Voy.* COMMUNES, 18 ; *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, V).

FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — *Voy.* BUDGET 1969 (Equipement, Intérieur, Comptes spéciaux du Trésor, Texte CMP, art. 26) ; BUDGET 1970 (Equipement et Logement, Equipement, Comptes spéciaux du Trésor, et art. 17) ; BUDGET 1971 (p. 5437) ; BUDGET 1972 (p. 6860) ; BUDGET 1973 (Comptes spéciaux du Trésor).

FONDS D'ORIENTATION ET DE RÉGULARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES (F.O.R.M.A.)

— Augmentation des dotations. — *Voy.* BUDGET 1968 (Discussion générale).

— Interventions. — *Voy.* LAIT ET PRODUITS LAITIERS, 1 ; BUDGET 1969 (Agriculture et après art. 61, Charges communes) ; BUDGET 1970 (Agriculture) ; BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5265) ; AGRICULTURE, 9 (p. 6037).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (F.M.I.). — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 3 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 244.

FONDS NATIONAL D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 10.

FONDS NATIONAL DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT. — *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif 1).

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation), 2 ; BUDGET 1970 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population) ; BUDGET 1971 (p. 5620).

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ.

— Allocation supplémentaire du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 226 ; BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique, p. 4722, 4732, 4749, 4753).

FONDS SOCIAL EUROPÉEN. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 183.

FORCE DE DISSUASION. — *Voy.* ARMÉE, 33 (p. 1233) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 5 ; BUDGET 1969 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

FORCES FRANÇAISES D'ALLEMAGNE. *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 5.

FORCES FRANÇAISES LIBRES.

Voy. RÉSISTANCE, 1.

— Assurances sociales. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 24 et 25.

FORCLUSIONS.

Voy. ANCIENS COMBATTANTS, 1 ; BUDGET 1969, 1 (Anciens combattants et art. 62) ; BUDGET 1970, 1 (Anciens combattants).

— Encourues du fait des grèves de mai-juin 1968. — *Voy.* GRÈVE, 1.

FORÊTS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 159 du Code forestier afin d'assurer une meilleure protection des sites boisés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Boscher (renvoyée à la Commission de la production et des échanges) **n° 330.**

2. — Rapport de gestion de l'Office national des forêts pour l'exercice 1967 [4 octobre 1968] (p. 3087).

3. — Proposition de loi tendant à la création de sociétés d'investissement forestier, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par MM. Cointat, Briot et Radius (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 746.**

4. — Rapport de gestion de l'Office national des forêts pour l'exercice 1968 [14 octobre 1969] (p. 2650).

5. — Projet de loi relatif à l'amélioration des structures forestières, présenté à l'As-

semblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1364 ;** rapport le 19 novembre 1970 par M. Cointat, **n° 1442.** Adoption le 26 novembre 1970. — Projet de loi **n° 319.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 73 (année 1970-1971) ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Raymond Brun, **n° 167 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 73 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1666 ;** rapport le 22 avril 1971 par M. Jenn, **n° 1674.** Adoption le 28 avril 1971. — Projet de loi **n° 389.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 209 (année 1970-1971) ;** rapport le 6 mai 1971 par M. Raymond Brun, **n° 215 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 88 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-383 du 22 mai 1971, publiée au *J.O.* du 25 mai 1971 (p. 5059).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [26 novembre 1970] (p. 5955).

Le regroupement des unités de production forestière (p. 5955) ; la création en 1954 des groupements forestiers (p. 5955, 5956) ; la dispersion de la propriété foncière française (p. 5956) ; la taille minimum d'une unité de gestion forestière (p. 5956) ; le rôle social et biologique de la forêt (p. 5956) ; la dégradation de l'équilibre biologique de l'espace rural (p. 5956) ; les désordres graves entraînés par le déboisement (p. 5956) ; les limites sociales du reboisement intensif (p. 5956) ; l'érosion des sols à la suite du déboisement (p. 5957) ; le rôle économique de la forêt (p. 5957) ; les interactions entre les cultures et la forêt (p. 5957) ; les incitations fiscales au reboisement (p. 5958) ; l'action du personnel des eaux et forêts (p. 5959) ; la formation et la carrière des ingénieurs forestiers (p. 5961) ; le déficit de la balance commerciale française au titre des produits forestiers (p. 5959, 5960) ; l'importance du massif forestier français (p. 5959) ; les organisations internationales s'occupant des forêts (p. 5960) ; la liberté d'adhésion aux syndicats de gestion forestière (p. 5959, 5960, 5961) ; le problème du reboisement des terrains « biens de section » (p. 5961) ; le problème des frais d'études préalables à la constitution des syndicats forestiers (p. 5960, 5962).

Intervention de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 5955) : la politique forestière du Gouvernement ; le rôle de la forêt ; les objectifs du Gouvernement ; ses observations sur la part des produits forestiers dans la balance commerciale de la France.

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture (p. 5957, 5958) : la nécessité de remédier au morcellement de la forêt ; l'intensification du reboisement des terrains privés ; le groupement de collectivités locales pour la gestion des forêts ; la question des études préalables pour la création de syndicats intercommunaux de gestion forestière ; le rôle du groupement syndical forestier (p. 5957) ; ses règles de création et de fonctionnement ; le reboisement des terrains privés ; ses observations sur les périmètres d'action forestière ; les règles régissant les terrains susceptibles d'être boisés au sein d'unités de dimensions convenables (p. 5958) ; (p. 5962) : l'application de loi de 1964 ; le rôle des centres régionaux de la propriété forestière ; ses observations sur les périmètres d'action forestière ; le rôle de la forêt française ; le respect de la liberté des communes ; la prise en charge par l'Etat des frais d'études ; les règles de constitution des syndicats intercommunaux de gestion forestière ; ses observations sur l'école de Nancy ; les conventions passées par les communes avec l'Office national des forêts.

Titre 1er : *Groupement et gestion en commun des forêts soumises au régime forestier.*

Avant le chapitre 1er : amendement de la Commission de la production et des échanges tendant à supprimer le droit pour les communes de séparer les forêts en indivision (p. 5963) ; l'autonomie des collectivités locales ; adoption de l'amendement.

Chapitre 1er : *Syndicat intercommunal de gestion forestière.*

Art. 1er : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cazenave ; le second, par la Commission de la production tendant à confier aux syn-

dicats forestiers la charge d'assurer la gestion et d'améliorer la rentabilité des forêts (p. 5963) ; la différence entre la gestion et la rentabilité en matière forestière ; le classement des forêts selon leur rôle et leur importance économique (p. 5963) ; adoption de l'amendement de M. Cazenave ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement qui devient l'art. 2 (p. 5964).

Art. 3 : le problème de l'imputation des frais d'études des syndicats ; l'exclusion des frais d'aménagement des frais d'études pris en charge par l'Etat (p. 5964) ; adoption de l'article 3 (*ibid*).

Art. 4 : amendement de la Commission de la production relatif aux droits de chasse (p. 5965) ; le transfert éventuel des droits de chasse au syndicat ; la substitution du syndicat aux communes pour les actes de gestion forestière (p. 5965) ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : amendement de M. Cazenave tendant à ce qu'il soit tenu compte de la nature des terrains dans la répartition des revenus et des sièges des délégués ; adoption de l'amendement et de l'article modifié.

Art. 6 : amendement de la Commission de la production tendant à soumettre obligatoirement au régime forestier les terrains confiés aux syndicats ; les bois et forêts appartenant aux communes (p. 5965, 5966) ; la soumission préalable au régime forestier retarderait la création des syndicats (p. 5966) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à permettre le retrait de terrains forestiers en vue de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général ; le caractère restrictif du mot « aliénation » prévu par le Gouvernement ; les affectations de terrains pour des ouvrages d'intérêt général sans aliénation (p. 5966) ; la réalisation des équipements collectifs d'utilité publique ; adoption de l'amendement et de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de la Commission de la production tendant à soumettre en Alsace-Lorraine les syndicats aux mêmes règles que les communes pour l'exercice des droits de chasse et de pêche ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (*ibid*).

Chapitre II : *Syndicat mixte de gestion forestière.*

Art. 9 : amendement de forme de la Commission de la production ; adoption ; amendement de M. Dupont-Fauville tendant à insérer les mots : « et une meilleure rentabilité » (p. 5967) ; la nécessité pour les syndicats d'assurer la gestion des forêts et d'en améliorer la rentabilité (p. 5967) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 10 et 11 : adoption (p. 5967).

Art. 12 : amendement de la Commission de la production tendant à insérer les mots : « et une meilleure rentabilité » ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : amendement de la Commission de la production proposant une nouvelle rédaction pour l'article (p. 5967) ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 13.

Art. 14 : amendement de la Commission de la production tendant à soumettre les statuts des groupements aux délibérations des Assemblées représentatives des collectivités ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 14.

Art. 15 et 16 : adoption (p. 5968).

Art. 17 : le cas des forêts non rentables en particulier dans le Midi ; les charges déjà supportées par les communes et le département pour la lutte contre les incendies de forêts ; le caractère et le but des aides de l'Etat aux groupements (p. 5968) ; la participation de l'Etat aux frais de gestion des forêts communales ; le produit de la taxe de défrichement (p. 5968) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 18 : amendement de la Commission de la production tendant à préciser les règles et les procédures d'extension des syndicats (p. 5969) ; sous-amendement du Gouvernement ; la nécessité de préciser que les dispositions prévues ne s'appliquent qu'en cas d'extension (p. 5969) ; adoption du sous-amendement : adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 : amendement de la Commission et de M. Messmer tendant à faire fixer par décret les conditions d'autorisation de cessions de parts du groupement (p. 5969) ; la nécessité de conserver au moins 51 % des parts aux collectivités locales en cas de cession (*ibid*) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 20 à 23 : adoption (p. 5970).

Titre II : *Groupements forestiers.*

Amendement de la Commission de la production tendant à une nouvelle rédaction du titre ; réserve.

Art. 24 : adoption (p. 5970).

Après l'Art. 24 : amendement de la Commission de la production tendant à accorder des avantages aux groupements ayant pour objet le regroupement de parcelles boisées (*ibid*) ; sous-amendement de M. d'Aillières tendant à demander la consultation des organisations professionnelles avant de déterminer les avantages ainsi accordés (p. 5970) ; le regroupement des petites parcelles en vue du reboisement ; la faible superficie des parcelles ; les coûts importants des opérations de regroupement ; les groupements forestiers de reboisement constitués par des petits propriétaires (p. 5971) ; les aides existantes pour les groupements à l'intérieur des périmètres d'action forestière ; les groupements forestiers en dehors de ces périmètres ; adoption du sous-amendement ; rejet de l'amendement, modifié par le sous-amendement, au scrutin (p. 5971) ; liste des votants (p. 6014, 6015) ; amendement de la Commission de la production tendant à insérer un nouvel article permettant la formation de groupements forestiers sur des terrains non soumis au régime forestier ; sous-amendement de M. d'Aillières tendant à insérer les mots : « pris après avis des organisations professionnelles intéressées » ; la nécessité d'organiser les forêts non soumises au régime forestier ; la symétrie avec les groupements agricoles d'exploitation en commun (p. 5972) ; la nécessité de favoriser les différentes formules d'association volontaire des propriétaires forestiers (*ibid*) ; rejet du sous-amendement ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 5973) ; liste des votants (p. 6015, 6016) ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission de la production ; le deuxième par le Gouvernement tendant à permettre la création des sociétés d'investissement forestier (p. 5973) ; la faible productivité de la forêt française ; le faible intérêt actuel du bois de chauffage ; les placements de petits épargnants investissant dans la forêt.

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture (p. 5973, 5974) : ses observations sur son amendement ; l'inaliénabilité des forêts appartenant à l'Etat ; l'Office des forêts ; la mise en place de sociétés d'investissement forestier.

Retrait de l'amendement de la Commission et d'un sous-amendement à cet amendement de M. d'Aillières, devenu sans objet ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 5974).

Avant l'Art. 24 : amendement de la Commission, précédemment réservé, tendant à une nouvelle rédaction du titre ; la nécessité de compléter le titre par les mots : « et gestion en commun des forêts non soumises au régime forestier » ; adoption de l'amendement (p. 5974).

Titre III : *Périmètre d'actions forestières.*

Art. 25 : amendement de la Commission de la production et sous-amendement du Gouvernement tendant à proposer des changements de forme dans la rédaction de l'article 25 (p. 5975) ; deux amendements de la Commission de la production tendant à créer des zones de reboisement obligatoires ; la limitation et la réglementation des plantations ; les dangers des reboisements exagérés ; les zones de reboisement obligatoire ; la transformation de certaines bonnes terres agricoles en forêts (*ibid*) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (p. 5976) ; adoption des amendements de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 : deux amendements de la Commission de la production tendant à étendre le bénéfice de l'article 26 aux bois et forêts soumis au régime forestier (p. 5977) ; adoption des amendements ; amendement de la Commission de la production tendant à faire imputer sur les crédits du ministère de l'Agriculture la prime allouée aux groupements forestiers (*ibid*) ; la prime donnée aux groupements forestiers qui se constitueront à l'intérieur des périmètres d'action forestière ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à faire prendre en compte, dans le barème de calcul de la prime allouée aux groupements forestiers, des facteurs « écologiques » et du degré de morcellement (p. 5977) ; retrait de l'amendement (p. 5978) ; amendement de la Commission de la production et sous-amendement de M. d'Aillières tendant à imposer l'accord des propriétaires représentant la moitié des surfaces en cas de création d'une association forestière ; le problème de l'aménagement foncier (*ibid*) ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amende-

ment ; amendement de la Commission de la production tendant à supprimer le paragraphe 4° de l'article 26 (p. 5978) ; la lourdeur de la procédure prévue pendant la période transitoire (*ibid*) ; la taxe sur les défrichements (p. 5979) ; adoption de l'amendement et de l'article 26, ainsi modifié.

Art. 27 : adoption.

Art. 28 : amendement rédactionnel de la Commission de la production ayant pour objet d'harmoniser l'article avec les textes précédemment adoptés par l'Assemblée ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5979).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [28 avril 1971] (p. 1519).

La contribution du Sénat ; l'article 24 *bis* ; le dépôt avant le 1er janvier 1972 d'un projet de loi favorisant la constitution de sociétés d'investissement forestier (p. 1520) ; l'opposition du Sénat à la création de zones où le défrichement pourrait être totalement interdit et les plantations rendues obligatoires ; les droits de chasse et de pêche ; la répartition des produits obtenus par les syndicats de gestion ; l'expertise forestière de la valeur des apports ; la détermination par décret des critères d'évaluation ; la soumission des biens au régime forestier préalable à la mise en commun de la gestion.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1520) : l'organisation agricole et rurale ; le rôle des groupements forestiers ; l'action des syndicats intercommunaux ; la suppression par le Sénat de l'article premier A.

Art. 4 : *Les compétences du syndicat ;* adoption (p. 1521).

Art. 5 : *La décision d'institution du syndicat ;* adoption.

Art. 6 : *Le régime forestier ;* adoption.

Art. 9 : *Application des dispositions des articles 152 à 156 du Code de l'administration communale aux syndicats mixtes de gestion forestière ;* adoption.

Art. 12 : *Le groupement syndical forestier ;* adoption.

Art. 25 : *Les nouvelles dispositions de l'article 52-1 du Code rural ;* l'harmonisation de la propriété forestière privée ou publique ; les périmètres d'actions forestières ; l'équilibre agro-sylvo-pastoral ; le déboisement à La Réunion ; amendement de la Commission de la production tendant à compléter le texte proposé pour l'article 52-1 du Code rural ; la définition des zones dégradées à faible taux de boisement (p. 1522) ; la réforme des pouvoirs locaux ; les préfets et les mesures de protection du sol et du reboisement ; la priorité pour l'octroi des aides du Fonds forestier national.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1522) : l'application du texte aux D.O.M. ; les zones de cultures intensives ; les « incompatibilités d'humeur » entre la forêt, l'arbre et la culture ; les zones à reboiser ; les zones de « désespérance » ; les articles 198 et suivants du Code forestier ; la modification des articles 157 et 158 du Code forestier par la loi de finances pour 1969 ; l'autorisation administrative pour tous les défrichements ; la délégation de pouvoirs aux préfets ; le pouvoir de définir les zones dégradées bénéficiant d'une priorité pour l'octroi des aides du Fonds forestier national donné aux préfets.

La compétence du Fonds forestier national.

Sous-amendement du Gouvernement tendant, à la fin de l'alinéa 3 proposé par l'amendement de la Commission, à remplacer les mots : « ... du Fonds forestier national », par les mots : « ... de l'Etat » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement, ainsi modifié, et de l'article 25, ainsi modifié (p. 1523).

Art. 26 : *Nouvel article 52-2 du Code rural :* amendement de la Commission, lié à l'adoption de l'amendement précédent ; adoption de l'amendement et de l'article 26, ainsi modifié.

Art. 28 : *Complément aux dispositions de l'article 158 du Code forestier ;* amendement de la Commission ayant le même objet que l'amendement précédent ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

6. — Rapport de gestion de l'Office national des forêts pour l'exercice 1969 en application de l'article 1er (§ 8) de la loi de finances rectificative pour 1964 (n° 64-1278) [6 octobre 1970] (p. 4122).

7. — Projet de loi relatif à l'amélioration

des essences forestières, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1423 ;** rapport le 19 novembre 1970 par M. Cointat, **n° 1443.** Adoption le 26 novembre 1970. — Projet de loi **n° 320.**

Transmis au Sénat le 1er septembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 74 (année 1970-1971) ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Junillon, **n° 166 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 72 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1665 ;** rapport le 22 avril 1971 par M. Jenn, **n° 1672.** Adoption le 28 avril 1971. — Projet de loi **n° 388.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 208 (année 1970-1971) ;** rapport le 13 mai 1971 par M. Junillon, **n° 229 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 87 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-384 du 22 mai 1971, publiée au *J.O.* du 25 mai 1971 (p. 5059).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [26 novembre 1970] (p. 5979).

L'application d'une directive de la Communauté européenne (p. 5979) ; les variations considérables de qualité entre les différentes essences forestières ; la notion de « race » à l'intérieur de chaque espèce forestière ; le problème de la provenance des matériels de reproduction ; les résultats spectaculaires obtenus par la sélection et l'hybridation (p. 5980) ; la limitation de l'application du projet de loi aux seuls matériels de reproduction commercialisés ; la nécessité d'étendre ces règles dans l'avenir à tous les autres végétaux.

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture (p. 5980) : l'amélioration de la productivité de la forêt ; ses observations sur les essences forestières ; l'objet du projet de loi ; la nécessité de protéger les forêts des incendies ; l'implantation dans les forêts du Midi d'essences forestières moins combustibles.

Art. 1er : amendement rédactionnel de la Commission de la production (p. 5981) ; le champ d'application de la loi ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission de la production précisant le sens du terme : « commercialisation » (*ibid*) ; les matériels forestiers de reproduction ; retrait de l'amendement (*ibid*) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 à 7 : adoption (p. 5981, 5982).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5982).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [28 avril 1971] (p. 1518).

L'adoption par le Sénat de l'article premier ; les modifications du Sénat à l'article 6 ; les contrôles effectués en pépinière ou en forêt par les agents de l'Office national des forêts ; les sanctions appliquées en cas d'obstacle à l'exercice des contrôles ; les dispositions de droit commun relatives à l'exécution des contrôles institués par la législation générale sur la répression des fraudes ; l'article 209 du Code pénal ; les deux catégories de contrôles au stade de la production et au stade de la commercialisation ; l'opposition aux contrôles des agents forestiers et les peines de police prévues à l'article 7 ; l'application des peines correctionnelles figurant dans la loi du 1er août 1905 ainsi qu'à l'article 209 du Code pénal en cas d'opposition aux contrôles exercés par les fonctionnaires et agents forestiers.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1518, 1519) : les contrôles des essences forestières ; la politique de promotion.

Art. 6 (p. 1519) : *les contrôles et les sanctions* ; amendement de la Commission de la production tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif aux sanctions.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1519) : le droit de pénétrer sur le terrain d'autrui ; l'article 209 du Code pénal ; la loi sur la répression des fraudes.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

8. — Proposition de loi tendant à assurer la sauvegarde et la reconstitution des forêts méditerranéennes et à créer les moyens efficaces de lutte contre les incendies de forêts, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Virgile Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1470.**

9. — Proposition de loi tendant à autoriser les conseils municipaux à instituer des zones de boisements et à mettre fin à l'exemption de contribution foncière des propriétés non bâties, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Sauzedde et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2527.**

10. — Rapport de gestion de l'Office national des forêts pour 1971 [5 octobre 1972] (p. 3945).

11. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions de la loi n° 63-810 du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Papon (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2837.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 5 (Discussion générale et art. 9) art. 10 (Exonération d'impôts pour les plantations), (Taxe de défrichement), 11 (Changement d'affectation de bois et forêts de l'Etat), 12 (Vente de coupes de bois de l'Etat), 13 (Quart en réserve) (Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1970 (Agriculture).

— Protection des. — *Voy.* BUDGET 1973 (Aménagement du Territoire, p. 5426).

— Incendies de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat, n° 208). *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 96 et 97.

FORFAIT.

Voy. IMPOTS DIRECTS.

— Des artisans. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5679).

— Des commerçants. — *Voy.* QUESTION D'ACTUALITÉ (n° 2).

— Relèvement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 33 à 38.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES.

— Simplification. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 60 à 62.

FORMATION CONTINUE.

— *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5548) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 13.

FORMATION PÉDAGOGIQUE.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 10 ; BUDGET 1970, (Education nationale).

FORMATION PROFESSIONNELLE.

1. — Proposition de loi tendant à donner à toutes les jeunes filles et aux femmes travailleuses une formation professionnelle leur permettant d'accéder aux emplois qualifiés, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1465.**

2. — Proposition de loi tendant à l'orientation et au développement de la formation professionnelle, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1744.**

3. — Projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1754 ;** rapport le 1er juin 1971 par M. Sallenave, **n° 1781.** Adoption le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 425.**

Transmis au Sénat le 10 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 299 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 323 (année 1970-1971) ;** avis le 15 juin 1971 par M. Blanchet (affaires sociales), **n° 318 (année 1970-1971) ;** avis le 15 juin 1971 par M. Kistler (finances), **n° 321 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 juin 1971.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1862 ;** rapport le 22 juin 1971 par M. Sallenave, **n° 1876.** Adoption le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 450.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 360 (année 1970-1971)** ; rapport le 28 juin 1971 par M. Chauvin, **n° 378 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 148 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 **n° 1927** ; rapport le 29 juin 1971 par M. Sallenave au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1942.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 477.**

Rapport le 29 juin 1971 par M. Chauvin au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 389 (année 1970-1971).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 180 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7035).

Voy. Discussion générale commune à ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [8 juin 1971] (p. 2540).

Art. 1er : *La formation professionnelle permanente, obligation nationale ;* les entreprises de petite et moyenne dimension ; le personnel nécessaire à leur fonctionnement et à leur développement ; l'effort d'organisation des P.M.E. ; le regroupement des actions à l'échelon régional ; les avantages dont bénéficient les exploitants agricoles et les chefs d'entreprise du secteur des métiers ; les stages de formation des dirigeants d'entreprise ; la participation bloquée des petites entreprises et les contrats d'abonnement ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 2541) : le premier, de la Commission des affaires culturelles tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa ; le deuxième, du groupe communiste relatif aux moyens de mettre en œuvre la formation permanente.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 2541) : les qualificatifs « continue » et « permanente ».

L'article 6 et la mobilisation des moyens d'éducation ; la formation professionnelle des adultes ; la formation professionnelle initiale et la formation continue ; adoption de l'amendement de la Commission ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; amendement de M. Hoguet tendant à ce que des aménagements soient prévus dans les décrets d'application pour les petites et moyennes entreprises en raison de leurs problèmes spécifiques ; l'exclusion des petites entreprises qui emploient moins de 10 salariés du champ d'application de la loi.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2541) : la possibilité pour les petites entreprises de contracter des abonnements de formation.

Retrait de l'amendement de M. Hoguet (p. 2542) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Titre 1er : *Des institutions de la formation professionnelle.*

Art. 2 : *la concertation pour la formation professionnelle et la promotion sociale ;* amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à associer à la concertation les représentants des organismes publics et privés dispensant la formation permanente des adultes ; l'article 7 du décret du 18 janvier 1967 et la composition du conseil national de la formation professionnelle ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer la référence au groupe permanent des hauts fonctionnaires.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2542) : le caractère réglementaire de la disposition ; la charte de la formation permanente ; les progrès réalisés en matière de formation permanente depuis cinq ans ; la coordination industrielle nécessaire.

Rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Neuwirth relatif à la représentation des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, des chambres de métiers et autres compagnies consulaires au sein du conseil national de la formation professionnelle ; retrait de l'amendement ; amendement de pure forme de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *la mission du comité interministériel de la formation professionnelle ;* amendement du groupe communiste prévoyant la consultation des organismes siégeant au sein du conseil national de la formation professionnelle ; retrait de l'amendement ; amen-

dement de la Commission faisant référence à la notion de promotion sociale ; adoption ; amendement du Gouvernement visant la formation des formateurs ; rectification du Gouvernement à son amendement ; adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Titre II : *Des conventions de formation professionnelle.*

Art. 4 : amendement du groupe communiste répondant à un souci de contrôle (p. 2544).

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2544) : les deux types de conventions ; la convention de formation simple et la convention conclue avec l'Etat ; l'agrément ouvrant droit à la déductibilité de la taxe ; l'avis du comité d'entreprise avant conclusion de la convention ; les contrôles spécifiques de tous les cas où il y a aide de l'Etat.

Retrait de l'amendement ; amendement du groupe communiste relatif aux conditions de prise en charge des frais de formation pédagogique des moniteurs et leur rémunération ; l'article 4 du décret n° 70-241 du 16 mars 1970.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2544) : le caractère quasi commercial des contrats.

Adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : *les parties prenantes aux conventions en tant que demandeurs de formation ou en vue d'apporter un concours technique ou financier ;* amendement de la Commission tendant, au début de l'article, après le mot : « associations » à insérer les mots : « établissements et organismes privés qui dispensent une formation ou concourent à la promotion d'actions de formation » ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer la fin de l'amendement.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2544) : les « associations » ; le concours technique ou financier et la prestation de formation ; la participation des établissements et organismes privés à des actions de formation.

Adoption du sous-amendement du Gouvernement (p. 2545) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du Gouvernement ; le deuxième, de M. Neuwirth ayant le même objet et tendant à compléter l'article 5 par les mots : « soit en tant que dispensateurs de formation » ; retrait de l'amendement de M. Neuwirth ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : *la participation des établissements d'enseignement public et des centres collectifs de formation professionnelle des adultes au développement de la formation professionnelle ;* amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing demandant la suppression du mot : « publics » à l'article 6 ; la loi du 3 décembre 1966.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2545) : le bénéfice des conventions comportant le versement de rémunérations pour des services publics ; le contrat passé par un établissement privé avec un autre organisme dispensateur de formation moyennant rémunération ; retrait de l'amendement ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing prévoyant la possibilité pour le Ministère de l'Agriculture de subventionner la formation permanente ; la subvention des centres de F.P.A. par le seul Ministère du Travail ; retrait de l'amendement (p. 2546) ; adoption de l'article.

Titre III : *Du congé de maternité.*

Art. 7 : quatre amendements du Gouvernement soumis à discussion commune tendant à une nouvelle rédaction de l'article.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2546, 2547) : l'accord du 9 juillet 1970 ; les domaines respectifs de la loi et du décret ; l'autonomie de la politique contractuelle ; la possibilité pour les personnes âgées de suivre des stages de formation permanente ; la politique de l'emploi du troisième âge ; la possibilité d'un aménagement des postes de travail en fin de carrière ; la durée nécessaire de présence dans l'entreprise fixée à trois ans ; la proportion des travailleurs pouvant simultanément suivre une formation fixée à 2 % ; les conditions de l'agrément pour les stages auxquels peuvent prétendre les travailleurs ; le décret et la couverture de l'ensemble des salariés.

Deux amendements soumis à discussion commune ; le premier de M. Beucler relatif aux conditions liées à l'âge de la retraite et à la possession par les travailleurs de diplômes professionnels ou de diplômes de l'enseignement supérieur ; le deuxième, de M. Hoguet ayant sensiblement le même objet ; les expériences de formation professionnelle dans la région de Montbéliard, de Belfort

et en Haute-Saône ; le C.I.P.E.S. (centre interprofessionnel de promotion économique et sociale) ; le discrédit sur la politique contractuelle ; amendement du groupe communiste tendant à ce qu'aucun délai d'ancienneté ne soit exigé pour les travailleurs faisant l'objet d'une mesure de licenciement ; les travailleurs licenciés ; le congé de formation et les stages de conversion avec l'aide de l'Etat ; retrait de l'amendement communiste ; adoption du premier amendement du Gouvernement.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2548) : la capitalisation des droits à congé pour les établissements occupant moins de 100 salariés.

L'accord complémentaire concernant les cadres et la limitation à 3 % des effectifs admis simultanément au congé-formation.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'articulation de l'intervention des pouvoirs publics et la politique contractuelle.

Adoption des trois autres amendements du Gouvernement ; les amendements de MM. Beucler et Hoguet sont devenus sans objet ; amendement de la Commission ; adoption ; amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *le congé de formation pour les travailleurs salariés non titulaires d'un diplôme professionnel ou bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ;* amendement de M. Beucler tendant à ce que les mesures d'application de la loi à cette catégorie de salariés soient fixées par un décret en Conseil d'Etat ; l'intérêt des jeunes (p. 2549) ; le problème de l'embauche des jeunes de moins de 20 ans ; le service national ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à ce que le congé soit payé comme temps de travail ; l'accord du 9 juillet 1970 ; retrait de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à porter la durée du congé à quatre heures par semaine ou à 200 heures par an ; les titulaires du brevet d'études professionnelles.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2549) : l'article 14 de l'accord du 9 juillet 1970.

Rejet de l'amendement ; amendement de pure forme de la Commission ; adoption ; amendement du groupe socialiste tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 8 ; les conditions de l'exploitation et le report du congé (p. 2550) ; les garanties données aux travailleurs face à l'arbitraire du chef d'entreprise ; les différends opposant les parties en matière d'octroi de congé de formation et l'arbitrage de l'inspection du travail ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à ce que les jeunes puissent bénéficier d'un recyclage à leur retour du service national.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2550) : l'article 28 du projet ; le bénéfice du stage de conversion pour les jeunes dont l'entrée en stage de formation a lieu moins d'un an après l'accomplissement du service national.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 8, ainsi modifié.

Titre IV : *De l'aide de l'Etat.*

Art. 9 : amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing élargissant la concertation à tous les organismes qui font partie des instances et aux représentants des établissements formateurs ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des finances reconnaissant aux préfets la compétence pour signer des conventions types.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2551) : l'organisation du pouvoir exécutif ; la séparation entre les pouvoirs.

Rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article et prévoyant la consultation du conseil de perfectionnement pour les conventions concernant des centres gérés par des organisations patronales ; le conseil de perfectionnement, création de l'accord du 9 juillet 1970.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2551) : la consultation du comité d'entreprise ; l'obligation de créer des conseils de perfectionnement.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 9.

Art. 10 : *les différents types d'actions donnant droit à une contribution financière de l'Etat ;* amendement de M. Barrot ayant pour but de préciser que les stages d'entretien ou de perfectionnement des connaissances peuvent permettre aux travailleurs de parfaire leur qualification mais aussi d'accéder aux différents niveaux de la culture ; modification rédactionnelle du Gouvernement (p. 2552) ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement du groupe socialiste

tendant à substituer, dans le dernier alinéa de l'article, aux mots : « dix-huit ans », les mots : « vingt ans ».

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2552) : l'admission à des stages mieux rémunérés que ceux de la préformation des jeunes de 18 à 20 ans.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 11 : *l'inscription des crédits affectés par l'Etat au financement des actions de formation professionnelle permanente aux différents budgets et la publication annuelle d'un document retraçant l'emploi de ces crédits* ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission des finances tendant à ce que l'Assemblée dispose d'informations chiffrées sur la participation de l'Etat et sur celle des employeurs ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 12 : *le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale ;* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, de la Commission des finances relatifs à l'inscription au budget du Premier Ministre des crédits afférents aux rémunérations et indemnités versées directement par l'Etat aux stagiaires ; adoption de l'amendement de la Commission des affaires culturelles (p. 2553) ; l'amendement de la Commission des finances devient sans objet ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Titre V : *De la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle permanente.*

Art. 13 : la participation des employeurs occupant au minimum dix salariés ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Section I : *De la participation des employeurs régis par un accord conclu en vue de concourir au développement de la formation professionnelle permanente ;* amendement de la Commission tendant à supprimer les dispositions de la Section I ; réserve sur l'amendement.

Art. 14 : deux amendements tendant à la suppression de l'article ; le premier, de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, de la Commission des finances (la gestion paritaire des actions de formation professionnelle par les entreprises qui auront adhéré à un accord agréé ; l'état actuel des relations du travail et les difficultés de fonctionnement du régime paritaire ; la diminution des taux en faveur des entreprises soumises à un accord et l'égalité devant l'impôt.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2553) : les entreprises de plusieurs branches professionnelles.

Adoption des deux amendements ; l'article 14 est supprimé ; deux amendements de M. Hoguet et deux amendements de M. Olivier Giscard d'Estaing deviennent sans objet.

Art. 15 : *L'agrément rendant obligatoires les dispositions de l'accord pour toutes les entreprises comprises dans le champ d'application professionnel et territorial dudit accord* ; deux amendement de la Commission des affaires culturelles et de la Commission des finances tendant à la suppression de l'article 15 ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé ; l'amendement précédemment réservé qui tendait à la suppression de l'intitulé de la Section I se trouve satisfait.

Section II : *De la participation des autres employeurs* ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le terme « Section II » ; adoption.

Art. 16 : *Le financement des actions de formation pour les employeurs ;* les moyens financiers : leur trop faible importance par rapport aux besoins ; les prévisions du VIe Plan ; la réduction de la contribution à la formation professionnelle permanente ; les instruments de la formation ; la situation des P.M.E. dans une économie inflationniste ; les organismes agréés et les organismes conventionnés ; le perfectionnement ; la participation des chambres de commerce et d'industrie au perfectionnement ; amendement de concordance de la Commission ; adoption (p. 2555) ; six amendements pouvant être soumis à discussion commune ; les deux premiers identiques de MM. Stehlin et Hoguet tendant, dans le premier alinéa de l'article, à substituer au pourcentage de 1 %, le pourcentage de 0,5 % ; les troisième, quatrième et cinquième identiques de la Commission des finances, de la Commission des affaires culturelles et de M. Olivier Giscard d'Estaing tendant à substituer au pourcentage, 1 %, le pourcentage 0,80 % ; le sixième, de M. Hoguet tendant à substituer à la fin du

premier alinéa de l'article au pourcentage, 2 %, le pourcentage 1% ; l'article 23 du projet de loi et la possibilité d'aménager le taux dans la loi de finances.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2555, 2556) : la participation des entreprises à la formation complémentaire en dehors du système des conventions et le droit à déduction ; les exigences du VIe Plan ; les moyens financiers nécessaires à l'accord du 9 juillet ; les charges de la formation ; les secteurs professionnels et le nombre des petites entreprises n'utilisant pas le produit de la taxe d'apprentissage ; les besoins des petites et moyennes entreprises en main-d'œuvre qualifiée ; la création des moyens de formation ; la signature d'une convention pluriannuelle avec un organisme de formation ; les difficultés du secteur des métiers pour la mise en place des centres de formation professionnelle ; les dépenses de matériel et de formation des éducateurs ; l'imputation de l'aide à un centre de formation sur le montant déductible de la taxe ; la réduction de la charge de l'entreprise ou du centre de formation professionnelle ; l'acceptation par le Gouvernement de la réduction du taux de la taxe de 1 à 0,80 %.

Retrait du premier amendement de M. Hoguet ; retrait de l'amendement de M. Stehlin ; adoption du texte commun des amendements de la Commission des finances, des affaires culturelles et de M. Olivier Giscard d'Estaing.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2556, 2557) : le refus de diminuer le taux de la taxe ; la fixation des paliers du taux par la loi de finances annuelle en fonction des besoins ; les charges nouvelles imposées aux entreprises ; la constitution de réserves ; la réussite du VIe Plan et le maintien du niveau des prix ; la proportion du personnel bénéficiant du congé-formation dans le secteur du bâtiment ; les situations d'ancienneté ; l'inadaptation du marché du travail ; le chômage des jeunes ; les moyens de la F.P.A. et le manque dramatique de ressources ; l'effort d'industrialisation pendant le VIe Plan ; la situation des salaires ; l'augmentation de la charge des salaires en 1976.

Retrait de l'amendement de M. Hoguet 1976 ; retrait de l'amendement de M. Hoguet (p. 2558) ; amendement de M. Voisin prévoyant que les entreprises pour lesquelles la proportion des dépenses de salaires et de charges sociales excède 30 % du montant du chiffre d'affaires bénéficieront d'un taux réduit ; les grands besoins dans le domaine de la formation professionnelle des métiers qui emploient peu de main-d'œuvre ; la pénalisation des entreprises de main-d'œuvre ; rejet de l'amendement ; trois amendements identiques ; le premier, de M. Olivier Giscard d'Estaing ; le deuxième, de M. Beucler ; le troisième de M. Hoguet relatifs à la possibilité pour une entreprise d'envoyer ses salariés en stage dans un organisme ayant conclu une convention.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2558, 2559) : les instruments de mise en œuvre de la formation professionnelle ; le mécanisme des conventions ; le rôle respectif des entreprises des centres de formation ; l'équilibre entre la collecte de la ressource et les prestations fournies ; les « conventions simples » ; l'équilibre des prestations sur plusieurs années et les possibilités d'adaptation aux cas concrets ; la nécessaire transparence de ces opérations ; l'insertion de la bonne formation technique dans un métier, une profession ou dans une région ; le lien étroit et direct entre la participation de la collecte de la ressource et la restitution sous forme d'une prestation de l'organisme demandeur.

Retrait des trois amendements ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à substituer au cinquième alinéa de l'article 16, trois alinéas : le 1er visant la possibilité de prendre en considération l'aide de l'Etat dans le montant total de la dépense engagée pour la formation par l'entreprise ; les deux autres tendant à préciser les conditions dans lesquelles certaines dépenses d'équipement en matériel peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat ; trois sous-amendements du Gouvernement tendant à expliciter l'amendement ; la déductibilité de la participation de l'Etat.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2559, 2560) : la convention pluriannuelle et les abonnements de formation ; l'équipement en matériel pendant la période de démarrage.

Adoption des trois sous-amendements ; adoption de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ainsi modifié ; amendement de la Commission prévoyant que la contribution des employeurs est calculée sans tenir compte de la partici-

pation financière éventuelle de l'Etat ; l'amendement devient sans objet ; amendement du groupe communiste tendant à supprimer le sixième alinéa de l'article 16 ; l'obligation pour les salariés de financer leur propre formation professionnelle ; l'augmentation de la productivité et la formation des salariés ; le fonds d'assurance-formation ; la formule des fonds d'assurance-formation pour les secteurs de l'agriculture et des métiers.

Rejet de l'amendement ; cinq amendements soumis à discussion commune (p. 2561) ; le premier, de M. Blas ; le deuxième, de M. Beucler ; le troisième, de M. Hoguet, le quatrième, de M. Olivier Giscard d'Estaing et le cinquième, de la Commission des finances relatifs au plafond fixé à 10 % du montant de leur cotisation, pour les sommes que les employeurs peuvent affecter à des subventions directes versées à des organismes agréés s'occupant de formation professionnelle ; le perfectionnement du personnel des P.M.E. ; les organismes conventionnés et les organismes agréés ; l'aide financière aux organismes agréés dans les petits centres ; la conjoncture et les moyens pour les entreprises d'envoyer les stagiaires dans des organismes accrédités.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2561, 2562) : la complexité et la lourdeur du système général de la convention ; la procédure pour les petites entreprises ; le financement de la formation complémentaire dans le cas où il y a correspondance entre l'apport de la contribution à laquelle l'entreprise est assujettie et sa restitution sous forme d'une formation dispensée au personnel ; l'apport de 10 % ; le cas des organismes nationaux faisant de la recherche pédagogique ou rassemblant une documentation.

Rejet des cinq amendements ; amendement du Gouvernement définissant les 10 % ; adoption de l'amendement ; amendement de pure forme de la Commission ; adoption ; amendement de M. Barrot ayant pour but d'harmoniser l'agrément et les objectifs définis au premier alinéa de l'article 1er de la loi ; adoption ; trois amendements identiques ; le premier, de la Commission des finances ; le deuxième, de M. Olivier Giscard d'Estaing ; le troisième, de M. Hoguet tendant à ne pas priver de ressources les organismes déjà collecteurs de la taxe d'apprentissage et à leur donner l'agrément ; l'amendement de la Commission des finances et l'amendement de M. Hoguet deviennent sans objet ; la continuité pour les organismes qui percevaient la taxe d'apprentissage.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2563) : l'inexistence de l'agrément dans la législation antérieure.

Retrait de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; amendement de M. Hoguet tendant à prévoir que le versement des petites entreprises pourra être cumulé sur trois ans ; retrait ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Art. 17 : la consultation du comité d'entreprise sur les problèmes généraux relatifs à la formation et au perfectionnement pour les entreprises de plus de 50 salariés ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 17, ainsi modifié.

Art. 18 : *Les versements au Trésor du solde de la contribution lorsque les dépenses justifiées par l'application de l'article 16 sont inférieures à la participation fixée par ledit article et les réclamations* (p. 2563, 2564) ; amendement de forme de la Commission des finances ; adoption de l'amendement ; amendement rectifié de la Commission des finances aux termes duquel la pénalité serait sensiblement égale à 50 % du montant du solde que l'employeur doit verser au Trésor en cas de non-consultation du comité d'entreprise ; rectification de l'auteur de l'amendement tendant à ramener la pénalité à un niveau moyen, adoption de l'amendement ainsi rectifié ; adoption de l'article 18, ainsi modifié.

Art. 19 : *Les possibilités de report de l'excédent ;* amendement du groupe communiste tendant à supprimer l'article ; retrait de l'amendement ; amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Avant l'art. 20 : amendement de la Commission tendant à supprimer les mots : « Section III. — Dispositions communes », en conséquence de précédents amendements ; adoption de l'amendement (p. 2565).

Art. 20 : *La prise en compte des versements effectués par les employeurs au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle ;* adoption.

Art. 21 : *La déclaration obligatoire à la recette des impôts compétente ;* les caracté-

ristiques de l'accord du montant de la participation et des dépenses effectivement consenties ; deux amendements de pure forme de la Commission ; adoption ; amendement d'harmonisation de la Commission des finances ; adoption de l'amendement, modifié par son auteur ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 22 : *Les contrôles des agents commissionnés par les préfets ;* amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Avant l'art. 23 : amendement de la Commission tendant à supprimer les dispositions : « Section IV. — Dispositions transitoires » ; adoption de l'amendement (p. 2566) ; amendement de la Commission des finances devenu sans objet.

Art. 23 : *L'entrée en vigueur des dispositions ;* amendement de forme de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 24 : *Les décrets en Conseil d'Etat ;* amendement de pure forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Titre VI : *De la rémunération des stagiaires de formation professionnelle.*

Art. 25 : *Le financement de la rémunération des stagiaires de formation professionnelle ;* amendement du groupe communiste tendant à supprimer les mots : « les travailleurs et les organismes chargés du service d'allocation d'assurance aux travailleurs sans emploi » ; rejet ; adoption de l'article ;

Art. 26 : *La contribution de l'Etat à la rémunération des stagiaires et les différentes catégories de stages ;* adoption.

Art. 27 : *Les barèmes de rémunération ;* amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission précisant le texte (p. 2567) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 28 : *Les catégories assimilées aux travailleurs salariés pour l'application de l'article précédent ;* adoption.

Art. 29 : *Le barème de rémunération pour les travailleurs salariés licenciés qui suivent un stage de conversion ;* adoption.

Art. 30 : *La participation au financement des indemnités par les organismes paritaires créés par des conventions entre organisations professionnelles syndicales ;* deux amendements rédactionnels ; l'un de la Commission, l'autre du Gouvernement (correction du Gouvernement à l'amendement de la Commission) ; adoption de l'amendement de la Commission ; l'amendement du Gouvernement se trouve ainsi satisfait ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 31 : *Les stages d'adaptation ;* adoption.

Art. 32 : *L'indemnité des travailleurs suivant un stage de promotion professionnelle qui ne sont pas titulaires d'un contrat de travail ou lorsque leur contrat de travail est maintenu sans rémunération ;* amendement de la Commission ayant pour objet de reprendre une disposition de l'article 9 de la loi du 31 décembre 1968 ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 33, 34, 35, 36 : adoption.

Art. 37 (p. 2568) : *Les dispositions en faveur des jeunes gens de 16 à 18 ans n'ayant pas souscrit de contrat d'apprentissage et ne remplissant pas les conditions pour l'attribution de l'allocation d'aide publique aux travailleurs sans emploi ;* la nombreuse jeunesse des départements d'outre-mer ; les retards d'application des mesures législatives aux D.O.M. ; le chômage et l'inexistence de l'apprentissage ; l'alimentation par les allocations familiales des travailleurs du fonds départemental d'action sanitaire et sociale ; la création de centres de préformation ; le bénéfice de bourses pour les stagiaires ; le développement économique des régions tropicales ; les centres de formation professionnelle et les progrès de l'artisanat par la rénovation de l'apprentissage ; l'intérêt des stages destinés aux exploitants et salariés agricoles ; les dispositions relatives au perfectionnement des agents de l'Etat et des collectivités locales ; la décentralisation par les comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; l'équivalent dans les D.O.M. de l'agence nationale pour l'emploi.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2568) : l'importance des stages de préformation et de formation pour les jeunes dans les D.O.M.

Adoption de l'article 37.

Art. 38, 39, 40, 41 : adoption.

Art. 42 (p. 2569) : *Les modalités d'application du titre ;* amendement de la Commission devenu sans objet ; adoption.

Titre VII : *Dispositions relatives aux agents de l'Etat et aux agents des collectivités locales.*

Art. 43 : *La mise en œuvre par l'Etat d'une politique coordonnée de formation professionnelle de ses agents ;* amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; adoption ; amendement du groupe communiste prévoyant la consultation du conseil supérieur de la fonction publique ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifé.

Art. 44 : *La formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;* amendement de la Commission prévoyant le « congé enseignement » pour les fonctionnaires ; adoption ; amendement du groupe communiste prévoyant la consultation du conseil supérieur de la fonction publique (p. 2570) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 45 : *Les modalités particulières de la formation professionnelle et du perfectionnement des agents civils non titulaires de l'Etat ;* deux amendements soumis à discussion commune, le premier, du groupe communiste relatif à la consultation préalable des organisations syndicales de fonctionnaires et à l'avis du conseil supérieur de la fonction publique ; le deuxième, du Gouvernement prévoyant l'avis du conseil supérieur de la fonction publique ; retrait de l'amendement du groupe communiste ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement du groupe socialiste tendant à compléter l'article 45 par un nouvel alinéa déterminant les conditions dans lesquelles l'armée apporte son concours à la formation professionnelle et au perfectionnement des jeunes gens accomplissant les obligations du service national ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 45, ainsi modifié.

Art. 46 : *Le concours des instituts régionaux d'administration à la formation permanente des fonctionnaires et agents de l'Etat ;* adoption.

Art. 47 : *Les conditions du bénéfice des dispositions du présent titre pour les agents des collectivités locales et des établissements publics locaux ;* amendement du groupe communiste prévoyant la consultation des organisations syndicales et des organismes paritaires compétents ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Titre VIII : *Dispositions diverses.*

Art. 48 : *La formation des exploitants agricoles et des aides familiaux agricoles ;* amendement de M. Bégué tendant à améliorer sur deux points la rédaction proposée pour l'article 48 visant à assurer une meilleure association des professionnels à la définition et au financement des actions de formation dans le secteur agricole et précisant que seules, les actions de formation professionnelle sont susceptibles de conduire à la préparation de diplômes (p. 2571) ; trois sous-amendements identiques ; le premier, de la Commission ; le deuxième, de M. Ducray ; le troisième, de M. Ansquer tendant à rétablir dans le texte la référence aux travailleurs des professions para-agricoles ; adoption du texte commun des sous-amendements ; sous-amendement de M. Ducray incluant la notion de conversion dans le deuxième alinéa de l'amendement de M. Bégué ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement de M. Bégué, ainsi modifié ; six amendements, dont un de la Commission, deux de M. Halbout et trois de M. Ansquer deviennent sans objet ; retrait d'un amendement du groupe communiste tendant à supprimer la référence aux fonds d'assurance-formation ; amendement de M. Bégué modifiant légèrement la rédaction proposée par le Gouvernement afin de mieux marquer la responsabilité des professionnels du secteur agricole dans les créations de fonds d'assurance-formation ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 49 : *La formation du secteur des métiers ;* adoption.

Après l'art. 49 : amendement de M. Bégué tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet de maintenir le bénéfice des actions de formation en faveur des agriculteurs et des artisans appelés à exercer des fonctions syndicales ; la loi du 31 juillet 1959 ; la loi du 28 décembre 1958 (p. 2572) ; adoption de l'amendement.

Art. 50 : *L'élargissement des attributions de la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises ;* adoption.

Art. 51 : *L'attribution de prêts par l'Etat ;* amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Après l'art. 51 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article précisant que la politique de formation professionnelle permanente contribue à la réalisation des actions de formation organisées

en application de l'article 15 de la loi n° 70-596 du 9 juillet 1970 relative au service national ; amendement du groupe socialiste ayant sensiblement le même objet ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; sous-amendement rédactionnel de la Commission ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 52 : *Les modalités d'application de la loi aux salariés exerçant des activités qui conduisent à une dispersion ou à une mobilité permanente ;* adoption.

Art. 53 : *Les adaptations nécessaires des titres III et V dans les D.O.M. ;* amendement de M. Fontaine non soutenu.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2572, 2573) : l'effort accru pour la formation et la préformation des jeunes sans emploi dans les D.O.M. ; les ressources des fonds d'action sociale obligatoire ; les centres de formation préprofessionnelle ; les sections préparatoires de F.P.A. et le « service militaire adapté ».

Amendement de M. Cerneau tendant à ce que la loi soit appliquée simultanément en métropole et dans les départements d'outre-mer ; le petit nombre d'élèves de la préformation et des centres de formation professionnelle.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2573) : la consultation nécessaire à la mise au point d'un texte s'appliquant aux conditions particulières des D.O.M. ; les efforts demandés à l'économie locale ; la différence des modes de financement entre la métropole et l'outre-mer ; la législation par décrets dans les D.O.M.

Adoption de l'amendement, et de l'article ainsi modifié.

Art. 54 : *Abrogation des dispositions législatives contraires aux dispositions de la présente loi ;* amendement du groupe socialiste tendant à maintenir l'article 3 de la loi n° 59-960 du 31 juillet 1959 relative à diverses dispositions tendant à la promotion sociale ; le maintien de la promotion collective dans l'agriculture ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 55 (p. 2574) : *Les dispositions transitoires ;* adoption.

Titre : amendement rectifié de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du titre ; adoption du titre nouveau.

Explications de vote : le vote favorable du groupe des Républicains indépendants ; la position du groupe P.D.M. : la souplesse de l'élaboration du texte ; sa mise en œuvre ; les problèmes de formation permanente des petites et moyennes entreprises ; la concertation ; le développement économique de la nation et les nécessités de l'industrialisation ; le souci de l'homme ; le vote favorable du groupe ; la position du groupe communiste : le combat de la classe ouvrière ; le droit à l'instruction ; la loi du 31 décembre 1968 ; la meilleure application des dispositions de l'accord du 9 juillet 1970 ; le ministère de l'Education nationale et l'association pour la formation professionnelle des adultes, maîtres d'œuvre de la formation professionnelle permanente (p. 2575) ; les amendements donnant un pouvoir de contrôle renforcé aux comités d'entreprises et aux organisations syndicales d'ouvriers et d'enseignants ; les intérêts capitalistes ; l'abstention du groupe communiste ; l'abstention du groupe socialiste ; ses réserves sur certaines dispositions et sur l'application de la loi ; la position du groupe U.D.R. ; les objectifs principaux du Gouvernement ; le maintien des procédures et des mécanismes éprouvés et l'innovation nécessaire à la poursuite et au développement de l'effort entrepris ; les engagements contractuels pris par les organisations professionnelles syndicales ; le congé de formation ; le dispositif incitatif et progressif de financement ; le vote favorable de l'U.D.R.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 2575) : la participation du Parlement à l'élaboration du texte ; l'apport du législateur.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 2576) ; liste des votants (p. 2583, 2584).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3316).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 3316) ; le maintien des dispositions relatives au financement de la formation permanente par les entreprises ; le rôle dévolu à l'O.R.T.F. ; l'importance des prêts aux stagiaires de formation professionnelle ; l'introduction du droit au congé-enseignement ; l'extension du droit au congé de formation aux agents de l'Etat ; l'autorisation donnée aux chambres de métiers d'affecter des décimes additionnels spéciaux à des fonds de formation permanente ; les dispositions spé-

ciales prévues pour les travailleurs immigrés ; le maintien du terme « formation » à la place du terme « éducation » ; la formation continue et la formation permanente (p. 3317).

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3317) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir la terminologie adoptée en 1re lecture ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à rétablir la terminologie adoptée en première lecture et à associer la promotion sociale à la formation professionnelle dans le premier alinéa ; adoption ; amendement de la Commission ayant le même objet à l'alinéa 2 ; adoption ; amendement de M. Neuwirth faisant mention expresse des chambres de métiers parmi les organisations professionnelles ; la politique de concertation en matière de formation professionnelle ; la loi de 1966 sur l'apprentissage et la formation professionnelle (p. 3318).

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3318) : l'organisation des instances consultatives ; le décret d'application et la mention des chambres de métiers au niveau du conseil national.

Retrait de l'amendement ; amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : amendement de terminologie de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant à revenir à la rédaction adoptée en première lecture ; adoption ; amendement de terminologie de la Commission ; adoption ; amendement grammatical de la Commission (p. 3319) ; adoption ; amendement de concordance de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Titre II : *Des conventions d'éducation professionnelle permanente* : amendement de forme de la Commission tendant à rédiger ainsi le titre : « Des conventions de formation professionnelle » ; adoption ; le titre est ainsi rédigé.

Art. 4 : deux amendements de terminologie de la Commission ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à clarifier la rédaction du texte ; l'autonomie de l'O.R.T.F. et l'obligation pour un office autonome de s'associer à une action spécifique en matière de formation professionnelle.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3319) : les conventions librement signées ; adoption de l'amendement et de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 (p. 3320) : deux amendements de la Commission soumis à discussion commune ; le premier tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 1 et le deuxième, à reporter le congé-enseignement à la fin de l'article 7 ; le respect de la vie contractuelle ; le droit au congé-enseignement.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3320, 3321) : les qualités de formateurs des professionnels ; l'accord du 9 juillet 1970 ; l'avenant cadre du 30 avril 1971 ; le respect des accords contractuels et les discussions en cours sur le congé-enseignement pour les catégories non cadres par branches professionnelles (p. 3321) ; le développement de la F.P.A. ; la complexité et la diversité du problème.

Adoption du premier amendement de la Commission ; retrait du deuxième ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de forme de la Commission tendant à harmoniser la rédaction du sixième paragraphe avec celle du quatrième de cet article (p. 3322) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 9 : deux amendements de la Commission tendant à rétablir la promotion sociale dans le texte ; adoption des deux amendements et de l'article, ainsi modifié.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à préciser le texte ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : adoption.

Art. 16 : amendement de la Commission réintroduisant la promotion sociale ; adoption de l'amendement (p. 3323) et de l'article, ainsi modifié.

Titre VI : *De la rémunération des stagiaires de formation professionnelle* : amendement de forme de la Commission tendant à rédiger ainsi le titre : « Des aides financières accordées aux stagiaires de formation professionnelle » ; adoption de l'amendement ; le titre VI est ainsi rédigé.

Art. 17 : amendement de la Commission tendant à préciser le texte ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 18 : adoption.

Art. 23 : adoption.

Art. 25 : amendement de la Commission tendant à rétablir un membre de phrase oublié ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 : adoption (p. 3323).

Art. 27 (p. 3324) : les femmes célibataires ayant assumé la charge de tierce personne dans leur milieu familial ; amendement du Gouvernement tendant à permettre à cette catégorie de citoyennes de bénéficier des stages de conversion ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 28, 29, 30 et 38 : adoption.

Art. 43 : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 44 (p. 3325) : amendement de la Commission reprenant le texte voté en première lecture avec quelques modifications de forme ; les inconvénients du droit au congé de formation pour les agents de l'Etat, introduit par le Sénat ; les avantages de la formation publique.

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3325) : la continuité du service public ; l'importance des crédits déjà consacrés à la formation publique.

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 45, 46 et 48 : adoption.

Art. 49 : amendement de la Commission tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ; l'affectation de décimes additionnels spéciaux à des fonds de formation par les chambres de métiers ; l'institution de fonds d'assurance formation ; la singularisation des chambres de métiers ; le gonflement des décimes généraux des chambres de métiers ; les ressources propres des chambres de métiers et la taxe pour frais (p. 3326).

Intervention de M. Fontanet, Ministre (p. 3326) : la liberté de cotisation aux fonds d'assurance-formation.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 49.

Art. 51 : suppression de l'article par le Sénat.

Art. 51 *bis* : adoption.

Art. 52 : amendement de la Commission tendant à supprimer la dernière phrase de l'article ; le caractère discriminatoire de la disposition relative aux immigrés ; le développement de l'alphabétisation ; le refus d'un statut juridique des travailleurs immigrés ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 32 : nouvelle discussion de l'article en conséquence de la suppression de l'article 51 (p. 3327) ; amendement d'harmonisation de la Commission tendant à reporter à l'article 25 les dispositions de l'article 51 ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié ; abstention des groupes communiste et socialiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3327).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1971] (p. 3556).

Les modifications apportées par le Sénat en deuxième lecture ; la terminologie « formation professionnelle continue » ; les formateurs et les éducateurs ; l'article 7 et la référence à l'avenant-cadre du 30 avril 1971 ; l'extension du bénéfice du droit au congé de formation aux femmes célibataires assumant encore l'éducation d'un enfant, à l'article 27.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3557, 3558, 3559).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3559), compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire.

4. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les établissements ou actions d'apprentissage ou de formation technologique ou professionnelle des infirmes des versements effectués en exonération de la taxe d'apprentissage, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 par M. Fouchier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1956.**

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n°s 7, 8 et 12) ; PLAN, 1 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 3 et 4 ; BUDGET 1969 Discussion générale, Economie et Finances (Charges communes), Education nationale, Industrie, Services du Premier Ministre, 1,

Art. 32 (2e délibération) ; BUDGET 1970, Discussion générale, Agriculture, Développement industriel et scientifique ; BUDGET 1971, Services du Premier Ministre (Information) (p. 4612, 4616, 4619) ; BUDGET 1973, Commerce Artisanat (p. 4411), Services du Premier Ministre, Section I, Services généraux, Affaires sociales et santé publique I. — Section commune. — II. — Affaires sociales (p. 4706, 4721, 4736, 4740) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) nos 58 à 59, 123 à 127 (p. 6398, 6405, 6407, 6411, 6414), 128 à 132 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 186.

— Formation professionnelle dans l'armée. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 (art. 15).

— Rémunération des stagiaires. — *Voy.* TRAVAIL, 2 ; SALAIRES, (Après l'art. 3).

— Accélérée dans les D.O.M. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Services du Premier Ministre. — Section VII. — D.O.M. ; ARTISANS ET COMMERÇANTS, 14.

— Des adultes. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 45 à 50, 90.

— Des femmes. — *Voy.* BUDGET, 1 (p. 5627).

FORT-DE-FRANCE.

— Incidents de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 209.

FOS-SUR-MER.

Voy. BUDGET 1970 (Collectif 1).

— Investissements de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 326 ; BUDGET 1973.

— (Développement industriel et scientifique p. 4913) ; (Comptes spéciaux du Trésor).

— Créations universitaires envisagées à. — (Education nationale, p. 4997).

FOURNITURES SCOLAIRES.

— Gratuité. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10).

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS.

— *Voy.* BUDGETS (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale).

FRAIS D'HOSPITALISATION. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 5 ; POUVOIR LÉGISLATIF, 1 (Délégation, 1).

FRAIS D'INTERNAT.

— Augmentation. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 10.

FRAIS DE JUSTICE. — *Voy.* AMNISTIE, 13.

FRAIS PROFESSIONNELS.

— Octroi de la déduction de 10 % aux retraités. — *Voy.* BUDGET 1973 (Charges communes p. 5486, 5491).

FRANÇAIS.

— Enseignement du. — *Voy.* ETRANGERS, 2 et 3.

FRANÇAIS A L'ÉTRANGER.

Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat), 128.

— Inscription sur les listes électorales. — *Voy.* ELECTIONS (législation), 27.

FRANCE-CULTURE.

— Chaîne. — *Voy.* BUDGET 1973 (Taxes parafiscales, O.R.T.F.).

FRANCE D'OUTRE-MER.

— Chefs de division. — *Voy.* BUDGET 1969 (Intérieur et Rapatriés).

FRANCHISES UNIVERSITAIRES. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (art. 24).

FRANCISATION DES NOMS. — *Voy.* NATIONALITÉ FRANÇAISE, 2.

FRANCOPHONIE.

1. — Proposition de loi portant traitement particulier de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Xavier Deniau (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 54 ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Alain Terrenoire, **n° 1748 ;** rapport supplémentaire le 25 mai 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2354.** Adoption le 25 mai 1972 sous le titre « Proposition de loi portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de

personnes proches de la France par l'histoire et la langue ». — Projet de loi **n° 585.**

Transmise au Sénat le 30 mai 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 224 (année 1971-1972) ;** rapport le 26 juin 1972 par M. Rosselli, **n° 311 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 28 juin 1972. — Proposition de loi **n° 125 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 2477 ;** rapport le 8 décembre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2745.** Rejet le 13 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 729.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 261 (année 1972-1973).**

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [25 mai 1972] (p. 1908).

Les conditions de naturalisation, la création du critère de la communauté de langues (p. 1909).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : (p. 1908).

Avant l'Article unique : amendement du Gouvernement (acquisition de la nationalité française) (p. 1909) ; adoption (p. 1910).

Article unique : amendement rédactionnel du Gouvernement (accès à la nationalité française ; pouvoir discrétionnaire de l'Etat qui naturalise) (p. 1910) ; notion de scolarité suivie en France (p. 1911) ; adoption de l'amendement (p. 1911).

Article additionnel : amendement du Gouvernement (adaptation du dispositif de la loi aux dispositions acceptées) (p. 1911) ; adoption.

Titre : Nouvelle rédaction proposée par la Commission des lois ; modification du titre de la proposition de loi.

Adoption de l'ensemble du texte (p. 1911).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 décembre 1972] (p. 6119).

Opposition de la question préalable par M. Mazeaud, rapporteur de la Commission des lois (p. 6120).

Adoption de la question préalable (p. 6120) ; en conséquence, la proposition de loi est rejetée (p. 6120).

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 54.

FRAUDE. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5675).

— ELECTORALE. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5.

— FISCALE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 12) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie) ; BUDGET 1972 (Services financiers, p. 5869) ; COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 14.

FRÉJUS.

— Tunnel. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 97.

FRET MARITIME.

— Tarifs du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 115.

FROMAGES.

— Cotation néerlandaise des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 338.

FRONTALIERS. — *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 6.

FRUITS ET LÉGUMES.

1. — Proposition de loi tendant à garantir la progression du revenu des producteurs familiaux de fruits et légumes, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Paul Cermolacce et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2560.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET (Agriculture) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 39 à 44 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 7 et 8.

FRYBOURG.

— Rapport. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 102 à 106 (1971, p. 2396).

FUSÉES. — *Voy.* BUDGETS (Services du Premier Ministre, Développement industriel et scientifique).

— FUSÉE « EUROPA II ». — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 275.

G

GABON. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 9.

GAGE ET NANTISSEMENT.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 66 ;** rapport le 21 novembre 1968 par M. Hoguet, **n° 470.** Adoption le 28 novembre 1968. — Proposition de loi **n° 59.**

Transmise au Sénat le 29 novembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 65 (année 1968-1969) ;** rapport le 11 décembre 1968 par M. Poudonson, **n° 89 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 54 (année 1968-1969).**

Tranmise à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 572 ;** rapport le 13 mai 1969 par M. Hoguet, **n° 715.** Adoption en deuxième lecture le 13 mai 1969. — Proposition de loi **n° 122.**

Transmise au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, **n° 172 (année 1968-1969) ;** rapport le 27 juin 1969 par M. Poudonson, **n° 183 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 23 octobre 1969. — Proposition de loi **n° 11 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 23 octobre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 860 ;** rapport le 21 novembre 1969 par M. Hoguet, **n° 905.** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 186.**

Loi n° 69-1129 du 19 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 décembre 1969 (p. 12387).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [28 novembre 1968] (p. 4934).

Le développement de l'activité des sociétés de caution mutuelle ou professionnelle ; le « nantissement sur le matériel financé » ; la loi du 18 janvier 1951 modifiée en 1953 et en 1958 ; les deux sortes de difficultés soulevées par l'application de ce texte ; les délais de conclusion du contrat ; la modification du point de départ du délai d'inscription ; l'option pour le délai de signification du contrat aux créanciers entre la date de sa conclusion et celle de la livraison du matériel ; le problème en ce qui concerne les sanctions (*ibid*) ; les observations formulées par la chancellerie reprises en considération par la Commission des lois (p. 4935).

Adoption de l'article unique de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 mai 1969] (p. 1356).

Les modifications sensibles introduites par le Sénat ; le délai de conclusion du nantissement ; la sanction du retard apporté à la conclusion du contrat ; l'article 1er introduit par le Sénat ; le caractère trop restrictif de l'énumération ; la nécessité de viser également le cas dans lequel le crédit est réalisé par contrat ; la modification par le Sénat de la rédaction du deuxième alinéa du texte modificatif proposé pour l'article 2 de la loi du 18 janvier 1951 ; l'adoption par la Commission des lois de la proposition amendée.

Art. 1er (*ibid*) : adoption de l'article modifié par un amendement de la Commission ; dont le texte devient l'article premier (p. 1357).

Art. 2 : adoption de l'article modifié par un amendement de la Commission.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4839).

L'augmentation du délai de conclusion du contrat de nantissement (*ibid*) ; la mention en marge du nantissement (p. 4840) ; l'impatience avec laquelle est attendu ce texte par les intéressés ; le rôle joué par M. Hoguet dans l'adoption de cette loi.

Art. 1er et 2 : adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

GANTERIE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 175 ; BUDGET 1969, 1 (Industrie).

GARAGISTES.

1. — Proposition de loi tendant à instituer un statut professionnel de vélociste motoriste, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Berger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 51.**

2. — Proposition de loi tendant à instituer un statut professionnel de garagiste motoriste, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Berger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 52.**

GARANTIE.

— Retenues. — *Voy.* MARCHÉS ADMINISTRATIFS, 1.

GARANTIES D'EMPRUNTS.

— Contrôle. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 12).

« GARANTIE FONCIÈRE ».

— Scandale de la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 187 à 191 ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5106) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 143 à 147.

GARDE RÉPUBLICAINE.

— Chef de musique. — *Voy.* ARMÉE, 34.

— Situation des personnels de la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 221.

GARDE A VUE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (IIe partie) ; SANTÉ PUBLIQUE, 7.

GASCOGNE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5348).

GAULLE (Général de).

1. — Projet de loi portant exonération des droits de mutation du Général de Gaulle, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1503 ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Sabatier, **n° 1532.** Adoption le 15 décembre 1970. — Projet de loi **n° 337.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 118 (année 1970-1971) ;** rapport oral par M. Pellenc. Adoption le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 51 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1206 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1970 (p. 11891).

DISCUSSION [15 décembre 1970] (p. 6532).

Le vote unanime de la Commission des finances.

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 6532) : le souhait du Gouvernement d'un vote unanime de l'Assemblée.

Art. unique : adoption (p. 6532).

.—.

— Annonce de son décès le 10 novembre 1970 (p. 5449).

GAZ

Voy. BUDGET 1969 (Industrie).

— Accidents dus au. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 284.

— Sécurité des installations de — en France. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 217.

GAZ NATUREL.

— Régime fiscal. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 57).

GENDARMERIE.

Voy. BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1969 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970 (Budgets militaires et après art. 58) ; BUDGET 1971 ; BUDGETS MILITAIRES p. 4763, 4766, 4771) ; BUDGET, 1973 (Dépenses militaires).

— Accomplissement du service dans la. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 (art. 14).

— Construction des casernes. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 39.

— Représentation au Conseil supérieur de la fonction militaire. — *Voy.* ARMÉE, 13.

— Situation des personnels de la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 221.

Gendarmerie maritime. — *Voy.* ARMÉE, 19.

« **GENERAL MOTORS** ». — Société. — *Voy.* ACTIONS, 1.

GÉOMÈTRES DU CADASTRE.

— Incompatibilité avec le mandat de maire ou d'adjoint. — *Voy.* COMMUNES, 1.

GÉRANTS DE PORTEFEUILLE.

— *Voy.* PROFESSIONS LIBÉRALES, 5 et 6.

GERS.

— Sinistrés du — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 203.

GIBIER.

— Protection — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 133.

GISEMENTS FOSSILES. — *Voy.* ARCHÉOLOGIE, 1.

GITES D'EAUX CHAUDES. — *Voy.* D.O.M., 2.

GITES RURAUX. — *Voy.* BUDGET 1972 (Tourisme, p. 5135, 5140).

GOUVERNEMENT.

1. — Proposition de loi tendant à limiter le nombre des ministères et secrétariats d'Etat et à subordonner à une autorisation législative toute modification de la structure gouvernementale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Sanguinetti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 783.**

.—.

COMPOSITION DES GOUVERNEMENTS

I. — *Nomination du Premier Ministre* : M. Maurice Couve de Murville (Décret du 10 juillet 1968, *J.O.* du 11 juillet 1968, p. 6578).

Composition du Gouvernement Maurice Couve de Murville.

(Décret du 12 juillet 1968) - *J.O.* du 13 juillet 1968 (p. 6659).

— Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles : M. André Malraux.

— Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : M. Maurice Schumann.

— Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement : M. Roger Frey.

— Ministre d'Etat : M. Jean-Marcel Jeanneney (1).

— Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : M. René Capitant (2).

(1) M. Jean-Marcel Jeanneney est chargé de l'intérim du ministère de la Justice par suite de la démission de M. Capitant (décret du 28 avril 1969) (*J.O.* du 29 avril 1969, p. 4284).

(2) M. Capitant démissionne le 28 avril 1969 (*J.O.* du 29 avril 1969, p. 4284).

— Ministre des Affaires étrangères : M. Michel Debré.
— Ministre de l'Intérieur : M. Raymond Marcellin.
— Ministre des Armées : M. Pierre Messmer.
— Ministre de l'Economie et des Finances : M. François Ortoli.
— Ministre de l'Education nationale : M. Edgar Faure.
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire : M. Olivier Guichard.
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales · M. Robert Galley.
— Ministre de l'Equipement et du Logement : M. Albin Chalandon.
— Ministre de l'Industrie · M. André Bettencourt.
— Ministre de l'Agriculture : M. Robert Boulin.
— Ministre des Transports : M. Jean Chamant.
— Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre : M. Henri Duvillard.
— Ministre des Postes et Télécommunications : M. Yves Guéna.
— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information : M. Joël Le Theule.
— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique : M. Philippe Malaud.
— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports : M. Joseph Comiti.
— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : M. Michel Inchauspé.
— Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales Mlle Marie-Madeleine Dienesch.
— Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales : M. Pierre Dumas.
— Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : M. Yvon Bourges.
— Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : M. Jean de Lipkowski.
— Secrétaire d'Etat à l'Intérieur : M. André Bord.
— Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances : M. Jacques Chirac.
— Secrétaire d'Etat à l'Education nationale : M. Jacques Trorial.
— Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement : M. Philippe Dechartre.

Démission du Gouvernement : Décret du 20 juin 1969 (*J.O.* du 21-6-69, p. 6268).

II. — *Nomination du Premier ministre :* M. Jacques Chaban-Delmas.

(Décret du 20 juin 1969 - *J.O.* du 21 juin 1969 (p. 6268).

Composition du Gouvernement Jacques Chaban-Delmas :

(Décret du 22 juin 1969.) (*J.O.* du 23 juin 1969, p. 6371.)

— Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : M. Michel Debré.
— Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles : M. Edmond Michelet (1).
— Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement : M. Roger Frey.
— Garde des Sceaux, Ministre de la Justice . M. René Pleven.
— Ministre des Affaires étrangères : M. Maurice Schumann.
— Ministre de l'Intérieur : M. Raymond Marcellin.
— Ministre de l'Economie et des Finances : M. Valéry Giscard d'Estaing.
— Ministre de l'Education nationale : M. Olivier Guichard.
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire : M. André Bettencourt (2).
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : M. Henry Rey.
— Ministre du Développement industriel et scientifique : M. François Ortoli.
— Ministre de l'Equipement et du Logement : M. Albin Chalandon.
— Ministre des Postes et Télécommunications : M. Robert Galley.

(1) Décédé le 9 octobre 1970.

(2) Est chargé de l'intérim du ministère des Affaires culturelles (*J.O.* du 21 octobre 1970, p. 9758).

— Ministre de l'Agriculture : M. Jacques Duhamel.
— Ministre des Transports : M. Raymond Mondon (1).
— Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : M. Joseph Fontanet.
— Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : M. Robert Boulin.
— Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre : M. Henri Duvillard.
— Secrétaires d'Etat auprès du Premier Ministre : M. Léo Hamon, M. Joseph Comiti, M. Philippe Malaud, M. Jacques Baumel.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale : M. André Fanton.
— Secrétaires d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement : M. Jean-Louis Tinaud, M. Jacques Limouzy.
— Secrétaires d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : M. Yvon Bourges, M. Jean de Lipkowski.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur : M. André Bord.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances : M. Jacques Chirac, M. Jean Bailly.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale : M. Pierre Billecocq.
— Secrétaires d'Etat auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique : M. Gabriel Kaspereit, M. Bernard Lafay.
— Secrétaires d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement et du Logement : M. Marcel Anthonioz, M. Robert-André Vivien.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture : M. Bernard Pons.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : M. Philippe Dechartre (2).
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : Mlle Marie-Madeleine Dienesch.

Modifications :

a) Décrets du 8 juillet 1969 (*J.O.* du 9 juillet 1969, p. 6998).

(1) Décédé le 31 décembre 1970.

(2) M. Dechartre donne sa démission le 16 mai 1972 (*J.O.* du 16 mai 1972, p. 4955).

— Secrétaire d'Etat au Tourisme : M. Marcel Anthonioz.
— Secrétaire d'Etat au Logement : M. Robert-André Vivien.

b) Décret du 7 janvier 1971 (*J.O.* du 8 janvier 1971, p. 292.)
— Ministre d'Etat chargé des Réformes administratives : M. Roger Frey.
— Ministre des Affaires culturelles : M. Jacques Duhamel.
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement : M. Jacques Chirac.
— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'environnement : M. Robert Poujade.
— Ministre de l'Agriculture : M. Michel Cointat.
— Ministre des Transports : M. Jean Chamant.
— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique : M. Philippe Malaud.
— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget : M. Jean Taittinger.

c) Décret du 25 février 1971 (*J.O.* du 26 février 1971, p. 923.)
— Ministre d'Etat chargé des D.O.M. et T.O.M. : M. Pierre Messmer.

d) Décret du 15 mai 1972 (*J.O.* du 16 mai 1972, p. 4955.)
— M. Philippe Dechartre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, démissionne.
— M. Léo Hamon, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre est chargé de la participation et de l'intéressement.
— M. Jean-Philippe Lecat est nommé Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

Démission du Gouvernement : Décret du 5 juillet 1972 (*J.O.* du 6 juillet 1972, p. 7011).

III. — *Nomination du Premier Ministre :* M. Pierre Messmer.

(Décret du 5 juillet 1972. — *J.O.* du 6 juillet 1972, p. 7011).

Composition du Gouvernement Pierre Messmer.

(Décret du 6 juillet 1972. — *J.O.* du 7 juillet 1972, p. 7059).

— Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : M. Michel Debré.

— Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : M. Edgar Faure.

— Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : M. René Pleven (1).

— Ministre des Affaires étrangères : M. Maurice Schumann (2).

— Ministre de l'Intérieur : M. Raymond Marcellin.

— Ministre de l'Economie et des Finances : M. Valéry Giscard d'Estaing.

— Ministre de l'Education nationale : M. Joseph Fontanet.

— Ministre de l'Equipement, du Logement et de l'Aménagement du territoire : M. Olivier Guichard.

— Ministre des Affaires culturelles : M. Jacques Duhamel.

— Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement : M. Robert Boulin.

— Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la nature et de l'environnement : M. Robert Poujade.

— Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : M. André Bettencourt.

— Ministre de l'Agriculture et du développement rural : M. Jacques Chirac.

— Ministre du développement industriel et scientifique : M. Jean Charbonnel.

— Ministre de la Santé publique : M. Jean Foyer.

— Ministre des Transports : M. Robert Galley.

— Ministre des Postes et Télécommunications : M. Hubert Germain.

— Ministre du Commerce et de l'Artisanat : M. Yvon Bourges.

— Ministre des Anciens Combattants : M. André Bord.

— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des services de l'information : M. Philippe Malaud.

(1) M. René Pleven démissionne le 16 mars 1973.

(2) M. Maurice Schumann donne sa démission le 16 mars 1973.

— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : M. Joseph Comiti.

— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, Porte-parole du Gouvernement : M. Jean-Philippe Lecat.

— Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : M. Xavier Deniau.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : M. Christian Poncelet.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coopération : M. Pierre Billecocq.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget : M. Jean Taittinger.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement, du Logement et de l'Aménagement du territoire : M. Christian Bonnet.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture et du développement rural : M. Bernard Pons.

— Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé publique, chargé de l'action sociale et de la réadaptation : Mlle Marie-Madeleine Dienesch.

Modifications (Décrets du 15 mars 1973. — *J.O.* du 16 mars 1973, p. 2828).

Démissionnaires : MM. René Pleven et Maurice Schumann.

— M. Pierre Messmer est chargé de l'intérim du Ministère de la Justice.

— M. Bettencourt est chargé de l'intérim du Ministère des Affaires étrangères.

— *Démission du Gouvernement :* (Décret du 29 mars 1973. — *J.O.* du 29 mars 1973 (p. 3452).

GRANDE-BRETAGNE.

Voy. Déclaration du Gouvernement, 11 et 15 ; Traités et Conventions, 85 ; Rapports d'information, 5.

GRANDES ÉCOLES. — *Voy.* Éducation nationale, 1 (Discussion générale et art. 1er).

GRANDES SURFACES.

— De vente — *Voy.* Commerce et magasins.

GRANDS-PARENTS.

— Droit des — *Voy.* FAMILLE, 4 (art. 371-4 du Code civil).

GRÈCE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 7 et 8 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

GREFFES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Justice) ; BUDGET 1970 (Justice) ; BUDGET 1972 (Justice, p. 5362, 5364, 5379) ; JUSTICE, 6.

GREFFIERS.

— Rémunération des services rendus par l'Etat. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 19).

GRENOBLE.

Voy. BUDGET 1973 (développement industriel et scientifique, p. 4922).

— Constitution de tribunaux populaires — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 215.

— Crédits d'équipement — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 76.

— Université de — Interview de citoyens sous le coup d'un mandat d'arrêt. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 231.

GRÈVES.

1. — Projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais, présenté au Sénat le 6 juin 1968, par M. Georges Pompidou, Premier Ministre, (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 197 (année 1967-1968) ;** rapport le 11 juillet 1968 par M. Marcilhacy), **n° 199 (année 1967-1968).** Adoption le 16 juillet 1968. — Projet de loi **n° 72 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 39 ;** rapport le 18 juillet 1968 par M. Gerbet), **n° 49.** Adoption le 23 juillet 1968. — Projet de loi **n° 8.**

Transmis au Sénat le 24 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 230 (année 1967-1968) ;** rapport le 24 juillet 1968 par M. Marcilhacy, **n° 232 (année 1967-1968).** Adoption avec modifications le 24 juillet 1968. — Projet de loi **n° 87 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République), **n° 211 ;** rapport le 24 juillet 1968 par M. Gerbet, **n° 212.** Adoption en 2e lecture le 24 juillet 1968. — Projet de loi **n° 13.**

Transmis au Sénat le 25 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 235 (année 1967-1968) ;** rapport le 25 juillet 1968 par M. Dailly, **n° 237 (année 1967-1968).** Adoption avec modifications le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 93 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 (3e lecture), (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et d'administration générale de la République), **n° 244 ;** rapport le 25 juillet 1968 par M. Gerbet, **n° 245.** Adoption définitive le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 17.**

Loi n° 68-696 du 31 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 2 août 1968 (p. 7519). (Rectificatif *J.O.* 14 août, p. 7907.)

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [23 juillet 1968] (p. 2492).

La crise des mois de mai et juin et le trouble grave qu'elle a jeté dans l'activité économique et juridique du pays (p. 2493) ; la nécessité du présent projet ; les nombreux problèmes juridiques que ces événements ont fait surgir ; la question des concours administratifs ; les sursis ; les permis de construire ; les modifications apportées par le Sénat ; la définition de la période troublée ; le souci du Gouvernement d'éviter dans le domaine social les conséquences d'une forclusion (*ibid*) ; la nécessité de dispositions identiques dans le domaine fiscal (p. 2494) ; l'amendement déposé à ce sujet

par la Commission ; les dispositions relatives aux sociétés commerciales ; les communautés urbaines ; les incapables majeurs ; la prorogation des diverses mesures transitoires prises en raison de la crise du logement ; la réouverture de délais en matière de divorce ; l'application du projet outremer ; le cas du territoire français des Afars et des Comores ; l'intitulé du texte (*ibid*) : l'indemnisation de certaines victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (p. 2495).

Intervention de M. Capitant, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 2492) : les événements de mai et juin 1968 et les graves perturbations qu'ils ont apportées dans la vie du pays (p. 2492, 2493) ; les mesures que le Gouvernement a jugées indispensables pour pallier les conséquences des grèves en matière fiscale et juridique ; le nouveau délai imparti par la loi ; la fixation d'un délai uniforme ; les inconvénients du système d'une suspension des délais ; la fixation de la période des perturbations du 10 mai au 22 juin ; le cas des décisions de justice déjà exécutées ; les dispositions en matière pénale ; la question des émissions de chèques sans provision ; les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 concernant l'augmentation de capital des sociétés de même que les mises en harmonie de leurs statuts ; l'application de la loi sur les incapables majeurs.

Avant l'Art. 1er (p. 2495) : adoption d'un amendement de forme.

Art. 1er : *Forclusions diverses ;* la substitution de la date du 1er juillet 1968 à celle du 22 juin 1968 ; le cas des jeunes gens soutiens de famille ; l'introduction de la notion de moratoire (*ibid*) ; les difficultés que va créer l'adoption du texte en discussion (p. 2496) ; la date de prise d'effet des jugements ; les ventes aux enchères et les surenchères ; les jeunes gens sursitaires (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2497).

Art. 2 : *Forclusions en matière sociale ;* l'indemnisation des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ; l'application des délais en matière fiscale (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2498).

Art. 3 : *Astreintes, clauses pénales et clauses résolutoires* (*ibid*) ; adoption avec modification.

Art. 4 : *Astreintes et clauses pénales ;* adoption avec modification.

Art. 5 : *Pénalités et majorations de retard en matière de sécurité et de prévoyance sociale ;* l'extension à la matière fiscale ; les conséquences sérieuses qui en résulteraient pour le Trésor ; l'application de l'article 40 de la Constitution à un amendement ; rejet de l'article (*ibid*).

Art. 5 *bis* : *Délais de préavis en matière de convention* (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 2497).

Art. 6 : *Délais de recours contre les décisions des juridictions répressives ;* adoption avec modification (*ibid*).

Art. 7 : *Opposition aux décisions des juridictions répressives ;* les jugements de débouté d'opposition ; adoption avec modification.

Art. 8 : *Déclarations de naissance ;* adoption avec modification.

Art. 8 *bis* : *Harmonisation des statuts des sociétés* (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 2500).

Art. 8 *ter* : *Communautés urbaines ;* adoption.

Art. 8 *quater* : *Incapables majeurs ;* adoption d'un amendement de suppression (*ibid*).

Art. 8 *quinquies* : *Marque de fabrique ;* adoption avec modification.

Après l'Art. 8 *quinquies* : *Permis de construire* (*ibid*) ; la prorogation de diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement ; le cas des expulsions et des réquisitions de logements ; les incapables majeurs ; adoption de trois amendements.

Avant l'Art. 8 *sexies* (*ibid*) ; adoption d'un amendement de forme.

Art. 8 *sexies* : *Droits acquis par suite de l'exécution d'une décision de justice ;* le cas de la procédure de divorce (*ibid*) ; adoption avec modification d'un amendement dont le texte devient l'article 8 *sexies* (p. 2502).

Art. 9 : *Application de la loi dans les D.O.M. et T.O.M. ;* l'exclusion de certaines dispositions ; le cas des territoires des Afars et des Issas et des Comores ; adoption avec modification d'un amendement dont le texte devient l'article 9 (*ibid*).

Titre : adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2502).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [24 juillet 1968] (p. 2548).

Les modifications apportées par le Sénat ; l'amendement adopté par le Sénat modifiant les dispositions de l'article 77 de la loi foncière relative à la taxe locale d'équipement.

Art. 5 : adoption.

Art. 8 *bis* : adoption avec modification.

Art. 8 *quinquies-1* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2599).

DISCUSSION EN TROISIEME LECTURE [25 juillet 1968] (p. 2599).

L'adoption par le Sénat de la modification apportée par l'Assemblée à l'article 8 *bis* nouveau ; le cas de la transformation ou de l'augmentation de capital d'une société commerciale ; la substitution à la mention générale antérieure de l'une des deux dates du 1er octobre 1968 ou du 1er août 1969 (*ibid*).

Art. 8 *bis* (p. 2600) : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à réglementer l'exercice du droit de grève par des compagnies de navigation assurant des liaisons régulières avec les parties non continentales du territoire métropolitain et avec les départements et territoires d'outre-mer, présentée par l'Assemblée Nationale le 19 juilllet 1968 par M. Peretti (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familialiales et sociales), **n° 150.**

3. — Proposition de loi tendant à éviter que l'exercice du droit de grève par les personnels de l'E.D.F. paralyse la vie économique de la nation, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. André Voisin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 174.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi n° 63-777 du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Bouchacourt (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1422.**

— .

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 8) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 237 (1971 - p. 4428) et n° 238 (1971 - p. 4428).

— A l'usine Michelin de Bassens - (Gironde). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 251.

— Conflit du Joint français. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 310.

— Dans la navigation aérienne, 1 (1971, p. 1508) ; *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971 - p. 1508).

— Préavis dans les services publics. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 46.

GROSSESSE.

— Interruption. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 14 ; NAISSANCES, 2.

GROUPE SANGUIN. — *Voy.* CIRCULATION ROUTIÈRE, 4 ; SANTÉ PUBLIQUE, 11. AUTOMOBILES, 7.

GROUPEMENTS FORESTIERS. — *Voy.* FORÊTS, 5 (1971, p. 1521).

GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES — *Voy.* AGRICULTURE, 10.

GROUPEMENTS INTERHOSPITALIERS. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 39 à 44.

GROUPEMENTS MUTUALISTES.

— Possibilité d'emprunt des. — *Voy.* MUTUALITÉ, 1.

GROUPES PARLEMENTAIRES.

Groupe d'Union des démocrates pour la République.

1968

S'inscrivent à ce groupe le 11 juillet 1968 :

(270 députés)

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Aubert, Aymar, Bailly, Pierre Bas, Baumel, Bayle, Bégué, François Bénard, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Bernasconi, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Robert Boulin, Georges Bourgeois, Bourges, Bourgoin, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldaguès, Calméjane, Capitant, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Chaumont, Chauvet, Chirac, Clavel, Clostermann, Cointat, Collette, Collière, Comiti, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couve de Murville, Couveinhes, Cressard, Damette, Danel, Danilo, Dassault, Debré, Dechartre, Degraeve, Delahaye, Delatre, Deliaune, Louis Delmas, Delong, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaulx, Duvillard, Albert Ehm, Fagot, Falala, Edgar Faure, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Fouchet, Foyer, Frey, Galley, de Gastines, Georges, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissinger, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guéna, Olivier Guichard, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Léo Hamon, Hauret, Mme de Hauteclocque, MM. Hébert, Hélène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Inchauspé, Marc Jacquet, Jacquinot, Jacson, Jalu, Michel Jamot Pierre Janot, Jarrot, Jeanneney, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Kedinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Lelong, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Lucas, Luciani, Macquet, Mainguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marette, Marie, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Messmer, Michelet, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Ortoli, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpiquet, Pierre Pouyade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Radius, Réthoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Saïd Ibrahim, Louis Sallé, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Sibeud, Souchal, Sourdille, Sprauer, Stirn, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tomasini, Tondut, Torre, Tremeau, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Trorial, Valenet, Valleix, Louis Vallon, Vandelanoitte, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Vertadier, Robert-André Vivien, Alban Voisin, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller, Zimmermann [11 juillet 1968] (page 2201).

Président : M. Henry Rey [11 juillet 1968] (p. 2201).

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Arnaud, Bousquet, Chassagne, Delhalle, Duboscq, Durbet, des Garets, Genevard, Hamelin, Jarrige, Lavergne, Magaud, Richoux, Rickert, Sers, Tiberi, Vancalster, Volumard (suppléants devenus députés) [*J.O.* 24.9.68] (p. 9029).

MM. Belcour, Rabreau, Verkindère (suppléants devenus députés) [25 septembre 1968] (p. 2848).

MM. Dehen, Grandsart (suppléants devenus députés) [26 septembre 1968] (p. 2903).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Couve de Murville (nommé Premier Ministre [*J.O.* 13.8.68] (p. 7892).

MM. Bord, Robert Boulin, Bourges, Capitant, Chalandon, Chirac, Comiti, Debré, Dechartre, Dumas, Duvillard, Edgar Faure, Frey, Galley, Guéna, Olivier Guichard, Inchauspé, Jeanneney, Le Theule, de Lipkowski, Messmer, Ortoli, Trorial (nommés ministres) [*J.O.* 14.8.68] (p. 7918).

. — .

S'apparentent à ce groupe le 11 juillet 1968 aux termes de l'article 19 du Règlement :

(23 députés)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudoin, Bizet, Bonhomme, Capelle, de Cham-

brun, Corrèze, Cousté, Xavier Deniau, Mlle Dienesch, MM. Fanton, Frys, Hoguet, Bernard Lafay, Lehn, Meunier, de Pierrebourg, Joseph Rivière, Jean-Pierre Roux, Maurice Schumann, Julien Schvartz, Tisserand, André Voisin [11 juillet 1968] (p. 2201).

.—.

S'apparentent à ce groupe :

MM. Glon et Pailler [*J.O.* 24-9-68] (p. 9029).

Cessent d'être apparentés :

M. Jean-Pierre Roux [12 juillet 1968] (p. 2207).

Mlle Dienesch et M. Schumann nommés Ministres [*J.O.* 14-8-68] (p. 7918).

1969

S'inscrit à ce groupe :

M. Fanton [2 avril 1969] (p. 815).

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1969 :

(270 députés)

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Henri Arnaud, Aubert, Aymar, Bailly, Pierre Bas, Baumel, Bayle, Bégué, Belcour, François Bénard, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Bernasconi Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Georges Bourgeois, Bourgoin, Bousquet, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldaguès, Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chaban-Delmas, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Jean Chassagne, Chaumont, Chauvet, Clavel, Clostermann, Cointat, Collette, Collière, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couveinhes, Cressard, Damette, Danel, Danilo, Dassault, Degraeve, Dehen, Delahaye, Delatre, Delhalle, Deliaune, Louis-Alexis Delmas, Jacques Delong, Duboscq, Dupont-Fauville, Durbet, Dusseaulx, Albert Ehm, Fagot, Falala, Fanton, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Fouchet, Foyer, des Garets, de Gastines, Genevard, Georges, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissinger, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Grandsart, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Jean Hamelin, Léo Hamon, Hauret, Mme de Hauteclocque, MM. Hébert, Helène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Marc Jacquet, Jacquinot, Jacson, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrige, Jarrot, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Kedinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Pierre Lelong, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Limouzy, Liogier, Lucas, Luciani, Macquet, Magaud, Mainguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marette, Marie, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Michelet, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpiquet, Pierre Pouyade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Rabreau, Radius, Réthoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Richoux, Rickert, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Saïd Ibrahim, Louis Sallé, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Sers, Sibeud, Souchal, Sourdille, Sprauer, Stirn, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tiberi Tomasini, Tondut, Torre, Tremeau, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Valenet, Valleix, Louis Vallon, Vancalster, Vandelanoitte, Jacques Vendroux, Verkindère, Vertadier, Robert-André Vivien, Alban Voisin, Volumard, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller, Zimmermann.

Président : M. Henry Rey [2 avril 1969] (p. 815 et 816).

M. Marc Jacquet est élu Président du groupe en remplacement M. Henry Rey, nommé ministre [27 juin 1969] (p. 1800).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Hébert [*J.O.* 19-4-69] (p. 3892).

M. Pompidou (élu Président de la République [*J.O.* 25-6-69] (p. 1720).

M. Chaban-Delmas (nommé Premier Ministre [*J.O.* 22-7-69] (p. 7384).

MM. Bailly, Baumel, Billecocq, Fanton, Léo Hamon, Kaspereit, Limouzy, Michelet, Pons, Henry Rey, Robert-André Vivien (nommés membres du Gouvernement [*J.O.* 25-7-69] (p. 7478).

MM. Durbet, Genevard, Jarrige (démis-

sion de leur mandat de député) [16 septembre 1969] (p. 2280).

M. Clostermann (démission de son mandat de député) [19 septembre 1969] (p. 2354).

M. Louis Vallon [2 décembre 1969] (p. 4509).

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Bolo, Chabrat, Colibeau, Donnadieu, Fraudeau, Hubert Rochet, Toutain, Vernaudon (suppléants devenus députés) [16 septembre 1969] (p. 2280).

MM. Bécam, Michel Marquet, Sanglier (suppléants devenus députés) [17 septembre 1969] (p. 2335).

M. Raynal (élu député) [2 octobre 1969] (p. 2433).

MM. Dumas et Le Theule (élus députés) [21 octobre 1969] (p. 2797).

M. Messmer (élu député) [28 octobre 1969] (p. 2991).

Cesse d'être apparenté à ce groupe : M. Fanton [2 avril 1969] (p. 816).

.—.

Sont apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement le 2 avril 1969 :

(21 députés.)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudoin, Bizet, Bonhomme, Capelle, de Chambrun, Corrèze, Cousté, Xavier Deniau, Frys, Glon, Hoguet, Bernard Lafay, Lehn, Meunier, Pailler, de Pierrebourg, Joseph Rivière, Julien Schvartz, Tisserand, André-Georges Voisin [2 avril 1969] (p. 816).

S'apparentent à ce groupe :

M. Paul Robert (suppléant devenu député) [16 septembre 1969] (p. 2280).

M. Edgar Faure (élu député) [29 octobre 1969] (p. 3059).

Cessent d'être apparentés :

M. Bernard Lafay (nommé membre du Gouvernement) [*J.O.* 25-7-69] (p. 7478).

M. Pailler (démissionnaire de son mandat de député) [16 septembre 1969] (p. 2280).

1970

S'inscrit à ce groupe :

M. le Marc'hadour (suppléant devenu député) [*J.O.* 11 janvier 1970] (p. 448).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Lievin Danel (décédé) [*J.O.* 6-1-1970] (p. 234).

M. Tremeau [*J.O.* 1-4-1970] (p. 3097).

Appartiennent à ce groupe le 2 avril 1970 :

(267 députés.)

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Henri Arnaud, Aubert, Aymar, Pierre Bas, Bayle, Bécam, Bégué, Belcour, François Bénard, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Bernasconi, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bolo, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Georges Bourgeois, Bourgoin, Bousquet, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldaguès, Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chabrat, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Jean Chassagne, Chaumont, Chauvet, Clavel, Cointat, Colibeau, Collette, Collière, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couveinhes, Cressard, Damette, Danilo, Dassault, Degraeve, Dehen, Delahaye, Delatre, Delhalle, Deliaune, Louis-Alexis Delmas, Jacques Delong, Donnadieu, Duboscq, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaulx, Albert Ehm, Fagot, Falala, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Fouchet, Foyer, Fraudeau, des Garets, de Gastines, Georges, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissinger, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Grandsart, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Jean Hamelin, Hauret, Mme de Hauteclocque, MM. Helène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Marc Jacquet, Jacquinot, Jacson, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrot, Jenn, Joxe, Julia, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lavergne, Lebas, Le Bault de La Morinière, Lecat, Le Douarec, Lelong, Le Marc' hadour, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Lioger, Lucas, Luciani, Macquet, Magaud, Mainguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marette, Marie, Michel Marquet, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Messmer, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Murat, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Pey-

refitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Poncelet, Robert Poujade, de Poulpiquet, Pierre Pouyade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Rabreau, Radius, Raynal, Réthoré, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Richoux, Rickert, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Hubert Rochet, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Ibrahim Saïd, Louis Sallé, Sanglier, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Julien Schvartz, Sers, Sibeud, Souchal, Sourdille, Sprauer, Stirn, Jean Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tiberi, Tomasini, Tondut, Torre, Toutain, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Valenet, Valleix, Vancalster, Vandelanoitte, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Verkindère, Vernaudon, Vertadier, Alban Voisin, Volumard, Wagner, Weinmann, Westphal, Zilber, Zimmermann.

Président : M. Marc Jacquet [2 avril 1970] (p. 749).

S'inscrivent à ce groupe :

M. Jacques Chaban-Delmas (élu député) [*J.O.* 23 septembre 1970] (p. 8887)).

M. Dahalani (élu député) [*J.O.* 30 septembre 1970] (p. 9095).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Saïd Ibrahim (démissionnaire de son mandat de député) [15 avril 1970] (p. 1082).

M. Bourgoin (démissionnaire de son mandat de député) [6 mai 1970] (p. 1567).

M. Souchal (démissionnaire de son mandat de député) [19 mai 1970] (p. 1789).

M. Chabrat (décédé) [*J.O.* 28 juillet 1970] (p. 7040).

M. Chaban-Delmas (son mandat de député cesse parce que, réélu député étant Premier Ministre, il est resté Premier Ministre) [21 octobre 1970] (p. 4491).

M. Vancalster [15 décembre 1970] (p. 6540).

.—.

S'apparente à ce groupe :

M. Tremeau [*J.O.* 1er avril 1970] (p. 3097).

Sont apparentés à ce groupe le 2 avril 1970 aux termes de l'article 19 du Règlement :

(21 députés.)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudoin, Bizet, Bonhomme, Capelle, de Chambrun, Corrèze, Cousté, Xavier Deniau, Edgar Faure, Frys, Glon, Hoguet, Lehn, Meunier, de Pierrebourg, Joseph Rivière, Robert, Tisserand, Tremeau André-Georges Voisin [2 avril 1970] (p. 749).

S'apparentent à ce groupe :

M. de Bénouville [16 octobre 1970] (p. 4401).

M. Valade (suppléant devenu député) [21 octobre 1970] (p. 4491).

Cesse d'être apparenté à ce groupe :

M. Frys [17 juin 1970] (p. 2794).

1971

S'inscrivent à ce groupe :

M. Crespin (suppléant devenu député) [*J.O.* 10 février 1971] (p. 1453).

M. Blas (suppléant devenu député [*J.O.* 12 février 1971] (p. 1503).

M. Beauverger (suppléant devenu député) [*J.O.* 25 février 1971] (p. 1905).

M. Jarrige (suppléant devenu député) [*J.O.* 2 avril 1971] (p. 3132).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

MM. Cointat, Poujade, Taittinger (nommés membres du Gouvernement [*J.O.* 10 février 1971] (p. 1453).

MM. Fouchet, Jacques Vendroux [*J.O.* 12 février 1971] (p. 1503).

M. Pierre Messmer (nommé membre du Gouvernement [*J.O.* 27 mars 1971] (p. 2897).

MM. Pouyade, Richoux [*J.O.* 2 avril 1971] (p. 3132).

Appartiennent à ce groupe le 2 avril 1971 :

(259 députés.)

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Henri Arnaud, Aubert, Aymar, Pierre Bas, Bayle, Beauverger, Bécam, Bégué, Belcour, François Bénard, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Bernasconi, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Bisson, Blary, Blas, Boinvilliers, Bolo, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Georges Bourgeois, Bousquet,

Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldaguès, Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Jean Chassagne, Chaumont, Chauvet, Clavel, Colibeau, Collette, Collière, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Conveinhes, Crespin, Cressard, Mohamed Dahalani, Damette, Danilo, Dassault, Degraeve, Dehen, Delahaye, Delatre, Delhalle, Deliaune, Louis-Alexis Delmas, Jacques Delong, Donnadieu, Duboscq, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaulx, Albert Ehm, Fagot, Falala, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Foyer, Fraudeau, des Garets, de Gastines, Georges, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissinger, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Grandsart, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Jean Hamelin, Hauret, Mme de Hauteclocque, MM. Helène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Marc Jacquet, Jacquinot, Jacson, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrige, Jarrot, Jenn, Joxe, Julia, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Lelong, Le Marc'Hadour, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Liogier, Lucas, Luciani, Macquet, Magaud, Mainguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marette, Marie, Michel Marquet, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Murat, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Poncelet, de Poulpiquet, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Rabreau, Radius, Raynal, Réthoré, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Rickert, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Hubert Rochet, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Louis Sallé, Sanglier, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Schvartz, Sers, Sibeud, Sourdille, Sprauer, Stirn, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tiberi, Tomasini, Tondut, Torre, Toutain, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Valenet, Valleix, Vandelanoitte, Jacques-Philippe Vendroux, Verkindère, Vernaudon, Vertadier, Alban Voisin, Volumard, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller, Zimmermann.

Président : M. Marc Jacquet [2 avril 1971] (p. 835 et 836).

S'inscrivent à ce groupe :

M. Paul Boudon (suppléant devenu député) [28 avril 1971] (p. 1527).

M. Jean-Pierre Roux [29 avril 1971] (p. 1556).

M. de Lipowski (élu député) [14 décembre 1971] (p. 6737).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Rivain (décédé) [22 avril 1971] (p. 1378).

M. Grandsart (décédé) [9 novembre 1971] (p. 5590).

M. David Rousset [15 novembre 1971] (p. 5726).

M. Rives-Henrys [1er décembre 1971] (p. 6275).

M. Pierre Ziller (décédé) [18 décembre 1971] (p. 6975).

.—.

S'apparente à ce groupe (aux termes de l'article 19 du Règlement) :

M. Pierre Pouyade [*J.O.* 2 avril 1971] (p. 3132).

Sont apparentés à ce groupe le 2 avril 1971 (aux termes de l'article 19 du Règlement) :

(23 députés.)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudoin, de Bénouville, Bizet, Bonhomme, Capelle, de Chambrun, Corrèze, Cousté, Xavier Deniau, Edgar Faure, Glon, Hoguet, Lehn, Meunier, de Pierrebourg, Pierre Pouyade, Joseph Rivière, Robert, Tisserand, Tremeau, Valade, André-Georges Voisin [2 avril 1971] (p. 836).

1972

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Claude Jousseaume et Louis Noilou (suppléants devenus députés) [*J.O.* 14 janvier 1972] (p. 642).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. de Lipkowski (devenu membre du gouvernement) [*J.O.* 14 janvier 1972] (p. 642).

Appartiennent à ce groupe le 4 avril 1972 :

(258 députés.)

MM. Abdoulkader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Henri Arnaud, Aubert, Aymar, Pierre Bas, Bayle, Beauverger, Bécam, Bégué, Belcour, François Bénard, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Bernasconi, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Bisson, Blary, René Blas, Boinvilliers, Bolo, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Boudon, Georges Bourgeois, Bousquet, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldagués, Calméjane, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Jean Chassagne, Chaumont, Chauvet, Clavel, Colibeau, Collette, Collière, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couveinhes, Crespin, Cressard, Mohamed Dahalani, Damette, Danilo, Dassault, Degraeve, Dehen, Delahaye, Delatre, Delhalle, Deliaune, Louis-Alexis Delmas, Jacques Delong, Donnadieu, Duboscq, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaulx, Albert Ehm, Fagot, Falala, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Foyer, Fraudeau, des Garets, de Gastines, Georges, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissinger, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Jean Hamelin, Hauret, Mme de Hauteclocque, MM. Helène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Marc Jacquet, Jacquinot, Jacson, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrige, Jarrot, Jenn, Jousseaume, Joxe, Julia, Kédinger, Krieg, Labbé Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lavergne, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Pierre Lelong, Lemaire, Le Marc'hadour, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Liogier, Pierre Lucas, Luciani, Macquet, Magaud, Mainguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marette, Marie, Michel Marquet, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Murat, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noilou, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Poncelet, de Poulpiquet, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Rabreau, Radius, Raynal, Réthoré, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Rickert, Ritter, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Hubert Rochet, Rolland, Claude Roux, Jean-Pierre Roux, Ruais, Sabatier, Louis Sallé, Sanglier, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Schvartz, Sers, Sibeud, Sourdille, Sprauer, Stirn, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tiberi, Tomasini, Tondut, Torre, Toutain, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Valenet, Valleix, Vandelanoitte, Jacques-Philippe Vendroux, Verkindère, Vernaudon, Vertadier, Alban Voisin, Volumard, Wagner, Weinman, Westphal, Zimmermann.

Président : M. Marc Jacquet [4 avril 1972] (p. 790).

S'inscrivent à ce groupe :

M. Henri Moine (suppléant devenu député) [16 juin 1972] (p. 2628).

MM. André Boileau, Jean Chalopin, Christian Génevard, Jean Turco (suppléants devenus députés) [*J.O.* 27-9-72] (p. 10200).

M. Charles Ceyrac (suppléant devenu député) [*J.O.* 28-9-72] (p. 10266).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Jean-Philippe Lecat (nommé membre du gouvernement) [16 juin 1972] (p. 2628).

M. Arthur Conte (démissionne de son mandat de député) [*J.O.* 22-7-72] (p. 7789).

MM. Jean Charbonnel, Jean Foyer, Hubert Germain, Christian Poncelet (nommés membres du gouvernement) [*J.O.* 8-8-72] (p. 8571).

M. Robert Lavergne (décédé) [*J.O.* 17-8-72] (p. 8852).

M. Edouard Charret [*J.O.* du 15-9-72] (p. 9871).

M. Augustin Beauverger (décédé) [*J.O.* 16-9-72] (p. 9903).

M. Gérard Sibeud [*J.O.* 3-10-72] (p. 10451).

M. Modiano [19 octobre 1972] (p. 4248).

M. Noilou [13 décembre 1972] (p. 6151).

— —

Sont apparentés à ce groupe le 4 avril 1972 (aux termes de l'article 19 du Règlement) :

(23 députés.)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudoin, de Bénouville, Bizet, Bonhomme,

Capelle, de Chambrun, Corrèze, Cousté, Xavier Deniau, Edgar Faure, Glon, Hoguet, Lehn, Meunier, de Pierrebourg, Pierre Pouyade, Joseph Rivière, Robert, Tisserand, Tremeau, Valade, André-Georges Voisin [4 avril 1972] (p. 790).

S'apparente à ce groupe :

M. Robert Figeat (suppléant devenu député) [*J.O.* 27-9-72] (p. 10200).

Cessent d'être apparentés à ce groupe :

MM. Xavier Deniau et Edgar Faure (nommés membres du gouvernement) [*J.O.* 8 août 1972] (p. 8571).

M. Capelle [6 octobre 1972] (p. 3892).

1973

S'inscrit à ce groupe :

M. Jean Gabriac (suppléant devenu député) [*J.O.* 11 mars 1973] (p. 2705).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Louis-Alexis Delmas (décédé) [*J.O.* 6 février 1973] (p. 1435).

M. Pierre Charié (décédé) [*J.O.* 14 mars 1973] (p. 2784).

Groupe des républicains indépendants.

1968

S'inscrivent à ce groupe le 11 juillet 1968 :

(57 députés.)

MM. d'Aillières, Anthonioz, Arnould, André Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Georges Caillau, Paul Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feït, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Valéry Giscard d'Estaing, Griotteray, du Halgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Hubert Martin, Maujoüan du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Président : M. Raymond Mondon [11 juillet 1968] (p. 2201).

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Barillon, Buffet, Chedru, Grimaud, Claude Guichard (suppléants devenus députés) [*J.O.* 24-9-68] (p. 9029).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

MM. Bettencourt, Chamant, Malaud, Marcellin (nommés membres du gouvernement) [*J.O.* 14-8-68] (p. 7918).

.—.

S'apparentent à ce groupe (aux termes de l'article 19 du Règlement) :

(4 députés.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu, Sablé [11 juillet 1968] (p. 2201).

1969

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1969 :

(56 députés.)

MM. d'Aillières, Anthonioz, Arnould, Barillon, André Beauguitte, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Buffet, Georges Caillau, Paul Caillaud, Cattin-Bazin, Chedru, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feït, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Valéry Giscard d'Estaing, Grimaud, Griotteray, Claude Guichard, du Halgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Hubert Martin, Maujoüan du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Président : M. Raymond Mondon [2 avril 1969] (p. 816).

M. Aimé Paquet est nommé Président du groupe en remplacement de M. Mondon (nommé Ministre) [27 juin 1969] (p. 1800).

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Carrier et Nass (suppléants devenus députés) [*J.O.* 1-8-69] (p. 7726).

M. Morellon (suppléant devenu député) [*J.O.* 22-8-69] (p. 8494).

M. Chamant (élu député) [30 octobre 1969] (p. 3147).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

MM. Anthonioz, Valéry Giscard d'Estaing, Mondon (nommés membres du gouvernement) [*J.O.* 25-7-69] (p. 7478).

M. Barillon (démission de son mandat de député) [16 septembre 1969] (p. 2280).

.—.

Sont apparentés à ce groupe le 2 avril 1969 aux termes de l'article 19 du Règlement :

(4 députés.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu, Sablé [2 avril 1969] (p. 816).

1970

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1970 :

(58 députés.)

MM. d'Aillières, Arnould, André Beauguitte, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Buffet, Georges Caillau, Paul Caillaud, Carrier, Cattin-Bazin, Chamant, Chedru, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feït, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Grimaud, Griotteray, Claude Guichard, du Halgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Hubert Martin, Maujoüan du Gasset, Morellon, Morison, Nass, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Président : M. Aimé Paquet [2 avril 1970] (p. 749).

.—.

Sont le 2 avril 1970 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(4 députés.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu, Sablé [2 avril 1970] (p. 749).

1971

S'inscrit à ce groupe :

M. Barillon (suppléant devenu député) [*J.O.* 10 février 1971] (p. 1453).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. Jean Chamant (nommé membre du gouvernement) [*J.O.* 10 février 1971] (p. 1453).

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1971 :

(58 députés.)

MM. d'Aillières, Arnould, Barillon, André Beauguitte, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Buffet, Georges Caillau, Paul Caillaud, Carrier, Cattin-Bazin, Chedru, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feït, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Grimaud, Griotteray, Claude Guichard, du Halgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Hubert Martin, Maujoüan du Gasset, Morellon, Morison, Nass, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Président : M. Aimé Paquet [2 avril 1971] (p. 836).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. Boscary-Monsservin (démissionne parce que élu sénateur) [15 octobre 1971] (p. 4633).

.—.

Sont le 2 avril 1971 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(4 députés.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu, Sablé [2 avril 1971] (p. 836).

1972

Sont le 4 avril 1972 inscrits à ce groupe :

(57 députés.)

MM. d'Aillières, Arnould, Barillon, André Beauguitte, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boyer, Brocard, de Broglie, Buffet, Georges Caillau, Paul Caillaud, Carrier, Cattin-Bazin, Chedru, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feït, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Grimaud, Griotteray, Claude Guichard, du Halgouët, Icart, Michel Jaquet, Joanne, Hubert Martin, Maujoüan du Gasset, Morellon, Morison, Nass, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson,

Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Président : M. Aimé Paquet [4 avril 1972] (p. 790).

S'inscrit à ce groupe :

Mme Yvonne Stéphan (suppléant devenu député) [*J.O.* du 24-9-72] (p. 10147).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. Christian Bonnet (nommé membre du gouvernement) [*J.O.* 8-8-72] (p. 8571).

.—.

Sont le 4 avril 1972 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(4 députés.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu, Sablé [4 avril 1972] (p. 790).

Groupe « Progrès et Démocratie moderne ».

1968

S'inscrivent à ce groupe le 11 juillet 1968 :

(30 députés.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Duhamel, Michel Durafour, Fontanet, Fouchier, Halbout, Ihuel, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Pidjot, René Pleven, Poudevigne, Rossi, Sallenave, Sanford, Stehlin, Sudreau.

Président du groupe : M. Jacques Duhamel [11 juillet 1968] (p. 2201).

.—.

S'apparentent le 11 juillet 1968 à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(3 députés.)

MM. Boutard, Douzans, Hersant [11 juillet 1968] (p. 2201).

1969

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1969 :

(30 députés.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Duhamel, Michel Durafour, Fontanet, Fouchier, Halbout, Ihuel, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Pidjot, René Pleven, Poudevigne, Rossi, Sallenave, Sanford, Stehlin, Sudreau.

Président : M. Jacques Duhamel [2 avril 1969] (p. 816).

M. Eugène Claudius-Petit est élu Président du Groupe en remplacement de M. Jacques Duhamel, nommé Ministre [16 septembre 1969] (p. 2280).

S'inscrivent à ce groupe :

MM. Henri Jouffroy, Georges Peizerat et Ernest Rouxel (suppléants devenus députés) [*J.O.* 25-7-69] (p. 7478).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

MM. Duhamel, Fontanet, René Pleven, (nommés membres du gouvernement) [*J.O.* 25-7-69] (p. 7478).

.—.

Sont le 2 avril 1969 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(3 députés.)

MM. Boutard, Douzans, Hersant [2 avril 1969] (p. 816).

1970

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1970 :

(30 députés.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Michel Durafour, Fouchier, Halbout, Ihuel, Jouffroy, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Peizerat, Pidjiot, Poudevigne, Rossi, Rouxel, Sallenave, Sanford, Stehlin, Sudreau.

Président : M. Claudius-Petit [2 avril 1970] (p. 749).

.—.

Sont le 2 avril 1970 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(3 députés.)

MM. Boutard, Douzans, Hersant, [2 avril 1970] (p. 749).

1971

S'inscrit à ce groupe :

M Stasi [2 avril 1971] (p. 835).

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1971 :

(31 députés.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Michel Durafour, Fouchier, Halbout, Ihuel, Jouffroy, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Peizerat, Pidjot, Poudevigne, Rossi, Rouxel, Sallenave, Sanford, Stasi, Stehlin, Sudreau.

Président : M. Claudius-Petit [2 avril 1971] (p. 836).

S'inscrit à ce groupe :

M. Pierre Bernard-Reymond (élu député) [9 décembre 1971] (p. 6609).

.—.

Sont le 2 avril 1971 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(3 députés.)

MM. Boutard, Douzans, Hersant [2 avril 1971] (p. 856).

1972

Sont inscrits à ce groupe le 4 avril 1972 :

(32 députés.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Pierre Bernard-Reymond, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Michel Durafour, Fouchier, Halbout, Ihuel, Jouffroy, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Peizerat, Pidjot, Poudevigne, Rossi, Rouxel, Sallenave, Sanford, Stasi, Stehlin, Sudreau.

Président : M. Claudius-Petit [4 avril 1972] (p. 790).

S'inscrivent à ce groupe :

M. Jean Desanlis (suppléant devenu député) [*J.O.* 21-4-72] (p. 4215).

M. Hersant [28 juin 1972] (p. 2980).

MM. Beucler, Capelle et Dassié [6 octobre 1972] (p. 3992).

M. Richoux [13 octobre 1972] (p. 4170).

M. Cerneau [9 novembre 1972] (p. 4969).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Paul Cormier (décédé) [*J.O.* 15-4-72] (p. 4018).

M. Sanford [1er.6.72] (p. 2117).

M. Roch Pidjot [*J.O.* 4.7.72] (p. 6881).

MM. Abelin, Boudet, Michel Durafour et Médecin [5.10.72] (p. 3946).

M. Stehlin [17 octobre 1972] (p. 4199).

M. Rossi [9 novembre 1972] (p. 4969).

.—.

Sont le 4 avril 1972 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(3 députés.)

MM. Boutard, Douzans, Hersant [4 avril 1972] (p. 791).

Cesse d'être apparenté à ce groupe :

M. Hersant [28 juin 1972] (p. 2980).

Groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste.

1968

S'inscrivent à ce groupe le 11 juillet 1968 :

(57 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin, Billière, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Cassagne, Chandernagor, Chazelle, Darchicourt, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Emile Didier, Ducos, Dumortier, Paul Duraffour, Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Jean Masse, Massot, Mitterand, Guy Mollet, Montalat, Notebart, Péronnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Schloesing, Spénale, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver, Vignaux.

Président : M. Gaston Defferre [11 juillet 1968] (p. 2201).

S'inscrit à ce groupe :

M. Madrelle (suppléant devenu député) [18 novembre 1968] (p. 4673).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Cassagne (décédé) [14 novembre 1968] (p. 4435).

M. Darchicourt (décédé) [*J.O.* du 27.12.68] (p. 12260).

1969

S'inscrit à ce groupe :

M. Peugnet (suppléant devenu député) [*J.O.* du 24-1-1969] (p. 816).

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1969 :

(57 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin, Billères, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Chandernagor, Chazelle, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Emile Didier, Ducos, Dumortier, Paul Duraffour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Jean Masse, Massot, Mitterrand, Guy Mollet, Montalat, Notebart, Péronnet, Peugnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Schloesing, Spénale, Mme Jacqueline Thome-Patrenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver, Vignaux.

Président : Gaston Defferre [2 avril 1969] (p. 816).

Ce groupe cesse d'exister le 3 octobre 1969 (p. 2492).

Groupe socialiste

1969

S'inscrivent à ce groupe :

(43 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Chandernagor, Chazelle, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Dumortier, Gilbert Faure, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Jean Masse, Guy Mollet, Montalat, Notebart, Peugnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Spénale, Francis Vals, Vignaux.

Président : M. Gaston Defferre [3 octobre 1969] (p. 2492).

.—.

S'apparentent à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(13 députés.)

MM. Berthouin, Billières, Emile Didier, Ducos, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Félix Gaillard, Massot, Péronnet, Schloesing, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre et M. Antonin Ver [21 octobre 1969] (p. 2797).

1970

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. Montalat [2 avril 1970] (p. 749).

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1970 :

(42 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Chandernagor, Chazelle, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Dumortier, Gilbert Faure, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Jean Masse, Guy Mollet, Notebart, Peugnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Spénale, Francis Vals, Vignaux.

Président : M. Gaston Defferre [2 avril 1970] (p. 749).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

M. Guille [6 octobre 1970] (p. 4123).

S'inscrit à ce groupe :

M. Guille [26 octobre 1970] (p. 4736).

.—.

Sont le 2 avril 1970 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(13 députés.)

MM. Berthouin, Billères, Emile Didier, Duco, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Félix Gaillard, Massot, Péronnet, Schloesing, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [2 avril 1970] (p. 749).

S'apparentent à ce groupe :

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (élu député) [29 juin 1970] (p. 3310).

M. Lafon (suppléant devenu député) [*J.O.* 16 septembre 1970] (p. 8645).

M. Gabas (suppléant devenu député) [1er décembre 1970] (p. 6061).

Cessent d'être apparentés :

M. Félix Gaillard (décédé) [*J.O.* du 16 juillet 1970] (p. 6639).

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber [14 octobre 1970] (p. 4271).

MM. Berthouin, Emile Didier, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Lafon, Massot, Péronnet, Schloesing, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, et M. Antonin Ver [15 octobre 1970] (p. 4349).

M. Hippolyte Ducos (décédé) [16 novembre 1970] (p. 5639).

1971

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1971:
(42 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Chandernagor, Chazelle, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Dumortier, Gilbert Faure, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Jean Masse, Guy Mollet, Notebart, Peugnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Spénale, Francis Vals, Vignaux.

Président : M. Gaston Defferre [2 avril 1971 (p. 836).

S'inscrivent à ce groupe :

M. François Mitterrand [15 juin 1971] (p. 2950).

M. Jean Vinatier (suppléant devenu député) [5 octobre 1971] (p. 4283).

M. Henri Michel (élu député) [8 décembre 1971] (p. 6536).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Guille [*J.O.* 28 septembre 1971] (p. 9616).

M. Pic (élu sénateur) [8 octobre 1971] (p. 4451).

.—.

Sont le 2 avril 1971 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :
(2 députés.)

MM. Billères, Gabas [2 avril 1971] (p. 836).

S'apparentent à ce groupe :

MM. Berthouin, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Massot, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [16 novembre 1971] (p. 5806).

1972

Sont inscrits à ce groupe le 4 avril 1972 :
(43 députés.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Boulay, Boulloche, Brettes, Brugnon, Carpentier, Chandernagor, Chazelle, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Dumortier, Gilbert Faure, Gaudin, Gernez, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Jean Masse, Michel, Mitterrand, Guy Mollet, Notebart, Peugnet, Philibert, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Spénale, Francis Vals, Vignaux, Vinatier.

Président : M. Gaston Defferre [4 avril 1972] (p. 790).

.—.

Sont le 4 avril 1972 apparentés à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :
(9 députés.)

MM. Berthouin, Billères, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Gabas, Massot, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [4 avril 1972] (p. 790).

S'apparente à ce groupe :

M. Gabriel Péronnet [*J.O.* du 7-7-72] (p. 7089).

Groupe Communiste.

1968

S'inscrivent à ce groupe le 11 juillet 1968 :

(33 députés.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huillier, Lolive, Musmeaux, Nilès, Odru, Mme Prin, MM. Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrines, Pierre Villon.

Président : M. Robert Ballanger [11 juillet 1968] (p. 2201).

Cessent d'appartenir à ce groupe :

M. Lolive (décédé le 5 septembre 1968) [*J.O.* du 11-9-68] (p. 8704).

M. Ducoloné (élection annulée) [3-10-68].

S'inscrivent à ce groupe :

Mme Chonavel (suppléant devenu député) [*J.O.* du 24-9-68] (p. 9029).

M. Ducoloné (réélu député) [16 décembre 1968] (p. 5565).

.—.

S'apparente à ce groupe le 11 juillet 1968 aux termes de l'article 19 du Règlement :

(1 député.)

M. Lacavé [11 juillet 1968] (p. 2201).

1969

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1969 :

(33 députés.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Mme Chonavel, MM. Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huillier, Musmeaux, Nilès, Odru, Mme Prin, MM. Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrines, Pierre Villon.

Président : M. Robert Ballanger [2 avril 1969] (p. 816).

.—.

Est apparenté à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement le 2 avril 1969 :

(1 député.)

M. Lacavé [2 avril 1969] (p. 816).

1970

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1970 :

(33 députés.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Mme Chonavel, MM. Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huillier, Musmeaux, Nilès, Odru, Mme Prin, MM. Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrines, Pierre Villon.

Président : Robert Ballanger [2 avril 1970] (p. 749).

Cesse d'appartenir à ce groupe :

Mme Jeannette Prin (décédée) [7 avril 1970] (p. 820).

S'inscrit à ce groupe :

M. Henri Lucas (suppléant devenu député) [8 avril 1970] (p. 866).

.—.

Est apparenté le 2 avril 1970 à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(1 député.)

M. Lacavé [2 avril 1970] (p. 749).

1971

Sont inscrits à ce groupe le 2 avril 1971 :

(33 députés.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Mme Chonavel, MM. Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huillier, Henri Lucas, Musmeaux, Nilès, Odru, Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrines, Pierre Villon.

Président : Robert Ballanger [2 avril 1971] (p. 836).

.—.

Est apparenté à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement le 2 avril 1971 :

(1 député.)

M. Lacavé [2 avril 1971] (p. 836).

1972

Sont inscrits à ce groupe le 4 avril 1972 :

(33 députés.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Ray-

mond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Mme Chonavel, MM. Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huillier, Henri Lucas, Musmeaux, Nilès, Odru, Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrines, Pierre Villon.

Président : M. Robert Ballanger [4 avril 1972] (p. 790).

Est le 4 avril 1972 apparenté à ce groupe aux termes de l'article 19 du Règlement :

(1 député.)

M. Lacavé [4 avril 1971] (p. 790).

Députés n'appartenant à aucun groupe

1968

Entrent dans cette catégorie le 11 juillet 1968 :

(8 députés.)

MM. Beucler, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Hunault, Royer, Stasi [11 juillet 1968] (p. 2201).

Entrent dans cette catégorie :

M. Jean-Pierre Roux [12 juillet 1968] (p. 2207).

M. Bousquet (suppléant devenu député) [*J.O.* du 13 juillet 1968] (p. 7892).

MM. Arnaud, Barillon, Belcour, Buffet, Chassagne, Chedru, Dehen, Delhalle, Duboscq, Durbet, des Garets, Genevard, Glon, Grandsart, Grimaud, Claude Guichard, Hamelin, Jarrige, Lavergne, Magaud, Pailler, Rabreau, Richoux, Rickert, Sers, Tiberi, Vancalster, Verkindère, Volumard [*J.O.* du 14 juillet 1968] (suppléants devenus députés) (p. 7918).

Mme Chonavel (suppléant devenu député) [*J.O.* du 11 septembre 1968] (p. 8704).

M. Madrelle (suppléant devenu député) [14 novembre 1968] (p. 4435).

M. Peugnet (suppléant devenu député) [*J.O.* du 27 décembre 1968] (p. 12260).

Cessent d'appartenir à cette catégorie :

MM. Arnaud, Barillon, Bousquet, Buffet, Chassagne, Chedru, Mme Chonavel, MM. Delhalle, Duboscq, Durbet, des Garets, Genevard, Glon, Grimaud, Claude Guichard, Hamelin, Jarrige, Lavergne, Magaud, Pailler, Richoux, Rickert, Sers, Tiberi, Vancalster, Volumard [*J.O.* du 24 septembre 1968] (p. 9029).

MM. Belcour, Rabreau, Verkindère [25 septembre 1968] (p. 2849).

MM. Dehen et Grandsart [26 septembre 1968] (p. 2903).

M. Madrelle [18 novembre 1968] (p. 4873).

1969

Font partie de cette catégorie le 2 avril 1969 :

(10 députés.)

MM. Beucler, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Hunault, Jean-Pierre Roux, Royer, Stasi [2 avril 1969] (p. 816).

Entrent dans cette catégorie :

M. Hébert [*J.O.* du 19-4-69] (p. 3892).

M. Chabrat (suppléant devenu député) [*J.O.* du 22-7-69] (p. 7384).

MM. Marc Bécam, Alexandre Bolo, Michel Carrier, Raymond Colibeau, Louis Donnadieu, Maurice Fraudeau, Michel Marquet, Jean Morellon, Guy Murat, Armand Nass, Paul Robert, Hubert Rochet, Jacques Sanglier, Jean-Marie Toutain, Roland Vernaudon (suppléants devenus députés) [*J.O.* du 25-7-69] (p. 7478).

M. Pierre Raynal (élu député) [*J.O.* du 25-9-69] (p. 9572).

MM. Berthouin, Billères, Emile Didier, Ducos, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Félix Gaillard, Massot, Mitterrand, Péronnet, Schloesing, Mme Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [3 octobre 1969] (p. 2492).

MM. Chamant, Edgar Faure et Messmer (élus députés) [21 octobre 1969] (p. 2797).

M. Michel Rocard (élu député) [28 octobre 1969] (p. 2991).

M. Louis Vallon [2 décembre 1969] (p. 4509).

Cessent de faire partie de cette catégorie :

MM. Carrier, Nass [*J.O.* du 1er août 1969] (p. 7726).

M. Morellon [*J.O.* du 22 août 1969] (p. 8494).

MM. Bolo, Chabrat, Colibeau, Donnadieu, Fraudeau, Murat, Robert, Hubert Rochet, Toutain, Vernaudon [16 septembre 1969] (p. 2280).

MM. Bécam, Michel Marquet, Sanglier [17 septembre 1969] (p. 2335).

M. Raynal [2 octobre 1969] (p. 2433).

MM. Berthouin, Billères, Emile Didier, Ducos, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Félix Gaillard, Massot, Péronnet, Schloesing, Mme Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [21 octobre 1969] (p. 2797).

M. Messmer [28 octobre 1969] (p. 2991).

M. Edgar Faure [29 octobre 1969] (p. 3059).

M. Jean Chamant [30 octobre 1969] (p. 3147).

1970

Entrent dans cette catégorie :

M. Le Marc'hadour [*J.O.* du 8 janvier 1970] (p. 347).

M. Montalat [2 avril 1970] (p. 749).

Cesse de faire partie de cette catégorie :

M. Le Marc'hadour [*J.O.* du 11 janvier 1970] (p. 448).

Font partie de cette catégorie le 12 avril 1970 :

(15 députés.)

MM. Beucler, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Hébert, Hunault, Mitterrand, Montalat, Michel Rocard, Jean-Pierre Roux, Royer, Stasi, Louis Vallon [12 avril 1970] (p. 750).

Entrent dans cette catégorie :

M. Henri Lucas (suppléant devenu député) [7 avril 1970] (p. 820).

M. de Bénouville (élu député) [15 juin 1970] (p. 2669).

M. Frys [17 juin 1970] (p. 2794).

M. Jean Lafon (suppléant devenu député) [*J.O.* du 18 juillet 1970] (p. 6734).

M. Dahalani Mohamed (élu député) [*J.O.* du 23 juillet 1970] (p. 6926).

M. Guille [6 octobre 1970] (p. 4123).

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (élu député) [14 octobre 1970] (p. 4271).

MM. Berthouin, Emile Didier, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Lafon, Massot, Péronnet, Schloesing, Mme Thome-Patenôtre et M. Antonin Ver [15 octobre 1970] (p. 4349).

M. Gabas (suppléant devenu député) [16 novembre 1970] (p. 5639).

M. Vancalster [15 décembre 1970] (p. 6540).

Cessent de faire partie de cette catégorie :

M. Henri Lucas [8 avril 1970] (p. 866).

M. Lafon [*J.O.* du 16 septembre 1970] (p. 8645).

M. Dahalani Mohamed [*J.O.* du 30 septembre 1970] (p. 9095).

M. de Bénouville [16 octobre 1970] (p. 4401).

M. Guille [26 octobre 1970] (p. 4736).

M. Gabas [1er décembre 1970] (p. 6061).

1971

Entrent dans cette catégorie :

MM. Beauverger et Blas (suppléants devenus députés) [*J.O.* 10 février 1971] (p. 1453).

MM. Fouchet et Jacques Vendroux [*J.O.* du 12 février 1971] (p. 1503).

M. Jarrige (suppléant devenu député) [*J.O.* 27 mars 1971] (p. 2897).

M. Richoux [2 avril 1971] (p. 836).

Cessent de faire partie de cette catégorie :

M. Blas [12 février 1971] (p. 1503).

M. Beauverger [*J.O.* du 25 février 1971] (p. 1905).

MM. Jarrige et Stasi [2 avril 1971] (p. 835 et 836).

Font partie de cette catégorie le 2 avril 1971 :

(31 députés.)

MM. Berthouin, Beucler, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Emile Didier, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Fouchet, Frys, Hébert, Hunault, Lafon, Massot, Mitterrand, Montalat, Péronnet, Richoux, Michel Rocard, Jean-Pierre Roux, Royer, Schloesing, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Mme Thome-Patenôtre, MM. Louis Vallon, Vancalster, Jacques Vendroux, Antonin Ver [2 avril 1971] (p. 836).

Entrent dans cette catégorie :

M. Paul Boudon (suppléant devenu député) [23 avril 1971] (p. 1430).

M. Jean Vinatier (suppléant devenu député) [*J.O.* du 23 septembre 1971] (p. 9454).

M. Guille [*J.O.* du 28 septembre 1971] (p. 9616).

M. David Rousset [15 novembre 1971] (p. 5726).

M. Rives-Henrys [1er décembre 1971] (p. 6275).

MM. Pierre Bernard-Reymond, Jean Briane, Henri Michel (élus députés) [7 décembre 1971] (p. 6487).

M. Louis Noilou (suppléant devenu député) [20 décembre 1971] (p. 7023).

Cessent de faire partie de cette catégorie :

M. Paul Boudon [28 avril 1971] (p. 1527).

M. Jean-Pierre Roux [29 avril 1971] (p. 1556).

M. François Mitterrand [15 juin 1971] (p. 2950).

M. Jean Montalat (décédé) [*J.O.* du 23 septembre 1971] (p. 9454).

M. Jean Vinatier [5 octobre 1971] (p. 4283).

M. Emile Didier (devenu sénateur) [8 octobre 1971] (p. 4451).

MM. Berthouin, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Massot, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Antonin Ver [16 novembre 1971] (p. 5806).

M. Henri Michel [8 décembre 1971] (p. 6536).

M. Pierre Bernard-Reymond [9 décembre 1971] (p. 6609).

1972

Cesse de faire partie de cette catégorie :

M. Noilou [*J.O.* du 14 janvier 1972] (p. 642).

Font partie de cette catégorie le 4 avril 1972 :

(24 députés.)

MM. Beucler, Jean Briane, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Fouchet, Frys, Guille, Hébert, Hunault, Lafon, Péronnet, Richoux, Rives-Henrys, Michel Rocard, David Rousset, Royer, Schloesing, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Louis Vallon, Vancalster, Jacques Vendroux [4 avril 1972] (p. 791).

Entrent dans cette catégorie :

M. Desanlis (suppléant devenu député) [*J.O.* du 18 avril 1972] (p. 4107).

M. Sanford [1er juin 1972] (p. 2117).

M. Pidjot [*J.O.* du 4 juillet 1972] (p. 6881).

MM. André Boileau, Charles Ceyrac, Jean Chalopin, Robert Figeat, Christian Genevard, Mme Yvonne Stéphan, M. Jean Turco (suppléants devenus députés) [*J.O.* du 8 août 1972] (p. 8571).

M. Edouard Charret [*J.O.* du 15 septembre 1972] (p. 9871).

M. Gérard Sibeud [2 octobre 1972] (p. 3860).

MM. Abelin, Boudet, Michel Duraffour, Médecin [5 octobre 1972] (p. 3946).

M. Stehlin [17 octobre 1972] (p. 4199).

M. Modiano [19 octobre 1972] (p. 4248).

M. Rossi [9 novembre 1972] (p. 4969).

M. Noilou [13 décembre 1972] (p. 6151).

Cessent d'appartenir à cette catégorie :

M. Desanlis [25 avril 1972] (p. 1021).

M. Rives-Henrys [16 mai 1972] (p. 1543).

M. Péronnet [*J.O.* du 7 juillet 1972] (p. 7089).

Mme Yvonne Stéphan [*J.O.* du 24 septembre 1972] (p. 10147).

MM. André Boileau, Jean Chalopin, Robert Figeat, Christian Genevard, Jean Turco [*J.O.* du 27 septembre 1972] (p. 10200).

M. Charles Ceyrac [*J.O.* du 28 septembre 1972] (p. 10266).

MM. Beucler, Dassié [6 octobre 1972] (p. 3992).

M. Richoux [13 octobre 1972] (p. 4170).

M. Cerneau [9 novembre 1972] (p. 4969).

1973

Entrent dans cette catégorie :

M. Jean Gabriac (suppléant devenu député) [*J.O.* du 7 février 1973] (p. 1461).

M. Gaston Girard (suppléant devenu député) [*J.O.* du 15 mars 1973] (p. 2811).

Cesse d'appartenir à cette catégorie :

M. Jean Gabriac [*J.O.* du 11 mars 1973] (p. 2705).

.—.

Voy. aussi : RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 19 du Règlement).

— Secrétariat administratif. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 20 du Règlement).

GUADELOUPE.

Voy. EAU, 4 ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre III) - (D.O.M.) et art. 25 (Activités sucrières).

— Calamités agricoles. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 122.

— Elections municipales à Sainte-Anne. — *Voy.* ELECTIONS (législation), 33.

— Amnistie. — *Voy.* AMNISTIE, 1.

— Terrains domaniaux. — *Voy.* D.O.M., 4.

GUÉRISSEURS.

1. — Proposition de loi relative au contrôle des traitements médicaux effectués par les praticiens non titulaires du diplôme de docteur en médecine, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Krieg, Boscher et Royer (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 84.**

GUYANE.

Voy. EAU, 4.

— Abrogation de la loi du 14 septembre 1951. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 20).

— Cession d'immeubles domaniaux. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 15).

— Conservation des ressources biologiques. — *Voy.* D.O.M., 15.

— Taxe sur les importations. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (IV) D.O.M. (art. 73).

— Statut des populations tribales. — *Voy.* T.O.M., 20.

GYPSE.

— Gisements de la région parisienne. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 2.

H

HABITAT INSALUBRE. — *Voy.* LOGEMENT, 6.

HABITAT RURAL. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5331, 5338, 5347, 5373).

HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Equipement et Logement et art. 51 et 52) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement) (Logement et urbanisme et art. 44, 45) ; BUDGET 1973 (Logement) ; LOGEMENT ; PLAN, 1 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 56, 57.

— Gestion des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 48, 49, 227 — Commissions d'enquête et de contrôle, 20.

— Accession à la propriété des locataires d'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, nos 55, 437.

— Rémunération des personnels des Offices. — *Voy.* CONSTRUCTION, 7.

HACHETTE.

— Entreprise. — *Voy.* O.R.T.F. (1972, p. 2526, 2588) ; ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 15 (1972, p. 2730).

HALLES CENTRALES DE PARIS. — *Voy.* URBANISME, 2.

HANDICAPÉS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Sanglier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1005.**

2. — Projet de loi relatif à diverses mesures en faveur des handicapés, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1646** ; rapport le 4 mai 1971 par M. Toutain, **n° 1685.** Adoption le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 396.**

Transmis au Sénat le 11 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 223 (année 1970-71) ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Yves Villard, **n° 245 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 25 mai 1971. — Projet de loi **n° 96 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1766** ; rapport le 17 juin 1971 par M. Toutain, **n° 1846** ; Adoption le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 445.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 352 (année 1970-71)** ; rapport le 28 juin 1971 par M. Yves Villard, **n° 377 (année 1970-71).** Adoption définitive le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 161 (année 1970-71).**

Loi n° 71-563 du 13 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1971 (p. 6942).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [6 mai 1971] (p. 1694, 1718).

Le nombre des inadaptés (p. 1707, 1708, 1711) ; l'étendue qualitative et quantitative de l'inadaptation (p. 1707, 1708, 1710) ; la définition de l'inadaptation (p. 1707, 1708) ; la gravité du problème des handicapés (p. 1694, 1704, 1705, 1707, 1710, 1711) ; le problème psychologique (p. 1697) ; l'analyse globale de la politique du Gouvernement au cours de la discussion du VIe Plan (p. 1702) ; les dispositions législatives existant pour le travail de certains handicapés et leur réadaptation à la vie quotidienne (p. 1694) ; la loi du 23 novembre 1957 relative au reclassement des travailleurs handicapés (p. 1694) ; son application effective (p. 1695, 1703, 1705, 1706) ; les emplois réservés (p. 1695) ; la loi du 31 juillet 1963 instituant l'allocation d'éducation spécialisée pour les mineurs infirmes (p. 1694, 1695, 1705) ; l'effort d'équipement pour la rééducation des enfants et adolescents handicapés (p. 1694, 1704) ; les très grands handicapés (p. 1694) ; l'aide sociale (p. 1694, 1695) ; sa réforme nécessaire et son inadaptation (p. 1702) ; l'aide sociale aux adultes (p. 1694, 1712) ; les charges pesant sur les familles (p. 1694, 1696, 1703, 1704, 1705, 1707, 1710, 1711) ; le plafonnement dépendant des ressources familiales (p. 1710) ; les impératifs financiers (p. 1694, 1695, 1702, 1703, 1704, 1706, 1709, 1712) ; le rapport sur le VIe Plan et l'évaluation des crédits nécessaires (p. 1695) ; la limitation du projet de loi aux aides financières (p. 1694, 1703) ; les établissements spécialisés de rééducation et les centres de travail (p. 1694, 1710) ; le taux trop faible des allocations (p. 1695, 1703, 1704, 1706, 1712) ; la situation actuelle des mineurs handicapés (p. 1694, 1704, 1710) ; la prise en charge des soins par l'assurance-maladie des parents (p. 1695) ; la prise en charge de l'éducation (p. 1695, 1696) ; l'allocation d'éducation spécialisée (p. 1695) ; l'allocation des mineurs handicapés (p. 1695, 1706) ; son caractère de prestation familiale (p. 1695, 1696) ; la situation actuelle des adultes (p. 1695, 1704, 1710, 1711) ; le non-bénéfice de l'assurance-maladie (p. 1695) ; la perte au-delà de vingt ans de la qualité d'ayant droit des parents (p. 1695) ; le bénéfice de la seule aide sociale et les conditions de ressources (p. 1695) ; l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (p. 1695, 1705) ; l'affiliation volontaire à l'assurance-maladie depuis 1967 et le taux élevé de la cotisation (p. 1695, 1696, 1702) ; l'affiliation difficile à l'assurance volontaire et la prise en charge automatique de la cotisation par l'aide sociale pour tous les bénéficiaires de l'allocation aux handicapés adultes (p. 1695, 1696, 1697, 1704, 1705, 1706, 1710, 1711, 1712) ; la limitation à trois ans de l'hospitalisation prise en charge au titre de l'assurance volontaire (p. 1695, 1696, 1697, 1702, 1705, 1706, 1710, 1712) ; l'allocation aux handicapés adultes (p. 1695, 1696, 1705, 1706, 1710, 1712) ; les bénéficiaires (p. 1696) ; les deux allocations d'aide sociale (p. 1696) ; la substitution d'une solidarité nationale à l'aide sociale (p. 1695, 1696, 1702, 1704, 1705, 1706, 1707, 1710) ; l'allocation de subsistance (p. 1695) ; la suppression ou la suspension de l'allocation en cas d'hospitalisation ou d'hébergement (p. 1697, 1706) ; la protection sociale aux handicapés au-delà de soixante-cinq ans (p. 1697, 1704, 1705) ; l'exclusion du calcul des ressources des rentes-survie souscrites par les parents au profit des enfants handicapés (p. 1697, 1706, 1710) ; les répercussions financières du projet sur les budgets départementaux et communaux (p. 1697, 1706, 1708, 1712) ; la création d'un fonds spécial des handicapés (p. 1697) ; les associations de parents d'handicapés et les associations d'handicapés (p. 1697, 1703, 1704, 1707, 1708, 1709, 1710) ; la concrétisation des recommandations du rapport Bloch-Lainé (p. 1702, 1703, 1708, 1710) ; la publication des annexes (p. 1708) ; les problèmes de transferts (p. 1702) ; le bénéfice des taxes d'apprentissage pour les centres d'aide par le travail (p. 1702, 1706) ; la formation professionnelle des handicapés (p. 1702, 1706) ; l'information des familles (p. 1702) ; la nécessité de la recherche en matière de réadaptation (p. 1702, 1709) ; la mise au travail des handicapés (p. 1702, 1706, 1711, 1712) ; les difficultés de fonctionnement et de création des C.A.T. (p. 1704, 1713) ; les décrets d'application (p. 1704) ; le droit au travail et la prise en charge des prix de journée des centres de rééducation professionnelle et d'aide par le travail par l'aide sociale (p. 1695, 1696, 1702, 1704, 1708,

1711, 1712) ; le renoncement partiel à la notion d'obligation alimentaire au-delà de vingt ans (p. 1695, 1696, 1704, 1708, 1711, 1712) ; la non-récupération de l'aide sociale sur la succession (p. 1695, 1705, 1712) ; l'obligation alimentaire (p. 1706) ; le maintien de la distinction entre les aides de la sécurité sociale et de l'aide sociale (p. 1695) ; le transfert des charges de l'aide sociale aux prestations familiales (p. 1695, 1704) ; les nouvelles charges assurées par l'aide sociale (p. 1695, 1704) ; la situation des enfants de quinze à vingt ans (p. 1696, 1704, 1705, 1711) ; l'augmentation nécessaire du nombre des centres spécialisés (p. 1696) ; les lacunes et les complexités du texte en discussion (p. 1696, 1697, 1703, 1704, 1705, 1706, 1711, 1712) ; le financement sur le fonds des prestations familiales (p. 1697, 1703, 1704, 1705, 1712) ; l'attitude des parents d'handicapés (p. 1697, 1702, 1705, 1707, 1710, 1711, 1712) ; la prévention prénatale (p. 1703, 1705, 1706) ; la fermeture de certaines cliniques obstétricales (p. 1703) ; la formation et l'information du personnel des maternités et des cliniques (p. 1703) ; les accouchements à domicile (p. 1703) ; les vaccinations (p. 1706) ; la nécessaire multiplication des établissements spécialisés dispensant traitement et éducation (p. 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1711, 1713) ; les difficultés rencontrées par les promoteurs (p. 1713) ; le coût du placement des enfants dans un établissement privé (p. 1703) ; le coût du prix de journée dans les différents établissements (p. 1704) ; les ateliers « protégés » pour les adultes (p. 1703, 1706, 1707, 1713) ; l'effort des collectivités locales en faveur des handicapés et la promotion des établissements (p. 1704) ; la construction industrialisés d'instituts médico-sportifs (p. 1704, 1706, 1711) ; les mesures particulières d'éducation entraînant des dépenses supplémentaires (p. 1705) ; l'obligation et l'assiduité scolaire (p. 1705, 1708) ; l'attribution d'un minimum de ressources égal à 80 % du S.M.I.C. avec indexation (p. 1705) ; la revalorisation des pensions et retraites de la sécurité sociale (p. 1705) ; la formation des enseignants (p. 1705, 1708) ; le problème du logement (p. 1705, 1713) ; la réforme de l'allocation-loyer (p. 1705) ; la nationalisation de l'industrie pharmaceutique (p. 1705) ; la différence instituée dans l'aide apportée aux handicapés adultes et aux handicapés mineurs (p. 1706) ; l'insuffisance des foyers d'accueil (p. 1706) ; l'adaptation de certains postes de travail aux handicapés et l'augmentation en pourcentage des emplois réservés (p. 1706) ; la non-réalisation du Ve Plan pour les places créées pour l'enfance inadaptée et les adultes (p. 1706) ; la réalisation du Ve Plan pour les personnels sociaux (p. 1706) ; le groupement d'intellectuels handicapés physiques (p. 1707) ; les Jeux Olympiques des jeunes handicapés (p. 1707) ; l'absence de politique d'ensemble du Gouvernement (p. 1707, 1710) ; les conditions d'une politique cohérente de l'inadaptation (p. 1709) ; l'inexistence des contrôles ponctuels du développement du petit enfant (p. 1708) ; le taux de récupération et d'adaptation (p. 1710) ; l'évolution des connaissances des praticiens (p. 1708, 1711) ; la carte nationale de l'inadaptation (p. 1708) ; l'intervention des Pouvoirs publics pour la création d'établissements publics ou para-publics (p. 1708) ; les écoles primaires pour les handicapés à Paris (p. 1708) ; les avantages et les inconvénients du financement par l'Etat d'organismes privés (p. 1708, 1709) ; les réglementations imposées par l'Administration (p. 1708, 1709) ; l'absence de contrôle des activités médico-psycho-pédagogiques (p. 1709) ; la situation des personnels sociaux de l'enfance inadaptée (p. 1709) ; le bénéfice de l'aide sociale et l'inégibilité au conseil municipal (p. 1709, 1710) ; l'allocation aux orphelins (p. 1710) ; l'intégration des allocations d'aide sociale dans l'allocation aux handicapés (p. 1710) ; le taux unique de l'allocation et ses inconvénients (*ibid*) ; le bénéfice de l'affiliation à la sécurité sociale avec prise en charge des cotisations par l'aide sociale pour les enfants non couverts pour le risque maladie-maternité (p. 1711) ; le budget social de la nation pour les handicapés en 1971 (p. 1711) ; la redistribution des responsabilités en matière d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1712) ; la création d'un fonds national des handicapés (p. 1712) ; l'unification des allocations en faveur des handicapés adultes (p. 1712).

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 1697 à 1699) : l'augmentation du nombre des handicapés adultes ; le rapport de M. Bloch-Lainé (p. 1697) ; la limite financière du projet de loi ; le cas des handica-

pés mineurs ; la création d'une nouvelle allocation en faveur des familles qui font un effort pour remédier au handicap de leur enfant ; le droit de l'handicapé majeur à une allocation ; la prise en charge par l'aide sociale des cotisations à l'assurance volontaire des titulaires de l'allocation aux handicapés adultes ; l'allègement des charges des familles ; la formation professionnelle et la mise au travail des handicapés ; l'importance du projet de loi (p. 1698, 1699).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation (p. 1699 et 1713) : le rapport Bloch-Lainé ; ses observations sur la loi du 15 juillet 1970 relative à la délivrance obligatoire des certificats de santé à l'occasion de certains examens médicaux préventifs ; la réglementation des centres d'action médico-sociale précoce ; l'action sur les causes organiques des infirmités ; la coordination des actions publiques ou privées ; le rôle du comité interministériel en matière d'adaptation et de réadaptation et de la commission permanente ; la répartition des équipements spécialisés pour les handicapés ; la carte de l'inadaptation ; les objectifs du VIe Plan ; la formation des personnels qualifiés (p. 1699) ; l'organisation des études conduisant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur ; le problème des prestations ; la situation des handicapés adultes ; l'aide sociale (p. 1700) ; la contribution des collectivités locales ; les caractéristiques de l'allocation aux handicapés adultes ; l'affiliation d'office à l'assurance volontaire ; le rôle des services départementaux d'aide sociale ; le problème de la couverture des soins hospitaliers de très longue durée ; le problème de l'hébergement et de l'entretien des enfants après la mort de leurs parents ; la complexité du système des allocations aux adultes (p. 1701) ; (p. 1713 à 1715) : les limites du projet de loi ; la taxe d'apprentissage ; l'assurance-maladie ; la recherche fondamentale ; la mise en œuvre de la prévention ; les examens de santé et l'amélioration des lieux d'accouchement ; le budget social de la nation (p. 1713) ; le rôle des centres d'aide par le travail et des ateliers protégés ; le lien entre les prestations familiales et les salaires : la déduction du revenu des personnes physiques des primes payées par les parents au titre des rentes de survie ; la politique de solidarité nationale ; les difficultés consécutives à une législation qui opère entre les enfants une classification (p. 1714) ; la situation des débiles profonds ; le problème des équipements ; les conséquences de l'équipement industrialisé (p. 1715).

TITRE PREMIER : *Allocation des mineurs handicapés* (p. 1718).

Article premier : *Modification de l'article L 510 du Code de la sécurité sociale ;* adoption.

Art. 2 : *Modification du chapitre V-1 du titre II du Livre V du Code de la sécurité sociale ;* amendement rédactionnel de la Commission des Affaires culturelles ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 3 : *Abrogation des articles L 543-2, L 543-3 et L 543-4 du chapitre V-1 du titre II du Livre V du Code de la sécurité sociale et nouvelles dispositions ;* l'élargissement de la portée de l'article ; les charges particulières des parents de grands infirmes et de débiles mentaux ; le texte proposé pour l'article L 543-2 du Code de la sécurité sociale ; deux amendements identiques soumis à discussion commune (p. 1719) ; le premier, de MM. Gissinger et Delong tendant à substituer au mot : « d'éducation », les mots : « concourant à la formation et notamment à l'éducation » ; le deuxième, de la Commission ; le bénéfice de la formation pour les enfants handicapés de quinze à vingt ans ; la notion de mesures particulières concourant aux soins, à l'éducation et à la formation.

Intervention de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat (p. 1719) : la notion de la formation.

Retrait de l'amendement de M. Gissinger ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission tendant à faire référence à l'article du Code des pensions militaires d'invalidité où figure le barème d'invalidité ; adoption de l'amendement ; amendement de concordance de la Commission ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à ce que la Commission départementale d'orientation comporte au moins un représentant des associations locales des familles d'enfants handicapés ; l'avis conforme de la Commission pour l'octroi des allocations.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1719) : le caractère réglementaire de la composition d'une commission.

Retrait de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à la fin du texte proposé pour le dernier alinéa de l'article L 543-2 à substituer aux mots : « contentieux technique », les mots : « contentieux général » ; le contentieux technique de la Sécurité sociale ; les problèmes de pourcentage d'incapacité ; le contexte social et familial ; les possibilités de réadaptation et de classement éventuel ; les caractéristiques du contentieux général de la Sécurité sociale (p. 1720) ; l'inopportunité du maintien des deux contentieux.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1720) : la compétence du contentieux général et l'ordonnance du 22 décembre 1958.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à compléter le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L 543-2 et à renvoyer à un décret l'adaptation nécessaire des juridictions.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1720) ; le décret du 28 juillet 1965.

Adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article L 543-2 du Code de la sécurité sociale, ainsi modifié.

Texte proposé pour l'article L 543-3 du Code de la sécurité sociale : deux amendements identiques ; le premier, de la commission, le deuxième, de M. Pierre Bas relatifs à l'appréciation des ressources des postulants ; l'article 141 du code de la famille et de l'aide sociale ; l'exclusion du calcul des ressources des rentes-survie.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1721) : le dépôt par le Gouvernement d'un article additionnel réglant le problème.

Réserve des deux amendements et de l'article L 543-3 du Code de la sécurité sociale ; réserve d'un amendement de la Commission.

Texte proposé pour l'article L 543-4 du Code de la sécurité sociale ; amendement de la commission, conséquence de l'adoption d'un amendement précédent ; adoption ; amendement rédactionnel de la commission ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article L 543-4, ainsi modifié ; l'article L 543-3 du Code ayant été réservé, l'article 3 est réservé (p. 1721).

Art. 4 : *Complément de l'article L 527 du Code de la sécurité sociale ;* adoption.

Art. 5 : *Complément de l'article L 536 du Code de la sécurité sociale ;* adoption de l'article 5.

Après l'article 5 : amendement de la commission tendant à insérer un nouvel article coordonnant les dispositions du quatrième alinéa de l'article L 711-1 du Code de la sécurité sociale avec les dispositions de l'article L 543-3.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1721) : le cumul des trois allocations ; l'ordre de versement des allocations et les ressources « neutralisées » pour l'application des plafonds prévus pour l'attribution de l'allocation supplémentaire.

Retrait de l'amendement (p. 1722).

Art. 6 : Modification de l'article 1090 du Code rural ; adoption.

Titre II : *Allocation aux handicapés adultes.*

Art. 7 : *L'institution d'une allocation aux handicapés adultes ;* amendement de la Commission tendant à compléter le premier alinéa de l'article et relatif aux personnes âgées de soixante à soixante-cinq ans ; la prise en charge par l'aide sociale des cotisations à l'assurance volontaire ; la possibilité pour les handicapés adultes âgés de soixante ans et remplissant les conditions prévues par le projet de loi d'opter pour le maintien des droits jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1722) : les ressources limitées ; l'augmentation des dépenses mises à la charge des régimes de prestations familiales ; la couverture des frais médicaux par l'assurance volontaire ; le bénéfice de l'aide médicale ; le problème posé par l'ensemble des bénéficiaires de l'allocation spéciale vieillesse ; l'aide médicale et l'obligation alimentaire (p. 1723) ; les personnes malades qui continuent à travailler jusqu'à soixante-cinq ans ; l'irrecevabilité de l'amendement au regard de l'article 40 de la Constitution.

Réserve de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; trois amendements soumis à discussion commune (p. 1724) ; le premier, présenté par la commission tendant à une nouvelle rédaction qui accepte la suspension du paiement de l'allocation tout en maintenant aux handicapés la qualité de bénéficiaires de l'allocation ; le deuxième, de M. Pierre Bas tendant à une nouvelle rédaction selon laquelle les titulaires de l'allocation aux handicapés adultes peuvent, lorsque les versements de cette allocation sont suspendus, continuer à bénéficier des dispositions de l'article 10 du projet de loi ; le troisième, de M. Fouchier ayant le même objet ; retrait de l'amendement de M. Fouchier ; la protection sociale des handicapés et les droits liés au bénéfice de l'allocation ; le non-versement de l'allocation et la perte de la qualité de bénéficiaire de l'allocation ; la différence entre le bénéfice et le paiement de l'allocation ; le droit commun de l'assurance volontaire et la prise en charge des frais d'hospitalisation pour une durée maximum de trois ans.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1724) : l'opposition du Gouvernement ; les incidences financières de l'amendement de la Commission.

Retrait de l'amendement de M. Pierre Bas ; amendement de M. Aubert tendant à ce que la suspension du paiement de l'allocation ne retire pas à l'intéressé le bénéfice des avantages prévus à l'article 10 de la présente loi ; la situation d'un handicapé pris en charge et hébergé par l'aide sociale ; adoption de l'amendement ; trois amendements identiques ; le premier de la Commission ; le deuxième de M. Fouchier ; le troisième, de M. Pierre Bas tendant à exclure des ressources du handicapé adulte outre la retraite du combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques visées à l'article 141 du Code de la famille et de l'aide sociale, les rentes-survie constituées par leurs parents ; la circulaire du 17 juillet 1964 (p. 1725).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1725) : l'article additionnel proposé par le Gouvernement.

Réserve des trois amendements ; adoption de l'amendement précédemment réservé en raison de l'application de l'article 40 ; réserve de l'article 7.

Art. 8 : *Les différentes caractéristiques de l'allocation aux handicapés adultes ;* amendement du groupe socialiste tendant à introduire dans la commission départementale d'orientation un représentant des associations locales des handicapés adultes (p. 1726).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1726) : le caractère réglementaire de cet amendement.

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la sécurité sociale (p. 1727) : la loi hospitalière.

Retrait de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement du groupe socialiste tendant à supprimer la référence au contentieux technique de la sécurité sociale ; adoption de l'amendement et de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 9 : *L'application dans les D.O.M. des dispositions des articles 7 et 8 ;* amendement de M. Fontaine tendant à supprimer les mots : « dans les conditions déterminées par décret » ; l'intervention d'un décret précisant les taux et déterminant les conditions d'attribution de l'allocation ; la référence à la procédure suivie en matière d'allocations familiales ; les allocations à un taux statutairement réduit suivant un barème dégressif ; l'explosion démographique ; le principe de la parité globale ; le F.A.S.S.O. (fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire) ; le versement aux familles des travailleurs du secteur public de l'intégralité des allocations familiales aux taux applicables en métropole ; les conditions de l'extension de l'allocation d'éducation spécialisée ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Titre III : *Affiliation des bénéficiaires de l'allocation aux handicapés adultes à l'assurance volontaire pour la couverture du risque maladie et des charges de la maternité* (p. 1728).

Art. 10 : Amendement de la Commission ayant pour objet de permettre aux handicapés adultes qui le souhaiteraient de refuser l'affiliation d'office à l'assurance volontaire ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe socialiste ayant pour objet d'étendre les avantages du projet de loi aux bénéficiaires d'une allo-

cation lorsqu'ils sont hospitalisés ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 : Titre IV : *Rééducation professionnelle et aide par le travail ; les nouvelles dispositions de l'article 168 du Code de la famille et de l'aide sociale ;* l'exclusion de la rente-survie du calcul des ressources dans le cadre de l'article 141 du Code de la famille et de l'aide sociale ; amendement de M. Pierre Bas tendant à supprimer les mots : « agréé dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat » ; la circulaire du Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale du 18 décembre 1964 relative aux centres d'aide par le travail.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1728) : le décret du 2 septembre 1954 ; les conditions d'agrément des centres de rééducation et des centres d'aide par le travail.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 11 (p. 1729).

Après l'Art. 11 : Amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article relatif aux allocations qui ne doivent pas entrer en compte pour le calcul du plafond de ressources ; les arrérages des assurances-survie ; adoption de l'amendement.

Art. 3 (suite) : les deux amendements de la Commission et l'amendement de M. Pierre Bas sont devenus sans objet ; adoption du texte proposé pour l'article 543-3 du Code de la sécurité sociale ; adoption de l'article 3, modifié par les amendements adoptés.

Art. 7 (suite) : les amendements de la Commission, de M. Fouchier et de M. Pierre Bas, précédemment réservés, sont devenus sans objet ; adoption de l'art. 7, modifié par les amendements adoptés.

Après l'Art. 11 (suite) : deux amendements identiques ; le premier de la Commission, le deuxième de M. Pierre Bas tendant à insérer un nouvel article stipulant que la liste des revenus énumérés à l'article 141 du code de la famille et de l'aide sociale, dont il n'est pas tenu compte dans le calcul des ressources des postulants à l'aide sociale, pourra être complétée par décret.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1729) : l'ensemble de la réforme de l'aide sociale.

Retrait de l'amendement de la Commission ; retrait de l'amendement de M. Pierre Bas (p. 1730) ; amendement de la Commission tendant à harmoniser l'article 169 du Code de la famille et de l'aide sociale avec la numérotation actuelle de l'article visé du Code des pensions militaires d'invalidité ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Rocard tendant, après l'article 11, à insérer un nouveau titre relatif aux droits civiques des handicapés ; la suppression du quatrième alinéa de l'article 230 du Code électoral ; l'interdiction faite aux citoyens bénéficiant de l'aide sociale de se porter candidats aux élections municipales.

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 1730) : l'article 230 du Code électoral ; l'abrogation du paragraphe 3 de cet article ; les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ; les personnes non soumises aux quatre vieilles contributions ; les traces de suffrage censitaire dans le droit électoral.

Retrait de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article demandant au Gouvernement de déposer, avant le 31 décembre 1971, un projet de loi de programme en faveur des handicapés ; l'abandon de la notion d'assistance ; la « dette alimentaire » envers les handicapés adultes ; le respect de la personnalité de l'handicapé ; le problème des longues hospitalisations ; la prolongation du bénéfice de l'assurance volontaire pour les handicapés au-delà de soixante-cinq ans ; l'élaboration d'une réforme totale de l'aide aux handicapés.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 1731) : la notion de projet de loi de programme ; les possibilités budgétaires ; la règle de l'annuité budgétaire ; la loi-programme et les équipements.

Rejet de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1731).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3286).

L'effort de l'Etat et le transfert de fonds provenant des prestations familiales (p. 3286) ; le faible taux des allocations (*ibid*) ; la sévérité des règles de cumul (*ibid*) ; la prise en charge par l'aide sociale des cotisations des handicapés adultes à l'assurance volontaire ; les centres d'aide par le travail ; l'assistance et la solidarité nationale (p.

3286) ; les modifications apportées par le Sénat (p. 3286, 3287) ; l'accord du Sénat sur les principales dispositions (p. 3286) ; la prorogation de six mois de la limite prévue par l'ordonnance de 1967 à la prise en charge des dépenses d'hospitalisation des affiliés à l'assurance volontaire (p. 3287).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation (p. 3287) ; ses observations sur ce texte.

Art. 3 : *Nouvelles dispositions de l'article L 543-2 du Code de la sécurité sociale ;* adoption du texte proposé.

Nouvelles dispositions de l'article L 543-3 du Code de la sécurité sociale : amendement de la Commission des affaires culturelles ayant pour effet de réintroduire le plafond de ressources pour les parents du mineur handicapé à l'exclusion des tiers (p. 3288) ; adoption de l'amendement et du texte proposé.

Nouvelles dispositions de l'article L 543-4 du Code de la sécurité sociale : amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture à l'Assemblée sous réserve de l'adoption de la modification concernant la loi du 27 décembre 1965, votée par le Sénat ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié ; adoption de l'ensemble de l'article 3.

Art. 7 : adoption (p. 3289).

Art. 9 : supprimé par le Sénat.

Art. 10 : amendement de la Commission tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article ; la crainte du Sénat devant les risques d'une forte croissance des dépenses d'aide sociale à la charge des collectivités locales ; la création d'un contrôle médical supplémentaire spécial pour les handicapés se superposant à celui de la Sécurité sociale ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article 10 et prolongeant jusqu'au 31 décembre 1971 la prise en charge par l'assurance-maladie volontaire des frais d'hospitalisation et d'hébergement des handicapés.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 3289) : le vœu de l'Assemblée de donner une structure stable à la couverture des soins des handicapés hospitalisés.

Adoption de l'amendement et de l'article 10, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3289).

3. — Proposition de loi relative à l'emploi des handicapés physiques par les entreprises, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1654.**

4. — Proposition de loi tendant à assurer l'emploi des handicapés physiques dans les entreprises, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1741.**

5. — Proposition de loi tendant à assurer aux enfants aveugles, aux sourds-muets et aux handicapés physiques ou mentaux les droits scolaires obligatoires pour les autres enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1743.**

6. — Proposition de loi instituant un fonds national de solidarité pour les handicapés, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1817.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 175 du Code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Stasi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2319 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Sourdille, **n° 2459.** Adoption le 28 juin 1972. — Proposition de loi **n° 648.**

Transmise au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 351 (année 1971-1972) ;** rapport le 29 juin 1972 par M. Pierre Brun, **n° 356 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Proposition de loi **n° 156 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-616 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7172).

DISCUSSION [28 juin 1972] (p. 2965).

Extension des produits ; extension des bénéficiaires ; problème de l'exonération de la T.V.A. ; application de la loi du 23 novembre 1957 ; édiction de sanctions à l'encontre des employeurs qui omettent de signaler au bureau de la main-d'œuvre l'existence de toute vacance dans un emploi réservé (p. 2965).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : réinsertion professionnelle et sociale des handicapés (p. 2965, 2966).

Art. 1er : amendement de M. Achille-Fould ; son retrait ; amendement du Gouvernement ; délivrance des agréments aux établissements qui bénéficieront des dispositions de la loi ; son adoption ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 2966).

Art. 2 : son adoption (p. 2967).

Art. 3 : amendement de suppression déposé par le Gouvernement ; son adoption ; en conséquence, l'article 3 est supprimé.

Demande d'une seconde délibération présentée par la Commission : (p. 2967) ; seconde délibération.

Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article premier (p. 2967).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; son adoption ; en conséquence, l'article 2 est supprimé ; adoption du titre de la proposition de loi (p. 2968).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2968).

·—·

Voir aussi : Budget 1969, 1 (Affaires sociales) ; Budget 1970, 1 (Discussion générale) ; (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population).

Budget 1971, 1 (Affaires sociales, Santé publique) (p. 4826, 4859, 4870, 5622, 5625, 5637) ; Budget 1972 (Santé publique et Travail) ; Budget 1973 (Santé publique) ; Orphelins, 5 ; Questions orales (avec débat) n°s 45 à 50, 58, 59 ; Santé publique, 21 (1971, p. 1941) ; Logement, 12 ; Code rural, 4 ; Sports, 10 (1971, p. 3270).

— Tarification des articles d'appareillage. — *Voy.* Questions d'actualité, n° 270 ; Plan, 1 ; Questions orales (sans débat), n° 145 ; Assurance, 8 ; Déclarations du Gouvernement (n° 8). Salaires, 3, art. 2 (art. 31 ab).

— Accès des — à la fonction publique. — *Voy.* Budget 1973 (Services du Premier Ministre, Fonction publique).

— Emploi des — *Voy.* Questions orales (sans débat), n° 245.

— Allocations aux — *Voy.* Questions orales (sans débat), n° 235.

— Mesures en faveur des — *Voy.* Budget 1973 (seconde délibération, p. 5524, 5527).

— Assurances sociales des — *Voy.* Questions d'actualité, n° 221.

— Etablissements pour — *Voy.* Questions d'actualité, n° 289.

— Publications vendues au profit des — *Voy.* Presse, 2.

— Salaires des stagiaires — *Voy.* Questions d'actualité (n° 58).

HARAS DE JARDY. — *Voy.* Questions d'actualité, n° 33.

HAVAS-CONSEIL-RELATIONS PUBLIQUES. — *Voy.* Questions orales (avec débat), n° 138 à 142.

HAVRE (LE). — *Voy.* Budget 1973 (Equipement et urbanisme, p. 5390, 5391).

— Port du — *Voy.* Questions orales (sans débat), n° 95).

HAY-LES-ROSES (L').

— Constructions de tours à. — *Voy.* Questions d'actualité. n° 367.

HAYE (LA).

— Conférence de. — *Voy.* Déclarations du Gouvernement (n° 11).

HÉLICOPTÈRE S.A. 341. — *Voy.* Questions d'actualité, n° 311 (p. 1399).

HERBICIDES. — *Voy.* Agriculture, 12.

HÉRITIER RÉSERVATAIRE. — *Voy.* SUCCESSIONS, 1 (1971, p. 1080).

HEXACHLOROPHÈNE.

— Inscription au tableau C. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 176 à 180.

HIRSON.

— Incidents. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 305 ; FAITS PERSONNELS, 3 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 16 (p. 1834).

HOPITAUX

1. — Projet de loi modifiant certaines dispositions des Livres IV, V et IX du Code de la santé publique ; présenté à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1322 ;** rapport le 2 octobre 1970 par M. Hubert Martin, **n° 1367.** Adoption le 1er décembre 1970. — Projet de loi **n° 322.**

Transmis au Sénat le 2 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 79 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 décembre 1970 par M. Terré, **n° 111 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1970 sous le titre : « Projet de loi relatif à certaines dispositions concernant le personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure. » — Projet de loi **n° 56 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1604 ;** rapport le 19 décembre 1970 par M. Hubert Martin, **n° 1605.** Adoption définitive le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 362.**

Loi n° 70-1319 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 73).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [1er décembre 1970] (p. 6047).

Les accords de Grenelle (p. 6047, 6049, 6050) ; le travail à temps partiel pour le personnel hospitalier (p. 6047, 6049, 6050) ; ses conditions (p. 6047, 6049) ; ses conséquences sur la carrière hospitalière ; les problèmes de la retraite (*ibid*) ; les difficultés du recrutement (p. 6049) ; la création de comités techniques paritaires (*ibid*) ; leur composition ; leur but (p. 6047, 6049) ; l'assouplissement du régime disciplinaire (p. 6047, 6048, 6049, 6050) ; le régime actuel (p. 6047) ; ses inconvénients ; la réforme proposée (p. 6048, 6050) ; ses modalités (p. 6048) ; les dispositions visant « la faute grave » (*ibid*) ; la commission de recours (p. 6050) ; l'exercice du droit syndical dans les régimes hospitaliers (p. 6048, 6050) ; l'activité des pharmacies hospitalières (p. 6048) ; leur groupement pour les achats ; le personnel de direction des écoles d'infirmières ; l'expérience de Briey concernant le personnel médical hospitalier ; la réforme hospitalière (p. 6048) ; la durée des congés (p. 6050) ; la durée hebdomadaire du travail ; les autorisations spéciales d'absence ; le petit personnel des hôpitaux ; les aides-soignantes ; leurs qualités ; la rémunération en fonction des diplômes ; l'entorse en matière d'échelle de rémunérations ; l'humanisation des établissements hospitaliers.

Interventions de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6048, 6049) : ses observations sur les protocoles d'accord conclus avec les organisations syndicales en mai 1968 ; la délimitation entre le domaine législatif et le domaine réglementaire (p. 6048) ; le problème des pharmacies hospitalières ; le cas des infirmières à temps partiel ; la situation des masseurs kinésithérapeutes ; le problème du régime disciplinaire ; la structure paritaire de la Commission des recours annexée au conseil supérieur de la fonction hospitalière ; l'exercice du droit syndical ; (p. 6050, 6051) : l'humanisation des hôpitaux ; la situation des personnels des catégories C et D.

Art. 1er (p. 6051) : *Complément à l'article L 476 du Code de la santé publique ;* adoption.

Art. 2 : *Modification de l'article L 578 du Code de la santé publique* relatif aux pharmacies hospitalières ; amendement de suppression de la Commission des affaires culturelles.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6051) : l'intégration de ces mesures dans la loi portant réforme hospitalière.

Adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 2 est supprimé et les amendements de Mme Vaillant-Couturier, de MM. Berthelot et Nilès deviennent sans objet.

Art. 3 : *Modification de l'article L 686 du Code de la santé publique ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à étendre le droit syndical à l'Assistance publique de Paris, à celle de Marseille et aux hospices civils de Lyon ; la nomination par le ministre de la santé publique des pharmaciens résidents des hôpitaux ; l'exercice des fonctions hospitalières à temps partiel ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *Complément à l'article L 792 du Code de la santé publique* (p. 6051) ; le temps partiel (p. 6051, 6052) ; amendement de M. Commenay, non soutenu par son auteur (p. 6052) ; trois amendements pouvant être soumis à discusion commune ; le premier, de Mme Vaillant-Couturier tendant à porter à 60 % du salaire la rémunération du travail à temps partiel et aménageant les conditions de réemploi et de retraite ; le deuxième, de M. Saint-Paul relatif au déroulement de la carrière et au droit à la retraite ; le troisième, de M. Boutard ayant le même objet que celui de M. Saint-Paul ; la garantie en matière de retraite ; les conditions d'exercice de la profesion en milieu hospitalier ; l'injustice du classement en « sédentaire » ; la différence entre le temps partiel et le mi-temps.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6052) : le salaire à 60 % dans le secteur du temps partiel le domaine réglementaire et les annuités comptant pour la retraite ; la possibilité d'une durée de travail inférieure à 60 % du temps plein ; rejet des trois amendements ; adoption de l'article 4.

Art. 5 : *Modification au chapitre II du Livre IX du Code la santé publique ;* le comité technique paritaire (p. 6053) ; amendement de suppression de la Commission des affaires culturelles ; l'intégration de cette disposition dans la réforme hospitalière ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article 5 est supprimé ; deux amendements de la Commission et de Mme Vaillant-Couturier deviennent sans objet.

Art. 6 : *Modification de l'article L 809 du Code de la santé publique ;* adoption.

Après l'art. 6 : amendement de M. Commenay, tendant à insérer un nouvel article, qui n'est pas soutenu par son auteur ; amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article relatif au recours devant le conseil de discipline d'appel ; retrait de l'amendement ; trois amendements du groupe communiste tendant à insérer de nouveaux articles relatifs aux sanctions disciplinaires et aux recours ; retrait des trois amendements.

Art. 7 : *Modification de l'article L 845 du Code de la santé publique ;* la faute grave (p. 6053, 6054) ; amendement du groupe communiste tendant à réduire le délai concernant la convocation du conseil de discipline ; rejet de l'amendement ; deux amendements de la Commission des affaires culturelles et du groupe communiste intégrant la radiation du tableau d'avancement dans le 7e alinéa de l'article L 845 du Code de la santé publique ; adoption des amendements ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 6054).

Art. 8 : *Modification de l'article L 850 du Code de la santé publique* (ibid) ; le congé annuel ; les incidences de la maladie ou de la disponibilité sur les congés ; la répartition et l'organisation des congés annuels ; le report des congés d'une année sur l'autre ; la situation des agents originaires des T.O.M. ; le cumul des congés ; l'indemnité couvrant le prix du voyage ; les congés spéciaux ; amendement rectifié du groupe communiste tendant à préciser la durée des congés ; rejet de l'amendement (p. 6055) ; amendement de M. Boutard tendant à donner une priorité pour le choix des périodes de congés aux agents ayant des enfants d'âge scolaire ; retrait de l'amendement ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier de la Commission des affaires culturelles relatif aux congés bloqués pour les agents d'outre-mer ; le deuxième, de M. Capelle associant les Corses et les agents originaires d'Algérie et de l'ancienne Union française aux possibilités de congés bloqués ; l'actualisation du sixième alinéa de l'article L 850 du Code de la santé publique ; l'amendement de la Commission des affaires culturelles est transformé en sous-amendement à l'amendement de M. Capelle ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifiés.

Art. 9 : *Modification de l'article L 851 du Code de la santé publique ;* les autorisations spéciales d'absence ; deux amendements et un sous-amendement pouvant être soumis à discussion commune (p. 6056) ; le premier, présenté par M. Hubert Martin ; le deuxième, par le Gouvernement, tendant à

une nouvelle rédaction de l'article et distinguant les autorisations obligatoires des autorisations facultatives et un sous-amendement de Mme Vaillant-Couturier refusant cete distinction ; retrait de l'amendement du Gouvernement, qui se rallie à celui de M. Hubert Martin ; rejet du sous-amendement de Mme Vaillant-Couturier ; adoption de l'amendement de M. Hubert Martin, qui devient l'article 9 ; en conséquence trois amendements du groupe communiste, un amendement de Mme Vaillant-Couturier et un amendement de M. Saint-Paul, deviennent sans objet.

Après l'Art. 9 : amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article modifiant l'article L 797 du Code de la santé publique ; le respect des règles d'exercice des professions médicales et paramédicales (p. 6056, 6057) ; le préjudice à la santé des malades hospitaliers ; la qualification des personnels ; son intégration dans le texte portant réforme hospitalière ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article relatif à l'organisation des concours ; la promotion des candidats exerçant des fonctions hospitalières ; le concours externe et le concours interne ; le caractère réglementaire ; l'improvisation d'un texte complexe ; rejet de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article relatif aux droits à la retraite des médecins des hôpitaux psychiatriques et des services de lutte contre la tuberculose intégrés dans le cadre des médecins à plein temps des hôpitaux généraux.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6057) : la dérogation aux règles habituelles de coordination entre les régimes des salariés ; le transfert des droits acquis.

Adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1970] (p. 6717).

Les modifications apportées par le Sénat à l'article 3 ; la suppression par le Sénat de la référence aux articles 679 et 681 du Code de la Santé publique, abrogés par l'article 49 du projet de réforme hospitalière ; les congés ; les agents originaires des territoires d'outre-mer ; les autorisations spéciales d'absence pour les représentants qualifiés des organisations syndicales représentatives ; le nouvel intitulé du projet de loi ; l'adoption du projet de loi, modifié par le Sénat (p. 6717).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6717) : ses observations sur ce texte.

Art. 3 : *Modification du premier alinéa de l'article L 686 du Code de la santé publique ;* adoption.

Art. 8 : *Modifications des premier et sixième alinéas de l'article L 850 du Code de la santé publique ;* adoption.

Art. 9 : *Modification de l'article L 851 du Code de la santé publique ;* adoption (p. 6718).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

2. — Projet de loi portant réforme hospitalière, présenté au Sénat le 30 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 365 (année 1969-1970) ;** rapport le 3 novembre 1970 par M. Blanchet), **n° 40 (année 1970-1971).** Adoption le 4 novembre 1970. — Projet de loi **n° 17 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1430 ;** rapport le 1er décembre 1970 par M. Peyret), **n° 1481.** Adoption le 4 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 323.**

Transmis au Sénat le 8 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 85 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Blanchet, **n° 91 (année 1970-1971) ;** Adoption avec modifications le 14 décembre 1970. — Projet de loi **n° 35 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1541 ;** rapport le 16 décembre 1970 par M. Peyret, **n° 1545.** Adoption avec modifications le 16 décembre 1970. — Projet de loi **n° 346.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 125 (année 1970-1971) ;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Blanchet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 136**

(année 1970-1971). Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 58 (année 1970-1971).**

Rapport le 17 décembre 1970 par M. Peyret au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1558.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 359.**

Loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 67).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [3 décembre 1970] (p. 6101, 6123) [4 décembre 1970] (p. 6181, 6196, 6216).

L'importance du projet de loi (p. 6101, 6113, 6128, 6131, 6133) ; son côté loi-cadre (p. 6116, 6117, 6127, 6128, 6137, 6138) ; la réforme de 1958 (p. 6101, 6127) ; les projets précédents (p. 6101) ; la situation des structures hospitalières ; la variété ; l'anarchie ; la nécessaire remise en ordre (p. 6101, 6102, 6105, 6114, 6118, 6125, 6127, 6128) ; les raisons d'une réforme hospitalière (p. 6102, 6128, 6137) ; le service médical spécialisé idéal au sein de l'hôpital (p. 6135) ; les conditions d'une véritable réforme hospitalière (p. 6114) ; la place croissante de la santé dans les besoins collectifs (p. 6102, 6138) ; les progrès de la médecine (p. 6102, 6115, 6130, 6133, 6134, 6136, 6137, 6138) ; l'harmonisation du statut de nos hôpitaux avec le Traité de Rome (p. 6102, 6118, 6129) ; la progression des dépenses de la Sécurité sociale (p. 6102, 6118, 6119, 6120, 6136, 6137) ; le coût de la santé (p. 6113, 6114, 6115, 6118, 6126, 6133, 6137, 6138) ; la consommation médicale (p. 6119, 6130) ; la définition d'une politique de la santé (p. 6115, 6116, 6118, 6123, 6126, 6127) ; le bicaméralisme et ses vertus (p. 6138) ; l'état du texte après le passage au Sénat et devant la Commission des affaires culturelles (p. 6114, 6126, 6127, 6131, 6136) ; le trop court examen en commission (p. 6102) ; la préparation des règlements d'administration publique (p. 6115, 6116, 6117) ; les équivoques et les lacunes du projet de loi (p. 6114) ; la centralisation ; la prééminence du pouvoir central (p. 6118) ; la politique gouvernementale des prestations sociales (p. 6115) ; le coût de l'assurance maladie (p. 6125, 6134) ; la création d'un budget de la Sécurité sociale (p. 6137) ; l'action de la Sécurité sociale (p. 6117, 6136) ; la réduction des dépenses de Sécurité sociale 6126) ; les incidences de la réforme sur le budget annexe des prestations sociales (p. (p. 6118) ; la parité de remboursement des actes médicaux (p. 6104, 6117, 6133) ; les discussions Sécurité sociale — Etablissements hospitaliers (p. 6135) ; la comparaison secteur privé — secteur public par la sous-commission Pobler (p. 6125) ; l'organisation rationnelle du réseau hospitalier (p. 6102) ; la carte des besoins sanitaires (p. 6102, 6113, 6115, 6116, 6118, 6119, 6123, 6124, 6126, 6127, 6128, 6129, 6132, 6133) ; sa souplesse (p. 6103, 6113, 6128) ; sa révision (p. 6103) ; son rôle (p. 6102, 6115, 6116) ; son caractère impératif (p. 6102, 6103, 6113) ; les moyens financiers (p. 6116, 6125, 6128) ; la programmation des équipements publics (p. 6102, 6103) ; les autorisations de création ou d'extension des établissements privés (p. 6102, 6103, 6113, 6137) ; la non-réalisation du Ve Plan en matière d'équipement sanitaire (p. 6118) ; la faiblesse des crédits du VIe Plan (p. 6125, 6128, 6138) ; la nécessité d'une loi-programme relative aux objectifs financiers (p. 6129) ; les moyens financiers nécessaires (p. 6116, 6120, 6130, 6133, 6136, 6138) ; l'accroissement de la demande (p. 6119, 6133) ; le recours aux capitaux privés (p. 6104, 6118, 6133) ; les sociétés d'économie mixte et la construction d'hôpitaux (p. 6120) ; la limitation des subventions d'équipement (p. 6104) ; l'égalité des chances devant l'investissement (p. 6120, 6136) ; les méthodes de financement (p. 6114) ; leur absence (p. 6114, 6118) ; les prix de journée (p. 6102, 6104, 6105, 6118, 6120, 6124, 6125, 6126, 6129, 6132, 6134, 6135, 6136, 6137) ; les prothèses et médicaments coûteux (p. 6105) ; la réforme de la tarification des soins dans les établissements publics (p. 6104, 6105, 6115, 6124, 6125, 6132, 6135) ; l'individualisation de la comptabilité de chaque service (p. 6115, 6132, 6135) ; le rendement de chaque secteur (p. 6115, 6125) ; la comptabilité analytique (p. 6104, 6115, 6124) ; l'hôpital, son rôle (p. 6119, 6127, 6129, 6130, 6133, 6137) ; sa place primordiale dans le système hospitalier (p. 6102, 6125, 6127) ; son évolution ; les plateaux techniques (p. 6103, 6119) ; son inadaptation (p. 6102) ; sa réforme (p. 6130) ; le classement des hôpitaux (p. 6102, 6133) ; la réduction de la durée de l'hospitalisation (p. 6125, 6129, 6134) ; l'hospitalisation à domicile (p. 6125) ; la nécessité de la coordination (p. 6102, 6113, 6114, 6115, 6118, 6119, 6120, 6123, 6125, 6127, 6129, 6132, 6133, 6135, 6136, 6137 ; ses conditions (p. 6103, 6113, 6119, 6125) ; la coordination pour l'équipement (p. 6102, 6103) ; la coordination pour

le fonctionnement (p. 6103) ; l'absence de coordination entre l'hospitalisation et l'exercice de la médecine (p. 6114, 6119) ; la neutralité des commissions chargées des implantations (p. 6126, 6137) ; la gestion des hôpitaux publics (p. 6102, 6113, 6114, 6115, 6116, 6118, 6120, 6124, 6125, 6126, 6127, 6129, 6132, 6133) ; leur statut juridique (p. 6104, 6129) ; les commissions administratives (p. 6102, 6116, 6120) ; les pouvoirs du conseil d'administration (p. 6104, 6105, 6116, 6118, 6130, 6135, 6138) ; les directeurs d'établissement (p. 6102, 6104, 6115, 6120, 6131) ; la participation du personnel à la gestion (p. 6104, 6105, 6120, 6130, 6132, 6133, 6134, 6138) ; sa rénovation (p. 6102, 6104, 6115, 6116, 6119, 6125, 6126, 6127, 6129) ; l'allègement de la tutelle (p. 6104, 6116, 6118, 6120) ; les charges des hôpitaux (p. 6125) ; les doubles emplois de matériel (p. 6119, 6135, 6137) ; la disparition du patrimoine des hôpitaux (p. 6104) ; la situation financière des hôpitaux (p. 6119, 6120, 6125) ; les frais d'entretien et les dotations d'amortissement (p. 6104) ; la continuité des ressources de Trésorerie grâce à des avances de la Sécurité sociale (p. 6120) ; la Sécurité sociale et les cliniques ouvertes (p. 6117) ; le maintien des cliniques ouvertes dans les hôpitaux publics (p. 6114) ; le secteur privé (p. 6102, 6117, 6119, 6126, 6127, 6129, 6132, 6133, 6134, 6136) ; son importance (p. 6102, 6114, 6123, 6129, 6132, 6133, 6136, 6137) ; sa défense (p. 6114, 6129) ; sa disparition progressive (p. 6113, 6114, 6126, 6132, 6137) ; son incorporation dans le Service public hospitalier (p. 6114, 6129) ; son dynamisme (p. 6102, 6117, 6125, 6127) ; ses règles de gestion (p. 6102, 6124, 6125, 6137) ; son confort (p. 6102, 6125, 6126, 6127, 6134, 6136) ; son humanité (p. 6136) ; ses prix (p. 6115, 6126, 6132, 6134, 6137) ; les abus de la commercialisation des soins (p. 6114, 6126) ; les investissements privés en matière hospitalière (p. 6114, 6137) ; capitalisme privé et Service public (p. 6118, 6120) ; la ventilation entre les établissements privés à but lucratif et non lucratif (p. 6114) ; les modalités de participation du secteur privé aux missions du secteur public (p. 6104, 6125, 6126, 6127, 6137) ; le service public hospitalier (p. 6102, 6103, 6104, 6114, 6115, 6118, 6123, 6125, 6126, 6127, 6129, 6133, 6135, 6137) ; sa définition (p. 6103, 6126) ; ses missions et ses obligations (p. 6103, 6126, 6132, 6133) ; sa structure (p. 6103, 6126) ; les contrats de concession (p. 6116, 6118, 6126, 6137) ; les conventions (p. 6118, 6126, 6127, 6132, 6133, 6137) ; l'hospitalisation privée contractuelle (p. 6120, 6126) ; les régions sanitaires et les secteurs sanitaires (p. 6103, 6124) ; les groupements et les syndicats interhospitaliers (p. 6103, 6114, 6115, 6124, 6127, 6128, 6132, 6135, 6137) ; leur rôle (p. 6103, 6104, 6124) ; la complication du système (p. 6124) ; la sectorisation (p. 6114, 6115, 6119, 6138) ; la création et la fonction des cabinets de groupe (p. 6115) ; l'humanisation des hôpitaux (p. 6105, 6115, 6117, 6118, 6125, 6126, 6128, 6129, 6130, 6132, 6133, 6135, 6136, 6137) ; l'humanisation du service de santé (p. 6119) ; l'humanisation des hospices (p. 6125, 6129) ; l'augmentation du nombre des logements-retraite et des foyers pour les personnes âgées (p. 6125) ; les besoins en personnel (p. 6115, 6118, 6129, 6132, 6136, 6138) ; la vocation (p. 6132) ; leur formation (p. 6116, 6125, 6131, 6136) ; leur statut (p. 6124, 6131) ; la formation psychologique du personnel (p. 6105, 6117, 6136) ; le recrutement des infirmières (p. 6117, 6131, 6138) ; les défauts de la contractualisation (p. 6138) ; sa généralisation (p. 6118) ; l'insuffisance du personnel infirmier hospitalier (p. 6131, 6132) ; les problèmes des infirmiers (p. 6136) ; l'irresponsabilité du service d'infirmiers (p. 6129) ; la revalorisation des traitements (p. 6132) ; l'augmentation des effectifs en fonction de la réduction du temps de travail (p. 6119) ; les conditions de travail, de rémunération et de carrière de tous les techniciens de la médecine (p. 6126) ; l'intéressement financier du personnel à la gestion (p. 6135) ; la revalorisation morale et matérielle des professions des auxiliaires médicaux (p. 6119) ; l'importance du rôle du personnel non médical dans un établissement hospitalier (p. 6136, 6137) ; l'adhésion de la profession médicale à la réforme (p. 6113, 6123, 6128) ; l'exercice de la médecine extra-hospitalière (p. 6114) ; l'exercice des professions « de santé » (p. 6114) ; la qualité du corps médical (p. 6113, 6118, 6136, 6138) ; sa dégradation (p. 6131) ; le principe du libre choix (p. 6113, 6123, 6133, 6136, 6137, 6138) ; la médecine libérale (p. 6115, 6116, 6123, 6129, 6133, 6136) ; le médecin de famille (p. 6128, 6133, 6134) ; l'accès du médecin traitant à l'hôpital (p. 6105, 6114, 6131) ; la disparité des honoraires médicaux (p. 6104, 6133) ; l'égalité des honoraires en fonction des compétences (p. 6120) ; la situation des médecins (p. 6116, 6117, 6138) ; le temps plein et le temps partiel (p. 6116, 6130, 6132, 6133, 6136, 6138) ; le statut des médecins à temps partiel (p. 6116, 6117, 6130) ; le statut des médecins à temps plein (p. 6133) ; les populations rurales et la médecine non hospi-

talière (p. 6128) ; la maternité rurale (p. 6135) ; la recherche médicale (p. 6119, 6123, 6124, 6125, 6129, 6133, 6137) ; la formation du corps médical et l'enseignement (p. 6103, 6114, 6118, 6119, 6123, 6125, 6129, 6130, 6131, 6133, 6134, 6137) ; sa prise en charge par l'Etat (p. 6125) ; les Centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 6101, 6103, 6124, 6127, 6133, 6137, 6138) ; les services de pointe (p. 6103, 6125) ; la qualité du service public de la santé (p. 6113, 6116) ; l'égalité de niveaux entre les deux secteurs (p. 6113, 6137) ; l'Assistance publique de Paris (p. 6136, 6129, 6130) ; la déconcentration (p. 6116) ; l'autonomie nécessaire (p. 6118) ; les hôpitaux de la région parisienne (p. 6130) ; l'effort de prévention médicale (p. 6116, 6119, 6128) ; les centres de consultation pour la prévention (p. 6102, 6128) ; la discrimination entre les centres de soins et les centres de cure ou de convalescence (p. 6116, 6125, 6128) ; les centres de lutte contre le cancer (p. 6124, 6125, 6131) ; leur participation au Service public hospitalier (p. 6124) ; la nécessité de leur autonomie et de leur statut particulier (p. 6124) ; leur prix de journée (p. 6124) ; leur concours à l'enseignement (*ibid*) ; leur personnel médical particulier (*ibid*) ; les centres de transfusion sanguine (p. 6131) ; la création des dossiers individuels de santé (p. 6104, 6116, 6118, 6126, 6127, 6128, 6131, 6134, 6138) ; son caractère inquiétant (p. 6104, 6126, 6131, 6138) ; son adaptation (p. 6116) ; les besoins des malades en silence et en espaces verts (p. 6113) ; l'augmentation du contingent d'aide sociale imposé au département (p. 6120) ; l'architecture et la médecine (p. 6118) ; la suppression de la T.V.A. sur les médicaments (p. 6119) ; le trust des produits chimiques et pharmaceutiques (p. 6119).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6105 à 6109) : le contexte de l'élaboration du projet de loi ; les raisons d'une réforme hospitalière ; le caractère du projet de loi ; l'importance de l'hôpital dans l'évolution des dépenses de santé ; l'inadaptation de l'hôpital aux besoins actuels ; l'absence de cohérence entre l'infrastructure actuelle et les besoins sanitaires ; l'absence de coordination entre le secteur public et le secteur privé ; la gestion de l'hôpital (p. 6105) ; ses observations sur l'implantation hospitalière ; ses observations sur un récent sondage relatif au choix des malades entre l'hôpital et une clinique privée ; le problème de la coordination au sein du secteur public ; l'importance des accidents de la route ; la gestion de l'hôpital ; le coût des prestations fournies par l'hôpital public à l'intérieur des dépenses de la Sécurité sociale ; l'établissement de la carte sanitaire (p. 6106) ; la création d'un service public hospitalier ; le rôle de l'hôpital ; la distinction entre l'hôpital et l'établissement de cure et de réadaptation ; l'humanisation des hôpitaux ; la formation du personnel ; le groupement inter-hospitalier (p. 6107) ; la composition de la Commission administrative ; la composition du conseil d'administration ; les pouvoirs du directeur ; le poids de la tutelle ; le statut des médecins à temps plein ; le problème des médecins à temps partiel ; ses observations sur le poste de chef de service (p. 6108) ; la gestion de l'hôpital ; le prix de la journée ; la mise en place d'un système de construction industrialisée ; le problème des dossiers de santé ; la coordination entre le secteur public et le secteur privé ; la convention passée par l'établissement privé avec le service public ; l'application de la présente loi (p. 6109).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 6110) ; l'accroissement des besoins de santé ; les progrès de la médecine ; ses conditions ; les tares du capitalisme ; les conditions de transport ; la fin de la notion d'assistance ; les travailleurs manuels et intellectuels ; leur importance ; le personnel médical et paramédical ; les réformes gouvernementales et les féodalités industrielles et financières ; l'objectif central du VIe Plan ; la primauté de l'industrialisation ; le malthusianisme de la politique gouvernementale ; la proportion dérisoire des crédits publics consacrés à la santé (p. 6110, 6111) ; les dépenses de santé ; le ralentissement de leur progression (p. 6110) ; le Centre national du patronat français (C.N.P.F.) (*ibid*) ; la Sécurité sociale : le transfert des charges ; la réduction des prestations (p. 6111) ; la médecine de qualité et le S.M.I.C. médical (*ibid*) ; l'inégalité sociale face à la maladie ; les impératifs de la concurrence internationale ; le vrai visage de la politique sanitaire ; le caractère contradictoire du projet ; la gestion des caisses et le paritarisme ; la nouvelle convention de de la Sécurité sociale Médecins ; le profil moyen du médecin ; la maîtrise de la consommation médicale ; la limitation des prescriptions couvertes par la Sécurité sociale ; les profits de l'industrie pharmaceutique ;

le service public hospitalier ; le dessaisissement des hôpitaux au profit des établissements privés ; le dévouement du corps médical et des personnels hospitaliers ; les carences de l'hospitalisation publique ; l'absence de coordination et l'anarchie dans le développement des établissements ; la spécialisation des établissements privés à but lucratif dans les secteurs rentables ; l'archaïsme dans la gestion des services publics ; le manque de moyens qualitatifs et quantitatifs ; le démantèlement du service public de l'hospitalisation ; les crédits prévus au VIe Plan ; le recours au capital privé ; l'accroissement du rôle du pouvoir central dans le système hospitalier ; le manque de médecins (p. 6111, 6112) ; la limitation des possibilités d'accès aux études médicales (p. 6112) ; la qualité des études médicales ; l'état lamentable de la recherche médicale ; la densité médicale des pays socialistes ; la nationalisation ; la promotion des formes nouvelles collectives d'exercice de la médecine ; la qualité de la médecine française ; le rôle des collectivités locales ; la représentation dans les conseils de santé des personnes publiques, des collectivités locales et des organismes de Sécurité sociale.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6112, 6113) : le monopole de l'intérêt national (p. 6113) ; son opposition à la question préalable ; le droit de contrôler le Gouvernement ; la tentative d'adaptation du système hospitalier aux réalités ; le démantèlement du projet.

Rejet de la question préalable au scrutin (p. 6113) ; liste des votants (p. 6121, 6122).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6138, 6139) : les caractères du projet de loi ; le prix de la journée (p. 6138) ; les problèmes financiers posés par la réalisation des investissements dans le secteur hospitalier ; le rôle des sociétés d'économie mixte pour les constructions hospitalières ; la carte sanitaire ; la coordination des activités du secteur public et du secteur privé ; l'exemple de l'hôpital de Gonesse ; le problème de l'assistance publique de Paris ; la création d'une direction des hôpitaux ; le coût général de la santé publique ; ses observations sur la médecine libérale (p. 6139).

Reprise de la discussion (p. 6181) :

Avant le chapitre 1er : deux amendements et un sous-amendement pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article réaffirmant le principe du libre choix pour le malade et précisant la portée de la loi vis-à-vis des établissements privés ; un sous-amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à protéger certains régimes particuliers de Sécurité sociale ; le deuxième amendement, présenté par le Gouvernement tendant à insérer un nouvel article ayant le même objet que le premier dans une rédaction différente ; le rôle des établissements privés restant en dehors du service public hospitalier (p. 6181) ; la protection sanitaire du pays ; le droit des malades au libre choix de leur praticien et de leur établissement de soins ; la limitation de l'interdiction du libre choix dans le cadre de certains régimes de Sécurité sociale (*ibid*).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6181, 6182) : la modification de la rédaction de l'article additionnel ; la création de régimes sociaux particuliers en dehors du législateur ; l'esprit de la réforme hospitalière ; l'ensemble de la politique de santé (p. 6182) ; le service public hospitalier.

Sous-amendement rédactionnel du Gouvernement à l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption du sous-amendement ; adoption du sous-amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption du premier alinéa de l'amendement de la Commission des affaires culturelles, ainsi modifié ; adoption du deuxième alinéa de l'amendement de la Commission et de l'ensemble de l'amendement ; l'amendement initial du Gouvernement devient sans objet.

Chapitre 1er : *Du Service public hospitalier* (p. 6182).

Section I : *Dispositions générales.*

Art. 1er : *Rôle du service public hospitalier :* deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, rectifié, de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, du Gouvernement, tendant à une modification rédactionnelle de l'article sur les missions du Service public hospitalier ; les femmes enceintes ; l'absence de monopole de soins et d'hospitalisation (p. 6182) ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement rectifié de la Commission des affaires cultu-

relles ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à la suppression du deuxième alinéa de l'article (*ibid*) ; la subordination de l'enseignement médical de la recherche et des actions de médecine préventive à l'octroi hypothétique de crédits supplémentaires (p. 6183) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article ; la tenue des dossiers individuels de santé (*ibid*) ; réserve de cet amendement à la demande du Gouvernement ; trois amendements et deux sous-amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des affaires culturelles et relatif à la formation du personnel médical et paramédical, du corps pharmaceutique et à la médecine préventive ; un sous-amendement rédactionnel de M. Delong ; sous-amendement du Gouvernement relatif aux dossiers individuels de santé ; un amendement de MM. Lebas et Alban Voisin à la suppression du quatrième alinéa de l'article ; un amendement de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à la suppression du cinquième alinéa de l'article ; la formation du corps médical et pharmaceutique ; la recherche pharmaceutique ; la coordination ; la multitude d'organismes participant à la prévention et au dépistage précoce des affections ; le gaspillage des crédits ; la faiblesse des moyens des directions départementales de l'action sanitaire et sociale ; le Gouvernement demande la réserve de son sous-amendement ; l'amendement de la Commission et le sous-amendement de M. Delong sont réservés en conséquence ; la surcharge des fonctions du personnel hospitalier (p. 6183) ; la nécessaire multiplication du nombre des médecins et du personnel ; le vote sur les amendements de MM. Lebas et Alban Voisin est réservé ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'aide technique apportée par les médecins hospitaliers aux praticiens non hospitaliers ; adoption de l'amendement ; réserve du vote sur l'article premier.

Art. 2 : *Les établissements assurant le service public hospitalier* (p. 6184) : amendement de M. Tremeau tendant à une nouvelle rédaction de l'article et fixant les prix de journée en fonction des obligations de service ; la gestion rationnelle des établissements ; l'égalisation des revenus des médecins travaillant dans le secteur privé et dans le secteur public ; l'opposition du Gouvernement à cet amendement ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe socialiste relatif à la distinction entre, d'une part, les établissements publics et les établissements privés à but non lucratif et, d'autre part, les établissements privés à but lucratif ; le premier noyau du service public hospitalier sur la carte sanitaire ; les mutuelles.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6184) : la possibilité d'accorder des subventions aux établissements à but non lucratif ; les articles 37 et 38 du projet de loi.

Rejet de l'amendement ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune (p. 6185) ; le premier, de la Commission des affaires culturelles tendant à associer au service public hospitalier les établissements d'hospitalisation privés qui remplissent certaines obligations et le second, de M. Olivier Giscard d'Estaing relatif aux établissements d'hospitalisation privés à vocation sociale ; le traité de Rome (p. 6185) ; les mots : « à caractère lucratif » ; le maintien de la distinction entre les deux catégories d'établissements privés ; retrait de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing ; adoption de l'amendement de la Commission ; deux amendements ayant le même objet et tendant à la suppression du quatrième alinéa de l'article 2 ; le premier, présenté par la Commission des affaires culturelles, le second par le groupe communiste ; l'hostilité du groupe communiste à la participation des établissements hospitaliers à but lucratif au service public hospitalier (p. 6185) ; les contrats de concession ; adoption des deux amendements ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing devenu sans objet ; amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel alinéa rendant obligatoire la participation des établissements privés au service public hospitalier pour les cas d'urgence et lorsque la carte sanitaire fait apparaître l'absence d'hôpitaux publics (p. 6185).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6185) : l'incitation à la conclusion de contrats d'association ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement.

Rejet de l'amendement ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission

des affaires culturelles relatif à la rédaction du cinquième alinéa de l'article 2 ; le deuxième, rectifié, du groupe communiste ; la suppression de la référence aux établissements mutualistes ; la liberté d'adhésion ; retrait de l'amendement du groupe communiste devenu sans objet (p. 6186).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6186) : le débat au Sénat sur les établissements à caractère mutualiste ; les obligations des établissements qui passeront convention avec le service public hospitalier.

Adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing relatif à la liberté du choix de l'établissement hospitalier ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer de nouveaux alinéas relatifs à la définition des obligations imposées aux établissements qui assurent le service public hospitalier ; les besoins de la population ; la permanence des soins ; l'absence de discrimination entre les malades ; les conventions départements-cliniques privées ; les enfants ; les enfants de l'Assistance publique ; adoption de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à contraindre certains établissements à participer au service public hospitalier ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article 2 par un nouvel alinéa relatif aux conditions de participation du service de santé des armées au Service public hospitalier ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Le classement des établissements* (p. 6186) ; trois amendements et un sous-amendement pouvant être soumis à discussion commune ; le premier amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à établir une nouvelle classification des établissements hospitaliers ; sous-amendement de M. Beraud tendant à modifier la rédaction des quatre derniers alinéas de l'amendement de la Commission ; le deuxième amendement du groupe socialiste relatif à la classification des établissements hospitaliers ; le troisième, rectifié, présenté par le Gouvernement et tendant à établir une distinction entre les établissements hospitaliers et les établissements de cure et de soins ; les hôpitaux polyvalents de secteur ; la durée du séjour dans l'établissement

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6187) : les admissions d'urgence sur certificat médical et les admissions sur dossier médico-social.

Adoption de l'amendement de la Commission, modifié par l'amendement du Gouvernement, lui-même modifié par un alinéa du sous-amendement de M. Beraud ; en conséquence, l'amendement du groupe socialiste est devenu sans objet ; amendement de la Commission des affaires culturelles dans la logique du précédent ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'hospitalisation à domicile (p. 6187, 6188).

Le moral du malade ; le moindre coût financier ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *Les régions et les secteurs d'action sanitaire — les groupements interhospitaliers et les syndicats interhospitaliers ;* amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à la carte sanitaire ; adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié ; les articles 5 à 12 (formant la section II) sont réservés à la demande de la Commission jusqu'à l'examen de l'article 26.

Section III : *Des groupements interhospitaliers et des syndicats interhospitaliers* (p. 6188).

Art. 13 : *Les groupements interhospitaliers ;* amendement de la Commission des affaires culturelles confiant la création de services communs aux conseils de groupements interhospitaliers ; l'élaboration et la révision de la carte sanitaire ; les programmes de travaux et l'installation d'équipements modernes lourds ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Peyret, de MM. Saint-Paul et Benoist tendant à compléter l'article 13 par un nouvel alinéa relatif aux équipements d'informatique ; opposition du Gouvernement ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 13, ainsi modifié.

Art. 14 : *La composition des conseils des groupements interhospitaliers* (p. 6188) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à préciser la composition des conseils des groupements interhospitaliers (p. 6189) ; sous-amendement de M. Delong tendant à harmoniser le texte de l'amendement avec les dispositions déjà

votées ; les établissements privés et la représentation équitable de chacune des deux catégories d'hospitalisation privée au sein des conseils des groupements interhospitaliers.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6189) : le caractère réglementaire de ces dispositions.

Adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi rectifié ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à compléter l'article 14 en assurant une représentation homogène des différentes parties prenantes à la politique de santé quel que soit l'échelon hospitalier.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6189) : l'esprit du projet de loi ; la proportion des représentants du personnel dans les conseils d'administration.

Retrait de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article 14 par un nouvel alinéa relatif à l'impossibilité pour un établissement de détenir la majorité absolue des sièges du conseil de groupement ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article 14 par un nouvel alinéa introduisant la présence des directeurs de chacun des établissements aux réunions des conseils de groupements avec voix consultative ; adoption de l'amendement ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que les présidents des commissions médicales et un pharmacien représentant les pharmaciens du groupement interhospitalier soient membres de droit des groupements ; le deuxième, du groupe socialiste ayant le même objet (p. 6190) ; retrait de l'amendement du groupe socialiste.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6190) : l'exclusion du maire ; la notion de membres de droit et les incompatibilités ; les décrets d'application ; la coordination et l'application de la carte hospitalière (p. 6190) ; la représentation des élus nationaux ; la part de choix faite aux médecins et aux pharmaciens ; l'équilibre souhaitable entre les représentants des diverses activités au sein des conseils des groupements ; la définition des membres de droit ; les maires et les représentants de la Sécurité sociale ; opposition du Gouvernement.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article 14, ainsi modifié.

Art. 15 : *La définition des syndicats interhospitaliers* (p. 6190) ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à rendre obligatoire la création de syndicats hospitaliers ; la coordination ; l'opposition de la Commission à l'amendement ; l'opposition du Gouvernement (p. 6191) ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'existence éventuelle de plusieurs C.H.R. dans une même région de programme ; adoption de l'amendement de l'article 15, ainsi modifié.

Art. 16 : *L'administration de syndicats interhospitaliers* (p. 6191) ; amendement de la Commission des affaires culturelles prévoyant que le Secrétaire général sera nommé par le Ministre après avis du Conseil d'administration ; l'établissement d'une liste par le Conseil d'administration ; ses inconvénients ; adoption de l'amendement ; amendement la Commission des affaires culturelles relatif à l'impossibilité pour un établissement de détenir la majorité absolue des sièges du conseil d'administration des syndicats interhospitaliers ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que les présidents des commissions médicales et un représentant des pharmaciens soient membres de droit des conseils d'administration ; sous-amendement du groupe socialiste supprimant les membres de droit ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin relatif au bénévolat de la participation à un conseil d'administration ; les fonctions de président de conseil d'administration de certains hôpitaux ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Art. 17 : *La participation des syndicats interhospitaliers au fonctionnement et au développement du service public hospitalier* (p. 6191) : amendement de M. Trémeau tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 6192) ; le risque de centralisation de l'administration du service public hospitalier ; l'autonomie des établissements et la centralisation de leur gestion ; la souplesse

du fonctionnement des syndicats ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel alinéa à l'article 17 relatif aux besoins déterminés dans le cadre de la carte sanitaire ; la promotion du syndicat interhospitalier pour la création d'équipements nouveaux ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 17, ainsi modifié.

Art. 18 : *L'application des articles 5 à 9 de la loi aux syndicats interhospitaliers* (p. 6192) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à harmoniser le texte avec les dispositions de l'article 15 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 18, ainsi modifié.

Art. 19 : *Le transfert du patrimoine d'un établissement au syndicat interhospitalier et ses conséquences sur la gestion ;* adoption.

Art. 20 : *La dissolution des conseils des groupements en cas d'adhésion unanime au syndicat interhospitalier ;* adoption.

Art. 21 : *La possibilité pour les établissements sanitaires non hospitaliers à but non lucratif d'adhérer à un groupement ou à un syndicat interhospitalier* (p. 6192) ; amendemnet de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer la référence au but non lucratif ; le caractère réellement non commercial d'un établissement (*ibid*) ; les garanties présentées par certains centre de santé privés (p. 6193) ; le caractère non automatique de l'autorisation d'adhésion ; la non-attribution de fonds d'Etat aux établissements à but non lucratif ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 22 : *Le retrait d'un établissement du syndicat interhospitalier ;* adoption.

Section IV : *De la participation du service public hospitalier à l'enseignement médical.*

Art. 23 : *Conventions relatives à l'enseignement médical ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'intitulé de la Section IV par les mots : « pharmaceutique et odontologique » ; adoption; quatre amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Caldaguès ; le deuxième, par M. Claude Guichard et dont la Commission accepte la discussion ; identiques, ils tendent tous deux à supprimer dans le texte de l'article, les mots : « ou les universités qui agissent en leur nom » ; le troisième, présenté par la Commission des affaires culturelles tendant à préciser que les conventions seront conclues par les universités uniquement dans le cadre des unités d'enseignement et de recherche odontologique ; le quatrième, présenté par le Gouvernement relatif à l'absence de personnalité morale des unités de recherche ; retrait de l'amendement de M. Caldaguès ; la possibilité pour les U.E.R. de passer des contrats avec les syndicats interhospitaliers en vue de leur participation à l'enseignement médical.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6193) : l'opposition du Gouvernement à l'amendement de M. Claude Guichard ; l'esprit de la loi d'orientation universitaire.

Retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; rejet de l'amendement de M. Claude Guichard (p. 6194) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Caldaguès qui n'est pas soutenu ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article 23 par un nouvel alinéa relatif à la possibilité pour un établissement assurant le service public hospitalier et qui ne ferait pas partie d'un syndicat interhospitalier de participer à l'enseignement médical ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter l'article 23 par un nouvel alinéa étendant les dispositions de l'article aux unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques ; l'harmonisation de l'article 23 avec l'article premier ; l'intégration des U.E.R. pharmaceutiques spécifiques dans le cadre de l'enseignement médical d'un C.H.R. ; la loi d'orientation universitaire ; sa remise en question ; les études de biologie et les étudiants en pharmacie ; les unités spécifiquement pharmaceutiques ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 23, ainsi modifié.

Art. 24 : *L'association d'un ou plusieurs services d'un établissement hospitalier public aux missions d'un C.H.U. ;* adoption.

Art. 25 : *Les Comités de coordination hospitalo-universitaire* (p. 6196) ; amendement de forme de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune présentés par le Gouvernement et par la Commission des affaires culturelles et tendant à harmoniser l'article avec les dispositions votées précédemment ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires

culturelles ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement du groupe socialiste tendant à comprendre les délégués élus des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs parmi les membres des comités de coordination (p. 6197) ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à préciser les tâches du comité de coordination hospitalo-universitaire ; adoption ; adoption de l'article 25, ainsi modifié.

Après l'Art. 25 : amendement de M. Couveinhes tendant à insérer un nouvel article relatif à la constitution d'un centre hospitalier et universitaire unique ; une situation particulière à la région de Nîmes et de Montpellier ; adoption de l'amendement.

Section V : *De la tenue des dossiers individuels de santé et leur communication* (p. 6197) ; amendement de suppression de la Commission ; l'amélioration par étapes de notre système de santé publique ; le fichier électronique national de santé ; la valeur éphémère des examens diagnostiques ; la responsabilité pénale en cas d'accident ; le secret médical ; la nécessité d'un personnel codeur et décodeur ; l'efficacité du dossier ; le monopole de l'hôpital public ; la nécessité d'une mission d'enquête sur ces sujets par l'I.N.S.E.R.M. (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et l'I.R.I.A. (Institut de recherche, d'informatique et automatique) ; le coût de l'opération (p. 6198) ; l'indépendance du corps médical ; les libertés individuelles.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6199) : les raisons de la création d'un dossier national de santé ; l'électronique et les problèmes de gestion hospitalière ; le respect du secret médical ; la participation de l'ordre des médecins ; l'étude des modalités ; la décision de l'Assemblée.

Amendement de suppression de l'article 26 et, en conséquence, de la Section V, présenté par la Commission des affaires culturelles ; le fichier central et ses dangers ; les difficultés de mise en place et d'alimentation des dossiers ; un nouveau projet de loi après enquêtes et études dans les pays où ce fichier existe ; l'atténuation de la portée de l'article 26 ; les dispositions réglementaires et l'avis du Conseil national de l'Ordre des médecins ; adoption de l'amendement ; l'article 26 et la Section V sont supprimés.

Art. 1er (suite) : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ; adoption ; trois amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles qui tend à une nouvelle rédaction des trois derniers alinéas de l'article premier qui fait l'objet de deux sous-amendements de M. Jacques Delong et du Gouvernement (p. 6199) ; les deuxième et troisième amendements de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à supprimer les 4° et 5° alinéas de l'article premier ; le sous-amendement du Gouvernement est devenu sans objet, compte tenu du rejet de l'article 26 ; le grand intérêt de l'introduction d'un carnet de santé ; la consommation médicale et la consommation de médicaments ; la responsabilité des médecins des hôpitaux ; le trop grand nombre de missions du service public hospitalier ; l'existence du carnet de santé et l'institution d'un fichier sanitaire.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6199) : la non-mise à jour du carnet de santé ; la définition du service public hospitalier ; les actions de prévention ; la formation et le perfectionnement du corps médical et du personnel paramédical ; l'absence de monopole du service public hospitalier ; la prévention dans les affections cancéreuses.

Adoption du sous-amendement de M. Delong ; adoption de l'amendement de la Commission, ainsi modifié ; les amendements de MM. Lebas et Alban Voisin sont devenus sans objet ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 5 à 12, précédemment réservés.

Avant l'Art. 5 : amendement de la Commission des affaires culturelles qui tend à substituer à l'intitulé : « Section II. — Des établissements hospitaliers publics », l'intitulé : « Chapitre premier *bis* : Des établissements d'hospitalisation publics » et à transférer les articles 5 à 12, préalablement réservés, après l'article 26 où ils constitueront un nouveau chapitre premier *bis* (p. 6200) ; adoption de l'amendement.

Art. 26 *bis* (ancien art. 5) : *les établissements d'hospitalisation publics ;* la disparition d'un amendement qui tendait à changer le statut des centres anticancéreux ; les effort et les réussites de ces centres ; le prix de journée des centres anti-cancéreux ; l'Institut Gustave Roussy ;

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6200) : l'importance particulière attachée par le Gouvernement aux centres anticancéreux ; l'évolution des techniques.

Amendement de forme de la Commission des affaires culturelles; la référence à la carte sanitaire ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que le directeur d'un établissement d'hospitalisation public soit nommé après avis du président du conseil d'administration ; adoption de l'amendement; amendement rectifié de MM. Lebas et Alban Voisin tendant, après le deuxième alinéa de l'article 5, à insérer un nouvel alinéa tendant à ce que dans les conseils de chaque groupement, les médecins soient représentés dans la même proportion qu'au sein des conseils d'administration des hôpitaux ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 5 ; alinéa introduit par le Sénat ; son application difficile ; son caractère non obligatoire ; la représentation des communes ou départements de la circonscription sanitaire de l'établissement.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 6201) : l'hôpital de Libourne ; la notion de représentation des communes voisines et le syndicat de communes.

Adoption de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles précisant que les normes d'équipement et de fonctionnement seront déterminées par décret ; adoption de l'amendement ; adoption de l'ancien article 5, ainsi modifié.

Art. 26 *ter* (ancien art. 6) : *le conseil d'administration des établissements d'hospitalisation publics ;* six amendements modifiant en tout ou en partie le premier alinéa de l'article et pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Lebas et Alban Voisin, le deuxième par le groupe communiste ; le troisième par le groupe socialiste ; le quatrième par la Commission des affaires culturelles ; le cinquième par MM. Grondeau et Mirtin ; le sixième par le groupe socialiste ; l'amendement de MM. Lebas et Alban Voisin est retiré ; la répartition des représentants au conseil d'administration par tiers ; la désignation des représentants du personnel paramédical ; l'élection des représentants du personnel au sein de l'hôpital ; retrait de l'amendement du groupe communiste ; (p. 6202) ; l'exclusion du conseil d'administration des médecins non hospitaliers ; rejet du premier amendement du groupe socialiste ; la participation au conseil d'administration des représentants des collectivités locales intéressées des caisses d'assurance maladie du personnel médical et non médical ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; le principe de la distinction entre les domaines législatif et réglementaire ; la proportion de 40 % pour les personnels médical et paramédical ; la proportion de 10 % pour le personnel paramédial ; adoption de l'amendement de MM. Grondeau et Mirtin ; amendement du groupe socialiste tendant à insérer après le 1er alinéa de l'article 6 un nouvel alinéa relatif à la participation du doyen de faculté ou d'unité d'étude et de recherche (U.E.R.) et du recteur aux conseils d'administration des C.H.U.; retrait de l'amendement ; trois amendements pouvant être soumis à discussion commune (p. 6203) ; le premier, présenté par MM. Lebas et Alban Voisin ; le deuxième, présenté par la Commission des affaires culturelles ; le troisième, présenté par le Gouvernement ; retrait de l'amendement de MM. Lebas et Alban Voisin ; la participation du président de la commission médicale consultative au conseil d'administration ; la désignation par la collectivité locale intéressée d'un représentant du maire ou du président du conseil général ; les incompatibilités ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; retrait d'un amendement rédactionnel de MM. Lebas et Alban Voisin ; retrait d'un amendement de M. Bertrand Denis ; amendement de la Commission des affaires culturelles devenu sans objet ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par la Commission des affaires culturelles ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à la référence « lucratif » dans le projet de loi ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Claude Guichard relatif aux incompatibilités à l'appartenance au conseil d'administration ; l'incertitude de la formule « laboratoire privé » (p. 6203).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité

sociale (p. 6204) : l'intérêt des activités privées et la gestion de l'hôpital ; les laboratoires d'analyse ne travaillant pas pour l'hôpital.

Rejet de l'amendement (p. 6204) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir le texte initial du Gouvernement ; l'interdiction faite au maire rétribué par l'établissement de devenir président du conseil d'administration ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à la suppression du dernier alinéa de l'art. 6 ; adoption ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à compléter l'article 6 par un nouvel alinéa interdisant aux administrateurs de dépasser l'âge de soixante-dix ans ; retrait de l'amendement ; adoption de l'ancien article 6, ainsi modifié ; *(ibid)* ;

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article pour préciser qu'un décret fixera la composition du conseil d'administration et le régime administratif spécial des centres hospitaliers publics faisant partie d'un C.H.U. ; trois sous-amendements ; les deux premiers du Gouvernement tendant à des modifications rédactionnelles ; le troisième, présenté par le groupe socialiste tendant à ce que les 28 centres hospitaliers régionaux, actuellement en fonction ne soient pas placés dans une situation dérogatoire de droit commun ; adoption des trois sous-amendements (p. 6205) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 26 *quater* (ancien art. 7) : *Les attributions du conseil d'administration* ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin tendant à donner la priorité au prix de revient et non au prix de journée ; retrait ; amendement de forme de la Commission des affaires culturelles sous-amendé par le Gouvernement ; les pouvoirs du directeur ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à la création éventuelle de services ouverts ; la rentabilisation de certains établissements hospitaliers de deuxième catégorie ; le maintien et la création de nouvelles cliniques ouvertes dans les hôpitaux publics ; les lits inoccupés et la rentabilité de l'établissement.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6206) : la clinique ouverte : moyen d'empêcher qu'un service de l'hôpital ne se vide au profit d'une clinique privée.

L'absence d'une carte sanitaire correctement établie (p. 6206) ; les contrats d'association des cliniques privées avec l'hôpital ; adoption de l'amendement de la Commission; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin relatif aux dons d'organes et de corps ; retrait ; amendement rédactionnel de la Commission sous-amendé par MM. Vertadier et Grondeau ; l'exécution de délibérations du conseil d'administration ; la marche de chaque service ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié ; retrait de deux amendements de MM. Lebas et Alban Voisin ; amendement de M. Tremeau relatif à l'intéressement financier du personnel hospitalier médical et non médical à la gestion de l'établissement ; la responsabilité financière du directeur ; retrait de l'amendement ; adoption de l'ancien article 7, ainsi modifié.

Après l'Art. 7 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article relatif à la gestion administrative et financière des établissements d'hospitalisation publics ; deux sous-amendements présentés par le Gouvernement ; le premier, relatif aux principes de rentabilité d'efficacité et de contrôle a *posteriori* (p. 6206) ; le deuxième, tendant à la suppression du deuxième alinéa de l'amendement (p. 6207) ; la modernisation de la gestion des établissements hospitaliers ; les règles de comptabilité ; la limitation arbitraire de la hausse des prix de journée ; la disparition du patrimoine des hôpitaux ; l'interdiction faite aux établissements publics de recourir aux capitaux privés ; l'inadaptation de l'équipement hositalier ; l'association des chefs de service à la gestion de l'établissement et leur responsabilité ; la parité réelle de remboursement des actes médicaux.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6207) : le vote par division sur l'amendement.

Les modalités d'emprunt et l'équilibre de la Sécurité sociale ; le taux d'intérêt du marché ; l'article 40 est opposé par le Gouvernement sur le deuxième alinéa de l'amendement ; la distorsion entre la situation des médecins à temps plein et celle des médecins à temps partiel ; les conséquences de la recherche de la parité ; le Gouvernement oppose l'article 40 au dernier alinéa de l'amendement ; la Commission des

finances ne considère pas que l'article 40 soit applicable (p. 6207) ; la reprise de certaines dispositions de l'exposé des motifs du projet de loi (p. 6208) ; l'accord du Gouvernement au financement privé de l'hôpital ; la tutelle *a priori* des emprunts contractés.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6208) : le taux d'intérêt du marché financier.

La rapidité des agencements nécessaires et les économies en résultant ; la majoration du coût de la construction et ses lenteurs *(ibid)* ; adoption du premier sous-amendement du Gouvernement ; rejet du deuxième sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission, ainsi rectifié ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article qui vise la réforme de la tarification des soins ; sous-amendement du Gouvernement ; le coût réel des diverses prestations (p. 6209) ; la mise en place d'une comptabilité analytique ; le coût des prothèses et des médicaments onéreux ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement de la Commission.

Art. 26 *quinquies* (ancien Art. 8) *; Les commissions médicales consultatives et les comités techniques paritaires :* retrait d'un amendement de MM. Lebas et Alban Voisin ; retrait d'un amendement de M. Thillard ; amendement de la Commission des affaires culturelles visant la consultation des comités techniques paritaires sur l'organisation des services ; adoption de l'amendement ; adoption de l'ancien article 8, ainsi modifié.

Art. 26 *sexies* (ancien art. 9) : *Le personnel des établissements d'hospitalisation publics ;* amendement du Gouvernement relatif aux pharmaciens à temps plein et aux pharmaciens à temps partiel ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles intégrant les pharmaciens dans le personnel ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le cinquième alinéa de l'article ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer deux nouveaux alinéas relatifs au statut des personnels à temps partiel ; adoption de l'amendement (p. 6210) ; amendement de forme du Gouvernement ; l'application des dispositions du projet de loi aux centres de cure ; adoption de l'amendement ; retrait d'un amendement du groupe socialiste ; amendement de M. Bouchacourt tendant à la suppression du dernier alinéa de l'article ; la confirmation quinquennale de la nomination des personnels à temps partiel ; la remise en cause de la situation des médecins à temps partiel en exercice ; les garanties de la procédure ; la non-rétroactivité des droits acquis ; rejet de l'amendement ; adoption de l'ancien art. 9, ainsi modifié.

Art. 26 *septies* (ancien art. 9 *bis*) : *Les personnels médicaux des établissements nationaux de bienfaisance à caractère hospitalier* (p. 6210) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à résoudre le problème des établissements de bienfaisance et notamment des Quinze-Vingts (p. 6211) ; la liste d'aptitude et ses inconvénients ; adoption de l'amendement ; adoption de l'ancien art. 9 *bis* ; ainsi modifié.

Après l'Art. 9 *bis* : amendement de M. Capelle tendant à insérer un nouvel article relatif aux délais de construction, d'achèvement et d'équipement des C.H.U. au cours du VIe Plan ; il n'est pas soutenu.

Art. 26 *octies* (ancien art. 10) : « *La blouse à l'hôpital* » ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à une nouvelle rédaction de l'article et à ce que les praticiens soient tenus informés de l'état de leurs malades et des soins qui leur sont donnés ; le conflit praticien-médecin hospitalier ; adoption de ce texte qui devient le nouvel art. 10 ; quatre amendements devenus sans objet.

Après l'Art. 10 ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article relatif à la communication du dossier des malades ; adoption ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article relatif à l'activité des pharmaciens hospitaliers ; trois sous-amendements du Gouvernement (p. 6212) ; les dispositions disjointes de la « mini-loi hospitalière » ; la nouvelle rédaction de l'article L 578 du Code de la santé publique ; la possibilité pour les établissements hospitaliers publics de vendre des médicaments aux prix du tarif pharmaceutique.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6212) : la propriété d'une pharmacie pour tout organisme traitant des malades ; la fourniture de médicaments à des établissements de soins ne comprenant pas obligatoirement hospitalisation.

Adoption du premier sous-amendement du Gouvernement (*ibid*) ; rejet des deux autres ; adoption de l'amendement de la Commission, ainsi modifié.

Art. 11 : supprimé par le Sénat *(ibid)*.

Art. 26 *nonies* (ancien Art. 12) : *La gestion provisoire de certains services ne répondant pas à la mission du service public hospitalier ;* adoption de l'article.

Chapitre II : *Des établissements privés.*

Section I : *Dispositions générales.*

Art. 27 : *La création et l'extension de tout établissement sanitaire privé ;* adoption.

Art. 28 : *L'autorisation et le droit de fonctionnement ;* adoption.

Art. 29 : *Les conditions de l'autorisation ;* les critères d'autorisation de fonctionnement d'un établissement privé ; les normes relatives à la qualification du personnel ; le manque d'infirmières dans les établissements publics (p. 6212).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6212, 6213) : la qualification des personnels médical et paramédical des établissements publics ; le niveau du recrutement.

Amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'inscription des opérations dans la carte sanitaire ; opposition du Gouvernement ; adoption de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles relatif aux contrats de concession ou d'association pour l'exécution du service public hospitalier ; l'efficacité de la coordination ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer les trois derniers alinéas de l'article ; le deuxième, présenté par le Gouvernement, tendant à substituer à ces alinéas un nouvel alinéa relatif à l'autorisation de dispenser des soins remboursables lorsque le prix prévu pour le fonctionnement du service est excessif ; le principe du libre choix pour le malade de son médecin et de son établissement de soins ; le principe du contrat en vertu de la cotisation ; le contrôle de l'Etat et ses limites.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6213) : l'autorisation de dispenser des soins remboursables ; ses conditions ; l'autorisation d'agrément ; la définition du prix excessif ; les tarifs de responsabilité des caisses ; la définition des normes par un décret pris en Conseil d'Etat (p. 6214).

Le blocage des deux phases d'autorisation et d'agrément ; le tarif d'autorité ; les établissements de luxe et la Sécurité sociale ; le grand nombre d'actes médicaux pratiqués dans les établissements de luxe ; l'accord des organisations syndicales représentatives du secteur privé ; la morale.

Rejet de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 29, ainsi modifié.

Art. 30 : (p. 6216) : *Les conditions de l'autorisation ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ne pas déposséder les préfets de département de leur autorité (p. 6217).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6217) : la coordination des établissements privés et la carte sanitaire ; la notion juridique d'établissements communaux et départementaux et les établissements privés ; le maintien de la représentation des syndicats médicaux au sein de la commission de l'hospitalisation.

Rejet de l'amendement (*ibid*) ; amendement du Groupe socialiste qui n'est pas soutenu ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; retrait d'un amendement à la Commission devenu sans objet ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Lebas et Alban Voisin qui n'est pas soutenu ; le deuxième, présenté par MM. Alloncle et Grondeau ; le troisième, par la Commission des affaires culturelles ; les deux derniers tendant à substituer dans les commissions au Conseil de l'ordre des médecins, le Centre national des professions de santé ou les syndicats médicaux les plus représentatifs.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6217) : le Centre national des professions de santé, organisme privé ; le maintien de la représentation du Conseil de l'ordre des médecins.

Rejet de l'amendement de MM. Alloncle et Grondeau ; adoption de l'amendement de la Commission ; deux amendements ayant le même objet et tendant à la suppression de la dernière phrase du

quatrième alinéa de l'article 30 : le premier, présenté par MM. Lebas et Alban Voisin n'est pas soutenu ; le deuxième, présenté par la Commission des affaires culturelles ; adoption ; amendement de M. Jacques Barrot tendant à compléter l'article ; l'obligation faite à la Commission de donner son avis dans un certain délai ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 31 : *La délivrance de l'autorisation* (p. 6218) ; amendement du groupe socialiste tendant à compléter l'article par des dispositions relatives au droit de préemption de l'Etat en cas de décès du bénéficiaire de l'autorisation avant l'ouverture de l'établissement ; amendement non soutenu ; adoption de l'article.

Art. 32 : *La suspension et le retrait de l'autorisation de fonctionner — les modalités* (p. 6218) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à lier les sanctions à une infraction constatée dans l'établissement et du fait de celui-ci ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à donner aux établissements un délai d'un mois pour se conformer aux règles prévues pour la protection de la Santé publique ; adoption ; amendement du Gouvernement relatif au retrait de l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux en cas de prix excessifs ; les charges des assurés sociaux en cas de retrait ; demande de disjonction de la deuxième partie de l'amendement présentée par la Commission ; adoption de l'amendement ainsi rectifié et de l'article 32, ainsi modifié ; *(ibid).*

Art. 33 : *La suspension de l'autorisation en cas d'urgence* (p. 6218) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article (p. 6219) ; deux sous-amendements présentés par le Gouvernement modifiant cet amendement ; adoption des deux sous-amendements et de l'amendement, ainsi modifié ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa ; adoption ; adoption de l'article 33, ainsi modifié.

Art. 34 : *Les peines applicables pour l'ouverture ou la gestion d'un établissement non autorisé ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à la suppression des peines de prison et à l'accroissement du minimum prévu pour les amendes ; adoption ; amendement de la Commission tendant à la suppression du dernier alinéa de l'article relatif à la confiscation des équipements ; adoption ; adoption de l'article 34, ainsi modifié.

Art. 35 : *Le respect du plan comptable général par les établissements d'hospitalisation privés* (p. 6220) ; amendement de suppression de la Commission des affaires culturelles, les comparaisons entre les établissements privés ; la connaissance par l'administration de la gestion de ces établissements ; la Sécurité sociale et la comptabilité des établissements privés ; le caractère réglementaire de l'instauration du plan comptable.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6220) : les conventions de service public et le plan comptable ; le contrôle des établissements privés ; la non-communication de la comptabilité aux organismes de Sécurité sociale ; la convention avec la Sécurité sociale ; l'accord sur la détermination du prix de journée.

Rejet de l'amendement ; amendement rectifié de MM. Claude Guichard et Benoist tendant, dans une nouvelle rédaction, à ce que la comptabilité des établissements privés soit uniquement communiquée aux administrations habilitées à donner leur accord sur le prix de journée ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 35.

Section II : *Des établissements d'hospitalisation privés qui assurent le service hospitalier et de l'association des autres établissements.*

Art. 36 : *La participation des établissements privés à but non lucratif au service public hospitalier ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer les mots : « à but non lucratif » ; les trois modes de collaboration des établissements privés au service public hospitalier (p. 6221) ; la participation ; les contrats de concession ; les accords d'association ; la position de la Commission des affaires culturelles ; l'accès des assurés sociaux et des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ; l'article 36 et les dispositions communes à tous les établissements privés qui souhaitent participer à l'exécution du service public hospitalier ; l'article 37 et les dispositions particulières aux établissements à but non lucratif ; l'article 38 et les contrats de concession.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6221) : les établissements privés à but non lucratif ; leur prix de journée ; les avantages prévus pour leur équipement.

Adoption de l'amendement de la Commission ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Groupe socialiste, qui est retiré ; le deuxième, présenté par le Gouvernement, qui est rejeté ; amendement de la Commission des affaires culturelles précisant les dispositions législatives et réglementaires que les établissements privés doivent respecter dans le cadre du service public hospitalier ; adoption de l'amendement (p. 6222) ; retrait d'un amendement de M. Claude Guichard ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer la disposition adoptée par le Sénat qui exemptait les établissements mutualistes participant au service public hospitalier de certaines obligations ; adoption de l'amendement ; amendement du Groupe socialiste devenu sans objet ; amendement de la Com devenu sans objet ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'accueil des assurés sociaux et des personnes relevant de l'aide sociale ; adoption ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire la communication au médecin traitant les dossiers des malades hospitalisés ; adoption ; adoption de l'art. 36, ainsi modifié.

Art. 37 : La participation des établissements privés à but non lucratif ; amendement de forme de la Commission des affaires culturelles tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; sous-amendement de M. Toutain tendant à substituer aux termes : « établissements d'hospitalisation privés à but non lucratif », ceux d'« établissements d'hospitalisation d'assistance privée » ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le premier alinéa de l'article 37 dans une rédaction différente ; adoption ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel alinéa relatif aux conditions de couverture des dépenses de fonctionnement des établissements privés à but non lucratif (p. 6223) ; adoption ; amendement de la Commission, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 38 : *Les contrats de concession ;* amendement de suppression de l'article du Groupe communiste ; l'hostilité du Groupe communiste au principe de l'intégration des établissements privés à but lucratif dans le service public hospitalier ; les subventions ; l'interdiction d'installation d'établissements publics en raison de l'existence d'établissements privés ; rejet de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à ce que le monopole reconnu à un établissement privé dans le secteur qui lui est concédé ne s'oppose pas à l'implantation d'un établissement public qui exercerait des activités de pointe.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6223) : les principes généraux du droit public ; la rupture de concession et l'indemnisation.

Adoption de l'amendement (p. 6224) ; amendement du Groupe socialiste tendant à ce que l'Etat conserve la possibilité d'implanter un C.H.R. dans le cadre d'un C.H.U. ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à compléter le troisième alinéa de l'article 38 par des dispositions relatives au maintien de l'individualité de l'établissement concessionnaire et à sa liberté de gestion ; adoption de l'amendement ; amendement de forme de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article 38 ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Jacques Barrot tendant à préciser qu'en contrepartie des charges du service public, ces établissements verront leurs modalités de tarification et de remboursement aménagées ; l'effort de qualité consenti par les établissements privés ; les réformes de la tarification ou des modalités financières de la prise en charge des établissements privés ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 38, ainsi modifié.

Art. 39 : *Les accords d'association ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer les mots : « pour un objectif déterminé » ; adoption de l'amendement (p. 6225) ; retrait d'un amendement de M. Claude Guichard ; adoption de l'article 39, ainsi modifié.

Chapitre III : *De l'équipement sanitaire.*

Art. 40 : *La carte sanitaire ;* amendement du Groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction de l'article et créant un

conseil national de santé ; rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des affaires culturelles et tendant à ce que les syndicats médicaux les plus représentatifs soient représentés au sein des commissions régionales et de la Commission nationale de l'équipement sanitaire ; le deuxième, présenté par MM. Alloncle et Grondeau, qui est retiré ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 6226) ; amendement de MM. Lebas et Alban Voisin qui n'est pas soutenu ; amendement de la Commission tendant à ce que la carte sanitaire soit révisée obligatoirement lors de l'élaboration du Plan ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 40, ainsi modifié.

Art. 41 : supprimé par le Sénat.

Art. 41 *bis* : *Les centres de pointe ;* adoption.

Art. 42 : *Les équipements lourds ;* amendement de M. Mirtin excluant l'informatique de la coordination et des autorisations ; la réglementation de l'informatique dans le secteur public ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission relatif aux excès d'actes médicaux ; adoption ; amendement de la Commission tendant à préciser que la liste des équipements matériels lourds devra être établie par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 42, ainsi modifié.

Art. 43 : *La planification et la programmation des équipements ;* adoption.

Art. 44 : *L'approbation des programmes et des projets de travaux ;* adoption.

Chapitre IV : *Dispositions diverses.*

Art. 45 : *Les dispositions réglementaires ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; la participation du service de Santé des Armées au Service public hospitalier ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6227).

Art. 46 : *Les conditions particulières de fonctionnement de l'Assistance publique de Paris, de Marseille, des hospices civils de Lyon et des établissements nationaux de bienfaisance ;* amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; amendement de M. Jacques Barrot relatif à la décentralisation ; la participation du corps médical à la gestion ; les modèles des futurs syndicats interhospitaliers ; la bureaucratie de l'Assistance publique de Paris.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6227) : l'humanisation des hôpitaux de Paris ; les problèmes de construction et d'investissement ; le renouvellement des méthodes de gestion.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié ; après l'Art. 46 (p. 6227) : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article complétant l'article L 797 du Code de la Santé publique ; les règles d'exercice des professions médicales et paramédicales (*ibid*).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6228) : le caractère réglementaire de cette disposition.

Rejet de l'amendement.

Art. 47 : *Les établissements à caractère social et l'application provisoire de la loi* (p. 6228) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à donner un support juridique aux établissements publics d'hébergement à caractère social en les rattachant au Bureau d'aide sociale de la Ville de Paris ; sous-amendement de M. Pierre Bas tendant à distinguer les maisons de retraite à caractère social de celles dont le caractère sanitaire affirmé a justifié le rattachement au C.H.R. de Paris ; la vérité historique et le texte de l'amendement ; le principe du classement en établissement sanitaires et non sanitaires et la dévolution patrimoniale ; retrait du sous-amendement de M. Pierre Bas ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 48 : *La participation de l'Etat aux dépenses de formation des personnels des établissements qui assurent le service public hospitalier* (p. 6228) : la formation post-universitaire à la charge du service hospitalier ; l'article 7 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 (p. 6229) ; le financement de l'enseignement post-universitaire après la promulgation de la loi ; amendement de la Commission des affaires culturelles ayant pour objet de faire disparaître l'imprécision de l'expression « formation des personnels » ; l'appellation « personnels paramédicaux » ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa rappelant l'article 7 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 et la prise en charge par le budget du Ministère

de l'Education nationale des dépenses d'enseignement médical et post-universitaire ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 49 : *Abrogation des dispositions contraires à la présente loi ;* adoption.

Art. 50 : *Les établissements privés d'accouchement visés par l'article L 176 du Code de la Santé publique ;* adoption.

Art. 51 : *Les modifications au Code de la Santé publique* (p. 6229) ; deux amendements du Gouvernement tendant à harmoniser les dispositions de l'article avec l'ensemble du texte ; rejet des amendements (p. 6230) ; adoption de l'article.

Art. 52 : *Les départements d'outre-mer et l'application de la loi ;* adoption de l'article (p. 6230).

Art. 53 : *Le décret aménageant le Code de la Santé publique ;* adoption.

Après l'Art. 53 : Amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article obligeant le Gouvernement à déposer chaque année, sur le bureau du Parlement en annexe au projet de loi de finances, un rapport relatif à l'application de la présente loi ; l'effort budgétaire et financier de l'Etat ; rejet de l'amendement.

Explications de vote (p. 6230) ; la position du Groupe progrès et démocratie moderne ; son vote positif ; le point de départ de l'institution d'un service public de santé ; l'intérêt prépondérant du malade ; une synthèse convenable entre la médecine libérale et l'étatisation autoritaire de la santé ; la meilleure coordination entre les établissements hospitaliers ; la carte sanitaire ; le mécanisme de l'autorisation et le secteur privé ; les contrats de concession et le monopole du secteur privé ; le statut paralysant des hôpitaux ; le financement ; le problème de l'enseignement ; l'humanisation des hôpitaux ; la position du Groupe socialiste ; la déformation du texte gouvernemental ; les rapports de l'hospitalisation publique et de l'hospitalisation privée ; les aspirations du monde médical ; l'intérêt des malades ; son vote défavorable ; la position du Groupe communiste ; son hostilité fondamentale au projet ; la véritable politique nationale de santé ; son vote défavorable ; la position du Groupe U.D.R. ; le dialogue Parlement-Gouvernement ; la nécessaire réforme des hôpitaux publics (p. 6231) ; la modification des garanties et des obligations des établissements privés ; la coordination des investissements publics et privés ; la prééminence de la liberté du choix du praticien ; le service public hospitalier ; vote favorable du groupe ; vote positif du Groupe des républicains indépendants.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6231) : ses remerciements à la Commission ; le nombre d'amendements ; la collaboration fructueuse Parlement-Gouvernement ; l'amélioration du texte.

Adoption au scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 6231) ; liste des votants (p. 6241, 6242).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE : [16 décembre 1970] (p. 6569).

Les grands principes adoptés par l'Assemblée en première lecture (p. 6569) ; les modifications apportées par le Sénat en deuxième lecture ; la limitation des effets de ces principes ; la remise en cause des régimes de protection sociale en vigueur *(ibid)* ; les cliniques mutualistes et le service public hospitalier *(ibid)* ; la gestion des hôpitaux publics ; le recours aux capitaux privés *(ibid)*.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la sécurité sociale (p. 6569) : le dossier de santé ; le problème du financement de la construction des hôpitaux par l'appel au marché financier.

Art. 1er A : *Le libre choix du praticien et de l'établissement de soins* (p. 6569) : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir le texte adopté en première lecture par l'Assemblée (p. 6570) ; les différents régimes de protection sociale en vigueur à la date de la présente loi *(ibid)* la non-dérogation à ce principe fondamental à l'avenir *(ibid)*.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6570) ; la S.N.C.F. ; le régime des mines et la prise en charge des frais à 100 % ; les conventions conclues entre les organismes de Sécurité sociale et la mutualité dans l'avenir.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier A, ainsi modifié.

Art. 1er : *Le service public hospitalier ;* amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; amendement de la

Commission des affaires culturelles tendant à supprimer dans le deuxième alinéa la mention relative aux moyens et ressources financières (*ibib*) ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *Les participants au Service public hospitalier* ; deux amendements de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir le texte voté en première lecture pour les alinéas 3, 4 et 5 (p. 6571) ; l'énumération des établissements à but lucratif ; les établissements mutualistes ; leur exclusion ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 6571).

Art. 3 : *La dénomination des établissements hospitaliers* (p. 6571) ; deux amendements rédactionnels de la Commission des affaires culturelles et tendant à harmoniser le texte ; un amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à préciser les conditions de la dénomination « centre hospitalier régional » ; adoption des trois amendements ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 13 : *Les groupements interhospitaliers* (p. 6571) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le dernier alinéa de l'article relatif aux possibilités d'initiative des groupements ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 : *Les conseils des groupements interhospitaliers* (p. 6572) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir le texte voté en première lecture pour le deuxième alinéa de l'article ; amendement de la Commission tendant à rétablir après le deuxième alinéa un alinéa voté en première lecture ; amendement de la Commission proposant un texte transactionnel pour le troisième alinéa ; la présence au Conseil de groupement du directeur et du président de la Commission médicale consultative des établissements avec voix consultative.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6572) ; ses objections à des dispositions d'ordre réglementaire.

Adoption des trois amendements ; adoption de l'article 14, ainsi modifié.

Art. 16 : *Les syndicats interhospitaliers : leur composition ;* amendement de la Commission des affaires culturelles et de M. Delong tendant au deuxième alinéa à affirmer la présence de droit au Conseil d'administration du syndicat du président de la Commission médicale consultative de chaque établissement et d'un représentant des pharmaciens ; la représentation du corps pharmaceutique ; le pharmacien hospitalier ; sa vocation dans l'avenir ; l'informatique, la pharmacologie et la pharmacodynamique ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié ; (p. 6572).

Art. 18 : *L'appplication de certaines dispositions de la loi aux syndicats interhospitaliers* (p. 6573) ; adoption.

Art. 23 : *Les conventions des U.E.R., des universités et des C.H.R. avec les syndicats interhospitaliers ou les établissements qui n'en font pas partie dans le cadre de l'art. 6 de l'ordonnance* n° 58-1373 du 30 septembre 1958 ; amendement de M. Schnebelen relatif aux unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6573) : la création de C.H.U. pharmaceutiques ; l'article 25 et la représentation des U.E.R. pharmaceutiques au sein des comités de coordination.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 25 : *Le Comité de coordination hospitalo-universitaire ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre les dispositions votées en première lecture pour le deuxième alinéa de l'article ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 *ter* (p. 6573) : *Le conseil d'administration des établissements ou groupes d'établissements d'hospitalisation publics :* un amendement de la Commission des affaires culturelles précisant au premier alinéa les personnels et les personnes qualifiées faisant partie du Conseil d'administration (p. 6574) ; un amendement de Mme Troisier et M. Delong précisant la composition du Conseil d'administration par catégorie de personnes représentées ; un amendement de M. Claude Guichard relatif aux laboratoires privés ayant passé une convention de service avec l'hôpital ; un amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre pour les alinéas 6 et 7 le texte voté en première lecture ; un amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6574) : la composition des conseils d'administration, domaine réglementaire ; l'impossibilité de la rédaction des textes d'application ; les intérêts dans un laboratoire privé et l'incompatibilité avec le conseil d'administration.

Adoption des cinq amendements ; amendement du Gouvernement tendant à rétablir pour le président de la Commission médicale consultative et le directeur de l'U.E.R. médicale les incompatibilités visées au présent article ; adoption de l'amenment ; adoption de l'article 26 *ter,* ainsi modifié.

Art. 26 *quater* (p. 6575) : supprimé par le Sénat.

Art. 26 *quinquies* : *Les délibérations du Conseil d'administration ;* adoption de l'article.

Art. 26 *sexies* : *L'assouplissement de la gestion administrative et financière des établissements d'hospitalisation publics ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir, après le premier alinéa, un alinéa voté en première lecture ; amendement de la Commission tendant à rétablir le quatrième alinéa voté en première lecture par l'Assemblée.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6575) : la parité réelle de remboursement des actes médicaux ; la répartition des exédents des masses des rémunérations versées aux « plein temps » et aux « temps partiel » ; le plafonnement des rémunérations versées aux médecins hospitaliers ; l'alignement des honoraires médicaux vers le haut.

Adoption des deux amendements (p. 6576) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 26 *septies* : supprimé par le Sénat.

Art. 26 *octies* : *La Commission médicale consultative et le comité technique paritaire* (p. 6576) ; amendement de la Commission des affaires culturelles proposant un texte transactionnel prévoyant la seule consultation obligatoire des comités techniques sur l'organisation du fonctionnement des services ; adoption de l'amendement et de l'article 26 *octies,* ainsi modifié.

Art. 26 *nonies* : *Le personnel des établissements d'hospitalisation publics (ibid) ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à rétablir au sixième alinéa la protection sociale des personnels en ce qui concerne les médecins à temps partiel ; adoption de l'amendement ; adoption de l'art. 26 *nonies,* ainsi modifié.

Art. 26 *undecies* : *L'admission des médecins traitants et des sages-femmes dans les centres d'hospitalisation publics ;* deux amendements de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le texte voté en première lecture pour les deux alinéas de l'article ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article 26 *undecies,* ainsi modifié.

Art. 26 *tredecies* (p. 6576) : *Les pharmaciens hospitaliers* (p. 6577) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à limiter l'activité des pharmaciens à l'établissement hospitalier ; amendement rédactionnel de la Commission ; amendement de la Commission tendant à compléter l'article ; adoption des trois amendements ; adoptpion de l'article 26 *tredecies,* ainsi modifié.

Art. 29 : *L'autorisation pour les établissements privés ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article ; amendement de la Commission tendant à reprendre pour le cinquième alinéa le texte voté en première lecture ; amendement de la Commission tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 29 ; les garanties de la carte sanitaire ; le paiement de la cotisation et le remboursement des frais engagés, principe fondamental en matière de Sécurité sociale.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6577) : la carte sanitaire : schéma général ; les tarifs excessifs de certains établissements luxueux ; un décret pris en Conseil d'Etat pour déterminer le plafond au-dessus duquel il y a tarif excessif ; le non-remboursement des soins par la Sécurité sociale.

L'intérêt des établissements de luxe (p. 6578) ; la différence entre le tarif d'autorité et les dépenses réelles ; les modulations du tarif de responsabilité ; le retrait de l'agrément et l'insuffisance technique ; le plafond de ressources pour le remboursement ; la modulation du droit à remboursement en fonction du prix de la prestation ; les établissements conventionnés et le droit aux remboursements de la Sécurité sociale ; le droit à la Sécurité sociale des Présidents-directeurs généraux.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6578) : le niveau élevé du tarif d'autorité ; l'évolution de la demande de la clientèle internationale aux Etats-Unis et dans les autres pays européens ; la non-demande de remboursement pour leurs malades des propriétaires de ces établissements ; le remboursement au tarif de ville de différents actes et examens radiographiques ou biologiques ; les règles de remboursement des prestations fondées sur le manque d'équipements convenables, en vertu de l'alinéa 3 de l'article L 272 du Code de la Sécurité sociale ; la suppression de l'alinéa 3 de l'article L 272 (p. 6578) ; le critère du prix par la délivrance de l'autorisation (p. 6579) ; le maintien de la référence aux normes techniques ; le critère de prix pour le remboursement de certaines spécialités pharmaceutiques par la Sécurité sociale (p. 6579).

Adoption du premier amendement de la Commission des affaires culturelles ; rejet des deux autres amendements de la Commission ; adoption de l'article 29, ainsi modifié.

Art. 30 : *La délivrance de l'autorisation* (p. 6579) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que le ministre statue dans un délai maximum de trois mois sur les recours ; amendement de la Commission tendant à reprendre le texte voté en première lecture pour le quatrième alinéa de l'article ; la suppression du caractère suspensif du recours ; sous-amendement du Gouvernement au premier amendement de la Commission, tendant à allonger le délai maximum à six mois ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 32 : *La suspension ou le retrait de l'autorisation de fonctionner* (p. 6579, 6580) ; retrait d'un amendement de la Commission des affaires culturelles devenu sans objet ; adoption de l'article.

Art. 33 : *La suspension de l'autorisation de fonctionner en cas d'urgence* : adoption.

Art. 34 : *Les infractions aux dispositions des articles* 27 *et* 29 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à remplacer la confiscation des équipements installés sans autorisation par un doublement des peines en cas de récidive ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 35 : *La comptabilité des établissements d'hospitalisation privés* ; amendement de la Commission tendant à reprendre pour cet article le texte adopté en première lecture ; sous-amendement du Gouvernement tendant à ce que la comptabilité soit communiquée sur place ou ailleurs ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 36 : *La participation des établissements d'hospitalisation privés au service public hospitalier* ; amendement rédactionnel de la Commission ; deux amendements tendant à reprendre au premier et au deuxième alinéas le texte voté en première lecture ; adoption des trois amendements (p. 6581) ; adoption de l'article 36, ainsi modifié.

Art. 37 : *La participation des établissements d'hospitalisation privés à but non lucratif au service public hospitalier* ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 37, ainsi modifié.

Art. 38 : *Les contrats de concession pour l'extension du service public hospitalier* ; amendement de la Commission tendant à reprendre pour le premier alinéa le texte voté en première lecture ; adoption ; amendement de Mme Troisier tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article et relatif à la modification de la carte sanitaire ; l'absence de création de cliniques privées dans le cadre restreint des centres hospitaliers universitaires.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6581) : la création de C.H.R. faisant partie de C.H.U. ; les services de pointe.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 39 : *Les accords d'association au fonctionnement du Service public hospitalier* (p. 6581) : amendement de M. Claude Guichard tendant à revenir au texte voté en première lecture et à supprimer de ce fait les mots : « pour un ou plusieurs objectifs déterminés » (p. 6582) ; les établissements psychiatriques ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 47 *bis* : *La réforme de la tarification* ; adoption.

Art. 48 : *La participation de l'Etat à la formation des personnels* ; adoption.

Explications de vote : la position du groupe communiste : l'abandon par l'Etat d'une

partie de ses responsabilités ; la participation des capitaux privés aux investissements hospitaliers, aux frais des malades et de la Sécurité sociale ; son opposition au texte ; la position du Groupe socialiste : un amalgame de dispositions et non une vraie réforme hospitalière ; son opposition au texte.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6582).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [18 décembre 1970] (p. 6651).

La nouvelle rédaction pour les articles 25, 26 *sexies* et 29 (p. 6651) ; l'article liminaire et les différents régimes de protection sociale en vigueur ; la distinction entre les différentes catégories d'établissements ; sa limitation ; la composition des conseils des groupements et des syndicats interhospitaliers (p. 6652) ; le comité de coordination hospitalo-universitaire ; la suppression des références à la participation des médecins de l'extérieur aux soins dispensés aux malades à titre bénévole ; les prix exorbitants ; le doublement des peines assorti d'une confiscation éventuelle des équipements installés sans autorisation ; la comptabilité des établissements privés et le prix de journée ; l'adoption des conclusions de la C.M.P. et du texte proposé sans modification.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6652) : le financement des hôpitaux par des capitaux privés ; le problème de la tutelle ; l'harmonisation entre les différentes tarifications du secteur privé et du secteur public ; le cas des établissements médico-pharmaceutiques.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6652 à 6655).

L'opposition du groupe communiste (p. 6655).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6655).

3. — Proposition de loi relative à la validation des services accomplis en qualité d'infirmiers et d'infirmières religieux auprès des établissements hospitaliers publics, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Jarrot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1698.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 50 et à modifier les articles 51 et 56 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1972 par M. Aymar (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2740 ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Peyret, **n° 2759.** Adoption le 14 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 735.**

Transmise au Sénat le 15 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 151 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Blanchet, **n° 174 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 68 (année 1972-1973).**

Loi n° 73 du 2 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1973 (p. 52).

DISCUSSION [14 décembre 1972] (p. 6185).

La loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière ; son article 5 prévoyant des décrets en Conseil d'Etat concernant le statut des personnels des établissements publics de bienfaisance ; les établissements à caractère social et le vote d'un projet de loi les concernant prévu pour le 31 décembre 1972 ; le nécessaire recul de cette date ; la fixation par la Commission des affaires culturelles de la date du 31 juillet 1973 ; la fixation des tarifs d'hospitalisation (p. 6185) ; la fixation par les textes actuels des prix de journée des établissements privés à but lucratif concessionnaires du service public hospitalier (p. 6186).

Intervention de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique : la diligence avec laquelle ce texte est venu en discussion (p. 6186).

Art. 1er concernant les fonctionnaires titulaires ou stagiaires des établissements nationaux de bienfaisance ; adoption.

Art 2 fixant au 31 juillet 1973 la promulgation de la loi portant statut des établissements sociaux ; amendement du Gouvernement substituant à la date du 31 juillet 1973 celle du 31 décembre 1973 (p. 6186).

Intervention de M. Jean Foyer, Ministre : l'impossibilité de la promulgation de la loi pour le 31 juillet 1973 ; le mécontentement de la Commission du fait du retard qui marque la parution des décrets d'application de la loi hospitalière : le délai d'un an prévu s'est élevé à deux ans et la plupart des décrets ne sont pas sortis.

Adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 2, ainsi modifié (p. 6187).

Art. 3 concernant la fixation des tarifs d'hospitalisation des établissements privés de cure et de prévention ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6187).

5. — Proposition de loi portant unification de l'organisation hospitalière, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2848.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales et avant art. 33 (2e délibération) ; POUVOIR LÉGISLATIF (délégation) 1 ; SANTÉ PUBLIQUE, 5 ; BUDGET 1970 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie).

Humanisation.

Voy. HÔPITAUX, 2 (p. 6105).

Publics.

— Service de garde des — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 424.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 315.

HOTELS.

1. — Proposition de loi relative au maintien dans les lieux des locataires des hôtels et des maisons meublées, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 312.**

2. — Projet de loi mettant en harmonie l'article 1953 du Code civil avec la convention européenne du 17 décembre 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 620 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Mario Bénard, **n° 683.** Adoption le 6 mai 1969 sous le titre : « Projet de loi tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du Code civil sur la responsabilité des hôteliers ». — Projet de loi **n° 117.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 169 (année 1968-1969) ;** rapport le 18 septembre 1969 par M. de Montigny, **n° 187 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 23 octobre 1969. — Projet de loi **n° 10 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1969 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 861 ;** rapport le 13 novembre 1969 par M. Foyer, **n° 889.** Adoption en deuxième lecture le 25 novembre 1969. — Projet de loi **n° 154.**

Transmis au Sénat le 27 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 62 (année 1969-1970) ;** rapport le 4 décembre 1969 par M. de Montigny, **n° 85 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 43 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1969 (troisième lecture) renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 966 ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Foyer, **n° 981.** Adoption le 17 décembre 1969. — Projet de loi **n° 198.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 152 (année 1969-1970) ;** rapport le 2 avril 1970 par M. de Montigny, **n° 178 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 16 avril 1970. — Projet de loi **n° 88 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 avril 1970 (quatrième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1082 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Foyer, **n° 1263.** Adoption le 14 octobre 1970. — Projet de loi **n° 302.**

Transmis au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitution-

nelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 25 (année 1970-1971)** ; rapport le 29 avril 1971 par M. de Montigny, **n° 199 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 84 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1726** ; rapport le 21 juin 1971 par M. Foyer, **n° 1860** (1).

Loi n° 73-1141 du 24 décembre 1973 (*J.O.* du 27 décembre 1973, p. 1335).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [6 mai 1969] (p. 1255).

Les dispositions des articles 1952, 1953 et 1954 du Code civil ; la théorie du « dépôt nécessaire » (p. 1255, 1256) ; la définition de la notion de responsabilité des hôteliers et aubergistes (p. 1255) ; le caractère illimité de cette responsabilité ; le cas de force majeure; les modifications introduites par la convention ; la limitation de la responsabilité de l'hôtelier à une somme équivalant à 1.000 francs ; la possibilité prévue par la convention de substituer à cette somme la notion du rapport entre la responsabilité, d'une part, et le nombre des journées passées dans l'établissement et leur prix, d'autre part ; les dispositions du projet de loi proposées par le garde des sceaux ; les solutions retenues par la commission des lois ; la substitution à la notion de mille francs de celle de cent fois le prix de location de la chambre ; la distinction entre les objets précieux et les objets ordinaires ; les avantages du texte proposé par la Commission, notamment au regard des frais d'assurance des hôteliers (*ibid*).

Intervention de M. Jeanneney, Ministre d'Etat, chargé de l'intérim du ministère de la justice (p. 1255, 1256) ; le plein accord du Gouvernement avec l'initiative de la Commission consistant à revoir l'ensemble des règles qui fixent en France la responsabilité des hôteliers, à l'occasion de la discussion du présent projet de loi ; la responsabilité pénale des hôteliers (p. 1256) ; la responsabilité résultant pour eux des dispositions de l'article 1382 du Code civil ; la responsabilité spécifique des hôteliers édictée en 1804 par le Code civil ; la notion du dépôt nécessaire ; l'extension par la jurisprudence de cette théorie aux effets laissés dans une automobile ; la modification souhaitable des articles 1952, 1953 et 1954 du Code civil (*ibid*).

Avant l'article unique : amendement de M. Anthonioz tendant à insérer une nouvelle section avant l'article 1952 du Code civil ; la difficulté d'expliciter et de déterminer la notion de dépôt nécessaire ; rejet de l'amendement ; deux amendements présentés, l'un par M. Anthonioz, l'autre par la Commission tendant à définir la responsabilité des hôteliers en ce qui concerne les objets apportés à l'hôtel par le voyageur (p. 1257) ; le bien-fondé des dispositions de la convention européenne ; l'opportunité de les introduire dans le droit français ; l'aggravation de responsabilité qui résulterait du texte de M. Anthonioz pour les hôteliers (p. 1258).

Intervention de M. Jeanneney, Ministre d'Etat, chargé de l'intérim du ministère de la justice (p. 1257, 1258) : le caractère de véritable contre-projet de l'amendement ; l'impossibilité de discuter inopinément un texte si nouveau ; l'accord de la Commission et du Gouvernement pour restreindre la responsabilité des hôteliers actuellement illimitée ; la qualification du dépôt d'hôtellerie autrement que par l'expression « dépôt nécessaire » ; l'accord du Gouvernement avec le fond de l'amendement ; la sévérité plus grande dans certains cas du texte de l'amendement par rapport à celui de la Commission.

Rejet de l'amendement de M. Anthonioz ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 1258).

Article unique : la substitution de la notion de cent fois le prix de location journalière du logement à la somme fixe prévue par la Commission ; l'inutilité de recourir à une distinction entre les objets précieux et les autres (p. 1259) ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article unique (*ibid*).

Articles additionnels : retrait d'un amendement de la Commission ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Anthonioz ; le deuxième, de la Commission, concernant la responsabilité de l'hôtelier en ce qui concerne les véhicules garés dans l'enceinte de l'hôtel et les objets qu'ils contiennent (*ibid*) ; l'application éventuelle de l'article 1382 du Code civil en cas de vol du véhicule (p. 1260) ; retrait de l'amendement de M. Anthonioz ; adoption

(1) Pour la discussion en cinquième lecture, voir la Table de 1973 (cinquième législature).

de l'amendement de la Commission modifié par un sous-amendement de M. Anthonioz.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1260).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [25 novembre 1969] (p. 4343).

Les deux modifications apportées par le Sénat ; l'extension éventuelle de la responsabilité des hôteliers d'une part aux véhicules et chargements laissés sur place et, d'autre part, aux animaux vivants ; les positions qui ont été prises depuis le dépôt du texte ; la décision de la Commission d'exclure de la responsabilité les animaux vivants ; la préférence du Gouvernement pour le texte qui est issu de ces délibérations ; la limitation de la responsabilité à cent fois le prix de journée ; l'inutilité de préciser que les animaux vivants sont exclus.

Art. 1er : adoption.

Art. 2 : deux amendements tendant, le premier à exclure de la responsabilité les objets faisant partie du chargement du véhicule et le deuxième, à exclure de la responsabilité les animaux vivants (*ibid*) ; la mise de la législation française en harmonie avec une convention européenne ratifiée par la France (p. 4344) ; l'impossibilité d'astreindre les hôteliers à une responsabilité que n'assument pas les exploitants de parkings ou de garages ; la responsabilité résultant des animaux ; adoption du premier amendement et de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIEME LECTURE [17 décembre 1969] (p. 5022).

La proposition par la Commission des lois d'adopter le texte voté par le Sénat en deuxième lecture.

Art. 2 : trois amendements soumis à discussion commune tendant : le premier, à reprendre le texte voté par l'Assemblée en deuxième lecture ; le deuxième, à exclure la responsabilité des hôteliers pour les chargements des véhicules, sauf lorsqu'a été prévue une rémunération de garage ; le troisième, à limiter la responsabilité des hôteliers à dix fois le prix de journée d'hébergement ; l'inconvénient d'obliger les voyageurs à sortir leurs bagages du coffre de leur voiture ; les graves répercussions que peut avoir ce débat sur le développement et l'organisation de la profession d'hôtelier (p. 5023) ; l'esprit de conciliation du Sénat en cette affaire (*ibid*) ; adoption du premier amendement (p. 5024) ; les autres deviennent sans objet ; adoption de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

DISCUSSION EN QUATRIEME LECTURE [14 octobre 1970] (p. 4260).

Le texte transactionnel du Sénat ; la proposition du Gouvernement et de la Commission des lois d'adopter ce texte transactionnel.

Art. 2 : la modification de l'article 1954 du Code civil ; rejet de l'amendement de la Commission ; amendement de MM. Corrèze et Ansquer tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte ; le risque de pénaliser la petite hôtellerie ; la difficulté de faire la preuve de la perte (p. 4261) ; la discrimination entre les parkings des hôteliers et les parkings payants ; le coût de l'assurance ; adoption de l'amendement ; amendement de forme de MM. Corrèze et Ansquer ; adoption ; adoption de l'article 2 ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4262).

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969 (Equipement et logement, Tourisme) ; BUDGET 1970 (Equipement et logement, Tourisme) ; BUDGET 1971, 1 (Tourisme) (p. 4784, 4786) ; BUDGET 1973 (Tourisme) ; DÉBITS DE BOISSONS, 1.

HOUILLÈRES.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Industrie) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 301 ; BUDGET 1970 (Collectif 1).

— Retraite des instituteurs. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITES, 24.

HUILES MOYENNES DE PÉTROLE.

— Taxe de consommation. — *Voy.* BUDGET 1970, art. 8.

HUISSIERS DU TRÉSOR.

— Responsabilité. — *Voy.* BUDGET 1969, 5, art. 17.

HUIT MAI.

— Cérémonies du. — *Voy.* FÊTES LÉGALES, 1, 2 et 3 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 4 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 170.

HYBRIDATION.

Voy. FORÊTS, 7.

HYDROCARBURES.

Voy. INDUSTRIE CHIMIQUE, 1 et 2.

— Fonds de soutien aux. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1973 (Comptes spéciaux du Trésor).

— Pollution. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 75 et 76 ; *Voy.* POLLUTION, 1.

HYPERMARCHÉS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 33 à 38.

I

ILE MAURICE.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 95.

ILES DE L'ATLANTIQUE.

— Situation des habitants. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 105.

IMMEUBLES.

1. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'avis du Ministère des affaires culturelles avant la délivrance du permis de démolir des immeubles ayant plus de cent ans d'âge (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 12.**

2. — Proposition de loi tendant à compléter le chapitre premier de la loi du 28 juin 1938 tendant à régler le statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements **n° 19** (2).

Adoption le 13 mai 1969. — Proposition de loi **n° 124.**

Transmise au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 174 (année 1968-1969).**

DISCUSSION [12 mai 1969] (p. 1358).

Les sociétés ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'immeubles en vue de leur division par fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance ; la division en parts ou actions du capital social de ces sociétés ; le principe de la proportionnalité dans la répartition de ces parts ou actions *(ibid)* ; la proportionnalité de la valeur des groupes de parts ou d'actions avec la valeur du lot correspondant (p. 1359) ; la formulation plus précise de ce principe dans le texte de la Commission des lois ; la possibilité pour les associés de demander la révision des statuts qui ne respecteraient pas la règle de proportionnalité ; l'adoption par la Commission de la proposition de loi modifiée.

Art. 1er *(ibid)* : adoption avec modification.

Art. 2 : adoption.

Article additionnel : adoption d'un amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du titre de la loi du 28 juin 1938.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1359).

3. — Proposition de loi tendant à étendre aux villes de plus de 25.000 habitants les dispositions de la loi n° 57-746 du 4 juillet 1957 rendant obligatoire l'installation d'un dispositif d'ouverture automatique dans les immeubles affectés à l'habitation, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 112.**

(1) Pour l'adoption en première lecture, voir Table Matières 1962-1967 (Construction, 1).

(2) Pour l'adoption par le Sénat, en première lecture, voir Table Matières 1962-1967 (Immeubles, 3).

4. — Proposition de loi tendant à faire participer les locataires à la rémunération des employés d'immeubles des 3e, 4e et 5e catégories, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Bousquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 296.**

5. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis quant aux obligations du vendeur de lot à l'égard du syndic, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Edouard Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 847.**

6. — Projet de loi tendant à modifier l'article 79 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 relatif aux indexations, présenté au Sénat le 2 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 254 (année 1969-1970) ;** rapport le 10 juin 1970 par M. Paul Guillard, **n° 271 (année 1969-1970).** Adoption le 12 juin 1970. — Projet de loi **n° 121 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1247 ;** rapport le 19 juin 1970 par M. Foyer, **n° 1270.** Adoption définitive le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 265.**

Loi n° 70-600 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6466).

DISCUSSION [24 juin 1970] (p. 2988).

La modification d'une ordonnance du 30 décembre 1958 (p. 2989) régissant la matière de l'indexation des obligations des sommes d'argent ; la validité des clauses d'indexation sur la variation de l'indice national du coût de la construction des contrats relatifs à un immeuble bâti ; l'interdiction dans les baux des clauses d'indexation fondées sur l'indice des loyers et charges ; l'évolution plus rapide sur une longue période du coût de la construction par rapport à l'indice loyers et charges ; la nécessité de ne faire porter la clause d'indexation que sur une partie du loyer ; la décomposition des loyers en deux parties : l'une fixe, l'autre variable ; l'intérêt des promoteurs immobiliers qui a inspiré le Gouvernement plus que l'intérêt des locataires ; l'utilisation du projet de loi par le patronat pour refuser des augmentations de salaires ; le retour souhaitable à la parité loyers-salaires fixée par la loi de 1948 ; le refus du groupe communiste de voter ce projet.

Article unique *(ibid)* : adoption (p. 2990).

IMMEUBLES A LOYER MOYEN.

— I.L.M. — *Voy.* BUDGET 1969 (Equipement et logement) ; BUDGET 1970 (Equipement et logement) (Logement et urbanisme) ; BUDGET 1973 (Logement).

IMMEUBLES A LOYER NORMAL.

— I.L.N. — *Voy.* BUDGET 1969, (Equipement et logement) ; BUDGET 1970, (Logement et urbanisme) ; BUDGET 1973, (Logement).

IMMIGRATION.

Voy. BUDGET 1969, (Affaires sociales) — ETRANGERS, 4 ; BUDGET 1971 (p. 5616) ; BUDGET 1973, (Affaires sociales et santé publique). — I — Section commune. — II — Affaires sociales, p. 4722, 4731, 4736, 4742, 4743, 4746, 4747 ; CODE DU TRAVAIL, 1 et 2.

IMMOBILIER.

Voy. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 18 (p. 3904).

IMMUNITÉ.

PARLEMENTAIRE.

Voy. RAPPELS AU RÈGLEMENT (n° 141, M. Bonhomme) ; DÉPUTÉS (Poursuites).

DIPLOMATIQUE.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22.

IMPASSE BUDGÉTAIRE.

Voy. BUDGET 1970, (Discussion générale).

IMPORTATIONS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat) 77 à 81 (1971 - p. 1187).

IMPOTS (dispositions particulières).

1. — Projet de loi sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 259** ; rapport le 24 septembre 1968 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 264.** Adoption le 26 septembre 1968. — Projet de loi **n° 21.**

Transmis au Sénat le 27 septembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 243 (année 1967-1968)** ; rapport le 27 septembre 1968 par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, **n° 245 (année 1967-1968).** Adoption définitive le 27 septembre 1968. — Projet de loi **n° 98 (année 1967-1968).**

Loi n° 68-878 du 9 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 10 octobre 1968 (p. 9563).

DISCUSSION [26 septembre 1968] (p. 2916).

La réduction de 15 % de la taxe sur les salaires ; l'effet rapide que devrait avoir cette mesure ; l'absence de lien entre le versement forfaitaire sur les salaires institué en 1948 et la réduction d'impôt de 5 % décidée en 1959 ; la nature directe ou indirecte du versement forfaitaire ; la taxe sur les salaires, principale ressource fiscale des collectivités locales ; la perte de recettes de 1.700 millions de francs qu'entraînera le présent projet *(ibid)* ; la situation de l'emploi et la lutte contre le chômage ; l'affectation du produit de la taxe ; les inquiétudes des élus locaux ; l'application de la loi aux villes ; la stabilité indispensable des prix ; le prélèvement par l'Etat de la taxe sur les salaires au taux majoré ; les charges fiscales des entreprises (p. 2917, 2918) ; l'augmentation prochaine du plafond de la Sécurité sociale ; les charges nouvelles qui en résulteront pour l'économie (p. 2917) ; la suppression indispensable du supplément majoré sur les salaires (p. 2918) ; les charges sur salaires des différents pays du Marché commun ; le cas du textile ; l'unification nécessaire des charges sociales dans le cadre du Marché commun.

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Économie et des Finances (p. 2918, 2919) : les raisons qui ont inspiré le Gouvernement ; la situation difficile des entreprises sur le plan de leur trésorerie à la suite de l'accroissement des charges salariales ; les hausses de prix limitées qui ont été consenties ; la nouvelle campagne lancée par le Gouvernement pour limiter les hausses ; l'allégement indispensable des charges des entreprises ; l'absence d'incidence du présent texte sur le budget des collectivités locales ; l'absence de lien entre le présent projet et l'augmentation des cotisations de Sécurité sociale ; l'importance des charges fiscales et sociales dans les entreprises françaises et étrangères ; la faculté réelle de compétitivité de l'économie française ; la possibilité, grâce à l'expansion, d'un abaissement des prix de revient ; le problème général du développement de notre économie ; son examen plus complet au moment du vote du budget.

Art. 1er (p. 2919) : *La réduction du taux de la taxe sur les salaires ;* le non-relèvement depuis plus de dix ans des plafonds du versement forfaitaire majoré sur les salaires ; les répercussions du présent texte sur les ressources du fonds d'action locale ; adoption de l'article *(ibid)*.

Art. 2 : *Affectation du produit de la taxe sur les salaires ;* adoption.

Art. 3 : *Date d'application ;* adoption *(ibid)*.

Explications de vote sur l'ensemble : la conformité du présent projet avec l'esprit qui a inspiré le précédent ; l'intention du Gouvernement de reconsidérer le problème du financement des collectivités locales et par conséquent, d'envisager la suppression totale de la taxe sur les salaires ; la position du groupe communiste ; adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (p. 2920).

Adoption du projet de loi.

2. — Projet de loi sur l'aide à l'investissement, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 260** ; rapport le 24 septembre 1968 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 265** ; avis le 24 septembre 1968 par M. Bouchacourt au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 267.** Adoption

le 25 septembre 1968. — Projet de loi **n° 20.**

Transmis au Sénat le 27 septembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 242 (année 1967-1968)** ; rapport le 27 septembre 1968 par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, **n° 244 (année 1967-1968).** Adoption avec modifications le 27 septembre 1968. — Projet de loi **n° 97 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968, **n° 274** ; rapport le 1er octobre 1968 par M. Rivain, rapporteur général au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 280.** Adoption le 1er octobre 1968. — Projet de loi **n° 22.**

Rapport le 1er octobre 1968 par M. Pellenc, rapporteur général au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 246 (année 1967-1968).** Adoption le 1er octobre 1968. — Projet de loi **n° 99 (année 1967-1968).**

Loi n° 68-877 du 9 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 10 octobre 1968 (p. 9563).

DISCUSSION [25 septembre 1968] (p. 2876).

La loi du 18 mai 1966 et ses résultats (p. 2876, 2879, 2881, 2887) ; l'imputation possible de la déduction sur le montant de la T.V.A. (p. 2876, 2879, 2881, 2888) ; les matériels ouvrant droit à déduction (p. 2876, 2879, 2887, 2889) ; la reprise économique actuelle (p. 2876, 2877) ; le régime transitoire de la T.V.A. frappant les investissements (p. 2877) ; le prochain projet de loi sur les obligations convertibles ou échangeables (p. 2877) ; l'octroi aux entreprises d'une bonification d'intérêts (*ibid*) ; les autres mesures spécifiques prises par le Gouvernement dans le cadre de l'aide globale aux entreprises (*ibid*) ; la discussion du projet à la Commission des finances (*ibid*) ; l'absence de sélectivité pour les investissements bénéficiant de déductions (p. 2877, 2885, 2886) ; les avantages conférés par la loi de 1966 et par le présent texte aux matériels étrangers (p. 2877, 2878, 2880, 2886, 2887) ; la réduction de la durée d'amortissement de certains matériels (p. 2877) ; la durée de la période d'application de la déduction fiscale (p. 2877, 2889) ; le matériel acheté par des entreprises de crédit-bail (p. 2877) ; la réforme de l'impôt sur les sociétés (p. 2878, 2882) ; l'information nécessaire des industriels (p. 2878) ; les mécanismes du crédit bancaire et leur inadaptation aux investissements productifs (p. 2878, 2884) ; le cas des machines utilisées par l'industrie textile (p. 2879) ; la politique d'investissements ; l'instauration nécessaire de la confiance (p. 2880, 2886) ; les incertitudes actuelles sur les intentions du Gouvernement en matière de participation et de réforme fiscale (p. 2880, 2885) ; les mesures prises à l'étranger pour favoriser les investissements (p. 2880) ; la majoration envisagée des droits de succession (p. 2881) ; la participation dans les entreprises (p. 2881, 2882) ; les avantages excessifs consentis par le présent texte aux sociétés capitalistes (p. 2882, 2883) ; l'augmentation prévue de l'I.R.P.P. (p. 2883) ; l'aggravation du chômage (*ibid*) ; le commerce extérieur (p. 2883, 2888) ; la relance de l'économie par la consommation intérieure (p. 2883, 2885, 2888) ; les difficultés financières actuelles des entreprises ; l'insuffisance des marges bénéficiaires et de l'autofinancement (p. 2883, 2884, 2888) ; le caractère trop limité des mesures envisagées (p. 2884) ; la situation d'infériorité de l'industrie française face à la concurrence étrangère (p. 2884) ; la réévaluation des bilans (*ibid*) ; la relance nécessaire de la construction (*ibid*) ; la fixation à 8 ans de la durée d'utilisation des matériels ; l'inconvénient de cette mesure pour les industries de pointe (p. 2884, 2886, 2889) ; l'extension souhaitable de la loi à l'agriculture (p. 2884, 2885) ; les heureux effets prévisibles du projet sur le plan social (p. 2886) ; l'inclusion des matériels destinés aux Travaux publics et au bâtiment (p. 2887) ; la situation économique des D.O.M. (p. 2888) ; l'exclusion des organismes de crédit professionnel du bénéfice de la loi (p. 2889) ; la nécessité d'un plan de développement pour l'industrie de la machine-outil (*ibid*).

Intervention de M. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2889) ; l'expansion, centre de la politique du Gouvernement ; les conséquences des événements de mai-juin ; les deux problèmes essentiels des coûts et de l'emploi ; l'opposition du Gouvernement à une augmentation massive des prix ; les résultats encourageants des deux derniers mois ; l'effort particulier en faveur de l'investissement ; l'effet qui en résultera sur les entreprises productrices de biens d'équipement et surtout sur l'emploi ; l'ensemble des mesures financières envisagées, notamment en matière de crédit ; l'absence de sélectivité de l'aide ; la grande perte de temps qu'entraînerait une solution contraire ; la nécessité d'agir vite et massivement ; la liste des matériels ouvrant droit

à déduction ; les préoccupations financières qui ont guidé le Gouvernement ; l'inclusion des machines-outils ; l'exclusion des camions et des matériels de recherche ; la non-extension des mesures envisagées aux entreprises agricoles ; les dates de livraison et de commande ; le crédit-bail ; la réforme de l'impôt sur les sociétés ; le cas des entreprises déficitaires ; l'impossibilité juridique d'établir une discrimination entre fournisseurs français et étrangers de biens d'équipement ; la participation, la majoration des droits de succession ; l'absence de « cadeau » aux entreprises ; l'expansion, affaire de tous les Français.

Art. 1er (p. 2894) : *Institution d'une déduction pour investissements ;* la notion de sélectivité dans la détermination des entreprises ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Date de commande des matériels ;* la fixation du point de départ du délai de livraison au 1er septembre 1968 (*ibid*) ; la date limite pour passer des commandes (p. 2895) ; la prise d'effet de la loi à partir du 1er mai 1968 (*ibid*) ; amendement du Gouvernement tendant à substituer aux dates des 31 mai 1968 et 1er juin 1968, celles des 30 avril et 1er mai (p. 2896) ; le cas des commandes passées après le 30 avril qui ont été livrées au moins à partir de juillet ; la situation de l'emploi ; l'impossibilité de lier les déductions fiscales et la non-réduction du personnel des entreprises (p. 2897, 2898) ; les graves complications qui résulteraient d'une semblable disposition (p. 2898) ; l'expansion, seule solution véritable ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 3 : *Liste des matériels ;* l'application du texte aux véhicules utilitaires (p. 2898) ; la situation des fabricants français de matériels lourds (p. 2899) ; l'industrie de la recherche (*ibid*) ; les dépenses importantes qui résulteraient de toutes les extensions proposées ; la nécessité absolue d'avoir une politique industrielle (p. 2900) ; le cas des industries de transformation des matières plastiques ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 4 : *Imputation de la déduction sur la T.V.A.* (p. 2901) ; la possibilité pour les entreprises de différer leur option ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 5 : *Décrets d'application ;* les entreprises de crédit-bail ; le problème de la date de livraison du matériel (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 2902).

Article additionnel ; retrait d'un amendement tendant à faire partager le bénéfice de la déduction entre les acheteurs et les vendeurs de biens d'équipement.

Explications de vote sur l'ensemble : la position du groupe de la fédération de la gauche ; l'accord relatif du Gouvernement avec la notion de sélectivité ; l'intérêt du projet sous l'angle de l'expansion.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 2902) ; liste des votants (p. 2913).

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1560 du Code général des impôts en ce qui concerne le régime fiscal des « cabarets d'auteurs », présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Rossi (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 289.**

4. — Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 764** ; rapport le 17 septembre 1969 par M. Rivain, **n° 766.** Adoption le 17 septembre 1969. — Projet de loi **n° 128.**

Transmis au Sénat le 18 septembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 188 (année 1968-1969)** ; rapport le 18 septembre 1969 par M. Pellenc, **n° 189 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 18 septembre 1969. — Projet de loi **n° 82 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 769** ; rapport le 20 septembre 1969 par M. Rivain au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 800.** Adoption définitive le 20 septembre 1969. — Projet de loi **n° 129.**

Transmis au Sénat. Rapport le 20 septembre 1969 par M. Driant au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 190 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 20 septembre 1969. — Projet de loi **n° 83 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-872 du 25 septembre 1969, publiée au *J.O.* du 26 septembre 1969 (p. 9587).

DISCUSSION [17 septembre 1969] (p. 2298, 2320).

Le contenu du projet de loi (p. 2298) ; l'impôt sur les sociétés : ses anomalies actuelles (p. 2298) ; les conditions d'application de la déduction sur les investissements (p. 2298, 2302, 2306, 2314) ; la majoration des acomptes d'impôt sur les sociétés (p. 2298, 2302, 2306, 2314) ; les mesures en faveur de l'épargne ; la franchise sur le revenu des obligations (p. 2298, 2302, 2303, 2316, 2317) ; la majoration de la « vignette » automobile (p. 2298, 2302, 2308) ; le prélèvement exceptionnel sur les banques (p. 2298, 2299, 2303, 2306, 2308) ; la spéculation contre le franc ; la communication des transferts de capitaux vers l'étranger entre le 1er juillet et le 23 novembre 1968 (p. 2299, 2303, 2308) ; le développement économique insuffisant de la France (p. 2299) ; les dépenses improductives (p. 2299) ; les dépenses militaires et nucléaires (p. 2299, 2300) ; les méfaits de la déflation (p. 2299, 2316) ; l'information ; l'insuffisance de l'information du Gouvernement (p. 2299, 2300, 2316) ; les transferts à effectuer au profit des investissements urgents et productifs (p. 2300) ; la réduction de la durée du service militaire (p. 2300) ; le contrôle parlementaire (p. 2300) ; la place de l'opposition dans les commissions (p. 2300) ; la dévaluation, son bien-fondé, ses effets (p. 2301, 2304, 2305, 2307, 2308, 2313, 2315, 2316) ; l'intéressement des travailleurs (p. 2301, 2307) ; la notion de « réserves nettes » et « réserves brutes » (p. 2301, 2302) ; l'insuffisance des mesures proposées (p. 2303) ; la réforme de la T.V.A. (p. 2302, 2305) ; le renforcement des pouvoirs du Parlement (p. 2303) ; les commissions d'enquête parlementaires (p. 2303) ; les encouragements à donner aux exportations (p. 2303, 2304) ; la construction et le logement (p. 2304) ; le crédit à la construction ; la hausse des taux d'intérêt (p. 2304, 2305) ; le marché hypothécaire (p. 2304, 2305) ; l'épargne logement (p. 2305) ; la politique de la vieillesse (p. 2305) ; la taxe complémentaire (p. 2305) ; l'aide aux commerçants et artisans (p. 2305) ; l'équilibre du budget (p. 2306) ; la réforme nécessaire des structures économiques (p. 2306) ; la politique sociale (p. 2307) ; la confusion regrettable entre l'Etat et la bureaucratie (p. 2307) ; la maladie actuelle du système monétaire du monde capitaliste (p. 2307) ; le plan de redressement proposé par le parti communiste (p. 2308, 2309) ; le sous-développement de l'industrie française (p. 2315) ; la situation des caisses mutuelles de dépôts et de prêts (p. 2315, 2316, 2317) ; les départements de l'Est (p. 2315) ; les zones spéciales d'action rurale (p. 2317) ; la Bretagne (p. 2318).

Intervention de M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2309 à 2313) : les trois étapes dans l'action du Gouvernement ; l'ajustement monétaire ; le peu d'intérêt de la recherche des causes récentes de la situation monétaire de la France ; la question véritable : savoir si au mois d'août 1969 il convenait ou non de dévaluer le franc ; la situation économique et monétaire de la France au début d'août ; les deux voies possibles : écarter la dévaluation ou constater la valeur réelle de notre monnaie ; l'impossibilité de choisir une troisième voie consistant à pratiquer une sorte de politique intermédiaire ; les sacrifices qu'il aurait fallu imposer aux Français si l'on avait voulu rétablir l'équilibre sur la base de l'ancienne parité du franc ; les répercussions d'une telle politique ; la déflation profonde et prolongée qui en aurait résulté ; l'échec certain d'une telle politique ; la différence entre réserves brutes et réserves nettes ; les deux manières de concevoir l'opération de dévaluation ; la logique de la solution adoptée par le Gouvernement ; la spéculation ; l'absence totale de mouvement spéculatif à l'occasion de la dévaluation du 10 août 1969 ; les mesures de redressement ; les trois résultats recherchés : efficacité, équité, rapidité ; l'utilisation simultanée par le Gouvernement des moyens de redressement ; le freinage de la demande publique ; la réduction du découvert budgétaire en 1969 à 4 milliards de francs ; les restrictions du crédit à la consommation ; la nécessité d'un effort exceptionnel d'exportation ; l'effort fiscal demandé aux entreprises ; l'excès de la demande de ces dernières ; la vignette automobile ; l'impôt sur le revenu et la taxe complémentaire ; le caractère plus favorable du projet gouvernemental par rapport au projet antérieur ; l'utilisation rapide de la forte conjoncture mondiale actuelle ; les cinq dispositions particulières discutées aujourd'hui ; le maintien de la majoration de la vignette pour certains véhicules automobiles ; l'élévation de 500 à mille francs du revenu déductible au titre de l'impôt sur le revenu constitué par l'intérêt de certaines obligations ; la majoration de l'acompte de l'impôt sur les sociétés ; la justification de ces majorations ; la modification des dates admises pour le bénéfice de la déduction fis-

cale pour investissement ; l'impôt sur les profits exceptionnels des banques ; la véritable inspiration de cette mesure ; les deux critiques contradictoires présentées à l'encontre de cet ensemble de mesures de redressement ; le reproche qui leur est fait d'être insuffisantes ou d'être excessives ; l'impossibilité de parler facilement d'un tel sujet ; les semaines de réflexion et de calcul qui ont été nécessaires pour établir ce programme de redressement ; l'inscription des mesures dans une analyse d'ensemble ; l'exemple de l'encadrement du crédit ; les mesures de stabilisation de 1963 ; la création d'un fonds d'action conjoncturelle ; l'inconvénient des « dents de scie » dans les investissements nationaux ; les trois directions principales de la politique d'ensemble ; meilleure utilisation de la dépense publique, allégement et simplification de la fiscalité, notamment en ce qui concerne la T.V.A., encouragement à l'épargne ; les condiitons de succès de l'opération ; la nécessité absolue de la réussite de la dévaluation ; les deux tendances traditionnelles dont la France doit se défier : scepticisme et impatience ; l'évolution des prix ; les effets de la dévaluation sur ceux-ci ; les inconvénients d'un blocage des prix ; la solution retenue par le Gouvernement ; les contrôles ; la faible proportion d'infractions ; le spectre risible et ridicule d'une seconde dévaluation ; le danger de scepticisme monétaire ; le délai nécessaire pour sentir le résultat des mesures prises par le Gouvernement ; la période difficile que va traverser la France ; l'exemple des Etats-Unis d'Amérique ; les exportations ; les mesures d'incitation massive que représente pour elles la dévaluation ; la confiance ; la détermination du Gouvernement ; sa volonté de gagner la bataille du franc.

Avant l'Art. 1er (p. 2320) ; amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article (institution d'un prélèvement exceptionnel sur les capitaux indûment transférés à l'étranger entre le 31 mai 1968 et le 8 août 1969) ; le rôle déterminant de la spéculation dans la crise monétaire actuelle ; l'impunité dont jouissent les spéculateurs ; l'opportunité de substituer au mot « indûment », les mots : « en infraction aux lois et règlements en vigueur » ; l'absence de signification juridique du mot : « indûment » (*ibid*) ; adoption au scrutin de l'amendement modifié (p. 2321) ; liste des votants (p. 2346).

Art. 1er : *Majoration des acomptes d'impôt sur les sociétés* (*ibid*) ; le cas particulier des sociétés créées dans l'année ; l'accélération du recouvrement de l'impôt ; l'adoption de l'article par la Commission des finances ; la situation financière difficile de nombreuses entreprises ; les consignes de souplesse à donner ; l'industrie (*ibid*) ; rejet d'un amendement de suppression (p. 2322) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 2 : *Modifications des conditions d'octroi de la déduction pour investissements (ibid) ;* l'objet de cet article : freiner la progression considérable des investissements ; les effets psychologiques de cette mesure ; la définition souhaitable d'une politique d'ensemble ; adoption de l'article *(ibid).*

Art. 3 : *Taxes sur les véhicules à moteur* (ibid) ; le problème général de la fiscalité pesant sur les automobilistes ; le refus de la Commission des finances d'adopter cet article ; le caractère exceptionnel de la majoration de la vignette automobile demandée par le Gouvernement lors de la discussion du budget de 1969 *(ibid) ;* la proposition de porter le prélèvement exceptionnel mis à la charge des banques de 0,75 à 1 % en contrepartie de la suppression de la majoration de la vignette (p. 2323) ; la possibilité de trouver des ressources complémentaires sur les produits de luxe, notamment les bateaux de plaisance à moteur ; deux amendements de suppression de l'article présentés par la Commission des finances et le groupe communiste ; la protestation des automobilistes français qui comptent parmi les contribuables les plus taxés ; le maintien du taux de la vignette de 1956 à 1968 ; le caractère exceptionnel de la disposition prise l'an dernier ; la justification de son maintien ; l'esprit d'équité qui doit prévaloir dans les problèmes de prélèvement fiscal ; l'effort prioritaire en faveur de certaines catégories économiques et sociales ; les allégements consentis en faveur des ménages dans l'ensemble du programme fiscal du Gouvernement *(ibid) ;* rejet au scrutin des amendements de suppression (p. 2324) ; liste des votants (p. 2347) ; retrait d'un amendement tendant à modifier les modalités de la taxation ; adoption d'un amendement de la Commission des finances précisant que les taxes perçues en novembre 1969 et novembre 1970 seront maintenues au taux de l'année dernière ; adoption de l'article ainsi modifié *(ibid).*

Art. 4 : *Obligations ;* le relèvement de la franchise de 500 à 1.000 francs ; le régime fiscal des obligations négociables non indexées *(ibid) ;* le souci du Gouvernement de favoriser la constitution de l'épargne (p. 2325) ; le cas des obligations émises pour une durée qui s'étend au-delà de 1975 ; les caisses de crédit mutuel et le prélèvement forfaitaire de 25 % sur les intérêts créditeurs ; la diminution de ce taux à 10 % ; l'opposition de l'article 40 de la Constitution ; les pertes subies par l'épargne du fait des dévaluations successives et de la hausse des prix ; l'extension de l'abattement aux obligations émises jusqu'en 1975 ou achetées avant cette date *(ibid) ;* le problème de l'égalisation des conditions de collecte de l'épargne populaire entre les différents circuits (p. 2326) ; l'exonération de la prime supplémentaire versée aux adhérents du crédit mutuel, du prélèvement de 25 % ; l'impossibilité de réserver des avantages particuliers à certaines catégories d'obligations *(ibid) ;* adoption.

Art. 5 : *Prélèvement exceptionnel sur les banques ;* la recette supplémentaire de 750 millions de francs que le Gouvernement attend de cette mesure ; sa justification : la hausse continue du loyer de l'argent en 1969 et la rente de conjoncture qui en a résulté pour les banques *(ibid) ;* la définition des établissements assujettis (p. 2327) ; les situation inégales auxquelles on risque d'aboutir ; la longue délibération que la Commission des finances a consacrée à l'examen de cet article ; l'extension proposée du prélèvement exceptionnel aux sociétés d'assurances et aux agents de change ; l'adoption par la Commission d'un amendement élevant de 0,75 % à 1 % le taux du prélèvement ; la situation des entreprises qui travaillent pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ; le retard du règlement de leurs créances *(ibid) ;* l'instauration d'une taxe frappant les profits bancaires lorsqu'ils résultent de circonstances exceptionnelles (p. 2328) ; les raisons pour lesquelles le taux proposé par la Commission des finances n'est pas adapté à la réalité de l'assiette de l'impôt ; rejet de l'amendement de la Commission des finances ; retrait d'un amendement concernant les banques privées ; adoption de l'article (*ibid*).

Articles additionnels : amendement de M. Krieg tendant à insérer un nouvel article (mesures contre les spéculateurs) ; les fuites de capitaux et d'or de l'année dernière pendant les mois de mai et juin, octobre et novembre ; la portée limitée de l'amendement communiste voté avant l'article 1er *(ibid)* ; le rétablissement, à partir du 1er janvier de l'année prochaine, de la déclaration des avoirs à l'étranger (p. 2330) ; l'impossibilité morale d'amnistier toutes les infractions à la réglementation des changes dès lors que les capitaux seraient rapatriés avant le 31 décembre 1969 ; l'inopportunité du rétablissement d'un système permanent de déclaration et de contrôle des avoirs français à l'étranger ; les causes de la thésaurisation en or en France ; la méfiance traditionnelle des Français ; l'inopportunité d'enfermer l'épargne française dans un réseau de contraintes ; rejet de l'amendement ; deux amendements présentés par le groupe communiste et par MM. Rivain et Souchal tendant à insérer des articles additionnels (sanctions contre les spéculateurs) ; l'arsenal des sanctions dont dispose actuellement le Gouvernement ; le maintien des transactions susceptibles d'intervenir conformément aux textes en vigueur ; la nécessité de connaître les noms de ceux qui ont transféré des avoirs à l'étranger lorsque le contrôle des changes a été levé durant l'été et l'automne passés, et de prévoir des sanctions fiscales à leur encontre *(ibid) ;* la levée du secret bancaire (p. 2331) ; la suspicion qui plane sur les hommes politiques ; les entreprises qui sont redevables de plusieurs milliards d'anciens francs à la Sécurité sociale et dont plusieurs ont exporté leurs facilités de trésorerie en Allemagne ; les résonances psychologiques profondes du problème de la spéculation dans le pays (*ibid*) ; les pénalités applicables en matière de spéculation (p. 2332) ; les poursuites pénales qui ont été engagées ; la possibilité dont dispose le Gouvernement de sanctionner toutes les opérations de caractère délictueux ; le dispositif inutile qui figure dans les deux amendements proposés ; les deux périodes à distinguer : celle où existait un contrôle des changes et la période de septembre à novembre 1968 où il avait été levé ; l'absence de sanctions nouvelles qui résulterait de l'adoption des amendements ; l'illusion qu'aurait l'Assemblée de faire quelque chose ; le jugement qui sera ainsi porté sur la politique menée entre septembre et novembre 1968 ; les sociétés qui obtiennent les « moratoires » ; l'importance psychologique de la disposition proposée ; rejet d'un sous-amendement du Groupe communiste tendant à modifier les dates proposées par

l'amendement de la Commission *(ibid)* ; adoption au scrutin de l'amendement de la Commission (p. 2333) ; liste des votants (p. 2348) ; adoption d'un amendement du groupe des républicains indépendants tendant à introduire un article additionnel (renforcement des sanctions frappant les infractions à la réglementation des changes commises après le 1er juillet 1968 (p. 2333) ; adoption d'un amendement du Gouvernement tendant à introduire un article additionnel (exonération de l'I.R.P.P. au profit de la prime temporaire d'épargne versée par les caisses de crédit mutuel non agricole) *(ibid)*.

Explications de vote sur l'ensemble (p. 2333) : la position du groupe communiste ; son vote défavorable ; la position du groupe de la fédération de la gauche ; le caractère politique du vote qui va être émis ; le vote défavorable de ce groupe ; l'insuffisance des dispositions proposées ; les dépenses non rentables ; l'injustice de la politique sociale *(ibid)* ; la position de M. Westphal (p. 2334) ; ses remerciements au Ministre de l'Economie et des Finances pour la mesure prise en faveur des départements de l'Est ; la réalisation du statut national de l'épargne.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid)*.

DISCUSSION DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE : [20 septembre 1969] (p. 2364).

La réunion de la Commission mixte paritaire ; les deux points sur lesquels portent les différences existant entre le texte voté par chacune des Assemblées : l'article 5 ; l'amendement adopté par le Sénat tendant à exclure du prélèvement exceptionnel les exigibilités affectées à ces crédits dont le taux d'intérêt maximal est fixé par l'Etat ; l'article 6 ; les manœuvres spéculatives réalisées entre le 31 mai et le 23 novembre 1968 ; les transferts de fonds effectués dans une intention spéculative par des personnes morales ou physiques grâce à des moyens de trésorerie provenant de prêts ou d'avantages divers fournis par l'Etat ; les propositions de la Commission mixte paritaire sur ce point ; l'absence de tracasseries administratives qui en résultera ; l'impossibilité pour l'Assemblée de se déjuger ; le caractère secondaire des considérations techniques *(ibid)* ; les reproches faits à l'amendement voté en première lecture d'avoir un caractère rétroactif (p. 2364, 2366) ; d'être inutile (p. 2364) ; d'aboutir à la levée du secret bancaire (p. 2364, 2366) ; l'absence d'innovation dans une telle disposition (p. 2365) ; l'élément psychologique *(ibid)* ; l'atteinte prétendue au crédit de l'Etat qui résulterait de ce texte (p. 2365, 2366) ; le problème de confiance posé ; notre situation critique sur le plan économique et financier ; la valeur symbolique de « l'amendement Souchal » ; la continuité dans l'attitude que doit observer l'Assemblée ; l'escamotage de toute discussion sur les causes de la dévaluation ; les préférences du groupe communiste à la confiance de la population laborieuse plutôt qu'à celle des possédants *(ibid)* ; l'inefficacité prétendue de l'amendement (p. 2366) ; l'objet de celui-ci : permettre au directeur départemental des impôts de connaître les mouvements de fonds effectués pendant la période allant du 1er juillet au 23 novembre 1968 ; l'exclusion des non-résidents ; la lourde erreur psychologique commise par le Gouvernement en refusant cet amendement *(ibid)*.

Intervention de M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2366) : les considérations politiques qui obscurcissent le débat ; les attitudes de principe sans équivoque qu'a prises le Gouvernement ; son acceptation de toutes les propositions visant à frapper la spéculation, c'est-à-dire les opérations réalisées en infraction à la réglementation des changes ; les procédures actuellement engagées devant les tribunaux sur les instructions personnelles du Ministre ; le principe de la non-rétroactivité des lois ; le caractère fondamental de ce principe pour tous les pays soucieux de leur crédit à l'intérieur et à l'extérieur ; la liberté des changes pratiquée du 5 septembre au 25 novembre 1968 ; la limitation du débat à cette période ; la possibilité de rechercher en vue de les sanctionner les transferts de capitaux à l'extérieur réalisés par des personnes physiques ou morales bénéficiaires de l'aide de l'Etat ; le bien-fondé de la position de la Commission mixte paritaire et du Gouvernement *(ibid)*.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2367).

Adoption au scrutin *(ibid)* ; liste des votants (p. 2376).

5. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles une partie des revenus des agriculteurs, commerçants, artisans, industriels, gérants majoritaires de

société et chefs d'entreprise personnelle pourrait être considérée comme un « salaire fiscal », présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Voilquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 774.**

6. — Projet de loi portant simplifications fiscales, présenté au Sénat le 18 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 51 (année 1969-1970)** ; rapport le 18 novembre 1969 par M. Pellenc, **n° 52 (année 1969-1970).** Adoption le 21 novembre 1969. — Projet de loi n° **33 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 908** ; rapport le 4 décembre 1969 par M. Sabatier suppléant de M. Rivain, **n° 940** ; avis de M. Bécam le 9 décembre 1969, au nom de la commission de la production et des échanges, **n° 950.** Adoption avec modifications le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 181.**

Transmis au Sénat le 12 décembre 1969 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 122 (année 1969-1970)** ; rapport le 16 décembre 1969 par M. Pellenc, **n° 131 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 17 décembre 1969. — Projet de loi **n° 57 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1168 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12667).

DISCUSSION [11 décembre 1969] (p. 4819).

La fusion des deux formalités de l'enregistrement et de la présentation à la conservation des hypothèques ; le souhait de la Commission des finances que d'autres décisions pratiques semblables soient prises prochainement ; le régime fiscal des mutations immobilières ; les immeubles ruraux ; la suppression des droits d'enregistrement en incorporant leur montant dans la taxe de publicité foncière ; les modifications qui portent sur les partages et donations-partages ; la suppression du droit de soulte ; les partages d'immeubles ruraux ; l'encouragement du Gouvernement à la constitution de G.A.E.C. (groupements agricoles d'exploitation en commun) ; le problème des acquisitions d'immeubles ruraux par les fermiers ; la disposition qui prévoit que l'harmonisation n'est pas remise en cause si, dans les cinq ans, l'acquéreur réalise des opérations de vente ou d'échange portant sur moins du quart de l'ensemble ; l'absence de clarté du texte en ce qui concerne les échanges *(ibid)* ; l'exigence d'un bail enregistré depuis trois ans pour bénéficier du taux préférentiel (p. 4820) ; le problème de l'acquisition du « foncier » par les exploitants agricoles en particulier par les jeunes ; le taux de 11,80 % que supportent normalement les mutations d'immeubles ruraux ; la réduction de ce taux à 4,20 % sous certaines conditions ; la divergence existant entre le droit civil et le droit fiscal en ce qui concerne les sources (p. 4821) ; la nécessité impérieuse de l'exonération pure et simple de tout droit de mutation sur les soultes dues pour l'attribution d'exploitations agricoles ; les exonérations fiscales qu'il serait souhaitable d'accorder aux propriétaires consentant des baux de longue durée ; les chiffres ridiculement bas qui sont mentionnés dans l'article 1373 du C.G.I. ; l'extension souhaitable du capital prévu pour l'exonération des droits d'enregistrement.

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 4820, 4821) : la politique de simplification fiscale poursuivie par le Gouvernement ; l'accord du Gouvernement avec les vœux formulés par la Commission des finances ; la grande importance du présent projet ; la réduction du nombre des taux ; la suppression de l'enregistrement des baux de location d'immeubles urbains ; les transactions agricoles ; la fiscalité applicable aux partages successoraux ou conjugaux ; les acquisitions de baux ruraux par les fermiers ; l'assouplissement des conditions auxquelles elles sont soumises ; l'action menée sur ce point par M. Sabatier auprès du Ministre de l'Economie et des Finances ; les deux amendements déposés par le Gouvernement ; le taux applicable aux baux ruraux ; le minimum de perception du droit proportionnel d'enregistrement ; l'étape que constituent les présentes dispositions dans l'œuvre de simplification des formalités fiscales ; la volonté du Gouvernement de s'engager dans cette voie.

Première partie : *Réforme des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière.*

Chapitre premier : *Unification de l'enregistrement et de la taxe de publicité foncière.*

Art. 1er et 2 : adoption.

Art. 3 *(ibid)* : les droits proportionnels réduits (p. 4822) ; l'absence de rajustement de la valeur limite de 1.000 francs fixée en 1964 ; amendement de la Commission de la production tendant à ramener à 4,80 % le droit applicable aux acquisitions susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles ; sous-amendement de M. Chauvet prévoyant que l'amélioration de la rentabilité sera appréciée par la commission départementale des structures agricoles ; le souci de la Commission de rétablir dans le texte le contenu de l'article 49 de la loi du 15 mars 1963 ; les dispositions de l'article 1372 *quinquies* du C.G.I. ; la contribution que cette disposition était susceptible d'apporter à la restructuration des propriétés rurales ; l'absence de décret pour en fixer les conditions d'application *(ibid)* ; la commission des structures agricoles existant dans chaque département (p. 4823) ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas cru devoir maintenir les dispositions de l'article 1372 *quinquies* du C.G.I. ; l'impossibilité de définir les critères permettant d'apprécier l'amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles ; la mise au point difficile des décrets d'application ; les satisfactions importantes que les nouvelles mesures envisagées apportent aux agriculteurs ; l'acceptation par le Gouvernement de l'amendement de la Commission ; la détermination souhaitable des critères ; les efforts sérieux qui ont été faits pour les déterminer *(ibid)* ; adoption du sous-amendement de M. Chauvet (p. 4824) et de l'amendement de la Commission de la production ; amendement de la Commission de la production tendant à ce que les avantages acquis par les fermiers détenteurs d'un bail de trois ans minimum soient maintenus au profit des fermiers titulaires du droit de préemption ; la fraude qui pourrait consister à se faire consentir un bail fictif ; la nécessité de n'accorder le bénéfice de la mesure qu'aux véritables fermiers *(ibid)* ; les instructions qui seront adressées aux services afin d'autoriser le fermier à souscrire lui-même la déclaration de location verbale d'immeubles ruraux (p. 4825) ; la longue jurisprudence dont a fait l'objet le droit de préemption ; le retour en arrière qui risque d'être créé aujourd'hui ; l'absence de liens entre l'exonération fiscale et l'existence d'un bail ; le caractère courant de la fraude à laquelle il a été fait allusion ; le moyen de contrôle résultant de la déclaration de mutation que tout exploitant doit faire à la mutualité sociale agricole pour les terres qu'il exploite *(ibid)* ; adoption d'un amendement du Gouvernement (p. 4826) ; rejet de l'amendement de la Commission de la production ; adoption de l'article 3 ainsi modifié *(ibid)*.

Art. 4 à 6 : adoption *(ibid)*.

Chapitre II : *Mesures de simplification et d'allégement.*

Art. 7 et 8 : adoption *(ibid)*.

Après l'Art. 8 : (p. 4827) ; amendement du Gouvernement fixant à 10 francs le minimum de perception des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière ; adoption.

Art. 9 : supprimé par le Sénat.

Art. 10 : amendement du Gouvernement relatif aux droits applicables aux baux écrits d'immeubles ruraux dispensés de l'enregistrement ; adoption de l'amendement et de l'article 10 ainsi modifié.

Chapitre III : *Dispositions diverses.*

Art. 11 : deux amendements identiques présentés par la Commission des finances et la Commission de la production ; retrait ; adoption de l'article.

Art. 12 : adoption.

Deuxième partie : *Simplifications diverses et abrogations de régimes périmés.*

Chapitre premier : *Suppression et déconcentration d'agréments fiscaux.*

Art. 13 à 16 : adoption.

Art. 17 *(ibid)* : adoption (p. 4828).

Chapitre II : *Dispositions diverses.*

Art. 18 à 22 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

7. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 1649 *quinquies* E du Code général des impôts (art. 100 de la loi n° 59-472 du 28 décembre 1959), présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par MM. Edouard Charret et Tomasini (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 935.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier la législation fiscale en ce qui concerne les délais imposés aux contribuables pour produire certaines déclarations, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1067.**

9. — Proposition de loi modifiant le régime fiscal des mutations à titre gratuit, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par MM. Maurice Faure et Robert Favre (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1161.**

10. — Projet de loi portant simplifications fiscales, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1132**; rapport le 28 mai 1970 par M. Rivain, **n° 1180.** Adoption le 3 juin 1970. — Projet de loi **n° 242.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 263 (année 1969-1970)** ; rapport le 10 juin 1970 par M. Marcel Pellenc, **n° 277 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 24 juin 1970. — Projet de loi **n° 135 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-576 du 3 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 5 juillet 1970 (p. 6300) rectificatif *J.O.* du 20 octobre 1970 (p. 9707).

DISCUSSION [3 juin 1970] (p. 2192).

Les divers textes adoptés par le Parlement au cours de l'année 1969 tendant à simplifier et à alléger les dispositions fiscales ; la loi de finances pour 1970 ; la loi du 26 décembre 1969 ; les dispositions du présent projet ; la réforme d'ensemble des droits indirects ; la modification de la structure des impôts sur les alcools ; la suppression d'un certain nombre d'impôts de faible rendement ou de dispositions périmées.

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 2192) : les principes fondamentaux qui guident le Gouvernement ; le souci d'éviter une aggravation quelconque de la charge pesant sur les contribuables ; les allégements sensibles proposés ; la simplification du régime fiscal des alcools.

Première partie : *Simplification du régime fiscal des alcools et autres boissons.*

Art. 1er : *Suppression du droit de timbre des contributions indirectes et des droits d'expédition et de recommandation ;* l'importance de l'allégement ainsi opéré ; les titres de mouvement ; *(ibid) ;* la capsule-congé (p. 2193) ; le système du carnet à souches ; les formalités de circulation auxquelles sont astreints les produits de parfumerie et de toilette ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Modification de la structure de l'impôt sur les alcools (ibid) ;* l'importance de cet article, centre du dispositif (p. 2194) ; l'institution d'un droit de fabrication qui se substitue au droit de consommation et aux surtaxes frappant les boissons apéritives ; la taxation des genièvres ; le maintien du montant global des droits spécifiques applicables aux produits alcooliques ; l'allégement des formalités de contrôle et la simplification de la surveillance de la circulation des produits ; la constatation des infractions ; l'allégement des formalités à la circulation la portée de la réforme envisagée ; le régime de la Corse ; l'affectation des ressources à un compte spécial du Trésor destiné à recueillir certaines ressources affectées au fonds d'expansion économique de la Corse *(ibid) ;* l'article 95 de la loi de finances pour 1963 dont a bénéficié la Corse (p. 2195) ; la suspicion inadmissible que fait peser le texte sur les fonctionnaires des finances et les magistrats de ce département (*ibid*) ; l'application de l'article 40 de la Constitution à un amendement rendant inapplicable en Corse le droit de fabrication sur les alcools ; l'exemption du droit de fabrication lorsque les produits sont exportés *(ibid) ;* adoption de l'article (p. 2196).

Art. 3 : *Facilités de paiement accordées aux redevables des droits sur les boissons (ibid)* ; le problème des exportateurs ; les mesures appropriées à prendre en faveur des fabricants de produits de parfumerie (p. 2197) ; le raccourcissement des délais de remboursement du trop versé sur les droits frappant les boissons ; adoption de l'article.

Art. 4 : *Allégement de certaines formalités relatives au contrôle des boissons (ibid) ;* adoption (p. 2198).

Art. 5 : *Allégement des formalités de contrôle du sucrage ;* la contradiction que contient l'article ; le caractère discriminatoire du texte sur le plan français et européen ; le report de la suppression des formalités relatives à la circulation des sucres ; la fixation au 1er janvier 1971 de la date limite de parution du décret ; la consultation nécessaires de certains experts *(ibid) ;* adoption de l'article avec modification (p. 2199).

Art. 6 : *Abrogation de formalités périmées ;* adoption.

Art. 7 : *Date d'entrée en vigueur de certaines dispositions ;* adoption de l'article avec modification.

Deuxième partie : *Simplifications diverses.*

Art. 8 : *Suppression du droit d'essai des métaux précieux ;* l'amélioration importante qui résultera de cette suppression ; les menaces qui pèsent dans notre pays sur tout ce qui concerne la bijouterie, la joaillerie et l'orfèvrerie *(ibid) ;* le regroupement de certains services et notamment du service de la garantie (p. 2200) ; adoption.

Art. 9 : *Taxe d'apprentissage. — Relèvement de la limite d'exonération en faveur des artisans ;* adoption.

Art. 10 : *Participation des employeurs à l'effort de construction. — Unification des périodes de référence ;* l'affectation prioritaire au logement social du produit de la cotisation de 1 % sur les salaires ; adoption.

Art. 11 : *Redevances pour concessions portant sur le domaine public. — Assouplissement des délais de paiement et des dates de revision ;* adoption.

Art. 12 : *Association de la loi de 1901 — Admission au régime du forfait de chiffre d'affaires ;* la situation fiscale de ces associations ; le cas des cinés-club *(ibid)* ; le cinéma d'art et d'essai (p. 2200, 2201) ; le rôle de l'Association française (p. 2201) ; l'étude particulièrement sérieuse dont fait actuellement l'objet ce problème *(ibid) ;* adoption.

Art. 13 : *Unification des délais de réponse ouverts aux contribuables ;* l'existence de certains délais accordés actuellement et qui sont plus favorables que celui proposé par le Gouvernement ; la règle selon laquelle les délais de réponse courent à compter du jour de la réception de la notification par le contribuable *(ibid) ;* adoption de l'article avec modification (p. 2202).

Art. 14 : *Simplification des obligations des contribuables ayant opté pour l'imposition d'après le bénéfice réel ;* le relèvement du niveau des forfaits ; l'institution annoncée par le Ministre de l'Economie et des Finances du régime dit du « réel simplifié » ; les instructions à donner au personnel pour que les délais d'option soient appréciés dans chaque cas particulier et dans l'intérêt du contribuable ; adoption.

Art. 15 : *Abrogation de dispositions périmées en matière de timbre et d'enregistrement ;* la suppression de l'article 1235 du C.G.I. de la liste des articles abrogés par l'article 15 ; adoption de l'article avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

11. — Proposition de loi tendant à supprimer la taxe différentielle sur les véhicules à moteur instituée par l'article 999 *bis* du Code général des impôts, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Douzans (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1512.**

12. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée d'étudier l'ensemble des problèmes posés par la taxation des plus-values foncières (présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par MM. Poniatowski et Vitton (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1569.**

13. — Proposition de loi tendant à créer une commission chargée de procéder à un examen d'ensemble des problèmes posés par la taxation des plus-values foncières réalisées sur des terrains expropriés, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Ansquer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1651.**

14. — Proposition de loi relative à l'imposition de certaines plus-values foncières, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Médecin (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2235.**

15. — Proposition de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2846.**

IMPOTS DIRECTS

1. — Proposition de loi tendant à autoriser les contribuables à s'acquitter par douzièmes du montant de leurs impôts directs, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Tomasini et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 172.**

2. — Proposition de loi tendant à permettre aux mères de famille exerçant un emploi salarié de déduire, lors du calcul de leur revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances de l'économie générale et du Plan), **n° 315.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1649 *quinquiès* E du Code général des impôts concernant les rehaussements d'imposition, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Edouard Charret (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan) **n° 441.**

4. — Proposition de loi tendant à promouvoir les mesures les plus urgentes pour établir la justice fiscale, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Lamps et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 705.**

5. — Proposition de loi tendant à permettre aux mères de famille, exerçant un emploi salarié, de déduire, lors du calcul de leur revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1167.**

6. — Proposition de loi tendant à aménager les conditions dans lesquelles est appliqué le régime du forfait, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Louis Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1297.**

7. — Proposition de loi tendant à promouvoir les mesures les plus urgentes pour établir la justice fiscale, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Lamps et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1413.**

8. — Projet de loi portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1623** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Sabatier, **n° 1703.** Adoption le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 404.**

Transmis au Sénat le 18 mai 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 242** (année 1970-71) ; rapport le 25 mai 1971 par M. Pellenc, **n° 258** (année 1970-71). Adoption avec modifications le 27 mai 1971. — Projet de loi **n° 101** (année 1970-71).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1775** ; rapport le 17 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1849.** Adoption le 22 juin 1971. — Projet de loi **n° 439.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 347 (année 1970-71)** ; rapport le 23 juin 1971 par M. Armengaud (au nom de M. Pellenc), **n° 356 (année 1970-71). Adoption définitive le 23 juin 1971.** — Projet de loi **n° 144 (année 1970-71).**

Loi n° 71-505 du 29 juin 1971, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1971 (p. 6355).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [13 mai 1971] (p. 1854).

La simplicité du système proposé (p. 1854) ; le refus du système de retenue à la source (p. 1854, 1857) ; la réconciliation des contribuables et de l'administration ; la mauvaise répartition des impôts (p. 1855, 1857) ; l'importance de la fraude fiscale (p. 1855) ; les intentions du Gouvernement sur la retenue à la source (p. 1856, 1857, 1858) ; l'intérêt du Trésor dans la réforme (p. 1856) ; les réserves des organisations socio-professionnelles (p. 1856) ; la limitation au prélèvement automatique *(ibid)* ; le paiement par dixièmes au lieu de douzièmes *(ibid)* ; la mensualisation des traitements et retraites (p. 1857, 1858) ; la synchronisation entre les revenus et les paiements (p. 1856, 1857).

Interventions de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1854, 1855) : la modernisation du système fiscal français ; l'historique du paiement mensuel ; la nécessité d'une réforme ; les inconvénients du système actuel ; la portée des sondages d'opinion ; la structure

sociale et fiscale de la France ; le caractère facultatif du système envisagé ; (p. 1857) : ses observations sur les paroles de M. Boulloche ; le cas où l'impôt est stable ; la progression de l'impôt sur le revenu ; (p. 1858, 1859) : ses arguments pour l'instauration du prélèvement sur des comptes ; le problème de la synchronisation ; la question du paiement mensuel des pensions.

Art. 1er : amendement de la Commission des finances tendant à ôter toute ambiguïté sur le libre choix des contribuables (p. 1859) ; la régularisation des ressources du Trésor *(ibid)* ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 3 : l'inégalité des droits entre le contribuable et l'administration (p. 1859) ; la sanction des retards ; le versement d'un intérêt légal au contribuable imposé à tort (p. 1860) ; l'interprétation de l'article 40 de la Constitution au sujet des accroissements éventuels de charges publiques ; amendement du Gouvernement concernant le paiement du solde après le dixième mois (p. 1860).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1860) : la fixation d'un délai limite pour le remboursement par l'Etat des trop-perçus.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à préciser le texte de l'article (p. 1860).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1860) : la question de savoir s'il y a lieu de prévoir le calcul d'un intérêt de retard à la charge de l'administration dans l'hypothèse où les délais de remboursement prévus seraient dépassés ; adoption de l'amendement et de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement de la Commission tendant à indiquer que cette réforme n'entraînera aucuns frais supplémentaires pour le contribuable (p. 1861) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer les mots : « ne peuvent pas faire l'objet de remise. » (p. 1861).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1861) : la remise des pénalités de recouvrement.

Adoption de l'amendement ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission ; le second, par le Gouvernement tendant à préciser que les pénalités ne sont exigibles qu'en cas de défaillance du contribuable lui-même (p. 1861) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 1862).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1862) : ses observations sur l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : amendement de la Commission tendant à mettre au pluriel les mots : « la date » dans la phrase : « la date des prélèvements mensuels » (p. 1862) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 7 : adoption.

Adoption au scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 1862) ; liste des votants (p. 1899, 1900).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [22 juin 1971] (p. 3222).

La modification apportée par le Sénat (p. 3222) ; le maintien du texte voté par l'Assemblée.

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 3222) : le délai imparti à l'administration pour le remboursement des éventuels trop-perçus.

Art. 3 : amendement de la Commission des finances tendant à supprimer la dernière phrase du troisième alinéa de cet article ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 : adoption (p. 3223).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

9. — Projet de loi portant suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier

Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1731** ; rapport le 9 juin 1971 par M. Delachenal, **n° 1820.** Adoption le 14 juin 1971. — Projet de loi **n° 433.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 317 (année 1970-71) ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Pellenc, **n° 329 (année 1970-71).** Adoption avec modifications le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 142 (année 1970-71).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1886** ; rapport le 29 juin 1971 par M. Delachenal, **n° 1941.** Adoption le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 471.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 400 (année 1970-71) ;** rapport oral par M. Pellenc. Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 177 (année 1970-71).**

Loi n° 71-583 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7062).

Voy. Discussion générale commune à CONSTRUCTION 10.

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [14 juin 1971] (p. 2901).

Les avantages de l'impôt déclaratif annuel (p. 2901) ; l'échec des systèmes de récupération des plus-values foncières ; la nécessité d'une réforme complète des impôts fonciers ; le caractère fragmentaire des réformes proposées (p. 2901, 2902) ; l'intérêt pour les propriétaires privés de l'exemption de la contribution foncière (p. 2902).

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (p. 2902) : les ressources des collectivités locales ; la construction de nouveaux quartiers d'habitation.

Amendement de la Commission des lois tendant à limiter à dix ans les exemptions pour les constructions terminées après le 31 décembre 1972 (p. 2902).

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 2902) : ses observations sur l'amendement de la Commission des lois.

Amendement de M. Boulloche tendant à reporter la date d'application au 1er juillet 1977 (p. 2903) ; amendement de M. Denvers tendant à excepter les H.L.M. de l'application des mesures prévues ; les charges supplémentaires qui seront supportées par les H.L.M. ; la situation des constructions en milieu rural répondant aux normes des H.L.M. ; rejet des amendements ; amendement de M. Delachenal tendant à proroger l'exemption des logements remplissant les conditions de l'art. 153 du Code de l'urbanisme (p. 2904) ; adoption.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2904).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1971] (p. 3524).

La prolongation de l'exemption des immeubles en construction vendus avant le 15 juin 1971 (p. 3524).

Article unique : amendement de M. Barbet tendant à maintenir l'exemption pour les logements réservés à l'habitation principale.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement (p. 3524) : la situation des personnes de condition modeste ; l'exonération des logements neufs.

Rejet de l'amendement (p. 3525) ; amendement et sous-amendement de la Commission des lois tendant à étendre les dispositions de la loi aux immeubles attribués à un associé en exécution d'une souscription ou acquisition d'action ou de part sociale (p. 3525) ; adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid*).

Adoption du projet de loi (*ibid*).

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 194 du Code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les célibataires du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1901.**

11. — Proposition de loi tendant à permettre aux mères de famille qui exercent un emploi salarié de déduire de leurs revenus imposables les frais exposés à l'occasion de la garde de leurs enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Ducray (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2001.**

12. — Proposition de loi relative à l'institution d'une politique des revenus, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Tremeau (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2040.**

13. — Proposition de loi tendant à supprimer les dispositions concernant l'avoir fiscal et le prélèvement libératoire sur les produits de placement à revenu fixe, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2239.**

14. — Projet de loi relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2468** ; rapport le 28 juin 1972 par M. Sabatier, **n° 2476.** Adoption le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 653.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 363 (année 1971-72)** ; rapport le 3 octobre 1972 par M. Coudé du Foresto, **n° 4 (année 1972-73).** Adoption définitive le 12 octobre 1972. — Projet de loi **n° 2 (année 1972-73).**

Loi n° 72-946 du 19 octobre 1972, publiée au *J.O.* du 20 octobre 1972 (p. 11003).

DISCUSSION [29 juin 1972] (p. 2989).

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget : l'équité fiscale ; le rapport du Conseil des impôts ; la connaissance des revenus non salariaux ; l'analyse du projet (p. 2990) ; les recettes déclarées intégralement par les tiers.

Le rapport du Conseil des impôts ; l'extension du projet à 90 % des agents généraux d'assurance (p. 2990).

Art. 1er : la possibilité pour les agents généraux d'assurance et leurs sous-agents d'opter pour le régime fiscal des salariés lorsque leurs recettes sont déclarées par des tiers (p. 2991) ; amendement du Gouvernement : le problème des revenus annexes ; l'extension du champ d'application de la loi (p. 2991) ; adoption (p. 2992) ; en conséquence, ce texte devient l'article 1er (p. 2992).

Art. 2 et 3 : les modalités d'application ; adoption (p. 2992) ; les autres professions non retenues par le projet (p. 2992) ; le problème du courtage (p. 2993).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2993).

.—.

Voy. aussi TRAITÉS ET CONVENTIONS, 70, 78, 109 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 92, 93.

— Majoration de 10 % pour retard. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (art. 18).

— Non-recouvrement des petites cotisations. — *Voy.* BUDGET 1970 (après art. 1er).

— Impôt sur le revenu des personnes physiques.

IMPOTS FONCIERS.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 23 ; ECONOMIE NATIONALE, 3 (après art. 7).

IMPOTS INDIRECTS.

Proposition de loi tendant à soumettre au taux majoré de la T.V.A. les publications et ouvrages dont la vente est interdite aux mineurs de dix-huit ans, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Habib-Deloncle (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1157.**

IMPOTS LOCAUX.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 1466 du Code général des impôts relatif au paiement du droit proportionnel de la contribution des patentes, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 777.**

2. — Proposition de loi tendant à permettre aux collectivités locales de renoncer à percevoir en tout ou partie la taxe locale d'équipement sur les habitations individuelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 853.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 69 de la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967, afin de porter d'un an à deux ans le délai de paiement de la taxe locale d'équipement lorsque celle-ci est applicable à des immeubles individuels, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 876.**

4. — Projet de loi portant suppression de certaines taxes annexes aux contributions directes locales, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1680 ;** rapport le 7 mai 1971 par M. Charles Bignon, **n° 1712.** Adoption le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 406.**

Transmis au Sénat le 18 mai 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 243 (année 1970-1971) ;** rapport le 25 mai 1971 par M. Pellenc, **n° 260 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 27 mai 1971. — Projet de la **n° 102 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-411 du 7 juin 1971, publiée au *J.O.* du 8 juin 1971 (p. 5492).

DISCUSSION [13 mai 1971] (p. 1863).

Le retard du Gouvernement dans la présentation d'une réforme de la fiscalité locale (p. 1863) ; le faible rendement des taxes (p. 1864) ; le coût du recouvrement.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1864) : la taxe sur les chiens ; la distinction entre les chiens d'agrément et les chiens servant à la chasse, d'une part, et, d'autre part, les chiens servant à la garde ; la nécessité de supprimer la taxe sur l'énergie électrique (p. 1864).

Article unique (p. 1865) ; adoption.

.—.

Voy. aussi QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 55.

IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (I.R.P.P.). — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale, avant art. 1er et art. 17) ; BUDGET 1968, 3 (art. 1er — Arrondissement au franc le plus voisin) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Acomptes provisionnels 1969) art. 2 *bis* (2e lecture), (Déductions de cotisations de retraite) art. 4 *bis* (2e lecture), (Entreprises de Presse) art. 6, (Modification du barème) Discussion générale et art. 2, (Primes d'assurances des non-salariés agricoles) art. 4 ; BUDGET 1969, 2 ; BUDGET 1970, 1 — Discussion générale et art. 2 (Barème), 3 (Réduction pour les personnes âgées), 5 (Plafonnement des déductions forfaitaires spéciales), 6 (Déduction des primes d'assurance-vie) ; LOIS DE RÈGLEMENT, 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 80 ; IMPÔTS DIRECTS.

— Octroi de la déduction de 10 % aux retraités. — *Voy.* BUDGET 1973 (Charges communes, p. 5486, 5491).

— Aménagement. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (nos 8 et 12).

— Barèmes. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 6858).

— Paiement mensuel de l'. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1355).

— Publicité de l'. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 6858).

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS.

Voy. BUDGET 1969 (Discussion générale, art. 5 et 6).

— Majoration des acomptes. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières) 4, art. 1er.

— Publication. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5679).

IMPRIMERIES DE LABEUR.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 276 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 45.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voy. BUDGETS, 1 (Budgets annexes) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets annexes) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5712).

IMPRIMERIES DE PRESSE.

Voy. ÉCONOMIE NATIONALE, 2 (article 1er).

INALIÉNABILITÉ.

Voy. DONATIONS, 1.

INAPTITUDE.

— Salariés de l'agriculture. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 9.

INCAPABLES MAJEURS.

Voy. GRÈVES, 1 (art. 8 *quater*).

INCAPACITÉS ÉLECTORALES.

Voy. ÉLECTIONS (Législation), 13.

INCAPACITÉS PROFESSIONNELLES.

Voy. PROCÉDURE PÉNALE, 5 (1972, p. 5918 et suivantes).

INCARCÉRATION INJUSTE.

— Dommages et intérêts. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1.

INCENDIES.

1. — Proposition de loi tendant à éviter les risques d'incendie dans les établissements industriels et commerciaux par le respect de certaines mesures de sécurité, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2424.**

.—.

Voy. aussi BUDGET 1971 (p. 5437, 5439, 5463) ; BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés, p. 5629).

— Dans le Tarn-et-Garonne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 306 ; FORÊTS 7.

— de forêts dans le Midi méditerranéen. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 96 et 97 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 67 à 69 ; BUDGET 1971, 1 (Tourisme) ; FORÊTS, 5, 7 et 8.

INCIDENTS DE SÉANCE.

1. — Incidents de séance au cours de la deuxième séance du 29 juin 1970 (p. 3272) : des applaudissements, des protestations et des cris s'étant produits dans la tribune du public, le président suspend la séance pendant une demi-heure.

2. — Incidents de séance au sujet de la non-inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la proposition de loi de M. Odru tendant à la création d'une Commission d'enquête sur l'intervention militaire française au Tchad [15 octobre 1970] (p. 4307).

3. — Incident de séance concernant l'absence de M. Rocard au vote sur l'ensemble du budget, et sa délégation de vote [9 décembre 1970] (p. 6330).

4. — Incident de séance au sujet de la discussion du projet de loi tendant à compléter la loi en 1901 relative au contrat d'association : présence des Ministres au Parlement [23 juin 1971] (p. 3305).

5. — Incident de séance concernant l'expulsion des tribunes de l'Assemblée d'un perturbateur réclamant la libération de Gérard Nicoud [17 mai 1972] (p. 1574).

6. — Incident de séance concernant l'intervention de M. Ballanger dans le débat sur la politique générale du Gouvernement ; l'appel à la courtoisie et à la mesure des membres de l'Assemblée [23 mai 1972] (p. 1817, 1821, 1825).

7. — Incident de séance : allusions de M. Servan-Schreiber à la Société Hachette et à la fortune du Premier Ministre [22 juin 1972] (p. 2730).

8. — Incident de séance concernant la discussion du projet de loi relatif à l'assurance vieillesse des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [27 juin 1972] (p. 2877).

9. — Incident de séance : excuses du Président à M. Delelis [7 novembre 1972] (p. 4781).

10. — Incident de séance : manifestations dans les tribunes lors de la discussion de la proposition de loi de M. Neuwirth tendant à créer un office national d'information et d'éducation familiale [14 décembre 1972] (p. 6192).

INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES.

1. — Proposition de loi organique tendant à renforcer les incompatibilités afférentes à la fonction parlementaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par

M. Commenay et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2044.**

2. — Projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 novembre par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2054 ;** rapport le 24 novembre 1971 par M. Mazeaud, **n° 2068.** Adoption le 25 novembre 1971. — Projet de loi **n° 507.**

Transmis au Sénat le 29 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 48 (année 1971-1972) ;** rapport le 10 décembre 1971 par M. Dailly, **n° 75 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 16 décembre 1971. — Projet de loi **n° 33 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1971 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2163 ;** rapport le 17 décembre 1971 par M. Mazeaud, **n° 2165.** Adoption le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 549.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 129 (année 1971-1972) ;** rapport le 18 décembre par M. Dailly, **n° 137 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 52 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971 (3e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2187 ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Mazeaud, **n° 2197.** Adoption le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 566.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 147 (année 1971-1972) ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Dailly, **n° 148 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 71 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971 (4e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2200 ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Mazeaud, **n° 2201.** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 568.**

Loi n° 72-64 du 24 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 25 janvier 1972 (p. 1004).

Décision du Conseil Constitutionnel du 20 janvier 1972 publiée au *J.O.* du 25 janvier 1972 (p. 1036). Notification à l'Assemblée le 4 avril 1972 (p. 786) (1).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [25 novembre 1971] (p. 6097, 6118).

La distinction entre inéligibilité et incompatibilité (p. 6098, 6102) ; la garantie de l'indépendance des parlementaires à l'égard du Gouvernement et des puissances économiques (p. 6098) ; l'impossibilité d'exclure systématiquement du Parlement les candidats ayant une activité économique ; le faible montant de l'indemnité parlementaire ; l'historique des mesures législatives en matière d'incompatibilité ; les inéligibilités (p. 6099) ; la rigueur du droit français en cette matière ; la distinction à faire entre les fonctions exercées antérieurement à l'élection et les fonctions prises en cours de mandat ; la création d'une notion d'« activités autorisées » (p. 6100) ; l'obligation d'obtenir l'autorisation du Bureau avant d'accepter un emploi ; le rôle nouveau attribué au bureau de l'Assemblée ; l'impossibilité pour le bureau de l'Assemblée parlementaire d'être un organe juridictionnel ; les risques de contradiction de jurisprudence entre les deux Assemblées ; la difficulté de définir la notion d'établissement ayant un objet économique.

Question préalable opposée par M. Rocard (p. 6101 : l'interpénétration du monde financier et du monde parlementaire ; le cas de M. Marcel Dassault ; l'impossibilité de faire la distinction entre capitalisme « moral » et capitalisme délictuel ; l'exemple des Etats-Unis (p. 6102) ; l'absence d'efficacité pratique du projet.

Rejet de la question préalable (p. 6102).

Le caractère circonstanciel des lois précédentes ; le risque de faire des parlementaires des permanents des partis politi-

(1) Déclarant les dispositions de l'article 4 non conformes à la Constitution.

ques (p. 6103) ; l'absence d'incompatibilité dans les pays communistes ; la pression de l'opinion publique ; l'interférence en régime capitaliste des intérêts privés et des affaires de l'Etat ; la sous-représentation des ouvriers au Parlement (p. 6104) ; le cas de M. Rives-Henrys ; la création d'une Commission chargée d'examiner régulièrement la situation des députés (p. 6105) ; la non-application des textes en vigueur (p. 6105, 6107) ; le principe d'une incompatibilité générale entre l'exercice du mandat parlementaire et l'exercice d'une activité rémunérée (p. 6106) ; interdiction faite aux Ministres d'exercer une autre activité ; la proposition de loi socialiste tendant à limiter les dépenses électorales ; les risques de voir le texte rester inappliqué (p. 6107) ; l'origine gouvernementale du texte ; le souci d'éviter toute discrimination contraire à l'esprit de nos institutions (p. 6108) ; la nécessité de donner à chaque parlementaire les moyens d'exercer pleinement son mandat ; l'extension de la réglementation des incompatibilités aux membres du Conseil constitutionnel (p. 6109) ; la fixation d'un plafond pour les dépenses électorales ; l'allocation de subventions aux partis politiques ;le secret des ressources des partis politiques ; le caractère injustement discriminatoire du projet ; l'amélioration des méthodes et des moyens de travail du Parlement ; l'étalement de la durée des sessions ; la limitation du cumul des mandats parlementaires ; la réforme de l'incompatibilité entre fonctions gouvernementales et fonctions parlementaires ; le recours plus large aux Commissions d'enquête (p. 6110).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : l'analyse de l'ordonnance organique du 24 octobre 1958 ; la liste des activités privées incompatibles avec le mandat parlementaire ; le régime d'autorisation pour l'acquisition en cours de mandat d'activités professionnelles de caractère économique ; le contrôle des incompatibilités (p. 6110) ; le rôle du bureau des Assemblées ; la compétence du Conseil constitutionnel ; le caractère du texte en discussion ; le droit de tout citoyen de briguer un mandat parlementaire ; le refus du Gouvernement actuel d'étouffer quelque scandale que ce soit (p. 6112).

Avant l'Art 1er : amendement de M. Boudet tendant à interdire la candidature des membres des cabinets ministériels (p. 6112) ; le risque d'un renforcement du caractère technocratique des cabinets (p. 6113) ; les interventions abusives de membres des cabinets.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : l'utilisation du titre de membre de cabinet ministériel ; les limites de la règle de l'inéligibilité des fonctionnaires (p. 6113).

Retrait de l'amendement ; amendements de M. Mitterrand et de la Commission des lois tendant à interdire la candidature des membres du Conseil constitutionnel ; retrait de l'amendement de M. Mitterrand (p. 6114) ; rejet de l'amendement de la Commission ; amendements de M. Capelle tendant à autoriser le cumul des fonctions de parlementaire et de professeur titulaire de chaire sans cumul de traitement ; retrait du premier amendement de M. Capelle ; l'irrecevabilité de l'amendement ; retrait (p. 6115) ; reprise de la discussion (p. 6118).

Intervention de M. Chirac, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement : ses observations sur certains propos tenus par des membres de l'Assemblée Nationale appartenant à l'opposition ; le rôle du Parlement dans le cadre des sociétés industrielles (p. 6118).

Art. 1er : amendement de M. Ducoloné tendant à étendre l'incompatibilité aux membres des conseils d'administration ; l'impossibilité de limiter les revenus que les députés peuvent tirer sans inconvénient d'une activité privée (p. 6119) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 6119) ; liste des votants (p. 6147, 6148) ; amendement de la Commission tendant à étendre l'incompatibilité aux sociétés dont l'objet est l'achat ou la vente de terrains destinés à la construction ; retrait d'un amendement de M. Mitterrand ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Claudius-Petit tendant à ajouter, après les mots : « de promotion immobilière ou », les mots : « à titre habituel » ; la construction de maisons individuelles par une entreprise pour loger son personnel ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Mitterrand tendant à étendre les dispositions de la loi aux immeubles construits pour être loués ; retrait de l'amendement (p. 6120) ; amendement de M. Ducoloné tendant à étendre l'incompatibilité aux parlementaires possédant une partie du capital des sociétés visées à l'article 5 ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à étendre les

dispositions du texte aux sociétés ayant leur siège à l'étranger ; l'application du texte aux sociétés ayant leur siège en France ou à l'étranger ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 1er.

Art. 2 : adoption.

Après l'Art. 2 : amendement de M. Mitterrand tendant à renforcer les sanctions et à prévoir l'inéligibilité de 10 ans (p. 6121) ; amendement de la Commission tendant à prévoir une inéligibilité de dix ans ; retrait de l'amendement de M. Mitterrand ; adoption de l'amendement de la Commission.

Art. 3 : retrait d'un amendement de M. Mitterrand ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission (p. 6122) ; amendement de MM. Mitterrand et Defferre relatif à l'inventaire des ressources des parlementaires ; la publication du montant des impôts payés par tous les contribuables ; les modalités de vérification des déclarations des parlementaires ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 6123) ; liste des votants 6148, 6149) ; adoption de l'article 3 (p. 6123).

Art. 4 : article 21 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 ; amendement de la Commission tendant à préserver la compétence exclusive du Conseil constitutionnel ; sous-amendement de forme de M. Foyer ; la définition des établissements, sociétés, entreprises ou groupements ayant un objet économique.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : le rôle des bureaux des Assemblées ; le rôle du Conseil constitutionnel (p. 6123) ; le cas d'un parlementaire président d'une H.L.M. entrant dans un groupement d'intérêt économique (p. 6124) ; le risque de placer le Conseil constitutionnel en contradiction avec le suffrage universel ; la contradiction entre l'application stricte de la loi et le respect du suffrage universel.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement, qui devient l'article 21 de l'ordonnance ; article 22 de l'ordonnance susvisée : adoption (p. 6124) ; article 23 de l'ordonnance susvisée ; adoption ; adoption de l'article 4 du projet de loi (1).

Après l'Art 4 : amendement de M. Bustin tendant à préciser que les poursuites pénales ne font pas obstacle à la saisine du Conseil constitutionnel (p. 6125).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la situation de l'inculpé (p. 6125).

Rejet de l'amendement ; amendement de M. Bustin relatif à la constitution d'une Commission chargée d'examiner régulièrement la situation des parlementaires.

Rejet de l'amendement.

Art. 5 : amendement de M. Foyer tendant à fixer l'entrée en vigueur de la présente loi au 1er juin 1972 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 5, ainsi modifié ; explications de vote : l'abrogation de la législation sur les sociétés civiles de placement immobilier (p. 6126) ; l'institution d'un impôt foncier progressif à la municipalisation des terrains à bâtir ; le risque de faire un amalgame entre toutes les activités de la construction ; l'institution d'un impôt foncier déclaratif annuel.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : ses observations après les explications de vote ; l'utilité d'une loi foncière ; le rôle de l'industrie du bâtiment ; la spéculation immobilière (p. 6127).

Adoption de l'ensemble du projet de loi organique au scrutin (p. 6127) ; liste des votants (p. 6149, 6150).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1971] (p. 6937).

Fonctions de président de conseil de surveillance ; fonctions de direction et d'administration exercées dans les sociétés qui exécutent des travaux pour le compte d'un Etat étranger ; la situation des dirigeants de fait ; le rôle du Conseil constitutionnel (p. 6937, 6938).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : portée de l'interdiction faite aux parlementaires, sauf dérogation, d'accepter toute fonction nouvelle dans une société à objet économique (p. 6938).

Art. 1er : amendement de M. Foyer (p. 6938) ; cas des dirigeants de sociétés dont l'activité consiste à exécuter des travaux pour le compte d'un Etat étranger ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 6939).

Art. 3 : réserve de cet article (p. 6939).

Art. 4 : amendement de la Commission tendant à reprendre, pour cet article, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (interdiction faite aux parlementaires de prendre, en cours de man-

(1) Déclaré non conforme à la Constitution par décisions du Conseil constitutionnel.

dat, une fonction de direction d'administration ou de conseil dans une société sans autorisation préalable du Conseil constitutionnel) (p. 6939) ; adoption de cet amendement qui devient l'article 4 (p. 6940).

Art. 3 (*suite*) : amendement de la Commission ; son adoption (p. 6940) ; amendement de M. Paul Duraffour concernant l'insertion des déclarations au *J.O.* (p. 6940) ; le rôle du bureau de chaque Assemblée; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 6940).

Art. 5 : adoption de cet article (p. 6940).

Adoption de l'ensemble du projet de loi organique (p. 6940).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [20 décembre 1971] (p. 7012).

Les fonctions accordées en cours de mandat à un parlementaire ; difficulté pour l'Assemblée ou le bureau de juger les incompatibilités ; insertion dans le règlement de chaque Assemblée de la précision indiquant qui sera juge des autorisations exceptionnelles ; critère des circonstances exceptionnelles (p. 7012).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : refus du Sénat de recourir au Conseil constitutionnel ; portée des règlements de chaque Assemblée (p. 7013).

Art. 1er : adoption de cet article (p. 7013).

Art. 4 : amendement du Gouvernement (interdiction faite aux parlementaires de prendre, en cours de mandat, une fonction de direction, d'administration ou de conseil dans une entreprise ayant un objet économique ; possibilité pour le règlement de chaque Assemblée de donner compétence au Conseil constitutionnel) (p 7013, 7014) ; dispositions de l'article 17 de l'ordonnance organique de 1958 ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 7014).

Adoption de l'ensemble du projet de loi organique (p. 7014).

DISCUSSION EN QUATRIÈME LECTURE [20 décembre 1971] (p. 7019).

La portée du règlement de chaque Assemblée (p. 7019) ; le contrôle constitutionnel des lois organiques ; l'attitude du Sénat (p. 7020) ; les critères des circonstances exceptionnelles (p. 7021).

Art. 4 : adoption de cet article (p. 7021).

Adoption de l'ensemble du projet de loi organique (p. 7021).

3. — Proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires, en cours de mandat, de certaines fonctions, présentée au Sénat le 16 décembre 1971 par M. Dailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 106 (année 1971-1972).** Adoption le 16 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 35 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2202.**

.—.

Voy. CONSEIL CONSTITUTIONNEL (Décisions, n° 19).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 187 à 191 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT, nos 89, 90, 91.

INCORPORATION (AGE). — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 et 7 (1971, p. 917).

INCORPORÉS DE FORCE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Anciens combattants, p. 4699, 4701, 4706, 4710).

INDE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25.

INDEMNISATION. — *Voy.* ROUTES, 8.

INDEMNISATION DES FRANÇAIS SPOLIÉS. — *Voy.* RAPATRIÉS, 14.

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE. — *Voy.* ASSURANCE SOCIALE (régime général), 10.

INDEMNITÉ DE PLUS-VALUES.

— Améliorations incorporelles du fonds de commerce. — *Voy.* BAUX COMMERCIAUX, 10.

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE.

— Intégration dans le traitement. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 4 ; BUDGET 1969, 1 (Economie

et Finances, Charges communes, Services du Premier Ministre, I) ; BUDGET 1970, 1 (Economie et Finances, Charges communes, Service du Premier Ministre, I); BUDGET 1971, 1 (p. 5719, 5720) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 83 à 87 (1971, p. 1592, 1595) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 63 à 66.

INDEMNITÉ VIAGÈRE DE DÉPART (I.V.D.).

Voy. AGRICULTURE, 14 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture et après art. 61) ; BUDGET 1970 (Agriculture) ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5346, 5353, 5382) ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 3, 5, 7, 8, 9 ; BAUX RURAUX, 16 et 17 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) nos 15 à 17 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 37 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 245.

— Application aux D.O.M. de l'. — *Voy.* BUDGETS 1972 et 1973 (D.O.M.).

— En montagne. — *Voy.* BAUX RURAUX, 19 (p. 5943).

— Pour les commerçants et artisans. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 33 à 38 ; BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique, p. 5426).

INDEMNITÉS DE FONCTION.

— Des conseillers municipaux. — *Voy.* COMMUNES, 30.

INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT. — *Voy.* PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES, 2.

INDEXATIONS. — *Voy.* IMMEUBLES, 6.

— Sur le S.M.I.G. — *Voy.* SALAIRES, 3 (art. 2, art. 31 e).

Des avantages sociaux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 318.

INDICE DU COUT DE LA VIE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 161.

INDIENS DE GUYANE. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 3 (art. 20).

INDIVISION.

— Organisation. — *Voy.* SUCCESSIONS, 6.

INDOCHINE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 35 ; RÉSISTANTS, 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 45.

INDUSTRIALISATION.

Voy. PLAN, 1 ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Industrie, Services du Premier Ministre, X) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 7 et 8) ; BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre, D.O.M., p. 4726).

— des pays de la Loire. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 219.

— dans les D.O.M. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, VII. — D.O.M.).

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, I. — Transports, II. — Aviation civile) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 5) ; BUDGET 1970 (Transports, II. — Aviation civile) ; BUDGET 1972 (Transports III, p. 5680, 5691, 5692) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 41, 79, 80, 81.

— Création d'une société privée et d'une société d'économie mixte. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 82.

INDUSTRIES AGRICOLES ALIMENTAIRES. — *Voy.* BUDGET 1970 (Agriculture) ; *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 4.

INDUSTRIES CHIMIQUES.

1. — Projet de loi sur le stockage souterrain des produits chimiques de base à destination industrielle, présenté au Sénat le 30 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 366 (année 1969-1970) ;** rapport le 22 octobre 1970 par M. Jager) ; **n° 32 (année 1970-1971).** Adoption le 29 octobre 1970. — Projet de loi **n° 15 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1970 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1426 ;** rapport le 26 novembre 1970 par M. Bécam, **n° 1474.** Adoption définitive le 15 décembre 1970. — Projet de loi **n° 341.**

Loi n° 70-1324 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 79).

DISCUSSION [15 décembre 1970] (p. 6538).

Le stockage souterrain des produits chimiques de base à destination industrielle (p. 6538) ; la réglementation du stockage souterrain d'hydrocarbures liquides et liquéfiés par l'ordonnance n° 58-1332 du 23 décembre 1958 ; les avantages du stockage souterrain sur les réservoirs aériens (p. 6538) ; le maintien à température très basse de certains gaz (*ibid*) ; la référence nécessaire de la réglementation de sécurité pour ces produits ; le procédé « d'étanchéification » (*ibid*) ; la gélification des parois ou l'enduction ; les mesures de protection prises par le préfet et l'exécution d'office (*ibid*) ; la zone spéciale d'aménagement des eaux (*ibid*) ; les caractéristiques du milieu marin environnant (*ibid*) ; la non-obligation de cautionnement par l'exploitant (*ibid*) ; les garanties indispensables et la nuisance chimique des produits de base stockés sous terre (p. 6539) ; la pollution des eaux souterraines, des rivières et des fleuves, et de la mer (*ibid*) ; l'obligation de consulter les comités de bassin préalablement à l'octroi de toute autorisation de stockage (p. 6539) ; la représentation des collectivités locales au sein des comités de bassin *(ibid)* ; la recherche des passages de transport les moins destructeurs (*ibid*) ; les couloirs d'énergie (p. 6539).

Intervention de M. Gabriel Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat (p. 6538, 6539) : l'application de la réglementation aux produits chimiques de base ; la possibilité d'autoriser des stockages d'intérêt privé ; l'utilisation des explosions nucléaires souterraines pour créer des cavités de stockage.

Art. 1er : *Les dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 58-1332 du 23 décembre 1958 et les produits chimiques liquides et gazeux* (p. 6539) ; adoption.

Art. 2 : *L'autorisation d'aménagement et d'exploitation indépendamment des projets d'intérêt public ;* adoption.

Art. 3 : *L'indemnité d'occupation ;* adoption.

Art. 4 : *La sécurité et la salubrité publiques et les pouvoirs donnés au préfet ;* adoption.

Art. 5 : *Les conditions d'application de la loi ;* adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6539).

2. — Proposition de loi tendant à abroger le décret-loi du 1er avril 1939 instaurant « une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures », présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Ducray (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2005.**

.—.

Voy. aussi : NATIONALISATIONS, 3.

INÉLIGIBILITÉ. — *Voy.* INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES, 2.

— Aux élections locales. — *Voy.* ÉLECTIONS (Législation), 5.

INFIRMES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 71, 72. HANDICAPÉS, FORMATION PROFESSIONNELLE 4, ENFANTS INFIRMES.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES

1. — Proposition de loi portant création d'un ordre des infirmiers et infirmières, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Richoux (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2520.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; BUDGET 1972 (Santé publique et travail, p. 5316).

— Ecoles d'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 176 à 180 ; FONCTIONNAIRES, 11. HOPITAUX, 2.

— Formation professionnelle et rémunération des stagiaires. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 9.

INFLATION. — *Voy.* PLAN, 1 ; ORDRE DU JOUR 1972 (p. 5930, 5931) ; BUDGET 1973, (Economie et Finances, II. — Services financiers) ; BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5531, 5535) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12.

INFORMATION

Voy. BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, Sections I et II) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 7) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 14) (1971, p. 1257) ; BUDGET

1972 (Services du Premier Ministre, O.R.T.F., p. 5497, 5498, 5501).

— Fonctionnaires affectés aux tâches du traitement de l'. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 14.

— Problèmes généraux. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions diverses), 4.

INFORMATIQUE

1. — Proposition de loi tendant à la création d'un comité de surveillance et d'un tribunal de l'informatique, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1454.**

.—.

Voy. aussi : ALLOCUTIONS (20 décembre 1972, p. 6380) ; BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, I) BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; BUDGET 1971 (Développement industriel et scientifique, p. 4960, 4967). FONCTIONNAIRES, 14 ; HOPITAUX, 2 ; ROUTES, 7 ; *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 158, 159.

INFRACTIONS. — Voy. AMNISTIE.

INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT. — *Voy.* ARMÉE, 23.

INGÉNIEURS DE DIRECTION DES TRAVAUX DE LA MARINE. — *Voy.* ARMÉE, 23.

INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET D'EXPLOITATION. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971, p. 1513).

INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES. — *Voy.* ARMÉE, 21.

INGÉNIEURS FORESTIERS. — *Voy.* FORÊTS, 5.

INGÉNIEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1 (1971, p. 1509).

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MARITIMES. — *Voy.* ARMÉE, 22.

ININI

— Territoire. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières, 6 (art. 20).

INNOVATION INDUSTRIELLE

— Politique d'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 268.

INSALUBRITÉ

— des immeubles. — *Voy.* LOGEMENT, 6.

INSECTICIDES. — *Voy.* AGRICULTURE, 12.

INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, Section II, Jeunesse, sports et loisirs).

INSPECTEURS DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE. 3 (art. 17).

INSPECTEURS DU TRAVAIL. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Travail, Emploi et population) ; BUDGET 1971, (p. 5622, 5631, 5636) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 90 (1971, p. 1833) ; ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 14).

INSPECTION DES FINANCES

— Accès des femmes à l'. — *Voy.* BUDGET 1973, (Economie et finances, II. — Services financiers).

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE. — *Voy.* AGRICULTURE, 15.

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n°s 8 et 12) ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; BUDGET 1971 (Développement industriel et scientifique, (p. 4956, 4969, 4990) ; BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique, p. 5396, 5405, 5417, 5427, 5429, 5435). BUDGET 1972 (D.O.M., p. 4897).

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

— Extension à certains T.O.M. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art 20).

INSTITUT DE PROMOTION RURALE

— Création. — *Voy.* AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

INSTITUT DE RECHERCHE, D'INFORMATIQUE ET D'AUTOMATIQUE (I.R.I.A.).

— *Voy.* BUDGET 1970 (Développement industriel et scientifique).

INSTITUT DES HAUTES ETUDES CINÉMATOGRAPHIQUES (I.D.H.E.C.). — *Voy.* BUDGET 1971 Affaires culturelles, 5496).

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. — *Voy.* BUDGET 1972 (Equipement et Logement, p. 5011) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 21.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION PUBLIQUE. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5486, 5488).

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION. — *Voy.* BUDGET 1972 (*Services financiers,* p. 5859 et 5860) ; BUDGET 1973, 1 (Economie et Finances, II. — Services financiers).

INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE. — *Voy.* BUDGET 1972 (Jeunesse, Sports et Loisirs, p. 5479).

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES ADULTES (I.N.F.A.). — *Voy.* BUDGET 1973 (Education nationale, p. 4958, 4997, 5016, 5028).

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (I.N.S.E.E.). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5662 et 5666) ; BUDGET 1973 (Economie et Finances, II. — Services financiers, p. 5500).

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES (I.N.S.A.). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5559).

INSTITUT PASTEUR. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique, Développement industriel et scientifique) ; BUDGET 1971 (Affaires sociales, Santé publique, p. 4813) ; BUDGET 1972 (Santé publique et travail, p. 5273, 5276, 5334, 5335).

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PÊCHES MARITIMES. — *Voy.* BUDGET 1972 (Transports, IV. — Marine marchande, p. 5679).

INSTITUTS DE PROMOTION COMMERCIALE.

— Création et développement d'. — *Voy.* BUDGET 1973 (Commerce et Artisanat, p. 4408).

INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION. — *Voy.* BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, I. — Fonction public) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5485).

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (I.U.T.). — *Voy.* BUDGET 1969 (Education nationale) ; BUDGET 1970 (Education nationale) ; EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5545, 5563, 5582).

— Revendications des étudiants. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 28.

INSTITUTIONS MUTUALISTES.

— Fonctionnement. — *Voy.* MUTUALITÉ, 2

INSTITUTEURS HANDICAPÉS.

— Intégration. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 4.

INSTRUCTION MILITAIRE.

— Accidents. — *Voy.* ARMÉE, 41.

INTELSAT. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 98.

INTENDANCE UNIVERSITAIRE.

Voy. BUDGET 1971, 1 (p. 5561, 5585).

— Revendications du personnel de l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 183.

INTERDICTIONS, DÉCHÉANCES ET INCAPACITÉS. — *Voy.* CODE PÉNAL, 6.

INTERDICTION DE SÉJOUR. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 5 (1972, p. 5865, 5867. 5924).

INTERDITS.

— Gestion des biens. — *Voy.* USUFRUIT, 1.

INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

Voy. BUDGET 1969 (art. 58) ; *Voy.* ACTIONS, 1 et 2.

— Attribution d'obligations convertibles. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4 (art. 1er).

— Investissement des droits acquis dans l'accession à la propriété. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation), 3.

INTÉRÊTS DE RETARD.

— En matière fiscale. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 13).

INTERNÉS POLITIQUES. — *Voy.* DÉPORTÉS ET INTERNÉS, 3.

INTERPOL.

— Accord de siège entre la France et la. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 101.

INTÉRIEUR (Ministère de l').

— Intégration des agents spéciaux supérieurs. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 3).

— Personnel du service des transmissions. — *Voy.* BUDGET 1968 (art. 16).

INVALIDES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 71 et 72.

— De guerre. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Anciens combattants) ; BUDGET 1970, 1 (Anciens combattants) ; EMPLOIS RÉSERVÉS, 1 ; EMPLOIS RÉSERVÉS, 2 (1971, p. 1127).

— Arrêt de travail. — *Voy* PENSIONS DE RETRAITE, 30.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5507).

INVESTISSEMENTS.

Voy. BUDGET 1970 (Discussion générale) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et Première partie).

— Aide. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières), 1.

— Déduction fiscale pour. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières), 4 (art. 2).

— Réduction. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 8).

A L'ÉTRANGER. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5668).

ETRANGERS. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 7).

INSTITUTS DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DU SECOND DEGRÉ (I.P.E.S.). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5557, 5585).

IRAN. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION n° 20 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 5.

IRIGNY.

— Transfert à la Régie Renault de l'actif de l'atelier militaire d'. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 27).

IRLANDE.

— Convention fiscale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14 et 85 ; RAPPORTS D'INFORMATION, n° 10.

ISRAEL.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 15) (1971, p. 2619).

— Convention d'extradition avec. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 252.

ITALIE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 42 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 4, 7 et 11 (Assistance en matière douanière) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 83, 97.

IVRESSE PUBLIQUE.

Voy. ROUTES, 6.

— Redevance sur les affiches. — *Voy.* BUDGET 1968, 3 (art. 4).

J

JAGUAR.

— Avion. — *Voy.* BUDGET (Budgets militaires).

JAPON.

— Mission. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 33.

JARDINS FAMILIAUX.

Proposition de loi relative à la création de la protection des jardins familiaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Royer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1121.**

JEUNESSE.

1. — Proposition de loi tendant à garantir un premier emploi aux jeunes, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. de Broglie et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 89.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés et apprentis, en vue de favoriser la formation des cadres et animateurs pour la jeunesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Jacques Barrot et Sallenave (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 133.**

3. — Proposition de loi tendant à améliorer la législation sur les congés pour la formation des cadres et animateurs des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 406.**

4. — Proposition de loi instituant une allocation en faveur des jeunes demandeurs d'un premier emploi et maintenant leurs droits au titre des allocations familiales et de la sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 413.**

5. — Proposition de loi relative à la fixation du montant forfaitaire des cotisations de Sécurité sociale pour le personnel des patronages laïcs et à la suppression du versement forfaitaire de 5 % sur les salaires des moniteurs des patronages laïcs, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Niles et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 596.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 afin de permettre aux adolescents atteignant l'âge de quatorze ans avant la date des rentrées scolaires de 1969 et 1970 d'être admis, à titre exceptionnel, sous contrat d'apprentissage dans un établissement industriel ou commercial ; présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septem-

bre 1969 par MM. Charles Bignon et Flornoy (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 785.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi modifiée n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par MM. Pierre Bas et Couste (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1505.**

8. — Projet de loi portant création de la prime de mobilité des jeunes, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 novembre 1972, par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2611 ;** rapport le 16 novembre 1972 par M. Stirn, **n° 2642.** Adoption le 21 novembre 1972. — Projet de loi **n° 686.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 75 (année 1972-73)** ; rapport le 1er décembre 1972 par M. Romaine, **n° 92 (année 1972-73).** Adoption avec modifications le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 31 (année 1972-73).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 2763 ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Stirn, **n° 2765.** Adoption définitive le 14 décembre 1972. Projet de loi **n° 736.**

Loi n° 72-1150 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13480).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [21 novembre 1972] (p. 5544).

L'amélioration du système français de garantie de l'emploi depuis 1958 ; la reconversion des travailleurs privés d'emploi ; l'adaptation au marché du travail de l'ensemble de la main-d'œuvre ; la compensation du risque du chômage, unique aide jusqu'à 1951 ; l'institution du fonds national de chômage complétée par les allocations versées par les A.S.S.E.D.I.C. ; la transformation des services locaux de la main-d'œuvre en Agence nationale pour l'emploi ; le recours de l'informatique pour une meilleure connaissance du marché de l'emploi ; l'action de l'Agence nationale pour l'emploi ; la formation professionnelle ; le droit au congé de formation ; l'encouragement à la mobilité géographique et professionnelle (p. 5544) ; le rôle du fonds de développement économique et social et du fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles (p. 5545) ; le problème des jeunes à la recherche du premier emploi ; le taux de chômage élevé chez les jeunes ; la création d'une prime de mobilité concernant une allocation de transfert et une indemnité pour frais de déplacement ; le crédit évaluatif de 12 millions de francs destiné à faire aux dépenses occasionnées ; les bénéficiaires de la prime de mobilité ; la condition d'occupation d'un premier emploi salarié du secteur privé ; l'amendement de la Commission relatif à la définition du secteur privé ; l'évaluation de la distance donnant droit à la prime ; la publication des décrets d'application ; le montant de la somme versée.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : l'inadéquation des formations aux emplois (p. 5545) ; l'utilisation des capacités des jeunes ; la compétence de l'Agence nationale pour l'emploi pour contrôler les emplois proposés aux jeunes ; l'action d'information menée auprès des jeunes des classes terminales des établissements d'enseignement technique ; la définition du secteur privé.

Les départements d'outre-mer, notamment la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ; le B.U.M.I.D.O.M. (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer) ; la proportion considérable des jeunes dans ces départements ; les mesures prises en faveur des migrants (p. 5546) ; la nécessité d'une antenne de l'Agence nationale pour l'emploi aux Antilles (p. 5547) ; la normalisation de la législation entre la métropole et les départements d'outre-mer ; la non-application dans les D.O.M. de nombreuses lois (p. 5447, 5549, 5550) ; l'augmentation du chômage ; l'exemple des travailleurs lorrains cherchant du travail à Fos ; la non-application aux jeunes de la loi du 18 décembre 1963 relative au fonds national de l'emploi et prévoyant une prime de transfert et une indemnité de réinstallation ; la discrimination subie par les jeunes (p. 5547) ; le problème de l'accueil des jeunes dans une région (p. 5548, 5550) ; l'information des jeunes (p. 5548) ; le rôle de la presse ; la légalisation de la migration de la main-d'œuvre jeune (p. 5548).

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre : l'étude par le Ministre chargé des Départe-

ments et Territoires d'outre-mer, de l'extension de ce texte aux D.O.M. et T.O.M. ; le succès de la politique économique et financière ; l'expansion et la formation ; l'Europe ; l'utilité de participer à des stages en Europe ; l'étude d'un projet de loi en matière de travail temporaire tendant à limiter certaines possibilités d'emploi des travailleurs immigrés ; la nécessité d'aider l'employeur à rencontrer l'employé ; le refus de faire entrer des jeunes dans la vie active par l'intermédiaire du chômage (p. 5549).

Art. 1er : création d'une prime de mobilité des jeunes ; adoption (p. 5550).

Art. 2 : bénéficiaires de cette prime : amendement de forme de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « dans le secteur privé », les mots : « dans les entreprises entrant dans le champ d'application de l'article 31 du livre 1er du Code du travail » ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 3 : excluant du bénéfice de la loi les bénéficiaires des aides prévues par la loi relative au fonds national de l'emploi ; adoption (p. 5550).

Art. 4 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application de la loi (p. 5551) ; amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 5551) ; l'abstention des groupes communiste et socialiste au vote du texte.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5551).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 décembre 1972] (p. 6187).

Les modifications de forme apportées par le Sénat à l'article 2 ; le souhait que les décrets d'application soient rapidement pris.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre : s'engage à publier prochainement les décrets d'application.

Art. 2 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6187).

.—.

Voy. aussi ELECTIONS (Législation 10).

— Chômage. — *Voy.* BUDGET 1969 (Affaires sociales) ; TRAVAIL (Réglementation) 2 ; BUDGET 1970 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population).

— Création d'un Office européen de la jeunesse. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 109.

— Cinquième semaine de congés annuels. — *Voy.* CONGÉS ANNUELS, 2.

— Logement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) nos 56, 57.

— S.M.I.C. — *Voy.* SALAIRES, 3 (art. 2).

— Travail. — *Voy.* BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique). — I (Section commune). — II (Affaires sociales, p. 4706, 4720, 4721, 4731, 4736, 4743, 4748).

— Vagabondage des jeunes. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 156.

JEUX OLYMPIQUES. — *Voy.* BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, III — Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, II. — Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1972 (Jeunesse et Loisirs, p. 5469, 5483).

JOINT FRANÇAIS.

— Conflit de la Société du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 310.

JORDANIE.

— Mission médicale en. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 103.

JOURNAL « LA CAUSE DU PEUPLE ».

— Saisie. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 111.

JOURNALISTES.

Voy. CODE DU TRAVAIL, 9.

— Libération d'un Français détenu en Grèce. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 8.

JOURNAUX.

— Saisies de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 111.

JOUVIN.

— Commission. — *Voy.* BUDGET 1971 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), 83 à 87 (1971 p. 1593).

JOXE.

— Commission. — *Voy.* BUDGET 1973 (Education nationale, p. 4951, 4956, 4961).

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 5 (1972, p. 5863, 5865, 5866, 5867, 5882, 5911).

JUGE DE L'EXÉCUTION.

— Compétence du. — *Voy.* PROCÉDURE CIVILE, 5 (p. 2803, 2805, 2806, 2812, 2813).

JUGE UNIQUE. — *Voy.* JUSTICE, 2.

JURA.

— Limites. — *Voy.* DÉPARTEMENTS, 1.

JURIDICTIONS RÉPRESSIVES.

— Opposition aux décisions. — *Voy.* GRÈVES, 1 (art. 7).

JUSTICE.

1. — Projet de loi modifiant l'article premier de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958, présenté au Sénat le 19 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 226 (année 1969-1970) ;** rapport le 2 juin 1970 par M. Molle, **n° 257 (année 1969-1970).** Adoption le 10 juin 1970. — Projet de loi **n° 111 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1237 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Krieg, **n° 1260.** Adoption avec modifications le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 269.**

Rapport le 26 juin 1970 par M. Krieg, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1326.** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Proposition de loi **n° 281.**

Transmise au Sénat le 25 juin 1970, **n° 322 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Molle au nom de la Commission mixte paritaire **n° 338 (année 1969-1970).** Adoption le 29 juin 1970. — Proposition de loi **n° 147 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-614 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6546).

DISCUSSION [25 juin 1970] (p. 3041).

La mise en place des tribunaux de la région parisienne ; le problème de ces tribunaux ; la loi du 12 juillet 1967 qui a permis d'installer des tribunaux de grande instance dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis ; l'attribution de compétences restreintes à ces tribunaux ; la construction de palais de justice depuis 1967 ; l'attribution progressive de compétences nouvelles ; le sous-équipement judiciaire de la région parisienne ; les très mauvaises conditions de fonctionnement des tribunaux de Nanterre, Bobigny et Créteil ; le préjudice porté aux justiciables et aux magistrats eux-mêmes ; l'exemple du tribunal de Pontoise (*ibid*) ; le sous-équipement des services extérieurs du ministère de la Justice (p. 3042) ; la programmation des services judiciaires écartée du VIe Plan par le Gouvernement ; les besoins en personnel et en moyens matériels ; la priorité à accorder au renforcement des effectifs des secrétaires greffiers et des personnels de secrétariat, à la réorganisation fonctionnelle des tribunaux et à la construction des tribunaux de Nanterre, Bobigny et Créteil ; la date à laquelle ces tribunaux seront dotés de la plénitude de juridiction.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3042) : les juridictions spécialisées dont ont été dotés les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ; la sous-administration judiciaire dans la région parisienne ; la construction des palais de justice définitifs de Nanterre, Créteil et Bobigny ; l'importance de ce dernier tribunal ; les progrès sérieux qui sont en cause dans la voie de la plénitude de juridiction.

Article unique : *(ibid)* l'inutilité d'une loi pour transformer les tribunaux à compétence

restreinte en tribunaux à compétence normale (p. 3043).

Adoption de l'article avec modification *(ibid)*.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1970] (p. 3273).

Le seul litige subsistant entre le Sénat et l'Assemblée : l'amendement selon lequel une loi doit intervenir à l'expiration du régime provisoire pour accorder la plénitude de juridiction aux tribunaux visés à l'alinéa 1er ; le caractère réglementaire et non législatif de cette adjonction.

Texte de la commission mixte paritaire (p. 3274).

Adoption de l'article unique *(ibid)*.

2. — Projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire, présenté au Sénat le 21 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 217 (année 1969-1970) ;** rapport le 4 juin 1970 par M. Molle, **n° 250 (année 1969-1970).** Adoption le 10 juin 1970. — Projet de loi **n° 112 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1238 ;** rapport le 24 juin 1970 par M. Zimmermann, **n° 1310.** Adoption avec modifications le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 270.**

Rapport le 26 juin 1970 par M. Fontaine, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1327.** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 282.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1970 **n° 323 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Molle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 339 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 148 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-613 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6546).

DISCUSSION [25 juin 1970] (p. 3043).

Les drames judiciaires successifs qui ont ému l'opinion publique ; l'insuffisance des moyens de la justice ; le manque de personnel (p. 3043, 3045) ; le défaut de rationalisation du travail judiciaire (p. 3043) ; l'injustice consistant à attribuer la situation difficile de la justice à la seule carence de l'Etat ; l'ancienneté du mal ; la dimension imprévisible que certains faits statistiques ont donnée au problème des effectifs (p. 3043) ; l'accroissement du rôle du magistrat (p. 3043, 3045) ; l'évolution massive des besoins et des tâches (p. 3044) ; la diminution du nombre des candidats au Centre national d'études judiciaires ; vacance, au 1er janvier 1970, de 180 postes dans les juridictions ; le nombre des départs à la retraite par limite d'âge d'ici le 31 décembre 1980 ; l'encombrement des audiences correctionnelles *(ibid)* ; la pénurie du personnel administratif et d'exécution (p. 3044 et 3046) ; le manque de magistrats, de secrétaires-greffiers et de personnel de bureau (p. 3044) ; la règle de la collégialité (p. 3044, 3046, 3047, 3048) ; la tentative de création du juge unique par l'ordonnance du 13 janvier 1945 (p. 3044) ; la prudence du projet actuel du Gouvernement ; l'exception des matières pénales de l'institution du juge unique ; le droit d'opposition accordé à l'une des parties pour obtenir le renvoi à la juridiction collégiale (p. 3044, 3047, 3048) ; les facilités qui seront apportées par l'institution du juge unique à la création de chambres nouvelles (p. 3044) ; le rattachement des juges d'instance au corps des juges de grande instance (p. 3044, 3046, 3047) ; l'indépendance des juges d'instance *(ibid)* ; le souhait de la Commission que les magistrats d'instance ne subissent pas de préjudice de carrière (p. 3045) ; le risque, en cas de rejet de la réforme proposée par le Gouvernement, que certains tribunaux d'instance soient supprimés ; le lustre indispensable à donner à l'administration de la justice ; la méthode du coup par coup employée pour l'organisation judiciaire de la région parisienne ; le manque préoccupant de magistrats dans les D.O.M. et T.O.M. ; la récente journée d'information sur les problèmes de la justice française ; le renforcement du nombre des magistrats dans la Commission d'avancement ; les mesures destinées à faciliter l'entrée à l'école nationale d'études judiciaires et à faciliter le recrutement parallèle (p. 3046) ; l'institution d'un deuxième concours réservé aux fonctionnaires ayant le diplôme de l'institut régional d'administration, qui sera assimilé à la licence en droit ; la nécessité de conserver un niveau élevé à cette école nationale ; les inconvénients du recrutement parallèle et du recours aux vieux magistrats ou anciens fonctionnaires *(ibid)* ;

la nécessité de revoir dans son ensemble le problème de la justice (p. 3047) ; la contribution du projet à déshumaniser les conditions dans lesquelles est rendue la justice ; le problème de l'indépendance des magistrats l'atteinte grave portée par le texte à leur inamovibilité *(ibid)* ; la nécessité d'une réforme démocratique de la justice (p. 3048) ; l'influence et l'utilité des assesseurs.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3048 à 3050) : l'examen pour la sixième fois depuis le 15 octobre dernier, des problèmes de nos institutions judiciaires par une assemblée du Parlement ; l'insuffisance des crédits et des effectifs de magistrats et de secrétaires-greffiers ; l'appauvrissement graduel de la justice ; les deux projets de loi déposés au Sénat par le Gouvernement portant l'un sur l'organisation judiciaire, l'autre sur le statut de la magistrature ; l'aspect budgétaire du problème ; le début de redressement que marquera le prochain budget de la justice ; les données chiffrées du problème ; la volonté du Gouvernement d'écarter catégoriquement toute nouvelle concentration de juridictions, les arguments qui justifient le maintien des tribunaux à proximité des justiciables ; l'allégement des tâches des tribunaux ; l'utilisation plus rationnelle des magistrats ; le recours avec prudence au juge unique ; la fusion des personnels d'instance et de grande instance ; l'évolution juridique actuelle conduisant à multiplier les cas où les matières sont traitées par un juge unique ; l'évolution qui s'est faite dans les esprits dans ce sens ; l'évolution vers le juge unique à l'étranger ; la possibilité d'étendre ses attributions à des secteurs nouveaux d'activité judiciaire ; les avantages de cette solution ; l'augmentation chez le magistrat du sens de sa responsabilité ; le maintien de la règle de la collégialité ; la possibilité laissée aux parties de demander le recours à la collégialité ; la fusion des personnels des tribunaux de grande instance et d'instance, qui n'est pas une étape vers la suppression des tribunaux d'instance ; la désignation de juges d'instance par décret pour une période de trois ans ; la situation de ces juges, comparable à tous points de vue à celle des juges des tribunaux pour enfants ou des juridictions de l'expropriation ; la contribution importante qu'apportera le vote de ce texte à l'amélioration du fonctionnement de nos institutions judiciaires.

Art. 1er (p. 3050) : l'interprétation des appellations : « tribunal d'instance » et « tribunal de grande instance » ; adoption de l'article.

Art. 2 : l'institution du juge unique ; l'hommage au rapporteur du Sénat, M. Molle *(ibid)* ; les inconvénients du renvoi de droit provoqué par le projet en cas d'opposition de l'une des parties ; la formule proposée par la Commission du renvoi sur demande des deux parties (p. 3051) ; le maintien des tribunaux et des cours d'appel ; la solution préférable consistant à recourir plus souvent au juge unique ; adoption de l'article avec modification.

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission relatif à la possibilité pour le procureur de la République d'exercer le ministère public devant toutes les juridictions du premier degré établies dans son ressort *(ibid)* ; adoption (p. 3052).

Art. 3 : l'institution de tribunaux d'instance ayant compétence exclusive en matière pénale ; adoption.

Art. 4 : le regroupement des magistrats du siège dans un corps unique : celui des magistrats des tribunaux de grande instance; l'inopportunité de supprimer les tribunaux d'instance dans des départements comme les D.O.M. ; les inconvénients des magistrats itinérants ; le problème de la notation des magistrats ; la nécessité de leur affecter des dactylos ; la stabilité suffisante à assurer au juge d'instance *(ibid)* ; la séparation à maintenir entre le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance (p. 3053) ; le préjudice de carrière subi par les anciens juges de paix ; l'hésitation des magistrats à aller dans des localités qui ne sont pas importantes ; la porte à ne pas ouvrir vers la suppression à terme de la juridiction d'instance ; le respect souhaitable de l'obligation à résidence ; l'octroi au juge d'instance de la garantie d'une nomination par décret et pour une durée de trois années, renouvelable ; le cas des juges d'instance qui sont en même temps des juges-directeurs *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 3054).

Art. 5 : le maintien des règles relatives aux juridictions statuant à juge unique ou en formation échevinale ; adoption.

Art. 6 : adoption.

Art. 7 : l'extension des dispositions de la loi aux D.O.M. ; l'adaptation des textes ap-

plicables en métropole à ces départements ; adoption de l'article.

Art. 8 : la substitution de l'appellation : « Ecole nationale de la magistrature » à l'appellation : « Centre national d'études judiciaires » ; adoption.

Art. 9 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1970] (p. 3274).

L'inconvénient de l'exigence de la demande présentée par « toutes les parties ».

Texte de la Commission mixte paritaire (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — Projet de loi organique relative au statut des magistrats, présenté au Sénat le 19 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 216 (année 1969-70)** ; rapport le 2 juin 1970 par M. Molle, **n° 248 (année 1969-70).** Adoption le 10 juin **1970.** — Projet de **loi n° 110 (année 1969-70).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1239** ; rapport le 17 juin 1970 par M. Gerbet, **n° 1255.** Adoption avec modifications le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 271.**

Rapport le 26 juin 1970 par M. Gerbet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1328.** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 283.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1970 **n° 324 (année 1969-70)** ; rapport le 26 juin 1970 par M. Molle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 340 (année 1969-70).** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 149 (année 1969-70).**

Loi n° 70-642 du 17 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 19 juillet (p. 6747).

Décision du Conseil constitutionnel du 9 juillet 1970 (*J.O.* du 19 juillet 1970, p. 6773).

DISCUSSION [25 juin 1970] (p. 3054, 3071).

Le caractère du projet de loi organique du présent texte ; la procédure du vote des lois dites organiques à laquelle les constituants de 1958 ont soumis les questions intéressant le statut des magistrats ; le congrès récent de l'Union fédérale de la magistrature ; les difficultés matérielles et morales de l'autorité judiciaire ; l'extension du recrutement latéral et le recours au recrutement par contrat ; les objectifs du présent projet : sauvetage de la fonction judiciaire et renouveau de la magistrature ; le danger que l'appel à des magistrats nouveaux ne porte atteinte à l'homogénéité du corps (p. 3055) ; les inconvénients d'une formation technocratique pour les magistrats ; la transformation du « Centre national d'études judiciaires en « Ecole nationale de la magistrature »; la représentation des auditeurs au conseil d'administration de cette école ; l'admission du diplôme des nouveaux instituts régionaux d'administration pour l'accès au concours d'entrée; la création d'un second concours d'accès réservé aux fonctionnaires ; l'élargissement de l'admission directe sur titres à l'école ; les conditions de titre ; les obligations des auditeurs pendant leur stage ; la possibilité pour eux de compléter le tribunal ; l'évolution favorable actuelle des candidatures au Centre national d'études judiciaires ; les mesures d'urgence à prendre ; le décret autorisant le Garde des Sceaux à recruter la totalité du contingent de 30 magistrats par an sans attendre le 31 décembre 1972 ; l'extension à de nouvelles catégories des possibilités d'accès à la magistrature par la voie latérale ; l'exigence de la licence en droit ; les magistrats ayant atteint la limite d'âge ; le cumul avec la retraite ; les auxiliaires de justice que cette possibilité intéressera (*ibid*) ; les règles relatives à l'avancement de la magistrature (p. 3056, 3057) ; la situation actuelle (p. 3056) ; la réforme proposée (p. 3056, 3057) ; les trois améliorations apportées par le projet (p. 3056) ; l'accroissement considérable des garanties offertes aux magistrats du Parquet ; la possibilité donnée au Conseil d'Etat de se prononcer sur la légalité des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre d'un magistrat du Parquet ; le délai trop bref dans lequel ce projet a été soumis au Parlement ; l'accord des organisations de magistrats avec le texte; l'avantage de ce dernier de satisfaire aux besoins des justiciables ; l'octroi indispensable aux juges et aux greffes de moyens suffisants et modernes ; le budget de la justice

de 1971 ; l'existence d'une crise de la justice en France ; l'insuffisance permanente du budget de la justice *(ibid)* ; la réduction du nombre des magistrats depuis 1958 (p. 3057) ; la progression constante du nombre des affaires ; la nécessité d'assurer une participation plus large des magistrats à la gestion de leur corps ; la revendication des magistrats de bénéficier de garanties égales à celles qui sont reconnues aux fonctionnaires ; la compétence à donner à une Commission paritaire ; la composition des Commissions de discipline ; l'opposition du groupe communiste au recrutement direct des magistrats parmi les officiers de l'armée active *(ibid)* ; le cas des secrétaires-greffiers en chef de cour ou de tribunal (p. 3058).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3058, 3059) : la nécessité d'une intensification du recrutement des magistrats ; la revalorisation de la carrière judiciaire ; les problèmes d'encadrement ; l'équivalence admise avec la licence en droit, du diplôme des instituts régionaux d'administration ; l'ouverture d'un second concours aux candidats fonctionnaires ayant à leur actif une certaine durée de services publics ; l'objectif du Gouvernement : assurer une promotion interne de fonctionnaires sélectionnés ; le maintien du rang de l'Ecole nationale de la magistrature parmi les grandes écoles du pays ; le caractère transitoire des propositions du Gouvernement qui ne sont valables que jusqu'en 1975 ; le recrutement latéral ; la qualité de ce recrutement ; le recours au recrutement contractuel d'anciens magistrats, avocats, avoués ou fonctionnaires ; la sélection rigoureuse souhaitée par le Gouvernement ; le rôle de la Commission d'avancement et du Conseil de la magistrature ; la formation des auditeurs de justice ; la possibilité pour les jeunes auditeurs de compléter le tribunal ; l'exemple de la formation des professeurs d'Education nationale ; l'aménagement de la composition de la Commission d'avancement ; les erreurs de fait commises par un porte-parole du groupe communiste ; la communication aux magistrats de leurs notes ; le droit qui leur est reconnu de présenter une réclamation ; l'erreur consistant à prétendre que le Gouvernement est maître des mutations des magistrats ; le principe de l'inamovibilité ; l'articulation du présent projet de loi organique avec le projet sur l'organisation judiciaire de la région parisienne ; le peu de temps imparti au Parlement pour examiner ces textes ; leur élaboration très soigneuse par diverses instances.

Titre premier : *Dispositions permanentes.*

Chapitre premier. — Section I : *Dispositions relatives au collège des magistrats.*

Art. 1er : *Modification de l'ordonnance du 22 décembre 1958 :* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article *(ibid).*

Art. 13-1 de l'ordonnance, art. 13-2, art. 13-3, art. 13-4, art. 13-5 (p. 3060) ; adoption ; adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article.

Section II : *Dispositions relatives à la formation professionnelle des magistrats.*

Art. 2 : adoption.

Chapitre II : *De la formation professionnelle des magistrats.*

Art. 3 : *Modification de l'ordonnance du 22 décembre 1958 ;* réserve du premier alinéa de l'article jusqu'au vote des autres dispositions.

Art. 14 de l'ordonnance : représentation des auditeurs de justice au conseil d'administration de l'Ecole *(ibid) ;* le caractère réglementaire de la question (p. 3061) ; adoption du texte proposé.

Art. 15 et 16 de l'ordonnance : adoption du texte proposé.

Art. 17 de l'ordonnance : le diplôme des instituts régionaux d'administration ; la licence en droit, formation naturelle des magistrats (p. 3061, 3062) ; les conditions d'entrée dans les instituts régionaux d'administration (p. 3061) ; les textes pris récemment par le Gouvernement après consultation de la section permanente du Conseil de l'enseignement supérieur ; l'assimilation à une licence du diplôme délivré par ces instituts ; le décret du 13 mai 1970 (p. 3062) ; la grande importance que le Gouvernement attache à élever le statut des instituts ; l'inconvénient d'enlever à leurs étudiants le droit théorique de se porter candidats au concours de l'Ecole nationale de la magistrature ; adoption du texte proposé.

Art. 18 de l'ordonnance : adoption.

Art. 19 de l'ordonnance : la possibilité pour les auditeurs de justice, en fin de stage, de participer avec voix consultative aux délibérés des juridictions civiles et correctionnelles ; l'émoi de ces auditeurs à la pensée qu'ils vont être amenés à siéger ; la formule consistant à les faire siéger en surnombre *(ibid) ;* le risque qu'un auditeur de justice ayant complété un tribunal puisse

ensuite ne pas être reçu à l'examen de sortie (p. 3063) ; l'enthousiasme avec lequel beaucoup d'auditeurs de justice envisagent de participer à part entière à la vie des juridictions ; la division, qui serait regrettable, des auditeurs de justice en deux catégories *(ibid)* ; les inconvénients de donner à ces auditeurs le droit de requérir (p. 3064) ; les difficultés considérables que rencontre actuellement le Gouvernement pour faire fonctionner les juridictions ; l'accord des plus hautes autorités de la magistrature avec les dispositions proposées par le Gouvernement ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 20 de l'ordonnance : adoption.

Art. 22 (*ibid*) ; les huissiers de justice (p. 3065) ; adoption du texte avec modification.

Art. 23, 25, alinéa premier de l'ordonnance : adoption.

Adoption du premier alinéa de l'article 3, précédemment réservé et de l'ensemble de l'article avec modification.

Reprise de la discussion (p. 3071).

Section III : *Dispositions relatives aux magistrats des premier et second grades.*

Art. 4 : l'exclusion souhaitable des officiers ou assimilés de l'armée active ; la durée de dix années de service à exiger de ces personnels ; les huissiers de justice ; adoption de l'article avec modification.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à permettre la nomination de secrétaires-greffiers en chef des cours et tribunaux aux fonctions de la hiérarchie judiciaire *(ibid)* ; l'application très limitée de cette disposition ; son intérêt pour le recrutement de secrétaires-greffiers ; la licence en droit, condition minimale pour accéder à la magistrature ; le diplôme de la capacité en droit ; la condition d'ancienneté ; l'inconvénient de donner à cette disposition un caractère transitoire *(ibid)* ; les juges du livre foncier (p. 3073) ; rejet de l'amendement.

Section IV : *Dispositions relatives à la Commission d'avancement.*

Art. 5 (*ibid*) : adoption (p. 3074).

Art. 6 : la question du choix ou de l'élection des magistrats ; la composition de la Commission d'avancement qui doit être véritablement représentative des organisations professionnelles des magistrats du Siège et des magistrats du Parquet ; la participation aux délibérations d'un représentant du Garde des Sceaux *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 3075).

Art. 7 et 8 : adoption.

Section V : *Dispositions relatives aux magistrats hors hiérarchie.*

Art. 9 : adoption.

Section VI : *Dispositions relatives à la discipline.*

Paragraphe premier : *Discipline des magistrats du siège.*

Art. 10 : *Modification de l'ordonnance du 22 décembre 1958* : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 51, 52 et 56 de l'ordonnance : adoption. Adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article.

Paragraphe 2 : *Discipline des magistrats du Parquet.*

Art. 11 : *Modification de l'ordonnance du 22 décembre 1958* ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 60 et 61 de l'ordonnance : adoption.

Art. 63 de l'ordonnance (ibid) : adoption (p. 3076) ; adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article 11 du projet de loi.

Art. 12 : *Modification de l'ordonnance du 22 décembre 1958* ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 65-1 de l'ordonnance : réserve.

Art. 66-1 de l'ordonnance : les décisions prononçant des mesures disciplinaires à l'égard des magistrats du ministère public ; la lacune résultant en ce domaine d'une jurisprudence du Conseil d'Etat ; le refus de ce dernier d'apprécier les actes reprochés comme fautes disciplinaires aux magistrats en cause ; le principe de la séparation des pouvoirs (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 3077).

Art. 65-1 de l'ordonnance (*suite*) : adoption.

Adoption du 1er alinéa et de l'ensemble de l'art. 12 du projet de loi.

Art. 12 *bis* : adoption.

Titre II : *Dispositions transitoires.*

Section I : *Dispositions relatives au recrutement de magistrats à titre temporaire.*

Art. 13 : adoption.

Art. 14 et 15 : adoption (*ibid*).

Art. 16 et 17 : adoption (p. 3078).

Section II : *Dispositions diverses.*

Art. 18 : adoption.

Art. 19 : le reclassement dans la magistrature des professions judiciaires dont l'unification est envisagée ; adoption de l'article avec modification.

Art. 20 : adoption avec modification.

Art 21 : adoption.

Art. 22 (*ibid*) : adoption (p. 3079).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; abstention du groupe communiste (*ibid*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1970] (p. 3274).

L'adoption par la Commission mixte paritaire du texte de l'Assemblée Nationale, à l'exception de la participation d'un représentant du Garde des Sceaux aux délibérations de la Commission d'avancement (p. 3275) ; la fixation à huit ans au moins au lieu de dix de la durée d'exercice des professions ; les problèmes de crédits ; le maintien de l'exigence de la licence en droit ; les conséquences de l'appel au recrutement latéral ; les inquiétudes des magistrats à ce sujet ; le souhait du Parlement d'être informé des conditions dans lesquelles le recrutement sera opéré.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (*ibid*) : l'erreur d'impression figurant à l'article 6, paragraphe 3 ; les remerciements du Gouvernement aux rapporteurs de la Commission des lois et aux membres de cette commission ; les garanties importantes qu'apporte le texte ; l'amélioration des crédits de la justice dans le budget de 1971 (*ibid*).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3275, 3276).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3276).

4. — Projet de loi relatif à la protection des usagers du droit et portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1836 ;** rapport le 2 octobre 1971 par M. Zimmermann, **n° 1990.** Adoption le 14 octobre 1971. — Projet de loi **n° 492.**

Transmis au Sénat le 19 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 10 (année 1971-1972) ;** rapport le 9 novembre 1971 par MM. Le Bellegou et Piot, **n° 23 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 17 novembre 1971 sous le titre : « Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ». — Projet de loi **n° 12 (année 1971-1972.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2062** ; rapport le 2 décembre 1971 par M. Zimmermann, **n° 2100.** Adoption le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 524.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 81 (année 1971-1972) ;** rapport le 14 décembre 1971 par MM. Le Bellegou et Piot, **n° 95 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 29 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971, **n° 2137 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Zimmermann au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2182.** Adoption le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 559.**

Transmis au Sénat ; rapport le 18 décembre 1971 par MM. le Bellegou et Piot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 131 (année 1971-1972).** Adoption, le 20 décembre 1971. Projet de loi **n° 68 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 131).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [12 octobre 1971] (p. 4456) [13 octobre 1971] (p. 4480, 4496) [14 octobre 1971] (p. 4536, 4561).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 4456, 4457) : la distinction entre les sociétés policées et les sociétés barbares ; l'importance du droit pour une société ; l'amélioration des dispositions de notre droit pour mieux garantir les libertés et l'équité ; la nécessité d'assurer son exacte application ; l'information et la protection de tous les justiciables ; l'adaptation des institutions aux besoins des citoyens.

Les travaux de la Commission permanente d'études (p. 4457) ; le groupe de travail de la Commission des lois ; la concer-

tation entre les professions, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale ; la nécessité de réformer les professions judiciaires et juridiques ; l'expérience, dans le ressort de la Cour d'appel de Colmar, de la profession d'avoué englobant toutes les activités judiciaires (p. 4458) ; le principe de l'oralité des débats ; l'augmentation massive des tâches confiées par le législateur aux tribunaux ; les mesures relatives à la protection des usagers du droit ; la réglementation des conseils juridiques ; l'incertitude de la situation des avoués quant à l'indemnisation de la valeur patrimoniale de leur étude (p. 4459) ; la création d'une taxe parafiscale ; le remboursement des avoués dans un délai de trois ans ; les conséquences de l'accession des avoués au monopole de la plaidoirie à Paris et dans les barreaux de province ; l'opposition de certains avocats de province ; l'extension aux conseils juridiques des dispositions de la loi de 1947 sur l'assainissement des professions commerciales (p. 4460) ; l'extension de la procédure de mise en état ; l'augmentation du coût de la justice ; le contrôle du Parquet sur les ordres d'avocats (p. 4461) ; l'exercice des attributions du Conseil de l'ordre par le tribunal dans les petits barreaux ; les difficultés des jeunes avocats et des avocats stagiaires ; la situation du personnel des études d'avoué ; l'utilité des avoués à la cour (p. 4462) ; la différence entre les structures parisiennes et provinciales ; les dangers présentés par la création de grands offices juridiques (p. 4463); la modernisation de la langue juridique (p. 4464); l'organisation de la profession d'avocat par des textes réglementaires ; la nécessité du recyclage des auxiliaires de justice (p. 4465) ; la réalisation de la fusion par la création de sociétés civiles interprofessionnelles ; l'avènement de l'électronique juridique (p. 4466) ; le poids financier de la réforme pour de nombreux avocats ; la nécessité d'un contrôle des conseils juridiques (p. 4467) ; la création d'une commission pour proposer les mesures propres à réaliser l'unification entre les professions d'avocats et de conseils juridiques ; l'intérêt de la spécialisation dans les professions judiciaires (p. 4468) ; le sort des avoués d'appel ; la différence entre les auxiliaires de justice et les praticiens du droit ; l'existence de juristes spécialisés dans le droit des entreprises (p. 4469) ; l'assimilation de ces juristes avec les autres conseils des entreprises ; l'élimination des sociétés fiduciaires ; reprise de la discussion (p. 4480) : les divisions profondes existant à l'intérieur de chaque profession sur le problème de la réforme ; la coexistance des avocats, des avoués et des avoués plaidants ; l'élément patrimonial du droit de présentation (p. 4481) ; la nécessité d'une préalable indemnisation ; la prise en charge par l'Etat de l'indemnisation des charges ; le contrôle par les juges du travail des avocats mal préparés à la procédure de postulation ; le surcroît de travail entraîné par la réforme pour les secrétariats-greffes (p. 4482) ; l'insuffisance des effectifs et des moyens matériels indispensables aux secrétariats-greffes ; le projet de refonte de la procédure civile (p. 4483, 4484) ; le problème de l'accès des jeunes à la nouvelle profession (p. 4484) ; le danger de voir des sociétés commerciales profiter de la période d'adaptation ; l'activité commerciale des sociétés fiduciaires ; la sauvegarde de l'exercice personnel de la profession d'avocat.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4485 à 4488) : la répartition des charges d'avoués près les tribunaux de grande instance ; la situation des juridictions groupées dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 4485) ; le rôle du président René Capitant ; le projet du budget de la Justice pour 1972 ; la situation du Tribunal de Paris ; sa question de savoir si les dispositions du projet de loi sont équitables pour tous les intérêts qu'il peut affecter ; le montant des frais de justice ; la réalisation de la réforme sans spoliation (p. 4486) ; la situation des avoués qui ont la qualité de rapatriés d'outre-mer ; le cas des avoués qui deviennent avocats ; les moyens financiers des avocats afin d'aménager leurs locaux professionnels ; le problème des conseils juridiques ; le problème des sociétés fiduciaires (p. 4487) ; les garanties d'indépendance de la profession d'avocat (p. 4488).

Motion de renvoi à la Commission des lois présentée par MM. Habib-Deloncle et Cousté (p. 4488) ; les conceptions différentes du Gouvernement et de la Commission ; la nécessité d'un nouvel échange de vues entre le Gouvernement et la Commission ; l'impossibilité d'examiner le grand nombre d'amendements déposés en séance publique (p. 4489).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4490) : son opposition à la motion de renvoi ; le rôle du Parlement.

L'opposition de la Commission à la motion de renvoi ; la position favorable du groupe socialiste à la motion de renvoi (p. 4491).

Rejet au scrutin public de la motion de renvoi (p. 4492) ; liste des votants (p. 4493, 4494).

Réserve du titre I (p. 4496, art. 1er à 9).

Titre II : *Création et organisation de la nouvelle profession d'avocat.*

Chapitre 1er : *Dispositions générales.*

Avant l'Art. 10 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article définissant les conditions d'exercice de la nouvelle profession d'avocat ; les précisions quant aux fonctions et aux activités judiciaires qui peuvent être exercées par le nouvel avocat ; le libre exercice de la représentation et de l'assistance par les organisations syndicales (p. 4497) ; adoption de l'amendement.

Art. 10 : amendement de la Commission relatif à l'exercice de la profession d'avocat dans le cadre d'une société civile et professionnelle ; adoption ; amendement de la Commission et amendement de M. Boscher tendant à transformer l'intégration de plein droit en une intégration d'office, immédiate et complète ; adoption du texte commun des deux amendements ; amendement de M. Boscher tendant à autoriser l'accession, sous certaines conditions, à la nouvelle profession d'avocat, de clerc et de secrétaire d'avoué et d'agréé ; examen de l'amendement avec l'article 50 ; l'examen professionnel des clercs d'avoués ; les dispositions dérogatoires à l'article 50 (p. 4498).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1498) : la situation des clercs d'avoués et des secrétaires d'agréés ; le rôle du Conseil de l'Ordre.

L'égalité d'accès à la nouvelle profession entre les titulaires du C.A.P.A. et les personnes ayant réussi l'examen professionnel d'accès à la profession d'avoué ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que les membres de l'ancienne profession prennent rang d'ancienneté dans la nouvelle ; la date de la prestation de leur serment dans l'ancienne profession ; adoption de l'amendement ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à supprimer les dispositions qui prévoient que le titre d'avocat peut être suivi d'une mention de spécialisation ; les risques de contestation (p. 4499) ; l'intérêt du justiciable de connaître la spécialisation de l'avocat ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que le titre d'avocat puisse être suivi de la mention des titres universitaires et des distinctions professionnelles ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que les anciens avoués et agréés puissent faire suivre leur titre d'avocat de celui d'ancien avoué ou agréé ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à permettre aux avoués, avocats et agréés ayant exercé plus de dix ans de solliciter l'honorariat ; adoption ; amendement de la Commission tendant à autoriser un avocat à renoncer aux activités antérieurement dévolues aux avoués ; sous-amendement du Gouvernement limitant cette dérogation à dix ans pour les sociétés civiles professionnelles ; les motifs valables pour un avocat de ne pas postuler (p. 4500) ; les renonciations à la plénitude des fonctions attribuées par le nouveau texte ; le problème posé par l'obligation d'aide judiciaire ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ; amendement du Gouvernement ; deux amendements de la Commission, un amendement de M. de Grailly et un sous-amendement de M. Ducoloné relatifs au problème de la postulation par les avocats de Paris devant des tribunaux de la périphérie (p. 4500, 4501) ; le principe de la territorialité de la postulation (p. 4501) ; la durée de la dérogation ; la réalité de l'agglomération ; la liberté de postulation devant tous les tribunaux de la région parisienne ; l'absence de barreaux dans le ressort des tribunaux de la périphérie (p. 4502) ; l'obligation pour plaider sur l'ensemble du territoire de se faire assister d'un confrère pour la postulation (p. 4503) ; l'impossibilité de connaître des tribunaux de plein exercice dans la région parisienne avant plusieurs années.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4501, 4502, 4504) : le rôle des tribunaux situés à Bobigny, à Créteil et à Nanterre ; l'organisation de la postulation devant ces tribunaux ; l'importance du tribunal de Paris.

Rejet du premier alinéa de l'amendement du Gouvernement ; le maintien de la postulation en faveur des anciens professionnels des tribunaux de grande instance de Versailles, Corbeil-Evry et Pontoise (p. 4504).

Réserve de l'article 10.

Art. 11 : l'indemnisation à la valeur des offices (p. 4505) ; la différence entre la notion de préjudice et la notion d'expropriation ; les textes qui consacrent la patrimonialité des charges ; amendement de la Commission tendant à supprimer la deuxième phase du second alinéa ; l'indemnisation des avoués selon la valeur du droit de présentation ; les modalités de règlement ; adoption de l'amendement (p. 4506) ; adoption de l'article.

Après l'Art. 11 : amendement de M. Mazeaud tendant à insérer un nouvel article ; le report au 16 septembre 1973 de l'application de la loi ; réserve de l'amendement.

Art. 12 : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 13 : amendement de M. Capelle tendant à donner aux avocats le monopole de la représentation et de l'assistance ; le double emploi de cet amendement avec l'article 10-A (p. 4507) ; rejet de l'amendement ; amendement de la commission tendant à confirmer l'universalité de la plaidoirie sur toute l'étendue du territoire ; adoption ; amendement de la Commission tendant à réserver la postulation devant certains tribunaux ; adoption ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; le principe de la territorialité de la postulation ; amendement du Gouvernement tendant à autoriser les avocats d'un autre barreau à diligenter les travaux de procédure en cas d'insuffisance du nombre d'avocats dans un barreau ; adoption de l'amendement et de l'article.

Après l'Art. 13 : amendement de la Commission tendant à autoriser les avocats à représenter les parties devant les administrations publiques et à les autoriser à exercer, selon certaines conditions, les fonctions de syndic, de membre du conseil de surveillance ou d'administrateur de société ; le délai de sept années d'exercice de la profession pour remplir les fonctions de membre de conseil de surveillance.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4508) : les fonctions de syndic ou d'administrateur judiciaire ; la possibilité pour les avocats de devenir membres du conseil de surveillance d'une société commerciale ou administrateur de société.

L'existence d'un décret autorisant les avocats à être administrateurs de société ; le problème des avoués et des avocats actuellement administrateurs de société (p. 4509) ; adoption de l'amendement.

Art. 14 : amendement de la Commission tendant à interdire aux avocats les pactes de *quota litis* ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 15 : adoption de deux amendements de forme de la Commission ; amendement de la Commission et amendement du Gouvernement tendant à accorder un délai d'un an aux sociétés civiles professionnelles pour se transformer ou se dissoudre ; retrait de l'amendement de la commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article.

Art. 16 : adoption d'un amendement de forme de la Commission (p. 4510) ; adoption de l'article.

Art. 17 : deux amendements de la Commission et un amendement du Gouvernement relatifs à la vérification des actes de procédure ; le remboursement des dépens ; adoption d'un amendement de la Commission ; retrait de l'autre amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement du Gouvernement tendant à interdire la fixation d'honoraires proportionnels à l'intérêt du litige ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 18 : Chapitre II : *De l'organisation et de l'administration de la profession* ; adoption de l'article.

Art. 19 : adoption.

Art. 20 : amendement de M. Bustin, amendement de la Commission et deux amendements de M. Julia relatifs aux centres de formation professionnelle des avocats (p. 4511) ; la primauté de l'Université dans la formation des avocats ; la direction de l'enseignement professionnel par le barreau ; l'impossibilité matérielle pour certains barreaux de faire face aux frais de formation professionnelle ; la charge des cotisations ; le transfert d'une partie de la charge des frais de formation à l'Etat ; la fixation du montant des cotisations par voie d'autorité ; rejet de l'amendement de M. Bustin ; adoption de l'amendement de la Commission et retrait des deux amendements de M. Julia (p. 4512) ; adoption de l'article.

Après l'Art. 20 : amendement de la Commission tendant à poser dans la loi les principes fondamentaux de l'institution des centres de formation professionnelle ; adoption de l'amendement.

Art. 21 : amendement de M. Ducoloné et amendement de la Commission tendant à donner aux avocats stagiaires le droit de participer aux élections du conseil de l'ordre ; retrait de l'amendement de M. Ducoloné ; rejet de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 22 : amendement de Mme Chonavel tendant à supprimer cet article ; la possibilité pour les petits barreaux d'élire leur conseil de l'ordre ; la constitution du conseil de l'ordre par le tribunal ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Capelle tendant à autoriser le regroupement des petits barreaux dans un barreau départemental unique (p. 4513) ; amendement de la commission et amendement de M. Julia ramenant à 8 le nombre minimum d'avocats d'un barreau ; la possibilité offerte par le décret du 10 avril 1954 de constituer des barreaux départementaux ; la fixation par les textes réglementaires du nombre minimum d'avocats pour constituer un barreau autonome ; rejet de l'amendement de M. Capelle ; modification de l'amendement de la Commission pour porter à 10 le nombre minimum d'avocats ; retrait de l'amendement de M. Julia ; adoption de l'amendement de la Commission, modifié ; adoption de l'article (p. 4514).

Reprise de la discussion (p. 4536).

Art. 23 : amendement de M. Zimmermann tendant à préciser dans le texte même de la loi les attributions du conseil de l'ordre (p. 4537) ; sous-amendements de forme du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement dont le texte devient l'article 23.

Après l'Art. 23 . amendement de M. Zimmermann tendant à insérer un nouvel article relatif à l'actualisation des ordres sur un certain nombre de problèmes nouveaux d'intérêt commun ; l'amendement est adopté.

Art. 24 : amendement de M. Ducoloné tendant à supprimer le premier alinéa de l'article ; le pouvoir de la cour d'appel d'annuler les délibérations du conseil de l'ordre ; le contrôle des infractions à la loi et aux règlements commis par le conseil de l'ordre (p. 4538) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 25, 26 : adoption.

Art. 27 : Chapitre III : *De la discipline ;* amendement de la Commission tendant à substituer aux mots : « ministère public », les mots : « procureur général » ; la sanction des infractions ou des fautes commises par l'avocat ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 28 : deux amendements de la Commission et de M. Julia tendant à remplacer les mots « ministère public » par les mots : « procureur général » ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 29 : amendement de la Commission et amendement de M. Julia tendant à remplacer les mots : « ministère public », par les mots : « procureur général » ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 30 : amendement de M. Bustin relatif à la répression immédiate des manquements qui peuvent être commis à l'audience (p. 4539) ; la généralisation des dispositions concernant la Cour de sûreté de l'Etat ; la reprise des dispositions du 10 avril 1954 relatives à la répression des délits d'audience ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que le bâtonnier soit automatiquement entendu avant que la juridiction se prononce ; adoption de l'amendement et de l'article.

Avant l'Art. 31 : Chapitre IV : *De la garantie professionnelle ;* amendement de la Commission tendant à rédiger l'intitulé du chapitre : « De la responsabilité et de la garantie professionnelles » ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif aux instances en responsabilité civile contre les avocats ; le maintien des règles ordinaires de procédure.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4540) : la responsabilité civile de l'avocat.

L'obligation pour chaque avocat d'avoir une assurance garantissant sa responsabilité civile ; adoption de l'amendement.

Art. 31 : amendement du Gouvernement tendant à présenter une nouvelle rédaction de l'article ; l'impossibilité de s'assurer contre ses propres turpitudes ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 32 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission ; amendement du Gouvernement tendant à l'institution d'une caisse des règlements pécuniaires ; adoption de l'amendement et de l'article (p. 4541).

Avant l'Art. 33 : Chapitre V : *Indemnisation ;* amendement de la Commission tendant à libeller le chapitre : « Indemnisations

et prêts » ; réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif au montant et au mode de calcul de l'indemnité allouée aux avoués dont l'office est supprimé ; réserve de l'amendement.

Art. 33 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission et de l'article.

Après l'Art. 33 : amendement de la Commission et amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article relatif aux règles de calcul des indemnités dues aux titulaires d'offices privés de leur charge (p. 4542) ; la référence à la loi sur la suppression des greffes et l'indemnisation des greffiers ; les deux catégories d'avoués plaidants ; la différence d'indemnisation entre ces deux catégories.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4542, 4543) : les bases de l'indemnisation selon le prix de la chancellerie ; la constitution d'une commission régionale ; le problème de la référence au coefficient de la dernière évaluation ; le cas des avoués plaidants.

L'intégration dans la loi des termes de la circulaire de 1946 (p. 4543) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement.

Art. 34 : l'influence réelle de la taxe parafiscale sur le prix de la justice ; amendement de la Commission tendant à soustraire du champ d'application de la taxe parafiscale les matières prud'homales et de sécurité sociale ; sous-amendement de M. Charles Bignon tendant à supprimer le mot : « administrative » ; les nombreux litiges devant les tribunaux administratifs concernant les salariés des collectivités publiques ; rejet du sous-amendement (p. 4544) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à permettre le recouvrement des sommes dues au titre de la taxe parafiscale en même temps que les frais de procédure ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à dispenser de la taxe les parties bénéficiaires de l'aide judiciaire ou assistées d'un avocat commis d'office ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à préciser que le paiement des sommes est requis à peine de refus de la formalité ; adoption de l'amendement ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; rejet d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 35 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 36 : amendement de la Commission précisant que l'indemnité sera payée dans l'année de la publication de la présente loi aux ayants droit des offices dépourvus de titulaire à cette date (p. 4545) ; le principe du paiement immédiat des indemnisations ; la situation dramatique des familles de titulaires d'offices décédés.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4545, 4546) : les modalités de paiement de l'indemnité due aux avoués ; le rôle du fonds d'indemnisation ; le rythme des indemnités ; le cas des avoués qui resteront dans la profession ; la revalorisation de la seconde fraction des indemnités ; la situation des avoués qui ont la qualité de rapatriés d'outre-mer.

Adoption de l'amendement (p. 4546) ; amendement de la Commission tendant à faire payer les indemnités aux anciens avoués rapatriés d'outre-mer dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la loi ; sous-amendement de M. Gerbet tendant à étendre les dispositions de l'amendement de la Commission aux avoués n'acceptant pas d'entrer dans la nouvelle profession ; réserve de l'amendement et du sous-amendement (p. 4547) ; adoption d'un amendement de forme du Gouvernement ; amendement de la Commission tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ; l'interdiction de l'exercice de la profession d'avoué dans un barreau limitrophe de celui auquel il s'est inscrit ; retrait de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Mazeaud ; adoption de l'article.

Art. 37 : des modalités de règlement de l'indemnisation ; la prise en charge par l'Etat de la totalité des indemnisations ; amendement de la Commission ; amendement de M. Gerbet ; amendement du Gouvernement ; sous-amendement de M. Delachenal à l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Julia relatif aux délais de paiement de l'indemnisation (p. 4548) ; la nécessité de verser une indemnisation dans les trois années qui suivront l'entrée en vigueur de la loi ; la revalorisation des sommes dues en fonction des variations du plafond des remboursements en matière d'aide judiciaire totale ; le cas d'un avoué

devenu avocat et revendant par la suite son étude ; le droit pour un avocat de présenter sa clientèle à un successeur (p. 4549) ; la possibilité de conserver l'intégralité de l'indemnisation tout en cédant sa clientèle ; le remboursement en cas de cession de clientèle (p. 4550) ; la différence entre l'indemnité correspondant à la valeur vénale du droit de présentation et le droit de cession d'une clientèle ; la réduction du délai pendant lequel cette déduction pourra être opérée ; le faible montant des droits de présentation à sa clientèle par un avocat ; rejet de l'amendement de M. Gerbet ; le non-remboursement de l'indemnisation en cas de force majeure ou de mise à la retraite (p. 4551) ; adoption du premier alinéa du sous-amendement de M. Delachenal ; l'âge de la retraite prévu par le régime de retraites du barreau ; rejet du second alinéa du sous-amendement de M. Delachenal ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient l'article 37 ; l'amendement de M. Julia devient sans objet.

Art. 38 : amendement de la Commission et amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article ; l'option offerte aux avoués par un remboursement de 75 % en 7 ans ; retrait des deux amendements ; amendement de M. Gerbet tendant à porter à 80 % le taux de remboursement ; amendement de M. Gerbet tendant à réduire à cinq ans le délai de remboursement ; retrait des deux amendements ; adoption de l'article 38.

Après l'Art. 38 : amendement de M. Gerbet tendant à faire verser les indemnités dues aux sociétés civiles à chacun de leurs membres (p. 4552).

Art. 39 : retrait d'un amendement de suppression de la Commission ; amendement de la Commission tendant à prévoir l'indemnisation des avoués rapatriés d'outre-mer dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la loi ; la garantie offerte aux organismes de prêt par l'achat d'une charge d'officier ministériel ; amendement du Gouvernement réduisant à 2, 3 et 5 ans les délais de paiement des indemnisations aux avoués rapatriés d'outre-mer ; les cas d'indemnisation immédiate (p. 4553) ; la charge du remboursement des emprunts pour les avoués rapatriés ; adoption de l'amendement de la Commission ; l'amendement du Gouvernement devient sans objet.

Après l'Art. 39 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article tendant à soumettre à la taxation privilégiée de l'article 200 du Code général des impôts les plus-values provenant des indemnités perçues ; l'exonération de taxation des plus-values en cas d'expropriation d'un bien ; le risque, à la suite du vote de l'article 13 *bis*, de soumettre à la taxe à la valeur ajoutée les honoraires des actes accomplis par les avocats.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4554) : la non-application de la T.V.A. aux avocats.

L'assujettissement à la T.V.A. des actes d'entremise ; adoption de l'amendement.

Art. 40 : amendement de la Commission ; sous-amendement de M. Ducoloné ; amendement de M. Julia ; amendement de M. Gerbet et amendement de M. Capelle relatifs aux modalités de paiement des indemnités de licenciement du personnel des avoués (p. 4554) ; l'obligation pour certains avoués de licencier une partie de leur personnel (p. 4555) ; les indemnités de licenciement prévues dans les conventions collectives ; la réparation du préjudice supplémentaire ; le paiement de la totalité des indemnités par le fonds d'organisation professionnelle ; le problème de la caisse des retraites du personnel des avoués ; l'amendement de M. Julia n'est pas soutenu.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4556) : le rôle du fonds d'organisation de la nouvelle profession en matière d'indemnité de licenciement.

Rejet du sous-amendement de M. Ducoloné ; réserve des autres amendements et du premier alinéa de l'article 40 ; retrait d'un amendement de la Commission (p. 4557) ; amendement du Gouvernement relatif au recouvrement par le fonds d'organisation professionnelle de la moitié des indemnités auprès de l'avoué ; adoption de l'amendement de la Commission ; les amendements de M. Gerbet et de M. Capelle n'ont plus d'objet ; amendement de la Commission tendant au remboursement de l'indemnité lorsqu'un nouveau contrat de travail est conclu dans les trois années du licenciement ; sous-amendement de M. Ducoloné tendant à insérer les mots : « aux mêmes conditions ou dans une intention frauduleuse » ; la possibilité de demander le remboursement de l'indemnité de licenciement si le salarié n'est pas réembauché aux

mêmes conditions ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement (p. 4558) ; amendement de la Commission tendant à préciser que les indemnités ne seront pas versées aux salariés accédant à la profession d'avocat (p. 4558) ; sous-amendement de M. Ducoloné excluant des dispositions prévues par l'amendement le cas des licenciements préalables ; adoption du sous-amendement, de l'amendement et de l'article.

Reprise de la discussion (p. 4561) : après l'art. 40 : amendement de M. Ducoloné tendant à insérer un nouvel article relatif au maintien des réserves de la caisse des retraites C.R.E.P.A. ; la coordination entre les différents ministères de tutelle ; retrait de l'amendement.

Art. 41 : deux amendements identiques de la Commission et du Gouvernement tendant à ajouter les sociétés civiles professionnelles titulaires d'un office d'avoué (p. 4562) ; adoption ; adoption d'un amendement rédactionnel du Gouvernement ; retrait d'un amendement de la Commission ; amendement de la Commission relatif aux prêts consentis en vue de l'acquisition de parts dans une société civile professionnelle ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission et amendement du Gouvernement excluant de l'application des dispositions de l'article les avoués rapatriés d'outre-mer ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de la Commission relatif au problème des prêts des avoués rapatriés ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art 42 : amendement de M. Capelle ; amendement de la Commission ; sous-amendement de M. Zimmermann à l'amendement de la Commission ; amendement de M. Julia et amendement du Gouvernement relatifs à l'indemnisation du préjudice de fonction que pourrait subir un avocat dans les trois années suivant la mise en application de la loi (p. 4563) ; l'accroissement de la concurrence en raison de l'élargissement des attributions des anciens avoués ; les conditions d'exercice et d'âge ; l'impossibilité d'apporter la preuve que l'on n'a pu se reclasser ; les traitements différents réservés aux avocats et aux avoués (p. 4563) ; l'appréciation du préjudice par des commissions régionales composées paritairement ; le préjudice de fonction (p. 4564) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; la situation des avocats ayant servi dans un territoire d'outre-mer ; retrait du sous-amendement de M. Zimmermann ; l'amendement de M. Julia et l'amendement de la Commission deviennent sans objet ; adoption de l'article.

Après l'Art. 42 : amendement de la Commission relatif à l'indemnisation du préjudice des agréés ; la valeur patrimoniale des cabinets d'agréés ; l'indemnisation du préjudice directement en relation avec la réforme ; l'indemnisation du préjudice de fonction des agréés ; la limitation aux trois années qui suivront la mise en application de la loi ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à permettre aux anciens avocats et aux anciens agréés ayant subi un préjudice d'obtenir des prêts du fonds d'organisation de la nouvelle fonction d'avocat.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4565) : le cas de réduction de la valeur patrimoniale d'un cabinet d'agréé ; le rôle du fonds d'organisation.

Retrait de l'amendement.

Art. 43 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission (p. 4566) ; amendement de la Commission relatif aux modalités de paiement des indemnités allouées par les commissions régionales ; adoption ; amendement de la Commission tendant à donner un caractère paritaire à ces commissions ; adoption ; adoption de l'article 43.

Avant l'Art. 33 (suite) : retrait d'un amendement de la Commission.

Art. 44, 45 : adoption.

Après l'Art. 45 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article substituant la caisse nationale des barreaux français aux chambres d'avoués et d'agréés pour les contrats d'assurance relatifs aux régimes supplémentaires de retraite ; adoption de l'amendement.

Art. 46 : amendement de la Commission tendant à préserver les droits acquis des personnels demeurés au service des avoués devenus avocats (p. 4567) ; adoption ; amendement de M. Boscher tendant à faire bénéficier le personnel licencié des aides prévues par le Fonds national de l'emploi ; les possibilités de reclassement dans les secrétariats-greffes ; les compétences du Fonds national de l'emploi ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 47 : adoption.

Art. 48 : amendement de la Commission tendant à proroger les pouvoirs des juridictions disciplinaires du premier degré ; le transfert des procédures pendantes au conseil de l'ordre du nouveau barreau ; l'application des règles anciennes par le conseil de l'ordre d'une profession nouvelle (p. 4568) ; le problème du renvoi en cas de recours en cassation ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 49 : adoption d'un amendement de forme de la Commission et de l'article.

Art. 50 : amendements de la Commission ; amendement de M. Gerbet ; amendement de M. Boscher ; amendements de M. Capelle, de M. Lucien Richard, de M. Julia, de M. Ducoloné et de M. Caldaguès relatifs aux conditions d'accès au métier d'avocat pour les anciens clercs d'avoués et secrétaires d'agréés ; l'accession à la nouvelle profession d'avocat pour les conseils juridiques, docteurs ou licenciés en droit (p. 4569) ; le cas des clercs et employés qui ont satisfait aux épreuves des examens professionnels ; les postulants à la profession d'avoué, capacitaires en droit avant le 1er janvier 1970 (p. 4570) ; réserve des amendements et de l'article 50.

Art. 51 : amendement du Gouvernement tendant à favoriser l'intégration dans la fonction publique des clercs et employés d'avoué et d'agréé (p. 4571) ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 52 : adoption.

Après l'Art. 52 : amendement de M. Ducoloné tendant à prévoir une indemnité spéciale en faveur des salariés qui seraient licenciés ; amendement de la Commission tendant à faire attribuer des avances et des prêts de reclassement aux salariés licenciés par le fonds d'organisation professionnelle ; l'impossibilité d'augmenter les charges du fonds d'organisation professionnelle ; les possibilités de réinsertion dans des professions voisines ; rejet de l'amendement de M. Ducoloné ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 4572).

Art. 53 : les possibilités de contrôle par le ministère public de la comptabilité des avocats ; amendement de la Commission tendant à obliger le Gouvernement à consulter les professions intéressées avant de prendre les décrets en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Bustin tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 53 ; les abus que pourraient faire naître les décrets d'application ; la définition par la loi des conditions d'accès à la profession d'avocat ; la compétence des conseils de l'ordre quant aux règles de déontologie ; la communication à la commission des avant-projets de décret ; l'accord de la commission sur ces avant-projets ; rejet de l'amendement de M. Bustin (p. 4573) ; rejet d'un amendement de M. Bustin ; amendement de la Commission tendant à faire régler par décret les conditions d'accès à la profession d'avoué par les cours d'appel ; adoption ; amendement de la Commission tendant à faire préciser les conditions dans lesquelles les membres des anciennes professions pourront accéder à certaines fonctions d'officiers ministériels ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à ce que les cotisations destinées à alimenter la formation professionnelle ne soient pas imposées d'office aux barreaux ; le principe des conventions passées entre les barreaux et le Gouvernement ; le projet de décret (p. 4574) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à insérer dans le dernier alinéa les mots : « dans le respect des droits acquis » ; adoption ; amendement de M. Ducoloné tendant à faire organiser un bureau de l'emploi dans chaque barreau ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 10 (suite) : Titre II : *Création et organisation de la nouvelle profession d'avocat.*

Chapitre premier : *Dispositions générales :* amendements du Gouvernement, de la Commission, sous-amendement de M. de Grailly à l'amendement de la Commission relatifs à la postulation des avocats devant les tribunaux de la région parisienne.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4575) : l'organisation des tribunaux périphériques de la région parisienne ; l'interdiction, après un délai de cinq ans, de la postulation aux avocats parisiens ; le retour à la dualité pour le plaideur parisien.

Sous-amendement de M. Charles Bignon tendant à porter de cinq à sept ans le délai de dérogation (p. 4576) ; adoption du sous-amendement ; sous-amendement de coordination de M. Boscher ; adoption ; adoption d'un sous-amendement de coordination de M. Gerbet ; sous-amendement de M. Boscher relatif aux agréés près le tribunal de commerce de Corbeil-Essonnes ; adoption ; sous-amendement de M. Boscher relatif aux agréés près le tribunal de commerce de Pontoise (p. 4577) ; adoption ; l'incitation à constituer des barreaux des tribunaux périphériques ; adoption de l'amendement du

Gouvernement ; les amendements de la Commission deviennent sans objet ; l'absence de limite territoriale pour la postulation en référé ; retrait d'un amendement de M. Massot ; adoption de l'article 10.

Après l'Art. 11 (suite) : amendement de M. Mazeaud tendant à déterminer les conditions et la date de l'application de l'article 10 ; les difficultés de la mise en vigueur du texte ; l'impossibilité pour les magistrats d'assimiler les changements ; réserve de l'amendement (p. 4578).

Art 50 (suite) : amendement de la Commission tendant à fixer les conditions d'accès à la profession d'avocat pour les conseils juridiques, les clercs d'avoué et les secrétaires agréés ; deux sous-amendements de M. Habib-Deloncle tendant à porter le délai de pratique professionnelle à cinq et huit ans ; adoption ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 50 ; amendement de la Commission tendant à étendre la dérogation à certains juristes d'entreprises ; adoption ; amendement de M. Gerbet tendant à étendre la dérogation aux principaux et sous-principaux clercs d'avoué justifiant de dix ans d'exercice (p. 4579) ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Ducoloné tendant à étendre la dérogation aux premiers secrétaires et aux principaux clercs d'agréés ; rejet ; adoption de l'article, ainsi complété ; rappel au règlement de M. Gerbet relatif à la réserve de l'un de ses amendements à l'article 36 (p. 4579).

Art. 54 : Titre III : *Réglementation de l'usage du titre de conseil juridique ;* amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; l'impossibilité d'intégrer la totalité des conseils juridiques dans les barreaux (p. 4580) ; le monopole de la consultation et de la rédaction d'actes sous seing privé ; l'institution d'un titre légalement protégé de conseil juridique ; le risque d'organiser une profession parallèle à la nouvelle profession d'avocat.

Intervention de M. Pleven, Ministre (p. 4581) : la situation des conseillers juridiques ; l'obligation de titres universitaires ou de garanties professionnelles pour les conseils juridiques ; le contrôle de la justice et les sanctions disciplinaires ; le monopole de la consultation dans les matières concernant l'état des personnes (p. 4582).

Adoption de l'amendement ; suppression de l'article 54 (p. 4583) ; adoption d'amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à supprimer les articles 55 à 71 (p. 4583, 4584, 4585).

Art. 1er (suite) : adoption d'amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à supprimer les articles premier à 9 (p. 4585, 4586).

Avant l'Art. 72 : amendement de M. Foyer tendant à insérer un nouvel article tendant à interdire l'exercice des activités de conseil juridique aux personnes condamnées ou frappées de certaines sanctions disciplinaires (p. 4586) ; l'absence de contrôle préventif ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Foyer tendant à insérer un nouvel article tendant à étendre l'incapacité qui frappe une personne physique aux personnes morales où ces personnes exerceraient leurs activités ; reprise de l'amendement par le Gouvernement dans une nouvelle rédaction ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Foyer tendant à insérer un nouvel article tendant à réglementer l'exercice des conseils juridiques en matière d'état des personnes (p. 4587) ; la liaison entre les problèmes touchant au droit des personnes avec les autres domaines du droit ; l'impossibilité de définir la consultation ; la définition du terme « état des personnes » dans son sens strict ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Foyer tendant à insérer un nouvel article limitant l'exercice des consultations juridiques pour les personnes de nationalité étrangère ; la nécessité de refaire de Paris une grande place juridique ; réserve de l'amendement (p. 4588) ; rappel au règlement de M. Habib-Deloncle relatif à des amendements qui n'ont pas été discutés (p. 4588) ; amendement de M. Foyer tendant à interdire les activités de consultation et de rédaction d'actes en cas d'agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ; adoption de l'amendement.

Art. 72 : Titre IV : *Dispositions diverses ;* amendement de la Commission relatif à la sanction de l'exercice irrégulier d'une des activités faisant partie du monopole judiciaire ; adoption de l'amendement et de l'article.

Après l'Art. 72 : amendement de M. Foyer relatif à l'extension des peines prévues à l'article 72 ; adoption.

Art. 73 : adoption (p. 4589).

Après l'Art. 73 : amendement de M. Delachenal tendant à interdire toute publicité au profit des personnes morales ou physiques donnant des consultations juridiques ; la publicité normale dans les revues professionnelles ; retrait de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à interdire le démarchage en vue de donner des consultations juridiques ; adoption.

Art. 74 : amendement de la Commission tendant à abroger partiellement les dispositions de la loi du 31 décembre 1957 ; adoption de l'amendement et de l'article (p. 4590).

Art. 75 : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; amendement de coordination du Gouvernement ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient l'article 75.

Art. 76 : amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; amendement de M. Krieg tendant à interdire l'exercice du droit aux personnes n'appartenant pas à la nouvelle profession d'avocat ; les mesures propres à réaliser l'unification des professions d'avocat et de conseil juridique ; la nécessité d'organiser la profession de conseil juridique ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 4591) ; amendement de M. Krieg tendant à réduire le délai de cinq à trois ans ; retrait ; amendement de M. Massot tendant à faire la synthèse des deux amendements de M. Krieg ; rejet ; adoption de l'article.

Art. 77 : amendcment de M. Mazeaud tendant à reporter l'application de la loi à septembre 1973 dans le ressort de certains tribunaux ; la nécessité d'une application totale de la loi sur tout le territoire national (p. 4592) ; amendement de M. Krieg et amendement de M. Charles Bignon tendant à substituer à la date du 16 septembre 1972 celle du 16 septembre 1973 ; les raisons de l'impossibilité de la mise en application de la réforme pour 1972 ; l'adaptation de la loi aux différentes situations créées dans les ressorts des tribunaux (p. 4593) ; retrait des amendements ; adoption de l'article.

Après l'Art. 77 : amendement de la Commission tendant à préciser que la présente loi ne sera applicable que dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle qu'après l'harmonisation de la législation procédurale existante ; adoption de l'amendement.

Art. 78 et 79 : adoption (p. 4594).

Avant l'Art. 72 (suite) : amendement de M. Foyer relatif aux limitations du droit des consultations juridiques pour les étrangers ; amendement du Gouvernement tendant à définir les conditions d'exercice du droit de consultation juridique pour les différentes catégories d'étrangers ; adoption des deux amendements.

Titre (suite) : amendement de la Commission tendant à rédiger le titre du projet : « Projet de loi relatif à l'unification de certaines professions judiciaires » ; adoption de l'amendement.

Seconde délibération du projet de loi (p. 4594) :

Art. 74 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'alinéa relatif à l'article 39 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1962 ; adoption de l'amendement et de l'article.

Explications de vote : les mauvaises conditions de travail de l'Assemblée ; le peu d'avantages nouveaux apportés par la loi aux justiciables ; l'opposition au projet de loi du groupe socialiste.

Adoption du projet de loi au scrutin public (p. 4595) ; liste des votants (p. 4613, 4614).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [8 décembre 1971] (p. 6521) [9 décembre 1971] (p. 6559, 6590).

Le monopole de la consultation et de la rédaction d'actes sous seing privé ; la création et l'organisation de la nouvelle profession ; les modifications introduites par le Sénat ; le fonds d'organisation professionnelle ; la taxe parafiscale (p. 6521) ; l'indemnisation des avoués ; le rôle de l'avocat ; la possibilité offerte à un avocat « nouvelle formule » salarié ou non, de collaborer avec un confrère ; le préjudice patrimonial des agréés (p. 6522) ; l'accès de la profession d'avocat ; la réglementation de l'usage du titre de conseil juridique (p. 6522).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : le problème du monopole de la consultation ; la protection du titre de conseil juridique ; la création de la taxe parafiscale ; la moralisation des activités juridiques (p. 6523, 6524).

Art. 10 A : suppression de l'article (p. 6524).

Art. 10 : *Réglementation de la nouvelle profession d'avocat* (p. 6524, 6525) ; amendement de M. Carpentier précisant que la

nouvelle profession d'avocat est également substituée à celle d' « avoué près les cours d'appel » (p. 6525) ; l'opposition de la Commission des lois et du Gouvernement ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à reprendre dans le deuxième alinéa le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale ; sous-amendement de forme de M. Capelle ; adoption du sous-amendement ; l'opposition des groupes communistes et socialistes (p. 6526) ; adoption de l'amendement modifié ; amendement de la Commission portant de dix à quinze ans la durée d'exercice au terme de laquelle l'honorariat pourra être sollicité (p. 6526) ; adoption de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission et adoption de cet amendement ; amendement de M. Gerbet stipulant que lors de la cessation de ses fonctions, un avoué ou un agréé pourra solliciter l'honorariat de l'ancienne profession ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 12 *bis* : *Dispositions concernant les fonctions de la nouvelle profession d'avocat ;* amendement de la Commission tendant à reprendre les termes adoptés en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la situation des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; le cas des avoués près les cours d'appel (p. 6526).

Adoption de l'amendement (p. 6527).

Art. 13 : *Exercice du ministère de la nouvelle profession d'avocat* (p. 6527) ; deux amendements identiques du Gouvernement et de M. Capelle tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée ; amendement de M. Baudouin tendant au maintien du texte voté par le Sénat et relatif aux droits acquis des cabinets secondaires (p. 6527, 6528) ; l'opposition du Gouvernement qui s'en tient au texte de l'Assemblée Nationale (p. 6528) ; M. de Grailly se prononce pour l'amendement ; adoption des amendements du Gouvernement et de M. Capelle ; l'amendement de M. Baudouin devient sans objet (p. 6529) ; adoption de l'article 13, modifié.

Art. 13 *bis* : *Assistance et représentation d'autrui par des avocats devant les administrations publiques* : amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée et supprimé par le Sénat ; sous-amendement du groupe socialiste tendant à supprimer l'une des deux conditions exigées des avocats pour remplir certaines fonctions et retrait de cet amendement ; le Gouvernement accepte l'amendement de la Commission à la condition de supprimer les mots : « d'arbitre près les tribunaux de commerce » et dépose un sous-amendement dans ce sens (p. 6529, 6530) ; l'opposition de MM. Baudouin et Massot (p. 6530) ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement et de l'article 13 *bis*, ainsi modifié.

Art. 14 : *Définition de la profession d'avocat ;* amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 14, ainsi modifié.

Art. 15 : *Exercice de la profession d'avocat et sociétés civiles professionnelles d'avocats ;* amendements identiques de la Commission et de M. Boscher tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée, estimant qu'il n'y a pas incompatibilité entre le salariat et l'exercice d'une profession libérale (p. 6530, 6531) ; l'opposition de MM. Tisserand et Duval.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : l'indépendance de la profession d'avocat (p. 6531).

Adoption des amendements ; amendement du Gouvernement relatif à la constitution de sociétés civiles professionnelles d'avocats ; retrait de cet amendement ; amendement de la Commission complétant le dernier alinéa de l'article ; amendement de M. Foyer complétant l'article : « une société civile professionnelle ne peut postuler auprès d'un tribunal que par le Ministère d'un associé établi au siège de ce tribunal » (p. 6532) ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de M. Foyer, accepté par le Gouvernement (p. 6533) ; adoption de l'article 15, ainsi modifié.

Art. 17 : réservé jusqu'à l'examen de l'article 72 D (p. 6533).

Art. 18 : *Organisation et administration de la profession d'avocat ;* amendement de M. Gerbet fixant à cinq ans le délai pendant lequel les anciens avocats, avoués et agréés remplissant les conditions pourront demander à entrer dans la nouvelle profession ; l'opposition de la Commission ; rejet de l'amendement (p. 6534) ; adoption de l'article 18.

Art. 19, 20 et 20 *bis* : adoption (p. 6534).

Art. 22 : *Fonctions du Conseil de l'Ordre ;*

amendement de M. Capelle incitant les avocats à se regrouper au lieu de laisser la dévolution des fonctions de l'Ordre au tribunal de grande instance ; adoption ; adoption de l'art. 22, ainsi modifié.

Art. 23 : *Attribution du Conseil de l'Ordre* (p. 6534, 6535) ; amendement du groupe communiste permettant aux avocats stagiaires admis au stage depuis un an de participer à l'élection du Conseil de l'Ordre ; l'opposition de MM. de Grailly, Gerbet et de la Commission (p. 6535) ; adoption de l'amendement accepté par le Gouvernement et par M. Foyer ; amendement rédactionnel de la Commission tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par l'Assemblée ; adoption (p. 6535).

Reprise de la discussion (p. 6559) :

Art. 23 (suite) : amendement du Gouvernement relatif aux attributions du Conseil de l'Ordre ; sous-amendement de la Commission (p. 6560) ; le problème des retraites versées par la Caisse nationale des barreaux français ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6560).

Art. 23 *bis* : trois amendements de MM. Boscher, Bustin et Lagorce (p. 6560) ; l'établissement de conventions collectives ; adoption de l'amendement de M. Boscher (p. 6561) ; amendement de M. Capelle relatif à l'élection des membres du conseil national des avocats ; le problème de la constitution d'un ordre national des avocats ; retrait d'un amendement ; adoption de l'article modifié.

Art. 31 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission (p. 6561) ; adoption d'un amendement rédactionnel du Gouvernement; adoption de l'article (p. 6561).

Art. 33 : adoption d'un amendement du Gouvernement relatif au fonds chargé de l'organisation nouvelle de la profession (p. 6562) ; réserve d'un amendement de la Commission ; réserve de l'article ; amendement du Gouvernement concernant le financement de la réforme par le produit d'une taxe parafiscale (p. 6562) ; l'indemnisation par annuités ; adoption de l'amendement ; réserve de cet article (p. 6563).

Art. 34 : amendement de la Commission relatif aux ressources du fonds ; sous-amendement de M. de Grailly ; les taxes parafiscales ; réserve de cet article (p. 6562) ; retrait d'un amendement de la Commission (p. 6563).

Art. 35 : retrait d'un amendement de la Commission (p. 6564) ; suppression de cet article.

Art. 36 : amendement de la Commission relatif à la situation des avoués se trouvant dans l'incapacité totale d'exercer leurs fonctions (p. 6564) ; le versement de l'indemnité ; adoption de cet amendement ; amendement du Gouvernement concernant la durée de l'indemnisation des avoués ; réserve de cet amendement et de l'article (p. 6564).

Art. 37 : réserve de cet article (p. 6564).

Art. 38 : amendement de la Commission relatif à la revalorisation des indemnités dues aux avoués (p. 6564); sous-amendements présentés par le Gouvernement ; le problème du paiement d'un intérêt sur les sommes non payées immédiatement (p. 6564) ; adoption des sous-amendements, de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 6565).

Art. 37 (suite) : amendement du Gouvernement relatif à l'indemnité due aux avoués (p. 6566) ; retrait d'un sous-amendement de M. Gerbet ; sous-amendement de la Commission concernant la période pendant laquelle le solde de l'indemnité sera payé par annuités égales (p. 6566) ; son adoption (p. 6567) ; le dépôt de plusieurs sous-amendements et leur retrait ; adoption de l'amendement modifié et de l'article (p. 6567).

Art. 36 (suite) : amendement de la Commission relatif aux avoués se trouvant dans l'incapacité totale d'exercer leurs fonctions (p. 6567) ; amendement du Gouvernement concernant le paiement de l'indemnité en deux annuités égales ; retrait d'un sous-amendement déposé par la Commission à cet amendement; adoption de l'amendement; amendement de la Commission concernant l'interdiction de rétablissement imposée aux avoués (p. 6567) ; adoption de cet amendement (p. 6568) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 38 *bis* : adoption de cet article (p. 6568).

Art. 40 : amendement du Gouvernement concernant le fonds d'organisation de la nouvelle profession (p. 6568) ; la situation des clercs licenciés ; adoption de cet amendement ; amendement de la Commission relatif aux indemnités de licenciement dues par les chambres départementales, régionales et nationale des avoués (p. 6568) ; amendement du Gouvernement relatif au même problème (p. 6569) ; retrait de l'amendement de la Commission et adoption de l'amendement du Gouvernement ; amende-

ment de M. Boscher concernant le licenciement des clercs (p. 6569) ; rejet de cet amendement ; retrait d'un amendement de M. Bustin ; retrait d'un amendement de la Commission ; adoption de cet article, ainsi modifié (p. 6569).

Art. 42 *bis* A : amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (p. 6569) ; adoption de cet amendement (p. 6570) ; amendement de M. Gerbet concernant la possibilité qu'a le propriétaire d'un local luoé de s'opposer à l'apport du droit au maintien dans les lieux à une société professionnelle de la nouvelle profession ; problème des sociétés professionnelles ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 42 *bis* A ainsi modifié (p. 6570).

Art. 42 *bis* : amendement de la Commission concernant les agréés ; adoption de cet amendement qui rétablit l'article 42 *bis* (p. 6571).

Art. 42 (suite) : problème de l'indemnité accordée à l'avocat contraint d'abandonner la nouvelle profession dans le délai de trois ans (p. 6571) ; amendement de la Commission relatif aux agréés ; adoption de cet amendement ; adoption d'un nouvel amendement de la Commission ; amendement du Gouvernement ; problème de la continuation de l'activité avec diminution des revenus professionnels ; problème de l'instauration d'un système d'avances et de prêts (p. 6572) ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; amendement rédactionnel de la Commission ; leur adoption ; adoption de l'article 42 ainsi modifié (p. 6573).

Art. 33 (suite) : amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 33 ainsi modifié (p. 6573).

Art. 43 : amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6573).

Art. 48 : son adoption (p. 6573).

Art. 49 : amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6573).

Art. 50 : amendement de M. Lagorce relatif à l'accès à la nouvelle profession d'avocat ; retrait de cet amendement ; deux amendements de M. Boscher ; retrait du premier ; situation du personnel des études d'avoués près les cours d'appels (p. 6574) ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Massot concernant les secrétaires d'avocats ; retrait de celui-ci ; amendement rédactionnel de la Commission ; nouvel amendement de la Commission relatif à la durée de pratique professionnelle exigée pour les titulaires du doctorat et de la licence en droit (p. 6575) ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing concernant le cas des greffiers titulaires des mêmes titres que les clercs ; retrait de celui-ci ; amendement de la Commission ; situation de ceux qui ont obtenu la capacité en droit avant le 31 mars 1970 et qui justifient de cinq années de stage pour devenir avoués ; rejet de cet amendement ; retrait d'un amendement de M. Boscher ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le dernier alinéa (paragraphe V) de cet article ; situation des principaux et sous-principaux clercs d'avoué justifiant dix années d'exercice en cette profession (p. 6576) ; adoption de cet amendement ; amendement d'harmonisation de M. Bustin ; adoption de l'article 50 ainsi modifié (p. 6577).

Art. 51 : amendement du Gouvernement tendant à préciser la situation de certaines personnes privées d'emploi dans un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6577).

Art. 52 : dépôt de trois amendements identiques de MM. Gerbet, Boscher et Lagorce ; dépôt de deux amendements identiques de M. Bustin et de la Commission ; rôle de la caisse de retraite du personnel des avoués ; retrait des amendements de MM. Boscher et Lagorce (p. 6577) ; retrait de l'amendement de la Commission ; retrait de l'amendement de M. Gerbet ; rejet de l'amendement de M. Bustin ; amendement de M. Bernard Marie concernant le maintien des droits acquis pour la constitution de retraites complémentaires par les anciens avoués ou anciens agréés ; rôle de la caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels (p. 6578) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 52 (p. 6579).

Art. 52 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; nature du fonds d'organisation de la nouvelle profession ; adoption de cet amendement et en conséquence suppression de l'article 52 *bis* (p. 6579).

Art. 53 : amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article (p. 6579) ; modification de cet amendement ; son adoption ; amendement de coordination du Gouvernement ; son adoption ; amendement de la Commis-

sion tendant à une nouvelle rédaction de la fin du dixième alinéa (6°) de cet article ; rlôe de la C.A.R.P.A. ; retrait de cet amendement ; amendement de M. Boscher relatif aux modalités de la compensation entre la caisse et le régime complémentaire de la C.A.V.O.M. ; dépôt de deux amendements identiques de M. Bustin et de la Commission à propos des obligations de chacun des régimes de retraites complémentaires (p. 6580) ; rôle de la C.A.V.O.M. (caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels) ; désir des huissiers de justice de faire partie de cette caisse ; retrait de l'amendement de M. Boscher ; dépôt d'un amendement de la Commission (p. 6581) ; dépôt de trois amendements identiques de MM. Waldeck L'Huillier, Boscher et Lagorce tendant à supprimer le quatorzième alinéa (9° nouveau) de cet article ; rejet de ces amendements ; amendement de coordination du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'article 53 ainsi modifié (p. 6582).

Art. 54 : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; son adoption et en conséquence suppression de cet article (p. 6582).

Art. 54 *bis* : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; son adoption et en conséquence suppression de cet article (p. 6583).

Art. 55 : amendement de la Commission relatif au titre de conseil juridique et fiscal ; sous-amendement de M. Charles Bignon à cet amendement ; sous-amendement de M. Massot ; retrait du sous-amendement de M. Charles Bignon (p. 6583) ; retrait de celui de M. Massot ; amendement de la Commission relatif à la définition du titre de conseil juridique ; son adoption ; amendement de coordination de la Commission ; sous-amendement de M. Massot à cet amendement : conditions indispensables pour procéder à une consultation et à une rédaction d'actes ; retrait du sous-amendement de M. Massot et adoption de l'amendement ; amendement de M. Massot tendant à compléter l'article 55 par un nouvel alinéa (p. 6584) ; titre de conseil juridique ; unification des professions d'avocat et de conseil juridique (p. 6585) ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Bustin relatif aux droits acquis des organisations syndicales ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 55 ainsi modifié (p. 6586).

Après l'Art. 55 : amendement de coordination de la Commission concernant les étrangers qui ne sont pas ressortissants des Etats membres des communautés européennes ou d'un Etat qui accorde sans restriction aux Français la faculté d'exercer l'activité professionnelle qu'ils se proposent d'exercer en France ; sous-amendement de M. Massot ; sous-amendement de M. de Grailly (p. 6586) ; retrait de ce dernier ; désir du Gouvernement de faire de Paris une plate-forme des échanges juridiques internationaux ; adoption du sous-amendement de M. Massot et de l'amendement ainsi modifié (p. 6587).

Art. 57 : amendement de la Commission concernant les conséquences de l'inscription sur une liste de conseils juridiques ou fiscaux ; dépôt de deux sous-amendements du Gouvernement ; leur adoption ainsi que celle de l'amendement qui devient l'article 57 (p. 6587).

Art. 58 : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6588).

Avant l'Art. 61 : retrait d'un amendement déposé par M. Massot (p. 6588).

Art. 61 : amendement de M. Charles Bignon tendant à supprimer cet article ; réserve de cet article (p. 6588).

Art. 62 : amendement de coordination du Gouvernement (p. 6590).

Art. 64 : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; son adoption et en conséquence suppression de cet article (p. 6590).

Art. 65 : amendement d'harmonisation de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6591).

Art. 67 : amendement de la Commission relatif aux personnes qui exerçaient avant le 1er janvier 1972 les activités mentionnées à l'article 55 ; son adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ; cas des licenciés en droit ; retrait de cet amendement ; amendement d'harmonisation de la Commission ; son adoption ; dépôt de trois amendements identiques de MM. Bustin et Boscher et de la Commission relatifs aux clercs d'avoués et aux clercs et secrétaires d'agréés ; problème de l'accession à la profession de conseil juridique ; adoption de ces amendements ; adoption de l'article 67 ainsi modifié (p. 6591).

Art. 68 : amendements de la Commission et de M. Bustin tendant à supprimer cet article ; retrait de l'amendement de la Commission et rejet de celui de M. Charles

Bignon ; amendement du Gouvernement relatif aux dispositions des articles 93 (alinéa 2) et 142 de la loi du 24 juillet 1966 ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 68 (p. 6592).

Art. 61 (suite) : retrait d'un amendement de M. Charles Bignon tendant à la suppression de cet article ; retrait d'un amendement (p. 6592).

Art 68 *bis* : retrait d'un amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; adoption de cet article (p. 6592).

Art. 69 : amendement rédactionnel de la Commission ; son adaption ; amendement de la Commission tendant à éviter toute rétroactivité dans l'application des dispositions ; son adoption ; amendement d'harmonisation de la Commission ; son adoption ; amendement de la Commission ; amendement de M. Massot ; situation des ressortissants visés à l'article 55 *bis* ; opposition du Gouvernement à l'extension aux conseils juridiques étrangers exerçant, à titre individuel, leurs activités en France antérieurement au 1er janvier 1972, de la menace qui pèse sur les groupements étrangers (p. 6593) ; retrait de l'amendement de la Commission ; rejet de l'amendement de M. Massot (p. 6594) ; amendement de la Commission tendant automatiser la sanction ; nécessité pour la France d'obtenir la réciprocité dans un certain nombre d'Etats américains ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 69 ainsi modifié (p. 6595).

Art. 70 : amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; adoption de cet amendement et en conséquence suppression de cet article (p. 6595).

Art. 71 : amendement d'harmonisation de la Commission ; son adoption ; amendement de coordination de la Commission ; son adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer le septième alinéa de cet article (p. 6595) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 71 ainsi modifié (p. 6596).

Art. 72 A : amendement de la Commission tendant à moraliser l'activité de ceux qui donnent des consultations et rédigent pour autrui des actes sous seing privé en matière juridique ; notion « d'actes sous seing privé » ; dépôt de deux sous-amendements de M. Lagorce tendant à préserver les intérêts des personnes qui ont besoin d'un conseil juridique en leur donnant la garantie d'une rédaction conforme à la loi ; retrait de ces sous-amendements ; sous-amendement du Gouvernement relatif aux sanctions dont seraient passibles les personnes coupables de faits contraires à l'honneur et à la probité (p. 6596) ; adoption de ce sous-amendement ; sous-amendement de M. Foyer tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article ; son adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié qui devient l'article 72 A (p. 6597).

Art. 72 B : amendement de la Commission concernant la sanction qui peut frapper une personne morale lorsque le dirigeant de droit ou de fait de celle-ci a subi une sanction visée à l'article 72 A ; adoption de cet amendement qui devient l'article 72 B (p. 6597).

Art. 72 C : amendement de la Commission relatif à l'usage du titre de conseil en brevet d'invention (p. 6597) ; adoption de cet amendement qui devient en conséquence l'article72 C (p. 6598).

Art. 72 D : amendement de la Commission concernant la fixation des honoraires perçus à l'occasion du recouvrement de créances ; interdiction du pacte de *quota litis* (p. 6598) ; sous-amendement de M. de Grailly ; rétribution des avocats et des conseils juridiques (p. 6599) ; tarif des avoués (p. 6600) ; adoption de ce sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié qui devient l'article 72 D (p. 6601).

Art. 17 : amendement de la Commission tendant à interdire la fixation d'honoraires proportionnels à l'intérêt du litige ou au montant de la condamnation à intervenir ; sous-amendement de M. de Grailly et sous-amendement de la Commission ; adoption du sous-amendement de M. de Grailly ; retrait de celui de la Commission ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 17 (p. 6601).

Art. 72 E : amendement de la Commission tendant à compléter le quatrième alinéa de l'article 408 du Code pénal : délit d'abus de confiance ; adoption de cet amendement qui devient l'article 72 E (p. 6601).

Art. 72 F : amendement de la Commission tendant à rétablir le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture et relatif au contrôle des activités de consultation et de rédaction d'actes pour autrui (p. 6601) ; retrait de cet amendement et en conséquence suppression de l'article 72 F (p. 6602).

Art. 72 : adoption de cet article (p.6602).

Art. 72 *bis* : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; amendement

de la Commission relatif aux pénalités ; amendement du Gouvernement sur cette question ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 72 *bis* ainsi modifié (p. 6602).

Art. 74 : adoption de cet article (p. 6602).

Art. 76 : retrait d'un amendement de M. Massot (p. 6602) ; nouvel amendement de M. Massot relatif à la date d'entrée en vigueur de la présente loi ; modification de cet amendement ; son adoption ; problème de savoir si l'article 76 est anticonstitutionnel (p. 6603) ; adoption de cet article (p. 6604).

Art. 77 *bis* : amendement de la Commission précisant que la présente loi sera applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; sous-amendement du Gouvernement ; application de la taxe parafiscale au trois départements mentionnés ci-dessus (p. 6604) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement qui devient ainsi l'article 77 *bis* (p. 6605).

Vote défavorable des groupes communiste et socialiste (p. 6605).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6605).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1971] (p. 6992).

Les règles concernant le monopole de la postulation ; la possibilité donnée aux avocats d'exercer leurs fonctions devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué ; la comptabilité de fonction d'avocat avec celle de membre d'un conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société ; la situation des agréés ; la substitution de la notion de collaboration à celle de salariat ; le pacte de quota litis ; le rôle du conseil de l'ordre ; le cas de démission d'un avoué devenu avocat ; la situation des personnes de nationalité étrangères ; l'application géographique de la taxe parafiscale (p. 6992) ; l'élaboration des décrets d'application ; les droits à la retraite des personnels des études d'avoué ; l'indépendance du Parlement face à la profession ; la situation des agréés (p. 6693).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la territorialité de la postulation ; la participation des avocats stagiaires aux élections des membres du conseil de l'ordre de leur barreau (p. 6993) ; l'interdiction du pacte de *quota litis* ; la possibilité pour un agréé qui aurait subi un préjudice d'obtenir une réparation ; la préparation des décrets d'application (p. 6994).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6994 à 6998).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6998).

5. — Proposition de loi organique tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats, présentée au Sénat le 3 juin 1971 par M. Marcel Molle (renvoyée à la Commission des lois), **n° 277 (année 1970-1971) ;** rapport le 18 juin 1971 par M. Piot, **n° 334 (année 1970-1971)** Adoption le 19 juin 1971. — Proposition de loi **n° 129 (année 1970-1971.**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 1868 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Gerbet, **n° 1938.** Adoption avec modifications le 29 juin 1971. — Proposition de loi **n° 470.**

Transmise au Sénat le 29 juin 1971 (2e lecture) (renvoyée à la Commission des lois), **n° 395 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Piot, **n° 402 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Proposition de loi **n° 173 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-603 du 20 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 21 juillet 1971 (p. 7187).

Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 (*J.O.* du 18 juillet 1971, p. 7114).

DISCUSSION [29 juin 1971] (p. 3521).

Les conditions de travail du Parlement (p. 3521) ; l'admission dans la magistrature des personnels contractuels des administrations centrales ne pouvant être intégrés dans la Fonction publique (p. 3522) ; les dispositions de la loi organique du 17 juillet 1970 ; les mesures temporaires ; la situation difficile du recrutement de la magistrature ; l'intégration des personnes ayant exercé des fonctions judiciaires et juridiques à l'étranger ou auprès d'organisations internationales ; la justification de la licence en droit et d'une activité juridique ou judiciaire d'au moins huit ans ; la sévérité de la commission d'intégration ; le déficit important en « rédacteurs de textes » dans les ministères ; les mesures individuelles ; l'iniquité résultant de l'article 21-1° de la loi organique ; l'exten-

sion de la mesure aux contractuels des services extérieurs ; l'intégration par le cadre latéral des membres des professions judiciaires (p. 3523) ; les auxiliaires de justice ; la limitation des effets de la disposition au 15 septembre 1972.

Intervention de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement (p. 3523) : la situation des contractuels des administrations centrales et des services extérieurs ;

Art. unique : *complément du 1° de l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970* : amendement de la Commission des lois tendant à compléter l'article 21 par un nouvel alinéa indiquant que cette mesure prise à titre exceptionnel est étendue aux contractuels des services extérieurs de l'Etat en plus de ceux des administrations centrales ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer à la date du 15 septembre 1972 celle du 31 décembre 1975 ; l'application de la loi jusqu'à la même date pour tout le monde.

Adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article unique (p. 3523).

6. — Projet de loi relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes, présenté au Sénat le 30 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 416 (année 1970-1971)** ; rapport le 19 octobre 1971 par M. Garet, **n° 9 (année 1971-1972).** Adoption le 21 octobre 1971. — Projet de loi **n° 4 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2028** ; rapport le 26 novembre 1971 par M. Baudouin, **n° 2083.** Adoption sans débat le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 522.**

Loi n° 71-1029 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1971 (p. 12692).

. — .

Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS, 69.

— Militaire (Code de). — *Voy.* CODE PÉNAL, 10.

JUTE.

— Industrie communautaire du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 125.